CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)

ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)

Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1991

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

Library of the National
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ⟶ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▽ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:

L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La bibliothèque des Archives
nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ⟶ signifie "A SUIVRE", le symbole ▽ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

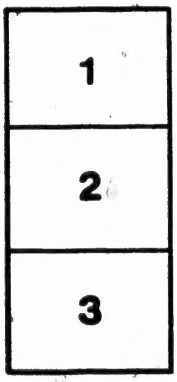

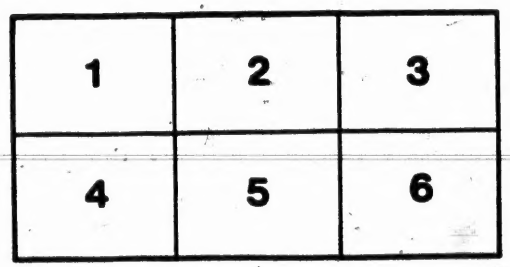

CAN

T

EXTRAIT

DESCRIPTION

DES

CANTONS ARPENTÉS

ET DES

TERRITOIRES EXPLORÉS

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAITS DES RAPPORTS OFFICIELS D'ARPENTAGES QUI SE TROUVENT AU DÉPARTEMENT DES TERRES AINSI QUE DE CEUX DE LA COMMISSION GÉOLOGIQUE DU CANADA ET AUTRES SOURCES OFFICIELLES

PUBLIÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE

QUÉBEC

IMPRIMÉ PAR CHARLES-FRANÇOIS LANGEVIN, IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE

1889

Monastère des Ursulines

DE QUÉBEC

Numéro

CA

EXTRA

NOUS
150

DESCRIPTION

DES

CANTONS ARPENTÉS

ET DES

TERRITOIRES EXPLORÉS

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC

EXTRAITS DES RAPPORTS OFFICIELS D'ARPENTAGES QUI SE TROUVENT AU DEPARTEMENT DES TERRES AINSI QUE DE CEUX DE LA COMMISSION GEOLOGIQUE DU CANADA ET AUTRES SOURCES OFFICIELLES

PUBLIÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE

QUÉBEC
IMPRIMÉ PAR CHARLES-FRANÇOIS LANGLOIS, IMPRIMEUR DE SA TRÈS GRACIEUSE MAJESTÉ LA REINE

1889

PAAP
FC
2917.3
Q43

52715

A Son
l'H

Qu'il p

Je
Explor
qui se tr
Géologi

Cet
aussi c
minière

Le
certains
a dans
encore
ments
de se le
sont dis
à se for
la quali
les rap
premier
parties
premier
avait g
que de

En
livre au
menter
à la gra
m'effor

A Son Honneur,

l'Honorable AUGUSTE RÉAL ANGERS,

Lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR :

Je présente la *Description des Cantons Arpentés et des Territoires Explorés de la Province de Québec, extraite des rapports officiels d'arpentages qui se trouvent au Département des Terres ainsi que de ceux de la Commission Géologique du Canada et autres sources officielles.*

Cette publication a pour but de faire connaître d'une manière aussi complète que possible les ressources agricoles, forestières et minières que renferme le domaine de la couronne.

Le commissariat des terres, depuis quelques années surtout, publie certains extraits des rapports d'arpentage et d'exploration ; mais il y a dans les voûtes du département une foule de rapports qui n'ont pas encore été livrés à la publicité, bien qu'ils renferment des renseignements précieux. Quant à ceux qui ont été publiés, il est assez difficile de se les procurer tous et à moins d'un travail que peu de personnes sont disposées à faire, il est impossible de les coordonner pour arriver à se former une opinion de la valeur d'une région en particulier, sur la qualité du sol, la valeur du bois, l'existence des minéraux. Enfin, les rapports de la commission géologique du Canada, surtout les premiers, contiennent des renseignements d'une grande valeur sur des parties généralement peu connues du domaine de la couronne. Ces premiers rapports sont devenus d'une extrême rareté, de sorte qu'il n'y avait guère d'autre moyen de les mettre à la connaissance du public que de les réimprimer.

En faisant mieux connaître la valeur de nos terres publiques, ce livre aura pour effet, j'ose l'espérer, d'en stimuler la demande, d'augmenter les revenus du gouvernement et de donner un puissant essor à la grande œuvre de la colonisation, les deux principaux buts que je m'éfforce d'atteindre dans l'administration de ce département.

On a généralement des idées plus ou moins erronées sur la géographie, ou plutôt la géologie superficielle de la province de Québec: du fait que l'estuaire du Saint-Laurent est bordé par deux rangées de montagnes, on conclut que la contrée traversée par ces hauteurs est partout montueuse, rocheuse, impropre à la culture, et pour beaucoup de gens, nous n'avons de bonnes terres arables que dans la vallée immédiate du grand fleuve, qui ne forme pas le quart de l'étendue totale de la province. J'espère que la présente publication fera disparaître ces fausses notions, puisqu'elle établit clairement qu'entre ces rangées de hauteurs, il y a d'immenses plaines d'un sol pour le moins aussi riche et aussi facile à cultiver que celui de la grande vallée du Saint-Laurent, désignée par nos géologues sous le nom de région de Champagne.

En analysant les rapports d'arpentages et d'explorations, on constate qu'en arrière de la chaîne montagneuse qui s'étend depuis le cap Tourmente jusqu'à l'Outaouais, un peu au-dessus de Hull, il y a une immense plaine qui se continue vers l'est, par la vallée de la rivière Matawin, jusqu'aux environs du Saint-Maurice. Le niveau général de cette plaine n'est pas à plus de 250 ou 300 pieds au-dessus de celui de la mer et n'est accidenté, qu'à de rares endroits, par de petites arêtes ou buttes rocheuses. En arrivant dans la région de la Matawin, la direction générale de cette plaine incline vers le nord-nord-est puis elle se continue par le beau plateau compris entre les rivières Trenche et Windigo jusqu'au lac Saint-Jean, pour se confondre avec cette magnifique vallée, limitée par les montagnes bordant le Saguenay au nord-est. La longueur de cette zone de terrains plans, pour la plupart d'une fertilité remarquable, approche 400 milles et sa largeur moyenne est d'environ soixante, ce qui forme une aire de 24,000 milles ou 15,-360,000 acres carrés. La région égouttée par la partie de l'Outaouais comprise entre les sources de cette rivière et le lac Témiscamingue, jusqu'à la hauteur des terres, forme un autre plateau élevé de 600 ou 700 pieds au-dessus du niveau de la mer, généralement plan et renfermant beaucoup de terres cultivables sous le double rapport du sol et du climat, séparée au sud, par une rangée de terrains montueux, de la grande plaine qui vient d'être décrite.

J'attire l'attention de Votre Honneur sur ces faits, ressortant des rapports officiels d'arpentages ou d'explorations et démontrant à l'évi-

dence que ce nord trop souvent représenté comme un pays de montagnes et pour la plus grande partie impropre au défrichement, renferme plus de 20,000,000 d'acres de bons terrains plans, où la colonisation et l'agriculture peuvent se faire dans les conditions les plus avantageuses.

En arrière des montagnes de la rive sud, il y a la grande plaine silurienne et dévonienne s'étendant de la rivière Chaudière à Gaspé et comprenant 3,000,000 d'acres des meilleures terres arables, à peu d'exception près une étendue égale à la totalité des terres actuellement sous culture dans toute la province. Il est impossible de lire les rapports des explorateurs sans être frappé des immenses ressources que ces beaux terrains offrent à l'agriculture. Dans mon rapport pour l'exercice 1888, j'ai signalé à l'attention de Votre Honneur les avantages que cette région promet à la colonisation et j'espère que ce volume aura pour effet de diriger une partie du mouvement colonisateur vers cette belle contrée, où une nombreuse population pourrait vivre dans l'aisance et le confort.

Quand même ce livre n'aurait pas d'autre résultat que de bien faire connaître ces deux vastes champs qui s'offrent à l'œuvre de la colonisation, m'est avis que son utilité serait déjà incontestable.

GEO. DUHAMEL,
Commissaire des Terres.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Québec, 8 octobre 1889.

La
de canto
territoir
le nom
tous les
compara
de la v
et mini
forêts et
tions de
s'appliq

Voy

Rég
ron 40,1
les com
bonne, l
partie d
grande
ce qui e
tagneux
grandes

NOTES PRÉLIMINAIRES

La présente publication est divisée en deux parties : les arpentages de cantons et les arpentages ou explorations de districts, rivières et territoires. La première partie est divisée par comtés et donne sous le nom de chaque canton, par ordre de date, les parties essentielles de tous les rapports d'arpentage qui ont été faits sur ce canton. En comparant ces différents rapports, on peut se former une idée exacte de la valeur de chaque canton, au point de vue agricole, forestier et minier, ou si ce canton renferme de bonnes terres arables, des forêts et des mines susceptibles d'exploitation. Les rapports d'explorations de districts fournissent les mêmes renseignements, sauf qu'ils s'appliquent à des terrains plus étendus et moins clairement délimités.

Voyons maintenant ce qui caractérise chaque région en particulier.

Région de l'Outaouais—Cette région comprend une étendue d'environ 40,130.53 milles, ou 25,683,540 acres carrés. Ce territoire renferme les comtés de Pontiac, Ottawa, Argenteuil, Deux-Montagnes, Terrebonne, Laval, Montcalm, l'Assomption, Joliette, Vaudreuil, ainsi qu'une partie des comtés de Berthier, Maskinongé et Saint-Maurice. La plus grande partie de ce territoire appartient aux formations laurentiennes, ce qui est assez dire qu'il est accidenté, généralement rocheux et montagneux en beaucoup d'endroits. Il est sillonné en tous sens par de grandes rivières, dont les principales sont :

Noms	Longueur	Aire égouttée
Du Moine	120 milles	1,600 milles
Noire	128 "	1,120 "
Coulonge	160 "	1,800 "
Gatineau	400 "	9,000 "
Du Lièvre	160 "	3,000 "
Petite-Nation	50 "	1,250 "
Rouge	100 "	3,000 "
Du Nord	45 "	1,200 "
L'Assomption	50 "	500 "

Ces rivières fournissent de bons pouvoirs d'eau et d'excellentes voies pour le transport des bois, au moyen de la flottaison. Leurs vallées renferment aussi de bons terrains agricoles, offrant tous les avantages désirables à la colonisation, qui progresse rapidement dans cette région Grâce au commerce de bois, les colons trouvent dans les chantiers un excellent marché pour les produits de leur culture et, durant l'hiver, de l'ouvrage pour eux-mêmes et pour leurs bêtes de somme.

On a généralement une fausse opinion sur la qualité d'une grande partie des terres de la région de l'Outaouais. Parce que ces terres sont couvertes de pinières, on en conclut qu'elles sont pauvres et impropres à la culture. C'est une erreur, ainsi que l'ont constaté l'expérience et les rapports des arpenteurs dont l'opinion fait autorité. Voici ce que dit à ce propos M. l'arpenteur James McArthur, dans un rapport en date du 27 octobre 1864 ;

" L'opinion émise par des gens intéressés, que le pin ne croît que dans un sol de qualité inférieure est tout simplement une erreur populaire, dont l'inexactitude est établie par l'expérience de tous les cultivateurs et les forestiers de la région de l'Outaouais, car il est de fait incontestable que le pin blanc de la meilleure qualité se trouve ordinairement mêlé au bois franc et les terres les plus productives de cette partie de la province étaient, dans leur état primitif, boisées dans une proportion très considérable en pin."

Le fait est que les plus beaux terrains agricoles des vallées de la rivière Rouge, de la rivière du Lièvre et de la Gatineau renfermaient jadis de splendides forêts de pins, où les marchands de bois ont fait des opérations considérables et des plus lucratives. En beaucoup d'endroits, la colonisation a marché sur leurs traces et transformé ces terrains en belles fermes, faisant vivre dans l'aisance et le confort une nombreuse population agricole.

En général, le sol de la région de l'Outaouais est une terre jaune composé de glaise ferrugineuse et de sable, ordinairement fertile et des plus faciles à cultiver. Mais il y a des exceptions, qui méritent d'être signalées. Ainsi, dans la contrée du lac Témiscamingue et jusqu'au lac Abittibi, il y a d'immenses étendues de terrains glaiseux et de terres franches, de la plus grande fertilité. Une zone de terrains semblables,

mais encore plus riches et bien plus étendus, se trouve à une soixantaine de milles au nord de Hull et comprend les cantons Lytton, Egan, Maniwaki, Sicotte, Aumond, Bouthillier, Kiamika, Campbell, Robertson, Kensington, Dudley ainsi que plusieurs autres cantons environnants. M. James McArthur constate dans un de ses rapports qu'il n'y a nulle part ailleurs, dans la contrée de l'Outaouais, une aussi grande étendue de terrains réellement bons et fertiles, que dans les cantons Maniwaki, Egan, Aumond, Sicotte et Lytton. Ces terrains sont généralement unis, à peine accidentés par quelques buttes rocheuses, traversés par de magnifiques cours d'eau, offrant sous tous les rapports les plus grands avantages à l'agriculture. Le sol se compose pour la plus grande partie d'une excellente terre glaise, parfois mêlée à de la terre jaune et, en certains endroits, à du gravier fin. Ce gravier diminue la compacité de la glaise, la rend plus facile à assainir, plus pénétrable par l'air et les autres agents atmosphériques, ce qui en augmente d'autant la qualité, au point de vue cultural.

Cette zone de bonnes terres s'étend vers le nord-est jusque dans la vallée de la Matawin, comprise dans la région du Saint-Maurice, et constitue incontestablement une des plus belles régions de toute la province, pour la colonisation et l'agriculture.

La région située plus au sud, comprenant les cantons presque tous établis ou en voie d'établissement, est plus montueuse, plus rocheuse généralement d'un sol moins riche et plus difficile à cultiver, ce qui n'empêche pas qu'elle est habitée par une population nombreuse et prospère, dans les comtés d'Ottawa, Argenteuil et Terrebonne, et qu'elle offre encore un vaste champ à la colonisation.

Il est bon de constater " que dans les comtés d'Argenteuil et d'Ottawa, les terrains qui avoisinent la rivière sont loin d'être aussi avantageux, sous le rapport du sol, que ceux qui se trouvent plus loin dans l'intérieur, c'est-à-dire qu'ils sont plus accidentés, plus montueux, plus rocheux et moins fertiles que les terrains situés en arrière et plus au nord. C'est dans cette région que la principale chaîne des Laurentides est traversée, ou plutôt coupée par la rivière des Outaouais, et par conséquent les terrains les plus rapprochés des bords de cette rivière appartiennent au système laurentien et en ont tous les caractères, tandis que la région située plus au nord n'est pas atteinte

par ces montagnes et offre naturellement un sol plus plan et plus fertile. Tous les explorateurs qui ont parcouru cette région, située plus au nord, s'accordent à dire qu'elle constitue sous tous les rapports une des plus belles contrées agricoles de la province. Elle est accidentée par des collines de peu d'élévation, d'un sol léger, mais fertile, séparées les unes des autres par des vallées où l'on trouve beaucoup de terrains d'alluvion, de la glaise, parfois sablonneuse, de la terre franche et de la terre jaune de la plus grande richesse. Souvent ces terres sont couvertes de débris végétaux, de terroirs qui forment un sol des plus propices aux exploitations agricoles. Aussi les colons recherchent-ils de préférence les terres de cette espèce, surtout dans les vallées des rivières Gatineau et du Lièvre, où il y a des établissements considérables, à plus de soixante milles dans l'intérieur." (1)

Quant au climat, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte de la province pour voir que de beaucoup la plus grande partie des terrains colonisables de l'Outaouais se trouve au-dessous de la latitude de Québec et le reste bien peu au-dessus. Mais cette différence de latitude est plus que compensée par la longitude. On calcule qu'un degré vers l'ouest équivaut à une élévation correspondante d'un degré dans la température. Or la différence de longitude entre Québec et la région de l'Outaouais est de quatre à dix degrés. La même différence s'observe dans la température, ainsi que le constatent l'expérience et la végétation, à défaut d'observations thermométriques. Le bois blanc, que le climat empêche de pousser dans les environs de Québec, se trouve presque partout dans la région de l'Outaouais, même au nord du lac Témiscamingue, dans les environs duquel il y a aussi de l'érable, de l'orme et de la pruche, essences ligneuses dont la croissance atteste invariablement un climat des plus propices à l'agriculture.

A part ses forêts, les plus riches et les plus belles de la province, la région de l'Outaouais renferme des richesses minérales considérables. Une de ses mines de fer est depuis longtemps en exploitation et l'on a trouvé en plusieurs autres endroits des indices de gisement susceptibles d'être exploités d'une manière avantageuse, quand les moyens de transport seront plus faciles. Les mines de phosphate de chaux, ou apatite, fournissent déjà d'énormes quantités de produits d'une qualité

(1) *Le Nord*, p. 29.

supérieure et il y a tout lieu de croire qu'on en trouvera encore beaucoup d'autres dépôts aussi étendus et aussi riches comme teneur. En attendant, les mines actuellement en exploitation n'en sont pas moins les plus riches et les plus abondantes qu'on ait découvertes jusqu'à présent, en Amérique et en Europe.

Région du Saint-Maurice—Cette région est traversée dans toute sa plus grande longueur par la magnifique rivière dont elle porte le nom. En tenant compte de ses sinuosités, le cours du Saint-Maurice a plus de 350 milles de longueur et il a ses sources à environ 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer à Trois-Rivières. Ses principaux affluents sont les rivières—

Rive gauche		Rive droite	
Mekinac	30 milles	Shawinigan	35 milles
Bostonais (petite)	37 "	Matawin	95 "
Bostonais (grande)	50 "	Rat	35 "
Croche	90 "	Vermillon	75 "
Trenche	102 "	Flamand	40 "
Pierriche (petite)	22 "	Manouan	77 "
Pierriche (grande)	25 "	Au Ruban	36 "
Windigo	50 "		

A partir d'une douzaine de milles de l'embouchure de la rivière qui en est la grande artère, le territoire du Saint-Maurice est partout montueux et même montagneux en beaucoup d'endroits. Le sol se compose partout d'une terre jaune, généralement de bonne qualité, excepté dans les vallées de plusieurs rivières, qui renferment de magnifiques terrains d'alluvion. On peut citer entre autres les vallées des rivières Mekinac, Bostonais, Croche, Flamand, au Rat, Wessonneau et Vermillon. Sur la rive gauche du Saint-Maurice, jusqu'au confluent de la rivière Croche, il n'y a pas beaucoup de terres arables, sauf dans la région des lacs et de la rivière Mekinac, où se trouvent les cantons Mekinac, Boucher et Carignan et le canton Malhiot, au confluent de la rivière Bostonais. En arrière de ces cantons et dans le voisinage du Saint-Maurice, il y a en plusieurs endroits, entre les montagnes, de nombreux zones de bonnes terres, mais leur étendue, dans la plupart des cas, est trop limitée pour permettre d'y former des établissements avantageux. Il faut cependant excepter la région de la grande rivière

Bostonais, qui renferme environ 175,000 acres de terrains arables propres à la colonisation. Ces terrains sont comparativement plans, particulièrement dans la partie supérieure de la vallée de cette rivière, et se composent d'un sol facile à cultiver, en grande partie de la terre jaune et de la terre grise, presque partout recouverte d'un riche terroir végétal.

On pourrait probablement établir, sur une distance de soixante milles à partir de son embouchure, un rang de chaque côté de la rivière Croche, dont la vallée, resserrée entre deux rangées de montagnes, renferme des terrains d'alluvion d'une richesse remarquable.

A l'ouest de cette rivière, il y a une étendue de bonnes terres qui mérite une mention spéciale. Ces terrains sont limités à l'est par la rangée de hauteurs qui avoisinent la rivière Croche, à l'ouest par la rivière Windigo et au nord par les hauteurs où les rivières Trenche et Pierriche ont leurs sources. L'aire comprise dans ces limites a une superficie de 1,500,000 acres et se compose des meilleurs terrains arables. A part quelques buttes rocheuses, principalement dans le voisinage du Saint-Maurice, ces terrains sont plans, avec une légère pente vers le sud. Ils ont presque tous été ravagés par le feu, ce qui a rendu le défrichement des plus faciles. Il y a encore des lisières de forêts primitives ; mais le bois est généralement de deuxième venue, ce qui n'empêche pas qu'il en reste suffisamment pour les besoins des colons. Le sol, exempt de roches, se compose de terre jaune et de terre grise, mêlée de sables en certains endroits et partout recouverte d'une riche couche d'humus. A la vérité, c'est un des plus beaux champs qui s'offrent à l'œuvre de la colonisation.

De la rivière Windigo à Kirkendatch, distance d'une centaine de milles, le sol offre peu d'avantage à la culture, s'il faut en juger par les tentatives faites jusqu'à ce jour, et le climat ne paraît pas être plus propice. A Weymontachinque, un peu en amont du confluent de la rivière Windigo, on a fait d'excellentes récoltes de plantes-racines et de céréales ; mais il ne faut pas y compter d'une manière certaine, vu qu'il arrive fréquemment que la gelée et le trop peu de durée de la belle saison empêchent les plantes de parvenir à leur maturité. Plus haut que Kirkendatch, des deux côtés du Saint-Maurice, le pays est absolument impropre à la culture, tant à cause de la qualité du sol que du climat : le meilleur parti qui pourrait en être tiré serait d'utiliser pour le pâturage les prairies naturelles qui se trouvent en plusieurs endroits le long de la rivière.

Sous le rapport du sol, il y a plus de 850,000 acres de terre cultivable dans les vallées des rivières Manouan et au Ruban et ces terrains sont en général assez plans. Malheureusement, on prétend que dans le voisinage de Weymontachinque, par 47° 54' 24" de latitude, la température n'est pas assez élevée pour faire mûrir les céréales, de sorte qu'il faudrait retrancher des terres cultivables toute l'étendue qui se trouve dans la même position astronomique.

Les vallées de la grande et de la petite rivière Flamand et de celle des Grandes-Battures forment un triangle ayant son sommet à l'extrémité sud-ouest du lac Mondonak et renferment un territoire d'environ 600,000 acres carrés. Ces terrains sont généralement plans, excepté dans les environs du lac Mondonak, où ils sont montagneux et impropres à la culture. La partie avoisinant le Saint-Maurice paraît être de même qualité que les terres de la rivière Pierriche, sur le côté opposé, également planes et possédant un sol composé de bonne terre jaune et grise. D'après les rapports des arpenteurs qui ont exploré cette région, le plateau où la grande rivière Flamand prend ses eaux est formé par des terrains plans et de bonne qualité, couverts par des forêts de pin, d'épinette rouge et de bouleau.

Les rivières Vermillon, au Lait, la Tuque, au Rat, Wessonneau et Bête-Puante ainsi que la plupart des nombreux lacs de cette région, sont bordées par des lisières d'alluvion formant un sol de qualité supérieure et dans toute cette région le climat est le même qu'à Trois-Rivières, avec cette différence que si le mercure descend un peu plus bas en hiver, il monte plus haut en été, et il est de fait que tous les grains qui réussissent le long du Saint-Laurent atteignent aussi leur parfaite maturité à la rivière au Rat, plus de soixante milles au nord de Trois-Rivières. Les explorations faites jusqu'à présent établissent que dans la contrée égouttée par ces différentes rivières, il y a suffisamment de bonnes terres pour former plusieurs paroisses.

Vient ensuite l'immense vallée de la rivière Matawin, comprenant une aire d'environ 1,250,000 acres carrés. Elle mesure soixante milles de longueur, de l'est à l'ouest, et sa largeur, qui excède guère quinze milles dans le voisinage du Saint-Maurice, augmente considérablement en allant vers l'ouest, au point qu'elle dépasse soixante milles entre les lacs Cyprès et Morialice. La partie adjacente au Saint-Maurice est montagneuse

et un peu rocheuse ; mais en avançant vers l'ouest, le terrain devient de plus en plus plan et la qualité du sol s'améliore considérablement, au delà de la limite occidentale du comté de Saint-Maurice. A partir de ce point, la vallée de la Matawin forme un grand plateau de bons terrains arables, avec un sol composé d'une riche terre jaune et grise, généralement couverte d'une couche de terroir végétal, parfois interstratifiée de minces lits de gravier ou d'une légère couche sablonneuse. Ces différentes espèces de sols se trouvent sur les hauteurs ; mais les terrains bordant les rivières et les lacs sont plus riches et ils offrent aux regards de l'explorateur d'immenses étendues d'une alluvion de la plus grande fertilité. Ces riches bandes d'alluvion se voient principalement sur les bords de la rivière du Milieu et du lac Clair, dans les comtés de Maskinongé et de Berthier (1).

En 1869 l'honorable M. Louis Archambault, alors commissaire de l'agriculture et des travaux publics, a visité la vallée de la Matawin, et voici ce qu'il dit de cette région :

" Au nord du district de Montréal, la colonisation a fait depuis quelques années un pas décisif en traversant la chaîne des Laurentides pour s'introduire dans la vallée de la Mantawa, un des affluents du Saint-Maurice, qui prend ses eaux sur le même plateau que les tributaires de l'Outaouais...

" A quelques milles plus haut, on entre dans le canton Provost en coupant perpendiculairement la ligne sud de ce canton. Ici le terrain est beau et bien colonisable ; il incline en pente douce vers le nord, les Laurentides sont franchies... C'est le centre d'une belle paroisse. Dans toutes les directions, sur un rayon de pas moins de six milles, on aperçoit un plateau de belles terres, en partie couvertes d'érablières. Autre indice non équivoque de la fertilité du sol, il se trouve une carrière de pierre à chaux sur les bords du lac Saint-Louis. Depuis trois ans, les récoltes sont parvenues à parfaite maturité dans cet endroit...

" A l'endroit où le chemin traverse la rivière Mantawa, sur un pont flottant, on découvre de belles pointes et de grandes prairies ; vers l'est, en descendant, le terrain est plan et se prolonge ainsi jus-

(1) *Le Nord.*

qu'au lac des Pins, où se trouve la vaste ferme que M. Hall, riche négociant de Québec, fait exploiter pour l'alimentation de ses chantiers. Le sol est généralement une terre jaune grasse, assez profonde ; ça et là se rencontrent des terrains secs et sablonneux.

" En remontant la rivière vers l'ouest, au delà du mont Roberval, belle forêt et bon sol, terre jaune, rocheuse par endroits. Le bois franc domine ; il reste encore un peu de pin. Nous passons le portage du rapide Brûlé et nous tombons dans la vallée de la rivière des Aunaies, un des affluents de la Mantawa. Ici se rencontrent des terres basses et quelques prairies naturelles. Tant que le regard peut porter, on n'aperçoit que la forêt, tantôt verte, tantôt desséchée par l'incendie. Des deux côtés de la rivière, le sol est excellent : il y a place à coup sûr pour deux belles paroisses en cet endroit.

" Depuis le rapide Brulé, où commence la vallée des Aunaies, jusqu'au lac Bourget, on compte environ trente-deux milles de navigation. Sur ce parcours, il y a en tout cinq portages, dont le plus long a quinze arpents. Les bords de la rivière ont de cinq à douze pieds de hauteur ; par endroits, ils sont couverts de foin, ailleurs ils sont bordés d'aunes; de distance en distance la berge s'allonge et forme des pointes d'un aspect très fertile. Il y a place dans ces trente-deux milles pour au moins six paroisses, sur les bords de la Mantawa.

" A l'endroit où la rivière Bourget tombe dans la Mantawa, le terrain est plan à perte de vue, au nord-est, au nord et au nord-ouest. Le sol est composé 1° d'un lit d'engrais végétal de quelques pouces d'épaisseur, 2° assez généralement ensuite, de quelques lignes de sable blanc qui à plutôt l'apparence de cendre, 3° d'un lit profond de terre jaune, communément très grasse, 4° au-dessus terre grise, sable et glaise, terrain silico-argileux. Les bois dont se compose la forêt sont le sapin, l'épinette rouge et blanche, le cèdre, le merisier, le gros bouleau et le tremble. En profondeur, au nord, dans la direction des sources de la rivière du Milieu, on trouve de grands bois francs et beaucoup d'érablières.

" Le climat est partout le même que dans la vallée du fleuve ; les pluies et les orages n'y sont pas plus fréquents et en hiver il y tombe moins de neige que dans les montagnes. Ce qui contribue sans doute à adoucir la température au delà des Laurentides, c'est que cette chaîne de montagnes protége la plaine contre les vents du nord-est.

" De l'embouchure de la rivière Bourget à la tête de la Mantawa, il y a place pour six à huit autres paroisses et dans la lisière de bois francs qui monte vers les sources de la rivière du Milieu, on en installerait facilement quatre autres.

" Maintenant, en descendant vers le sud par le lac à la Hache et prenant le versant nord des Laurentides, on tombe dans une vaste plaine couverte de bois francs, qui se prolonge vers l'ouest jusqu'à la rivière du Lièvre. Il y a là de quoi établir à l'aise six paroisses, en comprenant les terrains situés au sud du lac Bourget, à travers lesquels passe le chemin Provost.

" Ainsi, dans la région que je viens d'esquisser, on pourrait, abstraction faite des terres improductives, placer avec avantage sur les deux rives de la Mantawa et quelque peu en profondeur, environ vingt-quatre paroisses, soit une population de 40,000 âmes..

" A la tête de la Mantawa, la vallée se confond avec le plateau arrosé par la rivière Rouge et la rivière du Lièvre, et plus loin encore, avec les terrains traversés par la Gatineau et ses tributaires : nous tombons dans la vallée de l'Outaouais." (1)

En effet, la continuation de ces beaux terrains nous amène dans la splendide contrée de la rivière Kiamika, du Baskatong et de la rivière du Désert, la plus riche et la plus belle partie de la contrée de l'Outaouais, du moins au point de vue agricole, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Tous ces beaux terrains forment entre le Saint-Maurice et l'Outaouais, au nord de la chaîne des Laurentides, un des plus beaux pays pour l'agriculture et une région qui sera avant longtemps l'une des plus riches et les plus prospères de la province : la transformation se fera par les chemins de fer.

Ce qui précède montre clairement que le territoire du Saint-Maurice renferme d'immenses étendues de bons terrains agricoles. La région des rivières Windigo et Trenche, ainsi que la grande vallée de la Matawin, entre autres, offrent à la colonisation des avantages qui ne sont guère surpassés dans n'importe quelle autre région de la province. Dans la partie de ce territoire où le climat est propice aux opérations agricoles, il y a des endroits rocheux et incultes, mais ces endroits forment l'exception et non pas la règle générale.

(1) *Rapport du Commissaire de l'Agriculture pour 1869, pages 15 16.*

Sauf le phosphate de chaux, les minéraux économiques de la région du Saint-Maurice sont à peu près les mêmes que ceux de la contrée de l'Outaouais. Les minerais de fer se trouvent presque partout, mais principalement dans les terrains de formation laurentienne, dont l'oxyde magnétique est pour ainsi dire le minerai caractéristique. La limonite, ou fer des marais, produite par la décomposition des oxydes de fer qui se trouvent dans le roc vif, se rencontre dans presque tous les endroits où l'eau a séjourné et dans plusieurs localités, en quantité susceptible d'exploitation. On rapporte que la plombagine, d'excellente qualité, existe dans les roches gneissoïdes du Coucoucache et de la rivière au Rat et il y a une veine de galène dans une chaîne de rochers bordant la rivière Trenche. Il est tout probable qu'une exploration minutieuse et faite par des hommes compétents conduirait à la découverte de richesses minérales d'une importance réelle ; mais, fort malheureusement, la commission géologique n'a pas encore jugé à propos de pousser ses recherches dans cette région.

Région de Batiscan, Portneuf et Québec—Au nord du comté de Portneuf, la région traversée par la rivière Batiscan ne renferme à proprement dire aucuns terrains susceptibles de colonisation. L'étendue des terres arables est trop limitée pour permettre de former des établissements, même peu considérables et sans importance, dans les rares endroits où la culture est praticable. Dans les localités les plus avantageuses, il est à peine possible de trouver assez de terre arable pour former trois ou quatre fermes. Toute cette région n'est qu'une série de rochers, souvent dénudés, et de ravins presque sans fond. Cette bande de terrains stériles s'étend vers l'est jusqu'à la rivière Malbaie, dans le comté de Charlevoix, et doit être classée au nombre des régions qui n'offrent aucune perspective à la colonisation. Outre que le terrain est rocheux, pauvre et trop accidenté pour être cultivé, la température est trop basse et trop humide pour faire mûrir les céréales. Dans ces montagnes, il gèle tous les mois de l'été et la condensation est telle que les plus petits nuages, principalement ceux qui viennent du sud, se transforment en pluie dès qu'ils arrivent au-dessus de ces hauteurs. Les seules ressources de cette contrée sont la pêche, qui est abondante, le bois et le paturage, dans les parties dévastées par le feu qui, sur le chemin de colonisation du lac Saint-Jean, dans les environs du grand lac Jacques-Cartier, ont une étendue de vingt à vingt-cinq milles carrés. Dans ce grand brûlis, où il reste à peine quelques troncs d'arbre, il y a le long des rivières, autour des lacs

et entre les rochers, de magnifiques paturages, où abonde une herbe de la meilleure qualité. Les forêts se composent presque exclusivement de conifères et renferment beaucoup de belle épinette, qui est exploitée par plusieurs marchands de bois. La pêche est abondante partout dans les rivières et les myriades de lacs dont cette contrée est parsemée. Les animaux à fourrure se trouvent en nombre assez considérable, même le caribou, qui fréquente de préférence la région traversée par le chemin de colonisation du lac Saint-Jean.

Région du lac Saint-Jean—C'est un des plus vastes champs qui s'offrent à la grande œuvre de la colonisation. Elle se divise naturellement en deux contrées bien distinctes : celle du midi, au sud du lac, et celle du nord et du nord-ouest, au nord et à l'ouest du même lac.

La zone avoisinant le lac au sud est généralement montagneuse et rocheuse, ce qui n'empêche pas qu'elle renferme beaucoup de terrains susceptibles d'une culture avantageuse, ainsi que le prouve l'état de prospérité des nombreux établissements qui s'y rencontrent. Les parties les plus pauvres et les plus incultivables de cette zone sont au sud du lac Kenogami, où la chaîne des laurentides projete vers le nord un éperon qui atteint les bords de ce lac. Aux deux extrémités, c'est-à-dire à l'est et à l'ouest, il y a beaucoup de terre arable et cette terre est de bien meilleure qualité qu'au milieu. M. l'arpenteur Dumais a constaté que dans la région du lac Bouchette et de celui des Commissaires, il y a suffisamment de bonnes terres pour former des établissements prospères et que l'œuvre de la colonisation peut se poursuivre là dans les meilleures conditions. Aux avantages naturels qu'offre cette contrée, il faut ajouter celui des facilités de communication et de transport que procure le chemin de fer du lac Saint-Jean, qui traverse ces localités.

La partie orientale renferme des terrains aussi bons. Elle est traversée par le grand chemin de Saint-Urbain, qui la relie aux ports de Saint-Alphonse et de Chicoutimi. Comme celui de l'autre extrémité de cette zone, le sol de la partie orientale est rocheux, sablonneux et léger en certains endroits ; mais, en général, il se compose d'une terre jaune riche, facile à cultiver, et l'on peut dire que ces terres sont bien supérieures à beaucoup d'autres qui font pourtant vivre dans l'aisance et le confort les populations qui les occupent.

Mais les plus beaux terrains de toute cette contrée se trouvent au nord et au nord-ouest du lac Saint-Jean. Celui-ci, à partir de la rivière Shipshaw et en allant vers le couchant, est contourné par une zone de terrains plans, dont la surface est à peine accidentée par les vallées des splendides rivières qui la traversent et de rares coteaux rocheux. Ces beaux terrains s'élèvent en pente douce vers le nord, ce qui leur donne une bonne exposition au midi et les rend plus propices aux opérations agricoles. Dans le canton Dalmas, entre les deux rivières Péribonka, le sol se compose d'une glaise extrêmement riche ou de terre jaune et le bois est partout long, renfermant des essences variées, y compris l'orme et le frêne, ce qui indique suffisamment la richesse de la terre. Dans la vallée de la petite rivière Péribonka, M. l'arpenteur P. H. Dumais a remarqué la prévalence des espèces suivantes : l'épinette grise, le pin gris ou cyprès, le bouleau, le tremble, le pin blanc et le pin jaune, le peuplier, le frêne, l'orme, l'aune, le bois blanc, le cormier, le frêne de montagne et la plaine. Il ajoute que le sol, légèrement ondulant dans les premiers quarante milles, se compose de glaise grise et jaune, d'alluvion mêlée avec du sable, sur les bords de la rivière, et couverte d'un riche terroir végétal, sur les plateaux plus élevés.

Plus à l'ouest, entre les rivières Péribonka et Chamouchouan, se trouve la riche et grande vallée de la Mistassini et de ses principaux affluents: la Mistassibi, la rivière au Rat et l'Assiemska. Les trois quarts au moins des terrains égouttés par ces rivières sont propres à la culture. Comme ceux du canton Dalmas, ils se composent de terre grise et jaune, ou de glaise mêlée avec du sable à la surface, reposant sur un profond sous-sol d'alluvion, et ces terres ne renferment pas de pierres, sauf aux rares endroits où le roc perce à la surface pour varier le niveau presque uniforme de ce plateau, principalement entre le trentième et le quarantième mille, à compter de l'embouchure de la rivière. La forêt est une seconde pousse d'une cinquantaine d'années ; elle comprend les différentes essences ligneuses de la région du lac Saint-Jean, excepté le cèdre. La rivière au Rat coule à travers des terrains semblables, serpentant dans une grande vallée d'alluvion et unie, couverte de bois magnifiques. Les mêmes remarques s'appliquent à la contrée traversée par la rivière Assiemska, qui est presque aussi considérable que la Mistassini et navigable dans la plus grande partie de son cours, au delà des rapides et des petites chutes qui obstruent les premiers dix milles. Voici ce que dit M. Dumais dans son rapport sur l'arpentage du magnifique bassin de la Mistassini et de ses tributaires :

" Je ne saurais terminer ce rapport, Monsieur le Commissaire, sans soumettre à votre sérieuse considération que les travaux que je viens de faire sur ces trois rivières ont pleinement confirmé l'opinion que je m'étais faite à l'endroit de cet vallée du lac Saint-Jean, dès les premières explorations que j'y ai conduites par ordre du gouvernement de cette province. Je suis convaincu que la plus grande partie de cette région comprise dans le fond de ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout, c'est-à-dire une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie, se compose des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat. Pour offrir un point de comparaison assez juste, je crois devoir dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que nous avons dans ce bassin du lac Saint-Jean une assez grande étendue de belles et bonnes terres pour établir à l'aise une population aussi dense que celle qui habite la plus belle partie de la vallée du Saint-Laurent, celle occupée par les comtés de Richelieu, Yamaska, Verchères, Bagot, Saint-Hyacinthe, Rouville, Saint-Jean, Napierville et Laprairie. Les alluvions du lac Saint-Jean sont tout aussi étendues et plus profondes que celles qu'arrosent les rivières Richelieu et Yamaska ; quant au climat, nous n'avons rien à envier à ces localités."

D'après les rapports de tous les explorateurs, la vallée de la rivière Chamouchouan renferme des terrains encore plus riches. Le sol se compose partout de glaise, en plusieurs endroits recouverte par un mince lit de sable qui, par son mélange avec la glaise au moyen du labourage, rend cette terre particulièrement propre à la culture du blé. Il n'y a ni roches ni ravins et le terrain est partout des plus faciles à cultiver, principalement dans les cantons Demeules et Chamouchouan, qui ont collectivement une aire de 80,000 acres. Le canton Dufferin, plus haut sur la rivière, renferme des terres aussi riches, si non plus, de l'aveu de M. l'arpenteur Gagnon. Le sol est formé par une terre forte ou une couche de terre jaune ou d'un terroir sablonneux reposant sur un sous-sol de glaise. Ces terrains sont plans, libres de roches ou de pierres et recouverts de bois bien poussés, entres autres le bouleau, le frêne, l'orme, le tremble, l'épinette, le sapin et un peu de pin, dans les endroits qui n'ont pas été dévastés par le feu. Ces beaux terrains se continuent le long de la Chamouchouan vers le nord-ouest et dans la direction du sud-ouest ils s'étendent jusqu'au beau plateau compris entre les rivières Trenche et Windigo, dans la contrée du Saint-Maurice.

En 1884 ou 1885, M. l'abbé Laflamme a fait dans la région du lac Saint-Jean des explorations pour la commission géologique et voici ce qu'il dit de la vallée de la rivière Chamouchouan :

" Dans une longue excursion que j'ai faite le long de la rivière Ashuapmouchouan, j'ai pu me convaincre de l'étendue immense de sol arable que renferme cette partie du pays. Ces argiles quaternaires sont toutes d'origine marine et d'une fertilité extraordinaire. La colonisation trouverait de ce côté un débouché très important."

Ces magnifiques terrains situés au nord et particulièrement ceux qui se trouvent au nord-ouest du lac Saint-Jean, méritent l'attention spéciale de tous les amis de la colonisation. Ils forment une aire d'environ 5,000,000 d'acres, ou assez pour établir et faire vivre dans le confort une population agricole de 300,000 âmes. Ils offrent des facilités et des avantages spéciaux à l'agriculture, en ce sens qu'étant plans et exempts de pierres ou de roches, ils permettent l'usage des instruments aratoires perfectionnés, lesquels économisent le travail, rendent les opérations culturales plus faciles, plus promptes et bien moins coûteuses. La culture peut se faire là dans des conditions pour le moins aussi avantageuses que dans les plus belles parties de la vallée du Richelieu et de l'Yamaska.

Région du Saguenay—Cette désignation comprend tout le territoire situé à l'est de la rivière Shipshaw et du Saguenay, depuis le Saint-Laurent jusqu'à la ligne de faite formant la frontière nord de la province, ou une étendue d'environ 65,000,000 d'acres en superficie.

Cet immense territoire est généralement représenté comme une région inculte, sous le double rapport du sol et du climat, ne renfermant que peu de forêts susceptibles d'exploitation, presque partout recouverte de bois rabougris, quand le roc n'est pas absolument dénudé. En acceptant pour exacte cette opinion erronée, résultant de l'ignorance qui a existé jusqu'à ces dernières années sur la nature de cette immense contrée, on a fermé à l'œuvre de la colonisation à peu près le tiers des terres que comprend tout le territoire de la province ; l'on a classé parmi les pays inhabitables, comme au plus bonne pour la chasse et la pêche, la plus grande partie de cette région de la côte nord, qui offre pourtant des avantages incontestables à l'industrie forestière, même à l'exploitation agricole, ainsi que l'établissent clairement les explorations faites depuis une vingtaine d'années.

En analysant les rapports des différents explorateurs, on arrive facilement, ou plutôt forcément à la conclusion que toute cette grande contrée est divisée en plateaux courant du sud-ouest au nord-est, dans une direction à peu près parallèle à celle du littoral du Saint-Laurent. Ces plateaux sont séparés par des bandes rocheuses saillant au-dessus du niveau général et formant pour ainsi dire les angles des gradins par lesquels le terrain s'élève jusqu'aux hauteurs de la ligne de partage entre les eaux qui coulent vers le Saint-Laurent et celles qui vont vers le détroit et la baie d'Hudson.

Toutes les grandes rivières qui égouttent cette contrée coulent à peu près du nord-ouest au sud-est, c'est-à-dire perpendiculairement à la direction générale des chaînes de hauteurs ou de montagnes. En jetant un regard sur la carte et, surtout, en examinant les notes des arpenteurs, on constate que les affluents de ces grandes rivières coulent d'une manière à peu près uniforme dans la direction sud-ouest et nord-est, ou parallèlement à la course générale des plateaux et transversalement à celle des grandes rivières auxquelles ces affluents apportent le tribut de leurs eaux. Les rapports des explorateurs constatent aussi que le cours de ces grandes rivières est presque dans tous les cas caractérisé par l'alternance de longues étendues d'eau calme avec des séries de chutes et de cascades creusées à travers le roc solide des rangées de montagnes. Il ne faut pas réfléchir beaucoup pour voir que ces eaux calmes, où le lit des rivières est généralement plus large que dans les parties accidentées par les chutes et les cascades, se trouvent dans les endroits où ces rivières traversent les plateaux compris entre les [illegible]tes rocheuses qui les limitent au nord et au sud. Tout cela est p[illegible]faitement établi dans le rapport de M. John Neilson, en date du mois de décembre 1888, sur l'exploration de la petite rivière Mecatina. Voici ce qu'il dit :

" Les caractères physiques de la région égouttée par cette importante rivière diffèrent matériellement de ceux des parties de la province situées plus à l'ouest, particulièrement au nord du Saint-Laurent. Ici les chaînes de montagnes, en règle générale, sont parallèles au cours des plus grandes rivières, s'élevant d'une manière abrupte et souvent en précipice, pour s'étendre de chaque côté et former des collines basses, séparées les unes des autres, et entre lesquelles se trouvent de nombreux lacs, élevés de plusieurs centaines de pieds au-dessus de la rivière qui reçoit leurs eaux. Au contraire, la région traversée par la petite rivière Mécatina et que l'on pourrait appeler " le versant sud-

est du Labrador," est caractérisée par des chaînes de basses collines, courant transversalement à la rivière et augmentant en hauteur à mesure qu'on séloigne du littoral, formant un certain nombre de plateaux d'où la rivière tombe de l'un à l'autre par une série de chutes et de rapides. Dans le court espace de 14¾ milles à partir de la mer, il y a cinq de ces rapides et de ces chutes avec des plateaux intermédiaires. Au delà de cette distance se trouve le premier des deux grands plateaux caractérisant la région que j'ai arpentée. Dans ces plateaux le cours de la rivière, augmentant en largeur et en profondeur, est calme et tranquille, sauf deux petits sauts au rapide des Eaux-Calmes et un autre en bas de l'île au Lard. C'est ici que se trouve la première obstruction sérieuse au cours de la rivière, formée par une rangée de collines bien distincte, courant vers le sud-ouest, atteignant une hauteur de 200 à 400 pieds et une largeur d'environ six milles, à travers laquelle la rivière, dont la largeur se rétrécit à quatre ou cinq chaînes, se fraie forcément passage dans une série continue de cascades et de rapides mugissants, désignés au plan sous le nom de *rapide des Sept.* Au-dessus de ces rapides se trouve un deuxième grand plateau dans lequel la rivière, dont le cours s'élargit au point d'excéder trente chaînes en plusieurs endroits, coule tranquillement, au delà des îles William et Marguerite, où à travers un nombreux groupe de bancs de sable et d'îlots de gravier, il se produit un fort courant qui se fait sentir jusqu'à la Mok-shebi, petit tributaire coulant du nord-est le long du pied d'une deuxième chaîne de collines dont la hauteur varie entre 300 et 500 pieds et à travers lesquelles la rivière, venant du nord-ouest et avec un courant dont la force augmente constamment, se fraie un passage pour atteindre et même excéder l'endroit où nous avons terminé le présent arpentage.... Au delà de ce point la rivière, dont la largeur a beaucoup diminué ainsi que le volume de ses eaux, tourne au nord et son cours tortueux se précipite par des chutes et des rapides écumants à travers des gorges souvent coupées à pic dans le roc, qui forme cette chaîne de montagnes, de beaucoup la plus considérable des deux que nous avons vues, et qui sont bien distinctes, depuis que nous avons quitté le bord de la mer. Cette deuxième chaîne est appelée par les sauvages *Misto-wa-no-ni-ganwajo*, ou la rude rangée de montagnes.... Cette rangée de montagnes a pour le moins douze ou quinze cents pieds de hauteur. Sur ce parcours la rivière, se frayant un chemin à travers les nombreux obstacles qu'elle rencontre, descend à raison de cinquante à soixante pieds au mille et, au dire du sauvage Martin, tombe à un endroit d'un précipice d'une grande hauteur, formant une

chute sans égale et si remarquable, que ce sauvage, dans ce langage figuré qui est particulier aux gens de sa race, la représente comme la plus haute chute qu'il y ait dans tout l'univers....

" Les terrains qui bordent la rivière Mecatina de chaque côté, à part les rangées de montagnes plus haut décrites et qui courent parallèlement à la côte du golfe, sont parsemés de collines basses, presque toutes rondes et isolées, de tourbières et de lacs. Les collines ont leur base et les lacs leurs lits à peu d'élévation au-dessus de la rivière, qui reçoit les eaux de ces derniers. Au delà du portage de Natagamu—distant d'une dizaine de milles des bords de la mer—les collines dénudées qui caractérisent le voisinage de la côte disparaissent et de là à l'extrémité du présent arpentage—à 68 milles de la mer—le pays est couvert de forêts denses. L'épinette blanche, le sapin, le bouleau blanc et l'épinette rouge de montagne, en bosquets dispersés, sont les principales essences ligneuses remarquées dans la région explorée et les dimensions de ces arbres augmentent considérablement à mesure que l'on monte vers les sources de la rivière. Les plus beaux bois que nous avons vus se trouvent sur le deuxième plateau, qui s'étend en largeur depuis les Sept-Rapides jusqu'à la rivière Mok-shebi. L'épinette blanche mesurant de quinze à vingt pouces de diamètre est assez commune et l'on trouve même ça et là des arbres de vingt-cinq pouces de diamètre. Ce bois, quoique généralement exempt des défectuosités qui pourraient en diminuer la valeur, est dur, a le grain fin et il est parfois noueux. Il en est de même pour le sapin ; mais les bosquets disséminés d'épinette rouge de montagne que nous avons vus sur le deuxième plateau gagneraît, employé pour faire des traverses de chemins de fer, en augmentant ainsi en dureté, vu que cela la rend plus propre à mieux tenir les carvelles.

" Le sol, le long de la rivière et des nombreuses criques au courant presque nul qui égouttent les plateaux, se compose presque partout *d'épaisses couches de glaise grise ou de sédiments de terre jaune d'une richesse au moins égale à celle des sols semblables dans les meilleurs régions agricoles de la province.* A plusieurs endroits, sur les bords de la rivière, il y a des bandes de terrain plan de profondeur et de largeur suffisantes pour former des fermes de bonne grandeur et l'on trouve souvent, dans le voisinage, d'immenses prairies de castors qui sont littéralement tapissées d'herbe sauvage d'une pousse extraordinairement luxuriante et que les colons pourraient récolter en quantités presque illimitées pour nourrir leur bétail durant l'hiver.

" Les îles, dont quatre méritent d'être mentionnées, savoir : l'île Sanday, l'île des Sauvages ainsi que les îles William et Marguerite, sont grandes, bien boisées et formées d'une riche terre jaune. L'île des Sauvages, qui est une des plus grandes et des plus belles, se trouve à onze milles et demi de la côte, en mesurant sur le cours de la rivière, et peut-être pas à plus de la moitié de cette distance, en mesurant en droite ligne: elle serait la localité la plus propice pour faire l'expérience pratique de l'agriculture dans cette grande partie jusqu'à présent oubliée de la province de Québec. Tout dépendrait naturellement du climat, au sujet duquel je puis dire que si la magnifique température d'été que nous avons eue durant les mois de juillet et d'août en 1888, peut être acceptée comme moyenne, je n'hésite pas à déclarer que les légumes, les plantes-racines et les céréales les plus rustiques pourraient être cultivées avec succès et donner un rendement plus fort que même dans quelques-unes des meilleures régions des autres parties de la province."

Les mêmes phénomènes, quant à la succession des rangées de collines et des plateaux intermédiaires, ont été observés dans l'exploration de toutes les autres grandes rivières qui se trouvent plus à l'ouest. Partout des séries de rapides et de chutes, indiquant des chaînes de montagnes, alternent avec des intervalles d'eau tranquille, revélant des plateaux où les rivières coulent dans un lit large, profond et presque sans dénivellement. Ces faits ressortent assez clairement des rapports sur l'exploration des rivières Saint-Jean, Musquarro, Trinité, Moisic, Marguerite, Pentecôte, Manicouagan, aux Outardes, Betsiamites, Saut-au-Cochon et Portneuf.

Il résulte de toutes ces données que la configuration superficielle de la grande contrée située à l'est du Saguenay est formée par une série alternante de chaînes rocheuses et de plateaux intermédiaires, ou d'anticlinales rocheuses et de synclinales remplies par des dépôts quaternaires. En ajoutant à ces renseignements ceux que fournissent les données générales de la géologie, il devient facile de se former une idée assez juste de la nature du sol de cette contrée.

Il est bien connu que les glaciers venant des régions polaires étaient chargés, à leur surface inférieure, d'argiles et autres matières de même nature, qu'ils ont déposées en se fondant dans les régions

plus méridionales. Ainsi s'explique l'origine des terres glaiseuses qui se trouvent dans la contrée du Saguenay, à l'est de cette rivière, ainsi que dans la vallée du lac Saint-Jean, où la glaise forme en certains endroits des assises qui atteignent jusqu'à six cents pieds de profondeur. Après l'action des glaciers, déposant dans leur fonte ces matières argileuses, est venue celle de l'érosion, produite par les courants marins et fluviaux. A mesure qu' a baissé la mer qui recouvrait les parties les moins élevées de la province, durant la période Champlain, les eaux des parties les plus élevées de la contrée du nord, dans leur écoulement vers le sud, ont creusé le lit des grandes rivières traversant la région qui nous occupe, érodant les arêtes rocheuses et transportant sur leurs bords, dans les endroits situés plus bas, le sable provenant de ces érosions. Ces sables ont naturellement recouvert les sédiments argileux antérieurement déposés par les glaciers. Ces sables charriés par les rivières vers le sud, ont rencontré là le grand courant venant du sud-ouest qui les a distribués le long de la rive du golfe, à partir du Saguenay, absolument de la même manière que l'ont été les sables charriés par l'Outaouais et le Saint-Maurice, dans la contrée située plus à l'ouest. On comprend facilement que ces couches de sable sont d'autant plus épaisses qu'elles sont plus rapprochées des rivages actuels de la mer ; à mesure qu'a baissé la mer qui recouvrait les terrains plus élevés, le cours des rivières s'est allongé, a pris plus de force, occasionné une érosion plus considérable et dont le produit, dans la partie inférieure, s'est augmenté de tout ce qui avait déjà été accumulé plus haut.

Tout cela est corroboré par les faits que constatent les explorations faites durant ces dernières années. Il est établi par le rapport de M. James Richardson, de la Commission géologique, qu'à partir du Saguenay et en descendant, les bords du Saint-Laurent sont formés presque partout par des assises de glaise, souvent d'une épaisseur considérable, recouvertes par des couches de sable atteignant jusqu'à une cinquantaine de pieds d'épaisseur. Mais cette épaisseur diminue en allant vers l'intérieur des terres et il est incontestable qu'à la hauteur de la mer de la période Champlain, les alluvions sablonneuses doivent être tout à fait locales et ne se rencontrer que dans le voisinage immédiat des rivières, toujours superposées aux sédiments argileux provenant de la décomposition des glaciers. Il s'ensuivrait que dans toute

cette immense contrée du Saguenay, à une certaine distance du littoral de la mer, le sol ou la terre arable se composerait en grande partie de sédiments argileux, souvent d'une grande profondeur, en sorte qu'au lieu d'être aride et stérile au point de vue du sol, comme on le prétend généralement, elle serait sous ce rapport pour le moins aussi riche que les autres parties de la province.

Il en est ainsi dans la contrée de la rivière Mecatina, tel que constaté par M. Neilson, et même dans les régions qui se trouvent plus à l'ouest. M. Forgues mentionne la glaise comme partie du sol qui se voit le long des rivières Natashquan, Mingan et Saint-Jean, dans la partie inférieure de leur cours et il rapporte que ce terrain est cultivé avec succès à certains endroits. M. Gagnon rapporte que sur les premiers cinquante-deux milles de la rivière Marguerite, à partir de la mer, le sol est presque partout de terre glaise recouverte de sable. Dans le vingt-troisième mille de son mesurage, M. Casgrain a constaté l'existence de l'argile dans la vallée de la rivière aux Outardes. M. Low, M. Bignell et presque tous les autres explorateurs attestent l'existence de la glaise le long de la Betsiamites. Voici ce qu'a dit M. Thomas Simard, dans une lettre adressée au *Journal de Québec* :

" Employé pendant quinze ans au service de la compagnie de la baie d'Hudson, j'ai parcouru plusieurs fois les bords de la rivière Betsiamites et ses environs, depuis sa décharge dans le fleuve Saint-Laurent jusqu'à sa source. Le terrain sur les bords de cette rivière et de ses environs est en général de terre argileuse, depuis son embouchure jusqu'à environ vingt lieues dans l'intérieur. Son fond est de terre glaise. Au côté nord, il y a environ trois lieues de cette terre, boisée de merisiers, bouleaux, sapins, épinettes, etc., longs et gros, avec quelques pins. La côte sud contient la même qualité de terre sur une étendue de dix à douze lieues, à partir du fleuve. Le bois consiste en épinette rouge, frêne, merisier, beaucoup de pin blanc et rouge. Dans toute cette étendue, jusqu'au Saut-au-Mouton, il y a sept ou huit lacs et tout le terrain des deux côtés de la rivière est assez uni, surtout du côté du sud. Là, on rencontre des cascades formées par une chaîne de montagnes d'une étendue assez considérable, sans autre terre cultivable que quelques plateaux de terre isolés. Au-dessus de cette chaîne se trouve un lac chaud qui ne gèle jamais.... A partir de ce lac, on

commence à trouver du merisier, un peu de pin, du frêne, de l'épinette, du sapin, etc., jusqu'au lac Poup-Magan. Entre ces deux lacs, le terrain est uni chaque côté de la rivière, à une distance à perte de vue, à l'exception de quelques montagnes isolées. Le sol est de la terre forte, jaune et noire."

L'existence de ce grand plateau, dont parle M. Simard, est aussi constatée par M. Dumais, dans son rapport sur l'arpentage de la rivière Saut-au-Cochon. A partir du 101e mille, dit-il, les montagnes disparaissent entièrement, la rivière s'est creusé alors un canal de 80 à 100 pieds de hauteur dans le plateau qui s'étend depuis le pied des montagnes, au nord, jusqu'au fleuve Saint-Laurent, courant à l'est à perte de vue, vers la rivière Betsiamites, et à l'ouest jusqu'à la baie de Mille-Vaches. Tout ce plateau est presque d'un niveau parfait et se compose de sol sablonneux, mêlé de terre jaune et grise, reposant sur un sous-sol d'argile et de marne." Dans la vallée de la rivière Blanche, entre la Betsiamites et le Saut-au-Cochon, " le sol est presque partout de terre grise ou jaune, argileuse " et, comme dans la vallée de la rivière Colombier, le terrain est plan, au dire de M. l'arpenteur Lavergne. Ces terrains plans et argileux se continuent vers l'ouest : M. Dumais nous apprend que dans la contrée de la rivière Escoumains " le sol est bien propre à toute espèce de culture, sur une étendue de plusieurs milles le long de la rivière, surtout au nord-est. Il se compose d'argile, marne, terre à grain, jaune, et sable mêlé de graviers." Le même arpenteur indique les terrains glaiseux qu'il a vus dans la contrée des rivières Bergeronnes et M. Richardson cite l'opinion du sénateur David Price pour établir qu'une bande de terre glaise s'étend de l'anse à Baude jusqu'à la rivière Sainte-Marguerite, vers le nord.

De tout ce qui précède, il résulte assez clairement que dans toute cette vaste contrée du Saguenay, le sol arable se compose de dépôts glaciaires ou quaternaires, où la glaise constitue de beaucoup le principal élément constitutif, ce qui est assez dire que ces terres sont naturellement fertiles, quand elles ne sont pas recouvertes par des couches de sable d'origine plus récente.

Cette conclusion ne s'accorde guère avec plusieurs des rapports d'arpenteurs publiés dans ce volume. Ceci s'explique facilement. La plupart des arpenteurs n'ont exploré que durant l'hiver, alors que la

couche de neige empêche à peu près de constater la nature du sol *de visu*, et presque tous ont limité leurs travaux aux bords immédiats des rivières, sans pénétrer dans l'intérieur pour s'assurer de la nature du pays environnant. Or il est bien connu que grâce à l'érosion, qui met toutes les roches à nu, et aux alluvions, qui couvrent de sable les berges des cours d'eau venant des montagnes, le voisinage des rivières situées comme le sont celles de la région du Saguenay est presque toujours rocheux, sablonneux, et présente toutes les apparences de la stérilité ; mais on trouve de meilleurs terrains en s'éloignant des bords immédiats de ces rivières, ainsi que cela est constaté par M. Simard, dans le cas de la Betsiamites. A l'appui de cet énoncé, on peut citer ce qui se voit le long de certaines rivières du bassin du lac Saint-Jean. Il est de commune notoriété que les rivières Péribonka, Mistassini et Chamouchouan traversent des terrains d'une richesse et d'une fertilité merveilleuse : cependant vous ne voyez dans leurs estuaires et sur leurs berges que du sable et des cailloux, le produit ordinaire de l'érosion et de l'alluvion.

D'ailleurs, la nature du sol de la contrée du Saguenay est bien indiquée par la végétation forestière de cette région. L'expérience nous apprend que tous les terrains qui produisent du bon bois de commerce sont assez fertiles pour être classés parmi les bons terrains agricoles : or, il est de fait que les forêts de la région que nous étudions, au moins la partie comprise entre le Saguenay et la Betsiamites, fournissent de beau bois au commerce d'exportation, ainsi que l'atteste le commerce qui s'en fait sur un grand pied depuis au delà de trente ans. Il y a, d'après les rapports des arpenteurs, d'aussi beau bois dans la contrée qui s'étend vers l'est jusqu'à rivière Moisic. L'arpenteur Lavergne rapporte que la rivière Blanche est bordée de forêts riches en épinette et en pin rouge, jaune et blanc, la plupart de bonne qualité. Les mêmes essences ligneuses, propres au commerce, se trouvent sur les rivières Manicouagan, Pentecôte et Godbout, ainsi que le cèdre, dans la vallée de la rivière Trinité. M. Gagnon dit que "la rivière Ste-Marguerite—à l'est de la rivière Pentecôte—ainsi que ses tributaires sont bien boisés en bois de commerce, tels que épinette blanche de bonne qualité et en grande quantité, de 30 à 40 pouces de diamètre à la souche et ce depuis son embouchure jusqu'à une distance de cinquante-deux milles." Le même arpenteur a vu des forêts semblables bien plus

loin vers l'est, dans la contrée de la rivière Manitou, où l'on "peut compter cinquante milles, sur quatre ou cinq milles de profondeur, bien boisés en épinette blanche de tren e à quarante pouces de diamètre à la souche." Enfin M. Neilson, ainsi que nous l'avons déjà vu, a trouvé dans la vallée de la rivière Mecatina, à comparativement peu de distance du détroit de Belle-Ile, des forêts d'épinette mesurant généralement quinze à vingt pouces de diamètre, et quelques-unes jusqu'à vingt-cinq pouces.

On admettra que la terre où poussent de pareils arbres est loin d'être stérile et qu'elle pourrait même être cultivée avec avantage.

Dans la partie occidentale de cette vaste contrée la vallée de la rivière Valin, tout en étant passablement accidentée, renferme un peu de bonnes terres et beaucoup de beau bois de commerce. Plus au sud-est, le long du Saguenay, se trouvent les cantons Tremblay, Harvey, Saint-Germain, Labrosse et Albert, en partie établis. Ces cantons sont un peu accidentés, rocheux et même montagneux en beaucoup d'endroits, mais renferment de beaux vallons et de bonnes terres, où l'agriculture trouve des avantages réels. Le canton Tadoussac se compose en grande partie d'alluvions sablonneuses et ne renferme que peu de terrains susceptibles de culture profitable. Les meilleures parties se trouvent entre l'anse à l'Eau et la rivière Baude, où il y a de grandes étendues de glaise. Ces bonnes terres se continuent au nord jusque dans la vallée de la rivière Sainte-Marguerite et du côté de l'est, jusque dans le canton Bergeronnes, qui renferme d'excellents terrains, à l'ouest de la rivière du même nom. Le canton Escoumains comprend aussi de bonnes terres et en assez grande quantité pour former des établissements considérables, en sus de ceux qui existent déjà. La colonisation pourrait se continuer depuis ce canton jusque dans le beau plateau du lac Cassette, à vingt-cinq ou trente milles du bord de la mer. Le canton Iberville, qui vient ensuite, est pour le moins aussi avantageux : le terrain, généralement ondulant, est de bonne qualité. Il n'y a ni marais ni bas-fonds et les collines sont trop petites pour être nuisibles. La forêt se compose de bois mêlé et recouvre tout le canton, sauf les cinquième et sixième rangs, qui sont en brûlis et en rochers.

Plus à l'est se trouvent les cantons Portneuf, Laval et de LaTour, aussi avantageux que les précédents. En arrière, à une dizaine de milles du Saint-Laurent, les montagnes disparaissent entièrement et les rivières coulent dans un plateau qui s'étend à perte de vue, à l'est comme à l'ouest. Ce plateau est uni, se compose d'un sol sablonneux, mêlé de terre jaune et grise, reposant sur un sous-sol de glaise, principalement dans la vallée de la rivière Portneuf, qui renferme beaucoup de terres de la meilleure qualité ainsi que des bois d'une grosseur et d'une longueur indiquant un sol réellement riche.

M. John Bignell rapporte que "les bords de la rivière aux Outardes sont sablonneux et généralement bas. Un sol propre à la colonisation se rencontre sur tout le parcours de la rivière, sur une distance de deux cents milles, par circuits variant de 50 à 5,000 acres et, en moyenne, plus de 70,000 acres pourraient être utilisés."

Plus à l'est encore, dans les vallées des rivières Manicouagan, Pentecôte, Trinité et Godbout, M. John Bignell prétend qu'il y a 150,000 acres de terre propre à la culture. Quoique le sol soit d'une nature sablonneuse, médiocre et facile à épuiser, il pourrait être enrichi par les engrais de mer et les déchets de pêche, qui se trouveraient à la portée des habitants.

De toutes ces données, il ressort qu'au nord du Saint-Laurent, entre le Saguenay et la pointe des Monts, il y a pour le moins une couple de millions d'acres de terrains cultivables, sous le double rapport du sol et du climat. Il y a pareillement des terres cultivables plus à l'est, ainsi que le constatent les rapports de M. Forgues et principalement celui de M. Neilson, sur la rivière Mecatina, dont l'embouchure se trouve à l'est du 60e degré de longitude et au nord du 50e de latitude, environ 500 milles plus bas que le Saguenay. Si, comme le prétend M. Neilson, on peut cultiver les plantes-racines et les céréales les plus rustiques dans la vallée de cette rivière, ces mêmes cultures doivent être possibles dans la contrée intermédiaire située plus à l'ouest, notamment dans la vallée de la rivière Ste-Marguerite, près de la rivière Moisic, où il y a de grandes étendues de bonnes terres. Il faudrait donc conclure que cette contrée du Saguenay, représentée jusqu'à ce jour comme à peu près inculte, aride, n'offrant aucune possibilité d'établissement, renferme assez de terres cultivables pour en

faire une région colonisable, au moins dans beaucoup de parties, et susceptibles d'être occupées par une population agricole, quand les autres régions actuellement plus recherchées seront toutes habitées.

Les principales ressources de cette contrée sont ses bois, ses mines et ses pêcheries.

Il n'est guère besoin de dire que les essences ligneuses qui prédominent dans cette region du Saguenay appartiennent principalement à la famille des conifères. Il y a du pin rouge dans la vallée de la petite rivière Bergeronnes et le pin blanc se trouve dans toute la region comprise entre le Saguenay, le Saint-Laurent et la rivière Manicouagan, jusqu'à une distance de cinquante à soixante milles des bords du Saint-Laurent, dans le plateau de la rivière Betsiamites et des Bergeronnes. Ces forêts de pin sont exploitées depuis une trentaine d'années, surtout dans la région des Escoumains ; elles ont fourni au commerce d'exportation d'immenses quantités de beau bois.

L'épinette blanche, d'excellente qualité, est plus abondante que le pin. Elle occupe la même région que ce dernier puis s'étend beaucoup plus loin vers le nord et le nord-est, où elle forme des forêts de grande étendue, susceptibles d'une exploitation des plus faciles et des plus avantageuses. Le long des rivières Trinité, Manitou et Sainte-Marguerite, c'est-à-dire dans la région de Moisic, plus de 200 milles à l'est du Saguenay, et jusqu'à une cinquantaine de milles dans l'intérieur, M. l'arpenteur Gagnon a trouvé de magnifiques forêts d'épinette blanche, mesurant jusqu'à trente et quarante pouces de diamètre, c'est-à-dire des bois dont les dimensions ne sont pas excédées par ceux des forêts les plus en renom de la province. M. Neilson, comme nous l'avons vu, a trouvé dans la vallée de la Mécatina de l'épinette blanche de quinze à vingt et même vingt-cinq pouces de diamètre, ce qui en fait un bois propre à l'exportation, de sorte qu'on peut dire sans exagération que l'épinette blanche se trouve de qualité et en quantité propres à l'exploitation sur un parcours de plus de quatre cents milles, à l'est du Saguenay.

L'épinette rouge, en bien moindre quantité, se voit à peu près dans toute la même étendue. Les plus belles forêts de cette essence se trouvent à la tête du bras nord-ouest de la rivière Sainte-Marguerite : l'épinette rouge abonde, dit l'arpenteur Gagnon, et elle est de la plus belle venue.

Il y a du cèdre dans la contrée des rivières Bergeronnes et Escoumains, dans celle de la Manicouagan, près de la côte et même dans la vallée de la rivière Natasquan.

Le merisier est un bois assez commun entre le Saguenay et la rivière Betsiamites, jusqu'à une cinquantaine de milles du Saint-Laurent. On le trouve dans les cantons Bergeronnes, Escoumains, Iberville et bien au nord de ces cantons. Il en est de même du frêne et de l'orme, qui se voient même jusque dans la région de la rivière Moisic.

Le bois blanc, ou tilleul, se trouve dans la vallée de la petite rivière Bergeronnes, jusqu'à une quinzaine de milles du Saint-Laurent, et le long de la rivière Betsiamites, au delà des chutes qui sont à quarante-cinq milles de l'embouchure de cette rivière. L'existence de ce bois dans ces localités est attestée par M. P. H. Dumais (voir page 622) et par M. Eugène Casgrain (voir page 636-7), deux explorateurs des plus compétents comme des plus dignes de foi.

L'existence du bois blanc dans ces localités est une des preuves les plus fortes en faveur du sol et du climat de cette contrée. Il est bien connu que ce bois ne pousse que dans les terres les plus riches et dans les climats les plus propices ; on ne le trouve qu'exceptionnellement dans la région de Québec et il ne figure à proprement parler que dans les forêts des plus belles parties des Cantons de l'Est, de la vallée de l'Yamaska et de la région de l'Outaouais. On sait que cet arbre ne croît que dans les sols riches, meubles et profonds et qu'il ne se développe bien que dans les conditions climatériques les plus propices. D'après Brown, on ne le trouve généralement que dans les endroits où réussissent le mieux l'érable à sucre, le frêne blanc et la pruche. Le fait qu'il se trouve dans la contrée du Saguenay, jusque dans la région de la Betsiamites, est une des preuves les plus irrécusables en faveur de l'adaptabilité du climat de cette contrée à la culture de toutes les céréales ordinaires et aussi une preuve concluante de la richesse du sol.

Inutile d'ajouter que le bouleau se rencontre partout ainsi que l'épinette noire, l'épinette grise et le cyprès, dans les endroits les moins favorisés sous le rapport du sol et du climat. Il y a de plus du tremble, du peuplier et le sapin est de commune occurrence presque partout.

Voici la distribution de ces différentes essences dans les principales parties de la contrée du Saguenay, tel qu'il appert par les rapports des explorateurs.

La région de la rivière Sainte-Marguerite, qui se jette dans le Saguenay, a été arpentée par M. Gédéon Gagnon. En parlant du cours principale de la rivière, au-dessus de son confluent avec le bras nord-est, il donne les notes suivantes :

" La partie nord-est de la rivière, à partir du seizième mille jusqu'au trentième, est moins montagneuse que la partie sud-ouest. Quoique le pin blanc ne soit pas en grande quantité sur ce parcours, c'est pourtant la partie de cette rivière qui en offre le plus, car au delà du trentième mille, on observe le pin très rarement. L'épinette blanche est en abondance dans le même espace, des deux côtés de la rivière, mais pas assez grosse pour le commerce... Dans l'espace compris entre le trentième mille et le quarantième mille, l'épinette blanche est en grande quantité, en différents endroits, et d'un plus fort volume. L'épinette qui se trouve dans cette localité est propre au commmerce. On découvre quelques pins blancs sur les montagnes et dans leurs flancs... Dans les derniers dix milles de relevé, je n'ai observé aucun bois de commerce ; l'épinette grise et noire d'une petite venue est le bois qui domine dans les bas-fonds et ravins ; ailleurs, les montagnes sont presque nues. J'ai discontinué ici le relevé... Depuis la ligne ouest du canton LaBrosse, au sud-ouest de la rivière Sainte-Marguerite, jusqu'au dix-septième mille, se trouve une rangée de montagnes, boisées en bois franc et mou d'une belle pousse et qui suivent une direction presque parallèle à la rivière. Les fonds, de ce côté-ci de la rivière, donnent une profondeur de quarante à cinquante chaînes et sont de terre jaune grasse et d'une profondeur suffisante pour former un beau rang. L'orme, le frêne et le merisier sont d'une belle venue. Toute la partie nord-est, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'au trente-troisième mille, est bordée par la chaîne des monts de la rivière Sainte-Marguerite. Il se trouve cependant une lisière de terre unie et propre à la culture, de cinquante à soixante et dix chaînes, richement boisée en bois franc et mou ; l'orme et le frêne sont les bois qui dominent... Tout cet espace, quatre ou cinq rangs, compris entre les cantons Saint-Germain et LaBrosse, est généralement

propre à la culture, quoique montagneux aux alentours des lacs. Cependant, on constate partout que ces montagnes sont richement boisées de bois franc et mou, ce qui démontre que l'étendue de terrain impropre à la culture, dans cette contrée, ne sera pas un obstacle à la colonisation de cette partie du territoire du Saguenay, comme on est porté à le croire à la vue des montagnes qui bordent le Saguenay...

" Dans le voisinage de la ligne latérale ouest du canton LaBrosse, au nord-est de la rivière Sainte-Marguerite, l'épinette blanche, d'un diamètre variant de quinze à vingt pouces, se trouve en assez grande quantité dans toutes les coupes de montagnes des alentours. On observe aussi quelques talles de pin blanc dans différentes directions, du point d'où je les ai observés, à quelques chaînes au-dessous de la ligne latérale ouest du canton LaBrosse, mais en petite quantité. Sur le septième mille, on découvre quelques talles de pins blancs, au nord de la rivière, à une distance d'un mille environ, mais de peu d'étendue. J'ai aussi observé du pin blanc sur le douzième mille, dans une direction nord, mais en petite quantité, jusqu'à une distance de trois ou quatre milles. Outre le merisier, l'orme et le frêne, dont je viens de parler, sur tout le parcours du plateau traversé par le bras sud-ouest de la rivière Sainte-Marguerite, entre le premier et le trentième mille, j'ai constaté que l'épinette blanche d'un diamètre variant de quinze à vingt pouces et au delà, se trouve en quantité suffisante pour en faire une exploitation avantageuse, particulièrement au nord-est. Le côté sud-ouest de cette rivière, dans la même distance, est richement boisée en bois franc ; quelques pins blancs ça et là, d'un accès facile, pourraient aussi faire partie de l'exploitation ci-dessus.

" Au trente-sixième mille, du côté sud-ouest de la première chute, connue sous le nom de chute de la Fouille-au-Saumon, j'ai traversé une étendue de plusieurs milles dans une direction nord et j'ai constaté sur les hauteurs une étendue considérable de bonne terre, en arrière des cantons Harvey et Tremblay, bien boisées en bois franc, le bouleau étant le bois dominant. Là aussi le pin est rare et l'épinette diminue de grosseur depuis le trente-troisième mille... Il n'y a pas de pin blanc entre le quarante-troisième mille et la source de cette rivière : tout le parcours est boisé en épinette grise et rouge d'une moyenne taille. L'épinette blanche de dimension voulue pour le

commerce y est rare. Il n'y a pas de bois franc au delà des montagnes au nord-est de la rivière, depuis le quarante-troisième mille..

" *Conclusion*—Sur le bras sud-ouest de la rivière Sainte-Marguerite, jusqu'au trentième-mille, l'épinette blanche, de grosseur suffisante pour le commerce, se trouve en assez grande quantité pour l'exploiter avantageusement et la rivière n'offre aucun obstacle à la flottaison du bois de commerce. Le pin blanc est en petite quantité, mais il paraît sain. Dans les derniers six milles du relevé du bras nord-ouest, l'épinette rouge, d'un fort volume, est en abondance.. Au delà du seixième mille du relevé du bras nord-est de la rivière Sainte-Marguerite, il n'y a pas de terrain propre à la culture. L'épinette blanche, depuis le seizième jusqu'au quarantième mille, est le seul bois d'une exploitation avantageuse, il n'y a aucun bois franc et très peu de pin."

On trouve les notes suivantes dans le rapport de M. Dumais sur l'arpentage des rivières Bergeronnes, Escoumains, Saut-au-Mouton, Portneuf et Saut-au-Cochon :

Petites Bergeronnes—" Le sol se compose d'argile et de terre d'alluvion dans les fonds, de terre grise et jaune, mêlée de sable sur les contours. Le bois, sur les hauteurs, est de plusieurs essences, parmi lesquelles le bouleau, le sapin et l'épinette dominent. On voit quelques pins jaunes et rouges, cyprès, &c., &c. Le lac des Sables, le plus important sur cette rivière, a 13 ou 14 milles de pourtour, mesurant 4 milles environ de longueur sur deux milles et demi de largeur. Des chantiers sont établis dans les environs, mais le plus grand nombre des billots se flotte sur la partie supérieure de cette rivière, au nord-est du lac. Les hautes montagnes qui l'entourent sont bien boisées de toutes les essences de bois qui se trouvent dans le Saguenay. L'épinette, le bouleau, le sapin, le pin blanc et rouge, le merisier, le tremble, le peuplier, le cèdre, l'aune et le bois blanc s'y trouvent, soit isolement soit mêlé.

" Sur le 16e mille, la rivière se divise en deux branches, la principale se dirigeant vers l'ouest, tandis que l'autre coule vers le nord-est. L'aspect du pays est partout le même. Le bois est moins feuillu à mesure que l'on avance. Le pin est plus commun et l'épinette plus nombreuse à mesure que l'on avance.

" Au poteau du 20e mille, source de la petite rivière Bergeronnes, une gorge étroite se prolonge à l'ouest et l'on aperçoit à deux milles environ de distance la chaîne de montagnes qui borde la rivière Sainte-Marguerite, et plus loin, à l'horizon, les hautes cimes qui bordent le Saguenay, à l'ouest. On trouve du pin et de l'épinette jusqu'à la source de la petite rivière Bergeronnes, qui peut porter des billots sur tout son parcours, sans autres améliorations que celles déjà faites."

Escoumains—" Dans cette région, il y a peu de bois propre au commerce ; une bonne partie de la forêt a passé au feu depuis longtemps et la nouvelle pousse de bois ne sera jamais propre à l'exploitation. On trouve partout quelques coupes où le bois est d'une belle venue, mais en petite quantité En continuant jusqu'à la hauteur des terres, l'aspect du pays ne change presque pas. L'épinette et le sapin sont les espèces de bois qui dominent."

Sault-au-Mouton—" Les bois dominants sont l'épinette, le bouleau, le sapin, le cyprès, le tamarac et le pin. Le sol est généralement onduleux et rocheux. Les montagnes, dans la partie supérieure, ont peu d'élévation."

Portneuf—" Une 3e chute, sur le 25e mille, de 25 pieds de hauteur, oblige le canotier à un portage de quelques arpents à l'est de la rivière. Les brûlis sont interceptés ici et là par des lisières de bois vert ; on y distingue quelques pins et épinettes d'une bonne grosseur ; le sapin, le bouleau et l'épinette noire sont les espèces de bois qui y dominent.. Les plateaux élevés—vers le 43e mille—couverts de cyprès ou de pin gris, qui bordent la rivière et s'étendent jusqu'au pied des montagnes, sont formés de sable, terre jaune et petits cailloux roulés. Je descendis alors la rivière Portneuf jusqu'à sa principale branche, sur le 56e mille. De là, je relevai cette fourche jusqu'à la hauteur des terres, en suivant toujours la branche est, afin de parvenir au plus vite sur la rivière Sault-au-Cochon.. Dans tout le cours de cette exploration, je n'ai rencontré aucun changement dans la nature du sol. Le bois, tel que pin et épinette, cyprès ou pin gris, se rencontre de temps à autre sur le parcours des 7 premiers milles ; mais lorsqu'on a franchi la grande Chute, l'épinette noire et le bouleau couvrent la plus grande partie de tout le terrain arrosé par les eaux de cette branche, qui a plusieurs petits tributaires du côté ouest et une foule de lacs qui s'y déchargent."

Saut-au-Cochon—" Commençant mes opérations à la partie nord du lac qui fait la tête de la rivière, je relevai ce lac et une foule d'autres lacs plus petits, en descendant leur cours jusqu'au grand lac Kakuskanus ou lac des Pêcheries, que je relevai complètement. On ne trouve sur cette partie supérieure de la rivière qu'un terrain rocheux et montagneux, couvert d'épinette noire, bouleau et sapin d'une longueur et grosseur moyenne. Les hauteurs—entre le 56e et le 62e milles—sont couronnées d'épinette noire, mêlée de bouleau, tremble et sapin ; dans les coupes, le bois est plus gros, l'épinette grise surtout, mais en petite quantité, si on le compare aux autres essences.. Le bois est de meilleure qualité à partir du grand Portage ; mais les essences qui dominent sont le bouleau, le cyprès, l'épinette et le sapin.. Depuis le 63e jusqu'au 65e mille, la rivière n'est interrompue par aucun rapide et coule paisiblement entre les deux chaînes de montagnes parallèles qui la dominent et traverse de distance en distance l'étroite vallée. La rivière des Bouleaux se décharge du côté ouest, sur le 65e mille. Plusieurs autres petites rivières en font autant, soit d'un côté soit de l'autre, et les coupes des montagnes qui donnent passage à ces tributaires sont généralement mieux boisées que la vallée même de la rivière. L'épinette, le pin, le bouleau, le cyprès, le sapin et le tremble, sont d'une bonne grosseur et d'excellente qualité ; le pin, cependant, depuis qu'il a été exploité, n'est pas aussi recommandable, les meilleurs ayant disparu.

" La maison Price a ouvert des chantiers l'automne dernier, depuis la rivière du lac à Cassette, sur le 88e mille, en descendant vers les chutes, sur le 101e mille. J'ai relevé le lac à Cassette et je crois que la meilleure partie du pin et de l'épinette se trouve dans les environs de ce lac ; cependant, on a déjà exploité ces terrains, il y a près de 20 ans ; or, il est tout naturel que depuis ce temps, le bois ait pris des proportions qui le rendent propre à l'exploitation. A partir du 101e mille, les montagnes disparaissent entièrement. Les espèces de bois qui dominent sont le cyprès, l'épinette noire, grise et rouge, le sapin, le bouleau, le tremble, le peuplier, le pin, le bois boc et l'aune. Le sol est de meilleure qualité, le bois, d'une grosseur et d'une longueur propres seulement aux meilleures."

Plus à l'est se trouvent les rivières Laval, Blanche et Colombier, explorées en 1873 par M. l'arpenteur Lavergne. Voici ce qu'il dit dans ses notes :

Laval—" Le bois, sur les premiers trente milles, est en général sapin, épinette, bouleau ; cependant, en s'éloignant de la rivière, à droite et à gauche, on trouve en plusieurs endroits de l'épinette et du pin jaune et blanc en assez grande quantité et de bonne qualité. A vingt milles de la côte, la rivière forme trois chutes qui se suivent à peu de distance et où l'on peut construire sans trop de frais des scieries ou autres moulins... La dernière partie de la rivière Laval traverse une contrée moins montagneuse que la première, mais le sol y est plus pauvre ; on n'y trouve que du sable gris ou jaune. La majeure partie du bois consiste en petite épinette grise, mêlée de sapins et de quelques épinettes rouges."

Blanche—" Cette rivière, très irrégulière aussi, coule sur un terrain beaucoup moins montagneux que la rivière Laval ; on n'y rencontre pas de montagnes amoncelées les unes sur les autres : la contrée n'est généralement qu'onduleuse. La rivière est bordée de forêts riches en épinette et en pin rouge, jaune et blanc, la plupart de bonne qualité ; le sol est presque partout de terre grise ou jaune argileuse."

Colombier—" Cette rivière n'a pas un cours moins capricieux que les précédentes ; cependant elle coule sur un terrain généralement plan, mais le sol est pauvre en bois ; on n'y rencontre presque partout que de l'épinette grise et du bouleau, sauf quelques endroits, vers la source de la rivière, où il y a du pin et de l'épinette rouge. Sur le huitième mille, cette rivière descend une chute d'au delà de vingt pieds de hauteur."

Vient ensuite la rivière Betsiamites, qui a été explorée par MM. Casgrain, Bignell et Low. Voici ce que l'on trouve dans les notes de M. Casgrain :

Betsiamites—" Comme forêt à exploiter pour la coupe du bois de commerce, la région que traverse la rivière Betsiamites et ses nombreux tributaires est actuellement de peu d'importance. Cette région paraît avoir été à plusieurs reprises ravagée par de terribles incendies qui ont tout détruit sur leur passage. On y retrouve cependant quelques endroits que le feu a respectés et où l'on rencontre des pins, épinettes, merisiers et frênes d'une excellente venue. Il n'y a aucun doute que l'exploitation de ces richesses forestières ne procure des bénéfices élevés.

" Depuis les chutes jusqu'au sixième mille, la rivière coule presque continuellement entre des montagnes escarpées. Six ruisseaux et rivières viennent en outre s'y jeter, dont deux à l'est et quatre à l'ouest. Ces ruisseaux et rivières sont également encaissés dans les montagnes. Dans cette localité, le long de la Betsiamites et de tous les cours d'eau, on rencontre quantité de bois de commerce, tels que pins, épinettes, bois blancs, merisiers et frênes. La forêt se continue aussi bien fournie jusqu'au huitième mille, c'est-à-dire jusqu'à environ cinquante milles des bords du Saint-Laurent. Cette petite forêt est entourée de tous côtés par des brûlis qui s'étendent aussi loin que la vue peut atteindre." (*Casgrain*)

" La rivière, sur les premiers quarante-cinq milles à partir de son embouchure, est parfaitement navigable. Ses rives et les montagnes voisines sont couvertes d'une bonne végétation forestière, consistant en épinette blanche, pin rouge, bouleau, épinette rouge, tremble et sapin baumier. Le gros bois finit à huit milles environ de la première chute. Après, il n'y a plus qu'une revenue des mêmes essences, mais où les arbres ont à peine huit pouces de diamètre. Tout ce pays a été incendié à une époque assez récente.

" La vallée de la rivière, taillée dans le plateau voisin, varie en largeur d'un quart de mille à un mille. Ses côtés sont formés par des collines laurentiennes qui s'élèvent de deux à six cents pieds au-dessus du cours de l'eau. Ces collines sont bien boisées d'épinette blanche, noire et rouge, de peuplier baumier et de bouleau, et on tire tous les ans de grandes quantités de beau bois de construction, qui est débité à la scierie à vapeur établie à l'embouchure de la rivière. A environ trente milles en remontant la rivière et vers le nord, la contrée a été fréquemment ravagée par de grands incendies, qui n'ont laissé debout que très peu de la forêt primitive, la région étant pour la plupart couverte d'une seconde venue de tremble, de bouleau rouge, de pin gris et d'épinette blanche, qui ne sont pas encore bien gros."

" Les rives du lac Pipmuakan, à 135 milles de la mer, sont généralement basses, mais en certains endroits elles sont rocheuses et s'élèvent à des hauteurs de cent à deux cents pieds au-dessus de l'eau ; elles sont partout couvertes d'une assez belle forêt d'épinette blanche, de sapin et de bouleau rouge." (*A. P. Low*)

Ces données sont complétées par la lettre de Thomas Simard, citée plus haut.

Rivière aux Outardes—" Les bois sont le sapin, l'épinette blanche, le bouleau, le tremble et le cyprès. A une distance de 200 milles, le bouleau et le tremble diminuent en quantité et à quelques milles plus loin, ils disparaissent entièrement ; on ne rencontre plus que quelques épinettes blanches et rouges et cyprès de petite dimension et à la tête de la rivière ainsi que sur la hauteur des terres, l'on ne voit que quelques petites épinettes rabougries." (*Bignell*)

Manicouagan—" Le terrain, depuis les chutes jusqu'aux fourches, est accidenté et même montagneux en quelques endroits ; le sol, où il est à l'abri des inondations, est formé d'un sable sec recouvrant un lit d'argile et les bois sont le sapin, le bouleau et l'épinette blanche, avec quelques pins ça et là. Dans les environs des deux grands lacs Mooshu-ulagan et Tshimanicouagan, le sol est sablonneux et les bois sont le sapin, l'épinette blanche et rouge, le tremble et le cyprès : mais au delà, l'épinette blanche, de qualité inférieure, prédomine, et à l'endroit où nous avons retourné, en latitude 52°12', le seul bois qu'on voit est la petite épinette noire et rouge. (*Bignell*)

Godbout et Trinité—" La description déjà donnée des autres rivières peut s'appliquer à ces deux dernières, c'est-à-dire pays montagneux, bonne terre auprès des rivières et les mêmes espèces de bois, excepté sur la rivière Trinité, où il se rencontre un peu plus de pin, et le long de la côte, où il y a du cèdre, qu'on ne trouve nulle part ailleurs. (*Bignell*)

Pentecôte—" Nous atteignîmes les sources de la rivière Pentecôte, dans une forêt d'épinettes blanches et d'épinettes rouges, de là cette rivière coule tranquillement environ neuf milles, passant à travers plusieurs petits lacs, d'où elle commence à couler rapidement, descendant, sur une distance de quinze milles, autant de centaines de pieds et étant ça et là interrompue par des chutes et des rapides. Le pays avoisinant cette rivière est montueux ; mais on y trouve de la bonne terre et le bois est de meilleure qualité qu'à la Manicouagan ; il y a beaucoup d'épinette, dont quelques-unes sont très belles, et le long de toute la côte, distance de 80 milles, il y a aussi de l'épinette rouge et un peu de pin." (*Bignell*)

Ste-Marguerite—" La rivière Sainte-Marguerite ainsi que ses tributaires sont bien boisés en bois de commerce, tel que épinette blanche, etc., de bonne qualité et en grande quantité, de 30 à 40 pouces de diamètre à la souche, et ce, depuis son embouchure jusqu'au grand Por-

tage, distance de 52 milles, sauf un espace de 9 milles, sur environ 1½ mille de profondeur, entre la rivière au Canard et la rivière Ochogan, ce territoire ayant été ravagé par le feu... Le long du grand Portage, les bois sont mêlés, francs et mous, de moyenne pousse. Les terrains sont sablonneux et rocheux... Depuis la rivière au Goujon jusqu'à la rivière à Gamache, distance de 21 milles, les montagnes sont généralement escarpées et les bois de petite et de moyenne pousse... De la rivière à Gamache à la rivière Kamalatshinekikatest, distance de 24 milles, les montagnes s'aplanissent ; on voit partout des éboulis de sable, les plateaux s'étendant de 20 à 30 arpents, en différents endroits, et bien boisés en bois francs et bois mous, où l'épinette blanche, de bonne pousse, propre au commerce, se trouve en assez grande quantité. Les flancs des montagnes, au loin, ont été balayés par le feu il y a une quinzaine d'années... Depuis la rivière de la Montagne-Blanche, jusqu'aux Fourches, distance de 33 milles, le feu a exercé presque partout ses ravages. Les endroits épargnés fournissent des bois francs et des bois mous d'une grosse pousse ; dans certains endroits, on en trouve même ayant 15 à 20 ans d'existence." (*Gagnon*)

Moisic—" Les bords sont sablonneux et généralement élévés. Les bois sont le sapin, l'épinette blanche, le bouleau et le tremble. Sur les premiers douze milles, le bois a été tout buché ; on ne voit que des sapins et des petits bouleaux." (*Casgrain*)

" Le sapin, l'épinette et le bouleau, ayant en moyenne dix pouces de diamètre, sont à peu près les seuls bois que l'on rencontre sur les bords de cette rivière." (*Duberger*).

A la Truite—" Les bois sur cette rivière, depuis son embouchure jusqu'au lac à la Truite, ont été en grande partie détruits par le feu, dans le cours de quatre ou cinq années. La principale charge de ces lacs est bien boisée en bois de commerce, tel que l'épinette blanche. Le terrain est propre à la culture, de chaque côté, sur une longueur d'un mille environ. Ailleurs, les bois sont de moyenne et de petite pousse." (*Gagnon*)

Manitou—" La rivière Manitou est une bonne rivière pour le bois de commerce. A l'exception des deux tiers environ de la partie nord-est du lac Manitou, qui ont été ravagés par le feu, on peut compter 50 milles, sur 4 ou 5 milles plus ou moins de profondeur, bien boisés en épinette blanche de 30 à 40 pouces de diamètre à la souche, autour des lacs et des tributaires, et le long de la rivière Manitou, laquelle rivière

traverse des terrains sablonneux et susceptibles de culture, s'étendant à 15 et 20 arpents de chaque côté, surtout entre le lac Asec et le lac Manitou." (*Gagnon*)

Au dire de M. l'arpenteur Forgues, il n'y a le long des rivières Saint-Jean, Mingan, Natashquan, Saint-Paul et Musquarro que du sapin, de l'épinette et du bouleau, dont le diamètre varie de trois à huit pouces. Ces remarques s'appliquent seulement à la partie la plus rapprochée de la mer, la seule que M. Forgues ait visitée. Il aurait probablement trouvé du plus gros bois en pénétrant davantage dans l'intérieur, s'il faut en juger par les explorations faites à l'ouest et à l'est le long des autres rivières, notamment le long de la rivière Mécatina, où M. Neilson n'a trouvé du beau bois qu'à une certaine distance de la mer. Il semble assez probable que dans la partie avoisinant le littoral, le long de toutes ces rivières, le plus beau bois a été enlevé par les pêcheurs et les habitants de la côte, ou détruit par les incendies dont on voit malheureusement les traces presque partout. Le bois mentionné par M. Forgues n'est probablement qu'une revenue remplaçant les taillis détruits par la hache et le feu, près de la mer, mais qui doivent exister encore plus à l'intérieur, où les explorateurs ne sont pas parvenus.

L'analyse de toutes ces notes d'arpentages conduit nécessairement à la conclusion que dans toute cette vaste région du Saguenay, il y a d'immenses forêts susceptibles d'exploitation et capables de fournir à l'exportation de bons bois et en quantités presque illimitées.

Les mines constituent aussi en faveur de cette contrée une source de richesse incontestable. A part la molybdénite de la baie Quetachoo, la philipsite cuprifère de Watsheeshoo, les pierres de construction et d'ornement, qui ne manquent pas d'une certaine importance, il y a des dépôts d'ocres et de fer magnétique qui ont une valeur considérable.

Les dépôts d'ocre se trouvent à la pointe des Monts, sur les bords de la petite rivière Saint-Augustin, à Manicouagan, aux ilets Jérémie et près de la petite rivière Romaine, dans le canton Iberville. Au premier endroit, le gisement a trois ou quatre arpents de largeur et forme des couches de deux à trois pieds d'épaisseur, sur le versant d'une colline. La couleur naturelle est jaune, brune et noire. Le dépôt de Manicouagan est beaucoup plus considérable ; M. Obalski est même d'opinion qu'il paraît être le plus important de toute la côte. Il se trouve à l'anse à la Peinture, où il occupe un mille de front sur huit ou dix arpents de

profondeur, avec une épaisseur de cinq à six pieds. Il semble être plus ancien que les autres. En face des îlets Jérémie, à environ un mille de la côte et le long d'un petit ruisseau, sur une distance d'un mille, avec une profondeur de plusieurs arpents, il y a un gisement d'ocre dont l'épaisseur atteint jusqu'à quatorze pieds, au dire des gens de la localité. Les dépôts du canton Iberville sont considérables, d'une épaisseur de cinq ou six pieds, et ils ont été exploités durant plusieurs années, s'ils ne le sont pas encore, par M. John Argall, pour une compagnie anglaise. Cinq hommes en préparaient quatre tonnes par jour. La couleur des ocres livrées au commerce est rouge clair, rouge brun, rouge, jaune clair et jaune. Ces deux dernières couleurs sont naturelles.

Le minerai de fer se rencontre à l'état de sable magnétique. Ce sable se trouve presque partout sur le rivage, depuis le Saguenay jusqu'au delà de Natashquan, distance d'environ 450 milles, et le long de certaines rivières jusqu'à une trentaine de milles dans l'intérieur, sur les bords de l'eau et parfois à quarante et cinquante pieds au-dessus du niveau de cette dernière. C'est assez dire que ces sables magnétiques sont en quantités à peu près illimitées. Voici ce qu'en a dit M. James Richardson, dans un rapport sur l'exploration géologique de la côte nord :

" En sus des matières économiques déjà mentionnées, les sables de fer de cette région, qui ont attiré une grande attention, peuvent être signalés. Les dépôts de ces sables à Moisic ont été examinés par le Dr Hunt, qui a démontré qu'ils appartiennent aux sables siliceux stratifiés du district, qui recouvrent ici les anciennes argiles marines à des hauteurs considérables au-dessus du niveau actuel de la mer. J'ai remarqué dans beaucoup d'endroits des lits contenant tant de minérai de fer qu'ils présentaient des couches foncées ou presque noires parmi les sables siliceux gris et bruns. On les voyait ayant ce caractère à différentes places le long de la côte, à des hauteurs de 100 et même de 200 pieds au-dessus du niveau de la marée ; et sur la rivière Maniconagan, à vingt-quatre milles de son enbouchure, les bancs de sable, qui atteignent jusqu'à 256 pieds au-dessus de la mer, laissent voir les mêmes bandes de sable ferrugineu foncé, à 40 ou 50 pieds au-dessus de l'eau.

" Sur la côte, entre Portneuf et le Sault-au-Cochon et aussi entre la rivière Sainte-Marguerite et la baie des Sept-Iles, des côtes d'argiles post-tertiaires ou quaternaires, contenant des fossiles marins et atteignant des hauteurs de 50 à 150 pieds, sont souvent couronnées de quarante à cinquante pieds de sable brun fin et gros semblable, rubané de couches foncées également chargé de minerai de fer noir.

" Les riches accumulations de minerai que l'on voit le long de la grève paraissent, ainsi que le Dr Hunt l'a observé, être le résultat d'un procédé naturel de concentration par l'action de l'eau sur ces sables. Ils ont été observés dans un grand nombre d'endroits sur la côte, vers la marque des hautes eaux, en lisières de trois à neuf et douze pieds de large, et de deux pouces à deux pieds d'épaisseur, s'étendant souvent sans interruption sur plusieurs milles. On dit que l'étendue et les richesses visibles de ces dépôts locaux est quelque peu modifié par l'action variable du vent et de l'eau. Les endroits où j'ai remarqué ces lisières de sable ferrugineux le long de la partie de la côte que j'ai examinée, sont les suivants, savoir :

" 1. Le voisinage de Tadousac, sur une distance de trois milles en descendant ;

" 2. De Jérémie à Betsiamites et de là à la Papinachois, distance de douze milles ;

" 3. La péninsule formée par les embouchures des rivières aux Outardes et Manicouagan, trente milles ;

" 4. De la Pointe-aux-Anglais à la rivière de la Pentecôte, huit milles ;

" 5. La côte des deux rives de la rivière Sainte-Marguerite, sur dix milles faisant en tout soixante-six milles.

" A tous ces endroits, sauf au premier, près de Tadousac, je pense que la quantité de minerai est telle qu'il pourrait être recueilli avec profit, surtout au moyen de mécanisme concentrant convenable. On pourrait, si c'était nécessaire, établir des pouvoirs d'eau dans plusieurs de ces localités près des bancs de sable, entre autres, à la chute de la rivière Baude, sur la côte, à trois milles en aval de Tadousac ; à la chute de la Papinachois, aussi sur la côte ; à celles des rivières aux Outardes et Manicouagan, à la tête des eaux de marée (respectivement à douze et quinze milles de la direction générale de la côte) ; à une chute qui se trouve dans un cours d'eau, sur la côte, à un demi-mille au nord-est de la rivière de la Pentecôte ; et aux chutes de la Sainte-Marguerite, à trois milles de la côte.

" Les embouchures des rivières Betsiamites, Papinachois, aux Outardes, Manicouagan, de la Pentecôte et Ste-Marguerite, offrent toutes des havres sûrs, sur un fond de sable, et les vaisseaux tirant

douze pieds d'eau peuvent y entrer à marée haute, quoique l'accès en soit un peu difficile à cause des nombreux bancs de sable qui s'y trouvent. Dans chacune d'elles, un quai de 40 à 50 pieds suffirait pour atteindre le chenal."

M. Gagnon, qui à fait l'arpentage des rivières Sainte-Marguerite, à la Truite et Manitou, dit que le long de toutes ces rivières se rencontrent les plus purs minerais de fer. " Sur tout le parcours de la rivière Sainte-Marguerite, rapporte-t-il, on trouve en différents endroits des bancs de sable magnétique. Ces endroits commencent à la rivière au Fer pour finir à la rivière Ochogan, distance de dix-huit milles. Le dernier lac, dans la rivière Sainte-Marguerite, est entouré de hautes montagnes où se rencontre aussi le minerai de fer. Il se trouve aussi sur les côtés nord-ouest et sud-ouest du lac à la Truite," le long de la rivière du même nom.

M. Hunt, qui fait autorité en pareille matière, a soumis à l'analyse des échantillons de ces sables magnétiques et obtenu les résultats suivants :

	Sable de Betsiamites	Sable de Moisic	Sable de Mingan
Protoxyde de fer.....	85.56	85.79	80.46
Acide titanique.....	3.50	4.15	6.50
Oxyde de manganèse.....	indet.	0.40	0.52
Chaux.....	traces.	0.90	0.75
Magnésie.....	.....	.....	0.70
Résidu insoluble.....	3.85	1.95	4.20
	92.91	93.19	93.13
Oxyde de fer magnétique.	92.44	92.68	86.92
Fer métallique.....	66.56	66.73	65.58

En analysant avec le plus grand soin, le même chimiste n'a trouvé dans le fer de Moisic que .0094 de soufre et .0184 pour 100 de phosphore, ce qui dénote un fer des plus purs et des plus avantageux.

Ce sable magnétique pourrait être trié ou séparé sur les lieux mêmes puis exporté à l'état brut ou être fondu là. Le combustible serait facile à trouver, puisque les forêts de cette région renferment en quantité le bouleau, qui fait un des meilleurs charbons de bois. La houille de la Nouvelle-Ecosse se trouve aussi comparativement à peu

de distance et grâce aux havres faciles de la côte nord elle pourrait être livrée aux fourneaux pour à peu près le même prix que les maîtres de forge paient en Angleterre pour leur combustible.

Les pêcheries de cette contrée du Saguenay sont incontestablement les plus riches du Canada et même de l'univers. Nulle part ailleurs on ne rencontre autant et d'aussi belles rivières et comme on peut le voir dans la partie de cet ouvrage au titre *Chasse et Pêche*, les parties de ces rivières où le saumon ne peut pas atteindre sont remplies de magnifique truite et en certains endroits de plusieurs autres espèces de poissons. Il y a dans cette contrée des lacs immenses, où le poisson fourmille, notamment les lacs Milnikek, sur la rivière Portneuf, Pipmuakan et Natuakiminu, sur la Betsiamites, Kakuskanus ou des Pêcheries, sur la rivière Sault-au-Cochon; Pletipi, à la tête de la rivière aux Outardes, Mooshaulagan et Ishimanicouagan, aux sources de la rivière Manicouagan, Mistecopin, sur la rivière Pentecôte, Nipissis, sur la Moisic, et Matameck, sur la rivière à la Truite. M. Neilson nous apprend qu'au dire des sauvages, la petite rivière Mecatina origine dans deux lacs plus grands que le lac Saint-Jean. Ces grands lacs, aux eaux pures, claires et profondes, sont autant de réservoirs où le poisson se multiplie à l'infini et en alimentent les rivières dans lesquelles ils déversent leurs eaux. La pureté de ces eaux et leur froideur donnent au poisson, principalement à la truite, une flaveur exquise, ainsi que le fait est constaté par M. Neilson. Comme question de fait, il est impossible de trouver une contrée où la pêche en rivière soit aussi abondante, où la truite d'eau douce, la truite de mer et le saumon soient de meilleure qualité, d'aussi bonne grosseur et en aussi grande quantité.

Mais ces pêcheries d'eau douce ne sont rien comparativement à celles de la mer, le long de toute cette côte. C'est là que se prend de beaucoup la plus grande partie de la morue, du hareng, du maquereau et du flétan qu'on exporte chaque année du Canada. Toutes les grandes maisons de pêche, les Robins, les LeBouthilier et plusieurs autres, ont sur la côte du nord des postes où ils prennent la plus grande partie de leur poisson, qui est ensuite envoyé à Gaspé, Percé et Paspébiac, pour recevoir les dernières façons avant d'être expédié à l'étranger. C'est aussi sur cette côte que les marchands d'Halifax achètent une bonne partie du poisson qu'ils exportent et l'on sait que les pêcheurs américains font aussi fortune dans ces eaux, où ils font plus

de pêche que les Canadiens, grâce à la supériorité de leur outillage. Pourtant, la mer qui avoisine cette contrée du Saguenay pourrait, sans s'épuiser aucunement, fournir dix fois plus de poisson qu'il ne s'y en prend actuellement. Et l'exploitation de cette industrie est d'autant plus facile qu'il y a partout de bons havres, où les pêcheurs peuvent attérir facilement et trouver des abris sûrs contre le mauvais temps, sans compter qu'ils n'ont pas besoin d'aller loin du littoral pour se charger de poisson. Si on ajoute aux autres espèces la baleine et surtout le loup-marin, qui fréquente ces parages par myriades, on arrivera facilement à la conclusion, d'ailleurs acceptée par tous, que les pêcheries de la côte du nord sont les plus riches qui existent. Ces pêcheries peuvent fournir, par les déchets de poisson, d'immenses quantités du plus riche engrais, ce qui a bien son importance au point de vue de la colonisation et de l'agriculture qui peuvent se faire dans cette contrée, renfermant beaucoup de terres de première qualité. Pour l'année 1888, la statistique des pêcheries de mer de cette région du Saguenay donne les chiffres suivants :

Saumon salé, barils	851
" frais, livres	195,678
Truite, barils	161
Morue, quintaux	54,629
" langues et noues, barils	22
Flétan, livres	58,447
Hareng, barils	10,351
Maquereau, barils	19
Anguille, "	10
Homard en conserves, livres	7,000
Poisson commun, barils	10
Peaux de loup-marins	16,375
" marsouins	26
Huile de loup-marin, gallons	86,264
" marsouin, "	100
" morue, "	47,425
Poisson employé comme appât, ou boitte, barils	15,748
Poisson employé comme engrais, barils	279
" " pour la consommation locale, barils	3,224
Valeur de tout ce poisson	$427,709.40

Il faut bien remarquer que les chiffres donnés pour le saumon, 851 barils ou 170,207 livres de saumon mariné, et 195,678 livres de saumon frais, ne comprennent que les produits de la pêche au filet, sur les bords de la mer et dans les estuaires des rivières ; il faut ajouter ce qui a été pris à la ligne dans ces dernières, au-dessus des eaux de marée, ce qui est encore considérable. Malheureusement, il n'y a pas de statistique faisant voir le produit de cette pêche ; mais on peut affirmer sans crainte qu'elle donne pour le moins 100,000 livres, ce qui porterait à environ un demi-million de livres, annuellement, la quantité de saumon prise dans ces localités : et ces chiffres pourraient être doublés avec la plus grande facilité, vu qu'il ne se fait pas de pêche à la ligne dans un grand nombre de bonnes rivières à saumon.

On peut donc affirmer sans crainte que par ses grandes étendues de bonnes terres, ses belles forêts, ses inépuisables mines de fer et ses précieuses pêcheries, les plus abondantes du monde, la région du Saguenay, ou de la côte nord, constitue une des parties les plus intéressantes de la province ; la seule chose qui manque à cet intéressant pays, ce sont des colons et des ouvriers pour tirer parti de ses nombreuses ressources naturelles. Depuis quelques années, on parle de construire un chemin de fer aboutissant au détroit de Belle-Ile, dans le but d'abréger la longueur du trajet entre les parties de l'Amérique situées plus à l'ouest et les ports européens. Entre le Saguenay et le détroit de Belle-Ile, la construction de ce chemin serait des plus faciles et alors le trajet sur mer serait d'au plus quatre jours par steamer. Si ce projet se réalisait, les ressources de la contrée du Saguenay doubleraient de valeur et une grande partie se peuplerait bien vite.

Région de la hauteur des terres—Ce titre désigne la bande de hautes terres formées par le versant méridional de la principale chaîne des Laurentides, donnée jusqu'à présent comme la frontière nord de la province. Les renseignements fournis par le peu d'explorateurs qui ont visité cette région sembleraient indiquer qu'à raison du climat, elle est inhabitable depuis son extrémité orientale jusqu'au plateau où le Saint-Maurice et l'Outaouais ont leurs sources ; au delà de ce dernier point, le climat permet toutes les cultures et dans beaucoup d'endroits le sol est de bonne qualité, même riche dans l'espace compris entre l'Outaouais et le lac Abbitibi. La hauteur des montagnes diminue considérablement en allant vers l'ouest et le sud-ouest ; à la tête des rivières aux Outardes et Manigouagan, elle atteint 3,700 pieds au-dessus du niveau de la mer ; entre le lac Nikoubau et le lac Mistassini, une cou-

ple de cents milles plus au sud-ouest, elle est réduit à 1,359 pieds et environ deux cents milles de ce dernier endroit, elle n'excède guère 800 pieds, puisque le lac Abbitibi, qui se trouve au nord de la ligne de partage des eaux ou "hauteur des terres," pour employer l'expression vulgaire, n'est élevé que de 847 pieds au-dessus du niveau de la mer. Dans l'angle formé par la déflexion de la ligne de faite vers le sud-est et où les rivières Gatineau et Saint-Maurice ont leurs sources, l'altitude est d'environ 1,500 pieds.

Dans la région située au nord du lac Saint-Jean, les terrains de la contrée avoisinant la hauteur des terres sont généralement plans, avec une légère déclivité au midi et parsemés de grands lacs, évidemment creusés par les glaciers. Des collines isolées, d'une hauteur de 300 à 500 pieds au plus, varient en quelques endroits l'uniformité de la surface générale de ces terrains. Le sol, partout formé par des matières de transports de l'âge glaciaire, se compose de glaise et de sable d'alluvion. Il y a des moraines de grande étendue, où poussent l'épinette rouge et d'autres petits arbres rabougris. Dans les endroits plus élevées et plus secs, la végétation forestière se compose de bouleaux, de peupliers, de sapins et d'épinettes blanches qui ont souvent plus de huit pouces de diamètre.

Plus à l'ouest, dans la région comprise entre le lac à la Meule, ou lac File-Axe, et les sources de la Gatineau, le terrain est plus sec, plus sableux, plus rocheux et bien plus montagneux. L'argile ne se voit que très rarement et presque partout le sol se compose de sable souvent aride, où la végétation forestière est très pauvre, quand elle n'a pas été complètement détruite par le feu. Chose remarquable ! le sol et le bois sont bien meilleurs de l'autre côté de la "hauteur des terres." M. Bignell rapporte que "le bois est plus abondant et plus gros sur le côté nord de la hauteur des terres qu'il ne l'est sur le côté sud ; il s'y trouve beaucoup d'épinette propre à la construction. Il y a aussi de grandes étendues de bon terrain entre l'extrémité sud-ouest du lac Mistassini et le lac Saint-Jean." A la tête de la Chamouchouan, du Saint-Maurice et de la Gatineau, le sable qui forme presque exclusivement le sol est parfois disposé en terrasses atteignant jusqu'à une couple de cents pieds de hauteur.

A l'ouest de la contrée sablonneuse où le Saint-Maurice et la Gatineau originent, la région comprise entre l'Outaouais et la hauteur des terres forme un plateau, à peine accidenté par de rares buttes rocheuses, avec un sol d'argiles glaciaires ou quaternaires, parfois mêlées de

sable. Ces terrains sont en beaucoup d'endroits et sur de grandes étendues d'une fertilité remarquable, couverts de belles forêts où l'on trouve, principalement dans la partie occidentale, de l'érable et du chêne blanc, dans le voisinage du lac Témiscamingue et de la rivière Blanche, un des principaux affluents de l'Outaouais. Il y a de l'orme et du frêne dans les terrains bas, jusqu'à la latitude du lac Abbitibi. Les autres essences ligneuses sont le pin rouge et le pin blanc, l'épinette blanche, le cèdre et, dans les endroits moins favorables, le sapin, le bouleau, l'épinette grise et le cyprès.

Les notes qui précèdent s'appliquent plus particulièrement aux terrains compris entre les lacs Témiscamingue et Abbitibi, jusqu'au delà de la rivière Blanche, en allant vers l'est ; mais il paraît évident que ces terrains se continuent une soixantaine de milles plus loin, puisque M. Bignell les a retrouvés dans la région avoisinant le 77e degré de longitude, cent vingt-cinq milles à l'est du lac Témiscamingue. Il dit que les bords de la rivière Kapitajewano sont bas et plans partout, que le sol est excellent et qu'au confluent de la rivière un sauvage fait de bonnes récoltes, dans un défrichement considérable, et il exprime l'opinion qu'il se formera des établissements spacieux dans cette région, grâce à l'uniformité de son niveau et à la grande étendue de bonnes terres qu'elle renferme.

En effet, cette région comprise entre la hauteur des terres et l'Outaouais renferme environ 3,000,000 d'acres de bonnes terres, d'un niveau à peu près uniforme, formées par des dépôts glaciaires et quaternaires, presque tous argileux, donnant un sol de première qualité.

A part celles de la partie de l'Outaouais, les forêts de cette région de la hauteur des terres n'ont à peu près aucune valeur ; outre qu'elles sont trop éloignées, elles se composent d'arbres trop petits et d'essences trop peu précieuses pour qu'il vaille la peine de les exploiter. Mais il en est bien autrement dans les terrains situés au nord de l'Outaouais, où il y a de belles forêts de pin et d'épinette blanche, qui sont depuis plusieurs années l'objet d'une exploitation considérable.

Quant aux ressources minérales McOuat, dans ses explorations entre l'Outaouais et le lac Abbitibi, a trouvé dans plusieurs localités de la pyrite de cuivre et de petites quantités de carbonate vert de ce métal. Il a aussi vu du minerai de fer magnétique en plusieurs endroits, notamment au huitième portage du lac des Quinze. Il a aussi constaté l'existence de plusieurs autres espèces minérales, parfois en quantités susceptibles d'exploitation.

Région du golfe—Elle comprend les principales îles situées dans le golfe Saint-Laurent, notamment les îles Mingan, Anticosti et de la Madeleine.

Les îles Mingan n'ont aucune valeur au point de vue agricole, c'est-à-dire qu'elles ne renferment pas de sol cultivable. Sous ce rapport, l'île d'Anticosti serait mieux douée, au dire de M. Richardson, qui prétend avoir vu de bons terrains arables, à la pointe Ouest et à la pointe Heath. Il signale même certaines cultures qui indiqueraient un sol et un climat tout à fait favorables aux opérations agricoles et, en se basant sur les données de la géologie, il émet l'opinion que la surface de cette île doit être généralement unie et que le terrain doit avoir la même composition que celui de la vallée de la rivière Genesee, une des plus riches parties de l'Etat de New-York. Il est aussi d'avis que le climat, surtout dans la partie sud, ne saurait être un obstacle à l'agriculture. Enfin, il constate l'existence de bon bois de commerce. Si toutes ces informations sont exactes, il n'y a pas de doute que l'île d'Anticosti offre des avantages à la colonisation, surtout quand on tient compte de la richesse de ses pêcheries.

Les îles de la Madeleine sont bien plus riches et, comme l'observe M. Painchaud, on prétend même qu'elles ont un sol plus fertile que celui de l'île du Prince-Edouard, souvent représentée comme le jardin de l'Amérique du Nord, Malheureusement, ces îles ne renferment que très peu de bois, au point que les habitants sont obligés de faire venir leur combustible de Pictou. Ce désavantage et les rentes excessives que ces gens paient pour la tenure de leurs terrains, empêchent la population de se developper et en ont même chassé une bonne partie.

Région de la Gaspésie—Elle est divisée, principalement dans la partie est, en quatre zones distinctes, séparées par les deux rangées de montagnes qui la parcourent presque d'un bout à l'autre. Du côté du Saint-Laurent, le littoral de la mer est bordé par une lisière de terrain comparativement plan et presque partout très propre à la culture, dont la largeur varie de six à quinze milles et même plus. En arrière de cette bande de terrains arables se trouve la chaîne des monts Shickshock, dont la largeur varie de six à douze milles. Cette chaîne de montagnes forme la limite nord d'un immense plateau, limité au sud par une autre rangée de hauteurs qui s'étend presque en droite ligne depuis Percé jusqu'au delà de la rivière Patapédia. Au sud de cette rangée de hauteurs, entre la grande rivière Patapédia et Percé, se

trouve un autre plateau de terrain généralement plan, d'excellente qualité, renfermant tous les établissements de la baie des Chaleurs, où l'agriculture a fait des progrès sensibles, surtout depuis quelques années.

Le sol, le long du littoral du Saint-Laurent, se compose des débris de roches du groupe de Québec, ce qui est assez dire qu'il est généralement fertile. A plusieurs endroits, notamment dans la vallée de la rivière Métis, il y a de grandes étendues de terrains glaiseux et d'une richesse remarquable. Les terres arables formant cette bande qui avoisine le fleuve pénètrent à plusieurs endroits jusqu'au delà de la rangée de montagnes, le long de certaines rivières, notamment la rivière Matane, dont la vallée se raccorde avec le grand plateau de terres arables qui se trouvent à la tête de la rivière Nouvelle et dans la région de la Causupscall. Si le chemin de fer de la *ligne courte de Gaspé et de la Péninsule* se construit, la vallée de la rivière Matane offrira un excellent tracé pour une ligne d'embranchement aboutissant au village de Matane, sur le bord de la mer.

Le grand plateau intérieur qui s'étend depuis Gaspé jusqu'à Causupscall, et même bien plus loin vers l'ouest, entre les Shickshock et la rangée de hauteurs situées plus au sud, renferme d'immenses étendues d'excellentes terres arables. La largeur de ce plateau varie un peu, suivant le contour des deux rangées de montages qui le limitent au nord et aud ; mais elle est partout considérable. Au dire de M. Low, de la commission géologique, après avoir traversé la chaîne des Shickshock, "le terrain devient comparativement plat, avec de petites collines de 200 à 300 pieds, au milieu desquelles s'élèvent quelques pitons isolés, atteignant jusqu'à 1,400 pieds de hauteur. Cette région est la continuation du grand plateau devonien qui s'étend depuis le voisinage du lac Metapédia jusqu'au lac Sainte-Anne et ensuite jusqu'aux rivières Madeleine et York, formant une étendue de terrain presque plan depuis le chemin de fer Intercolonial, près du lac Metapédia, jusqu'au Bassin de Gaspé, beaucoup plus favorable à la construction d'un chemin de fer aboutissant à Gaspé, que ne l'est la route de la côte, à partir de Metapédia."

M. Ells, un autre membre de la commission géologique, dit que ce plateau a de 1,200 à 1,500 milles carrés et que si les gelées précoces ne s'y font pas sentir, sa valeur au point de vue agricole est considérable,

vu que le sol est généralement d'une excellente qualité. Il exprime aussi l'opinion que ce grand plateau offre la meilleure route et de beaucoup la plus courte, pour la construction d'un chemin de fer aboutissant à Gaspé.

Le même explorateur ajoute que les vallées de la chaîne des monts Notre-Dame et de plusieurs cours d'eau examinés dans cette direction contiennent une grande quantité de magnifique bois, qui n'a encore été attaqué par aucune maladie et qui sera une source de revenus pendant nombre d'années. Dans la région de la petite rivière Cascapédia, il y a de la bonne épinette ainsi que du bouleau, dans les platières qui bordent la rivière, et sur les hauteurs du pin en quantité. Les mêmes forêts se continuent vers l'est et toutes les explorations faites jusqu'à ce jour constatent que ce grand plateau intérieur et toute la Gaspésie constituent une des plus belles régions forestières de la province.

Cette contrée renferme aussi des richesses minérales d'une importance réelle. A la tête de la rivière Sainte-Anne, le long des rivières Madeleine et Darthmouth, il y a des montagnes de serpentine, où l'on trouve aussi de l'amiante et du fer chromique, deux minerais précieux. Plus à l'est, il y a les terrains pétrolifères des calcaires de Gaspé, actuellement exploités par une compagnie américaine, qui pratique des forages pour découvrir les puits d'huile.

Toutes ces ressources donnent une valeur incontestable à ce grand plateau intérieur, représenté jusqu'à ces dernières années comme une région stérile. Au point de vue agricole, le seul obstacle prévu serait le climat ; mais, outre que la végétation forestière semble répondre d'une manière concluante aux objections qu'on pourrait faire sous ce rapport, il est bien évident que la gelée, le seul inconvénient qu'on appréhende, ne sera pas à craindre du moment que la culture aura fait disparaître la cause qui peut la produire maintenant, c'est-à-dire l'humidité du sol. D'ailleurs, les montagnes Shickshock protègent cette région contre les vents froids du nord et du nord-est, de même que la rangée de hauteurs, au sud, intercepte les courants humides venant de cette direction.

Les terrains compris entre le littoral de la baie des Chaleurs et la rangée de hauteurs qui s'étend à peu près en droite ligne depuis les environs de Percé jusqu'à l'estuaire de la rivière Ristigouche, sont

presque partout d'excellente qualité. Ils sont formés par la désagrégation de roches siluriennes, devoniennes et sous-carbonifères, qui produisent toutes d'excellents sols. Au Nouveau-Brunswick, il est reconnu que les meilleures espèces de sols se trouvent en général sur le système silurien ou les membres inférieurs et moyens du carbonifère. Le carbonifère moyen, ou du moins une bonne partie, se compose d'argiles schisteuses, de grès pourpres et rougeâtres produisant une terre compacte et tenace, souvent même une argile forte. Avec un peu de chaux, cette terre devient d'une fertilité prodigieuse. Les terrains siluriens renferment en général une quantité suffisante de chaux ; ils se travaillent facilement et leur fertilité ne s'épuise que très lentement.

Telles sont les deux espèces de sol qui composent en général les terrains avoisinant les bords de la baie des Chaleurs. En plusieurs endroits, ces bonnes terres s'étendent loin dans l'intérieur, notamment dans la splendide vallée de la rivière Bonaventure, où elles s'avancent jusqu'à vingt-cinq ou trente milles des bords de la mer. Ces terres sont exemptes de roches, même sur le sommet de la plupart des montagnes, qui sont presque toutes couvertes de bon sol arable ainsi que le fait est contesté par M. Ells, de la commission géologique du Canada, qui rapporte que " des informations prises sur le caractère de l'intérieur du pays font croire que, sur le sommet de ces plateaux, le sol est en beaucoup d'endroits très propice à la culture."

On peut se former une bonne idée de la fertilité de ces terres par les faits suivants.

D'après les données fournies par le recensement, dans la province d'Ontario, le rendement moyen du blé est de 10.42 minots à l'acre ; dans les comtés de Bonaventure et Gaspé, il est de 13.95 minots à l'acre, c'est-à-dire qu'il excède de 2.93 minots à l'acre la production dans la province d'Ontario, où la culture est pourtant faite avec beaucoup plus de soin que dans la Gaspésie. Ce rendement n'est pas même surpassé par les riches terres à blé du Minnesota, où la moyenne n'est que de 12.4 minots à l'acre, d'après le rapport de la Chambre de Commerce de Minneapolis pour 1887. En prenant pour base de calcul les chiffres fournis par le recensement, le rendement moyen du blé est de 8.04 minots à l'acre dans la province de Québec, 10.85 minots

dans le Nouveau-Brunswick et de 11.78 minots dans la Nouvelle-Ecosse, ce qui est bien au-dessous des chiffres qu'accuse la Gaspésie. Cela donne mieux que n'importe quelle autre considération une juste idée de la fertilité du sol des comtés de Bonaventure et Gaspé, principalement de la région avoisinant la mer, puisque c'est la seule partie de cette immense territoire où il se fait un peu de culture.

Les forêts de cette contrée sont aussi d'une richesse digne d'attirer l'attention. L'épinette blanche n'est peut-être pas aussi abondante et aussi grosse que dans les autres parties de la province, notamment les régions de l'Outaouais et du Saint-Maurice ; mais elle est plus longue et donne un bois de meilleur qualité, presque aussi beau que le pin blanc. Ce dernier se trouve en beaucoup d'endroits, même le long des rivières qui se jettent au nord dans le golfe Saint-Laurent ; mais les plus belles forêts sont dans la vallée de la rivière Bonaventure ainsi que dans celles des rivières Cascapédia. Il y en a aussi plus à l'ouest et l'on peut juger des dimensions de ces arbres par le fait que l'hiver dernier, en préparant le bois pour le pont de la rivière Métapédia, on a trouvé à l'ouest de cette rivière des pins donnant des pièces de bois carré de cinquante-quatre pieds six pouces de longueur et de quatorze pouces de diamètre au petit bout. Le cèdre se trouve partout en abondance, principalement dans la partie sud de la Gaspésie. Il y en a qui mesurent jusqu'à dit-huit et même vingt pieds de c rconférence et M. Sullivan constate qu'il n'a jamais rien vu de comparable au cèdre de la rivière Bonaventure. Outre le frêne et l'orme, il y a aussi beaucoup d'érable et de merisier. L'arpenteur Legendre rapporte que, dans la contrée de la rivière Bonaventure, il a vu des merisiers assez gros pour donner des pièces de trente pieds de longueur et de vingt pouces carrés. L'existence de ces beaux bois atteste de la fertilité du sol, car il est évident que de pareils arbres ne peuvent croître que dans une terre riche et profonde.

Les richesses minières de cette région sont encore peu connues ; les forêts qui recouvrent presque toute cette contrée ont empêché d'y faire des explorations complètes ; mais ce qui est déjà connu par les travaux de la commission géologique démontre clairement que la zone occupée par les monts Shickshock renferme des minéraux précieux et en abondance. Il y a là de la serpentine—qui forme des montagnes mas

sives—du fer chromique et de l'amiante. Des explorations plus soignées ou plus minutieuses feront connaître l'étendue et la qualité des gisements qui ont déjà été signalés. D'ailleurs, les couches de la formation de Lauzon—qui est dans les autres parties de la province la formation métallifère par excellence—sont trop abondantes dans la Gaspésie pour ne pas produire là les richesses minérales qu'elles renferment ailleurs.

Région de Rimouski et Témiscouata—Dans sa *Description topographique du Bas-Canada,* Bouchette représente comme incultes et sans valeur les terrains situés dans l'intérieur, en arrière de la rangée montagneuse qui longe le Saint-Laurent. Les notes qui précèdent démontrent clairement qu'il est dans l'erreur quant aux comtés de Gaspé et Bonaventure et il l'est peut-être encore plus relativement à Rimouski et Témiscouata.

En effet, l'arrière-partie de ces deux comtés est formée par une bande de terrain magnifique, formant incontestablement une des plus belles parties de la province, au point de vue de la colonisation. Entre l'arrière-ligne des cantons Nemtayé, Humqui, Matàlik et Milnikek et la ligne formée par la seigneurie de Métis et la rivière Patapédia, il y a une étendue d'environ 211,200 acres d'excellentes terres arables, susceptibles de la culture la plus avantageuse, égouttées par de belles rivières et parsemées de lacs charmants. Certains endroits sont un peu montueux ; mais, en général, ces beaux terrains sont ou plans ou légèrement onduleux. La forêt, qui se compose de bois mêlé, renferme l'épinette, le bouleau, l'érable, le merisier, le coudrier, le cormier, le cèdre, sur les hauteurs aussi bien que dans les terrains bas. Au sud des cantons Ouimet et Massé, jusqu'à la frontière de la province, puis entre la seigneurie de Métis et la rivière Patapédia, du côté de l'est et, vers l'ouest, la ligne formée par le lac et la rivière Mistigouèche, il y a une autre étendue d'environ 225,000 acres d'excellents terrains agricoles. Le sol est généralement uni et d'excellente qualité, excepté vers le confluent des deux branches de la Patapédia, où il y a des terrains rocheux, accidentés et de qualité médiocre, ce qui réduit à environ 180,000 acres l'aire des terrains de première qualité. Au sud des cantons Ouimet et Flynn, puis entre la rivière Mistigouèche et la chaîne rocheuse avoisinant la berge orientale de la rivière Rimouski, il y a une

autre étendue de 160,000 acres de terrains magnifiques, légèrement ondulants, en s'éloignant des lacs et des rivières, généralement composés de terre jaune et grasse de bonne qualité. Les plus belles terres se trouvent dans la région de la Mistigonèche, qui est magnifique sous tous les rapports. Les terrains les moins avantageux sont situés dans la rangée rocheuse de la rivière Rimouski et les coteaux qui avoisinent la frontière, où le sol est plus maigre et souvent graveleux. Au sud des cantons Duquesne, Chenier et Biencourt, entre la rivière Rimouski et la limite orientale du comté de Témiscouata, il y a environ 225,000 acres de terre arable d'excellente qualité. Certains endroits près de la rivière Rimouski et de la frontière sont un peu montueux, avec un sol quelquefois sec ; mais le reste forme un magnifique plateau, dont la surface est à peine accidentée par de légères ondulations. Le sol se compose presque partout d'une riche terre jaune et dans les vallées de plusieurs rivières on trouve de la terre grise de la plus grande richesse, indiquée par la présence du cèdre et du cormier ainsi que la variété des autres essences ligneuses.

De toutes ces données, il résulte que dans la partie du comté de Rimouski située au sud des monts Notre-Dame, entre l'Intercolonial et le comté de Témiscouata, y compris l'encoignure nord-ouest de celui de Bonaventure, il y a près de 850,000 acres des plus beaux terrains agricoles, généralement plans, composés d'un sol d'excellente qualité, des plus faciles à cultiver, bien égouttés et parsemés d'un certain nombre de beaux lacs qui ajoutent à la beauté des paysages. Le niveau général n'est accidenté que par de légères ondulations, propres à faciliter le drainage, n'offrant aucun inconvénient à la culture non plus qu'à l'ouverture des chemins. Sous le rapport du sol et de sa configuration superficielle, cette région est absolument semblable aux plus belles parties des Cantons de l'Est, sauf qu'il est plus plan.

Les mêmes terrains se continuent vers le sud-ouest dans le comté de Témiscouata. L'aire comprise entre la limite orientale de ce comté et le lac Témiscouata renferme des terres de qualité tout à fait supérieure, l'emportant sur les plus beaux terrains des autres parties de la province, au dire de M. l'arpenteur O'Sullivan. "J'ai beaucoup entendu parler, dit-il, du district du lac St-Jean, de la vallée de l'Outaouais, des Cantons de l'Est, etc ; j'ai arpenté plus ou moins dans chacun de

ces districts et je dois dire que pour la fertilité, tout le district entre le lac Squattook et la frontière de la province surpasse toutes les étendues de terre que j'ai arpentées jusqu'à présent.. C'est un pays onduleux et accidenté ; mais la plus grande différence de niveau entre les plus hautes collines et les vallées les plus profondes n'excède pas sept ou huit cents pieds et il est surprenant de constater que c'est sur les sommets les plus élevés que l'on trouve le meilleur sol et le meilleur bois.. Dans Madawaska, les fonds plats sont couverts de cèdre ; le merisier, le hêtre, l'épinette et le sapin se trouvent sur le versant des collines et les sommets sont couronnés de magnifiques érablières, à travers lesquelles on pourrait faire passer une voiture sans couper une seule branche.. Partout le sol est de terre grasse et argileuse, en général d'une couleur bleu grisâtre ; mais dans quelques endroits cette couleur s'approche beaucoup du jaune. Il n'y a pas beaucoup de cailloux : l'on voit ça et là quelques roches et pierres détachées ; mais à l'exception de quelque projection sur les collines, il n'y a rien pour empêcher l'usage libre de la charrue, lorsque la terre sera défrichée."

Il y a dans beaucoup d'endroits des terrains d'alluvion extrêmement riches, notamment le long du ruisseau Basley et de la rivière Owen, de la *charge* du lac Squattook, de la rivière et du lac des Aigles. Cette rivière, dit M. Casgrain, est en eau morte sur presque tout son cours, étroite, très tortueuse. Elle est bordée de platières boisées d'orme et de frêne, de diverses étendues et le sol est d'alluvion et très riche.

Ces splendides terrains se continuent à l'ouest du lac Témiscouata, jusqu'au lac Pohenegamook et au delà. La seule interruption se trouve dans la partie montueuse qui avoisine le lac Témiscouata. " Ces terres, dit M. l'arpenteur A. F. Tètu, n'étant pas généralement supérieures, peuvent peut-être effrayer le colon quant à la nature de celles de l'intérieur ; mais pour se détromper, il n'a qu'à prendre une des branches de la rivière Bleue et la suivre jusqu'à la rivière Saint-François : il trouvera les terres si également bonnes qu'il ne craindra pas de s'y fixer." Voici la description qu'il donne de ces terres :

" Le chemin Cabano traverse donc une des plus belles parties du pays qu'on puisse voir. L'absence de rochers et de roches, même à la surface, se fait remarquer. A part des deux montagnes du Cabano, on ne voit pas de côtes assez fortes pour être un obstacle à la culture,

Partout l'érable domine, entremêlé de cèdre et de frêne. De magnifiques rivières et de nombreux ruisseaux arrosent le territoire, égayant le paysage et contribuant à sa richesse. Sur la rivière Cabano se trouve un puissant pouvoir d'eau. Les branches de la rivière Baker, au sud du chemin Cabano, donnent aussi de fortes chutes et d'excellents pouvoirs d'eau. Enfin, dans aucune partie du pays, je ne crains pas de l'affirmer, le défrichement ne se fera avec aussi peu de frais et ne donnera de plus grands revenus au colon, que dans tout ce territoire qui se trouve au sud du chemin Taché, compris entre le lac Témiscouata, la frontière du Nouveau-Brunswick et la rivière Saint-François."

Tous ces terrains forment partie de la grande plaine silurienne embrassant, à l'est de la rivière Metapédia, presque toute la partie sud de la Gaspésie et se poursuivant à l'ouest jusqu'au delà de la rivière Chaudière, dans les Cantons de l'Est. Plus loin que le lac Pohenegamook, cette bande silurienne occupe la partie sud des cantons Chabot, Painchaud et Chapais, la partie centrale des cantons Dionne, Casgrain et Leverrier ; ici, sa limite nord se continue à peu près en droite ligne vers le couchant, prenant à peu près le quart sud des cantons Talon, Rolette et Roux, puis se prolonge jusqu'à la rivière Chaudière, en passant au nord de Cranbourne. Elle renferme aussi tous les terrains situés au sud de cette ligne et la frontière de la province, c'est-à-dire les cantons Panet, Bellechasse, Daaquam, Ware, Langevin, Watford ainsi que les seigneuries Aubertde l'Ile et Rigaud-Vaudreuil.

Le sol arable et le sous-sol de cette grande plaine silurienne provient de la décomposition des roches sous-jacentes, les ardoises ou schistes calcarifères qu'ils recouvrent et auxquels ils doivent leur fertilité. Ces schistes sont parfois traversés par des dykes de roches éruptives, des felsites et des dolérites, dont les débris sont mélangés à ceux des roches calcaires et produisent les parties sableuses ou graveleuses de ces dépôts superficiels. La surface est généralement onduleuse et bien égouttée par de nombreux cours d'eau. Ces derniers sont bordés par des platières de largeur variable, mais souvent considérable, formant de grandes étendues des meilleures terres qu'il soit possible d'imaginer. Le sol de ces platières se compose, en dessous, de sable et de gravier, recouverts par une terre franche de six à dix pieds d'épaisseur, formée d'argile ou de matière argileuse et de sable excessi-

vement fin, absolument la même composition que le loess des pays européens et de la vallée du Mississipi. Ces platières sont les seules parties où la chaux puisse être utile comme amendement ou engrais ; les autres sols, provenant de la décomposition des roches calcaires sous-jacentes, sont fortement calcarifères et n'ont aucun besoin de chaux. Tous ces terrains sont généralement exempts de roches et parfaitement cultivables, même sur le sommet des plus hautes collines, ainsi que l'attestent d'ailleurs les établissements de Saint-Alexis de Metapédiac.

Dans ces terrains siluriens, les parties les plus élevées et les plus sèches sont boisées en épinette blanche, sapin, pin blanc et rouge, merisier blanc et rouge, bouleau rouge, tremble, hêtre, deux ou trois espèces d'érable, cormier, charme, petites poires, alisiers ; les forêts des parties basses, ou de savanes, produisent l'épinette blanche, le bouleau blanc, le tremble, le cèdre blanc en abondance, le frêne gras, l'aune, le saule, l'osier rouge et le cornouilier ; sur les platières et le long des cours d'eau, l'orme et le peuplier baumier sont très communs. Les arbres sont généralement gros et de haute taille. Dans la région de Saint-Alexis et de Mill-Stream, on a trouvé l'année dernière un bon nombre de pins qui ont donné des morceaux de 54½ pieds de longueur et de 14 pouces carrés. Les coteaux de bois francs, couverts d'érable, de merisier et de hêtre, mélangés de quelques sapins et épinettes blanches, constituent un trait saillant de ces terrains. Sur les hauteurs, les bosquets d'érable à sucre sont nombreux, en gagnant vers l'ouest. Un autre trait non moins saillant, c'est l'absence presque complète de la pruche et de l'épinette noire.

On peut dire sans crainte que cette grande plaine silurienne, renfermant une aire d'environ 1,500,000 acres, offre à la colonisation des avantages incontestables, notamment un sol dont la richesse et la facilité de culture ne sont surpassées—et rarement atteintes—dans aucune autre partie de la province. Protégée contre les vents du nord et du nord-est par la rangée de montagnes qui la sépare du Saint-Laurent et bien exposée au midi, elle jouit d'un climat des plus favorables à l'agriculture, ce qui ajoute encore aux nombreux avantages naturels qu'elle possède.

Géologie superficielle—Dans sa *Géologie du Canada*, publiée en 1863, Sir William Logan a représenté la province comme formée par deux

rangées de montagnes, séparées l'une de l'autre par la vallée comparativement étroite du Saint-Laurent. Cette description a fait naître l'opinion malheureusement trop répandue qu'en dehors de la plaine qui avoisine notre grand fleuve, le reste du pays n'est qu'une contrée montagneuse, ne renfermant que bien peu de terres arables, susceptibles d'être colonisées avec plus ou moins d'avantages. C'est à peine si l'on fait exception pour les Cantons de l'Est. En étudiant un peu la configuration superficielle de la province, on arrive forcément à la conclusion que cette opinion est erronée, que dans ces prétendues régions de montagnes, il y a d'immenses plaines unies, libres de rocher, composées d'un sol fertile et susceptible de la culture la plus facile comme la plus avantageuse.

Plateau septentrional—Les terrains laurentiens bordent la rive nord du Saint-Laurent depuis l'extrémité orientale de la province, au détroit de Belle-Isle, jusqu'au cap Tourmente, une trentaine de milles en aval de Québec. A partir de ce point, ils s'éloignent graduellement du fleuve, dont ils sont distants de seize milles sur la rivière Maskinongé, et d'une trentaine en arrière de Montréal, où leur contour prend la direction du couchant pour atteindre l'Outaouais dans Grenville. Au nord, ces terrains sont limités par la " hauteur des terres," ou ligne de partage des eaux, qui constitue la principale masse de cette formation.

La surface de ce grand plateau est caractérisée par une série de plaines basses séparées les unes des autres par des rides montagneuses dont la direction accuse presque partout un parallélisme remarquable, généralement du sud-ouest au nord-est. C'est l'orientation de la chaîne qui forme le rebord contigu à la vallée du Saint-Laurent. La largeur de cette chaîne ou rangée de hauteurs est d'une dizaine de milles entre l'Outaouais et le Saint-Maurice ; mais ici elle se confond avec une autre venant du nord-ouest en continuant la déflection que forme la hauteur des terres vers les sources de l'Outaouais, de la Gatineau et du Saint-Maurice, qui en est bordé des deux côtés. La réunion de ces deux chaînes forme le massif ou l'aire montagneuse comprise entre le Saint-Maurice, au couchant, la vallée du Saint-Laurent, au sud, celle du lac Saint Jean, au nord et la région du bas Saguenay, à l'est. Au delà de cette dernière région, les montagnes s'éloignent considérablement des bords du Saint-Laurent et laissent entre elles et le rivage de la mer le grand plateau du Saguenay dont la surface, ainsi

qu'il est démontré ailleurs, est partagée en zones séparées les unes des autres par des arêtes montueuses et rocheuses courant vers le nord-est.

Entre la limite orientale de la province et la tête des rivières Manicouagan et aux Outardes, la rangée de montagnes de la hauteur des terres court est-ouest, avec une légère déflection vers le nord ; aux sources de la rivières aux Outardes, elle prend la direction générale du sud-ouest, qu'elle conserve jusqu'à la tête de la rivière Gatineau, d'où elle se prolonge à peu près franc ouest jusqu'à la frontière occidentale séparant la province de Québec de celle d'Ontario. D'après les explorations faites jusqu'à ce jour, les parties les plus élevées de cette chaîne se trouvent vers la tête de la rivière aux Outardes, où les monts Otish s'élèvent jusqu'à 3,700 pieds au-dessus du niveau de la mer. Cette altitude semble diminuer en allant vers l'est et elle s'abaisse certainement dans la direction du sud-ouest, puisqu'elle n'est que de 1,359 pieds à la tête du Saint-Maurice et de 900 au plus entre les lacs des Quinze et Abitibi. Vers le centre de la contrée de l'Outaouais, à peu près dans le sens et sur la ligne formée par le 47e degré de latitude, il y a une espèce de coteau ou une rangée de terrains un peu plus élevés que les plaines qui s'étendent de chaque côté, ayant l'apparence d'une anticlinale d'ordre secondaire. En arrivant à la région du Saint-Maurice, elle s'élève au nord-est puis forme la ligne de faite séparant la vallée de la Chamouchouan du beau plateau compris entre les rivières Windigo et Trenche. C'est dans cette bande de hautes terres que se trouvent les plus grands lacs de la région de l'Outaouais, notamment le lac Keepawa, le Grand lac ainsi que les lacs Kakebonga, Mejomangoos et Kempt. Ce dernier est élevé d'une douzaine de cents pieds au-dessus du niveau de la mer et le lac Keepawa n'a qu'une altitude de 760 pieds, ce qui indique assez clairement que l'élévation du terrain diminue en allant vers l'ouest.

Le même abaissement caractérise la rangée de montagnes limitrophe à la vallée du Saint-Laurent et dont les principaux sommets ont les hauteurs suivantes :

	Altitude
Montagne des Eboulements, dans Charlevoix.....	2,547 pieds
" Sainte-Anne, dans Montmorency....	2,687 "
" Tremblante, dans Argenteuil.....	2,060 "

A l'ouest du Saint-Maurice, le niveau général de cette rangée de hauteurs est d'au plus 700 pieds au-dessus de la mer, ce qui est à peine l'altitude des collines dans beaucoup d'autres pays. Il est évident qu'une pareille élévation ne peut exercer une influence sensible sur la température.

L'espace compris entre ces bandes montueuses forme d'immenses plaines à la surface onduleuse, assez rarement percée par les roches sous-jacentes. Dans la région de l'Outaouais, où ils occupent une aire d'environ 20,000,000 d'acres, ces terrains de plaine sont bien moins élevés au-dessus du niveau de la mer que ceux de la plupart de la partie habitée des Cantons de l'Est ; ils se composent d'un sol pour le moins aussi riche et bien plus uni. La plus belle partie se trouve au sud de l'anticlinale du lac Keepawa et se continue vers l'est jusqu'au Saint-Maurice, par la grande vallée de la Matawin. Dans la contrée de la Gatineau, l'élévation générale n'excède guère 375 pieds, puisqu'au confluent de la rivière Désert, la surface de l'eau n'est qu'à 369 pieds plus élevée que celle de la mer. Au nord de l'anticlinale des grands lacs se trouve une autre plaine traversée par l'Outaouais et s'étendant jusqu'à la hauteur des terres. L'élévation moyenne de ces terrains n'excède guère 700 pieds, puisque le lac Témiscamingue, qui reçoit les eaux de cette contrée, n'est qu'à 612 pieds au-dessus du niveau de la marée. Voici ce que dit M. Russell de la configuration de cette plaine :

" Nonobstant de grandes irrégularités, il y a une uniformité générale d'altitude dans la surface de la région comprise entre la ligne de partage des eaux des rivières Coulonge, du Moine et Keepawa, en allant au nord, et le versant des terres dont les eaux s'écoulent dans la baie d'Hudson. La dépression formée par la vallée de l'Outaouais est presque insensible. Cette région n'est qu'un plateau rugueux, légèrement incliné vers l'ouest, quelle que soit la hauteur à laquelle il s'élève dans la direction opposée, vers les sources du Saint-Maurice et du Saguenay. Les plus fortes collines que nous avons vues, quelques milles en deça du lac des Quinze, ont environ 350 pieds de hauteur. En ajoutant ce chiffre aux 140 pieds de déclivité dans le cours de la rivière, entre ces deux endroits, on trouve environ 490 pieds pour la hauteur des collines du lac Victoria, au lieu de 450 pour les collines situées dans la région plus basse, différence à peine sensible, dans une estimation de cette nature. Ces hauteurs, qui sont les extrêmes de ce que nous avons vu dans cette exploration, donneraient une élévation au-dessus du niveau de la mer de 1,250 à 1,300 pieds."

Il est facile de se former une idée des autres terrains par ce que les arpentages ont déjà fait connaître des cantons actuellement délimités ou subdivisés en lots de ferme. Les notes fournies par les arpenteurs peuvent se résumer ainsi comme pour chaque canton de la région de l'Outaouais :

Addington et Labelle—plans et onduleux, un peu accidentés près du lac Maskinongé ;

Alleyn—plan, terre forte de première qualité ;

Aumond—surface plane, à peine variée par quelques buttes ;

Baskatong—plan ou légèrement accidenté, terrains magnifiques ;

Blake—montueux, bonne terre ;

Boisclair—partie ouest montueuse, le reste uni ;

Bouchette—terrain onduleux, montueux dans les rangs 7 et 8 ;

Bouthillier—plan, belles terres ;

Campbell—plan, terrain de première qualité ;

Cameron—assez uni, mais rocheux ;

Chichester—montueux ;

Clyde—montueux et rocheux dans le voisinage d'Amherst ;

Dorion—plan dans la partie orientale, plateau uni couvert de bois francs ; partie sud-est basse et plate ; partie voisine des rivières Picanock et à la Loutre, rocheuse ;

Dudley et Kiamika—plans, beaux terrains ;

Egan—plan, très belles terres ;

Fabre—plan, quelques buttes rocheuses ;

Huddersfield—plan, sol glaiseux percé de quelques buttes de roc ;

Hinks—onduleux, accidenté et rugueux en quelques endroits ;

Joly—montueux et onduleux ;

Kensington—beau terrain, presque tout plan ;

Lathbury—quelques parties rugueuses ;

Lesage—accidenté, beaucoup de bonnes terres ;

Leslie et Cawood—rugueux dans la partie nord ;

Loranger—quelques parties montagneuses, le reste plan et généralement très beau ;

Lytton—très plan, terres excellentes ;

Mansfield—assez plan, rugueux dans le centre ;

Marchand—plan ou onduleux, partie inférieure un peu montueuse ;

McGill—partie nord montueuse ;

Mulgrave—surface accidentée, percée par des bancs de granit ;

Ponsonby—surface accidentée par des collines de 200 pieds d'élévation ;

Pope—plan, uni, terres superbes ;

Portland—un peu montagneux, hauteurs courant du nord au sud ;

Preston—plusieurs parties montagneuses ;

Ripon—montueux ;

Sheen—montueux, principalement dans la partie nord-ouest ;

Suffolk—parties onduleuses, d'autres très montueuses ;

Thorne—montueux et rocheux ;

Waltham—montueux dans le voisinage de la rivière Noire ;

Wells—montueux dans la partie nord.

Les explorations de territoires établissent donc qu'au lieu d'être un pays de montagnes, la région de l'Outaouais forme une plaine généralement unie, dont la surface est à peine variée par ces accidents de terrain qui se voient dans tous les pays, même les plus plans. Dès qu'on a franchi la lisière montagneuse qui borde cette région au sud, on trouve un pays plan. M. Wagner constate qu'après avoir franchi la région montagneuse qui se trouve entre l'arrière-ligne de Grandison et la branche est de la rivière Rouge, on ne voit plus ni montagnes ni collines. Voici ce qu'il dit :

" Prise comme ensemble, la *section de la rivière Rouge* est unie et onduleuse : on n'y rencontre pas de montagnes ni de collines de quelque conséquence, excepté celle qui divise les eaux entre les tributaires des rivières Rouge et du Lièvre. Près du côté ouest de la rivière Rouge, se trouvent deux ou trois profonds ravins au fond desquels coulent des criques ; mais au delà, le terrain est en grande partie uni. On n'y rencontre que quelques pierres ou cailloux à la surface. Ici la terre doit être plus chaude, car j'ai rencontré plus de glace à mesure que j'avançais dans la section voisine.

" Le sol est variable : terre jaune et noire, forte et légère. Tout ce morceau de bonne terre est des plus propres à l'agriculture. Son étendue est de cent six milles. Ces terres sont toutes aussi bonnes que les meilleures terres du Haut et du Bas-Canada. Ce morceau de bonne terre est peut-être aussi plus considérable que peut se l'imaginer celui qui ne connaît pas cette partie de la province de Québec. Cette région pourrait recevoir un grand nombre de ces jeunes cultivateurs canadiens qui ne peuvent rester sur le bien paternel et qui actuellement émigrent dans la république voisine.

" La distance entre les rivières Rouge et du Lièvre est de vingt-huit milles et soixante et six chaînes. De cela, il faut déduire à peu près trois milles à l'ouest de la rivière Rouge, laissant environ vingt-cinq milles.

" De là en descendant à peu près quarante milles et en montant à peu près vingt milles, c'est à-dire au delà de la ferme du Bouleau, il y a une étendue de terre de mille cinq cent cinquante milles. Si l'on y ajoute une aire de dix milles sur soixante et dix à l'ouest de la rivière du Lièvre, ou sept cents milles carrés, cela forme en tout une superficie de deux mille deux cent cinquante milles carrés, ou un million et demi d'acres de terre très propre à l'agriculture.

" Le bois qui domine ici est l'érable, mêlé de bouleau noir et jaune, et de sapin. Je n'y ai pas rencontré de hêtre. Dans les savanes, on trouve du cèdre, du frêne et de l'orme. Le pin est rare, dispersé çà et là, et non en talles, comme dans les régions bien boisées.

" Le terrain de cette région paraît être de l'alluvion reposant sur le calcaire ou des brèches de calcaire diluvien à l'état primitif. J'ai trouvé ces roches près de la hauteur des terres, ainsi que sur la rivière du Lièvre, aux rapides des Cèdres, en bas de Tapanee."

M. Russell a constaté la même chose. " La rivière de la Petite-Nation, dit-il, peut être indiquée comme coulant au milieu d'une région habitable qui s'étend en arrière, à partir de l'Ottaouais, dans une direction nord-ouest, avec quelques interruptions jusqu'au Baskatong, d'après ce que je suis porté à croire, et se trouve renfermée entre la rivière du Lièvre et la rivière Rouge, jusqu'à ce que ces rivières prennent une direction nord-est. Le haut de la rivière de la Petite-Nation m'a paru plus favorable à l'agriculture que les terres qui sont déjà habitées à son embouchure. Pareillement, les rives de la rivière du Lièvre, sur une distance d'environ cinquante milles à son embouchure, nous parurent plus pauvres et d'un aspect plus rude, que les soixante et dix milles qui suivent. Au contraire, le bassin formé par la rivière Rouge a sa partie la plus riche dans la vallée qui se trouve à l'embouchure de la rivière. Ces faits démontrent clairement l'existence d'une certaine étendue de bonne terre ayant, comme je l'ai déjà mentionné, une direction nord-ouest à partir de l'Ottaouais et se continuant jusqu'à l'embouchure de la rivière de la Petite-Nation et de la rivière Rouge."

M. Symmes rapporte que " depuis les sources de la rivière du Moine jusqu'aux environs de la Gatineau, le pays est très plan et pourrait être comparé aux plateaux du Mexique." Au dire de M. Wagner la contrée des lacs Barrière et Bouchette, vers la tête de l'Outaouais, " n'est accidentée qu'en peu d'endroits par des collines de quelque importance ; le reste est onduleux." M. Bignell nous apprend que du lac Expanse au lac Victoria, les bords de l'Outaouais " sont bas et en beaucoup d'endroits couverts d'herbe. Le sol est bon. Le terrain est plan et l'on ne voit pas de collines." Il exprime l'opinion "qu'à raison de l'uniformité de niveau de cette région, de la grande étendue de bonne terre qu'elle renferme, on peut espérer qu'il se formera des établissements considérables dans cette contrée, dès qu'elle sera connue." Enfin les rapports de MM. O'Sullivan et McOuat établissent clairement que la région qui s'étend du lac Témiscamingue au lac Abitibi est un plateau argileux, à la surface unie, percée en quelques endroits par des buttes rocheuses.

Tous ces faits démontrent clairement qu'au lieu d'être un pays de montagnes, ainsi que beaucoup de gens le pensent, la contrée de l'Outaouais, en arrière de l'étroite lisière montueuse qui la limite au sud, est une grande plaine comparativement basse, à la surface tantôt plane, tantôt onduleuse, percée en quelques endroits par les roches

sous-jacentes, s'élevant d'une manière à peine sensible vers l'est et le nord, où elle se confond avec un plateau uni, dont l'élévation moyenne n'atteint pas huit cent pieds au-dessus du niveau de la mer.

Ce pays de plaines se continue vers le nord dans la contrée du Saint-Maurice, par le plateau des rivières Trenche et Windigo et de là au nord-ouest et au nord du lac Saint-Jean, jusqu'au delà de la rivière Shipshaw. Les calcaires semblent constituer la partie dominante des formations rocheuses sous-jacentes, dans presque toute cette étendue, même dans la partie du Saint-Maurice, où l'on a constaté leur existence au Coucoucache. Au sud-est de cette contrée de plaines se trouve le massif montagneux décrit plus haut.

Quant à la nature du sol arable de ces grandes plaines, elle est assez bien indiquée dans les rapports des arpenteurs et à défaut de renseignements plus précis, il est facile de s'en former une bonne opinion par les données que fournit la géologie, pour les parties non arpentées.

Le sol arable provient de deux sources principales : la décomposition des roches sous-jacentes et les matières de transport ou de remblai. Sir William Logan constate que dans la région de l'Outaouais, les principales chaînes de collines sont formées de gneiss feldspatique rouge et que les couches de calcaires se voient à de moindres élévations ou dans les vallées. Comme les collines n'occupent qu'une aire comparativement fort restreinte, il faut bien conclure que le calcaire forme la roche sous-jacente des terrains bas, ou des terres arables.

Ces calcaires, d'après la même autorité, se désagrègent promptement sous l'influence des agents atmosphériques. Il y en a qui dans leurs affleurements sont si peu cohérents, qu'avec une pelle ou un pic on peut aisément les réduire en petits fragments et alors le sol des environs se compose de leurs fragments pulvérisés. Ces sols sont partout d'une grande fertilité. Les principales matières minérales que l'on trouve associées avec ces calcaires produisent aussi par leur décomposition des éléments reconnus de fertilité : ce sont le mica qui fournit de la potasse ; la serpentine et l'amphibole, qui fournissent la magnésie et l'apatite, ou phosphate de chaux. La cause de cette prompte désagrégation est probablement la pyrite de fer qui se trouve en petits cristaux dans le calcaire ; en donnant naissance à l'acide sulfurique, cette pyrite convertit une partie du calcaire en plâtre ou

sulphate de chaux, ce qui active la pulvérisation de la roche et rend ses ingrédients facilement assimilables, les transformant ainsi en autant d'agents de fertilité.

Les matières de remblai ou dépôts de transport se composent d'argiles, sables et graviers appartenant aux âges tertiaire et quaternaire. Les sédiments argileux, qui caractérisent la plus grande partie de la région de l'Outaouais, proviennent des glaciers qui ont joué un très grand rôle dans la configuration superficielle de cette contrée. Les matières déposées par ces glaciers étaient presque toutes glaiseuses et comme les eaux dans lesquelles ces glaces se sont fondues s'élevaient à 800 ou 900 pieds au-dessus du niveau actuel de la marée, l'époque glaciaire a dû être comparativement longue et les dépôts auxquels elle a donné naissance ont nécessairement atteint une grande épaisseur en beaucoup d'endroits. Ils ont été augmentés par ceux de l'époque quaternaire, qui sont considérables et renferment des coquillages marins ainsi que des manes d'eau douce. Les alluvions fluviales ont formé le sable et le glavier que l'on trouve généralement dans le voisinage des berges des rivières.

Tout porte donc à conclure qu'à part le sommet des parties élevées et montueuses, qui a dû être un peu dénudé par l'action glaciaire et diluvienne, les terrains plus bas de cette plaine de l'Outaouais doivent avoir un sol généralement profond et cette conclusion est confirmée par les explorations des arpenteurs, qui mettent ce fait hors de question, ainsi qu'on peut le voir en parcourant ces rapports.

Plateau méridional—La limite nord de ce plateau est formée, à peu près, par une ligne partant de la baie de Missisquoi, sur le lac Champlain, et aboutissant à Sainte-Croix, sur le Saint-Laurent, une trentaine de milles en amont de Québec. Il est divisé en deux versants bien distincts par une grande anticlinale dont les parties les plus élevées constituent la rangée des monts Notre-Dame, qui ne sont que la continuation des Alleghanys ou des montagnes Vertes du Vermont. La direction générale de cette rangée de hauteurs est du sud-ouest au nord-est, ou parallèle à celle du plateau des Laurentides. Les principaux sommets de cette bande montueuse sont les montagnes de Sutton, Knowlton, Orford, Ham, Coleraine, St-Ronan, dans Buckland, Guard et Paradis, à la tête du lac Témiscouata, St-Donat, Bayfield et Logan, dans le comté de Rimouski, Terrasse et Serpentine, dans [illegible]. Plus au sud, une autre bande montueuse, mais bien

moins élevée, court à peu près franc ouest depuis les environs de Percé jusqu'aux sources de la rivière Ristigouche, un peu au delà de l'extrémité occidentale du comté de Bonaventure. Les principaux sommets sont le mont Tragadigèche ou Carleton, haut de 1800 pieds, et le pic de Patapédia, qui atteint une altitude de 1,200 pieds. Plus loin vers le sud-oust, une autre rangée de montagnes venant des Etats-Unis suit en général la ligne de la frontière et forme la limite sud des comtés de Beauce et Compton.

A l'ouest de la rivière Chaudière, où le terrain est beaucoup plus tourmenté, il y a plusieurs anticlinales, beaucoup moins importantes, qui coupent la principale, décrite plus haut, dans le sens perpendiculaire ou transversal ; mais à l'est, la rangée montueuse forme un massif d'une direction uniforme et dont la surface est bien plus régulière que celle de la partie occidentale du plateau. Le niveau général de la partie orientale est aussi moins élevé que celui de la contrée du sud-ouest, s'il faut en juger par l'élévation des plus grands lacs au-dessus de la mer, tel que le fait voir le tableau suivant :

Région de l'ouest.		Région de l'est.	
Lac Saint-François,	890 pieds	Lac Témiscouata,	467 pieds.
" Aylmer,	795 "	" Matapédia,	480 "
" Memphremagog,	756 "		

Dans la Gaspésie, la région où les rivières Sainte-Anne et du Cap-Chatte ont leurs sources est élevée d'environ six cents pieds au-dessus de la mer, ce qui est à peu de différence l'élévation du lac Huron et des autres grands lacs de l'ouest. Le centre de cette région intérieure de la Gaspésie est peut-être plus élevé ; mais on peut dire sans crainte que de Gaspé à la rivière Chaudière le niveau du plateau sur lequel la bande montueuse forme saillie n'excède pas sept cents pieds au-dessus de la mer. La zône beaucoup plus plane qui longe les montagnes au nord, depuis la baie de Missisquoi jusqu'au golfe St-Laurent, est beaucoup plus basse et n'excède pas en moyenne cent cinquante pieds au-dessus de la mer, principalement dans la partie occidentale. L'élévation des terrains situés au sud de la bande montagneuse est plus considérable et augmente à mesure que ces terrains s'approchent davantage de la frontière des Etats-Unis. Ils sont aussi beaucoup plus accidentés à l'ouest qu'à l'est de la rivière Chaudière.

Tout ce plateau méridional appartient aux formations siluriennes, devoniennes et carbonifères, percées par les roches éruptives qui composent la plupart des montagnes de cette contrée. Les schistes et les

grès calcarifères dont est formée la plus grande partie de ces terrains produisent toujours par leur décomposition un sol fertile et il est constaté par l'expérience, pour les Cantons de l'Est, par les explorations et les arpentages, pour la grande zone qui s'étend de la rivière Chaudière à Gaspé, que les terres de cette contrée sont riches, faciles à cultiver, des plus avantageuses pour la colonisation. Le peu de dureté de ces roches, leur sensibilité à l'influence des agents atmosphériques, activent leur décomposition, qui produit généralement une couche profonde de sol arable. C'est précisément ce que constatent les explorations exécutées dans les régions de Témiscouata, Rimouski et Gaspé, ainsi que nous l'avons déjà vu. Même sur les hauteurs, comme dans le voisinage des rivières Ristigouche, Métapédia et Patapédia, la surface se compose d'une terre arableoù l'on ne voit ni pierres ni roches et partout d'une grande profondeur. C'est là que se trouvent souvent les plus beaux bois.

Vallée du Saint-Laurent—Elle occupe l'aire comprise entre les deux plateaux qui viennent d'être décrits. C'est une plaine dont le niveau, parfaitement uniforme et plan, n'est varié que par les monts Yamaska, Rougemont, Belœil, Mont-Royal et Rigaud, masses éruptives et trappéennes, isolées les unes des autres et d'une assiette comparativement fort restreinte. Le sol se compose généralement d'argile ; il est d'une richesse proverbiale et si profond que presque partout il est impossible d'atteindre le roc en creusant jusqu'à cent et même deux cents pieds. Il est formé par des dépôts d'origine marine, dans lesquels on a trouvé des ossements de baleine sur la montagne de Montréal. Cette grande vallée constitue l'un des plus riches et des plus beaux pays agricoles qu'il soit possible d'imaginer.

DESCRIPTION

DES

CANTONS ARPENTÉS

COMTÉ D'ARGENTEUIL

Canton de Grandison

Quant à la qualité du sol et au mode d'en tirer parti, je ne puis parler que dans les termes les plus élogieux de la partie de ce canton que j'ai subdivisée ; mais le reste ne se compose que d'un lac et d'une montagne, ainsi que l'indique mon plan.

A l'ouest de Grandison, il y a une contrée dont la beauté n'est surpassée dans aucune autre partie du Bas-Canada, comprenant des milliers et des milliers d'acres de terre où il n'y a pas une roche, unie, bien arrosée et dont la plus grande et la meilleure partie, au nord de l'Outaouais, n'est pas encore établie. Là, dans l'intérieur, il y a des fermes, appartenant aux marchands de bois, égales sous tous les rapports aux plus belles fermes du Bas-Canada. C'est pourquoi, dans le cas où le gouvernement aurait l'intention de stimuler la colonisation dans cette région du nord, je recommanderais fortement d'ouvrir un chemin de colonisation partant de l'établissement de la rivière du Nord et aboutissant à la rivière du Lièvre, passant en arrière de DeSalaberry, à travers le canton Clyde et environ trente milles en arrière de celui de Hartwell. Là, on trouverait une vallée propre à l'ouverture d'un chemin. Il faudrait naturellement explorer les lieux avant de tracer le chemin, afin de localiser ce dernier dans la meilleure position possible ; car beaucoup de chemins sont mal tracés et ne répondent pas au but, ceux qui font ces tracés n'ayant en vue que d'obtenir de l'argent, sans s'occuper de l'avantage des colons.

Je ne parlerais pas comme j'en parle de cette contrée du nord si je ne l'avais pas traversée et explorée depuis l'Outaouais jusqu'à la rivière Moose. Je n'ai jamais vu de plus beau pays que celui qui se trouve entre la rivière du Nord et la Gatineau. L'ouverture d'un chemin d'hiver suffirait pour quelques années. Il faut faire quelque chose pour empêcher nos jeunes gens d'émigrer aux Etats-Unis. Je n'ai pas grand'chose à dire des gens venant des vieux pays, car il est dans leur nature de rôder ; mais quand on voit tous les jours des centaines de nos canadiens du Bas-Canada prendre le chemin des Etats-Unis, on regrette qu'ils ne connaissent rien de cette région du nord et qu'ils soient sous l'impression que ce n'est qu'une rangée de montagnes.

(*G. A. AllBright*, 21 février 1870)

Augmentation de Grenville

Le sol, en général, est très rocheux et montueux ; une partie peu considérable de ce terrain est susceptible de culture, à part ce qui est déjà établi. Le bois est très gros et d'excellente qualité : la pruche, l'épinette et le bois franc abondent.

(*G. E. MacMartin*, 1879)

Canton de Montcalm

J'ai fini l'arpentage du cinquième rang et continué de là jusqu'au lot 38 du sixième rang. Le terrain est ondulant. Le bois se compose principalement d'épinette, avec quelques arbres de bois franc, dispersés çà et là. Le reste du sixième rang est une montagne sans valeur.

Le septième rang, à partir de la ligne centrale, se compose d'un terrain ondulant et rocheux, mais renfermant des étendues de bonne terre. Le huitième rang, dans toute son étendue, est aussi ondulant et rocheux, mais renfermant beaucoup de lots de terre arable, propres à faire de bons établissements, bien arrosés par des cours d'eau et quelques lacs dont les eaux pures sont remplies de truite et d'autres poissons. Le castor est plus abondant sur les bords de ces lacs et de ces cours d'eau que dans n'importe quelle autre partie de cette région. J'ai vu aussi beaucoup de loutres, de martes et d'autres animaux amphibies ; les bois sont remplis d'orignaux, de caribous, de chevreuils et d'autres bêtes à fourrure, qui pourraient fournir au colon un utile passe-temps

dans la chasse. Un colon me rapporte qu'il fait chaque hiver quarante louis avec sa chasse.

Il n'y a pas de chemins dans ce canton, qui pourrait faire un bon établissement, si on faisait des routes pour y conduire les colons.

(*T. C. Quinn*, juillet 1871)

Canton de Wentworth

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport du réarpentage des quatre arrière-rangs du canton de Wentworth.

L'étendue totale comprise dans ce réarpentage est de vingt-trois mille cent soixante-dix acres, dont deux mille deux cent quatre-vingt-treize sont occupés par des lacs, ce qui laisse vingt mille huit cent soixante-dix-sept acres subdivisés en lots de ferme. Sur ce montant, vingt-sept lots, contenant cinq mille deux cent quatre-vingt-un acres, sont occupés et en partie cultivés. Sur toute cette étendue de terrain, je n'ai trouvé que trois poteaux qui appartenaient au premier arpentage et des anciens vestiges, très insuffisants.

Les renseignements acquis au public sur les ressources et la valeur forestière et agricole de ce canton en général, ainsi que de la partie comprise dans ce réarpentage, qu'une société de colonisation de Montréal s'est chargée de coloniser, semblent me dispenser de traiter ce sujet.

Je prends la liberté, en terminant ce rapport, de recommander le réarpentage de la ligne entre les rangs six et sept sur les vingt lots à l'est ; c'est le désir qui m'a été exprimé de la part de la société de colonisation que j'ai mentionnée dans ce rapport, et j'appuie cette recommandation sur le fait qu'un chemin de front a été pratiqué à travers les trois premiers lots à l'est et sur la reconnaissance que j'ai faite de la facilité qu'il y a de continuer ce chemin jusque sur le lot numéro vingt de ces rangs, où il y rejoindrait le chemin qui mène aujourd'hui jusqu'à la chute.

(*James Barnard*, 13 mars 1882)

Canton de Wolfe

J'ai l'honneur de vous soumettre respectueusement mon rapport d'arpentage sur la partie du canton de Wolfe que j'ai arpentée durant

la saison dernière, en obéissance à vos instructions, en date du 28 octobre 1863, qui me confiaient l'arpentage et la subdivision en lots de la partie arable des six premiers rangs de ce canton, situé dans le comté d'Argenteuil.

La ligne nord de Montcalm, par sa course, formant avec la ligne nord-ouest de Beresford un angle obtus de 96°35', rend conséquemment tous les lots du premier rang du canton de Wolfe irréguliers. J'ai ajouté dans mon rapport spécial du contenu des lots irréguliers de la partie de Wolfe que j'ai arpentée, la liste aussi de ceux du premier rang.

Le sol, dans cette partie du premier rang, est généralement ondoyant ; il s'y trouve plusieurs lots unis et presque tous le sont à la base. La partie qui avoisine le canton de Montcalm est plus inégale, et même le sol est plus montagneux en approchant la ligne centrale. Le bois franc se trouve partout dans le premier rang ; le sol est de la terre jaune, contenant peu de sable.

Plusieurs lots, dans le premier rang, sont occupés par des colons qui ont déjà fait des défrichements assez considérables.

De bonnes récoltes ont été recueillies durant la saison dernière sur ces lots, qui forment déjà des établissements satisfaisants.

J'ai remarqué que la petite rivière traversant la ligne de base, sur le lot numéro onze, pour se décharger dans le lac au Caribou, présente sur le numéro douze une place de moulin qui, quoique peu considérable, il est vrai, sera néanmoins par la suite de quelque avantage aux colons.

J'ai ensuite continué successivement l'arpentage et la subdivision de chaque rang en lots jusqu'à la ligne centrale.

J'ai fait sur les glaces le relevé des lacs au Caribou, de la Baie, des lacs Manitou, Vaseux, de la Rouge et du lac Cornu. J'ai conservé à ces lacs les noms que leur ont donnés les colons.

Ces lacs paraissent être tous très peu profonds ; l'eau en est pure, à l'exception du lac Vaseux, où elle est un peu bourbeuse.

Les environs de tous ces lacs sont boisés de beaux bois francs, à l'exception d'une lisière très étroite de bois mous, tels que cèdres, épinettes, qui bordent généralement tous ces lacs.

Je n'ai pas rencontré de rivière remarquable : deux ruisseaux considérables se déchargent l'un dans le lac au Caribou, et l'autre, celui du lac Cornu, dans le lac de la Rouge.

La truite rouge que ce dernier renferme lui a donné son nom.

Beaucoup de petits ruisseaux et de sources ont sans doute été traversés inaperçus par mes lignes, vu la neige et les glaces qui les recouvraient.

Ces rangs offrent à la colonisation des terres des plus avantageuses ; le sol en est très bon, une terre jaune peu sablonneuse et peu rocheuse le compose. Il est généralement ondoyant, mais uni en beaucoup d'endroits. Les montagnes sont rares et peu élevées ; leur inclination, ou pente, est douce. Je n'ai remarqué que deux montagnes escarpées, mais pas élevées, leur penchant donnant au midi et le sommet s'étendant au loin, uni ou ondoyant.

Les bois francs seuls poussent partout, car il n'y a pas de savanes, et en beaucoup d'endroits et sur de grands espaces, l'érable est seul, sans mélange d'autres bois, si ce n'est quelques ormes ou bois blancs isolés. Ces bois offrent de magnifiques sucreries que le colon estime toujours beaucoup.

Les montagnes courent dans la direction de l'est à l'ouest, et tous les cordons ou lignes de division ont leur point de départ sur le haut d'une montagne ou colline, ou sur son penchant du midi, qu'ils suivent plus ou moins loin. L'espace compris entre les lignes de division est partout plus uni que sur les lignes.

Dans le parcours de mes lignes et durant mes opérations, je n'ai pas rencontré de *renversis* (arbres renversés), sauf quelques-uns, bien rares, et je ne puis par conséquent donner d'informations sur la direction des ouragans.

Je n'ai pas rencontré de pinières ni même de pins isolés, à part quelques-uns, très rares et d'une mauvaise qualité, poussant sur les bords des lacs, les seuls endroits, pour ainsi dire, où il existe un peu de bois de construction, tels que cèdre, épinette blanche ; je n'ai trouvé que quelques pruches.

Comme ressources, le pays que j'ai arpenté offre à la colonisation nombre de terres, sans contredit les plus avantageuses aux colons qu'aient jusqu'à ce jour fournies les cantons du nord. En effet, les mon-

tagnes sont rares, peu élevées ; leur pente est douce et susceptible d'être cultivée. Le sol est bon ; de beaux bois francs, des sucreries considérables et magnifiques sont les seuls bois qui couvrent ce sol, offrant ainsi au pauvre colon, par un rendement considérable en potasse, une ressource qui lui aidera à faire subsister sa famille, jusqu'à ce qu'il ait défriché une étendue assez considérable de terre pour récolter sa subsistance.

J'ai raison de croire, d'après les informations que m'ont données des chasseurs et par ce que pouvait embrasser la vue, que la partie de Wolfe qui reste à arpenter sera aussi avantageuse à la colonisation que celle que je viens d'arpenter.

Les chemins sont ce qui développerait le plus les ressources qu'offre ce canton. Un chemin de colonisation pour communiquer avec celui de Beresford, voilà ce qui, malgré la distance à laquelle il est situé, ferait de suite peupler ce canton.

A la prière des occupants que j'ai rencontrés dans Wolfe, j'ose solliciter de votre générosité, en faveur des colons de ce canton, que le gouvernement leur accorde deux ans pour faire le premier paiement sur leurs lots.

(*Sgd. Laviolette*, 15 janvier 1864)

Observations topographiques

La partie du canton de Wolfe que j'ai subdivisée se divise naturellement en deux bassins, dont l'un se décharge dans la rivière du Nord, et l'autre dans la rivière Rouge.

Ce canton renferme en partie la hauteur des terres qui sépare les deux rivières. Il présente ainsi généralement des terrains élevés, accidentés de montagnes et de lacs. Il ressemble assez, sous ce rapport, aux cantons environnants, situés dans les Laurentides. La moitié est du cinquième, du sixième et du septième rangs, à son versant du côté de la rivière du Nord, dans laquelle elle jette ses eaux par la petite rivière qui prend sa source dans le septième rang et sort du canton de Wolfe dans la partie sud-est du sixième rang. Cette petite rivière paraît assez considérable pour faire flotter le bois. Les ruisseaux qui s'y déchargent offrent plusieurs bons pouvoirs d'eau, dont quelques-uns sont indiqués sur le plan ci-joint.

La vallée de cette petite rivière offre peu de terrains bas, avantageux pour la culture. Cette partie du canton est surtout montagneuse. L'autre partie des cinquième, sixième et septième rangs et tous les rangs supérieurs ont leur versant du côté de la rivière Rouge ; elle présente des beaux vallons, surtout dans la partie est du huitième et du neuvième rangs et autour du lac Wolfe, ainsi que de grands plateaux cultivables dans la partie ouest de ces rangs. Dans la partie est du huitième et du neuvième rangs, on pourra former un rang double, où l'on aurait des communications assez faciles avec les établissements de la rivière Rouge et ceux du lac des Sables, en suivant les cours des vallées qui l'avoisinent.

La partie ouest du sixième et du septième rangs présente aussi quelques lots très avantageux, qui encourageront à la formation d'une paroisse qui se trouverait située sur le chemin de colonisation que le gouvernement vient de faire ouvrir. La rivière qui arrose le septième et le huitième rangs offre un assez grand nombre de pouvoirs d'eau. Je n'ai indiqué sur mon plan que ceux qui se sont rencontrés sur la ligne.

La partie ouest du cinquième rang est en partie traversée par la montagne qui s'étend à l'est jusqu'au lac à la Rouge. Elle se termine à l'ouest par une savane qui parait s'étendre sur plusieurs lots. Cette savane n'offre rien de remarquable, à part son étendue. Elle présente un sol qui parait pouvoir s'égoutter facilement et j'incline à croire qu'elle deviendra cultivable par la suite.

Il se trouve dans le dixième rang une autre savane, qui m'a paru considérable, bien que je ne l'aie pas toute parcourue. D'après ce que j'en ai vu, il y aurait moyen de faire là de belles prairies, car le foin vient naturellement et le sol parait être une riche alluvion.

Les Lacs

Il y a dans la partie du canton de Wolf que j'ai subdivisée, outre une quinzaine de lacs peu considérables cinq ou six autres dont l'étendue varie de trente à cent acres. Le lac Wolfe couvre à lui seul une étendue de plusieurs centaines d'acres. Ces lacs offrent un moyen de subsistance qui peut être d'un grand secours aux colons—la pêche à la truite, qui s'y trouve en abondance et qui fait déjà l'objet d'une exploitation assez profitable pour les colons des établissements voisins. Ces lacs sont aussi remarquables par la limpidité et la fraîcheur de leurs eaux, qui ont en certains endroits une grande profondeur.

Prairies Naturelles

On rencontre des prairies naturelles de quelque étendue sur le bord des lacs qui se déchargent dans la petite rivière qui prend ses sources dans le neuvième et le dixième rangs, où elle sort du canton. Ces prairies, qui sont aujourd'hui le domaine des bêtes sauvages, offrent une ressource pour les bestiaux des premiers colons.

Les sources et les ruisseaux

Les rivières et les lacs qui ont été déjà mentionnés sont alimentés par une quantité de sources et de ruisseaux qu'on rencontre sur presque tous les lots, ce qui paraît assez par l'indication qui en est faite sur le plan ci-joint.

Le sol

Il est généralement rocheux, sur le sommet des montagnes ; mais sur les versants et les plateaux, il consiste en une terre jaune assez riche pour produire le grain et les légumes. Les lots renferment généralement une proportion de terre arable pour toutes les productions de ce genre nécessaires aux colons. Le sol paraît surtout adapté aux pâturages, et sous ce rapport, on peut dire que les ressources de ce canton sont illimitées. Le sol, naturellement frais et bien arrosé, ne laisse pas à redouter les années sèches ni les pluvieuses.

Les rochers

Les rochers dont je viens de parler présentent tous les mêmes caractères physiques : absence de stratification, couleur grisâtre, cassure irrégulière, assez peu de dureté. A part le flanc abrupte des montagnes, les rochers ne présentent point de dénudation, si ce n'est sur les numéros quarante et un et quarante-deux, dans la ligne entre le sixième et le septième rangs.

Les bois

Les bois les plus communs sont les bois francs qui couvrent généralement tous les terrains montagneux. En suivant l'ordre de leur abondance relative, ils consistent en mérisier, érable, hêtre, bouleau, bois dur. On trouve aussi en moindre quantité l'orme, le bois blanc, le frêne, le cerisier. Les bois mous sont l'épinette blanche, le tamarac, le cèdre, la pruche, le pin, le tremble. Ce canton offre une richesse en bois qu'on peut bien dire inépuisable.

La proportion des terres arables étant estimée à la moitié, on peut dire que l'autre moitié restera en forêts qui se renouvelleront à perpétuité. Ce canton a, sous ce rapport, l'avantage sur beaucoup d'autres parties du pays. D'autres territoires bien boisés ont été ravagés par le vent et les incendies bien plus que par l'exploitation. On y voit aussi ruiner le bois pour découvrir les terres, sans profit pour le colon. La partie du canton que j'ai subdivisée n'est guère exposée à les causes diverses de destruction du bois. Je n'y ai rencontré qu'un seul rang où le vent ait exercé des ravages, et les renversis qu'il a causés sont limités à des terrains propres à la culture. A part ces renversis, je n'ai rencontré qu'un seul endroit, qui est sur la frontière ouest du canton, où le bois s'est desséché, à cause de l'aridité du sol. Les montagnes étant couvertes en bois francs clairs, et les vallées étant généralement savaneuses, on peut dire que le bois offre peu de prise à l'incendie. Les bois sont d'une bonne qualité pour la fabrication de la potasse, qui se pratique généralement dans cette partie du pays. Ils offrent ainsi une rémunération qui couvre les premiers frais de défrichement. Malgré que le pin ne se trouve pas en grande quantité dans ce canton, il a cependant déjà été l'objet d'une certaine exploitation.

Les chemins

Cette exploitation a fait ouvrir dans la partie ouest du canton un réseau de chemins qui se dirigent sur la rivière Rouge. Ces chemins sont avantageusement situés, et bien qu'ils ne soient frayés que pour les voitures d'hiver, ils seront d'un certain secours aux colons, auxquels ils permettront de communiquer avec les établissements situés sur cette rivière. Ces chemins débouchent sur le chemin de colonisation actuellement ouvert, qui traverse le canton sur le quatrième, le cinquième et le sixième rangs. Ce dernier, à part qu'il est d'un accès difficile par la mauvaise condition du chemin de base du canton de Beresford, présente lui-même des difficultés assez grandes qu'on peut à peine y transporter des charges de cinq cents livres. Ces difficultés proviennent de la localisation de ce chemin, qui traverse une des montagnes les plus considérables du canton. Cette montagne présente une montée trop forte pour passer un chemin de colonisation, et le chemin actuel ne peut, pour cette raison, convenir à l'avancement rapide de la colonisation. A mon avis, il aurait convenu de faire passer ce chemin aux environs de la petite rivière qui descend sur le sixième rang. Le chemin actuel servirait alors pour un chemin de front, et les sommes qu'il a coûtées au gouvernement ne seraient pas perdues pour la localité ; mais pour que la colonisation fasse des progrès rapides dans cette

partie du pays, il importe beaucoup que le gouvernement fasse reconnaître avec le plus grand soin le meilleur cours à donner au passage d'un chemin qui serait la voie la plus commode pour communiquer avec les autres établissements. Les argents que le gouvernement pourrait affecter à cet objet serviraient non seulement à faire coloniser ce canton, mais encore un grand nombre d'autres situés dans la vallée de la rivière Rouge, que le canton de Wolfe relie à celle de la rivière du Nord.

(*J. Barnard*, 27 février 1873)

Pour compléter la vérification du sixième rang, je traçai une ligne en profondeur sur ce rang, entre les lots numéros vingt-huit et vingt-neuf, dont le mesurage me donna 83.35 chaînes.

Cet endroit est passablement plan, n'offrant que quelques légères ondulations et formant un contraste avec le reste du canton, qui est généralement montagneux, ce qui n'empêche pas, cependant, d'y trouver des sites avantageux pour l'établissement des fermes.

Le sol est de qualité supérieure et généralement sans roches.

Le bois de commerce, tel que le pin, a été exploité naguère ; on n'y rencontre plus que quelques arbres sans valeur aucune. Ce n'est que très rarement qu'on rencontre l'épinette marchande. Les bois les plus communs et qui ont quelque valeur sont l'érable et le merisier. *L'espèce ulmacée* est représentée par de magnifiques ormes qui attirent l'attention de temps en temps.

Je remarquai que le chemin qui traverse le canton sur les cinquième et sixième rangs, et qui a été fait à l'aide de subventions du gouvernement a eu pour résultat d'attirer dernièrement dans cette contrée de vigoureux pionniers, qui sont en voie de défricher une partie du rang que je viens d'arpenter.

Enfin, ayant terminé la vérification du sixième rang, je procédai, la glace étant alors favorable, au relevé du contour des lacs Hélène, Carré, Nantel, Godon, Gautier, à la Petite-Truite et Wolfe, lequel est le plus important, ayant neuf milles de contour. Ce dernier est exclusivement connu parmi les habitants de Sainte-Agathe, sous le nom de lac aux Quenouilles, nom qui doit son origine à la massette à larges

feuilles, de la famille des typhacées, irrégulièrement appelée *quenouille*, qui croît en abondance dans la grande baie du nord-est.

La truite abonde dans tous ces lacs, et je n'ai pas été peu étonné de voir qu'on en faisait une pêche considérable dans le temps prohibé par la loi.

Leurs rives sont bordées d'une végétation généralement de bois mêlé, comprenant merisier, érable, sapin, épinettes rouge et grise ; mais dès que le terrain devient plus élevé, les bois francs dominent en général.

(*L. Leclerc*, 18 janvier 1875)

COMTÉ D'ARTHABASKA

Canton de Bulstrode

Pour les détails, en général, du terrain et de la qualité de la terre, je dois référer à mon *Field-Book*. Cependant, je dirai que les sept premiers rangs sont presque tous en bois mou, terre basse, et ne sont pas avantageux pour la colonisation. Quant au bois de commerce ou de construction, il est presque complètement détruit. Il existe cependant une seconde pousse de jeunes épinettes qui, dans quelques années, auront une assez grande valeur. Les cinq autres rangs sont de meilleure terre, un peu plus élevée, et déjà les rangs dix, onze et douze sont pour la plus grande partie établis.

En faisant cet arpentage, je n'ai trouvé aucun indice de mine d'aucune espèce, ni carrière.

(*J. B. O. Legendre*, 3 décembre 1872)

COMTÉ DE BEAUCE

Adstock

Les lacs à la Truite et petit lac Saint-François ont une grande profondeur et sont très poissonneux. On trouve beaucoup de truite dans le premier, tandis que dans l'autre le poisson blanc domine.

Le sol de la partie du terrain que j'ai traversée est généralement propre à la culture, quoique n'étant pas de qualité supérieure. Il conviendrait très bien comme pâturage, les prairies pouvant donner assez de fourrage pour hiverner les bestiaux. Les parties arables du canton donneront avec abondance les récoltes ordinaires.

Le bois de commerce, principalement le pin, a été complètement enlevé par les propriétaires de limites à bois. Ce qui a été épargné par la cognée des bucherons a été complètement détruit par les deux grands incendies qui ont ravagé ce canton et détruit totalement le bois de toute espèce qui y croissait abondamment.

Les troncs à demi calcinés de gigantesques arbres qui jonchent le sol sont là pour accuser l'imprévoyant coureur des bois qui, chaque année, est cause que quelques grands incendies dévastent les plus belles forêts de nos cantons.

Déjà plusieurs colons ont commencé des défrichements sur la ligne de ceinture du septième rang, depuis le numéro 1 jusqu'au numéro 10 inclusivement. Les magnifiques résultats déjà obtenus par ces pionniers entraîneront certainement un très grand nombre d'autres colons à suivre leur exemple.

L'accès de la partie que j'ai divisée est facile, surtout depuis que le gouvernement a fait ouvrir un chemin qui s'étend jusqu'au petit lac Saint-François.

(*F. O. A. Legendre*, 1er août 1883)

Canton de Ditchfield

Dans le cours de mes opérations, j'ai remarqué que le sol de ce canton se compose généralement d une terre sablonneuse, que le terrain est ondoyant et montueux à un degré plus qu'ordinaire, mais que les collines sont généralement formées de bonne terre et qu'elles peuvent être cultivées jusque sur leurs sommets. Les parties arpentées renferment des terrains d'apparence diverse—collines, vallées fertiles, savannes et marécages ; cependant, en prenant l'ensemble, on peut dire que tout ce terrain est de bonne qualité et bien propre à la colonisation. La forêt se compose généralement d'un mélange d'épinette, de merisier et de sapin. Il y a tout de même des cédrières et des côteaux de bois francs, où l'on trouve de l'érable. La partie de ce canton qui n'est pas arpentée renferme des terrains plus généralement de bois franc, et en montant du sixième rang vers l'est, la partie nord de la région non arpentée renferme des terrains d'une qualité supérieure à celle d'aucun des terrains que j'ai vus, pendant que dans la partie sud ou le long de ligne sud, le sol est de qualité ordinaire, la surface du terrain est plus accidentée et coupée par des ravins abruptes.

Le beau site qu'occupe ce canton en fait un endroit recherché pour la colonisation et cette considération aidera et facilitera la colonisation qui en developpera les ressources.

Ce canton est bien adapté à la culture et offre la perspective de devenir une colonie florissante, non seulement par l'agriculture, mais aussi par le commerce. Borné à l'ouest par le lac Mégantic, qui est navigable depuis son extremité ouest jusqu'à une distance de huit milles, et renfermant dans ses limites le lac Mecaunamack, qui s'étend vers l'est jusqu'à quelques milles de la frontière des Etats-Unis, toutes ces circonstances lui donnent un attrait plus qu'ordinaire et l'on peut compter que ce canton se colonisera promptement, si l'on prend les moyens à cette fin.

(*J. O'Neil*, 11 avril 1856)

La moitié nord du résidu de ce canton est montagneuse, accidentée et joliment pierreuse, mais renferme cependant de la bonne terre. Les roches sont très drues en certains endroits et rares en d'autres. La moitié nord est plus unie et, quand il y a des collines, elles ne sont pas

si à pic et si abruptes. Le sol n'est pas aussi sableux ni, en général, aussi rocheux. Il y a certaines parties qui n'ont aucune valeur, mais elles ont peu d'étendue. Comme ensemble, je regarde le sol comme très passable, pour dire le moins.

Quant au bois, il y a une très grande quantité de belle épinette et quelques pins. Il y a aussi beaucoup de beau merisier et de bel érable. En certains endroits, il y a beaucoup de cèdre et de bouleau blanc, sans compter le sapin.

Quant à l'ancienne ligne entre les cinquième et sixième rangs, elle a été toute ouverte de nouveau, bien plaquée et les piquets ont été posés correctement. Ce terrain là est apparemment le même que plus haut. Il y a un peu plus de bois franc et de nouvelle pousse de peupliers, bouleaux et merisiers.

(*J. Geo. Bignell*, 20 juillet 1882)

Canton de Gayhurst

Ce canton est comparativement plan. La seule rangée de hautes terres qu'il renferme se trouve entre le neuvième et le dixième rangs : mais ces hautes terres n'ont pas assez d'étendue pour avoir de l'importance. Une partie du premier rang est un peu accidentée par des coulées. Du cinquième au dixième rang, la terre est en général excellente et son seul défaut est d'être pierreuse en certains endroits, où la forêt se compose en grande partie de bois francs. Du cinquième au premier rang, il y a plus de bois mou, mais beaucoup de bonne terre.

Je n'ai pas divisé la partie nord-est des trois premiers rangs; vu que ces terrains, étant de qualité un peu inférieure aux autres, il s'écoulera bien du temps avant que ces lots ne soient pris et alors les piquets pourriraient, ce qui rendrait l'arpentage inutile.

Le canton de Gayhurst est bien arrosé dans toutes ses parties : quelques uns des cours d'eau sont considérables et forment plusieurs bonnes places de moulins.

Il y a tout lieu d'espérer qu'une grande partie de ce canton s'établira promptement, car j'ai remarqué qu'il arrive tous les jours des

familles et des jeunes gens se proposant de prendre des lots dans le voisinage. Ce sont des Canadiens d'une classe laborieuse et industrieuse.

Je considère que si le chemin qui passe entre le deuxième et le troisième rangs d'Aylmer était prolongé à travers Gayhurst jusqu'à la rivière Chaudière, cela aurait certainement pour conséquence de stimuler l'établissement non seulement de Gayhurst, mais encore celui de tous les autres cantons bordant la rivière.

(*John Bignell*, 26 août 1853)

Je retournai alors au numéro vingt-six et tirai les cordons entre les rangs un et deux, deux et trois et trois et quatre... Cette partie de Gayhurst est bien boisée et extrêmement bien arrosée par plusieurs forts cours d'eau qui offrent des pouvoirs d'eau en abondance. Entre ces cours d'eau, le sol est bon, susceptible de culture, et il n'y a pas de doute que l'ouverture d'un chemin à travers ce canton y attirera beaucoup de colons.

(*John Bignell*, mai 1866)

Canton de Jersey

Mes rapports précédents vous ont mis au courant de mes opérations jusqu'à la date à laquelle nous avons fini l'arpentage de Jersey ; il me reste maintenant à vous faire connaître mon impression sur ce canton en général, la qualité du sol et du bois et la perspective d'établissement.

Dans la partie nord-ouest, après avoir formé de grosses collines rocheuses depuis la rivière Chaudière jusqu'au premier rang, vers l'arrière-ligne le terrain redevient une plaine unie ou un plateau qui s'étend vers le nord-est à travers le deuxième et le troisième rangs ; mais il devient onduleux et montueux dans le bloc A. Dans toute cette partie du canton, ainsi que dans la partie sud-est, le bois est gros et sain et des plus précieuses essences—épinette, sapin, pin, épinette rouge, cèdre, bouleau, et quand le terrain est élevé,—merisier, érable, pruche, bois de fer et autres.

Dans le cordon (nord-ouest) du deuxième rang, sauf deux ou trois exceptions, le sol est absolument impropre à toute culture, mais s'améliore considérablement dans le deuxième et le troisième rangs et le bloc A se compose presque tout de très beau terrain.

La partie sud-est d'un sol de qualité bien supérieure à celle du sol de la partie nord-ouest ; ici, comme dans la partie nord-ouest, en partant de la Chaudière, le terrain s'élève en pentes abruptes et précipitées dans le premier et le deuxième rangs, et devient uni dans le cordon du troisième rang. A l'extrémité sud-est de ce rang, il y a une grosse montagne de bois franc, et deux ou trois autres en arrière de cet endroit.

Environ le tiers du terrain dans le troisième et le quatrième rangs a été ravagé par le feu il y a vingt-cinq ans et ce brûlis est maintenant couvert d'une pousse si dense de jeunes sapins, épinettes, tamaracs et bouleau, qu'il est presque impénétrable. Ce brûlis s'étend aussi dans le cinquième et le sixième rangs, mais sur une moindre étendue. Il y a beaucoup d'excellentes terres dans ces deux rangs, ainsi que dans la partie nord-ouest du septième et du huitième rangs ; mais la partie sud-est du septième rang est si mauvaise que j'ai cessé de tirer les lignes au lot numéro 60. Prise en général, cette partie du canton renferme une grande proportion de bonnes terres, particulièrement dans les cinquième et sixième rangs, agréablement accidentées par des collines et des vallons.

Le pin et l'épinette de la meilleure qualité abondent dans presque toutes les parties de ce canton. L'épinette n'a pas été enlevée, mais une grande partie du pin a été abattue et on en a laissé la moitié à pourrir sur le sol pour le moindre défaut, ne lui enlevant pas le dixième de sa valeur. En beaucoup d'endroits, le bouleau est le seul bois dur qu'on rencontre comme combustible, article indispensable au colon. Je regrette de dire que la plus grande partie du bouleau a été coupée pour son écorce et que les troncs jonchent le sol.

Dans mes rapports précédents, j'ai signalé les indices de cuivre et d'or trouvés ici : nous avons aussi trouvé une terre à peinture, d'un brun foncé, ressemblant à la terre d'ombre. Sur le lot 29, dans le 7e rang, nous avons vu un arbuste de six ou sept pieds de hauteur, tellement élastique, qu'en le coupant transversalement, on pourrait

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

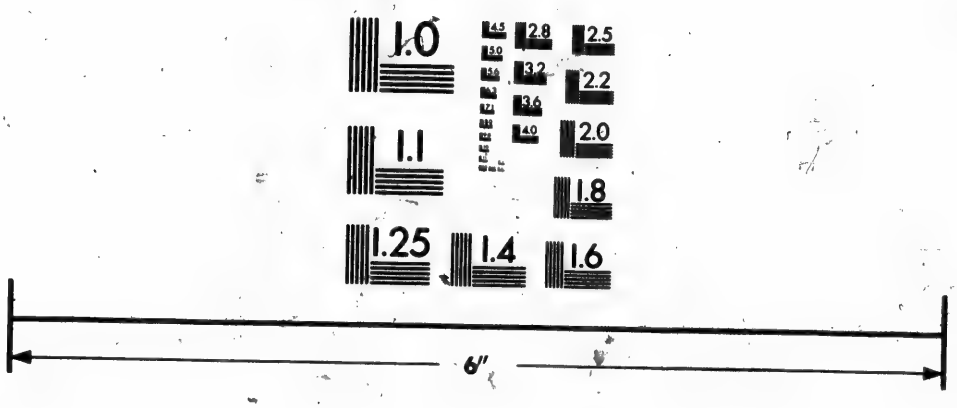

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.0

l'employer à la place du liège. En enlevant les fibres sur le long, et les arrachant jusqu'au cœur de l'arbre, en filaments fins ou courts, selon le besoin, on obtient des fils élastiques et aussi forts que le chanvre, retenant toute leur élasticité lorsqu'ils sont secs, et transformés en cables, ces filaments pourraient devenir pour les cultivateurs, un précieux substitut du cable de chanvre, pour faire des traits et autres articles.

Dans tout ce canton, le défaut caractéristique du terrain est d'être pierreux et, en beaucoup d'endroits, rocheux, ce qui le rendra beaucoup plus difficile à défricher et labourer que la plupart des terrains de Frampton. Mais il y a aussi beaucoup de bonne terre sans roches, particulièrement dans la partie sud-est.

Notes Géologiques

Les échantillons de roches que j'avais amassés dans Jersey ont malheureusement été perdus en route. Parmi ces échantillons, il y avait les suivants :

Calcaire, presque partout bleuâtre, vu en plusieurs endroits.

Quartz, presque toujours empâté dans le schiste argileux ou le grès, renfermant des parcelles de cuivre, vu en deux ou trois endroits.

Grès, siliceux, rempli de parcelles angulaires de pyrites de fer, vu en plusieurs endroits, mais les parcelles de cuivre ne sont pas plus grosses que la tête d'une épingle et nous n'avons vu nulle part des indices de minerai magnétique.

Grès, de l'espèce appelée " grès arénacé," vu dans les lits des ruisseaux où, à l'aide d'un verre grossissant, on a découvert des particules paraissant être d'or.

Grès, de l'espèce appelée " grès meulier," employé comme pierre à aiguiser, vu en beaucoup d'endroits.

Après le schiste, le grès de différentes espèces est la roche prédominante dans Jersey et elle est presque partout en couches horizontales. Nous avons vu beaucoup de grosses masses de grès qui, à raison de leurs angles aigus, ne peuvent pas être des cailloux, bien qu'elles se

trouvent complètement au-dessus de la terre. Nous n'avons pas vu de quartz dans ces blocs erratiques, quoiqu'il y ait beaucoup de quartz dans les roches *in situ*.

Dans Jersey, la roche prédominante est le schiste, dont le clivage est toujours perpendiculaire, avec une légère inclinaison au nord-ouest, contenant plus ou moins de quartz et de la couleur grisâtre ordinaire. Nous n'avons pas trouvé de schiste bleu foncé ou finement laminé. Dans les lits des ruisseaux, ces schistes paraissent être stratifiés horizontalement.

Epidote, espèce de roche verdâtre, stratifiée, trouvée dans le 8e rang.

Jaspe, très-dur et rougeâtre, couleur de brique, veiné fin par un minerai plus foncé, a été trouvé dans le grand ruisseau, lot numéro 14, 2e rang, section nord-ouest.

Stéatite, roche très-molle, gris foncé, se taillant facilement au canif, paraît être la même que celle décrite par le Dr Hobbart dans sa *Geology of Scotland*, sous le nom local de *Kleber*. J'oublie le nom scientifique que lui donne le Docteur.

Conglomérats de gravier, brunâtres, très-foncés, empâtés dans les petits cailloux.

Sable magnétique, dans presque tous les grands cours d'eau.

Peinture, espèce de poudre ressemblant à la terre de Sienne, ou terre d'ombre employée par les peintres, a été trouvée dans un banc de quartz *in situ*, dans le 3e rang nord-est.

Granite, syénitique ou gneiss-oïde, n'a pas été vu *in situ* ; on n'a rencontré que de très-petits cailloux arrondis par l'eau.

(*W. Henderson*, 3 novembre 1864)

Dans cette étendue de terrain, il y a une bonne quantité d'épinette marchande. En général, le sol est bon, particulièrement entre les rangs neuf et huit, où il est plan et couvert en grande partie de bois franc. Entre les rangs six et sept, le terrain est plus accidenté, mais propre à la culture, et c'est là que l'épinette se trouve en plus grande

quantité.... S'il était fait un chemin quelque part dans ce voisinage, depuis la rivière du Loup jusqu'à la Chaudière, il n'y a pas le moindre doute que ces terres s'établiraient en peu de temps ; mais, sans chemin il s'écoulera bien du temps avant qu'elles ne soient prises, vu qu'il n'y a pas de chemin de ce côté de la rivière du Loup.

(*R. J. Ross*, 26 octobre 1883)

Canton de Linière.

J'ai continué la ligne extérieure sud-est des lots renversés de Metgermette jusqu'au deuxième et au troisième rang. Le terrain traversé par cette ligne est le meilleur que j'ai encore rencontré. Il va en pente graduelle jusqu'à la rivière Metgermette, vers le sud-est ; la forêt se compose de bois francs des plus grandes dimensions et le sol est de glaise.

(*John Neilson*, 17 avril 1866)

J'ai continué la ligne extérieure nord-ouest et l'ai prolongée vers le nord-est jusqu'à la ligne de Metgermette, que j'ai rencontrée à soixante et quinze chaînes et quinze mailles. Le terrain est très-bon des deux côtés de la ligne et il n'y a que quelques roches.

J'ai continué à prolonger le cordon entre le troisième et le quatrième rangs. J'ai traversé de très-bons terrains, presque sans roches.

Prenant la direction sur le haut de la rive sud de la rivière du Portage 38°0, j'ai prolongé de cent chaînes le cordon entre le troisième et le quatrième rangs, à travers des terrains de moyenne qualité et du bois mêlé, renfermant un peu de frêne. Le sol est accidenté, mais de bonne qualité, tel que plus haut.

J'ai prolongé la ligne extérieure renversée des lots de la rivière du Portage depuis le troisième jusqu'au quatrième rang, et j'ai rencontré la ligne de division entre Metgermette et Linière à 88 chaînes et 80 mailles. Cette ligne traverse probablement le meilleur terrain que nous avons rencontré. Un beau cours d'eau longe sur presque toute sa longueur le lot numéro neuf du quatrième rang, offrant tout l'avantage désirable pour fouiller les dépôts d'alluvion aurifère. Le même

ruisseau traverse le numéro quinze des lots de la rivière du Portage. Le sol se compose d'une couche profonde de glaise grise riche, mêlée avec du sable. La forêt primitive a été détruite par le feu.

(*John Neilson*, juin 1866.)

Le sol de cette étendue de terrain (avoisinant Metgermette) est généralement bon. Un nommé Pierre Poulin, de Saint-Côme, a établi une sucrerie sur les lots dix-huit et dix-neuf du troisième rang et il y a assez d'érables sur les lots dix-sept, dix-huit et dix-neuf du quatrième rang pour en établir deux autres.... Il n'y a pas de bois de beaucoup d'importance dans cette partie de Linière : il y a de l'épinette en petite quantité et du bon cèdre, en quelques endroits, à peu près assez pour suffire aux besoins des colons pour faire leurs bâtiments et leurs clôtures. En général, la terre est bonne pour la culture et il n'y a pas le moindre doute qu'elle sera prise dès qu'elle sera annoncée en vente.

(*R. J. Ross*, 20 octobre 1883)

Canton Louise

La partie centrale du canton est comparativement plate ; mais les parties sud et est sont très montagneuses et à pic, et le long de la frontière.

Le sol, généralement, est léger et sablonneux, et dans quelques parties, très pierreux.

La plus grande partie du canton a passé au feu. Les brûlis s'étendent depuis la ligne de Ditchfield, dans une direction sud-est, jusqu'à la ligne du quatrième rang et depuis le lot vingt-six jusqu'au numéro quarante-deux, ou à peu près, dans ce rang, et sur cette étendue le feu a presque tout détruit.

Une quantité considérable de pins a été enlevée de ce canton, et il en reste encore dans les montagnes, le long de la frontière. Il y a aussi une quantité considérable d'épinette spécialement sur les lots de un à dix, dans les rangs deux et trois, et depuis le lot sept, ou à peu près, jusqu'au lot dix-huit, dans le premier rang.

Le canton entier, à l'exception du coin sud-est, près de Woburn est bien arrosé

J'ai été informé depuis que j'ai complété l'ouvrage, qu'il y avait un excellent pouvoir d'eau sur la rivière aux Araignées, vers le milieu du premier rang, mais n'ayant pas relevé la rivière, je ne l'ai pas vu.

(*J. G. Bignell*, déc. 1880)

Canton de Marlow

Dans la région que j'ai arpentée, le terrain est en général de qualité inférieure : c'est en grande partie de la terre à bois mou, avec beaucoup de savanes. J'ai trouvé parfois quelques hauteurs couvertes de bois mêlé et composées d'un sol de terre jaune légère, mais pas d'une étendue suffisante pour former un établissement ; on pourrait former ça et là des fermes isolées, à l'exception des terrains de la ligne du neuvième rang, qui sont passablement bons, depuis la rivière jusqu'à la ligne centrale et formeraient le cordon des établissements sur les rangs huit et neuf.

Il y a une bonne quantité de bonne épinette de commerce, répandue dans tout le terrain que j'ai arpenté ; il y avait aussi joliment de pin, mais tout ce qui était bon a été abattu et emporté.

Il y a un grand nombre de ruisseaux de dix à douze mailles de largeur, qui serviront pour les fins minières et augmentent considérablement la valeur de ces terres.

(*Andrew Ross*, décembre 1864)

Ce canton est plus uni que celui de Risborough et la qualité du sol, quoique non meilleure que celle des meilleures parties de Risborough, est comme ensemble mieux adaptée aux fins agricoles, vu que la proportion de la bonne terre est beaucoup plus considérable. L'épinette n'est pas aussi abondante que dans certaines parties de Risborough ; mais dans plusieurs endroits elle est plus grosse et de meilleure qualité ; il n'y a pas autant d'arbres secs. A tout prendre, je considère ce canton comme bon, pour dire le moins.

Le plus grand inconvénient—si on peut appeler cela un inconvénient—que rencontrera l'agriculture dans ces deux cantons, c'est la rareté des cours d'eau pour abreuver le bétail durant l'été.

Quant aux ressources minières de ces cantons, j'ai recueilli quelques échantillons de pierre que je produis et qui parlent par eux-mêmes. J'ai noté avec soin toutes les veines de quartz qui sont visibles et que j'ai rencontrées dans le cours de mes opérations. Les roches sont stratifiées et toutes les couches semblent avoir la même direction, c'est-à-dire celle du nord-est.

Les veines de quartz, quand il y en a plus d'une dans le même voisinage, semblent se rencontrer puis s'éloigner ensuite, ou se séparer pour se rejoindre plus loin. Sur le lot six du deuxième rang de Marlow, il y a une très belle veine de deux ou trois pieds de largeur et d'une épaisseur que je ne puis préciser. Cette veine se voit facilement, vu qu'il y a évidemment une dislocation dans les strates, ou une faille, dyke ou épanchement, si je puis l'appeler ainsi. J'ai pris des spécimens de ce quartz. Je produis aussi des spécimens de quartz pris dans une galerie creusée sur le lot numéro un du deuxième rang de Marlow. Cette galerie a environ six pieds carrés et seize pieds de profondeur. Les deux veines de quartz qu'elle coupe semblent converger l'une vers l'autre dans la direction du nord-est et ne sont éloignées que de cinq pieds. L'une a environ dix pouces de largeur et l'autre six.

(*J. G. Bignell*, 17 avril 1882)

Cette partie du canton Marlow (les rangs 9, 10, 11, et 12) est très unie, bien qu'en réalité il existe une élévation qui va graduellement vers le sud-est, à l'exception de la vallée de la rivière Samson, le long de laquelle il y a une rive escarpée et assez élevée tantôt sur un côté et tantôt sur l'autre et quelquefois près de la rivière, puis encore à une certaine distance de là, formant une bande de terrain d'alluvion. Mais nulle part l'étendue de cette prairie excède quatre ou cinq chaînes. Il y a aussi quelques autres vallées de ruisseaux ou ravins ; mais dans l'ensemble, on peut dire que cette partie de Marlow est unie.

La majeure partie de cette division de Marlow se compose de très belle terre, principalement le long des rivières Chaudière et Samson,

où l'on trouve du bois franc et du bois mou. Le sol est principalement un composé de terre jaune d'argile et de terre noire. En quelques endroits, surtout où la terre est humide, le sol est pierreux et recouvert d'une épaisse couche de mousse. Le bois de pin a été tout ou presque tout enlevé, il y a quelques années, de même qu'une quantité considérable d'épinette ; mais il reste bien encore une quantité considérable de cette dernière essence en certains endroits, et elle est de qualité supérieure.

Une couple de colons se sont établis là et ont commencé à défricher ; d'autres, sans aucun doute, suivront aussitôt que les moyens de communication seront devenus plus faciles.

J'ai remarqué bon nombre d'épinettes sèches encore debout. Elles paraissaient être dans cet état depuis cinq à huit ans.

(*J. Geo. Bignell*, 18 août 1886)

Canton Price

Le terrain, en général, dans le canton de Price, est pour près de la moitié en savane, méchante terre, et l'autre moitié peut être colonisée ; mais c'est de la terre médiocre. La plus grande partie est couverte de bois mou mêlé—épinette, cèdre, sapin et pin ; et l'autre, en bois franc mêlé.

J'ai fait des recherches pour trouver les cordons entre les rangs trois et quatre, quatre et cinq et cinq et six : je puis certifier qu'ils n'ont pas été tirés, car il n'y a aucune trace de ligne dans les environs de la ligne centrale, vis-à-vis de ces cordons. Je ne crois pas que la terre soit bien bonne dans le quatrième, le cinquième et le sixième rangs, que je ne considère pas arpentés ; mais d'après ce que j'ai pu voir, je crois que la moitié de ce terrain peut être colonisé.

Dans la partie du terrain que j'ai arpenté, je n'ai trouvé aucune pierre ou rocher qui pût me donner l'apparence de minéraux d'aucune valeur. D'ailleurs, je n'ai traversé aucun rocher ni aucune montagne de nature à donner origine à aucuns métaux, tels que or, cuivre et plomb.

(*J. B. O. Legendre*, 15 février 1870)

La totalité du terrain arpenté (les rangs B et C), si l'on en excepte les lots treize et quatorze des rangs B C, est propre à la culture. Le sol, quelque peu rocheux, se compose en grande partie de terre blanchâtre.

Bien que le bois de commerce en général, et le pin en particulier, ait été exploité par les porteurs de licences de coupes de bois, il en reste cependant une assez grande quantité pour les besoins de colonisation.

Pendant le cours de mon arpentage, plusieurs colons sont venus visiter les nouveaux lots arpentés et m'ont témoigné l'intention de s'y établir prochainement.

A mon point de vue, le meilleur moyen de développer promptement la colonisation dans cette partie du canton Price, serait l'ouverture d'un chemin de communication depuis la route d'Israëli, entre les lots trente-sept et trente-huit des rangs un, deux et trois, et le continuer entre les rangs B C jusqu'à la rencontre du lac Saint-François.

(*F. Legendre*, 18 février 1884)

Canton de Risborough

Partant d'un poteau à la ligne extérieure nord-ouest du canton de Risborough, marqués rangs X et XI, j'ai commencé la ligne du cordon sud 20° 20' est astronomiquement, du poteau susdit à angle droit avec la ligne de Risborough, que j'ai trouvée porter nord 65° 40' est astronomiquement, et j'ai tracé la même ligne, subdivisant les lots en une largeur perpendiculaire de vingt-six chaînes, à l'intersection de la ligne frontière entre les Etats-Unis et le Canada, où j'ai posé une borne de pierre et un poteau équarri, dûment marqués conformément aux instructions que j'ai reçues. En traversant cette région, j'ai trouvé les huit premiers lots très propres à la culture, les lots restant, jusqu'à la frontière, formant une partie élevée et irrégulière, composée de tuf et de couches d'ardoise et de quartz, ainsi que des rocs de quartz de deux et demi à trois pieds, courant dans une direction sud-ouest, d'une belle qualité, et aussi de grandes quantités de pyrites de fer. En général, les rochers sont fort imprégnés de galène, et le lit des rivières est recouvert de sable noir, d'ardoise et de gravier de quartz.

Les nombreux petits cours d'eau, dont deux sont considérables, sont autant d'artères qui arrosent le pays environnant. Tous ces cours d'eau coulent toute l'année, et ont en moyenne de six pouces à trois pieds d'eau. Je considère que le cordon entre les onzième et douzième rangs, encore non subdivisés, forme la ligne de partage entre les eaux de la rivière du Loup et celles de la rivière Samson, ayant tracé à leur source les ruisseaux tombant dans la rivière Samson à trois quarts de mille nord-est des rangs dix et onze ; et j'ai constaté que au-delà, les petits cours d'eau courent à l'est dans la rivière du Loup, après avoir tracé et piqueté la ligne de Risborough vers le sud-ouest, quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, où j'ai planté un poteau équarri dûment marqué entre les neuvième et dixième rangs. La nature de ce rang n'est pas aussi irrégulière, le sol s'élevant graduellement jusqu'à la frontière et traversant tous les cours d'eau comme susdit, ainsi que les couches de quartz. Ici le sol est propre à la culture. De là j'ai mesuré sud-ouest le long de la ligne de Risborough quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, où j'ai planté un poteau équarri dûment marqué, pour les huitième et neuvième rangs.

Le terrain traversé par cette ligne est propre à la culture dans toute son étendue. Le sol est marneux et renferme de l'argile et du gravier, et son élévation est très graduelle. Il est bien arrosé, la ligne traversant les cours d'eau, dans le plan accompagnant ce rapport, ainsi que la couche de quartz, ainsi que tracée sur ce rang, suivant la direction ci-haut mentionnée. De là j'ai tracé et ouvert la ligne de Risborough du sud vers l'ouest sur une distance de quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, où j'ai planté un poteau équarri dûment marqué, pour les septième et huitième rangs.

Pour la richesse du sol et la forte pousse du bois, ce rang est égal aux autres rangs, et il est favorable aux établissements. Il traverse de nombreux cours d'eau ainsi que la rivière Samson, où se trouve la couche de quartz, telle que tracée sur le plan. De là encore, le long de la ligne de Risborough, j'ai chaîné du sud vers l'ouest quatre-vingts chaînes, où j'ai planté un poteau équarri dûment marqué, pour les rangs six et sept.

Ce rang, renfermant de grandes sucreries, a une valeur considérable.

Les arbres sont gros et le bois est fort.

Le terrain est un peu onduleux, mais d'un riche sol noir, pierreux en certains endroits, mais très propre à la culture. Il est aussi arrosé par de nombreux petits cours d'eau, ainsi que par la rivière Samson et son dernier bras. Le banc de quartz traverse ce rang.

Partant de là, j'ai mesuré le long de la ligne de Risborough, l'ouvrant et la plaquant de chaque côté jusqu'à l'intersection de la ligne Spalding, 130 chaines et cinquante mailles, où j'ai terminé la subdivision de la partie sud-ouest de Risborough, tel que demandé dans mes instructions. Je n'ai pas terminé le chaînage de la rivière Samson, tel que demandé, mais seulement cette partie de la rivière depuis la ligne de Spalding jusqu'à son intersection avec celle de Risborough, au neuvième rang, où j'ai terminé l'ouvrage.

Je me permettrai humblement de porter à votre connaissance que, il y a quelques années, un chemin a été en partie ouvert depuis le chemin Kennebec, le long de la ligne de Risborough, traversant la rivière du Loup, et se rendant à la rivière Samson. Je soumettrai à votre considération que si ce chemin était régulièrement ouvert, depuis celui de Kennebec jusqu'à sa jonction avec le chemin actuellement tracé à la pointe Jersey, tel que représenté sur le plan qui accompagne ce rapport, ce serait le moyen de coloniser cette étendue région de terres incultes de la couronne et d'en faire une source de revenu pour le gouvernement, vu le fait que, tout le long de cette route, les terres, de chaque côté, sans exception, sont fertiles et avantageuses aux colons, se trouvant très rapprochées des grands chemins qui conduisent à Québec, à Sherbrooke et aux Etats-Unis.

(*C. I. Bouchette*, 29 mai 1865.)

La région que j'ai arpentée (les rangs 4, 14, 15, 16, 17) se compose en grande partie de monticules, dont la base est couverte par une ceinture de bois franc, dominée par des bancs de roc cassé, à travers lesquels poussent des bois mêlés, bois franc et bois mou, et le sommet, qui est rocheux, est boisé d'épinette et d'autre bois mou. Il serait impossible d'ouvrir des chemins dans aucune des lignes que j'ai arpentées.

La rivière du Loup se ramifie en une foule de ruisseaux qui sont très précieux au point de vue des opérations minières.

Tout le pin marchand à été coupé et enlevé ; l'épinette est en général d'une qualité inférieure.

La roche dominante est le schiste, veiné de quartz. Il y a des lits d'une grande étendue qui se composent exclusivement de quartz.

Je n'ai trouvé le quartz en aussi grande abondance dans aucune des autres régions que j'ai arpentées. Je n'ai vu qu'un caillou de granit et une couche de grès blanc.

Bien que dans son ensemble le terrain que j'ai arpenté ne soit pas propre à faire un établissement agricole, il n'en renferme pas moins des étendues de belles terres dans les vallées qui séparent les collines, et si ce pays devient une région minière, ce qui est probable, d'après les apparences, ces vallées formeront de jolis endroits pour les habitations des mineurs.

(*Andrew Ross*, juillet 1865)

La région que j'ai arpentée (rangs 1, 2, 3 de Risborough et la frontière) est très montagneuse, en général impropre aux fins agricoles. Il serait très difficile d'y ouvrir des chemins et ce serait impossible dans les lignes que j'ai tirées.

Il n'y a plus de pin sur ce terrain et le peu d'épinette qui s'y trouve est de qualité très inférieure, courte et noueuse.

La roche dominante est le schiste. Jai vu plusieurs bancs de quartz, mais le temps n'était pas propice aux investigations géologiques, vu que pendant mes opérations la terre était constamment couverte de neige, qui avait un pied d'épaisseur, le 29 octobre. Il y a beaucoup de ruisseaux qui sont les sources de la rivière du Loup ; mais ils sont en général très petits.

(*Andrew Ross*, 20 novembre 1865)

Dans Risborough, j'ai tiré les lignes suivantes : entre les rangs 3 et 4, 14 et 13, 13 et 12, 12 et 11, du lot 1 au lot 18 inclusivement.

Le canton de Risborough est plus montagneux que celui de Marlow ; mais une très petite partie, si même il y en a, pourrait être classée parmi les terrains impropres à la culture, vu que les endroits les plus montagneux et les plus rocheux pourraient être mis en foin ou en pâturage.

En certains endroits, la terre est très bonne et il n'y en a guère qu'on puisse appeler très mauvaise. A tout prendre, ce terrain est très passable. Il y a encore beaucoup d'épinette dans presque toute l'étendue que j'ai arpentée et en quelques endroits, en particulier, ce bois est très abondant.

(*J. G. Bignell*, 17 avril 1882)

L'aspect général de cette partie de Risborough (rangs nord-ouest 5, 6, 7, 8 et 9) est presque complètement différent du reste de ce canton en autant qu'elle est beaucoup plus unie. Il y a bien une élévation tant soit peu graduelle depuis la rivière Chaudière en gagnant vers le sud-est ou vers la frontière. Cet endroit est toutefois quelque peu accidenté, mais pas montagneux comme d'autres parties de ce canton. On rencontre de temps en temps, comme partout ailleurs, quelques ravins au fond desquels il y a presque toujours un cours d'eau. Règle générale ici les ravins n'ont pas un long parcours.

Le sol en général est excellent et se compose en majeure partie de terre glaise et d'un peu de terre noire. Il est quelque peu pierreux mais en même temps très fertile. J'ai obtenu cette information de personnes qui ont pris des lots dans cette partie arpentée depuis quelques années, y ont fait des défrichements sur une étendue plus ou moins considérable, résident sur leurs lots, où ils ont déjà fait deux ou trois récoltes. J'ai entré les noms de ces personnes sur mon plan, et j'ai aussi consigné l'étendue approximative de leurs améliorations.

Une grande quantité de bois de commerce de toute sorte a été enlevée, mais il reste encore, en quelques endroits, beaucoup d'épinette de bonne grosseur et de qualité supérieure.

J'ai remarqué un certain nombre d'épinettes sèches et comme mortes. Elles paraissaient être dans cet état depuis cinq à huit ans. Ici, la dimension de ces arbres n'est pas aussi grande que dans Marlow.

(*J. Geo. Bignell*, 29 août 1886.)

Canton de Shenley

Partout la terre est généralement bonne et suffisamment fournie d'eau ; à l'exception de quelques petites collines abruptes, dans les premiers deux milles de la ligne entre Shenley et Tring, le terrain est comparativement plan.

(*John Bignell*, mars 1862)

Canton de Spaulding

Dans tout le canton de Spaulding, le sol se compose pour la plus grande partie d'une terre jaune de bonne qualité, quoique rocheuse en certains endroits, mais, comme ensemble, très propre aux fins agricoles, et on peut classer ces terres parmi les terres arables de première qualité.

Le bois est aussi de qualité supérieure, de grosseur moyenne et généralement mêlé, les principales essences sont le merisier, l'érable, l'épinette, le sapin et un peu de pin.

Tout ce canton est bien arrosé ; plusieurs cours d'eau sont considérables et fourniraient d'excellents pouvoirs d'eau. Je puis citer, entre autres, les ruisseaux portant les noms sauvages de Nebnellis et Kokombis. La Chaudière est elle-même une rivière très rapide qui, à l'eau basse, n'a pas plus de deux pieds d'eau et une largeur moyenne de deux chaînes, bien qu'elle prenne des proportions considérables dans les crues du printemps. Les berges de cette rivière sont inégales en beaucoup d'endroits et forment en d'autres des plateaux de terre arable qui s'avance jusqu'à l'eau.

(*A. Duchesnay*, juillet 1861)

Durant tout le temps employé à cet arpentage, la température a été très belle, au point que nous n'avons pas perdu une demi-journée d'ouvrage.

Le septième rang de ce canton est un peu onduleux au nord-est de la ligne centrale et un peu plus montueux au sud-ouest. Le sol n'est ni trop sablonneux ni très rocheux et il est bien propre aux fins agricoles. Il y a beaucoup d'érable et de merisier ainsi qu'une abondance de belle épinette, dans toutes les parties de ce canton.

Le 8e et le 9e rangs sont plus montueux que le septième et plus rocheux, en certains endroits. Il y a presque partout dans ces deux rangs de la très belle épinette, en quantité. Il y a aussi beaucoup de bois franc. Les petits cours d'eau sont rares. Prenant comme ensemble le résidu de ce canton, il faut le classer comme très passable, ainsi qu'on peut le voir par les notes de mes opérations.

(*J. G. Bignell*, 20 décembre 1882)

COMTÉ DE BELLECHASSE

Canton d'Armagh

Suivant les instructions verbales de M. le sous-commissaire des terres de la couronne, j'ai fait le changement demandé dans la division des lots des 3e, 4e et 5e rangs nord-ouest de ce canton, le 3e rang depuis le No 38 jusqu'au No 57, le 4e rang depuis le No 32 jusqu'au No 57, le 5e rang depuis le No 1 jusqu'au No 57 inclusivement. Tout ce terrain est généralement rocheux et composé d'un sol très propre à la culture, généralement plan. Le bois de commerce consiste en épinette d'une très belle venue et quelques pins çà et là. Il y a aussi beaucoup de merisiers et quelques érables. Il n'y a point d'établissements ou améliorations dans cette dernière partie, quoique le tout soit susceptible de culture et adapté à la colonisation.

En terminant, je dois vous dire qu'avant peu ces lots seront occupés surtout si le gouvernement ouvre une route d'environ cinq milles, qui passerait dans la ligne latérale des 3e, 4e et 5e rangs nord-ouest, et de là elle suivrait la ligne entre les Nos 27 et 28 sur le 3e rang nord-est et aboutirait près de l'église.

(*E. Casgrain*, 5 janvier 1881)

Canton de Bellechasse

Afin de me conformer aux instructions, j'ai procédé au renouvellement du tracé, chainage et relevé de la ligne de division des cantons Roux et Bellechasse sur toute la largeur de ces cantons, ainsi qu'au chainage et relevé de celle des premier et deuxième rangs de ce canton, depuis le chemin Mailloux jusqu'à la ligne de Bellechasse-Langevin.

J'ai aussi fait quelques chainages sur la grande ligne de Mailloux, et de profondeur des rangs, comme le tout apparait par mes *field-book* et journal.

Le sol, dans la partie que j'ai traversée, est, en général, comme dans le canton Roux, une terre jaune avec quelques fonds de terre grise et noire. La surface du sol n'est pas aussi accidentée ; d'ordinaire, elle est plane ou incline avec une pente douce.

Les principales rivières de quelque importance que j'ai traversées sont les rivières aux Orignaux et Noire. Sur cette dernière, à la grande ligne Mailloux, un M. Lamontage procède présentement à de grands travaux en vue de changer le site de ses moulins à scie et à farine.

Ces rivières ne sont pas très poissonneuses ; la truite en est le poisson principal et la rivière Noire en offre d'assez jolies, surtout dans le voisinage des moulins. On la rencontre encore dans une autre petite rivière que traversent les premier, deuxième et troisième rangs, pour aller couper la grande ligne Mailloux sur le dernier rang, dans le voisinage du fronteau le séparant d'avec le deuxième rang.

Un ruisseau qui coupe le fronteau du premier et du deuxième rangs, au lot numéro quarante-cinq, offre à quelques arpents vers le sud un site et un pouvoir d'eau propres à la construction d'un moulin à scie.

Le sol, en général, est propre à la culture, et les terres sont presque toutes prises, dans les endroits que j'ai parcourus, et plusieurs sont avancées et en bon état de culture.

Le bois dominant est l'épinette et le sapin, avec le bouleau, le merisier et l'érable, en quelques localités. En plusieurs endroits, le mérisier et l'érable dominent et en s'éloignant des cordons, soit d'un côté soit de l'autre, on remarque quelquefois de belles sucreries et on les rencontre aussi en certains endroits le long des cordons ; mais, malheureusement, des ouragans sérieux, allant du nord-ouest au sud-est, ont fait des ravages considérables en renversant des arbres et tout ce qui s'est trouvé sur leur passage.

Le terrain subdivisé en lots de ferme, dont je viens de faire le renouvellement d'arpentage, forme une superficie de dix mille cinq cents acres.

Avant de terminer, je crois devoir vous faire remarquer que l'ouverture d'un chemin de communication pour relier le canton Bellechasse au canton Langevin est fort désirable, que le besoin s'en fait grandement sentir et que ce chemin serait d'un grand avantage à la colonisation. Le chemin de communication, devant être fait spécialement en vue de favoriser la colonisation, devrait passer, autant que possible, sur les terres les plus propres à la culture, en même temps que sur le terrain le plus plan possible, circonstance toujours très importante dans la confection d'un chemin, puisqu'il offre un roulage

plus facile et un moindre coût de confection. A cette fin, je crois qu'une visite devrait être faite au préalable, des quelques rangs du canton Bellechasse qui sembleraient offrir le plus d'avantages à la confection de ce chemin. Une telle visite éviterait de tomber dans le grand tort, presque général, de tracer des chemins sans exploration au préalable, en des endroits difficiles, pour ne pas dire impossibles, comme j'ai eu souvent occasion d'en constater le cas, qui, au reste, se trouve démontré par le fait qu'après quelques années d'existence, ou même peu de temps après que les colons ont commencé les défrichements, on reconnait la possibilité de passer un chemin sur un meilleur terrain, et des demandes sont alors faites au gouvernement pour la confection d'un nouveau chemin devant détourner ou éviter les endroits difficiles ou impossibles, et le tout est à recommencer.

(*P. E. Lavergne*, 7 novembre 1884)

Canton de Buckland[1]

Le canton de Buckland est partout très bien arrosé par trois grands cours d'eau, leurs nombreux tributaires et divers petits lacs.

La rivière Abénaquis, grand tributaire de l'Etchemin, se divise en trois autres bras et s'étend vers la partie nord et nord-ouest du canton depuis le poteau jusqu'au dixième rang.

Cette partie du canton ne renferme que peu de bonne terre, et le bon bois en a presque tout été enlevé. La partie qui touche à Saint-Gervais en particulier, forme presque entièrement un vieux brûlis s'étendant jusqu'au sixième rang, ne fournissant presque autre chose que des roches recouvertes de mousse, partout embarrassé de bois abattu, et recouvert de jeunes sapins, de cerisiers et de bois mort ne pouvant servir à aucune fin quelconque. La partie sud-est de ce lopin de terre, quoique offrant de temps à autre de bons morceaux de terre de bois francs et de bois mous, est partout très pierreuse et souvent rocheuse ; toutefois, derrière cette partie, on trouve bon nombre de côteaux boisés de très beaux bois francs, surtout dans le neuvième et dixième rangs, où il en est toujours ainsi.

Le second grand cours d'eau, autre tributaire de l'Etchemin, avec le ruisseau Harrison, arrose toute la partie centrale et la partie sud-ouest du canton, depuis le second jusqu'au dixième rang. Une très grande partie de ce lopin de terre se compose de terrains de bois franc et de bois mêlé, et le sol est d'une excellente qualité. Quoique très pierreux et même rocheux en certains endroits, les nouveaux colons

préfèrent ces morceaux de terre à d'autres boisés en bois mou, moins rocheux, mais plus pauvres.

Le reste du canton est arrosé par le bras sud-est de la rivière du sud et par un certain nombre de grands tributaires se ramifiant dans les douzième, onzième, dixième rangs et une partie du neuvième. La plus grande partie de cette région possède un sol de qualité supérieure, d'excellentes terres de bois franc ou de bois mêlé jusqu'à quelques acres de la ligne de Standon, où la terre est partout mauvaise. Ces terrains de bois franc se composent de côteaux de quelques milles d'étendue et en beaucoup d'endroits exempts de roches et offrent aux nouveaux établissements des sites supérieurs à tout autre que j'ai rencontré dans le district. A l'exception de deux ou trois lots dans le dixième rang, toute cette partie est susceptible de culture. Les places de moulins abondent ici ainsi que partout ailleurs dans le canton.

Au côté nord, la grande chaîne de hautes montagnes semble former une limite naturelle, s'abaissant graduellement vers le nord-ouest dans Buckland ; cette chaîne de montagnes fournit de bonnes terres de bois franc, se termine abruptement en grande partie sur la ligne du canton, et offre jusqu'à Standon une falaise précipitée et de mauvaises terres.

Le reste du canton, jusqu'à la ligne de Saint-Gervais, où la terre redevient rugueuse et accidentée, se compose généralement de buttes de terre s'élevant graduellement, et offre partout des facilités à l'ouverture de bons chemins ; c'est ce qu'il faut pour la colonisation immédiate de Buckland. En effet, un bon chemin de voiture jusqu'au centre du canton, sur le trente et unième ou trente-deuxième lot, suffirait à cette fin.

(*A. Ross*, 7 décembre 1841.)

Le chaînage depuis la ligne de séparation entre les cantons Mailloux et Buckland, sur la ligne oblique, en allant vers l'ouest, est de cent quarante-deux chaînes et quatre-vingt-quatorze mailles de front en trait-quarré, sur les grandes lignes de séparation, ce qui forme treize lots de dix chaînes et le dernier de douze chaînes et quatre-vingt-quatorze mailles ; entre lesquels lots j'ai planté un piquet.

Tout cet espace de terrain est boisé de très beau bois franc, mais il est généralement rocheux, quoique en grande partie propre à être mis en culture avec avantage. Le sol est généralement de très bonne terre jaune.

La superficie de la partie divisée du canton de Buckland est de 16,210 acres ; la partie non divisée, de 3,350 acres.

(*O. A. Dubé*, 26 janvier 1853.)

Tout le terrain parcouru dans cet arpentage est bon et très propre à la culture, le sol étant une terre grise, non rocheuse et d'une excellente qualité. La ligne du trait-carré qui divise le rang A du rang XI, passe généralement sur le versant d'une montagne à pente douce, et les autres parties du sol sont onduleuses ou planes et n'offrent pas d'accidents remarquables, excepté depuis le 7e jusqu'au 21e lots du côté nord-est, où se trouve une profonde coulée qui morcelle ces lots et forme un grand obstacle à leur culture, vu la difficulté, sinon l'impossibilité de franchir cette coulée, qui divise ces lots en deux parties. A part cela, je n'ai rien remarqué autre chose qui mérite d'être signalé.

(*P. Fournier*, 12 avril 1864.)

Canton de Daaquam

Avant de terminer mon rapport, je dois affirmer qu'en réunissant toutes mes observations sur le sol et la variété des terrains que j'ai vus durant mes opérations, dans le canton de Daaquam, je trouve que les terres de ce canton sont favorables à la culture et offrent au colon qui est disposé à les défricher, une sûre garantie de succès.

Cette opinion est confirmée par le fait rare et remarquable que ce canton est partout uni et exempt de roches, ce qui donne aux cultivateurs de grands avantages pour l'ouverture des chemins. Les seules difficultés qui se rencontrent dans ce canton proviennent de l'existence de quelques marécages ; mais ces difficultés sont de peu d'importance, comparativement à celles qui proviennent des inégalités de surface et j'espère qu'une brillante destinée est réservée à la vallée située entre la rivière Deraquam et la rivière Saint-Jean.

(*E. Casgrain*, 1863.)

Canton de Roux

J'ai arpenté les quatre premiers rangs de ce canton, traçant les cordons entre les premier et deuxième rangs, entre le deuxième et troisième et entre les troisième et quatrième, ainsi qu'un cordon de chaque côté du chemin Mailloux, formant deux rangs de cinquante-quatre chaînes de profondeur chacun.

Le niveau de ce canton est plus élevé que celui de Mailloux, et le sol est généralement propre à la culture, quoique très accidenté. On ne trouve pas de roches ni de savanes qui seront des obstacles à la culture. Les côtes sont de terre grise et jaune, et l'absence de roches s'y fait surtout remarquer. La pente des deuxième, troisième et quatrième rangs est au sud, et en cela propre à une culture hâtive. Des colons y ont déjà fait des travaux, espérant toujours que le gouvernement ferait subdiviser ces terres ; et sur le chemin Mailloux on peut voir un colon qui y est logé depuis près de quatre ans. L'on voit cinq à six familles qui habitent le sixième rang depuis cinq ans. Beaucoup d'autres de la paroisse de Saint-Lazare vont les rejoindre au printemps. La colonisation qui se développe dans cette direction présentera avant longtemps des résultats surprenants.

(*Frs Têtu*, 8 mars 1866)

Conformément à mes instructions, j'ai cru devoir procéder au renouvellement des fronteaux des troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième rangs, ainsi qu'au renouvellement des lignes est et ouest des rangs est et ouest du chemin Mailloux, et des lignes latérales des troisième, quatrième, cinquième et sixième rangs.

Le sol, dans la partie que j'ai renouvelée, est généralement une terre jaune rocheuse, ou grise et jaune, avec des fonds ici et là, de terre grise et noire. La surface du sol est accidentée en certains endroits, mais cependant, en général, il est plan ou incliné avec une pente assez douce.

Les rivières ont un cours généralement rapide et, malgré qu'elles aient creusé leurs lits jusqu'au roc, elles n'ont pas ordinairement des bords très escarpés.

Les lacs sont peu importants, peu profonds et ne sont pas tous très poissonneux : la truite en est le poisson principal.

Le bois dominant est l'épinette, avec le sapin, le bouleau, le merisier et l'érable, en quelques endroits. Les quelques rares pins que j'ai vus sur la partie est du cinquième rang sont de qualité inférieure. L'épinette est assez belle et pourrait être avantageusement exploitée au moyen des rivières Etchemin, Noire, Blanche et aux Orignaux.

Il y a plusieurs bonnes places de moulins sur ces rivières, notamment sur la rivière Etchemin, au fronteau des deuxième et troisième rangs du lot numéro trente-trois, où la rivière, en écoulant ses eaux

sur le roc, entre deux rochers, offre un grand avantage à la construction d'estacades, etc. Mais, malheureusement, ce site se trouve à l'un des endroits qui offrent le moins d'avantages à l'agriculture et où le bois est pauvre.

On trouve aussi une bonne place de moulin sur l'une des branches de la rivière Noire, à quelques chaînes au sud du fronteau des troisième et quatrième rangs, à la ligne des lots vingt et vingt et un, et cet endroit se trouve assez près des habitations.

En général, par leurs cours rapides, les rivières offrent en beaucoup d'endroits de l'avantage à la construction de moulins, et quelques moulins à scies sont déjà construits.

Le sol, en général, est assez propre à la culture ; mais en parcourant un fronteau, comme le terrain a souvent peu de suite, on est quelque fois porté à le croire inférieur, comme c'est le cas sur les derniers lots de la partie ouverte du chemin de Saint-Anselme, sur les troisième et quatrième rangs, où l'on est surpris de voir la culture se faire sur une très mince couche de terre reposant sur des crans de rochers, circonstance qui porte à se demander pourquoi le colon a choisi de préférence un pareil endroit pour commencer ses défrichements. C'est en s'éloignant un peu du fronteau et en constatant la différence du terrain que l'on trouve la réponse à cette question, à laquelle il faut ajouter que les terres de bois franc, qui sont généralement plus rocheuses que celles dont le bois est mêlé de bois tendres et de bois durs, offrent au colon une rémunération plus prompte, qui lui permettra par la suite d'ouvrir ces dernières qui seront préférables et de meilleur qualité lorsqu'elles seront défrichées.

Comme on vient de le voir, les défrichements sont commencés au fronteau du chemin de Saint-Anselme, sur les troisième et quatrième rangs, où l'on voit déjà s'élever d'assez bonnes bâtisses et grandir les défrichements, malgré la date assez récente de l'ouverture de ces lots.

Les défrichements sont aussi commencés sur les rangs est et ouest du chemin Mailloux, où l'on trouve des lots ouverts et en état de culture, notamment sur le haut du sixième rang, où ils sont très avancés et en voie de progrès. Ils sont également commencés et bien avancés sur les sixième et septième rangs, au fronteau de ces rangs, où les colons ont été favorisés de l'avantage d'un bon chemin.

L'ouverture d'un chemin de fronteau entre les quatrième et cinquième rangs serait, je crois, le meilleur moyen de favoriser la colo-

nisation du cinquième rang, qui offre de beaux lots, depuis le lot numéro vingt-cinq jusqu'au lot numéro trente-deux, si bien que quelques-uns ont été pris aussitôt que j'ai pu effectuer le renouvellement de la division. Malheureusement, en parcourant les premiers lots de ce rang depuis la ligne ouest, courant à l'ouest, on passe sur un terrain un peu savaneux ; mais à l'ouest de la rivière Etchemin, on traverse encore d'assez beaux lots, en sorte que ce rang est un des meilleurs et des plus avantageux à la culture, le sol étant aussi un peu moins rocheux. Je crois, de plus, que l'ouverture d'un chemin sur le même fronteau, dans la partie est, ou entre les troisième et quatrième rangs, serait d'un grand avantage.

Les fronteaux des troisième, sixième et septième rangs, dans la partie ouest, sont ceux qui traversent les plus fortes montagnes Cependant, vers le sud, à partir du sommet de la plus haute montagne du lot numéro trente du septième rang, les défrichements sont commencés. Cette montagne, à l'endroit du fronteau, s'étend du lot numéro vingt-neuf au lot numéro trente-sept, et au delà de ce dernier le terrain reprend son aspect ordinaire. La partie montagneuse du fronteau du sixième rang comprend presque les mêmes limites ; mais ce n'est que du numéro vingt-neuf au numéro trente et un, que la montagne est fortement prononcée.

Au delà de la décharge du petit lac, au numéro trente-sept, le terrain est généralement en pente vers le nord ou nord-ouest et de bonne qualité, étant le plus souvent complanté en bois francs, tels que merisiers, érables, mêlés à des bois tendres, tels que sapins, épinettes

(*P. E. Lavergne*, 6 mars 1883)

COMTÉ DE BERTHIER

Canton Brassard

J'ai commencé au chemin Brassard, en partant des poteaux qui servent à diviser les lots numéros quarante-six et quarante-sept.

La partie arpentée renferme soixante-huit lots réguliers, ou de cent cinq acres chacun, dix-huit lots irréguliers, dont onze contenant soixante et un acres, un rod et vingt-huit perches chacun, un contenant quatre-vingt-dix-sept acres, et cinq dont la superficie n'est point connue, les lacs la Truite n'ayant point été chaînés.

A l'exception de quelques-uns des lots du dixième rang, tout le terrain arpenté est bien propre à la colonisation et environ un quart de ce terrain est déjà colonisé.

Quoique je n'aie point visité la partie qui reste à arpenter au nord-est du chemin Brassard, les rapports que j'ai pu obtenir sur la qualité du sol dans cette partie sont tels, que je n'ai aucun doute que la colonisation se ferait rapidement, si des arpentages étaient faits et des voies de communications ouvertes.

A ce sujet, je dois vous dire qu'il est très regrettable que les arpentages ne puissent pas toujours précéder l'ouverture des chemins ; s'il pouvait en être ainsi, les chemins pourraient être mieux localisés et il s'en suivrait que le gaspillage de sommes souvent considérables pourrait être évité. Ainsi, cette année, lorsque je reçus vos instructions, le chemin du lac à la Truite venait d'être ouvert, au coût d'environ trois cents piastres, dont la plus grande partie se trouve dépensée en pure perte, attendu que les cordons et les lignes latérales des lots offrant un aussi bon site de chemin que l'endroit où il est ouvert, on devra changer dans presque toute sa longueur le site de ce chemin, afin de faciliter la colonisation des lots qui se trouvent privés de chemin.

(*Jérémie Laporte*, 28 octobre 1880)

Cantons Provost et Brassard

Quant au sol, il est très varié ; on voit sur les bords de la rivière Matawin une vallée dont la largeur varie considérablement, des terrains d'alluvion très riches ; au delà de cette vallée, des terres jaunes, plus ou moins sablonneuses, le tout, cependant, couvert d'une couche assez épaisse de détritus végétaux ; enfin, des terrains médiocres tant par le sable que par les roches qui s'y trouvent.

Une grande partie des terrains que j'ai arpentés est légèrement accidentée par des vallées, vallons et collines ; l'autre partie l'est plus par quelques montagnes plus ou moins escarpées.....

La grande vallée ou grande plaine que l'on voit au sud-est du lac Kalakama est une étendue de terre d'environ trois milles, dépourvue de tout bois et aussi plane que le lac même, car en hiver on croirait que c'est le lac qui s'étend jusque là. Cette vallée, quoique basse et inondée pendant le mois de mai dernier, est et sera pendant longtemps une grande ressource pour les colons ; c'est là que l'on fait le foin. L'herbe en cet endroit est très abondante. A chaque fois que les terres sont découvertes, sur les pointes et les chemins, le foin croît à profusion.

Les différentes espèces de bois que l'on trouve dans ces deux cantons sont le sapin, l'épinette, lebouleau, le merisier, le cèdre, l'aulne ; il y a aussi de l'érable et du cormier, mais en petite quantité ; ces derniers croissent seulement sur les bords de la rivière Matawin.

J'ai remarqué plusieurs pouvoirs d'eau : je signalerai, entr'autres, celui qu'on appelle la chute formée par la rivière Matawin, qui descend entre deux roches à une profondeur d'environ trente pieds. C'est là que les révérends Messires Brassard construisent en ce moment un moulin à scie et un moulin à farine, pour la construction desquels ils ont dépensé des sommes énormes, sans espoir d'une rémunération prochaine et dans le seul but de favoriser la colonisation de ces cantons.

Les pointes qui bordent la rivière Matawin ont été couvertes d'eau cette année, pendant le mois de mai. Cette inondation est évidemment causée par une chaussée construite près de la chute, il y a quelques années, par des commerçants de bois ; on a projeté, du reste, de la détruire afin que de semblables inconvénients ne se renouvellent plus.

(*U. Dorval*, mars 1868)

(*Lignes extérieures*)

En général, le terrain que j'ai traversé est bon, bien qu'il soit stérile sur une distance de neuf ou dix milles, jusqu'à la ligne de faite où les eaux se partagent, les unes s'écoulant dans la Matawan et les autres vers la Mastigasse. Depuis la Matawan jusqu'à la ligne de faite, dans la direction du sud-est, il se compose d'une riche terre jaune, bien propre à la culture. Il y a une singulière particularité à propos de cette région : il est impossible de juger de la nature ou de la qualité du sol, à raison de la crue du bois, qui se compose d'épinette, de sapin, de pin et de bouleau blanc, partout où la terre est bonne. Il y a plusieurs lacs, qui sont remplis de très belle truite et d'autre poisson.

(*Carolus Laurier*, 1863)

Canton Provost

(*2me rang*)

Ce rang est borné au sud-ouest par le bloc B, au nord-est par la ligne nord-est du canton Provost, au sud-est par les deuxième, troisième et quatrième rangs nord-est, et au nord-ouest par la rivière Mantawa.

Il est divisé en dix-sept lots de ferme, dont quatorze sont occupés et plus ou moins défrichés. Les quatre lots au sud-ouest sont d'un terrain d'alluvion, généralement très bas. Les lots quinze, seize et dix-sept sont valonnés et d'une qualité inférieure, et pierreux : les lots onze, douze, treize et quatorze sont de terre [illegible] valonneuse et peu pierreux, et les lots au nord-est du numéro onze sont d'un excellent sol mais plus pierreux que les précédents : ces derniers lots inclinent vers l'ouest. La plus grande partie de ce rang est en brûlis.

No 5—Terre jaune grasse, sol pierreux, sapin, épinette, bouleau, pin de forêt. Défrichement, deux arpents.

No 6—Comme le précédent, mais valonné. Même occupant, maison en construction. Défrichement, trois arpents.

No 7—Moins pierreux, même bois.

No 8—Comme le précédent, occupé par Thomas Wawanalet, abénakis. Maison et défrichement à peu près sans valeur.

No 9—Terre jaune grasse, pierreuse ; sapin, épinette, bouleau.

No 10—Comme le précédent, plus quelques cèdres.

No 11—Terre jaune sablonneuse, mais en brûlis, occupé par Jérémie Laporte. Défrichement, dix arpents.

No 12—Comme le précédent, même occupant. Défrichement, trente arpents. A quatre chaînes du poteau sud-ouest, ruisseau de vingt mailles de largeur, coulant nord-ouest.

No 13—Comme le précédent, même occupant. Défrichement, vingt arpents ; maison, vingt-cinq pieds par trente, grange et écurie de quarante pieds par cent cinq.

No 14—Quelques rochers brûlés, même occupant. Défrichement, vingt arpents.

No 15—Comme le précédent, cèdre, brûlis, occupé par Onésime Héraux. Défrichement, deux arpents.

No 16—Onduleux, brûlis, cèdre ; même occupant. Défrichement, cinq arpents.

No 17—Bas fonds, épinette rouge, cèdre, brûlis, même occupant. Défrichement, vingt arpents ; maison, vingt pieds par vingt-deux : grange et écurie, trente-six pieds par soixante.

No 18—Très bas, épinette rouge ; occupé par Japhet Ferland. Le poteau entre dix-huit et dix-neuf ne peut être planté, se trouvant au milieu de la décharge du Lac Saint-Michel, laquelle a cinquante-deux mailles de largeur.

No 19—Bas, même occupant.

No 20—Bas, même occupant. Défrichement, cinq arpents.

No 21—Bas, même occupant. Défrichement, vingt-cinq arpents.

Quatrième rang nord-est

Ce rang est au nord-est du troisième rang et borné au sud-ouest par le deuxième rang sud-est, et au nord-ouest par les terres non-arpentées de la couronne. Le sol est généralement de terre jaune grasse, mais pierreux. Les neuf premiers lots sont en bois vert, incli-

nant vers le sud-ouest et le sud. Ces lots ne sont point valonnés. Le reste de ce rang est très valonné et en brûlis dans presque toute son étendue. La partie arpentée est divisée en dix-huit lots de treize chaînes chacun ; aucun de ces lots n'est occupé.

Troisième rang nord-est

Le terrain, le long de cette ligne, est valonné dans les deuxième et quatrième rangs, et montagneux dans le troisième rang, d'où il suit que le numéro dix-huit du troisième rang, qui de plus est divisé par les lacs la Truite, devrait former partie du numéro dix-sept.

Deuxième rang sud-est

Cette ligne représente le site du chemin de communication à être ouvert entre le deuxième rang sud-est et les deuxième et troisième rangs nord-est, au rang du lac la Truite.

Deuxième rang nord-est

Cette ligne a son point de départ à la profondeur du deuxième rang sud-est, au centre du lot numéro quatorze, et se termine à la ligne sud-est du lot numéro dix-sept du rang nord-est, sur le lac la Truite. Elle a une longueur de deux cent vingt-six chaînes, quatre-vingt-quinze mailles, et est divisée en dix-sept lots de treize chaînes et trente-cinq mailles chacun, équivalant à treize chaînes sur la course nord 45° ouest.

Ce rang est borné au sud-ouest par le premier rang nord-est, au nord-est par le troisième rang et au nord-ouest par le deuxième rang sud-est. Ce rang est presque tout en terre haute, peu pierreux, mais généralement valonné. A la profondeur des numéros trois commence une montagne faisant face au nord, se terminant au lot numéro onze, où elle touche la ligne centrale, et donnant un terrain élevé jusqu'au numéro dix-sept, c'est-à-dire jusqu'à la décharge du lac la Truite.

Troisième rang nord-est

Ce rang est au nord-est du deuxième rang nord-est, et borné au nord-ouest par le deuxième rang sud-est. La partie divisée comprend dix-huit lots de treize chaînes chacun, équivalant à treize chaînes et trente-cinq mailles sur la ligne centrale, entre les deuxième et troisième rangs nord-est.

Ce rang est tout en brûlis ; sol élevé et de bonne qualité, bien plan et peu pierreux pour les premiers huit lots, mais très valonné, montagneux et généralement pierreux dans la partie sud-est.

Fait ce jour le relevé et le chainage de la ligne nord-est de Provost depuis le poteau nord-est de la ligne sud-est du deuxième rang sud-est jusqu'au lac des Pins. Le résultat de ce chainage a été le suivant :

Du poteau de treize milles au lac des Pins, terrain généralement brûlé et très embarrassé par les arbres renversés par le vent d'ouest. Descente continuelle, mais douce. Au nord-est, plusieurs colons sont établis ; ils se sont tracé un cordon de profondeur ayant son point de départ au poteau de treize milles.

Fait le relevé et le chainage de la ligne nord-est de Provost, depuis le poteau nord-est de la ligne de profondeur du deuxième rang sud-est.

Le terrain adjacent à cette ligne est généralement onduleux et d'une bonne qualité, surtout au nord-est.

J'ai commencé ce jour la ligne devant servir de cordon entre les troisième et quatrième rangs nord-est.

Le terrain est très uni, mais très embarrassé par les arbres renversés par le vent d'ouest, le bois étant vert au nord-est et brûlé au sud-ouest.

J'ai continué la ligne entre les troisième et quatrième rangs et chaîné soixante et dix-huit chaînes aux six lots ; ce terrain est uni et embarrassé sur trois lots ; ensuite, c'est brûlé net, mais montagneux et très valonné.

(*Jérémie Laporte*, 22 janvier 1880)

En vous transmettant les documents qui se rapportent à l'arpentage du canton Brassard, que vous avez bien voulu me confier par vos instructions en date du 2 octobre 1885, j'ai l'honneur de faire rapport que les terrains arpentés sont généralement très propres à la culture, à l'exception de la partie qui borde la rivière des Aunaies, depuis la

ligne latérale nord-est jusqu'au lot numéro vingt-cinq : le terrain dans cette partie, pour environ vingt chaînes de chaque côté de la rivière, étant trop bas pour pouvoir être drainé.

La partie à l'est de la rivière des Aunaies est généralement très boisée et presque toute en brûlis : celle à l'ouest de cette rivière est aussi en brûlis pour la plus grande partie, mais moins boisée.

La partie sud-ouest du canton est généralement en bois vert, et renferme quelques érablières.

(*Jérémie Laporte*, 24 avril 1886)

COMTÉ DE BONAVENTURE

Canton d'Assemetquagan

(*Rang de la rivière*)

J'ai rencontré de beaux terrains, sur cette ligne, et très propres à l'agriculture ; j'ai remarqué que plus j'avançais vers la rivière, plus le terrain était fertile. Ceci est dû à l'espèce de bois qui y croit : l'on rencontre, par exemple, du bois mêlé sur les six premiers milles, ensuite viennent des pins, à travers lesquels croissent une infinité de petits sapins, et plus loin, sur les deux premiers rangs de la rivière Matapédia, le merisier est le bois le plus commun. C'est sur ces parties de terrain que le sol est le plus riche et le mieux adapté à la culture du grain.... La côte de la rivière Matapédia laisse peu ou point de terrain uni près de la rive ; elle tombe immédiatement sur la rivière ; mais sur les autres lots des établissements peuvent se faire avec assez d'avantage, lorsque l'absence d'une grande étendue de terre unie se fait sentir. Sur ces derniers, elle peut être remplacée avec avantage sur les côtes qui sont accessibles et peu escarpées et où le terrain, à part de la bonne qualité de son sol, se trouve favorisé par une infinité de chemins à billots, qui ne peuvent manquer que d'être très utiles à l'établissement des colons.

(*E. H. Legendre*, 22 avril 1862)

Canton de Carleton

J'ai commencé la ligne centrale au poteau des lots treize et quatorze des rangs deux et trois, tel que ci-haut dit, et l'ai tracée dans une direction parallèle à la ligne du canton Nouvelle jusqu'à la profondeur du troisième rang, soit une distance de soixante-dix-neuf chaînes et cinquante mailles, où j'ai marqué et planté deux poteaux : l'un marqué et placé entre les lots vingt-six et vingt-sept, rang quatre au nord, l'autre marqué et placé entre les lots treize et quatorze, rang trois au sud, comme le comportent mes instructions. La forêt est entièrement brûlée ici et sur une distance d'un mille et demi à l'est, ainsi que sur la même distance à l'ouest ; et en arrivant à peu près au lot trente-neuf, j'ai rencontré de vieux brûlis et des marques d'une ligne antérieure.

Jusqu'au lot seize du troisième rang, la configuration naturelle est rugueuse, accidentée et absolument impropre à la culture, la terre et le bois étant entièrement brûlés, la seconde pousse de bouleau blanc et jaune et de peuplier, très petits. A l'exception des lots depuis le trente-quatrième jusqu'au trente-huitième, le quatrième rang est un peu meilleur, légèrement accidenté, mais pas assez pour le rendre impropre à la culture. La partie antérieure est aussi brûlée et se compose de la seconde pousse ci-haut mentionnée ; le bois, trop petit, n'a pas beaucoup de valeur pour la construction. Dans les vallées des plus grandes rivières, le sol est assez bon ; la couleur dominante est le rouge. Sur la hauteur des terres, où le bois n'est pas brûlé, le sol est également bon et favorable à la culture, un peu pierreux ici et là ; mais ces étendues de bonnes terres sont petites.

En retournant, le sol et le bois sont brûlés sur deux ou trois lots à l'ouest de la ligne centrale sur le quatrième rang ; mais les parties antérieure et postérieure du troisième rang sont complètement brûlées. Sur le quatrième rang, le sol est ondoyant et généralement de niveau jusqu'à ce qu'on arrive à la hauteur des terres, à la rivière Stewart ; et partant de cette rivière jusqu'au canton Nouvelle, le sol est très rugueux, souvent accidenté et tout à fait impropre à la culture ; mais quoique le bois ne soit pas très gros, il se compose en grande partie de bouleau blanc et noir, d'épinette et de sapin, sur les côteaux de la rivière Stewart ; et à l'ouest il existe une forte pousse de cèdre le sol est également de couleur rougeâtre, léger et très propre à la culture. Là où le sol n'est pas trop accidenté les roches percent sur les côteaux de la rivière Stewart. La couche rocheuse a une pente d'environ 60°, la direction, étant à peu près nord-est et sud-ouest, et se compose de grès gris.

En terminant ce rang, je suis retourné de nouveau à la ligne centrale, rangs trois et quatre, et l'ai tracée dans une direction parallèle à la ligne du canton Nouvelle. A la tête de cette ligne centrale et, dans son voisinage, le sol est rugueux et accidenté sur tout le cours de la ligne, à très peu d'exceptions près. J'ai ensuite commencé à tracer la ligne des rangs quatre et cinq, allant à l'est des dits lots vingt-six et vingt-sept, et sur la dite ligne centrale sud 36° 50' est astronomiquement.

Quant à la configuration naturelle de ce rang, depuis le lot vingt-six jusqu'au lot quarante-trois, le sol est onduleux et assez plan, ici et là ; le reste est irrégulier et accidenté, à l'exception de quelques lots à l'ouest et dans le voisinage du canton Nouvelle. Le sol est bon en certains endroits et se compose d'un mélange de marne rouge et blanche. La pente de la côte faisant front sur le bras ouest de la rivière Stewart est très irrégulière et accidentée, les roches sortant de terre en bon nombre d'endroits, et ayant les mêmes description et formation que ci-devant mentionnées sur le dernier rang. Dans tout ce rang, le bois n'est pas brûlé et se compose de bouleau blanc et noir, d'épinette et de sapin. Dans le voisinage du lot trente-deux, c'est presque tout de l'épinette et du sapin, le bouleau étant rare et une grande quantité étant morte et pourrie. Dans les quelques lots contigus au canton Maria, le bois est bon et se compose des variétés de bois franc ci-haut mentionnées, ainsi que de quelques érables.

Ce sixième rang n'est pas aussi irrégulier ni aussi coupé par les rivières ci-haut mentionnées, vers l'est et où la ligne traverse au lot quarante et un, la tête des eaux du bras est de la rivière Stewart. Au bras ouest de la rivière Stewart, depuis les lots douze à quinze, la côte est très irrégulière, abrupte et impropre à la culture. Il y a une quantité considérable de bouleaux blanc et noir sur les pentes des deux côtés, mélangés de quelques cèdres. Le milieu de ce rang, depuis le bras ouest de la rivière Stewart jusqu'au canton Nouvelle, est également très accidenté par un fort ruisseau qui se jette dans la rivière. Depuis le lot quinze jusqu'au lot quarante-six, le terrain est onduleux et, généralement parlant, assez plan, et serait très propre à la culture. En maints endroits, le sol n'est pas très pierreux, et sa couleur se rapproche fortement de celle du terrain du rang mentionnée en dernier lieu. Je puis ajouter que dans la partie arpentée, c'est la plus grande étendue de bonne terre que l'on puisse trouver. Le reste de ce rang, à partir du lot quarante-sept jusqu'à la ligne du canton Maria, est accidenté et impropre à la culture ; mais on y trouve du bon bois, du bouleau blanc et noir, de l'épinette et du sapin. Le bois, entre les lots quinze et quarante-six est bon, non d'une forte pousse, mais en maints endroits il se compose de bouleau blanc et noir, d'épinette et de sapin. Je considère que, dans ce canton, la plus grande hauteur de terre se trouve dans le voisinage du lot trente-cinq, en jugeant d'après les divers cours que prennent les ruisseaux.

Ce dernier rang n'est pas aussi irrégulier que le précédent, à l'exception de quelqnes lots dans le voisinage du bras ouest de la rivière Stewart, et depuis le lot quarante-trois jusqu'à quarante-huit, qui sont assez réguliers et accidentés. Le reste de ce rang est onduleux et assez plan. Dans le voisinage de la ligne centrale, le sol n'est pas tout à fait aussi bon que d'ordinaire, et se compose d'une marne blanchâtre et siliceuse. Le bois, de petite pousse, se compose tout d'épinette et de sapin, le bouleau étant de moitié moins épais que dans le rang mentionné en dernier lieu.

Après avoir terminé ce rang, j'ai tracé la ligne centrale depuis le rang sept jusqu'à la ligne extérieure du canton.

La ligne centrale suit dans toute son étendue un petit ruisseau qui se dirige au nord-est à perte de vue. Le sol, à l'exception de la vallée, n'est pas bien bon. Sur la hauteur des terres et dans la vallée, le bois, petit et pauvre, se compose en grande partie d'épinette et de sapin, mélangés à un grand nombres d'arbres morts de la même essence. Je n'ai rencontré ici et là que de rares bouleaux et tous petits.

En prenant le canton en bloc, il est irrégulier et accidenté ; mais une partie pourrait être choisie où bon nombre de colons pourraient s'établir, notamment à l'est, ainsi que sur les rangs cinq et six et une partie du septième, en continuant le chemin actuellement tracé et ouvert depuis la partie antérieure (marquée en rouge sur mon plan) jusqu'à son intersection avec une branche du bras est de la rivière Stewart, et en continuant ce chemin le long de la vallée de cette rivière jusqu'à sa source, et en ouvrant des chemins de travers sur et le long des cordons des rangs cinq et six jusqu'à l'est et à l'ouest de cette rivière, fournirait aux établissements ce que je considère être la meilleure partie du canton. Je trouve que le bras ouest de la rivière Stewart est trop irrégulier et ses abords trop abruptes pour y faire des chemins. Dans ce canton, le bois de construction est trop petit, on n'y trouve pas de pin et le bouleau est petit.

(*P. Murison*, 31 janvier 1874)

J'ai fait le relevé du cordon depuis la ligne centrale jusqu'au lot dix et l'ai renouvelé depuis le lot dix jusqu'à la ligne extérieure entre Carleton et Shoolbred, parce qu'il ne paraissait plus là aucunes traces du cordon.

J'ai ensuite chainé le long de la ligne seigneuriale entre Carleton et Shoolbred, dans la profondeur du deuxième rang.

La ligne est longée et traversée à plusieurs reprises par un chemin verbalisé et par un ruisseau. Ce chemin conduit aux concessions du canton de la Nouvelle.

A quatre-vingt-neuf chaînes et cinquante et une mailles, on à intersecté le cordon en profondeur du deuxième rang.

Comme le point d'intersection est un rocher vif et déboisé par les incendies, je n'ai pu planter de poteau de rang.

Le terrain traversé depuis la ligne centrale jusqu'à Shoolbred est très montagneux, parfois entièrement déboisé par les incendies, généralement pas cultivable et d'un accès le plus souvent impossible. Les bois principaux sont le mérisier, l'épinette, le bouleau et le sapin. Tous ces bois ne peuvent servir généralement que pour le chauffage et encore est-il extrémement difficile à exploiter. Les lots cinq et six sont en partie cultivables.

Un nommé Raphaël Levasseur a fait un camp sur la partie ouest du lot onze ; il a commencé à défricher sa terre et à déjà fait une assez bonne récolte l'année dernière, comparativement à la partie défrichée ; malheureusement il n'y a que quelques acres cultivables.

Tout le terrain est presque sans valeur, d'un accès presqu'impossible, excessivement montagneux partout, pas cultivable et le bois qu'il y a est d'une exploitation très difficile, là où il est possible de la pratiquer.

C'est mon opinion et ma conviction que ces terres du troisième rang et une grande partie des terres du deuxième rang sont très impropres à la culture et sont comme une barrière presqu'infranchissable qui retardera beaucoup la colonisation des terres des quatrième, cinquième et sixième rangs de Carleton.

(*C. L. Lepage*, 8 mai 1877.)

Canton de Cannapscal

(Rang de la rivière)

Je dois dire que tous ces lots sont composés d'un sol très riche et qui offre beaucoup d'avantage aux colons, car j'ai rencontré peu de terres, dans mes différents arpentages précédents, qui fussent généralement aussi bonnes à toute espèce de culture.

Les renseignements et les observations que j'ai pu recueillir durant le cours de cet arpentage me font connaître que ces lots sont tout aussi susceptible de culture que ceux du canton Matapédia.

Du numéro douze à la rivière Causapscal, le terrain est fertile au suprême degré et très uni. Les bois dominant sont le merisier, le frêne, l'épinette, parmi lesquels croissent des cèdres d'une grosseur énorme. Le feu qui a passé en 1845 a détruit la plus grande partie du bois, du numéro vingt-trois à la rivière Causapscal ; mais depuis cette époque, les lots ont été visités par des entrepreneurs de bois carré qui ont, en transportant du foin, laissé tomber des graines de mil et de trèfle qui se sont propagées d'une manière surprenante et il est reconnu que sur quelques-uns des lots, vers le grand coude, opposé au ruisseau Metatics, l'on peut couper actuellement jusqu'à trois mille livres de foin, ce qui prouve que la terre est forte et riche, car elle n'a jamais été cultivée.....

Sur cette deuxième ligne, j'ai rencontré une vallée très profonde, vers le centre du numéro trente-deux, au pied de laquelle serpente un charmant petit ruisseau qui décharge son eau sur le numéro trente-quatre, en front. Cette vallée est la seule interruption qu'il y ait sur cette partie de terrain qui, partout ailleurs, est uni et fertile, à l'exception de la côte de la rivière qui, comme les autres, est assez escarpée.

(*E. H. Legendre*, 22 avril 1862)

Canton de Cox

De Paspébiac, je me suis rendu de suite avec mon parti au coin sud-est de la base, apportant avec nous, autant que les circonstances nous le permettaient, les provisions nécessaires. N'ayant pû trouver de poteau ni aucune trace de la ligne de division entre le rang du lac et le premier rang de base, sur la ligne de Hope, pour la raison qu'en cet endroit, il ne se trouve que du jeune bois de troisième ou quatrième crû, le feu ayant passé à plusieurs reprises, je me suis rendu jusqu'à la ligne de Paspébiac, où j'ai trouvé des plaques de la ligne de base en suffisance pour établir un relevé de cette ligne jusqu'à la jonction de la ligne latérale est de Cox. J'ai trouvé que cette ligne court nord 76°4' ouest, magnétique, et le soir du même jour j'ai pu corriger la variation magnétique, que j'ai trouvé être de 24°16' ouest.

Comme la ligne entre Cox et Hope, à cet endroit, était invisible, pour les raisons déjà données, je me suis transporté jusque vers le

milieu de la première concession ou rang, et l'ayant là trouvée assez distincte, je l'ai prolongée avec beaucoup de soin jusqu'à son intersection avec la ligne de base.

Le cours de cette ligne est sud 9°16' ouest magnétique. J'ai alors prolongé et chainé cette ligne jusqu'à la base du sixième rang, plantant à chaque demi-concession ou à chaque 52.63 chaînes, un bon poteau dûment numéroté.

Je n'ai pu découvrir la ligne ni aucune trace de ligne quelconque sur tout le parcours et les gens de New-Carlisle et de Paspébiac m'ont assuré qu'outre la ligne entre le rang du lac et le premier rang, aucune autre ligne n'avait été tirée pour diviser les rangs. Cette ligne de division des cantons n'était visible qu'à quelques endroits, ailleurs aucune trace n'était perceptible.

Le terrain que j'ai rencontré sur le parcours de cette ligne, est généralement uni, de terre jaune, non rocheuse et par conséquent très propre à l'agriculture. Les bois dominants sont le merisier et l'érable.

Après avoir planté un poteau numéroté 56, j'ai établi la ligne de division entre ces deux derniers rangs, parallèle à la ligne de base du premier rang, que j'ai prolongée jusqu'à son intersection avec le lot Robin, distance de Hope de 37 chaînes, où j'ai planté un poteau.

Après cela, je suis retourné à mon point de départ au poteau entre le rang du lac et le premier rang, où j'ai mesuré des lots de dix-neuf chaînes et cinquante chaînons, tel que requis par mes instructions ; j'ai prolongé cette ligne d'abord jusqu'à la ligne de Paspébiac, distance de 133 chaînes, plantant à chaque dix-neuf chaines des poteaux dûment numérotés et donnant des alignements de trois poteaux à chaque lot.

Ensuite j'ai fait le relevé de la ligne de Paspébiac, que j'ai trouvée très déteriorée, jusqu'à son intersection avec le bloc Robin, distance de 267.27 chaines de la ligne de base, plantant aussi à chaque 52 chaines 63 chainons des poteaux dûment numérotés. J'ai trouvé la ligne sud de ce bloc ouverte d'une largeur d'environ trente pieds et très bien deblayée (les lignes de ce bloc sont toutes ainsi) ; j'ai constaté la course de la ligne sud du bloc Robin et je l'ai trouvée être de S. 80°44' E. ou N. 75° E astronomique et formant un angle de 4°40' avec la ligne de base.

En prolongeant la ligne de Paspébiac, j'ai aussi prolongé vers l'est, à chaque concession, les lignes entre les rangs 1-2 et 3-4 et ce au fur et à mesure que j'avançais sur cette ligne de Paspébiac et afin de terminer ainsi cette subdivision. Le terrain, ici, sous le rapport géologique et sous le rapport de la culture, est le même que celui rencontré dans la ligne de Hope.

J'ai terminé cette partie de la subdivision le 28 décembre au soir. Le 29 j'ai continué la prolongation de la ligne de base jusqu'à la ligne centrale, plantant des poteaux et donnant des alignements entre chaque lot.

En tirant la ligne de base, j'ai rencontré la ligne est du lot adjugé, et marqué en couleur brune sur le plan qui accompagne le présent, à 2 chaines et 50 chainons sur le lot No 8. Comme elle était visible, j'en ai constaté la course, que j'ai trouvée être parallèle aux lignes du canton, c'est-à-dire N. 15° O. astronomique.

Du poteau entre les numéros 10 et 11, j'ai levé une ligne parallèle aux précédentes courant N. 15°O. astronomique pour être la ligne centrale, que j'ai prolongée jusqu'à la base du 8e rang, en plantant à chaque rang de 52.63 chaines des poteaux, tel que déjà fait sur les lignes précédentes. En parcourant cette ligne, j'ai rencontré le ruisseau Cullen à 35 chaines sur le 5me rang. Ce ruisseau, d'une largeur variant de 50 à 75 chainons et d'une profondeur de 18 à 20 pouces, est généralement très puissant. Il coule entre de petites collines de 18 à 22 pieds de hauteur, et peut faire tourner autant de moulins qu'on voudra lui donner.

Le 24, j'ai continué la prolongation de la ligne de base jusqu'au numéro 3 inclusivement, ce dernier contenant 32 chaines de front.

Je n'ai pu découvrir la ligne latérale est de Hamilton, les grands feux l'ayant complètement détruite. J'ai été informé qu'elle n'est visible nulle part du rang de la baie à la rivière Bonaventure.

J'ai rencontré sur le parcours de la ligne de base le bloc adjugé qui se trouve être à 15 chaines sur le No 14. J'ai trouvé qu'il contient 43 chaines de front. J'ai mesuré de la base les lignes latérales de ce bloc allant vers le nord, après en avoir constaté les courses, que j'ai trouvées parallèles aux précédentes, les lignes étant assez visibles. J'ai trouvé celle de l'est de 28 chaines et 95 chainons et celle de l'ouest de 13 chaines et 95 chainons.

A l'exception d'une élévation qui s'étend du lot 17 au lot numéro 22, le terrain est généralement uni, sur tout le parcours de la ligne de base. Le sol est propre à l'agriculture et les bois dominants sont le merisier et l'érable.

J'ai aussi rencontré une ligne entre les Nos 28 et 29, tirée par M. McDonald et qui est censée diviser le bloc Y des terres de Cox, à l'est ; au moins c'est l'opinion généralement émise par les gens du lieu, qui se guident d'après cette ligne.

Le 31, j'ai établi la ligne qui divise les numéros 25 et 26 et qui doit aussi diviser le bloc Y de Cox, à l'est, laquelle j'ai prolongée jusqu'à la base du 8me rang.

En prolongeant cette ligne, qui n'était visible qu'à 23 chaines et 14 chainons du départ, j'ai rencontré une ligne allant à l'ouest, à la rencontre de celle tirée par M. McDonald entre les numéros 28 et 29, et parallèle à la ligne de base, et qui est ainsi reconnue par tout le monde pour être la vraie ligne du bloc Y.

Je me suis transporté à la ligne de Paspébiac, au poteau entre les 1er et 2me rangs, où j'ai levé une ligne, pour être la séparation de ces deux rangs, parallèle à la ligne de base courant S. 79°40 O. astronomique, j'ai prolongé jusqu'à son intersection avec le bloc Y. entre les numéros 28 et 29. J'ai aussi rencontré le lot adjugé à 250 chaines sur le numéro 8 et je l'ai trouvé à cet endroit de la même dimension qu'au rang précédent, c'est-à-dire de 23 chaines de front.

Le terrain, sur ce parcours, est le même que sur le précédent, toujours très propre à l'agriculture.

Le 23 février, je suis retourné à la ligne de Paspébiac, au poteau déjà planté entre les 3me et 4me rangs, et de ce poteau j'ai levé une ligne pour être la séparation entre ces deux rangs, courant S. 79°40' O astronomique, que j'ai prolongée jusqu'à la rencontre de la ligne est du bloc Y, au poteau déjà planté sur cette ligne.

Sur cette ligne, comme dans les précédentes, j'ai planté des poteaux dûment numérotés et donné des alignements entre chaque lot.

Après cela, je me suis transporté au poteau entre les 5me et 6me rangs, sur la ligne centrale, d'où j'ai levé une ligne pour la séparation de ces rangs courant N. 79°40' E. astronomique, parallèle aux précé-

dentes, laquelle j'ai prolongée jusqu'à la rencontre du bloc Robin, une distance de 152 chaines de la ligne centrale. Et comme il était urgent de constater par mesurements les dimensions du bloc Robin, afin d'en soustraire le contenu des rangs 5 et 6, j'ai, de la jonction susdite, mesuré vers le sud, c'est-à-dire sur une course sud 15° O. astronomique, jusqu'au coin sud-ouest du même, distance exacte de 52.63 chaines, après quoi j'ai mesuré le résidu vers le nord, une distance de 28.47 chaines, sur la ligne nord du bloc, formant le dit bloc de 81.16 de profondeur.

Ensuite je me suis transporté de nouveau à la ligne centrale, au poteau entre les rangs 5 et 6 et j'ai prolongé cette ligne S. 79°40' O. astronomique jusqu'à la rencontre du bloc Y.

Sur le parcours de cette ligne, j'ai rencontré le ruisseau Cullen, que j'ai trouvé être le même que précédemment, et la rivière Hall, d'une largeur variant de 70 à 80 chainons et d'un très fort pouvoir.

Le terrain, sur ce parcours, est inférieur à celui sur les rangs précédents ; ce n'est à peu près que des cèdrières, qui croissent dans un sol de terre noire.

Mercredi, le 14 mars, je me suis transporté au nord du bloc Robin, à la ligne de Paspébiac, que j'ai pu découvrir en la déblayant et que j'ai trouvée aussi courir N. 15° O. astronomique. J'ai prolongé cette ligne jusqu'à la base du 8me rang, une distance de 48 chaines et 26 chainons.

J'ai ensuite levé la ligne devant servir à diviser les rangs 7 et 8, courant N. 79°40' E. astronomique, que j'ai prolongée jusqu'au No 5 ; après quoi je me suis rendu à la ligne de Hope, au poteau entre les rangs 5 et 6 et j'ai prolongé cette ligne jusqu'à la base du 8me rang, vu qu'il se trouvait un petit lac sur le milieu duquel se terminait le rang. J'ai planté le poteau du 8me rang sur le bord nord du lac et suis retourné au No 5, sur la base du 8me rang, pour prolonger cette ligne jusqu'à la jonction avec la ligne latérale est de Cox, ce que j'exécutai en plantant des poteaux et donnant des alignements entre chaque lot.

Je me suis rendu à la ligne de Paspébiac, au poteau entre les rangs 7 et 8, entre les Nos. 1 E. P. et 10 P. et j'ai prolongé cette ligne S. 79°40' O. astronomique, jusqu'au poteau entre les Nos 25 et 26.

Le terrain, sur ce parcours, est d'excellente qualité, boisé de merisier et d'érable, et à l'exception de quelques côtes, près des rivières, généralement uni.

Du poteau entre les dits rangs 7 et 8, Nos 25 et 26, j'ai prolongé la ligne entre les Nos. 25 et 26 déjà tirée jusque-là, courant N. 15°O. astronomique, une distance de 52.63 chaines, où j'ai rencontré une ligne courant S. 69°40'O. astronomique, tirée par feu M. McDonald tel qu'il appert par le rapport de Neil Campbell, qui alors accompagnait le dit M. McDonald. J'ai poursuivi cette ligne, une distance de 19.50 chaines et j'ai rencontré une autre ligne, s'étendant vers le nord aussi parallèle à la ligne du canton N. 15° O. astronomique que j'ai prolongée jusqu'à la rivière Duval, une distance de 214.90 chaines.....

Du coin N. E. du bloc Y j'ai levé une ligne S. 79°40' O. astronomique devant diviser le bloc Z du 7me rang et je l'ai prolongée jusqu'à la rivière Bonaventure, une distance de 129.35 chaines.

Ensuite je me suis transporté au poteau entre les rangs 7 et 8, Nos 25 et 26, et ai aussi prolongé cette ligne S. 79°40'O. astronomique jusqu'à la rivière Bonaventure, plantant des poteaux et donnant des alignements comme précédemment.

Le 19 juin, j'ai levé la ligne devant diviser les concessions 6 et 7 S. 79°40'O. astronomique que j'ai prolongée jusqu'à la rivière Bonaventure. Et enfin, le 21, j'ai levé la ligne devant diviser les concessions 7 et 8 courant S. 79°40'O. astronomique, que j'ai aussi prolongée jusqu'à la rivère Bonaventure, où j'ai terminé mes opérations.....

J'ai rencontré presque partout le terrain le plus fertile, propre à l'agriculture et capable de recevoir une population de 175 à 200 familles.

Un très bon chemin existe de la baie jusqu'à la rivière Hall et offre tout l'avantage possible aux colons pour transporter leurs effets. On peut obtenir de bons chemins partout à travers le canton.

(*C. A. Bélanger*, 16 août 1877)

Canton Mann

Les éléments du sol que j'ai trouvés dans cette partie du canton (région de la rivière du Loup) démontrent qu'il est de qualité supérieure. L'opinion de tous ceux qui m'accompagnaient, jugeant d'après les bois qui croissent là, est très favorable, vu qu'il n'y a pas de bois

rabougris, mais exclusivement du bois franc, ce qui est le plus sûr indice que le terrain est propre à la culture. Je suis heureux de pouvoir dire que depuis le deuxième rang jusqu'à la rivière Escuménac, le même sol se rencontre partout, sauf le sommet de quelques montagnes boisées de pins et de bouleaux, près du gros ruisseau Busteed et du ruisseau Harrisson.

Je fis le tracé des autres rangs—4 et 5, 5 et 6 et 6 et 7. Comme je m'y attendais, je n'ai pas rencontré le ruisseau Busteed sur la ligne entre les 4e et 5e rangs, vu qu'il a sa source vers le centre du quatrième rang, dans une *épinettière*. Alors, au lieu de monter et de descendre de longues côtes formées par le ruisseau sur les rangs précédents, je trouvai un terrain uni, mais élevé. Sur la ligne entre le 5e et le 6e rangs, j'ai aussi recontré le ruisseau Harrisson, mais bien moins volumineux qu'il ne l'est dans les rangs précédents, ce qui s'explique par la raison qu'il reçoit ses tributaires plus bas et qu'il origine dans le sixième rang. Dans ces rangs, le sol est excellent et très propre à la culture ; il est aussi moins coupé par les ruisseaux qui se trouvent plus bas. Le bois dominant, vers l'ouest et le centre, est l'érable et le merisier, et du centre en allant vers l'est, l'érable seul. Il est étonnant que sur ces hauteurs, où il n'y a que du bois franc, on ne rencontre pas de roches, car dans ce district, à l'exception du canton Métapédia, la terre qui produit ce bois est toujours rocheuse, et dans cette partie du canton, il n'y a absolument aucune roche.

Je n'ai point rencontré le ruisseau Harrisson sur ma ligne entre le 6e et le 5e rangs ; les ruisseaux que j'ai traversés ont un volume d'eau assez considérable, mais ne forment que de petites côtes, sur cette ligne, et le terrain que j'ai parcouru est encore plus uni que celui des rangs précédents.

(*E. H. Legendre*, 20 mai 1863)

Toute l'étendue de terre que j'ai rencontrée en prolongeant cette ligne est tellement bonne et propre à la culture, qu'elle fut prise au fur et à mesure que j'en faisais l'arpentage.

J'étais accompagné d'un nombre considérable de jeunes gens actifs, qui ne se contentaient pas seulement de marquer leurs lots, mais abattaient réellement les arbres et défrichaient le terrain pendant que je travaillais à tirer les lignes.

Ce terrain est perfaitement plat et recouvert de mérisiers et d'érables très gros. Je ne sais jusqu'où il s'étend à l'est, car à une distance de quatorze à quinze chaînes à l'est de ma ligne, la petite rivière venait du nord, et c'est au côté est que ce terrain bon et uni me parut alors s'étendre.

Ayant, depuis, prolongé l'arrière-ligne du rang est depuis la rivière du Loup jusqu'au septième rang, je n'ai pu m'assurer si le terrain ci-haut mentionné s'étend vers l'est. Je l'ai rencontré au nord du cinquième mille et sur le sixième, au-delà desquels, s'il est possible d'en juger par les apparences, je crois qu'il ne se termine qu'à la vallée formée par la rivière Escumenac.

Toute l'étendue de terre située entre le ruisseau Busteed et l'arrière-ligne du rang est de la rivière du Loup est de la meilleure qualité, et, quoiqu'il soit élevé, il est néanmoins uni et d'un accès facile. Une grande partie du bois consiste en mérisier, d'un volume énorme et de qualité saine.

La grande vallée du ruisseau Busteed est boisée de pin, qui m'a paru en grande partie sain. D'après ce qu'on m'a dit, cette crique ne s'étend que jusqu'au quatrième rang, où elle prend sa source.

Je me suis rendu au poteau, entre les quatrième et cinquième rangs, sur le rang est de la rivière du Loup, et j'ai prolongé cette ligne jusqu'à son intersection avec la ligne ouest du canton Nouvelle. Le sol que j'ai rencontré le long de cette ligne est encore supérieur à celui des rangs déjà parcourus et, pour en donner une idée, je dirai qu'il peut être comparé à celui de Métapédia.

Le bois dominant est le même que celui que l'on trouve plus bas, c'est-à-dire du mérisier et de l'érable, et, à l'exception de la colline qu'il y a au point de départ, le sol est plat jusqu'au ruisseau Harrison. Cette colline est la dernière que l'on rencontre sur ce rang. Le bras est de la rivière du Loup et le ruisseau Busteed ont leurs sources au centre du quatrième rang, dans un bosquet de sapins et au-delà disparaissent les montagnes.

L'accès à tous les rangs de ces cantons est facilité par des chemins de chantiers le long des différents cours d'eau, s'étendant jusqu'à la

rivière Escumenac, et, dans un cas, jusqu'à la tête des criques ci-haut nommées. Il n'y a pas non plus de différence dans les chemins, car le sol est partout le même.

Dans ce rang, la vallée du ruisseau Harrison est plus large et plus profonde que dans les rangs déjà traversés, et le sol de cette vallée est excessivement bon. Le bois est d'une grosseur énorme. Ainsi on y rencontre des frênes aussi gros que des pins. Les espèces dominantes sont l'orme, le frêne et le mérisier. Cette vallée me semble s'élargir vers l'intérieur, et je ne doute pas que, dans les rangs adjacents, elle paraisse encore supérieure, non quant au sol, car il est impossible de trouver mieux, mais par la plus grande étendue de terrain plat. Ce ruisseau fournit un volume d'eau considérable, et l'on pourrait y mettre des moulins en opération sur toute sa longueur.

Plus j'avance dans l'intérieur, meilleur est le sol, et des personnes dignes de foi me rapportent qu'il y a également de la bonne terre dans l'intérieur jusqu'à la rivière Escumenac. J'en juge ainsi, non seulement d'après l'aspect de ce que j'ai rencontré entre les sixième et septième rangs, lorsque j'ai prolongé l'arrière-ligne du rang est de la rivière du Loup, mais aussi par ce que j'ai vu, du sommet de la montagne entre les cinquième et quatrième rangs, dans l'intérieur du canton. De ce point, j'ai remarqué qu'une rangée de montagnes s'étendait du sud-est vers le nord-ouest à plusieurs milles de distance, et que le sol s'abaissait progressivement de ces montagnes à la place d'observation. De ce qui précède, je suis porté à croire que ces montagnes séparent la rivière Escumenac au nord, et laissent une grande étendue de terre propre à être promptement établie de ce côté, vers le sud-ouest.

(*E. H. Légendre*, 1863)

Canton Matapedia

Conformément aux instructions que vous m'avez adressées, je me suis immédiatement préparé pour faire la subdivision du premier rang du canton Matapédia.....

Des lots ainsi mesurés de messieurs Fraser, j'ai continué à ouvrir sur une course nord trente degrés ouest, magnétique, la ligne de fronteau, laquelle j'ai prolongée avec le plus grand soin possible une distance de sept cent quatre-vingt-deux chaines, où j'ai évidemment ren-

contré le poteau que j'avais placé à l'extrémité sud-ouest du deuxième mille de *Mill Stream*, et à chaque mille j'ai posé des bons piquets que j'ai dûment marqués conformément à mes instructions et tel qu'il appert sur le plan. Ce rang, sans aucun doute, sera ouvert et établi avant longtemps, car plusieurs personnes n'attendaient que le moment que l'arpentage fût fait pour s'y établir, et je ne crois pas qu'il soit possible de rencontrer dans n'importe quelle partie de la province du Canada de meilleures terres que celles que renferment non-seulement ces rangs, mais tout le canton Matapédia en général. En effet, la grosseur et la longueur des arbres, comme aussi la qualité du bois, le prouvent ; on rencontre partout, même sur les plus grandes hauteurs, des arbres fruitiers de plusieurs espèces—le cerisier, le pommier, le pembina et le cormier sont très communs. La fougère et le foin sauvage qui croissent entre ces longs arbres excèdent très souvent sept pieds de hauteur. Plusieurs personnes qui ont parcouru l'intérieur de ce canton m'ont assuré n'avoir rencontré que de semblables terrains, à l'exception des endroits où il se trouve de gros ruisseaux, qui forment de profondes cavités ; alors la terre n'est pas aussi bonne et le bois n'est pas non plus le même. Les lots qui, sur le front de la rivière Matapédia, ne sont point cultivables, soit en conséquence de l'approche de la montagne à la rive de cette rivière, soit à cause des roches, le sont entièrement sur la ligne de fronteau et je ne doute point qu'ils seront ouverts à cette place de préférence. Un chemin ouvert sur cette ligne de fronteau serait, je pense, la clef de ces établissements, et il serait à désirer que votre département fit tracer la ligne entre le deuxième et le troisième rangs de Métapédia, car ceux qui désirent maintenant s'y établir, n'osent faire beaucoup d'améliorations, crainte de dérangements.

(*E. H. Legendre*, 28 juillet 1859)

Conformément aux instructions que j'ai reçues, m'enjoignant de continuer la subdivision de partie du résidu du canton Matapédia, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant :

Après avoir corrigé la variation de l'aiguille, que j'ai trouvée être de 21° 29' ouest, j'ai, du poteau numéro vingt-trois dans la ligne du deuxième rang, rivière Matapédia, continué la prolongation de cette même ligne jusqu'à la base du cinquième rang, quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles.

J'ai rencontré sur cette ligne de nouveaux établissements jusqu'au numéro vingt-sept inclusivement. Ces établissements sont tous sous culture et varient en améliorations de cinq à dix acres en superficie. J'ai admiré, à part la fertilité du sol, trois beaux petits lacs qui forment ensemble la source de la branche sud-est du ruisseau Gleaden. Ces petits lacs sont remplis de truites. Leur contour est bordé de foin naturel d'une immense longueur et l'on voit à travers ces foins différents chemins d'orignaux et de cariboux qui, paraît-il, paccagent là pendant la nuit.

Ayant ainsi mesuré quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles pour la profondeur du quatrième rang, je levai une perpendiculaire sud 38° 55' ouest astronomique, laquelle perpendiculaire, pour être la ligne de ceinture entre le quatrième et le cinquième rangs de la rivière Ristigouche, je prolongeai du numéro un au numéro trente, inclusivement, une distance de deux cent soixante-six chaînes.

Rendu à ce point, je levai une perpendiculaire sud 51° 5' est, que je prolongeai jusqu'à la rencontre de mon poteau sur l'arrière du troisième rang ; je mesurai quatre-vingts chaînes et quatre-vingt-sept mailles, distance que je trouvai être la base du troisième rang et celle du quatrième et comme je me préparais à retourner sur la ligne de ceinture du troisième rang de Matapédia, une quinzaine de jeunes acadiens arrivèrent à moi et me prièrent de poursuivre une ligne vers le *Chainy Rock Brook*, alléguant qu'il s'y trouvait d'excellentes terres (ce que je n'ignorais point d'ailleurs), et qu'un chemin le long de la branche nord-ouest de *Brandy Brook*, joignant près le terminus de celui actuellement ouvert entre le premier et le second rangs de la rivière Ristigouche, pouvait se faire facilement et les mettrait à proximité de l'église et du commerce et favoriserait ainsi leur établissement. En conséquence, j'accédai à leur demande, sachant d'ailleurs qu'il était de l'intérêt du gouvernement de favoriser autant que possible cette jeune colonisation acadienne qui, jusqu'ici, a déployé la plus grande énergie et travaille avec une persévérance sans bornes, considérant les petits moyens qu'ils avaient lorsqu'ils émigrèrent ici et le peu de chance qu'ils ont eu depuis leur arrivée. Après avoir calculé ma position avec les rangs extérieurs, c'est-à-dire, convaincu, d'après l'exactitude de mes opérations précédentes, qu'une ligne tombant perpendiculairement du coin nord-ouest du quatrième rang aurait pour longueur soixante et dix-huit chaînes et cinquante mailles sur la ligne limitative du coin

nord-ouest du lot numéro vingt du quatrième rang, vers le nord-ouest, afin d'obtenir pour ce rang une perpendiculaire de quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles. De ce point, je levai une ligne parallèle à celle qui divise les deuxième et troisième rangs de la rivière Ristigouche, sur une course sud 63° 55' ouest astronomique, laquelle je poursuivis jusqu'au *Brandy Brook*. Toute cette distance ainsi parcourue se trouve sur un sol des plus fertiles, comparativement uni, où le bois franc domine et qui sera sous culture dès l'été prochain, car des abattis sur tout ce parcours se sont faits immédiatement après mon arpentage. Je n'ai pas cru devoir procéder au delà du *Chainy Rock Brook*, attendu qu'il y avait aussi de fortes demandes d'arpentage au delà des lacs. En conséquence, je retournai sur mes pas et continuai la prolongation de la ligne du deuxième rang de la rivière Matapédia jusqu'à la rencontre de la branche Gleaden, ayant le soin de poser comme ci-devant des poteaux numérotés, tel qu'il appert par le plan qui accompagne ces présentes. Je posai une borne à deux chaînes et dix mailles au nord du dit ruisseau et levai une nouvelle perpendiculaire pour être la ligne de ceinture entre le cinquième et le sixième rangs, laquelle je prolongeai aussi du numéro un au numéro vingt inclusivement, une distance de deux cent soixante-six chaînes. A l'exception des côtes formées par une autre branche du ruisseau Gleaden, lesquelles, d'ailleurs, sont susceptibles de culture, il est impossible de rencontrer nulle part du terrain plus uni et plus fertile ; la terre est douce, de couleur jaune foncé, boisée d'énormes bois francs et entièrement dépourvue de pierres. J'ai rencontré sur le numéro un de ce rang le commencement d'un établissement et je puis dire avec certitude qu'il sera de suite suivi de beaucoup d'autres, car une forte immigration de Rustico devait venir joindre ici les Acadiens pour s'établir et je suis informé que n'ayant pu régler définitivement leurs affaires cet automne, elle a été forcée de rester sur l'île du Prince-Edouard jusqu'au printemps prochain.

Cette ligne ainsi terminée, je retournai sur mes pas et continuai la prolongation de la ligne de ceinture du deuxième rang, rivière Matapédia, encore quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, après quoi je levai une nouvelle perpendiculaire sud 38° 55' ouest, pour être la ligne de ceinture entre les sixième et septième rangs, laquelle perpendiculaire je prolongeai comme les précédentes du numéro un au numéro vingt inclusivement, une distance de cent soixant-six chaînes. J'ai coupé la principale branche du ruisseau Gleaden sur le numéro six de

ce rang et l'ai suivie sur le côté nord-ouest presque tout le long de cette perpendiculaire. Cette branche de ruisseau est considérable et d'un pouvoir d'eau très fort ; elle ne peut que devenir d'une grande utilité aux colons, en conséquence de l'avantage qu'elle offre, soit pour faire virer des moulins, soit pour descendre des billots ou bois de construction jusqu'à son confluent avec la rivière Matapédia. Les côtes formées par cette branche sont escarpées ; le bois mou seulement y domine ; l'on y trouve du pin encore jeune, mais à la veille d'être propre à la construction.

Ayant ainsi terminé cette ceinture, je retournai de nouveau sur mes pas et continuai la prolongation de la ligne de ceinture du dixième rang de la rivière Matapédia quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, où je plantai une nouvelle borne pour être le coin nord-est du septième rang ; de ce point je levai une nouvelle perpendiculaire sud 38° 55' ouest, pour être la ceinture du septième rang, laquelle je prolongeai comme précédemment du numéro un au numéro vingt inclusivement, la distance de deux cent soixante-six chaînes. Cette ligne de ceinture est interceptée par plusieurs branches de ruisseaux, qui tous coulent à la principale branche de la rivière Gleaden et par conséquent sont cause qu'ici le terrain n'est pas aussi uni que sur les rangs précédents. Cependant, cette chaîne quasi non interrompue de côtes, d'une élévation plus ou moins grande, se compose de terrain susceptible de culture ; la terre, dans ces pentes, est généralement de couleur grise et pierreuse, ce qui, cependant, ne peut être un obstacle aux établissements, attendu qu'en deça et au delà de ces vallées, le sol est très fertile, boisé de bois franc seulement.

Maintenant, pour ce qui regarde cette partie de terrain non encore subdivisée, je dois dire que la partie comprise entre le coin nord-est du septième rang courant nord jusqu'à la ligne latérale nord du canton, d'une part, et le premier rang ou ceinture du premier rang de la rivière Matapédia, d'autre part, est peu ou point susceptible de culture, en conséquence de chaînes continues de montagnes presqu'inaccessibles, formées par les rivières Matapédia et Mill Stream ; mais, en revanche, la partie de l'ouest est très favorable à toute espèce de culture.

Je ne crois pas qu'il soit nécessaire que je m'étende bien au long sur la fertilité du sol et l'avantage de cultiver les terres du canton Matapédia; mes précédents rapports en ont dit assez, je pense, à ce

sujet ; qu'il suffise, pour la meilleure information du gouvernement, que je rapporte ici le résultat du recensement des recoltes de 1866 des colons acadiens seulement—soixante familles récoltèrent en l'automne de 1866 ce qui suit :

1,800 barils de pommes de terre	à	$0.80—	$1,440
1,400 minots d'orge	à	0.80—	1,120
700 " d'avoine	à	0.50—	350
1,250 " blé sarrazin	à	0.80—	1,000
1,800 barils de navets	à	0.80—	1,440
80 tonneaux de foin	à	10.00—	800
			$6,150

Outre les produits ci-dessus mentionnés, il y a ceux des jardins, tels que choux, betteraves, carottes, que l'on doit classer proportionnellement aux autres. Ensuite viennent les viandes, encore des produits de la ferme, en sorte que la récolte de 1866 a dû rapporter aux colons acadiens pour un montant égal au moins à sept mille piastres et pour preuve de l'augmentation rapide des produits, je dois dire que du mois d'avril au mois de juillet 1867, les Acadiens à eux seuls ont engraissé et tué dix-sept mille livres de lard. Ils possèdent en sus des chevaux, des bœufs de travail, vaches et moutons. Leurs améliorations s'accroissent très rapidement, vu qu'ils ne s'occupent généralement pas d'autre chose que des travaux de la terre.

Le nombre de familles s'est aussi accru de beaucoup depuis les trois dernières années et vu qu'il est à peu près certain que le chemin de fer Intercolonial doit suivre la route Robinson, il va sans dire que le canton Matapédia et les cantons adjacents, tous si fertiles, seront établis avant longtemps.

(*E. H. Legendre*, 20 mars 1868)

Le sol de ce canton est excellent pour la culture du blé, de l'avoine, du sarrazin, et du foin, au dire des colons ; les pommes de terre y viennent en grande quantité et sont de qualité supérieure. Le sol se compose généralement d'argile et de sable, qui forment une espèce de terre grasse d'une grande richesse.

Les berges que forment le *Brandy Brook*, le *Chainy Ro k Brook*, et le *Gleaden's Brook*, sont si profondes et si escarpées, qu'il n'est guère possible de faire passer un chemin d'un sommet à l'autre de ces pentes ; à part cela, le terrain est généralement uni et plan et de bonne qualité. Ces berges seront toujours un obstacle aux terres comprises entre le *Brandy Brook* et le *Chainy Roch Brook*, qui sont les plus belles terres et les plus riches de ce canton. Cependant, dans mon humble opinion, il y aurait moyen de faciliter la colonisation de ces terres en faisant un chemin qui, partant du chemin de front actuel du rang V, détournerait au nord et à l'ouest, la tête du Brandy Brook, et une fois cet obstacle surmonté, on pourrait facilement faire descendre ce chemin jusqu'au cordon entre les rangs I et II, rivière Ristigouche, dans la partie comprise entre le Brandy Brook et le Chainy Rock Brook. Ce chemin traverserait un terrain plan et uni, bien boisé, d'érable, sapin, merisier, bouleau, etc.

Il y a actuellement un petit moulin à farine et un moulin à scie sur le Brandy Brook, dans le rang III, qui ne fonctionnent qu'à la plus forte crue des eaux du printemps et de l'automne. Pour atteindre ces moulins, les colons ont à descendre une côte d'une pente très prononcée et presque impraticable. Je crois qu'on aurait pu facilement trouver sur le Gleaden's Brook, à l'endroit de ses chutes, une place beaucoup plus avantageuse pour un moulin à farine, parce qu'il aurait été beaucoup plus accessible et parce qu'on y aurait trouvé beaucoup plus d'eau.

Le Gleaden's Brook traverse presque toutes les terres du rang VI et les rend, par ses pentes profondes et escarpées, surtout pour la partie de l'est, très peu propres à la culture.

La colonisation est déjà très avancée dans la partie comprise entre le Brandy Brook, la rivière Ristigouche et le rang 1, rivière Matapédia, connue sous le vocable de Saint-Alexis. Depuis plusieurs années, on ne se plaint plus des gelées qui faisaient le désespoir des colons, et tous les grains parviennent à parfaite maturité, excepté les pois, qui n'y mûrissent pas.

Les habitants de Saint-Alexis sont actuellement à bâtir un presbytère et une église. Ils ont un curé résidant depuis plusieurs années. On y compte trois ou quatre écoles élémentaires.

Le gouvernement provincial est actuellement à compléter un magnifique pont qui mettra le canton Matapédia en communication avec le côté est de la rivière Matapédia et le chemin de fer Intercolonial.

(*O. G. Lepage*, 3 juin 1880).

En conformité aux instructions que vous avez bien voulu m'adresser, datées du deux de juillet 1881, m'autorisant à faire l'arpentage du canton Matapedia, j'ai l'honneur de faire rapport....

Le quinze juillet 1881, je partis avec hommes, bagages et provisions et me rendis le seize sur l'arrière-ligne du rang deux, rivière Matapédia, où je campai.

Le dix-neuf je tirai la ligne entre les lots numéros treize et quatorze, afin d'établir un point de départ, et le vingt, j'établis la ligne entre les rangs un et deux, rivère Matapédia, sur une course nord 53°30' ouest, astronomique. De ce point au numéro trente-neuf, le sol est de bonne qualité, le bois est généralement l'érable et le merisier.

L'accore sud du ruisseau Robitaille est un rocher boisé de sapin. Depuis le ruisseau Robitaille jusqu'au lot cinquante-trois, le sol est beau et le bois mêlé. Le ruisseau qui coule sur le lot cinquante-cinq a cinq chaînes et quatre-vingts mailles et du poteau cinquante-quatre et cinquante-cinq est formé de cascades jusqu'à Mill Stream et sera propice pour des emplacements de moulin.

Le quinze août, je prolongeai l'arrière-ligne du rang deux, rivière Matapédia, sur une course nord 53°30' ouest astronomique, et je plantai un poteau à quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles. Cette partie de la ligne coupe plusieurs fois un ruisseau bordé de roches escarpées ; cependant le sol est bon sur les hauteurs. Je prolongeai cette ligne jusqu'à son intersection avec la ligne de Milnikek. Le sol est bon sur ce parcours et le bois mêlé.

Le vingt et un, j'établis la ligne en arrière du rang sept, sur une course sud 39°10' ouest astronomique. Le sol est bon sur le parcours de cette ligne et le bois mêlé. L'épinette qui était en assez grande quantité à l'extrémité ouest de cette ligne, a été enlevée.

J'établis la ligne sud-ouest du numéro vingt depuis le poteau six et sept B jusqu'à son intersection avec l'arrière-ligne du rang sept, j'en continuai la vérification et le chainage jusqu'au poteau quatre et cinq, où elle se termine. Cette ligne, au sud du poteau cinq et six, passe à travers une petite cèdrière dont le bois est beau.

Le cinq septembre, je vérifiai le fronteau du rang du portage, que je trouvai courir nord 53°50' ouest astronomique. Le sol est bon et couvert de bois franc.

Le neuf, je me rendis sur le premier rang; rivière Ristigouche ; je trouvai que cette ligne avait été abandonnée au *Tood Brook*. Après avoir prolongé sur une course sud 55°40' ouest, astronomique, cette ligne jusqu'à son intersection avec la ligne de Patapédia, je fis de ce point le chainage, allant est, tel que prescrit par les instructions. Les lots vingt-sept et trente-sept, tel que montrés sur l'ancien plan, n'existaient point sur le terrain où ils n'étaient que des lots de treize chaines. A partir du poteau trente-sept et trente-huit, j'ai fait un chainage pour chacun des rangs un et deux. Le sol est de bonne qualité sur les hauteurs et le bois, généralement l'érable et le merisier. Dans les accores des ruisseaux, le bois mou est en plus grande abondance.

Je trouvai que la ligne des rangs deux et trois n'avait pas été tirée au delà du numéro quarante-sept et était sur une course nord 63°30' est astronomique. Du poteau des deuxième et troisième rangs, je vérifiai la ligne extérieure de Patapédia, que je trouvai sur une course nord 21°25 ouest astronomique et je la prolongeai jusqu'au poteau des quatrième et cinquième rangs. Je prolongeai aussi la ligne des deuxième et troisième rangs jusqu'à son intersection avec la ligne sud-ouest du numéro vingt, après quoi je prolongeai jusqu'à la ligne sud-ouest du numéro vingt la ligne entre les rangs trois et quatre, que je trouvai sur une course nord 63°30' est astronomique. Cette ligne avait été abandonnée au numéro quarante-huit. Sur tout ce parcours, le sol est généralement bon et couvert de bois franc et d'érablières.

Du poteau des quatrième et cinquième rangs, je prolongeai vers le sud la ligne sud-ouest du numéro vingt jusqu'au premier rang.

Du poteau des quatrième et cinquième rangs, sur la ligne Patapédia, j'établis la ligne entre les rangs quatre et cinq sur une course nord 64°45' est astronomique. Du même poteau je prolongeai la ligne latérale de Patapédia jusqu'au poteau six et sept.

J'établis la ligne entre les rangs cinq et six sur une course nord 68°55' est astronomique. Le sol, sur les trois dernières lignes, est généralement bon et le bois mêlé.

Le dix-sept novembre, je tirai la ligne entre les rangs six et sept, parallèle à la précédente, et la prolongeai jusqu'à la ligne sud-ouest du numéro vingt.

Du poteau six et sept, je prolongeai la ligne latérale Patapédia jusqu'au poteau sept et huit; j'établis également la ligne entre les rangs sept et huit parallèle aux précédentes et la prolongeai jusqu'à l'arrière-ligne du rang sept.

Le vingt-quatre décembre, je prolongeai la ligne Patapédia jusqu'au poteau huit et neuf. De ce poteau, j'établis la ligne entre les rangs huit et neuf jusqu'à son intersection avec l'arrière-ligne du rang deux, rivière Matapédia. Le sol est bon et le bois généralement mêlé.

Le cinq janvier, je prolongeai la ligne latérale Patapédia jusqu'au poteau neuf et dix. De ce poteau j'établis la ligne entre les rangs neuf et dix parallèle aux précédents, jusqu'à l'arrière-ligne du rang deux, rivière Matapédia. Le vingt-neuf je prolongeai le lignelatérale de Patapédia jusqu'à son intersection avec la ligne de Milnikek. Le sol, sur le rang dix de cette ligne, est bas, marécageux, et couvert presqu'uniquement d'épinettes noires. Le sol, sur le rang onze, est aussi inférieur et couvert en grande partie de sapins.

Du poteau dix et onze, j'établis la ligne entre les rangs dix et onze parallèle aux précédentes et la prolongeai jusqu'à son intersection avec l'arrière-ligne du rang deux, rivière Matapédia.

Le dix-huit février, je retirai la ligne extérieure de Milnikek et la prolongeai jusqu'à la rivière Matapédia. Le sol, sur cette ligne, est inférieur et très accidenté et il est impropre à la culture aux environs de Mill-Stream.

J'ai conduit cet arpentage avec toute la diligence possible ; j'ai choisi le bois le plus durable pour faire mes poteaux, autant que possible je les ai faits de cèdre.

Le sol est généralement bon. La partie au nord de la ligne sept et huit et à l'ouest de la branche est du *Chainy Rock Brook* est très acci-

dentée et n'offrira par conséquent pas autant d'avantage aux colons que la partie à l'est du même ruisseau, qui est plus unie ; cependant, il pourrait être placé à peu près quatre cents familles, avec avantage, dans ce canton.

(*C. A. Bélanger*, 1882)

Milnikek

Remarques

La moitié sud-ouest du canton Milnikek n'est qu'une série alternative de montagnes et d'abimes profonds qui servent de lits à des ruisseaux et rivières sans bords et à des torrents bruyants. On n'y découvre aucun lac, et les cours d'eau qui le sillonnent sont par l'entremise les uns des autres tributaires de la grande rivière Matapédiac. Le bois qui croît sur la crête de ces montagnes et dans leurs flancs consiste en sapin, épinette blanche, pin, bouleau et mérisier. Sur les pentes abruptes, dont la surface est pleine de bouleversements, il a été fait depuis longtemps et à diverses reprises du pin et de l'épinette. Sur la plupart des crêtes des montagnes, il reste encore beaucoup de ces bois de construction, mais ils sont de qualité secondaire. Le sol est fort médiocre, quoique généralement peu rocheux ; il y a bien par-ci par là quelques plateaux d'une petite étendue qui seraient propre à la colonisation, mais l'accès qu'on peut y avoir est pour ainsi dire impraticable.

La moitié nord-ouest de Milnikek est aussi montagneuse ; mais les montagnes sont moins abruptes, les ruisseaux ont un lit plus uni, les rapides, les chutes, les cascades sont plus rares ; le flanc des montagnes présente une déclivité beaucoup plus douce. Leurs crêtes et leurs plateaux sont d'un accès assez facile ; de plus ces montagnes ont généralement une vallée plus étendue. Le sol est meilleur, en ce qu'il est moins sableux, moins graveux et conséquemment moins sec. Dans cette dernière moitié, le pin disparait entièrement.

Au bout d'environ huit milles et demi, l'arrière ligne de Milnikek tombe dans un vaste brulé d'environ douze milles de profondeur sur autant de largeur.

Les remarques relatives à la moitié nord-ouest de Milnikek ne doivent s'entendre que de ce que l'on en dit de la profondeur de ce canton.

(*Hector LeBer*, 6 avril 1869)

Canton de New-Richmond

Le pays environnant la petite Cascapédiac est un dépôt d'alluvion formant le long de la rivière des pointes extrêmement fertiles. Selon l'ancienne subdivision, quelques lots seulement, situés dans le sens de la rivière, bénéficiaient de ces pointes, tandis que d'autres, placés en arrière, sur le penchant des montagnes, étaient presque inutiles, avec le front au sud, coupés qu'ils étaient de ravins profonds d'où sortent les ruisseaux montrés sur le plan.

La vallée de la petite Cascapédiac, formée au front d'un terrain assez égal, est bornée en arrière, à trois quarts de mille de la rivière, de montagnes escarpées qui couvrent plusieurs lots rendus par là même impropres à l'agriculture. Des coulées profondes coupent ces montagnes en plusieurs endroits : ceci s'applique surtout au côté est de la rivière. Le côté ouest est moins avantageux, et sur plus d'un lot, il est facile de se rendre à l'arrière-ligne.

Le saumon existe en certaine quantité dans la rivière ; mais la truite abonde, et l'année dernière, plusieurs *sports* venus de l'étranger ont fait la pêche à cet endroit.

Du côté ouest, le feu a détruit le meilleur bois ; mais il reste encore une quantité considérable de cèdre le long des ruisseaux. Sur certains lots, on ne voit que du bouleau de petites dimensions, tandis que sur d'autres c'est à peine si l'on trouve autre chose que du tremble de six à dix pouces de diamètre.

Du côté est, toutefois, sur les rangs sept et huit, il y a encore du beau bois de commerce, mais le pin a disparu complètement depuis plusieurs années, alors qu'il était très recherché pour le commerce des Indes Occidentales.

J'ajouterai quelques remarques sur chacun des rangs, et les avantages qu'ils peuvent avoir au point de vue de la colonisation.

Rang V, lot 13—Longeant le rang IV, ce lot est séparé en deux par le ruisseau Brulé, bordé d'une colline assez forte. La partie qui s'étend entre la Cascapédia et le ruisseau est excellente pour le foin.

Lots 14, 15 et 16—Le terrain plan s'étend jusqu'à près d'un demi-mille de la rivière. L'arrière des lots est formé de collines peu élevées, où le sol est bon.

Le lot numéro 17, qui longe la ligne du rang 6, a beaucoup moins de valeur que les autres. Cependant, on a déjà fait application pour l'achat de ce lot.

Rang VI, côté ouest—Le lot numéro 16 a le désavantage d'être coupé au front par la pointe d'une chaine de collines qui s'étend jusqu'au coin nord-ouest du rang 6. Le reste du rang, plat au front, s'élève graduellement jusqu'en arrière, c'est-à-dire jusqu'à la chaine de collines que je viens de mentionner et de l'autre côté de laquelle le terrain devient meilleur. En somme, même avec ses inégalités de terrain, ce rang est excellent.

Côté est, lot 20—Le bord de la rivière est escarpé ; mais sur le haut de la colline, le terrain est plan sur un espace d'un demi-mille et de là la surface se brise pour rester inégale jusqu'à l'arrière-ligne. Ce lot est occupé et on a déjà fait quelques améliorations près de la ligne entre les rangs cinq et six.

Sur le lot numéro 21, il y a une bâtisse et un abattis assez considérable, situé à l'embouchure d'une vallée qui s'étend jusqu'à l'arrière-ligne, qu'elle traverse sur le lot précédent. Le reste du rang, plat au front pour un quart de mille, renferme ensuite d'excellent terrain cultivable pour un autre quart de mille, où les monticules commencent, courant un autre quart de mille, pour de là faire place à des collines abruptes, dont les flancs nus et désolés, chassent toute idée de culture. L'arrière-ligne des lots de ce rang est le pays le plus montagneux des environs ; quatre ou cinq coulées la coupent ; l'une d'elles, la plus au nord, est impossible à gravir, avec un flanc nu incliné de vingt degrés sur la verticale. Du côté sud. nous avons été arrêtés au pied par un précipice perpendiculaire de cent pieds de hauteur, formé par une branche du ruisseau Brown. Rendu sur le côté nord de cette vallée, la ligne traverse quelques chaines de terrain plan pour aller finir au fond d'une autre vallée, à l'embouchure de la ligne du septième rang.

Rang 7, côté ouest—Un quart de mille de terrain plat en moyenne au front, et ensuite une succession de collines et de vallons où le cèdre croît en abondance. Un peu moins favorable à la colonisation que le précédent, excepté le lot numéro vingt, qui contient une vallée large d'une dizaine de chaines, qui pénètre dans l'intérieur au delà de l'arrière-ligne.

Le côté est, comme le rang six, renferme sur le bord de la rivière un demi-mille de bonne terre ; mais comme pour l'autre rang aussi, le terrain est montagneux à l'intérieur. Du haut de la seconde montagne, à partir du sixième rang, la vue s'étend au-dessus du pays environnant, jusqu'au Chicchocs, dont on aperçoit les cimes blanchâtres, quarante milles plus à l'intérieur. La rivière, de cette hauteur, apparait comme un ruisseau qui coulerait à peu de distance du pied.

La descente de cette montagne, vers une branche de Mill-Stream, est difficile et raide. Un poteau échappé du haut est descendu la plus grande partie du chemin à travers les arbres sans rencontrer d'obstacles capables de l'arrêter.

Plus au nord, l'arrière ligne traverse encore des vallées profondes ; mais au huitième rang, les montagnes cessent pour faire place à un pays plus égal et où le terrain est plus facile à exploiter. Cependant, on n'arrive à l'arrière du lot numéro 22 du rang 8 qu'en faisant le détour d'un monticule à pic, situé sur la ligne, entre les rangs sept et huit. Un chemin de bois suit le ruisseau du Moulin à cet endroit.

Du côté est, le bois, épinette et cèdre avec quelques mérisiers, fournit encore au commerce d'excellents produits ; mais la vallée de la rivière s'appauvrit chaque année ; il faut aller sur les hauteurs en arrière pour voir du bois de quelque valeur ; mais ce sera toujours un travail considérable et coûteux que de le faire arriver des hauteurs aux bords de la rivière.

Rang 8, côté est — Lot numéro 18, peu de platin, collines assez douces, terrain en général inférieur. Dans ce rang, le dépôt d'alluvion commence au bord de ce lot, pénètre à l'intérieur, un quart de mille sur le lot numéro 20, et se termine à la rivière au-dessus de la ligne du canton. Le brulis finit un peu au-dessus de ce rang, qui produit du mérisier, du gros cèdre et de l'épinette à billots.

Le côté ouest, au sud, n'est pas très riche sous aucun rapport ; cependant, le cèdre qu'on y trouve lui donne quelque valeur. Quant au sol, comme partout ailleurs dans le canton, à part de rares exceptions il est excellent, formé de terre jaune sur un fond argileux. Plus au nord, le dernier lot, du côté est, renferme entre les deux bras de la rivière, un plateau où le sol est de qualité supérieure, mais un peu humide.

Le côté est de ce rang est certainement l'endroit le plus favorisé, du terrain que j'ai arpenté. Cependant, en général, aucun des lots arpentés ne peut faire ce qu'on appelle une belle ferme. La grande valeur de ces lots consiste dans les pointes de la rivière, où le foin viendra comme dans les parties cultivées déjà, en grande abondance. Ce sera l'attrait, avec le cèdre qu'on y trouve et le saumon que la rivière contient. De plus, comme le terrain colonisable aux environs de New-Richmond est presque tout occupé, cette partie du canton sera bientôt reclamée par les colons, et déjà plusieurs demandes ont été faites pour l'achat d'un certain nombre de lots.

La profondeur de l'eau, dans la petite Cascapédia, est de trois à quatre pieds et sa largeur de deux à quatre chaînes. Quelques petits rapides, de temps en temps, en troublent le cours ; mais il n'y a aucun obstacle à la descente du bois, qui se fera bientôt en quantité, d'ailleurs, aussitôt que les limites de Girouard & Beaudet seront exploitées, ce qui doit commencer sous peu, si l'on en croit les rumeurs.

(*Geo. P. Roy*, 30 mai 1888)

Canton de Patapedia

Ce canton a une étendue extraordinaire (80,000 acres) et a front sur deux rivières—plus de quinze milles sur la Ristigouche et 16,72 sur la Patapedia.... Les terrains, dont 35,580 acres ont été subdivisés en lots de ferme, au nombre de trois cent-neuf, sont pour les trois quarts bien adaptés à la culture et dans le reste, il y a une grande étendue de très belles terres, d'un accès facile, à l'est et à l'ouest de la ligne centrale. John Sharpes et Benjamin Merrill sont actuellement les deux seuls colons qu'il y a dans ce canton ; mais il y a sur le fronteau des rivières de l'espace pour quarante de plus et dans les autres rangs, il y a des parties élevées, mais qui sont cependant d'un accès facile par différentes routes, en suivant les cours d'eau, les ravins ou les plateaux.

(*W. Macdonald*, 25 avril 1862)

Canton de Port-Daniel

Le terrain, en général, est de bonne qualité et propre à la culture. Presque toute la partie qui s'étend à l'ouest de la branche ouest de la rivière Port-Daniel, est certainement la plus avantageuse pour l'établissement des colons, le terrain étant uni et composé presqu'entière-

ment de terre forte, grise, brune, quelquefois rougeâtre. Les essences ligneuses sont l'érable, le merisier, le bouleau, le sapin, l'épinette ; il y a de beaux cèdres sur les lots 8, 9, 10 du 6e rang et 6, 12 et 15 du 7e rang.

Un chemin de première classe, entre les lots 2 et 3, est ouvert jusqu'à la moitié du 7e rang et ne présente pas une seule côte dans tout son parcours. Presque tous ces lots sont pris ; mais, malheureusement, j'ai constaté qu'il y avait très peu d'améliorations faites par les colons. Les lots où les conditions imposées ont été remplies, sont indiqués sur le plan.

La petite rivière Port-Daniel que j'ai suivie depuis le front du 8e rang, presque près de l'arrière-ligne du rang ouest du Havre, présente un cours assez uniforme. Ses bords, en certains endroits, sont très escarpés et rocheux ; il n'y a pas de chute dans cette partie de la rivière, mais sur une partie des lots 10 et 11, elle se trouve resserrée dans un espace de quelques pieds seulement et présente des rapides très-forts.

Entre les deux branches est et ouest de la rivière Port-Daniel, les essences dominantes sont le sapin, le merisier, le bouleau, l'épinette noire, quelques érables et l'aulne commune, en certains endroits. Le terrain est de bonne qualité et l'on rencontre presque partout une terre grise et jaune, où l'argile prédomine. Près de l'embouchure de ces deux rivières s'étendent de magnifiques prairies, et les deux chemins d'hiver ouverts par les MM. King, sur le lot 22 et plus à l'est, pourraient avec quelques réparations devenir d'une grande utilité pour les colons ; mais, malheureusement, ici comme dans toute la Gaspésie d'ailleurs, la pêche vient avant tout, la culture des terres vient en second lieu et la colonisation fait peu de progrès. Les 7e et 10e rangs sont montagneux et peu propres à la culture. On peut cependant excepter le lot 19, qui est magnifique, avec une belle exposition vers le sud-ouest.

A l'est de la branche est de la rivière Port-Daniel, le pays est plat, si l'on en excepte quelques endroits le long de le rivière de l'anse à la Barbe et les numéros 27, 28, 29 et 30 sur la ligne de front du 6e rang. Le terrain, en général, n'est pas d'aussi bonne qualité que dans la partie ouest du canton. Ici, l'on rencontre une terre grise et jaune com-

posée de sable, en grande partie, avec un sous-sol rocheux, comme sur les lots 47, 46 jusqu'au lot 35 du 7e rang et 39, 40 jusqu'au No. 45 du sixième.

Ailleurs, comme sur les lots 46, 47, 48 et quarante-neuf, c'est une terre de savanne, où quelques épinettes noires disputent le terrain à des sapins rabougris. Il faut cependant faire une exception pour les lots 30, 31 jusqu'au numéro 39 du sixième, où l'on rencontre l'érable, le merisier, le cèdre, l'épinette, le sapin et une terre rougeâtre grasse au toucher. On peut dire la même chose des lots 30, 31 jusqu'à 35 du 7e rang, où il y a à peu près la même sorte de bois que sur les lots semblables du rang plus élevé. J'ai vu une certaine quantité de magnifiques épinettes sur le lot 40 du 7e rang. Les traces d'un ouragan allant du nord au sud, plusieurs gros merisiers avaient été arrachés et jonchaient le sol de leurs débris.

Les 3e et 4e rangs, traversés par la rivière de l'anse à la Barbe, présentent à peu près le même caractère que ceux situés plus au nord-terre de savanne dans la partie est, depuis le numéro 16 jusque près de la ligne de comté. On y voit l'épinette noire en abondance, entremelée de sapins et quelques cèdres ; plus à l'ouest, c'est une terre brune en certains endroits, grise et jaune sur certains lots, quelquefois rocheuse, et en général, de qualité médiocre ; le sapin, le merisier, le bouleau, le cèdre, l'épinette (petite) sont en abondance, et il y a peu d'érables. Les mêmes remarques peuvent s'appliquer aux 1er et 2e rangs ; c'est une terre brune, rocheuse en général, mais on n'y rencontre pas de savanne, comme dans les autres endroits. Le terrain est plat, avec les mêmes essences à peu près que celles du 3e et du 4e rangs ; il y a peu de cèdres et d'érables ; j'ai rencontré bien peu de pins dans la partie arpentée, mais il y en a en assez grande quantité dans la partie nord du canton, si l'on en juge par le nombre de billots qui se trouvent dans le Barachois. Je n'ai pas rencontré, dans tout le canton, le moindre indice de minérai quelconque, ni ai entendu dire qu'on en avait découvert des traces, si ce ne sont les carrières de pierre à chaux, situées près du quai, où elles existent en quantités immenses ; elles sont exploitées depuis quelques années seulement et la chaux est transportée par goélettes à l'Isle du Prince-Edouard, où il n'y a pas de pierre à chaux.

(*C. A. Bourget*)

Canton de Ristigouche

Conformement aux instructions qui m'ont été adressées, m'enjoignant de faire la subdivision en lots de ferme d'un rang en arrière du premier rang sur la rivière Ristigouche et aussi d'un rang en arrière du rang sur la rivière Matapédia, dans le canton de Ristigouche, j'ai l'honneur de faire rapport.....

J'appris que vu le laps de temps qui s'était écoulé depuis l'arpentage primitif, l'arrière-ligne des rangs Ristigouche et Matapédia était invisible, quoique cependant l'on pouvait me montrer un érable conservé entre les troisième et quatrième rangs de Ristigouche, à l'angle que forment ces rangs avec le cordon.

Les recherches que j'ai faites, dimanche et lundi, pour découvrir la ligne qui divise les troisième et quatrième rangs de Ristigouche, ont été infructueuses, le temps et le feu ayant détruit complètement cette ligne ; en conséquence, je n'ai pu, comme j'en étais requis, en constater la course. Le deux, j'ai établi la dite ligne de cordon, partant de l'érable ci-haut mentionné, sur une course nord 38°50' ouest magnétique, ou nord 69°40' ouest astronomique, laquelle je prolongeai d'abord la distance de cent cinq chaines, où je plantai un poteau pour indiquer le cordon du quatrième rang et pour commencer la subdivision des lots du deuxième rang et ensuite jusqu'à sa jonction probable avec le cordon du rang Matapédia, mesurant ainsi des lots de treize chaines et plantant des piquets dûment numérotés de l'est à l'ouest, entre chaque lot. Le terrain, sur le parcours de cette ligne, du départ au sommet ouest de la côte du ruisseau des *Flat Lands*, est très accidenté ; le sol, composé d'argile sablonneux, est propre à la culture, et le bois dominant est le bois franc. Cette partie comprise entre le sommet ouest de la côte dite *Flat Lands* et le numéro seize inclusivement, est presque toute établie ; la terre est très propre à l'agriculture, aussi les récoltes y sont abondantes. La disparition du cordon a été cause que plusieurs défrichements ont été faits sur le premier rang de Ristigouche.

Cette partie du cordon étant ainsi effectuée, je levai une ligne à angle droit avec le cordon de Ristigouche pour séparer le deuxième rang de Matapédia du deuxième rang de Ristigouche, partant du poteau entre les numéros seize et dix-sept, courant nord 20°20' ouest astronomique, que je prolongeai quatre-vingts chaines et quatre-vingts chainons,

où je plantai un poteau ; ensuite j'ai, de ce poteau, levé une ligne courant nord 69°40' est astronomique, pour être le cordon du deuxième rang de Ristigouche, que j'ai prolongée une distance de deux cent treize chaînes, jusqu'au numéro un, correspondant du premier rang, la ligne entre les quatrième et cinquième rangs étant complètement disparue et aucune amélioration quelconque n'ayant été faite sur ce rang.

La qualité du bois de toute espèce et du sol que j'ai rencontrés sur tout le parcours de ce cordon est au delà de toute expression et l'on m'assure qu'il en est ainsi jusque près, et à quelques places, au delà de la ligne extérieure nord du canton. Quant à moi, je n'ai encore rien vu qui puisse rivaliser avec cette partie du deuxième rang ; les merisiers sont d'une grosseur énorme, abondants et très sains ; il s'y trouve des sucreries magnifiques ; on y voit des épinettes qui peuvent mesurer seize pouces carrés à soixante pieds de leur souche ; enfin le sol, composé de terre jaune, est le plus riche que j'aie vu. Parmi tous les arbres que je viens de mentionner, il pousse aussi d'énormes cèdres, indication de la bonne qualité du sol.

Ayant ainsi constaté ma position comme étant conforme à l'arpentage primitif, je continuai le relevé du cordon de Matapédia du poteau entre le numéro dix-sept du rang de Ristigouche et le numéro un du deuxième rang de Matapédia, jusqu'au numéro vingt inclusivement, conservant à cet effet la même course de nord 48°20' ouest astronomique et plantant des poteaux conformes aux défrichements faits par les colons et dûment numérotés. La plupart des lots sur le dernier parcours sont en défrichements et presque tous établis ; il s'en trouve dont les défrichements sont considérables et en voie d'amélioration immédiate ; mais semblables aux lots du deuxième rang de Ristigouche, plusieurs empiètent sur le premier rang, à cause de la disparition complète du cordon primitif. Les chemins à billots qui ont été coupés sur ces lots et qui communiquent à l'intérieur, servent pour le moment de chemins publics aux colons parce que les inconvenients que ces derniers rencontraient en traversant les côtes du ruisseau Guilmor, vers ou près du cordon, seraient insurmontables. A l'exception de ces côtes, qui sont longues et à pic, le terrain, généralement, est d'excellente qualité ; le bois dominant est l'érable et le merisier sur les

hauteurs et le cèdre et l'épinette dans les côtés et bas fonds, avantage indispensable aux colons qui ont toujours besoin de toutes les espèces de bois pour favoriser leurs améliorations.

(*E. H. Legendre*, 26 mai 1876)

Les terres du rang deux de la rivière Métapédia et de la rivière Ristigouche sont de bonne qualité. Les rangs quatre, cinq et six sont généralement propres à la colonisation. Les rangs sept et huit sont de bonne qualité à l'est de la ligne centrale ; la partie à l'ouest de cette ligne centrale est accidentée et de qualité médiocre. Les terres des rangs neuf et dix sont peu propres à la colonisation, étant fort accidentées. Le bouleau est en quantité assez considérable. Le bois pourrait être exploité avec avantage pour la fabrication de la pulpe.

(*C. A. Bélanger*, 1883)

COMTÉ DE CHAMPLAIN

Canton Boucher

Ayant débarqué à trois milles en deçà de la rivière Batiscan, mentionnée dans les instructions, j'ai remonté le long d'une petite rivière qui prend sa source près du lac à la Truite. De ce lac, en suivant la vallée de la rivière à la Truite, je suis venu tracer la ligne extérieure et nord-ouest du canton Mékinack, et de là me suis rendu au poteau formant le coin nord de ce canton. De ce point, après avoir fait les observations requises, j'ai constaté la course astronomique de la ligne extérieure nord-ouest du canton Mékinack, et j'ai tiré la ligne nord-est du canton Boucher.

Après avoir terminé cette ligne et l'avoir marquée par des poteaux et des bornes suivant les instructions, j'ai recherché la ligne nord-est de la seigneurie de Batiscan, que j'ai reconnue sur la rive droite du saint Maurice, mais qui m'a parue oblitérée et détruite par le feu, sur la rive gauche. J'ai chaîné sur le prolongement de la partie de cette ligne que j'ai reconnue et retracée, la profondeur du premier rang du canton Boucher, puis j'ai tiré la ligne de subdivision des premier et deuxième rangs, en arrière des seize premiers lots ; j'ai aussi tiré la ligne d'épreuve enrte les numéros seize et dix-sept dans le premier rang.

J'ai ensuite fait le relevé de la rive gauche du Saint-Maurice, en front du premier rang, et je l'ai subdivisée en lots d'après les instructions.

J'ai aussi fait la reconnaissance des terrains occupés par les *squatters*. J'ai figuré ces terrains sur le plan ci-joint par des lignes en rouge, et j'ai désigné les blocs par des lettres. Ci-joint se trouve un tableau détaillé de ces blocs et des lots et parties de lots qui les composent.

Par ce tableau, il appert qu'il y a actuellement dix-huit lots du premier rang qui ont des occupants, et présentent déjà plus ou moins

d'améliorations. Les légumes, le foin et l'avoine y croissent très bien, et je crois que la généralité des terres de ce canton sont propres à cette sorte de produits.

On y voit, à la vérité, peu de terrains bas ou de prairies naturelles, comme à certains endroits de la rive Saint-Maurice ; mais c'est partout une terre jaune de bonne qualité. Les terrains les plus élevés sont de sept à huit cents pieds au-dessus du Saint-Maurice ; ils s'élèvent graduellement à cette hauteur sur une étendue variant d'un mille et demi à cinqmilles et plus.

Dans un pays présentant des pentes aussi rapides que celui-ci, il n'est pas étonnant de voir assez souvent des flancs de rochers nus ; mais ce qui est à remarquer, c'est qu'au pied et sur le sommet de ces mêmes rochers, on voit une variété de beaux bois qui ne croissent que sur les bonnes terres. Si le sol est en maints endroits pierreux, ce n'est pas toutefois un obstacle invincible au défrichement ; car, à part une couple d'endroits escarpés et sur le roc vif, nous avons planté tous les autres poteaux solidement en terre..

(*J. Barnard*, 19 juillet 1874)

J'ai l'honneur de compléter le rapport ci-dessus à la continuation du premier rang du canton Boucher. Comme cet arpentage a été terminé en été, j'ai été plus à portée de juger de la nature du sol, et je suis plus fondé à le déclarer de bonne qualité pour la culture. Le premier rang de ce canton, qui présente en grande partie des terrains élevés, est riche en bois d'une grande variété et fournit une bonne porportion de terre arable, qui consiste en savane couverte de frêne et d'épinette rouge ; les bois francs couvrent généralement les parties les plus élevées, et sont entremêlés d'une riche végétation de coudre et de buis. La petite rivière Batiscan et la rivière des Prairies, par où se déchargent les cours des lacs Dickay et Dawson, offrent des pouvoirs d'eau magnifiques ; la différence de niveau me paraît en moyenne de vingt-cinq à mille pieds.

(*J. Barnard*, 19 août 1874)

Canton Carignan

J'ai l'honneur de vous transmettre le présent rapport sur mes opérations d'arpentage de partie du canton Carignan, pour la subdivision en lots de ferme des premier, deuxième, troisième rangs et du rang A de ce canton, ayant front sur la rive sud-est du saint Maurice.

Ce canton se trouve situé sur le côté sud-est de la rivière Saint-Maurice, vis-à-vis le canton Turcotte, dans le comté de Portneuf.

Le terrain arpenté et subdivisé jusqu'ici en rangs et lots dans Carignan, savoir le premier rang, le rang A et le troisième rang, est avantageux à la colonisation, tant par la qualité du sol que par la proximité de ces rangs de la rivière Saint-Maurice. Ces rangs ayant front sur la rivière, on y rencontre de beaux fonds d'alluvion couverts d'une riche terre brune ou jaune, complantés en orme, frêne, bouleau, pin, épinette, et sapin. Aussi une partie de ces lots sont pris et occupés par des colons qui y résident.

Le bois est généralement beau et long, et comme je viens de le dire, c'est l'orme, le frêne, le sapin, le bois blanc et l'épinette blanche qui dominent ; on ne rencontre que très peu d'érable. Le pin, quoique encore en assez bonne quantité, a passablement été ruiné par l'exploitation qui s'y est faite, depuis des années et l'on peut dire sur une grande échelle.

Le climat est généralement doux et avantageux aux récoltes ; j'en ai eu la pleine conviction par l'abondance en foin, grains et légumes que j'ai eu occasion de voir récolter dans les champs des colons de Carignan.

Je ne vois pas de meilleur moyen de développer les ressources et les avantages de ce canton, ainsi que de ceux du territoire du Saint-Maurice, que d'y amener la navigation à vapeur sur la rivière Saint-Maurice, depuis les Piles jusqu'à la Tuque, aussitôt que le chemin de fer des Piles sera fait.

Il y a dans le canton Carignan plusieurs colons établis et résidents sur les bords du Saint-Maurice.

(*T. C. Delachevrotière*, 31 mars 1875)

Canton Langelier et rivière Croche

Le canton de Garneau se trouve borné en front vers le sud-ouest, partie à la rivière Saint-Maurice et partie à la ligne nord-est extérieure du canton Mailhot, vers le sud-est par la ligne d'exploration tirée par M. l'arpenteur Blaiklock, et vers le nord-est par une ligne courant nord 45° ouest entre les comtés de Champlain et de Québec, et vers le nord-ouest, par une ligne courant nord-est sud-ouest astronomiquement, depuis la dite ligne du comté jusqu'au Saint-Maurice. Le nom de ce canton a été changé depuis en celui de canton Langelier.

Tout le terrain que j'ai arpenté et divisé en rangs et lots, dans le canton Langelier, est, surtout de chaque côté de la rivière Croche, en grande partie propre à la culture et avantageux à la colonisation. Le sol n'est pas, à la vérité, composé d'alluvion et d'argile, comme quelqu'un peut l'avoir rapporté ; c'est plutôt une terre jaune ou grise, mêlée de sable en certains endroits et recouverte d'une matière fertilisante qui promet beaucoup, si l'on peut en juger par les luxuriantes forêts composées de toutes espèces de bois que l'on y rencontre ; l'orme, le frêne et l'aulne dominent dans les fonds de la rivière Croche. L'intérieur des lots est montagneux, il est vrai ; quelques-uns de ces lots sont un peu rétrécis par la course des montagnes qui se rapprochent de cette rivière ; mais ce qu'il y a de fonds est de terre de première valeur. Il peut y avoir, l'un dans l'autre, un quart ou un demi-mille, de chaque côté de la rivière, qui constitue les fonds : quelquefois, par les contours de la rivière, il peut s'y trouver plus de terrain.

Le bois de construction et de commerce, sur le parcours de cette rivière et dans le canton, n'est pas en grande quantité ; le pin est maintenant assez rare ; cependant M. Hall exploite ses forêts tous les ans et a encore fait cette année une quantité assez forte de billots. Sur les hauteurs, le bois dominant paraît être le bouleau, l'épinette blanche et le sapin. On rencontre dans certaines coupes de montagnes une assez grande quantité d'épinette rouge. La pruche ne me paraît pas être là dans son élément ; je ne me rappelle pas en avoir vu. Le cèdre et l'érable y poussent assez rarement.

La rivière Croche est certainement une magnifique rivière, coulant sur un lit de sable jaune, sans aucune roche, sans doute, mais ayant, en certains endroits, un cours assez rapide. Elle n'a que peu de profondeur et n'est navigable que pour de petites embarcations. Cette

rivière porte bien le nom de Croche qui lui a été donné primitivement : on dirait qu'elle veut ne pas abandonner le lit moelleux sur lequel elle coule ; elle va et vient en tous sens, semble quelquefois remonter vers sa source, pour avoir, si je puis m'exprimer ainsi, plus longtemps le plaisir de rester au milieu des forêts qui la bordent, dessinant par là dans la vallée qu'elle fertilise, les contours de son paisible et capricieux cours.

Il se rencontre sur le parcours de cette rivière, de distance en distance, de petits tributaires qui descendent, de côté et d'autre, des hauteurs dans la vallée, sur lesquels on pourrait construire des moulins qui, par les pouvoirs d'eau qui s'y trouvent, ne seraient pas très dispendieux et seraient très utiles pour les colons qui s'établiraient dans ce canton. Ces tributaires prennent leurs sources dans les nombreux lacs des alentours.

Le climat est très favorable à l'agriculture. J'en ai la pleine conviction, après avoir vu moi-même l'abondance des foins, grains et légumes dans les hangars et granges des quelques colons établis et résidant sur les bords de la rivière Croche. M. Larue, l'un d'eux, m'a dit lui-même, que d'une quarantaine de minots d'avoine il en avait récolté au-dessus de six cents minots.

Observations

Il est digne de remarque que le canton Langelier doit être très propre à la colonisation, en référant seulement aux quelques colons qui s'y sont établis et dont je viens de mentionner les noms, ainsi que leurs travaux et leurs améliorations. Si l'on songe à tous les inconvénients qui entourent le pauvre colon qui arrive seul dans la forêt, éloigné de tout centre ou plutôt de toute communication, pas moins de vingt-trois lieues en été, comme l'est le canton Langelier, obligé de scier à la scie de long le premier bois de charpente qui doit servir à la maison qui doit l'abriter, on doit supposer que l'on trouve dans ce canton quelques avantages que l'on ne rencontre pas dans certains autres endroits.

La superficie totale du terrain arpenté dans le canton Langelier est de vingt-cinq mille quatre cent quatre-vingt-un acres, y compris la rivière Croche, et la superficie des rangs se répartit comme suit :

Rang est.....	9,946 acres
Rang ouest.....	14,310 "

(*T. C. Delachevrotière*, 28 juin 1878)

Canton Lejeune

Cet arpentage comprend le cordon au bout de la seigneurie des Grondines-ouest, qui a une longueur de trois milles et vingt-sept chaînes, et une partie de la ligne latérale sud-ouest de cette seigneurie, où elle touche au canton Lejeune, sur une distance de deux milles et vingt-quatre chaînes, ce qui fait deux milles et vingt-quatre chaînes, formant une longueur totale de cinq milles et cinquante et une chaînes.

Le terrain que traverse ces lignes présente un aspect généralement montagneux ; cependant, on y rencontre une assez grande quantité de terre arable, composée d'alluvion formée de marne sablonneuse ou de silex mêlé de débris végétaux.

Les montagnes que l'on rencontre sont formées par de grosses masses de gneiss quartzeux courant à peu près sud et nord, et ont un plongement général d'environ 23°. Ces roches, comme je l'ai déjà dit dans mon rapport précédent, sont grises, mêlées de très grandes taches rougeâtres, et complètement dépourvues des indices de minéraux.

Le sol est partout couvert de bois de construction d'une pousse vigoureuse et comprenant de l'épinette, du pin, du sapin, du merisier, du hêtre, du cèdre, de l'orme et différents autres bois : l'érable, le frêne, le cerisier, les bois blancs, l'aulne, la pruche, le bouleau, le cormier, etc.

Le cordon en profondeur de la seigneurie des Grondines traverse le grand lac Long, dont les eaux sont pures et d'une grande profondeur. Ses bords sont inégaux et montagneux à l'est, ondoyants à l'ouest.

(P. P. V. Dutremblay, 8 janvier 1873)

Le terrain qui se trouve compris dans la partie sud-ouest du canton Lejeune est d'un aspect assez uni, se compose d'un riche sol d'alluvion, très propre à la colonisation ; mais la partie nord-est de ce canton est généralement montagneuse ; les montagnes qu'on y rencontre sont formées par des roches métamorphiques, comprenant presqu'exclusive- du gneiss quartzeux. Toutes ces terres sont couvertes d'une riche épinettière, de merisier, d'érable, d'orme, de frêne, de sapin, de cèdre, etc., etc.

Le moyen de coloniser la partie sud-ouest du canton Lejeune, qui comprend des terres très riches, serait d'en faire continuer l'arpentage, ainsi que le chemin de colonisation qui part des lacs Chicots pour se rendre au canton Mékinac ; ce chemin pourrait, plus tard, être continué jusqu'à la rivière Saint-Maurice.

(*P. P. V. Dutremblay*, 12 février 1873)

J'ai terminé l'arpentage de subdivision du canton Lejeune, et j'ai l'honneur de vous présenter, dans le rapport qui suit, le résultat de mes observations dans le cours de cet arpentage.

Le canton Lejeune, situé dans les Laurentides, au nord-ouest de la seigneurie de Sainte-Anne, et contigu au sud-ouest à la seigneurie de Batiscan, se ressent des caractères de la formation du système laurentien, dans lequel il se trouve inclus. C'est un canton dont la surface est en général tourmentée ; les montagnes qui se trouvent dans ses limites sont nombreuses, pas élevées et entrecoupées de gorges assez rapprochées les unes des autres pour donner au système la forme d'un groupe de monts isolés et peu étendus. Plusieurs de ces monts laissent apparaître dans la plus grande partie de leur étendue le roc primitif ; d'autres présentent à leur surface des blocs isolés de granit, sans importance.

L'une de ces montagnes, celle qui borne le lac Croche au sud et à l'est, présente quelques indices plus ou moins douteux de phosphate de chaux. Il aurait fallu un travail assez considérable pour constater l'existence de cette matière importante. Dans le doute où j'étais d'en trouver, je ne me suis pas cru autorisé à faire ce travail. Ces indices se trouvent dans les limites des lots numéros vingt-huit et vingt-neuf des rangs deux et trois, de chaque côté du cordon qui les sépare.

Sur le côté sud-ouest du petit lac Long, dans le quatrième rang, à environ quinze chaînes de sa frontière sud-est, il y a un énorme rocher dont la base, sur une hauteur de deux verges et demie à trois verges, présente les caractères du granit d'Ecosse. C'est un granit de couleurs variées, gris, orange, noir, blanc et rouge ; comme ce rocher est dépourvu de mica, il est propre au polissage. Je n'affirme pas, mais je crois que ce rocher n'est qu'une partie d'une carrière étendue de ce même granit.

Les bois dominants sont l'épinette blanche, dont une quantité énorme est propre au commerce, l'érable et le merisier. Le pin est presque tout détruit.

Sous le rapport agricole, les lots renversés des rangs trois et quatre, les dix premiers lots du second rang, les six premiers lots des rangs trois et quatre, tous les lots au sud-ouest de la ligne centrale dans le quatrième rang, sont en général, l'un portant l'autre, propres à la culture dans une proportiou de soixante acres par cent acres. Le reste de la partie subdivisée du canton est propre à la culture dans la proportion de vingt acres par cent acres, à part quelques lots épars ça et là, dont les uns offrent une plus grande proportion et les autres une proportion moindre, de terre propre à la culture.

La partie du résidu du canton comprise entre le petit lac Long et la seigneurie de Batiscan ressemble, quant à la qualité du terrain, à la partie sud-ouest du rang quatre, et présente une surface comparativement peu tourmentée. La partie du même résidu, située au nord-est du petit lac Long, est plus montagneuse, contient plus de bois franc et moins de bonne terre que l'autre.

(*H. Leber*, 28 mai 1881)

Canton Malhiot

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de mes procédés et de mes travaux d'arpentage, exécutés en vertu des instructions émanées de votre département, en date du 15 septembre 1875, relativement au canton Malhiot, pour faire l'arpentage des lignes extérieures de ce canton et la subdivision en lots de ferme d'un rang sur la rive est de la rivière Saint-Maurice, au devant de ce canton.

Le canton Malhiot, de forme irrégulière et sis et situé sur la rive nord-est de la rivière Saint-Maurice, dans le comté de Portneuf, se trouve borné vers le sud-ouest au canton Carignan, en partie arpenté par moi-même l'année dernière, vers le nord-est par les terres vacantes de la couronne, au nord-ouest par la rivière Croche, et vers l'ouest, à la rivière Saint-Maurice, sur la rive est de laquelle il m'est, en conséquence des dites instructions, enjoint de faire l'arpentage d'un rang de lots, lequel est désigné sous le nom de rang Saint-Maurice, et que j'ai divisé en lots de ferme de la manière et de l'étendue ci-après mentionnées.

Le terrain, sur tout le parcours des lignes extérieures, est plus ou moins accidenté, sans présenter de très fortes montagnes. Le sol, quoique coupé ici et là de roches, n'en est pas moins propre à la culture. Le bois est généralement beau et long : c'est le bouleau, le merisier, l'épinette, le sapin et en quelques endroits le cèdre, que l'on rencontre le plus souvent ; le pin n'est pas en grande quantité, ayant déjà été exploité partout. Les fonds sont généralement boisés d'épinette grise et rouge, de sapin et d'aulne.

Les alentours du lac Wayagamack se composent d'un sol formé de bonne terre jaune et grise. Quelques roches s'avancent sur le lac et forment ici et là des masses de granit. Le bois est à peu près le même que ci-devant décrit. Ce lac est très poissonneux, et la truite qu'on y pêche est d'une excellente qualité ; il est généralement très profond, et le tout présente tous les avantages propres à l'ouverture de nouveaux établissements, et paraît s'étendre sans obstacles jusqu'au Saint-Maurice, sur le côté sud de la petite rivière Bostonais. Le côté nord est montagneux et seulement propre à l'exploitation du bois de construction, tel que l'épinette et le pin. On a à cette fin éclusé le lac à sa décharge, avec chaussée et glissoire. On approche la rivière Saint-Maurice par un plateau d'une hauteur de cent pieds, au moins, au-dessus de la rivière, composé de sable et de terre jaune reposant sur le fond d'argile qui forme le rivage.

Des fonds de rivière, comme sur les lots numéro quarante et quarante et un, mis en culture par M. William Ritchie, et sur les lots numéros deux et trois du même rang, par M. G. B. Hall, qui s'y sont livrés à l'exploitation des bois, servent à alimenter les chantiers de foin et d'avoine. Ces fermes sont tenues avec soin, et l'on voit dans leurs étables des animaux de race de magnifique apparence.

Le plateau ci-dessus est couvert d'une nouvelle pousse de petits cyprès, que dominent quelques grands pins blancs et rouges, que le feu a épargnés. On remarque des ravages causés par le feu dans ce rang, depuis la grande jusqu'à la petite rivière Bostonais, sur un parcours d'environ trois milles.

Le rapide de la Tuque, resserré entre deux rochers, réduit la largeur de la rivière à quelques chaînes, tandis qu'au-dessous et au-dessus elle mesure, en quelques endroits, plus d'un quart de mille de largeur.

Ce rapide a près de quatre-vingt-dix à cent pieds de hauteur, et dans les hautes eaux du printemps, il y passe une épaisseur de quinze à vingt pieds d'eau. La rive ouest du Saint-Maurice est escarpée et montagneuse et en partie ravagée par le feu ; mais on y voit encore beaucoup d'endroits intacts. Au-dessus du rapide, sur les lots dix-sept et dix-deuf, se décharge la grande rivière Bostonais ; elle serpente, avant d'y arriver, à travers un terrain plan, composé d'alluvion et d'argile, recouvert d'un fond d'orme, de frêne, de saule et d'aulnes, que borde de chaque côté une chaîne de montagnes, le long de son parcours, dans la direction nord-est. La chaîne du côté nord sépare la rivière Croche de la rivière Bostonais, laquelle rivière Croche se décharge dans le Saint-Maurice à deux milles et trois quarts plus haut et du même côté. De magnifiques terrains s'étendent depuis le Saint-Maurice jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur, laissant la chaîne de montagnes dont je viens de parler comme une arête isolée entre les rivières Croche et Bostonais. Une grande partie de ce beau terrain est occupée par M. G. B. Hall, qui y fait des défrichements près de son poste d'affaires ; la ferme est tenue sur un bon pied et très fournie de bétail.

Le seul inconvénient est la crue des eaux au printemps. Resserrée pour ainsi dire, par l'étroit canal de la Tuque, la masse des eaux de la partie supérieure du Saint-Maurice monte rapidement, refoulant les eaux de la Croche et de la Bostonais, et s'étendant ensuite sur les rives, qu'elles recouvrent entièrement.

Le rang Saint-Maurice, dont presque tous les lots sont propres à la culture et avantageux à la colonisation, présente en grande partie des terrains élevés, fournit une bonne proportion de terre arable, qui consiste en excellents fonds de rivières, couverts d'orme, de frêne, de saule et d'aulnes. Les bois francs couvrent généralement les parties les plus élevées.

La petite rivière Bostonais et la crique à Beaune, par où se déchargent les eaux du lac de ce nom, offrent de magnifiques pouvoirs d'eau, près de leur embouchure dans le Saint-Maurice.

Quant à ce qui regarde les ressources du canton et le meilleur moyen de les développer, à cette question je répondrai, comme j'ai déjà répondu l'année dernière pour le canton Carignan : je ne vois pas

de meilleur moyen pour développer les ressources et les avantages de ce canton, ainsi que ceux du territoire du Saint-Maurice, que d'y amener la navigation à vapeur sur la rivière Saint-Maurice, depuis les Piles jusqu'à la Tuque.

(*T. C. Delachevrotière*, 24 avril 1876)

Canton Mekinac

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur l'arpentage et a vérification d'une partie du canton Mékinac.

J'ai fait l'arpentage des rangs et lots de terres mentionnés dans vos instructions, accompagnées du plan de la partie du canton Mékinac que je devais arpenter et vérifier, formant trois cent un lots de terre, y compris la réserve du village Mékinac, contenant ces trois cent un lots 30,763 acres de terre en superficie, sans y comprendre la superficie de trois mille quatre-vingt-seize acres d'eau, donnant à la partie de ce canton, représentée sur le plan de mes opérations d'arpentage accompagnant ce présent rapport, 33,859 acres en superficie, tant en terre ferme qu'en eau. Chaque lot régulier contient cent cinq acres et vingt perches en superficie, et les lots irréguliers figurés à mon dit plan sont au nombre de cent douze, dont la superficie est marquée au plan en chiffres rouges.

Le sol, dans cette partie du canton Mékinac, quoique en partie montagneux, est très propre à la culture ; beaucoup de colons ont visité les lots pendant mes opérations, prenant et marquant divers lots de terre et faisant des défrichements, marquant des places de moulins, qui sont en grand nombre sur la rivière à la Truite, la crique à Bouchard sur toutes les autres décharges de lacs que j'ai rencontrées dans mon arpentage, et que j'ai figurées dans mon plan. Zéphirin Doucet, avec trois des es fils, travaille depuis trois ans environ sur les lots numéros quatorze et quinze du troisième rang, et a commencé à préparer du bois de construction pour ériger un moulin à scier sur la rivière à la Truite, qui forme une chute d'environ 150 pieds en traversant les rangs trois et quatre, le moulin devant être érigé sur le lot quatre du troisième rang, au pied de la chute susdite, qui tombe en deux cascades.

Uldéric Cloutier est établi avec sa famille sur la réserve du village Mékinac ; il y cultive environ quatre acres de terre et reçoit des voyageurs, surtout pendant l'hiver.

Le bois, de toutes sortes, excepté le pin, qui a presque tout été coupé par les propriétaires de limites à bois, est d'une pousse vigoureuse—érables, merisiers, ormes, frênes, bouleaux, épinettes rouges et blanches, cèdres, d'une qualité remarquable, sur divers montagnes et vallons.

Sur le parcours des lignes que j'ai relevées dans la partie désignée dans mes instructions, et bien rapportées sur mon *field-book*, accompagnant mon rapport, dans cette partie du canton Mékinac, je puis considérer un tiers de la superficie ci-haut mentionnée de très bonne qualité pour la culture, un tiers moins propice pour la culture, et un tiers de bois de réserve pour l'usage des colons qui vont se fixer dans ce canton.

(*H. Legendre*, 12 décembre 1881)

J'ai fait tout l'arpentage des rangs et lots de terres mentionnés dans vos instructions, consistant en cinq rangs contenant chacun vingt-huit lots de cent cinq acres et vingt chaînes, formant une superficie de quatorze mille sept cent onze acres en superficie, y compris la superficie de l'eau du lac Lafontaine, qui contient cent cinq acres, celle du lac Caribou, qui contient deux cent soixante-sept acres d'eau.

Le sol, sur tous les rangs que j'ai relevés, est montagneux et peu propre à la culture ; le feu qui a eu lieu en l'été de 1882 et avant—car en 1869 le feu avait déjà parcouru une partie de la ligne nord-ouest du canton Mékinac—a fait sécher le bois sur presque tous les lots de ce rang. Le bois ainsi séché consiste en épinettes rouges et blanches, bois francs mêlés, cèdres ; les pins, qui étaient très communs, ont tous été coupés et enlevés par les propriétaires de limites à bois, de sorte que cette partie du canton Mékinac est bien pauvre en bois de commerce, et bien détériorée par le feu.

(*Hilarion Legendre*, 10 avril 1883)

Canton Polette

Ce canton est borné au sud-ouest par la seigneurie de Batiscan, au sud-est par la rivière Saint-Maurice, dont les eaux baignent aussi la limite nord-ouest du canton Boucher, qui se trouve en face. Il est borné au nord-est par le canton Turcotte, et à l'ouest et au nord par les terres vacantes de la couronne.

Le 5 novembre 1879, je crus devoir suspendre mes opérations, vu qu'il était trop à bonne heure pour procéder au relevé du lac Sassamaskin, que nous avons trouvé sur les cordons du premier et du second rangs, ainsi que pour le relevé de cette partie de la rivière Saint-Maurice qui borne le dit canton au sud-est.

Le 28 janvier, nous reprenons nos opérations en faisant le relevé de la rivière et en posant des poteaux pour la division des lots.

La rivière Saint-Maurice, sur le parcours du canton, offre de douces sinuosités; les accores, qui sont en général d'une hauteur moyenne, sont parfois sur le bord de la rivière, puis s'éloignent dix à quinze chaînes et offrent des fonds très propres à la culture. Aussi plusieurs colons se sont établis sur la rivière, défrichent leurs terres qui, déjà, présentent un aspect prospère. J'ai désigné les noms de ces colons dans mes notes.

Le lac Sassamaskin et sa décharge, que nous avons relevés, sont encaissés dans des montagnes ou collines qui offrent un aspect très varié, recouvertes en partie par des bois de petites dimensions.

Quant au bois de construction, il a été enlevé complètement. Dans la partie que nous avons parcourue, les bois dominants sont le sapin, l'épinette blanche, quelques merisiers et le bouleau ; mais tous ces bois, comme je viens de le dire, sont d'un faible crû.

On n'y rencontre aucun cours d'eau digne d'être remarqué, si ce n'est la rivière Wessoneau, que l'on coupe vers l'extrémité de la ligne, entre le premier et le deuxième rangs. Ses eaux sont très abondantes et pourraient offrir de grands avantages pour la construction de moulins ; elle sert beaucoup au transport du bois de commerce.

En résumé, le sol est généralement accidenté et même rocheux en plusieurs endroits ; il ne laisse pas, cependant, que d'offrir des fonds, des vallées très propres à l'agriculture.

Le sol dans le deuxième rang, est [illegible] uni que dans le premier, et la terre, de qualité moyenne, y offrira, je crois, plus d'avantages à l'agriculture, vu qu'on pourra toujours y établir facilement des voies de communication.

(*F. Desrousseaux*, 20 mars 1880)

Cantons Turcotte et Polette

J'ai arpenté le front du canton Polette et celui du canton Turcotte, ainsi que les rangs A B C, un, deux, trois et quatre et les lignes extérieures et centrales, telles qu'indiquées sur le plan qui accompagne ce rapport.

Le front du canton Polette renferme des plateaux de très beau terrain. La partie contiguë au Saint-Maurice se compose de dépôts d'alluvion de différents âges, disposés en terrasses qui se succèdent et dont la hauteur varie de quelques pieds à cent pieds. Partout la dernière terrasse, ou la plus haute, renferme le meilleur sol. En plusieurs endroits, on peut tracer distinctement sept de ces terrasses ou anciennes rives du Saint-Maurice. Sur ces plateaux, la terre est sablonneuse et les plus élevés contiennent plus de matières végétales que les plus bas. La forêt se compose de sapin, d'épinette, de pin, de tremble, de merisier blanc, jaune et noir, de cèdre, de frêne et, en quelques endroits, de bois blanc. Au-dessus de la côte ou de la berge proprement dite de la rivière, qui est parfois à pic et rocheuse, le sol se compose généralement d'une bonne terre brune, couverte de merisier noir et jaune, d'érable, de sapin, de cèdre, de frêne, de hêtre, de pin, d'épinette rouge, etc. Le terrain est généralement ondulant et pas aussi montueux que dans le canton Turcotte. Il y a deux fermes sur le front de ce canton—l'une appartenant à la succession Hall et l'autre à M. Baptist.

Le front du canton Turcotte, comprenant le premier rang ainsi qu'une partie des deuxième, troisième et quatrième rangs, renferme aussi quelques étendues de beau terrain, offrant des plateaux semblables à ceux du canton Polette et recouvert des mêmes bois. Ici, principalement dans le deuxième rang, la côte ou la berge proprement dite, est plus haute que dans le canton Polette, et en certains endroits elle est à pic et rocheuse, puis atteint une élévation de sept à huit cents pieds. Cependant, comme la direction des vallées est à peu près nord et sud, l'accès des terrains les plus élevés est très facile, à raison du grand nombre des chemins de bois déjà ouverts.

Il y a dans le deuxième rang, à l'embouchure de la rivière au Rat, une grande ferme appartenant à M. Baptist et sur laquelle on récolte de grandes quantités de foin, d'avoine, de pommes de terre, etc. Le temps des semailles et de la récolte est le même que dans le voisinage des Trois-Rivières, mais le sol est plus productif.

Le reste des rangs un, deux, trois et quatre est généralement montueux et montagneux, en certains endroits rugueux et rocheux, mais renferme beaucoup de belles vallées et d'étendues de terre riche. Le sol se compose d'un riche terroir brun ou d'une terre noire, couverte de gros bois—merisier, érable, pin, sapin, épinette, tremble, cèdre, hêtre, épinette rouge, et en quelques endroits, chêne rouge et bois de fer. De nombreux chemins de chantiers traversent ce terrain et quelques-uns pourraient, sans ou à très peu de frais, être transformés en chemins carossables. Ces chemins passent dans les meilleures vallées, de sorte que les colons auront peu de difficulté à faire leurs chemins, quoique dans ces rangs le terrain soit plus accidenté qu'à l'ouest de la rivière au Rat.

Le rang A, dont les lots ont front sur la rivière au Rat, jusqu'au lot numéro vingt-quatre, se compose jusque là du même terrain et présente les mêmes caractères que les autres rangs, quoique moins accidenté. Plus loin, jusqu'à la grande fourche, ou fourche de Cigoncique, le front de ce rang est borné par des collines rocheuses, formant des précipices, s'élevant parfois jusqu'à plus de huit cents pieds, laissant à leur base, en certains endroits, des étendues de terrain plan le long de la rivière.

Les autres lots ont leur front sur l'arrière-ligne de ce rang ou la ligne centrale, qui est l'endroit le plus propice pour ouvrir un chemin conduisant dans l'intérieur de ce canton, jusqu'au lot numéro cinquante-deux. Du lot vingt-quatre au lot cinquante-six, ce rang renferme joliment de terrain montagneux et rocheux, quoique la moitié au moins soit propre à la culture, le sol et le bois étant de même qualité que dans les autres rangs. Les parties même les plus montagneuses sont couvertes de très gros bois francs et de bois mêlé et seront utilès comme terres à bois. Il y a aussi quelques espaces de beau terrain plan, couverts de très gros bois. Du lot cinquante-six à l'arrière-ligne du canton, ce rang, à l'exception du cordon rempli de précipices et de rochers, sur la rivière au Rat, renferme de très bonnes terres, couvertes de beau bois, et présente des étendues considérables qui sont unies ou ondulantes.

Les rangs B et C renferment généralement de grandes étendues de très belles terres, sauf en quelques endroits le long de la rivière au Rat, ou dans le voisinage, où il y a des espaces rocheux et pierreux

Ici aussi le sol se compose de riche terroir brun ou noir, où poussent le merisier, l'érable, le hêtre, le sapin, le tremble, le frêne, le cèdre et le chêne rouge. Il y a aussi plusieurs défrichements le long de la rivière au Rat ; quelques-uns appartiennent à M. Baptist, et d'autres ont été abandonnés par les hommes de chantiers, après qu'on eût fini la coupe du pin dans le voisinage.

La partie non arpentée de ce canton a été explorée en plusieurs endroits et renferme partout des étendues de bonne terre, pas aussi montagneuse que dans le voisinage du Saint-Maurice ou de la rivière au Rat : le sol est de même qualité, ou plus riche et supporte des forêts de gros bois. Il y a de grandes étendues de terrain plan ou ondulant. L'épinette rouge et le merisier noir, particulièrement, sont très gros et de qualité supérieure.

Toutes les rangées de montagnes, dans ces cantons et en général dans tout le territoire du Saint Maurice, courent nord et sud et offrent au regard des vallées produites par l'érosion causée par le grand courant du nord de la période glaciale. Pour cette raison, je recommande respectueusement à votre département de voir à ce que tous les rangs des cantons qui seront arpentés à l'avenir dans ce territoire soient localisés de façon à ce que les lignes latérales courent est et ouest, pour que les cordons et les chemins qui y seront faits aillent du nord au sud, pour l'accommodation des colons, vu que tous les habitants d'un rang ont ou devront avoir des rapports constants les uns avec les autres. Il serait aussi à propos d'adopter cette disposition pour la subdivision de la partie non arpentée du canton Turcotte, partout où cela peut être nécessaire.

Les ressources du territoire du Saint-Maurice sont grandes. Actuellement, la seule source de revenus est limitée au bois de pin et la quantité qui s'en fait serait considérablement augmentée, si les marchands de bois avaient plus de facilités pour poursuivre leurs opérations, toujours si avantageuses. Le meilleur moyen de développer les ressources de ce territoire serait de faire un chemin carossable depuis les établissements en arrière de Trois-Rivières jusqu'à la rivière au Rat, d'où il serait continué vers le nord-ouest, le long de cette rivière, jusqu'à la rivière Vermillon, et vers le nord jusque dans le voisinage de la Tuque. Ce chemin devrait être un chemin de colonisation, comme ceux que le département a ouverts dans plusieurs autres parties du

pays, principalement dans le Haut-Canada. Ce chemin ferait établir le pays sur les deux côtés du Saint-Maurice. Outre que les colons sont toujours un bien pour le pays et son revenu, ils seraient aussi très utiles aux marchands de bois, en ce qu'ils fourniraient à ceux-ci la nourriture pour leurs animaux, nourriture qu'ils sont actuellement obligés de transporter de Trois-Rivières.

Si le territoire du Saint-Maurice s'établissait, ses ressources comprendraient en sus du pin, l'épinette rouge et le merisier noir, dont il serait fait par les colons de grandes quantités et de qualité supérieure, et quand le chemin de fer des Piles sera construit, ces bois, ainsi que le cèdre et l'épinette blanche, même le bois de corde, seront expédiés à Trois-Rivières et à Québec.

(*Alex. Wallace*, 19 novembre 1861)

Du Canton Mekinac à l'île du Lac Edouard

Vous ayant donné, dans mon rapport ci-annexé, un compte-rendu détaillé de mes opérations dans la vallée de la Mékinac, de la Batiscan et de l'île du lac Edouard, je vais vous dire en peu de mots ce que je pense de ce territoire. Pour les décrire plus particulièrement, je vais prendre chaque section séparément, commençant par la Mékinac, qui est la troisième section.

Elle s'étend depuis l'angle nord-est du canton Mékinac, en allant vers le sud-est, une longueur de neuf milles. Cette partie du pays offre à l'œil, dans son caractère général, l'aspect d'une suite de montagnes très élevées. Un lac appelé le lac Mékinac, d'une étendue assez considérable, occupe les premiers milles de cette section. Vient ensuite la rivière Mékinac, qui se divise en deux branches à quelques milles avant de se jeter dans le lac Mékinac. Depuis plusieurs années, on exploite le bois de construction sur cette rivière ; à présent il y en a très peu. Le sol, dans cette section, est très rocheux, excepté en approchant la rivière ; il l'est moins dans quelques endroits, où il y a des plateaux, mais cette proportion de bon terrain n'est pas assez considérable pour qu'on y ouvre des voies de communication.

4e section

Cette section s'étend dix milles plus au nord-est ; elle finit à l'endroit où les eaux de la rivière Batiscan et celles de la rivière Mékinac se séparent. Le pays est entrecoupé de montagnes généralement

boisées en bouleaux, sapins, épinettes et quelques merisiers ça et là. Dans les coupes de ces montagnes, c'est généralement l'épinette qui domine. Le sol est sablonneux, tandis que sur les hauteurs, où il y a quelques merisiers, c'est une belle terre jaune et grasse. En général, le terrain est rude, accidenté et rocheux. Cette section ne traverse qu'un lac d'environ cent acres et une petite rivière appelée rivière à l'Eau-Morte. A peu de distance au sud, le pays est entrecoupé de lacs. On n'y trouve aucuns minéraux.

5e section

Comme la précédente, elle court vers l'est, une longueur de huit milles et quinze chaînes, dont trois milles et vingt-cinq chaînes sont sur l'île du lac Edouard. A vingt-trois milles et cinquante-huit chaînes, la ligne traverse un des tributaires de la rivière Batiscan, qui est une des décharges du lac Edouard. Elle court au sud-est jusqu'à ce qu'elle tombe dans la rivière Batiscan. Des deux côtés le long des bords de cette branche de rivière, et dans quelques endroits seulement, le terrain est propre à l'agriculture et le sol est généralement composé d'une terre jaune, grasse, exempte de roches. Généralement, le terrain est rude, accidenté et rocailleux. Cette section est aussi entrecoupée de lacs et de montagnes, boisée de bouleaux, sapins, épinettes et quelques merisiers. Les bois de construction sont très rares, l'exploitation s'est déjà étendue jusqu'ici ; il reste encore, cependant, quelques épinettes blanches et rouges.

6e section

Cette dernière section s'étend depuis le vingt-huitième mille de la ligne centrale, et court franc nord sur la longueur de l'île du lac Edouard, distance de quatorze milles, que j'ai explorés. Elle est entrecoupée de montagnes escarpées et de lacs, dont quelques-uns occupent une étendue assez considérable ; ils sont généralement tous profonds et poissonneux. Le bouleau domine sur les montagnes ; dans les coupes, ce sont l'épinette et le sapin. Le sol est très rocailleux et inculte dans bien des endroits.

Avant de terminer ce rapport, je vais vous donner quelques renseignements sur la partie du pays qui se trouve sept à huit milles au sud de la ligne centrale, par lequel j'ai passé en octobre dernier, et qui pourront mieux faire connaître la nature de cette région, qui est connue sous le nom du chemin du lac des Isles, ou route des canots.

La route des canots, pour la décrire plus particulièrement, part du lac des Chicots, à cinq milles de Saint-Tite, et gagne le lac Long par trois portages qui forment en tout deux cent quarante chaînes. Sur le lac, on fait six milles. On quitte le lac pour faire le portage de la montagne, de cent soixante chaînes, qui conduit par la course nord-est au lac Masketsi, long d'environ six milles. Vient ensuite le portage de vingt chaînes qui conduit au lac Roberge, à peu près de même grandeur que le précédent. Suit une chaîne de petits lacs reliés entr'eux par une petite rivière et quelques portages, formant en tout une longueur de trois cent soixante et seize chaînes. Vient ensuite le petit lac des Isles, qui reçoit l'eau du lac Traverse, formant tous deux une longueur totale de trois cents chaînes. Suit un autre portage de cent quarante chaînes, qui conduit au petit lac de la Bostonais. L'on quitte ce lac pour gagner, par une suite de petits lacs reliés entr'eux, la petite rivière Bostonais et quatre portages qui forment une longueur approximative de deux cent quatre-vingt-quinze chaînes. Le grand lac des Isles offre une longueur de six cents chaînes. De ce lac à la branche du sud-ouest de la rivière Batiscan. il y a trois lacs et trois portages, qui forment une longueur de trois cent cinquante chaînes. Le point d'arrivée à la rivière Batiscan se trouve à peu près à trois milles plus au sud de la ligne centrale, dans la cinquième section. En faisant cette exploration, j'ai porté mon attention particulière sur la qualité du sol. En examinant bien les portages, j'ai pu constater le caractère général du pays. Cette ligne traverse un terrain rude, accidenté et généralement rocailleux ; cependant, un sauvage, du nom de Simonas, instituteur à Saint-François, faisant alors la chasse au lac Masketsi, m'a informé que le pays en général était rocheux, excepté, m'a-t-il dit, une portion de bonne terre d'environ trois milles carrés, sur la rivière à l'Eau-Morte, qui se trouve au nord-ouest de cette ligne. Le même rapport m'a été confirmé par un contre-maître de M. Gouin, du nom de Georges Chayer.

L'honorable commissaire m'ayant manifesté le désir de me faire faire une exploration à l'est de la rivière Batiscan, dans le comté de Portneuf, jusqu'aux cantons déjà arpentés, lorsque je descendrais avec mon parti d'arpentage, je me suis rendu à son désir.

Le neuf novembre dernier, je laissai la rivière Batiscan à cinq milles au sud-est de l'île du lac Edouard ; je fis alors la course sud-est en suivant un chemin de portage le long de la rivière Miquick, une longueur dedeux milles ; je laissai cette rivière et suivis la rivière aux-

Aulnes jusqu'au lac Caribou, une distance de six milles; de là je gagnai, en faisant un peu plus à l'est, la rivière-à-Pierre, un des tributaires de la rivière Batiscan, que je suivis à peu près quatre milles, puis je la laissai pour faire le sud jusqu'au lac de la rivière Blanche, rencontrant sur ce parcours des terrains assez favorables, mais seulement en petites étendues. Afin de les mieux faire connaitre, je vais les décrire séparément en commençant par la rivière Batiscan.

D'après des informations que j'ai reçues et d'après ce que je connais moi-même, je puis dire que du côté sud-ouest de la rivière Batiscan, à quelques arpents en bas de la fourche de cette rivière, il y a une lisière d'un demi-mille de large sur quatre milles de long de la rivière, de bonne terre jaune ; là se trouve aussi une île assez considérable de bien bonne terre. En laissant la rivière Batiscan à l'embouchure de la rivière Miquick, il y a du côté nord de la rivière une lisière d'un mille sur trois milles de long, et du côté sud, la lisière n'est que d'un demi-mille de large sur deux milles.

Chaque côté de la rivière-aux-Aulnes, il se trouve une lisière de deux milles sur quatre milles de bonne terre.

En gagnant la rivière-à-Pierre, le terrain est entrecoupé de montagnes et le sol est rocailleux. C'est à peu près ce qu'il y a de bonne terre jusqu'aux terrains arpentés. Dans le canton Montauban, j'ai rencontré de bons terrains ; une partie est déjà habitée. Les morceaux de bon terrain que je viens de mentionner sont indiqués sur le plan par des lignes rouges. Dans cette région, le climat est à peu près le même que celui de Québec, mais tellement humide que nos ustensiles de fer se corrodaient promptement, malgré tous nos soins, et nos vêtements, particulièrement le cuir, étaient sujets à une moisissure constante.

Conclusion

De l'ensemble de mes observations, j'arrive nécessairement à la conclusion :

1 Que la plus grande partie des territoires que j'ai explorés et dont je fais rapport, sont peu propres à la colonisation ;

2 Que pour mettre ces territoires en communication avec les grandes voies existant actuellement, il serait nécessaire de faire une dépense très considérable pour l'ouverture et le maintien de nouveaux chemins.

(*E. Casgrain*, 16 août 1870)

COMTÉ DE CHARLEVOIX

Canton Calliere

D'après la ligne que j'ai tirée dans ce canton, je crois devoir recommander au département la division des lots qui ont leur front à la rivière Noire, la division des deux bouts de rangs ci-dessus mentionnés, et la subdivision de partie du 9e rang et de partie du 8e, au nord de la ligne centrale.

Le rang le long de la rivière Noire aura une profondeur suffisante de bon terrain pour faire des établissements. Les deux bouts de rangs dans les 4e et 5e rangs, avoisinant le rang de la rivière Noire, pouvant former 40 ou 50 lots, s'établiront avantageusement, le terrain étant généralement uni et propre à la culture.

La partie des 9e et 8e rangs avoisinant le lac aux Canards est unie et propre à la culture, complantée de bois franc et de bois mou d'une belle venue.

Des chemins de communication peuvent être ouverts dans les rangs ci-dessus.

Tous les lacs de ce canton sont très poissonneux et remplis de truite.

L'endroit le plus avantageux pour une réserve de village serait à l'embouchure de la rivière Noire, du côté du nord.

De bonnes places de moulin peuvent être trouvées sur toutes les rivières.

(Gédéon Gagnon, 20 décembre 1871)

Je crois devoir faire remarquer que les lignes de relevé le long de la rivière noire, afin d'établir la largeur des lots du 10e rang, en front de ce rang, passant à travers des aulnages [illegible] et du bois renversé, j'ai éprouvé beaucoup de difficulté et de retardement.

Le terrain, le long de la rivière noire, comme je l'ai déjà fait remarquer dans mon rapport de l'année dernière, a une profondeur suffisante de bon sol pour faire des établissements, jusqu'au 24e lot. Les 4e et 5e rangs, jusqu'au 16e lot, sont généralement propres à la culture.

De bonnes places de moulin peuvent être trouvées en différents endroits sur la rivière Noire.

(Gédéon Gagnon, 19 juin 1873).

Canton Chauveau

Le terrain, boisé en sapin, épinette et bouleau dans la première partie de cette ligne, la ligne-ouest est de bonne qualité et uni jusqu'à soixante et une chaînes et cinquante mailles, où se rencontre une montagne en terre dont la déclivité, seulement de 23° à 30° avec l'horizon, ne pourra pas être un obstacle sérieux aux défrichements et à la culture de cette partie, et se continue ainsi jusqu'à la distance de soixante et dix-neuf chaînes sur le mille, où le terrain devient uni pour redescendre par une pente douce depuis le commencement du deuxième mille jusqu'à six chaînes, et remonter lentement depuis dix chaînes jusqu'à trente-deux chaînes et cinquante mailles. A trente-cinq chaînes, le terrain, uni et boisé en sapin, épinette et bouleau, est de bonne qualité et se continue de la sorte jusqu'à la fin de ce mille. Tout le long de cette ligne et nonobstant quelques accidents, le terrain est de bonne qualité et très propre à la culture. Le lac à Jacob, dont la superficie calculée au moyen des doubles longitudes, est de quarante et un acres, deux rodes et vingt-cinq perches, et dont les bords sont d'un sol très riche et boisé en sapin, épinette et bouleau, ce lac, dis-je, offre dans sa partie est, des prés naturels de plusieurs arpents d'étendue.

En partant de l'angle sud-ouest du canton Chauveau, suivant le cordon en profondeur de Mont-Murray, comme susdit, le terrain, uni jusqu'au milieu du second lot, est boisé en sapin, épinette, bouleau et tremble ; le sol est de bonne qualité et propre à la culture. A neuf chaînes sur le second lot, la ligne suit le versant nord d'une montagne d'environ 30° avec l'horizon et qui devient plus escarpée jusqu'à la fin du troisième lot, où le terrain s'aplanit. A peu de distance du tracé, vers le nord, la pente de la montagne s'abaisse et disparaît, et le terrain, autant que la vue peut s'étendre de ce côté, devient comparativement

uni jusqu'à la profondeur de deux rangs. Depuis la fin du troisième lot jusqu'au neuvième inclusivement, le terrain, légèrement accidenté et quelque peu rocheux par intervalles, ne laisse point que d'être généralement propre à la culture.

Le mercredi, vingt-neuf juillet après avoir transporté ma tente au neuvième lot, où j'avais déjà campé en arrivant au bois, j'ai continué le relevé de la ligne dont la course constatée en cet endroit est nord 97°, et divisé cinq lots. Dans cet espace, le tracé suit un terrain boisé en sapin et bouleau, et le sol, quoiqu'un peu rocheux et un peu accidenté, ne laisse point que d'être propre à la culture jusqu'au dix-septième lot.

J'ai eu l'honneur de vous faire plus haut la description du terrain jusqu'au dix-septième lot inclusivement : à partir de ce point, en gagnant l'est, le terrain offre peu de variété ; il est généralement boisé en sapin, bouleau, épinette, légèrement onduleux, et le sol, formé de terre jaune et un peu rocheux, est propre à la culture. Une partie du vingt-troisième et du vingt-quatrième lots est marquée par une descente d'abord lente, qui augmente successivement de 25° à 40,° puis devient de nouveau plus lente pour finir aux vingt-sixième lot, par un terrain onduleux et boisé comme ci-dessus, et qui se continue uniformement sans changer d'aspect jusqu'à douze chaînes trente mailles sur le trente-sixième lot ; et le tracé, à ce point, intersecte la branche ouest de la rivière Noire, coulant vers le sud-est et parmi les roches. A deux chaînes environ au nord, la rivière tombe d'une hauteur d'à peu près vingt pieds et forme une chute dont il serait facile de tirer profit, puisque vers l'est, jusqu'au au delà de la rivière Noire, et vers le nord à plus de quatre milles, malgré l'exploitation qui en a été faite depuis plusieurs années, il reste encore une quantité contidérable de pin blanc et d'épinette, dont le commerce de bois pourrait avantageusement tirer parti.

La branche ouest de la rivière Noire, encaissée en cet endroit dans les roches, donne un aspect moins favorable au terrain du côté de l'est. En effet, la ligne vous conduit depuis le passage de la rivière par un terrain rocheux et de pauvre apparence, l'espace d'une quinzaine de chaînes, au pied d'une montagne escarpée et taillée en cascades, et dont l'angle de la base varie de 40° à 75°. Cette montagne finissant sur une chaîne de cinquante mailles sur le trente-neuvième lot, le terrain, quoique légèrement onduleux, s'aplanit, et le sol, couvert de sapin, bouleau, épinette d'une belle venue, est de bonne qualité et propre à la culture.

L'on parvient ainsi et par un terrain uniforme au bord d'un petit lac appelé lac à la Grosse-Truite, presque desséché à cette saison, excepté un bassin d'une soixantaine de pieds en superficie. Les bords du lac sont plats et boisés comme ci-dessus. Le lac se rencontre à cinquante mailles sur le quarante-neuvième lot. Depuis ce point, on aperçoit çà et là quelques pins blancs et le terrain, onduleux et rocheux par intervalles, ne laisse pas que d'être propre à la culture jusqu'à la rivière Noire elle-même, dont le cours est lent en cet endroit, les bords plats et formés d'un sol riche et bien boisé.

J'ai prolongé la ligne extérieure est jusqu'à six rangs de quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles chacun. Depuis le point de départ précité, le long de cette ligne, le terrain, généralement onduleux avec une pente lente à l'est, est boisé en bouleau, sapin, épinette et merisier d'une belle venue, et nous conduit de la sorte à l'intersection de la branche du milieu de la rivière Noire, à cinquante-quatre chaînes dix mailles sur le deuxième mille, et dont la largeur en cet endroit est de quarante-cinq mailles. Son cours, rapide et rétréci, offrirait ici un magnifique pouvoir d'eau. Les bords de cette rivière ne sont pas escarpés, mais les roches qui les couvrent en tous points les rendent tout à fait impropres à la culture. Toutefois, au bout d'une couple de chaînes, cet aspect du terrain change bientôt : le sol redevient meilleur et se continue de même, jusqu'à soixante et seize chaînes, sur le troisième mille, où le tracé intersecte la branche est de la rivière noire, dont la largeur en cet endroit est de quatre chaînes et trente-six mailles. A une dizaine de chaînes vers l'est, existent encore les ruines d'une écluse, qui servait il y a quelques années au transport du bois, dont une grande quantité reste encore à exploiter.

Au point où la ligne intersecte la rivière, le terrain est encore de bonne qualité jusqu'à quatorze chaînes sur le quatrième mille ; mais en cet endroit, le tracé nous mène au pied d'une montagne dénudée, dont l'angle de la base avec l'horizon varie de 60° à 20°, jusqu'à cinquante-deux chaînes sur le même rang. Parvenu à une hauteur de cent cinquante pieds au-dessus du niveau de la rivière, le terrain est mieux boisé, mais coupé de profonds ravins au fond desquels coulent de minces filets d'eau, descendant vers un lac situé au pied de la montagne du côté de l'ouest et formé par les eaux de la rivière. A vingt-cinq chaînes sur le cinquième rang, le terrain prend un aspect plus régulier, et quoique onduleux encore, il est d'une meilleure qualité, boi-

sé comme ci-dessus jusqu'à cinquante-cinq chaînes sur le dernier mille, où il est rocheux et brisé et tout à fait impropre à la culture, jusqu'à la fin de ce mille, qui se termine sur le versant sud d'une montée de 50° avec l'horizon.

Les vingt et vingt et un août, le lac cité précédemment étant extrêmement plat, j'ai pu en faire le relevé dans l'eau en suivant ses bords et transporter ma tente au poteau du premier mille de la ligne extérieure est. Les bords de ce lac, que j'appellerai lac de la rivière Noire, dans la partie sud-ouest, sont légèrement onduleux, mais le sol est de bonne qualité et boisé en sapin, épinette; dans la partie nord-ouest, le terrain est peu boisé, mais le sol, d'alluvion, est très riche et couvert de prairies naturelles qui s'étendent en arrière à une certaine distance de la rivière, qui paraît venir de l'ouest et suivre un cours paisible parmi les bouleaux, les épinettes et les sapins qui la bordent de chaque côté. Les montagnes les plus rapprochées vers le nord ne sont pas moins éloignées que d'un mille à deux milles, et jusqu'à cette distance, le terrain paraît parfaitement uni et très propre à la culture. Le lac suit le pied de la montagne parallèlement et la ligne extérieure est, et le terrain jusqu'au pied et sur le versant de cette montagne, dans une étendue d'un demi-mille à un quart de mille, est boisé en épinette, sapin et bouleau.

J'ai fait le tracé du fronteau entre les rangs un et deux, suivant la course astronomique nord 97° est, parallèlement à la partie correspondante du cordon en profondeur de Mont-Murray, et cela depuis la ligne extérieure est, jusqu'à la branche est de la rivière Nord. Dans cet espace, mesuré de cinquante-six chaînes et cinquante-deux milles, j'ai fait la division des lots, posant trois piquets entre chaque lot dûment marqués et alignés suivant la course astronomique nord 49° ouest, de même que sur le cordon de Mont-Murray. Le terrain, boisé en sapin, épinette, bouleau et pinblanc, quoique accidenté et onduleux, est de bonne qualité et propre à la culture jusqu'au bord de la rivière.

J'ai fait le tracé du même fronteau suivant la course astronomique sud 30° ouest, mesuré et divisé les lots comme ci-dessus, depuis la ligne extérieure est jusqu'au numéro trente-six inclusivement, tombant au bord est d'un grand lac, que j'appelai lac au Plongeon. Depuis la ligne extérieure est jusqu'au numéro cinquante-cinq précité, le fronteau suit par une montée lente un terrain boisé en sapin, épinette, bouleau,

d'une belle venue ; le sol, formé de terre jaune est très propre à la culture jusqu'au sommet de la montagne, au cinquante-troisième lot, où le terrain est rocheux, boisé en épinette noire et en sapin, et peu propre à la culture. Après avoir descendu la montagne accidentée et coupée de cascades, le terrain s'aplanit au milieu du cinquantième lot et se poursuit ainsi jusqu'au lac ; avec de légères ondulations çà et là, le sol est très propre à la culture et couvert de bouleau, sapin, épinette et mérisier d'une pousse vigoureuse.

Le lac au Plongeon, d'une circonférence d'au delà de cinq milles, contient une superficie totale de cinq cent treize acres, trois rodes et trente perches. Les bords marqués par de légères éminences, dans la partie nord-est, sont plus plats du côté de l'ouest, et boisés en cèdre épinette, sapin et bouleau. Le terrain, quoiqu'un peu accidenté par de légères ondulations, est très propre à la culture.

Après plusieurs tentatives infructueuses pour projeter la ligne de part en part du lac au moyen du télescope, je dus transporter ma tente le douze novembre, au dix-septième lot sur le cordon en profondeur de Mont-Murray, pour de là tracer une ligne centrale et me permettre ainsi de prolonger vers l'est le fronteau interrompu au bord du lac au Plongeon, comme susdit.

Etant en conséquence au point dénommé plus haut, j'ai fait le tracé de la dite ligne centrale suivant le rumb de vent nord-ouest, et mesuré de quatre vingts-chaines et quatre-vingts-mailles pour la profondeur du premier rang. Suivant cette partie de la ligne centrale, le sol est de bonne qualité le terrain penchant légèrement au nord dans la première partie, s'aplanit bientôt et continue ainsi jusqu'au bout de ce mille.

J'ai fait le tracé de la partie ouest du fronteau entre les rangs un et deux, suivant la course astronomique sud 97° ouest, parallèle à la course générale de la partie correspondante du cordon en profondeur de Mont-Murray et corrigé à plusieurs reprises, comme j'ai eu l'honneur de le faire remarquer au commencement du présent rapport. Ce tracé terminé, j'ai fait la division des lots jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure ouest, posant trois bons piquets équarris en alignement, pour marquer la largeur et indiquer la direction de chaque lot respectivement.

Dans cette partie, le terrain, depuis le point de départ, est notablement accidenté ; mais à la fin du douzième lot, il s'aplanit et se poursuit ainsi jusqu'au commencement du huitième lot, où il devient de nouveau plus accidenté, pour reprendre encore un aspect plus uniforme à dix chaînes sur le sixième lot, et continue de la sorte jusqu'à huit chaînes sur le quatrième lot. Partant de là, il est onduleux et le tracé, depuis six chaînes sur le troisième lot gravit une montagne dont la pente varie de dix à quarante degrés avec l'horizon. Cette montagne, boisée en taillis, sapin, bouleau et épinette, est de bonne terre et cultivable dans toute son étendue. A trois chaînes, sur le premier lot, le tracé est parvenu au sommet de la montagne, dont la pente sur le versant opposé varie de dix à quarante-cinq dégrés et se termine au haut de ce lot, à l'intersection de la ligne extérieure ouest.

J'ai continué le tracé du fronteau entre les rangs un et deux, suivant la course astronomique nord 30° est depuis la ligne centrale, et fait la division de douze lots dans la même partie jusqu'au lac au Plongeon.

En partant de la ligne centrale, le tracé suit une pente d'environ quinze degrés jusqu'au vingtième lot, et continue par un terrain uniforme et de bonne qualité jusqu'au lot susdit. Le bois, principalement bouleau, sapin, épinette, est d'une belle venue et annonce un sol dont l'agriculture pourra tirer avantageusement profit.

Je continuai la ligne centrale jusqu'à la profondeur du deuxième rang, et partis le fronteau entre les rangs deux et trois, suivant la course astronomique 57° ouest et nord 30° est respectivement, parallèle à chaque partie correspondante du fronteau entre les rangs un et deux. Le terrain, le long de la ligne centrale, bien boisé en sapin, bouleau et épinette, est de bonne qualité, penchant légèrement dans le sens de la ligne jusqu'à l'intersection d'une rivière venant de l'ouest, à cinquante-sept chaînes soixante-six mailles ; de là, à gagner la fin du mille, le terrain, un peu plus accidenté, ne laisse pas non plus que d'être cultivable.

J'ai prolongé la partie ouest du fronteau jusqu'à l'intersection de la ligne extérieure ouest. Dans cette partie, le tracé suit la base d'une montagne qui lui est parallèle du côté du nord et qui s'abaisse bientôt à mesure qu'on avance, et vers le sud, le terrain plus uni et bien boisé, est propre à la culture.

Du côté du nord et nonobstant le voisinage de la montagne, le terrain, avec une pente légère à l'est, n'est pas impropre à la culture et est boisé en taillis d'une belle venue et d'une pousse vigoureuse.

Depuis la fin du huitième mille, le tracé remonte le versant est d'une montagne, dont la pente, d'abord leute et légèrement onduleuse devient plus rapide à mesure qu'on la gravit, et dont l'angle de base avec l'horizon varie de vingt à soixante-dix dégrés jusqu'au commencement du cinquième lot, où le terrain s'aplanit et continue ainsi avec de légères ondulations jusqu'à la ligne extérieure ouest.

J'ai fait le tracé de toute la distance comprise entre la ligne centrale et la rivière Noire, et fait de plus, sur la glace, le relevé du lac des Islets.

En partant de la ligne centrale, le fronteau suit la base d'une montagne escarpée et taillée presqu'à pic du côté de l'est, à douze chaînes sur le dix-neuvième lot ; le tracé suit la pente de la montagne par un terrain abrupte et coupé par des rochers en cascades, et redescend bientôt par une pente rapide, mais suivant un terrain dont l'aspect est moins sévère, jusqu'à cinq chaînes sur le vingtième lot. Depuis le point de départ et pas plus de trois chaînes à droite de la ligne, le terrain est uni, bien boisé et très propre à la culture.

Parvenu au huitième lot, et à mesure que le tracé se prolonge à à l'est, la montagne s'éloigne graduellement vers la gauche, courant à peu près nord 10° est astronomique, et le terrain, jusqu'au lac au Plongeon, qu'ou intersecte de nouveau, est remarquablement uni et bien boisé, et le sol est très propre à la culture.

Après avoir traversé le lac, le fronteau se poursuit par un terrain quelque peu plus accidenté, mais sans renconter d'obstacles jusqu'à la tête du lac aux Islets, qu'il suit depuis le lot trente-cinquième jusqu'au trente-sixième pour le reprendre encore, après avoir traversé une pointe de quelques chaînes de largeur, jusqu'à dix chaînes et trente et une mailles sur le trente-neuvième. J'ai fait le relevé du lac des Islets sur la glace, qui était alors assez solide pour nous porter sans danger. La circonférence de ce lac, d'après le relevé, est de quatre cent dix-neuf chaînes et trente-six mailles, et sa superficie de quatre cent cinquante-trois acres, un rode et seize perches. Les bords sont peu élevés, couverts de sapins, épinettes et bouleaux ; légèrement onduleux,

formés de terre jaune et très propre à la culture. En laissant le lac, le tracé suit un terrain quelque peu accidenté, boisé en sapins, épinettes et de rares bouleaux, et traversé à onze chaînes, sur le quarante-deuxième lot, un étang formé par le lac des Islets, d'environ cinq chaînes de largeur et vingt-cinq chaînes de longueur, dont les bords ont le même aspect que le terrain décrit ci-dessus. A partir de ce point, le fronteau nous mène, par un terain onduleux et propre à la culture jusqu'au quarante-huitième lot, où il nous fait suivre le cours de la décharge des lacs dont la description précède, et qui sont la source d'un des trois tributaires les plus considérables de la rivière Noire. On suit aussi, à une distance de deux ou trois chaînes, la branche du Milieu de cette rivière, jusqu'au cinquantième lot, où le tracé la traverse au-dessus d'un rapide d'aumoins vingt degrés d'inclinaison avec l'horizon. En cet endroit, le terrain est rocheux et peu propre à la culture ; il est boisé en sapin et épinette grise de pauvre apparence ; un peu plus loin, il devient meilleur jusqu'à la ligne extérieure est ; mais de là à la rivière Noire, où l'on parvient avec le cinquante-neuvième lot, le sol est de pauvre qualité, coupé fréquemment par des ravins taillés à pic et tout à fait impropres à la culture. Dans cet espace compris entre la rivière Noire et son tributaire susnommé, outre le sapin et le bouleau dont le sol est couvert, se voit encore une quantité assez considérable de pins et d'épinettes qui pourraient servir à l'exploitation dans un avenir très rapproché, et seraient d'un grand secours aux colons qui viendraient s'établir sur le nouveau territoire.

En résumé, je me plais à constater que la partie du canton Chauveau que je viens d'arpenter, sans être d'un sol exceptionnellement riche, est néanmoins très propre à la culture et offrira un champ aussi avantageux à la colonisation qu'aucune des nouvelles concessions des seigneuries adjacentes, ouvertes depuis ces dernières années. Pendant mon séjour dans le bois, j'ai pu remarquer que la neige n'est point tombée plus tôt ni plus abondamment que dans les endroits situés sur le fleuve, ce qui permet d'augurer que le climat ne sera pas plus rigoureux, quand les défrichements auront ouvert le champ à la circulation de l'air et de la chaleur.

Enfin, je ne doute point qu'un octroi, quelque minime qu'il soit, qui favoriserait l'ouverture d'un chemin de colonisation dès la saison prochaine, n'engageât un grand nombre de jeunes financiers à s'y transporter pour commencer immédiatement des défrichements. Déjà

plus de cinquante lots sont marqués, et les personnes qui les ont pris n'attendent qu'un débouché à travers la forêt pour commencer des travaux.

L'ouverture d'un chemin de cette sorte, pour tomber au chemin des Marais, déjà ouvert par le gouvernement, serait très facile et peu dispendieux, et répondrait pour le moment, du moins, aux besoins de la colonisation dans le nouveau canton de Chauveau. . . . . .

(*J. C. Desmeules*, 1er mars 1869.)

Canton De Salles

A partir du fronteau entre les rangs IV et V, en suivant la branche nord-est de la rivière du Gouffre, le sol est également propre à créer des prairies dont la richesse surpasserait celle de la première partie, parce qu'elles seraient bien moins exposées aux inondations.

Au point où la ligne des lots numéros 28 et 29 intersecte la branche nord-est de la rivière du Gouffre, à 74 chaînes du fronteau entre les rangs IV et V, le terrain s'élève et continue de bonne qualité, boisé en sapins, épinettes, bouleau et pins gris. La ligne, ainsi prolongée, intersecte un chemin de colonisation, à 84 chaînes et 20 mailles.

Le terrain, sur cette partie, est uni et bien boisé, et le sol de bonne qualité. Le fronteau est traversé par le chemin de colonisation dont j'ai parlé plus haut, au commencement du huitième lot.

Le mercredi, 1er décembre, je fis le tracé de la ligne entre les lots IX et X, jusqu'au fronteau qui sépare les rangs III et II, distance de 85 chaînes et 89 chaînons, et dans cet espace le terrain est uni, excepté dans la dernière partie, où il est un peu plus accidenté, et le sol, de bonne qualité, boisé en pin gris, épinettes et sapins, dans la première partie, devient meilleur et mieux boisé depuis l'intersection du chemin de colonisation. Je cherchai et renouvelai les traces du cordon en profondeur du rang II ouest, dont la longueur comprise entre les fronteaux des rangs X et III, dans l'arpentage primitif, n'est que de 77 chaînes, dix-sept chaînons. Dans cet espace le terrain, passablement accidenté, paraît assez bon, mais le feu, dans un espace d'une soixantaine de chaînes, a détruit toute trace de végétation ; celle qui semble y renaître ne promet que du pin gris en grande abondance.

La ligne centrale intersecte aussi un chemin de colonisation fait, il y a quelques années par ordre du gouvernement pour faciliter l'ouverture des terres dans cette partie. Quoique d'ailleurs assez accidenté, le terrain est de bonne qualité, y compris quatre à cinq lots à l'ouest de la ligne centrale, dans les onzième et douzième rangs, toute la partie est du douzième en gagnant le lac du Pied des Monts. Grâce aux avantages offerts aux colons par l'ouverture de ce chemin, ces terres s'ouvriront rapidement, je l'espère, et pourraient permettre à une quarantaine de familles de s'y fixer dans un avenir prochain, si les lots dont les alignements sont perdus dans l'arpentage primitif étaient renouvelés par tout où il en est besoin.

Avant de transporter ma tente plus loin, je continuai le relevé de la rivière dans l'intention de m'en servir pour diviser les lots, mais le terrain, en partant, me paraissant peu propre à la colonisation, j'ai suspendu là mes opérations, vu que d'ailleurs, cette branche de la rivière du Gouffre, qui fait la limite ouest du canton Desales, avait déjà été [illegible]ée et qu'il était inutile de répéter la même opération si le terrain ne permettait point la subdivision des lots.

Dans la partie ouest des rangs onze et douze, le terrain me paraissant tout-à-fait impropre à la colonisation, coupé qu'il est par de hautes montagnes, je n'ai fait le tracé et la subdivision de ces deux rangs que l'espace de quatre lots, à partir de la ligne centrale : dans cet espace le sol est de bonne qualité et bien boisé.

(*J. C. Demeules*, 18 février, 1876.)

COMTÉ DE CHICOUTIMI

Ile d'[illegible]na

La surface de l'île n'est pas parfaitement unie ; il y a quelques crans, mais néanmoins je considère que c'est un beau terrain plat, sans compter quelques rochers que j'ai rencontrés le long de l'arrière-ligne du premier et celle du cinquième rang. Une charrue passerait partout. Le sol est en général constitué par une belle marne, quelquefois mélangée d'une marne grisâtre. Dans certains cas, la première couche est un terrain végétal, et à quelques pouces de profondeur on y trouve de la terre glaise et de l'argile. Le seul marécage ou savane que j'ai rencontré se trouve entre les numéros deux et cinq du deuxième rang, et il s'étend à dix chaînes environ au nord. A la surface, la couche de terre noire a huit ou neuf pouces d'épaisseur. Le bois est généralement gros et de haute stature. Au côté nord, il se compose de bouleau blanc et noir, d'épinette blanche et grise, de sapin, de broussailles de toute sorte, de cèdre, de frêne et de sureau. Au côté sud, on rencontre aussi une montagne de frêne ; on n'y rencontre pas aussi fréquemment le bouleau noir, mais toutes les autres espèces s'y trouvent ; l'épinette noire est rare.

Enfin, vous verrez en examinant mon livre de notes qu'on a déjà travaillé sur plusieurs lots après que ceux-ci ont été mesurés. Non seulement la richesse du sol encourage, mais le climat est très avantageux, si l'on peut en juger par le succès de M. Damase Boulanger, gardien des glissoires.

(*E. A. Duberger*, 8 mars 1864)

Canton de l'Anse Saint-Jean

Dans le parcours que j'ai fait, j'ai trouvé le sol peu propre à la culture, excepté sur le chemin, où il est d'une assez bonne qualité, surtout depuis le réserve jusqu'au numéro trente-cinq, presque partout composé de terre argile use et d'alluvion, et en quelques endroits sur les plateaux, près de la rivière, on remarque des terres végétales.

IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)

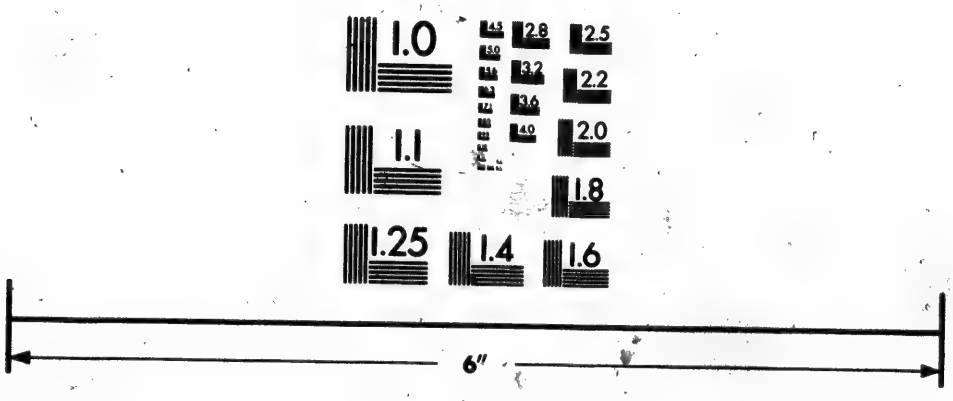

Photographic Sciences Corporation

22 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

On voit aussi sur les battures de la rivière des cailloux entraînés par la rapidité de la rivière dans la crûe des eaux.

Depuis le numéro trente-cinq jusqu'à la ligne extérieure, n'est pas aussi propre à la végétation ; quoique d'une assez bon lité, elle est en partie composée de terre jaune et noire, et rocheuse.

Je n'ai pas fait d'examen particulier dans les autres par canton que je n'ai pas arpentées, mais le terrain paraît montag

Les hautes montagnes qui bordent le Saguenay, et qui en rant forment une anse profonde appelée baie de St-Jean, se pro en traversant le canton dans une direction sud-ouest sur u tance de deux lieues et demi, conservant à peu près la même jusqu'à un mille et demi, et de là elles diminuent sensiblem qu'au point où elles disparaissent entièrement. On voit aussi petites montagnes qui se croisent dans tous les sens, et qui trent presque toutes les précédentes. Ces montagnes sont couv bois verts, à l'exception de quelques crêtes entièrement dépou bois, et couvertes de végétations. Elles sont composées de rocl verts d'une légère couche de tourbe. Ces rochers stratifiés sont généralement vers le levant et sont composés de granit, fel quartz, pour la quantité dominante. On voit très peu de bonne travers ces montagnes, excepté quelques petites vallées sur le des montagnes et quelques ravins étroits.

L'espace compris entre ces montagnes forme la vallée d St-Jean, où les établissements de l'Anse St-Jean. Cette environ deux milles de large sur le bord de la baie, mais e beaucoup et est bien plus étroite en quelques endroits.

La rivière St-Jean, qui a son embouchure dans la baie traverse en serpentant la vallée dans toute son étendue ; elle de une chaine et demie à deux chaines et a deux à trois pied fondeur ; elle vient considérable dans la crue des eaux. Il moulins sur cette rivière, dont un moulin à farine et deux m scie. Le moulin à farine et un moulin à scie sont bâtis réserve, près de l'embouchure de la rivière, et appartienn monsieur Simon Bourault ; l'autre est bâti sur le numéro tr et appartient à M. D. Girard.

e la rivière des cailloux roulés,
e dans la crue des eaux.

squ'à la ligne extérieure, la terre
n ; quoique d'une assez bonne qua-
terre jaune et noire, et un peu

iculier dans les autres parties du
ais le terrain paraît montagneux.

ent le Saguenay, et qui en se sépa-
elée baie de St-Jean, se prolongent
e direction sud-ouest sur une dis-
rvant à peu près la même hauteur
elles diminuent sensiblement jus-
ntièrement. On voit aussi d'autres
ans tous les sens, et qui rencon-
. Ces montagnes sont couvertes de
s crêtes entièrement dépourvues de
lles sont composées de rochers cou-
. Ces rochers stratifiés sont inclinés
t composés de granit, felspath et
. On voit très peu de bonne terre à
lques petites vallées sur le versant
troits.

ntagnes forme la vallée de l'Anse
l'Anse St-Jean. Cette vallée a
le bord de la baie, mais elle varie
n quelques endroits.

embouchure dans la baie St-Jean,
ns toute son étendue ; elle est large
ines et à deux à trois pieds de pro-
ans la crue des eaux. Il y a trois
moulin à farine et deux moulins à
moulin à scie sont bâtis dans le
la rivière, et appartiennent à un
e est bâti sur le numéro trente-cinq

La rivière St-Jean prend sa source dans le petit lac St-Jean, à dix-huit milles de son embouchure. La rivière du Portage, la rivière du Moulin, et toutes les autres petites rivières qui arrosent la vallée de l'Anse St-Jean, sont ses tributaires. Elle reçoit aussi les eaux des grands lacs des Islets, lac à la Balle, lac à l'Ours et le lac Grenouilles, qui se déchargent dans le lac St-Jean, avec plusieurs autres rivières qui tombent aussi dans le même lac. Par le cours des rivières, on voit que la grande vallée en arrière du canton Otis, qui s'étend jusqu'à l'Anse St-Jean, est inclinée vers l'orient.

Le bois, dans la vallée de l'Anse St-Jean, est d'une crue remarquable et d'une qualité bien supérieure à celui du haut Saguenay ; je vous l'ai déjà fait remarquer dans mon rapport sur l'arpentage du canton de Périgny, le printemps dernier.

(*J. O Tremblay*, mai 1867)

Canton Bagot

Pour me conformer à mes instructions, j'ai commencé à partager le terrain situé en arrière du rang Grande-Baie, rang sud, pour former un rang double dans la direction du rang Grande-Baie, rang sud. A cet effet, j'ai tracé la ligne du rang parallèle à la ligne de rang extérieure et sud-est du canton Bagot, étant aussi parallèle au cordon en profondeur du rang Grande-Baie, rang sud. Comme cette ligne passait à travers les terres défrichées et qu'elle ne convenait pas aux occupants, j'ai changé la partie sud-ouest en divisant deux rangs dans la direction de la ligne de départ, que j'ai subdivisée en lots. Les rangs sont désignés sur le plan comme suit.....

Toute cette partie du canton est composée de bonne terre et toute occupée, à l'exception de quelques lots près de la ligne extérieure, où il se rencontre quelques petites collines. Le sol est de terre jaune et terre noire mêlée, presque toute en brûlé ; on y voit très peu de bois debout et celui qui s'y trouve est en grande partie séché et noirci. Sur la ligne de rang entre le troisième et quatrième rang Grande-Baie, rang sud, j'ai fait la subdivision des lots pour convenir aux ouvrages qui s'y trouvent, toutes les terres sont prises et on y a fait des améliorations.....

Depuis le lot un jusqu'au lot seize dans le troisième rang Grande Baie, rang sud, le sol est d'une excellente qualité, quoique naturellement rocheux ; il est composé de terre jaune et de terre noire mêlée en quelques endroits ; sur les lots du centre, j'ai remarqué qu'on découvre sous une couche de terre jaune de quelques pouces des terres argileuses. Toute cette partie est de bois vert et d'une très belle pousse. Il en est ainsi du quatrième rang, quant au sol et au bois, surtout pour la partie centrale.

En continuant la ligne extérieure sur les bords du Saguenay, j'ai rencontré une certaine partie de terres incultes d'environ une demi-lieue. La chaîne de montagnes qui forme les bords de la rivière du Saguenay et qui varie beaucoup, est très étendue en cet endroit, elle est haute de plusieurs cents pieds et formée de rochers nus et dépourvus de bois vert jusqu'au rivage du Saguenay.

J'ai relevé et replaqué la ligne extérieure et sud-est du canton Bagot dans toute son étendue. Pour constater la direction de cette ligne, tirée par M. Jean-Baptiste Duberger, arpenteur, j'ai fait plusieurs observations astronomiques, et j'ai pu juger qu'elle a été ass[illegible]rrectement tracée, que quelques petites déviations dans la partie [illegible]uest près du poteau formant l'angle sud-est du canton Bagot que j'ai retracée.

Le poteau placé à l'extrémité de la ligne extérieure et qui forme le point de séparation des cantons Cimon et Bagot se trouve à cent trente chaînes en deça de l'angle que doit former le canton Bagot, tel que représenté par le plan qui accompagne ce rapport. J'ai aussi relevé la ligne tracée entre les cantons Cimon et Bagot, une demi-lieue environ, et ai pu constater que cette ligne passe diagonalement sur le rang douze. Cet empiétement sur le canton Bagot donne une dimension de trois mille acres environ.

Sur le relevé du chemin Bagot, j'ai fait la subdivision en lots de treize chaînes perpendiculaires aux lignes des rangs, à l'exception des lots dix-neuf et vingt, dont la largeur est moindre. Le sol dans cette partie est un peu accidenté ; il s'y rencontre quelques petites montagnes, on y voit très peu de bois vert, le bois étant en grande partie consumé. Une partie des terrains qui avoisinent la rivière Ha ! Ha ! sont de bonne qualité ; une grande partie de ces lots sont déjà pris.

Dans les onzième et douzième rangs, il y a déjà un bon nombre de lots occupés ; le sol n'est pas partout très avantageux à la culture, vu qu'il y a beaucoup de roches ; le feu a détruit une grande partie du bois : ce n'est que dans le voisinage des lacs et dans quelques petites vallées que l'on a du bois vert, à l'exception du rang douze, sur lequel il se rencontre un espace assez considérable de bois vert.

(*J. O. Tremblay*, 4 avril 1862)

Canton Boileau

Dans tout le cours de mes opérations, j'ai remarqué que le terrain, dans les lignes que j'ai tirées, est d'une bonne qualité, étant en certains endroits de terre noire ou forte, et en d'autres endroits de terre jaune et grasse ; il y a néanmoins quelques parties où le terrain est rocheux, mais tout, en général, est propre à la culture et aux établissements. Ce terrain est complanté de bois franc et mou, tels que bouleau, merisier, frêne, épinettes rouge et blanche, pin blanc et pin rouge, sapin.

Des chemins de communication pourront être ouverts dans tous les rangs avec avantage. Je prendrai ici la liberté de suggérer qu'un chemin de colonisation devrait être ouvert depuis le chemin Saint-Urbain, à son intersection avec le petit lac Ha ! Ha !, et le suivant du côté ouest, ainsi que du grand lac Ha ! Ha ! jusqu'au milieu du canton Boileau, pour de là se rendre aux établissements du Grand-Brulé. Ce chemin serait d'un grand avantage pour la colonisation du canton Boileau, ainsi que pour établir les terres au nord-ouest de ce canton, dont une grande partie est propre à la culture.

Le climat du canton Boileau est bon pour la culture ; les gelées ne se sont fait sentir que tard dans l'automne.

Tous les lacs de ce canton sont très poissonneux et remplis de truite.

L'endroit le plus avantageux pour une réserve de village serait à l'embouchure du lac Ha ! Ha !

De bonnes places de moulins peuvent être trouvées sur toutes les rivières dans ce canton.

(*Gédéon Gagnon*, 21 avril 1863)

Canton Bourget

A l'exception d'un certain espace de terrain que je démontre sur mon plan, comme parfaitement inculte, je n'hésite pas à dire que tous les lots que j'ai établis sont très avantageux, tant sous le rapport du sol que sous celui de leur surface, qui est extrêmement unie, sans compter que l'on trouve à toutes les vingt ou trente chaînes des chemins qui ont facilité de beaucoup la maison Price dans ses chantiers.

(*E. A. Duberger*, 1864)

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de l'arpentage de la partie nord-est du canton Bourget, situé dans le comté de Chicoutimi.

Désirant faire une observation avant de procéder, le temps ne m'a pas permis cette opération et deux jours ont été perdus en de vaines attentes. Nous n'avons pu que plus tard déterminer la variation de l'aiguille, le temps s'étant tenu couvert, surtout la nuit, une grande partie de novembre.

Heureusement que le cordon entre le deuxième et le troisième rangs tiré par feu Edmond Duberger en 1864, était facile à déterminer, les jalons étant visibles partout et dans leur position primitive. J'ai tiré ma ligne centrale à angle droit avec le dit cordon et dans la suite de mes travaux je n'ai pas eu lieu de me repentir de ce procédé. La variation de l'aiguille aimantée était de 17°, non corrigée.

J'ai prolongé le neuvième rang, c'est-à-dire la distance de six milles sur le rumb de vent nord 14° 45' est, astronomique, avec la variation plus haut mentionnée. Le terrain, dans les trois premiers milles, ne présente qu'une successsion non interrompue de petits rochers courant de l'est à l'ouest et diminuant en étendue d'un rang à l'autre. Du haut de ces rochers, d'une élévation de cent à deux cents pieds, on aperçoit à l'est et au nord-est la belle vallée des Aulnets et de la rivière à l'Ours, qui s'étend au nord-est et au nord-ouest jusqu'au pied des monts, une distance de vingt à vingt-cinq milles.

A angle droit avec la ligne centrale et sur le rumb de vent sud 75° 15' est, j'ai tiré les cordons des troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième rangs du canton Bourget, à l'est de la ligne

centrale, jusqu'à la ligne extérieure ouest de Simard, coupant la vallée de la rivière des Aulnets et celle de la rivière à l'Ours dans toute leur largeur.

A l'exception des rochers sur le troisième et le quatrième rangs, et de la savane sur le troisième rang, tout le terrain est bien propre à la culture et d'un grand avantage pour les colons qui veulent s'y établir immédiatement ; les brûlis qui ont détruit une partie de la forêt peuvent permettre de semer ce printemps même et avec avantage, ce que plusieurs colons se proposent de faire.

J'ai tiré le grand cordon en ceinture du canton Bourget sur le rumb de vent nord 75° 15' ouest, que j'ai prolongé jusqu'au neuvième mille inclusivement, divisant sur le cordon les lots du rang nord depuis le numéro un jusqu'au numéro trente-huit.

La raison qui m'a déterminé à faire la division des lots sur ce cordon, c'est qu'il traverse le plus beau terrain du canton, très avantageux pour l'ouverture d'un chemin. De plus, cette division pourra permettre à ceux qui se proposent de prendre des lots en arrière du grand cordon de Bourget, de se guider sur les piquets qui donnent la course des lots du rang nord, en attendant les arpentages qui devront nécessairement se faire bientôt dans cette partie, pour favoriser la colonisation de ce beau territoire.

Les lots de ce rang ne pouvaient avoir leur front sur la rivière des Aulnets et la rivière à l'Ours, parceque le rang est se trouvait trop court, les deux rangs du centre trop longs, et les rochers sur le rang de l'ouest, courant au sud au nord, coupaient les lots et rendaient impossible le trajet d'une partie à l'autre.

J'ai terminé la division des lots au numéro trente-huit, parce que le terrain à l'ouest ne permettait pas de continuer cette opération, les rochers se succédant jusqu'au lac Chabot, qui se trouve sur la fin du huitième mille. J'ai relevé ce lac et constaté que le terrain à l'ouest est supérieur sous le rapport du sol et de la qualité du bois. Des pinières magnifiques entourent ce lac, et une écluse a été construite par les messieurs Price pour faciliter la descente des billots par la rivière des Aulnets.

Il m'a été impossible de faire le relevé de la rivière à l'Ours, parce que la glace n'était pas assez forte et les rapides, sur les trois quarts de son parcours, à l'eau claire. J'ai déterminé sa vraie position par des mesures et observations minutieuses.

Il se trouve sur le septième rang de magnifiques pouvoirs d'eau ; une écluse et une dalle en glissoires ont été construites sur le huitième rang par les messieurs Price, pour faciliter la descente de leur bois de commerce. Plusieurs chantiers sont en opération, cet hiver, sur le terrain en arrière du vieux cordon et la partie ouest du canton Bourget.

La partie ou le lopin de terre compris entre les rivières des Aulnets et à l'Ours, sur le cinquième rang, a été laissé, suivant votre intention, exprimée dans votre lettre du onze janvier dernier, pour le site d'un village, et présente tous les avantages désirables. Un terrain réservé pour une chapelle, les écoles et autres édifices publics, est une sage précaution qui ne peut donner que de bons résultats à l'avenir.

Toute cette partie du canton Bourget que je viens de subdiviser, méritait au plus haut point l'attention de votre département. Le sol, à part cette partie sur le rang ouest où les rochers percent à la surface, et les quelques lots sur le rang est, que la savane endommage quelque peu, le sol, dis-je, est de qualité supérieure, composé en grande partie de terre argileuse, grise, noire et jaune dans les vallées, et de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs, très propres à la culture. Cette étendue est suffisante pour former une paroisse, et surtout une des plus avantageusement situées du Haut-Saguenay.

Plusieurs colons ont commencé l'année dernière des défrichements sur le rang est, depuis le numéro dix-huit jusqu'au numéro trente et un. Le printemps dernier, quelques-uns ont semé diverses sortes de grains sur ces lots, pour s'assurer de la valeur du climat, et ils ont eu la satisfaction de voir le tout parvenir à parfaite maturité.

(*P. H. Dumais*, 24 mars 1870)

Dans la partie de Bourget que je viens de subdiviser, le terrain est supérieur sous tous les rapports, le climat, surtout, ne laisse rien à désirer, car les gelées du mois de juin, qui se sont fait sentir ailleurs, sont passées là inaperçues. Deux cents minots de grains ont été semés ce printemps, et la récolte promet un bon rendement. Un chemin ouvert par le gouvernement à travers ce canton serait le salut de tous les pauvres colons qui veulent sincèrement s'y établir.

(*P. H. Dumais*, 30 août 1870.)

Canton Chamouchouan

Après avoir terminé le chainage de cette partie du canton Roberval, je me suis transporté sur le septième rang du canton Ashuapmouchouan ou Chamouchouan, où j'ai tracé la ligne centrale entre les lots numéros vingt-quatre et vingt-cinq, et j'ai fait la subdivision des septième, huitième et neuvième rangs.

Le sol, dans cette partie du canton, est généralement une terre jaune, avec des fonds çà et là de terre grise et de terre noire. La surface du sol est en grande partie unie, avec les caractères d'ondulations que j'ai mentionnés pour le canton de Roberval. Il n'y a pas de montagnes, quelques rochers seulement perçent le sol ici et là. Les rivières Iroquois et à l'Ours, en creusant leurs lits jusqu'au roc, ont formé de profondes coulées, comme on en voit généralement sur les rivières du lac Saint-Jean. Ces rivières donnent de bons pouvoirs d'eau en plusieurs endroits, avec des sites fort avantageux pour la construction des moulins.

Tout ce terrain est bien boisé de bois vert de toutes espèces, tels qu'épinette, sapin, bouleau, cyprès, tremble, épinette rouge, pin blanc, frêne, etc. Il y a aussi quelques ormes et de jeunes éra[illegible] sur les septième et huitième rangs.

J'ai fait la division des lots des septième et huitième rangs dans le cordon en profondeur du septième rang, en donnant les alignements des deux côtés de ce cordon, afin de permettre l'établissement d'un rang double : le terrain s'y prête avantageusement. Un autre rang double, établi à la profondeur du neuvième rang, permettra l'établissement du premier rang sur le canton voisin, où se trouvent encore trois rangs de bonne terre, qui se continue en arrière des cantons Ouiatchouan et Roberval.

Il doit être à la connaissance de votre département que le Revd Père Lacasse, O. M. I. a visité ces terrains l'automne dernier, en vue de l'établissement d'une nouvelle colonie. Le rapport qu'il m'en a fait est très favorable, ce qui confirme d'ailleurs les renseignements qui me sont venus d'autre part et l'impression qui m'en est restée à moi-même après mes courses.

J'ai l'honneur de vous informer qu'un certain nombre de colons ont déjà été choisi des lots ; ils sont presque tous des gens qui sont

arrivés depuis l'année dernière au lac Saint-Jean. Ils se proposent de faire des travaux de défrichement le printemps prochain.

Avec des routes, heureusement fort faciles à faire, ces colons seraient en demeure de jeter dans ces cantons le noyau d'une paroisse florissante.

(*P. J. C. Dumais*, 4 février 1880)

Cantons Chamouchouan et Demeules

D'après les rapports que j'ai transmis à divers intervalles, autant que les circonstances m'ont permis de le faire, vous avez pu remarquer la grande étendue de terre arable que renferment les cantons Ashuapmouchouan et Desmeules. Quant à la qualité du sol, il n'est certainement rien de préférable à celui de la vallée de la rivière Ashuapmouchouan. L'argile prédomine, comme dans toutes les autres parties du Saguenay ; en plusieurs endroits, cette argile est recouverte d'une couche de sable, de trois à quatre pouces d'épaisseur, élément précieux, particulièrement pour la culture du blé, qui dans ces terrains m'a paru être exempt des atteintes de la mouche. Ce qui forme le trait caractéristique de cette vallée de la rivière Ashuapmouchouan, c'est que le terrain, quoique très bien arrosé, n'offre point les accidents, tels que ravins profonds et rochers escarpés, si communs dans les autres parties du Saguenay. Trois belles paroisses, au moins, peuvent être formées dans les cantons Ashuapmouchouan et Demeules, et j'espère qu'elles le seront bientôt, si le gouvernement seconde les efforts des nombreux colons qui doivent s'y diriger. Des renseignements que j'ai obtenus de diverses personnes et une exploration que j'ai faite moi-même au nord-est de la rivière Ashuapmouchouan, me portent à croire qu'il y a de ce côté une étendue considérable de bonne terre. La preuve de la bonté du climat se trouve dans les succès obtenus par les colons qui peuplent actuellement le canton Roberval, lequel avoisine la réserve des Sauvages. L'automne dernier, pour la première fois, le mercure est descendu à zéro le seize octobre simultanément à Roberval, où le révérend Messire Bernier, curé de l'endroit, a observé le froid, et au bout de la profondeur du sixième rang du canton Ashuapmouchouan, où j'étais alors campé. La température d'été est à peu près celle de Québec, avec cette différence, cependant, que les vents

du nord-est se font peu sentir et sont presque aussi doux que ceux du sud-ouest. Les froids de l'hiver sont très intenses, circonstance due très probablement aux immenses brulis situés au nord et au nord-ouest.

L'unique moyen de développer les ressources de cette partie importante du Saguenay est d'ouvrir des voies de communication, d'abord entre Chicoutimi et la partie nord-ouest du Lac Saint-Jean, et plus tard, si l'entreprise est jugée possible, entre le lac et l'une des paroisses du comté de Québec.

(*P. A. Tremblay*, 1er mai 1862)

Canton Charlevoix

Après avoir terminé les travaux dans le canton Métabetchouan, je me hâtai de me transporter dans le canton Charlevoix, dont j'avais instruction de compléter l'arpentage et où j'arrivai le mercredi vingt-huit décembre ; et jeudi, le vingt-neuf, je me mis à la recherche de mon point de départ, entre les lots vingt-quatre et vingt-cinq, situé sur le fronteau entre les rangs trois et quatre, dont je fis le relevé, l'espace de dix lots, et commençai le trente et un décembre et les deux et trois janvier 1871, malgré un décampement, jusqu'au cordon en profondeur de Charlevoix, à cent quarante-trois chaines et vingt-huit mailles du fronteau projeté entre les rangs cinq et six.

Du quatre janvier au seize du même mois, le temps étant toujours favorable aux travaux, malgré l'abondance de la neige, j'ai pu compléter l'arpentage du fronteau entre les rangs quatre et cinq susdits et diviser quarante-trois lots jusqu'à la ligne latérale de Métabetchouan, à l'est, et à la ligne limitrophe entre les cantons Charlevoix et Roberval, à l'ouest.

Dans cette partie, le terrain est comparativement uni, mais le sol, rocheux et sablonneux, m'a paru peu propre à la colonisation, et les renseignements que j'ai pu recueillir des gens employés dans les chantiers depuis plusieurs années et qui ont parcouru toute cette région, m'ont d'ailleurs confirmé dans cette opinion. Ces renseignements, jointe à ceux que j'ai acquis moi-même par le tracé de la ligne centrale, m'ont mis en état à juger que le rang six n'offre guère de terrain avantageux à la colonisation. J'ai cru devoir, dans l'intérêt de celle-ci et de votre déparment, m'abstenir de continuer cet arpentage.

(*J. C. Demeules*, 8 avril 1871)

Cantons Caron et Mesy

Le sol, dans le cinquième et le sixième rangs de Caron, à l'est de la ligne centrale, est très favorable à l'ouverture de nouveaux établissements, tandis qu'à l'ouest de cette même ligne, dans les mêmes rangs, il est très accidenté et rocheux ; la terre, cependant, est de bonne qualité et le bois magnifique.

J'ai prolongé la ligne centrale sur le sixième rang, mesuré quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, et tiré le cordon en profondeur pour séparer les rangs six et sept, divisant les lots de chaque côté, coupant le chemin de Québec trois fois du côté ouest, et l'embranchement d'Hébertville, du côté est. Le lot numéro un a une largeur de vingt-trois chaînes et quarante mailles.

Le terrain, à l'est, est accidenté, près de la ligne centrale ; mais le sol est excellent sur toute la ligne. A l'ouest, le voisinage du cordon est rocheux ; mais si on s'en éloigne quelque peu, les roches disparaissent et le sol s'améliore considérablement dans les environs du chemin de Québec, où une bonne partie des lots est marquée par de petits abattis, depuis l'automne dernier.

J'ai continué la ligne centrale sur le septième rang, traversant le chemin de Québec à angle droit, aux trois quarts de la profondeur, lequel passe sur un terrain plan, composé de terre jaune, grise et noire, de bonne qualité, et couvert de beaux bois, tels que épinette grise et rouge, merisier, bouleau, sapin, frêne, pin, tremble et quelques cèdres. Au bout de la profondeur de quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, j'ai tiré le cordon de séparation entre les septième et huitième rangs, dans toute sa largeur, relevant du côté ouest de la ligne centrale le lac Caribou, et terminant du côté est le numéro un avec une largeur de vingt-six chaînes. Ce rang est un des plus beaux de cette partie du canton Caron, sous le rapport du sol et de la facilité qu'il offre aux colons par l'ouverture du chemin de Québec : il sera bientôt envahi par de bons défricheurs.

J'ai prolongé ensuite la ligne centrale sur le huitième rang, mesurant quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles. J'ai tiré au bout de cette profondeur le cordon séparant les huitième et neuvième rangs, divisant les lots sur toute la ligne, relevant le lac Saint-Jérôme, à l'ouest de la ligne centrale, lac très poissonneux se déchargeant dans

une branche de la rivière Couchepeganish. Le lot numéro un de ce rang a une largeur de vingt-huit chaînes et cinquante mailles, et le numéro quarante-six douze chaînes et vingt-cinq mailles.

Le sol, à l'est de la ligne centrale, est de meilleure qualité qu'à l'ouest ; cependant, le long de la rivière Couchepeganish, il y a des fonds magnifiques qui formeront plus tard de belles fermes.

J'ai terminé mes opérations dans le canton Caron en continuant la ligne centrale jusqu'au cordon supérieur de ce canton, le trouvant à une profondeur de soixante et dix chaînes et quatre-vingt-quinze mailles. Le terrain est généralement plan, composé de terre jaune et grise, mêlée de roches, couvert de bois d'une belle venue, et d'essences mêlées. La vue s'étend jusqu'au lac de la Belle-Rivière, qui se trouve au sud-est, à trois quarts de mille environ du cordon, et forme avec la Belle-Rivière une vallée assez étendue et d'une certaine importance pour la colonisation.

J'ai jugé à propos de prolonger la grande ligne qui se trouve entre l'augmentation de Mésy et Mésy proprement dit, depuis le poteau marqué numéro un, troisième rang ouest et numéro un, troisième rang est, sur le même rumb de vent qu'elle suit sur les rangs plus bas, c'est-à-dire sur une course magnétique de sud 32° ouest, (variation 17°) et servant de ligne centrale à mes opérations dans ce canton.

J'ai continué cette ligne jusqu'à la profondeur du cinquième rang, tirant à la profondeur du troisième et du quatrième rangs les cordons de séparation, les divisant du côté ouest jusqu'à la ligne extérieure de Caron et du côté est jusqu'au numéro vingt-sept inclusivement.

Après avoir exploré toute cette partie située à l'est du numéro vingt-six, j'ai jugé à propos, par l'aspect montagneux du terrain et la qualité médiocre du sol, de limiter mes opérations de ce côté ; mais j'ai prolongé la ligne centrale jusqu'au sixième rang, pour m'assurer de la valeur des terres, en arrière, que j'ai trouvées propres à la culture et pouvant former un rang double sur la Belle-Rivière, jusqu'au lac de ce nom.

J'ai relevé par chaînage, près de la ligne de Caron, le lac Camelin ; il est entouré de beau et bon terrain et renommé par la grosseur et la qualité de sa truite.

Par rapport à l'inclinaison de la ligne extérieure de Caron, les lots numéro un des quatrième et cinquième rangs de Mésy se trouvent irréguliers.

Il faut conclure que le terrain que je viens de subdiviser, quoique ne possédant pas un sol argileux et uni aussi riche que celui renfermé dans les premiers rangs subdivisés de ces deux cantons, n'en est pas moins d'une qualité supérieure pour la culture du blé, de l'orge et des pommes de terre. Les bois de toutes les essences que l'on rencontre dans les autres parties de Chicoutimi sont ici d'une grosseur peu ordinaire et d'une grande hauteur, surtout dans la vallée de la Belle-Rivière et de ses tributaires. Les pouvoirs d'eau sont nombreux et le bois de construction abonde partout, malgré l'exploitation faite par la maison Price.

Les montagnes et les rochers qui s'y rencontrent et qui seront toujours incultes, comprennent à peu près le quart de la superficie subdivisée ; mais le bois dont ils sont couverts indemnisera amplement le colon, si, profitant de l'expérience des années passées, il montre plus de sagesse, de prudence et d'intérêt dans la destruction de la forêt.

(*P. H. Dumais*, 31 janvier 1871)

Canton Dalmas

Remarques générales sur la ligne entre les rangs 2 et 3

De la rivière Moreau jusqu'au lot 30, et du lot 47 jusqu'à la grande Péribonka, le terrain est absolument très plan ; il n'y a ni pics, ni montagnes ni même d'ondulations. Du lot 57 jusqu'à la grande Péribonka—terre jaune, terre noire et terre forte ; gros bois vert de toutes les essences ; épinettes, sapins, bouleaux, aulnes. Du lot 30 jusqu'à la petite Péribonka—surface plate et très irrégulière ; terre forte argileuse, de première classe, couverte des plus beaux bois ; gros trembles gros frênes, merisiers, bouleaux, épinettes, sapins blancs.

Le bois est clair-semé. Il croît partout sur le sol des aulnes, des coudriers, des gadelliers et des groselliers. Les rivières petite Péribonka et Moreau n'ont pas de berges ; les rives sont partout très basses.

Du lot 31 au lot 46, c'est une grande savane inculte. En creusant dix à quinze pouces, on trouve partout la terre forte dure. Elle est couverte uniformément de petites épinettes résineuses.

Le premier rang, une partie du deuxième et une partie du troisième, sur le plan, sont de terre jaune ou de terre noire mêlée. Tout ce qui est arrosé par la rivière Moreau est de terre forte de première classe. Cependant le premier rang, à cause de sa situation, est encore un rang de première classe, comme le reste.

Remarques sur la ligne centrale dans le deuxième et le premier rangs

Depuis la savane jusqu'à la grande Péribonka, le terrain est plat et il n'y a pas une seule roche—terre jaune, terre noire et terre forte; beaux bois verts : cyprès, épinettes, sapins, bouleaux, etc.

La rive de la rivière Péribonka n'a pas de berge abrupte. La rive est, cependant, haute de trente-cinq à quarante pieds.

A l'endroit où la ligne centrale intersecte la rivière, la pente est à pic et de sable. Sur cette pente, la surface du sol est parfaitement plane, de bonne terre et sans obstacle, sauf la savane indiquée.

La grande Péribonka est une rivière basse, d'une largeur de près d'un mille. En plusieurs endroits son lit s'élève en bancs de sable. Cette rivière est navigable pour les goélettes et les *steamboats* jusqu'à la première chute, à seize milles environ de son embouchure.

Remarques sur le rang 6

Bonne terre forte et beaux bois, bouleaux, sapins, épinettes, etc., excepté où il y a des crans ou cabourons. Cette suite de crans n'a pas d'étendue. Terre forte plane, pas une seule roche. Beaux bois : épinettes, mérisiers, trembles, etc.

Remarques sur la topographie, sur le terrain, etc., du terrain parcouru par la ligne centrale

A part la savane et les petits cabourons indiqués sur le sixième rang, le terrain est plan et de bonne qualité—terre forte ou terre mêlée. Il n'y a pas de roches. Le sol est très propre à la culture. Le bois est gros et magnifique.

Les rangs d'en arrière sont meilleurs que ceux d'en front.

Le terrain, etc., traversé par la ligne frontière entre les rangs trois et quatre, depuis la ligne centrale jusqu'à la grande rivière Péribonka,

à part la savane, est magnifique ; c'est une terre forte argileuse, très plane. Il n'y a pas de roches, ni de montagnes. Le bois est gros et long. On trouve encore du bois de commerce, mais presque tout le pin et l'épinette ont été exploités.

Le terrain, etc., traversé par la ligne frontière entre les rangs quatre et cinq, comme tout le terrain parcouru depuis le commencement de l'arpentage, est absolument plat ; il n'y a ni côtes, ni ondulations ni montagnes. Ce rang est presque tout en terre forte sans défaut. Il n'y a pas une seule roche nulle part. Ce terrain magnifique est couvert généralement de gros bois et en abondance, consistant en épinettes blanches, sapins, bouleaux, merisiers, frênes et trembles.

Sur le sol, et au pied de ces grands arbres, croissent des aulnes et des gadelliers en beaucoup de places. La vallée de la rivière Moreau est d'une richesse et d'un aspect vraiment magnifique.

Remarques sur le cordon entre les rangs cinq et six

Depuis la ligne centrale, jusqu'à la petite rivière Péribonka, le terrain est plan—terre jaune, terre noire et terre forte. Cette partie n'est pas toute de première classe. Les bois sont beaux. Le reste du rang, c'est-à-dire depuis la ligne centrale jusqu'à la grande Péribonka, se compose d'une terre forte indistinctement et très fertile et très plane en tous sens. Je n'ai pas trouvé une seule roche nulle part.

Remarques générales sur le terrain, etc., traversé par la ligne centrale entre les rangs 6 et 7.

D'abord, ici, comme partout dans le terrain arpenté dans ce canton, il n'y a pas une seule roche. C'est de la terre forte presque sans exception, très plate et un sol conséquemment riche et avantageux. Une riche croissance de gros bois verts de toutes les essences couvre ces beaux terrains. Il y a encore beaucoup d'épinettes à billots, mais le pin a été manufacturé par les MM. Price. Il y a une grande quantité de merisiers propres au commerce.

Cette ligne, comme les autres déjà arpentées ici, traverse une contrée d'un sol fertile, avantageux et enrichi par ses bois, qui sont d'une grande valeur.

Remarques sur le terrain, etc., traversé par cette dernière ligne de rang

En premier lieu, il n'y a pas de roches ; je n'en ai pas vu une seule à part de trois ou quatre lots. Il n'y a pas de montagne non plus. Le sol est généralement de terre noire ; dans quelques rares endroits, il y a un peu de terre jaune. Il n'y a pas de sable. La surface du sol est plane. Les bois dominants sont l'épinette blanche, l'épinette rouge, le bouleau, le sapin, le tremble, le merisier et le frêne. Ce terrain est riche, avantageux et est le plus beau du Sagnenay.

Depuis la décharge du lac Moreau, au lot vingt-quatre, jusqu'à la grande Péribonka, le terrain est généralement plat, de bonne qualité et propre à la culture. Bois verts de toutes les essences.

(*Geo. B. du Tremblay*, 28 octobre 1887)

Cantons Dalmas et Taillon

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur les terrains que je viens d'arpenter au nord du lac Saint-Jean, dans les cantons Dalmas et Taillon.

Le terrain que j'ai arpenté a une superficie de 39,952 acres et 8 perches et se trouve sur la latitude moyenne de 48°45', environ à quatre heures quarante-cinq minutes de longitude.

Je suis heureux de pouvoir vous informer que ce domaine, ainsi que la contrée qui l'entoure, est supérieur à tous les terrains arables que j'ai arpentés jusqu'à présent. Je crois pouvoir assurer que, sous le rapport de la richesse du sol et par son étendue, c'est une contrée merveilleuse, supérieure à tout le reste du lac Saint-Jean ; c'est peut-être la contrée inhabitée la plus fertile et la plus avantageuse de notre province ; c'est d'elle que le gouvernement peut attendre les plus beaux résultats pour le développement de la colonisation.

Il est hors de propos d'entrer ici dans les détails du *Field-Book*, relatifs à la qualité de la terre, aux essences forestières, à la topographie, etc., parceque les terrains sont uniformement plats ; de même terre forte argileuse, très fertile et couverte de toutes les essences de gros bois qui croissent sur un sol végétal ou d'alluvion. Une minime partie, cependant, en front du canton, telle que montrée sur le plan, est en terre jaune. Ici, seulement dans cette espèce de terrain, le

cyprès et le pin rouge croissent en assez grande quantité et deviennent très gros. Les autres essences dont est composé la forêt partout ailleurs sont l'épinette blanche, l'épinette rouge et l'épinette noire, le sapin blanc, qui pousse dans les terres froides et humides et une autre espèce de sapin (Pinus Lambertina) qui atteint d'énormes proportions. L'épinette blanche est l'essence la plus commune et atteint souvent trente-cinq pouces de diamètre. Il y a beaucoup de trembles et de peupliers du Canada, dans les voisinages de la petite Péribonka, qui sont de belles dimensions.

La forêt des bois durs se compose de mérisiers, qui sont énormes, de bouleaux blancs et rouges, francs-frênes, aulnes communes, cormiers, frênes rouges, frênes de savane, frênes noirs, merisiers blancs, petites merises, plaines batardes, saules noirs et vinaigriers.

Les gros bois qui composent la forêt sont remarquablement clairsemés ; mais à leurs pieds croissent vigoureusement des gadelliers, des groselliers ou des buissons. Heureusement, et en opposition au vilain spectacle que l'on voit partout ailleurs au Saguenay, le feu n'a pas encore pénétré dans ces belles forêts.

Le bois de commerce, surtout le pin, a été manufacturé. J'ai été étonné de voir à l'intérieur et au nord du canton des restes de vieux chantiers là où il paraîtrait n'y avoir jamais eu de licence de coupe de bois.

Je n'ai jamais vu une contrée mieux arrosée par une foule de ruisseaux et de petites rivières qui coulent tous sur de la terre forte et sur des lits très bas ; leurs rives ne sont pas à pic et n'ont pas de berges. Les grandes rivières peuvent, par leurs chutes, devenir des moteurs hydrauliques très puissants.

Ce domaine fertile, pittoresque et d'avenir, s'étend jusqu'à quarante-cinq milles vers le nord environ. J'ai vu moi-même le lac Saint-Jean à quatorze milles de distance du point où j'étais et l'immense plaine s'étend en tous sens, à perte de vue, sans interruption. Nous pouvons compter au nord du lac Saint Jean sur une étendue de quelques trois mille six cents milles carrés de terre arable, absolument plane, franche et fertile, et susceptible de contenir l'établissement de cinquante paroisses.

Je ne crois pas qu'il y ait là aucun minerai. Cependant, j'ai remarqué dans le canton Taillon un minérai de marne qui m'a paru

précieux pour l'agriculture et qui peut souvent remplacer le plâtre. Dans tous les cas, il serait d'un usage immédiat pour blanchir les maisons, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Je n'ai pas trouvé de pierre à chaux ; mais sur les affleurements des bords de la grande Péribonka, il y a de belles pierres à bâtir d'une couleur rare. On voit aussi presque partout des dépôts de sédiments qui constituent de bons matériaux pour la fabrication de la brique commune. A la rivière aux Cochons il y a là une abondance d'argiles et de sédiments très fines et réfractaires, propres à faire de la brique supérieure et des poteries communes.

Ce terrain jouit d'un climat magnifique. La vaste nappe d'eau du lac saint-Jean, en répandant ses vapeurs bienfaisantes, joue un rôle de climatologie importaut. Une autre cause en faveur de la température de cette région, au point de vue de la maturation des céréales, c'est la longueur des jours d'été.

Ce n'est pas tant le degré de la chaleur que la somme de l'action calorifique qui fait pousser et mûrir les graines, ce qui est établi par le fait que la végétation est plus rapide dans les pays du nord que dans ceux qui sont plus rapprochés de l'équateur. En effet, dans le nord, la température indiquée par le thermomètre étant la même, dans une région donnée que dans une autre région située plus au sud, la quantité de chaleur sera plus considérable, parceque plus on avance vers le pôle, plus les jours sont longs et, par conséquent, plus grande est la somme de l'action calorifique du soleil.

La longueur des jours d'été augmente avec la latitude dans les proportions suivantes :

Latitude	Plus longs jours	Longueur de la nuit
45°	15. 6 heures	8. 4 heures
50°	16. 3 "	7. 7 "
55°	16. 3 "	6. 7 "
60°	18. 7 "	5. 3 "

Par ce tableau il est facile de constater qu'au nord du lac Saint-Jean, à la latitude de 48° 45', les jours d'été sont plus longs de 22 minutes et 40 seconde nviron qu'à Québec sous la latitude 46° 48'.

Tel est le caractè du climat et de la richesse de ce vaste terrain du lac Saint-Jean qui devra être un foyer convergeant de la coloni-

sation, attirée encore par la présence du nouveau chemin de fer existant déjà et celle d'un bateau à vapeur qui pourrait faire un service régulier sur le lac Saint-Jean.

(*Geo. B. du Tremblay*, 25 octobre 1887)

Canton Delisle

Vous ayant donné un compte rendu de mes procédés, je ferai quelques remarques sur la topographie du pays, la qualité du sol et le meilleur moyen de promouvoir la colonisation dans cette partie du Saguenay.

Du point de départ de la ligne, entre les cantons Taché et Delisle, sur la rive nord de la Grande-Décharge, ainsi que je l'ai déjà remarqué en détail dans mon livre de notes et dans le rapport de progrès numéro un, la surface est en général brisée. Le grand nombre de ruisseaux que j'ai traversés sur mon chemin explique l'irrégularité de la surface et pour la même raison le sol est remarquablement bon et arable. Je n'ai pas cru devoir prendre en considération les quelques parties rocheux dans cette partie de mon arpentage, parce qu'elles sont toutes détachées les unes des autres, sont peu nombreuses et d'une petite étendue, laissant partout le sol libre et de culture facile.

Cette description topographique conviendra au bord de la Grande Décharge jusqu'au voisinage du poteau du sixième mille, au delà duquel le sol est pauvre, composé de sable blanc à gros grains et de quelques marécages, à l'exception de ce morceau de terre situé dans le voisinage de la rivière au Brochet, dont les rives sont boisées de diverses essences volumineuses et élevées, et le sol est formé de terre glaise. Le bois marchand, qui, il y a quelques années, abondait dans cette partie du pays, a été depuis enlevé et exploité.

Le long de l'arrière-ligne du canton, la surface du pays est en général plus régulière, mais le sol n'est pas recommandable, sauf quelques langues étroites dont le sol est sablonneux et ne produit que du cyprès noir, de l'épinette grise et du bouleau blanc très petit.

Le long de la ligne principale ouest du canton Delisle, la surface est brisée par de profondes fissures ; mais le sol, très riche, se compose de belle glaise mélangée d'un peu de marne, que l'on peut appeler de

l'excellente terre arable, sauf le voisinage de l'encoignure nord-ouest du canton, où la végétation fait entièrement défaut, moins quelques endroits où l'épinette blanche et l'épinette noire, très petites, et le pin blanc de qualité inférieure prédominent.

La description du pays situé le long de la ligne ouest du canton ne varie pas beaucoup. Il est généralement irrégulier. Le sol se compose de belle terre glaise avec un sous-sol de marne. Le bois consiste en sapin, mérisier noir et mérisier blanc, en broussailles de toute sorte, y compris une montagne de frêne, de l'épinette marchande et du pin blanc, surtout dans les endroits élevés situés de chaque côté du ruisseau que j'ai traversé. J'ai aussi traversé sur cette ligne quelques rochers détachés, mais ils sont de peu de conséquence, ou parce qu'ils sont séparés les uns des autres, ou en petit nombre et n'occupant qu'une petite étendue de terre.

En approchant ma ligne de la Grande-Décharge, j'ai traversé certains endroits boisés exclusivement de cèdre d'une forte pousse, mais trop difforme pour avoir une certaine valeur.

L'île d'Alma est une des plus belles parties du comté de Chicoutimi. Elle est en général basse et fortement boisée d'espèces mélangées, volumineuses et élevées. Le sol se compose en général d'une marne riche, mélangée à un peu de terre glaise. Je suis convaincu qu'il n'y a pas sur cette île deux cents acres de terrain perdu. Avec tous ces avantages, elle ne sera pas habitée d'ici à quelques années, vu la difficulté de communication par la Grande-Décharge, qui est difficile et fatigante, surtout quand les eaux sont hautes, ce qui est généralement le cas après une couple de jours de pluie.

Quant à la topographie de l'intérieur du canton Delisle, elle diffère peu de celle de la ligne principale.

De chaque côté de la ligne divisant les rangs A et un, la surface du pays est onduleuse, si ce n'est dans le voisinage de la Grande Décharge, où existent quelques rochers. Le pays incline vers le sud-ouest d'une manière irrégulière. Le sol est formé de marne, et le bois se compose de bouleau noir et de bouleau blanc, d'épinette et de sapin, tous gros et longs. Lorsque j'ai arpenté cette partie du canton, on rencontrait ça et là du pin blanc ; mais ils ont depuis été enlevés par les marchands de bois.

Le pays que traverse cette ligne, divisant les rangs un et deux, depuis le numéro un jusqu'au numéro quatorze, ne diffère pas de celui décrit en dernier lieu. Il est inégal depuis le numéro un jusqu'au numéro quatorze. Le voisinage de la Grande-Décharge explique cette irrégularité de la surface. Le sol est de qualité supérieure et très propre à l'agriculture. Le bois est mêlé, gros et long.

Le pays que traverse la ligne des rangs deux et trois, trois et quatre, est semblable. La surface est généralement inégale, surtout dans le voisinage de la rivière Mistock et de la rivière à la Pipe. Le bois est mêlé, gros et long. Le sol se compose de marne, sauf au fond des ravins, où il est formé de terre glaise. La partie ouest des rangs un et deux, depuis le lot numéro trente-trois jusqu'au lot numéro quarante-neuf, traverse une région très propre à l'agriculture. Sur les deux côtés de la ligne, on trouve du pin blanc de bonne qualité, et là le sol ne diffère pas de celui ci-haut décrit.

Sur la rive nord de la Grande-Décharge, les bords immédiats sont élevés et rocheux depuis le numéro un jusqu'au numéro dix. Pour être bref, la hauteur des rives varie depuis le numéro un jusqu'au numéro quarante-neuf. En certains endroits, l'aspect est pauvre ; mais le terrain change et devient meilleur à quelqne distance au nord de la rive.

Les petites îles, sauf les numéros un et huit, forment de beaux lopins de terres et sont généralement basses et boisées de bouleau noir et de bouleau blanc, d'épinette et de broussailles. Le pin qui y reste est de qualité inférieure. Le meilleur moyen de disposer de ces îles serait d'en vendre une ou deux à des personnes en faisant la demande. L'île numéro un, la plus considérable des petites îles, est fortement boisée de cyprès, d'épinette, de sapin et de pin rouge, outre un millier ou plus de bons billots de pin blanc qui pourraient être faits sur cette île. Les rives sont généralement rocheuses et élevées. La surface de l'île elle-même est très irrégulière, et elle est souvent accessible. L'île numéro huit n'a aucune valeur quelconque ; elle se compose d'un sol pauvre et sablonneux. L'île située dans le chenal sud, ou la Petite-Décharge, à la tête de la glissoire, est en partie cultivée par Damase Boulanger, gardien des glissoires. Une moitié de l'île est rocheuse et constitue du terrain perdu. Le même Damase Boulanger réclame, en sa qualité de colon sans titre (*squatter*), environ deux lots

de terre, de chaque côté du prolongement de la ligne entre les cantons Signal et Labarre, sur lesquelles il a obtenu une bonne récolte d'orge, de pois et de foin. Après cet essai, on peut dire que le climat est favorable à l'agriculture.

La Petite et la Grande-Décharge offrent toutes deux un grand avantage aux colons, par la quantité de poissons de différentes espèces abondant dans leurs eaux, tels que

etc., etc, surtout autour de l'île située sur les bords du lac Saint-Jean.

(*Edmond Duberger*, 29 avril 1861)

Le sol de ce canton est composé de terre jaune et forte, avec sous-sol de terre glaise, et forme un terrain de première qualité. Il y a une épinettière qui se trouve le long de la ligne centrale, sur la profondeur des rangs quatre et cinq, d'une partie du rang six, et sur le cordon du rang six, cette épinettière traverse une douzaine de lots du rang sept, qui sont en savane ; le reste du terrain est très bon, sans roches du tout. Il a été impossible de trouver de *frêne* pour borner, et les morceaux de faïence sont sous les poteaux, aux endroits où il devait y avoir des bornes, suivant les instructions.

Il y a des coulées très fortes le long des rivières aux Harts, des Chicots et Mistock ; le reste du terrain est très plan.

Le sol est couvert de sapin, de bouleau et d'épinette de toutes espèces ; il n'y a plus de pin.

La superficie du terrain arpenté est de dix-sept mille cinq cents acres.

(*William Tremblay*, 1886.)

Canton Demeules

J'ai l'honneur de faire le rapport suivant sur la topographie des rangs cinq, six et sept du canton de Demeulés, que j'ai arpenté en vertu de vos instructions.

Les trois rangs mentionnés débouchant sur des chemins carrossables et étant situés à quatre milles de l'église de Saint-Félicien, constituent une des localités les plus centrales et les plus avantageuses.

La partie centrale, comprenant environ le tiers du terrain que j'ai arpenté, est à peu près impropre à la culture, étant couverte de roches et de crans. Cette première partie, représentée sur le plan, n'est pas montagneuse ; mais elle est très accidentée, couverte de petits cyprès, bouleaux rouges, vinaigriers, cérisiers sauvages et autres petits bois chétifs. Ces lots peuvent à la rigueur être vendus comme lots à bois.

La deuxième partie, comprise dans la première et représentée aussi sur le plan, est en brûlis. Cette deuxième partie est impropre à la culture et n'a aucune valeur pour le moment. Le reste, comprenant les deux tiers du terrain arpenté et étant les parties nord-est, nord-ouest et sud-est, est de terre forte argileuse de première qualité, principalement la partie nord-ouest : cette dernière partie est très plane, régulière et sans obstacle pour la colonisation. Les essences forestières dans cette dernière partie sont variées. L'épinette blanche est abondante et propre à faire du bois marchand. Il y a aussi beaucoup de beaux cyprès dont on peut tirer partie. En substance, les deux tiers du terrain que j'ai arpenté sont bons et propres à la culture. Le reste est impropre à la culture.

(*J. B. DuTremblay*, 12 octobre 1885)

Canton DeQuen

Cette partie du canton DeQuen que j'ai arpentée, en arrière du quatrième rang, entre le lac Bouchette et la rivière Métabetchouan, a une surperficie de trente-cinq mille huit cent soixante et dix-neuf acres.

Je suis heureux de vous informer que ce canton, d'environ cent milles carrés, dans son ensemble est propre à la culture, couvert de beaux bois et qu'il sera vendu assez avantageusement comme lots de ferme.

Les rangs A. B. C., une partie du cinquième rang dans la vallée de la rivière Métabetchouan et une partie des rang huit, neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze, tels que montrés en jaune sur le plan, sont des lopins considérables de terre forte argileuse de première classe, obstrués par rien de nuisible. Il n'y a aucune roche, ni colline ni montagne.

Le reste du canton, montré en rouge sur le plan, est en général de terre jaune rocheuse, souvent entrecoupé par des irrégularités ou de petits crans ; mais ces accidents de sol sont rares et n'occupent qu'un petit espace. Je recommande néanmoins cette partie comme étant suffisamment bonne pour être vendue avantageusement et sans perte.

Une troisième partie, comprenant environ un vingt-cinquième du terrain arpenté, étant entrecoupée par une suite de montagnes, de crans dénudés et abruptes est, en conséquence, impropre à la culture, tel que le tout apparaît en détail sur le plan.

Ce canton est couvert de beaux bois verts de toutes les essences. Il y a cependant trois brulis, lesquels figurent dans toutes leurs proportions sur le plan. Il y a une assez grande quantité de grosses épinettes à billots dans les deux vallées de terre arable représentées en jaune. J'ai remarqué là la présence de tous les bois du Saguenay, qui croissent seulement sur les meilleurs terrains.

La deuxième classe de terrain, représentée en rouge, est couverte des essences suivantes, dans l'ordre de leur abondance : sapins, épinettes blanches et rouges, bouleaux blancs et rouges, mérisiers, francs frênes, aulnes communes, cormiers, épinettes noires, frênes rouges, frênes de savane, frênes noirs, mérisiers blancs, petites merises, peupliers du Canada, pins rouges, pins gris, plaines bâtardes, saules noirs, trembles et vinaigriers.

Environ dix mille billots d'épinette ont été coupés cet hiver (1885-86) par des *jobbers*, en dedans des lignes extérieures du canton, et il paraît y en avoir eu autant de fait les années dernières. Comme ces terrains ne sont pas sous licence, le garde-forestier en charge de cette division a dû vous en informer.

Ce canton est arrosé par la rivière Métabetchouan, la rivière Noire, la rivière à Prudent, la rivière *Qui mène du train* ; par les lac Saint-Paul et par plusieurs ruisseaux magnifiques qui le sillonnent. Il y a plusieurs places de moulin sur la rivière Métabetchouan. Les lacs sont généralement très poissonneux. Leurs eaux sont pures, et ils occupent en somme une superficie de neuf cent dix-sept acres, trois rodes et trente-sept perches.

Les *squatters* qui ont fait des ébauches de défrichements en profondeur du quinzième rang ainsi que les colons qui habitent sur les rives du lac Bouchette, parlent avantageusement du climat.

Ce domaine, actuellement le plus important de toute la vallée du lac Saint-Jean, par sa position sur le parcours immédiat du chemin de fer, sera avant peu un foyer convergent de colonisation, la présence du chemin de fer commandant le résultat.

(*Geo. B. Dutremblay*, 26 juin 1886).

J'ai l'honneur de vous produire le rapport suivant, pour accompagner le rapport final de l'arpentage des rangs huit, neuf, dix, onze, douze et treize du canton DeQuen.

Ces six rangs sont les plus beaux du canton et ont ensemble une superficie de trente et un mille quatre cent quatre-vingt-quatre acres, y compris l'espace occupé par les lacs, qui est de mille six cent cinquante-quatre acres.

Topographie et sol

Je suis heureux d'avoir à vous informer que cette partie du canton est de terre végétale très propre à la culture, et couvert de toutes les essences de bois qui croissent dans la région du [illegible]

La plus grande partie des rangs huit, neuf [illegible] douze et treize est généralement de terre forte, ou autres terres végétales fertiles. Il y a un peu de roches dans certains endroits ; mais il n'y a pas de montagnes, ni rien de nuisible, c'est un terrain plan ou onduleux.

[illegible] du terrain subdivisé est rocheux, d'un sol généralement pauvre, [illegible] de terre jaune mêlée avec du sable ou avec de la terre [illegible] Cette dernière partie est quelquefois obstruée par quelques petits crans plats. Les montagnes sont rares et petites. Je recommande toutefois cette dernière partie comme pouvant avantageusement être vendue aux colons.

Une troisième partie, comprenant environ un seizième de l'aire arpentée, étant entrecoupée par des crans abruptes et stériles, me paraît être impropre à la culture.

Forêts et cours d'eaux

Tout ce domaine est couvert d'une riche croissance de bois verts. J'ai remarqué la présence de plusieurs beaux bosquets d'épinette blanche qui pourraient alimenter plusieurs chantiers durant plusieurs hivers, surtout le long de la rivière à Prudent et de la Métabetchouan, où des *jobbers* ont coupé environ dix mille billots l'hiver dernier, bien que le domaine ne fût pas sous licence.

J'ai trouvé deux brulis, lesquels, comme tous les autres détails topographiques, apparaissent sur mon plan.

Les feux de forêts qui sévissent d'une saison à l'autre causent plus de dévastations et font plus de tort que le fait, dans le Saguenay, la dévastation causée par l'industrie forestière. La fréquence de ces feux a aussi le résultat pernicieux de détruire les matières organiques du sol.

Cette partie du canton DeQuen est arrosée par la rivière à Prudent, la rivière *Qui-mène-du-train*, par le lac à la Passe, le lac aux Rats, le lac au Portage, le lac à Morin, le lac à Ouitouche, le lac aux Cariboux, le lac Long, le lac Saint-Paul et par plusieurs ruisseaux qui le sillonnent en tous sens. Les rives de ces lacs et rivières sont basses.

Quand ces terrains seront mis en vente, il paraît évident qu'ils seront envahis par les défricheurs ; les essences végétales du sol et forestières, ainsi que sa position sur le chemin de fer, commandent ce résultat.

(*Geo. B. Dutremblay*, 7 août 1886)

Canton Dolbeau

Les remarques suivantes s'appliquent au levé du plan de la Pointe-Peribonka, pour la dernière partie comprise entre la station cinquante-et-un et la dernière station soixante-dix-neuf.

Les rives de la rivière sont basses partout et de terre forte. Il n'y a pas d'autres terres. Il n'y a pas une seule roche, et le terrain est plan et uni ; je n'ai pas vu de montagnes. La forêt est magnifique. Dans cette dernière partie mentionnée de l'arpentage, j'ai remarqué qu'il y a encore beaucoup d'épinettes à billots et quelques pins. On trouve les rives boisées d'épinettes, sapins, ormes, frênes, trembles,

mérisiers, bouleaux, etc. Tout ce terrain a une grande valeur pour la colonisation.

Les remarques suivantes s'appliquent au relevé de la rivière Mistassini, comprise entre la ligne centrale et le canton Racine.

Les rives de la rivière sont basses, généralement, excepté vis-à-vis de la grosse île. Les plus beaux bois verts couvrent les deux rives. J'ai remarqué qu'il y a joliment du pin blanc sur la rive droite de cette rivière. Dans tous les cas, il y en a une bonne talle à la ligne centrale. Il y a partout de l'épinette ; mais elle n'est pas en abondance.

Les rives de cette rivière sont généralement de terre forte. Je n'ai pas vu de roches. Il n'y a pas de montagnes. C'est une bonne place pour la colonisation ; mais ça ne vaut pas le canton Dalmas.

Les remarques suivantes s'appliquent aux notes du relevé des rangs deux, trois, quatre et cinq de Dalmas et de Dolbeau

Les rives de la rivière sont basses et en terre forte exclusivement. Il n'y a pas une seule roche. En conséquence, cette rivière traverse le plus beau terrain du monde sous le rapport de la richesse du sol. C'est aussi un paysage des plus pittoresques, qui a beaucoup de vogue à ce temps-ci. J'ai vu tout le long de cette rivière la plus belle et la plus abondante forêt, consistant en ormes, frênes, trembles du Canada, peupliers, gadelliers, cérisiers, gros mérisiers, bouleaux, etc, etc.

(*G. B. Dutremblay*, 2 mai 1888)

Canton Dufferin

Le terrain traversé par l'arrière-ligne est de bonne qualité, étant généralement uni, composé de terre forte, recouverte en différents endroits de terre jaune. Il est aussi d'une bonne qualité dans les 5ème, 6ème et 7ème rangs, au nord-ouest de la ligne centrale. La pousse du bois franc et mou, dans ces rangs, date de 25 à 30 ans environ. Les anciens troncs d'arbres que l'on trouve en différents endroits indiquent que tous ces terrains étaient originairement richement boisés en bois franc et mou de grosses dimensions, les mêmes que les terrains traversés par les lignes tirées du côté opposé à la ligne cen-

trale, où le feu n'a pas pénétré. On trouve partout des arbres fruitiers sauvages, tels que le cerisier, le gadellier, le raisin, le pembina et le mascouabina.

Des chemins peuvent être ouverts dans tous les rangs avec avantage. Je prendrai ici la liberté de suggérer l'ouverture immédiate d'un chemin dans la ligne centrale, à partir de la rivière Chamouchouan jusqu'à l'arrière-ligne, afin de faciliter l'établissement de ces rangs. Un bon nombre de colons d'ici et d'ailleurs attendent l'ouverture de cette route pour aller s'établir dans ces rangs. L'ouverture de cette voie de communication, avec un chemin sur la devanture du canton, permettrait à plus de 300 familles de s'y établir immédiatement après l'ouverture de ces chemins. Toutes peuvent s'établir sur des lots d'un sol le plus riche que l'on puisse trouver, uni, sans roche, traversé partout par des ruisseaux et jouissant d'un climat supérieur à celui des autres localités du lac St-Jean.

Le lac à la Witouche abonde en poissons, tels que la witouche, poissons blancs et truites, d'excellente qualité. Je puis en dire autant des autres lacs, où, cependant, la truite est plus abondante et de bonne qualité.

De bonnes places de moulins peuvent se trouver sur la partie de la rivière au Doré, qui traverse la réserve.

Dans tout le cours de mes opérations, j'ai remarqué que le terrain dans les lignes que j'ai tirées est excellent, étant partout de terre forte, et le plus souvent on remarque une couche de terre jaune grasse sur la terre glaise, et en quelques endroits une couche de sable gras sur la glaise. Partout le terrain est uni et sans roche. Je considère que ce canton est supérieur à tous les autres, dans ce territoire, sous le rapport de la culture et du climat. Ces terrains sont complantés de bois franc et mou d'une grosse pousse, le mérisier, l'orme, le frêne, le tremble, l'épinette, le sapin et quelques pins, partout où le feu n'a pas pénétré.

Une partie du 4e rang, entre la ligne Desmeules et la ligne centrale, est composée d'un sol très riche formé d'une couche de sable sur la glaise, recouverte de terre noire, sans aucune roche.

Le premier rang et partie des 2e et 3e rangs du canton ont été épargnés par le feu sur presque toute la profondeur de ces rangs. Le feu a ravagé certains espaces dans ces deux derniers rangs avoisinant la ligne Desmeules, ainsi que de grands espaces sur les terrains traversés par le cordon du 3e rang, à partir de la rivière Pémonka jusqu'au lac Dufferin.

Comme je l'ai fait remarquer déjà, le climat du canton Dufferin est supérieur à celui de tous les autres cantons du lac St-Jean, les gelées s'y faisant sentir plus tard en automne.

La partie de la rivière Chamouchouan, appelée Pémonka, sur la devanture du canton, sur une distance de dix milles, offre une abondance de poisson de huit espèces différentes, qui sont le saumon, la truite, le doré, le poisson blanc, la carpe, la loche, le brochet et la perchaude. La truite, surtout, est d'une qualité supérieure, abondante et mesure de 20 à 30 pouces. Les montagnais l'appellent la " Mingouche. "

Les îles dans le canton Dufferin, marquées A, B et C, se couvrent d'eau le printemps et dans les grosses eaux. Elles sont, ainsi que les îles D et E, très-propres à la culture.

L'endroit le plus avantageux pour une réserve de village serait sur la devanture du 2e rang, entre les 1er et 3e rangs. "

(*Gédéon Gagnon*, 25 mars et 17 juillet 1879)

Canton Ferland

Cette partie du canton Ferland que j'ai arpentée en lots de ferme a une superficie totale de 26,200 acres. Ce canton se trouve sur les côtes de la baie des Ha ! Ha !, à six milles du village de la Grande-Baie, et à une hauteur d'environ cinq cents pieds au-dessous du niveau de la Baie des Ha ! Ha !

Au point de vue géologique, le terrain du canton Ferland a beaucoup de ressemblance avec celui des cantons de Bagot et de Chicoutimi, c'est-à-dire qu'il est généralement accidenté et brisé ; on y rencontre de nombreux sommets de rochers ou rocheux, surtout sur le parcours du chemin de Saint-Urbain. Ces sommets, naturellement, empiètent sur le terrain colonisable. Dans mon opinion, j'ai estimé à

soixante et quinze pour cent la proportion de terrain colonisable ou valable dans cette partie du canton.

Le sol, en général, est une terre jaune pesante et d'excellente qualité, quelquefois mêlée de sable jaune et gris. Le sous-sol, autant que j'ai pu en juger, est généralement sablonneux sur les hauteurs et argileux dans les vallées de rivières.

Les rangs est et ouest du bras Hamel seront les premiers colonisés, et ils sont aussi les plus avantageux. Lors de l'arpentage, il y avait déjà de quarante à cinquante lots de marqués par des propriétaires de la Grande-Baie et de Saint-Alphonse. Comme ces démarcations n'étaient que des commencements d'*abattis*, pour quelques-uns, pour d'autres, des poteaux ou des arbres marqués seulement, et que pour en faire un rapport exact il aurait fallu fractionner les lots, je n'ai pas cru devoir en tenir compte, et cela, du consentement des intéressés, auxquels j'ai conseillé d'attendre pour acheter des lots réguliers aussitôt qu'ils seront mis en vente.

Un ancien chemin de chantiers suit le long du bras Hamel. Le temps a fait naître bien des obstructions sur ce chemin ; mais il est tout de même un bon et beau commencement, que le gouvernement pourrait parachever pour une somme relativement insignifiante. Ce chemin viendrait se joindre au chemin de Saint-Urbain, à quelques vingt chaînes dans le canton Bagot.

Il y a dans Saint-Alphonse et la Grande-Baie un élan notable pour coloniser de chaque côté du bras Hamel ; mais les colons s'attendent et demandent avec raison que le gouvernement leur vienne en aide pour l'ouverture de leur chemin.

Toute la partie sud du canton Ferland, c'est-à-dire depuis la limite nord de Boileau jusque vers le lot numéro quarante, est recouverte d'une belle forêt de bois vert. Le bois est sain et d'une venue remarquablement longue et droite. L'examen seul de cette superbe forêt nous fournit une preuve irrécusable de la fertilité du sol. Les espèces prédominantes sont le bouleau, le tremble, l'épinette, le sapin, le cyprès, le merisier et le frêne, près des rivières. Le bois mesure en général de dix à trente pouces de diamètre. Depuis le lot quarante jusqu'à la limite sud-est de Bagot, le bois a passé au feu, il y a une vingtaine d'années ; la pousse nouvelle est le bouleau, le tremble, le cyprès, le cerisier, le saule, etc.

La maison Price, Frères & Cie, a exploité le bois de commerce sur ce terrain, il y a déjà plusieurs années ; mais la jeune forêt peut encore fournir une quantité de bois de commerce, tel que le tremble, le bouleau et l'épinette. L'exploitation de ce bois procurera beaucoup d'avantage aux colons.

M. Joseph Pilote a sur sa ferme, sur le chemin Saint-Urbain, un locataire, M. François Gauthier, qui y a construit un moulin à scier à vapeur, pour manufacturer du " bois à fuseau " avec le bouleau. Le moulin est en opération depuis deux ans et M. Gauthier fait des affaires considérables. M. Gilbert Lavoie doit construire, dans le cours de l'été, un autre moulin à scie, sur un des magnifiques pouvoirs d'eau du bras Hamel.

(*Elz. Boivin*, 11 mai 1887)

Canton Jonquière

Quant aux traits caractéristiques de cette contrée, ils sont en général très favorables, à l'exception de quelques petits espaces rocheux, où la végétation a été en partie detruite par des feux récents et anciens, tel qu'en arrière des lots treize à dix-huit, inclusivement, du huitième rang, et depuis la rive sud-ouest de la rivière aux Sables dans le huitième rang, jusque dans le voisinage des lots dix et onze. Le reste du terrain traversé par le cordon de ce rang est très favorable sous tous les rapports, quoiqu'il renferme une étroite savane qui pourra être facilement égouttée.

Le bois se compose de bouleau, d'épinette blanche, de sapin, de quelques épinettes rouges et de broussailles. Il y a quelques érables; mais pour des raisons inconnues, ils sont secs et ne produisent pas de sève. Dans la région du Saguenay et de Chicoutimi, les érables sont partout affectées du même mal.

Le sol se compose d'une excellente terre jaune, avec un riche sable gris dans les parties planes des vallées ainsi que dans le voisinage des ruisseaux, dont les rives sont bordées d'aulnes. La terre est argileuse ou glaiseuse et très propre à la culture. La région traversée par le cordon entre le huitième rang et le rang nord est en général accidentée; mais le sol et le bois égalent ceux qui viennent d'être

décrits. Ces remarques peuvent s'appliquer au côté sud-est de la rivière, qui offre tous les avantages susceptibles de récompenser le travail d'un colon courageux.

Cette contrée devait être autrefois très riche en pin, s'il faut en juger par le nombre des chemins de chantiers et la quantité prodigieuse de souches de pins. Cependant, avec les nombreux pins de qualité inférieure qui restent encore, les habitants, de près et de loin avec du courage et de la patience, trouvent encore moyen de s'employer durant l'hiver en glanant les pins d'un vieux chantier à l'autre, ce qui est d'un grand secours pour ceux dont les moyens sont limités.

(*Edmond A. Duberger*, 1865)

Cantons Labarre et Kenogami

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport d'arpentage de la partie arable du résidu du canton Labarre, ainsi que de la subdivision d'une partie des rangs nord et sud du canton Kenogami, exécutés conformément à vos instructions du 2 septembre 1871.

A partir de cinquante chaînes sur le premier mille en profondeur du rang sept, le terrain qui, dans cette partie, est de bonne qualité agricole, change brusquement d'aspect et n'offre plus que des rochers dénudés et arides, où le feu, qui a promené ses ravages dans toute cette région, a détruit en même temps toute puissance de végétation. Le désert créé par ces incendies permet à l'œil d'embrasser plusieurs milles d'étendue qui présentent de tous les côtés la même apparence de stérilité. Persuadé que pousser plus avant serait une perte inutile pour votre département, puisque le terrain n'était point favorable à la colonisation dans cette région, j'interrompis les travaux, comme je l'ai dit plus haut, et continuai le tracé du fronteau entre les rangs six et sept, jusqu'à l'intersection de la ligne centrale établie dans l'arpentage primitif entre les lots dix-huit et dix-neuf.

Dans tout ce parcours, la ligne centrale, comme la ligne de base précitée (à part environ les trois quarts du rang huit et quelques espaces très retrécis de bonne terre où croissent des aulnaies), la ligne centrale, dis-je, n'offre qu'un terrain inculte, brisé par des rochers que le feu a

dépouillés de toute végétation. Déçu dans l'espoir de pouvoir trouver de ce côté un espace de terrain suffisant pour justifier l'arpentage et la subdivision du résidu du canton Labarre, je me hâtai de terminer le tracé du fronteau entre les rangs six et sept, jusqu'à l'intersection du cordon du rang Saguenay, au sud-est de la Grande-Décharge ; le samedi et le lundi suivants, je complétai la subdivision de ce rang à partir de la ligne centrale jusqu'au rang Saguenay.

A partir du numéro un, dans le fronteau, le terrain est de bonne qualité agricole, boisé en sapin, bouleau, épinette, jusqu'à la fin du numéro dix-sept, où il devient rocheux et très accidenté, tout à fait impropre à la colonisation. Parvenu au vingt-cinquième lot, il change d'aspect : le sol, de qualité supérieure, est couvert d'une riche végétation se continuant ainsi jusqu'au rang Saguenay. Encouragé par un terrain aussi avantageux, je prolongeai une ligne d'exploration dans la direction des alignements entre les lots vingt-six et vingt-sept, jusqu'à un mille de profondeur, avec l'intention de subdiviser la partie arable que je pourrais trouver de ce côté, quelque rétrécie qu'elle pût être ; mais je ne fus pas plus heureux qu'auparavant. Ce que voyant, je me décidai à interrompre totalement les travaux d'arpentage dans le canton Labarre.

J'engageai un homme pour m'indiquer les traces de la ligne entre les lots dix-neuf et un du rang sud de Kénogami, qui devait me servir de ligne de base pour l'opération que je devais faire dans cette partie du canton.

Dans cet espace le terrain, totalement dépouillé de végétation par les incendies qui ont tour à tour ravagé cette partie du pays, est rocheux, offrant par-ci par-là quelques lisières de bonne terre, mais trop restreintes pour permettre d'y former des établissements.

Je fis le relevé du lac Kénogami et mesurai une distance perpendiculaire, calculée par différence de latitude et départ de cent soixante-dix chaînes et quarante-huit mailles. N'ayant fait que le relevé du chemin Kénogami, qui suit ici d'ailleurs les bords du lac, et la subdivision commencée par ce moyen prenant un temps considérable que la mauvaise qualité du terrain était loin de justifier, je fis la subdivision des lots suivant les bords du lac, ne posant qu'un seul poteau pour correspondre avec ceux posés à la profondeur du rang sud, dans l'arpentage primitif. Le même jour, je fis aussi le relevé du lac et la subdi-

vision partielle des lots jusqu'au numéro seize et dix-sept, où je traçai une ligne d'épreuve jusqu'à l'intersection de l'ancien tracé du chemin, à trente-six chaînes et trente mailles des bords du lac. Le long de cette ligne, le terrain n'est d'aucune valeur agricole et dépouillé de bois vert, excepté en arrivant au poteau marqué seize et dix-sept, où l'humidité du sol a pu protéger la végétation contre l'incendie. Je fis par le mode indiqué ci-dessus la subdivision de douze autres lots et transportai la tente à trois milles plus à l'est, au lot numéro trente-sept. Je pus faire débarrasser une ligne d'épreuve, tirée dans l'arpentage primitif et que je mesurai de cinquante chaînes et quatre mailles jusqu'au chemin actuel de Kénogami, à la profondeur du rang sud, tel qu'il appert par les anciens poteaux de division et les alignements trouvés sur le terrain à la distance mentionnée ci-dessus. Le long de cette ligne, le terrain est d'assez bonne qualité, dont sept chaînes et cinquante mailles dans le sens de la profondeur sur toute la largeur des lots trente-trois et trente-quatre sont en état de culture, et le reste boisé en sapin, bouleau, épinette, et je continuai le relevé du lac jusqu'à l'intersection de la ligne d'épreuve entre les numéros trente-quatre et trente-cinq, que je trouvai exactement d'accord l'un et l'autre. Je traçai de plus, ce jour-là, un fronteau au bord du lac pour mesurer la largeur et l'étendue du terrain défriché. Je divisai les lots trente-deux, trente-trois et trente-quatre, selon un trait quarré dans un champ, donnant à chacun des poteaux d'alignement.

Dans toute cette partie, à part les lots trente-deux, trente-trois et trente-quatre, qui sont pris, les terres ne sont d'aucune valeur agricole ni autre, se trouvant en même temps totalement déboisées par les incendies et les pinières.

J'ai pu compléter l'arpentage et la subdivision de cette partie du rang sud jusqu'à la ligne de Jonquières, traçant des lignes d'épreuve entre les lots trente-huit et trente-neuf, quarante-quatre et quarante-cinq, cinquante et cinquante et un. Toutes les terres sont prises dans cette partie du canton, et en partie occupées, depuis le lot numéro trente-deux inclusivement jusqu'à la ligne de Jonquières, et quoiqu'elles ne soient point très fertiles, les colons qui y ont fait des défrichements trouvent une compensation suffisante à leurs travaux, grâce à la douceur du climat, qui défend jusqu'à la saison avancée leurs récoltes contre les atteintes des gelées d'automne, si préjudiciables partout ailleurs.

J'avais congédié mon parti, quand m'est parvenu votre lettre du cinq janvier 1872, par laquelle il m'était enjoint de faire le relevé du chemin actuel de Kénogami.

Le chemin suit un terrain assez uni, mais de chaque côté le sol n'est d'aucune valeur agricole. L'œil n'aperçoit partout que roches dépouillées de végétation et interrompues par ci par là d'espaces rétrécis où le terrain parait assez bon, quoi qu'alternativement sablonneux ou savaneux. A part les lots trente et un, trente-deux, trente-trois et trente-quatre, qui sont pris et sur lesquels quelques défrichements sont commencés au-dessus de la rivière Kaskouïa, qui les traverse diagonalement, je ne crois point que ni le rang sud ni le rang nord, dans cette partie du canton Kénogami, offrent jamais aucun aliment à la colonisation ; mais à partir du même point, en gagnant l'est, jusqu'à la ligne extérieure de Jonquières, les terres sont en partie prises et sur quelques-unes des défrichements sont commencés. Aussi en ai-je fait l'arpentage et la subdivision conformément à vos instructions.

Comme vous pourriez le voir par le tableau annexé au présent rapport, dans mon livre de notes, toutes les terres, ou à peu près, sont prises dans cette dernière partie du rang nord, de même que dans la partie correspondante du rang sud ; mais il n'y a jusqu'à présent que les numéros trente-huit et cinquante et un d'habités, dans le rang nord, le numéro cinquante-deux appartenant à la fabrique de Saint-Cyriac, sur lequel est construite la chapelle qui sert à la mission desservie par le curé de la Rivière-aux-Sables. Les habitants, qui sont presque tous fixés aujourd'hui au bord du lac et y sont retenus par la beauté du site, les avantages de la pêche et surtout la beauté du climat, finiront certainement, avant peu, par se transporter aux abords du chemin, où ils trouveront beaucoup plus d'avantages de communications et autant, au moins, pour le climat et la fertilité des terres.

En effet, tout le long de cette partie du chemin dont je fais en ce moment la description, les commencements de défrichements déjà faits laissent apercevoir un terrain uni, assez bien boisé et formé d'un sol de bonne qualité, où les colons pourraient recueillir une compensation suffisante pour leurs travaux, si l'on en juge par les quelques récoltes déjà obtenues par ceux qui ont tenté la fortune de ce côté.

Je ne doute point que dans un avenir prochain, et si les rapports de gens qui me paraissent bien informés sont fondés, touchant une certaine étendue de terrain propre à la culture, située en arrière de cette partie du rang nord, je ne doute point, dis-je, que cette partie du canton Kénogami puisse permettre à un nombre suffisant de colons de s'y établir, pour former une paroisse qui possédera autant d'éléments de prospérité que beaucoup d'autres déjà formées.

(*J. C. Demeules*, 15 avril 1872)

Dans le canton Kénogami, j'ai subdivisé les cinq premiers rangs, et dans le résidu du canton Labarre, j'ai subdivisé les quatre derniers rangs, ce qui forme une superficie de 45,000 acres.

Le terrain que j'ai arpenté dans ces deux cantons est en grande partie propre à la culture et avantageux pour la colonisation. Le sol n'est pas, en général, composé d'alluvion ; c'est plutôt un mélange de terre jaune avec de la terre grise ou noire, souvent mêlée avec du sable. Ce terrain est assez fertile et n'exige pas un grand coût pour sa première préparation à la culture, et pour cette qualité il est souvent recherché par les colons. Il y a cependant de magnifiques alluvions de chaque côté de la rivière Bédard, depuis le septième rang jusqu'au dixième inclusivement. La rivière Dorval coule aussi, en grande partie, dans une belle vallée de terre argileuse et marneuse, en traversant des fonds d'une beauté remarquable, couverts de foin sauvage.

Dans le canton Labarre, le 8e rang depuis le numéro 17 jusqu'au numéro 27 inclusivement ; le 9e rang depuis le numéro 14 jusqu'au numéro 21 inclusivement ; le 10e rang depuis le numéro 17 jusqu'au numéro 21.

Dans le canton Kénogami, 1e rang depuis le numéro 12 jusqu'au numéro 33 inclusivement ; le rang A depuis le numéro 41 jusqu'au numéro 45 inclusivement ; le rang double depuis le numéro 24, jusqu'au numéro 43 inclusivement ; le 4e rang depuis le numéro 29 jusqu'au numéro 33 exclusivement, se composent d'un terrain rocheux et généralement entrecoupé par des crans, et plus ou moins propre aux défrichements. Les autres lots sont tous susceptibles d'être avantageusement cultivés.

Il est à regretter que les incendies, que nous avons trop souvent dans le Saguenay, aient décimé en grande partie le bois de toutes les essences qui enrichissait autrefois ces terrains. Le merisier, l'épinette et le pin blanc, qui jonchaient cette contrée, sont remplacés par une jeune pousse de bouleaux et de trembles qui croissent à travers des innombrables troncs d'arbres noircis et d'apparence désolée.

Sur le milieu du premier rang et sur partie des troisième, quatrième et cinquième rangs, le pin n'a pas passé au feu et la nature apparait dans toute sa richesse et sa beauté. Ces petites zones de bois, avec d'autres petites lisières qui ont échappé aux incendies, peuvent fournir du bois de construction pour l'entière utilité des colons.

La rivière Bédard et la rivière Dorval, avec leurs tributaires, peuvent être avantageusement utilisées et ont de magnifiques pouvoirs d'eau.

En vue d'encourager la colonisation de ce terrain, il serait nécessaire de faire faire le chemin qu'on propose d'ouvrir de Jonquières à la glissoire à travers ces deux cantons. L'ouverture de cette voie de communication, reliant les établissements du haut Saguenay avec les derniers établissements de Chicoutimi, donnerait un chemin avantageux à la colonisation de cette contrée.

Plusieurs colons ont fait là des ébauches de culture ; d'autres ont fait des améliorations plus considérables et y sèment du blé. Ils paraissent satisfaits de leurs succès de culture, et ils font un récit très avantageux du climat.

J'ai érigé un rang double entre les septième et huitième rangs du canton Labarre et entre les deuxième et troisième rangs du canton Kénogami, en vue avec les chemins qu'on propose et dans l'intérêt des colons.

(*G. B. Dutremblay*, 26 juin 1881)

Cantons Labrosse et Albert

Dans tout le cours de mes opérations, j'ai remarqué que le terrain, dans les lignes que j'ai tirées, est d'une bonne qualité, étant en certains endroits de terre noire ou forte, et en d'autres endroits

terre jaune grasse. Il y a néanmoins quelques parties où le terrain est rocheux ; mais tout, en général, est propre à la culture et aux établissements. Ce terrain est complanté de bois franc et mou, tels que bouleau, merisier et frêne, orme, épinettes rouge et blanche, pin blanc et pin rouge, sapin.

Il y a la chaîne des caps du Saguenay, qui est en grande partie rocheuse et impropre à la culture, sur une distance variant d'un mille à quinze chaînes du bord de l'eau.

Le sol est presque toujours uni et de bonne terre forte de chaque côté de la rivière Sainte-Marguerite, depuis la ligne de centre du canton Albert jusqu'à la ligne nord-ouest du canton Labrosse, sur une distance variant de deux milles à quinze chaînes de profondeur, dans ces deux rangs.

Le long du portage qui conduit de la rivière Saguenay à la rivière Sainte-Marguerite, intersecté par les lignes de front des deuxième, troisième, quatrième et cinquième rangs, se trouvent plusieurs montagnes de chaque coté de cette vallée, qui traversent du Saguenay à la rivière Sainte-Marguerite, où le terrain n'est pas susceptible de culture, dans plusieurs endroits ; mais partout ailleurs, dans les lignes tirées, le terrain est très propre à la culture.

Des chemins de communication pourront être ouverts dans tous les rangs avec avantage.

Je prendrai ici la liberté de suggérer qu'un chemin de colonisation devrait être ouvert depuis le Saguenay, dans la vallée qui traverse de l'anse du Portage jusqu'à la rivière Sainte-Marguerite, pour de là se rendre aux établissements de la rivière, par le côté sud de celle-ci. Ce chemin serait d'un grand avantage pour la colonisation du canton Albert.

Le climat dans les deux cantons est bon pour la culture, les gelées ne s'étant fait sentir que tard dans l'automne.

Tous les lacs, dans les cantons, sont très poissonneux en truites.

L'endroit le plus avantageux pour une réserve de village serait à l'anse qui se trouve vis-à-vis Saint-Denis.

De bonnes places de moulins peuvent être trouvées sur toutes les rivières dans ces cantons.

Le sol, dans le canton Labrosse, est généralement bon, excepté toutefois les parties qui se trouvent le long du portage qui conduit du Saguenay à la rivière Sainte-Marguerite, lesquelles sont peu propres à la culture. J'ai cru, cependant, pour la plus grande exactitude de mes lignes, traverser cet endroit, attendu que ces terrains pauvres se trouvent intercalés au millieu de bons terrains.

Je dois ajouter, en sus, que la totalité de mes opérations ayant été faite dans une saison de l'année où la terre est couverte d'une épaisse couche de neige, il ne m'a pas toujours été très facile de constater les différentes qualités du sol.

(*Gédéon Gagnon*, 23 septembre 1864)

Canton Laterriere

Dans la partie nord-est du onzième rang, le bois est brûlé à différentes places, et il est de peu de valeur ; dans le rang nord, le bois est de la même qualité et aussi brûlé en quelques endroits. Tout le terrain propre à la culture est défriché. Le lot numéro dix-neuf, dans le onzième rang, est rocailleux à ses extremités ; le milieu est un bon terrain et est en culture.

(*Louis Gosselin*, 3 août 1876)

Canton Metabetchouan

Quelques colons, encouragés par l'aspect favorable du terrain, ont commencé des défrichements, notamment sur les lots vingt-huit, vint-neuf, trente et trente et un, où des *abatis* ont été faits pour jeter la semence à la saison prochaine. Après avoir suivi un terrain uni, de bonne qualité et boisé en bouleaux, sapins et épinettes, jusqu'à vingt-cinq chaînes, la ligne traverse une savane de peu d'étendue, courant de l'est à l'ouest et aboutissant à un petit lac, au nord-ouest, d'environ dix chaînes de longueur, pour se poursuivre par un terrain accidenté jusqu'à quarante chaînes de son point de départ. En cet endroit, le sol est de bonne qualité, et le terrain, aussi bien boisé que ci-dessus, s'aplanit et ne change point d'aspect jusqu'à la fin de ce mille, à l'intersection du fronteau entre les rangs deux et trois. De là, et suivant la direction de sud 17° 30′ ouest, astronomique, ainsi que la partie de la ligne cen-

trale que je viens de décrire, le terrain est généralement uniforme, partant légèrement ondulenx, mais formé de terre jaune propre à la culture, et boisé en sapins, épinettes, pins blancs, rouges et gris, jusqu'à soixante et treize chaînes et cinquante milles, où l'on entre dans un *brûlis* qui date de plusieurs années et qui s'étend à l'est jusqu'à la rivière Métabetchouan et au delà.

La partie du fronteau entre les rangs deux et trois, dont j'ai fait le tracé et la subdivision dans la direction de l'est, présente un terrain légèrement accidenté, formé d'un sol de bonne qualité et boisé en sapins bouleaux, épinettes et quelques pins de qualité inférieure épargnés par la hache, lors de l'exploitation de ces forêts pour le commerce de bois, en considération de leur peu de valeur. Vers le milieu du vingtième lot, le tracé entre aussi dans un *brûlis* qui date de plusieurs années et qui s'étend, comme je l'ai remarqué plus haut, pour la ligne centrale, au sud et à l'est jusqu'à la rivière Métabetchouan, dont les bords taillés en cascades parmi les rochers, sont d'un accès si difficile et où le cours de la rivière est si rapide et si profond, que je jugeai à propos d'interrompre là le tracé, considérant impossible de me transporter sur la rive opposée pour prolonger régulièrement mon fronteau.

A partir du poteau entre les lots numéros vingt-huit et vingt-neuf, suivant une direction nord 72° 30 ouest, astronomique, le terrain, malgré de légères ondulations en plusieurs endroits, ne laisse point que d'être très propre à la colonisation. Le bois, dans les lieux où l'incendie n'a point porté ses ravages, est d'une belle venue et se compose généralement de bouleaux, sapins et épinettes. Quant au pin, l'exploitation qui en a été faite depuis plusieurs années sur une large échelle, n'en a point laissé un seul dont on puisse aujourd'hui tirer aucun profit.

A sept chaînes et vingt mailles sur le trente-deuxième lot, le tracé est interrompu par un petit lac de quelques perches en surperficie et rencontre plus d'obtacles qu'à onze chaînes et vingt-sept mailles, sur le quarante-deuxième lot, où il traverse obliquement un autre lac appelé Brûlé, dont la largeur, selon le fronteau, est de onze chaînes et soixante mailles, et la longneur d'environ trente chaînes, dans une direction nord et sud. Les bords de ce lac ont l'air d'être très fertiles, et sont converts d'épinettes rouges et noires, bouleaux et sapins, excepté du côté de l'est, où l'incendie a porté ses ravages, il y a quelques années.

A partir d'ici, le tracé suit un terrain légèrement onduleux par endroits, parfois boisé en épinettes, sapins, bouleaux, trembles, dans

tous les endroits où le feu ne l'a point totalement détruit, et parvient sans autre accident à la ligne limitrophe de Métabetchouan et Charlevoix, à treize chaînes et cinquante mailles au sud du poteau numéro un, posé dans le fronteau deux et trois de Charlevoix.

Depuis le poteau vingt-huit et vingt-neuf, dans l'intersection du fronteau entre les rangs trois et quatre, et la ligne centrale prolongée comme susdit, le terrain, en gagnant la rivière, est de bonne qualité sur un espace de vingt-six chaînes, où il n'offre plus qu'un rocher dénudé et coupé à pic, tant du côté de l'ouest que de celui de l'est, par où l'on atteint la rivière, à trente-huit chaînes et cinquante mailles, dont la largeur en cet endroit, mesurée trigonométriquement, est de six chaînes et quarante-deux mailles, et dont le cours paisible, obstrué par un ilot d'un acre d'étendue, permet de la traverser facilement avec des radeaux. A partir du numéro vingt-neuf et en gagnant l'ouest, le terrain, légèrement ondulé, est boisé en sapins, épinettes, bouleaux, trembles, jusqu'à neuf chaînes et cinquante mailles, où la végétation a été détruite par l'incendie, — est de bonne qualité, mais quelque peu rocheux et se poursuit ainsi avec des intervalles de bois vert et brûlis, où toute trace de végétation a disparu, ruinée par l'incendie, principalement sur les endroits élevés. A partir du commencement du trente-deuxième lot, le terrain est plus uniforme et formé de bonne terre végétable. A cinq chaînes sur le trente-cinquième lot, il devient plus rocheux et perd toute qualité agricole, à cause des rochers qui le couvrent et des coulées qui le coupent en tous sens. Toutefois, au quarante et unième lot, le terrain prend un aspect plus uni, et quoique encore très rocheux, il devient meilleur à mesure qu'on avance, et j'ai pu me convaincre par ma ligne d'exploration, tracée en cet endroit, qu'à trois et quatre chaînes vers le sud-ouest, il est d'excellente qualité, très propre à la culture et boisé en bouleau, sapin et épinette d'une belle venue. A partir du quarante-cinquième lot, le tracé se poursuit à travers un terrain accidenté et que le feu a ravagé aussi par intervalles, n'offrant que peu ou point d'avantage à la colonisation jusqu'à l'intersection de la ligne limitrophe entre Métabetchouan et Charlevoix, que j'ai atteinte sur le cinquante-septième lot, à une chaîne et cinquante mailles au sud d'un piquet posé lors de l'arpentage primitif et marqué rang trois et N.

La partie du terrain comprise entre la rivière, en allant à l'est, et la ligne située entre les lots dix-sept et seize, que j'ai prise pour me servir à diviser des lots perpendiculaires à la rivière, cette partie du

terrain, dis-je, n'est d'aucune valeur ; ce n'est de tous côtés que rochers et précipices, où le feu a détruit toute végétation et laissé par tout les rochers à nu.

A partir du point où je continuai le tracé en laissant la rivière et me dirigeant vers l'est, le terrain n'offre que des rochers taillés en cascades et que l'incendie a dépouillés de toute végétation. A cinquante-deux chaînes de la rivière, le terrain est moins rocheux, et le sol, également dépouillé de toute végétation par l'incendie qui a promené ses ravages sur plusieurs milles d'étendue et semble avoir couru de l'ouest à l'est, le sol, dis-je, dans cette partie, est aussi peu propre à la culture, jusqu'à une vingtaine de chaînes à l'ouest du seizième lot, où il prend un caractère plus favorable à la colonisation. A cinq chaînes avant de de parvenir à ce dernier point, le fronteau rentre dans le bois vert, qui consiste en sapins, merisiers, bouleaux et épinettes de haute futaie et le sol, formé de terre jaune, est de bonne qualité et propre à la colonisation. A part quelques accidents de terrain, de temps à autre, il se poursuit ainsi jusqu'à la ligne latérale est de Métabetchouan, où nous arrivons à huit chaînes et cinquante mailles sur le lot marqué D, après avoir intersecté le tracé du chemin de colonisation qui doit relier le lac Saint-Jean à Québec, à trois chaînes et trente mailles, avant de parvenir à la ligne latérale susdite.

Partant du point d'intersection du fronteau entre les rangs trois et quatre que je viens de décrire, avec la ligne servant de fronteau aux lots perpendiculaires à la rivière Métabetchouan et que j'appellerai désormais ligne centrale est, suivant une course nord 17° 30' est, astronomique, le tracé suit un terrain très accidenté et très rocheux, tout à fait impropre à la culture jusqu'à la rivière Métabetchouan, où l'on parvient à soixante-six chaînes et que ses rives élevées et escarpées rendent d'un accès très difficile. Venant de l'ouest, elle se détourne brusquement de cette direction et reprend un cours à peu près parallèle à la ligne centrale est, qui intersecte le fronteau à quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, après avoir gravi la rive est de la rivière dans une direction oblique.

Le dix-septième lot, sur lequel coule la rivière, n'est d'aucune valeur agricole ; mais à partir du seizième lot, en gagnant l'est, le terrain, très peu accidenté et formé d'un sol de bonne qualité, très propre à la culture, est boisé en sapin, bouleau, épinette et pin blanc, très rare aujourd'hui, pour les raisons déjà énumérées dans ce rapport.

Partant du point d'intersection du fronteau des rangs trois et quatre, ci-dessus décrit, avec la ligne servant de base aux lots perpendiculaires à la rivière Métabetchouan que j'ai prolongée dans une direction nord 17°30' est entre les lots dix-sept et seize jusqu'à l'intersection du fronteau entre les rangs deux et trois, et pour permettre de tracer ce fronteau perpendiculairement à cette ligne, le tracé suit un terrain très accidenté et très rocheux, partout peu propre à la culture jusqu'à la rivière Métabetchouan, encaissée en cet endroit entre deux montagnes escarpées que l'on est obligé de descendre et de gravir pour arriver à quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles à l'intersection du fronteau susdit, au point qui sépare les lots dix-sept et seize que je prolongeai perpendiculairement à la ligne ci-dessus décrite dans une direction sud 72°30' est, astronomique et divisant des lots réguliers jusqu'à l'intersection de la ligne latérale est de Métabetchouan.

Je fis le tracé d'une partie de ma ligne de base aux lots perpendiculaires à la rivière Métabetchouan, depuis le fronteau des rangs trois et quatre jusqu'au fronteau entre les rangs quatre et cinq, distance de quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, où j'ai en effet transporté ma tente le seize avec beaucoup de difficultés causées par les nombreux accidents de terrain et les arbres renversés.

En suivant la ligne servant de base à la division des lots perpendiculaires à la rivière et appelée ligne centrale est, depuis le fronteau entre les rangs trois et quatre, le terrain, légérement onduleux, est de qualité médiocre, surtout du côté ouest, que le feu a aussi dévasté jusqu'à six chaînes sur le vingtième lot (la ligne centrale est), où l'on entre dans le bois vert, composé de sapins et d'épinettes.

Partant de là, le feu n'a pas porté plus loin ses ravages. En entrant ainsi dans le bois vert, la ligne traverse une rivière de vingt-cinq mailles de largeur, coulant vers le sud-ouest, et à mesure que l'on gagne le cordon, le terrain, boisé en sapins, bouleaux, épinettes et merisiers d'une belle venue, reprend un aspect plus uniforme, offrant un sol de bonne qualité et propre à la culture, qui se continue ainsi, malgré des espaces fortement accidentés, jusqu'au cordon susdit, où l'on parvient à seize chaînes et cinquante mailles sur le lot marqué C, à deux chaînes à l'est de deux branches de la rivière, lesquelles vont se joindre vingt chaînes plus bas en gagnant au nord.

En partant du poteau marqué rangs quatre et cinq, numéros seize et dix-sept dans une direction sud 72° 30' est, astronomique, le terrain est uni, mais devient bientôt plus onduleux, pour reprendre de nouveau l'aspect qu'il avait au départ. En général, ce fronteau offre un sol de bonne qualité et très propre à la culture, avec un terrain alternativement uni et onduleux, boisé en bouleaux, sapins, épinettes d'une belle venue. Des cours d'eau nombreux le traversent perpendiculairement, notamment aux lots treize, douze, dix, trois B. et D. Sur tout son parcours se voient encore quelques pins blancs de qualité inférieure, le commerce ayant tiré parti, depuis plusieurs années, de tout ce qui pouvait être exploité avantageusement dans cette branche. Cette remarque s'applique aussi à toute l'étendue de terrain que j'ai parcourue dans le canton Métabetchouan. Cette région, à en juger par les souches nombreuses de pins que l'on rencontre de tous côtés, a déjà fourni une immense quantité de bois de pinière à l'exploitation ; mais tout ce qui aurait pu en rester est maintenant entièrement détruit par les divers incendies qui ont à plusieurs reprises ravagé tout le pays à plusieurs milles d'etendue.

Entre les rangs cinq et six et gagnant l'est, le fronteau suit un terrain légèrement onduleux, mais bien boisé, et le sol, malgré la neige qui le couvrait, m'a paru de bonne qualité et propre à la culture jusqu'à dix chaînes sur le lot treize, d'où le tracé nous conduit au bord d'une montagne dont la déclivité, d'abord lente, augmente bientôt de rapidité et forme avec l'horizon un angle qui varie de vingt-cinq à quarante-cinq degrés, au bas de laquelle on parvient à six chaînes sur le lot douze, où le terrain s'aplanit et offre un sol de bonne qualité et propre à la culture, s'étendant dans une vallée qui gagne au sud et au nord. A sept chaînes sur le lot dixième, le tracé traverse un lac de neuf chaînes et vingt mailles de largeur, courant du nord au sud, et d'environ quarante-quatre acres en superficie, dont les bords sont plats et formés de bonne terre, qui se poursuit ainsi à une assez grande distance, tant vers le nord que vers le sud. A partir de huit chaînes et cinquante mailles sur le huitième lot, le terrain est plus accidenté, mais de bonne qualité et boisé de bouleaux, sapins et épinettes jusqu'au troisième lot, où l'on rencontre jusqu'à la fin du lot B. des espaces savaneux et de là à la fin du fronteau, où l'on parvient au lot marqué D. de treize chaînes et quatre-vingt-quatorze mailles, par

un terrain onduleux et rocheux, en traversant de cinq chaînes et vingt mailles sur le lot C une rivière de vingt mailles de largeur et coulant du sud au nord.

En partant du poteau marqué vingt-huit et vingt-neuf dans ce dernier fronteau entre les rangs 5 et 6, le terrain est uni, bien boisé, formé d'un sol de bonne qualité et très propre à la culture ; mais au trente et unième lot, il devient plus accidenté et coupé fréquemment de coulées profondes, dont les pentes forment souvent avec l'horizon des angles de trente à quinze degrés. Nonobstant cela, pourtant, il est possible d'y former des établissements. A cinquante mailles sur le lot quarante-sept, le tracé passe à l'extrémité nord d'un petit lac de sept chaînes et cinquante mailles de largeur dans sa plus grande étendue. Dans tout le fronteau, le bois est d'une belle venue et se compose principalement de bouleaux, sapins, épinettes et de pins gris et rouges, dans les environs de ce dernier lac et d'un autre plus considérable, que l'on atteint à douze chaînes sur le quarante-neuvième lot et dont la superficie totale est de quatre-vingt-cinq acres.

Les bords n'offrent rien de remarquable ; au nord, ils sont couverts d'épinettes noires, annonçant un terrain marécageux et sans valeur agricole, tandis que des autres côtés, le terrain est meilleur et bien boisé. Autant que la vue peut s'étendre en arrière, le terrain paraît montueux et peu propre à la culture. A partir de ce lac, il est aussi accidenté et de qualité médiocre jusqu'à la ligne latérale de Métabetchouan et Charlevoix.

Dans le canton Métabetchouan, où j'ai arpenté trois rangs entiers, les rangs trois, quatre et cinq, et la partie du sixième située à l'est de la rivière, le terrain, sans être de qualité supérieure, permettra de former des établissements, et ce canton pourra subvenir aux besoins d'expansion de la population actuelle, mais n'offrira point assez d'avantages à la colonisation pour attirer une émigration des anciens centres de population.

La vallée du lac Saint-Jean contient encore trop de bonnes terres dans sa partie ouest pour que la population s'empare sitôt de celles qui ne sont point de qualité supérieure. Toutefois ce canton, grâce à sa proximité du chemin de Québec, qui le parcourt dans toute sa partie est, et grâce à la libéralité de notre gouvernement local, ne manquera point de voir bientôt des colons y ouvrir des terres et s'y fixer.

Quant à l'exploitation forestière dans ce canton, elle ne peut plus rien promettre pour l'avenir, puisque, comme je l'ai déjà dit plus haut, des incendies désastreux ont à plusieurs reprises étendu leurs ravages jusqu'aux quatrième et cinquième rangs, où l'on a tenu des chantiers qui me paraissent avoir été très nombreux, si j'en juge par les débris de campements disséminés çà et là et maintenant abandonnés. Le bois, de qualité même secondaire, est devenu la proie de l'élément destructeur, de sorte que les colons n'ont plus rien à attendre de ce côté et devront avoir recours à l'épinette et au sapin pour se procurer la planche nécessaire à leurs bâtiments de ferme.

(*J. C. Demeules*, 8 avril 1871)

Toute cette section (les rangs A et B et le 1er rang) du canton de Métabetchouan, est légèrement inclinée vers le nord-est et est une des localités les plus avantageuses qu'il y ait sur le nord du lac Saint-Jean, par sa riche formation d'alluvion qui se compose d'alumine et de silice, et sur le bord du lac, de couches de gravier, de sable, de limons, renfermant des cailloux roulés, des blocs de roches épars et de nombreux debris organiques.

J'ai trouvé aussi sur le bord immédiat du lac Saint-Jean de l'argile ocreuse, ou ocre jaune (la terre de Sienne).

Partout où l'intérieur de la terre est mis à nu par les escarpements des côtes, sur le bord du lac, j'ai remarqué une immense couche de terre à brique, ou argile plastique, dont l'angle d'inclinaison s'élèverait quelque peu vers le sud, jusque vers le milieu du premier rang, et là serait changé en masses de granit gris, qui s'élèveraient graduellement les unes sur les autres.

J'en ai extrait un morceau de quartz cristalisé, qui semblerait, d'après toutes les apparences, être un gisement d'argent. J'ai l'honneur de vous en envoyer un spécimen, avec différentes qualités d'argile coloré que je crois être une bonne qualité pour être avantageusement exploitée.

J'aimerais bien avoir de ces différentes substances l'analyse du géologue provincial, à qui vous les transmettrez.

(*G. B. Dutremblay*, 30 novembre 1874)

Cantons Métabetchouan et Charlevoix

Le sol, dans le septième et le sixième rangs du résidu de Métabetchouan, est très propre à la culture, étant une terre jaune, grasse, et boisée de bois franc et mou d'une belle venue. Dans le cinquième rang, quoique rocheux en différents endroits, le terrain est aussi susceptible de culture.

Le résidu de Charlevoix, comprenant le septième, le sixième et le cinquième rangs, est également propre à la culture, étant aussi une terre jaune grasse, et de terre forte en différents endroits, bien boisé en bois franc et mou, et bien égoutté, excepté le long de la rivière Ouiatchouan, dans le cinquième rang et le quatrième rang, où le terrain est rocheux sur une certaine distance. On trouve cependant, par les arrière-lignes, une profondeur suffisante de bons terrains pour établir ces petits rangs.

D'après mes connaissances personnelles, le climat sera tout aussi favorable pour la culture que celui des terres qui bordent le lac Saint-Jean.

Le feu a presque tout détruit les bois le long de la rivière Ouiatchouan, dans le quatrième et dans une partie du cinquième rang, sur une distance variant de dix à douze arpents de chaque côté de la rivière.

Les lacs que j'ai rencontrés sont tous poissonneux ; la truite est le principal poisson.

Il y a plusieurs bonnes places de moulin sur la rivière Ouiatchouan, notamment à l'endroit de la chûte, marqué au plan, dans le sixième rang.

Il serait nécessaire d'ouvrir une route le long de la rivière Ouiatchouan, à partir des établissements, au lac Saint-Jean, jusqu'à l'arrière-ligne de Charlevoix, puis de la continuer jusqu'au lac des Commissaires, pour coloniser les terres dans le canton Charlevoix et Dablon et autour du lac des Commissaires.

La route que l'on a ouverte l'été dernier dans Métabetchouan a donné l'avantage aux nouveaux colons de faire des travaux considérables de défrichement, dans le sixième et le septième rangs, où

presque tous les lots vont être ensemencés ce printemps. Cette route devrait aussi être continuée le plus tôt possible, à travers le canton DeQuen, jusqu'au lac des Commissaires, afin d'ouvrir ce canton à la colonisation.

(*Gédéon Gagnon*, 13 avril 1880)

Canton Normandin

Afin de remplir à la lettre les instructions que j'ai eu l'honneur de recevoir, je me suis transporté sans délai à la grande ligne extérieure du canton Parent, à son intersection avec la rivière Ticouapée, sur le lot numéro quarante-neuf du huitième rang de ce canton.

Le mot Tikouapée veut dire André, en mémoire d'un sauvage montagnais qui demeurait à l'entrée de cette rivière avec sa famille et qui portait ce nom ; la rivière l'a conservé.

Le relevé de cette rivière, très capricieuse dans son cours, a été fait le plus minutieusement possible, afin de compléter correctement la subdivision des soixante et seize lots de neuf chaînes et cinquante mailles qui forment la largeur du canton Normandin.

Les nombreuses sinuosités de ce cours d'eau ne m'ont pas permis de faire les opérations aussi promptement que je le désirais. Cependant j'ai eu la satisfaction de compléter la subdivision de tous les lots du canton Normandin qui font front de chaque côté à cette partie de la rivière Tikouapée, avant la débacle des glaces et le trop grand dégel.

La première chute qui arrête la navigation sur cette rivière est située sur les numéros trente-neuf et quarante des rangs nord et sud, dans la moitié environ du canton Normandin. Les premiers moulins seront nécessairement bâtis sur ce pouvoir d'eau, et cet endroit est appelé à former le noyau des établissements qui rayonneront avant peu autour de ce point important.

La réserve de village, dont j'ai pris la liberté, l'hiver dernier, de recommander la subdivision, si, comme il est probable, elle a lieu, n'aura jamais de site plus central, plus avantageux et plus important que dans les environs de la première chute, dont le niveau est de trente pieds au-dessus du bassin, où l'eau arrive par trois bonds de dix

pieds chacun. Ce bassin forme une belle nappe d'eau de quatre à cinq chaînes de diamètre, avec une petite île à sa sortie. Une branche de la rivière, venant du nord, a son confluent avec la Tikouapée sur la deuxième chaîne du lot numéro quarante-neuf du rang nord, par deux étroits canaux que forme une île à son embouchure. Cette branche fourche à un mille environ de Tikouapée. Deux pouvoirs d'eau importants se trouvent sur le bras est, à un mille l'un de l'autre, sans en compter d'autres qui doivent naturellement se trouver sur l'autre branche, ou la branche ouest.

Les poteaux de division des lots cinquante-cinq et cinquante-six, rangs nord et sud, se trouvent plantés sur la deuxième chute, formée de cascades, hauteur collective totale de trente-six pieds environ. Sur le numéro cinquante-six, se trouve une autre chute, formée comme la précédente à vingt pieds de hauteur. La dernière que l'on rencontre dans les limites de Normandin, tombe dans la ligne de division des lots cinquante-sept et cinquante-huit et d'une hauteur de trente pieds par échelon, et forme une petite île et un bassin.

La rivière Tikouapée proprement dite, prenant sur le lot numéro soixante et dix une direction plus à l'ouest, j'ai continué le relevé et la subdivision des lots sur la branche qui fourche à cet endroit et qui vient du nord-ouest. Cette dernière est aussi large (soixante et quinze milles) et aussi forte que la première, et plus directe pour terminer la subdivision des lots jusqu'au soixante et seizième, inclusivement.

Cette dernière opération terminée, je me suis transporté au poteau planté l'hiver dernier à l'extrémité nord-ouest du grand cordon de séparation entre les cantons Albanel et Normandin. Après avoir prolongé le cordon de deux chaînes, j'ai porté la ligne extérieure de Normandin du poteau planté en dernier lieu à cette extrémité, sur la course du sud cinquante-trois degrés ouest astronomique. J'ai prolongé cette ligne jusqu'à la rivière Tikouapée proprement dite, rencontrant correctement sur la branche nord les poteaux extérieurs des lots numéros soixante et seize des rangs nord et sud de ce cordon Normandin, donnant ainsi à ces lots leur largeur régulière de neuf chaînes et cinquante mailles et prouvant de plus l'exactitude du relevé de la rivière et du chainage.

La branche nord est à la distance de trois cent cinq chaînes et quatre-vingts mailles, du grand cordon, et quarante-huit chaînes

séparent les deux branches de la Tikouapee, telle que chaînée par la ligne extérieure de Normandin.

Ayant terminé cette opération, j'ai continué le relevé de la rivière Tikouapee, (branche nord), sur une distance de six milles ; la variation de l'aiguille aimentée est de vingt-quatre degrés ouest. Cette différence est due, sans doute, à l'attraction qu'offrent les pointes de rocher ici et là, incrustées pour ainsi dire de minerai magnétique.

J'ai aussi exploré le terrain à une distance raisonnable de chaque côté de la rivière ; j'aurais poussé plus loin mes opérations sur l'une et l'autre des deux branches, mais le grand dégel ayant fait monter les cours d'eau considérablement, la glace a disparu de leur surface et ne nous a laissé d'autre alternative que de partir de la forêt au plus vite. J'ai suspendu ainsi cette exploration jusqu'à nouvel ordre.

J'ai recontré trois lacs le dernier jour que j'ai employé à explorer le terrain. Nos operations se sont arrêtées au premier de ces lacs, que la rivière Tikouapee traverse sur toute sa longueur à l'extrémité du sixième mille ; les deux autres sont chacun, l'un d'un côté et l'autre du côté opposé de la rivière.

Dans mon rapport de l'hiver dernier, je mentionnais, je crois, que la rivière Tikaoupee approchait du grand cordon entre Albanel et Normandin à son extrémité nord-ouest, à un mille et demi environ.

Les nombreuses branches qui forment cette rivière, et qui m'étaient en partie inconnues dans le temps, m'avaient donné une fausse idée du cours général de la maîtresse branche dans la dernière partie du canton Normandin. La branche qui est représentée au crayon sur le plan de de Parent, transmis à votre département l'hiver dernier, se trouve bien réellement sur le terrain, mais elle est si peu importante et d'un si difficile accès, remplie d'aulnes et très sinueuse, que je n'ai pas jugé à propos et prudent de prendre cette direction pour la subdivision des lots.

Un grand brûlis venant de l'intérieur et courant nord et sud s'arrête sur la rive nord de la rivière Tikouapee, au numéro cinquante-six, traverse cette rivière et s'en éloignant de quelques chaînes, descend ainsi sur une longueur de deux milles à un demi-mille, jusque sur une partie du canton Parent. Ce brûlis a eu lieu il y a deux ans, et

son souvenir se conservera longtemps dans la mémoire de ceux qui sont échelonnés sur le parcours de cent lieues qu'il a dévasté, c'est-à-dire depuis le haut d'Ashuapmouchouan jusqu'à Tadoussac.

Dans mon dernier rapport, je vous ai donné une juste idée de la valeur et de l'importance des cantons Albanel et Normandin pour les fins de la colonisation. La partie située au nord-ouest de ces cantons, que j'ai explorée dernièrement en relevant la rivière Tikouapee, qui traverse ce terrain, est en grande partie composée d'un sol de même qualité que celui des cantons plus haut mentionnés, terre grise et argileuse, marne et terre à grain, terre d'alluvion dans les fonds. Quelques roches se rencontrent de distance en distance et accidentent plus ou moins ce vaste plateau. Les espèces de bois dominantes sont l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, le tremble, les aulnes dans les fonds et l'épinette rouge, quelques pins rouges très gros.

Généralement, le cyprès pousse sur un terrain sablonneux et aride : ici, au contraire, pas un grain de sable, si j'en juge par les nombreux renversés qui nous montrent la qualité de la terre à chaque pas. C'est ce qui m'a surpris beaucoup, ainsi que ceux qui faisaient partie de mon exploration. Enfin, si le cyprès se plaît à croître dans la méchante terre, je ne vois pas de raisons qui l'empêcheraient de croître dans la bonne. Le bois est extraordinairement long et d'une bonne grosseur.

Pour encourager et faciliter le prompt établissement des cantons Normandin et Albanel, ainsi que de tout le territoire propre à la culture situé au nord-ouest, sans oublier Parent au nord-est, il faut l'ouverture et le parachèvement immédiat d'un chemin de colonisation de première classe à travers tout ce territoire, un des plus beaux du Saguenay, et de plus des octrois gratuits dans les concessions éloignées de ce chemin. Avec trente milles de chemin dans la péninsule de la Mistassini, la colonisation marcherait à grands pas. Six cents piastres par mille suffiraient à la confection de ce chemin.

L'essentiel, le seul et infaillible moyen pour encourager la colonisation des terres de la couronne, pour réveiller l'énergie et stimuler l'ambition des colons, qui sont généralement tous très pauvres, dans le haut Saguenay, au moins, c'est de mettre à leur portée une planche de salut toujours prête à l'occasion à les sauver du danger, les rattacher à la vie et à leurs travaux avec une nouvelle ardeur.

Cette planche de salut, honorable monsieur, est la création par le gouvernement même, avec les deniers et sous son contrôle, d'un noyau de colonisation au centre des nouveaux cantons, sur une échelle proportionnée au nombre plus ou moins grand des établissements qui feront cercle autour.

On voit souvent, dans plusieurs parties de ce pays et ailleurs et même dans le Saguenay, des gens ayant un certain capital se livrant au défrichement et à la culture des terres publiques qu'ils ont acquises de la couronne, posséder avant peu de magnifiques propriétés et réaliser des profits au delà de leurs espérances.

Souvent ces personnes n'ont pas frappé coup. Ceux qui ont tout fait changer cette forêt vierge en beaux champs de blé et en belles prairies, ceux qui se sont faits à part de cela un chez-soi confortable sont de cette race de colons pleins de force, de vigueur et de courage, que l'on rencontre tous les jours dans les nouveaux établissements ; mais ceux-ci n'ont pas, comme les premiers, cette planche de salut que le capitaliste est venu un bon jour leur présenter.

C'est le capital, c'est la planche de salut qui manque ; ici, sans capital, toute la bonne volonté du monde, toute l'énergie, tout le courage et tous les sacrifices sont presque superflus au progrès, et servent tout au plus à empêcher les pauvres colons de mourir de faim.

Toutes les exploitations et toutes les industries en sont là : faute de capitaux, faute d'argent, rien ne se fait.

Ici, à part les octrois d'argent faits par le gouvernement pour l'ouverture des chemins de colonisation, pas un seul sou ne monte par votre majestueux Saguenay, qui peut cependant porter toutes les richesses du monde.

Le commerce se dispute avec acharnement les octrois. Les colons se considèrent très heureux, lorsque par bonheur ils aperçoivent de loin la couleur de cet argent qu'il sont si généreusement gagné, et pour lequel ils sont toujours disposés à travailler jour et nuit.

Si par tout le pays, cette perspective peu colorée en rose était la même, et l'espoir d'en enrichir les couleurs impossible, l'ambition s'assoupirait certainement chez un grand nombre, et personne n'aurait

l'idée de se plaindre de la rigueur des temps ; ne connaissant rien de mieux que notre position, nous ne désirerions rien davantage; mais cette perspective change d'aspect en changeant de lieu.

Les parties les plus favorisées de la province sont justement admirées sous les points de vue les plus séduisants, et capables d'exciter au plus haut point l'envie et la convoitise des plus indifférents.

Les progrès, comme les communications, vont grand train et à toute vapeur, l'ambition y est heureusement et grandement stimulée par l'encouragement et la certitude du succès, la fortune y sourit sans gêne et avec complaisance à ceux qui la courtisent, et de ces données découlent une bonne partie du bien-être et de la prospérité dont ils jouissent.

La lueur de ce brillant tableau que l'on aperçoit de ce côté-ci des Laurentides fait ouvrir bien grands les yeux du pauvre défricheur ; il en contemple longuement et mélancoliquement les teintes riches et variées, son cœur est gros. Il voit dans le lointain se dérouler le vaste et riche panorama, la vie et l'activité arrivent partout et d'un commun accord avec les êtres privilégiés qui habitent les lieux fortunés, le bonheur et le contentement qu'il voit partout le font rêver.

La réalité, la malheureuse réalité le ramène impitoyablement à son tableau à lui. C'est le désespoir dans l'âme qu'il descend malgré lui sa vue troublée sur son petit défriché, couvert de troncs noircis comme un champ de deuil. Son abri, qu'il aperçoit sur la lisière, qu'il a élevé de ses mains pour protéger sa malheureuse famille des intempéries des saisons, cache dans ses quatre misérables pans la misère et les tourments les plus tristes et les plus navrants. Lui-même, être libre et fait pour jouir raisonnablement de la vie, se voit emprisonné à perpétuité pour ainsi dire, au milieu de cette forêt que le feu a dépouillée et qui l'entoure comme une muraille.

Aussi voit-on refroidir le zèle et se modérer l'élan des amis de la colonisation, lorsque par un mouvement charitable et sympatique, ils osent lever un coin du lambeau qui recouvre ces misères inconnues et qu'ils en aperçoivent la triste et poignante réalité.

Les colons commencent aussi à y regarder par deux fois, avant de s'enfoncer dans l'épaisseur de la forêt avec leur famille, inquiets qu'ils sont du présent et encore bien plus incertains de l'avenir.

Les quelques épargnes qui font tout le trésor du colon, lui donnent quelques espérances cependant. Mais le malheureux qui n'a rien ou plutôt qui a une famille à soutenir par son seul travail, où puisera-t-il ses ressources, si essentielles et si indispensables aux succès de ses premiers travaux ?

Ce ne sera certainement pas dans la lueur d'un incendie, qui le réduit en un instant tel qu'il est sorti des mains de son créateur.

Ce ne sera pas non plus dans les premiers rayons d'un beau soleil, après une de ces nuits de frimas qui mûrissent si vite et détruisent encore plus promptement les moissons pleines d'espérances.

Ira-t-il frapper à la porte de ses voisins pour demander le secours si nécessaire à sa conservation ? Non, il sait depuis longtemps que ceux qui l'environnent sont dans une situation aussi pauvre et aussi triste que la sienne.

Alors, et tout d'un coup, la lueur brillante du magnifique tableau qu'il a contemplé tantôt dans la direction du midi jette un éclair soudain sur sa position. Il lui fait voir en un moment son intolérable état, il voit de suite l'impossibilité où il est de remédier à la grande misère qu'il éprouve et qu'il fait éprouver à sa malheureuse famille.

Allons-nous-en, dit-il, fuyons cette terre, qui est bien belle et bien fertile, il est vrai, mais que nos corps en défaillance n'ont plus la force de remuer.

Allons puiser ailleurs le pain quotidien que nous demandons tous les jours en vain.

Les fermes que le gouvernemeni établirait dans les nouveaux cantons effaceraient comme par enchantement les ombres plus ou moins sombres qui planent sur la belle et patriotique œuvre de la colonisation et en feraient un riant et invitant tableau.

A défaut de capitalistes, le gouvernement ne serait certainement pas déplacé. Faisant tous les ans, sur le terrain réservé pour cet objet, des défrichements considérables ; employant, à cet effet, tous les colons pauvres des alentours, les payant bien, soit en produits, soit autrement, élevant le bétail requis sur les fermes, le tout conduit avec sagesse, ordre et économie, le gouvernement ferait d'aussi beaux pro-

fits que n'importe quel capitaliste et serait en même temps une providence et une protection pour toute la population du canton. Lorsque l'élan serait ainsi donné, il trouverait fort bien à se défaire avec profit de ces fermes, s'il le désirait, lesquelles auraient si bien servi les fins de la colonisation et rendu en même temps de si éminents services aux premiers défricheurs de la forêt. Joindre à cela de bonnes communications partout où le besoin s'en fait sentir sans oublier le chemin de fer reliant Québec au lac Saint Jean, le Saguenay n'aurait rien à désirer de plus et serait prêt à rivaliser, sous tous les rapports, avec n'importe quelle autre partie de la province pour le succès et la prospérité de ses habitants.

(*P. H. Dumais*, 2 mai 1872)

Canton Otis

Je me suis rendu au poteau marquant l'angle nord-ouest du canton Otis, où j'ai procédé à établir le départ de la ligne de séparation des cantons Otis et Casault. J'ai poursuivi mes opérations sur cette ligne jusqu'au 14 septembre ; dans le même temps, j'ai aussi tracé la ligne de centre et une partie de la ligne extérieure sud-est jusqu'au chemin de la Malbaie. Comme j'ai fait mention dans le journal de la date de chaque partie de l'ouvrage, je n'y ferai pas allusion dans mon rapport.

Le sol à travers lequel passent les lignes précédentes est très accidenté et en partie inculte. Par la ligne extérieure, j'ai trouvé un grand nombre de lacs, presque tous bordés de petites collines ou de fortes élevations rocheuses qui paraissent s'étendre vers l'ouest à une certaine distance. L'alternance de ces lacs avec les hauteurs qui les bordent, à part la pente des terrains qu'ils occupent, seront toujours une grande nuisance à la facillité de l'ouverture des bonnes terres qui s'y trouvent. La même pente parait se prolonger vers l'est à une assez grande distance, et fait supposer que le sol présente les mêmes accidents ; cependant, dans les environs du chemin, les lacs sont moins fréquents et le sol plus uni ; les hauteurs sont composées de terre jaune, et les vallées de terre jaune et noire. A l'extrémité sud-est, il y a plusieurs montagnes intersectées par les lignes extérieures.

Sur le chemin de la Malbaie. depuis le numéro premier jusqu'au numéro quatorze, malgré que le sol accidenté, les lots sont pris de chaque côté et il y a déjà des défrichements.

Le terrain est savaneux au-dessus, jusqu'à une certaine distance ; mais cette savane ne se poursuit qu'à quelques chaînes sur le deuxième rang et ne retardera pas l'ouverture de ces lots. A part quelques crans, près du lac des Islets, le reste des terres sur le chemin de la Malbaie est d'une assez bonne qualité et les terres sont en partie prises. Tous ces terrains sont arrosés par un grand nombre de ruisseaux, parmi lesquels il y a des pouvoirs d'eau assez considérables pour faire mouvoir un moulin à farine ou à scie.

Sur les troisième, quatrième et cinquième rangs, le sol est généralement d'une bonne qualité, excepté la partie nord-ouest contiguë au canton Bagot, sur une étendue variant d'un à deux milles, où le terrain est inégal et rocheux ; plusieurs petites montagnes occupent aussi un espace assez considérable.

La qualité du bois et du sol, l'aspect du terrain, dans les autres parties, ne laissent rien à douter sur la prompte ouverture de ces lots, et je puis dire de plus, à l'appui de mes prévisions, que si le gouvernement fait ouvrir des routes à travers ces terrains, les *squatters* qui ont déjà des défrichements assez considérables sur les bords du lac Otis, suivront les travaux d'ouverture du chemin pour s'y fixer, et également tous ceux qui sont placés sur les lignes de rangs.

La grande vallée située au sud-est des montagnes qui forment les bords du Saguenay, sur une étendue de plusieurs milles, se prolongent jusqu'aux hautes montagnes du lac Saint-Jean, près des limites du canton Otis, dans la direction de l'est à l'ouest, avec le grand lac Otis, le lac Saint-Jean, le lac des Islets et le lac Goth, offre un aspect magnifique et assure au défricheur un vaste champ qui le remboursera de ses labeurs aussitôt qu'il sera ouvert.

Les sixième et septième rangs n'offrent pas tout à fait les mêmes avantages, vu qu'ils se trouvent plus éloignés des chemins de communication ; aussitôt que les chemins demandés au gouvernement seront effectués, l'ouverture de ces lots ne sera pas retardée.

Le sol est d'une bonne qualité au sud-est du lac Otis, jusqu'aux limites du canton, ou à quelque chose près, surtout sur les hauteurs

qui bordent le lac. J'excepterai quelques montagnes ou montées fortes, qui seraient un obstacle sur certains lots. Au nord-ouest du lac, une grande partie est terre inculte ; il y a beaucoup de crans et de petites montagnes rocheuses. Sur les bords de la décharge du lac Otis, on voit du bon terrain en quelques bons endroits : mais ces terres étaient en partie prises avant le chainage. Il y a aussi beaucoup d'érable sur les hauteurs qui bordent la décharge.

Les bords de la rivière Saguenay, en cet endroit, sont très élevés et formés de hautes montagnes qui s'étendent à leur base à une distance de près d'un mille. Tous ces terrains sont incultes, excepté dans l'anse que forme la décharge du lac Otis, où il pourra se faire des établissements à l'avenir. Il y a déjà un mouliin à scie de construit dans cet anse par les Messieurs Price.

La vallée au nord-Est du septième rang à laquelle j'ai fait allusion dans mes notes d'arpentage, donnerait encore un rang qui serait de bonne terre, et qui, étant chaîné, ne manquerait pas d'être bientôt pris.

D'après mes connaissances en général sur la topographie du terrain, voici dans mon estimation comment j'évalue la qualité des terres dans ce canton.

Depuis la ligne de centre jusqu'aux limites du canton, le rang un et le rang A exceptés, les terres sont de bonne qualité et assez avantageuses ; il n'y a presque pas de perte, tous ces lots sont pris et seront achetés dès que le gouvernement les aura mis en vente. Dans l'autre partie, il y a beaucoup de perte, mais il y a cependant de quoi faire un bon nombre d'établissements ; déjà beaucoup de ces lots sont pris. Le bois de pinière est peu avantageux et très rare ; on n'y voit plus que quelques pins épars ; mais dans l'autre partie, le bois de pinière et de construction se trouve en quantité ; le pin, l'épinette rouge le cèdre et l'érable sont en assez grande abondance.

(*J. O. Tremblay*, 1er juin 1863)

Canton Ouiatchouan

En partant tous mes cordons à l'angle droit avec la ligne de Roberval, j'ai réussi à les faire presque tous correspondre avec les cordons du canton Chamouchouan.

Les lots de chaque côté du chemin sont certainement les meilleurs de tous le canton, et l'avantage du chemin favorisera grandement l'ouverture des belles terres qui le bordent.

Du chemin du gouvernement, par la ligne de Roberval, j'ai chaîné la profondeur du second rang, de quatre-vingts chaines et quatre-vingts mailles, et j'ai planté une borne et un piquet numéroté 21, rangs deux et trois, au bout de cette profondeur.

Le troisième cordon passe presqu'en entier sur un terrain sec et onduleux, passé au feu il y a douze ans, à peu près, et couvert d'une nouvelle pousse très forte de cyprès. Le vieux bois, presque tout renversé, a beaucoup relenti l'ouvrage, ce rang est en grande partie propre à la culture.

Plus de la moitié nord-ouest du quatrième rang et une partie bien moindre du cinquième et du sixième étant rendue tout à fait inculte par le grand nombre de rochers qui s'y trouvent entassés, je n'ai divisé que huit lots sur le quatrième cordon et seize lots sur le cinquième et le sixième ; mais le septième et huitième ont été divisé complètement et forment un magnifique lopin de terre, très propre à la culture.

L'aspect général du terrain divisé diffère très peu de celui des cantons voisins, il s'élève graduellement depuis les bords du lac Saint Jean jusqu'à la chaine de rochers, à quatre milles en arrière, et de là s'abaisse insensiblement et forme un vaste étendue de terrain uni et bien boisé, arrosé par la rivière Ouiatchouamish et ses tributaires et offres à la colonisation un champ des plus fertiles.

L'abandon de ce canton pour les fins de la colonisation favorisera, par l'ouverture de ses terres. le progrès des cantons voisins, au plus haut dégré.

Le retard déjà apporté au défrichement de la réserve des sauvages a relenti considérablement l'élan donné par les colons de Beauport et d'autres lieux, pour coloniser Chamouchouan et Demeules, et le plus vite le terrain sera en vente, le plus vite l'obstacle sera levé.

Je prends la liberté de vous faire remarquer que la réserve des sauvages, telle qu'elle se trouve aujourd'hui, d'après la dernière subdivision, paralyse encore jusqu'à un certain point l'ouverture des terres qui l'entourent.

Les sauvages du lac sont peu nombreux et ce n'est pas dans la culture de la terre qu'ils cherchent leur subsistance ; la chasse est leur principale ressource et leur passion favorite, et ils n'ont besoin, au retour ne leur longues courses dans l'intérieur, que de quelques pieds de terre pour asseoir leur tente et quelques bois de dérive pour alimenter leur feu.

Lorsque ce terrain leur fut reservé, ils s'empressèrent, à l'exemple des blancs, leurs voisins, de faire des abattis sur les bords du lac, et d'élever des habitations ; quelques-uns même semèrent quelques grains et des *patates* ; mais la plus grande partie a été abandonnée, et une nouvelle pousse d'arbres promet une forêt d'ici à peu d'années.

Les amis de la colonisation du Saguenay sont tous d'opinion que pour l'avantage des Sauvages, qui ne font aucune culture valant la peine, et pour la prompte ouverture du canton Ouiatchouan, un rang soit ajouté à la dernière subdivision, empiétant ainsi de vingt-huit arpents sur le terrain reservé, ce qui laisserait encore un espace plus que suffisant aux Sauvages qui voudront exercer leur capacité agricole.

La partie supérieure du canton Roberval, qui n'est pas divisée, est probablement le meilleur terrain du canton, à part le rang du bord du lac Saint-Jean. Le vallée de la Ouiatchouanish se continue jusqu'au pied du versant nord des Laurentides et forme un terrain uni et très propre à la culture.

Ue route ouverte dans la ligne entre Roberval et Ouiatchouan, jusqu'à la profondeur de ces cantons, favoriserait grandement l'ouverture des rangs supérieurs, en donnant un accès facile aux colons qui voudraient s'y fixer.

La rivière Ouiatchouanish possède des pouvoirs d'eau magnifiques, échelonnés sur tout son parcours. Deux moulins à farine et deux moulins à scies sont à cette heure en opération sur cette rivière, dans le voisinage du nouveau canton Ouiatchouan, et sont de première nécessité aux colons de Roberval et de Chamouchouan, et aux futurs défricheurs de Ouiatchouan, ils seront du plus grand avantage.

La colonisation fait des progrès surprenants sur les rives du lac Saint-Jean ; cinquante milles des rivages de ce beau lac sont occupés par une population courageuse, intrépide et dont l'énergique volonté

ne connaît pas de borne, et aussitôt le chemin Kénogami terminé depuis le Portage-des-Roches jusqu'à la rivière Chamouchouan, le progrès ne connaîtra plus de borne, lui non plus, et on ne sait où il s'arrêtera.

La meilleure place pour une réserve de village dans le canton Ouiatchouan se trouve sur le chemin du gouvernement, entre la rivière Ouiatchouanish et le rocher sur le lot numéro 10 du 1er rang. De ce rocher, le point de vue est vraiment magnifique, embrassant une étendue de pays d'au moins 500 milles en superficie.

Les réserves ont donné et donneront toujours de l'importance aux cantons qui les renferment. Les villages de Chicoutimi, Saint-Alphonse, Saint-Alexis, Hébertville et Métabetchouan en sont des preuves incontestables.

Les lots du premier et du second rang, sur le chemin du gouvernement, sont presque tous marqués aux noms de nouveaux colons, et comme le prix de l'acre est d'un chelin comme ailleurs (dans le Saguenay), ils seront tous vendus le jour de l'annonce.

Les ressources du lac Saint-Jean, à part le bois de commerce, étant principalement dans la culture de la terre, elles se développeront au fur et à mesure que les chemins de colonisation qui sont commencés se termineront et donneront par là un débouché facile au surplus des produits.

(*P. H. Dumais*, 26 décembre 1866)

Canton Parent

La rivière Tikouabé étant un cours d'eau considérable, et ses bords offrant beaucoup d'avantages pour la formation de nouveaux établissements, outre celui d'une communication facile, aucun rapide ne faisant obstacle jusqu'au delà de la ligne-nord ouest du canton Parent, j'ai divisé les lots du quatrième rang sur la rive sud-ouest de cette rivière, jusqu'au vingt-deuxième lot inclusivement et divisé en même temps sur la rive nord-est.

Le sol du canton Parent est généralement composé de terre argileuse, couverte en plusieurs endroits d'une couche de terre jaune sablonneuse.

Le feu a ravagé à plusieurs reprises une grande partie de l'espace compris entre les rivières Ashuapmouchouan et Mistassini. Une étendue considérable de terre propre à la culture paraît s'étendre de chaque côté de la rivière Mistassini, dont le cours paisible offre une communication facile avec les établissements du lac Saint-Jean.

A l'extrémité de la pointe formée par les rivières Mistassini et Ashuapmouchouan, il y a de belles prairies naturelles, ainsi que sur les lots soixante et treize et soixante et quatorze du troisième rang et sur les petites îles situées à l'embouchure de la rivière Tikouabé.

Tout le terrain compris dans les limites du canton et au delà, jusqu'à une grande distance, est généralement très uni ; à part quelques roches et rochers que j'ai remarqués sur les bords des rivières, je n'ai point trouvé dans tout l'espace que j'ai arpenté un caillou de la grosseur d'un marbre à jouer.

Plusieurs colons ont dû semer ce printemps les défrichements qu'ils ont faits dans le cours de l'été dernier. Aussitôt l'ouverture du chemin Kénogami terminé, il est certain que la colonisation fera de rapides progrès dans les cantons Ashuapmouchouan, Demeules et Parent, pourvu, toutefois, que le gouvernement oblige les propriétaires à travailler sur leurs lots et à remplir les conditions stipulées dans les permis d'occupation.

(*P. A. Tremblay*, 13 juin 1864)

Le point de départ étant au poteau des lots numéros trente-quatre et trente-cinq du quatrième rang de Parent, j'ai de ce poteau relevé le cordon en allant au sud-est, redressant les jalons une assez grande distance et m'assurant par l'intersection des autres poteaux de lots que la base sur laquelle je devais opérer était correcte et suivait la course primitive, c'est-à-dire sud 37° est astronomique, et la variation non corrigée étant de 17°45' ouest. Sur cette base du poteau des lots numéros trente-quatre et trente-cinq et à angle droit, j'ai élevé une perpendiculaire courant nord 55° est astronomique, pour servir de ligne centrale à la partie du canton Parent que je devais subdiviser.

Mesurant quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles sur cette ligne et partant le cordon entre les rangs quatre et cinq à angle droit avec icelle, j'ai frappé le poteau des lots numéros vingt-neuf et

trente de l'arpentage primitif, terminant ainsi le cordon supérieur du rang quatre. Chaînant de nouveau quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles sur la ligne centrale, j'ai tiré à cette profondeur le cordon entre les rangs cinq et six sur le même rumb de vent et parallèle à une ligne de base.

Du côté nord-ouest, j'ai rencontré la grande ligne de Parent une différence de quelques mailles en moins dans le chaînage du lot numéro quarante-neuf et j'ai constaté par la suite que cette erreur peu sensible était la même pour tous les rangs supérieurs.

Ce cordon passe en grande partie sur un sol frais—prairies et savanes—mais à très peu de distance de chaque côté, le terrain est plus sec, meilleur et mieux boisé. En approchant de la rivière Tikouapee, la qualité du sol ne laisse rien à désirer: terre à grain, marne argileuse ; bois gros et long, composé d'épinette, sapin, tremble, orme, frêne, bouleau, épinette rouge, pin (très peu), saule, aulne, bois d'original et cormier.

Une grande partie des lots des cinquième et sixième rangs est prise et quelques-uns ont de dix, vingt, trente et quarante arpents d'abattis ; on a semé le printemps dernier sur quelques-uns de ces lots. Le printemps prochain, il y aura des colons résidents sur les bords de la rivière Tikouapee.

Continuant la ligne centrale, j'ai traversé la rivière Tikouapee et planté le poteau entre les sixième et septième rangs sur ses bords. J'ai tiré de chaque côté le cordon de séparation entre les deux rangs plus haut mentionnés : du côté nord-est jusqu'à la grande ligne de Parent et du côté nord-ouest jusqu'au numéro dix-sept inclusivement, tel que mentionné aux instructions.

Le côteau qui se trouve à mi-distance entre Tikouabé et Mistassini et qui forme la hauteur des terres entre les deux rivières, prend naissance à la profondeur du sixième rang. Son sol se compose de sable jaune et gris mêlé de terre jaune, par endroits, et couvert d'une forêt de cyprès très longs et très rapprochés, dont une grande partie a passé au feu depuis quelques années. Le foin sauvage pousse en plusieurs endroits dans ces brûlis et est d'une belle venue.

La ligne centrale, prolongée jusqu'au huitième rang, passe sur le côteau mentionné plus haut. Le cordon de base de ce rang coupe ce

côteau en diagonale et traverse au nord-ouest la vallée de la rivière Tikouabé et au sud-est celle de la rivière de Mistassimi, du côté ouest de cette rivière. Dans ces vallées, le terrain et le bois sont magnifiques sous tous les rapports.

Poursuivant la ligne centrale quatre-vingts mailles de plus, j'ai planté le poteau de séparation entre les huitième et neuvième rangs par le côteau de cyprès déjà mentionné. Cette partie de la ligne centrale sert de fronteau au lot qui borde la rivière Mistassini et tous les autres rangs au nord-est, qui bordent la rivière, ont cette ligne pour cordon supérieur. C'est dans ce but que des poteaux ont été plantés toutes les treize chaînes pour les cinq premiers lots de chaque rang et le sixième lot mesurant une largeur de quinze chaînes et quatre-vingts mailles complètent ainsi la profondeur de chaque rang, c'est-à-dire quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles.

Le terrain, au sud-ouest, étant parfaitement inculte, d'après exploration j'ai jugé à propos de passer outre. Une savane de quinze milles de long s'étend dans cette direction ; les Sauvages l'appellent le Grand-Raccourci, parce que en hiver, au lieu de suivre la rivière Mistassini pour monter dans les terres, ils prennent le chemin de la savane, gagnant ainsi deux jours de marche.

J'ai continué cependant la ligne centrale, divisant les lots qui font front à la Mistassini et relevant cette rivière avec division de lots et alignement jusqu'au cordon entre les treizième et quatorzième rangs.

Ici, suivant les instructions, j'ai relevé la ligne centrale quatre lots plus au nord-ouest et continué cette ligne sur la même course que précédemment, la prolongeant jusqu'à son intersection avec la rivière Mistassini, au nord-ouest, et divisant les lots jusqu'au cordon du dix-septième rang.

Tous les cordons ont été tirés dans cette partie, tant au nord-ouest qu'au sud-est de la ligne centrale, et les lots ont été divisés, à l'exception de quelques-uns sur les quinzième et seizième rangs, dans le voisinage de la grande ligne Parent, où le terrain savaneux ne le permettait pas.

Tous les lots faisant front à la rivière Mistassini, à l'exception de quelques-uns sur les treizième et quatorzième rangs, sont très propres à la culture et présentent beaucoup d'avantages aux nouveaux colons

par la proximité de la rivière, qui est navigable jusqu'à sa première chute, laquelle se termine au numéro quarante-cinq du dix-septième rang ; c'est le plus beau chemin de colonisation que l'on puisse désirer.

L'autre partie des rangs treize, quatorze, quinze et seize, n'est pas aussi avantageuse pour le présent ; mais dans un avenir peu éloigné, les divisions que j'y ai faites auront leur prix.

Après avoir terminé la subdivision en lots de la partie arable du canton Parent, je me suis transporté à la grande ligne nord-ouest de ce canton, au poteau de séparation des rangs huit et neuf.

J'ai vérifié à cet endroit la grande ligne et le cordon, et n'ayant constaté aucune erreur, j'ai parti le grand cordon de séparation entre les cantons Normandin et Albanel, à angle droit avec cette grande ligne, continuant ainsi la ligne de séparation entre les huitième et neuvième rangs de Parent, vérifiant mes opérations de temps en temps jusqu'à la distance de sept cent vingt chaînes, tel que voulu par les instructions.

Avant de procéder, j'ai planté une borne et un poteau d'épinette rouge de forte dimension à l'intersection de la grande ligne et du cordon, c'est-à-dire mon point de départ. Ce poteau est marqué Albanel au nord, Normandin à l'ouest et Parent au sud, avec l'année et mon nom. La course de cette grande ligne de séparation est nord 37° ouest astronomique, variation non corrigée, 17° 45' ouest.

Le terrain, au départ, est bien peu encourageant : épinettière passée au feu depuis quelques années, six pouces imbibées d'eau, la neige qui a couvert la terre avant les grands froids l'a empêchée de geler ainsi que l'eau. Le sol, étant composé d'une argile dure et d'un niveau parfait, a retenu l'eau que les pluies d'automne ont fournie en abondance. Au bout du premier mille, le bois change pour le mieux, le sol s'égoutte facilement et la mousse disparaît. La terre est composée d'alluvion, marne et argile ; la terre grise se montre sur le bord des cours d'eau. Le terrain continue ainsi jusqu'au cinquième mille. De ce point, il s'élève insensiblement et devient onduleux sur le parcours direct de la ligne ; mais cette oudulation est due au cours d'eau qui serpente dans le voisinage, lequel s'est creusé un lit peu profond, mais suffisant pour former de petites coulées, lesquelles égouttent avantageusement une bonne partie des terrains frais des alentours.

Sur le septième mille, la ligne coupe à angle droit une des branches de la rivière Tikouabé. Cette branche ainsi qu'une autre sur le huitième mille porteraient facilement canot, si elles étaient débarrassées. Sur la branche principale, la première, se trouvent deux magnifiques pouvoirs d'eau, à un mille à peu près l'un de l'autre, à cent chaînes environ, au sud-ouest de la ligne.

J'ai terminé le grand cordon à la sept cent vingtième chaîne. J'ai planté à tous les milles, en chaînant cette ligne, un poteau équarri dûment inscrit. J'ai en même temps exploré le terrain de chaque côté de ce grand cordon, à une distance de quatre à cinq milles. J'ai été agréablement surpris de rencontrer dans Normandin, surtout, un terrain supérieur, tant sous le rapport du sol et du bois que par l'avantage qu'il offre aux colons de trouver partout un terrain parfaitement égoutté et qui pourrait être ensemencé à la pioche, tel que le dit et désire le défricheur.

J'ai traversé dans ce canton plusieurs brûlis d'une assez grande étendue. Les travaux de culture seront si faciles que deux hommes pourront déblayer tous les jours assez de terrain pour donner de l'emploi à une charrue.

Dans un de ces brûlis, où le foin sauvage pousse en abondance (fait significatif, tandis que dans les autres parties du Saguenay, là où il y a des brûlis ce sont des des mauvaises herbes qui croissent ou une nouvelle pousse d'arbres) il y a un espace de plusieurs arpents en superficie où les fraises des champs croissent en toute liberté et à profusion ; les pieds en sont touffus et les fruits d'une grosseur plus qu'ordinaire. Celui qui m'a donné le renseignement, cultivateur digne de foi, a passé dans ce terrain lors d'une exploration qu'il fit l'été dernier en compagnie de plusieurs autres personnes, dans une partie du canton Normandin.

La rivière Tikouabé serpente au sud-est du grand cordon à une distance variant d'un mille à deux milles et demi vers le milieu du cordon et s'en approche en arrivant à l'extrémité ouest.

Rien de plus charmant que la vallée de ce cours d'eau. Il n'y a rien de pareil dans le Saguenay, pour de pas dire ailleurs. Roulant tranquilement ses eaux noires vers le lac Saint Jean, les ormes et les saules qui ombragent ses rives y reflètent comme dans un miroir leur troncs élancés et leurs branches longues et flexibles. Un foin long

bien fourni et toujours vert, croît au pied de ces ormes et augmente tous les ans l'humus fertilisant. La vigne sauvage rampe sur ces hautes herbes et s'enlace d'arbre en arbre, comme le lierre, formant un corceau continu.

Rien de plus invitant pour le colon qui a sincèrement la vocation du défricheur, que ces bois clairs et variés, croissant sur un terrain bien égoutté et légèrement onduleux, composé d'un sol riche et fertile. Il se croira riche en possédant quelques arpents de terre faisant front sur la rivière Tikouabé. Plus d'inquiétude pour son cheval et sa vache : bon pâturage pour l'été et excellent fourrage pour l'hiver. C'est un point important dans le commencement d'une exploitation en pleine forêt, que la nourriture toute prête pour les pauvres animaux, si utiles et si nécessaires.

Sur le côteau qui longe la vallée des deux côtes de la rivière, le bois, tel que l'épinette, le bouleau, le sapin, le tremble et quelques pins, est d'une longueur et d'une grosseur remarquables ; l'épinette, surtout, par ses qualités et ses proportions, peut donner au commerce au delà de cent mille billots. Il n'y a que quelques pins blancs épars ici et là. Des chasseurs m'ont assuré que dans le haut de cette rivière, quarante à soixante milles du lac Saint-Jean, il y a de magnifiques pinières qui couvrent une grande étendue de terrain ; que la qualité du sol et du bois est partout la même, terre forte et bois mêlé ; qu'il n'y a aucune montagne ni rocher ; que le tout est presque de niveau, descendant insensiblement vers le lac.

Dans le canton Albanel, la partie que j'ai explorée est en tout semblable au terrain de Normandin. La savane du Grand-Raccourci, que j'ai rencontrée au nord-est et qui traverse le canton dans toute sa largeur, lui fait perdre à peu près un quart de sa superficie. La partie ouest vaut les meilleures terres des cantons Caron et Signal.

Sur la rivière Tikouabé, dans les limites de Normandin, il y a trois pouvoirs d'eau importants ; le premier, surtout, sera probablement utilisé ce printemps, si votre Départenant fait subdiviser ce beau canton.

En terminant ce rapport, je dirai que je suis parfaitement convaincu que la partie nord-ouest du territoire du lac Saint-Jean forme le champ le plus vaste, le plus beau, le plus fertile et le plus avanta-

geux sous tous les rapports et propre à favoriser au plus haut dégré la belle et patriotique cause de la colonisation.

Avec de bons chemins établis à propos dans les meilleures parties du haut Saguenay, une voie ferrée reliant la fertile vallée du lac Saint-Jean à la ville de Québec ; quelques octrois gratuits de terre dans les endroits isolés, avec ces avantages, dis-je, nous verrions avant vingt ans une population d'au moins cent mille âmes florissant dans l'aisance autour de ce beau lac et dans les fertiles vallées des nombreuses rivières qui l'alimentent de tous côtés.

Un chemin de fer sera l'artère vivifiante et colonisatrice qui fera du Saguenay, non pas un royaume en perspective, mais une des plus belles, des plus florissantes et des riches parties du Dominion.

(*P. H. Dumais*, 31 janvier 1872)

Canton Perigny

Après avoir établi par une bonne observation astronomique la variation de mon instrument, j'ai tracé la ligne extérieure nord-ouest du canton Périgny, la distance d'un mille ; j'ai ensuite, sur une course astronomique, tracé la ligne extérieure sud-est de ce canton, la distance de 511.68 chaînes, au bout de laquelle j'ai intersecté le chemin des Marais.

A l'exception de quelques chaînes du départ, le terrain que j'ai rencontré sur cette ligne est très montagneux ; toute cette étendue forme, à proprement parler, une seule chaîne de montagnes, d'une hauteur variant de 500 à 1200 pieds, sillonnée à divers intervalles par des vallées profondes qui suivent la pente des montagnes. Cette chaîne est dans la direction sud-est ; elle s'étend environ une lieue et demie dans cette direction et forme à son extrémité sud-est, avec une autre chaîne de montagnes dans une direction opposée, une grande vallée composée de bonne et belle terre.

Le bois, dans le versant des montagnes, et dans les vallées, est d'une très belle venue : j'ai remarqué que les bois sont d'une qualité bien supérieure à ceux du haut Saguenay.

Les ruisseaux et les petites rivières que j'ai trouvés sur cette ligne tombent dans la rivière Saint-Jean et sont formés par la décharge des lacs et des étangs.

J'ai procédé ensuite à faire le relevé du chemin des Marais et de celui de l'anse Saint-Jean, établissant pour le départ un point où j'ai intersecté le chemin des Marais avec la ligne précédente, sur lequel relevé j'ai donné des alignements et ai planté deux poteaux de chaque côté du chemin. Sur le relevé du chemin, j'ai trouvé en général le terrain d'une excellente qualité, très uni et bien boisé ; mais je dois faire remarquer que le chemin passe partout dans une vallée bornée de chaque côté par des montagnes plus ou moins élevées et qui se rapprochent en quelques endroits, de manière à ne laisser que peu de terre unie ; cependant, la pente de ces élévations est en grande partie de bonne terre, ce qui n'empêche pas qu'il peut s'établir un rang de chaque côté du chemin, à l'exception de la partie connue sous le nom de la *Passe-de-Roches*, qui est située vers le numéro seize du rang F. C. sur une étendue d'environ soixante chaînes, laquelle est à peu près inculte. Les montagnes, ou élévations, sont des roches (granit) et sont tellement rapprochées, qu'elles forment une petite vallée dans laquelle il n'y a que le passage du chemin sur la distance de trente chaînes environ.

Quant à la continuation du relevé du chemins des Marais, depuis sa jonction avec le chemin de l'anse Saint-Jean au chemin de Sainte-Agnès, je dois dire que j'ai fait toutes les démarches possibles pour trouver le tracé représenté sur le plan qui accompagnait mes instructions et que je n'ai découvert aucuns vertiges de ce traité. J'ai pris des renseignements des anciens habitants du lieu, qui ne connaissent pas d'autres tracés que celui qui est tracé sur mon plan. Comme ce chemin continuait dans une direction qui ne convenait pas pour la division des rangs, j'ai discontinué de le relever au fronteau du rang A. De cet endroit, il resterait encore environ trois milles pour atteindre le chemin de Sainte-Agnès.

Après avoir relevé le chemin comme susdit, j'ai procédé à chaîner le fronteau des rangs A, B, C, D, F, et les lignes de vérifications des rangs tel qu'il appert par mon livre de notes.

Le terrain que j'ai rencontré sur les lignes de rangs (fronteaux) est accidenté, mais généralement assez propre à la culture. J'ai représenté sur le plan tous les bois que j'ai rencontré.

La rivière Saint-Jean, que j'ai recontrée plusieurs fois et qui est représentée sur le plan, forme plusieurs pouvoirs d'eau pour des moulins à scie et à farine. Elle est large d'une à deux chaînes et très profonde dans ses eaux mortes. Elle a aussi plusieurs rapides.

(*J. O. Tremblay*, 4 septembre 1886)

Canton Racine

Le canton Racine, entouré par le lac Saint-Jean et la rivière Mistassini, forme une presqu'île dont la surface est absolument plane et régulière, à peu près comme la ligne du niveau. Dans tout ce canton, il n'y a ni montagne, ni côte, ni rocher, ni rien de nuisible. Toute cette péninsule, qui paraît avoir autrefois été submergée par les eaux du lac Saint-Jean, est de sable d'alluvion, couvert ça et là, à la surface, par une petite couche de sable gris ou blanc, épaisse d'un à deux pouces.

Cette terre, sans être de première qualité, est assez riche et très propre à la culture. Cette description du terrain s'applique à tout le canton.

Le terrain vacant, à l'est de la ligne extérieure, m'a paru être meilleur, surtout de chaque côté de la petite rivière Péribonka, où plusieurs personnes ont fait des défrichements l'hiver dernier, pour s'assurer d'avoir un morceau de terre là.

Les rives du lac, et principalement de la Pointe-Mistassini, sont basses. Une partie considérable de ce canton, tel que montré sur le plan, est submergée par les hautes eaux du lac Saint-Jean ; mais cela n'arrive pas tous les ans.

Dans la limite du terrain ainsi subdivisé se trouve une prairie naturelle couverte, tous les ans, d'une quantité de foin sauvage, laquelle est montrée sur le plan dans sa plus grande étendue. Cette prairie peut être utilisé pour l'élevage des bestiaux.

Au centre du canton est une savane inculte que j'ai representée dans toutes ses proportions sur le plan. Elle est quelquefois couverte de petits bois rabougris clair-semés ; mais généralement, c'est une savane nue. Dans plusieurs endroits, j'ai constaté qu'il n'y avait pas épais de savane.

Tout ce canton, à part la prairie naturelle, est couvert de grands bois verts, consistant en sapin, cyprès, épinettes, de toutes les qualités, bouleaux, frênes, et quelques chênes. Il y a des aunaies sur les bords du lac Saint-Jean. MM. Price & Cie ont pris là une grande quantité de billots de pins, cyprès et épinette.

Il n'y a jamais eu d'essai de fait pour prouver en faveur du climat.

Il n'y a pas d'établissement ou améliorations dans ce canton.

(*Arthur Dutremblay*, 6 juin 1883)

Canton Roberval

J'ai relevé d'abord la ligne centrale sur le quatrième rang, entre les lots numéros vingt et vingt et un, et à la distance de quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, j'ai tracé le cordon entre les quatrième et cinquième rangs, et ainsi de suite pour les autres rangs, jusqu'au huitième. La profondeur de ce dernier rang n'est que de quarante-deux chaînes et dix mailles.

Les lots chaînés dans les cinquième et sixième rangs sont au nombre de vingt-huit, tandis que dans les septième et huitième, il s'en est trouvé trente.

Tous ces lots sont très propres à la culture et les colons ne tarderont pas à s'en emparer. à cause des avantages que la qualité du sol et la proximité du lac Saint-Jean donnent à cet endroit sur les nouveaux cantons au nord-ouest du lac Saint-Jean. Le terrain est généralement plan et l'on n'y rencontre que de légères ondulations, toutes favorables à l'égouttement du sol. Celui-ci se compose de terre jaune et grise d'alluvion, que couvre une couche d'humus, ou terre noire, variant de quatre à huit pouces. A part quelques endroits rocheux, où le terrain change de niveau, il y a très peu de perte sur ces lots.

La partie de ce canton que je n'ai pas subdivisée est un terrain rocheux, où le feu a passé à plusieurs endroits ; c'est un terrain qui ne paraît guère susceptible de culture et que l'on ne saurait diviser en lots, qu'en vue du bois exploitable qui s'y trouve. Ici, comme dans la partie subdivisée, le bois se compose des essences ordinaires qu'on remarque dans la vallée du lac Saint-Jean : les bois dominants sont l'épinette blanche et l'épinette rouge, le sapin, le bouleau et le frêne.

(*P. J. C. Dumais*, 4 février 1880)

Canton Ross

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de mes opérations de l'arpentage des quatre premiers rangs du canton Ross, fait en vertu des instructions de votre Département en date du 30 mai dernier.

J'ai commencé mes opérations au poteau planté à l'angle nord-ouest d'Ouiatchouan, vers le sud-ouest, sur une distance égale à la profondeur de trois rangs de 80 chaînes chacun. Conformément à vos instructions, j'ai planté des poteaux au bout de chaque rang, avec des bornes en pierres, et de la bouteille dessous, marqués en conséquence. J'ai constaté la course astronomique de cette ligne, que j'ai trouvée être S. 52° 58' 35". O,. Après une observation que j'ai faite sur l'étoile polaire à son élongation est, le vingt juin dernier ; la variation de l'aiguille à cet endroit était de 15° O.

J'ai procédé ensuite à la limite sud-est de ce canton, partant d'un poteau planté à l'angle sud-est de Roberval, et dans la même direction que la première, j'ai prolongé cette ligne jusqu'à une distance de trois rangs, de 80. 80 chaînes chacun, et planté des poteaux au bout de chaque profondeur, marqués en conséquence avec des bornes en pierre et de la bouteille en dessous. J'ai déterminé la largeur du lac Rond par calcul trigonométrique et fait le relevé de la partie qui se trouve comprise dans le canton Ross, afin d'en déterminer la superficie.

J'ai procédé ensuite entre les rangs un et deux, partant du poteau planté à 80. 80 chaînes avec alignements doubles, suivant vos instructions, et marquant avec soin les poteaux numérotés de la limite nord-ouest vers le sud-ouest.

J'ai procédé ensuite à la ligne centrale, portant du poteau entre les numéros trente et trente et un du cordon entre un et deux, et dans la même direction astronomique que les lignes extérieures. J'ai placé la ligne centrale sur les mêmes profondeurs que ces lignes, c'est-à-dire du cordon entre les cantons Roberval et Ross ; j'ai tracé cette ligne vers le sud-ouest jusqu'à la profondeur de trois rangs de 80. 80 chaînes chacun.

J'ai tiré ensuite les cordons entre deux et trois et trois et quatre parallèles au cordon entre un et deux, plantant des poteaux à toutes

les treize chaînes, et numérotés dans le même ordre avec alignements, et relevant les lacs intersectés par ces lignes.

En général, tous ces terrains sont propres à la culture, le sol étant en plusieurs endroits de terre forte et noire.

Les forêts qui le couvrent renferment en plusieurs places du bois de commerce, tel que l'épinette blanche à billots, l'épinette rouge et le bouleau. Il se trouve aussi dans les rivières Ouiatchouaniche et Iroquois, plusieurs places de moulin, dont je n'ai pu donner l'endroit précis sur mon plan. Enfin, tous ces terrains présentent un aspect magnifique, généralement peu montagneux, et offrent de précieuses ressources à la colonisation.

(*Jean Maltais*, 24 décembre 1884)

Canton Signal

J'ai procédé à tirer la ligne de séparation entre les cinquième et sixième rangs, depuis le piquet et borne plantés dans la ligne de division du canton Labarre, et le canton Signal, duquel piquet j'ai tiré cette ligne de séparation sur la course de 74° 30' ouest astronomique, jusqu'à l'intersection avec le cordon en profondeur du dixième rang.

A la sollicitation des colons occupant ces deux rangs, j'ai divisé les lots de chaque coté du cordon, c'est-à-dire en rangs doubles, donnant ainsi aux habitants des cinquième et sixième rangs l'avantage de ne faire qu'un chemin central en commun.

A part une savane, de cinquante acres environ en superficie, qui se trouve sur les lots avoisinant la ligne centrale, les deux rangs que je viens de subdiviser sont certainement magnifiques sous tous les rapports ; sol composé d'argile, terre à grain et d'alluvion, boisée de mérisier, épinette, sapin, bouleau, pin, orme, frêne et cèdre ; climat avantageux par le voisinage du Lac Saint-Jean, dont les eaux tempérées paralysent par leur influence sur l'air les premières gelées d'automne ; à proximité d'un moulin à scie, propriété appartenant aux MM. Lindsay, sur la rivière Grammont.

Il est tout probable que la nouvelle paroisse qui se forme dans ce canton aura son centre à l'intersection du cordon des cinquième et

sixième rangs, et de celui du dixième rang. Joseph Morel, qui a déjà formé trois noyaux d'établissements sur la rive est du lac Saint-Jean, est venu bâtir sa maison de défricheur au beau milieu de la forêt, sur le cinquième rang, et encourager par son exemple de nouveaux colons à suivre la même voie ; aussi plusieurs y ont déjà fait des défrichements considérables et se proposent d'y semer la saison prochaine.

Ce qui favoriserait beaucoup de colonisation et donnerait un avantage important à ces centres d'établissements, serait la réserve d'une certaine superficie dans un endroit convenable pour former le site d'un village.

Le canton Signal progresse rapidement et aussitôt que le chemin de l'île d'Alma sera terminé, tous les lots seront occupés par les possesseurs de billets de location, qui n'attendent plus que le parachèvement de ce chemin pour s'y transporter.

(*P H. Dumais*, 22 février 1869)

Il ne restait dans le cordon entre le premier et le deuxième rang aucun indice de l'arpentage de M. Jules Tremblay, que deux piquets, dans la savane près de la ligne de Labarre. Le terrain, depuis le numéro trente-cinq jusqu'au numéro vingt-cinq, où se trouve la ligne centrale, est une partie défriché sur une profondeur de plusieurs acres ; mais toutes les bâtisses ont été détruites par le grand incendie, et dans le reste, depuis la ligne centrale jusqu'à celle de Labarre, aucun défrichement n'a été fait sur le second rang, faute de division.

J'ai tiré la ligne centrale pour vérifier la profondeur du second rang, et j'ai trouvé quelques souches indiquant le tirage primitif, la profondeur était corrrecte.

Tout ce terrain est d'excellente terre : la savane qui se trouve au sud-est pourra facilement être égouttée.

J'ai tiré et débarrassé le cordon entre le second et le troisième rangs, divisant les lots et plantant de bons poteaux dûment numérotés, j'ai trouvé vingt-trois lots de terre de première qualité.

De petits abattis ont été faits sur les dix premiers lots ; sur les treize autres, les colons ont pris la ligne d'exploration de M. l'arpenteur

Duberger pour le cordon et y ont fait des abatis considérables ; près de la ligne de Labarre il y a aussi de petits défrichements sur le deuxième et le troisième rangs.

Ce cordon coupe assurément le plus bean terrain de Signal et mériterait de donner passage à un chemin de colonisation pour rejoindre le lac Saint-Jean au chemin Alma et Hébertville. Le terrain est plan, bien égoutté et supérieur sous le rapport de la qualité du sol.

Je me suis ensuite transporté par la ligne du deuxième rang jusqu'au cordon des rangs troisième et quatrième, que j'ai relevé et débarrassé, divisé et plaqué jusqu'à son intersection avec la ligne de séparation de Labarre, trouvant de distance en distance de petits défrichements dans le voisinage de ce cordon. Quelques piquets ont été trouvés, mais sans aucun numéro.

Les vingt-trois lots chaînés du quatrième rang promettent de faire de beaux établissements dans un avenir prochain.

J'ai terminé mes opértaions par le relevé et la division du cordon entre le quatrième et le cinquième rangs, plantant de bons poteaux à tous les lots, aprés un chainage régulier, et plaquant soigneusement ce cordon. Ce rang compte aussi vingt-trois lots ; sur le trente-cinquième numéro, il y a un abattis de plusieurs acres, abandonné.

Ce terrain n'est pas aussi avantageux pour commencer des établissements que dans les autres rangs ; aussi les colons ont préféré défricher le cinquième rang, dans le cordon qui le sépare du sixième, formant ainsi un rang double.

(*P. H. Dumais*, 2 juillet 1870)

Tout ce terrain, en général, est bien propre à la culture ; une bonne partie a été ensemencée ce printemps, et les colons font de nouveaux défrichements. Cependant, en approchant la petite Décharge, les lots perdent beaucoup de leur valeur ; des pointes de roches se montrent partout à la surface et laissent peu de terre cultivable entre eux ; nonobstant les lots sont tous pris.

(*P. H. Dumais*, 30 août 1870)

Cantons Signal, Labarre et Caron

A part une lisière de rochers qui couvrent une partie du sixième rang et du rang Saguenay dans Labarre, les trois sections que j'ai arpentées dans les cantons Signal, Labarre et Caron présentent une étendue considérable de terrain d'une grande fertilité. Un bon nombre de cultivateurs ont fait des défrichements d'une grande valeur en divers endroits. La disposition du quatrième et du cinquième rangs de Labarre rendra plus facile l'accès à l'île d'Alma et aux divers rangs du canton Signal. Cet avantage serait encore plus grand si le fronteau entre le quatrième et le cinquième rangs était continué jusqu'au fronteau limitant la profondeur des terres qui bordent la rivière aux Aulnais.

La rivière Bédard offre de beaux sites pour la construction de moulins, dans la partie du canton Signal qu'elle traverse ; les dernières branches de cette rivière arrosent une étendue considérable des quatrième, cinquième et sixième rangs de Labarre.

(*P. A. Tremblay*, 28 novembre 1865)

Canton Saint-Germain

Le sol, depuis le lot numéro un jusqu'au numéro dix-neuf inclusivement, au sud de la rivière Sainte-Marguerite, est très propre à la culture, étant une terre jaune grasse et boisée de bois franc et mou, et depuis le numéro dix-neuf jusqu'au numéro cinquante-cinq, au nord de la rivière Sainte-Marguerite, jusqu'au pied des monts, la distance variant de vingt à trente chaînes en profondeur, le terrain serait aussi susceptible de culture. Au commencement du lot numéro quatre, j'ai commencé à côtoyer le penchant sud de la chaîne des monts de la rivière Sainte-Marguerite et l'ai suivi jusqu'à l'extrémité de la ligne.

Dans les rangs au sud de la ligne de base, le terrain est favorable à la culture, à l'exception de quelques chaînes de [illegible] qui s'y rencontrent, principalement le long du Saguenay, [illegible] dans une grande partie du rang A.

Tous les lacs que j'ai rencontrés dans le cours de mes opérations sont très poissonneux ; la truite et l'anguille sont les principaux poissons.

Il y a plusieurs bons hâvres sur la côte du Saguenay, mais le meilleur est celui de l'anse à Xavier, en front de la réserve du village. Il y a aussi de bonnes places de moulins sur toutes les rivières traversant le canton.

Il n'y a aucune difficulté qu'on ouvrira des routes de communications à travers ce canton, et principalement dans le terrain arpenté et celui qui reste à arpenter, compris entre le troisième rang et la rivière Sainte-Marguerite, la partie qui se trouve au Cap Est et celle du ruisseau Rouge. L'arpentage de ces deux derniers morceaux est demandé par un bon nombre de colons qui ont déjà commencé des travaux.

Je prends, de plus, la liberté d'attirer l'attention du département sur la qualité du terrain qui se trouve entre la rivière Sainte-Marguerite et le Saguenay, à l'est du canton Saint-Germain ; ayant eu occasion, avant l'arpentage de ce canton, de parcourir dans toutes les directions ce territoire, je ne crains pas de dire que le sol ainsi que le climat sont tout aussi bons, si non meilleurs, que dans les autres cantons déjà arpentés dans le Saguenay.

(*Gédéon Gagnon*, 3 avril 1862)

Canton Saint-Hilaire

Le canton Saint-Hilaire, situé à l'est du canton DeQuen et en arrière des cantons Mésy, Caron et Métabetchouan, tel qu'arpenté, a une superficie de 37,009 acres.

Topographie et sol

Je suis heureux de dire que ce canton, dans son ensemble, est propre à la colonisation.

La vallée de la Belle-Rivière, la rive gauche des lacs des Cèdres ainsi que la rive droite de la rivière Métabetchouan, dans le premier et le troisième rangs, avec une partie des deuxième et quatrième rangs, sont des lopins considérables de terre forte, arable, de première qualité, obstruée par aucun caillou, par aucune montagne ni rien de nuisible. Le reste du canton est d'un sol plus pauvre, composé généralement de terre grise mêlée avec de la terre noire et souvent avec du

sable. Le dernier terrain est passablement rocheux ; cependant, je crois qu'il peut être vendu comme terre à fermes à la satisfaction des colons.

Une troisième partie, comprenant environ un cinquième du terrain arpenté, étant entrecoupée par de petites montagnes et des crans plats, est, par conséquent, inculte, tel que le tout apparaît sur le plan.

Bois et cours d'eau

Tout ce canton est couvert d'une riche croissance de bois verts, consistant en épinettes blanches, épinettes rouges, sapins, bouleaux, aulnes, trembles. Dans la vallée de la décharge du lac à la Carpe, il y a beaucoup d'épinettes blanches très propres à faire des billots. Il n'y a jamais eu de pins dans cette contrée.

Ce terrain est arrosé par le lac de la Belle-Rivière, par le petit et le grand lacs des Cèdres ; par le petit et le grand lacs de la Belle-Rivière, par la rivière Métabetchouan et par plusieurs ruisseaux et décharges qui sillonnent en tous sens cette région. Il y a deux magnifiques places de moulins sur la rivière Métabetchouan : la première se trouve sur le lot numéro soixante-sept du premier rang, et la deuxième sur le lot numéro trente-trois du rang I de la rivière Métabetchouan. Ces lacs et rivières fourmillent de poissons ; leurs eaux sont pures et saines.

Climat

Les *squatters* qui occupent les deux premiers milles, de chaque côté de la rivière Métabetchouan, parlent avantageusement du climat, lequel, naturellement, doit être aussi bon que celui de Saint-Jérôme et de Saint-Louis de Métabetchouan.

Il y a aussi d'autres améliorations dans le premier rang, au nord du lac de la Belle-Rivière. Les nommés Siméon et Simon Betlamy ainsi que Adolphe Gaudrault y demeurent avec leurs familles ; ces braves pionniers paraissent avoir assez confort.

Ce canton étant à proximité du chemin de fer du lac Saint-Jean, et étant favorisé d'un bon chemin de colonisation, devra, je l'espère être colonisé bientôt.

(*Arthur Dutremblay*, 11 octobre 1884)

Canton Simard

J'ai limité mes opérations à l'arpentage du reste du canton Simard, dans lequel j'ai tracé et divisé en lots de fermes qnatre rangs, c'est-à-dire le sixième, le septième, le huitième et le neuvième...

Cette partie dn canton Simard, de même que la partie inférieure, excepté le premier rang, ou celui qui a front sur la rivière Saguenay, est parfaitement unie, ou à peu près, à l'exception des côteaux ou des ravins formés par les rivières ou les autres cours d'eau. Tous les ruisseaux, si petits qu'ils soient, coulent dans les lits qu'ils ont formés eux-mêmes, en creusant au-dessous du niveau général jusqu'à une certaine profondeur, qui, même dans le cours de la rivière Shipshaw, n'excède pas cent pieds, ou bien peu au-delà. Les petits ruisseaux sont proportionnellement moins profonds.

Cette partie est remarquable par l'absence de roches de toutes sortes, même des petits cailloux, excepté au niveau de la rivière Shipshaw, et dans certains cas, quoique rarement, à celui de la rivière aux Vases. La surface des ravins formés par les cours d'eau se compose d'une glaise légère, onctueuse et blanchâtre, d'où vient le nom de la rivière aux Vases, dont le lit n'atteint pas encore le roc. L'eau que cette rivière déverse dans le Saguenay est toujours vaseuse, en conséquence de l'érosion de la glaise par le courant.

Des masses considérables de roc, de l'espèce appelée gneiss, un granit stratifié, apparaissent de chaque côté de la rivière Shipshaw, près de son embouchure, dans le premier rang. Le même roc se voit aussi en d'autres endroits sur les bords du cette rivière, mais non dans les autres parties du canton, excepté sur l'arrière-ligne, où une rangée de collines entre peut-être dans Simard, vu qu'ici la surface du sol s'élève.

Le sol qui se trouve au-dessus de la glaise plus haut mentionnée est variée, suivant la position qu'il occupe ; en quelques endroits, il s'élève légèrement au-dessus du niveau général, de même qu'en d'autres endroits, il est légèrement déprimé. Dans les endroits élevés, la terre est sablonneuse, telle que dans le sixième et le septième rangs, près de la rivière Shipshaw, où il ne pousse qu'une espèce de pin appelée "cyprès," avec de l'épinette blanche et du sapin. D'autres parties, à raison des légères dépressions du terrain, qui est pour ainsi dire trop uni, sont marécageuses et il n'y pousse que de l'épinette noire et de

l'épinette rouge, ou tamarac, ainsi que c'est le cas pour une partie du huitième rang, entre la rivière Shipshaw et la ligne centrale. Près de la rivière aux Vases, vers la ligne extérieure de l'est, certaines parties du neuvième rang, particulièrement dans l'arrière-ligne, il y a des marécages ou savanes formant des plaines presque désertes, à l'exception d'un peu de bois dû au voisinage immédiat du pied de la rangée de hauteurs qui borne cette plaine au nord. Cette savane reçoit toute l'eau des montagnes qui ne peut pas traverser la glaise du sous-sol ni atteindre les rivières, à raison de l'uniformité du niveau de la surface de ces lopins de terrain.

Le reste du canton se compose pour la plus grande partie d'une bonne terre jaune, couverte de bouleau noir, de mérisiers, de sapins, de trembles, d'épinettes blanches et peupliers, en certains endroits d'érable blanc et d'érable ordinaire. En plusieurs endroits, il y a du cèdre en grande quantité et en d'autres, du frêne. Dans ces endroits, le sol se compose d'un terreau noir. Il y a pareillement en plusieurs endroits de ce canton de l'épinette rouge, ou tamarac, de forte grosseur et actuellement il y a dans le sixième et le septième rangs des gens qui font des genoux pour la construction des navires.

A l'ouest de la rivière Shipshaw, le sol est un peu plus sablonneux, ainsi que l'indique la présence du pin, en grande quantité, et qui est actuellement exploité par la maison Price, de Chicoutimi ; mais à l'exception de ce terrain de pinière, le sol semble être aussi bon pour la culture que dans les autres parties du canton Simard, et le sol de ce canton, pris en général est aussi favorable à l'agriculture que celui de n'importe quelle autre région de cette partie de la contrée du Saguenay. Au sud de cette rivière, le sol s'améliore, à mesure qu'on s'éloigne de Chicoutimi et qu'on approche du lac Saint-Jean, et j'ai toute raison de croire qu'il en est de même au nord de ce lac.

Dans ce canton, à l'est de la rivière Shipshaw, presque tout le bois a passé au feu il y a soixante-dix ou quatre-vingts ans, d'après toutes les apparences ; des souches et des tronçons de gros pins brûlés se voient encore, ce qui explique un peu pourquoi le sol est déjà aigre en certains endroits ; car originairement, il devait se composer de dépôts d'alluvion comme dans le reste de cette plaine qui s'étend des deux côtés du Saguenay, jusqu'au lac Saint-Jean, où le feu n'a pas dévasté une aussi grande étendue.

Il y a sur la rivière Shipshaw des pouvoirs d'eau suffisants pour donner la force motive à des moulins de n'importe quelles dimensions, et sur les petits cours d'eau, des pouvoirs pour des moulins moins considérables, suffisants pour les besoins des colons.

(*A. Wallace*, 30 mars 1865)

Je me suis occupé à retracer les lignes des troisième et quatrième rangs sur le côté est de la rivière (Shipshaw) et de les prolonger sur le côté ouest. Après avoir tracé le cordon du troisième rang, j'ai fait le relevé de la rivière Shipshaw et divisé les lots sur le côté ouest en y plantant de bons piquets dûment numérotés, et ainsi de suite pour les autres rangs jusqu'au sixième.

J'ai cru devoir tracer la ligne en profondeur du quatrième rang dans la direction du poteau numéros trente-sept et trente-huit de ce même rang, afin de donner à peu près tout le bon terrain qui se trouvera à la profondeur de ces lots et de faire passer cette ligne dans le bord d'une savane.

J'ai terminé cette partie de mon ouvrage dans les troisième, quatrième et cinquième rangs, afin d'en établir la profondeur et de tracer le cordon entre ce rang et le rang A.

La partie de ce canton à l'est de la rivière Shipshaw, du premier au quatrième rang, a été à plusieurs reprises ravagée par le feu et c'est en vain que j'ai cherché à découvrir le cordon du deuxième rang. Comme il m'était impossible de découvrir les vieilles lignes de ce rang 2e, je me suis rendu au troisième, que j'ai pu suivre dans une savane sur le numéro vingt-deux, près du petit lac qui s'y trouve, jusqu'à la ligne centrale, que j'ai trouvée à huit chaînes et trente-cinq mailles, à l'est du petit bras de la rivière aux Vases.

J'ai débarrassé la ligne centrale de deux profondeurs, c'est-à-dire, 110. 54 chaînes et à cette distance j'ai tracé le cordon et chaîné les lots du rang A et du premier rang.

Le sol de cette partie du canton est en général très propre à la culture, surtout celui des lots du troisième et du quatrième rangs, qui sont composés de terre grise et jaune de qualité supérieure et très bien boisés en épinettes, sapins, bouleaux, trembles, peupliers, jeune

pin et bois *bock*. Quoique le bois de commerce ait été en grande partie enlevé, il en reste cependant encore beaucoup pour la construction.

Le terrain, sur le cinquième rang, est plus sec et est savaneux à la profondeur. Dans le rang A et le premier rang, le terrain est légèrement accidenté et composé de terre grise d'alluvion, à l'exception des lots numérots vingt-deux à trente inclusivement, où il y a un peu de perte par les rochers. Les défrichements, dans le rang A, sont assez considérables et sont faits sur le chemin. Les lots sont presque tous occupés.

La partie du deuxième rang comprenant les lots numéros vingt-sept à trente-deux est très accidentée par des rochers nus, et ces lots sont très impropres à la culture.

(*P. T. C. Dumais*, 14 juin 1879)

Cantons Simard, Tremblay et Falardeau

J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai complété le chainage de parties des cantons Simard, Tremblay et Falardeau, qui m'a été confié.

Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai constaté l'existence de terrains arables dans la plupart des endroits que j'ai arpentés. Dans les lots renversés des rangs neuf du canton Simard et dix du canton Tremblay, on rencontre partout la terre forte argileuse à la surface, jusque près de la ligne de ceinture de ces cantons, où la couche supérieure devient sablonneuse et présente l'aspect des silices d'épaisseur variée, alternant avec des calcaires et schistes argileux. La propriété de ces argiles de tenir l'eau à la surface du sol a produit des espaces de terrain frais, recouverts d'une couche de terre végétale d'une épaisseur variant de quelques pouces. La même cause se fait sentir sur la croissance et la qualité des bois : l'épinette noire et l'épinette rouge sont les essences dominantes.

Dans les autres parties, le bois est généralement d'une belle pousse ; l'épinette blanche, le bouleau, et le peuplier sont les bois dominants.

Dans la partie supérieure, au nord de la ligne de ceinture du canton Simard, et à l'ouest de la ligne centrale du canton Falardeau, le voisinage immédiat des lacs a contribué à la formation de terrains bas et

humides, couverts d'un bois assez épais, mais d'une croissance médiocre, qui se rencontre dans le cordon des rangs deux et trois, sur les lots sept à quinze inclusivement. A part de ce petit espace où le sol est plus ou moins favorable à la culture, et d'une petite montagne qui borde le lac Charles, au sud, tout le terrain que j'ai arpenté en cet endroit est très propre à la culture et à former des établissements avantageux : le sol, à sa surface, accuse la présence de sédiment et est composé de terre noire et jaune sablonneuse, assise sur le calcaire argileux qui se rencontre à des profondeurs variées.

Dans la ligne centrale, sur le premier rang, au sud et à l'est du lac Charles, se trouve une belle carrière de pierre à chaux, qui couvre plusieurs lots ; les couches stratifiées de cette carrière courent du sud-est au nord-ouest. On découvre aussi les gisements d'une carrière semblable dans la ligne extérieure ouest du canton Falardeau, sur le milieu du troisième rang.

En parcourant ces lieux, on ne saurait s'empêcher d'en reconnaître la richesse forestière ; les souches, les tronçons et les débris des arbres jonchés çà et là sont autant de témoins pour l'attester. A l'apparence de vétusté de ces débris enveloppés de mousse juxtaposée de couches de divers âges, on peut facilement se convaincre que ces forêts sont exploitées depuis au delà de trente ans. Cette année encore, il a été coupé au delà de quinze mille billots dans cet endroit. Je puis vous dire que j'ai mesuré des cèdres de quarante-huit pouces de diamètre à la souche.

Dans le cordon des rangs trois et quatre, au nord du grand lac Clair, sur un parcours de cinq milles, à part de quatre lots à l'est, qui interceptent le versant méridional d'une petite montagne, on rencontre partout un très bon sol, plan, uni et richement boisé ; les bois dominants sont l'épinette blanche, le bouleau et le peuplier.

(*J. O. Tremblay*, 15 mai 1885)

Canton Tache

Ce canton, situé au nord de la rivière Saguenay, entre les cantons Delisle et Bourget, a une étendue de 40, 752 acres carrés, dont les sept neuvièmes, au moins, sont de terre arable propre aux établissements.

Le premier rang, étant en partie obstrué par des crans, n'est pas tout propre aux établissements ; mais comme il est en partie occupé par des *squatters*, j'ai cru bon de le subdiviser en lots. En remontant en suite jusqu'à l'arrière-ligne du canton, il n'y a pas de montagnes, ni de collines nuisibles, ni de rochers de grande étendue. Le sol, parfaitement plan, est composé de terre argileuse ou d'alluvion d'une fertilité inépuisable.

Les bois de toutes les espèces y croissent naturellement en abondance. L'épinette a été coupée en billots ; mais il en reste suffisamment pour le besoin des colons. Il n'y a plus de pin propre au commerce ; par les souches et les débris qui jonchent partout le sol, je dois mentionner qu'il y en avait une abondance.

Il y a des pouvoirs d'eau, dans ce canton, qui peuvent être utilisés pour l'intérêt futur des colons.

Le chemin de colonisation qu'on propose à travers le canton Tache devrait passer entre le troisième et quatrième rang double, pour l'avantage des colons de ces deux rangs. J'ai établi aussi un rang est et Ouest de la rivière Gervais, comme cela m'a été ordonné par mes instructions supplémentaires et dans l'intérêt des colons.

Enfin, je suis heureux de vous informer que les 26, 262 acres de terre que j'ai arpentés, à l'exception de partie du premier rang, sont en tous points propres à faire des établissements de première classe.

(*G. B. Dutremblay*, 29 novembre 1879)

Cantons Taillon et Delisle

Après avoir marché près d'un mois dans toutes les directions de ce terrain, j'ai acquis la profonde conviction qu'il offre sous tous les rapports les plus grands avantages à la colonisation. On pourrait aussi y exploiter toutes les branches de l'industrie avec les plus grande facilité et presque sans frais, à cause des nombreux pouvoirs d'eau naturels qu'on y rencontre.

L'espace compris entre l'embouchure de la rivière du Cochon et celle des rivières Péribonka, jusqu'aux chutes de ces dernières rivières, offre un terrain tellement plat qu'à certains endroits, à la fonte des

neiges, l'eau séjourne longtemps et empêche même, sur des étendues assez considérables, mais peu nombreuses, la croissance du bois. C'est en s'appuyant sur cette dernière observation que plusieurs ont dit que ces terrains sont en savane, ce qui est une erreur. Malgré les pluies abondantes que nous avons eues au mois de juillet, lorsque je suis passé en ces endroits, l'eau avait complètement disparu, ou ne séjournait que sur une épaisseur de deux ou trois pouces, dans les mousses. L'égouttage de ces terrains peut même se faire avec facilité. Dans ces prétendues savanes, la tourbe n'offre qu'une épaisseur moyenne de sept à dix pouces et recouvre une magnifique terre d'alluvion. J'ai constaté ce fait à plusieurs reprises.

A part ces bas-fonds, le reste du terrain en question est d'un égouttage facile. Le sol est entièrement d'alluvion ; c'est une terre jaune grasse, propre à toutes les cultures. La partie avoisinant le lac à neuf ou dix pieds au-dessus des plus hautes eaux, par conséquent, il n'y a pas à craindre l'inondation de ce côté. Les bords des rivières Péribonka ont une élévation de dix-huit à vingt-cinq pieds. J'ai trouvé en cet endroit les bois les plus variés : le sapin, l'épinette, le bouleau, le mérisier, l'orme, le frêne, le cormier et l'aulne ; mais le bois dominant est l'épinette blanche. Tous ces bois sont d'une très belle venue et indiquent la richesse du sol. Dans toutes mes courses à travers ce terrain, je n'ai pas trouvé une seule roche.

Les rivières Péribonka, jusqu'à leurs chutes, sont parfaitement navigables.

J'ai remonté le cours des rivières Péribonka depuis leurs chutes jusqu'à une hauteur de dix milles ; les terrains limitrophes offrent le même aspect général que ceux décrits plus haut. Le sol là est aussi en grande partie composé d'alluvion. On remarque cependant des légères élévations, et partout des terres plus riches, quoique de même composition. Dans la partie qui avoisine le canton Delisle, ces élévations sont plus prononcées et se composent d'une terre jaune grasse, plus légère : autrefois il y avait là beaucoup de pin. Les bois sont les mêmes que ceux mentionnés plus haut ; l'épinette domine comme bois de commerce. Il n'y a pas de roches.

Partant des rivières au Cochon et à la Pipe, en allant à l'est, le terrain est le même que les précédents ; seulement, les élévations sont beaucoup plus prononcées. Ces élévations même sont propres à la culture, mais elles seront toujours un obstacle à une culture facile.

Comme on le voit, cette partie du territoire offre des avantages réels et immenses à la colonisation ; c'est à mon avis le plus beau des terrains qui bordent le lac St-Jean.

(*John Langlois*, 13 nov. 1883)

Canton Taillon

Des colons étant rendus et faisant des abatis le long du canal qui se trouve à l'ouest du lot No. 72 du rang I, et la subdivision de ce terrain, qui est d'ailleurs de très bonne qualité, nécessitant seulement quelques jours d'ouvrage, j'ai pris sur moi la responsabilité de diviser les lots pour cette partie du terrain qui est comprise entre les lots numéros 66 et 86 du rang I.

La partie montrée en prairie sur mon plan indique des endroits où les eaux du lac St-Jean montent à l'époque de la crue, et sur lesquels il pousse du foin naturel en abondance lorsque les eaux se sont retirées.

La plus grande partie de ce canton est composée d'un sol de première qualité, notamment pour la partie qui se trouve à l'est de la ligne centrale. Il y a bien quelques rochers sur les rangs A, I, II, III, près de la ligne extérieure, mais ils occupent peu de terrain. Il se trouve aussi une petite savane dans le rang IV, sur les lots 8, 9 et 10.

A l'ouest de la ligne centrale, entre les numéros quarante et quatre-vingts des rangs deux et trois, un et quatre, le terrain est un peu savaneux, mais très facile à égoutter. Dans cette partie du canton, il y a sur les bords du lac St-Jean et de la rivière Péribonka une lisière de terrain sec, variant en profondeur de vingt à trente arpents. Le sol de la pointe Péribonka, pour la partie comprise à l'ouest de la ligne centrale, est de sable à la surface avec un sous-sol d'argile, à une profondeur de dix à douze pouces. La partie du canton à l'est de la ligne centrale est composée de terre d'alluvion de première qualité.

La superficie du terrain arpenté est de 40,727 acres.

Je suis convaincu que ce cantou sera bientôt tout colonisé, et si les travaux d'ouverture du chemin Archambault étaient poussés activement, tout le territoire au nord du Saguenay, ou plutôt de la Grande Décharge, serait bientôt colonisé, et dans peu d'années quatre ou cinq paroisses seraient formées dans les cantons Taillon, Taché, Delisle et Bourget.

(*P. Tremblay*, 28 mai 1885)

COMTÉ DE COMPTON

Canton Chesham

Ce canton est borné au nord par le canton Marston, au sud par la frontière des Etats-Unis ou la ligne de la province, à l'est par les cantons Woburn et Clinton, ou nord-est par un morceau de terre entre Marston et Clinton, à l'ouest par les cantons Emberton et Ditton, et au nord-ouest par un morceau de terre entre Marston et Ditton.

Dans Chesham les rivières sont de petits cours d'eau, constituant les sources des rivières Salmon et Arnold. Elles ne sont pas assez considérables pour être avantageusement employées à la flottaison du bois, mais elles fournissent plusieurs places de moulins à l'usage des colons.

Les montagnes de Mégantic occupent une petite partie de l'encoignure nord-ouest de Chesham et le quart sud-est est très accidenté et tourmenté par les montagnes de la frontière et des coteaux et éperons s'étendant dans diverses directions.

Comparativement parlant, on rencontre très peu de pin dans le canton Chesham ; mais on y trouve en abondance de l'épinette d'excellente qualité, ainsi que de grandes quantités d'érable et de bouleau, en maints endroits, excepté dans le quart sud-ouest du canton, où domine surtout le bois mou.

Il ne manque pas de pouvoirs d'eau suffisant aux besoins des colons. Voici une liste des places de moulins remarquées en faisant l'arpentage du canton :

N° 1. Place de moulin passable : lot numéro quatre, troisième rang, sur la branche ouest du bras est de la rivière Salmon. Ce cours d'eau en fournit probablement d'autres dans le voisinage.

N° 2. Deux ou trois bonnes places de moulins sur les lots numéros 38, 39 et 40 du quatrième rang, sur la branche du bras ouest de la rivière Arnold ; forts rapides et chutes.

N° 3. Bonne place de moulin sur le lot numéro deux du dixième rang, sur le bras est de la rivière Salmon ; rapides et chutes.

N° 4. Place de moulin passable sur le lot numéro quatorze du huitième rang, sur la branche du bras sud de la rivière Salmon.

L'extrémité ouest de ce rang est, sur une étendue de huit ou neuf lots, occupée par une partie des montagnes de Mégantic, sur la pente est desquelles on trouve cependant quelques belles terres. De là, en se dirigeant à l'est jusqu'à Clinton, s'étend une grande région de terre généralement propre à la colonisation, à l'exception de quelques petites parties. Cette région s'étend au nord-est jusque dans Marston.

On rencontre une très belle étendue de terres sur la pente sud-est des montagnes de Mégantic, sur ces rangs et entre les branches du bras est de la rivière Salmon, avoisinant une bonne étendue dans le quatrième rang de Ditton. Une lisière de bois mou et de mauvaise terre se trouve près de la branche est, et elle s'étend au nord-est ; plus loin, à l'est, le sol est onduleux, généralement bien boisé et propre partout à la colonisation jusqu'à Clinton, excepté la partie sud du troisième rang près de Clinton.

On rencontre de bonnes terres le long de Ditton, dans le quatrième rang, et généralement de très bonnes terres dans la partie nord du rang jusqu'au numéro trente-neuf, où se trouve une lisière de terre rocheuse et recouverte de bois mou, s'étendant jusqu'à Clinton.

Le cinquième rang commence au numéro vingt et un, sur un coteau de bois franc propre à la colonisation jusqu'au numéro trente et un. De là, le sol est plus accidenté, avec de petites parties d'excellente terre jusqu'au numéro quarante-et-un, puis de la bonne terre de bois franc généralement propre à la colonisation, jusqu'à la ligne de Waburn.

On rencontre dans le quatrième rang plusieurs bonnes places de moulins, sur les numéros trente-huit, trente-neuf et quarante, dans une situation desirable.

Une grande partie de ce rang, depuis Litton jusqu'au numéro vingt et un, se compose de terres généralement pauvres et boisées de conifères, moins une petite partie le long de Ditton. La partie est de ce rang, depuis le numéro vingt et un jusqu'à Woburn, est en grande

partie irrégulière et accidentée, avec de bonnes vallées et de petites parties généralement défavorables à la colonisation, moins une partie au nord près de Woburn.

Dans ces rangs on rencontre très peu de terres propres à la culture. On trouve de petits morceaux de bonne terre dans les parties montueuses ; mais la plus grande partie est irrégulière et accidentée, ou formée de terre rocheuse, boisée de conifères et impropre à la colonisation. Il se trouve quelques bonnes terres de bois franc, mais elles sont généralement rocheuses.

A l'est, jusque près de la frontière, la terre est en majeure partie pauvre, irrégulière et montagneuse. Un lopin de bonnes terres s'étend depuis le numéro huit jusqu'au numéro vingt-quatre, entre les deux rangs, plus propre aux établissements que la même étendue de terre dans toute la partie située au sud du cinquième rang.

La partie sud du dixième rang se dirige vers la hauteur des terres qui forme la frontière, et est en grande partie accidentée et irrégulière.

Région non divisée le long d'Emberton et au sud du dixième rang.—Cette partie, dans les limites de Chesham, est une bande étroite entre la frontière de la province et la ligne est d'Emberton. Elle renferme à peu près 2,400 acres, et est en majeure partie irrégulière, montagneuse et généralement impropre à la culture. On y rencontre quelques vallées et côteaux bien boisés, mais la plupart sont très rocheux.

Le canton Chesham n'offre pas les mêmes avantages à la colonisation que celui de Ditton. Il ne possède ni grands cours d'eau, ni grands pouvoirs d'eau, tandis que la partie sud est généralement impropre à la culture.

Cependant les parties nord et nord-ouest, avoisinant Marston, renferment un peu de très belles terres, et ici l'on pour rafaire des établissements avantageux lorsqu'il aura été ouvert un chemin de communication entre les plus proches établissements déjà établis et ceux des cantons voisins.

A Chesham, les bonnes terres à coloniser se trouvent surtout dans un bloc continu et contigu à Marston, et en quelque sorte séparées des bas-fonds et des régions colonisables de Ditton, il faudrait éliminer

en présumant que Marston offre des avantages égaux ou supérieurs aux établissements comparativement à Chesham, s'il serait avantageux d'ouvrir un chemin se dirigeant au nord-est, depuis Hampden et le chemin de la rivière Arnold à travers le quart nord-ouest de Chesham jusqu'à la ligne de Marston, et de là au nord-est, à travers la partie la plus favorable à la colonisation, de façon à entrecouper les établissements déjà formés plus au sud, le long du lac Mégantic, sur la baie Victoria.

D'après la connaissance que j'ai acquise de ce pays, en tirant une ligne d'exploration au nord, à travers Marston, en 1861, et d'après la connaissance que j'ai acquise des terres de Chesham en arpentant ce canton pendant la dernière saison, je considérerais cette route comme un chaînon très désirable dans le réseau des chemins de colonisation destinés à ouvrir cette partie des cantons de l'Est.

(*W. W. O'Dwyer*, 20 mars 1863)

L'étendue de terres publiques dans les cantons Ditton et Chesham, ouvertes par cet arpentage aux établissements, peut être indiquée comme suit (non compris la réserve faite pour les grands chemins) :

Canton Ditton (non compris le ¼ S. O)	47,500	acres.
" Chesham	48,400	"
Total de l'aire arpentée	95,900	acres.

De cette étendue, il faut déduire les régions non arpentées, impropres à la culture ou à la colonisation (approximativement) :

Canton Ditton (surtout dans le ¼ S. E)	5,100	acres.
" Chesham (en grande partie au sud)	5,200	"
Aire approximative non arpentée	10,300	acres.
Laissant une aire actuellement subdivisée d'environ	85,600	acres.

(*F. W. Blaiklock*, 20 mars 1863)

Quant au terrain de la moitié ouest du rang six, il est pauvre et pierreux, surtout à l'extrémité nord des lots un à treize. Des deux côtés de la route principale, les maisons sont en grande partie abandonnées par les colons, qui pouvant à peine retirer leur subsistance des moissons, ont émigré aux Etats-Unis. C'est pourquoi je recommande fortement que tous ceux qui ont droit aux lots de la moitié ouest du rang six, aient droit de préemption des terres non améliorées de la partie contiguë à leurs propres lots.

(*Armand Fletcher*, 31 janvier 1884)

Canton Ditton

Ce canton est borné au nord, surtout par le canton Hampden, et en partie au nord-est par un résidu entre la ligne sud de Marston et la ligne nord de Ditton ; au sud par le canton Emberton et une petite partie du canton Auckland ; à l'est par le canton Chesham, et à l'ouest par le canton de Newport.

Le quart sud-ouest du canton Ditton fut concédé, par lettres patentes en 1801, et n'est pas compris dans cet arpentage.

Les principales rivières du canton Ditton sont la rivière Salmon, qui se divise en bras sud et est, avec son tributaire, la rivière Ditton, qui se divise aussi en la Grande et la Petite Ditton. La largeur de la rivière Salmon à l'eau basse est de quinze à cinquante verges, et celle de la rivière Ditton de huit à vingt verges. Toutes deux sont sujettes à des crues et à des baisses soudaines, et submergent une grande étendue des terres basses qui avoisinent leurs rives. La rivière Salmon est assez considérable pour la flottaison du gros bois pour le marché. Elle est naviguée par les bateaux de pêche aux plus basses eaux, et offre aux colons habitant ses rives, un bon moyen de transport. En eau basse, la rivière Ditton est obstruée par des barres de sable et des amas de bois ; mais elle pourrait être améliorée dans le cas d'établissements.

Les terres à prairies situées le long des rives des rivières Salmon et Ditton offrent une étendue considérable et, quoique en certaines localités elles soient sujettes aux inondations, elles procureront des terres riches à la colonisation.

Les montagnes de Mégantic occupent une très grande partie au nord-est de Ditton. La majeure partie de ces terres est tout à fait

impropre aux fins de la colonisation, et conséquemment elles n'ont pas été subdivisées dans cet arpentage. Ces montagnes s'étendent dans les cantons Chesham, Marston et Hampden. Autour d'elles on trouve du granit de bonne qualité et de la bonne épinette.

On a d'abord trouvé à Ditton une quantité considérable de bois de pin ; mais ces années dernières on en a enlevé le quart, de sorte qu'il n'en reste que relativement peu. On rencontre en quantités inépuisables de l'épinette d'excellente qualité dans diverses parties du canton, avec une forte pousse de mérisier et d'érable sur les hautes terres.

On trouvera nombre de places de moulins dans diverses parties du canton Ditton, suffisant aux besoins des colons, même pour fournir la force motrice à des établissements industriels, en cas de besoin.

La qualité générale du sol et du bois, bonne ou mauvaise, étant bien indiquée sur le plan et sur le journal d'arpentage, il suffira ici de donner un aperçu plus compréhensible des parties le mieux adaptées actuellement pour les établissements, en prenant les différents rangs consécutivement.

Il existe de bonnes terres le long de Newport et Hampden ; puis des terres pauvres mélangées avec quelques terres passables traversent la ligne du chemin. Il se trouve de très bonnes terres derrière les lots situés à l'est de la ligne du chemin, et généralément de bonnes terres à la rivière Salmon. Au côté est de la rivière, on trouve une lisière de terres très pauvres, avec une lisière de terres passables contigue à Hampden, près du pied des montagnes de Mégantic, au lot numéro trente-neuf ; à partir de là un terrain montagneux, rugueux et accidenté jusqu'à Chesham peut être mis en culture depuis Newport jusqu'à la rivière Salmon plus ou moins.

Partant de Newport, il y a de bonnes terres, à peu près quatorze lots, à l'est, en suivant le chemin. Cette région s'étend au sud-est à près de huit ou neuf milles, et sa largeur est variable. Elle forme en totalité une région considérable et avantageuse aux établissements. Partant du numéro quatorze jusqu'à la rivière Salmon, le sol est généralement pauvre. Il en est de même en partant de la rivière Salmon. On trouve quatre ou cinq lots sur les hautes terres, à la base des montagnes, d'où partent sept ou huit lots propres à la colonisation ; les côtes de Mégantic, depuis le numéro trente-huit jusqu'à quarante-trois,

occupent le reste des terres. Dans ce rang, on trouve deux places de moulins, sur les lots numéros vingt et un et trente-cinq.

Ces rangs sont situés avantageusement, faisant front sur la ligne du chemin des rivières Hampden et Arnold, et la plus grande partie du terrain, depuis Newport jusqu'à la rivière Salmon, distance de plus de quatre milles, est très propre à la colonisation, tandis qu'une bonne partie est de qualité supérieure. Partant de la rivière Salmon à l'est, à l'exception d'une lisière le long de la rivière, la terre n'est pas bonne, sauf de petits morceaux de temps à autre, jusqu'au numéro quarante-huit, où commence un lopin de bonne terre, dans le quatrième rang, s'étendant au cinquième, qui se dirige vers l'est à Chesham.

Les beaux bas-fonds de la rivière Salmon commencent au troisième rang, et augmentent en largeur vers le sud, le long de la rivière.

Dans le voisinage de Newport, ce rang, surtout la partie sud, est pauvre et impropre à la colonisation. Au numéro dix, commence la bonne terre, qu'on remarque dans les troisième et quatrième rangs. Elle s'étend vers l'est à la rivière Salmon, à plus de trois milles, et se compose en grande partie de très bonnes terres arables. Au sud, cette région de bonnes terres s'étend à la ligne nord du quart sud-ouest de Ditton, et à l'est elle se joint aux prairies sur la rivière Salmon.

Dans le cinquième rang, les prairies sont plus sujettes aux inondations que partout ailleurs. Toutefois elles forment une région de très bonnes terres, pendant que presque chaque lot renferme plus ou moins de terre haute.

A l'est de la rivière Salmon et au delà des prairies, la qualité du sol n'est pas uniforme. De bonnes et de mauvaises parties se rencontrent alternativement, se terminant à la ligne de Chesham, et au sud de la branche est de la rivière Salmon en une lisière de belles terres hautes.

Il existe une bonne place de moulin dans le cinquième rang, sur les lots numéros cinquante-deux et cinquante-trois. Le confluent des rivières Ditton et Salmon se trouve dans ce rang. Ce rang ne renferme que dix-neuf lots, depuis le quart sud-ouest de Ditton jusqu'au numéro cinquante-trois, où le sixième rang empiète sur les cinquième et septième rangs. La plus grande partie se compose de bonnes terres, y compris quelques magnifiques bas-fonds des rivières Ditton et Salmon,

qui comparativement à leur étendue, sont peu sujettes aux inondations. Il existe une bonne place de moulin dans le sixième rang, sur le lot numéro cinquante et un. Au côté sud du rang et à l'ouest de la rivière Ditton, existe une belle lisière de terre, se dirigeant au nord entre les rivières Ditton et Salmon, et s'étendant au côté nord du rang jusqu'à la ligne de Chesham. La majeure partie du côté sud du rang depuis la rivière Ditton jusqu'à Chesham, une vingtaine de lots, est généralement pauvre.

Dans le septième rang, on trouve à Ditton les meilleures places de moulins.

Le huitième rang possède quelques belles terres à l'extrémité ouest, ainsi qu'au côté nord jusqu'à la rivière Ditton ; à l'ouest de la rivière Ditton, depuis le numéro quarante-quatre jusqu'à la ligne de Chesham, au numéro soixante-trois, la majeure partie des terres est pauvre et impropre à la colonisation, à l'exception d'un petit lopin le long de la ligne de Chesham, au sud du bras sud de la rivière Salmon. Le huitième rang possède une très bonne place de moulin, avantageusement située sur la rivière Ditton. Il existe quelques terres passablement bonnes le long du quart sud-ouest, et l'on trouve de meilleures terres au côté sud du rang, de puis le numéro trente-quatre jusqu'au numéro quarante-huit, entre la Grande et la Petite Ditton. Il y a des terres pauvres à l'est de la rivière Ditton jusqu'à quatre lots de Chesham, où se trouve une région de bonnes terres.

Plusieurs bonnes places de moulins se rencontrent dans ce rang, sur la Petite Ditton.

Il se trouve de bonnes terres le long du quart-ouest, et toute une région de bonnes terres pour la plupart au côté sud du rang, depuis le numéro trente-quatre à la rivière Ditton, jusqu'au numéro quarante-neuf ; ce lopin de terres de colonisation semble s'étendre jusque dans Emberton. Il existe une lisière de bonnes terres le long de la rivière Ditton, d'où on ne rencontre en grande partie que des terres pauvres jusqu'à Chesham.

La principale partie des terres de colonisation à Ditton se trouve à l'ouest de la rivière Salmon, s'étendant, on peut dire, d'une manière continue dans une direction sud-est depuis l'extrémité ouest du deuxième rang jusque près du huitième rang, et renfermant les prairies le

long des rivières Salmon et Ditton. Outre cette région principale, il y a de plus de petits morceaux et des lopins d'une grande étendue, surtout dans les quatrième et cinquième rangs, contigus à Chesham.

Par ce qui vient d'être indiqué en détail, on peut dire que le canton Ditton offre beaucoup d'attraits aux colons dans la plus grande partie de son étendue, et, quoique dans les parties nord-est et sud-est il y ait beaucoup de terres incultes, il n'en est pas moins vrai qu'il y a, le long des rivières Salmon et Ditton, beaucoup de terrains d'une qualité supérieure, ce qui, avec l'abondance des pouvoirs d'eau qui y existent, semble indiquer qu'il n'y a pas d'obstacle naturel à l'établissement de ce canton, qui pourra s'ouvrir à la colonisation aussi promptement que tous les cantons environnants, et peut-être même avec plus de rapidité.

Dans le cas où les parties nord et est du canton Emberton, qui n'a pas encore été exploré, renfermeraient de bons terrains agricoles en étendue considérable, l'établissement de Ditton serait encore facilité d'avantage par l'arpentage et l'ouverture à la colonisation du canton voisin d'Emberten.

(*W. W. O'Dwyer*, 20 mars 1863)

Canton Emberton

Etendue arpentée

Aire totale d'Emberton, basée sur la frontière des Etats-Unis telle qu'établie	18,400 acres.
Moins les parties non arpentées, impropres à la culture, rangs III et IV (approximativement).....	1,200 "
Il reste approximativement pour l'aire actuellement subdivisée.....	17,200 "

Cette étendue arpentée renferme naturellement beaucoup de mauvaises terres ; mais il m'aurait été impossible d'en laisser de côté, sans laisser probablement une égale étendue de terres comparativement bonnes.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

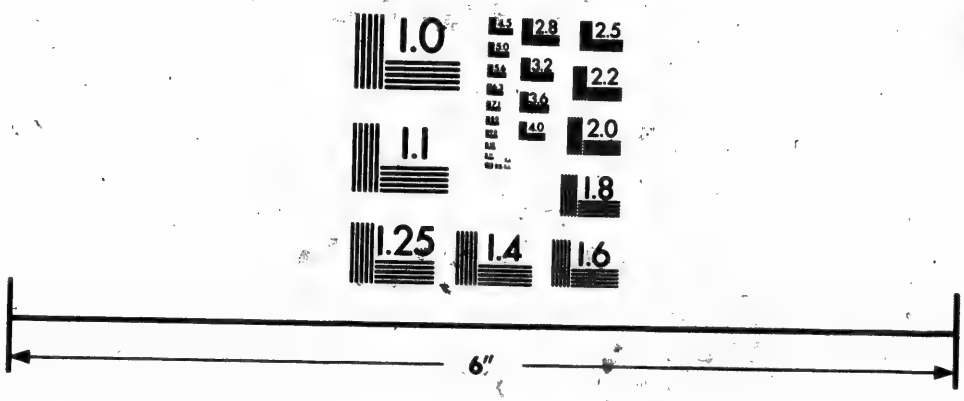

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

Bornes

Le canton Emberton est borné au nord par Ditton, à l'est par Chesham, à l'ouest par Auckland, et au sud par la ligne irrégulière formant la frontière entre les Etats-Unis et le Canada. Sa forme est celle d'un résidu ayant neuf milles et un quart de longueur de l'est à l'ouest le long de la ligne sud de Ditton et une profondeur de quatre milles et demi, tout près, du nord au sud, le long de la ligne de Chesham diminuant jusqu'à peu près cinquante chaînes à environ un mille et demi de la ligne d'Auckland, où la profondeur revient à un mille et demi.

Lignes extérieures

Les lignes extérieures nord et ouest ont été fixées par l'ancien arpentage de Ditton et Auckland, respectivement. La ligne est, séparent ce canton de celui de Chesham, fut tirée en 1862, au lieu que celle du sud a été établie sur le tracé de la frontière conformément au traité Ashburton, de 1842.

Subdivision

Les subdivisions d'Emberton forment quatre rangs, faisant est et ouest et numérotés du nord au sud. Ces rangs se subdivisent en lots se dirigeant du nord au sud et numérotés de l'est à l'ouest.

Les dimensions régulières des lots sont d'une profondeur de quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles, ce qui forme aussi la largeur de chaque rang, sur treize chaînes de largeur, formant en tout cent acres, avec cinq pour cent pour les grands chemins.

Rivières et montagnes

Les rivières sont la grande et la petite Ditton. Ces deux rivières sont petites et prennent leur source sur les hauteurs dans le voisinage de la frontière ; ce sont des rivières torrentielles, aux crues et aux baisses soudaines. A l'endroit où la rivère Ditton traverse la ligne nord d'Emberton, sa largeur est d'environ dix à douze verges, et celle de la petite Ditton de sept à dix verges. La rivière Ditton se divise en trois grands bras. On trouve quelques bonnes terres basses dans les premier et deuxième rangs ; mais il n'y a pas de grandes platières comme dans le canton Ditton, sur les rivières Ditton et Salmon.

Les montagnes d'Emberton appartiennent à la hauteur des terres qui forme la limite de la province. Elles sont très étendues dans la partie sud-est du canton, où elles occupent une grande partie du quatrième rang, et sont généralement rugueuses et tourmentées. La plus haute partie de ces montagnes se trouvent au nord-ouest et se composent de bois francs, s'abaissant graduellement vers les terres basses, sans offrir d'une manière générale aucun empêchement, ni à la colonisation ni à la culture. A part les élévations appartenant à la hauteur des terres, une bonne partie d'Emberton est, soit plane soit formée par des ondulations graduelles.

Au point de vue géologique, les roches appartiennent en général aux formations schisteuses. L'été dernier, on a trouvé des dépôts aurifères sur la petite rivière Ditton, dans le canton Ditton ; mais, à ma connaissance, aucune recherche n'a été faite à cet effet dans les limites d'Emberton. Il est probable que l'on trouvera des minéraux aux sources de la rivière Ditton, ce qui donnera de la valeur aux terres apparemment incultes du quatrième rang d'Emberton.

Bois et pouvoirs d'eau

On trouve de la bonne épinette en abondance dans une foule de parties du canton, mais on n'y trouve pas de pin de valeur. Sur les hauteurs et les coteaux, il y a quantité de bouleau et d'érable, qui, en certains endroits, sont d'une forte pousse.

On a découvert une bonne place de moulin, sur le bras est de la rivière Ditton (lots numéros huit et neuf du deuxième rang), et l'on en découvrira très probablement d'autres. Dans tous les cas, on trouvera de bons pouvoirs d'eau dans plusieurs parties du canton Ditton contigués à Emberton, suffisant à tous les besoins des colons de ces cantons.

Terres arables

La qualité générale du sol et du bois est particulièrement indiquée sur le plan et dans le livre de notes d'arpentage. Il suffira d'y ajouter un court aperçu des régions le mieux adaptées à la culture, en prenant chaque rang séparément.

Premier rang (le long de la ligne Ditton)—commençant à l'encoignure nord-est d'Auckland, la terre dans le premier rang est en

général de très bonne qualité, et en certains endroits de qualité supérieure, sans interruption jusqu'à moins de deux lots de la petite rivière Ditton, formant vingt-trois lots consécutifs, tous plus ou moins propres à la colonisation. Une autre région de colonisation généralement inférieure à la précédente, quoique très bonne dans certaines parties, se trouve à partir du numéro vingt-neuf, avec une certaine interruption près de la rivière Ditton, jusqu'au numéro huit, formant dix-huit ou vingt lots propres à la colonisation. A l'est de la rivière Ditton, les terres sont basses et planes, avec un sol léger et sec ; mais en général elles sont plutôt au-dessus qu'au-dessous de la qualité moyenne. Il pourrait être fait tout le long de cette ligne des établissements presque continus jusqu'à un mille et demi de l'encoignure sud-est de Ditton.

Deuxième rang (le long de la ligne des rangs I et II)—Partant de la ligne de Chesham, en allant vers l'ouest, il y a six lots de terre généralement bons, suivis de bois mous avec quelques lopins de terre pas-sables jusqu'au numéro vingt et un environ, d'où partent plusieurs lots de très bonne terre jusqu'au numéro vingt-six. Cette région s'étend au nord jusqu'à la ligne de Ditton. Alors on trouve quatre ou cinq lots pauvres jusqu'au numéro trente et un, puis [illegible] très bonne terre jusqu'à la frontière, au numéro quarante ou quarante et un. Cette dernière partie s'étend vers le nord-ouest jusqu'à la ligne de Ditton, et au sud-est jusqu'au troisième rang, formant, depuis l'encoignure nord-est d'Auckland jusqu'au numéro seize environ du troisième rang, une lisière continue de terres pour la plupart propres à la colonisation, ayant une longueur de plus de sept milles et une largeur moyenne d'un quart de mille à un mille. Certaines parties de cette région sont très bien boisées d'une forte pousse d'érables et de bouleaux.

Troisième rang (le long de la ligne des rangs II et III)—Partant de la ligne de Chesham jusqu'au numéro seize, on ne rencontre que des terres pauvres, en grande partie ; puis on trouve de bonnes terres jusqu'au numéro trente-quatre, se réunissant au nord-ouest aux bonnes terres des premier et deuxième rangs. Au delà, en allant vers l'ouest, on trouve des terres marécageuses et boisées en conifères, de pauvre qualité jusqu'à la frontière des Etats-Unis, à peu près au numéro quarante. Sur les numéros vingt et un et vingt-deux, se trouvent de magnifiques terres de bois francs, libres de pierres.

Quatrième rang (le long de la ligne des rangs III et IV)—Partant de la ligne de Chesham, se trouvent trois ou quatre assez bons lots : la terre est un peu humide ; puis on rencontre trois ou quatre pauvres lots. Il y a encore cinq ou six lots assez bons jusqu'au numéro treize puis la terre est pauvre jusqu'au numéro dix-sept. Il se rencontre des terrains bas propres au pâturage sur les lots numéros dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un et partie du lot numéro vingt-deux.

Ce cordon n'a pas été prolongé à l'ouest au delà du numéro vingt-deux ; mais d'après toutes les apparences, de là jusqu'à la frontière, sur le numéro trente-quatre, la terre est généralement pauvre et impropre à la culture.

Une grande partie du quatrième rang est entièrement occupée par les montagnes de la frontière, dont les contre-forts et les versants s'étendent au nord, et tout considéré il n'y a comparativement qu'une petite étendue de terre cultivable dans les limites du quatrième rang

Conclusions

Le canton Emberton renferme moins d'un tiers de l'étendue d'un canton ordinaire. Sa position géographique, en tant qu'il est situé au pieds de la rangée de hauteurs formant la frontière, semble défavorable tant sous le rapport de la qualité du sol que de la facilité de le mettre en culture.

Certaines parties constituent d'excellentes terres. On peut citer surtout la partie du premier rang qui s'étend depuis près d'Auckland jusqu'à la petite rivière Ditton, à peu près quatre milles sans interruption. Toutes ces terres sont plus ou moins propres à la culture et à la colonisation, et en maints endroits le sol et le bois sont de première qualité.

Il existe aussi d'autres régions d'une grandeur suffisante pour former des établissements, dès que des chemins y auront été ouverts pour stimuler et aider les efforts des individus ; et à tout prendre, le canton Emberton pourra supporter favorablement la comparaison avec n'importe lequel des cantons voisins, quant aux ressources naturelles en général.

Pour mieux développer ces ressources, il peut être observé que l'ouverture d'un chemin traversant Emberton, réunissant les établis-

sements dans Auckland, et la partie sud de Newport, avec les établissements qui se forment actuellement au centre de Ditton, sur et près du chemin de la rivière Arnold, serait très désirable, outre le chemin de colonisation déjà commencé dans ces cantons, et favoriserait sans doute l'établissement des meilleures parties d'Emberton. De plus, la continuation du chemin de la rivière Arnold, à l'est, traversant Ditton, Chesham et Woburn, jusqu'à la rivière Arnold, quoiqu'il ne touche pas Emberton, peut être ici mentionnée à propos comme une grande route déjà bien avancée, dont je recommande fortement le parachevement, à cause de cette tendance qu'elle aura de hâter l'établissement, non seulement des cantons qu'elle traverse, mais aussi des terres désertes en général sur une certaine distance des deux côtés, y compris le canton Emberton, laquelle aura sans doute pour conséquence de faire établir les immenses prairies et les terres fertiles de la vallée de la rivière Arnold, dont, sans exagérer, la capacité productive excède probablement celle de toute étendue égale de territoire sur un rang de plusieurs milles.

(*W. W. O'Dwyer*, 8 février 1865)

Canton Marston

Ligne centrale 3e rang—Au poteau des lots quatorze et quinze, sur la ligne située entre les 3e et 4e rangs, j'ai établi avec soin un véritable méridien, par l'observation astronomique (variation 15°7' ouest), et j'ai retracé la ligne centrale du 3e rang, dont la direction, ainsi que je l'ai constaté, est S. 89°28 E. et la profondeur 81,12 chaînes.

Cette ligne traverse de bonnes terres de bois francs couvertes de gros arbres, d'érable, de bouleau, d'épinette et de hêtre. Le terrain est onduleux et élevé, et le sol est une excellente terre jaune bien propre à l'agriculture.

Ligne des 1er et 2e rangs—Cette ligne avait été commencée avec des piquets, à une certaine distance de chaque côté de la ligne centrale, et en comparant sa direction magnétique avec l'observation faite au 3e rang, je l'ai trouvée exacte. Je l'ai conséquemment continuée telle que commencée, en allant au nord du rivage du lac, distance de 107.40 chaînes, plantant des poteaux pour la subdivision en lots de 26.00 chaînes, numérotés de 15 à 19.

Le terrain traversé par cette ligne est onduleux et recouvert de bois franc mêlé ; le sol, généralement bon, mais pierreux, est en différents endroits traversé par des chaînes de rochers.

Partant de la ligne centrale, je me suis dirigé au sud du canton, distance de 367.75 chaînes, plantant des poteaux pour la subdivision en lots de 26.00 chaînes chacun, numérotés de 14 à 1. Cette ligne traverse des terrains généralement onduleux et, pour ainsi dire, interrompus par des ravins près de Moose Bay, et par des crêtes rocheuses en arrivant au côté sud du canton. Le bois se compose surtout de bois franc mêlé, et le sol est de la terre noire sur une terre brune. Tout ce rang, à peu d'exceptions près, se compose de bons terrains arables.

Ligne des 2e et 3e rangs—J'ai constaté que cette ligne avait été tirée de la ligne centrale dans la direction nord, vers la *baie Victoria* et vers le sud jusqu'au lot No 10 ; mais n'y ayant trouvé aucun poteau pour la subdivision des lots, je l'ai, en conséquence, tracée de nouveau, déblayée et chaînée, plantant des poteaux pour former des lots de 26.00 chaînes chacun. Je l'ai aussi continuée jusqu'à la ligne sud, pour terminer la subdivision en lots de la largeur voulue.

Les terrains traversés par cette ligne, s'étendant depuis la baie Victoria jusqu'à la ligne extérieure sud, se composent d'une surface partiellement onduleuse, bien boisée en bois franc et bien arrosés par divers petits ruisseaux et sources. Le sol est généralement formé de terre noire ; mais il y a un bon sous-sol, formé de terre brune et très propre à l'agriculture.

Ligne des 4e et 5e rangs—Cette ligne a été tirée, j'ai mis des poteaux jusqu'au numéro sept, et là je l'ai commencée et continuée jusqu'à la limite méridionale du canton, complétant la subdivision en lots. Sur cette ligne il y a une grande étendue de terrain brisé, ainsi que des chemins de rochers et des marais. En divers endroits, le sol est bon, mais il se compose généralement de terre très forte.

Ligne des 5e et 6e rangs—Cette ligne a été tirée et subdivisée jusqu'au numéro huit, d'où je l'ai continuée jusqu'à la ligne du village. Les trois premiers lots traversés par cette ligne sont bons, la terre est couverte de bois franc, et mêlé ; le sol est une bonne terre noire reposant sur une riche glaise brune, très propre à l'agriculture. Les autres

lots sont brisés ; la terre est rocailleuse et forte, noire, brisée ; le sol est pauvre et léger jusqu'à la ligne de canton, où j'ai encore rencontré du bois franc.

Ligne des 6e et 7e rangs—Cette ligne traverse une surface irrégulière, interrompue par divers petits ruisseaux. Le bois se compose surtout de bois mêlé ; le sol est de la terre noire reposant sur une glaise brune très forte.

Ligne des 7e et 8e rangs—Cette ligne a été tracée au sud de la ligne centrale jusqu'au numéro neuf, d'où je l'ai continuée jusqu'à la ligne du village, terminant la subdivision en lots. Quant aux cinq premiers lots, le terrain est généralement onduleux ; on y trouve du bois franc, et le sol est bon, mais très fort. En arrivant à la limite sud, le terrain devient très brisé par des crêtes rocheuses. Quoique le bois soit encore du bois franc et que le sol soit une terre noire reposant sur une glaise brune, la terre est rocheuse et trop forte pour faire de bonnes terres de ferme.

Ligne des 8e et 9e rangs—Sur le numéro quinze, le sol est bon et l'on trouve de bonnes terres de bois francs ; mais les quatre lots suivants, numéros 16, 17, 18 et 19, sont humides et marécageux ; le sol est pauvre, formé d'une forte couche argileuse, et le bois est petit et rabougri. Le numéro vingt est bon ; on y trouve du bois franc.

J'ai continué cette ligne jusqu'à la ligne extérieure du canton. Sur un parcours de deux cents chaînes, elle traverse une savane humide et rocheuse, complantée d'épinette, de cèdre et de sapin, et d'un niveau si uniforme que le drainage est impossible. La ligne entre ensuite sur un terrain de bois franc ; le bois est beau et le sol bon, quoique très tenace et rocheux, puis se continue de même, à peu d'exception, jusqu'à la ligne du village.

Cette savane paraît avoir une grande étendue : elle couvre presque toute la partie centrale du canton et elle couvre toute l'étendue du territoire où la rivière Victoria prend ses eaux.

Ligne des 9e et 10e rangs—J'ai retracé la ligne entre les rangs IX et X sur une distance de vingt chaînes, au nord de la ligne centrale où elle se terminait. Je l'ai continuée sur une distance de 152.06 chaînes jusqu'au lot vis-à-vis les lots numéros vingt et vingt et un, distance à

laquelle cette ligne avait été tirée du côté nord du canton. J'ai relié ces deux lignes à l'aide d'une ordonnée de deux cent vingt-huit chaînons, et mesuré la largeur du numéro vingt—22.06 chaînes. Le terrain est légèrement onduleux.

Le numéro quinze et la moitié du numéro seize fournissent de bons bois francs ; on y rencontre de l'érable, du bouleau, du hêtre, de l'épinette et du bois blanc. Le sol se compose de bonne argile brune.

Les quatre lots et demi qui restent traversent des terrains bas, marécageux, couverts de sapins, cèdre, épinette, hêtre et frêne. Le sol est une terre noire sur une argile froide ; le sous-sol est très pierreux. Cette ligne traverse deux petits ruisseaux, tributaires de la rivière Victoria.

Au sud de la ligne centrale, elle ne fut tirée que sur une longueur de huit chaînes, d'où je l'ai continuée de 326.88 chaînes jusqu'à la ligne de village. Le terrain traversé et très plan, humide et marécageux, boisé de sapin, cèdre, épinette, bouleau et frêne sur une distance de quatre-vingts chaînes. De là, la ligne traverse des bois francs : bouleau, épinette, érable, hêtre, sapin. Le sol est une bonne terre brune sur une distance de quarante chaînes. La ligne traverse encore des marécages ; on y trouve de l'épinette, du sapin, du bouleau, du cèdre, de l'érable et du hêtre. Le sol est humide et pierreux jusqu'à une distance d'un lot et demi de la ligne de village et là on rencontre de bons bois durs : bouleau, épinette, érable, pruche, sapin et du bois blanc.

Ligne des 10e et 11e rangs—Cette ligne n'avait été tirée qu'au nord de la ligne centrale. C'est pourquoi je l'ai tracée sur une distance de 154.35 chaînes vis-à-vis le poteau des numéros vingt et vingt et un, partant de la ligne de village.

J'ai relié ces deux lignes à l'aide d'une ordonnée à l'ouest de 8.37 chaînes laissant la largeur du numéro vingt, qui n'est que de 24.56 chaînes.

Les trois premiers lots situés sur cette ligne, numéros quinze, seize et dix-sept, à l'exception de quelques chaînes de terrains marécageux sur le numéro seize, renferment tous de bons bois durs : bouleau, érable, hêtre, sapin, bois blanc, épinette.... Le sol est une bonne terre brune,

mais très forte. Le lot numéro dix-huit et la moitié sud du numéro dix-neuf, sont recouverts d'épinette et de cèdre de marécage. La partie nord du numéro dix-neuf et le numéro vingt constituent une bonne terre à bois francs. Au sud de la ligne centrale, la ligne n'avait été que commencée ; je l'ai en conséquence tirée jusqu'à la limite sud du canton, distance de 327.39 chaînes. Le terrain est légèrement onduleux sur toute cette ligne ; la terre est alternativement bonne et mauvaise. Elle traverse deux petits lacs et plusieurs petits ruisseaux, tous tributaires de la rivière Victoria.

Le lot numéro quatorze, sur ces deux rangs, est couvert de bois sec, partiellement envahi par les eaux du lac. Partant du lac, le terrain monte légèrement à travers des bois mêlés, se transformant graduellement en bois durs. Le sol est bon, mais très pierreux. Sur le lot numéro douze, la ligne traverse un marécage boisé d'épinette et de sapin. Le sol est un peu humide et pierreux, et le bois est petit. Sur le numéro onze, le terrain est encore recouvert de bois durs ; le sol est bon, mais très pierreux. La partie sud des numéros neuf, huit et sept est entièrement marécageuse. Le numéro six est couvert de bois mêlé. Sur le numéro cinq, la ligne traverse des bois francs mêlés et se continue avec peu de changements jusqu'à la ligne de village. Le sol est en général, de la terre noire sur une argile brune, bien arrosé par divers petits ruisseaux partant de la base de la montagne de Mégantic.

Ligne des 11e et 12e rangs—Cette ligne n'avait été commencée à la ligne centrale, et je l'ai tirée jusqu'à 156.07 chaînes, vis-à-vis le poteau des numéros vingt et vingt et un. J'ai relié les deux lignes à l'aide d'une ordonnée à l'ouest de deux cent soixante et quatorze chaînons. Le cinq premiers lots, savoir : les numéros quinze, seize, dix-sept, dix-huit et dix-neuf sont tous humides et pierreux ; on y trouve de l'épinette et du cèdre de marécage. Sur le lot numéro seize, j'ai traversé un petit ravin, dont les eaux s'écoulent dans l'autre ruisseau. Le lot numéro vingt renferme de bons bois durs ; on y rencontre du hêtre, de l'érable, du bouleau, de l'épinette, du bois blanc, du carier, ainsi que de grandes quantités de cormier. Le sol se compose d'une forte couche d'un riche terroir noir, reposant sur une bonne terre jaune.

De la ligne centrale en allant au sud, j'ai tirée la ligne sur une distance de 260 chaînes et marqué dix lots, au bout desquels j'atteignis au nord-est la pente du mont Mégantic, si raide et si rocheuse, que le

terrain est absolument impropre à la culture. Le fait est que les deux derniers lots du rang XII se trouvent presque totalement dans la montagne.... Les lots treize et quatorze, sur cette ligne, sont couverts de bois francs mêlés, ont un sol humide et rocheux, avec abondance de terre noire.

Les lots douze, onze, dix et neuf sont couverts de bois secs, principalement d'épinette, se composent d'un sol léger, humide et très rocheux. Au lot huit, la ligne monte dans le bois franc, s'élève graduellement et se termine au mont Mégantic. La terre est bonne, mais rocheuse, principalement au pied de la montagne.

Fronteau des rangs 12 et 13—J'ai tiré cette ligne à partir de la ligne centrale et en allant au sud, sur un parcours de 182.00 chaînes, marquant les lots de 14 à 7, où j'atteignis la partie inaccessible de la montagne de Mégantic, où la terre n'est pas arable. Sur les quatre premiers lots, le terrain est plan, humide et rocheux ; le bois est petit et touffu et à partir de là, la ligne monte dans le bois franc jusqu'au bout. Le sol est tres bon, mais couvert de gros cailloux, dont quelques-uns ont des dimensions considérables.

Au nord de la ligne centrale, j'ai prolongé ma ligne de 156.00 chaînes, marquant les lots de quinze à vingt. A ce dernier lot, commence une savane sans arbres... qui s'étend à une distance considérable vers le sud-ouest et le nord-ouest, autour des sources du ruisseau à la Loutre, au delà des limites du canton et jusque dans Hampden. Cette savane est tellement unie qu'elle est submergée par les inondations de l'automne et du printemps ; elle est traversée par des ruisseaux ressemblant à des canaux et dans les temps pluvieux elle est absolument inaccessible....

Après avoir donné un compte rendu détaillé de mon arpentage ainsi qu'une description du terrain et du sol que traversent les lignes que j'ai tirées, je terminerai en faisant quelques remarques générales sur ce canton, en tant qu'il est venu à ma connaissance.

Le canton Marston a front sur le lac Mégantic, qui le borde à l'est; il est borné au nord par le canton Whitton ; au sud, par Clinton et Chesham et à l'ouest par Hampden. Il est divisé en treize rangs d'une profondeur moyenne de 80.00 chaînes et ces rangs sont subdivisés en vingt-huit lots de vingt-six chaînes chacun ; mais, à raison de certaines

inexactitudes dans l'arpentage des cantons voisins, la ligne nord de Chesham empiète sur Marston de tout le lot numéro un et d'une partie du lot numéro deux, dans huit rangs.

Dans les cinq premiers rangs, à partir du lac, le terrain se compose presque tout de bonne terre de bois franc et il est bien boisé en merisier, érable, épinette et hêtre, et, par-ci par-là, de bois blanc, cèrier, orme et frêne. Le sol est formé par un terrain végétal noir de plusieurs pieds d'épaisseur, ayant pour sous-sol une terre brune riche. La surface de ce terrain est onduleuse et en certains endroits accidentée par des lisières de roc abrupt, particulièrement dans la partie sud du canton. Cette région est arrosée par plusieurs petits cours d'eau ainsi que des sources et, à tout prendre, bien propre à faire des établissements. La rivière Victoria, cours d'eau considérable qui se décharge à la baie Victoria, dans le lac Mégantic, traverse ce canton dans presque toute sa longueur et en égoutte les parties ouest, sud-ouest et nord. Les terrains qui bordent cette rivière et ses tributaires sont bas, plats, marécageux et absolument impropres à la culture. Outre que la terre est basse et mouillée, elle est aussi très forte, ce qui la rendrait impropre à la culture, même dans le cas où il serait possible de l'assécher.

Dans les parties nord et sud de ce canton, le terrain s'élève graduellement en collines couvertes de beaux bois franc et le sol se compose d'une riche terre jaune ; mais, ainsi que c'est le cas dans toute cette partie de la province, la terre est couverte de blocs erratiques et de cailloux de granit d'assez fortes dimensions, ce qui rend la culture assez difficile.

Le pin marchand paraît rare et l'on n'en trouve que quelques arbres isolés le long des principaux cours d'eau ; mais l'épinette de fortes dimensions et de qualité supérieure se trouve dans toutes les parties du canton, qui offre les plus grandes facilités pour la flottaison jusqu'aux moulins à scie.

(*F. W. Blaiklock*, 13 août 1863)

Canton Whitton

Dans la partie sud du canton Whitton et dans la partie nord du canton Marston, le sol est onduleux, mais non rocheux, formé surtout de terre forte et très propre à la culture du blé et des légumes.

Il y a beaucoup d'épinette, de cèdre et de bouleau jaune, qui se vendent facilement aux différentes gares du chemin de fer International. La plupart des chemins sont en très mauvais ordre, notamment le chemin Victoria, qui conduit au lac Mégantic, et celui qui longe les cordons huit et neuf jusqu'au chemin de fer International, ce dernier chemin étant la principale voie pour se rendre au chemin de fer pour bon nombre de colons de Marston, qui désirent obtenir du gouvernement une allocation pour ces chemins, qui sont de première nécessité.

(*Armand Fletcher*, 26 octobre 1882)

Canton Woburn

Le deuxième rang, dans toute sa profondeur, est couvert de bons gros bois francs ; le sol se compose d'une bonne terre brune, dont la surface est onduleuse et penche à l'est, dans les environs de la branche du milieu du bras ouest de la rivière Arnold.

Les lots un et deux du troisième rang se composent de terre de bois francs ; le numéro trois a un peu plus d'épinette ; le sol est léger et le fond rocheux. Ce lot est aussi coupé par la branche du milieu, qui le traverse.

Dans le quatrième lot, la ligne traverse une savane d'épinette noire, dont la surface est tout à fait unie ; le sol est humide, rocheux et tout à fait impropre à la culture. Le lot sept est traversé par la branche sud du bras de l'ouest. Entre ces deux cours d'eau la terre se compose en grande partie d'une savane d'épinette ; c'est un sol pauvre, rocheux, impropre à la culture. En traversant la branche du sud, la ligne monte graduellement dans un bon terrain de bois franc, jusqu'au onzième lot. La terre est bonne, mais rocheuse — ce sont principalement des rochers de surface. Le lot onze est très pierreux et rocheux, un peu accidenté par le petit ruisseau. Le lot douze est couvert de bois franc ; le sol est une bonne terre jaune, mais rocheux. Sur les lots, 13, 14 et 15, le terrain s'élève graduellement, avec inclinaison vers l'ouest. Le bois est gros et de bonne qualité. Le terrain est une bonne terre brune, mais très rocheux et un peu accidenté par des bancs de roc, entre les lots 13 et 14.

Les lots 16 et 17 montent la colline très abruptement ; le bois est gros, mais très court, avec un taillis très fourni indiquant un sous-sol

dur, peu profond et rocheux. Le terrain traversé par la ligne extérieure ouest est ondulé jusque près de la frontière de la province, où il forme une grande colline qui constitue la frontière entre le Canada et les Etats-Unis. Le sol est une bonne terre brune, recouverte d'un terrain végétal de plusieurs pouces d'épaisseur. Le bois varie du bois franc pur à l'épinette de savane, celui-là ayant en général une forte pousse. On y rencontre deux grands cours d'eau ainsi que des tributaires de la branche nord de la rivière Arnold.

A quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles de la ligne du chemin de la rivière Arnold, j'ai tiré l'arrière-ligne du deuxième rang astronomiquement est, que j'ai prolongée jusqu'au bras principal de la rivière Arnold, distance de cinq milles, dix-huit chaînes et quinze mailles, marquant les troisième, quatrième, cinquième, sixième et septième rangs. J'ai aussi mis des poteaux derrière les lots du second rang, depuis le lot cinquante-deux jusqu'au lot soixante-treize, correspondant avec ces lots en avant.

Le terrain que traverse cette ligne est onduleux, fourni de bois franc avec un sol rocheux. On y rencontre aussi quelques lots d'excellente terre, boisée d'érable, de bouleau, d'épinette, de frêne, d'orme, cèdre, etc., d'une forte pousse. Le sol forme un épais terrain végétal noir, et le sous-sol une riche terre brune. Le terrain est bien arrosé par un grand nombre de sources et de petits cours d'eau.

Les lots numéros soixante-trois et soixante-quatre sont traversés par une haute colline escarpée et rocheuse, traversant tout le deuxième rang dans une direction nord-est. Dans ce rang, la plupart des lots sont très propres à l'agriculture. Le sol est de bonne qualité, quoique un peu rocheux et en arrivant à la rivière il est un peu accidenté par des bancs de rocs.

De quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles sur la ligne centrale en arrière du second rang, j'ai tiré une ligne astronomiquement sud pour diviser les troisième et quatrième rangs, formant vingt et un lots de cent cinq acres chacun et six lots irréguliers, renfermant une étendue générale de mille neuf cent quarante-quatre acres superficiels.

Les lots un, deux, trois et quatre constituent presque tous des terres de bon bois franc, mais le sol est très rocheux. Dans les lots 5

et 6, le terrain forme une colline escarpée et recouverte de bois franc, s'inclinant vers la branche du sud et s'étendant au nord-est vers le second rang. Depuis le lot 7 jusqu'à 14, la surface est onduleuse et recouverte de bois franc ; le sol est en majeure partie très bon, se composant d'une terre végétale recouvrant un sous-sol de glaise ; mais il est généralement pierreux. Depuis le lot 15 jusqu'à 21 la surface est très accidentée, la ligne longeant le versant est des hauteurs formant la frontière de la province. Le bois est principalement du bois franc ; le sol est une terre riche, mais très rocheuse, trop même en certains endroits pour constituer une bonne terre arable.

Partant de l'arrière-ligne du second rang, j'ai tiré une ligne franc sud jusqu'à la ligne centrale, formant des lots depuis 1 jusqu'à 21 inclusivement, et trouvant un reste de terre d'une profondeur suffisante, entre la frontière de la province et la rivière Arnold, pour former deux rangées de lots. J'ai prolongé cette ligne soixante-cinq chaînes, et formé cinq autres lots, à savoir jusqu'au plus loin numéro vingt-six.

Dans le lot numéro un, la ligne descend la face de la côte à un angle de 30° au ruisseau, et monte de 25° sur le côté opposé ; le bois est de l'épinette avec un peu de pin de qualité inférieure ; le sol est couvert de gros blocs erratiques.

Les lots 2, 3, 4, et 5 sont onduleux, parallèles au côté est d'une colline pas trop escarpée pour être cultivée ; le sol est bon, mais rocheux ; le bois est du bois franc mêlé d'épinette. Les lots 6 et 7 sont une cédrière unie ; le sol est une terre noire reposant sur un sous-sol de glaise. Les lots 8 et 9 ont un sol léger, sablonneux, rocheux et boisé en épinette.

Depuis le lot 9 jusqu'à 15, le terrain est légèrement onduleux, boisé de gros merisier, érable, hêtre et épinette. Le sol est une bonne terre jaune légère, mais pierreuse. Pour le reste de ces rangs, la ligne traverse des forêts de bois mêlé et des épinettières ; là où le sol est sec il est léger et pierreux, et glaiseux là où il est humide.

La ligne du quatrième rang comprend vingt-six lots et renferme une étendue de deux mille sept cent quinze acres en superficie.

Quoique ce cordon traverse de grandes savanes, il y a lieu de croire qu'elles ne s'étendent pas beaucoup à l'ouest et qu'il existe de bonnes terres de bois franc entre les hauteurs traversées par le cordon du

troisième rang et celui des rangs 4 et 5, car en tirant la ligne centrale, j'ai trouvé du bon bois franc jusqu'au pied de la colline formant la frontière.

J'ai tiré cette ligne astronomiqnemnt sud sur une longueur de deux cent huit chaînes, ou seize lots. A environ trois chaînes de la rivière Arnold, j'ai tiré à angle droit, vers l'est, une ligne perpendiculaire et fait aboutir à ce ruisseau le lot dix-sept du cinquième rang.

Le terrain traversé par cette ligne sur les premiers seize lots, est couvert de bois mou mêlé et d'épinette de savane ; le sol est léger, sablonneux et pierreux dans le reste de ces rangs. Les lots aboutissent à la rivière Arnold, qui les borde en front. Le long de cette rivière, le sol en bien des endroits est très bon et formé par une couche d'alluvion déposée par l'eau.

Le cinquième rang renferme vingt-neuf lots, et comprend une étendue de deux mille neuf cent soixante et seize acres en superficie.

Du prolongement de la ligne en arrière du second rang, j'ai tiré une ligne franc sud jusqu'à la rivière Arnold, distance de cent quatre-vingt-six chaînes, et formé neuf lots dans les deux rangs. De là, je l'ai prolongée entre le lot 15 du sixième rang et le lot 10 du septième rang jusqu'à la rivière, qu'elle intersecte seulement trente-deux mailles à l'est de la ligne du côté sud.

Le terrain traversé par cette ligne est onduleux ; la forêt se compose de bois franc mêlé ; le sol est léger et pierreux.

Partant de la ligne centrale, j'ai tiré une ligne franc nord, entre le lot 24 du sixième rang et le lot 29 du septième rang, jusqu'à la rivière Arnold, distance de quatre-vingt-six chaînes et trente-trois mailles. La forêt se compose surtout d'épinette, et le sol est sablonneux et pierreux.

Partant de nouveau de la ligne centrale, j'ai tiré une ligne franc sud sur une distance de cent chaînes, vers le sommet d'une haute montagne, divisant les lots 30 à 36. Dans les quatre premiers lots, le sol est très bon, très uni et couvert de bouleau, d'épinette, de cèdre, de sapin et de frêne, etc., tous d'une forte pousse ; le sol est une terre noire végétale réposant sur un sous-sol de bonne terre brune. La partie

qui reste de cette ligne monte le versant nord de la montagne, couvert de bois franc ; mais elle est en grande partie trop pierreuse et rocheuse pour la culture.

Cette montagne commence près de la rivière Arnold et, se dirigeant au sud-est, s'unit à et forme la hauteur des terres limitant la province à l'est du canton ; et au delà, ce que je n'ai pas pris en considération, j'étais justifiable de continuer l'arpentage ; car d'après toutes les apparences, le terrain vers le sud était trop montagneux et accidente pour être propre à l'agriculture.

Partant de la ligne centrale, j'ai tiré une ligne franc sud sur une distance de cent vingt chaînes, formant les lots 30 à 39. Le premier lot monte très abruptement le versant nord d'une haute colline. En certains endroits, le terrain s'élève à un angle de 30 degrés ; le rocher est complètement brisé en fragments angulaires aigus et dispersés à la surface, ce qui fait que cette colline est difficile à monter et à descendre.

Du haut de cette colline, la vue embrasse une immense contrée vers le nord ; le lac des Araignées, le lac Mégantic, ainsi que toute la vallée de la rivière Arnold se voient clairement. La vallée de la rivière Arnold paraît être presque entièrement couverte de bois mêlé, avec l'épinette comme essence dominante. On y rencontre aussi çà et là de gros pins.

Les lots 31 et 32 suivent le sommet accidenté de la montagne ; le bois est de l'épinette ; le sol est léger, pierreux et rocheux. Depuis le lot 32 jusqu'au lot 37, la terre est bonne, recouverte de bois franc mêlé, et penche à l'est ; le sol est une bonne terre brune. Les lots 38 et 39, situés sur la face nord de la montagne, sont décrits dans le dernier rang, et leur surface est trop escarpée et rocheuse pour être cultivée.

De la ligne centrale, j'ai prolongé cette ligne au nord, entre le lot 24 du septième rang et le lot 29 jusqu'à 20 du huitième rang, distance de cent vingt-deux chaînes, jusqu'à la branche sud-est de la rivière Arnold. On a supposé que cette ligne intersectait la principale branche de la rivière ; mais constatant qu'il n'en était probablement pas ainsi, j'ai pris la branche sud-est pour limite inférieure, jusqu'à la branche principale ; à partir de là, les lots de ces rangs auront leur front sur la rivière Arnold jusqu'à la ligne de Clinton, et j'ai en conséquence planté des poteaux le long de ses rives.

Le long de ce cours d'eau, la qualité du terrain varie un peu. En certains endroits, les rives atteignent jusqu'au bord et sont précipitées. En d'autres endroits, elles s'éloignent et laissent une étendue considérable d'alluvion, où le sol est excellent. Il se trouve aussi une grande étendue de bonne terre entre le cordon et la branche sud-est. Cette terre de bonne qualité se continue sur le lot 29 jusqu'à 20. A la vérité, presque tout le huitième rang constitue un terrrain de bonne qualité, particulièrement dans la partie basse du canton, où se trouve une étendue considérable de terrains d'alluvion de la rivière Arnold. Je considère que ce rang renferme quelques-unes des meilleures terres du canton.

J'ai commencé cette ligne à la ligne centrale, et j'ai tiré une ligne franc sud sur une distance de cent quarante-trois chaînes, jusque près du sommet de la montagne ci-haut mentionnée, et j'ai formé des lots depuis trente jusqu'à quarante et un.

Dans les sept premiers lots, la ligne traverse des terrains bas, onduleux, couverts d'épinette ; le sol est léger et pierreux ; mais à peu de distance, il y a du bois franc des deux côtés. Les autres cinq lots se trouvent tous sur le versant nord de la montagne et, quoique le sol et le bois de la partie inférieure soient bons, la surface est trop escarpée et pierreuse pour être cultivée.

Partant de nouveau de la ligne centrale, j'ai tiré une ligne franc nord sur une distance de trois cent quatre-ving-douze chaînes et quatre-vingt-cinq mailles, et j'ai subdivisé les lots vingt-neuf à un. J'ai appelé lot A l'excédant, situé entre le numéro un et la rivière Clinton, et égal à quinze chaînes et quatre-vingt-cinq mailles.

Les cinq premiers et cinq derniers lots sur cette ligne constituent de bonnes terres, ondulenses et couvertes de bois franc d'une bonne pousse, érable, bouleau, épinette, sapin, frêne, bois dur, bois blanc, etc., et le sol est une bonne terre brune.

Le reste de la ligne traverse diverses collines escarpées et rocheuses, et des arcs-boutants provenant de la grande chaîne qui constitue la frontière de la province. Toutefois ces arcs-boutants s'abaissent tous vers l'ouest, laissant une grande étendue de terre arable entre leurs bases et la rivière Arnold, boisée de bouleau, d'érable, d'épinette, de hêtre, de cèdre et de frêne d'une forte pousse. J'ai eu occasion de traverser cette région en différents endroits, et l'ai trouvé telle que je l'ai décrite.

Le neuvième rang, situé près de la hauteur des terres et formant la hauteur de la ligne de faîte entre les eaux du Canada et les Etats-Unis, est généralement trop rugueux, accidenté et avantageux, pour être propre à la culture. Quoique dans plusieurs endroits, il puisse y avoir de bonnes terres, aucun de ces lopins de bonne terre n'a assez d'étendue pour faire des établissements continus.

Partant du cordon des rangs 4 et 5, j'ai tiré une ligne franc ouest entre les lots 21 et 22, sur une distance de quatre-vingt-dix-neuf chaînes et cinquante mailles, jusqu'à la frontière, que j'ai tirée de nouveau dans une direction nord-ouest jusqu'à la borne de fer la plus voisine, placée en vertu du traité Ashburton, en 1842. Cette ligne monte graduellement dans un terrain couvert de bois franc mêlé—merisier, érable, épinette, hêtre, sapin, etc.,—d'une forte pousse jusqu'au troisième rang, où elle monte très abruptement la colline jusqu'à la frontière de la province.

Partant de nouveau du point ci-haut mentionné, jai tiré une ligne franc est, sur une distance de quatre cent onze chaînes et soixante seize mailles, et j'ai intersecté de nouveau la frontière de la province au côté est du canton, que j'ai tirée de nouveau jusqu'à la borne de fer la plus voisine.

Sur à peu près un mille des deux côtés de la rivière Arnold, le terrain est plat, boisé d'épinette ; le sol est en général une terre glaise froide et très rocheuse. Dans le septième rang, elle traverse l'extrémité nord de deux collines rocheuses couvertes de bois mêlé, avec quelques étendues intermédiaires de bonne terre. Cette ligne traverse la branche sud-est dans le huitième rang, où elle s'élève graduellement dans un bon terrain de bois franc mêlé, jusqu'à ce qu'elle rencontre la haute montagne formant la limite est du canton. Entre la branche sud-est et cette montagne, le sol, en beaucoup d'endroits, est très bon, composé d'un terreau noir reposant sur une terre brune ; mais il est partout très pierreux. De fait toute cette région est jonchée de cailloux de granit brut, appartenant évidemment à la période diluvienne, car je ni ai rencontré dans aucun cas le granit *in situ*.

J'ai de nouveau tiré cette ligne depuis l'endroit où elle est intersectée par la ligne du chemin, tracé par M. O'Dwyer entre le lac Mégantic et la frontière de la province jusqu'à la rivière Arnold, au delà de laquelle je n'ai pu en trouver de trace.

Si la ligne a jamais été tirée au delà de ce point, elle a dû se perdre dans les terrains d'alluvion bordant cette partie de la rivière. C'est pourquoi je l'ai continuée, astronomiquement est, jusqu'à la frontière de la province, et j'ai chaîné cette dernière jusqu'à la borne de fer la plus proche.

Depuis la ligne du chemin du lac Mégantic, jusqu'à la rivière Arnold, la ligne descend très légèrement en traversant des terres de bois mou et des savanes ; le sol est léger. Elle traverse alors la rivière dans le terrain d'alluvion formant ses rives, et entre dans une cédrière.

A la sortie de cette savane, la ligne monte insensiblement dans un vieux brûlis, maintenant couvert d'une seconde pousse d'épinette, de sapin et de peuplier.

Il semble qu'il y avait ici, il y a longtemps, une quantité considérable de pins, car on rencontre beaucoup de souches pourries de pin. Ce terrain s'étend au nord et à l'est, jusqu'aux lacs des Araiguées et Mégantic, et forme les prairies et les terres de l'intérieur de la rivière Arnold, dont on a tant parlé ! Ces prairies sont certainement splendides, produisant assez d'herbe sauvage pour nourrir mille têtes de bétail ; mais la plus grande et la meilleur, étendue de ces terres est située dans le canton Clinton. Les terres du canton Woburn ne s'étendent pas au-delà d'un mille en haut de la rivière, et se limitent à quelques acres de profondeur de chaque côté.

Partant des brûlis, la grande ligne monte régulièrement dans un bon terrain de bois franc jusqu'à la frontière de la province.

La rivière Arnold a sa source dans les hauteurs formant la frontière entre le Canada et les Etats-Unis, et, après avoir suivi la direction nord sur une distance d'à peu près vingt-cinq milles, elle décharge ses eaux dans la rivière des Araignées, à un mille environ du lac Mégantic. A environ sept milles de son embouchure, son cours sinueux serpente tranquillement à travers les splendides terrains d'alluvion du canton Clinton, et n'est navigable que pour les petits bateaux et les canaux. Elle devient alors peu profonde, rapide, roulant ses eaux avec beaucoup d'impétuosité sur un lit de gros cailloux de granit.

C'est une petite rivière dont la largeur moyenne n'excède pas cent mailles, et ne possédant qu'un petit volume d'eau, sauf à l'époque des

grandes crues, du printemps, et des fortes pluies, alors que, à raison du caractère montagneux de la région où elle prend ses eaux et de la forte déclivité de son lit, elle se précipite des hauteurs avec une telle vitesse, que son chenal étroit et sinueux dans les bas fonds ne suffit pas à écouler les eaux ainsi accrues, ce qui fait qu'elle submerge les terrains avoisinants sur une grande étendue. Ceci constituera un sérieux obstacle à la culture des terres basses et aura probablement pour effet de détruire les récoltes de plantes, racines ou des céréales dans les terrains avoisinant ses rives. Ces inondations ne se produisent pas seulement le printemps et l'automne, mais aussi dans les fortes pluies d'été. J'en ai eu la preuve dans la destruction de mes provisions, placées à quatre-vingts pieds au moins au-dessus du niveau ordinaire de la rivière.

Après avoir donné un compte rendu détaillé de mes opérations et une description générale du terrain compris dans mon arpentage, je terminerai mon rapport par quelques remarques relatives à la probabilité et aux moyens de coloniser ce canton rapidement.

L'endroit le plus proche pour arriver au canton Woburn est soit par le lac Mégantic, dont le premier établissement est à treize milles, soit par la rivière Victoria, trente milles où il n'y a pas même un chemin d'hiver. C'est pourquoi la première chose nécessaire à la colonisation de ce canton sera la construction du chemin de la baie Victoria et de la rivière Arnold, ou du chemin Mégantic, qui sont tous deux tracés. Dans mon opinion on devrait ouvrir immédiatement le chemin de Mégantic, parce qu'il serait plus court et offrirait plus de facilités à la colonisation le long de la ligne. La seule objection est que cette ligne traverserait cinq milles de terrains concédés dans le canton Clifton ; mais je conçois que ce ne serait pas une objection, quand on songe que ce dernier aurait pour effet d'ouvrir une bonne région à la colonisation.

Dans le canton Marston, le tracé du chemin traverse les meilleures terres de colonisation, et si ce chemin était ouvert, tous les lots qui le bordent seraient pris immédiatement. Le canton se coloniserait également bientôt, vu qu'il renferme quelques-unes des plus belles terres du pays, et que ces immenses prairies offrent de plus grands avantages au nouveau colon qu'aucun des cantons voisins, en ce qu'elles lui permettent de récolter du foin et d'en garder plusieurs années

d'avance sur les hautes terres ordinaires, jusqu'à l'ouverture de l'un ou l'autre de ces chemins. Mais, dans mon opinion, on trouvera peu de colons pour pénétrer dans le canton Woburn, car aujourd'hui on rencontre peu d'hommes capables de faire ce qu'ont fait les vieux colons des Cantons de l'Est, à savoir : apporter sur leur dos un voyage de provisions avec un fusil et une hache, et traverser quelque quarante ou cinquante milles de forêt vierge pour y établir une ferme, où pendant des années ils sont restés sans moyens de communication avec les vieux établissements, soit que la classe actuelle des colons ait beaucoup dégénéré, soit que les plus grandes facilités de communication dans le pays aient rendu nos hommes incapables d'une telle entreprise.

(*F. W. Blaiklock*, 1863)

COMTÉ DE DORCHESTER

Canton Langevin

Le canton Langevin est de figure irrégulière et borné comme suit, savoir : vers le nord-ouest, par le canton Ware, érigé par lettres patentes ; vers le sud-ouest, partie par le canton Metgermette ; vers le sud-est par la rivière St-Jean, ou la ligne frontière de la province ; et vers le nord-est, partie par les cantons arpentés de Daaquam et de Bellechasse.

Le sept octobre 1861, étant arrivé au point de départ qui m'était assigné au sud de la rivière Daaquam, savoir au poteau planté par moi dans le fronteau entre les premier et deuxième rangs du canton Daaquam, je tirai une ligne sud 45° ouest astronomique devant servir de fronteau entre les sixième et septième rangs du canton Langevin, sur une longueur de quatre cent seize chaînes, que je divisai en lots de treize chaînes de front, numérotées du nord-est au sud-ouest.

Je plantai un poteau et une borne et, partant de là, je tirai la ligne de séparation entre Langevin et Ware, et courant au nord 45° ouest, et je la prolongeai jusqu'à la limite sud-est du canton Ware, sur une longueur de quatre cent seize chaînes et quarante mailles, jusqu'à la rivière Daaquam, que je rencontrai au bout de cent quatre-vingt cinq chaînes et qui est très étroite en cet endroit. Je trouvai le terrain d'une qualité médiocre,—l'épinette est le bois le plus commun ; mais, sur le reste de la ligne, qui traverse une forêt composée d'érables, de merisiers, d'ormes, de frênes et de cèdres, le sol est d'une qualité supérieure, peu rocheux, plan généralement, et la terre est grise.

Retournant ensuite dans la ligne du nord-est du canton Langevin, au poteau susdésigné entre les deuxième et troisième rangs du canton Daaquam, je tirai de là une ligne vrai sud-ouest, devant servir de fronteau entre les sixième et cinquième rangs du canton Langevin, sur une longueur de quatre cent seize chaînes, que je divisai en lots de treize chaînes de front. Sur le cinquième lot, je rencontrai une savane de vingt chaînes sur quinze chaînes ; j'en découvris aussi une autre, de

forme circulaire, ayant quinze chaînes de diamètre, sur le seizième lot Jusque là, le terrain est médiocre ; mais à partir du dix-huitième lot, la ligne traverse un magnifique bois franc composé d'érables, de mérisiers, de frênes et de cèdres ; la terre est grise, dépourvue de roches.

Revenu dans la ligne centrale, je partis du poteau que j'ai planté au bout de quatre-vingts chaînes quatre-vingts mailles, et de là tirai ma ligne de base, devant servir de fronteau entre les cinquième et quatrième rangs, laquelle ligne de base je tirai quatre cent seize chaînes, vingt-cinq mailles au sud-ouest, jusqu'à l'intersection de la ligne entre les cantons Watford et Langevin. Sur le quinzième lot, j'ai traversé une petite rivière de la largeur de quarante mailles, coulant vers le sud. Plus loin, sur le dix-neuvième lot, la ligne passe sur le côté nord d'une savane courant au sud-est et mesurant trente chaînes de large sur cent de longueur, environ. Il est une autre petite savane au sud, sur le trente et unième lot, de la largeur de dix chaînes ; sur le quatre-vingt-unième lot est un grand brûlis qui s'étend jusqu'à la ligne latérale, au sud-ouest et à peu près une centaine de chaînes vers le sud.

Les bois repoussés depuis le feu sont le cérisier, le bouleau, l'épinette, le cèdre ; la qualité de la terre est généralement bonne, et le sol peu rocheux. Le quarante-troisième lot est traversé par une rivière d'eau morte d'environ cinquante mailles de large et profonde de quatre pieds. Cette rivière est poissonneuse. Tout ce fronteau est très plan et en totalité cultivable.

A l'extrémité ouest de ma ligne de base se trouvait la ligne de séparation entre le canton Langevin et les cantons Watford et Metgermette, laquelle ligne je fus obligé de renouveler, l'ancienne ayant été détruite par un incendie qui a passé depuis qu'elle a été tirée D'abord je tirai cette ligne au nord-ouest, une distance de cent treize chaînes, et je plantai un poteau et une borne, là où devait passer l'ancien fronteau. Cette ligne est traversée à cinquante chaînes au nord de la ligne de base par une rivière coulant au nord-ouest, d'une largeur de soixante mailles. J'entrevis l'ancienne ligne dans cette partie l'espace d'une dizaine de chaînes, sur un coteau qui n'a pas été atteint par le feu, et je prolongeai la ligne de base jusqu'à la rivière Saint-Jean, une distance de cinq cent soixante et dix-huit chaînes et soixante et quinze mailles, plantant à chaque concession un poteau et une borne. Encore ici se rencontre une rivière qui traverse la quatrième concession, coulant au sud-ouest, et dont la largeur est de soixante et quinze mailles.

Cette concession est toute en brûlis ainsi que la troisième concession et sur chacune d'elles la terre est bonne et le sol peu rocheux. Sur la deuxième concession, à quarante chaînes, finit le brûlis, puis commence un bois franc se composant d'érables, de merisiers et de hêtres ; le sol, là aussi, est excellent. On peut en dire autant du bois et du sol de la première concession, où l'ancienne ligne est visible. Sur le rang A, à dix-huit chaînes, j'ai rencontré le cordon entre les cantons Watford et Metgermette, où j'ai planté un poteau et une borne et l'ancienne ligne n'ayant pas été conduite plus loin, je l'ai rendue plus loin jusqu'à la rivière Saint-Jean, trouvant partout du bois franc et un sol peu rocheux. Le rang B est également excellent ; la qualité de la terre est bonne et il est boisé en cèdre, sapin, épinette. A 194.75, chaînes, je plantai un poteau et une borne sur le nord de la rivière Saint-Jean, dans l'endroit où la ligne touche cette rivière. Sa largeur est de soixante et quinze mailles.

Ayant terminé mes opérations sur le côté sud de la rivière Daaquam, je vins camper sur les bords et en fis le relevé par traverses rectangulaires. J'ai de plus divisé des lots de treize chaînes de front. Cette rivière, généralement profonde de trois à quatre pieds, mesure une chaîne dans sa largeur moyenne, est tortueuse et d'un cours tranquille ; ses bords sont plantés d'arbres et les terres sur la rive nord sont d'une qualité supérieure ainsi que les bois francs, dont elles sont abondamment couvertes. De plus, elle est poissonneuse et offre en plusieurs endroits de magnifiques pouvoirs d'eau. Ce rélevé de la rivière fini, je me suis transporté sur la rive nord de la rivière Daaquam, dans la ligne sud-ouest du canton Bellechasse et j'ai rélevé et chaîné cette ligne en gagnant du nord-ouest jusqu'au cordon sud-est du canton Ware, plantant à chaque concession de bons poteaux et bornes sur une distance de quatre cent onze chaînes.

A soixante-dix-sept chaînes sur la huitième concession, j'ai rencontré la branche de la rivière Daaquam, dont la largeur est d'une chaîne et cinquante mailles. Sur la neuvième concession se trouve une petite rivière large de cinquante mailles, courant au sud-ouest ; il y en a une autre de même largeur et courant pareillement au sud-ouest, à soixante et dix-huit chaînes, sur la onzième concession. Toute cette ligne passe sur un terrain où se mêlent le sapin, l'épinette, le mérisier et le cèdre et à cent quarante chaînes, sur la dernière concession, elle traverse de magnifiques bois francs, de la meilleure qualité.

Après avoir établi les lignes extérieures du canton Langevin, je procédai à la subdivision dans la partie nord de la rivière Daaquam, et pour cela m'étant transporté à deux chaînes par le nord de la branche nord-ouest de cette rivière, au poteau entre le huitième et le neuvième rangs, je tirai une ligne vrai sud-ouest devant servir de fronteau sur une distance de quatre cent seize chaînes, que je divisai en lots de treize chaînes de front, rencontrant partout les plus beaux bois francs. La terre est grise, et le sol peu rocheux. Sur le vingt-quatrième lot, il y a une place superbe pour l'érection d'une église, dans un grand bois franc un peu élevé et offrant de tous les côtés une vue magnifique. Les alentours offriraient un site fort convenable pour un village.

Revenant à la ligne latérale du nord-est, je tirai un autre fronteau jusqu'à la ligne latérale du sud-ouest, une distance de quatre cent seize chaînes, que j'ai divisée en lots de treize chaînes de front. Ce fronteau passe sur un terrain plan, peu rocheux, composé de terre grise boisée généralement d'érables, de mérisiers et de hêtres. Sur le sixième lot coule au sud une rivière de soixante mailles de large, qui à assez de chute pour faire marcher un moulin. Il est une autre rivière de trente-cinq mailles de large sur le quatorzième lot, courant aussi vers le sud. Enfin, j'en rencontrai une troisième sur le vingtième lot, de trente mailles de large, coulant encore vers le sud, comme les précédentes.

En dernier lieu, je me suis transporté à la ligne latérale du nord-est, au poteau entre les dixième et onzième rangs, et [illegible] tiré le dernier fronteau jusqu'à la ligne latérale du sud-ou[illegible]teau passe généralement dans un beau bois, sur un beau sol peu rocheux et d'une excellente qualité. Le cinquième lot est traversé par une rivière de cinq[illegible] mailles de large, allant vers le sud. Les septième, huitième et neuvi[illegible] sont en bois franc et offrent une pente inclinant vers le nord, [illegible] de huit à dix dégrés. Le terrain qui vient ensuite est entre[illegible] sapin, épinette, mérisier et cèdre et entièrement plan jusqu'au vingt-huitième lot, où commencent des terres onduleuses finissant au vingt-cinquième lot, où il y a une rivière coulant au sud-est et large de vingt-cinq mailles. Le reste du fronteau, jusqu'à la ligne centrale du sud-ouest, est un magnifique bois franc.

J'ai fini le compte rendu de mes travaux et de mes remarques sur le canton Langevin ; mais avant de clore mon rapport au bureau des

Terres de la Couronne, je dois déclarer qu'en combinant toutes mes observations sur la nature du sol et ses accidents, dans le cours de mon exploration de ce canton, j'ai trouvé en somme le terrain très favorable à la culture et offrant aux colons qui viendraient s'y établir les plus belles garanties de succès. Ce qui contribue le plus à m'inspirer cette confiance, c'est le fait remarquable, que ce territoire est presque partout extrêmement plan et généralement peu rocheux, avantage qui assure aux défricheurs les plus grandes facilités pour l'ouverture de voies de communication. Ajoutons à cela que de magnifiques rivières et cours d'eau traversent les terres en tous sens.

(*É. Casgrain*, 15 février 1862.)

Le vingt août dernier, étant arrivé dans le canton de Langevin, au terminus de la ligne centrale par moi tirée précédemment entre les quatrième et cinquième rangs, je prolongai ligne sud 45° ouest, astronomiquement, sur la profondeur de trois rangs, plantant à chaque rang, savoir : le quatrième, le troisième, le deuxième rangs, un poteau devant servir de point de départ pour les fronteaux à tirer. Cette ligne traverse un terrain assez plan et bien cultivable : le bois est mêlé et se composé d'érable, de mérisier, de cèdres, et de sapins. Le sol est peu rocheux. De là, je revins au poteau entre les troisième et quatrième rangs, où je tirai une ligne allant vrai nord-est et vrai sud-ouest, s'étendant du côté nord-est, une distance de quatre cent seize chaînes, et au sud-ouest, une distance de quatre cent trois chaînes, puis je divisai cette ligne frontale en lot de treize chaînes, sur tout l'espace compris entre la ligne latérale nord-est du canton Langevin, jusqu'à la ligne latérale du sud-ouest, formant une longueur de huit cent vingt-deux chaînes. Sur le parcours de ce fronteau, on rencontre un grand nombre de rivières qui l'arrosent en tout sens. Il s'en trouve une sur le sixième lot de la largeur de trente mailles, courant au sud : elle est guéable. Sur le treizième lot, on en trouve une autre de quinze mailles, laquelle court aussi vers le sud et est guéable. Une troisième rivière de vingt-cinq mailles, courant dans la même direction que les deux précédentes, traverse le vingt-huitième lot. Sur le quarante-quatrième lot, à quatre chaînes, par le nord du fronteau, est un lac formant une superficie de trente-quatre acres ; il n'est point poissonneux, quoique assez profond. Sur le soixante et unième lot se trouve une rivière assez considérable, de la largeur d'une chaîne, laquelle est

poissonneuse ; elle est généralement guéable. Avant d'arriver à ce dernier lot, il y a deux autres rivières, l'une sur le cinquante-deuxième lot, de vingt-cinq mailles, court au sud-ouest, et l'autre, sur le cinquante huitième lot, de quarante mailles, court au sud. A quinze chaînes et vingt-cinq mailles, sur le soixante-troisième lot, j'ai atteint la ligne latérale du sud-ouest.

Pendant tout le trajet, d'une extrémité à l'autre de ce fronteau, je n'ai rencontré qu'un sol plan et fort cultivable : il se compose d'une bonne marne brune, où terreau noir dans les parties les plus basses ; dans les parties plus élevés, la terre est grise et peu rocheuse. Cette ligne traverse un brûlis qui s'étend vers l'ouest, de sorte que le bois est à présent de très petite taille. Le cérisier, l'érable, la plaine, le mérisier et le bouleau ont remplacé les espèces de bois prémitives, lesquelles devaient être des bois francs.

3e rang—Je me suis transporté au poteau entre les troisième et deuxième rangs, d'où je tirai un fronteau parallèle au premier et de même longueur. Comme le précédent, celui-ci est arrosé par beaucoup de rivières. Sur le onzième lot, j'en ai rencontré une dont la largeur moyenne est de cinquante mailles, et qui est guéable; le vingt-troisième lot est traversé par une autre plus considérable, d'une chaîne cinquante mailles de large et que je crois être formée par plusieurs petits ruisseaux et une petite rivière dont les eaux viennent se confondre pour aller se jeter dans la rivière Saint-Jean. Sur le 3e rang, ses bords sont généralement savaneux. Il y encore une petite rivière guéable de cinquante mailles, sur le cinquante-sixième lot. Sur le quarante-deuxième lot, à deux chaînes et quatre-vingts mailles, par le nord du fronteau, est un lac d'environ trente-cinq acres, lequel est assez profond, mais pas du tout poissoneux. Ses alentours sont bien cultivables, le bois est de bonne qualité et composé en partie de cèdres. Partout le sol est plan et éminemment propre à la culture, sur toute l'étendue de ce rang, surtout dans la partie sud-ouest de la ligne centrale, qui est de beaucoup préférable. On rencontre quelques érablières que le feu a épargnées. La terre est grise dans les endroits les plus élevés, spécialement sur les cinquante-deuxième, cinquante-troisième, cinquante-quatrième et cinquante-cinquième lots. Le sol, à cause de sa parfaite égalité et de la qualité supérieure du terrain, est excellemment propre à toutes espèces de culture : les bois qui le couvrent sont

l'aulne, le cérisier à grappes et le cormier. Le feu à aussi fait quelque ravage sur ce rang, mais moins que sur le quatrième, de sorte qu'en général les forêts offrent un plus bel aspect et que les bois sont de plus grandes dimensions.

Du poteau entre les deuxième et premier rangs, je tirai ensuite une ligne parallèle à la précédente pour servir de fronteau au 2e rang. Ici encore se présente la même observation que dans les rangs inférieurs relativement au grand nombre de rivières : malheureusement, comme pouvoirs d'eau, toutes ces rivières ont peu d'importance, à cause du manque d'escarpements sur leurs bords. Sur le neuvième lot, j'ai rencontré une rivière de cinquante mailles courant au nord-est. Elle est guéable. Le vingt-troisième lot est traversé par une autre d'une chaîne et vingt-cinq mailles, laquelle se décharge dans la rivière Saint-Jean. Sur le trente-huitième lot, on trouve une autre rivière de soixante et quinze mailles, passant dans une petite savane dont le desséchement n'offrirait aucune difficulté. Le quarante-troisième lot est aussi traversé par une petite rivière de vingt-cinq mailles, courant au sud, tandis que sur le quarante-neuvième lot est une rivière de 40 mailles, courant au nord-est. Enfin, sur le cinquantième lot, on rencontre une autre rivière de trente mailles, qui coule vers le sud. A partir du cinquante-deuxième lot, ces derniers lots contiennent du frêne et quelques cèdres.

La qualité du sol, sur ce rang, est généralement bonne et susceptible presque partout d'une excellente culture. Il faut en excepter cependant une vingtaine de lots trop rocheux, et trois ou quatre qui sont marécageux. En revanche, les vingt-neuvième, trentième, trente et unième et trente-deuxième lots sont magnifiques, partout plans et couverts sur toute leur étendue de bois francs, partie érables, et partie mérisiers, ormes, frênes. La composition du sol est généralement de terre grise dans les bois francs et de terre jaune dans les bois mêlés ; sur les terrains élevés, la première couche est de terre jaune, puis ensuite on trouve une couche d'argile. La partie au sud-ouest de la ligne centrale sur le 2e rang est onduleuse en certains endroits, et par une série continue de vallons et de collines, offre en perspective au colon la culture des terrains les plus variés. Les bois de construction abondent : le cèdre est commun et atteint une grosseur assez considérable, le pin seul fait presque défaut.

(*E. Casgrain*, 17 novembre 1862

A peu d'exceptions près, tout ce canton est arrosé par des rivières et des cours d'eau qui se jettent dans la rivière Daaquam. La branche principale prend sa source dans Bellechasse ou Mailloux, traverse Langevin dans le rang 13, et sort du canton à l'extrémité du chemin sur la ligne du rang 8. Une autre branche considérable prend aussi sa source à l'ouest de Langevin, traverse ce canton dans le rang 13 et, réunissant tous les petits cours d'eau à l'angle nord ou près de cet angle, elle traverse le canton au sud-est et sort dans le rang 8. Une troisième branche considérable prend sa source dans les petits lacs et cours d'eas à l'angle ouest de Langevin, réunissant tous les petits cours d'eau qui traversent ce canton, depuis Ware sur la grande ligne, dans les rangs 10, 11, 12 et 13 de Langevin, traverse diagonalement ce canton, arrivant au moulin à scie des Trappistes, et dans le rang 9 se jette dans la seconde branche considérable de la rivière Daaquam.

Comme district agricole, ces cantons, notamment celui de Langevin, offrent de grands avantages quant au sol, qui est généralement une terre sablonneuse reposant sur le grès, de culture facile et recouvert de forêts épaisses de gros bouleaux, érable, épinette et sapin, avec un peu de mélèze et de frêne, mais très peu de pin et encore moins de cèdre. Quoique l'on rencontre beaucoup de coteaux rocheux et de montagnes impropres à la culture, le sol est généralement moins pierreux que dans la partie nord des autres cantons. Même dans les montagnes, à l'angle nord du canton Langevin, on trouve bon nombre de très bonnes terres. Eu égard à la nature légère du sol, de gros arbres tombés par le vent et amoncelés les uns sur les autres sur une hauteur de huit à dix pieds, excédant quelquefois une chaîne de largeur, sont extraordinairement nombreux, surtout à l'angle ouest, où deux ou trois ont arrêté notre marche sur presque tous les lots. La terre étant recouverte de neige, j'ai eu peu d'occasions d'y voir du roc, contrairement aux autres parties du comté, où la terre glaise prédomine partout. Dans le canton Langevin et une partie de celui de Ware, la formation rocheuse se compose presqu'entièrement de belles et grosses masses de grès stratifiées, excellentes pour aiguiser les outils de toute sorte. On rencontre rarement l'argile, jamais le quartz *in situ* ou le granit, et je n'ai trouvé nulle part aucune indication de métaux de valeur. On trouvera peut-être du fer, car j'ai rencontré de l'attraction, en divers endroits, notamment au poteau des rangs 12 et 13 sur l'arrière-ligne du canton Langevin, où, en dépit de toutes nos précautions, elle s'élève à une douzaine de degrés vers l'ouest.

(*W. Henderson*, 20 novembre 1865)

Canton de Metgermette-Nord

La terre, dans le premier rang, à l'est de la ligne centrale, est très bonne. A l'ouest, elle est assez bonne, mais marécageuse en certains endroits. Dans le second rang, elle est de qualité moyenne. Toutefois, vers l'ouest, on rencontre des savanes, tel que indiqué sur le plan.

Dans le troisième rang, la terre est très bonne, si ce n'est près de la rivière Saint-Jean, où elle est basse et marécageuse. Dans le quatrième rang, près du canton Linière, elle est bonne ; mais il y a des savanes le long de ce rang, près de la ligne centrale. Toutefois, on y rencontre de la bonne terre et des sucreries très considérables.

Il y a dans ce canton plusieurs places de moulins, dont une est située près d'un chemin conduisant des sucreries au chemin de Kenébec. Ce chemin sert à ceux qui fréquentent les sucreries.

Presque tout le bois marchand a été coupé, et il ne reste que quelques pins et tamaracs de petites dimensions. Je ne vois aucune difficulté pour l'ouverture de chemins de colonisation sur toutes les lignes de rang. Je crois devoir attirer l'attention sur les magnifiques sucreries que l'on rencontre dans les rangs trois et quatre. Les fortes tombées de neige qui ont eu lieu pendant mon arpentage ont fait qu'il m'a été difficile de déterminer la nature du sol, que, dans certains cas, il m'a fallu estimer d'après l'apparence de la terre et le caractère du bois. Je n'ai trouvé aucun échantillon géologique digne d'être expédié au département ; mais, sous ce rapport aussi, les fortes tombées de neige m'ont empêché de faire les recherches voulues.

(*Edmond B. Temple*, 25 janvier 1866)

Dans le rang 5, le sol est très bon. A l'est de la ligne centrale, vers la rivière Saint-Jean, il est riche et très uni. On y rencontre plusieurs belles sucreries. Presque tout le bois marchand a déjà été coupé ; il n'y reste que quelques pins et tamaracs de petites dimensions.

Je n'ai rencontré aucun échantillon géologique digne d'être expédié au département. On pourrait facilement ouvrir des chemins de colonisation le long de toutes les lignes de rang.

(*Edmond B. Temple*, 6 novembre 1866)

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport sur l'arpentage de la partie nord-est du canton de Metgermette-Nord, situé dans le comté de Dorchester. J'ai prolongé la ligne centrale, jusqu'à la ligne sud-est du canton de Watford. Dans cette partie, j'ai pu constater qu'il y a du bois de construction en assez grande quantité, lequel consiste en épinette et cèdre. Toute la partie qui s'étend depuis le haut du cinquième rang en gagnant vers le nord-ouest, et passant entre les lacs, est généralement en sucreries. Le terrain ou sol en est généralement plan et très propre à la culture, quoique rocheux. Toute cette partie du canton Metgermette-Nord, qui s'étend depuis le huitième rang, en allant vers le nord, est d'un sol riche et très propre à la culture, et se fait remarquer surtout pour son bois de construction.

(*P. A. Proulx*, 10 mai 1870)

Canton de Metgermette-Sud

J'ai eu à subdiviser onze rangs dans ce canton, formant un total de vingt-trois mille quatre cents acres de terre, divisés en deux cent soixante et dix-neuf lots, dont cent dix réguliers et cent soixante-neuf irréguliers. J'ai de plus l'honneur de faire observer que les six premiers rangs du canton de Metgermette-Sud se composent entièrement d'un terrain plan et uni, et paraissent très propres à la culture, tant par la nature du terrain que par sa qualité excellente. Quant aux autres rangs, ils paraissent peu propres à la culture, vu la mauvaise qualité du terrain, et les lacs et rivières qui les traversent, quoi que d'ailleurs très poissonneux, ne semblent pas devoir procurer de grands avantages, parce que tout le bois de pin le plus précieux a été coupé et enlevé. En général toute la partie que j'ai divisée est un terrain assez uni, mais il se trouve privé de tout le meilleur bois de pin et ne contient plus que de l'épinette de quelque utilité.

(*F. Legendre*, 15 nov. 1886)

Canton de Standon

Le pays est montagneux, mais couvert de bon bois. Il y a de belles et bonnes sucreries dans les lots vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre du premier rang, ainsi que dans les terres qui restent au gouvernement dans les deuxième et troisième rangs, et dans ce dernier surtout,

d'excellent bois de commerce. Quant aux lots renversés, pour cinq ou six arpents à partir de la rivière Etchemin dans le premier rang, le terrain est bon, quoi qu'un peu pierreux. La partie nord-ouest est occupée par une montagne qui n'est pas cultivable, mais qui sur le penchant du côté de la rivière renferme d'excellentes sucreries et du bois de commerce. Dans le deuxième rang, les lots renversés contiennent à peu près vingt ou vingt-cinq acres de bonne terre sur le bout de la rivière, mais la partie en arrière, a peu de valeur, en dehors du bois qu'elle contient. Les lots du troisième rang sont les plus courts, mais la terre est meilleure que dans le deuxième rang et il y a de bonnes sucreries vers le pied de la montagne.

(*Geo. Roy*, décembre 1885)

Canton Ware

Dans les rangs 6, 7 et 8, la terre est généralement pauvre, mais il existe de bonnes platières sur le bord de la rivière. Dans les rangs 9, 10 11, 12, 13 et 14, la terre est bonne, généralement peu pierreuse, et la forêt se compose en grande partie de bois franc. Dans les rangs 10 et 11, se rencontrent quelques belles sucreries ; et je crois qu'il n'y en a pas dans les rangs 12 et 13, en allant au sud-est de la ligne extérieure sud-est. Le bois a été enlevé tout le long de la rivière, mais il reste encore beaucoup d'épinette.

(*E. D. Henderson*, 14 octobre 1873)

Canton Watford

La partie du canton que j'ai arpentée est généralement unie, avec de petites élévations et libre de rochers. Je n'y ai rencontré qu'un cran de roc, et il n'est pas élevé ; il se trouve sur le lot vingt-neuf du rang 7. Il existe dans ce canton nombre de sucreries ; elles sont toutes occupées et situées sur de petites hauteurs ; dans les terrains bas, elles sont supérieures, et le sol est une riche terre brune. De grands incendies ont autrefois ravagé ce canton dans les terrains à bois mêlé, formés de terre sablonneuse et généralement libre de pierres, et ont détruit tout le bois de quelque valeur, le jeune bois qu'on trouve aujourd'hui se composant en grande partie d. sapin, d'épinette, de mélèze et de bouleau. Ceci retardera la colonisation pendant quelque temps, vu le manque de bois de chauffage et de construction.

Il y a dans ce canton plusieurs magnifiques cours d'eau qui le traversent; leurs lits sont généralement profonds. Je n'ai vu qu'un endroit propre à une place de moulin. C'est une chûte sur la rivière Veilleux, d'une hauteur d'environ dix pieds, située sur le lot vingt-deux dans le rang 7. Il y a le long des différentes rivières nombre de plateaux, formés d'un sol d'alluvion très riche et recouverts d'aunes. En certains endroits, on rencontre de beaux lopins qui, cultivés, formeront de belles prairies. On rencontre très peu de bois marchand dans la région que j'ai arpentée, vu que la majeure partie de la forêt a été détruite par le feu. Quant au reste, une partie du bois a été coupée et tout le bois de valeur enlevé.

(*Andrew Ross*, 7 décembre 1862)

Depuis le lot dix-huit (rangs 8 et 9) jusqu'au lot quarante-quatre inclusivement, on ne rencontre que des savanes couvertes çà et là de broussailles et de bois franc. Les lots jusqu'au numéro dix-huit sont couverts de bois mêlé, et le sol est très propre à la culture. Je me transportai alors au dixième rang, sur la ligne centrale et traçai une ligne entre les neuvième et dixième rangs. Le terrain, dans cette partie, (vers l'ouest) n'est pas propre à la culture, étant presque partout couvert de savanes. Je recommençai la ligne du dixième rang, et continuai ainsi sur un parcours de trente-huit lots.

Le sol du dixième rang est pierreux et couvert de diverses espèces de bois ; il est généralement de bonne qualité, à l'exception de quelques marécages.

Le terrain du neuvième rang est de bonne qualité, mais le huitième est presque tout en savanes.

Je prolongeai ensuite la ligne d'épreuve vers le sud, traversant le dixième rang, une partie du sol étant propre à la culture et l'autre couverte de savanes ; et continuant la même ligne à travers le onzième rang, j'intersectai la ligne extérieure du canton Metgermette à une distance de 73.93 chaînes du onzième rang. Je trouvai le terrain partout de bonne qualité et couvert de bois mêlé.

J'établis alors la ligne du onzième rang, en prenant mon point de départ de la ligne d'épreuve et courant vers l'est, et j'intersectai la

ligne extérieure du canton Langevin à une distance de seize lots et vingt-quatre chaînes. Le sol, dans cette partie, est généralement égal et couvert de bois mous ; le terrain est très avantageux pour la culture.

Ayant complété ces travaux, je traçai la ligne du onzième rang, partant de la ligne d'épreuve et me dirigeant à l'ouest vers le chemin central du rang A, canton de Cranbourne, et à une distance de vingt lots et quatre chaînes je rencontrai ma ligne centrale, puis je continuai la ligne du onzième rang et mesurai, depuis ma ligne centrale, treize lots et quarante-neuf chînes pour le lot G.

Le terrain est couvert de différentes espèces de bois et est généralement égal, onduleux ça et là et très bon pour la culture, à l'exception d'une partie à proximité de la ligne centrale, dans la direction du canton Cranbourne, qui n'est pas cultivable et est de peu de valeur.

Ayant complété les travaux du rang nord-est, conformément à mes instructions, je me suis rendu au poteau entre les lots numéros vingt-deux et vingt-trois, sur la ligne sud-ouest du rang D, où j'ai pris mon point de départ.

Le sol, à l'entrée du lot, a été dépouillé de son bois par le feu, mais à mesure qu'on pénètre dans l'intérieur le bois s'épaissit ; on ne rencontre que des bois mous, tels que sapin, cèdre, etc. Le terrain est onduleux et d'excellente qualité. Il s'y trouve quelques sucreries.

Je traçai alors la ligne entre les rangs huit et neuf sud-ouest, me dirigeant premièrement vers l'est, et mesurai cinq lots, et 15.41 chaînes de plus pour le lot numéro dix-sept, à la limite duquel je rencontrai la ligne en arrière du rang B, sur le chemin central du canton Cranbourne. Le terrain sur ce parcours est couvert de différentes espèces de bois et est très propre à la culture ; secondement, prenant ma course vers l'ouest, je chaînai sept lots. Je prolongeai encore la dite ligne sur une distance de vingt-cinq chaînes audelà, sans pouvoir rencontrer la ligne extérieure de la seigneurie Aubin Delisle, en conséquence de la destruction par le feu de tout le bois de cette localité.

Le terrain, sur les sept lots que je viens de mentionner, offre une surface onduleuse ; le bois est généralement mêlé, on y rencontre cependant de très belles érablières.

Ce canton, autant que j'en ai pu juger par les parties que j'ai traversées, est très fertile et offre de grands avantages à la colonisation. Un grand nombre de nos gens pourraient, avec profit pour eux-mêmes et au grand avantage du pays, s'établir facilement sur ces terres, au lieu de s'expatrier aux Etats-Unis.

(*A. J. Duchesnay*, 30 mars 1870.)

Cant

Le sol, su
bas des lots e
qui seront b
Duret, le curé
téret à l'agric
d'un moulin à
forte impulsio

Dans le ca
aussi bonne, ce
le sol est un p
n'est pas aussi
rer que ces lots
dait, tous les a
chemin.

Je descend
ligne qui donna
ligne de ce rang
coup aux terres
sier ; malheuren
la fabrication d
devient rare. Ce
gouvernement c
prix de la morue
autant de raison
de ces terres, qui
pentage que je v
cultivable. La c
lots qui se trouve
régulière.

COMTÉ DE GASPE

Cantons Cap-Rosier, Baie de Gaspe-Nord et Fox

Le sol, surtout dans le canton de Fox, est de qualité supérieure ; le bas des lots est généralement formé de terrains d'alluvion très riches et qui seront bientôt entièrement colonisés. Grâce au zèle du Rév. M. Duret, le curé du lieu, les pêcheurs commencent à prendre plus d'intérêt à l'agriculture. Il a réussi à faire commencer la construction d'un moulin à farine, ce qui est indispensable et devra donner une forte impulsion à la colonisation.

Dans le canton de Baie de Gaspé-Nord, la terre n'est pas tout à fait aussi bonne, cependant elle est encore très avantageuse pour la culture ; le sol est un peu léger, mais de bonne qualité. Le bois de service n'est pas aussi bon que dans le canton voisin. Je ne crains pas d'assurer que ces lots se vendraient promptement si le gouvernement accordait, tous les ans, une légère somme d'argent pour l'ouverture du chemin.

Je descendis avec mon parti à la rivière au Renard. J'ai tracé la ligne qui donnait la profondeur du 2e rang, puis j'ai tracé l'arrière ligne de ce rang. Le terrain, dans cette partie, est supérieur de beaucoup aux terres près de la côte, très plan et boisé d'érable et de merisier ; malheureusement le frêne, qui est si précieux sur cette côte pour la fabrication des " toubes " qui servent à l'exportation du poisson, devient rare. Ces terres devront être colonisées avant peu, surtout si le gouvernement continue à y favoriser l'ouverture des chemins. Les bas prix de la morue et la construction d'un petit moulin à farine sont autant de raisons qui engageront les gens du Cap-Rosier à s'emparer de ces terres, qui sont surtout excellentes pour la culture du blé. L'arpentage que je viens de terminer embrasse à peu près toute la terre cultivable. La chaîne de montagnes qui passe en arrière ôte même aux lots qui se trouvent dans la partie nord, une partie de leur profondeur régulière.

Canton Chloridorme

Le premier rang du canton Chloridorme est en général très montagneux, et tous les ruisseaux et rivières y creusent des ravins d'une grande profondeur. Le sol le plus propice à la culture se trouve le plus souvent sur le bord de la mer, mais plus particulièrement à la Petite-Vallée, à la Pointe à la Frégate, à la Petite-Anse, au Petit et au Grand Chloridorme et à la Pointe-Sèche ; et dans ces postes se trouve déjà distribuée une population de deux cent vingt-cinq âmes.

Il y a encore dans le premier rang, dans la partie qui s'étend de l'Anse aux Canons à la limite ouest du canton, un grand nombre de lots susceptibles, quant à la partie qui se trouve dans le voisinage immédiat de la mer, de former des établissements agricoles assez étendus, du moins pour des pêcheurs ; mais les lots ne seront établis que lorsque le chemin maritime sera construit ; car toutes ces terres ne pourront jamais être ouvertes par des colons exclusivement agriculteurs. Il faut, pour induire un pêcheur à s'y établir, lui ouvrir une communication facile avec les anses de la mer, où il puisse, à certaines saisons de l'année, aller exercer son industrie de prédilection, la pêche.

Dans la partie est de ce canton, les montagnes semblent se rapprocher davantage du bord de la mer, et forment sur le rivage des caps de cent à cent cinquante pieds et plus de hauteur. Cependant, c'est dans cette partie que la population se trouve la plus nombreuse, et l'on trouve les établissements les plus avancés dans les anses de la Pointe-Sèche, du Petit et du Grand Chloridorme, qui ont été les premiers points habités, parce qu'ils offraient les plus grands avantages pour la pêche.

Il y a, sans doute, sur la profondeur de ce rang, et plus particulièrement dans les vallées formées par les rivières du Petit et du Grand Chloridorme et autres, de petits lacs qui se trouvent en assez grand nombre, des morceaux de terre très susceptibles de culture ; mais il faudra laisser écouler encore bien des années avant de pouvoir induire le pêcheur à aller faire des défrichements à une distance d'un demi mille ou plus, du bord de la mer.

(*Ant. Painchaud*, 12 avril 1869)

Canton Christie

Le sol, en général, dans ce canton est bon, même sur le sommet des montagnes, où l'on trouve des plateaux d'une assez grande étendue et d'un accès assez facile, si l'on excepte peut-être les montagnes des Sauteux. Le terrain, dans les deux bassins formés par les branches de la rivière à la Martre et de la rivière au Marsouin, est d'une nature fertile et formé en partie d'une riche alluvion. Cependant, après avoir parcouru ces deux vallées et en avoir examiné l'étendue, je ne les ai pas trouvées d'une largeur suffisante pour les diviser transversalement en lots de ferme. Outre le sapin, l'épinette et le bouleau, si abondants dans toute la Gaspésie, on trouve dans ce canton beaucoup de frêne, et sur les flancs des montagnes des érablières assez étendues pour former des sucreries, dont plusieurs sont déjà exploitées. Le pin n'est pas très abondant, ni d'une qualité supérieure, du moins dans les rangs les plus voisins de la mer ; il croît généralement sur le sommet des montagnes. Le feu a fait de grands ravages dans ces forêts, et on rencontre des montagnes dont toute la surface a été dévastée par l'incendie, ne laissant plus que des roches calcinées.

(*A. Painchaud*, 4 mars 1871)

Cantons Christie et Duchesnay

Ces deux cantons sont traversés par plusieurs petits ruisseaux, dont deux, le ruisseau Vallée et le ruisseau Albour, sont assez considérables, et aussi par trois rivières—la rivière à la Marte, la rivière Marsouin et la rivière Claude. Ces rivières, à l'exception de la rivière Marsouin, sont formées par les eaux qui s'échappent du versant nord-ouest des Monts Chickchocks, et sont grossies dans leur cours par un grand nombre de petits ruisseaux qui leur sont tributaires. Sur le parcours de ces rivières, il y a des dépôts d'alluvion variant de deux à six pieds d'épaisseur et d'une étendue assez considérable. A l'embouchure de chacune, sont des établissements de braves colons qui y résident, s'occupant de culture et de pêche. A ma grande satisfaction, on semble donner ici plus d'attention à la culture qu'à la pêche, disposition que malheureusement l'on ne rencontre pas toujours chez le colon du comté de Gaspé ; aussi les gens vivent-ils dans une parfaite aisance, attendant avec anxiété l'ouverture du chemin pour voir leur cercle s'agrandir et leurs rapports sociaux se développer.

Le rivage, sur le front des cantons Christie et Duchesnay, est généralement rocheux et d'un accès difficile. Dans cette localité, comme sur la côte de Gaspé en général, le littoral de la mer est bordé de hautes falaises qui donnent à ces parages un aspect sauvage et parfois même sinistre. Nous voyageons généralement ici entre la mer, qui se brise à nos pieds et qui souvent nous arrête, et les caps de quelques centaines de pieds de hauteur, qui, de leurs sommets, semblent nous menacer.

Tel qu'il appert par le plan, la ligne de base, depuis la ligne sud-ouest du canton Christie jusqu'au deuxième lot, sert aussi de ligne de chemin. Ici je me suis écarté du tracé primitif, adoptant de préférence la ligne droite, car sur ce parcours il n'existe aucun obstacle pouvant empêcher la confection peu dispendieuse d'un excellent chemin. Le terrain est parfaitement plan, à part une petite côte qui se trouve sur le milieu du neuvième lot, et le sol est partout de terre jaune, facile à travailler et sans roches.

Les terrains traversés par la ligne du tracé du chemin, dans les cantons Christie et Duchesnay, sont tous, sur une superficie plus ou moins étendue, d'un défrichement facile et avantageux. Dans la partie sud-ouest du canton Christie, la ligne du chemin se trouve sur la hauteur des terres bordant le fleuve jusqu'à la distance du quinzième lot; de là il a une direction nord—nord-est et se prolonge sur un plateau de terre arable, légèrement incliné vers le nord-est, jusqu'au ruisseau Vallée. Entre le ruisseau Vallée et la rivière Martin, le tracé est assez rapproché du fleuve et traverse un terrain qui est aussi fort avantageusement situé pour la colonisation. Après une montée graduelle partant du ruisseau Vallée jusqu'à environ mi-chemin de la rivière Martin, nous descendons par une inclinaison continue jusqu'à l'embouchure de cette dernière. Le terrain a, en outre, une déclivité générale du sud-est au nord-ouest ; mais toutes les inclinaisons, à part la côte un peu forte bordant le ruisseau Vallée du côté nord-est, sont en pente douce, et un grand nombre de lots sont d'un accès facile et d'une culture avantageuse sur toute leur profondeur. Le sol est partout d'excellente terre jaune, et le bois, qui est le sapin, le bouleau, le merisier, l'épinette, est partout d'une belle venue.

Les dépôts d'alluvion qui se trouvent dans la coupe de la rivière Martin sont dignes de remarque. Ces terrains, sur une profondeur de deux à trois milles, ont une largeur moyenne de soixante à soixante et

dix chaînes et sont richement peuplés en bois durs. Il y a bon nombre d'érablières assez considérables, exploitées tous les ans comme sucreries. A l'embouchure de cette rivière sont en outre les établissements de quelques colons résidents, qui s'occupent de culture et de pêche. Comme endroit de pêche, cette place est réputée excellente.

Depuis la côte bordant la rivière Martin du côté nord-est jusqu'à la ligne de séparation entre les cantons Christie et Duchesnay, le chemin traverse un terrain parfaitement plan. Ces terrains, sur un front de trois ou quatre milles, sont si avantageusement situés et si propres à coloniser, qu'il n'y a nul doute que dès que le chemin sera ouvert, il y aura en cet endroit un canton de bons établissements. Il en est ainsi de tout le plateau qui se trouve entre les coupes de la rivière Martin et de la rivière Marsouin. Sur une profondeur de trois à quatre milles, le terrain est partout d'un accès facile ; le sol, qui est généralement une riche marne jaune, est de qualité supérieure. Les seuls obstacles qui ont été rencontrés ici sont les coupes assez profondes de deux petits ruisseaux, connus sous le nom de ruisseau du Portage.

Dans le canton Duchesnay, les terres traversées par la ligne du chemin offrent à peu près la même uniformité que celles du canton Christie. Les plus dignes d'attention sont celles qui se trouvent dans les alluvions des rivières Marsouin et Claude. Les cours de ces rivières offrent des terrains d'une culture avantageuse, sur une profondeur de quatre à cinq milles. La rivière Marsouin, à une distance d'environ trois quarts de mille du fleuve, se divise en deux branches qui toutes deux offrent un terrain propre au défrichement.

Dans chacune de ces rivières sont des érablières considérables, dont quelques-unes sont exploitées le printemps comme sucreries.

Les terres traversées par la ligne du chemin depuis la côte formée par la coupe de la rivière Marsouin, du côté sud-est, jusqu'à l'embouchure du ruisseau Albour, sont pour près de la moitié de leur profondeur brisées et d'une culture rendue difficile par les côtes ou montagnes bordant le fleuve ; mais chacun de ces lots peut néanmoins offrir une superficie moyenne de cinquante à soixante acres, d'une culture facile et avantageuse. Le sol est, en général, une terre jaune un peu sableuse.

Depuis le ruisseau Albour jusqu'à la seigneurie du Mont-Louis, la côte du golfe est douce et les terres tellement avantageuses, que le

plus grand nombre sont déjà occupées. Les terrains qui se trouvent le long de la rivière Claude sont, sur une profondeur de plusieurs milles, plus considérables que ceux de la rivière Marsouin. La partie avoisinant le golfe est déjà dans un état de culture très avancée.

Comme j'ai eu l'honneur de le faire remarquer déjà, les places les plus importantes, sur le front des cantons Christie et Duchesnay, sont les rivières Martin, Marsouin et Claude. Ces endroits, par leur état de culture déjà si prospère, sont certainement destinés à former des centres de colonisation. A l'embouchure de chacune de ces rivières sont des espèces de bassins défendus du côté de la mer par de longues dunes, où en tout temps de la marée viennent se réfugier les berges qui trouvent là un excellent abri ; aussi ces endroits sont-ils généralement fréquentés par des pêcheurs venant de Sainte-Anne-des-Monts et d'ailleurs, qui viennent tous les ans faire quelques mois de pêche. Il existe encore sur le front de ces deux cantons bon nombre de petits établissements, peu importants encore, il est vrai, en raison de leur jeunesse, mais qui tous promettent de devenir assez considérables.

Les terres sur le second rang de ces deux cantons ne le cèdent en rien à celles du premier rang, et, à part l'avantage pour les colons du premier rang de se trouver à proximité du fleuve pour les besoins de la pêche, nous pouvons dire que toutes les terres du deuxième rang sont plus avantageuses même que celles du premier rang ; le terrain est partout plus plan et le sol de meilleure qualité. Plusieurs lots même sont déjà demandés, mais cela surtout pour pouvoir jouir des nombreuses érablières qui se trouvent dans le *plaqué* des rivières et sur le versant des côtes qui les bordent.

Les espèces de bois dominantes, dans la partie de ces deux cantons que je viens de parcourir, sont : le sapin, le bouleau, l'épinette, le merisier et l'érable. Les cédrières sont en petit nombre et de petite étendue ; dans toutes celles que nous avons rencontrées et qui sont invariablement situées dans les fonds de rivières, le cèdre est d'une belle venue et de bonne qualité. Nous avons en quelques places rencontré du pin, et cela surtout sur le versant des côtes du ruisseau vallée et de la rivière Martin. Ce bois, où nous l'avons vu, est de bonne grosseur et m'a paru de qualité supérieure.

(*C. F. Roy*, 21 octobre 1862)

Canton Denoue

Je suis forcé de dire que l'aspect général de ce canton n'est pas bien favorable à la colonisation. Le terrain est très montagneux, et le sol sec et aride. De plus, si l'on excepte la Grande-Anse, il n'y a aucune autre anse ou rivière pour engager les pêcheurs à s'y établir. La partie ouest du deuxième rang est peut-être la seule qui contienne quelques lopins de bonne terre, propre à être cultivée ; mais les fortes côtes qu'il faut monter pour s'y rendre, seront toujours un obstacle sérieux à son établissement par des colons pêcheurs, qui ont toujours besoin d'un accès facile à la mer. Le bois même n'indique qu'une végétation pauvre et lente, et rarement on trouve du bois franc. Il n'y a que le pin qui soit assez abondant dans l'intérieur pour donner quelque valeur à ce canton, où il n'y a encore que deux colons résidents.

(*A. Painchaud*, 8 mars 1871)

Canton-Douglas

La plus grande partie du terrain arpenté est d'un bon sol de terre glaise, généralement mêlée de pierre à sablon ou grès et de gravier argileux, excepté dans la direction de la ligne des 4e et 5e rangs, depuis le lot No. 24, allant vers l'est, dans ces deux rangs, où il change de caractère et est de pauvre qualité, composé qu'il est de sable rougeâtre, couvert d'une croûte de terre grisâtre d'environ trois pouces d'épaisseur ; il y a aussi quelques fragments de rochers sablonneux, principalement sur les lots 27 et 28, dans les environs de la ligne de la Malbaie.

Ainsi qu'on peut le voir par mon plan, partie des 4e et 5e rangs, entre la ligne de York et le lot No. 6 inclusivement, le terrain est raboteux et même montagneux ; mais le sol est bon et paraît se continuer ainsi, même vers le sommet de la montagne, sur le lot No. 5, à une élévation de 1,530 pieds au-dessus du niveau de la mer, et paraît être d'une excellente qualité. La meilleur preuve de ce fait, c'est que parmi les broussailles, l'aulne, le pimbina et le noisettier croissent en abondance.

Il y a très peu de bois exploitable dans les limites du présent arpentage. Tout le pin a été coupé, il y a plusieurs années, pour du bois carré ; l'on pourrait en dire autant de l'épinette. Le sapin et le bouleau abondent, et l'on rencontre quelques merisiers rouges et blancs, ainsi que quelques érables, ça et là, sur les hauteurs.

Tout ce territoire est bien arrosé, étant traversé au centre par la rivière Anse à Briand ; les tributaires de l'anse au Loup-Marin, Bois Brûlé et de la rivière Malbaie leur servent pour ainsi dire d'égoût, dans toute autre direction ; aussi les pouvoirs d'eau ne sont point rares.

Sur les rivières Anse à Briand et Malbaie, il y a de belles carrières de grès, ou pierre à aiguiser, et peut-être aussi propre à la sculpture.

J'ai trouvé d'immenses étendues de ces carrières dans une direction nord-est, 30°, et variant d'un demi-pouce à 5 et 6 pieds d'épaisseur, et dans le lit des cours d'eau j'ai aussi trouvé d'excellente pierre à rasoir. J'en ai transmis des échantillons avec d'autres à votre département.

L'on est surpris que d'aussi bonnes terres, situées si près des bords de la mer et si faciles d'accès, soient restées si longtemps inhabitées ; c'est malheureusement le cas ; mais la raison en est évidente, et la voici : Les habitants de Douglastown sont d'excellents pêcheurs, ce qui signifie, en d'autres termes, très mauvais agriculteurs....

L'introduction de bons fermiers rendrait d'immenses services à cette contrée. Actuellement, il ne se trouve pas un seul colon dans le 3e rang ; il se rencontre ça et là de petits espaces de terre défrichée ; mais la moyenne de terre en culture ne formerait pas dix acres. La plus grande partie du 2e rang est aussi inhabitée, bien que le sol, dans ces deux rangs, paraisse être d'excellente qualité. Il n'y a pas de doute que, dans le canton de Douglas et dans la vallée de la rivière Saint-Jean, il y a place pour de grands établissements.

Dans Douglastown, le printemps se fait sentir un peu plus tard qu'à Québec, mais ceci est compensé par l'automne, qui est plus long et moins sujet aux gelées hâtives ; l'avoine, le blé, les céréales et plantes de toutes sortes réussissent très bien.

(Henry O'Sullivan)

Canton de Douglastown

La qualité du sol est de suite assurée par l'aspect du lieu. Les meilleurs lopins de terre semblent avoir été défrichés et cultivés il y a longtemps. Quant au reste, il semble avoir été mal vu par les colons sans titre (squatters), eu égard probablement à son caractère pierreux.

Ce solse compose principalement d'une terre sablonneuse très légère au col de Lagoon vers le pont. On peut y découvrir un mélange d'argile, et en allant vers l'ouest, une matière végétale abondante, dérivant des fougères et autres plantes marécageuses, entre dans sa composition. Toute la région située au bord de la Lagoon, formée à l'embouchure de la rivière Saint-Jean, peut être sans difficulté rendue productive, eu égard aux algues et à l'alluvion. La forêt seule, probablement une troisième pousse, se compose de bouquets de petit baume, double baume, sapin, épinette grise, épinette blanche, bouleau blanc, de quelques aulnes et du sureau blanc.

Les meilleurs lots sont ceux qui se trouvent au débarcadère, où toutes les affaires sont concentrées. Depuis le chemin de poste en allant vers l'ouest, les lots sont plus ou moins propres à la colonisation. Les lots 8, 11, 15 et 18 constituent surtout de bons lots pour de petites fermes.

(*G. LeBouthillier, 3* décembre 1888.)

Canton Duchesnay

En général le sol, dans ce canton, n'est peut-être pas aussi bon que dans le canton Christie. Cependant, dans les vallées formées par la rivière au Marsouin et la rivière à Claude et dans cette partie du premier rang comprise entre cette dernière rivière et le ruisseau à Rebours, il pourra se faire des établissements assez considérables. La rivière au Marsouin ne forme pas une vallée assez large pour permettre la division des lots transversalement, surtout dans le second rang, où cette rivière se divise en deux branches et où les montagnes se rapprochent et deviennent plus élevées. A la rivière à Claude, ayant trouvé des terres prises et cultivées, même dans le troisième rang, dans une direction nord et sud, j'ai cru devoir continuer la division régulière des premiers rangs. Le terrain compris entre ces deux rivières offre peu d'avantages à la colonisation, si l'on excepte le plateau compris entre le ruisseau à Rebours et la rivière à Claude. Les montagnes sont très hautes, divisées par une foule de petits ruisseaux, qui forment de profondes ravines et vont se décharger dans les bras de la rivière au Marsouin et du ruisseau à Rebours.

Outre le bois propre à la Gaspésie, le sapin, le bouleau et l'épinette, on trouve des pins sur la cime des montagnes, où ils ne sont pas tou-

jours d'un accès facile, à cause des falaises escarpées que forment les flancs de ces montagnes. Le merisier et l'érable sont assez abondants, ainsi que le cèdre et le frêne, dans les vallées des rivières. A la rivière à Claude et à la rivière au Marsouin, il y a déjà plusieurs sucreries exploitées par les colons établis sur les bords de ces rivières.

Comme dans le canton voisin, le feu a fait beaucoup de ravages dans ces deux premiers rangs du canton Duchesnay, et a enlevé à la forêt une partie considérable de sa valeur. La vallée du bras est de la rivière au Marsouin a été tout dévastée par un incendie, qui a traversé au bras ouest du ruisseau à Rebours et s'est étendu dans cette vallée jusqu'au bord de la mer.

(*Ant. Painchaud*, 5 mai 1571)

Canton Fortin

C'est à la suite de ces explorations que je demeurai convaincu qu'il était parfaitement inutile de chercher un terrain propre à la colonisation au-delà des bords de la rivière Malbaie ; et je me décidai de suite à borner mes opérations au tracé des rangs trois et quatre, que traversent cette rivière et les différents ruisseaux qui s'y déchargent. C'est pourquoi je commençai à ouvrir la ligne de division entre le deuxième et le troisième rang.

Mais bientôt la vallée de la rivière commença à se rétrécir, ne laissant aucun terrain plat entre ses bords et le pied des montagnes, qui devenaient plus élevées et plus rapprochées les unes des autres, et dont les bases des unes dépassaient celles des autres, de manière à rendre le cours de la rivière rapide et tortueux et à lui imprimer souvent une direction nord et sud, en sens opposé à son cours général vers l'est. Je traversai au lot numéro vingt et un, le bras nord de la rivière, lequel se trouve encaissé entre deux rangées de très hautes montagnes, et prolongeai ensuite cette ligne de division entre le deuxième et le troisième rang, jusqu'au lot numéro vingt-huit, où je me déterminai à tracer la ligne centrale au-delà de chacun des bras de la rivière, au nord et au sud, pour avoir une connaissance plus parfaite du pays environnant.

Si, dans les deux premiers milles, ou du moins jusqu'au bras nord de la rivière, il y a sur chaque rive une étendue de quinze à vingt chaînes de terre plate, qui va toujours en se rétrécissant, c'est un ter-

rain rocheux, couvert de mousse, mal boisé, indiquant un sol pauvre et très peu propre à la culture. Au-delà de la Fourche, à peine trouve-t-on sur une rive ou sur l'autre le terrain nécessaire à la construction d'un chemin.

En général, toute cette contrée est boisée en sapins, épinettes, bouleaux et cormiers, avec quelques merisiers que l'on rencontre plus généralement sur le sommet des montagnes. Le bois n'est pas d'une venue bien haute et le caractère rocheux du terrain ne lui permet d'étendre les racines qu'à la surface de la terre....

Tout le bois propre à la construction, au commerce et à l'exportation, qui se trouvait dans le voisinage de la rivière a déjà été enlevé, il y a bien des années, et tout le long de cette rivière jusqu'à une petite distance au-dessus de la Fourche, l'on ne trouve plus que les souches et les débris des pins qui ont été convertis en bois carré ou en billots, dont on faisait des madriers à un moulin qui avait été érigé à deux ou trois milles de l'embouchure de la rivière.

On trouve encore quelques pins sur le sommet des montagnes, surtout au sud de la rivière : mais ils ne sont pas assez nombreux pour couvrir les dépenses qu'entraîneraient les frais de les transporter à la rivière. D'ailleurs, la branche principale de la rivière n'offre pas de forts obstacles au transport du bois de commerce, car les rapides, quoique nombreux, ne sont pas de nature à briser le bois dans son passage. Il faut remarquer, cependant, qu'à une distance de quatre milles dans le canton Fortin, le cours de cette rivière devient si tortueux et change de direction si brusquement, que le bois pourrait facilement être retenu dans un de ces coudes, s'y entasser et former de ces digues comme l'on en rencontre sur la Rivière Saint-Jean, et qu'il est souvent difficile et coûteux de faire disparaître. Quant au bras nord de la rivière, à une distance d'un mille ou un mille et demi, on y trouve une chute d'une hauteur assez considérable pour offrir un obstacle insurmontable au passage du bois. D'ailleurs, à une très petite distance au-delà de cette chute, la rivière se divise en une foule de petits ruisseaux, qui ne forment plus qu'une suite continuelle de cascades dans les profondes ravines des montagnes. Le bras principal lui-même de la rivière semble prendre sa source à une distance très rapprochée dans un groupe de montagnes, qui paraissent former la hauteur des terres entre la baie de Gaspé et la baie des Chaleurs. Et aussi loin que la vue peut s'étendre vers le sud-est, on ne voit qu'une suite continuelle de

montagnes ayant des directions diverses et séparées les unes, des autres par des ravins, où coulent de petits ruisseaux qui vont se jeter d'un côté, au sud, dans la Grande Rivière et la rivière Pabos, et de l'autre côté, au nord, dans la rivière Saint-Jean.

J'étais déjà assez avancé dans le canton Fortin pour voir de suite que je ne trouverais nulle part dans cette direction, de terrain favorable pour les fins de la colonisation, et que, outre la rareté du bois de commerce, les difficultés de transport sur un territoire aussi montagneux, devaient, loin d'offrir quelque encouragement à ceux qui voudraient se livrer à cette branche d'industrie sur les petits tributaires de la Rivière Malbaie, les détourner complètement.

(*A. Painchaud*, 21 décembre 1869.)

Seigneurie de Pabos

Dans toute la première concession, depuis la seigneurie de la Grande Rivière jusqu'à la rivière du Grand Pabos, et dans la deuxième et la troisième concessions est de la ligne centrale ou de la rivière du Petit Pabos, on trouve partout les indices d'un sol riche et utile, comprenant certaines étendues de terrains bas, très propres à la culture du foin ou herbe à fourrage qui croît déjà à l'état sauvage dans un grand nombre de prés naturels et lacs, qui assèchent pendant les chaleurs de l'été. Dans les terrains plus élevés et susceptibles de culture, on ne rencontre pas de roches, et tout porte à croire que le sol est d'une nature très productive, surtout dans cette partie comprise entre la seigneurie de la Grande Rivière et le ruisseau Têtu, où le terrain est plan et très avantageux à la colonisation.

Dans la péninsule de Pabos, le rang Saint-Hubert et cette partie de la première concession au nord de la baie de Pabos, le sol est plus rocheux, et il n'y a que sur les bords de la baie ou des lacs, et dans quelques endroits où les rochers ne se montrent pas immédiatement à la surface du sol, où l'on puisse trouver une étendue très limitée de terrain susceptible de culture.

Dans la deuxième concession, le terrain devient de plus en plus montagneux en approchant la rivière du Grand Pabos, dont les deux rangs de chaque côté peuvent être colonisés, en prenant avantage de certaines étendues de terrain plat qui se trouvent sur plusieurs des lots

entre la rivière et le pied des montagnes. La troisième concession, à l'ouest de la rivière du Petit Pabos, est entrecoupée par un bras de cette rivière et un grand nombre de ruisseaux qui y déchargent. Ces ruisseaux forment des ravins assez profonds dans les montagnes, et sur le sommet de ces montagnes on trouve quelques étendues de bon sol fertile, mais l'accès en est très difficile.

Il n'y a pas à en douter, cette seigneurie est encore riche en bois de commerce de toute espèce. Il est vrai de dire que l'ancienne compagnie de Pabos a enlevé une certaine partie du bois de pin, dans la partie de la seigneurie la plus rapprochée de la mer ; mais il en reste encore dans l'intérieur, pour l'exploitation, pendant plusieurs années, si l'on en croit le rapport des coureurs de bois ; mais il faut remarquer que la rivière du Grand Pabos ne traverse qu'une partie de la seigneurie, et que la rivière du Petit Pabos ne s'étend pas bien loin dans l'intérieur. On trouve encore en abondance, même dans les premiers rangs, tous les autres bois de commerce, tels que l'épinette, le sapin, le merisier, le cèdre et le frêne. Le cèdre est celui qui est le plus recherché par les habitants des localités voisines, aussi viennent-ils le couper en quantité assez considérable, pour la construction de leurs bateaux de pêche. Le merisier est abondant, fort gros et bien sain ; il deviendra nécessairement un article important pour le commerce.

(*A. Painchaud*, avril 1874.)

Canton de Perce

Dans cette région, le seul cours d'eau qui mérite d'être mentionné est la *Brèche à Manon*, rivière d'une largeur de trente mailles, coulant au fond d'un ravin, dont j'estime la profondeur à quatre-vingt-dix pieds environ mesuré du sommet le plus élévé, et la vallée mesurea peu près sept chaînes de largeur le long de la ligne de base. A l'exception des lots 5 et 6, tourmentés par cette rivière, le reste présente une surface généralement unie et un sol très propre à la culture, reposant sur du grès rouge et des conglomérats de calcaire dont il tire une bonne proportion d'alumine, de sable et de carbonate de chaux, constituants incontestables d'un sol fertile. Cette description du sol s'applique généralement à toute la région comprise dans le présent arpentage.

Partant de nouveau du poteau numéroté 9 et 10, dans le rang B, j'ai chaîné des lots d'une largeur perpendiculaire de treize chaînes, et mis des poteaux tels que requis par les instructions générales, portant des numéros bien gravés et séparant des lots vers l'est, c'est-à-dire jusqu'au lot 22 inclusivement. En outre, à la limite ouest du lot 1 dans le rang A, sur ce côté-ci du rang, le terrain conserve généralement son uniformité de surface ; car il serait difficile de ne pas faire entrer dans cette description les terres légèrement onduleuses, et aussi les éléments constitutifs du sol, produisant une terre argileuse, fertile, rouge, couverte d'une riche forêt d'épinette blanche et d'épinette noire, de bouleau blanc, bouleau jaune et bouleau noir, et du sapin en assez grande abondance. Cet arbre réussit si bien dans ces régions et atteint de telles dimensions, qu'il fournit presque tout le bois de sciage employé dans cette localité et les cantons environnants.

J'ai traversé en cet endroit la branche ouest de la Petite rivière, cours d'eau de douze mailles de largeur et une autre branche de cette rivière formée par un ruisseau desséché, se déchargeant apparemment, par une embouchure de cinq mailles de largeur, dans la saison des hautes eaux, outre le lit d'un ancien ruisseau, où, après les fortes pluies, il se forme de place en place des mares d'eau.

Partant du poteau formant la limite ouest de la ligne de base du rang A, j'ai subdivisé des lots de ce rang. Le sol est sans conteste plus riche que dans le rang B ; le bois, qui se compose des mêmes essences, est plus gros et plus long. Il y a de plus du frêne blanc, du frêne de montagne, quelques érables à sucre par ci par là, et une forte pousse de broussailles. Il y a de grandes étendues de terre noire et brune, où le cèdre a été en grande partie coupé, et l'aulne croît abondamment autour de ces troncs.

Tout ce rang se compose d'un sol plus humide que celui du rang B, et son égouttement facile serait bien compensé par sa plus grande production, comparativement à la surface plus pierreuse du rang B. La rivière de l'Anse-à-Beaufils et un de ses tributaires, sont les seuls cours d'eau dignes de remarque dans cette région. Le premier a une largeur de cinquante mailles et une profondeur de deux mailles, et le second a une largeur de quinze mailles, tous encaissés entre deux hautes et très abruptes rives élevées.

Après avoir tiré une ligne de contrôle depuis le poteau situé entre les lots 22 et 23 sur le rang 4, astronomiquement sud 25° 30' est, jusqu'à l'in-

tersection de la ligne de base du rang 3, depuis cet endroit j'ai subdivisé des lots de treize chaînes chacun, jusqu'à la limite est du second rang, à partir du lot 22 jusqu'au lot 4 inclusivement.

Le sol est le même que dans la région précédente ou rang A, et digne d'attirer l'attention de l'agriculteur ; mais la surface est plus ondulée, surtout à l'est, à mesure que l'on approche des *Montagnes des Chutes*, ainsi désignées parce que ces chutes commencent du côté du village de Percé par de profonds précipices avec des falaises, s'élevant verticalement en maints endroits et terminant abruptement le terrain qui les entoure.

Ces terrains seront recherchés avec avidité, dès qu'ils seront mis en vente. Quoique accidentés en arrière par les montagnes des chutes, leur proximité du village de Percé leur donne une grande valeur. Leur front présente une légère élévation vers le nord. Le sol est ce qu'il y a de mieux dans le canton, et le bois est d'une qualité digne d'attirer l'attention de nombre de bucherons, qui appellent cette région la Commune.

En terminant mon rapport, je suis obligé de faire des remarques sur le canton même, et de noter brièvement son aspect physique et ses ressources au point de vue de la colonisation.

Excepté la partie est, montagneuse jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur, il reste dans les rangs subdivisés du canton, actuellement déserts, un grand et excellent champ de colonisation. Quoique les rives des cours d'eau forment des collines arrondies s'élevant à pic de chaque côté, ce qui arrive fréquemment en cette province dans maints endroits situés plus au sud, provenant sans doute de leur voisinage de la mer et du climat favorable résultant de ce voisinage, le sol varie de la terre légère et pierreuse à la terre forte et argileuse, recouverte en bien des endroits d'une terre végétale riche. Elle est couverte d'une riche petite pousse de bois, se composant principalement de conifères, dont l'essence la plus précieuse est le cèdre blanc ; mais il a aussi du bois franc en abondance, y compris des bosquets d'érable. Telles sont les ressources que ce canton et ceux qui l'avoisinent offrent à l'entreprise des colons qui désireraient s'y établir.

(*G. DeBouthillier*, 3 décembre 1868)

Canton Rameau

Quoique, en général, tout ce canton soit montagneux et entrecoupé de bras de rivières et de ruisseaux qui coulent dans de profonds ravins, si l'on excepte la partie la plus voisine de la seigneurie de la Grande-Rivière, où la vallée de la rivière est plus large et où le terrain s'élève graduellement vers le premier et le quatrième rangs, cependant dans la partie nord-ouest les montagnes sont d'une bien plus grande élévation, se rapprochent davantage de la rivière, où elles baignent leurs flancs escarpés et offrent une barrière infranchissable pour atteindre le sommet, sur lequel on ne peut parvenir qu'en détournant ces montagnes, en suivant quelque ruisseau, où il serait toujours possible de pratiquer des chemins d'hiver.

Le bras nord, formant lui-même une belle rivière avec un seul petit rapide, offre peut-être autant d'avantages que la Grande-Rivière elle-même pour ceux qui voudraient sortir du bois d'hiver par cette voie, et c'est pour cela que j'ai remarqué sur le terrain la division du quatrième rang.

Quant au bois de commerce, je ne puis pas dire que le pin soit très abondant, ni d'une qualité supérieure ; on le rencontre généralement sur le sommet des montagnes et peu sur les fonds, dans le voisinage immédiat de la rivière, où l'on trouve en revanche du cèdre en très grande quantité. J'ai remarqué quelques érables sur les flancs des montagnes, mais en trop petite quantité pour former des sucreries de quelque importance. Le merisier, qui est généralement sain et d'une grosseur assez remarquable, se rencontre partout mêlé au bouleau, sapin et épinette, ces derniers étant peu dominants.

Quoique cette partie du canton Rameau, traversée par la Grande-Rivière, ne soit pas assez riche en bois pour fournir un article abondant pour l'exploitation, si l'on excepte peut-être le cèdre, cependant ces lots de terre seront toujours précieux, quant au bois de construction et de chauffage, pour les habitants de la seigneurie de la Grande-Rivière et des cantons voisins ; et je ne doute pas que aussitôt qu'ils seront mis en vente, ils ne trouvent de nombreux acheteurs pour les exploiter.

(*Ant. Painchaud*, avril 1875)

Canton Taschereau

On ne trouve dans ce canton de sol propre à la culture que dans les anses et les vallées formées par les rivières de l'Anse-Pleureuse, du Gros-Mâle et du Manche-d'Epée, et aussi sur le bord de la mer, dans les quatre ou cinq premiers lots, près de la petite Magdeleine, où les montagnes s'éloignent quelque peu du rivage. Le terrain compris entre ces différentes rivières est fort boisé et formé de montagnes élevées, sur le sommet desquelles on ne rencontre aucun plateau de quelque étendue importante. Entre le Gros-Mâle et l'Anse-Pleureuse, ces montagnes sont d'une hauteur de quinze cents à deux mille pieds et forment au bord de la mer des falaises et des rochers perpendiculaires, au pied desquels, en plusieurs endroits, la mer ne laisse aucun passage sur le rivage. Dans la vallée de la rivière de l'Anse-Pleureuse, au sud du lac, il y a une assez grande étendue de terrain fertile, quoique cette vallée n'ait pas plus d'un demi-mille dans sa plus grande largeur. Autour du lac, dans les cinq premiers lots, il n'y a pas de terrain propre à la culture, car les montagnes se forment sur le bord même du lac. A Gros-Mâle, quoique la vallée entre les montagnes soit plus étroite, il y a cependant sur les bords de la rivière un sol fertile, propre à la formation de bons établissements. La vallée du Manche-d'Epée est peut-être un peu plus large, contient un sol fertile, particulièrement sur les bords du bras nord-ouest, qui seront bientôt colonisés, car on y a déjà commencé des défrichements aussitôt que les lots ont été marqués.

Le sapin, le bouleau, l'épinette, comme dans toute la Gaspésie, sont les bois dominants dans ce canton. Le pin paraît plus abondant à l'intérieur qu'il ne l'est dans le premier rang, où généralement il n'est pas de la meilleure qualité. On trouve aussi le merisier et l'érable sur les flancs des montagnes, ainsi que le frêne et le cèdre, principalement sur les bords des rivières. Sur le sommet des montagnes, le bois est court et peu touffu, indiquant un sol sec et aride, d'où il ne tire pas une nutrition abondante ; mais dans les fonds, aux bords des rivières, il est plus long et donne tous les signes d'une végétation plus riche.

Le feu a aussi fait dans ce canton de grands ravages et a déjà détruit une grande partie de la forêt, principalement dans le voisinage de l'Anse-Pleureuse, du Gros-Mâle et du Manche-d'Epée. A ce dernier poste surtout, les habitants ont beaucoup souffert, ayant perdu leurs récoltes et plusieurs granges et autres bâtisses.

(*Ant. Painchaud*, 6 mars 1871)

COMTÉ DE JOLIETTE

Canton Cartier

Tout ce canton est de terre arable, très propre à la culture et à la colonisation. Il est bien arrosé par des lacs et des cours d'eau. Il y a quelques montagnes, désignées sur le plan qui accompagne mon rapport et particulièrement décrites dans mon livre de notes. Sur les rivières Archambault, Metice et Swaggin, il se trouve de très belles places de moulins, très propres aux besoins de la colonisation. La truite mouchetée abonde, ainsi que toutes les espèces de poisson, dans la plupart des lacs et la rivière l'Assomption.

Le sol se compose en grande partie de terre noire, et il est un peu pierreux. La forêt se compose de pin rouge et de pin blanc, de bouleau blanc, de cèdre, d'épinette et d'érable. Tout le pin a été coupé et en grande partie enlevé, excepté dans la partie comprise à partir du No. 6 jusqu'au No. 12, dans les rangs 5 et 6. Il y a aussi une immense forêt de pin rouge au côté nord-est de la rivière l'Assomption, entre cette dernière et la ligne nord-est du canton Cartier, qui n'a pas été beaucoup entamée.

La forêt est remplie de caribous, orignaux, chevreuils, castors dans les criques et les embouchures des lacs. On rencontre partout de la marte, du vison et autres animaux à fourrure de toute sorte, de la perdrix, des canards, etc. Ce canton peut fournir de la terre cultivable au cultivateur, de la chasse et de la pêche au chasseur, et du bois au marchand de bois.

(*F. P. Quinn*, 3 septembre 1864)

Canton Joliette

Il existe dans ce canton des pouvoirs d'eau illimités, sur la rivière Noire, la rivière Leprohon et la rivière David, dont, je ne doute pas, on retirera de grands avantages par la suite. Il y a très peu de bois marchand, si ce n'est l'épinette, qui est très abondante et généralement

d'une forte pousse. La meilleure terre se trouve dans les rangs un et deux et le long des vallées de la rivière Noire et de la rivière David.

(*James W. Martin*, novembre 1855)

Ce canton est situé, partie dans le comté de Joliette et partie dans celui de Berthier. Il est divisé en lots de fermes. Il a une largeur de huit milles et une profondeur de 5 rangs, dans la partie sud-ouest et de six rangs dans la partie nord-est. Le sol est bon, généralement, et propre à la culture ; il est composé de terre jaune, plus ou moins sablonneuse, rocailleuse et rocheuse ; il y a aussi de la terre noire, le tout couvert de détritus végétaux.

Parfois les éminences sont des chefs-d'œuvre de la nature, d'où l'on peut contempler les campagnes à une si grande distance, que la vue se perd à l'horizon.

Les différentes espèces de bois que l'on trouve dans ce canton sont l'épinette blanche, le cèdre, l'érable, le merisier, le sapin, la plaine et le hêtre ; il y a aussi du pin et du bouleau, mais en petite quantité. Les bois dominants sont l'épinette blanche et le cèdre. Les bois sont exploités par les fabricants de bois, depuis la ruine presque complète du pin.

J'ai remarqué plusieurs pouvoirs d'eau dans le parcours de la rivière Noire et de la rivière David ; il y existe maintenant un moulin à farine et un moulin à scier le bois. Les colons vendent les produits de la ferme avec avantage aux marchands de bois, grands consommateurs de lard, farine, foin et avoine.

(*N. Dorval*, 30 janvier 1873)

COMTÉ DE KAMOURASKA

Canton Bungay

Le terrain n'est pas également bon partout ; les six, sept, huit et neuvième rangs sont impropres à la colonisation, à cause de leur sol rocheux.

Le cordon en profondeur du canton est accidenté par des coteaux et des mamelons arides et rocheux, à l'exception d'une partie des deux derniers milles nord-est, où le terrain est assez plan et propre à la culture. Ce bon terrain m'a paru s'étendre vers le sud et finit à peu de distance au nord du cordon.

Dans le cordon tracé entre le cinquième et sixième rang, le terrain n'est bon que par intervalle ; on rencontre des passées rocheuses. Vient ensuite le cordon entre le quatrième et cinquième rang, où j'ai été assez satisfait du sol. Les rangs inférieurs à ce dernier offrent une terre féconde et productive, à l'exception des derniers lots avoisinant la ligne nord-est du fief Granville, qui sont très rocheux. Les bois dans ce canton sont en partie ruinés par les chantiers, qui paraissent continuer, tous les ans, à enlever et glaner le peu de bon bois qui s'y trouve et qui serait nécessaire aux établissements des colons.

(*Vital Desrochers*, 12 mai 1853)

Canton Pohenegamouk

Dans le rapport que j'eus l'honneur de soumettre à votre Département l'année dernière, j'ai déja mentionné que le fronteau, entre le premier et le deuxième rang de ce canton, passe assez généralement sur une rangée de montagnes qui est la hauteur des terres séparant les eaux qui se jettent dans le Saint-Laurent de celles qui se déchargent dans la rivière Saint-Jean, ou la baie de Fundy, de sorte que le terrain en est généralement peu propre à la culture. Dans le reste du canton,

au contraire, la terre en est généralement bonne pour toute espèce de culture, mélangée de distance en distance de bon sable et de terre argileuse.

Outre la rangée de montagnes entre le premier et le second rangs, la partie qui se trouve du côté nord-est de la rivière Saint-François, jusqu'au bas du lac Pohenegamouk, il se rencontre aussi quelques hautes montagnes ; cependant, entre chaque montagne, il y a des vallons où la terre est très bonne, ainsi que de chaque côté du lac, quoique le terrain s'élève graduellement à une certaine hauteur. La terre est généralement des meilleures. Du côté sud-ouest du lac, à environ un mille et demi, il y aussi une haute montagne, mais elle est de terre arable. Je considère qu'au moins les trois-quarts de ce canton sont de bonne terre pour toute espèce de culture.

J'ai déjà fait rapport sur l'importance de ce canton, comme centre de commerce, par son beau lac et les communications par eau de ce lac à la rivière Saint-Jean, par la rivière Saint-François et par les chemins de communication avec la Rivière-du-Loup, Saint-André et ailleurs.

Ce canton est complanté en bois de toutes espèces qui poussent ailleurs dans cette partie du pays. Le pin a été enlevé il y a quelques années ; mais il y a beaucoup d'épinettes, bonnes pour planches et madriers, de cèdres, merisiers, érables, qui fourniront plus tard de belles sucreries.

Ce canton est traversé dans toutes les directions par de petites rivières, la plus considérable étant la rivière Saint-François, qui se décharge dans le lac Pohenegamouk et continue son cours jusqu'à la rivière Saint-Jean. Cette rivière est navigable de la sortie du lac, en montant, environ deux milles, pour des canots A une distance d'environ un mille, plus ou moins, elle a de forts accores, mais dans le plateau entre ces accores et son cours, la terre est généralement des meilleures.

(*C. F. Fournier*, 3 mai 1854)

COMTÉ DE L'ISLET

Canton Arago

Le terrain que j'ai parcouru dans le cours de mon arpentage est en général onduleux, s'élévant quelquefois en mamelons de 40 à 100 pieds de hauteur. Le sol, à l'exception du 7e rang, est généralement très propre à la culture ; quoique rocheux, il est composé de terre jaune et de terre grise argileuse et couvert de bois mêlés, entre autres le sapin, le merisier, l'épinette, le cèdre et quelques érables. Le bois de commerce, c'est-à-dire l'épinette blanche, abonde, excepté sur le 7e rang, où le feu à promené ses ravages l'été dernier. Quant au pin, il est tellement rare qu'il ne mérite pas mention, les quelques arbres qui étaient originairement disséminés dans ce canton ayant été coupés et enlevés ; ceux qui restent sont secs et en petite quantité.

Dans l'intérieur de ce canton, il y a sur la " hauteur des terres " une quantité de petits lacs déchargeant leurs eaux partie au sud et partie au nord ; ils sont en général peu profonds, non poisonneux et très vaseux. Au nombre de ces lacs était autrefois le lac de l'Est, maintenant converti en marais ; il pourrait être facilement desséché à peu de frais. Ces lacs alimentent nombre de ruisseaux peu considérable, qui serpentent à travers ce canton. De tous ces cours d'eau, il n'y a pour ainsi dire que la rivière Ratsoul qui mérite mention ; elle à environ une chaîne de large sur le 5e rang, et alimente un moulin à scie bâti par M. A. Leclerc, vers le milieu du 6e rang. Il y a aussi un autre pouvoir d'eau pour un petit moulin à scie sur le lot 26 du 7e rang.

(*P. R. A. Bélanger*, 5 avril 1881)

Canton Ashford

La terre est plane dans toute cette partie du canton Ashford, moins le nord-est de la rivière Ouelle, où il y a des côteaux, mais de peu d'élévation et de montée facile. Le bois se compose généralement de cèdre, épinette, sapin, bouleau, merisier et érables, en certains endroits. Il y avait beaucoup de pins ; mais depuis bon nombre d'an

nées on les a détruits, enlevés ou gaspillés annuellement, de sorte qu'il en reste bien peu à présent. Néanmoins, il a été fait chantier cet hiver le long de la rivière Ouelle : on peut trouver beaucoup de billots d'épinette prêts à être exploités dans cette partie du canton.

(*C. F. Fournier*, 13 mai 1864)

Quant à la qualité du sol et du bois, je ne m'étendrai pas au long, car ce serait répéter ce que vous savez depuis longtemps et par conséquent vous ennuyer. Les chantiers qui sont en grande activité dans cette localité sont une des causes qui ont fait disparaître le plus beau bois ; il y avait beaucoup de pins et il en reste encore, mais d'une qualité très médiocre. On remarque de temps à autre quelques érables ; mais ils sont en si petite quantité, qu'il n'est pas nécessaire d'en faire mention. Le bois prédominant dans ce canton est le sapin, accompagné de cèdre, merisiers et épinettes. La terre est généralement riche et très unie ; je la crois exempte de roches, surtout sur les deuxième et troisième rangs : une couche de neige d'environ six pieds couvre maintenant le sol et m'empêche d'en apprécier convenablement la qualité ; cependant, je présume qu'il n'est pas très avantageux pour s'y établir.

(*J. N. Duval*, 1er avril 1873)

Canton Beaubien

Dans ce canton, j'ai subdivisé tout le troisième et le quatrième rangs, renfermant une superficie de cinq mille quatre-vingt-deux acres. Dans les rangs cinq et six, je n'ai subdivisé que trois lots dans chacun, formant une superficie de six cents acres. Il y a un peu de perte sur le bas d'une partie des lots du troisième rang, au nord-est jusqu'a la fin du rang, causé par des brûlis rocheux et une continuation du mauvais terrain de Lessard, jusqu'à une profondeur de cinq à dix chaînes au sud-est du cordon nord-ouest de Beaubien. Le reste du rang, quoique n'étant pas ce qu'il y a de meilleur, est passablement bon. Au sud-ouest de la ligne centrale, on trouve un bois mêlé de merisier, érable, épinette, cèdre et sapin ; du côté nord-est, l'épinette domine. Le quatrième rang est un peu meilleur que le troisième ; le bois franc est plus commun au sud-ouest et l'épinette plus grosse au

nord-est. Une terre de savane et à épinette noire commence à paraître sur le haut de ce rang, vers le numéro quinze, et s'étend jusqu'au canton Arago en gagnant vers le sud-ouest et rendant le reste des deux derniers rangs inculte. Les lots un, deux et trois, dans les rangs cinq et six, sont passablement bons, ceux du sixième rang étant couverts de mérisier, d'érable et d'épinette ; au delà de ces lots, allant au nord-est, le terrain ne vaut que peu, ou pour mieux dire, ne vaut rien.

(*Thomas Breen*, 25 février 1869)

Cantons Garneau, Casgrain et Lafontaine

Les cinq derniers rangs du canton Garneau, actuellement arpentés, occupent une superficie de 22,000 acres de terre, en partie très propre à la colonisation, offrant une surface généralement unie et recouverte en grande partie de bois franc d'essences différentes. Ce canton est plus rocheux que le canton Casgrain.

Les cinq derniers rangs du canton Casgrain, qui forment une superficie de 20,226 acres, sont en général moins pierreux que ceux du canton Garneau. Ils sont en partie recouverts d'érable, présentent un sol généralement sablonneux et de bonne qualité. Ce canton est traversé dans toutes les directions par des rivières nombreuses et importantes, sur lesquelles on pourra facilement construire des moulins de toute espèce.

On rencontre dans diverses parties du canton Lafontaine, des prairies faites par les castors, il y a nombre d'années. Ces prairies offriront un grand avantage aux colons, vu la facilité avec laquelle ils pourront s'approvisionner de foin, qui, quoique étant de qualité un peu inférieure, n'en sera pas moins utile pour l'hivernement du bétail, pendant les premières années de leur établissement et jusqu'à ce qu'ils puissent retirer de leurs propres lots un foin de qualité supérieure. Il y a aussi sur quelques lots des érablières, dont un bon nombre sont déjà occupées par des personnes qui y ont fait du sucre ces deux ou trois dernières années. Ces érablières seront également avantageuses aux propriétaires de ces lots, en ce sens qu'elles leur permettront de faire un peu d'argent dans une saison où il leur serait impossible de travailler à l'avancement de leurs fermes.

Une des raisons principales qui ont certainement retardé la colonisation, ce sont les rapports défavorables sur ces terres, faits, pour une raison ou pour une autre, par des chasseurs, alléguant que ce ne sont que des savanes et des rochers, tout à fait impropres à la colonisation. Ces rapports sont apparemment confirmés par une lisière de terre d'un mille à un mille et demi de largeur, située en arrière des seigneuries, et telle que les chasseurs ont représenté que le reste pouvait être.

(*Frs Têtu*, 1868)

Canton Fournier

Le sol par moi arpenté est en général de terre sablonneuse, boisée de sapin, épinette, merisier et bouleau. C'est en général un sable sec, plus ou moins pierreux, mais néanmoins très cultivable pour la plus grande partie. Le fronteau entre le huitième et le neuvième rang fait exception à la généralité, car tout le côté nord-est de la ligne centrale et la plus grande partie du côté sud-ouest, traverse une terre sablonneuse, il est vrai, mais riche et sans roches pour la plupart du temps, boisée en bois franc, mêlé d'épinette. Le gros et grand bois que l'on rencontre témoigne de la fertilité du sol. Le sol rencontré dans tout cet ouvrage, sauf le cordon ci-haut précité, ressemble beaucoup au sol que l'on rencontre tout le long du chemin Elgin, et qui, comme on le sait, n'est pas méprisé de nos colons. Il se rencontre néanmoins quelques savanes, presque toutes auprès des lacs et qui, comme partout ailleurs, seront un obstacle à la colonisation, surtout sous le rapport des chemins. Le sol est presqu'en généralité plan, sauf quelques légères ondulations ; on ne rencontre aucunes montagnes ou coteaux, et dans toutes les lignes que j'ai tirées, on peut facilement tracer des chemins

(*C. A. Verreault*, 11 octobre 1862)

Canton Lemard

Dans ce canton, j'ai subdivisé tout ce que j'ai trouvé être propre à la colonisation et consistant en vingt-quatre lots, dont douze au troisième rang et douze au quatrième rang, formant une superficie de deux mille quatre cent vingt acres.

Bien que le terrain soit un peu rocheux, il est néanmoins égal, sinon supérieur, à ce qu'on rencontre dans les rangs inférieurs de Lessard et Saint-Cyrille. Une bonne terre jaune et un bois mêlé de sapin, épinette et bouleau, prédominent presque partout, surtout dans le troisième rang. Le terrain est plus bas, plus frais, sur le quatrième rang, où le cèdre est beacoup plus commun. Cette seule considération du bois est suffisante pour donner une valeur réelle à ces lots, car le cèdre et les bois francs deviennent de jour en jour plus rares dans les concessions de nos anciennes paroisses et il faut s'éloigner dans l'intérieur pour se procurer le bois de chauffage nécessaire.

Une visite et exploration minutieuse de la partie nord-est, depuis la ligne centrale allant jusqu'au cordon sud-ouest du canton Fournier, m'ayant démontré qu'elle ne valait absolument rien pour la colonisation et que pas même la vente du bois en paierait les frais de subdivision, j'ai laissé cette étendue de terrain, vacante, me conformant en cela à mes instructions.

(Thomas Breen, 25 février 1869)

Cantons Lessard et Beaubien

La ligne extérieure nord du 3ième rang n'ayant jamais été tracée, j'ai dû faire l'ouvrage tout en neuf. J'ai cru devoir aussi continuer la subdivision de ce rang jusqu'au canton Fournier, le sol étant de qualité supérieure aux autres rangs, et un peu moins rocheux. Les bois prédominants sont le merisier, l'érable, le hêtre et le bouleau ; le reste consiste en épinette, sapin et cèdre. Le terrain est généralement plus bas et plus frais sur le 4e rang, où le cèdre est plus commun. J'abandonnai la subdivision de ce rang entre les lots 12 et 13, le reste me paraissant en brûlis et le sol de qualité inférieure.

Les rangs A et B sont inférieurs au reste de ce canton ; le sol est plus rocheux et le bois de peu de valeur, étant en partie détruit par les chantiers et par le feu. La partie que j'ai vérifiée dans le canton Beaubien est en général très-propre à la culture, à l'exception toutefois de la partie nord des rangs 1, 2 et 3, qui est très rocheuse, surtout dans les rangs 1 et 2, où je n'ai pu planter de poteau sur les quatre premiers lots. Le sol, dans ce canton ainsi que dans le canton Lessard, est onduleux et parfois assez plan, bien arrosé par de nombreux cours

d'eau, au nombre desquels sont le bras d'Apic, le bras de l'Est, le bras du Nord-Est, la fourche des Plaines, etc. Le bois de commerce a été détruit par les chantiers et les feux et ne mérite plus mention. Ces deux cantons étant d'un accès très facile, proches du fleuve et traversés par le chemin Arago, offrent de grands avantages à la colonisation.

(*P. R. A. Bélanger*, 25 avril 1883)

Canton Liverrier

Sur le deuxième et le troisième rangs, le terrain est plus inégal qu'ailleurs. La plus haute montagne se trouve sur le commencement du sixième rangs, lot numéro un. La surface générale de tout ce canton, quoi qu'accidentée, est toute propre à la culture ; très peu de lots sont mauvais à raison des lacs ou savanes, très rares et très petits.

Le tiers de la route se compose de bois franc avec sol graveleux et terre jaune, le reste est de bois mêlé, recouvrant la meilleure terre. Beaucoup de ruisseaux et une assez grande rivière traversent le canton dans toute sa largeur, donnant de chaque côté de bonnes terres bien planes et d'autant plus précieuses qu'elles sont à une petite distance du chemin Taché. Enfin dans ce grand canton, à l'exception du pin, qui a été tout enlevé, on trouve toute autre espèce de bois de construction et bois franc, recouvrant toutes les qualités de sol qu'on rencontre dans cette contrée.

Il est à remarquer que le climat en ces endroits est plus doux qu'il n'est le long du St-Laurent, par la raison probablement que le territoire se trouve protégé des vents froids du nord-est, par ses hautes montagnes du nord.

(*Frs Têtu*, 29 avril 1864)

COMTÉ DE MASKINONGÉ

Canton Chapleau

Tout le terrain situé dans ce canton et dans les rangs qui bordent le lac aux Ecorces, à l'exception d'une montagne qui passe au sud-est du lac et qui court à peu près sud-ouest, jusqu'à la rencontre de la rivière aux Ecorces, présente les meilleurs avantages à la colonisation et au défrichement. En général, le terrain est uni et plan, ou en pente douce vers le lac aux Ecorces. Le sol se compose d'une bonne terre jaune, et par endroits de terre grise peu rocheuse, le sous-sol paraissant d'argile dans les bas-fonds.

D'après les renseignements que j'ai pu obtenir des chasseurs ou coureurs des bois que j'ai eu occasion de rencontrer dans le cours de mes opérations, le terrain qui reste à arpenter dans ce canton, promet encore plus que celui déja arpenté ; et j'ai lieu de le croire, car plus j'ai pénétré dans l'intérieur du canton, plus j'ai trouvé, en effet, le terrain plan et le sol avantageux.

Le bois, en général, est beau et long ; les plus communs sont le merisier et l'épinette ; cette dernière espèce se trouve même en quantité suffisante pour l'exploitation. Il y a aussi de l'érable dans les 2e, 3e et 4e rangs. Il n'y a presque plus de pin dans ces endroits, ce bois ayant été détruit par les exploitations, et il n'en reste plus, à bien dire, que les rebuts.

Les lacs sont très poissonneux et dans le lac aux Ecorces, j'ai pris de la truite d'une excellente qualité.

(*T. C. de la Chevrotière*, 2 décembre 1879)

La majeure partie des lots de ferme arpentés et subdivisés dans ce canton sont avantageux et propres à la colonisation, surtout la partie nord-est du canton, qui renferme les 1er, 2e, 3e et 4e rangs. Le terrain en est généralement plan et uni ; le sol se compose de terre jaune sablonneuse sur les hauteurs, et en quelques endroits, dans les fonds,

d'une terre grise franche qui ma paru être d'une excellente qualité. Cet endroit est boisé de beaux et longs bois, d'érable, de mérisier, de bouleau, d'épinette et de sapin. Dans les fonds, on trouve le frêne, le mérisier et l'aulne.

La partie du canton renfermant les rangs B, C, D et le 3e rang sud-ouest, bordant la rivière aux Ecorces, n'est pas aussi avantageuse à la culture, étant montueuse et rocheuse ; mais la proximité de cette rivière, qui donne quelquefois de beaux fonds, offre certains avantages. Les 2e, 3e et 4e rangs sud-ouest sont en grande partie boisés en bouleau. Ce bois est maintenant fort recherché par les manufacturiers de bobines, qui ont déjà établi deux manufactures à Saint-Alexis, paroisse voisine du canton Chapleau. Il ne sera pas tard lorsqu'ils transporteront leurs machineries ici, car le bouleau s'épuise dans leur voisinage.

Il existe plusieurs pouvoirs d'eau, notamment ceux de la rivière aux Ecorces, de la rivière du Sud-Ouest et des décharges des nombreux lacs et ruisseaux qui s'y trouvent. Sur toutes ces rivières, décharges et ruisseaux, j'ai remarqué des chutes ou rapides qui alimenteraient des moulins ou manufactures.

Le pin n'est pas en grande quantité, ayant déjà été exploité il y a quelques années ; mais on en trouverait encore pour le commerce, dans ce canton, surtout dans les 2e et 3e rangs nord-est.

(*T. C. de la Chevrotière*, 31 mai 1881)

Canton Decalonnes

Le sol des terres arables de Decalonnes et particulièrement de celles qui bordent les rivières du Loup, Sacacomie et aux Ecorces, et aussi de celles qui bordent les environs sud-est du lac Sacacomie, est, pour la majeure partie, de terre jaune et de terre sablonneuse. Le bois que l'on rencontre en général dans ce canton, est partout d'une belle pousse. On y rencontre toutes sortes de bois, surtout le merisier, l'érable, l'épinette blanche, la pruche et le pin.

Le terrain que j'ai traversé durant le cours de mes opérations est montueux, rocheux, très accidenté, et en conséquence parsemé de beaucoup de lacs.

A part les arpentages déjà faits, et ceux que je recommande de faire, je ne crois pas qu'il reste beaucoup de terrain, dans Decalonnes, propres à la culture, avantageux à la colonisation et méritant les frais d'un arpentage.

Le pin a été en partie épuisé dans le rang A, par l'exploitation qui en a été faite, depuis plusieurs années, par la compagnie de Hunterstown, probablement ; on peut dire aussi qu'il paraît avoir été exploité de la même manière dans le reste du canton.

En addition à ce que j'ai déjà dit sur la nature du sol et le caractère physique du canton, je mentionnerai que j'ai rencontré de magnifiques pouvoirs d'eau, d'abord sur la rivière du Loup, par une chute que cette rivière fait dans le premier rang, à l'endroit où elle est coupée par la ligne centrale. Cette chute est connue sous le nom de chute Brûlée ; un autre sur la décharge du lac à L'eau-Claire, sur le lot numéro deux du deuxième rang, un peu plus haut que l'endroit où cette décharge se jette dans la rivière du Loup.

Les ressources que peut offrir ce canton consistent dans l'exploitation du bois et dans l'avancement de la colonisation.

(*T. C. de la Chevrotière*, 4 février, 1870)

Le sol des septième et huitième rangs de Decalonnes, à part cette partie du septième rang située du côté nord-est de la rivière aux Ecorces, depuis le lot numéro six jusqu'au lot numéro vingt, est composée de grosses montagnes de roches granitiques ; ailleurs, le sol est d'une qualité supérieure. Tous les lots sont pris ou retenus.

Le bois qui prédomine dans l'intérieur du huitième rang est l'érable et le merisier ; près des bords de la rivière, c'est le bois blanc ou tilleul, l'orme et le sapin.

Le sol des différentes parties que j'ai arpentées et reconnues dans le rang A, du canton Decalonnes, est d'une qualité supérieure. La qualité et la richesse des bois annoncent une grande fertilité de sol.

(*T. C. de la Chevrotière*, 28 novembre 1870)

Le troisième rang du canton de Decalonnes est accidenté et montagneux ; le sol, en général, est rocheux, à l'exception des bas-fonds où se trouve une terre franche qui m'a paru fertile. Ce rang est boisé d'une belle pousse de bois franc mêlé ; les bois les plus communs sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'épinette et le sapin ; dans les fonds, le frêne, l'aulne et le merisier dominent ; sur les plus hautes montagnes, on rencontre du chêne. Le pin n'est pas en grande quantité à présent, ayant déjà été exploité, il y a quelque années.

La proximité où se trouve le troisième rang de la rivière du Loup, où un chemin la côtoie, favorisera beaucoup la vente des lots ; déjà une bonne partie est prise ou retenue et l'autre ne tardera pas à l'être. On trouve aussi dans le troisième rang des pouvoirs d'eau qui pourraient être utilisés par la suite, pour des moulins ou autres manufactures.

(*T. C. de la Chevrotière*, 31 mai 1881)

Canton Houde

Le terrain est rocailleux et parsemé de lacs, mais, cependant, susceptible de culture en plusieurs endroits, principalement sur les deux côtés de la rivière aux Ecorces. Dans le canton Houde, où l'on pourrait tracer un rang double parallèle à la ligne nord-est de Peterborough. A l'est de ce double rang se trouve un rocher nu, d'environ un mille et demi en superficie, n'offrant aucun avantage à la culture. Autour du grand lac Sacacomie, le terrain, tant sur la hauteur de son bord que sur les bas-fonds formés par ses anses, m'a paru très favorable à la culture.

Après en avoir visité l'intérieur, j'ai pu me convaincre que le sol était de meilleur qualité, et de beaucoup moins montagneux que dans le canton de Caxton, étant tracé à peu près sur le sommet des Laurentides, dont les pentes doivent s'adoucir, en allant vers la vallée de Matawin, qui n'est pas très éloignée de la ligne nord du canton projeté.

(*Léon Z. Arcand*, mars 1864)

Canton Masson

Le terrain que je viens d'arpenter dans le canton Masson est généralement plan et assez uni ; les deux tiers au moins sont en brûlis, et en plusieurs endroits, le feu l'a ravagé à net, ce qui permettra au colon,

avec peu de travail, de mettre le terrain en culture. Le sol, composé d'une terre jaune forte, quoique rocheuse par endroits, m'a paru d'une excellente qualité pour la culture des céréales. Les grains que j'ai vu croître sur les lots qui sont occupés par les colons établis sur les bords de la rivière Matawin, dans ce canton, étaient de belle apparence, prouvant par là que le sol est fertile.

Le feu ayant dévasté ce canton, ainsi qu'une grande partie du territoire avoisinant la Matawin, depuis bien des années, le bois qui existe maintenant est une seconde pousse composée en grande partie, dans les places hautes, de petits bouleaux et peupliers ; et dans les places basses, de petits cyprès. Le bois primitif le plus commun était le cèdre, l'épinette blanche et rouge, et le sapin dans les fonds ; sur les hauteurs c'était le bouleau, le merisier et le pin, tel qu'on le voit par les corps morts qui jonchent le sol. Cependant, on voit encore ça et là quelques pousses de vieux bois verts restés comme des îles qui paraissent avoir été épargnés par l'incendie.

(*T. C. de la Chevrotière*, 10 avril 1886)

Canton Peterborough

J'ai tiré, entre les rangs un et deux, la ligne traversant les établissements de la rivière Mastigouche. On peut dire que, en général, le terrain est assez bon sur toute cette ligne. J'ai ensuite tiré la ligne latérale nord-est de ce canton. J'ai trouvé ce terrain colonisable et d'une qualité bien supérieure à celle que l'on trouve au centre du canton.

L'aspect général de ce canton est montueux, et l'on y rencontre des lacs. On ne peut pas dire que le bois de construction est abondant. Les meilleurs terrains longent la vallée de la rivière Mastigouche ainsi que le voisinage de ses tributaires.

(*T. Martin*, février, 1854)

La qualité du terrain est à peu près comme suit : en partant de Peterborough, le terrain est méchant, rocheux, montueux, jusqu'à environ trois milles, et ensuite, quoiqu'il y ait des montagnes, le terrain est en général d'une excellente qualité, sur toute la longueur de la ligne de district. Dans la ligne nord-ouest de Brassard, le terrain

est excellent, quoique montueux sur toute la longueur de la ligne. Dans la ligne sud-ouest de Brassard et Provost, le terrain est excellent dans Brassard, et jusqu'à environ trois milles au sud-est de la rivière Cyprès ou Matawin et ensuite il y a des intervalles de bonne terre et de caps, rochers etc. Dans la ligne est-est de Provost, le terrain est méchant jusque vers le chemin du gouvernement, et ensuite il est passablement bon ; mais en général le terrain est excellent : on trouve rarement du sable et la terre est [illegible] de terre jaune, extrêmement grasse et qui promet beaucoup.

(*Carolus Laurier*, 6 juillet 1864)

COMTÉ DE MONTCALM

Canton Archambault

J'ai commencé mes opérations au point indiqué dans mes instructions. J'ai tracé la ligne divisant les 11e et 12e rangs, jusqu'à son point d'intersection avec la ligne nord-ouest du canton. J'ai trouvé une grande partie de cette concession propre à la culture, quoique généralement accidentée, bien boisée en érable et merisier. Le sol est argileux et bien arrosé ; plusieurs gros cours d'eau traversent cette concession, notamment les branches est et ouest de la rivière au Diable et deux autres cours d'eau moins considérables, qui offrent tous de forts pouvoirs d'eau.

J'ai ensuite tracé une ligne centrale entre les lots 31 et 32, jusqu'à la profondeur de la douzième concession et de ce front j'ai fait mon tracé aller et revenir, de la ligne centrale jusqu'à celle du canton, sur le fronteau divisant le 12e et le 13e rang. Ce rang est presque tout pris par des colons ; mais il y a peu d'améliorations visibles. J'ai ensuite continué le tracé central de la 13e concession. J'ai fait mes opérations de la même manière que pour la ligne précédente. Cette ligne parcourt une forte étendue de bon terrain labourable et très propre à la colonisation. Ensuite j'ai tracé la ligne divisant le 1er et le 2e rangs, passant à travers un terrain assez bon, mais dont la plus grande partie est raboteuse et rocheuse. La ligne passe aussi à travers le lac de la montagne Noire, qui est considérable et rempli de truites. Alors j'ai tracé la ligne divisant le 2e et le 3e rangs, à partir de la ligne entre les lots 20 et 21, dans une direction sud-ouest, passant au pied de la montagne Noire, qui est d'une hauteur énorme, à flancs de rocs perpendiculaires ; on ne peut en atteindre le sommet que par trois ou quatre routes différentes. Cette montagne couvre une superficie de 6 ou 7 milles carrés, tout à fait impropres à la culture. J'ai ensuite tracé les 3e, 4e et 5e rangs, commençant chacun au 13e rang, en allant vers le pied de la montagne Noire, étant la seule partie propre à la culture dans ces rangs.

(*N. C. Mathieu*, 24 mars 1881)

Très peu de la 5ème concession est propre à la colonisation. Les autres concessions, savoir : les 6e et 7e, 7e et 8e, 8e et 9e, 9e et 10e, sont pour la plus grande partie propres à la culture et presque tout-à-fait planes. Le sol est bon, quoique léger et sablonneux en certains endroits. La rivière Martin passe à travers une partie de ce canton et différents tributaires offrent des pouvoirs d'eau de première classe, qui devront prochainement servir à cet effet.

(*N. C. Mathieu*, 27 septembre 1881)

Cantons Archambault et Lussier

Les rangs quatre et cinq, tous deux d'une largeur de seize lots, sont un peu onduleux, excepté à l'endroit où la rivière Michel se décharge dans le lac. Les rives de ce lac sont submergées sur une distance de quatre lots environ. Les hautes terres sont un peu pierreuses, mais le sol est bon et recouvert d'érable, de merisier et d'épinette d'une forte pousse. Les rangs six et sept sont sur la même distance presque plats et bien boisés. On y trouve d'immenses sucreries. Ces terrains aussi sont arables et très propres à la colonisation, car ils sont tous bien arrosés par divers cours d'eau, et une partie par le lac Archambault.

Dans la partie du canton Lussier sur laquelle j'ai l'honneur de faire rapport, depuis l'arrière du canton Chilton, les deux côtés de la rivière et du lac Ouareau, jusqu'au numéro quarante-sept inclusivement, le terrain est bon et plat, et bon nombre de lots sont améliorés et bien bâtis. Les colons résident actuellement dans les rangs deux, trois et quatre, au nord-ouest de la décharge du lac Feu.

Cette partie du quatrième rang est élevée et un peu montagneuse, et la partie au nord-ouest des lacs Archambault et Feu est onduleuse, mais fortement couverte d'érable, de merisier et d'épinette. Le bloc A, dans le premier rang, est élevé et couvert de bois franc, surtout d'érable.

Le morceau de terre situé entre la ligne qui sépare ces cantons et le lac Archambault est aussi élevé, montagneux et couvert d'érable. Toute la partie située entre le lac Ouareau et le lac Archambault est plane, de bonne qualité et très propre à la colonisation. Toute cette dernière partie est prise.

En terminant, je dois dire que MM. Coutu ont construit un moulin à farine et un moulin à scie à la décharge du lac Feu, ainsi qu'une chapelle sur le numéro trente-cinq du quatrième rang. Ces améliorations ainsi que les chemins actuels sont de la plus grande utilité et un bon encouragement pour les colons. Je sais de bonne source qu'une cinquantaine de familles ont l'intention de s'établir cet hiver dans cette localité et recherchent des lots de premier choix.

Les magnifiques lacs d'eau pure fournissent de la truite mouchetée en abondance. Les animaux amphibies sont nombreux autour des lacs et des criques et fournissent des fourrures d'une grande valeur.

(*F. P. Quinn*, 8 janvier 1876)

Canton Duncaster

La configuration générale de ce côté-ci du canton est comme suit : bois franc en grande partie sur les collines et bois mou dans les vallées. Il est bien arrosé par de nombreux lacs et petits cours d'eau traversant les terres à des distances convenables.

(*Robert Gilmour*, 28 janvier 1868)

Le terrain est généralement bon ; sa qualité est la même que celle du canton Beresford. Il y a un nombre considérable de lacs et de ruisseaux. Les terrains s'égouttent naturellement. Les eaux des lacs sont généralement profondes, claires et limpides, et leur aspect est tout-à-fait agréable, de sorte que cette contrée, une fois défrichée, offrira un charmant coup d'œil à l'observateur. Un bon chemin, assez large, conduit jusqu'au huitième rang : ce chemin longe une partie du lac Brûlé. Ce même huitième rang est un terrain presque uni, de l'une des extrémités à l'autre, et le sol m'a paru généralement assez bon.

(*F. J. V. Regnaud*, 13 juillet 1860)

Canton Lussier

Aucune amélioration n'a été faite dans la partie qui fait le sujet du présent arpentage. Toute cette partie est arable et propre à la colonisation. Le long de la ligne extérieure, le troisième rang est plat jusqu'au lac Ouareau et couvert de bois mou. Le quatrième rang, au

côté nord-est de cette rivière, va en montant et est montagneux. Le cinquième rang est ouduleux et en grande partie couvert de bois franc. Le sixième rang traverse une belle érablière. Le septième rang est ouduleux et couvert de bois d'essences différentes. La ligne entre les rangs cinq et six traverse une belle érablière sur une distance de huit lots environ. Le reste est plat et couvert de bois d'essences différentes. Une rangée de lacs traverse le centre du sixième rang. La partie nord-est de ce rang est montagneuse. Le reste des rangs six et sept est un peu ouduleux et couvert d'érables propres à la fabrication du sucre. Cette érablière est d'un accès facile.

(*F. P. Quinn*, 1er mai 1877)

J'ai l'honneur de faire rapport que j'ai terminé l'arpentage de cette partie du canton Lussier mentionnée dans mes instructions. Une grande partie de ce canton est régulière, le sol est arable et un bon nombre de colons sans titre (*squatters*) se sont déjà établis dans la partie sud-ouest, au côté nord-ouest de l'arpentage fait par F. P. Quinn.

La partie sud-est de ce canton, arpentée par M. F. P. Quinn, est presque toute plane, et le sol en est bon. La rivière Ouareau en traverse une partie, fournissant un bon approvisionnement d'eau aux moulins et pour d'autres fins. Les marchands de bois ont construit à la décharge du lac Ouareau une digue qui peut être utilisée pour les moulins, sans gêner le passage des billots ou du bois carré. Il y a aussi, dans d'autres parties de ce canton, des criques constituant de bonnes places de moulins. Il se trouve aussi de bonnes terres planes dans les concessions huit, neuf et dix ; mais certaines parties sont un peu rugueuses et d'autres onduleuses. Le tout est bien arrosé et boisé.

On rencontre bon nombre de lacs dans différentes parties de ce canton. Il a fallu faire le relevé de plusieurs de ces lacs. Ce travail m'a employé longtemps, au point de prolonger mon arpentage.

En terminant, j'ajouterai que si l'on ouvrait dans ce canton un chemin traversant le canton Chilton au côté sud-est du lac Ouareau, dans quelques années le canton Lussier deviendrait plus populeux qu'aucune autre partie du comté de Montcalm.

(*N. C. Mathieu*, 20 mai 1880)

COMTÉ DE MÉGANTIC

Canton Coleraine

Le terrain que j'ai parcouru, sauf une lisière longeant du coté ouest la rivière Cold-Stream, est généralement montueux et, par la qualité et la nature des arbres qui sont encore en faible quantité : épinette, sapin et bouleau, dénote un sol pauvre et peu favorable à la culture. De plus, le feu ayant dévasté toute l'étendue de ce terrain, ces bois sont de peu de valeur. Les mines d'amiante de Thetford n'étant qu'à une faible distance, sept où huit milles, et la conformation et l'apparence du terrain étant bien semblables, il pourrait se faire qu'une exploitation de même nature devint avantageuse sur le théâtre de mes opérations, ce que je n'ai pu constater, vu la saison.

(*G. S. Taschereau*, 5 avril 1888)

Canton Thetford

Les terres dans le canton de Thetford, depuis le quatrième jusqu'au onzième rang inclusivement, sur environ dix lots de largeur, sont pour la plus grande partie des terres incultes, terres à bois, terres minières, de même dans la partie nord-est de Coleraine, joignant Thetford.

Les lots numéro 19, 20, 21, 22, 23 et 24, neuvième et dixième rangs, sont de bonnes terres, la plus grande partie occupée. Afin de ne pas causer de trouble dans ce canton, je n'ai pas cru devoir changer les divisions de ces lots de terre.

Les lots numéro 25 et 26, dans les mêmes rangs, sont des terres incultes, terres à bois et minières. J'ai ensuite fait la subdivision du sixième rang, depuis le quinzième lot jusqu'à la grande ligne de Coleraine, allant sud-ouest, et aussi la subdivision des lots numéros vingt-sept et vingt-huit, cinquième et sixième rangs, afin de régler plusieurs difficultés relativement aux places de moulin et aux mines d'amiante.

(*J. B. V. Legendre*, 26 mars 1878)

COMTÉ DE MONTMAGNY

Canton Ashburton

C'est bien à propos que vous avez ordonné ce retracé. Cette partie du canton est très propre à la culture et devra devenir sous peu d'années une belle paroisse. Le sol est généralement une terre jaune forte de bonne qualité. Il y a bien à la surface, en certains endroits, beaucoup de pierre à chaux et de cailloux, mais la quantité n'en est pas telle qu'elle puisse rendre même les terrains incultes. Il n'y a qu'une petite montagne, la montagne aux Erables. Des élévations en terre, assez prononcées, font paraitre le terrain ondulé.

(*John Langlois*, 7 août 1884)

Le terrain arpenté et subdivisé comme je viens de mentionner, est propre à la culture, à l'exception des lots vingt et un et vingt-deux des huitième et neuvième rangs. Le sol est généralement de terre jaune et grise. Le bois dominant est l'épinette, le sapin, le merisier et l'érable, et cette dernière domine sur les lots numéro un à sept du septième rang et les lots numéro seize, dix-sept et dix-huit du rang neuf, aussi sur les lots trente-sept, trente-huit et trente-neuf de la ligne limitative sud-ouest du canton.

(*Elzéar Laberge*, [illegible] juin 1888)

Canton Bourdages

Dans les deux rangs que j'ai divisés, le sol est une terre grise, en plus grande partie, et les bois francs sont sur un terrain élevé et le sol est généralement sablonneux, très avantageux pour commencer à coloniser et le bois est bien poussé. Il y a encore beaucoup d'épinette pour le commerce, quoiqu'il y en a déjà eu de coupé par William Price, écr.

(*Frs Têtu*, 4 février 1867)

Le sol paraît être le même par tout le canton, se composant d'une marne jaune et grise, mêlée en quelques endroits d'un terrain graveleux et généralement un peu pierreux, assez facile à défricher et donnant de bons rendements.

Sur une partie du 6e, du 9e et du 10e rang, le sol est généralement avantageux à la colonisation. Il y a plusieurs lots qui sont occupés, sur le 10e rang, près les sucreries. Les lots numéros 28 et 29, du 10e rang, ayant environ 40 acres en culture chacun, fournissent déjà au propriétaire, M. Elzéar Méthot, une dizaine de mille bottes de foin. Ce canton est généralement boisé en bois mêlé. Le bois de construction, surtout l'épinette, est commun. Le pin est très rare.

Le bras Saint-Nicolas traverse ce canton diagonalement. Deux de ses tributaires, l'un nommé source à Cloutier, et l'autre Méchant-Pouce, se jettent en sens opposé dans ce bras ; tous sont propres à flotter le bois de commerce. Le bras St-Nicolas offre des pouvoirs d'eau, dans ce canton, qui pourront être utilisés par la suite.

(*E. Casgrain*, 31 mars 1882)

Cantons Rolette et Panet

Les premiers et deuxième rangs du canton Rolette sont plus montueux qu'aucun autre. Le sol est bon, quoiqu'un peu difficile pour la culture, surtout dans la partie sud-ouest de ces deux rangs. Le terrain, au-dessus de ces deux rangs, s'abaisse graduellement et, à l'exception de quelques pentes plus ou moins fortes et toutes cultivables, on ne rencontre que deux montagnes qui prennent l'emplacement de quelques lots et les rendent peu propres à la culture. Ces lots ne resteront pas pour cela improductifs, car ils sont couverts de riches érables. Toute la superficie de ce terrain arpenté est entrecoupée de rivières, de ruisseaux et possède en sol toutes les qualités nécessaires d'arrosement.

Le troisième rang est composé de bonnes terres jaunes et grises avec sous-sol argilo-calcaire ; la partie nord-est est toute couverte d'érablières exploitées autrefois par les Anglais, lors de l'arpentage de la ligne frontière. On trouve moins d'érable dans la partie sud-ouest, mais plus de bonne terre grise et la surface en est plane. Le quatrième rang est en tout point semblable au précédent, seulement qu'il s'y trouve en général plus d'érables, recouvrant un sol très propre à la culture des

céréales. La partie nord-est du cinquième rang est en partie composée de terre jaune un peu rocheuse, et en cela de moindre valeur que les précédents ; la partie sud-ouest est à peu près semblable, seulement que le bois mou y domine. La partie nord-est du sixième rang, quoi qu'entrecoupée de savanes et de cédrières, n'en est pas moins propre à la culture ; ces savanes n'ont toutes qu'une légère couche de détritus végétal et possèdent un sous-sol de terre glaise très riche et sont toutes faciles à assécher. Il en est de même de toutes les savanes qui se trouvent dans ces deux cantons. A part quelques lots rocheux, le reste est excellent, quoique ne présentant pas d'aussi grandes facilités de défrichements aux colons peu aisés qui choisissent de préférence les bois francs. Les rivières et ruisseaux qui entrecoupent cette partie du canton ont le cours peu rapide, coulant sur des fonds de cailloux (quartz) ne présentant aucunes chutes propres à l'industrie. Le septième rang est composé de bonnes terres grises et jaunes, recouvertes en partie de bois franc et peu de bois mou.

Les premiers, deuxième et troisième rangs du canton Panet, sont en partie composés de bonnes terres jaunes et grises, avec terre glaise dessous et peu ou point de roches à la surface, et en conséquence éminemment propres à la culture. Au sud de ces trois rangs, on ne trouve presque plus d'érable et merisier : le terrain, étant plus bas, est recouvert de cèdres et d'épinettes et généralement savaneux.

Les quatrième, cinquième et sixième rangs de ce canton renferment la plus riche terre de tout cet arpentage, laquelle terre s'étend au sud jusqu'à la frontière, terre noire, grise, peu de terre jaune, sous-sol argilo-calcaire partout. Les savanes qui recouvrent cette partie du canton sont toutes faciles à égoutter et le feu laisserait la plus belle terre à découvert, qu'on pût désirer pour la culture.

En définitive, ces deux cantons sont excellents pour la culture et seront en grande partie habités avant qu'il soit longtemps. Dès le printemps, des colons vont s'établir sur le troisième rang du canton Bolette, dans la partie nord-est.

(*Frs Têtu*, 21 avril 1862)

Canton Talon

La superficie totale des six rangs du canton Talon est de 32,321 acres. De ce tout, si l'on fait la déduction de la superficie des lacs, rivières et savanes [illegible], qui sont alloués pour les chemins, il restera

une superficie de 29,114 acres. Toute la partie arpentée du canton Talon ne comporte pas un terrain totalement excellent pour la culture ; cependant, l'on peut sans erreur évaluer à cinquante pour cent la quantité de terre de qualité supérieure et très propre à la culture, couverte de bois franc, cèdre et aulues. Quant au reste, qui est d'une qualité inférieure, encore près de la moitié peut être considérée comme propre à la culture, le reste étant très rocheux et couvert de bois franc, épinette et quelques pins et en plusieurs endroits savaneux. A part quelques montagnes escarpées qui avoisinent la ligne centrale et plusieurs côteaux qui se rencontrent ça et là, le terrain, en général, est assez plan ou légèrement onduleux, sur des espaces considérables et présente des lots avantageux et qui seront assez faciles à mettre en culture.

Avant de terminer ces rapports, je dois faire remarquer au bureau que dans la partie non arpentée du canton Talon, se trouve un espace considérable d'à peu près trois ou quatre milles de profondeur sur presque toute la largeur du canton, d'un terrain à peu près uni et d'une qualité excellente, couverte de beaux bois francs, consistant en érables et merisiers, l'arrière-ligne du sixième rang se trouvant à passer sur la limite nord de ce bois franc.

J'ai aussi transmis à Sir William Logan, géologue, une boite contenant quelques échantillons de rocs fixes, que j'ai détachés des rochers qui ont le plus attiré mon attention et notamment quelques morceaux de minérais ferrugineux qui se trouvent en masse considérable dans une montagne située au commencement du sixième rang, sur les numéros onze, douze et treize.

(*Fréderic Belanger*, 30 avril 1862)

Toute la partie du canton Talon, qui part du sixième rang et qui s'étend vers le sud jusqu'à la frontière, est sans contredit la meilleure de cette localité, tant sous le rapport des cours d'eau qui sillonnent en tout sens, que sous celui de la qualité du sol, qui est partout supérieure. Le bois franc domine et il est d'une belle venne ; la moitié du sous-sol est argilocalcaire ou de détritus végétal ; La terre jaune graveleuse et la terre noire forme l'autre moitié. On ne voit point de roches, ni de grandes savanes ; celles qu'on rencontre sont toutes sus-

ceptibles d'assèchement peu dispendieux et à la partie du plus pauvre colon. Il n'y a qu'une montagne près du lac de la Frontière, elle est de terre et recouverte de magnifiques érablières. Le même bois se trouve au pied mêlé de cèdre, frêne.

Ce grand lac qui se jette dans la rivière Quam, par une forte décharge, est rempli du poisson appelé " touradi," de truite, poisson blanc et autres et sera d'un grand secours pour les colons qui se fixeront sur ses bords, au commencement du septième rang, sur la décharge, qui a deux chaînes de largeur, on voit une magnifique chute d'à peu près douze pieds et qui pourrait alimenter plusieurs moulins, ses écarres basses sont formées de terre grise très riche, bien boisées et fourniront de bons établissements aux personnes qui s'y fixeront.

(*Frs Têtu*, 29 avril 1864)

COMTÉ D'OTTAWA

Canton Addington

Quant à la nature et à la qualité du sol, pour l'agriculture, le bois dominant est le bois franc. Le sol est en général une terre sablonneuse et de culture facile. Pas moins des trois quarts de l'aire de ce canton sont de terre arable et propre à la colonisation. La terre est relativement supérieure à celle des cantons voisins, Ripon et Hartwell, maintenant presque entièrement colonisés.

Je crois que la réduction récente du prix des terres faites par le ministère des terres de la couronne donnera dans cette localité un nouvel essor à la colonisation.

Le pin est loin d'être abondant ; mais, comme d'ordinaire, le peu que l'on y trouve croissant avec le bois franc est d'une excellente qualité. Toutefois, le commerce de bois se fait sur une grande échelle sur la rivière Nation Nord et ses tributaires, par MM. J. A. Cameron et Cie, et l'hiver dernier, M. J. K. Ward, de Trois-Rivières, a commencé à faire des billots sur la rivière Maskinongé. Ceci créera une demande de main d'œuvre et fournira un marché pour le surplus des produits des colons.

(*James McArthur*, 7 juin 1870)

Cantons Addington et Labelle

Il y a une grande étendue de terrain accidenté par beaucoup de lacs et les parties montueuses qui se trouvent principalement dans le cinquième et partie dans le sixième rang d'Addington ainsi que dans les rangs A, B, C, avoisinant le lac Maskinongé, dans le canton Labelle, lesquelles étendues j'estime à 50 °/° de la surface totale. La partie qui reste et que j'ai arpentée, est bien adaptée aux fins agricoles. Le terrain paraît être partout de même qualité—terre jaune et grise, en quelques endroits un peu sablonneuse et pierreuse. Mais le beau bois qui couvre ce terrain—merisier jaune, pruche, épinette et bois blanc,

de grandes dimensions,—est un indice sûr de la fertilité du sol qui, je le crois, supporte avantageusement la comparaison avec celui des autres cantons dans les profondeurs de la vallée de l'Outaouais. Le pin de première qualité a été enlevé, mais il en reste encore amplement pour les fins de constructions ordinaires.

(*G. E. McMartin*, 3 juillet 1880)

Canton Amherst

Le sol paraît être le même par tout le canton, se composant d'une marne jaune et grise, mêlée en quelques endroits d'un terrain graveleux, très-facile à défricher et donnant de bons rendements ; et ceux des colons qui avaient commencé leurs opérations le printemps précédent sont pleinement satisfaits de leurs récoltes. Le lot No. 22, du rang B, ayant environ dix acres de terre en culture, a été vendu pour la somme de $150, et divers autres l'ont été pour des montants moins considérables. Cette contrée est excessivement bien boisée en bois franc et en bois mou très propres à la construction des maisons, clôtures, etc., et nul doute qu'avec le temps, elle fournira à nos marchés un ample approvisionnement de bois de chauffage. Les parties élevées paraissent ferrugineuses, d'où j'ai remarqué une forte attraction locale. Je me suis procuré divers spécimens de roc que je transmets avec mes rapports. Il y a sur la rivière Maskinongé plusieurs bons sites de moulin, offrant d'abondants pouvoirs d'eau. Je n'en ai noté qu'un seul, cependant, n'étant pas sûr des numéros des lots sur lesquels les autres pouvaient se trouver. Les cours d'eau et les lacs abondent en poisson, et cette région renferme beaucoup d'excellent gibier ; mais je dois attirer votre attention sur l'immense quantité de gibier détruite en dehors de la saison de chasse.

(*G. E. McMartin*, 27 juin 1879)

Canton Aumond

Dans les rangs six et sept, tout le terrain est propre à la colonisation. Il est uni et formé d'une terre sablonneuse recouverte de bois franc, hêtre, érable, merisier et pin. Une partie seulement, disons les six-dixièmes, du rang huit, est propre à la colonisation, les quatre-dixièmes qui restent constituant des collines escarpées et rocheuses,

recouvertes d'un sol bas et mince ; le bois franc qui y croît est plus petit que celui qu'on rencontre sur les rangs six et sept. Le lac Quinn ou à la Truite et le lac Castor abondent en poisson excellent.

(*B. Magrath*, 21 avril 1874)

Canton Baskatonge

Le terrain compris dans cet arpentage est généralement plan : quelques plateaux couvrent une étendue d'environ 400 acres. Le sol est une terre meuble quelquefois sablonneuse, et pierreuse sur les sommets. La partie ouest du canton est montagneuse, mais renferme la meilleure terre, autant qu'il est possible d'en juger par la qualité du bois. On rencontre partout dans le canton du sapin et du bouleau ; il y a quelques épinettes blanches et quelques épinettes rouges, mais trop petites pour le commerce de bois. Le cèdre croît à une grande hauteur dans quelques-uns des endroits plats ; il reste encore quelques petits pins le long de la rivière.

Environ 300 acres de terrain sont cultivés, sur les lots de la rivière, dans le rang VII, par Gilmour et Cie., Hamilton et frères, David Gagnier, Joseph David et cinq ou six autres. Il n'y aurait pas besoin d'un arpentage spécial pour déterminer l'étendue de terrain que chacun d'eux réclame. Ces terres produisent d'excellentes récoltes de foin, d'avoine et spécialement de légumes. Il a été récolté du bon blé, mais il est peu cultivé, attendu que le moulin à farine le plus proche se trouve à 25 milles de distance.

(*J. E. Wood*, 18 mars 1887)

Canton Blake

Comme on peut le voir par mes notes et le plan, le dernier rang du canton de Blake est déjà bien peuplé ; et comme il y a dans cette localité quantité de terres bien adaptées pour les fins de l'agriculture, je n'ai aucun doute que les lots des deux derniers rangs seront bientôt pris.

Les moulins de M. McBean sont à moins d'une heure de marche de la ligne centrale de Blake ; il y a plusieurs chemins carossables de ce canton à la rivière Gatineau. Les facilités de communication ainsi

offertes devront vraisemblablement donner un élan notable à la colonisation dans ce district. J'ai passé à travers une grande partie des terres incultes dans Blake, et j'ai trouvé d'excellentes localités où les colons pourraient trouver un chez-soi avantageux pour eux-mêmes et pour leurs familles.

Les lacs et rivières dans ce canton sont, comme partout ailleurs dans cette région, bien approvisionnés de bon poisson, surtout le beau lac appelé " Thirty-One Mile Lake " qui contient la plus belle truite que j'ai vue.

Dans les lignes des rangs où je suis passé, j'ai rencontré des collines contenant beaucoup de phosphate de chaux, minerai d'une importance reconnue. Le géologiste pourrait trouver ici un champ vaste et profitable pour l'exercice de sa profession.

(*James Roney*, 10 décembre 1877)

J'ai alors dirigé la ligne centrale franc ouest et tracé les rangs un, deux, trois et quatre dans leur ordre, ne trouvant que quelques rares traces de l'arpentage primitif des lignes de rangs, et aucune trace de la ligne centrale. Quant à la partie de ce canton que j'ai arpentée pour des fins agricoles, je trouve la proportion de terrain comparativement petite, non pas tant par le défaut d'un bon sol, mais surtout par la nature montueuse et brisée du canton. On rencontre dans la partie antérieure du canton quelques bons lopins de terre et un bon sol. Il y a dans le rang trois, à l'ouest du lac Davie, toute une étendue de bonne terre s'étendant depuis le bas de la montagne, à l'embouchure du lac, je puis dire, jusqu'au canton Hincks, et d'une largeur d'un quart à un demi-mille. Au sud-ouest du lac *Little Whitefish*, il y a trois ou quatre cents acres de terre qui semble être bonne et unie. Il existe aussi toute un lopin de très bonne terre, s'étendant depuis le lot dix-sept jusqu'au lot vingt-deux, dans le deuxième rang, longeant une grande baie sur le lac *Great Whitefish*, et s'étendant en arrière du lac à à peu près trois quarts de mille et plus, en quelques endroits. Cette partie est très bien boisée de gros bois franc et de bon cèdre.

Ce terrain est très uni et riche sur une étendue d'environ un demi ou trois quarts de mille. Dans le deuxième rang, il n'y a que quelques bons lots, faisant face au lac des Sables, à la ligne nord du canton.

Quoique le terrain soit accidenté, le sol est bon, ainsi que le démontre la forte pousse du bois ; et, si ces terres étaient défrichées et ensemencées pour former des prairies, il y croîtrait une herbe riche pour les bestiaux et les moutons, et l'on y rencontre quelques vallées, qui pourraient être cultivées.

J'y ai trouvé très peu de bon bois de commerce, attendu qu'il a été tout enlevé par le passé. L'hiver dernier, il y avait nombre de petits entrepreneurs faisant des billots ; mais ces billots étaient petits et de qualité inférieure. Dans les trois premiers rangs, le reste du bois est surtout du bois franc d'une très forte pousse ; l'érable et le merisier noir y dominent, et l'on rencontre çà et là un peu de frêne et beaucoup de cèdre. Derrière le troisième rang et surtout dans le quatrième, il y a une grande quantité de bois brûlé et un terrain rocheux que l'on peut appeler un brûlis. Les rochers sont très escarpés et accidentés ; le gneiss qu'on y rencontre, ainsi que les veines de quartz et de pyroxène indiquent l'existence d'un riche minerai. Je recommanderais fortement à un expert de faire une bonne inspection géologique de cette partie du pays.

(*John Johnston*, 28 octobre 1886)

Canton Bouchette

La ligne de base, entre les cantons Bouchette et Church, traverse à peu près trente-six lots depuis le commencement ou le sommet d'une colline de bois franc ; mais sur les autres trente lots, le terrain est bien supérieur et d'une nature plus fertile. Il y a, à peu de distance de cette ligne en allant vers l'est, un grand morceau de terre fertile, s'étendant vers le nord et traversant le canton Church vers le lot quarante, et actuellement où se trouve la ligne de base. Je suis d'opinion que cette grande étendue de terre fertile sera bientôt prise et colonisée. Le reste du canton que j'ai arpenté est d'une nature ordinaire pour l'agriculture, et la terre, sur le fronteau, entre les rangs trois et quatre, est de qualité supérieure, notamment vers le sud de la ligne centrale, inférieure à aucune terre du comté pour la culture. Plusieurs routes traversent ce canton, surtout celle qui part de la ferme Egan et qui se rend au village du Désert. Ces chemins sont fréquentés toute l'année.

(*James Roney*, 15 octobre 1875)

J'ai terminé toutes les opérations que j'avais instruction d'exécuter, savoir : retracer, vérifier et piqueter la ligne centrale ainsi que les lignes latérales nord et sud des 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et 10e rangs, dans toute la largeur du canton, et le relevé des lacs, qui sont grands et nombreux.

Je considère la partie de ce canton comprise dans mon arpentage comme étant au-dessus de la moyenne et ayant de grands avantages naturels ; et environ la moitié du terrain est d'une bonne qualité de terre agricole. Il y a plusieurs routes, de bons marchés pour toutes sortes de produits, des lacs abondant en poisson, et les colons en prennent en grande quantité chaque hiver. Il y a beaucoup de cèdre propre au commerce que l'on manufacture, surtout en traverses de chemin de fer, et que l'on exporte aux Etats-Unis, et je crois qu'il y a d'inépuisables quantités de minéraux précieux, bien que j'aie été incapable d'en juger par moi-même, vu la profondeur de la neige.

La ligne d'exploration de la vallée de Gatineau passe quelque part dans le voisinage de la ligne entre les 3e et 4e rangs de ce canton.

L'aspect général est onduleux et montagneux, avec des vallées ou des plaines çà et là ; il y a un endroit montagneux qui traverse la ligne du centre dans les rangs 7 et 8, et se continue dans la direction du lac des [illegible] ; il y a une belle étendue de territoire joignant la ligne entre les rangs 9 et 10, et sur laquelle un certain nombre de nouveaux colons se proposent de commencer des améliorations cet été. Le sol en général est une bonne qualité de terre sablonneuse, et l'on trouve de riches dépôts de terre végétale en plusieurs endroits.

(*E. J. Rainboth*, 31 mai 1883)

Canton Bouthillier

Dans le canton Bouthillier, le terrain faisant face à la rivière du Lièvre est bien propre à l'agriculture. Plus d'un tiers de ces lots sont déjà occupés par les établissements de M. James McLaren et Cie et de M. Thompson et Cie, qui y possèdent de grandes fermes dans un bon état de culture. Ces établissements constituent un marché avantageux pour la vente du surplus des produits des colons demeurant dans le voisinage des chantiers.

Les bords de la rivière sont en grande partie unis, et le sol est fertile, car il est composé d'argile et de sable, ce qui le rend facilement arable. La forêt se compose surtout de bois franc : frêne, orme, bouleau, hêtre et érable. Le pin ne semble pas être en abondance ni de bonne qualité, quoique cet hiver il y ait des chantiers de billots appartenant à M. Thompson et Cie. On y rencontre de nombreuses prairies produisant beaucoup de foin sauvage. Il y a aussi de nombreux lacs et anses abondant en poisson, que les sauvages et les colons prennent en quantité.

(*James McArthur*, février 1866)

Canton Cameron

Le caractère général de cette région, dans la moitié sud de Cameron, entre le second rang et le Grand-Lac, est accidenté. Je puis mentionner en particulier la partie est des cinquième et sixième rangs comme étant très accidentée.

Le terrain partant de la ligne centrale jusqu'au lot vingt et un, dans le sixième rang, est aussi très pauvre et le bois est surtout de seconde pousse. Depuis le lot 21 jusqu'au lot 17, le terrain est uni et le sol est une terre sablonneuse légère.

Depuis le lot 17 jusqu'au lot 13, le bois est mêlé, se composant de petite épinette et de tamarac. Il y a une forte pousse de bois à partir du lot 13 jusqu'au lot sept. Ici le terrain est très accidenté, le bois est gros et se compose de bouleau noir et de pruche. A partir du lot sept jusqu'à la ligne de borne, le terrain est excessivement rugueux.

La ligne centrale depuis la ligne du quatrième rang est couverte d'un bois noueux, de petit pin rouge, de peuplier et de bouleau blanc de seconde pousse. Entre le lac Rond et le Grand-Lac, il y a du bon pin rouge. La ligne extérieure sud partant du lot numéro deux est très irrégulière, notamment près du Grand-Lac. La forêt se compose de bois franc, de pruche et de pin. Le sol est très pauvre.

(*Sam. B. Lucas*, 11 juillet 1870)

Il y a, sur le front de la rivière, une fort belle région de bonne terre s'étendant vers l'intérieur, jusqu'au lac au Rat, de là, dans une direction sud, au lot numéro 14, et se continuant ensuite en arrière jusqu'au

Grand-Lac. Il se trouve aussi le long de la limite supérieure du canton une bonne partie de terre, ainsi que de petits plateaux dans d'autres localités. Je considère qu'un tiers environ de ce canton se compose de terre arable, le reste étant rocheux, avec des indices de mines d'apatite, de plombagine et de fer ; mais il n'y a aucun bois de commerce, lequel à tout été coupé ou détruit par le feu. L'on rencontre une magnifique série de lacs sur le cours d'eau appelé *Post-Creek*, qui s'étendent de la rivière Gatineau au Grand-Lac, et fourmillent de poissons de la plus belle variété, tels que truite, poisson blanc, brochet, etc., et le commerce de poisson s'y fait sur un assez grand pied, durant la saison d'hiver, non seulement parmi les colons, mais aussi par un grand nombre de gens des localités environnantes. Bon nombre de gens des environ d'Ottawa vont aussi l'hiver y faire la pêche. Il y a sur le *Post-Creek* trois excellentes places de moulins, dont l'une se trouve près de la décharge du lac Rond, où il a déjà existé un moulin qui a été détruit par le feu et n'a jamais été rebâti depuis. Un moulin à scie se trouve au centre du quatrième rang, sur le lot numéro 15 ou 16.

(*E. J. Rainboth*, 9 juin 1881)

Canton Campbell

Ayant terminé l'arpentage du canton Robertson, j'ai tiré la ligne centrale du canton Campbell dans les rangs un et deux, tel qu'indiqué sur le plan, qui accompagne ce rapport, ainsi que les lignes extérieures, supérieure et inférieure, depuis ces lignes de rangs à l'ouest jusqu'à la rivière du Lièvre.

Le caractère de cette région, du sol et du bois, se rapproche beaucoup de celui du canton Robertson. La partie qui se trouve le long de la ligne supérieure du canton est exceptionnellement belle. Le sol varie d'une riche glaise à un sable léger, couvert de broussailles de différentes espèces.

Les collines que l'on y rencontre se trouvent sur la ligne centrale près de la rivière, et une autre près du lac en arrière de la ligne du second rang.

Le terrain situé le long du front du rang deux, au sud du lac long et étroit qui l'intersecte, est bas et un peu marécageux, et généralement onduleux le long des autres lignes. Ce canton est magnifique et

se remplit rapidement de colons, dont j'indique les noms sur un supplément de mon journal. Toutefois, j'ai omis les noms de ceux qui n'ont que marqué leurs lots et les ont abandonnés pour obtenir de l'aide et des provisions.

(*E. J. Rainboth*, 26 janvier 1886)

Canton Clyde

Cette ligne part d'un point donné sur la crique Morles, à cinquante mailles de sa jonction avec la rivière Rouge. Je me suis dirigé directement sud, jusqu'à la ligne de division, entre le canton Clyde, et au nord du canton Amherst. Sur cette ligne, le terrain varie considérablement dans son apparence ; en la parcourant d'un bout à l'autre, on trouve que le sol est quelquefois bon et plan, d'autres fois accidenté, et quelquefois considérablement montueux et rocheux et absolument bon à rien autre chose que pour le bois de corde. Lorsqu'on rencontre une montagne, elle est d'une hauteur considérable et rocailleuse et principalement couverte de pin. En quelques endroits, j'ai rencontré du pin rouge qui ne me paraît pas avoir atteint sa croissance ordinaire, le sol ne convenant pas à cette espèce de bois. Les principales espèces de bois qu'on rencontre, sont le pin blanc, l'épinette rouge, le merisier, l'érable et le bois blanc, quoiqu'en quelques endroits on trouve de l'orme et du frêne d'une grosseur énorme. De la ligne de division sud jusqu'à la crique Morles, il y a quelques lopins de terre très avantageux et très bons, mais pas assez considérables pour former des établissements, vu qu'il est tout-à-fait impossible de construire, le long de la ligne contrale, un chemin d'entrée ou de sortie pour servir durant l'été. Mais je n'ai aucun doute que les propriétaires des lots voisins achèteront ces lots.

Au nord de la crique Morles, jusqu'au Pain-de-Sucre (Sugar loaf Mountain), le terrain est plan et le sol de première qualité, étant composé de terre jaune. A en juger par la ferme des MM. Hamilton et Frères avoisinant le terrain décrit plus haut, laquelle ferme, quoique cultivée depuis quarante ans, produit aujourd'hui des récoltes aussi bonnes que lorsqu'elle a été défrichée. Au nord de la crique Morles, la ligne passe à travers une vallée, et par conséquent, on peut obtenir quelques très bons lots de terre dans la quatrième concession, c'est-à-dire, du lot numéro trente et un au lot numéro quarante-deux. Au

nord du Pain-de-Sucre, ou section nord, le terrain est absolument sans valeur, si ce n'est pour bois de service, et encore ce serait avec beaucoup de difficulté qu'on pourrait obtenir ce bois. La section nord de la quatrième concession est couverte d'épinette rouge et de pin blanc de petite dimension ; ce qui devrait être du sol, n'est qu'un roc couvert de mousse jaune.

Il y a des lacs en grande quantité, lesquels abondent en truites, dont quelques unes très-grosses, qui, je regrette de le dire, sont détruites d'une manière extravagante, en dépit des lois concernant la chasse et la pêche.

(*N. C. Mathieu*, 17 juillet 1878)

Cantons Dudley et Kiamika

Le sol, dans ces deux cantons, est à peu près de même qualité, une terre sablonneuse pouvant donner de bonnes récoltes et très propre à la culture. On rencontre beaucoup de sable argileux le long de la rivière du Lièvre jusqu'au cinquième rang de Kiamika et le long de la rivière du Cerf, dans Dudley. Le foin connu sous le nom de *blue joint* abonde dans les deux cantons sur les bords de la rivière du Lièvre, et constitue aujourd'hui une source de revenu pour les colons employés dans le voisinage au chantier de billots. Pour indiquer la fertilité du sol de la région que j'ai arpentée, je puis mentionner que, dans le canton de Wabassee, vis-à-vis Kiamika, sur une terre appartenant à MM. McLaren et Cie, et dont le sol ressemble à celui qui domine généralement dans les deux cantons, il a été récolté en 1864 :

106 tonnes de foin, à $20.00	$2,120 00
900 minots d'avoine, à $0.60	540 00
900 minots de pommes de terre, à $0.50	450 00
90 do pois, à $1.00	90 00
20 do fèves, à $1.50	30 00
Outre des navets et autres légumes pour la valeur de	50 00
Et du pâturage pour cinquante chevaux et bêtes à cornes	250 00
	$3,530 00

Cette abondante récolte a été ensemencée, cultivée et moisonnée dans cinq mois et demi, par treize hommes, dont le coût moyen par homme (pension et salaire) a été de $20.00 par mois, ce qui forme $1,430.00. J'ajouterai que, dans les cantons Kiamika et Dudley, le terrain, en général n'est pas inférieur à celui qui avoisine cette ferme. En un mot, le foin, l'avoine, les pommes de terres, les pois, les fèves et les navets peuvent être récoltés aussi avantageusement dans l'un ou l'autre de ces deux cantons que dans les vieux cantons situés plus bas.

Les deux cantons se ressemblent quant au bois. Le meilleur pin blanc a été enlevé. Toutefois il reste encore beaucoup de pin blanc disséminé ici et là avec le bois franc, avec lequel on peut faire des billots de seconde qualité. L'érable et le mérisier et en quelques endroits le bois blanc, et sur les plateaux, le hêtre, l'orme, le cèdre et le tamarac abondent. Les rivières et les lacs fourmillent d'excellent poisson : truite, brochet, perche, achigan, brocheton et le meunier, un poisson mou et aqueux, pesant de quatre à six livres. La truite domine dans les lacs, monopolisant la plupart d'entre eux, tandis que le meunier domine dans les rivières.

Sur toute la distance parcourue dans Kiamika, jusqu'au cinquième rang, et dans toute la partie de Dudley, que j'ai arpentée, excepté la partie sud-ouest, le terrain est généralement libre de collines fortes ou abruptes. Dans la partie sud-ouest, le canton Dudley est montueux, mais pas assez cependant pour rendre une grande étendue de terre impropre à la culture.

(*Samuel Allen*, 1864)

Canton Egan

Ce canton est naturellement divisé en deux parties, que l'on peut appeler est et ouest, par la rivière Désert, qui l'intersecte du nord au sud. La section est, qui est la plus grande, comprend la péninsule formée par les rivières Désert et Gatineau ; elle constitue aussi la partie la plus fertile du canton. La terre, à peu d'exceptions près, est très propre à l'agriculture et l'on rencontre très peu de lots impropres à la colonisation. Elle est recouverte d'une forte pousse de bois, d'espèces et de qualité variant suivant la qualité du sol et la situation. Le bois franc et le pin dominent où le sol est formé de gravier ou d'un mélange d'argile, de sable et de gravier, tandis que le bois mou domine

où le sol est exclusivement argileux et dans les plaines. On trouve ici presque toutes les espèces de bois du Canada, que l'on peut classer comme suit, dans l'ordre de leur prépondérance : sapin, épinette, merisier, érable, orme, frêne, chêne, tamarac, bouleau blanc, peuplier, pin et cèdre. La pruche est rare et ne se rencontre que dans les endroits stériles ; elle est très petite et rabougrie. Il y a très peu de pin, si ce n'est près de la rivière Gatineau, et encore est-il de qualité inférieure, attendu que tout le pin de bonne qualité a déjà été enlevé. Le terrain est en grande partie uni ou légèrement onduleux, sans rangées de montagnes et, à l'exception d'un endroit, à l'est du lac Balsam, les élévations que l'on rencontre ne sont que des ondulations.

Des deux côtés de la rivière Désert, le sol est surtout argileux, recouvert de terre jaune en bien des endroits. Dans l'intérieur, entre les rivières Gatineau et Désert, c'est un mélange d'argile et de gravier et conséquemment, il est le plus avantageux au colon pauvre. Le long de la Gatineau existent de considérables et riches dépôts d'alluvion. On trouve souvent de la pierre à chaux le long des rivières Gatineau et Désert ; je ne crois pas que ce soit la forme crystalline, mais celle appartenant à la classe appelée *primozoïque.*

La section ouest comprend la partie ouest de la rivière Désert. Le long de cette rivière, sur une étendue variant d'un demi à deux milles, le terrain partage le caractère du côté est et est également propre à la colonisation. Vers l'ouest, le terrain est de qualité inférieure et plus brisé, devenant de plus en plus stérile vers la ligne de comté et le sud de la ligne de base, le long des rangs de la rivière à l'Aigle. Cette partie ne renferme que quelques lopins de bonne terre. Au nord de la ligne de base, la bonne terre est plus commune et occupe une étendue plus considérable, et quoiqu'elle soit accidentée et rocheuse en bien des endroits, elle renferme une grande étendue de bon terrain. Dans cette partie, le sol se compose surtout de gravier et de sable ; le terrain est accidenté et rocheux et les élévations irrégulières alternent avec des marais et des lacs. Comme ensemble, ce canton est propre à la colonisation, au moins aussi loin en arrière que le rang huit.

Vu la stérilité continue et presque invariable de l'arrière partie du canton, il m'a fallu en discontinuer la subdivision.

(*J. P. P. O'Hanly*, 26 mai 1863)

Canton Hincks

La surface du sol, dans ce canton, est inégale, pierreuse et parsemée d'un grand nombre de lacs. La partie cultivable ne peut être estimée à plus de 40 o/o ; mais, en revanche, elle est d'une grande fertilité et les récoltes y sont excellentes. En maints endroits, la terre est couverte de roches en abondance ; les pierres de l'intérieure sont de formation primitive, comprenant le granit, le gneiss, etc., la pierre calcaire primitive, en massès irregulières, quelquefois grossièrement stratifiée, rayée de veines de phosphate, de mica, de plombagine, ce qui peut acquérir de la valeur lorsque le chemin de fer projeté d'Ottawa aura facilité les communications.

Les essences ligneuses que l'on rencontre sont l'érable, le bouleau, le coudrier, le frêne, qui sont d'une belle venue et de bonne qualité. Le bois de pin a été presque tout enlevé, n'y ayant jamais existé d'ailleurs que disséminé parmi les autres essences et jamais à l'état de forêt continue.

Le cordon entre les rangs 8 et 9 passe le long de la ligne de partage des eaux de la Lièvre et de la Gatineau, séparant ainsi le canton Hincks en deux parties distinctes. La partie arrosée par la Lièvre est d'accès très difficile, les communications ne pouvant se faire, hiver comme été, que par le grand lac Poisson-Blanc. Malheureusement, les grands vents sont fréquents sur ce lac et la glace n'offre de sureté pour les voitures que vers le 15 de janvier de chaque année.

(*Jas McArthur*, 1888).

Canton Joly

Ce canton est considérablement entrecoupé par des montagnes et des lacs et une grande partie n'est aucunement propre à la culture. Le long de la rivière Rouge, une langue de terre variant en profondeur, mais généralement d'environ ¾ de mille à un mille de chaque côté, est cultivable. Le sol paraît être d'argile légèrement sablonneuse et s'améliorant en gagnant les bas-fonds de la vallée. A l'est, il ne paraît pas y avoir de bon terrain, à l'exception, peut-être, d'une lisière de terre le long du ruisseau Caché, et de quelque endroit isolé ça et là. Le côté ouest de la rivière Rouge se montre sous un meilleur aspect, particu-

lièrement aux environs du lac Maskinongé ; cependant, la plus grande partie est accidentée et tout-à-fait impropre à la culture. Les lignes sud, est et nord, ainsi que la ligne centrale, passent à travers une région de montagnes, et il est vraiment rare d'y rencontrer le moindre espace de terre cultivable. Ces montagnes sont composées généralement de quartz et de granite, fréquemment dépourvues de tout sol et recouvertes de mousse. La ligne ouest, quoique montueuse et brisée, est cependant beaucoup meilleure et l'on rencontre sur son parcours quelques bonnes terres. Les bois, en général, sont l'épinette blanche et rouge, le merisier, le cèdre et le sapin, entremêlés çà et là de quelques érables, hêtres et frênes.

(*William Crawford*, 27 mai 1879)

Canton Kensington

J'ai l'honneur de faire rapport que le sol de ce canton est en général d'une très bonne qualité et bien propre à l'agriculture. En effet, il est de qualité supérieure en certains endroits, notamment à l'extrémité sud du canton et dans le voisinage immédiat du lac Greves. MM. Gilmour & Cie occupent dans le cinquième rang une très grande étendue, comprenant une partie de six lots, tel que représenté sur mon plan d'arpentage. Les améliorations qu'ils y ont faites comprennent à peu près cent cinquante acres de terre en bon état de culture, une grande grange et des étables ainsi qu'une bonne maison en voie de construction.

Ce canton est accessible par plusieurs chemins passables. Il y a en sus plusieurs chemins de chantiers, dans la partie que j'ai arpentée, qui seraient facilement rendus passables. Nul doute que ce sera pour les colons une petite raison pour s'y établir. Le terrain est aussi généralement uni et, ainsi que l'indique mon plan, bien arrosé par plusieurs lacs magnifiques et leurs tributaires.

Les RR. PP. Oblats ont actuellement deux moulins en opération, à une faible distance de la ligne du canton entre Kensington et Aumond, et situés sur la rivière Joseph, ce qui est actuellement, un grand bienfait pour les colons du voisinage, et nul doute que ce sera un grand motif pour l'établissement rapide des terrains environnants.

En terminant, je dirai que la partie du canton qui a été arpentée il y a quelque temps est bien établie, et il n'y pas de doute que ce canton se colonisera rapidement à mesure qu'il sera arpenté, car jusqu'ici le défaut d'arpentage a été le seul obstacle à sa colonisation.

(*Jdmes Roney*, 26 janvier 1865)

Canton Kiamika

Depuis la ligne centrale jusqu'à la limite nord de ce canton, les lots de chaque côté de cette ligne sont en général très raboteux et rocheux, mais [illegible] riches en bois mêlés, tels que pruche, orme, épinette, frêne, cèdre [illegible] blanc, pin, merisier, sapin et érable. Le sol est bon. Les lots partant de la ligne centrale, allant franc sud, constituent un terrain très raboteux et rocheux. De chaque côté de cette ligne, le bois dominant est le bois mou. Le sol est bon.

Les lots situés de chaque côté de la rivière Kiamika sont de premier choix, tant en ce qui a trait au sol qu'à la qualité du bois. Le bois dominant est le frêne, l'orme et l'érable, et les lots sont presque tous unis. Monsieur Dufort, de Montréal, a construit dernièrement un moulin à scie et à farine sur le beau et magnifique pouvoir d'eau situé sur les lots 13 et 14. Ce moulin, sans aucun doute, contribuera grandement à favoriser la colonisation.

(*N. C. Mathieu*, 1888)

Canton Labelle

Le terrain est bon, bien boisé en cèdre, érable, merisier et autres bois de valeur. A travers ce canton, jusqu'à la ligne de division de la Minerve, le terrain est bien arrosé et aussi adapté pour l'agriculture, étant plan et le sol bon sur la ligne, montagneux à une petite distance à l'est. Revenant au rang C, je l'ai tracé jusqu'à sa jonction avec la ligne ouest. En quelques endroits, il y a de bons vallons et des versants de montagnes bien adaptés à la culture. Ainsi qu'il appert sur le plan, il y a deux angles au point A et C de la ligne centrale, causés par la rencontre de montagnes et de caps.

Le onzième rang est principalement couvert de bois francs, tels que érable, merisier, bois blanc, etc. ; onduleux quoique le sol soit d'une qualité inférieure des deux côtés de la ligne. Le dixième rang est propre à la culture, quoique onduleux : bois et sol comme le rang précédent. Le neuvième rang est également propre à la culture, quoique traversé par des lacs. Les septième et huitième rangs sont en partie composés de lacs et de montagnes. Ces lacs, dont quelques-uns sont très-grands, sont entourés de rivages montagneux et de rochers. Le sixième rang est presque tout entièrement de bon sol. Le cinquième rang, quoique traversé par quelques petits lacs, contient de bonnes terres. Le long du lac Maskinongé, le terrain est montagneux et rocheux et de peu de valeur.

Vu le grand nombre de lacs et de montagnes qu'on y trouve, ce canton est très impropre à la colonisation, à moins que de bons chemins y soient ouverts par le gouvernement. Ce canton est bien boisé en bois de valeur.

(*N. C. Mathieu*, 30 mai 1882)

Canton Lathbury

La partie de Lathbury la plus propre à la colonisation se trouve entre la limite ouest et la ligne centrale ; mais à l'est de la ligne centrale, il y a une lisière de terrain d'une largeur variable, à peu près deux milles en moyenne, de bonne qualité. A l'est de cette lisière de terrain, la surface est rugueuse et rocheuse, et tellement montueuse en certains endroits, que dans le moment cette partie est impropre à la colonisation. Dans ce canton, une grande partie des terrains est très bonne, le sol constituant une bonne terre sablonneuse et bien boisée. Les espèces ordinaires de bois franc, telles que l'érable, le merisier, le hêtre et le bois blanc, y abondent, tandis que le pin blanc d'excellente qualité existe en quantité suffisante pour les besoins des colons. Ce pays est bien arrosé, car il est traversé par de nombreux petits cours d'eau et deux autres considérables : la rivière Blanche, qui doit prendre sa source dans le lac sur les lots quarante-trois, quarante-quatre et quarante cinq, rangs cinq et six ; et la crique Seryer, à l'extrémité est du canton. Ces deux cours d'eau renferment assez d'eau pour la flottaison du bois. On y rencontre de nombreux étangs et lacs, mais

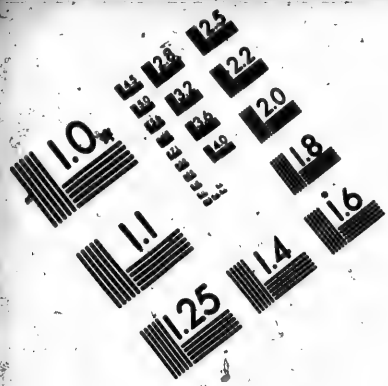

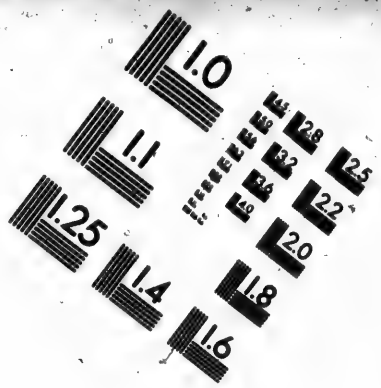

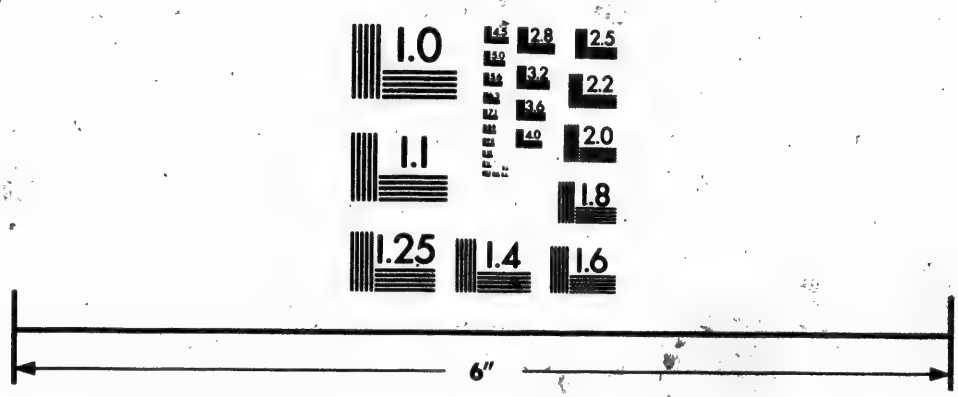

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

aucun d'eux n'est considérable : le plus grand est appelé lac à l'Écorce. Ce canton est propre à la colonisation, le principal et de fait le seul inconvénient étant le manque d'un chemin de communication.

(*John Johnston*, mai 1867)

Canton Lesage

Le terrain du canton de Lesage est en général accidenté, surtout dans les parties qui avoisinent les lignes extérieures sud et ouest, où l'on rencontre des montagnes de plusieurs centaines de pieds d'élévation, présentant en quelques endroits des rochers escarpés et dépourvus de toute végétation. Cependant, dans la partie centrale et dans la partie nord, on voit des plateaux d'assez grande étendue et formés d'un sol très-riche, si on en juge par la longueur et la grosseur du bois qui les recouvre. Les parties où se trouvent les meilleurs terrains sont dans les 3e et 4e rangs, au nord de la ligne centrale, dans les 5e et 6e rangs et dans la partie nord des 7e et 8e rangs. Les bois qui y dominent sont, sur les hauteurs, l'érable, le hêtre, le merisier, le tilleul et quelques ormes. Dans les parties moins élevées, on remarque l'épinette, le cèdre, le merisier et le frêne. Le pin, qui se trouvait en abondance en quelques endroits, a été exploité presque partout. Toutefois, il en reste encore quelques-uns ici et là, surtout dans les parties sud et nord-ouest du canton. L'épinette est plus commune, ayant été moins recherchée jusqu'aujourd'hui.

Le canton Lesage renferme plusieurs lacs d'assez grande étendue, offrant sur leurs bords des sites magnifiques qui en rendront le séjour agréable aux futurs colons. Les pouvoirs d'eau, qui ne sont pas éloignés du lac Rognon, pourront être utilisés avec avantage pour des scieries et des moulins à farine.

(*J. A. Martin*, 8 août 1884)

Canton Loranger

Le terrain, dans les premier et second rangs du canton Loranger, est légèrement onduleux et généralement très propre à la culture. La partie des troisième, quatrième et cinquième rangs, au sud du petit lac Nominingue, est plus accidentée, sans toutefois offrir de hautes montagnes. Le reste est presque partout uni ou en pentes douces. Le terrain,

le long de la ligne extérieure nord, à l'exception des rangs un, deux et trois, est montagneux et rocheux, n'offrant sur des grandes étendues que des arbres renversés et secs. Il y a de beaux terrains, sur le parcours de la ligne extérieure ouest, depuis le coin nord-ouest jusqu'au grand Bark Lake. Le côté sud de ce lac est montagneux, sur étendue d'environ deux milles.

Le sol de ce canton est en général formé d'une bonne terre jaune, ordinairement sans roches, si j'en excepte les alentours des grands lacs et quelques endroits au sud du petit lac Nomininguе, qui sont rocheux. Les bois sont en général l'épinette, le sapin, le cèdre et le merisier ; sur les hauteurs, le bois franc et surtout l'érable prédominent. Le pin, qui paraît avoir été assez commun en certains endroits, a presque complètement disparu, ayant été partout exploité. D'ailleurs, ce qui en reste est de qualité inférieure.

(*J. A. Martin*, 23 août 1881)

J'ai trouvé dans ce dernier endroit une magnifique vallée, s'étendant, dans les cinquième, sixième et septième rangs, d'un mille et demi à deux milles et demi, de chaque côté de la ligne centrale, et presque sans ondulations. Le reste du canton, quoique plus inégal et plus rocheux, offre néanmoins un sol très riche, recouvert d'admirables forêts où le bois franc prédomine. J'ai remarqué en plusieurs endroits de magnifiques érablières qui pourraient être exploitées avec beaucoup de profit pour la production du sucre.

(*J. A. Martin*, 1882.)

Canton Lytton

Quand à l'aspect physique de Lytton, je dois dire que la terre est de très bonne qualité et extrêmement plane ; il y a très peu d'élévations d'une grande étendue, et au moins quatre-vingt-quinze pour cent du terrain sont arables et propres à la culture. On voit une succession continue de crêtes de bois franc, avec du sapin, du cèdre et du tamarac ici et là. Le sol où est le bois franc est excellent, mais celui des savanes est léger et sablonneux. Il n'y a pas dans le canton beaucoup de pin blanc ni de pin rouge ; on en rencontre quelques

petits bocages d'une forte pousse et apparemment de bonne qualité, mais non en quantité suffisante pour faire de grands chantiers. Il n'y a point de colons à Lytton et il n'y en aura pas d'ici à quelque temps, eu égard à son accès difficile en toute saison de l'année.

On ne trouve dans aucune autre partie du comté d'Ottawa une aussi grande étendue de terre réellement bonne et fertile que dans les cantons Maniwaki, Egan, Aumond, Sicotte et Lytton ; mais pour rendre ces terrains avantageux, il est d'absolue nécessité d'ouvrir immédiatement des routes traversant ces cantons.

(*James McArthur*, 21 juin 1862.)

Canton Marchand

Ce canton, en général, est avantageux pour l'agriculture ; la meilleure partie se trouve entre la tête du Long-Rapide et le coude de la rivière. Le sol en est généralement sablonneux et est pour les étrangers d'un pauvre aspect ; mais depuis nombre d'années l'on a cultivé la Ferme du-Milieu. et cela sans aucun engrais quelconque, et le sol cependant reste bon. Et la meilleure preuve de ceci, c'est que deux cultivateurs pratiques, MM. McGuire et Varin, qui étaient chargés de la culture de cette ferme et de celle d'en haut, depuis nombre d'années, ont l'intention de prendre des lots dans ce canton. Une grande étendue de terrain, dans la partie nord-ouest du canton, a été considérablement endommagée par l'incendie, et maintenant le sol paraît avoir été détruit. La partie inférieure du canton ne paraît pas non plus bien bonne, surtout cette partie qui se trouve à l'est de la rivière Rouge, laquelle paraît être tellement entrecoupée par des montagnes et des savanes que je n'ai pas cru devoir tirer l'arrière-ligne pour le présent. La partie sud-ouest est montagneuse ; quelques lots cependant y ont été pris et sont considérés être assez avantageux. Dans la partie centrale du canton non arpentée, à l'est et à l'ouest, il paraît y avoir de bon terrain, mais dont l'étendue est plus limitée que dans les autres parties. Cette region est généralement bien arrosée, et le bois franc et le bois mou y sont de belle venue, quoiqu'il y ait cependant de grands espaces couverts d'une seconde pousse de peupliers.

(*William Crawford*, 26 août 1880).

La partie du canton Marchand que j'ai parcourue offre une belle contrée à coloniser. Les montagnes, qui sont assez escarpées, surtout dans la partie nord, offrent pour la plupart, sur leurs sommets, de magnifiques plateaux de terre arable et laissant voir entre elles de beaux vallons, souvent d'une assez grande étendue, dont le sol est formé d'une terre jaune très riche et sans roches. La partie au sud du chemin Chapleau, quoique plus accidentée et rocheuse en beaucoup d'endroits, offre néanmoins encore un bon nombre de lots qui peuvent être exploités avantageusement.

Le bois est partout d'une belle venue. Les plateaux élevés sont généralement couverts d'érables, de hêtres, de bois blanc, de merisiers ; dans les vallons et les places basses, on remarque l'épinette, le cèdre, le merisier, le frêne et le sapin. Le pin a été exploité partout où il s'en trouvait ; on n'en voit plus que quelques-uns ça et là, et encore sont-ils pour la plupart de qualité inférieure.

(*J. A. Martin*, 1882)

J'ai divisé en lots cette partie du canton Marchand connue sous le nom de rang nord de la rivière Macaza et rang sud de la même rivière.

A l'exception de quelques lots un peu montueux, le terrain est assez plan, le sol très sablonneux, le bois dominant est le bois mou. Il existe plusieurs bons *pouvoirs d'eau* sur cette rivière et, entre autres, une chute d'une très grande valeur, au point de vue industriel, située entre les lots numéro 6, et appelée grande chute Macaza. Les lots sur la rivière sont presque tous pris par des squatters.

(*N. C. Mathieu*, 20 mars 1884)

Canton McGill

Les rangs deux et trois sont relativement plats, le sol étant un composé de terre glaise sablonneuse et presque entièrement recouvert de brûlis. La partie nord des rangs quatre et cinq est montagneuse et rocheuse, impropre à la culture, tandis que les extémités sud, qui bordent la petite rivière au Serpent, sont propres à faire des établissements, le sol consistant en une terre glaise sablonneuse avec de beau

bois mêlé. Il y a un brûlis qui court diagonalement à travers le rang quatre. Les MM. Elie, frères, ont une belle scierie située sur cette petite rivière, dans ce rang ; il y a aussi une boutique de forgeron et de charpentier, et on a l'intention de construire, à la prochaine saison, un moulin à farine près de la scierie. Certaines parties des rangs 6 et 7 sont bien convenables pour faire des établissements, principalement le long de la rivière au Serpent, bien qu'il y ait beaucoup de terrain pierreux le long de la ligne qui les divise, le sol consistant en sable et terre glaise sablonneuse avec de bon bois mêlé. La région traversée par la ligne centrale est très accidentée, montagneuse et rocheuse et le long de ligne inférieure du canton, le terrain est plan et le sol se compose en grande partie d'une bonne terre jaune. Il n'y a pas de pin de valeur, mais beaucoup de beau cèdre.

Il y a dans ce canton et ceux qui l'avoisinent de précieux gisements d'apatite ou phosphate de chaux.

(*E. J. Rainboth*, 1887)

Canton Mulgrave

La partie arpentée est généralement irrégulière et accidentée et, en certains endroits, brisée. Toutes les vallées, sans exception, sont arables, et bon nombre de collines sont propres à l'agriculture. La forêt se compose de bois franc : l'érable et le bouleau noir y dominent, le cèdre et le frêne se rencontrent dans les parties basses. Il y a aussi beaucoup de pruche, de chêne rouge, de sapin, etc. En maints endroits sur les hautes terres, le bois franc est mêlé à quantité de cèdre et de pin. De grandes étendues de terre sont recouvertes de pin, qui ne semble pas avoir une forte pousse. À l'exception d'une étroite lisière de terre, d'environ un demi-mille de largeur et s'étendant vers le nord, le long de l'extrémité est du canton, jusqu'à la ligne des rangs sept et huit, qui est très rocheuse, la nature du sol de ces pinières est une bonne terre sablonneuse. La plus grande partie du pin se trouve dans la partie est du canton. A l'heure qu'il est, il est impossible de sortir par eau le bois carré du canton, car il n'y a pas une seule rivière suffisamment navigable jusqu'à la rivière Ottawa. La rivière Blanche a deux bras qui traversent le canton de Mulgrave, sur lesquel se trouvent des bâtardeaux de réserve servant à alimenter les moulins de la rivière Blanche dans le canton de Lochabar. Ces bras de la rivière Blanche écoulent leurs eaux dans un grand lac, au sud de ce canton, appelé lac Blanche

et renfermant un bon volume d'eau limpide. La rivière Blanche fournit quelques très bonnes places de moulin dans le canton Mulgrave, où des moulins à scie et des moulins à farine pourraient être construits, et avoir un approvisionnement d'eau suffisant pour les faire marcher même durant les sécheresses de l'été. L'autre rivière est la rivière Sinsic, qui reçoit ses eaux de nombreux lacs et anses d'eau limpide. Des billots sciés ont été transportés seulement par la partie inférieure de ce cours d'eau. La rivière Sinsic fournit aussi quelques bonnes places de moulins dans le canton de Mulgrave. Je dois aussi ajouter que la vallée de ce cours d'eau, qui en quelques endroits est d'une largeur considérable, se compose généralement d'un bon sol brun avec des traces d'argile bleue et de petit gravier et invite l'agriculteur à s'y établir.

Tous les lacs de ce canton, dont quelques-uns sont très grands, abondent en truite saumonée. Il paraît n'y avoir aucune autre espèce de poisson dans ces lacs, si ce n'est dans le lac au Goëland, où la perche se prend en abondance.

La partie que j'ai arpentée est en général très propre à la colonisation et, à l'exception de quelques petites parties, très favorable à la culture. Comme terres à pâturage, cette partie égale tout ce que j'ai rencontré jusqu'à cette heure, eu égard aux nombreux cours d'eau qui la traversent et qui sont si nécessaires. Les savanes de ce canton constituent un sol de très bonne qualité. Quant à la géologie du canton, je n'ai pas besoin d'en dire long, car je me suis procuré quelques échantillons des principales pierres, que j'ai l'intention de faire examiner par Sir W. E. Logan. La nature générale des roches est granitique et quartzeuse. Quelques grandes parties se composent principalement de gneiss, et l'on trouve aussi de très beaux échantillons de brèches de trapp. En somme, la nature géologique de ce canton indique l'existence de minéraux précieux. On rapporte que les opérations minières derrière Lochaber réussissent plus que d'ordinaire.

(*John Johnston*, 14 juin 1865)

Canton Ponsonby

La configuration physique de la partie de Ponsonby arpentée par moi est très remarquable. Le terrain est en grande partie recouvert de bois d'une très forte pousse, comprenant de l'érable, du bouleau

jaune et du hêtre ; j'y ai trouvé du bois blanc et en certains endroits du chêne, qui jusqu'à cette heure n'a pas été endommagé par le feu. Le bois de pin est très rare ; les quelques pins qu'il y avait ça et là ont été en grande partie coupés, et ce qu'il en reste ne suffira pas aux colons pour fournir leur bois de construction ; mais comme le cèdre de bonne qualité et de forte pousse y abonde, cela comblera la lacune dans une grande mesure. Il existe quelques petites savanes de cèdre et d'épinette rouge, qui ne retarderont pas la colonisation de ce canton, car elles sont généralement ouvertes et sèches. Les roches fixes sont de formation primaire, et sont surtout constitués de granite et de gneiss ; on rencontre dans différents endroits des indications de l'existence du fer. Le sol est d'ordinaire une terre sablonneuse, recouverte en maints endroits d'un dépôt d'humus et d'alluvion. Le terrain est généralement onduleux, s'élevant parfois en collines arrondies et d'une hauteur variant de cinquante à deux cents pieds. Ces collines se rencontrent sur la ligne centrale en plus grand nombre que dans toute autre partie du canton. Elles présentent un aspect uniforme, leur pente sud-ouest étant escarpée et stérile, tandis que les autres côtés sont recouverts d'une forte pousse de bois mêlé et descendent graduellement du sommet. La partie des rangs quatre, cinq, six et sept, qui se trouve à l'ouest de la ligne centrale, convient parfaitement à la colonisation, car le terrain est uni, bien arrosé et de bonne qualité. La partie située à l'est de la ligne centrale n'est pas aussi avantageuse à la colonisation, car on y rencontre fréquemment des côtes semblables en apparence à celles ci-haut désignées. Toutefois, il s'y trouve des vallées fertiles et je crois que cinquante pour cent à peu près de ces terrains sont arables et propres à la culture. Au côté ouest, quatre-vingt-dix pour cent à peu près de ces terrains sont arables.

Le Maskilongé ou Maskinongé est un très beau cours d'eau ; il est navigable en canot depuis l'encoignure sud-est de la Ponsonby jusqu'au lot numéro vingt-trois du quatrième rang, et dans toute l'étendue du canton il y a peu d'obstructions à la navigation en canot. Il y a cependant aux première, deuxième et troisième chutes des pouvoirs d'eau suffisants pour y établir des moulins à farine, des moulins à scie et des manufactures.

Comme ces terrains conviennent à la colonisation et que l'accès en est facile dans toutes les saisons de l'année, il est difficile d'expliquer l'indifférence que manifestent les colons pour cette partie du pays.

(*James McArthur*, 26 décembre 1868)

Les lignes divisant le canton Ponsonby, traversent un territoire généralement irrégulier, montagneux et rocheux, et à moins que la terre ne soit bien meilleure au milieu des lots, ce que rien n'indique, il ne semble pas probable que la partie inférieure de Ponsonby devienne un endroit très prospère. Il existe, sans doute, certains lots meilleurs les uns que les autres et l'on y rencontre de bien belles terres, mais elles sont une exception et non la règle.

La partie du canton Suffolk comprend des terrains qui, quoique montueux, semblent être supérieurs et il est plus que probable que les colons en cultiveront une grande partie. Dans ces deux cantons, on a donné un bon coup au défrichement, ainsi que le plan l'indique. Le plan donne aussi correctement que possible les noms des propriétaires.

(*William Crawford*, 7 juin 1880)

Le terrain dans le voisinage des lignes que j'ai arpentées est raboteux et rocheux, et il y a plusieus lacs et cours d'eau. A peu près un tiers du sixième et du septième rangs est propre aux fins agricoles : le sol est principalement propre à la culture du grain, dont les colons ont déjà fait d'excellentes récoltes.

Il y a une grande quantité de merisier rouge, d'épinette et d'érable, avec du pin blanc dispersé ça et là vers la partie nord-ouest du canton. Sur la rivière Maskinongé, il y a plusieurs excellentes chutes pour des moulins, dont l'absence se fait grandement sentir parmi les colons.

Qu'il me soit permis, en terminant, de constater que plusieurs colons m'ont exprimé le désir que les lacs de ce canton, qui sont nombreux et grands, soient bien délimités, vu qu'ils sont indiqués d'une manière erronée sur les derniers plans officiels.

(*Ormond Fletcher*, 31 mars 1882)

L'aspect général du canton Ponsonby, quoique raboteux et montagneux en plusieurs endroits, offre cependant plusieurs belles étendues de terre argileuse bien appropriée aux fins agricoles, surtout dans les parties ouest des rangs II, III et IV, et les parties nord-est du rang V. Les différentes sortes de grains et végétaux croissent en abondance.

(*Ormond Fletcher*, 17 mai 1883)

Canton Pope

C'est un très beau canton, un terrain uni, une terre jaune, sablonneuse, de première classe ; le sol, recouvert de bon gros bois mêlé, est très propre à la colonisation. La plus belle terre le long de la rivière se trouve à l'encoignure nord-est de ce canton. Elle appartient à MM. Jas McLaren & Cie et offre environ quatre cents acres en culture. Les montagnes du Diable originent au nord de ce canton, à environ cinq milles en arrière, et continuent vers le nord à perte de vue. La belle région dont ce canton fait partie ne sera bien ou rapidement colonisée que lorsqu'on aura ouvert un chemin de colonisation, soit en haut de la rivière du Lièvre, soit à partir des chemins Gatineau.

Il n'y a pas dans ce canton de bois de quelque valeur, et le seul pouvoir d'eau qu'on y rencontre se trouve aux rapides à la Tortue, sur le front de la rivière, près de l'incoignure sud-est. La partie située en haut de ce canton est également bonne et très propre à la colonisation.

(*P. Griffin*, 11 février 1881)

Canton Portland

Quant à ce qui regarde la configuration topographique de ce morceau de terrain, y compris la vérification de l'arpentage de Portland-Est, j'ai l'honneur de faire remarquer qu'il est traversé par trois cours d'eau différents : la rivière du Lièvre, la crique à la Glaise et celle du Castor, avec leurs tributaires, formant autant de vallées d'une étendue et d'une fertilité différentes, et séparées les unes des autres par trois rangées de montagnes, dont celle qui se trouve le plus à l'ouest est la plus élevée au-dessus du niveau de la rivière du Lièvre. La direction de ces rangées de montagnes ainsi que celle des vallées est du nord au sud et elles sont presque parallèles à la rivière du Lièvre. La vallée de cette rivière est la moins considérable et son sol est le moins fertile, vu qu'il est composé d'une argile bleue plastique. On n'y rencontre que trois défrichements, comprenant une étendue de cent soixante-dix acres. La vallée de la crique Bleue est plus grande et son sol plus favorable à la culture, notamment la partie nord, qui est composée d'argile noire et d'humus. Dans la partie centrale, il y a trop de cette argile plastique ci-haut mentionnée, pour que ces terrains soient d'un grand avantage à la culture. La partie sud est une plaine fertile, dont le sol est une riche alluvion. Il n'y a dans cette vallée qu'un colon, et

l'étendue de son défrichement a environ soixante et dix acres La vallée située le plus à l'est comprend ce morceau de terre fertile qui entoure le lac Tamo, vulgairement appelé établissement du lac Tamo, et la vallée de la crique du Castor. Sa fertilité est très grande ; le sol est un marécage riche et fournit d'abondantes récoltes de grain et de foin. Lors de l'arpentage, il y avait dix-neuf colons, avec un total de défrichements de deux cent quatre-vingt-trois acres.

Ayant négligé de parler de la qualité du bois croissant dans la partie vérifiée du canton Portland, je considère qu'il est de mon devoir d'ajouter ceci à mon rapport, c'est-à-dire que la pruche est le bois que l'on trouve le plus abondamment dans la région ci-haut mentionnée. Viennent ensuite, mêlées à la pruche, les différentes variétés de bois franc, à l'exception du chêne, qui est rare. On n'y rencontre pas de grandes pinières. La nuance verte faite sur mon diagramme, accompagnant ce rapport, qui désigne les divisions des bois, n'indique que les endroits où le pin domine. J'ai l'honneur d'indiquer ces endroits pour votre propre commodité : dans le cinquième rang, depuis le lot numéro un jusqu'au lot numéro six ; dans les rangs sept, huit, neuf et dix, depuis le lot numéro un jusqu'au lot numéro six ; aussi à l'ouest du lac Tamo, dans le sixième rang, sur les lots neuf et dix, et dans le huitième rang sur les lots sept, huit, neuf et dix.

(*R. Rauscher*, 1884)

Canton Portland-Est

Quant à la partie que j'ai parcourue dans ce ré-arpentage, je puis dire qu'il y a certainement bon nombre d'excellents plateaux propres à la colonisation ; mais la plus grande partie est montueuse, brisée et rocheuse. Néanmoins elle est toute fortement boisée, et il y a très peu de brûlis. Le bois principal est la pruche, puis viennent le mérisier, l'érable, le cèdre, le sapin, l'épinette et un peu de bois blanc ; on y rencontre très peu de pin. Nul doute qu'il y avait autrefois beaucoup de pin, à en juger par les traces de vieux chantiers. J'ajouterai que la meilleure terre se trouve dans la vallée de la rivière du Lièvre.

(*G. Rainboth*, 4 décembre 1875)

Canton Portland-Ouest

Quant à la configuration topographique du morceau de terre comprenant la vérification de mon arpentage de Portland-Ouest, j'ai l'honneur de dire que, outre la rivière du Lièvre, il est traversé par trois cours d'eau distincts : d'abord par la crique du Prêtre, qui se dirige au sud-est et traverse une région très-fertile dans toute son étendue jusqu'à son confluent avec la rivière du Lièvre, qui se trouve dans le quatrième rang du canton Portland ;—les tributaires de cette crique sont très nombreux ; puis, au sud de la première, par la chaîne de lacs situés dans les rangs deux, trois et quatre et se déchargeant dans la rivière du Lièvre dans le troisième rang du canton. La direction générale de ces lacs et des criques qui y aboutissent est du nord-ouest au sud-est. A l'exception des lacs des rangs trois et quatre, a région qui environne ces cours d'eau n'est pas très propre à la colonisation, eu égard à sa nature montagneuse. Le troisième cours d'eau, situé au sud-ouest du canton, est formé par les lacs tributaires et les criques contiguës de la rivière Blanche, qui se décharge dans la rivière Ottawa. Les terrains environnant ces lacs et les criques qui y aboutissent sont montueux, et constituent néanmoins de bonnes terres. La hauteur des terres séparant ce deuxième du troisième cours d'eau est impropre à la culture, à cause de sa nature montagneuse.

Quant au bois qui croît dans la région comprise dans la vérification de mon arpentage de Portland-Ouest, j'ai l'honneur de dire que la plupart des parties planes du canton que j'ai traversées sont recouvertes de bois franc ; les conifères, notamment le pin blanc, dominent. Il n'existe plus de pinières de valeur, car la hache des bûcherons a depuis longtemps abattu tout le bois qui pouvait se vendre sur le marché. Si l'on rencontre dans ces régions quelque vieux pin isolé, cela peut être dû à son isolement ou à ce que le bois n'était pas sain.

(*R. Rauscher*, 1865)

Canton Preston

J'ai tracé la ligne ouest de ce canton sur une course nord, variation 8° 54. Sur cette ligne, le terrain est un peu montagneux et rocheux ; le sol est bon et couvert d'érable, mérisier, pruche et épinette.

Du coin nord-ouest du canton jusqu'au lac Long, sur la ligne nord, le terrain est raboteux et rocheux ; le bois dominant est l'érable ; mais du côté est du lac, le terrain est tout à fait impropre à la culture, excessivement montagneux et rocheux, mais riche en pin et épinette de petites dimensions.

Le terrain est montagneux et rocheux de chaque côté de la ligne divisant le premier et le second rangs, à partir du lot numéro un jusqu'au lot numéro huit inclusivement. Ces lots sont boisés en bois franc. A partir du lot numéro neuf jusqu'au lot numéro dix-huit inclusivement, le terrain est légèrement accidenté, le sol léger et le bois mêlé. A partir du lot numéro dix-neuf jusqu'au petit lac *Poisson-Blanc*, le terrain est très montagneux et rocheux, le sol bon, le bois mêlé.

A partir du lot numéro un jusqu'au lot numéro dix inclusivement, sur le cordon entre le 2e et le 3e rangs, le terrain est montagneux et rocheux, le sol léger, le bois mêlé. A partir du lot numéro onze jusqu'au lot numéro seize inclusivement, le terrain est très accidenté et couvert de bois franc. A partir du lot numéro dix-sept allant au lot numéro vingt-deux inclusivement, le terrain est très uni, le sol léger et le bois mêlé. Du lot numéro vingt-trois à la ligne centrale, le terrain est montagneux et rocheux, mais riche en bois mêlé.

A partir du lot numéro treize, côté nord du lac Barrière ou Simon, à aller au lot numéro seize inclusivement, dans le cordon entre le 3e et le 4e rangs, le terrain est plan et de sol très sablonneux. Sur les lots numéros treize, quatorze et quinze, dans le 4e rang, formant partie de la ferme de M. Edwards, à peu près cent cinquante acres sont en culture, et les bâtisses sont construites à une petite distance du lac Barrière. Du lot numéro dix-sept jusqu'au lot numéro trente-deux inclusivement, le terrain est montagneux et rocheux, le sol bon, le bois mêlé. Du lot numéro trente-deux au lot numéro trente-cinq inclusivement, le terrain est accidenté et rocheux, et le sol léger. Du lot numéro trente-six au lot numéro quarante-quatre, le terrain est très montagneux et rocheux, le sol léger, le bois mêlé.

Les lots des deux côtés du cordon entre le 4e et le 5e rangs, sont en général très accidentés, même montagneux et rocheux, le sol sablonneux. Le bois franc prédomine.

Du lot numéro vingt-huit au lac Long, sur le cordon entre le 5e et le 6e rangs, le terrain est très montagneux et rocheux, le sol sablonneux, bois mou.

Du lot numéro cinquante-cinq au lot numéro quarante-huit inclusivement, sur le cordon entre le 6e et le 7e rangs, le terrain est très montagneux et rocheux, le sol bon, riche en bois franc.

Sur tout le parcours de la ligne centrale, le terrain est montagneux et rocheux, il y a même plusieurs montagnes couvertes de pin et d'épinette, principalement du côté ouest du petit lac Poisson-Blanc.

(*N. C. Mathieu*, 24 mars 1884)

Canton Ripon

Vu sa nature montagneuse, j'ai éprouvé beaucoup de difficulté à arpenter le vide de ce canton ; mais je suis heureux de dire que, eu égard à la colonisation future de cette région, les lignes de rangs et la limite ouest traversent les parties les plus accidentées du canton, laissant de nombreuses vallées fertiles et quelques grands lopins de bonne terre, ondulés, très propres à la culture. Quelques colons sont déjà établis dans la partie que j'ai arpentée, et progressent rapidement dans leur culture.

Si l'on considère le temps qu'ils y ont été, ils ont fait des défrichements considérables et obtiennent de belles récoltes de différents grains et racines, tels que blé, avoine, seigle, orge, sarrazin, blé d'Inde, lin. Ce dernier est invariablement travaillé et tissé par tous les colons, qui en fabriquent une toile de bonne qualité. Ils semblent réussir d'une manière remarquable dans la culture du blé, car dans beaucoup de vallées la terre paraît être propre à sa culture. Cette terre est un mélange d'argile bleue et de terre noire riche, qui forment toutes deux un sol très propre à la culture des céréales épuisantes.

Là où le sol existe en quantité sur les terrains ondulés, sa nature générale est une terre sablonneuse, brune et, en maints endroits, le sous-sol est une argile bleue. Les vallées sont généralement arables et une grande partie des terrains ondulés est propre à la colonisation.

Il y a dans la partie que j'ai arpentée quelques endroits favorables à l'ouverture de chemins. Quoique ces endroits ne mènent pas à des routes très directes, ils peuvent néanmoins suffire aux besoins des colons.

Dans la partie que j'ai arpentée, le bois est généralement d'une pousse très forte ; il se compose surtout de bois franc, mêlé à une grande quantité de pin et de pruche marchands ; l'érable et le bouleau noir dominent.

Dans la partie que j'ai arpentée, le seul cours d'eau remarquable est une petite partie de la crique Seryer, suivant la limite nord du canton, cours d'eau sur lequel John Hughes a construit un moulin à farine dans la septième concession de ce canton, et je crois qu'il a l'intention d'établir un moulin à scie vers le même endroit. Un autre cours d'eau remarquable est une partie de la crique Sinsic, dont la largeur générale est de soixante et quinze mailles et qui traverse la partie sud-ouest du canton, formant la jonction des deux bras près de l'encoignure sud-ouest. Ce cours d'eau est actuellement suffisamment navigable pour la flottaison des billots, et pourrait à peu de frais permettre la flottaison du bois carré. Eu égard à quelque cause inconnue, la ligne entre les rangs huit et neuf n'intersectait pas la limite nord dans toute la profondeur du huitième rang ; mais ce rang a été rétréci plus qu'on n'a voulu le faire, quoique la ligne ait été tirée soigneusement dans tout son parcours à l'aide de piquets. Cependant, elle divise bien mieux les bonnes terres à l'extrémité nord qu'elle n'aurait pu le faire en l'intersection à son endroit propre. Si ce n'eût été que cela, je l'aurais corrigée. Il existe aussi à l'extrémité du canton une petite partie de la même ligne que je n'ai pu tracer, eu égard à l'irrégularité de cette partie du pays.

(*John Johnston*, 2 juillet 1866)

Canton Robertson

Arrivé à la ligne extérieure la plus basse de Robertson, je commençai mes opérations en parcourant cette ligne et ensuite vers le nord en parcourant les fronteaux des rangs deux, trois et quatre. Le pays le long de cette ligne extérieure est légèrement ondulé, avec une belle croissance de merisier, orme, frêne, érable, bois blanc, épinette, sapin, et quelques pins ça et là. Le sol est de bonne terre grasse sablonneuse, mélangée d'argile le long des cours d'eau.

Le lac des Isles est coupé sur cette limite du troisième rang. En conséquence, je continuai cette ligne à travers le lac où je la mar-

quai distinctement, et j'ai chaîné cette partie du lac (environ la moitié) qui se trouve dans le canton parce que je jugeai cela nécessaire pour le plan des rangs de lots voisins, chaque fois que la chose était requise. Le pays qui environne ce lac paraît être bien beau et uni ; le sol est bon, et cette contrée sera sans doute colonisée dans un court espace de temps. Le lac est rempli de la plus belle truite et d'autres poissons, et sa décharge est à la ferme Wabassee.

En allant vers le nord, le terrain est généralement bon, et le plus souvent uni. La qualité du sol et du bois est belle, c'est surtout du bois franc.

Après avoir complété le front du quatrième rang, à travers le canton, je commençai à arpenter la ligne extérieure nord, à partir du coin des cantons Sicotte et Aumond, le long desquels le terrain est généralement ondulé avec de l'épinette, du sapin et du bois franc mêlé, d'une belle venue. Le sol est une terre grasse sablonneuse, il est plus ou moins pierreux, et il y a quelques endroits marécageux à partir du dit coin jusqu'à deux milles en montant. De là, le terrain va en inclinant graduellement jusqu'à la rivière ou lac au Sable, tributaire de la rivière Baskatong, l'une des principales branches de la Gatineau, et il est recouvert d'une très belle forêt de bois franc, surtout d'érable et de merisier ; le sol est une bonne terre grasse sablonneuse et propre à la culture. Depuis cet endroit jusqu'à la rivière du Lièvre, la topographie du pays est à peu près la même : terrain ondulé sans aucune inclinaison marquée jusqu'à une courte distance de la Lièvre. La seule montagne visible sur ce parcours est la montagne du Diable, qui se trouve à environ dix milles au nord, et qui est visible de plusieurs points le long de cette ligne. Le bois de pin paraît être presque tout épuisé. On pourrait construire, à peu de frais, un bon chemin à travers le canton, pour communiquer avec le chemin carossable qui conduit au village du Désert et aux moulins des Prêtres, sur la petite rivière Joseph.

Il y a un excellent site pour un moulin à la chûte de l'Orignal, et un autre aussi au rapide de la Tortue.

L'étendue de terrain, dans ce voisinage, comprenant cette partie et les cantons environnants, est une des plus belles de la contrée, et elle est destinée à devenir sous peu un grand établissement prospère. Pour le présent, vu le manque de chemins, les colons s'établissent tous

le long de la rivière qui est le grand débouché naturel et le chemin principal de la contrée. Le gibier de tout espèce abonde dans cette partie du pays et fournit aux pionniers ou premiers colons leur nourriture principale.

(*E. J. Rainboth*, 26 janvier 1886)

Canton Suffolk

Dans la partie de ce canton que j'ai arpentée, la configuration générale du terrain présente des montagnes élevées et quelques vallées fertiles ici et là. Les plateaux réguliers dignes de remarque sont d'abord cette partie des rangs six et sept situés à l'est de la ligne centrale et contiguë au canton Ponsonby, puis cette partie des rangs quatre, cinq, six et sept, que traverse le chemin d'exploitation de Leduc.

(*H. C. Symmes*, 20 novembre 1866)

Les terrains sont généralement ondulés : le sol est une terre sablonneuse de bonne qualité. La terre est bien boisée de bouleau jaune, de bouleau noire, de pruche, d'érable, de hêtre, d'orme, de frêne, de bois blanc, de cèdre, d'épinette et de sapin. Tout le pin marchand a été enlevé il y a nombre d'années. En somme, je considère ce canton comme au-dessus de la moyenne et possèdant une bonne catégorie de colons qui en développent rapidement toutes les ressources.

(*E. J. Rainboth*, 19 décembre 1881)

Cantons Suffolk et Ponsonby

Quant à l'aptitude de ce canton pour la colonisation, j'ai l'honneur de dire que sa partie orientale est bien arrosée et généralement bien boisée en bois franc et en bois mou, notamment en érable, en bouleau, en sapin et en hêtre, en sapin et en cèdre dans les parties basses et humides. Le sol est sablonneux et en certains endroits bien propre à la culture. On peut déduire de cette étendue vingt pour cent de terrain pierreux, marécageux et irrégulier, laissant près de quatre-vingts lots de cent acres chacun propres à la colonisation. Dans la partie

ouest du canton, le terrain est montueux, souvent irrégulier, rugueux et pierreux, bien arrosé par des sources et des ruisseaux. Le bois dominant est le bois franc mêlé au pin blanc et au pin rouge. Le sol est une bonne terre sablonneuse. De cette étendue on peut déduire trente pour cent de terrain pierreux, marécageux et irrégulier, laissant environ soixante et dix lots de cent acres chacun propres à la colonisation. Il me faut ajouter que la région environnante est très bien colonisée.

J'ai de plus observé la configuration géologique de cette région, et je dirai qu'on trouvera dans ce canton assez de pierre à chaux pour les fins de construction et d'agriculture.

(*P. Griffin*, 1857)

Cantons Wakefield et Templeton

La ligne A B traverse un morceau de terre très rugueux, moins une lisière de terrain uni près du point A. Le sol est une bonne terre d'un brun clair, et profonde sur les hauteurs, et d'une nature argileuse dans les terrains bas. Le bois consiste surtout en hêtre, érable, bouleau et pruche, avec un mélange d'épinette blanche, de sapin et de cèdre. Il est très accidenté et rocheux. De fait, l'aspect de cette région est accidenté, rugueux, pierreux et presque impropre à la culture.

Les terrains longeant la ligne B C sont bien supérieurs. Il y a plus de terres propres à la culture ; ces terres ont été colonisées dans ces deux ou trois dernières années. Néanmoins, les terres hautes sont très rocheuses et stériles. Sur la ligne C D E se trouve un beau grand morceau de terre propre à la culture, dont une bonne partie est en exploitation.

Le roc dominant est le gneiss. Je n'ai rencontré qu'un pouvoir d'eau, qui se trouve sur le lot numéro vingt-huit, dans le treizième rang de Templeton, où l'on pourra avoir une chute de trente pieds et un courant continu d'eau très claire. Le lac que j'ai traversé sur la ligne A B est très profond et ses eaux sont froides et très claires ; ses rives sont très escarpées et rocheuses. Il renferme de la truite et de la perche. Le lac Wakefield forme une magnifique nappe d'eau claire

entourée d'un morceau de terre onduleuse ; ses rives ne sont pas aussi abruptes que celles du lac ci-haut décrit, mais elles inclinent graduellement jusqu'à l'eau.

Je ferai aussi remarquer brièvement que je n'ai rencontré aucune partie, si ce ne sont celles marquées sur la ligne B C et sur la ligne extérieure sud de Portland, ligne dont j'ai pris des notes dans mon journal.

La région voisine du lac Wakefield se colonise rapidement, surtout par les canadiens-français, et promet de devenir une riche région agricole ; les vallées servent à la culture du grain, et les terres élevées à la nourriture des moutons. Mon plan indique un beau morceau de terre, non encore divisé, marqué comme formant un vide, d'une profondeur de cent vingt et une chaines et trente-six mailles depuis C, jusqu'à D et se dirigeant vers l'est jusqu'à la ligne ouest de Buckingham : ce morceau de terre pourrait être divisé avec avantage en faisant passer une ligne dans le centre de ce vide de l'ouest à l'est, de manière à former un rang double. Dans ce cas, il n'y aurait qu'à continuer la ligne B C vers l'est jusqu'à Buckingham et à tirer la ligne centrale ci-haut mentionnée.

(*George F. Austin*, 24 septembre 1861)

Canton Wells

Le terrain que j'ai arpenté, depuis le lot numéro trente-quatre, allant vers le nord, jusqu'à la ligne extérieure de O'Dwyer, est en général d'une assez bonne qualité ; mais depuis ce même lot jusqu'à la ligne extérieure nord, entre Wells et McGill, il est généralement montueux. Ces côtes se montrent et s'étendent le long des six rangs que j'ai arpentés et suivent toute la même parallèle de longitude et sont en quelques endroits d'une grande hauteur. Elles sont séparées par des vallées de terres arables et propres à la culture. Ces élévations, bien qu'en certains endroits brisées et rocheuses, contiennent un excellent sol composé de *loam*, et elles sont si bien arrosées par des sources et des ruisseaux, qu'elles seront un jour d'une grande utilité comme pâturage. Jai rencontré, dans la partie nord du canton, une grande étendue de terrain bien boisée d'érables ; c'est en effet la plus belle érablière que j'aie encore vue, et je n'ai aucun doute qu'elle sera d'une grande valeur comme sucrerie pour les colons.

Le long de la ligne extérieure nord, le terrain est généralement très accidenté et n'est d'aucune valeur réelle pour les fins de l'agriculture. Depuis le lot numéro trente-quatre jusqu'à la ligne de Wells et Villeneuve, le terrain est généralement propre à la culture, et maintenant que les lignes de rangs sont bien ouvertes et que les piquets de division des lots sont placés convenablement, il offre de grands avantages aux colons qui voudront s'y établir. Vers le centre du canton, depuis le sixième rang allant vers l'ouest, il se trouve un grand espace de terre forte, le sol en certains endroits est mauvais, et en d'autres il est composé d'une terre jaune et noire, entrecoupé ça et là de prairies de castors. Il est certes d'une grande richesse et sera, nul doute, d'une grande valeur pour cette partie de la région. Bien qu'il y ait peu de lacs dont il vaille la peine de faire mention, le canton, toutefois, est bien arrosé par des sources d'eau pure, des ruisseaux et des petites rivières serpentant dans toutes les directions.

(*James Roney*, 23 avril 1880)

Canton Wabassee

J'ai l'honneur de faire quelques observations sur la configuration topographique de ce canton, en tant que j'ai pu en prendre connaissance. Outre la rivière du Lièvre, quatre cours d'eau traversent ce canton dans une direction sud et sud-est. Le cours d'eau situé le plus au sud est la crique à Gatineau, prenant sa source à la hauteur des terres entre les rivières de la Gatineau et du Lièvre, près de la ligne centrale du canton Wabassee-Ouest, d'une largeur moyenne d'environ soixante mailles. Il traverse dans son cours inférieur une étendue en grande partie unie de terre sablonneuse et marneuse. Il y a un bon site de moulin à son confluent avec le lac des Sables. Le deuxième cours d'eau est celui de la crique Bobish, qui se décharge dans la rivière du Lièvre, un demi-mille au-dessus des rapides de la crique Bobish. Le cours supérieur de cette crique est très rapide et forme des cascades et des rapides continus. Il prend sa source à la hauteur des terres, entre les rivières de la Gatineau et du Lièvre, où il forme deux lacs d'une grande étendue. Sa largeur moyenne est de cinquante mailles. Près de son embouchure, il forme une vallée à fond marécageux. Le troisième cours d'eau est celui de la crique Carpe, ayant sa source dans le canton Bouthillier, près de la ligne extérieure sud. Elle égoutte une grande étendue de terrain, qui est comparativement uni et renferme

un bon sol argileux. Sa largeur moyenne est d'environ cinquante mailles. Il existe une bonne place de moulin à son confluent avec la rivière du Lièvre. Le cours d'eau situé le plus au nord et le plus considérable est celui de la crique de Pearce, prenant ses eaux près de la ligne extérieure nord du canton Bouthillier, à environ vingt-deux milles de son confluent avec la rivière du Lièvre. A peu près à un mille de son embouchure, elle forme un bassin d'une grande étendue, appelé vulgairement lac des Camps, ayant près de cinq cents acres en superficie. La largeur moyenne de cette crique, au-dessus du lac des Camps, est d'environ une chaîne et de deux chaînes plus bas. Elle traverse sur presque tout son parcours un terrain uni, propre à la culture autour de la partie ouest du lac des Camps et sur les deux rives de la crique en bas de ce lac, tous les terrains sont colonisés et les colons y récoltent beaucoup de grain et de foin. Quant à la rivière du Lièvre, j'ai l'honneur de dire que son cours est très rapide et souvent interrompu par des rapides, parmi lesquels les plus remarquables sont les rapides Bobish, du Diable, le rapide Long, ceux de Lambert et de Grenier. Des deux côtés de la rivière le terrain est onduleux, généralement uni, accidenté ici et là par des coteaux étroits, tandis que les chaînes de montagnes partant de l'intérieur augmentent en arrivant à la rivière.

Le terrain longeant les rives ouest et nord depuis le lac des Sables jusqu'au haut de Lacoon est une bonne terre arable et peut accomoder un bon nombre de colons. Il renferme aussi de bonnes places de ferme. La région intersectée par la ligne qui sépare les rangs deux et trois de la partie ouest du canton, dans mon arpentage, est un terrain uni et se compose de sable et d'argile. La ligne qui sépare les rangs un et deux de cette partie ouest traverse une région entrecoupée par des chaînes de montagnes se dirigeant au nord-ouest ; les deux tiers environ de ces terrains sont impropres à la culture du grain, mais ils constitueraient un bon pâturage.

La partie nord du canton est plus propre à la culture, eu égard à sa nature moins montagneuse. Le sol se compose d'argile et de *loam*, et cette partie est plus accessible en partant de la rivière du Lièvre.

Près des bords de la rivière on ne rencontre pas de bois de valeur, tels que le pin et l'épinette rouge ; mais on en trouve à l'ouest du lac des Camps, au nord et à l'ouest du canton ; il n'est pas de première qualité, mais mis sur le marché, il peut encore rapporter de bons profits.

(*R. Rauscher*, 25 février 1867)

COMTÉ DE PONTIAC

Canton Aberford

J'ai indiqué sur le plan qui accompagne ce rapport les caractères physiques de cette région, tels que les montagnes, les savanes, les brûlis et les chemins. Le meilleur terrain se trouve du côté sud du bras ouest de la rivière du Moine, et dans la partie nord-ouest du canton ; mais il y a de la terre un peu meilleure en dehors du canton, autour du lac à la Carpe. De ce lac en allant vers l'ouest, transversalement à la rivière à l'Ours, jusqu'aux Deux-Rivières, il y a de très beaux lopins de terre en bois franc, avec ce que les forestiers appellent du gros pin blanc clair-semé.

(*Duncan Sinclair*, 7 mars 1861)

Canton Aldfield

Le sol est, pour la plus grande partie, composé d'une terre sablonneuse. Le canton est généralement montagneux et très rocheux ; mais il est bien boisé et bien arrosé. Les colons y fabriquent le sucre d'érable en grande quantité, et les lacs les plus poissonneux, dans cette partie de la province, se trouvent dans ce canton et dans celui de Cawood.

Je suis sûr qu'il doit s'y trouver des dépôts de phosphate, vu que les roches associées à ce minerai surgissent à la surface en plusieurs endroits.

(*B. McGrath*, 2 mai 1878)

Canton Alleyn

Dans ce canton, toute la terre est propre à l'agriculture ; le sol est généralement une terre forte. La forêt est principalement couverte de bois franc. Tout le bois de pin marchand qui existe ou a existé

dans ce canton, se trouve le long de la crique de Cazabazua, de la crique de Grave, et depuis le lot vingt-sept sur les rangs 6, 7, 8, jusqu'au lot dix-huit sur ces mêmes rangs, le pin étant toujours mêlé au bois franc.

Dans ce canton, il n'y a pas d'endroit où le pin a poussé ou pousse actuellement et où il n'a pas été abattu et enlevé. Je considère qu'il ne reste pas dans ce canton assez de bois de construction pour répondre aux besoins des colons.

Il n'y a, dans aucune partie de ce canton, de difficulté pour faire les chemins, car il est comparativement uni et excempt de savanes.

(*John Holmes*, 17 mars 1862)

Canton Bois clair

La superficie du terrain arpenté est de 8,702 acres. La rive nord de la rivière Ottawa, qui limite ce canton au sud, est bordée d'une montagne de cinquante à deux cents pieds de hauteur, dont le sol est pierreux et inculte, si ce n'est dans le rang de la rivière Ottawa, où le terrain est plat et bon, et peut être cultivé avec avantage. Depuis la ligne centrale jusqu'à l'extrémité est du canton, le sol, quoique onduleux, est de première classe et très favorable à la culture. Cette partie du canton est bien boisée ; les principaux bois de commerce sont le pin jaune, la pruche et le chêne. L'érable domine en quelques endroits. On rencontre du pin blanc et du cèdre ; il a été fait cet hiver un chantier assez considérable de pin. Depuis la ligne centrale jusqu'à la limite ouest du canton, le terrain est très montagneux et peu avantageux à la colonisation ; mais en avançant vers le nord, il est plus uni et le sol meilleur. Dans cette partie du canton et plus au nord et à l'ouest, le feu, il y a quelques années, a détruit tout le bois ; on y rencontre une nouvelle pousse de tremble, bouleau, chêne et pin de deux à six pouces de diamètre.

(*J. L. Michaud*, 14 avril 1888)

Canton Church

Le sol se compose en grande partie de terre jaune. La forêt se compose de différentes espèces de bois francs, avec un peu de pin, en

quelques endroits. Vers l'angle nord-ouest du canton, la terre est de qualité inférieure ; mais dans les autres parties, c'est un terrain ordinaire, de bonne qualité, propre à la culture.

(*James Roney*, 1876)

Canton Clapham

Le terrain que j'ai traversé et arpenté est généralement de bonne qualité, et l'on y trouve de bons chemins. Nul doute qu'avant longtemps il y aura de bons établissements. Dans le voisinage des lacs Hélène et Kandikagima, les terres sont de qualité supérieure, et je crois que s'il plaisait au gouvernement de faire terminer l'arpentage de ce canton, cela donnerait à coup sûr de l'essor à la colonisation.

(*James Roney*, 8 mars 1869)

Canton Duhamel

La Petite-Rivière, où je commençai cet arpentage, court à travers une grande étendue de belle terre agricole, et il y a d'immenses vallées de terrain plan dans toutes les directions. Je suis informé que le terrain, en arrière de ce qui est arpenté dans Duhamel, est supérieur en qualité à celui compris dans les lignes de rangs que j'ai déjà tirées ; et l'année dernière plusieurs colons s'y sont rendus et ont bâti des maisons sur les terres qu'ils occupent dans cette étendue de pays qui est considérable, me dit-on.

Le long de la ligne en arrière du 3e rang, le terrain en général est uni, et le sous-sol, qui est de terre glaise, est recouvert d'une couche de loam à la surface. Le long de la ligne entre les 2e et 3e rangs, il y a de grandes vallées dans lesquelles le sol est de qualité supérieure et plusieurs des lots sont déjà occupés. Le terrain que j'ai traversé sur la ligne entre les 1er et 2e rangs est assez bon pour la culture ; il y a quelques élévations pierreuses qui seront encore de quelque utilité aux colons pour bâtir, mais dans d'autres endroits, il y a de très belles vallées, bien propres à la culture. Les quelques lots dans le 1er rang formant la pointe au nord de la ligne centrale, sont très accidentés et rocheux, et pourront être difficilement utilisés, à l'exception de quelques endroits pour le pâturage.

Au delà de la ligne centrale, il existe une grande baie où M. Onam et plusieurs autres colons demeurent ; il y a une grande vallée de terrain fertile s'étendant dans toutes les directions, et plusieurs d'entre eux sont établis les uns près des autres le long du lac, et de là jusqu'à une certaine distance plus haut.

L'endroit digne d'attention, que nous avons vu ensuite, est celui où sont les mines de E. Wright et de M. Leckie. J'ai donné beaucoup d'attention à l'arpentage de ces mines, et il concorde parfaitement avec les opérations d'arpentage que les propriétaires y avaient fait faire auparavant. La ligne extérieure entre Guigues et Duhamel s'avance dans la baie sur l'emplacement des mines de M. Leckie, et traverse une belle étendue de terrain approprié à la colonisation.

Une grande partie du canton de Duhamel peut être très facilement défrichée, vu que le feu y est passé et a laissé le terrain presque prêt à recevoir la charrue. Ceci est d'un grand avantage pour le premier colon et lui épargne une somme de travail considérable, que sans cela il aurait à faire.

(*James Roney*, 7 juin 1884)

Tout le terrain que j'ai arpenté dans ce canton a passé au feu depuis seize ou dix-huit ans ; la pousse nouvelle est le tremble, le bouleau, le saule, le cerisier. On remarque quelques petits bouquets de bois vert, dans les endroits humides, près des ruisseaux, rivières et lacs. Le bois qui a passé au feu et qui est encore debout, surtout le cèdre, qui s'y trouve en assez grande quantité, peut servir à la construction des premières habitations des colons et au bois de chauffage ; mais il y aura toujours un grand inconvénient pour se procurer les bois de sciage et de construction. Le chemin du lac des Quinze, qui traverse le canton de l'ouest à l'est, est un ancien chemin de chantiers et d'une grande utilité pour les colons ; on y passe assez facilement en voiture d'été ; celui de Paradis n'est qu'un chemin d'hiver. Des pouvoirs d'eau, sur la rivière à la Loutre et sur la branche nord, peuvent être assez avantageusement obtenus en construisant des chaussées à la tête des petits rapides. L'île à l'Orignal, qui contient une superficie de dix-huit cents acres, est toute en bois vert. Le jeune pin rouge y domine, le cèdre, le sapin l'épinette et le bouleau y sont en abondance. J'ai constaté qu'elle avait

passé au feu il y a cinquante ou soixante ans et que le plus gros bois ne dépassait pas dix-huit pouces de diamètre à la souche.

Le sol, sur l'île, est très riche, étant composé de terre grise et jaune argileuse, avec humus de quatre à dix pouces d'épaisseur.

La mine d'argent, située à l'angle nord-ouest du canton Duhamel, est en opération depuis le printemps dernier.

(*P. J. C. Dumais*, 8 mars 1886)

Canton Dorion

Ce canton se partage naturellement en quatre grandes divisions que, pour la commodité, j'appellerai nord-est, sud-est, moyenne et ouest, et chacune de ces divisions offre des particularités distinctes et bien définies, des avantages et une mention spéciale.

Premièrement, la division nord-est comprend la partie qui s'étend depuis le lac Kandikagamaw à l'ouest jusqu'à la crique à la Cerise à l'est, et depuis la rivière Pikanock au sud jusqu'à une distance inconnue dans le nord. C'est un plateau élevé, légèrement ondulé et parallèle au lac Kandikagamaw, s'inclinant en général graduellement jusqu'aux eaux qui forment sa limite. Le sol est légèrement graveleux, formé d'un mélange d'argile, de sable et de gravier, et l'on voit ici et là à la surface des pierres ou des petits cailloux. Le bois dominant est le bois franc, surtout l'érable, le hêtre, le bouleau, le peuplier, le bois de fer, et en certains endroits le bois blanc, le chêne, l'orme et le frêne. On y trouve peu de bois mou, si ce n'est dans le voisinage immédiat des lacs ou des ruisseaux. Ce bois est en général petit, de croissance récente, ce qui porte à croire que cette localité n'a jamais été ravagée par le feu. On rencontre très peu d'eau dans cette région. Les nombreux petits cours d'eau qui se forment au printemps sont temporaires et se dessèchent en grande partie en été. Cette région est propre à la colonisation.

Deuxièmement, la division sud-est comprend la partie qui s'étend depuis le lac à la Loutre et la rivière Pikanock au nord et à l'ouest, jusqu'au lac Dalford et la rivière Kazabazua au sud et à l'est. Connaissant moins cette région que les autres, je n'indiquerai que ce que j'ai observé ainsi que son analogie avec le reste. Cette région, à l'ex-

ception d'une rangée de collines plates longeant le lac à la Loutre et la rivière Pikanock, un peu au de là de son intersection par l'ancienne ligne entre Stanhope et Clapham, forme une région basse et plate avec de petites éminences coniques, ressemblant en quelque sorte à des moyettes de foin dans une prairie. Le sol est variable, formé d'argile dans un endroit, de sable dans un autre et ailleurs d'un mélange des deux. Il y a très peu de lacs, mais on y rencontre bon nombre de prairies naturelles. La forêt se compose de bois mêlé ; le bois mou domine dans les terrains bas ; le pin est abondant et d'excellente qualité. M.M. Gilmour et Cie font ici chaque année une grande quantité de billots. D'après ce que j'ai vu et entendu dire, cette partie est propre à la colonisation.

Troisièmement, la division médiane comprend la partie qui s'étend entre la rivière Picanock et les lacs à la Loutre et Dumont. Quant à qualité du sol, cette partie peut être divisée en deux sections, nord et sud. La section nord comprend la partie qui descend vers les eaux du lac Dumont, s'étendant en majeure partie au sud de la ligne extérieure nord de Clapham. Quoiqu'elle soit un peu raboteuse et accidentée, cette partie renferme beaucoup de bonnes terres, recouvertes d'une belle pousse d'érable, de hêtre, de bouleau, de bois blanc et propres à la colonisation. La partie sud comprend le reste des terres. La surface de cette partie est très accidentée ; on y rencontre des collines irrégulières, des précipices escarpés et parsemés de myriades de cailloux de toutes formes et de toutes dimensions, dont le poids varie entre plusieurs tonnes et une livre ; quelques-uns sont angulaires, d'autres bien arrondis et en si grande quantité qu'ils semblent être tombés du ciel à l'instar d'une tempête de grêle par un gros vent. On trouve ici et là divers lopins isolés de bonne terre, mais ils sont trop petits pour que je puisse les recommander comme avantageux à la colonisation. Sur les côtés sud et ouest les collines sont généralement recouvertes de pin, tandis qu'au nord et à l'est elles sont recouvertes de bois franc. Il a été fait ici une grande quantité de billots. J'ai remarqué dans cette partie un curieux phénomène géologique. Il est bien connu que pendant la formation diluvienne, la poussée des glaces s'est faite du nord-est au sud, laissant dans une région accidentée les déclivités nord-est stériles et escarpées, déposant les débris sur les membres sud-ouest, remplissant leurs fentes et leurs fissures et formant des pentes graduelles regardant au sud. Ici c'est le contraire et le courant semble avoir

été fait dans le sens opposé, car les pentes sud-ouest sont stériles et précipitées, et les pentes nord-est graduelles, recouvertes des pierres diluviennes ci-haut mentionnées. Pour expliquer d'une manière satisfaisante cette contradiction apparente de la science, il me semble que, peu de temps après son passage, la vague chargée à rencontré ici un courant contraire et plus fort venant du sud, repoussant le courant glacial et le courant sud étant plus chaud aurait rapidement dissout le glacier qui aurait ainsi déposé par masse les énormes quantités de matière terreuse qu'il renfermait. De ce qui précède, il est manifeste que cette région peut être rangée parmi celles qui sont in propres à la colonisation.

Quatrièmement, la division ouest comprend la partie ouest de la rivière Pikanock. Elle peut être subdivisée en deux sections, nord-est et sud-ouest. La section nord-est comprend la lisière de terrain s'étendant depuis la rivière Pikanock jusqu'au lac de Moore, et de là longeant une série de lacs jusqu'au lac de Hickey, et s'étendant au nord au delà du lac de la Sauvagesse sur une distance indéterminée. Cette partie renferme quelques-unes des meilleures terres comprises dans mon arpentage, particulièrement celles qui s'étendent au nord du lac de la Sauvagesse jusqu'à la rivière. Le sol est en général une riche terre noire reposant sur un sous-sol argileux. La surface est un peu accidentée. Le sommet des collines est arable et la terre est recouverte d'une forte pousse de bois blanc, de hêtre, de pin et de sapin. A l'est de cette section, on coupe chaque année de grandes quantités de pins. Elle est propre à la colonisation. La section sud-ouest comprend le reste de cette division. Elle est remarquable par son élévation, sa stérilité et l'étendue de ses pinières. Il a été fait ici beaucoup de bois carré. C'est une localité repoussante par l'agriculteur.

A l'aide des aperçus imparfaits qui précèdent, vous verrez que je suis d'opinion que tout Dorion et les terres non arpentées situées immédiatement au nord constituent une belle localité et propre à la colonisation, de même que la partie de Clapham située à l'est du lac Kandikagimaw et au sud-est de la rivière Pikanock et du lac à la Loutre et qu'elle devrait être le plus tôt possible mise à la disposition du colon. Il en est de même de la partie entourant le lac Dumont, de la partie de Clapham située à l'ouest de la rivière Pikanock, de Huddersfield, en suivant le nord d'une ligne reliant les lacs de Moore et de Hickey, et les terres situées immédiatement au nord, qui sont toutes propres à la colonisation.

(*J. L. P. O'Hanly*, 29 octobre 1860)

Le terrain situé au sud, à l'ouest et dans le centre du canton Dorion est comparativement uni et propre à une bonne culture. Le bois dominant est le bois franc. Le sol est en majeure partie sablonneux et en certains endroits argileux. Il existe une suite continue de côteaux de bois franc, avec des cédrières et des savanes d'épinette rouge ou de sapin ici et là. Ces savanes sont petites et seront plutôt avantageuses que désavantageuses aux colons, car le sol est une riche alluvion, venant des collines adjacentes ; elles pourront fournir aux colons du bois pour les clôtures, et parfois du foin sauvage et de l'eau à l'usage de ses chevaux et de ses bestiaux.

Le rang neuf ainsi que les rangs sept et huit, à l'est de la ligne centrale, ne sont pas aussi bien placés pour l'agriculture que le reste du canton. Le pin et le sapin constituent le bois dominant ; toutefois on y rencontre ici et là du bois franc. Il existe beaucoup de pin rouge dans cette partie du canton, et son transport à la rivière Gatineau peut s'effectuer facilement par trois routes différentes.

Il m'a été extrêmement difficile de tirer une ligne de division entre les différentes espèces de bois croissant sur ces terrains, car dans la plupart des cas on trouve dans le canton Dorion le bois franc et le pin mêlés. Cependant, je me suis efforcé de suivre l'esprit des instructions que j'ai reçues à ce sujet du département des terres de la couronne. L'opinion émise par les intéressés que le pin ne croît que dans les sols de qualité inférieure n'est qu'un préjugé populaire, dont l'expérience de tout cultivateur pratique et de tous les marchands de bois de l'Ottawa prouve la fausseté ; car il est indiscutable que l'on trouve d'ordinaire le pin blanc de meilleure qualité croissant avec le bois franc et que les meilleures terres de cette partie de la province ont été primitivement recouvertes d'une grande quantité de pins.

Dans mon opinion, le canton Dorion offre de nombreux avantages aux colons. Le sol est bon, et ce canton est accessible en toute saison de l'année. Des chemins carossables conduisent à la limite est, et un chemin ouvert dans le mois d'août traverse le troisième rang et même au lac Ronde Raggem. Il y a aussi un bon chemin d'hiver conduisant à l'extrémité nord de ce lac ; il se trouve également à une distance relativement avantageuse des moulins à scie et à farine, des églises, des magasins, des bureaux de poste. En sus, les billots se font

sur une grande échelle dans le voisinage de ce chemin, ce qui procurera un marché avantageux aux colons pour le surplus de leurs produits, et leur donnera en hiver ainsi qu'à leurs bêtes de sommes constamment de l'ouvrage.

(*James McArthur*, 27 octobre 1864)

Cantons Duhamel, Laverlochere et Guigues

Le sol, dans ces cantons, est une excellente terre jaune mélangée quelquefois d'argile noire plus légère. Il ne peut pas y avoir de doute sur l'excellente qualité du sol, que prouvent ses propriétés productives. La seule question que l'on pourrait soulever est celle de l'adaptabilité du climat à l'agriculture, si les gelées tardives du printemps et les gelées hâtives de l'automne se font sentir.

Il est important pour résoudre cette question d'avoir le témoignage d'un résidant qui a cultivé sa terre depuis plus de vingt-trois ans et qui m'a assuré, qu'à l'exception de la saison 1885, il avait toujours engrangé ses récoltes dans un temps et dans une condition favorables, ayant eu la bonne précaution de semer son grain de bonne heure. Je puis parler de la récolte de cette dernière saison d'après mes observations personnelles, et je dois dire que le blé, l'orge, le seigle et l'avoine avaient de beaux épis complètement mûrs. Ceci, ajouté à l'apparence de la récolte sur champ, promettait un rendement considérable par arpent. Je suis d'opinion, cependant, que comme contrée de pâturages, il n'y en a pas de supérieure sous un pareil climat ; l'on pouvait voir du foin de 3½ à 4 pieds de haut, et la deuxième pousse dans les prairies présentait une épaisse végétation dans laquelle la feuille de trèfle avait atteint les plus grandes dimensions.

On pourra avoir la certitude que les grains mûriront avant les gelées d'automne, quand l'étendue de terrain cultivé aura pris de plus grandes proportions, et surtout si chaque fermier adopte un système de drainage au moyen duquel, vu la nature argileuse du sol, il pourra en faire disparaître la trop grande humidité, au lieu de suivre tel qu'actuellement les lents procédés d'absorption et d'évaporation. A l'heure qu'il est, vu cet excès d'humidité, les grains continuent à pousser dans la saison où ils devraient mûrir.

Ce pays est très propre à la colonisation à cause de la nature du sol et des moyens d'accès facile. De plus, la plus grande partie du terrain est

tellement dévastée par le feu, qu'il faudrait très-peu de travail pour le mettre en culture. Un jeune homme de 19 ans a, dans un seul automne, préparé douze arpents de terre pour le labour du printemps suivant. En maints endroit, à part ça et là quelques peupliers baumiers et quelques trembles, dont quelques-uns ont deux pieds de diamètre, il ne reste rien de la forêt primitive ; mais ici et là il y a quelques pins isolés qui subsistent encore au milieu des troncs de leurs voisins maintenant disparus.

On fait le commerce de bois à 20 milles du lac Témiscamingue, de sorte qu'il est facile de trouver de l'emploi pendant les mois d'hiver. Le nombre considérable d'hommes et de chevaux employés dans les chantiers procure et procurera pendant des années un marché très avantageux pour tous les produits. Cet automne, un fermier à vendu quarante tonnes de foin à $40 la tonne, pendant que l'avoine valait 60 c. et 75 c. le minot. Ainsi, un colon est certain de trouver une ample compensation pour son travail.

Des sommets de rochers nus et isolés empiètent sur la partie subdivisée du canton Duhamel, laissant cependant, dans mon opinion, quatre-vingts pour cent de terrain cultivable. Le 6e rang contient presque cent pour cent de terre productive, tandis que dans le rang sept les bancs de roc sont plus fréquents vers la partie sud.

Les rangs I, II et III du canton Laverlochère ont toute leur valeur dans leurs parties sud, depuis la ligne centrale, qui est beaucoup entrecoupée par les bancs de roc. C'est le même cas pour la partie non divisée de ce canton, à l'exception du terrain en arrière du 3e rang, sur le côté nord de la ligne de centre, qui est le plus en état d'être subdivisé dans la suite. Une référence au plan qui accompagne ce rapport démontrera, d'une manière approximative, quelle est la nature du bois. En conséquence, je suis d'opinion que la moitié nord, depuis la ligne de centre, des rangs 3, 4 et 5, pourrait seule être subdivisée, sans nuire aux intérêts du commerce de bois, vu qu'il n'y a là que du tremble et du peuplier baumier.

Le canton Guigues renferme peu de sommets rocheux, une bordure le long des rives du lac Témiscamingue et très peu à l'intérieur, ce qui laisse une grande partie de terrain propre à la culture. Les rangs, depuis V jusqu'à IX, pourraient être subdivisés sans empiéter sur les terres de bois de pin, vu qu'à l'exception de quelques arbres dispersés

ça et là, la pousse du bois, où le feu n'a pas ravagé, se compose de peuplier baumier et de tremble avec quelques épinettes ici et là.

Il y a une grande partie de l'île du Collège qui est recouverte de pin rouge et blanc ; le terrain sur ces sommets est rocheux et pierreux, à part ça et là quelques vallées de terrain propre à la culture. Tous les bords sont rocheux et assez recouverts de pins, de sorte que, suivant moi, si cette île était ouverte à la colonisation, ce serait faire une injustice à quiconque y exploite le bois.

L'île Brûlée est située justement au nord de l'île du Collège et est à peu près de la même dimension. Elle est complètement dépourvue de bois, mais son sol est excellent. Il y a là actuellement plusieurs colons qui souffrent du manque de bornes limitatives et qui par conséquent empiètent les uns sur les autres.

(*W. A. Ashe*, 1887)

Canton Fabre

L'aspect physique de ce canton n'est pas des plus souriants, à sa première vue, sur le lac Témiskamingue, car les quelques montagnes, ou plutôt les terrains élevés qui en forment le rivage, sur à près la moitié de sa largeur, sont d'un aspect rocheux et inculte, et l'on est porté à croire que le reste du pays, en arrière, ne peut offrir aucun avantage à la colonisation. Cependant, si l'on s'éloigne quelque peu du rivage, du côté est, on demeure étonné et même enthousiasmé d'y découvrir d'immenses plateaux de belle terre, légèrement ondulés, ou le sol est des meilleurs pour la culture des grains les plus difficiles à récolter. Ce sol est composé de terre grise, forte, argileuse et recouvert d'un humus de quatre à huit pouces d'épaisseur. Il n'y a que sur le premier et le deuxième rangs que l'on remarque les montagnes d'une hauteur de 150 à 400 pieds, occupant environ un quart de ces deux rangs. Tout le reste du terrain, de même que sur les 3e et 4e rangs, quoique coupé ici et là par de petits rochers, peut être considéré de première classe pour les fins de colonisation.

Environ les deux tiers de ce canton ont été ravagés par le feu, la partie nord depuis 18 ou 20 ans, la partie sud, à une époque postérieure 7 ou 8 ans. La pousse nouvelle, dans ces brûlis, consiste en tremble, bouleau, peuplier, saule et cerisier. Le tiers centre est couvert de beau

bois vert, d'une belle pousse et de toutes les essences, telles que épinette blanche, cèdre, sapin, bouleau, épinette rouge, pin rouge, cyprès, pin blanc, érable, cormier, aulne et coudrier. Le bois principal varie d'un diamètre de 10 à 30 pouces, mais la presque totalité du bois de pin propre au commerce a été exploitée par les porteurs de licences, et la preuve en est dans le fait que, depuis plusieurs années, on n'y établit plus de chantiers.

Ce terrain est avantageusement arrosé par les petites rivières Young, Lavallée et Grier, et aussi par de nombreux ruisseaux, dont les bords sont très peu élevés en beaucoup d'endroits ; il offre un sol incomparable pour la culture du foin. Sur la première de ces rivières, des travaux assez considérables ont été faits, sur un parcours de 12 à 15 milles, pour faciliter la descente des billots : de même pour la seconde, mais sur une distance de quatre à cinq milles seulement.

Sur chacune de ces rivières, il sera facile d'obtenir des pouvoirs d'eau, en construisant des chaussées sur les petits rapides. Ces pouvoirs d'eau ne seront pas considérables, mais il suffiront cependant aux besoins des futurs colons, pour l'établissement de moulins à scie et à farine.

Les propriétaires des limites qui exploitent le bois de commerce à 12 ou 15 milles à l'est du lac, ont fait défricher deux chemins qui traversent la partie arpentée, de l'ouest à l'est. Ces chemins sont très praticables, principalement celui qui passe dans les environs de la crique Young, et la traverse sur le 3e rang, où un pont du coût de 200 à 250 dollars a été construit, l'été dernier, en remplacement d'un autre qui était en ruine. Celui qui a son point de départ sur le lot 18 du 2e rang, n'est pas aussi fréquenté, mais il est dans un état passable et sera d'une grande utilité pour les nombreux colons.

Le long de ces chemins et dans beaucoup d'endroits, dans le brûlis, j'ai remarqué que le foin naturel, le mil et le trèfle blanc, poussent abondamment. J'ai mesuré du mil de 58 pouces, ayant un épi de 7 à 8 pouces de longueur.

(*P. T. C. Dumais*, 12 mai 1888)

———

Canton Guigues

Dans le canton Guigues le terrain, le long de la Temiscamingue, en montant jusqu'à l'embouchure de la rivière Abbaka, est inégal et montagneux ; mais depuis cette rivière en montant, il est plus uni. En arrière du premier rang, depuis la ligne centrale et descendant jusqu'à la ligne extérieure, dans la partie sud du canton, le feu, je pense, a détruit environ la moitié des bois et une bonne partie du terrain pourrait être facilement défrichée et préparée pour la semence. Il y a de belles vallées dans cette étendue de terrain et le sol est excellent. Tous les bois au nord de la ligne de centre forment une épaisse forêt verdoyante qui, en général, est couverte de bois franc de saine qualité. Le long des seconde, troisième et quatrième lignes de rang, le terrain en général est assez uni et bien approprié aux fins agricoles. Autour de la grande baie, depuis l'embouchure de la rivière *Queue-de-Loutre*, en montant jusqu'au dépôt de M. A. Grant, le terrain est très bas et les hautes eaux du printemps inondent le rivage sur un long parcours. J'ai trouvé très peu de terre sablonneuse dans l'un et l'autre des cantons Guigues et Duhamel, le sol étant principalement de terre grasse; et le sous-sol d'excellente qualité. Ces deux cantons sont bien arrosés par une quantité de sources, ruisseaux et rivières qui tous contiennent la meilleure eau potable.

(*James Roney*, 7 mai 1884)

Le caractère physique est des plus convenables au progrès de la colonisation. Le terrain, en général, est légèrement onduleux, pour ne pas dire très uni. Le sol, composé de terre grise, argileuse, mélangée en beaucoup d'endroits de terre noire, est des plus propices à la culture des céréales. Sur le sommet des petites élévations, on remarque des terres jaunes, grasses et sablonneuses.

La moitié sud de ce canton a été ravagée par le feu, il y a vingt ans. Cependant, sur les 7e, 8e et 9e rangs, dans les endroits bas et très unis, il y a des lisières de plusieurs centaines d'acres qui ont échappé à l'incendie et où la forêt est primitive. La pousse nouvelle, dans les brûlis, est identique à celle du canton Fabre, mais on remarque plus communément des circuits, d'une étendue variant de 5 à 10 acres, qui sont de véritables prairies où le foin naturel pousse en abondance.

La partie nord est encore couverte de beaux bois verts, tels que épinette blanche, cèdre, sapin, pin rouge et blanc, bouleau, tremble et merisier blanc. Le diamètre de ces arbres varie de 10 à 35 pouces. Il y a aussi, le long des ruisseaux, beaucoup d'aulnières où la culture du foin donnera des rendements considérables.

Dans la partie nord, et surtout dans le voisinage de la rivière des Quinze, il y a encore une certaine quantité de bois, pin rouge et pin blanc, propre au commerce.

La rivière à la Loutre, qui arrose la partie sud-ouest de ce canton, est un cours d'eau d'une largeur moyenne de 100 pieds, navigable, sans interruption, sur un parcours de 9 à 10 milles de son embouchure, tant que le niveau du lac n'est pas très bas. Elle sert de voie de communication aux nouveaux colons qui vont s'établir dans ces endroits. Il n'y a pas de montagnes dans ce canton ; on remarque seulement quelques petits rochers, de peu d'étendue, sur les quatre premiers lots des 6e et 7e rangs, près de la ligne extérieure sud, et sur les dix ou douze derniers lots des 8e et 9e rangs, près de la rivière des Quinze.

Cette dernière rivière, qui forme la limite nord du canton, est la continuation de la rivière Ottawa ; elle a une largeur de 8 à 15 chaînes dans les eaux mortes. Il y a deux chutes sur le 4e rang et quatre sur le 5e rang, pouvant fournir, avec avantage, des pouvoirs d'eau très importants. Sur les 8e et 9e rangs, il y a plusieurs rapides et cascades qui serpentent à travers plusieurs îles.

Il y a, sur les 6e et 7e rangs, trois petits lacs où le brochet est en abondance. Le lac Sasaganigou, situé à la profondeur du 9e rang, m'a paru d'une étendue assez considérable, 4 ou 5 milles de longueur, possédant des îles et des baies. Le brochet, la truite, le poisson blanc et le doré s'y trouvent en quantité. Les bords de ce lac sont élevés par endroits, tandis qu'ailleurs, c'est une belle grève de sable. Des chaussées ont été construites à sa décharge pour retenir l'eau et faciliter la descente des billots jusqu'à la rivière à la Loutre.

En résumé, ce canton présente tous les avantages désirables pour la colonisation : sol très fertile et facile à défricher. Il n'y a pas de roches, à tel point que j'ai été obligé, en certains endroits, d'en faire transporter d'une distance de plus de deux milles pour établir des bornes. Je ne crains pas d'ajouter que c'est un des plus beaux cantons à coloniser qui existent dans la province de Québec. Et maintenant

que nous avons des communications faciles et directes avec les centres commerciaux, il ne manquera pas d'être colonisé promptement, surtout s'il faut en juger par le progrès et l'avancement de son voisin, le canton Duhamel.

(*P. T. C. Dumais*, 12 mai 1888)

Canton Huddersfield

Quant à l'aptitude de ce canton à la colonisation, je dois dire qu'il est bien arrosé par des sources et des ruisseaux, et généralement bien couvert de bois franc et de bois mou, surtout d'érable, de bouleau et de hêtre, tandis que le pin, le sapin, l'épinette et le cèdre dominent dans les endroits humides. Le sol se compose de terre glaise, forte en certains endroits, mais en d'autres endroits propre à la culture, avec de beaux plateaux faciles à défricher. De cette étendue on peut déduire vingt pour cent pour les terres fortes, marécageuses et accidentées, laissant environ cent soixante-six lots, de cent acres chacun, propres à la colonisation. Quant à la partie nord-ouest du canton, la terre est de qualité supérieure ; elle est moins accidentée que la partie ci-haut décrite, et bien arrosée par des sources et des ruisseaux. Le bois dominant est le bois franc. La partie ouest de ce canton n'est pas autant mélangée de bois mou que la partie ci-haut mentionnée. Le sol est bon et glaiseux, et on y trouve de beaux plateaux, propres à la colonisation. La terre étant recouverte de neige, cela m'a empêché d'examiner la configuration géologique de cette région comme j'aurais désiré le faire. Toutefois, je puis dire que l'on trouvera dans ce canton de la pierre à chaux en quantité suffisante pour les fins de construction et de culture.

(*P. Griffin*, 1870)

Comme il arrive d'ordinaire quand on a laissé la vallée de l'Ottawa, le terrain est rugueux et montagneux ; mais il existe quelques lopins parfaitement identiques à la partie colonisée de Pontefract. En somme, je crois que cette région ne le cède guère au canton Pontefract comme champ de culture. On y rencontre de grandes pinières, rapportant encore de bons profits aux marchands de bois, quoiqu'on y travaille depuis vingt ans. On y rencontre aussi beaucoup de bois

franc, croissant sur un sol fort. Avant longtemps le bois franc sur les rivières Coulonge et Noire servira comme combustible pour les machines à vapeur sur la rivière Ottawa ou sur ses rives et rapportera immédiatement des recettes au colon pour le défrichement de sa terre.

(*S. L. Brabazon*, 1872)

Canton Leslie et Cawood

En dépassant le poteau d'encoignure entre les cantons Clapham et Alleyn, je l'ai trouvé oblitéré. Je l'ai, en conséquence, renouvelé en y plantant un bon gros poteau carré que j'ai plaqué.

Eu égard aux grands incendies qui ont ravagé cette localité, les poteaux primitifs ainsi que les lignes sont presque tous brûlés, et pour retrouver l'endroit du poteau nord entre les cantons Leslie et Cawood, il m'a fallu tirer et plaquer à neuf la ligne extérieure entre ces deux cantons, à partir du lac de la crique Grave jusqu'au point d'intersection avec la ligne extérieure sud de Clapham.

Après avoir retrouvé cet endroit, j'y ai planté un bon gros poteau carré, bien marqué Clapham au côté nord, Cawood à l'est et Leslie à l'ouest, lot numéro un.

Partant de ce poteau j'ai continué franc ouest pour ouvrir, plaquer de nouveau et piqueter la ligne extérieure primitive entre les cantons Clapham et Leslie, plantant des poteaux de lots sur une largeur perpendiculaire de trente chaînes chacun pour le canton Leslie, jusqu'à ce que j'aie intersecté la ligne centrale entre les lots numéros vingt-six et vingt-sept, que j'ai plaqué à neuf.

Quoique en certains endroits la région située sur la ligne extérieure nord soit un peu rugueuse, le sol est productif et rapporte de bonnes récoltes, plus particulièrement du bon foin, et la plupart de ceux qui y ont des terres ont de belles maisons et sont à l'aise.

Cette région est fort bien arrosée par divers cours d'eau et lacs dont les eaux sont pures et saines. Quelques-uns des lacs regorgent de poissons et les amateurs de pêche à la truite s'en donnent à cœur joie.

La rivière Cazabazua coule à travers une bonne partie de mon arpentage ; c'est un beau cours d'eau ; ses berges, étant en plusieurs

endroits très peu élevées, donnent au bétail le meilleur pâturage. Il y a plusieurs places de moulins sur cette rivière.

Quant aux ressources minières, je dois dire qu'on n'en a fait peu de cas jusqu'à présent, bien que je sois convaincu qu'il y en a en abondance dans cette localité. Durant cet arpentage, j'ai trouvé des indices de minerai sur les lots avoisinant la ligne de Cawood et Leslie. J'ai aussi trouvé d'autres indices de minerai sur la ligne extérieure, vers le lac à Moore, situé dans la partie ouest de mon arpentage et presque entouré par une rangée de collines ; et bien que le temps m'ait manqué pour faire de munitieuses recherches, je crois cependant qu'il y existe quelque mine.

(*James Roney*, 9 avril 1891)

Canton Lorrain

Le sol dans la partie arpentée est très propre à la culture et est composé de terre noire, grise et jaune d'excellente qualité. Les deux tiers, environ, ont passé au feu, à la même époque que le canton Duhamel, et le reste est en bois vert mêlé, tel que sapin, épinette, bouleau, merisier et tremble. Le pin blanc s'y trouve en très petite quantité et n'est d'aucune importance pour le commerce.

(*P. T. C. Dumais*, 1886)

Canton Mansfield

Les terrains situés à l'est de la rivière Coulonge constituent en général de la bonne terre et seront probablement bientôt pris. Sur le premier mille et demi, le bois sur les terrains situés à l'ouest de la Coulonge a été brûlé en grande partie. Au delà, jusqu'à la ligne centrale, les terres sont très rugueuses dans le cinquième rang. Dans le sixième rang, les terrains ne sont pas aussi montagneux, mais ils sont assez rugueux. Il y a aussi de grands morceaux de terre recouverts d'érable à sucre, ce qui fournira une grande quantité de sucreries, ces terres n'ayant comparativement aucune valeur pour autre chose.

La ligne centrale traversant ce canton est à peu près la plus rugueuse des lignes de même étendue que j'ai rencontrées. Trois précipices de plus de deux cents pieds de haut la traversent à angle droit.

La partie du cinquième rang située au sud du grand Lac est propre à la colonisation, mais elle est trop isolée. La partie du sixième rang située au nord du grand Lac, disons depuis le lot numéro trente-huit, n'a aucune valeur, si ce n'est une petite vallée allant de l'extrémité ouest de ce lac vers Waltham.

(*S. L. Brabazon*, 19 mai 1866)

Canton Sheen

Trouvant le terrain très rugueux, rocheux et apparemment inutile pour la culture dans le voisinage de la limite nord-ouest, sur la ligne des rangs huit et neuf, j'ai jugé à propos de discontinuer les dernières lignes, ce que j'ai fait au poteau séparant les lots quarante-neuf et cinquante.

J'ai aussi cru devoir ne pas subdiviser en lots la péninsule située à l'extrémité est du onzième rang.

Vu la forme particulière de cette partie du onzième rang, bornée par le lac McGillivray, et la qualité généralement de la terre, je n'ai pas cru convenable de former dans le onzième rang des lots pour faire front sur ce lac.

Cette partie du pays, quoique montueuse, ne l'est pas autant dès qu'on a traversé la première rangée de montagnes. Elle l'est bien moins qu'à Chichester ou Waltham ; dans ce dernier canton, surtout, les montagnes se prolongent beaucoup à l'intérieur, le long de la rivière Noire. Toutefois, le canton Sheen est loin de constituer des terres unies, notamment au sud et au nord-ouest, en tant que j'ai pu le remarquer de l'extrémité de la ligne des rangs huit et neuf, où les terrains sont très montueux. Il y a quelques grandes et belles vallées et le sol, qui en maints endroits est de terre jaune, est bon et productif, rendant des produits promptement et abondamment avec peu de travail de la part du colon. Il est facile à défricher, si ce n'est dans les endroits où le pin domine beaucoup.

Comme la terre était recouverte de neige, cela m'a empêché d'observer la nature du sol aussi souvent que je l'aurais désiré, de sorte que je ne puis indiquer où il est rocheux et où il ne l'est pas. J'ai remarqué que le sol est mince en maints endroits, et je considère qu'une

grande partie est de terre forte, mais bien avantageuse au pâturage, sinon toujours propre à la culture des céréales. Les colons sans titre (*squatters*) possédant des terres défrichées récoltent constamment du bon blé et de la bonne avoine. L'un d'eux, James Tallen, m'a rapporté qu'il avait vendu l'année dernière une grande quantité de farine, après avoir pris la provision de sa nombreuse famille, ce que ne peuvent dire nombre de cultivateurs dans les anciens établissements.

Le pin blanc dans ce canton est tellement mêlé avec les autres bois qu'il est difficile de dire où il domine. Il abonde vers l'extrémité nord du canton et existe en grande quantité dans le voisinage des grands lacs. La qualité commerciale du pin a bien baissé et il est probable qu'elle tombera entièrement. On remarque à l'approche de cet hiver une grande rareté de pin rouge ; il n'y en a un peu en quantité que dans le voisinage du lac McGillivray. Sur la ligne des rangs onze et douze, j'ai observé une autre particularité, la rareté extraordinaire du cèdre, même sur les rives des lacs, où on le rencontre habituellement dans les autres localités.

Cette partie du canton Sheen est essentiellement une région de bois franc et, comme on le verra sur le plan, est bien arrosée, l'eau étant très bonne dans la plupart des ruisseaux et des lacs. Le poisson abonde dans les grands lacs. Les espèces qu'on y rencontre sont le brochet, le brocheton, surtout la perche et la truite ; mais je n'ai pu m'assurer si les colons font la pêche en grand.

Il y a une belle région de bois franc, s'étendant de l'arrière du canton au nord vers les rivières Sayer et Noire, et si ce chemin était prolongé de façon à traverser l'un ou l'autre de ces cours d'eau, le bien que cela produirait en ouvrant une grande étendue et en développant ses ressources est digne d'attirer votre attention.

En sus des remarques faites dans mon rapport précédent, je dirai que nous n'avons rencontré aucune région incendiée, si ce n'est dans le voisinage de l'extrémité ouest de la ligne des rangs huit et neuf, où les ravages du feu semblent avoir été très limités. Les cours d'eau se déchargent dans la rivière Ottawa par le ruisseau Oiseau à l'ouest, et dans la rivière Noire par le ruisseau McGillivray, à l'est. Aucune des eaux situées au nord de la ligne des rangs sept et huit ne semble se décharger directement dans la rivière Ottawa, excepté celles du ruisseau Oiseau. C'est pourquoi la région maintenant arpentée comprend

une partie de la hauteur des terres entre les rivières Ottawa et Noire, et renferme conséquemment peu de cours d'eau de quelque étendue.

(*S. T. A. Evans*, 25 mai 1867)

La région comprise dans les limites de cet arpentage est généralement montueuse ; elle est bien sillonnée par de petits cours d'eau, des sources et des lacs. Le sol est d'ordinaire bon et abondant ; il se compose de diverses espèces de terre, qui, cultivée comme dans les autres parties du canton, produit d'abondantes récoltes de blé, d'avoine et de foin. Dans la partie est, la forêt se compose surtout de bois franc, érable, hêtre, bouleau jaune et bois de fer, avec un peu de bouleau blanc et de bois blanc. Dans un ou deux endroits, en allant vers l'est, le pin blanc domine ; il est de bonne qualité et apparemment sain. On n'a trouvé du cèdre que dans deux endroits et encore en petite quantité. Le pin rouge et la pruche manquent presque totalement ; on en trouve sur la montagne près de l'extrémité est de la limite nord, et, comme d'ordinaire dans cette partie du pays, on rencontre presque partout de l'épinette blanche et du sapin. Le roc, où il est à nu, se compose de granit et de gneiss, formation primitive.

Il me fait plaisir de faire rapport que la partie est, plus de la moitié de la partie du canton Sheen ci-haut mentionnée, est une bonne région arable. La partie située près de Esher, dans les rangs huit et neuf, promet peu ; mais dans les rangs dix, onze et douze, la terre semble être également bonne partout. Cette région est montueuse, mais le sol est une bonne terre productive.

(*S. T. A. Evans*, 19 janvier 1876)

Canton Thorne

Le terrain sur le front de Thorne, depuis la ligne extérieure de Leslie au lot 44, est en quelques endroits raboteux, et quoique plusieurs des lots soient occupés et améliorés, ils sont cependant plus propres aux opérations minières qu'à la culture. Le terrain, à partir du lot 44 et en allant vers le sud-est jusqu'à la ligne extérieure du vide de Thorne, est de même qualité qu'il est en général dans tout ce canton ; le sol est une terre ordinaire de bonne qualité et quoique

cette région soit montueuse, les collines sont en général couvertes d'une riche terre jaune, et connaissant le canton Thorne depuis trente ans, je considère la terre, sur ces collines, aussi bonne que celle des vallées pour les fins agricoles et en général les colons de ce canton vivent dans une grande aisance.

Depuis le poteau de l'angle sud-ouest du vide de Thorne jusqu'au lac Philippe, le terrain avoisinant la ligne extérieure est tout défriché ; une partie est en culture, l'autre en prairies et le reste en pâturages. Le sol est très léger, ce qui n'empêche pas que les cultivateurs occupant quelques-unes de ces terres, dans le voisinage de cette ligne extérieure, ont de très bons bâtiments, de beaux et nombreux troupeaux de bestiaux et vivent dans l'aisance. Du côté sud-est du lac Philippe, je crois que le terrain est presque tout pris,et quoiqu'il soit rugueux et pierreux sur les collines qui avoisinent le lac, j'ai constaté que le reste est de la terre plus forte, jusqu'à la ligne d'Aldfield, que le terrain que j'ai arpenté au nord-ouest du lac.

Il y a une grande rangée de montagnes courant parallèlement au côté nord du lac Philippe, lesquelles, j'en suis convaincu, contiennent du minerai de fer et peut-être d'autres minéraux. Ces montagnes ont des dimensions gigantesques, et si elles contiennent du fer, elles auront un jour une grande valeur pour le pays. Le long de la ligne extérieure d'Onslow, la terre est bonne pour la culture et les lots sont presque tous pris. Le sol se compose principalement d'une terre jaune forte et le terrain est haut et sec. Le paysage, du côté nord-ouest du lac Wolfe, offre tous les avantages pour le site d'un village et comme cet endroit renferme un bon terrain agricole, peut-être le temps n'est pas éloigné où cette idée se réalisera. Vers l'extrémité nord-est de cette ligne extérieure, j'ai constaté qu'une grande partie des terrains d'Onslow est défrichée et en exploitation.

Les cantons contigus aux lignes extérieures que j'ai arpentées sont les meilleurs, pour les fins agricoles, que nous ayons dans cette région ; beaucoup de cultivateurs sont riches et les artisans vivent en général dans l'aisance. On exporte de ces cantons de grandes quantités de produits agricoles, de chevaux, vaches, moutons, cochons, volailles et les commerçants de beurre et d'œufs trouvent dans cette

localité un vaste champ pour l'exercice de leur négoce. Cette région est bien pourvue de sources, ruisseaux, rivières et lacs qui contiennent tous une eau pure et saine.

(*James Roney*, 24 mai 1881)

Canton Thorne et Gore

Le sol dans le vide de Thorne est en général d'une terre jaune, et bien que le terrain soit en quelques endroits pierreux, néanmoins la terre est fertile et bien adaptée pour les travaux agricoles. La plus grande partie des lots que j'ai arpentés sont pris, quelque-uns par des colons demeurant à Bristol ou Clarendon, et une grande partie par des colons qui y demeurent. Ceux qui résident sur des lots ont de bonnes maisons et de beaux animaux de toutes sortes et parlent très-avantageusement du terrain. Il y a un bon grand chemin qui conduit à travers le gore de Thorne, pour les besoins des colons.

Le canton Thorne est une colonie considérable et prospère, qui, durant les trente années passées, s'est établie très-rapidement, et bien qu'en des endroits le terrain soit un peu montagneux, cependant en général le sol est de cette terre jaune très-fertile, mettant les colons en état de vivre dans l'aisance. Dans les premières années, c'était un des meilleurs cantons qu'il y eût dans le pays sous le rapport du bois de pin.

Les ressources minérales de ce canton ont très-peu, jusqu'à ce moment, attiré l'attention des géologues, bien que j'aie éprouvé en différents endroits beaucoup d'attraction locale et plus particulièrement sur la ligne extérieure entre Thorne et le Gore. D'après l'aspect géologique de cette contrée, je crois que cette attraction provient de l'existence d'une mine de fer que j'ai trouvée dans le troisième rang, sur la ligne extérieure, que j'ai déjà mentionnée.

La rivière Quyo prend sa source dans deux branches bien haut vers l'extrémité nord-ouest de ce canton. Elle offre plusieurs bons pouvoirs d'eau et ses eaux sont pures et potables. Elle coule à travers plusieurs milles du pays et décharge ses eaux dans la rivière Ottawa, au village Quyo. Dans les temps anciens, cette rivière a été renommée pour le bois de pin de commerce et dans le moment actuel elle est

d'un grand bienfait pour les fermiers qui font paître leur bétail le long de ses rives. Il y a dans ce canton plusieurs sources, cours d'eau et lacs qui abondent en truites, et il est aussi bien arrosé qu'aucun autre canton que nous avons dans la vallée de l'Ottawa.

(*James Roney*, 28 janvier 1882)

Canton Waltham

J'ai d'abord commencé la ligne qui forme la limite postérieure ou ouest du rang C. Ainsi qu'on le verra sur mon plan, à peu d'exceptions près, le contour de cette ligne est très irrégulier et, généralement parlant, les lots contigus sont peu propres à la colonisation. Cependant, le neuvième ou dernier rang est supérieur à tous les autres. La région située entre cette ligne et la rivière Noire est très accidentée. Il y a quelques bons plateaux, quoique de peu d'étendue, particulièrement au côté nord, s'étendant depuis la rivière jusqu'au pied du rang de côtes situées de chaque côté. La meilleure partie et, à tout prendre, la partie la plus avantageuse du canton, comprend les rangs sept, huit et neuf. La partie du canton comprise entre la ligne qui divise les rangs six et sept et la ligne du troisième rang est une région rugueuse, rocheuse et en grande partie sèche, brûlée. Il y a certainement quelques bons lots propres à la culture, mais point de grands morceaux de terre. Pour cette raison, je n'ai pas cru devoir tirer la ligne divisant les rangs cinq et six, ce qui aurait causé une dépense inutile, car elle ne sera jamais avantageuse à la colonisation.

(*Joseph White*, 6 décembre 1866)

COMTÉ DE PORTNEUF

Canton Bois

Les parties des deux premiers rangs de ce canton ont été subdivisées en lots de ferme de chaque côté de la rivière Pierre. Quoique le sol soit un peu rocailleux et sablonneux, ces rangs sont néanmoins très propres à la culture et à la colonisation, le terrain, auprès de la rivière, étant ondoyant et uni sur une étendue assez considérable pour permettre aux colons de défricher leurs lots, de se bâtir et d'y ouvrir des voies de communication. Ces lots sont pour la plupart boisés en épinette blanche, sapin, merisier et bouleau, et généralement ces bois sont beaux et longs, ce qui porte à croire que le sol est fertile.

La partie du 3e rang qui s'étend du lot 8 au lot 21 inclusivement, m'a paru aussi avantageuse à la culture et à la colonisation, que les deux rangs que je viens de décrire. Cependant, je ne puis pas en dire autant des rangs que j'ai arpentés et subdivisés du côté sud de la rivière Batiscan, où le terrain m'a paru, pour la majeure partie, impropre à la culture et assez désavantageux à la colonisation, par le rapprochement des montagnes, de la rivière, dont la plupart sont escarpées. A part une trentaine de lots, où l'on trouverait quelques lisières de terrain d'alluvion, le reste me paraît tout à fait impropre à la culture. Le côté nord de la rivière Batiscan ne m'a pas paru plus avantageux que le côté sud. Le seul avantage qui pourrait induire le colon à venir s'établir sur ces lots, serait la proximité du chemin de fer.

Le bois de commerce à été en grande partie épuisé dans les rangs que j'ai arpentés, le long de la rivière, par les chantiers qui s'y sont faits durant bien des années ; néanmoins, on trouverait encore beaucoup d'épinette pour l'exploitation.

Le pin n'est pas en grande quantité maintenant et l'on rencontre plus de souches de ce bois, que d'arbres encore debout. Il n'y a point ou que peu d'érablières, les bois francs consistant en merisier et bouleau. Le cèdre et la pruche ne paraissent pas être dans leur élément, dans ce canton ; à part quelques cèdres rabougris que j'ai vus le long de la rivière Batiscan, je ne me rappelle pas en avoir rencontré ailleurs.

Ce canton est fort bien arrosé par divers lacs et cours d'eau, sur lesquels on trouve des chutes pour alimenter des moulins. Les eaux sont pures et saines ; quelques-uns de ces lacs sont poissonneux, entre autres les lacs Vert et Padoue, où les amateurs de pêche à la truite s'en donnent à cœur joie.

La superficie du terrain que j'ai arpenté et subdivisé en lots de ferme dans le canton Bois est 17,987 acres.

(*T. C. de Lachevrotière*, 30 avril 1883)

Je me suis transporté au poteau planté dans la ligne centrale, 2e rang du canton Bois, à dix chaînes au nord-ouest de la rivière à Pierre.

Du poteau planté dans la dite ligne centrale, inscrit 2e et 3e rang, j'ai élevé une ligne courant astronomiquement, nord 45° est, que j'ai prolongée et chaînée allant au nord-est, jusqu'à la rencontre de la ligne nord-est du canton, que j'ai subdivisée en lots de ferme, en plantant des poteaux de division et d'alignement à chaque 13 chaînes de largeur. Ensuite je me suis encore transporté au poteau dans la ligne centrale inscrit 3e et 4e rang, et j'ai tiré de ce point la ligne entre les 3e et 4e rangs, jusqu'à la rencontre de la ligne nord-est du canton, laquelle ligne entre les 3e et 4e rangs, j'ai encore subdivisée en lots de ferme, en plantant des poteaux de subdivision et des poteaux d'alignement à chaque 13 chaînes de largeur.

Le terrain arpenté et subdivisé, comme je viens de mentionner, n'est pas à la vérité aussi avantageux à la colonisation que celui que j'ai arpenté, dans le même canton, l'année dernière ; néanmoins, les lots sont assez propres à la colonisation pour être bientôt vendus, parce qu'ils sont à proximité du chemin de fer. Le sol est composé, pour la plus forte partie, de terre jaune et grise, rocailleuse, et en différents endroits très rocheuse.

L'aspect du canton est montagneux en général, et à peu près les deux tiers des lots qui bordent la rivière Pierre seront assez avantageux, surtout ceux de la partie nord-est du canton. Le bois est long et beau partout ; le plus commun est le merisier, l'épinette blanche, le sapin, le bouleau ; on trouve aussi l'érable dans les 3e et 4e rangs.

La rivière Pierre est d'un cours rapide ; son lit est très rocheux et souvent elle passe à travers des rochers escarpés qui forment de belles chutes propres à la construction de moulins ou de manufactures.

(*T. C. de Lachevrotière*, 13 novembre 1884)

Canton Chavigny

Ce canton, à part la rivière Batiscan, est traversé par deux autres belles rivières propres au transport des bois de commerce : 1° la rivière Propre, qui sort du lac au Sable, passe par le lac Paran et se jette ensuite dans la rivière Batiscan, dans la seignieurie des Grondines ; 2° la rivière Towachiche, qui traverse le coin ouest du canton Chavigny et se jette aussi dans la rivière Batiscan. Cette dernière rivière (la Batiscan) forme à différentes places de superbes chutes, surtout celles des huitième et neuvième portages, qui sont capables d'alimenter les moulins les plus considérables dans tous les temps de l'année. Les bois en général sont beaux et grands ; on y rencontre le plus communément le merisier, l'érable, l'épinette et le sapin. J'y ai rencontré aussi de beaux pins, mais pas en très grande quantité ; j'ai vu plus de souches de ces bois que d'arbres encore debout. L'épinette seule est encore en assez grande quantité pour l'exploitation. Il y a des érablières en assez grande quantité, surtout à la profondeur du premier rang, au nord-est de la ligne centrale. Elles sont toutes saines, contrairement à ce que l'on voit au sud du Saint-Laurent, vis-à-vis ce canton, où elles sont toutes mortes et séchées.

Toute la partie arpentée du canton se trouve généralement propre à la culture et avantageuse à la colonisation. Les plus beaux lots se rencontrent à chaque côté de la rivière Batiscan, à partir du huitième portage, en allant au nord-est, au lot numéro dix du premier rang, au point T ainsi qu'aux côtés sud et sud-ouest du lac au Sable. J'avais ordre d'arpenter les quatrième et cinquième rangs de Chavigny, au sud-ouest de la ligne centrale ; mais j'ai trouvé cette partie trop montagneuse et partout impropre à la culture ; le bois est partout de belle pousse comme ailleurs. Le sol est, en général, accidenté dans la partie du canton Chavigny arpentée ; on y rencontre aussi, en quelques endroits, des parties rocheuses, granitiques, mais pas en assez grande quantité pour faire obstacle à la colonisation. En général, une couche

de terre jaune prédomine, le sous-sol paraît être de glaise ; c'est pour ainsi dire une continuation du sol du canton Montauban et je puis dire que c'est un sol fertile, car j'y ai vu moi-même cette année des grains magnifiques.

(*T. C. de la Chevrotière*, 7 novembre 1864)

Canton Colbert

Après avoir arpenté la ligne centrale depuis les lots 26 et 27, des quatrième et cinquième rangs, jusqu'à la ligne qui sépare ce canton du canton Ossosane, j'ai tiré les fronteaux entre les 7e et 8, 8e et 9e, 9e et 10e, 10e et 11e, 11e et 12e rangs, et entre chaque lot respectif, j'ai tiré des alignements. Dans cette partie du canton, j'ai rencontré les rivières Noire et petit Pioui, le bras de la rivière Noire et le bras du Sud, ainsi que plusieurs lacs qui alimentent ces rivières. J'ai rencontré dans plusieurs endroits de belles et bonnes places de moulins, offrant toute facilité pour construire des écluses. J'ai fait le relevé du bras de la rivière Noire depuis la ligne centrale jusqu'au lot No. 43. J'ai aussi prolongé l'alignement de chacun de ces lots jusqu'au fronteau entre les 8e et le 9e rangs.

Le caractère géographique du terrain que j'ai rencontré n'a rien de remarquable : ce terrain est généralement ondoyant et sans être d'alluvion, il est d'une bonne qualité. Il n'y a ni marais, ni prairies et ce terrain, quoique montagneux, serait très propre à la culture. Les 7e et 8e, 9e et 10e, 10e et 11e rangs sont couverts d'une riche pousse de bois de toutes essences et renferment de magnifiques érablières. La partie non subdivisée, située au nord-est de la ligne centrale, est d'un sol riche, bien boisée et pourrait avantageusement être arpentée.

(*John Langlois*, 26 juillet 1881)

Cantons Colbert et Rocmont

Je me suis transporté au poteau planté sur le bord sud-ouest du lac du Coin, à la ligne ou borne marquant l'angle nord-ouest du canton Rocmont et l'angle nord-est de Colbert ; j'ai vérifié la course de la ligne nord-ouest du canton Rocmont et de Colbert ainsi que celle qui divise ces deux cantons, puis j'ai prolongé cette dernière, en montant sur le

rhumb de vent nord, 45° ouest astronomique, que j'ai prolongée jusqu'à la distance de 727 chaînes et 20 mailles, à neuf milles du point de départ.

Du point de départ à monter jusqu'à la profondeur du septième mille, je n'ai pas trouvé de terrain propre à la culture. Le huitième et le neuvième milles sont très propres à la culture, formant une lisière d'une largeur d'environ deux milles à deux milles et demi et se continuant jusqu'au lac Colbert, formant une longueur d'environ quatre milles. Le sol se compose d'une couche de sable blanc très fin, la suite est de sable gris et rouge. Une partie de cet endroit a passé au feu, ce qui a endommagé tous les bois, qui se renversent graduellement. A cette distance de 727 chaînes et 20 mailles, j'ai levé à angle droit sur ma base une perpendiculaire allant vers l'est, que j'ai prolongée jusqu'à la distance de huit cent huit chaînes, ou dix milles de ma base.

En prolongeant cette ligne, je n'ai presque pas rencontré de terrain propre à la culture, à l'exception de quatre petits morceaux. Le premier a quarante-cinq chaînes de long et il fait partie de la lisière dont j'ai parlé plus haut. Le deuxième morceau est entrecoupé par la petite rivière Miquick. Cette rivière fournit de très bons fonds, mais qui sont très petits. Le troisième morceau fait parti du troisième et du quatrième milles. Le sol m'a paru assez fertile. Le bois est en partie renversé et brûlé. J'ai remarqué que les sommets des côtes et montagnes ont été épargnés par le feu. Un autre morceau très propre à la culture se trouve entre le lac Clair et le lac Pauvre. Il a à peu près un mille et demi de long sur une largeur variant d'un mille à deux milles, suivant la position des petites montagnes qui environnent ce terrain. Le bois est mêlé et le sol est très fertile. Le huitième et le neuvième milles sont aussi en grande partie propres à la culture. J'ai exploré la petite rivière qui est le tributaire du lac Pauvre. Cette rivière donne de beaux fonds, environ d'un quart de mille de large. Le poteau du dixième mille se trouve sur le sommet d'une montagne de bois franc. Le terrain est rocheux. En explorant cette partie, j'ai pu constater que la rivière à Pierre, connue par les chasseurs sous le nom de deuxième rivière Blanche, est à peu près un mille et demi au sud du poteau du dixième mille, à l'extrémité de ma ligne. De là, j'ai retourné au poteau du neuvième mille, d'où j'étais parti, pour continuer la prolongation de ma ligne, qui monte à la rivière Batiscan. J'ai

prolongé cette ligne jusqu'à l'intersection de la rivière Batiscan, à la distance de quatorze milles et trente-cinq chaînes du point de départ.

Cette ligne frappe la rivière Batiscan à l'endroit appelé le rapide des Trois-Roches. Cette dernière distance de cinq milles et trente-cinq chaînes est propre à la culture jusqu'à la rivière Batiscan ; c'est la continuation de la lisière que j'ai mentionnée plus haut. Cette partie de terre arable se trouve coupée par le lac Bellevue et par de petites montagnes, à l'est et à l'ouest du lac. Ce morceau de terre forme environ cent lots, non compris les morceaux dont j'ai fait mention en tirant le cordon allant vers l'est, et du lac Claire. J'ai ensuite fait le relevé de la rivière Batiscan, en tirant avec précaution et chaînant avec soin toutes les différentes courses et sinuosités de cette rivière jusqu'au confluent où ses deux bras forment en se réunissant l'île du lac Edouard, connue sous le nom de *rivière à Jannotte*, et de là jusqu'au pôteau planté par MM. Legendre et E. Casgrain, le long de la rivière Jannotte, à la distance de six milles trente-neuf chaînes et soixante et dix-neuf mailles. Ayant terminé cette première partie de mes opérations, j'ai exploré en montant la rive sud du bras sud de la rivière Batiscan jusqu'au point, ou environ le point, où j'ai frappé cette rivière avec ma ligne d'exploration de 1855. Le terrain, le long de cette rivière, est très propre à la culture, à l'exception d'environ un mille de long, où la course nord de deux montagnes vient se terminer à la rivière. Ce terrain peut avoir une profondeur d'un mille à un mille et demi. La partie qui se trouve entre les deux rivières, jusqu'à cette distance, n'offre aucun terrain propre à la culture, parce que les montagnes qui bordent ces deux cours d'eau se rapprochent les unes des autres au fur et mesure que les deux rivières se rapprochent l'une de l'autre et ne forment ensemble qu'une seule et même montagne.

J'ai ensuite exploré le terrain partant de la rivière Miquick, allant vers l'est, que j'ai trouvé très propre à la culture sur une distance de quatre milles. La profondeur de ce terrain est d'un mille à un mille et demi. La vallée de la rivière Miquick donne de très bon terrain. Au chantier de M. Barette et joint à la rivière Miquick, il y a environ dix acres de terre en *abattis*, dont quatre acres, ou environ, sont en culture. J'ai ensuite exploré cette partie qui se trouve au sud-ouest de ma ligne, le long de la rivière Batiscan. J'ai rencontré dans cette endroit beaucoup de terrain propre à la culture. Je suis porté à croire que le long de la rive sud de cette rivière, depuis le point d'intersec

tion avec ma ligne jusqu'à la ligne nord-est de la seigneurie Perthuis, le terrain est propre à la culture, à l'exception de très courts espaces qui sont rocheux, près de la rivière, la grandeur carrée d'un mille à deux milles de profondeur. Il existe un chemin d'hiver qui passe à travers ce terrain, qui laisse la rivière Batiscan à différentes places, jusqu'à la distance d'un mille et demi. Je suis d'opinion que ce chemin à été fait dans le meilleur endroit. J'ai ensuite descendu le long de la riviere dans la seigneurie Perthuis : je suis d'opinion qu'il est impossible de faire un chemin le long de la rivière Batiscan à aller en descendant jusqu'à l'embouchure de la rivière à Pierre. Rendu à cet endroit, un chemin peut être fait avec facilité sur les bords de cette rivière. La vallée de la rivière Pierre n'offre aucun avantage pour la colonisation et n'offre aucun terrain propre à la culture : cette rivière passe entre deux grosses montagnes qui la longent jusqu'à son embouchure, dans la rivière Batiscan, et le terrain est rocheux.

(*Ignace P. Déry*, 22 octobre 1870)

Cantons Colbert et Ossosane

Cette région est très montagneuse et rocheuse, peu propre à la colonisation ; mais, le long des bords de la rivière, la terre est généralement plane et bonne, bien propre à la colonisation, qui est déjà commencée au nord des lacs, où passe le chemin de fer, vu qu'autour de ces lacs, le terrain est plan et bon. Il s'y formera des établissements considérables, dès que le chemin de fer sera en exploitation, vu que le sol se compose de terre jaune sablonneuse. Ce canton est bien arrosé par des ruisseaux, des criques, des rivières et des lacs.

Les principaux bois marchands sont le bouleau blanc et le rouge, le tamarac, le sapin et l'épinette. qui sont en abondance. Cependant, beaucoup d'épinette a été enlevée par la maison Benson Bennett et Cie, et autres.

(*P. Griffin*, 11 février 1881)

Cantons Gosford et Rocmont

Le cinquième rang de Gosford est totalement établi, à l'exception des lots numéros vingt-six et vingt-huit. Dans la partie du sixième rang que j'ai arpentée, les terres sont bien propres à la culture, à l'ex-

ception des lots qui sont de chaque côté de la rivière Talleyarde, qui ne sont pas propres à la culture, mais riches en bois de commerce, épinette. Cinq lots sont déjà demandés. Les deux tiers des septième, huitième et neuvième rangs de Gosford, dans cette partie du canton, sont propres à la culture, quoique un peu rocheux, et sont de très bon terrain ; la moitié sud-ouest du numéro dix-sept du huitième rang est occupée ; il y a un moulin à scie.

La qualité du terrain, dans la partie de Rocmont que j'ai dernièrement arpentée, est à peu près la même que dans Gosford.

Il y a beaucoup d'épinette pour les billots de commerce. Monsieur Méthot, qui a une licence dans Gosford pour la coupe du bois, a trois ou quatre chantiers en voie de couper des billots. Il n'y a que quelques pins qui ne sont pas de meilleure qualité. Ces pins sont le long des lacs et rivières.

(*Ignace P. Déry*, 26 novembre 1862.)

Canton Lasalle

En attendant mon rapport plus détaillé sur la valeur du terrain, je puis assurer le département qu'à part quelques lots dans la vallée de la rivière à la Truite et au confluent de la Mequick et de la Batiscan, ce qui pourrait former à peu près une cinquantaine de lots, le canton Lasalle est un bien triste pays pour la colonisation, étant composé de montagnes et de rochers escarpés, et très souvent nous avons eu de la difficulté à trouver moyen de planter nos poteaux.

(*H. Robertson*, 24 mars 1881)

A part une partie des rangs A et B et la partie du rang C qui se trouve au nord de la Méquick, le canton Lasalle est tout à fait impropre à la colonisation, pour ne pas dire inculte. Les montagnes se touchent, se croisent, s'entrelacent dans toutes les directions ; la plupart sont très escarpées, surtout du côté du sud. Le sol des rangs A et B est un sable d'alluvion assez beau ; le reste du canton est couvert de quartiers de roches, où le roc n'est pas à nu. Les bords de la rivière Batiscan sont très montagneux, à part quelques chaînes de largeur, deux ou trois chaînes de terrain d'alluvion. Il y a plusieurs

lacs dans le canton, entre autres le lac Bellevue, qui est très poissonneux et le lac Clair. Ces deux lacs sont encaissés dans des montagnes où le sapin et le bouleau ont de la misère à croître. Le bois a été brulé dans les rangs A et B: le bois de commerce a été en partie enlevé, c'était de l'épinette et quelques pins. Ce qui en reste est de peu de valeur pour le présent. Le bouleau est très commun, surtout dans la partie est du canton.

Au confluent de la Méquick avec la Batiscan, nous avons une vue magnifique de la vallée de la rivière Méquick et de celle de la rivière à la Truite ; mais ce beau terrain en apparence est entrecoupé de baies sinueuses de la même largeur que la rivière et s'étendant à de grandes distances, formant un vrai labyrinthe. Toutes les pointes de terre formées par les détours de la rivière sont couvertes d'aulnes et de petits saules noirs.

La partie de l'île du lac Edouard, dont j'avais entendu parler comme d'un jardin, ne m'a pas fait cet effet là du tout ; à première vue, c'est tout simplement une collection de montagnes impossibles et il n'y a pas une grande différence d'un côté ou de l'autre de la rivière Batiscan.

(*H. Robertson*, 24 mars 1881.)

Cantons Lasalle et Larue

Je me suis rendu à l'angle nord du canton Lasalle et j'ai prolongé la ligne est de ce canton en allant vers le nord jusque sur la rive droite de la rivière Batiscan ; j'ai prolongé cette ligne en allant vers le nord jusqu'à quatre-vingts chaînes et quatre-vingts mailles de la borne de l'angle nord du canton Lasalle. Cette ligne divisera deux nouveaux cantons, désignés pour le présent par les lettres A et B, ce dernier à l'est. Quant au terrain et au bois, sur cette dernière ligne, jusqu'à trente chaînes du départ, le terrain est passablement plan, quoique un peu rocheux ; ensuite l'on trouve une très forte montagne, dont la pente sud n'est que roches et mousse, tel qu'on peut le voir par le plan et livre de notes. Le bois est mêlé et de moyenne taille—bouleau, épinette rouge, grise et sapin. Le peu d'épinette rouge qui se trouvait là a été coupé et enlevé pour faire des dormants pour le chemin de fer. Au bout de cette ligne, j'ai planté une borne. Sur la dernière borne ainsi plantée, j'ai levé une ligne à angle droit avec la ligne de profon-

deur, allant vers l'est, sur laquelle j'ai mesuré six lots de terre, de treize chaînes de largeur chacun. Ces lots sont d'un terrain très inégal, rencontrant sur le numéro deux un lac d'une bonne grandeur. Le bois est le bouleau, l'épinette et le sapin moyen—terre sableuse, mousse et roches.

Je me suis ensuite rendu à la borne du point de départ, c'est-à-dire à la borne posée au bout de la profondeur du rang nord de la rivière, dans la ligne divisant les cantons A et B, sur laquelle j'ai levé une ligne à angle droit, allant vers l'ouest, sur laquelle j'ai chaîné neuf lots de terre de treize chaînes de largeur chacun. Ces terrains sont, comme les précédents, très inégaux et rocheux,—bouleau, épinette et sapin moyen.

Le chemin de fer passe près du poteau 58 et 59. Au poteau marquant l'angle nord-ouest du numéro 55, j'ai planté une borne sur laquelle j'ai levé une ligne courant au sud 45° est astronomique, laquelle j'ai prolongée en allant vers le sud jusqu'à la rivière Batiscan, distance de cent neuf chaînes et quatre-vingt-six mailles, rencontrant à onze chaînes et quarante-cinq mailles un lac, et à soixante et onze chaînes et soixante et treize mailles, le sommet de la montagne qui borde la susdite rivière, dont la pente sud est impraticable.

Ces terres sont rocheuses et parfois il y a peu d'espace entre les montagnes et la rivière, ce qui sera une grande nuisance pour la culture. Le bois est mêlé et de moyenne taille,—bouleau, épinette et sapin.

Je me suis ensuite rendu sur la rive nord de la prolongation de la ligne est de Lasalle, à sept chaînes et quarante mailles, au nord de la borne posée près de la dite rivière, où j'ai levé un angle droit à la dite ligne allant vers l'est, sur lequel j'ai mesuré six lots de terre de treize chaînes chacun, commençant par No 1, 2, 3 et ces terres, comme les précédentes, sont rocheuses et peu faciles à cultiver, par le peu d'espace que laissent les montagnes qui bordent la rivière. Ces six lots de terre sont situés dans le canton B.

Je crois devoir vous faire remarquer que le sol, en général, est rocheux ; les montagnes se succèdent les unes aux autres avec des pentes arides, composées très souvent de mousse et de cailloux. Il y a cependant, aux abords de la rivière, quelques lots, tels que ceux qui sont occupés et quelques autres dont certaines parties seront culti-

vables : ce sont les bas-fonds qui, recevant les égouts des montagnes, lesquels en rendent le sol fertile et productif, tel qu'on peut le voir par les premiers défrichés qui s'y trouvent ; mais ces fonds ne sont pas de grandeur à égaler la perte que causent les montagnes.

(*N. F. Lefrançois*, 8 novembre 1887)

Canton Montauban

Le terrain, en général, m'a paru très propre à la culture. Le bois de commerce a été en partie enlevé, à l'exception de ce que les petits chantiers enlèvent cet hiver.

(*Ignace P. Déry*, 20 février 1879)

Canton Tonti

J'ai toujours travaillé, croyant découvrir quelque belle vallée ; mais après avoir divisé et parcouru la plus grande partie du canton, je me suis aperçu que tout ce canton n'est traversé que par des caps, des rochers, des lacs et des montagnes très fortes. Je n'ai vu là aucun beau bois de construction ; le bois le plus commun est le sapin, l'épinette et le bouleau, et un peu de merisier, et le terrain est très sablonneux. Je ne vois aucun moyen de pouvoir tirer parti de ce canton avec profit.

(*F. Pagé*, 2 février 1882)

COMTÉ DE RIMOUSKI

Canton Awantjish

A l'exception des lots un, deux, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze et quinze, dont le front est en épinettière et de terre noire de bien peu de valeur, tout le reste de ce rang est très beau ; une bonne terre jaune sablonneuse, exempte de rochers ou du moins en ayant bien peu, un terrain pour ainsi dire partout uni, rendent ce rang très propre à la colonisation. Le bois est partout très beau, gros, bien entremêlé. A côté de gros merisiers et mêlés aux érables, on voit de longs et beaux cèdres, de gros bouleaux et épinettes. Dans les parties où le cèdre prédomine, sous une riche couche de terre noire, j'ai partout trouvé une terre argileuse, terre forte et un mêlé de sable.

Le cordon sud-est de Cabot, qui forme le fronteau du premier rang d'Awantjish, passe en grande partie sur les hauteurs d'un côteau courant nord-est et sud-ouest, formant une pente plus ou moins rapide au nord-ouest et s'étendant au sud-est avec de bien faibles ondulations ou inégalités apparentes, jusque vers le cinquième rang d'Awantjish, où se voit une montagne assez considérable et traversant le canton dans toute sa largeur dans une direction apparente de l'est à l'ouest ; cette montagne paraît être en partie de terre et passablement boisée.

Quant aux lots un, deux, huit, neuf et autres, sus désignés, à une certaine distance du fronteau, le terrain s'améliore un peu, suivant les ondulations du terrain, et devient un peu meiellur au bout du rang, sans cependant soutenir la comparaison avec le reste du rang.

Ayant eu occasion de traverser dans le bois d'un rang à l'autre, j'ai pu me convaincre que le beau terrain a de la suite et que la perte causée par le mauvais terrain, quand cela se rencontre, n'embrasse pas généralement une étendue bien considérable.

En résumé, si l'on déduit pour le terrain médiocre des dix lots susnommés huit cent vingt-neuf acres, et en ajoutant à peu près six cents acres de bon terrain non encore divisé à l'extrémité nord-est, on aura, avec la somme de trois mille deux cent quatre-vingt-deux acres

des trente-quatre lots arpentés qui restent, un total de trois mille huit cent quatre-vingt deux acres de très bonne terre propre à la colonisation, dans le premier rang.

2e Rang—Dans ce rang, depuis le numéro un jusqu'à dix, le terrain est, comme dans le rang inférieur, d'une qualité médiocre, mais augmentant sensiblement de valeur en gagnant le nord-est. Les remarques sur le sol et le bois faites pour le premier rang s'appliquent aussi bien à ce rang. Cependant, au sud-ouest de la ligne centrale, le bois est plus petit et, d'après l'apparence générale des lieux, tout porte à croire que dans cette partie le bois a été détruit il y a des années, soit par le feu, soit par quelqu'autre cause, et que le bois actuel est une seconde croissance. Une forêt épaisse de petits sapins, cèdres, bouleaux et épinettes, à demi-poussés à peine, couvrent une largeur de dix à douze lots le long du fronteau. Le sol est une bonne terre jaune, mêlée d'un bon sable, et en y plantant les poteaux, nous n'y avons rencontré que très peu de roches.

Toute la partie nord-est de la ligne centrale, le long et au sud-est de ce cordon ou fronteau, aussi loin qu'il est possible d'apercevoir, la terre est bien bonne et fait suite au même terrain du premier rang.

Déduction faite des dix premiers lots, ajoutant aux quarante-trois lots qui restent environ cinq cents acres de bonne terre non encore subdivisée au bout nord-est, on aura pour le rang un total de cinq mille acres de bien bon terrain dans le deuxième rang, formant à peu près huit mille deux cent quatre-vingt deux acres, dans les deux rangs, de terre arable.

Quant aux cédrières et épinettières noires qui se rencontrent dans la ligne centrale des rangs deux et trois et dans la ligne en profondeur des lots du chemin Kempt, elles ne sont pas considérables et sont occasionnées par de petits bas-fonds, des continuations de *cavées*, le voisinage de ruisseaux et rivières et ne s'étendent guère au delà d'un rayon passablement rétréci.

Comparé aux autres parties du chemin Matapédia, depuis Sainte-Flavie en allant au sud-est du lac Matapédia, le canton Awantjish est remarquablement uni, ce qui joint à la beauté de son sol et au voisinage prochain du chemin de fer Intercolonial, en fera sous peu un centre important de colonisation.

(*Thomas Breen*, 1er mars 1869)

On peut appliquer à ce canton toutes les remarques relatives à Nemtayé. Seulement, l'on peut dire à l'avantage d'Awantjish qu'il présente en vallée une plus grande surface que Nemtayé. Les lacs de ce canton sont plus nombreux et généralement plus grands que ceux de Nemtayé. Je crois aussi faire remarquer qu'au bout de la neuvième chaîne du troisième mille de l'arrière-ligne de ce canton, se trouve une cèdrière basse et humide où l'aiguille aimantée dévie de quatre dégrés de son cours ordinaire.

J'ai essayé à extraire de la terre vive de cet endroit ; mais l'épaisseur de la mousse qui recouvre la terre, la congélation de cette mousse, l'eau qui la submerge et l'embarras de la neige, m'ont empêché de réussir dans cette opération.

(*Hector LeBer*, 6 avril 1869)

Canton Bedard

Je résumerai mes notes d'arpentage en me permettant de vous dire que les terrains traversés par le dernier tracé du chemin Taché sont très propres à l'agriculture ainsi que ceux avoisinant l'arrière-ligne. Le bois est large et gros et de bonne qualité. Les terres voisines du cordon entre les rangs trois et quatre sont généralement mauvaises ; savaneuses dans la partie sud-ouest et rocheuses dans la partie nord-est de la ligne centrale jusqu'au lot treize. De là jusqu'au canton Chenier, les terres sont assez bonnes.

Le canton Bédard est généralement montagneux, surtout la partie nord-est. Il n'y a pourtant que deux grosses montagnes, les autres sont petites, mais souvent à pic en les traversant du nord-ouest au sud-ouest.

Le merisier et l'épinette sont les seuls bois propres à l'exportation et ils s'y trouvent en grande quantité. Le pin a tout été exploité en plus grande partie par des spéculateurs de Madawaska, qui l'amenaient par la petite rivière St-Jean et une autre petite rivière tributaire de cette dernière, dont je ne connais pas le nom.

(*L. J. D'Auteuil*, 17 avril 1871)

Le sol du susdit canton, si l'on excepte sur certaines hauteurs, est en général une terre grasse de couleur jaune et grise, quoique souvent recailleuse.

Les parties basses sont pour la plupart des alluvions, surtout dans le voisinage de la rivière Boisbouscache, où elles sont très riches. Au nord-est de la ligne centrale, les 7e et 8e rangs sont en général montagneux, mais toutefois il existe de magnifiques contrées entre les susdites montagnes. Le bois est d'une très belle venue. Les espèces dominantes sont l'épinette, belle épinette de commerce, le merisier, l'érable, le bouleau, le sapin et le cèdre, surtout le blanc.

On y voit encore assez de pin, surtout dans la partie avoisinant le canton Chenier. Le 9e rang, au nord-est de la ligne centrale, offre de grands avantages à la colonisation : sol magnifique, assez plan ; bons bois francs et mous mêlés.

Les 7e, 8e, 9e et 10e rangs, au sud-ouest de la ligne centrale, présentent d'assez beaux terrains, quoique le sol soit assez accidenté. La qualité est bonne, quoique rocheuse.

Les différentes essences de bois que l'on y rencontre sont l'épinette, le merisier, le bouleau, l'érable, le frêne, le sapin sur les hauteurs; sur les parties basses il existe de superbes cèdres et de beaux frênes, et de très belle épinette rouge et noire autour des lacs.

(*L. J. Garon*, 10 mars 1884)

Canton Biencourt

En parcourant les différentes parties de ce canton, j'ai rencontré la rivière Saint-Jean, sur laquelle il y a un petit rapide assez fort pour faire marcher un moulin. J'ai rencontré aussi la rivière des Aigles, d'une eau morte et qui n'offre rien de remarquable. La plus belle rivière que j'ai vue est la rivière Tooladie. Cette magnifique rivière est large et les berges en sont très élevées dans presque tout son parcours ; il y aurait aussi sur cette rivière une place de moulin, mais elle serait en dehors du canton Biencourt, près de la ligne extérieure du nord-est, où il y a un petit rapide, presque vis-à-vis le fronteau entre les quatrième et cinquième rangs. J'ai rencontré aussi trois lacs, dont l'un peut avoir environ quatre milles de long sur une

largeur qui varie de onze à environ soixante chaînes. Les bords n'en sont pas très élevés. Il y a un autre petit lac de forme oblongue, situé dans le fronteau entre les cantons Bedard et Biencourt ; enfin, un dernier lac sur les septième et huitième rangs, près de la ligne extérieure nord-est.

Les terres de ce canton sont généralement bonnes, quoique ordinairement vallonneuses, surtout dans la partie nord-est de la ligne centrale, jusqu'à la rivière Tooladie, où les terres commencent à être plus planes, dans la partie qui n'est pas arpentée. Le bois est mêlé presque dans toutes les parties du canton ; le bois de construction, surtout l'épinette, est très commun et très beau. Le pin est rare.

(*G. A. Doucet*, 5 mai 1875)

Canton Chenier

Le bois qui figure le plus dans ce canton est le cèdre et le bouleau, qui sont en très grande quantité. J'ai remarqué beaucoup de cèdre sur des terrains très élevés ; j'en ai mesuré un dont le diamètre était de six pieds. Le bouleau est généralement petit et d'une qualité bien médiocre. Il y a aussi du peuplier en assez grande quantité, mais il est jeune, le feu ayant porté ses ravages dans ce canton. J'ai remarqué de grandes et belles épinettes noires qui ne seraient pas dédaignées par les constructeurs de vaisseaux, si elles étaient à proximité. Les épinettes rouges font défaut dans ces lieux, quoique j'en aie remarqué quelques-unes. Il y a aussi de très beaux et gros merisiers et sapins. Les beaux pins sont très rares, les chantiers qu'on a faits, dans ce canton en sont la principale cause. Le sol est généralement sablonneux et gris ; il est peu pierreux. Les montagnes sont presque toutes de terre, mais elles sont souvent très escarpées et propres à diminuer le zèle des colons, qui aimeraient à s'emparer de ces lots. Cependant ces obstacles ne pourront que retarder les progrès de la colonisation, mais ils ne l'anéantiront pas pour toujours. La paroisse de Saint-Fabien peut prouver la véracité de mon avancé. Cette paroisse est située vis-à-vis du canton Chenier. Les montagnes dans cette paroisse peuvent presque rivaliser avec celles de Chenier, et cependant la culture y est aussi perfectionnée qu'ailleurs. Ces montagnes partent du fleuve et se continuent jusqu'au haut du canton ; presque toutes, elles courent est et ouest. Ce qui pourra donner un élan à la colonisation

dans ces localités, c'est le parachèvement de la route du gouvernement, de Saint-Simon, qui est encore éloignée du chemin Taché et qu'il ne faudrait pas négliger. La partie ouverte de ce chemin n'est praticable que pour des voitures chargées d'environ trois cent cinquante livres. Il y a une puissante rivière le long de la ligne centrale ; elle pourra faire mouvoir un moulin à farine en toute saison de l'année. Les ruisseaux dans ce canton sont assez nombreux. Avant de terminer, je dois vous faire remarquer que ce rapport est très véridique, et je pense qu'il sera confirmé par le rapport de M. Garon, qui a acquis aussi une connaissance spéciale des lieux. Cependant, si c'est votre intention de faire continuer cet arpentage cette année, j'ai l'honneur d'offrir de nouveau mes services pour cet objet. La partie qui reste à arpenter étant moins éloignée du chemin du gouvernement, sera moins dispendieuse, parce qu'il y aura très peu de temps consacré au transport des provisions. Les érablières sont très rares ; il n'y en a qu'une qui a été digne d'attirer mon attention....

(*J. N. Duval*, 26 février 1870)

Canton Dalibaire

Le terrain arpenté dans Dalibaire est généralement très propre à la culture du blé, des pois, de l'orge, de l'avoine, des patates et du foin. C'est un sol jaune, quelquefois gris, assez humide, sans l'être trop cependant. Les légumes y croîtraient bien aussi. On y trouve le bouleau blanc en très grande quantité, de qualité supérieure et d'une exploitation très facile. Il y a aussi du sapin, de l'épinette, qui est d'une assez belle qualité, et le cèdre de toutes les dimensions désirables. Les rivières des Grands-Mechins et des Grands-Capucins, ainsi que le ruisseau à la Vapeur et plusieurs autres ruisseaux, offriraient à quiconque voudrait l'essayer, un moyen facile et peu dispendieux de descendre le bois au bord du fleuve St-Laurent.

Les rangs que j'ai arpentés sont traversés dans leur profondeur par les rivières des Méchins et des Capucins et aussi par le ruisseau à la Vapeur et quelques autres moins considérables, qui forment des gorges et des ravins d'un passage difficile, à travers lesquels on ne pourra faire des chemins qu'en passant par les coulées formées par les petits ruisseaux qui s'y jettent.

(*C. S. Lepage*, 8 mai 1883)

Le terrain est généralement un peu humide. Le sol est de qualité supérieure, propre à la culture du foin, de l'avoine, de l'orge et de tous les grains en général. Il se compose de terre grise mêlée. Quelquefois on y trouve de la terre jaune mêlée avec de l'argile. Les bois qu'on y remarque sont le sapin, le bouleau, l'épinette, le cèdre, le frêne, la plaine batarde. Le sapin est généralement long et dur. Il est très facile de faire des chemins de front et des routes sur chacun des rangs.

(*C. S. Lepage*, 20 décembre 1883)

Canton Duquesne

Cette partie du canton, quoiqu'un peu montagneuse, est très propre à la colonisation ; le sol est généralement très bon.

Le plus bel endroit pour un village serait sans contredit dans le septième rang, vis-à-vis la ligne centrale, aux environs du chemin Taché, qui n'est encore que tracé. Le sol de ce dernier rang est de qualité supérieure et offrira un champ libre à la colonisation, quand le chemin Taché y passera. Dans toute cette partie de terrain arpenté, le bois a été complètement enlevé par les chantiers. Dans les rangs neuvième et dixième, on rencontre des sucreries qui sont en exploitation.

(*G. Garon*, 22 juin 1877)

Ensuite je me suis transporté au poteau entre les rangs B et I et j'ai tiré la ligne entre ces rangs et chainé tous les lots allant sud-ouest. Dans ce rang, le terrain est bien bon, à l'exception des lots qui avoisinent la rivière Rimouski, c'est-à-dire depuis le numéro un jusqu'au numéro douze.

Le terrain avoisinant le lac Macpès et dans les environs de la rivière est peu propre à la culture. Le sol est d'une assez bonne qualité pour les lots dans la partie sud-ouest ; dans la partie nord-est, il y a quelques bons lots.

(*G. Garon*, 17 septembre 1881)

Canton Flynn

Ce canton est assurément un des terrains les plus riches du comté de Rimouski et sera sous peu un magnifique centre agricole. Il est moins boisé que celui du canton Macpès ; le terrain incline généralement au sud-est. Toute la partie arrosée par la rivière Caribou, ou branche nord-est de la Rimouski, la rivière Noire et la rivière aux Castors, est basse. Le sol est une espèce de terrain d'alluvion, et dans les endroits plus élevés, il se compose en grande partie de terre jaune et grise mêlée d'argile. Les espèces de bois sont en général les mêmes que dans Macpès, mais je dois dire que les bois mousy dominent. Ici je dois faire remarquer que depuis le troisième rang de Flynn jusqu'au moins une quinzaine de milles plus au sud-est, pour ne pas dire plus, toute cette région non arpentée est à très peu d'exception près une des plus riches de la province. Toute la vallée de la branche est, est sans contredit appelée à devenir dans un avenir assez rapproché un très grand centre agricole.

Toute la partie arpentée par moi est, comme vous pouvez vous en convaincre, par le seul examen du plan ci-joint, très bien arrosée, elle est coupée par plusieurs rivières et parsemée de lacs, en grand nombre, dont le plus grand et le plus important est le lac Taché. Ce lac est très profond et très poissonneux. Les autres lacs aussi en général sont très poissonneux, entre autres les lacs Lunette et Dépot, dans Macpès, et le lac à Pierre, dans Flynn. Ce dernier verse ses eaux dans la rivière Neigette, qui se décharge dans la rivière Métis.

(*L. J. Garon*, 30 octobre 1880)

Humqui

La surface de ce canton est comparativement plane, autant que j'ai pu en juger en tirant la ligne qui le sépare du canton Nemtayé et par ce que j'ai pu en observer du sommet de quelques montagnes de Nemtayé. On n'y trouve point de pin, comme dans Milnikek, mais autant et même plus d'épinette propre au commerce. On y rencontre aussi considérablement de cèdre et les autres bois sont le sapin, le bouleau, le merisier. Le sol est plus frais et d'une bonne qualité. Ce canton est tout à-fait propre à la colonisation.

(*Hector LeBer*, 6 avril 1869)

Ce canton a 777 chaînes de front et la partie subdivisée jusqu'à ce jour en lots de ferme comprend une superficie de 33,263 acres, repartis en 328 lots.

Près des $\frac{7}{8}$ de cette superficie sont propres à la culture et susceptibles d'être colonisés avec profit. Le terrain, sans être absolument plan et uni, n'offre cependant aucun obstacle sérieux, soit à la facilité des communications, soit à la culture.

Le sol en général est de bonne qualité, quoiqu'un peu rocheux en certains endroits, est un composé de terre jaune et de terre grise argileuse. La couche de détritus végétal ou d'humus qui la recouvre n'excède nulle part une épaisseur de 10 à 15 pouces, et encore ce n'est que dans les endroits très bas et humide, comme dans le voisinage de quelques lacs, qu'elle atteint cette épaisseur ; dans la plupart des cas elle est de trois à cinq pouces.

A l'intérieur du canton Humqui se trouvent un grand nombre de petits lacs généralement très poissonneux. Ces lacs sont la source des nombreux ruisseaux qui arrosent et sillonnent ce canton en tous sens. La plupart de ces ruisseaux, quoique peu considérables n'en seront pas moins d'une très grande utilité bientôt, pour les besoins des troupeaux, alors que la population se sera dirigée vers cette partie importante du pays et que les belles terres de la vallée Métapédiac seront en voie de défrichement et en pâturage.

Mais de tous les cours d'eau qui traversent le canton Humqui, il en est quelques-uns qui sont importants à un autre point de vue que celui de l'irrigation du sol ; sur plusieurs d'entre eux se trouvent de bons pouvoirs d'eau et notamment sur le ruisseau du Sauvage et la rivière Humqui.

A part la rivière Métapédiac, que je mettrai au nombre des plus belles rivières de la province de Québec et sur laquelle je noterai un pouvoir d'eau important à l'endroit du 43e lot, rang III, la rivière Humqui est de beaucoup la plus importante de toute la vallée où elle est située ; aussi c'est par son nom que l'on désigne avec beaucoup d'apropos le canton qu'elle traverse. Le volume d'eau que déverse dans la rivière Métapédiac, dont elle est tributaire, la rivière Humqui, m'a paru très considérable à l'époque même des sécheresses d'été, le seul temps où j'ai eu occasion de l'observer.

Cette dernière rivière est, me dit-on, flottable sur un long parcours, on faisait autrefois de forts chantiers dans ses environs, mais maintenant l'exploitation forestière est ici peu rémunérative et diminue sensiblement d'année en année. Le bois de commerce est devenu rare dans toute la vallée Métapédia, par suite des incendies qui ont promené leurs ravages sur la plus grande partie de cette vallée et ruiné les beaux bois qui autrefois peuplaient ces terres.

Déjà, j'en ai fait l'observation dans un de mes précédents rapports, les principales causes de trouble et de misère pour les futurs colons de la vallée Métapédiac seront, d'abord l'amélioration du sol en certains endroits appauvris par plusieurs incendies successifs, et ensuite le manque de bois de construction. Je n'exagère nullement en disant qu'au sud et à l'est du lac Métapédiac et sur le parcours de la rivière qui porte ce nom, se trouve une superficie d'au moins mille milles de forêt totalement dévastée. Cette dévastation date de quelques années, car les *taillis* de toutes espèces qui aujourd'hui remplacent le bois de haute futaie qui autrefois peuplait ces terres, atteignent une hauteur moyenne de huit à dix pieds. Il serait difficile de se faire une juste idée de l'immense quantité de bois important et de toutes espèces qui a été détruit en cette localité. L'épinette, le merisier, l'érable, le cèdre se trouvent encore en abondance sur les rares espaces où le feu n'a pas pénétré. Le diamètre moyen de cette immense quantité de troncs d'arbres, qui aujourd'hui jonchent le sol, est de 15 à 20 pouces ; j'ai même rencontré quelques-uns de ces arbres ayant un diamètre de trente à quarante pouces.

Je signale ces faits à votre attention, Honorable Monsieur, parce qu'ils témoignent de la qualité du sol sur lequel a poussé de pareil bois, en même temps qu'ils donnent une idée des pertes immenses que subit la province par suite des incendies qui, chaque année, font de si grands ravages dans nos forêts.

Quant à l'avenir de la vallée Métapédiac comme canton agricole, personne n'en doute. Il suffit de parcourir une fois la belle route qui conduit de Ste-Flavie à la baie des Chaleurs pour demeurer convaincu que nulle part peut-être les colons ne trouveront autant d'avantages réunis, que dans cette vallée—terrain plan, bon sol, communication facile tant par la route actuelle que par le chemin de fer Intercolonial qui traversera cette vallée dans sa plus grande largeur, tels sont les

avantages sur lesquels nous sommes justifiables de fonder nos espérances à l'endroit de l'avenir de la colonisation dans cette partie du pays. Et j'ajouterai que de la seigneurie Métis à la rivière Ristigouche, il n'est pas un seul canton mieux situé et qui promet d'être plus rapidement colonisé que le canton Humqui.

(*C. F. Roy*, 24 février 1870)

Canton Lepage

Le canton de Lepage est très propre à la colonisation. Le sol est généralement de terre jaune d'une bonne qualité, à peu près sans roches ; on rencontre des depôts de terre grise et jaune près de la rivière. Le plus considérable se trouve sur les lots soixante-trois, soixante-quatre et soixante-cinq, au premier rang.

Le terrain n'est pas aussi accidenté qu'on serait disposé à le croire en cotôyant la rivière par le chemin de Métapédiac ; car depuis la ligne centrale du canton, à environ un demi-mille de la rivière, se trouve une montagne qui longe la rivière à cette distance en allant vers le nord-ouest jusqu'au lot soixante-sept. Ce sera un obstacle assez sérieux pour quelques-uns des colons du premier rang, qui ne pourront communiquer sur l'extrémité est de leurs terres qu'en faisant des détours chez leurs voisins. Cet inconvénient est d'autant plus regrettable que les terres, sur la montagne, sont très belles, même plus planes et le sol meilleur que celles qui bordent la rivière Métapédiac. Cette montagne est d'une hauteur moyenne de deux cent cinquante pieds, et à deux endroits, elle doit atteindre quatre ou cinq cents pieds. La partie du terrain comprise entre le lac au Saumon et la montagne est très rocheuse et peu propre à l'agriculture. Sur les rangs A, II et III, le terrain est à peu près plan et très bon ; les feux fréquents qui ont ravagé ce canton ont détruit beaucoup de bois sur la partie sud du canton, à partir du lot trente du premier rang en gagnant l'est jusqu'à une petite distance de la rivière Causupscull. Dans ces brûlis les colons n'auront que très peu d'ouvrage à faire pour mettre leurs terres cultivables à la charrue. Ce sera certainement un avantage considérable pour ceux qui auront quelques moyens ; mais ceux qui n'en auront pas s'en plaindront peut-être de ce qu'ils ne pourront herser dans les brûlis d'abattis comme cela se pratique en

défrichant une terre en bois vert. Ce petit embarras pour quelques-uns sera largement compensé par l'avantage que rencontreront les autres.

Depuis la tête du lac au Saumon, jusqu'à l'extrémité nord-ouest de Lepage, le brûlis se continue sur une profondeur moyenne d'un demi-mille jusqu'au sommet de la montagne. L'épinette propre à la construction abonde partout où le feu n'a pas fait de ravages ainsi que le mérisier, et le pin y est très rare, le peu qu'il y en avait ayant été coupé par des spéculateurs du comté de Bonaventure et du Nouveau-Brunswick, surtout par les derniers. Le bois est généralement clairplanté et c'est à peine si j'ai coupé deux arpents de cédrière de suite dans toutes les lignes que j'ai tirées.

Le canton est arrosé par plusieurs ruisseaux dont quelques-uns offrent des pouvoirs d'eau de seconde classe. La rivière Matapédia offre aussi plusieurs pouvoirs d'eau, dont un va être utilisé cet été par un nommé Terriault, qui va y construire un moulin à farine, vis-à-vis la montagne de Fournier, sur le lot soixante et treize. Ce moulin sera en opération l'automne prochain.

La vallée de la Matapédia se colonisera promptement si le chemin de fer y passe, car, autre avantage qu'offrira cette entreprise, le sol y est généralement aussi beau que partout sur les terres de la Couronne ou j'ai eu occasion de passer.

La direction du vent est presque toujours du nord-ouest, quelquefois du sud-est. Le climat est a peu près le même qu'à Québec. L'hiver commence ordinairement vers la fin de novembre et l'on peut presque toujours semer dans les premiers jours de mai. Il est tombé, cet hiver, moins de neige dans cet endroit que sur le littoral du fleuve entre Québec et Matane.

(*Louis D'auteuil*, 15 mars 1867)

Le résidu du canton Lepage est assez accidenté. Le sol est de très bonne qualité, c'est une terre jaunâtre, argileuse, presque partout. Il n'existe presque plus de bois dans ce canton, excepté autour des lacs et dans certaines petites coulées. Les feux allumés par le chemin de

fer Intercolonial lors de sa construction ont détruit presque tout le bois, néanmoins une nouvelle pousse se fait voir presque partout ; elle consiste en bouleau, érable, peuplier et épinette.

(*L. J. Garon*, 19 octobre 1883)

Canton Macpes

Le canton Macpès, qui a été longtemps considéré comme peu propre à l'établissement des colons, est au contraire le plus avantageux sous ce rapport, que j'ai arpenté dans ce district.

D'abord son sol est généralement excellent et peu accidenté, si j'en juge par la ligne centrale, dans laquelle il ne se rencontre pas une seule côte importante depuis le premier rang à aller sur le haut du sixième rang, tellement que le surintendant de la route, devant communiquer au chemin Taché, a adopté la ligne centrale comme très avantageuse pour la prolongation de la route en question. Les rangs quatre, cinq et six sont remarquables sous plus d'un rapport. Le terrain est très plan, le sol est fertile et le bois clair-planté. Le bois dominant dans ces rangs est l'érable, qui est exploité sur une grande échelle par les colons du canton et les habitants des paroisses environnantes. Il y a déjà au delà de cinquante cabanes à sucre établies sur les rangs ci-dessus mentionnés et je connais quelques propriétaires de sucreries qui font chaque année en moyenne plus de mille livres de sucre chacun.

Le bois de construction, tel que pin, a généralement été coupé par les anciens exploitateurs de bois ; mais l'épinette est encore en abondance, de sorte que le colon ne manquera pas de bois pour se faire un abri contre les froids d'hiver et pour protéger sa récolte. Les cours d'eau sont nombreux et offrent des sites de moulins très avantageux sur leur parcours.

Un des bras de la grande Neigette, appelé petite Neigette, traverse ce canton qu'il arrose et fertilise d'une manière admirable. Cette rivière assez considérable, puisqu'elle porte billots, offre des plateaux d'une étendue immense, dont la bonté du sol ne peut être surpassée ; aussi déjà un nombre considérable de personnes se proposent d'y faire des défrichements dès le printemps et de s'y établir permanemment avec

leurs familles. Pas un homme composant mon parti d'arpentage n'a pu résister à la tentation d'imiter *Jean Rivard* et de se choisir un lot qu'il se propose d'établir au plus tôt.

Si le terrain, dans la partie sud-ouest du canton est quelquefois ondulé, du moins il n'est pas roc[illegible] de sorte que sa culture ne sera ni difficile ni coûteuse.

Le septième rang, sur lequ[illegible] chemin Taché, n'est certainement pas de la meilleure qualité [illegible] suis étonné qu'on ait fait ce tracé en cet endroit, car la rivière Ferrée, du côté nord, donne un terrain sec et rocheux, quelquefois marécageux, en quelques endroits montagneux, comme on peut l'observer par le plan ci-annexé.

Les plus beaux fonds de terre que j'ai vus (terre argileuse à blé) se rencontrent au sud de la rivière Ferrée et inclinent graduellement jusqu'aux *Shickshock* qui terminent la profon deur duhuitième rang.

Dans les neuvième et dixième rangs, l'on rencontre aussi les plus beaux terrains possible ; l'érable est en telle abondance qu'il est impossible d'y remarquer d'autres espèces de bois, dans le neuvième rang particulièrement. Quant au dixième rang, les bois y sont mêlés, merisier, érable, épinette, sapin, frêne et en somme le sol est riche et magnifique comme je n'en ai jamais rencontré de plus fertile, à en juger par les apparences.

(*J. A. Bradley*, 15 février 1865)

Je puis dire que les terres du huitième rang sont en général d'une qualité supérieure ; il faut néanmoins en excepter la partie montagneuse, c'est-à-dire la moitié sud-est des lots douze jusqu'à vingt-huit, qui est très montagneuse, mais laquelle est néanmoins en majeure partie susceptible de culture. Ce rang est parfaitement boisé ; l'érable, le mérisier et le bois franc de la même essence dominent ; dans les alentours de la rivière Ferrée et des lacs, les bois dominants sont le cèdre, l'épinette, le sapin et le bouleau. Le neuvième rang est moins montagneux et en général plus uni ; les bois dominants sont l'érable, le mérisier, le bouleau, le cèdre, l'épinette et le sapin. Les mêmes remarques peuvent être appliquées au dixième rang de Macpès. Le sol de ces trois rangs est en général une terre jaune et grise alternativement et très riche. Dans quelques endroits, autour des lacs et des rivières, il

existe de très riches cédrières, lesquelles plus tard, alors que la hache du défricheur aura dit son dernier mot, présenteront des terrains magnifiques comme prairies et pâturages. Le bois vert est de très belle venue, surtout les bois francs, érable, merisier et aussi le cèdre. Quant au bois d'exportation, tel que pin, épinette, je dois faire remarquer à l'honorable commissaire qu'il en reste très peu, les commerçants de bois l'ayant enlevé complètement et sans merci ; car j'ai constaté qu'ici, comme ailleurs, vos exploiteurs, c'est-à-dire les possesseurs de limites, ne sont pas généralement assez scrupuleux. Ils abattent tout, pins et épinettes qu'ils rencontrent dans leurs limites, petits comme gros. Je sais et je l'ai vu par moi-même, que l'on coupe des pins et épinettes qui n'ont pas plus de onze pouces de diamètre. C'est un abus et de plus, c'est un vol manifeste : je vais m'expliquer. Messieurs les marchands de bois se sont fait donner, par les sous-entrepreneurs, deux billots de onze pouces pour un billot de toise, comme ils l'appellent vulgairement, alors que leur étalon est de treize pouces, et ne paient au gouvernement que la coupe d'un seul billot, c'est-à-dire de mille billots de onze pouces ou douze pouces livrés par un sous-entrepreneur (jobber) ne comptant que pour cinq cents et le commerçant ne paie la coupe que sur les cinq cents, mais non sur le mille. C'est par là frauder le revenu et en même temps ruiner et depeupler les forêts.

(*L. J. Garon*, 30 octobre 1880)

Canton Masse

Toute la partie arpentée par moi dans Massé-ouest, comprenant une superficie de 42,000 acres, est unie et de bon sol, et, sauf la traversée des rivières Mistigougèche et Mercier, qui forment des accores élevés et abruptes en certains endroits, il serait impossible de trouver une partie de terrain plus égale, tant sous le rapport du bois que du sol et d'une étendue plus considérable, puisque la partie non arpentée au sud-ouest est aussi belle, sinon préférable. Je ne pourrais pourtant pas en dire autant pour la partie nord-est, où le terrain est moins bon et plus accidenté, vu son rapprochement de la chaîne des montagnes Notre-Dame, dans le pied nord desquelles passe le cordon extérieur de Massé. Dans cette partie, les savanes et le sol bas sont plus communs, faisant un contraste frappant avec la partie sud-ouest, où le sol est partout bon et élevé et couvert de merisier, épinette, cormier, cèdre, etc.

(*L. S. E. Grondin*, 26 février 1874)

Le cordon passe pour la plus grande partie dans un terrain sec et rocheux, en sorte que le rang un de Massé, au nord-est de la ligne centrale, ayant une superficie de 4,102 acres, est peu propre à la culture, au moins au départ des lots.

(*L. S. E. Grondin*, 16 mars 1875)

Canton Matalik

Le terrain, dans les rangs A et B, est assez beau, composé de terre jaune un peu graveleuse ; les derniers lots près de la rivière sont moins beaux, vu les hauteurs qui s'y trouvent.

Dans le cordon entre les rangs I et II, le terrain est partout difficile et peu accessible à la culture, sauf les quatre ou cinq premiers lots en partant de la ligne latérale entre Matalik et Humqui. Partout l'on rencontre un terrain très élevé, intersecté de coupes profondes dans le fond desquelles coulent de petits ruisseaux qui se jettent dans la rivière Matapédia. Les huit ou neuf derniers lots en arrivant à la *ligne de comté*, sont plus unis et certainement propres à la culture dans toute la profondeur.

Le rang III offre une surface accidentée encore, mais moins que le rang inférieur. On y rencontre encore des coupes profondes, mais en moindre quantité que précédemment, et d'ailleurs elles ne se prolongent pas loin à l'ouest du cordon, laissant un terrain plus accessible à la culture.

Le rang IV est partout composé d'un terrain uni et très avantageux à la colonisation et paraissant de deux manières différentes à l'œil de l'observateur, quoique cependant le fond soit le même. Toute la partie depuis la ligne latérale nord jusqu'à la ligne centrale, peut être considéré comme un fond, sauf en approchant le centre, où l'on rencontre une coupe assez profonde, ayant des élévations de chaque côté très accessibles ; depuis la ligne centrale allant au sud jusqu'à la *ligne de comté*, on rencontre une hauteur graduelle, mais qui a bien 200 pieds environ justement au départ de la ligne centrale. Le reste est un plateau élevé et uni.

Le rang V est partout assez uni et boisé dans sa plus grande partie de bois franc : on n'y rencontre qu'une seule coupe qui est profonde.

La ligne centrale est dans un endroit très uni, la partie située le long de la rivière seulement étant d'un abord difficile.

Quant aux lots bornant à la rivière, ils sont partout de qualité inférieure, sauf les huit ou neuf lots qui se trouvent à l'embouchure du ruisseau Matalik et des lots trente-quatre, trente-cinq, trente-six et trente-sept, qui sont certainement des lots de qualité supérieure.

(*L. S. E. Grondin*, avril 1869)

Canton Matane

La qualité du sol, en arrière de ces quatre premiers rangs, étant même supérieure aux premiers depuis le cinquième rang surtout, jusqu'au huitième, où même jusqu'à la rivière Petcheditz qui va se jeter dans la rivière Matane, sur le neuvième rang, je crois de mon devoir d'insister de nouveau sur l'importance d'une semblable amélioration.

L'expérience a surabondamment démontré que sans chemins ou routes pour pénétrer dans la forêt, il est impossible que la colonisation fasse des progrès que le gouvernement s'efforce, dans la mesure de ses moyens, de lui faire faire. Je suis donc heureux de pouvoir être l'écho des nombreux colons qui habitent ce canton, car je suis convaincu que si le gouvernement fait quelque chose pour cette localité, il n'aura pas à regretter d'avoir dépensé l'argent public inutilement ; au contraire, il n'aura qu'à se féliciter de l'impulsion favorable qu'il aura par là donnée au progrès de l'agriculture dans ce canton, qui promet dans un avenir très peu éloigné, de devenir une partie importante de ce nouveau district déjà si florissant.

Je suggèrerais aussi au gouvernement, dans le même rapport, l'expédience d'une route à Tartigou ; mais une meilleure connaissance des lieux et de la topographie du canton m'ont convaincu qu'un embranchement suffirait. Cet embranchement partirait du côté nord-est de Tartigou, se dirigeant vers le nord-est, et viendrait rejoindre la route de la rivière Blanche à quelque point sur les lots numéro vingt ou vingt-un, au quatrième rang ; alors, la route serait commune aux deux localités en se prolongeant jusqu'à la rivière Pechedety.

Cette rivière est flottable pour les billots de pin et d'épinette et MM. Price & Fils exploitent actuellement ces rivières avec avantage

pour eux et les habitants des localités environnantes. Elle possède aussi plusieurs pouvoirs d'eau bien propres à alimenter des moulins ou manufactures de tous genres. Les accores sont généralement très élevées et peu propres à l'agriculture, en raison de leur pente rapide et abrupte.

Il est une autre observation que je crois de mon devoir de faire au sujet de la subdivision des lots le long de la rivière Matane au-dessus du huitième rang: comme il est plus que probable que le Département se décidera en temps opportun à faire continuer l'arpentage au delà de ses limites actuelles, dans ce cas, je suis d'avis que dans l'intérêt du gouvernement aussi bien que des colons ou *squatters*, il serait nécessaire de faire diviser les lots de chaque côté de la dite rivière, courant sud-ouest et nord-est. Voici pourquoi: d'abord, les terres défrichées telles qu'occupées par les *squatters* ont été prises de cette manière et avec raison, car cette disposition des lots peut leur permettre de s'y établir en plus grand nombre et avec plus d'avantages pour chacun.

La rivière Matane offre des plateaux immenses et d'une fertilité qui ne peut être surpassée, s'étendant dans l'intérieur presqu'à une distance de huit à dix lieues, avec une profondeur variant de onze à vingt et même presqu'à trente arpents. Sur ces plateaux croissent l'orme, le frêne, le merisier, le peuplier et l'épinette, et des sauvages m'ont même assuré que ces magnifiques terrains se prolongeaient jusqu'à la rivière à la Truite, qui vient se jeter dans la grande Matane à quinze lieues, environ, du fleuve, en suivant les sinuosités de la rivière ; et qu'au confluent de la rivière Touradi, ces plateaux prennent des proportions encore plus considérables. En arrière de ces plateaux, viennent se joindre les terres de bois francs ; ce sont les accores de la rivière Matane ayant une pente assez douce pour être cultivées.

Par la nature de ce projet, il est évident que plusieurs centaines de colons pourraient s'y établir sans frais considérables pour l'ouverture des chemins, n'ayant dans ce cas que leur chemin de front à faire. Un chemin est actuellement ouvert du côté sud-ouest de la rivière, jusqu'au bout de la profondeur du neuvième rang, et quinze colons déjà échelonnés le long de ce chemin avec des défrichements sur leurs lots respectifs variant de cinq à trente-cinq acres, lesquels attendent avec anxiété la décision du gouvernement à cet égard.

Les terres sont magnifiques en arrière de la seigneurie de Matane, et en peu de temps elles seraient toutes prises si elles étaient accessibles au moyen de chemins ou routes.

(*T. A. Bradley*, 1er août 1862)

En général, le terrain que j'ai eu à arpenter est onduleux, accidenté et quelquefois montueux. Cependant il s'y trouve des parties planes assez étendues, dont le sol est de qualité supérieure.

Il y a un grand nombre de lacs dont les bords, pour la plupart, sont boisés d'épinette noire. J'ai fait le relevé de tous ceux excédant vingt-cinq acres. J'ai aussi relevé la partie de la rivière Matane comprise dans ce canton. Il y a, en outre, la rivière Petchedetz qui se subdivise en deux branches. Il s'est fait dans le cours de l'hiver dernier un chantier d'épinette assez considérable sur cette rivière et aussi sur la rivière Matane, par Elie Généreux, Ecr. L'épinette est le seul bois exploitable qu'on y rencontre.

Le terrain s'élève graduellement en suivant la ligne centrale depuis le rang neuvième jusqu'à l'arrière-ligne du canton, où nous atteignons la hauteur des montagnes qui bordent la rivière Metapédiac. De chaque côté de la ligne centrale, les eaux se séparent et se jettent, celles du nord-est dans la rivière Matane et celles du sud-ouest se jettent, partie dans la rivière Blanche et partie dans le lac Metapédiac.

Les berges que forme la rivière Matane sont partout d'un accès très difficile et rendent la plus grande partie du terrain avoisinant généralement inculte. Elles sont d'une hauteur approximative de quinze cents pieds au-dessus du niveau de la rivière ; elles sont ordinairement sablonneuses et parfois à sec. Au pied de ces berges, les plateaux qui s'y trouvent sont de très bonne terre propre à la culture du foin surtout ; malheureusement, ils sont d'une petite étendue. Plusieurs de ces parties planes sont exploitées pour la récolte du foin par des gens qui n'y demeurent pas, mais qui y ont tous des maisons et des granges

Le terrain avoisinant les lacs, au nord-est de la ligne centrale, est généralement rocheux et accidenté, très peu propre à la culture. Celui avoisinant les lacs au sud-ouest de la ligne centrale, est de beaucoup préférable et tout-à-fait cultivable.

Le terrain au nord-est de la rivière Matane est, à part les platières, propre, tout au plus, qu'à l'exploitation du bois et encore une grande partie du bois de valeur a été enlevée ; une autre partie a été détruite par le feu il y a quelques années. Je puis affirmer que la vallée de la rivière Matane et celles de Petchedetz et de la petite rivière Matane offriraient un passage naturel et très facile pour une voie ferrée qui passerait par Matane et irait rejoindre le chemin de fer Intercolonial au sud du lac Metapédiac, et je suis tout à fait étonné qu'il ne se soit pas trouvé, dans Matane, un homme pour demander des explorations dans ce sens lors de la construction de l'Intercolonial. Il est vrai qu'on aurait augmenté la longueur de la voie de dix à douze milles tout au plus, mais on aurait économisé des centaines de mille piastres et on aurait fait profiter les paroisses de N. D. de McNider, de St-Ulric, et de St-Jérôme de Matane, des avantages d'un chemin de fer. Et on ne peut prétexter cause d'ignorance, puisqu'il y a eu, depuis plus de trente ans, un chemin de portage entre le lac Metapédiac et la rivière Matane.

Le onzième rang est de qualité médiocre dans presque toute sa partie nord-est, à cause des rochers nombreux et escarpés qui s'y trouvent ; le sol est de terre jaune et est boisé de sapin, épinette, bouleau, merisier ; on y voit aussi beaucoup de cèdre dans les bas-fonds. Cependant, à mesure qu'on pénètre dans la profondeur de ce rang, les terres deviennent meilleures. La partie sud-ouest de ce même rang est plus propre à la culture, moins accidentée et on n'y rencontre pas autant de roches.

Les onzième et treizième rangs sont de qualité supérieure dans toute leur longueur près. Ils sont boisés d'érable, bouleau, merisier, sapin, épinette, cèdre etc. Le sol est jaune et un peu argileux. Il est assez uni et il serait très facile d'y faire un chemin en ligne droite qui relierait la rivière Matane au lac Metapédiac. Tous les fourrages et grains y réussiraient très-bien.

Le quatrième rang est aussi de bonne qualité, mais il y a ici et là des côteaux, des montagnes, qui rendront l'exploitation des terres de ce rang difficile. Le bois est le sapin, le cèdre, merisier, bouleau et érable, etc.

La partie arpentée est généralement de bonne terre boisée en épinette, cèdre, merisier, bouleau, érable, sapin. etc.

La qualité du sol est du sable jaune mêlé d'argile parfois et généralement humide. Le blé, l'avoine et le foin y pourraient être cultivé

avec succès. Il y a au centre du canton différents endroits très avantageux pour bâtir un moulin à farine, moulin à scie, soit sur la rivière Petchedetz soit sur le ruisseau Latrence.

Une certaine partie des rangs neuvième et dixième, est très accidentée et rocheuse à droite et à gauche de la ligne centrale. Cette partie est impropre à la culture ; on y rencontre des caps escarpés qui déprécient la valeur des terres.

Il y a beaucoup à faire des chemins de front et des routes, excepté pour le rang huitième, dont la partie supérieure est traversée dans sa plus grande longueur par la rivière Petchedetz, qui y pratique des berges presque infranchissables et qui n'est propice qu'à l'exploitation du bois, qui s'y trouve en assez grande abondance. Je suis informé que M. E. Généreux a fait faire tous les préparatifs nécessaires pour y faire un chantier considérable dans le cours de l'hiver prochain.

(*C. S. Lepage*, 29 octobre 1881)

Canton Milnikek

Prenant comme ensemble la partie que j'ai arpentée, ce canton renferme un terrain accidenté et ondulant, mais pas assez pour décourager les colons, ou rendre le terrain impropre à la culture. Tout le terrain compris dans la partie des rangs 1, 2, 3 et 4, au nord-est du ruisseau Milnikek, à très peu d'exceptions près, est ondulant, vallonné, propre à la culture et se compose principalement d'un *loam* rouge et blanc, pierreux en certains endroits ; mais, malheureusement, le sol superficiel a tout été brûlé ainsi que le bois et la seconde pousse se compose de bouleau à canot, de petite merise, de sapin, de peuplier, de cerise à grappes et d'épinette.

Les rangs 2, 3 et 4, du côté sud-est du ruisseau Mil[illegible], jusqu'au lot 53, dans chacun de ces rangs, à l'exception de la [illegible]ère moitié du rang 2, sont bons et particulièrement avantageux pour les colons qui voudraient s'établir dans le voisinage de la [illegible] centrale. Les terres sont belles et en pente douce près des sources du ruisseau de Malt et des ruisseaux de Connors, il y a une bonne [illegible] de merisier rouge, blanc, et quelques érables, et d'épaisses brous[illegible] d'épinette et de sapin. Le sol est presqu'entièrement rouge et [illegible]ux, mais les pierres ne sont pas très grosses ; le sol et le bois n'y [illegible] pas brûlés.

Je considère que cette partie de ce qui a été arpenté dans ce canton est celle qui a le plus de valeur, et en exceptant l'espace compris entre les lots 58 et 66, dans les rangs 1, 2 et 3, dont la terre est de la même qualité que celle ci-dessus mentionnée, le reste est raboteux, montueux et accidenté et peut être généralement considéré comme impropre à la colonisation. Tout le bois de commerce de quelque valeur a été coupé : c'était du pin de première qualité, mais il y a une bonne quantité de merisier qui sera plus tard employé pour l'exportation et pour d'autre fins.

Quant aux chemins, je considère qu'un chemin de colonisation pourrait facilement être ouvert dans la vallée, le long du ravin de Connors, jusqu'au point où il traverse le 2e et le 3e rangs ; il pourrait être continué de là vers le nord, le long de ce rang, jusqu'à la ligne centrale, de là dans la ligne centrale à la profondeur d'un rang, sur et le long de la ligne des rangs 3 et 4. S'il était continué au nord ou au sud, à une distance de deux milles, l'un ou l'autre chemin ouvrirait la partie la plus belle et la plus riche du canton. Le sol et le bois étant tous brûlés au côté nord-est du ruisseau Milnikek, cela rend cette partie presqu'entièrement, mais pas tout à fait impropre à la colonisation, et en conséquence elle est de moindre valeur que les terres qui sont de l'autre côté des ruisseaux.

Je suis d'opinion que tout ce canton repose sur une formation de de schiste argileux, d'après l'apparence générale et la composition des cailloux superficiels ; mais, en approchant la ligne du canton Métapediac, cette formation schisteuse est remplacée par une couche de calcaire de bonne qualité. La ligne de faite, dans ce canton, se trouve entre le ruisseau Milnikek et Mill-Stream et les montagnes s'abaissent de chaque côté de ces ruisseaux.

(*P. Murison*, 23 janvier 1870)

Canton Neigette

Dans toute cette partie, le sol est uni et couvert de bois de la plus belle venue, tels que l'érable, le merisier, le frêne, le cèdre et nourri par un sol composé d'un calcaire très propre à la culture. Le chemin Taché couvert, la route déjà commencée rendue à ce chemin, le peu d'é-

loignement du hâvre de Rimouski, sont des raisons irrécusables qui jointes à la bonne qualité du sol, vous assurent le prompt établissement de ce canton.

(*L. S. E. Grondin*, 31 décembre 1864)

Le sixième rang, dans la partie sud-ouest du canton Neigette, est bien boisé ; le sol, en général, quoique montagneux dans la vallée de la grande rivière Neigette, est d'une assez bonne qualité. Les bois dominants sont l'érable, le merisier, le bouleau, l'épinette et le cèdre. Il reste encore une assez grande quantité d'épinette propre au commerce. Le cèdre est magnifique.

Le neuvième rang, dans la partie sud-ouest de ce canton, est en général composé de très bon terrain et bien boisé. Le bois est le même que dans le sixième rang. Dans la partie nord-est, j'ai remarqué quelques endroits rocheux, surtout les numéros dix-huit, dix-sept et seize inclusivement ; plus à l'est, le sol est préférable, bien boisé en bois franc.

(*S. J. Garon*, 19 octobre 1883)

Canton Nemtaye

Ce canton est montagneux, mais ces montagnes, fort élevées, sont entourées de vallées magnifiques et d'une grande étendue. Les montagnes qui suivent une direction très sinueuse présentent généralement vers le milieu de leur longueur un cap ou un pic, plus ou moins abrupte. Hors ces caps, dont la base est petite et qu'on ne voit jamais au nombre de deux sur la même montagne ou le même chaînon de de montagnes, les pentes sont douces et sont, ainsi que les plateaux, très accessibles. Il n'y a point de bois de construction dans ce canton ; mais outre le sapin, le cèdre, qui y abonde, le mérisier et le bouleau, on rencontre par places beaucoup d'érables et de frênes, surtout sur les frontières qui avoisinent la seignerie du lac Matapédiac et le canton Awantjish.

Outre quelques petits lacs, il s'y trouve assez de cours d'eau pour les fins agricoles. Le sol est généralement très beau et les établissements de colonisation prospèrent.

(*Hector LeBer*, 6 avril 1869)

Ayant terminé mes opérations, j'ai le plaisir de vous informer que dans l'étendue du terrain que j'ai arpenté, il ne se trouve aucune savane inculte : tout ce terrain, quoique n'étant pas d'une qualité supérieure, est très propre à la colonisation.

(*F. L. Poudrier*, 28 septembre 1869)

Canton Ouimet

Toute la partie arpentée dans Ouimet et comprenant une étendue de 19,980 acres, est certainement une bien belle étendue de terrain, étant unie et d'un sol d'une excellente qualité, couvert de diverses espèces de bois d'une très belle venue et de bonne qualité Il serait assez difficile de trouver une plus belle étendue de terrain et aussi avantageuse à la colonisation, le sol étant d'une qualité supérieure, préférable même à celui de Massé, parcequ'il est moins élevé.

(*L. S. E. Grondin*, février 1875)

Canton Robitaille

J'ai rencontré trois lacs qui ne sont pas très profonds, mais qui sont assez poissonneux. Le sol, quoique un peu rocheux, est généralement bon partout, si ce n'est la chaîne de montagnes qu'il y a par le nord de la rivière Toledo. Mais sur le haut de la montagne et au pied, la terre est bien bonne, surtout les bords de la rivière Toledo, qui sont d'excellents fonds d'ormes et de frênes qui seraient bientôt pris, si le gouvernement faisait faire des routes, surtout dans la ligne entre les comtés de Rimouski et Témiscouata, où il y a un terrain très propice pour cela.

(*G. A. Doucet*, 19 mai 1882)

Canton Romieu

Après le canton Dalibaire, je me suis rendu au canton Romieu pour procéder à son arpentage. J'ai d'abord consacré quelques jours à son exploration et j'ai constaté que sa majeure partie, la partie nord-est, est inculte. La rivière Cap-Chatte, avec ses deux branches, le

ruisseau à Cossette et plusieurs autres ruisseaux, forment des mornes et des précipices de toutes sortes, qui font de ce terrain une espèce de chaos.

La partie sud-ouest des rangs cinq, six, sept et huit est boisée en bouleau blanc, épinette, cèdre, sapin, etc. On trouve en très petite quantité le pin, le mérisier, l'érable et les autres bois francs. Dans cette partie du canton Romieu comprise entre la ligne latérale sud-ouest du canton et le ruisseau à Cossette, le terrain est de beaucoup supérieur à celui du canton Dalibaire. Malheureusement, au nord-est de ce ruisseau, on ne trouve pour ainsi dire plus de terrain cultivable.

(*C. S. Lepage*, 8 mai 1883)

Cantons Romieu et Dalibaire

A part les précipices, les pentes longues et les rochers à pic que forme la rivière des Grands-Méchins, en traversant les rangs cinquième et sixième, et aussi à part une petite gorge que forme la rivière des Grands-Capucins, dans les mêmes rangs, et deux ou trois gorges assez profondes de ruisseaux qui se jettent dans cette dernière, le terrain est plan et uniforme et je crois que cela ce continue ainsi jusqu'à l'arrière-ligne du canton. Le terrain est généralement un peu humide. Le sol est de qualité supérieure, propre à la culture du foin, de l'avoine, de l'orge et de tous les grains en général. Il se compose de terre grise mêlée ; quelquefois on trouve de la terre jaune mêlée avec de l'argile. Les bois qu'on remarque sont le sapin, le bouleau, l'épinette, le cèdre, le frêne, la plaine bâtarde. Le sapin est généralement long et dur. Il est très facile de faire des chemins de front et des routes sur chacun des rangs.

(*C. E. Lepage*, 20 décembre 1883)

Canton Saint-Denis

Le terrain, en général, est assez uni. Les seules côtes qui s'y rencontrent sont celles de la petite rivière Matane et de quelques ruisseaux qui s'y jettent.

Tout le terrain que j'ai parcouru est propre à la culture, et la partie nord-est de la ligne centrale, surtout, est très cultivable. Le sol est très bon et la végétation est très vigoureuse sur toute l'étendue de mon arpentage. Le bois de commerce est presque épuisé, vu que certains marchands de bois exploitent, depuis longtemps déjà, des limites situées dans le susdit canton

(*John Hill*, 7 juillet 1880)

Canton Tessier

Toute la partie située au sud-est de la petite rivière Matane, branche de la grande rivière Matane, est accidentée par des montagnes et des coupes très profondes et rendant cette étendue presqu'impropre à la culture. En approchant de la rivière Matane, le sol est généralement mauvais, pour quelques lots, sauf pourtant quelques platières, sur les bords de la rivière, où le sol d'alluvion est extrêmement riche et fertile. Partout ailleurs, le terrain est uni et couvert de bois de la plus belle venue, tel que l'érable, le merisier, l'orme, le frêne, le bouleau, l'épinette, nourri par un sol composé d'un calcaire jaune assez rich. dans la partie sud-ouest de la ligne centrale, tandis que dans la partie nord-est, la plus grande étendue est d'un sol d'alluvion très propre à la colonisation.

(*L. S. E. Grondin*, 25 août 1863)

Le terrain que j'ai arpenté est, pour la plus grande partie, de qualité supérieure. Le rang sud-ouest de la rivière Matane et les accores de ce côté étant très hauts, en général, sont, pour cette raison, peu propres à la culture. Cependant, le terrain est de première qualité et boisé en merisier, érable, etc. ; mais le rang nord-est étant en grande partie formé par des pointes de rivière et l'accore de ce côté étant bien moins fort, est éminemment propre à la culture, le sol étant de première qualité. Le reste du canton, c'est-à-dire les rangs neuf, dix, onze, douze, treize et quatorze, est un plateau très bien boisé et le sol est en général de première qualité. Le terrain arpenté se trouvant dans les limites de la maison Price & frères, le bois de commerce, c'est-à-dire le pin et l'épinette, est rare.

(*John Hill*, 21 février 1888)

Toute la région comprise dans cet arpentage est joliment montagneuse. Du côté du nord-ouest, les versants inclinent vers la rivière et, pour cette raison le terrain traversé par les fronteaux est beaucoup plus avantageux que celui de l'arrière-ligne du rang au nord-est de la rivière Matane ou de la ligne centrale ou ligne de Saint-Denis, où il faut traverser des ravins et une chaîne de montagnes.

Les principaux bois sont le sapin, l'épinette, le bouleau à canot, le merisier, le cèdre et quelques érables. J'ai remarqué de très beaux cèdres, ainsi que l'indiquent mes notes. En quelques endroits, ce bois est très gros et de la meilleure qualité que j'aie jamais vue dans ce pays : les moyens de transport étant faciles, ce bois devra prendre bien vite une grande valeur, à raison de la rareté du cèdre d'une aussi bonne qualité et de la demande de ce bois, qui augmente.

Une grande partie de ce terrain, quoique montagneuse et plus ou moins pierreuse, n'en est pas moins bonne et bien adaptée aux fins agricoles et je ne doute pas qu'avant longtemps la partie qui avoisine la rivière sera prise et établie.

(*J. G. Bignell*, 19 mai 1888)

Canton Tourelle

La première partie consistait dans la subdivision d'une partie des rangs cinq, six, sept, huit et neuf, le long de la limite sud-ouest du canton. Dans cette partie, le bois est très long et en général d'une grosseur médiocre et se compose de sapin, d'épinette blanche, de bouleau et de merisier sur les rangs cinq, six et sept, et de sapin, d'épinette blanche et de bouleau sur les rangs huit et neuf. Le terrain est généralement propre à la culture partout et préférable dans les rangs six et sept. Les rangs cinq et six sont coupés par la petite rivière Sainte-Anne et le ruisseau Patate, qui offrent des côtes de deux à trois cents pieds de hauteur, mais étant très longues, la pente en est généralement peu rapide. Sur les rangs huit et neuf se rencontrent plusieurs savanes d'épinette noire, mais elles ont peu d'étendue.

La deuxième partie consistait dans la subdivision du ruisseau Castor. Les terres dans ce rang sont très bonnes, surtout celles des lots un à vingt. Le bois, très long et peu gros, se compose d'épinette blanche, de sapin et de bouleau. Le ruisseau Castor, très gros sur le

lot un, diminue soudainement sur les lots huit et neuf, ce qui est dû aux côtes dont le pied se rend jusqu'au ruisseau sur le lot un, puis s'éloignent rapidement.

Le lac à l'Islet déchargeant ses eaux dans la grande rivière Sainte-Anne, vers le sud-ouest, et ne formant pas partie du ruisseau Castor, celui-ci se terminant avant, j'ai tiré une ligne de son extrémité au lac à l'Islet pour faire le front du rang sur le lac à l'Islet et sa décharge. Dans le lac, il y a un peu de truite, mais elle est très petite. Le long du lac le terrain est bas, et à environ vingt chaînes à l'ouest du lac, commence une petite chaîne de hauteurs qui se continue au sud dans la même direction que la ligne. Entre les lots seize et dix-sept, le terrain est très plan.

J'ai exploré la partie non arpentée située entre le rang du ruisseau Castor et la partie que j'ai divisée à l'ouest du canton et je l'ai trouvée propre à la culture, si ce n'était du ruisseau Patate qui la traverse et dont les bords, comme je l'ai déjà dit, sont considérables, ce serait la plus belle partie du canton, surtout du côté sud-ouest du ruisseau.

(*E. A. LeBoutillier*, 18 juillet 1887)

COMTÉ DE SAGUENAY

Canton Albert

En ce qui concerne le caractère physique du terrain arpenté, je suis heureux de pouvoir dire que cette partie du canton Albert offre un champ fertile à la colonisation. Dans ce canton, comme dans tous les cantons de la région du Saguenay, le sol est accidenté, c'est-à-dire qu'il n'y a pas de large vallées ni de grands plateaux ; mais le laboureur pourra partout renchausser le pied des montagnes et le sol est d'excellente qualité. Les montagnes qui bordent la rivière Saguenay sont généralement hautes et renferment de magnifiques carrières de granit, semblables en tous points à celles de la Baie des Ha ! Ha !

Les lignes extérieures de cette partie d'Albert traversent un terrain accidenté, mais entrecoupé çà et là par des vallées de belle terre. Les lots numérotés par des lettres alphabétiques, au cap à la Boule, sont montagneux et sans valeur pour des fins agricoles.

Le cordon entre les rangs II et III Saguenay, depuis le lot No 1 jusqu'au No 10, traverse un terrain plat et d'excellente qualité. Depuis le lot No 10 jusqu'à la ligne extérieure, le terrain est accidenté, mais colonisable. Sur le cordon entre les rangs I et II Saguenay, le terrain est uni et d'excellente qualité, depuis le lot No 10 jusqu'au No 14. De ce dernier à la ligne extérieure, le terrain est accidenté, mais propre à la colonisation. Le sol, généralement parlant, est un composé de terre jaune et de terre grise. Dans certains endroits, comme sur la partie sud des lots Nos 10, 11, 12 et 13 du rang II Saguenay, on trouve une couche de terre noire sur un sous-sol argileux.

Ce canton était admirablement bien boisé ; on y trouve le bois de presque toutes les essences dans ces régions. Les billots ont été en partie faits ; mais on y trouve encore beaucoup de cèdre propre à la construction.

Le lac de la Boule est remarquable par ses contours sinueux, par la profondeur inégale de l'eau et surtout par la truite et le saumon qui y abondent ; l'eau est pure et limpide et atteint 300 pieds de pro-

fondeur dans certains endroits. Au milieu du lac se trouvent des bancs de sable donnant à peine quatre pieds d'eau. L'établissement de pisciculture de Tadousac a fait construire des écluses à la décharge du lac et y a mis de la truite de mer et du saumon de Californie. Ces poissons se sont multipliés avec une rapidité extraordinaire ; la truite mesure de 22 à 25 pouces de longueur.

Le chainage de cette partie du canton Albert était attendu avec impatience par des colons qui voulaient s'y établir et presque tous les lots vont être achetés aussitôt mis en vente.

Je me suis entendu avec M. le maire et quelques citoyens de de Tadousac au sujet de la localisation d'un chemin de colonisation, et ils ont reconnu avec moi qu'il serait opportun de suggérer l'ouverture d'un chemin qui suivrait le cordon entre les rangs II et III Saguenay et déboucherait sur le chemin Albert. Les colons pourraient eux-mêmes ouvrir un chemin qui conduirait à l'Anse de la Croise-Roche et un autre de l'anse à Passe-Pierre au chemin Albert, en prenant sur le lot No 4.

(*Elzéar Boivin*, 23 avril 1883)

Canton Bergeronnes

Dans cette localité, il n'y a que très peu de bonne terre susceptible de culture ; des montagnes rocailleuses et désertes occupent les trois quarts de la surface du terrain arpenté. Cependant, il y a une petite vallée sur les bords immédiats de la rivière, dans tout son parcours, laquelle avec une quantité raisonnable de bois sur les flancs des montagnes, donne à ces lots l'importance d'être achetés par les colons.

Je prends la liberté de signaler l'irrégularité du relevé de la petite rivière Bergeronnes ainsi que du lac des Sables, à sa source. Le meilleur morceau de terre dans cette contrée se trouve dans le rang C et partie dans le bloc D. Il serait avantageux pour le département de le faire arpenter, vu que c'est un terrain d'alluvion, bien boisé et qui est bien connu des colons d'alentour. Mais je ne crois pas qu'il y ait là un jour de grands établissements. Quant aux lots arpentés par moi sur la petite rivière Bergeronnes, je désire faire comprendre au département qu'ils sont en grande partie incultes et je suggère l'opinion de les vendre avec réduction.

Ensuite, j'ai procédé à l'arpentage des rangs est et ouest, sur les deux rives de la grande rivière Bergeronnes, depuis le deuxième rang jusqu'au quarantième lot, à travers le terrain le plus riche du monde par sa nature et par la richesse de son bois. Il n'y a aucune montagne dans cette contrée, sauf sur le versant ouest du lac à Beaulieu. Le sol de tout le terrain arpenté par moi sur la grande rivière Bergeronnes est un composé d'alluvion très riche et qui promet une grande fertilité. Le bois est distribué en abondance égale partout. Les essences dominantes sont le pin blanc et l'épinette pour le commerce et le merisier de valeur. En effet, je recommande ce beau morceau de terrain, d'une grande richesse par lui-même et par son bois. Le terrain avoisinant à l'ouest et au nord est aussi riche et je me permets d'en recommander l'arpentage au plus tôt.

J'ai fait le relevé de la rivière à Bas-de-Soie, sur une distance de trois milles moins quelques chaînes, depuis la prolongation de la ligne d'épreuve entre les lots numéros huit et neuf du rang ouest, jusqu'à l'intersection de la ligne du deuxième rang. Il y a une chute considérable à l'endroit où cette rivière intersecte la ligne en arrière du deuxième rang. Les eaux de cette rivière sont pures.

Il y a un beau lambeau de terre à l'ouest et sur la rive droite de la rivière mentionnée, presque tout occupé par une dizaine de colons, et je me permets d'en recommander au département l'arpentage.

Au-dessus et adjacent au vingt-quatrième lot, il y a un grand bloc de terre arable non arpenté, où sont établies vingt familles. Ce terrain se rend sans interruption jusqu'à la ligne latérale du canton de Tadousac, vers le nord, s'étendant à l'est sur une distance de deux milles de la rivière à Baude et à l'ouest jusqu'aux montagnes dénudées et stériles qui forment le versant ouest de la rivière à Baude susdite, ou jusqu'à la rencontre du canton Albert. Le terrain en dernier lieu mentionné devrait être arpenté, pour que le département en retire le paiement.

Le terrain sur les deux rives de la rivière à Baude est obstrué par des accores énormes, qui sont une suite de précipices de chaque côté de la rivière.

Des montagnes dénudées, abruptes et stériles absorbent presque tout le rang est, et dans le rang ouest, une partie notable, comme cela

est détaillé dans les minutes de mon arpentage et montré sur mon plan. Il n'y a plus de bois dans ces deux rangs, pour donner une valeur quelconque aux lots.

(*Geo. B. du Tremblay*, 6 mai 1878)

Canton Bergeronnes

Quant à ce qui a rapport à la topographie et à la nature du canton Bergeronnes en général, je dois dire d'abord que le terrain est accidenté et montagneux, et pour celui qui n'aurait qu'une vue générale du canton, il lui serait difficile d'admettre qu'il s'y trouve du terrain colonisable ; cependant, il y a d'assez belles vallées. Ce canton est recouvert d'une belle et luxuriante forêt qui offre presque toutes les essences de bois : épinette, sapin, bouleau, cèdre, frêne, pin, merisier, cyprès, tremble, bois bock, etc. Il reste encore quantité de billots de pin et d'épinette à faire.

Dans le rang trois, au sud-ouest de la rivière à Bas-de-Soie, à part les lots ou blocs occupés, le reste n'offre que des rochers nus n'ayant aucune valeur. Les lots du rang sud-ouest sont généralement beaux, bien qu'ils soient entrecoupés vers le milieu par des rochers. Alex. Julien Bouchard et ses deux frères et Alex. Elie Lavoie tiennent feu et lieu sur leurs lots respectifs depuis plusieurs années. Il paraissent y vivre confortablement.

La ligne sud du lot numéro neuf gravit, du côté ouest de la rivière à Bas-de-Soie, une montagne d'une hauteur approximative de douze cents pieds au-dessus du niveau de la rivière. Cette chaîne de hauteur semble originer près du chemin maritime, à la petite rivière Bergeronnes, et longe suivant une direction nord.

Le cordon entre les rangs six et sept traverse un terrain montagneux et accidenté. Ce terrain est bien boisé et n'aura de valeur que dans l'exploitation du bois. A l'est de la rivière à Bas-de-Soie, le terrain est plus uni. Le cordon entre les rangs ouest et six et son prolongement entre les rangs cinq et six, suivent une assez belle vallée entrecoupée çà et là par des montagnes. Le sol est généralement de la terre jaune grasse, et dans quelques endroits le sous-sol est argileux. Le cordon entre les rangs cinq et ouest passe dans une belle vallée,

unie et boisée en épinette, cyprès, sapin et bouleau. Comme cette même vallée se continuait au nord du lot numéro quarante, j'ai prolongé le cordon entre cinq et six et celui entre cinq et ouest, pour terminer la subdivision du bon terrain.

Une savane démontrée sur le plan ci-joint du canton Bergeronnes couvre une partie des rangs deux et trois. Le sol, dans cette savane, se compose de sable jaune et de sable gris, recouvert d'une légère couche d'humus. On n'y rencontre que quelques petits bouquets de bois clair semé et ressemblant à de petits ilots dans un grand lac.

Le rang quatre et une partie du rang trois offrent un sol composé de terre jaune et de sable, propre à des fins agricoles. Le rang nord-est est généralement assez plan et offre le même sol que ci-devant.

En même temps qu'une partie de la rivière à Bas-de-Soie, j'ai aussi relevé le lac Raymond et le lac à la Truite. Le lac Raymond n'est qu'un élargissement de la rivière à Bas-de-Soie. Le terrain est bas du côté nord du lac, et en une certaine étendue inondé à la crue des eaux. L'eau est saine et n'atteint en profondeur que douze à quinze pieds. Le lac à la Truite offre aussi une eau pure et saine. Les contours sont anguleux et bordés de collines. Comme son nom l'indique, le lac regorge de truite. La décharge du lac à la Truite, après avoir passé par une suite de petits étangs, vient se perdre dans le lac Raymond.

La superficie totale comprise dans les limites du présent arpentage s'élève à treize mille deux cent vingt-quatre acres.

Comme le gouvernement fait actuellement ouvrir un chemin connu sous le nom de chemin du lac à Beaulieu, dans les limites du canton Bergeronnes, je me permettrai de suggérer que ce chemin pourrait avantageusement suivre, ou à peu près, la direction indiquée sur le plan ci-annexé par une ligne ponctuée, puis traverserait à angle droit sur la ligne entre les cantons Bergeronnes et Escoumains, jusqu'à la mi-profondeur du rang deux, Escoumains, où il se relierait avec le chemin actuellement pratiqué et connu sous le nom de chemin de la concession des "Boissonneau." Un chemin de colonisation qui suivrait le cordon entre les rangs cinq et ouest et se relierait avec le "chemin du lac à Beaulieu" serait très facile à faire et ouvrirait une belle vallée à la colonisation.

(*Elzéar Boivin*, 21 mai 1883)

Canton Escoumains

Comme votre département possède déjà des rapports d'arpentage sur cette partie du canton Escoumains, il suffira peut-être ici de ne faire que quelques remarques générales sur l'aspect et la nature du terrain.

Le cordon entre les rangs I et III traverse un terrain élevé et très accidenté. Ce cordon passe sur une chaîne de hauteurs pouvant atteindre entre sept à huit cents pieds au-dessus du niveau du fleuve et entrecoupée ça et là par des cours d'eau. Cette chaîne de hauteurs offre un bois de peu de valeur, et dans bien des endroits elle est dépourvue de tout bois. Mais le terrain change de nature au nord-ouest et au sud-est du canton. Le rang III est bien boisé ainsi que le rang I : les billots ont été en partie faits.

Depuis le lot No 42 jusqu'à la petite rivière Escoumains, sur la mi-profondeur du rang I, se trouvent encore de magnifiques cédrières. Les lots des rangs I et II sont presque tous occupés ; les défrichements et améliorations ont été commencés sur le chemin Maritime.

Depuis le lot No 19 jusqu'au canton Iberville, le sol se compose généralement de terre jaune et grise ; les lots Nos 27, 28 et 29 renferment quelques bas-fonds, dont le sol est argileux. Le même sol se rencontre aussi sur les bords de la baie des Escoumains, sur les lots du rang II et sur les lots du rang sud-ouest, depuis le cordon entre les rangs II et III jusqu'au lot No 8. Le rang A et le rang I, au sud-ouest de la rivière Escoumains, offrent un sol pauvre ; une grande savane de sable en couvre une partie et le reste est boisé en cyprès et bouleau ; c'est un sol composé de sable jaune et gris.

(*Elzéar Boivin*, 4 mai 1882)

Canton Iberville

Après avoir arpenté la ligne seigneuriale et la ligne centrale depuis le flanc jusqu'au front du neuvième rang, j'ai tiré les frontaux des cinquième, sixième, septième, huitième et neuvième rangs, et entre chaque lot respectif j'ai levé des alignements. Dans l'arpentage de cette partie du canton ci-haut mentionné, j'ai rencontré la rivière Sault-aux-Moutons, dont les rives, formées de roches métamorphiques, sont des escarpements comme des assises inaccessibles. Son cours est

précipité ; mais dans aucun endroit, on peut placer un moulin, excepté à son embouchure, où une scierie est maintenant en opération.

Le caractère géographique du terrain que j'ai arpenté n'a rien de remarquable. Le terrain, qui est généralement ondoyant, sans être d'alluvion, est d'une bonne qualité. Il n'y a ni marais, ni prairie, et les montagnes sont assez petites pour ne pas être nuisibles. Les neuvième, huitième et partie du septième rang sont couverts d'une riche pousse de bois de toutes les essences. Les sixième et cinquième rangs sont en brûlis et assez fréquemment entrecoupés par les rochers.

La partie non-subdivisée, située au nord-est de la ligne centrale, est d'un sol riche, bien boisé et pourrait avantageusement être arpentée.

(*Geo. B. du Tremblay*, 13 mai 1879)

Canton Manicouagan

Le canton Manicouagan, situé sur la rive gauche du fleuve Saint-Laurent, entouré par la rivière aux Outardes et la rivière Manicouagan, forme une péninsule d'un aspect agréable comme site. En débarquant sur cette péninsule, j'ai remarqué la présence d'une lisière de tourbe de quatre à six pieds d'épaisseur, dans la coupe d'une partie du premier rang. Au départ au point A, j'étais en présence d'une grande savane à perte de vue de tous côtés. Cette savane était sèche quand j'y suis passé ; elle est généralement couverte de tourbe et de tamarac.

La partie sud du canton Manicouagan, comprenant environ la moitié de ce canton, est en partie en savane plus ou moins impratiquable pour la culture, et les parties sèches sont généralement de terre jaune très pauvre. Toute la partie nord du canton est, au contraire, composée de terre noire ou de terre forte, arable, très-riche. Toute la surface de cette péninsule est tellement plane et régulière, qu'elle se confond, à peu près, avec la ligne du niveau. Dans tout mon arpentage, je n'ai trouvé ni montée, ni descente remarquable, ni rien de nuisible, excepté dans le voisinage immédiat de la rivière aux Outardes, dans le quatrième rang de la rivière Manicouagan, dans une partie du septième rang. Il se trouve encore une pointe de rocher sur les lots numéros vingt-deux, vingt-trois et vingt-quatre du sixème rang, tel que montré sur le plan. Les rives sud et est de la péninsule sont coupées presque

verticalement et ont une hauteur de trente à soixante pieds. La rive ouest est basse et couverte de bois vert.

La partie sud de la presqu'île est couverte de petits bois touffus et rabougris consistant en petites épinettes noires, cyprès et tamaracs. Tout le reste, indistinctement, en dehors de la savane, est couvert de gros bois, très long, consistant en épinettes blanches, sapins, pins blancs, bouleaux et aulnes. On peut extraire là plusieurs milliers de billots de pin et d'épinette.

Les squatters qui occupent la pointe aux Outardes et la pointe Manicouagan parlent avantageusement du climat qui, parait-il, n'est pas influencé par la savane. Les gelées ne se sont jamais fait sentir là, et j'y ai vu l'automne dernier des légumes et des céréales qui prouvaient la bonté du climat.

Productions

Les habitants qui demeurent là s'occupent pendant une grande partie de l'été à faucher et à mettre en grosses mules, du foin de grève qui croît en abondance sur les battures indiquées sur mon plan. Inutile de dire que ces battures de foin sont d'une grande valeur pour les colons. Ils cultivent aussi beaucoup de patates. Un de ces habitants en a récolté et vendu six cents minots, l'année dernière, aux MM. Girouard et Beaudet, à Betsiamis.

Les célèbres bancs ou battures de Manicouagan sont immenses. Par calcul, j'ai trouvé que le phare flottant que le département de la marine fait séjourner là, se trouve à 3, 70 8/10 milles du littoral du fleuve. La position de ce phare se trouve établi en détail à la fin du field-book.

Pendant mon séjour là, j'ai eu occasion de voir sur ces bancs des myriades d'oiseaux qui fréquentaient le fleuve. Les loups-marins abondent sur ces bancs, et un habitant de l'endroit en a tué deux cents l'année dernière, vis-à-vis la Pointe-à-Paradis. Les montagnais en tuaient aussi beaucoup, principalement au pied des chutes des rivières Manicouagan et aux Outardes.

Chacune de ces deux rivières possède un espèce de quai naturel où un vaisseau de la grosseur d'une goélette peut accoster sûrement à haute mer. Ces deux endroits sont indiqués sur mon plan.

Au fond de l'anse à la Peinture, il y a un dépot remarquable d'ocre ferrugineux. Cet ocre est généralement jaune ou rougeâtre. On en trouve aussi en quantité de couleur brune. Cette dernière se vend très-cher sur le marché sous le nom de terre sienne. De l'eau ferrugineuse suinte généralement à travers les ocres et forme dans les dépressions des bourbiers plus ou moins profonds.

J'ai trouvé un pôteau à peu près sur le milieu du cinquième lot du terrain minier : ce pôteau équarri d'environ 3 ou 4 pouces des côtés, indique par son apparance, avoir été planté là il y a dix ans. Il n'est pas chiffré, et il n'y a pas de ligne débarrassée qui lui correspond. Je ne peux donner aucun autre renseignement sur l'existence de vieux pôteaux là, vu que je n'ai pas fait de perquisitions spéciales pour cela.

(*G. B. DuTremblay*, 4 avril 1883)

COMTÉ DE SAINT-MAURICE

Canton Belleau

Le terrain que je viens d'arpenter et subdiviser dans Belleau, quoique fertile, ne laisse cependant pas d'être désavantageux à la culture et à la colonisation, à cause de son sol rocheux et par endroits montueux. On rencontre néanmoins de bons plateaux de terre dans ces deux rangs, surtout à l'approche de la ligne de l'augmentation de Caxton, et ailleurs au nord-ouest du lac des Pins-Rouges et encore sur le lot No. 26 du 3e rang, où on a commencé des travaux de défrichement.

Le bois, en général, est beau et long ; c'est ordinairement du bouleau, du merisier, de l'érable, et j'ai rencontré plusieurs fois des érables qui ont paru déjà avoir été exploitées. Le pin blanc et le pin rouge sont aussi communs : le pin rouge borde les montagnes des lacs, entre autre celui qui porte le nom de lac des Pins-Rouges, et l'on exploite, à l'heure qu'il est, le pin blanc et rouge et l'épinette blanche pour le commerce, surtout aux alentours du lac à l'Isle, où l'on a construit à ces fins des écluses, aux décharges des principaux lacs, pour la flottaison du bois.

(*T. C. de Lachevrotière*, 8 mars 1882)

Le territoire où se trouvent situées les terres des trois premiers rangs du canton Belleau, à partir de la ligne des lots numéro sept ou huit, est élevé, coupé en quelques endroits par de petits coteaux. On rencontre là un sol rocheux ; mais ce ne sera pas un obstacle à l'établissement de la presque totalité de ces rangs, dont le sol, en général, ressemble à celui du canton Decalonnes, qui est de terre jaune et brune et m'a paru propre à faire des établissements agricoles. Il n'y a aucune savane, ni marécage, ni montagne escarpée. Deux colons, les nommés Narcisse St-Germain et Israël Peltier, se sont établis dans le deuxième rang de Belleau et m'ont souvent exprimé leur satisfaction de s'y être fixés et leurs moissons, que j'ai eu occasion de voir, présentaient une

végétation vigoureuse qui ne saurait être surpassée dans aucune autre localité, ce qui fait voir que le canton Belleau est favorisé d'un sol fertile.

Les alentours du lac à l'Eau-Claire, situé pour la plus grande partie dans le canton de Caxton, sont extrêmement montueux et rocheux et presque partout impropres à la culture.

Le bois dominant dans ces trois rangs du canton Belleau est le merisier, l'érable, le cèdre, l'épinette et le sapin. Partout le bois est d'une belle pousse et d'une grosseur prodigieuse. Le pin est maintenant en petite quantité, là, comme ailleurs ; on voit qu'il a été exploité sans ménagement et sans économie par les chantiers qui s'y sont faits depuis des années. S'il y avait quelques moyens pas trop dispendieux de surveiller ces exploitations des bois de la couronne, le gouvernement trouverait un bénéfice, car il empêcherait les gaspillages sur une grande échelle qui se pratiquent sur le domaine public.

Les pouvoirs d'eau dans le canton Belleau se trouvent, l'un à la rivière du Pin-Rouge, et l'autre à la décharge du lac à l'Eau-Claire, où l'on rencontre des chutes assez considérables pour construire des moulins.

(*T. C. de la Chevrotière*, 28 novembre 1888)

Canton Desaulniers

Le terrain que j'ai arpenté et subdivisé en lots de ferme dans le 1er rang de ce canton, est avantageux à la colonisation, parce que la rivière du Loup coupe une partie des lots de ce rang et donne de chaque côté, en général, de beaux fonds. Le sol, dans les fonds, est de terre noire et sur les hauteurs, c'est du sable gris.

Le bois est beau et long et composé de mérisier, bouleau, pin blanc, pin rouge et épinette blanche. Le pin blanc est encore en assez bonne quantité, mais le meilleur a déjà été exploité pour le commerce. Les trois premiers lots du 1er rang de Desaulniers font partie de l'endroit appelé Pins-Rouges. Ces lots sont déboisés en partie, ayant autrefois été ravagés par les feux, et il repousse à bien dire sur un sol composé de sable gris, des arbres bleuets.

(*T. C. de la Chevrotière*, 8 mars 1882)

Augmentation de Canton

Le terrain en général est d'une qualité inférieure, formé d'une terre jaune rocailleuse d'une mauvaise apparence. Les montagnes sont très rapprochées les unes des autres. Le bois dominant est l'épinette blanche, le sapin, la pruche, l'érable, le merisier et le hêtre.

Le sol de toute cette partie du gore de Caxton est composé de terre jaune et rocailleuse, le terrain, quoique montagneux dans quelques endroits, est propre à la culture. La pousse du bois est de très belle apparence.

(L. O. A. Arcand, 8 février 1876)

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

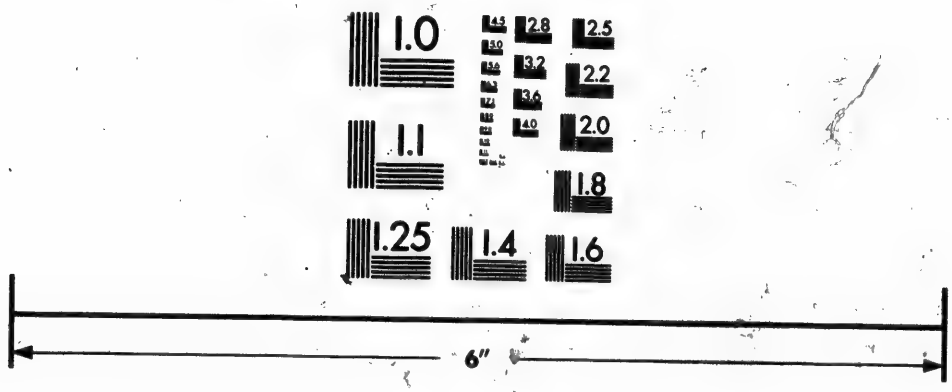

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.1
1.0

COMTÉ DE TÉMISCOUATA

Canton Begon.

Quoiqu'il n'y ait pas de bâtisses sur le cinquième rang, il paraît, d'après les informations qu'on m'a données, que cette concession est prise par vingt-deux ou vingt-trois colons. Ce qui frappe surtout, en arrivant en ces lieux, c'est la hauteur extraordinaire des berges des rivières ; c'est aussi cette immense étendue de terrain presque tout couvert de bois secs, tels que bouleau, sapin, épinette, merisier, etc. Le terrain est généralement plan jusqu'aux berges qui se trouvent très rapprochées des cinq rivières — Trois-Pistoles, Boisbouscache, aux Sapins, aux Bouleaux et aux Perdrix. Le sol est généralement bien bon jusqu'à une petite distance de chacune de ces rivières ; et même il y a le long de la rivière Trois-Pistoles certaines petites platières qui sont du meilleur terrain qu'on puisse trouver, couvert de gros bois— ormes, frênes, saules. Il y a à l'embouchure de la rivière Boisbouscache une petite isle d'un terrain magnifique. Quant au bois de construction, il n'y en a presque plus ; il a été détruit par les feux et le bois de sciage a été enlevé par le commerce des chantiers.

(*G. A. Doucet*, 19 avril 1870)

Il m'a été possible de procéder à la subdivision de la base du septième rang. En suivant cette dernière jusqu'au rang A, j'ai trouvé un bon sol, propre à la culture du blé, étant pour la plupart du temps un bon *loam*, et en certains endroits, la surface donne une couche de terre noire et le sous-sol une bonne argile, ce qui les rend très propres à la culture du foin ; un peu accidenté, il est vrai, mais rien de nuisible à la colonisation. J'ai aussi trouvé, principalement dans les vallées, cette ligne un peu pierreuse, mais rien de formidable, si ce n'est les quatre premiers lots, qui, à leur base, seraient couverts de rochers qui s'étendraient jusqu'à environ vingt chaînes au sud-est. En suivant la base du huitième rang depuis la ligne centrale courant sud-ouest, j'y ai trouvé un sol à peu de chose près semblable à celui du septième rang,

ce sol étant couvert en certains endroits de cèdre, de bois mêlé et de bois franc, avec cette différence que je n'y ai rencontré aucune roche, ces dernières s'étendant au nord de la rivière Boisbouscache. En suivant la base du sixième rang, partant de la ligne centrale, j'ai trouvé le premier lot d'un beau sol et couvert d'un beau bois, mais les autres lots jusqu'au numéro ving-huit inclusivement, seraient d'une qualité très médiocre, et de ce point jusqu'à l'arrière-ligne du rang A, j'ai rencontré un très bon sol, un peu accidenté, il est vrai, mais rien de nuisible à la colonisation ; au contraire, les parties élevées n'exigent que peu de labeur pour les défricher. En suivant les premier, second, troisième, quatrième et cinquième rangs au nord-est du rang A, n'y ayant trouvé aucune difiérence sensible quant à la qualité du sol et du bois, où il n'y a pas été détruit par les flammes, je me permettrai de dire que les derniers rangs sont exceptionnellement beaux et d'un sol très propre à toute sorte de culture, y étant alternativement un bon *loam* ou une bonne argile. Le bois serait assez souvent un composé de cèdre, de peuplier et d'aulne, quelquefois un bois mêlé, mais très peu de bois franc pur. Relativement à l'ouverture de ces terres, en divisant le dernier rang au sud-ouest du rang B, j'y ai aussi trouvé un sol très fertile jusque près de la rivière Trois-Pistoles, dont les bords étant très escarpés, donnent nécessairement un sol sec ; mais depuis cette dernière, j'ai rencontré un sol uni et fertile jusqu'à la ligne sud-ouest de Bégon, comme il est facile de s'en convaincre par l'honnête aisance dont y jouissent les colons.

(*J. Evariste St-Pierre*, 30 juillet 1872)

Canton Botsford

Les résultats obtenus par cet arpentage justifient peinement l'opinion qu'on a jusqu'ici entretenue sur la valeur de ces terrains. Ce canton, pris dans presque toute son étendue, est éminemment propre à la colonisation ; il y a quelques montagnes, mais elles sont presque toutes de terre. Le bois franc figure au premier rang. Il n'y a pas un seul lot traversé par mes lignes qui ne renferme du merisier en abondance ; les sucreries sont très communes et très étendues ; les cèdrières ne sont pas généralement aussi longues que dans les cantons que j'ai jusqu'ici parcourus. On remarque aussi qu'il se rencontre du cèdre sur le versant des montagnes, en plusieurs endroits, ce qui démontre que

le terrain est très propre à la culture. Une autre preuve en faveur de l'excellence de ces terres, c'est que le bois est remarquablement gros et long. J'ai rencontré des chemins de pinière très souvent et dans toutes les directions, en sorte que tout le beau pin a été enlevé. Quant à l'épinette rouge, je n'en ai point rencontré, ou en si petite quantité, qu'il m'est impossible d'en faire mention. Il n'y a aucune savane dans le canton. Pour en finir avec le bois, je puis dire sans exagération que le bois franc est plus commun que dans les cantons que j'ai vus jusqu'ici. Le sol est pierreux dans certains endroits ; mais ces endroits sont si rares, que je devrais les passer sous silence. Cependant je tiens avant tout à la véracité de mon rapport. Tous les lots le long de la rivière Saint-François sont bons à un dégré suprême ; pour se convaincre de cet énoncé, il n'y a qu'à voir Monsieur Joseph Nado et John Morrisson, qui tous deux résident sur ces lots ; ils sont déjà dans un état d'aisance propre à reveiller l'apathie de ceux qui auraient quelque répugnance à se fixer sur de nouvelles terres. Je n'ai aucun doute qu'une fois ces terres connues, elles soient presqu'aussitôt prises et livrées au défrichement ; mais pour en venir à ce but, il se rencontre un inconvénient qui est de nature à retarder beaucoup les progrès de la colonisation dans ces localités, je veux parler d'un manque de communication avec les habitants d'[illegible]s.

(*J. N. Duval*, 28 janvier 1865)

Canton Cabano

Les deux premiers rangs de ce canton sont des cèdrières recouvrant d'excellentes terres grise et noire. Les terres au nord-est de la rivière Bleue sont aussi belles et planes que celles le long de la rivière Cabano.

(*F. A. Têtu*, 15 novembre 1864)

Je commençai à tracer le cordon entre les rangs 3 et 4. En suivant cette ligne, je traversai beaucoup de cèdrières, principalement au nord-est de la ligne centrale et dans la partie sud-ouest de ce rang, où j'en traversai une de grande étendue. Je traversai aussi un terrain un peu accidenté, il est vrai, mais qui sera d'un bon rapport, attendu que le sol est d'une excellente qualité, couvert sur les hauteurs d'un

beau bois mêlé, et aussi d'un bon bois mou mêlé, et dans les fonds, généralement de cèdre, un peu pierreux en certains endroits. Il est à remarquer que le sol, dans les cèdrières, au lieu d'être d'une terre noire humide, est d'une bonne argile, couverte d'une mince couche de terre noire ; on n'y trouve point de ces prés naturels, mais en certains endroits, le sol serait particulièrement propre à la culture du foin.

En suivant le cordon, entre les quatrième et cinquième rangs, je trouvai à peu de chose près le même sol, si ce n'est dans la partie sud-ouest, où je ne rencontrai point cette cédrière, dont j'ai parlé plus haut. Il y a aussi au nord-ouest de cette cèdrière, et près de la ligne centrale, un superbe côteau d'érablières, exploitées comme sucreries. La partie centrale du cordon entre les cinquième et sixième rangs, offrirait à la vérité un terrain bas et couvert de cèdre, si ce n'est sur les bords de la rivière Bleue qui, autant que je puisse en juger, offrirait pour la plupart du temps un sol argileux et couvert d'aulnes. Les deux extrémités de ce dernier rang seraient un peu accidentées ; mais le sol, en somme, serait tellement riche, que je me permettrai de recommander cette dernière ligne pour faire un rang double. Il y a, dans la partie nord-est de ce canton, une montagne de peu d'élévation, incendiée jadis et couverte aujourd'hui d'une seconde pousse, consistant en bouleau, sapin, épinette, et en quelques endroits, d'un peu d'érable. En suivant le cordon entre les rangs six et sept, je rencontrai un très bon sol, généralement couvert de bois mêlé, si ce n'est dans les fonds, où, comme généralement ailleurs, le cèdre domine, mais rien qui puisse détourner le colon de s'y fixer. En somme je me permettrai de recommander toute cette partie du canton arpentée par moi, et recommanderais aux colons de s'y fixer.

(*J. E. St-Pierre*, 30 juillet 1869)

Canton Demers

Dans tout le cours de cet ouvrage, je n'ai rencontré qu'un petit lac, appelé lac à la Truite, dont les bords ne sont pas très, élevés et qui sont entourés de bois mêlé. Quant à la qualité du terrain parcouru dans cet arpentage, je puis dire qu'il est généralement bien bon, quoique un peu rocheux en certains endroits ; mais on ne rencontre nulle part de roc fixe. Ce terrain est aussi très avantageux à la colonisation, vu qu'il est généralement assez plan, surtout le cordon entre le sixième et le septième rangs. Il y a aussi moyen de faire un bon chemin dans la partie nord-est de ce canton.

Le terrain de ce canton qui reste à être arpenté, me paraît aussi bien bon, et les chasseurs qui ont passé par ces endroits s'accordent à dire qu'il est très propre à la culture.

(*G. A. Doucet*, 20 février 1865)

Canton Estcourt

De la rive nord-est de la rivière Saint-François, au sud-ouest du Portage, je partis une ligne dans la direction astronomique nord 45° est que je prolongeai jusqu'au lac Long, c'est-à-dire sur une longueur de deux cent trente-cinq chaînes et seize mailles. Sur le parcours de cette ligne, jusqu'à cent vingt-trois chaînes, le terrain est plan et le bois est mêlé, se composant de cèdre, sapin, épinette et merisier. Le reste de la ligne passe dans une grande érablière. Ce terrain va en montant jusqu'à cent quarante chaînes, puis descend en pente douce vers le lac, jusqu'à cent vingt-deux chaînes. Le sol, sur toute la ligne, est d'excellente qualité ainsi qu'on peut en juger par les dimensions des arbres, qui sont gros et fort longs, ce qui annonce infailliblement une grande puissance de végétation.

La rivière Bleue a beaucoup de courant dans quelques endroits, et toutes ses branches fournissent des pouvoirs d'eau. La terre sur chacune de ses rives ainsi que sur celles de ses affluents, est d'une qualité supérieure. L'orme et le peuplier abondent, surtout sur les bords de la rivière principale, qui en sont presque partout couverts. Je n'ai pas rencontré de roches.

Tous les avantages réunis font de ce territoire un lieu des plus propices à la colonisation. Je n'ai pas tout dit : à quelque distance de la rivière Bleue se trouve une série d'érablières magnifiques, qui m'ont paru très considérables, en sorte que le cultivateur est certain de rencontrer là tout ce qu'il faut pour la prospérité de l'agriculture—sol fertile et point du tout rocheux, pouvoirs d'eau nombreux et puissants, du bois de la meilleure qualité et enfin de riches et abondantes sucreries. Une plus belle perspective fut-elle jamais offerte au pionnier canadien ?

La ligne latérale nord-est du canton Estcourt a été prolongée jusqu'à la rivière Cabano, c'est-à-dire une longueur de dix milles et soixante mailles. Le premier mille traverse une montagne très élevée,

mais le sol est d'ailleurs de bonne qualité et couvert de bois franc. Le deuxième mille finit sur le flanc sud-ouest d'une autre montagne, moins considérable que la première. Une branche de la rivière Bleue coule entre ces deux montagnes. Du sommet de la plus élevée, ma vue, grâce à un temps très clair, a embrassé tout le canton d'Estcourt et dans ce coup d'œil d'ensemble, j'ai pu juger qu'il était en général assez plan et bien boisé. J'ai été au reste à même de constater par un examen plus détaillé qu'il y a partout du bois franc mêlé avec le cèdre, le sapin et l'épinette. Les arbres sont de grande dimensions et de formes avantageuses. A trente-trois chaînes sur le troisième mille, la ligne coupe une des branches de la rivière Bleue, ayant à cet endroit soixante et douze mailles de large et courant au nord-est. Jusque là le terrain va beaucoup en pente. Le bois le plus commun est généralement le merisier, l'érable, le sapin et le cèdre. L'accore sud-est de la rivière est élevée ici de cinquante pieds. Sur la dernière partie de ce mille, on rencontre plusieurs pins et aussi comme sur la première partie, du cèdre, du sapin et de l'épinette. La terre, sur toute l'étendue de ce mille, est généralement bonne. Les quatrième, cinquième et sixième milles sont généralement plans ; le sol est presque partout bon et peu rocheux et le bois qu'on voit est encore le cèdre, le sapin et l'épinette. Sur le septième mille, mêmes bois et sol d'aussi bonne qualité, mais plus onduleux. A soixante et onze chaînes sur ce mille, la ligne coupe la branche principale de la rivière Bleue, qui en cet endroit mesure une chaîne en largeur et court au nord-est. Les huitième, neuvième et dixième milles sont plans, et pour le bois et la qualité du sol, sont à peu près semblables aux derniers milles qui précèdent. A cinquante-huit chaînes sur le onzième mille, j'ai rencontré la rivière Cabano. A cinquante chaînes environ de son embouchure, le terrain va en pente vers la rivière et le sol est au reste de même description.

Je puis dire en terminant qu'il ressort évidemment de ce rapport que le canton d'Estcourt est un des plus beaux qui aient jamais été explorés en ce pays. Il serait peu facile d'en trouver beaucoup d'aussi généralement plans et pourvus de tous les avantages que renferme celui-ci. Le climat est généralemgnt plus chaud que sur les bords du Saint-Laurent ; cet hiver la neige a été moins abondante et le froid moins vif que dans nos paroisses des rives du fleuve.

(*E. Casgrain*, 18 avril 1864)

Sur le parcours de ce fronteau entre le 5e et le 6e rang, l'on ne rencontre qu'une seule rivière appelée rivière Bleue, laquelle se trouve sur le cinquante-quatrième lot. Sa largeur est d'une chaîne et elle court au sud-est. Son lit est composé d'un sable très fin, parsemé de petits cailloux gris et blancs. Cette ligne est en sus coupée de distance en distance par de petits ruisseaux courant vers le nord-est. Pendant le trajet d'une extrémité à l'autre de ce fronteau, j'ai pu constater que la terre est très arable, grise et peu rocailleuse. Le bois le plus commun est le cèdre, le merisier, le sapin et l'épinette. Le sol est généralement plan ; j'ai rencontré quelques coteaux de bois franc, mais ni assez élevés ni assez escarpés pour empêcher de faire un beau chemin

Entre le seizième et le dix-septième lot, j'ai tiré une ligne gagnant vers le nord-est, sur la profondeur des sixième et septième rangs. Sur tout le parcours de ma ligne, j'ai traversé un terrain plan et très propre à la culture, composé de terre généralement grise. Le bois le plus commun dans cette partie est le cèdre, le sapin, le merisier ; on voit aussi quelques peupliers. Entre les trente-neuvième et quarantième lots de la ligne frontale, j'ai tiré une ligne centrale, allant vers le sud-ouest, pour déterminer la profondeur des quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième rangs. Cette ligne passe sur un terrain généralement plan, à l'exception des sixième et septième rangs, qui sont très accidentés dans les environs de la rivière Bleue, laquelle traverse la quarante-quatrième chaîne sur le sixième rang.

J'ai divisé en soixante-six lots de treize chaînes, chaque côté du chemin Pohenegamook, depuis la limite sud-est du canton Estcourt et Bosford. Cette ligne traverse le terrain le plus plan de tout le canton. Il est partout des plus propres à la culture et peu rocheux. La pousse des arbres est très vigoureuse ; il y a de magnifiques érablières sur les neuvième, dixième, onzième, dix-neuvième, vingtième et vingt et unième lots, sur lesquels on peut faire de magnifiques établissements. Sur le reste du chemin, le bois se compose de cèdres, merisiers, sapins et épinettes, tous généralement remarquables par leur grosseur. Deux rivières traversent cette ligne. La première, sur le sixième lot, et peu considérable, court au sud-ouest ; sa largeur est de quarante mailles et elle est guéable. La seconde est la rivière Bleue, traversant le soixante-quatrième lot, courant au sud-est ; elle a une chaîne de large et la profondeur de l'eau est de trois pieds. Son lit est couvert d'un sable très fin.

Rang VIII—A dix-sept chaînes, sur le soixante et sixième lot, j'ai rencontré la ligne latérale du sud-est du canton Estcourt. Le terrain est généralement plan, tout cultivable et peu rocheux. Il y a de magnifiques éralières sur les deuxième, troisième, quatrième et cinquième lots et sur le reste de la ligne. Les bois les plus communs sont le cèdre, le sapin, le merisier et l'épinette ; il y a aussi quelques pins assez médiocres, que les forestiers ont dédaignés.

Rang VII—Je me suis transporté en dernier lieu, au poteau entre les sixième et septième rangs, dans la ligne centrale, d'où j'ai tiré un fronteau parallèle au précédent, allant vers le sud-est, trois cent cinquante-cinq chaînes, et vers le nord-ouest, deux cent quatre-vingt-dix-neuf chaînes, lequel fronteau je divisai en lots de treize chaînes comme le précédent. Il est coupé par les deux branches de la rivière Bleue, savoir : sur les trente-quatrième et quarante-sixième lots, et elles courent toutes deux vers le sud sud-ouest, donnant des accores très élevés. Au reste, le terrain est généralement plan, aussi sur cette ligne, et partout fort cultivable A dix-sept chaînes, sur le soixante et sixième lot, on rencontre la ligne latérale du canton. Là se termine mon arpentage.

De ce compte rendu, il est facile de conclure que ce canton est des mieux doués pour les fins de la colonisation, généralement plan, peu rocheux, pourvu de bois excellent et arrosé par une rivière assez considérable ; il n'y a pas d'endroit où le terrain n'est de bonne qualité et partout cultivable ; dans certaines parties que j'ai signalées, le sol est même de qualité supérieure. Il y a bien quelques côteaux ça et là, mais ils sont tous cultivables. Je puis donc dire, en terminant ce rapport, sans crainte d'être taxé plus tard d'exagération, que le canton Estcourt, grâce à la réunion si rare de tous les avantages, est l'un des plus dignes d'être arrosés des sueurs du colon courageux.

(*E. Casgrain*, octobre 1864)

Avant de clore le narré suivant de mes travaux et de mes observations sur les lieux explorés, je dois faire remarquer que cette dernière partie du canton Estcourt que j'étais chargé d'arpenter, est très propre à la culture, le sol étant généralement plan, peu rocheux et bien arrosé, tel que ceci ressort du reste des données de mon rapport, offrant une belle perspective au colon.

(*E. Casgrain*, février 1866)

Canton Hocquart

Le terrain, le long de cette ligne, est généralement de terre médiocre, rocheuse, en savane et très inégale ; cependant, sur les septième et huitième rangs, il y a de belles érablières, où les gens font du sucre chaque année. D'après ce que j'ai pu voir, sur les hauteurs, une partie du cinquième et du sixième rangs est de terre médiocre pour la culture, mais le bout du canton m'a paru être presque tout en érablières, bien que le terrain m'ait paru montueux et inégal. Le bois d'exportation, comme dans les autres parties du canton, a été enlevé depuis plusieurs années.

(*Chas. Fournier*, 10 décembre 1864)

Canton Packington

Ce canton est presque tout très propre à la culture et offre de très grands avantages à la colonisation. Le sol est riche et composé en partie de terre grise. Le bois est généralement très gros et long dans toute l'étendue que j'ai arpentée, ce qui est une preuve non équivoque de la supériorité du terrain. Quoique j'aie fait cet arpentage dans un temps où une couche de neige d'environ trois pieds d'épaisseur couvrait le sol, je puis cependant dire avec certitude qu'il n'est point pierreux, car tous les piquets ont été solidement plantés dans la terre. Les rivières et ruisseaux, dans cette partie que j'ai parcourue, sont très rares, c'est pourquoi la terre est généralement sablonneuse ; cependant, on y rencontre assez souvent de belles vallées, ou terres basses, en sorte qu'il ne manque rien de ce qui peut se prêter à la culture de tous grains. Les montagnes, dans ces régions, sont en partie de terre et légèrement inclinées.

Le bois franc domine dans ces lieux : il n'est presque pas de lots traversés par mes lignes sur lesquels j'ai remarqué du mérisier ; on y rencontre très souvent de grandes et belles érablières, très propres pour établir de belles sucreries. J'ai aussi remarqué certaines cédrières qui, en vérité, sont petites, mais si belles, qu'il m'est impossible de ne pas en faire mention. Les cèdres sont droits, d'une grosseur et d'une longueur presqu'extraordinaires, et le sol dans ces endroits est très riche. De vieux chemins de chantiers traversent ce canton dans toutes les directions ; on y voit encore, en certains endroits, d'assez jolis

pins, mais en très petite quantité. Quant à l'épinette rouge, je n'en ai point vu. Je n'ai pas besoin de m'étendre davantage sur le prix et le mérite des terres que je viens de parcourir.

(*J. N. Duval*, 26 août 1866.)

Cantons Packington et Robinson

La plus grande partie du terrain subdivisé par moi dans ces deux cantons est éminemment propre à la culture de toute sorte, à part quelques rochers perçant la surface en quelques endroits, en sorte que presque toutes ces terres offrent de sûres garanties de bien-être aux colons qui ne manqueront pas de s'y fixer aussitôt que votre département aura mis ces terres en vente. Le terrain formant ces deux cantons, est passablement accidenté, entrecoupé qu'il est, en tous sens, de ruisseaux, de rivières et de leurs petits tributaires qui descendent de côté et d'autre des hauteurs dans les vallées, et sur quelques-uns desquels on pourrait construire des moulins qui, par les pouvoirs d'eau qui s'y trouvent, ne seraient pas très coûteux et seraient très utiles aux colons. Ces tributaires prennent presque toujours leur source dans les nombreux lacs des alentours.

Le sol, dans un terrain aussi accidenté que celui-ci, n'est pas, à la vérité, composé d'alluvion et d'argile, mais c'est plutôt une terre jaune et grise, mêlé de sable, en plusieurs endroits, recouverte d'une matière fertilisante qui promet beaucoup, si l'on peut en juger par les luxuriantes forêts, composées de toutes espèces de bois que l'on y rencontre.

Le frêne, l'épinette blanche et le cèdre dominent dans tous les fonds de la rivière Baker, et d'une partie de ses tributaires, recouvrant ainsi des terres de la plus grande valeur. Le bois de construction, sur le parcours de cette rivière et sur les hauteurs de ces deux cantons, ne se trouve plus en grandes quantités ; le pin, qui n'y a jamais été bien commun, est à présent tout à fait épuisé, tandis que sur les hauteurs et leurs versants, l'érable, le hêtre, le merisier, le sapin et l'épinette sont les bois dominants, quoique l'épinette propre à l'exploitation ait été coupée et enlevée.

La rivière Baker, qui se décharge dans le lac Meruimpticbok, pour de là se rendre à la rivière Saint-Jean, est certainement une fort jolie petite rivière, coulant sur un lit de sable, sans roches et sans chutes,

mais en certains endroits, ayant un cours assez rapide et peu profond ; elle n'est navigable que pour les canots. Les lacs qui se déchargent dans cette rivière sont profonds, très poissonneux et devraient être une ressource précieuse pour les colons qui viendront se fixer dans ces cantons, si le poisson qu'ils renferment n'était, en grande partie, détruit l'été, par les pêcheurs du Nouveau-Brunswick, qui remontant cette rivière en canots et étant munis de *seines* et de *nigoqs*, font un ravage irrémédiable de la grosse truite rouge et blanche qu'on y trouve. Il ne paraît pas que les soi-disants garde-pêche s'en occupent beaucoup, car aucun d'eux n'a encore jamais pris la peine d'y faire une visite qui pourtant serait très nécessaire.

Dans le canton Robinson, on trouve d'autres défrichements faits par des colons du Nouveau-Brunswick qui sont logés et résident sur les bords du magnifique lac Baker. Ils ont choisis cette location pour être plus près de l'église, bâtie à l'autre extrémité du lac, distance d'a peu près quatre à cinq milles. La terre est excellente ici comme partout ailleurs.

(*F. A. Têtu*, 19 janvier 1881)

Canton Raudot

A part les observations contenues dans mon livre de notes d'arpentage, je crois devoir vous faire ici un rapport résumé sur le sol, le bois, etc., de la partie que j'ai arpentée dans ce canton.

Sol—Le premier rang du canton Raudot est généralement de bonne terre, mêlée de terre sablonneuse où l'on rencontre des bois francs et un bon nombre de sucreries établies ; il se compose aussi de terrains plus bas, mais composés de bonne terre glaise et d'argile, très convenables pour la culture. Avec quelques légères déviations pour éviter deux petits lacs et un côteau, on peut faire un bon chemin d'un bout à l'autre dans ce fronteau. Le second rang est généralement de bonne terre, dans la partie nord-est, d'un bout à l'autre des lots, mais vers le milieu et la partie sud-ouest, il n'y a guère que les deux tiers de ces lots qui soient de bonne terre ; le reste, près du fronteau entre le deuxième et le troisième rangs, est de terre basse et savane. Il ne sera jamais possible de passer un chemin dans ce fronteau d'un bout à l'autre, pour cette raison. Le troisième rang est aussi généralement de très bonne terre, excepté une petite partie du front des lots entre les deuxième et troisième rangs. Il y a un bon nombre de sucre-

ries d'établies sur ce rang. Il en est de même du quatrième rang, près du fronteau ; il ne manque qu'un chemin pour faire établir ces terres promptement.

Dans toute la partie que j'ai arpentée, le terrain est inégal, n'étant qu'un ensemble de buttes, côteaux et vallons, dont aucune partie d'une certaine étendue est plane ; cependant, il n'y a aucune carrière de roches, ni de montagnes de pierre incultes dans les parties où j'ai passé. Un chemin peut être fait dans ce fronteau d'un bout à l'autre, avec les exceptions que je rapporterai plus bas.

Bois—Ces lots sont complantés en sapins, bouleaux, merisiers, érables, quelques hêtres et épinettes. Toute cette dernière espèce de bois qui pouvait être bonne pour faire des billots, dans le voisinage et le long des rivières, a été enlevée depuis plusieurs années. On rencontre des souches de pin de temps à autre, mais pas un seul arbre de pin est debout à présent, là où j'ai passé.

Lacs—Il est rare, du côté sud du fleuve et dans une aussi petite étendue de terre que celle arpentée par moi dans Raudot, de rencontrer autant de lacs. On m'a dit qu'il en existait un autre passablement grand, sur le quatrième rang, vers les lots numéros douze à dix-huit ou vingt, mais je ne l'ai pas vu.

Le lac Saint-Jean est généralement profond, quoique les terres de chaque côté, près du lac, soient planes ou s'élévant graduellement jusqu'à une certaine hauteur et paraissent bien boisées en bois franc et mou, particulièrement le côté sud-ouest du lac. A voir du lac et d'après l'apparence du bois qui l'entoure, la terre paraît bonne pour la culture. Il y a beaucoup de poisson dans ce lac ; nous en avons pêché de trois espèces : le poisson blanc, dont quelques-uns mesuraient de quinze à dix-huit pouces en longueur, le doré et la truite. On dit qu'il s'en trouve une quatrième espèce : nous n'en avons pas pris. Le petit lac qui se décharge dans la rivière Boisbouscache sur les lots numéros trois et quatre du troisième rang, contient, dit-on, beaucoup de truite ; nous n'y avons pas pêché. Les autres lacs sont peu profonds et quelques-uns d'entre eux, quoique couverts d'eau toute l'année et dans toute leur étendue, ressemblent plutôt à des marais qu'à des lacs et il ne s'y trouve aucune espèce de poisson.

(*C. F. Fournier*, décembre 1865-66)

COMTÉ DE TERREBONNE

Cantons Beresford et Howard

Mes instructions m'enjoignant expressément de n'arpenter de Howard et Beresford que le terrain propre à faire des établissements convenables, je crus de mon devoir de mettre entièrement de côté Howard qui, par son sol extrêmement montagneux et rocheux et la mauvaise qualité du bois franc, est tout-à-fait impropre à la colonisation; peut-être est-ce plus beau dans l'ouest, vers la rivière Rouge ? Néanmoins, la vue ne rencontre que des montagnes.

Je partis la ligne de division entre Howard et Beresford et je plantai une borne et un pôteau ; je prolongeai cette division, que je chainai et bornai jusqu'à la ligne centrale, c'est-à-dire au lot numéro vingt-trois. Le terrain, dans cette étendue, est beau, sauf quelques lots, encore n'y a-t-il que quelques petites parties de mauvaises ; mais au vingt et unième lot, on tombe dans une montagne affreuse, en sorte que je crus ne devoir pas dépasser la ligne centrale. Je tirai et bornai le second cordon de même profondeur que le précédent, c'est-à-dire jusqu'à la ligne centrale. Ce cordon est beau et il y a beaucoup de de bois franc. Je ne tirai le troisième cordon que de la profondeur de dix lots. Le dixième lot est coupé par un lac considérable, qu'on dit avoir quatre à cinq miles de long. Je tirai le quatrième cordon de même profondeur que le précédent, c'est-à-dire de dix lots, ne voulant le prolonger qu'après que le lac serait relevé. Du quatrième cordon, je chainai le quatrième rang que la rivière du Nord coupe à vingt-six chaînes du dernier cordon.

Je ne remarquai dans le cours de mes opérations aucune rivière remarquable, si ce n'est la rivière du Nord ; mais je ne puis parler qu'après en avoir fait le relevé. Le ruisseau le plus considérable est la décharge du lac Cornu, qui coupe le second cordon sur le numéro neuf et tombe, je crois, dans le grand Lac, courant par conséquent au nord-est. Sa largeur moyenne peut être de quarante cinq à cinquante

mailles. Je n'ai remarqué aucune chute ou place de moulin. Il n'y a de savanes qu'autour des lacs et elles sont bien peu étendues ; seulement, la terre est bien rocheuse. Néanmoins, ces petites savanes seront toujours utiles aux colons par leurs bois de service, car il n'y a point de pin du tout. Cette partie de Beresford fera certainement de beaux établissements.

(*G. Laviolette*, 3 juin 1850)

Canton Wexford

Le canton Wexford offre un terrain très accidenté, composé de montagnes, dont quelques-unes sont très élevées : de vallons et de terrain uni ; on y trouve un grand nombre de lacs, dont quelques-uns sont assez étendus. Toutes les montagnes sont composées de roches primitives clivant toutes de la même manière. La variation de l'aiguille, qui change d'une manière assez étonnante d'une place à l'autre, indique que la plupart de ces montagnes renferment du fer. La surface du sol est partout couverte de bois de toutes les essences ligneuses, dont presque tous les arbres sont d'une belle venue. C'est surtout au sommet et au versant de ces montagnes qu'on trouve de beaux bois francs, et chose qui paraît assez singulière, le sommet et le versant de quelques-unes de ces montagnes offrent d'excellents terrains. Le sol est composé d'un terrain léger, en partie pierreux. Presque tous les lots situés près de Chertsey offrent de bien bonnes terres. Au reste, il y a dans tous les lots du canton une partie de terre susceptible de culture. La ligne du milieu m'a fait voir que la partie du canton qui reste à diviser donnera des deux côtés de cette ligne des lots qui paraissent meilleurs que ceux déjà divisés ; du moins, tout porte à le croire, d'après ce que j'ai pu apercevoir du sommet de quelques montagnes élevées.

(*F. J. V. Regnaud*, 10 décembre 1851)

Le canton Wexford offre un terrain montagneux, très accidenté, rempli de collines et de vallons, parsemé d'une quantité considérable de beaux lacs, surtout dans la section nord-est. L'eau de ces lacs est profonde dans tous les grands lacs, claire, limpide et très salubre. Le versant des montagnes offre un terrain très propice à l'agriculture.

Les roches de la partie nord-est sont pour ainsi dire toutes semblables. Elles sont felspathiques ou trapéennes et, en général, peu ferrugineuses. J'en ai trouvé une qui m'a paru serpentine, du moins elle en a tous les caractères : elle est située entre Wexford et Doncaster. Celles de la partie sud-ouest diffèrent peu des précédentes ; seulement quelques-unes contiennent un peu plus de silice. J'ai cherché avec un soin tout particulier dans l'intérêt de la colonisation s'il existait de la pierre calcaire, mais je n'en ai trouvé nulle part.

Le canton de Wexford produit du bois de presque toutes les essences, à l'exception du chêne ; du moins, je n'en ai vu que quelques petits, surtout près de Doncaster. Toute la partie nord-est abonde en érables, merisiers et autres bois francs et cette partie est généralement plus favorable à l'agriculture que celle du sud-ouest ; le terrain y est aussi moins accidenté. La partie sud-ouest produit de plus beaux pins, mais elle est généralement peu propre à l'agriculture ; les montagnes y sont d'ailleurs plus abruptes et les vallons plus rocheux. On trouve sur toute la surface de Wexford un nombre considérable de gros arbres déracinés qui m'ont fait perdre un temps considérable ; ils sont quelquefois tellement enchevêtrés les uns dans les autres qu'on ne peut guère les comparer qu'à des chevaux de frise, présentant leurs herses. Les vents les plus fréquents sont l'ouest et le sud-ouest ; car quoique les arbres déracinés soient couchés dans toutes les directions, si l'on examine les places où se trouvent une série d'arbres renversés, on les trouve en grande partie présentant la tête à l'est ou au nord-est.

La surface et le sol de Wexford peuvent être comparés aux montagnes du Vermont, aux Etats-Unis, ou à celle de la Suisse, en Europe. J'ai parcouru l'une et l'autre de ces contrées et je puis certifier que s'il y a une différence, elle est en faveur de Wexford.

(*F. J. V. Regnaud*, 4 mars 1853)

COMTÉ DE WOLFE

Canton Garthby

Les chemins actuellement tracés dans Garthby traversent des terrains de bonne qualité, en moyenne, et propres à la colonisation. Par la position et la longueur de ces chemins, tels qu'indiqués sur le plan, on voit que seulement la mineure partie du canton se trouve comprise dans les lots qui ont front sur ces chemins. Cependant, d'après toutes les observations que j'ai pu faire, il ne me semble pas qu'on puisse trouver dans aucune partie de ce canton beaucoup de terre propre à la colonisation.

Pour donner accès à la partie non arpentée de Garthby, située au sud-ouest du présent arpentage, et contiguë au vide de Ham, ainsi qu'à la partie est de Weedon, il serait à propos de réserver un chemin le long de la ligne nord-est du vide de Ham, à partir du chemin Gosford, à l'extrémité du lot F, jusqu'à l'étendue avoisinant Weedon et aussi de réserver un chemin le long de la ligne entre les lots 50 et 51, rang I sud, continuant dans la direction de cette ligne jusqu'à Weedon, où il y a quelques terrains élevés, apparemment de bonne qualité et propres à la colonisation, dans les parties non arpentées des deux cantons.

(*A. Wells*, 18 avril 1849)

En général les terres du canton Garthby sont assez unies. Il ne se trouve que deux montagnes un peu élevées, l'une sur le passage de la ligne sud-est de Wolfstown entre les lacs *Breeches* et *Sunday*, dans le premier rang sud-est, et le second rang nord, et l'autre au nord-ouest et au nord-est, du lac dit *East-Lake*.

La forêt se compose principalement de bois tendres et résineux, tels que l'épinette, le sapin, le pin et le cèdre ; et de bois francs ou bois durs, se composant de mérisier, plaine, érable, frêne et hêtres, sont généralement dispersés et mêlés avec les premiers, et en proportion

numérique inférieure ; de sorte qu'il ne se trouve que bien peu de lots sur lesquels le bois franc est l'espèce dominante. Les terres sur lesquelles le bois franc croît en plus grande abondance se trouvent dans les quatrième, cinquième et septième rangs sud-est. J'ai remarqué que les terres de bois franc sont généralement plus rocheuses que celles dont le bois est mêlé de bois tendres et de bois durs, et je ne doute pas que ces dernières ne soient préférables et de meilleure qualité lorsqu'elles seront défrichées. Cependant, il est rare que ces dernières soient recherchées, à l'égal des premiers et la raison de cette préférence repose dans le fait que les terres de bois francs peuvent être mises en culture avec moins de frais et que le colon pauvre en, les défrichant retire une partie du prix de ses travaux dans la valeur des cendres qu'il convertit en sel pour la manufacture des alcalis, tels que la potasse et la perlasse.

En général les terres du canton de Garthby ne sont pas inférieures à celles de plusieurs autres cantons où la colonisation fait chaque année des progrès assez marquants, ce qui me fait espérer que de l'état inculte où elles se trouvent aujourd'hui, elles seront bientôt changées en champs fertiles, surtout si elles sont rendues accessibles au moyen de routes.

(*J. B. Richard*, 9 juin 1870)

Canton de Ham

Le terrain, dans cette partie du canton de Ham, est généralement montagneux, mais avec des déclinaisons qui peuvent permettre aux colons de s'y fixer. Le sol est généralement bon pour l'agriculture, mais il est un peu rocheux. Cette partie du canton est généralement en bois francs mêlés d'épinettes blanches.

En terminant, je crois devoir vous faire remarquer que, quoique la partie actuellement arpentée soit de nature à développer la colonisation dans cette partie si importante de nos cantons, je n'ai aucun doute que la partie sud-ouest et nord-ouest de ce canton ainsi que les neuvième, dixième et onzième rangs du canton de Wolfestown, qui sont encore indivisés, sont des endroits bien plus propices pour fixer des établissements.

(*F. L. Poudrier*, 2 octobre 1858)

Canton Stratford

Le principal chemin partant du lac Aylmer, traversant Stratford et se continuant dans la direction du lac Mégantic, suit le cordon entre les 2e et 3e rangs sud-ouest. Le long de ce chemin, la qualité du terrain est généralement favorable à la culture et à la construction des chemins et il y a de grandes étendues de terre apparemment de très bonne qualité, propres à la colonisation, au sud-ouest de cet arpentage, se prolongeant en certains endroits dans l'intérieur, dans la partie sud du canton, jusqu'à la profondeur de plusieurs rangs additionnels. Il y a aussi une aire d'excellente terre arable dans le centre du premier rang nord-est et sud-ouest, s'étendant du lot 36 à l'extrémité du canton et il est probable qu'une partie considérable de ces rangs, au nord-ouest de l'étendue mentionnée plus haut, sera dans l'avenir mise en culture.

Le long du cordon des 2e et 3e rangs nord-est, sauf quelques lots compris entre les lots 36 et 40, le terrain est absolument impropre à la culture et il m'a été impossible d'y tracer un chemin. Dans cette partie de mon arpentage, tout le terrain se compose de savanes et de coteaux de roc: les savanes sont, comme les terres plus hautes, remplies de cailloux et couvertes de mousse. Les chasseurs et autres personnes qui ont parcouru cette région disent qu'au nord-est de ces rangs, il y a dans ce territoire quelques étendues de terrain propre à la colonisation ; mais mes propres observations ne m'ont pas permis de constater l'exactitude de ces dires.

(*A. Wells*, 18 avril 1849)

Cantons Stratford et Garthby

Les deux tiers du sol dans le onzième rang de Stratford, ainsi que dans le quatrième et le cinquième rangs de Garthby, paraissent en général assez propres à la culture. Ce sol est quelque peu rocheux et se compose en grande partie de terre blanchâtre. Le bois se compose en plus grande partie de pins et d'épinettes, avec un peu de sapins, de cèdres, de mérisiers et de pruches. Au dire des gens de cette place, la plupart de ces lots seront en voie d'établissement avant peu. Les lots trente-huit, trente-neuf, quarante, quarante et un, quarante-deux et quarante-trois du quatrième rang de Garthby, sont couverts de bois qui a passé au feu.

Tout le douzième rang de Stratford est propre à la culture. Le sol se compose en général de terre noire. Le bois consiste en mérisiers, pruches, frênes, érables, épinettes, sapins, un peu de cèdres et de hêtres. Mais la plus grande partie consiste en bois francs. D'après informations prises, il paraîtrait que tout ce rang serait déjà en voie d'établissement.

Dans le sixième rang de Garthby, tout le sol est propre à la culture : il se compose de terre noire. Le bois consiste en plus grande partie en bois francs. Presque tout ce rang est déjà en voie d'établissement. Il se trouve un magnifique pouvoir d'eau, pour moulins, sur la rivière Saint-François, vis-à-vis le trente et unième lot du sixième rang de Garthby et le huitième lot du douzième rang de Stratford.

Avant de terminer, je ferai remarquer que, quant au bois qui reste dans cette partie des cantons que j'ai subdivisés, tout le plus beau a été coupé par les porteurs de licences de coupe de bois et il ne reste plus maintenant que celui qui n'était point de service pour les chantiers.

(*C. Michaud*, 1er mars 1878)

EXPLORATIONS DE TERRITOIRES

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

RÉGION ENTRE LES LACS TÉMISCAMINGUE ET ABBITIBI

Conformément à vos instructions, j'ai fait, l'année dernière, l'examen géologique d'une partie de la région de l'Outaouais, jusqu'au nord et à l'est du lac Témiscamingue. La région des bords de la rivière des Outaouais, jusqu'à la tête de ce lac, a été explorée, il y a bien des années, par Sir W. E. Logan, et, en 1870 et 1871, des explorations ont été faites,—la première de ces années par M. Richardson, et l'autre par moi,—dans la région se dirigeant vers le nord-ouest, depuis le lac St-Jean, sur le Saguenay, jusqu'au lac Mistassini.

Entre ce dernier lac et la tête du lac Témiscamingue, il est une grande étendue gagnant le nord jusqu'à la Baie d'Hudson et dont la nature géologique était à peu près inconnue. Mes instructions à l'égard de cette région avaient pour but de faire constater, autant que possible, les limites des principales formations rocheuses, objet auquel on portait un intérêt spécial, suscité par la découverte faite en 1870, par M. Richardson, de la Commission Géologique, d'une série de schistes cristallins, de serpentine et de conglomérats, au sud du lac Mistassini, et dont la direction est nord-est et sud-ouest.

Ces roches offrent le double intérêt de contenir de riches dépôts de minerai de cuivre et d'avoir donné un corail fossile. En conséquence, je devais voir jusqu'à quel point à l'ouest s'étendaient ces roches, et, si possible, quel pouvait être leur rapport avec les roches huroniennes que l'on voit en si grande quantité sur les rives nord des lacs Huron et Supérieur.

Partis du fort Témiscamingue le 11 juillet, nous avons cheminé vers le lac Abbitibi par la route que suivent ordinairement les canots de la compagnie de la Baie d'Hudson. Depuis la tête du lac, nous avons

remonté l'Outaouais jusqu'au lac des Quinze, distance d'environ quinze milles, mais qui n'est que de onze en droite ligne.

Cette partie de l'Outaouais est désignée dans la localité sous le nom de " Les Quinze ", qui lui vient de ce que, pour la remonter en canot, il faut faire environ quinze portages, bien que ce nombre varie selon les circonstances. En général, son cours est E. ¼ N., ou presque à angle droit avec la direction générale de la vallée du lac Témiscamingue et celle de la rivière Blanche, son prolongement nord. Pour la plus grande partie de la distance, ce n'est qu'une succession de rapides et cascades formidables, la différence probable de niveau entre les deux lacs étant d'au moins 250 pieds.

Sur tout le parcours, les roches offrent de beaux affleurements, surtout dans les portages, et ce sont celles de ces derniers que je vais d'abord décrire.

Le premier de ces portages est à environ deux milles en amont du lac Témiscamingue, et il est suivi de deux autres, à un peu plus d'un mille de distance. Les deux premiers sont très courts et permettent d'éviter deux chutes de dix à douze pieds de hauteur ; le troisième a un demi-mille de long, et la chute environ cinquante-six pieds. A un point de cette cascade, il y a une descente d'environ vingt pieds en une seule chute et elle parait être la plus élevée sur aucune partie des Quinze.

La roche affleurant sur tous ces portages semble bien uniforme dans sa nature. C'est un schiste micacé gris foncé, très dur, dont le clivage est d'ordinaire peu parfait et parallèle avec des lignes et raies blanchâtres peu distinctes. Bien qu'ordinairement obscures, ces lignes ont toujours été vues à la suite d'un examen attentif. Elles sont remarquablement uniformes dans leur direction et plongement, et semblent correspondre aux légères variations de texture et de couleur qui se voient çà et là. Je crois qu'elles peuvent être prises comme indiquant la stratification des roches. Cette supposition est confirmée par le fait que leur plongement correspond à celui observé plus haut sur différents points où il ne saurait y avoir de doute à cet égard.

L'inclinaison constatée de cette manière sur les trois premiers portages, varie en direction de 50° à 80° O. ¼ N., et en somme de 61° à 85°, les directions et inclinaisons dominantes étant à peu près N. 70° O. < 70°. A mesure que l'on remonte la rivière, la direction parait se rapprocher davantage de l'ouest et le prolongement s'en éloigner.

En amont du troisième portage, il y a un intervalle de près de trois milles avant d'arriver au quatrième. La roche est la même partout où elle a pu être vue, mais les affleurements sont rares.

Le quatrième portage est le premier d'un autre groupe de trois, qui se trouvent à peu près dans la même distance que les trois premiers et sur le côté sud d'une île qui, à cet endroit, divise la rivière en deux. Sa longueur n'est que de quelques chaînes et il rachète une belle cascade juste au-dessus du lieu où les deux chenaux se réunissent. La pente de ce portage est d'environ vingt pieds. La roche est la même que sur les portages inférieurs ; sa texture est seulement plus fine, plus compacte ; elle est aussi moins siliceuse. Le plongement, observé sur un seul point, était S. 68° O. < 62°.

Le cinquième portage commence à environ un quart de mille du dernier ; il a presque un demi-mille de long, et sa chute est de cinquante pieds environ. Les roches affleurent bien et sont principalement du micaschiste assez tendre et à grains fins qui se sépare facilement en feuillets réguliers. Sa couleur est moins foncée qu'aux portages en aval ; de grandes masses sont très tendres, de couleur marron-verdâtre et d'une nature approchant de celles des schistes nacrés. Sur la partie inférieure du portage, les schistes sont insterstratifiés de quartzites grises massives, très légèrement micacées.

A la tête du portage, la diorite cristalline forme une arête large d'environ cent pas, et sa direction est concordante avec celle des roches schisteuses. Le plongement des roches de ce portage est bien visible et passablement uniforme partout. Il est à peu près S. 34° E. < 76. Des roches aussi tendre, se rencontrent le long de la rivière sur environ trois milles plus loin, distance sur laquelle la rivière suit presque leur direction, qui est environ N. E. et S.-O. Sur la plus grande partie de cette distance, et comme sur le portage qui vient d'être décrit, l'inclinaison est sud-est, mais à un angle si prononcé qu'il ne s'en faudrait que peu pour le faire incliner dans la direction opposée, direction qui prévaut partout sur la section des Quinze. Nulle inclinaison moindre que celle ci-dessus (76°) n'a été observée, et sur la partie supérieure de la distance, les couches sont presque généralement verticales.

Le sixième portage est à environ un quart de mille en amont du cinquième et aboutit à quelques verges de la tête de l'île. Ici, la chute est d'environ huit pieds. Sur la partie supérieure de l'île, il y a un

affleurement remarquable de gneiss granitique d'un gris pâle, formé de quartz vitreux et de phosphate blanc avec une quantité moindre de mica brun en petites écailles. Autant qu'on a pu le voir, toute la masse est très uniforme de couleur et de texture, et çà et là, il y a parallélisme dans l'arrangement des mineraux composants.

La direction et le plongement des plans ainsi indiqués au seul point où ils ont été bien observés, sont les mêmes que ceux des roches stratifiés des environs. Toute la roche, cependant, est affectée par une série de plans de clivage remarquablement réguliers, formant des couches de deux à cinq ou six pieds d'épaisseur, et dont le pendage a une direction à peu près N. 8° E. < 26°.

La masse est de forme lenticulaire, longue d'environ six cent verges, et large de cent, l'axe le plus long étant approximativement parallèle à la direction des roches schisteuses des environs.

Sur le côté sud-ouest, elle présente un escarpement presque vertical, faisant face au sud et s'élevant à une hauteur d'environ cent pieds au-dessus de la rivière.

Au pied de cette falaise, près de la tête du portage, il y a un affleurement de stéatite tendre, massive et d'un gris verdâtre ; et un peu plus loin, on voit des schistes chloritiques tendres en contact avec du gneiss granitique, quelques fois cannelé, et qui paraissent sans concordance avec eux, mais tout-à-fait concordants sur d'autres points.

A une distance d'environ deux milles en amont de cette île, ainsi que je l'ai dit déjà, les schistes tendres dominent et la rivière suit leur direction ; mais mêlés à ces derniers, on trouve en outre, çà et là, des diorites et des schistes dioritiques qui paraissent venir du côté sud-est. Au bout de cette distance, ils font un brusque détour vers le sud en remontant la rivière.

Juste avant d'arriver à ce détour, il y a un court portage (le 7e à partir de Témiscamingue,) sur la rive nord ou droite de la rivière. Il mène de la rivière à un petit lac, par la décharge duquel, au bout de quelques chaînes, la route des canots reprend l'Outaouais. Immédiatement en aval du portage, on a vu un lit de roche phosphatique grisâtre comprenant une quantité considérable de pyrites de fer et de cuivre. A la décharge du petit lac, on a observé du micaschiste et de

la quartzite micacée, semblable à ceux de la partie inférieure du cinquième portage ; mais à peu de distance sur le côté S.-E., ces derniers font place à la diorite et aux schistes dioritiques.

Pendant environ trois milles en remontant, la direction de la rivière est de quelques dégrés à l'est du sud. Un portage conduit de la rivière, immédiatement en aval du détour, sur le côté opposé à partir du petit lac ci-dessus, à un autre petit lac long d'à peu près un demi-mille, et situé dans un ravin parallèle à la rivière, en amont du détour. Ce portage est long d'environ trois cent pas ; et en arrière du lac, un autre portage de même longueur suit la même direction jusqu'à la rivière, au pied d'une nappe d'eau ressemblant à un lac.

De ce point au détour, distance de près d'un mille, la rivière est rapide avec çà et là, entre ses bords rocheux et élevés, des chutes dont la pente totale est d'un peu plus de quarante pieds.

La route des canots qui vient d'être décrite traverse les couches presque à angles droits et les affleurements de roches sont bien définis. Ces roches sont principalement des diorites cristallines, massives. Cependant, au pied du portage inférieur, la diorite n'est pas complètement cristalline, et elle est parfois schisteuse. Dans quelques endroits elle renferme beaucoup d'épidote en veines et en grains disséminés. Beaucoup de cette diorite à grains fins paraît être formée de masses affectant la forme de navettes aplaties, d'une largeur de trois à douze pouces, ou plus, et de peut-être six ou sept fois cette longueur.

Sur un point, une largeur d'environ douze pieds était formée de colonnes hexagones régulières d'un diamètre d'environ dix pouces, ayant une inclinaison de 57° dans une direction S. 42° O. Vers l'extrémité supérieure du second portage, le caractère schisteux est en quelques places passablement développé.

La stratification de la diorite cristalline massive que l'on voit en abondance dans cette localité, est bien marquée par de minces lits réguliers de quartzite souvent interstratifiée de couches semblables de minérai de fer magnétique. De cette stratification, la plus frappante que l'on ait observée se trouve près de la tête du portage inférieur, où des lits de ce genre forment une épaisseur d'environ trente pieds. La

quartzite est fine, à grains serrés et se rapproche quelque fois de la nature du jaspe. Ses lits varient de l'épaisseur du papier à un pouce. Les couleurs sont gris pâle et foncé, et rouge sang. Des lits semblables de fer magnétique noir, et formant environ le quart de ces couches, sont interstratifiés avec les premiers. Ces divers lits étant parfaitement réguliers et égaux, et leurs couleurs alternantes, la roche frappe nécessairement la vue. Le prolongement de ces assises est N. 70° O. < 70°.

Après avoir franchi ces deux portages qui, avec celui de peu de longueur qui les précède, peuvent être considérés comme un troisième groupe de trois, il y a un interval d'environ un mille avant d'arriver au suivant. Telle que déjà indiquée, la direction est S. ¼ E. et les couches sont traversées obliquement, l'inclinaison se maintenant O. ¼ N.

A partir du pied du dixième ou portage suivant, la direction est, est jusqu'au lac des Quinze. Sur ce portage qui est le plus long sur les Quinze, il est d'un peu plus d'un demi-mille, la roche est bien visible et partout schisteuse ; elle présente une feuillure fine, mais bien définie, et se compose généralement de schiste hornblendique. Sa couleur est ordinairement vert-grisâtre, mais fréquemment l'on y voit des veinules et plaques à teinte rouge. Il y a aussi en beaucoup d'endroits de nombreuses masses lenticulaires obscures, d'une nature feldspathique de couleur plus claire que celle ci-dessus, sur lesquelles se voient des cristaux de felspath et ordinairement des paillettes et veinules de hornblende d'un vert foncé. Ces dernières sont, que toute la masse, qui peut-être d'un pouce à plusieurs pieds de long, et de l'épaisseur d'une ligne à celle de plusieurs pouces, sont parallèle à la stratification générale de la roche.

Au pied du portage, l'inclinaison est O. < 62° à environ deux cent pas à l'est S. 82° < 45° ; et à l'extrémité supérieure, S. 78° O. < 50°.

Autant que j'ai pu le constater, la chute de la rivière est ici d'environ vingt pieds.

En continuant à remonter la rivière, la roche est du schiste hornblendique qui diffère du dernier en ce qu'il paraît de texture tout à fait homogène, et en ce que sa couleur est d'un gris verdâtre foncé. La même interstratification mal définie de lits foncés et pâles a été observée, et le clivage de la roche leur est à peu près parallèle. Cette roche,

de même que la dernière, bien qu'elle soit d'ordinaire hornblendique, contient ça et là beaucoup de mica. Elle existe environ un demi-mille traversalement à la direction des strates et traverse le onzième ou portage suivant, jusqu'à mi-chemin entre ce dernier et le douzième, qui est le dernier avant d'arriver au lac des Quinze.

Ici elle est remplacée par le gneiss syénitique sur lequel elle repose. Avant de faire place au dernier, sa qualité schisteuse est plus grossière, sa couleur plus pâle et presque grise. Il y a aussi des bandes de couleur plus pâle et plus foncée, et immédiatement à leur base se trouvent ça et là de minces lits rougâtres ressemblant à la roche recouverte. A ce point, la rivière est large d'environ un quart de mille. La ligne séparant les roches qui viennent d'être décrites et le gneiss qui leur succède traverse obliquement cette nappe d'eau, sur les deux côtés de laquelle les roches affleurent. Sur le côté sud, la rive est basse et la roche souvent cachée, mais les deux variétés, bien qu'elles ne se montrent pas immédiatement en contact, ont été vues à quatre ou cinq pieds l'une de l'autre, à un point où la roche n'est qu'à quelques pouces au-dessus de l'eau.

Sur le côté nord, il y a un intervalle de 200 pas entre le dernier affleurement de schiste et le premier affleurement de gneiss. Tout comme au portage inférieur, le plongement est ici, S-O. < 50°, tandis que sur le côté sud, immédiatement au point de contact, il est S. 32° O. < 52°. Dans les deux cas le plongement est le même là où les deux roches sont le plus rapprochées. Le gneiss est formé de feldspath rougeâtre, mêlé à une quantité considérable de hornblende vert foncé et à un peu moins de quartz vitreux. Par fois il renferme un peu de mica. Ses grains sont de moyennes grosseurs et il se casse facilement sous le marteau. Le hornblende et le mica sont disposés de manière à donner au tout une apparence de stratification qui, bien qu'ordinairement obscure, est souvent assez définie pour permettre d'en constater l'inclinaison.

Cette roche se rencontre, avec peu de changement, jusqu'au lac des Quinze, distance d'environ trois quarts de mille, dans une direction à peu près est. Cependant, à la tête du portage le plus éloigné en remontant, à un quart de mille à l'est, elle est plus grossière, bien que ses composants soient les mêmes, et elle a une apparence de phorphyre due aux nombreux cristaux d'orthose rougeâtre, dont plusieurs ont jusqu'à un demi-pouce de diamètre.

Dans cette localité, la stratification est très mal définie, mais à quelque distance plus à l'est, elle est très prononcée. Au dernier (12e) portage, la chute de la rivière est d'environ dix pieds, et au 11e, de dix-huit pieds.

A l'égard des niveaux indiqués dans ce rapport, je dois dire qu'ils ne sont qu'approximatifs, ou le résultat d'observations à l'aide d'un petit baromètre aneroïde, mais nous les croyons, en somme, assez exacts.

Quatre fois, dans le cours de l'été, nous avons eu à passer entre les lacs Témiscamingue et des Quinze, et chaque fois nous avons fait des observations barométriques aux extrémités de chaque portage, et adopté la moyenne des quatre résultats. En outre de cela, la différence de niveau a été calculée d'après la moyenne d'un grand nombre d'observations prises en temps calme sur les lacs Témiscamingue et des Quinze. Les deux résultats s'accordent si bien que je puis dire avec beaucoup de certitude que le lac des Quinze est à environ 260 pieds au-dessus du lac Témiscamingue.

Le lac des Quinze est une expansion de l'Outaouais, et sa largeur est presque partout d'environ un mille. En montant, sa direction est sud-est pendant huit milles, et ensuite nord-est sur une distance de quinze milles. A son extrémité inférieure, une baie s'étend au nord et sa largeur, d'environ un mille, se maintient presque uniforme sur une distance de huit milles, au bout desquels elle se divise en deux bras qui conservent la même direction jusqu'à environ trois milles plus loin.

A environ deux milles au-dessus de la première baie, une autre baie d'un peu moins qu'un demi-mille de large s'étend dans la même direction sur un espace de trois milles, et près du point où la direction de la principale partie du lac passe du S.-E. au N.-E., une troisième baie s'étend vers le sud sur un espace de cinq milles. es trois baies sont pour ainsi dire parallèles, car leur direction est à quelques dégrés près est quart nord-est et ouest sud-ouest. C'est aussi la direction des roches des deux premières. Je n'ai pas examiné la troisième. La roche dominante est le gneiss syénitique gris et elle est généralement très quartzeuse. Souvent elle est schisteuse ; quelquefois elle prend la nature du schiste hornblendique, formé principalement de lames noires luisantes de hornblende et de mica. Cette roche a été surtout remarquée sur le côté est de la moitié inférieure de la baie principale,

et il est probable que toutes ces baies se trouvent sur la direction de semblables bandes schisteuses.

Sur le côté nord du lac, entre les premières et deuxième baies, la roche est d'une texture plus fine et en apparence granulaire, car elle ressemble parfois au grès et contient fréquemment beaucoup d'épidote.

Sur la partie inférieure du lac, de la diorite cristalline massive a été vue sur plusieurs points et il est évident qu'elle appartient aux deux dykes qui coupent les roches ci-dessus. Leur direction paraît être à peu près nord quart nord-est et sud quart sud-ouest, et leur largeur de cinquante à cent pieds.

Du nombre de plongements observés sur différents points du côté est, de la première ou principale baie, et d'un à quatre milles du bas de cette baie, la moyenne était O. < 29° ; celle d'un même nombre observé sur les deux côté de la deuxième baie était N. 95° O. < 45°,

Sur la carte annexée à ce rapport, j'ai marqué la ligne entre les couches gneissoïdes du lac des Quinze et la série recouvrante de roches schisteuses. En lui assignant la direction un peu E. de N. et O. de S., qui semble être celle de la roche des deux divisions, elle coïncidera presque, lorsqu'elle sera continuée au sud, avec la ligne des six ou huit milles tracée par Sir W. E. Logan, comme limites des roches laurentiennes et huroniennes sur le lac Témiscamingue, près de l'embouchure de la rivière Montréal. Continuée dans une direction opposée, elle irait un peu à l'ouest de la première baie décrite—ou celle du lac des Quinze, qui se trouve le plus à l'ouest—et lui serait parallèle.

En droite ligne, et dans la direction N. 6° O., la distance de la décharge du lac des Quinze, au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, sur le lac Abbitibi, est d'environ soixante et seize milles.

La route des canots, que nous avons suivie, commence à l'extrémité supérieure du bras occidental de la première baie du lac des Quinze, remonte la rivière Solitaire et suit les deux lacs longs et étroits, respectivement désignés sous les noms d'Obikoba d'Opasatika, que relie un petit cours d'eau.

A l'exception d'un petit portage à l'endroit où se trouve un rapide de quatre ou cinq pieds de chute, sur la rivière Solitaire,—c'est-à-dire un peu en aval du lac Obikoba, la circulation des canots est libre depuis le bas du lac des Quinze jusqu'à un demi-mille de la hauteur des terres,

entre les eaux de l'Outaouais et celles qui se jettent dans la Baie d'Hudson. Sur tout ce parcours, il n'y a pas même de courant contre lequel il faille lutter.

De l'embouchure de la rivière Solitaire à la hauteur des terres, la distance est d'environ trente et un milles. Sur la grande partie de cette distance, la roche est de la même nature gnéissoïde que sur le lac des Quinze. Cependant, la direction régulière nord et ouest, et le plongement ouest, n'ont pas été observés plus loin qu'à mi-chemin en remontant la baie du lac des Quinze, sur la partie supérieure de laquelle on n'a vu que très peu de roches d'aucune espèce.

Sur la rivière Solitaire, et sur la partie inférieure du lac Obikoba, la stratification n'était pas visible. La roche y est ordinairement granitique, de texture fine et de couleur grise très claire, brune ou rougeâtre, et tirant souvent sur le blanc. Une roche à peu près semblable lui est souvent associée, mais elle renferme une grande quantité de hornblende noire, qui donne au tout une couleur foncée. Cette dernière semble couper le lit de l'autre, mais les deux espèces sont si souvent entremêlées qu'il serait difficile de constater quelle est celle qui est d'injection sans examiner une grande étendue.

Tel est le caractère de tout le district sur la ligne examinée à partir du fond de la baie du lac des Quinze, jusqu'au pied du lac Opasatika, distance d'environ quinze milles dans une direction nord et sud. On y voit aussi beaucoup de veines de granit grossier, lorsqu'elles se composent ordinairement de quartz vitreux, de feldspath rouge et de mica brun ou verdâtre. Le feldspath est, çà et là, blanc de lait, ce qui donne à la roche une couleur blanche ou gris pâle.

Il est visible, cependant, que la roche dominante de ce district est le gneiss, que l'on a remarqué, surtout dans la partie nord de quinze milles plus haut mentionnée, se transformant en une roche schisteuse d'une stratification définie et principalement composée de quartz et de mica. La meilleur exemple de ce fait se voit sur la partie supérieure du lac Opasatika, juste au-dessus du lieu où, en gagnant le nord, le lac se rétrécit subitement d'un demi-mille à six ou huit chaînes.

A cet endroit on a vu du gneiss micacé bien défini, dont la stratification était très régulière et fine et le plongement S. 77°. Dans cette localité, partout où la stratification se voit, la direction est ordinairement rapprochée de l'est et de l'ouest, et le plongement sud, mais cette inclinaison semble diminuer en gagnant le nord.

En continuant au nord, la roche de la partie inférieure du lac Opasatika, c'est-à-dire la où elle est bien en vue, est le même gneiss granitique à grains fins, mais elle n'est pas autant que l'autre coupée et tourmentée par des veines et dykes, et sa stratification est généralement bien définie et signalée souvent par la présence de bandes de couleur plus pâle et plus foncée, due à la quantité variable de mica foncé qu'elle renferme. La même roche se rencontre tout le long du lac pendant environ neuf milles, et elle fait ensuite place à une série d'ardoises et de schistes semblables à ceux du lac des Quinze. Ici elle paraît se rencontrer sous la forme d'une anticlinale basse, son plongement étant sud dans la partie inférieure de ces neuf milles, et dans une direction opposée sur la partie supérieure. On trouve çà et là de l'épidote dans cette roche, surtout dans ou près, de petites veines, à peu près comme elle se rencontre près du pied du lac des Quinze.

Comme on l'à déjà dit, vers l'extrémité nord du lac Opasatika, ces couches gneissoïdes font place à d'autres d'une nature toute différente. La partie supérieure du lac est beaucoup plus large que la moitié inférieure, car elle a plus de deux milles. A partir du côté est, une langue de terre d'un aspect altier et de près d'un mille de large la traverse dans plus de la moitié de cette espace : son extrémité fait face à l'ouest et est divisée en deux petits promontoires par une baie étroite et profonde. Sur le bord de l'eau, autour du promontoire inférieur, il y a des affleurements de schiste micacé d'un gris sombre, qui ressemble beaucoup aux couches inférieures de la série schisteuse du lac des Quinze, mais il est plus micacé et en quelque sorte plus grossièrement schisteux. Il est recouvert par une série assez compliquée et très variée de couches que le temps ne m'a pas permis d'examiner bien soigneusement. Premièrement, il y a une épaisseur de douze ou quinze pieds formée presque entièrement de mica brun feuilleté, très cannelé et contournant souvent ce qui nous a paru être des masses noduleuses de quartzite, grise dont le diamètre est fréquemment d'un pied. A leur suite se trouve trente ou quarante pieds de quarzites et de schistes hornblendiques renfermant des lits qui contiennent de grandes quantités de pyrite magnétique, toujours bien stratifiés et qui, dans le principe, semblent avoir été à l'état de la sable fin.

Avec ces derniers se trouve aussi un lit de huit ou dix pouces d'épaisseur, composé principalement de pyrites magnétiques. Dans un échantillon de ces pyrites remis au Dr Harrington, on a trouvé des traces de cuivre et de cobalt. Au-dessus de ces quartzites, il y a une

une couche considérable de roche stéatitique massive et de schistes stéatitiques, avec probablement du schiste chloritique. Ces roches stéatitiques renferment de nombreux petits grains et des cristaux octoèdres de fer magnétique. Le plongement est à l'est, à un angle d'environ 40°, mais les roches sont beaucoup tourmentées.

La partie nord de la langue de terre ci-dessus décrite est formée de diorite cristalline massive—c'est évidemment un dyke—dont la direction paraît être un peu au nord de l'est.

Immédiatement en face, sur le côté ouest du lac, on voit de semblables roches, mais elles sont encore plus irrégulières. De la diorite cristalline se rencontre sur la ligne du dyke ci-dessus, lont elle est sans doute une continuation. Immédiatement au sud de la diorite, il y a un grand affleurement de roche stéatitique massive d'un gris verdâtre, tandis qu'à son côté nord il y a du micaschiste le long de la rive, placé de manière à faire croire qu'il y a un axe anteclinal sous les eaux du lac. Sur la rive ouest, il y a aussi quelques affleurements de schiste talqueux tendre, de couleur verdâtre, et renfermant de nombreux cristaux cubiques de pyrites de fer, dont quelques-uns sont de plus d'un demi-pouce de diamètre. L'inclinaison de toutes ces roches est tellement irrégulière qu'il a été impossible de se faire une idée exacte de leur altitude générale. De pareilles roches, cependant, sont bien visibles un peu plus au nord, en gagnant la hauteur des terres, et les couches sont plus régulières, le plongement ordinaire étant nord quart nord-ouest.

En remontant le lac, on n'a pas vu de roche pendant deux milles environ, mais au delà, sur les deux rives, il y a de grands affleurements de micasschiste grossier ; cependant, à mesure que l'on atteint les couches supérieures, la roche devient plus fine, plus compacte, et elle est associée à du schiste hornblendique à grains serrés, précisément semblable à celui du lac des Quinze. Comme on là déjà dit, le plongement est nord, inclinant un peu à l'ouest du nord. L'inclinaison est d'abord de 20° à 40°, mais elle augmente en gagnant le nord.

A la tête du lac, les dernières roches décrites sont remplacées dans l'ordre ascendant par du conglomérat. La matrice est ordinairement du grès à grains fins de couleur verdâtre sombre ou de la quartzive, et les cailloux empâtés sont de la syénite, de la diorite, du silex et du quartz blanc. Ils paraissent tous arrondis et sont généralement petits,

mais ça et là leur diamètre approche d'un pied. Quelquefois, la roche est principalement formée de ces cailloux, mais d'autres fois elles sont épars dans la gangue.

De ce point à la hauteur des terres, la distance est d'environ un demi-mille, et là, une roche semblable a été observée ; mais à un point intermédiaire, elle est de schiste dur d'un gris verdâtre, la structure schisteuse est imparfaitement développée et la roche paraît dioritique. Toutes ces roches paraissent incliner assez régulièrement un peu O. de N., et à la tête du lac Opasatika, le plongement est de 70° à 80°.

Continuant au nord, et traversant le conglomérat en dernier lieu mentionné, sur le portage de la hauteur des terres, la roche affleurant sur un petit lac au delà du portage-est de la diorite verdâtre foncée, avec peu ou point de signe de stratification. De ce lac, dont la longueur est d'à peu près un mille, on arrive à la tête du lac Matawagogig, par un petit cours d'eau tortueux, sans rapide. Du portage de la hauteur des terres à ce dernier lac, la distance est d'environ deux milles, et la direction un peu nord-ouest. Là, les roches sont semblables à celles qui se trouvent entre la tête du lac Opasatika et la hauteur des terres, mais le conglomérat, dont on n'a vu que peu, est plus fin, sa matrice est dure et à grains serrés, et il ressemble beaucoup au conglomérat schisteux du lac Témiscamingue. La distance à travers les assises jusqu'à ce point, depuis la partie du lac Opasatika, où cette série de couches à plongement nord régulier a été remarquée pour la première fois comme se dirigeant vers le nord, est d'environ cinq milles, tandis qu'à partir du point où le schiste micacé se montre pour la première fois, succèdant au gneiss, la distance est d'environ dix milles.

Par ces observations, l'on verra que sur le lac Opasatika, nous avons traversé la ligne qui sépare les deux grandes catégories de roches décrites dans ce rapport, la division gneissoïde se trouvant au sud et la division schisteuse et dioritique au nord. Il paraît probable que, du lieu où cette ligne a été traversée, près de la tête du lac des Quinze, sa direction est nord pendant quelques milles et qu'elle tourne ensuite subitement à l'ouest, mais quant à dire jusqu'à quel dégré, c'est ce que je n'ai pas pu constater. Il se peut qu'elle décrive une courbe interrompue jusqu'au lac Opasatika, ou qu'elle soit interrompue par les roches gneissoïdes que je viens de décrire, s'étendant à l'ouest pour rejoindre de semblables roches rencontrées à la fin de la saison à environ vingt-cinq milles à l'ouest, sur la rivière Blanche. La première

supposition paraît la plus probable, et c'est pourquoi je l'ai provisoirement indiquée ainsi sur la carte de ce rapport.

A environ un mille et demi au sud-ouest de la tête du lac Matawagogig, et précisément au côté nord de la hauteur des terres, deux collines remarquables s'élèvent à une hauteur considérable au-dessus de la région environnante. Sur tout le parcours, depuis le pied du lac des Quinze, la région est comparativement basse, aucun des coteaux aperçus ne paraissant s'élever à plus de 150 pieds au-dessus de ce lac, mais ces deux collines sont à plus de 700 pieds au-dessus. Elles se font face, leur direction est sud-ouest et nord-est et leur éloignement de moins d'un demi-mille ; et à une distance de douze à quinze milles, dans une direction ouest quart sud-ouest, une colline exactement semblable frappe la vue, et au dire des sauvages, c'est la plus haute dans cette partie de la région. Nous avons fait l'ascension de la plus élévée de deux plus proches, à laquelle nous sommes arrivés par le petit lac déjà mentionné, sur le versant nord de la hauteur des terres, dont la direction est à peu près ouest et la distance d'environ un mille et demi.

Nous avons d'abord franchi quelques petits coteaux formés de diorite verdâtre foncée semblable à celle remarquée sur le lac d'où nous partîmes ; ensuite sur une petite distance, nous avons passé sur un terrain plat où nous n'avons pas vu de roches, mais au delà, sur la pente approchant de la haute colline, nous avons rencontré des affleurements de schiste fin et dur d'un gris bleuâtre. On a constaté que le sommet de la côte même se composait de quartzite grise à grains serrés, et que cette dernière renfermait de très petits grains pellucides de quartz, et çà et là, de petits cristaux de feldspath, le tout passant au brun sous l'action atmosphérique. Cette roche semble composer tout le sommet de la colline, qui a environ dix chaînes transversalement. Autant qu'on a pu le voir, elle est parfaitement uniforme partout, sans le moindre indice de lignes de dépôts, et sur tous les côtés, le nord exepté, elle forme des falaises verticales, d'une hauteur apparente de deux à trois cents pieds.

On a constaté que la hauteur du sommet de la colline était de 690 pieds au-dessus du lac Matawagogig. L'autre colline, qui n'est pas tout à fait aussi élevée, en est séparée par un ravin profond et étroit. Son aspect est exactement semblable, et il paraît en être ainsi de

celles plus éloignées et dont il a déjà été parlé, si bien qu'il y a toute probabilité que toutes sont formées de la même espèce de roche.

Du sommet de la colline ci-dessus, on a une belle vue de la région environnante, et au nord, on a remarqué une succession de collines qui s'étendent à l'est et à l'ouest, sur un espace de plusieurs milles. Ces collines ne sont pas aussi élevées que celles d'où on les a vues, mais plusieurs d'entre elles sont probablement à au moins 300 pieds au-dessus du niveau général, et au lieu de s'élever à pic comme la première, elles sont toutes de forme conique tronquée et paraissent isolées pour la plupart. Elles sont remarquables sur une grande étendue de la région, et j'aurai occasion d'en reparler.

Du lac des Quinze au petit lac qui se trouve au pied du portage de la Hauteur-des-Terres, distance d'environ trente milles, l'élévation n'est que d'à peu près dix pieds ; de là, et traversant le portage, qui a une étendue de trois quarts de mille, il y a une coupe de 65 pieds environ sur les première huit ou dix chaînes, et ensuite, une pente graduelle de quarante pieds jusqu'à un autre petit lac dont la décharge se fait sur la rivière Abbitibbi, et jusqu'au lac Abbitibbi, la pente de cette rivière est d'environ cinquante pieds, de sorte que le dernier lac est d'environ quinze pieds plus bas que le lac des Quinze.

La hauteur de ce lac ayant été estimée à environ 260 pieds au-dessus du lac Témiscamingue, et comme ce dernier est à 612 pieds au-dessus de la mer (Géologie du Canada, 1863, page 6), la hauteur du lac Abbitibbi se trouve être environ 847 au-dessus de la mer.

Continuant au nord jusqu'au lac Abbitibbi, nous avons passé par les lacs Matawagogig et Agotawékami, dont l'un est de huit, l'autre de six milles de long. Ces deux lacs sont reliés par un petit cours d'eau sur lequel se trouvent quatre petits portages embrassant une distance d'environ onze milles. Sur cette partie de notre parcours, nous avons traversé la région montagneuse dont il a été question plus haut. A l'exception d'une île sur la partie supérieure de lac Matawagogig, et qui est formée de granit rougeâtre, probablement d'injection, la seule roche remarquée sur tout cet espace est une diorite gris-verdâtre, dure et à grains fins, dans laquelle nul indice de stratification n'a été observée. Presque partout, cette roche est plus ou moins vésiculaire, et ses vésicules sont ordinairement remplies soit de spath calcaire, soit de quartz blanc. Elle renferme aussi plus ou moins de pyrites en grains disséminés.

A quelques chaînes en aval du lac Agotawékami, la décharge de ce lac joint la rivière Abittibi, qui vient du sud-ouest, que nous avons suivie jusqu'au lac Abittibi, distance d'environ neuf milles. La diorite massive n'a pas été suivie au delà d'un mille ou deux à partir du lac Agotawékami, où elle fait place à des schistes dioritiques d'un gris verdâtre foncé et d'une stratification mal définie. La direction de ces derniers paraît s'approcher de l'est et de l'ouest, ainsi que celle d'une roche à peu près semblable sur un petit portage à un peu plus d'un mille en aval du lac. Sur un point intermédiaire, cependant, on a observé une roche qui paraissait être un calcaire impur. Elle est à grains serrés et homogènes légèrement saccharoïde de texture, de couleur gris pâle, mais un peu plus dure que le calcaire ordinaire. Cette localité n'ayant pas été examinée bien minutieusement, le développement de cette roche n'a pu être constaté.

A environ un mille en aval du portage, une roche calcarifère à peu près semblable se rencontre, mais elle diffère en ce qu'elle est bigarrée de taches verdâtre et rose pâle. Elle paraît en partie composée de serpentine, et on en examine actuellement un échantillon.

Un relevé de la route suivie par nous depuis l'Outaouais jusqu'au lac Abbitibi a été fait, il y a plusieurs années, par M. Lindsay Russell, arpenteur provincial, et son plan a été utilisé pour la confection d'une carte générale qui complètera nos observations géologiques dans cette région. M. Russell a aussi esquissé le lac Abbitibi avec une exactitude remarquable. Cette esquisse pèche nécessairement par le manque de détails sur la conformation qu'elle donne aux lignes de la rive, et il m'aurait, en conséquence, été difficile d'indiquer sur son plan la position précise des roches observées sur le terrain. Ce que voyant, nous avons décidé de faire un relevé de ce lac au micromètre, et c'est ce relevé qui est reproduit sur la carte de ce rapport.

Le lac Abbitibi est formé de deux nappes d'eau. La nappe supérieure, à l'extrémité est de laquelle nous nous trouvons maintenant, est située franc est et ouest. Sa longueur est de trente-trois milles et sa largeur de deux à huit, excepté un peu à l'est du centre où une baie s'étend à huit ou dix milles au nord, et une autre directement en face, qui augmente ici la largeur du lac de deux ou trois milles au sud, ce qui donne à la partie supérieure une largeur totale d'environ dix-sept milles. A l'angle nord-ouest, cette partie est reliée à la nappe inférieure, à son extrémité sud-est, par le détroit, dont la direction est à

peu près nord-quart-nord-ouest pendant deux milles. Cette dernière nappe est imparfaitement circulaire et sa largeur varie sur différents points de quinze à vingt milles.

Dans une direction à peu près ouest-quart-nord-ouest, la longueur totale de ces deux lacs est d'environ quarante-sept milles. La ligne de leurs rives est excessivement irrégulière et le nombre des îles est partout considérable. La partie principale du lac inférieur est au nord de celle de l'autre, de sorte qu'une ligne est et ouest peut être tirée sur le côté nord de la dernière, mais en laissant de côté la baie, dont il est fait mention plus haut—ligne qui, en la continuant à l'ouest, passerait au sud du lac inférieur.

Le principal cours d'eau qui se jette dans le lac Abbitibi est la rivière du même nom, par laquelle nous sommes parvenus à ce lac ; mais il y a plusieurs autres affluents presque aussi considérables. La décharge qui porte le même nom coule de la partie sud-ouest du lac inférieur, et le relevé en a été fait sur environ sept milles, ou jusqu'à la première chute. La direction de ces deux premiers milles est sud-ouest, mais au delà elle est ouest jusqu'aux chutes.

La position des deux parties de ce lac est intimement liée à la structure géologique, l'axe étant parallèle à la ligne courbe qui représente la direction des roches.

Les roches appartiennent aux deux mêmes catégories rencontrées plus au sud. Les roches gneissoides et granitiques se voient sur tout le côté nord du lac supérieur et le côté sud-ouest du lac inférieur, tandis que sur les autres parties des deux l'on trouve des schistes micacés, hornblendiques et chloritiques, des quartzites dures à grains fins, de la diorite et des schistes dioritiques mêlés à de la serpentine.

Tel que l'indique la carte, la ligne séparant les deux catégories de roches vient évidemment de l'est et passe au sud de l'extrémité est du lac supérieur ; et tournant au nord pendant trois ou quatre milles, elle divise longitudinalement la péninsule en forme de massue sur le côté ouest de laquelle est situé le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, et traverse ensuite à la rive nord, d'où elle tourne encore à l'ouest. Après avoir suivi la rive nord pendant quelques milles, elle continue à l'ouest à travers le lac et entre des îles, coupe une mince lisière du côté nord d'une presqu'île affectant la forme d'un maillet, s'étendant plus qu'à mi-chemin en travers à partir du côté sud, et située vers l'extrémité ouest du lac supérieur.

Toujours en continuant à l'ouest, elle passe au sud du détroit et tourne au nord, dans la partie sud-est du lac inférieur pour revenir sur elle-même, dans une direction nord-est, de manière à renfermer un espace dont la largeur est de douze ou quatorze milles. D'après cela, il semblerait que ce point est l'extrémité ouest d'une lisière de roches gneissoïdes venant de l'est, ou probablement, vu la direction dominante des roches voisines stratifiées, d'une direction nord de l'est, mais je ne puis même conjecturer jusqu'où elle peut s'étendre dans cette direction.

Sur le lac et autant qu'on les a examinées, les roches gneissoides sont uniformément massives, de texture grossière et ordinairement gris pâle ou brunes. Elles se composent principalement de quartz vitreux, de feldspath blanc ou couleur de chair et brun, quelquefois de mica verdâtre en larges écailles et lames, ces dernières étant presque toujours parallèles entre elles. Parfois, le mica est partiellement ou complètement remplacé par la hornblende.

A l'extrémité ouest de la région occupée par ces roches, dans le voisinage du détroit, la formation gneissoide est généralement mal définie et quelquefois invisible. Près de l'extrémité inférieure du détroit, sur le côté est, on a observé une roche syénitique à gros grains renfermant beaucoup de magnésite.

Les roches schisteuses que j'ai déjà dit se trouver sur la plus grande partie du lac, ont, la plupart du temps, une direction parallèle à la ligne indiquée comme limite du gneiss. On ne saurait dire, toutefois, qu'elles ont été vues convergeant autour de l'extrémité ouest de la lisière de gneiss comprise dans cette ligne, car nul affleurement de roches indiquant stratification n'a été remarqué dans cette localité; mais dans le cas de la courbe secondaire indiqué, sur la carte comme se rencontrant près de l'extrémité est du lac supérieur, on a facilement vu qu'elles concordaient avec le contour du gneiss.

Sur le côté sud de la partie gneissoïde, et telle que remarquée sur le côté sud du lac supérieur, la direction générale ne varie que peu de l'est à l'ouest; et là où elles ont été vues à un mille ou à peu près du gneiss, les strates sont ordinairement presque verticales, ou bien elles s'éloignent du gneiss et s'inclinent à un angle s'abaissant quelquefois jusqu'à 45°. Vers le milieu du lac supérieur, cependant, le prolongement des couches est à bien des places dirigé vers le gneiss et à angles

variant de 45° à 70° ou 80° ; mais où cela se voit, les couches sont à une distance considérable du gneiss et il y a déjà des indices que le sol de la localité a été tourmenté.

La direction des roches de même nature que l'on rencontre sur la moitié nord du lac inférieur—endroit où elle est généralement bien visible—est environ est quart nord-est, direction qui doit les porter le long du côté nord de la superficie gneissoïde. L'inclinaison est rarement moindre que 80° et elle paraît presque aussi souvent sud que nord.

En face d'une pointe saillante, vers le milieu du côté ouest du lac inférieur, il y a une petite île, dont la longueur n'excède pas six ou ou huit chaînes, qui est formée de roche passablement tendre, d'un vert foncé. Elle est à fracture esquilleuse, d'un lustre résineux, et sa couleur passe au blanc mat, sous l'action atmosphérique. Elle est si fortement magnétique que nos boussoles n'ont été d'aucune utilité sur cette île. On a constaté que cette roche était de la serpentine. Dans le but de la faire examiner, on en a fait remettre des échantillons au Dr Harrington, lequel a trouvé qu'elle renfermait des grains de fer chromique.

Sur différents points de la partie sud du lac supérieur, il y a des affleurements d'une roche en quelque sorte semblable à celle désignée à la page 151, comme ayant été observée sur la rivière Abbitibbi, à environ un mille en aval du portage, et que l'on suppose en partie formée de serpentine. Cette roche a été vu principalement vers l'extrémité est du lac supérieur, mais on l'a aussi remarquée sur la partie sud-est du lac inférieur ; elle ne s'y trouvait pas *in situ*, mais de larges masses angulaires en ont été vues sur la rive du lac,—dans une localité où on ne rencontrait pas d'autres roches,—dont l'apparence était de nature à ne laisser que peu de doute qu'elles n'ont pas eté empertées loin de la couche principale.

Toutes les localités où cette roche se rencontre se trouvent sur une ligne approximativement parallèle à la direction générale des roches.

Sur plusieurs points, surtout au côté sud du lac, il y a de grands affleurements de diorite cristalline vert foncé, se transformant en schistes dioritiques qui ressemblent beaucoup à ceux du lac des Quinze. Ces affleurement paraissent d'ordinaire n'offrir aucun indice de stratification, mais, de même que quant à la diorite du lac des Quinze, la stra-

tification se manifeste çà et là par des lits minces et réguliers de quartzite, approchant ici de la nature du silex, et par de minces lits d'oxyde de fer magnétique. On doit dire, cependant, que ceux de ces derniers lits que l'on a vus, ne renfermaient qu'une quantité insignifiante d'oxyde. Beaucoup de cette diorite renferme aussi de l'épidote, et c'est là un autre trait de ressemblance avec celle vue sur le lac des Quinze.

En outre de ces diorites cristallines, il y a sur le côté sud du lac des collines qui, d'après l'examen qu'on en a fait, seraient formées de la même diorite compacte et gris verdâtre pâle, déjà signalée en parlant des collines qui se trouvent sur les lacs Matawagogig et Agotawékami et sur le cours d'eau qui les relie. Ces collines sont précisément de même apparence, et de l'une d'elles, que nous avons gravie, et qui s'élève à environ 400 pieds au-dessus du lac, nous avons pu voir, au sud comme à l'ouest, jusqu'à la distance que l'œil peut embrasser, que toute la région était ainsi couverte de collines.

De la diorite comme celle de ces collines a aussi été vue aux chutes de la rivière Abbitibbi, à environ sept milles en aval du lac.

Quant à la relation stratigraphique des deux catégories de roches sur ce lac, le seul fait que j'ai à produire, c'est qu'aux deux seules localités où elles ont été remarquées se rapprochant à un quart de mille l'une de l'autre, et où toutes deux étaient stratifiées, toutes deux ont le même plongement. Une de ces localités est située au même endroit que le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, là où les quartzites et schistes affleurent sur le côté ouest, et le gneiss sur le côté est, l'un et l'autre plongeant à l'ouest à une angle d'environ 50°. L'autre localité est à vingt milles plus à l'ouest, sur la péninsule en forme de maillet déjà mentionnée, où on les a vues à très peu de distance l'une de l'autre, suivant une direction est et ouest et ayant une attitude presque verticale. Dans les deux cas, le seul indice de stratification dans le gneiss est le parellélisme des minéraux qui le composent, à la fois bien défini et régulier.

Nous étions de retour à Témiscamingue le 27 août, et nous en sommes repartis le 4 septembre pour commencer l'exploration de la rivière Blanche. Cette exploration s'est étendue depuis l'embouchure de la rivière, à l'extrémité nord du lac Témiscamingue, jusqu'à un petit lac d'environ trois milles de diamètre, et désigné par les sauvages sous le nom de lac Rond.

En remontant jusqu'au côté nord-ouest du lac Rond, la direction est N. 36° O., et la distance, en ligne directe, d'environ quarante-quatre milles. En suivant le cours d'eau, elle est de près de soixante milles.

En remontant la rivière, on est pendant à peu près vingt-cinq milles sans rencontrer d'affleurements de roches, et sur cette distance le courant de la rivière est passablement fort, mais sans rapides, entre des rives d'argile et de sable. Plus en amont, il y a ci et là des affleurements de diorite cristalline sur une étendue de plusieurs milles, lesquels font place, un peu plus loin, à des schistes chloritiques et dioritiques. On n'a pas vu de diorite, et les schistes n'ont été observés que sur le bord de l'eau, au pied de hautes falaises d'argile et de sable.

Au-dessus des schistes chloritiques, et sur une distance de dix milles en droite ligne, la seule roche rencontrée était du gneiss granitoïde bien semblable à celui du lac Abbitibbi. Comme lui, il est uniformément à gros grains, d'un gris pâle ou brun et parfois rouge.

Sur le côté sud-est, la stratification de cette roche est bien visible, tant par la disposition parallèle ordinaire des minéraux qui la composent, laquelle est ici bien définie, que par les lits plus grossiers et plus fins qui alternent çà et là. Le plongement et la direction—la dernière est à peu près nord quart-nord-est et sud quart-sud-ouest,—sont exactement les mêmes que ceux des schistes du sud-est, que l'on a observés n'être qu'à une distance de huit ou dix chaînes du gneiss. L'inclinaison étant presque toujours verticale, il a été impossible de constater quelles étaient les couches supérieures.

Sur le côté nord-ouest la superficie gneissoïde, laquelle s'étend jusqu'au lac Rond, on rencontre encore des schistes. Les principaux affleurements examinés sont presque immédiatement en contact avec le gneiss et principalement formés de schistes micacés et hornblendiques durs et de couleur grise ; mais un peu au delà du gneiss, les roches ressemblent beaucoup plus aux schistes plus haut décrits. La direction est est-quart nord-est, à un angle d'environ 45° avec les schistes. Bien quelle soit parfois nord, l'inclinaison paraît ordinairement être sud, et à un angle très prononcé. A un endroit, le plongement est S.-E. < 55°, mais la roche de cette localité est beaucoup tourmentée et coupée par de nombreux dykes de diorites et de porphyre, dont la largeur varie de six pouces à autant de pieds. Sur ce lac, le schiste est transversal à la direction sur environ un mille de distance, au bout

duquel il est coupé par une roche qui paraît être d'injection. Elle ressemble à la syénite rouge ordinaire, mais on n'a pas constaté qu'elle renfermât de quartz, car elle se compose d'un feldspath rouge un peu foncé et à gros grains, d'une petite quantité de hornblende verdâtre et quelquefois d'un peu d'épidote. Cette roche se voit sur tout le côté nord du lac, mais je ne puis dire jusqu'où elle s'étend au-delà.

De retour à Témiscamingue, le 17 septembre, l'exploration de la rivière Blanche terminée, je payai les deux Sauvages engagés pour le court espace de temps—deux semaines—que nous comptions mettre à ce voyage ; et bien qu'ils se soient montrés satisfaits de leur rémunération et de la manière dont ont les avait traités, il fut impossible de les induire à s'engager pour un autre terme, ni de les remplacer. Leur principal motif pour refuser était la saison de la chasse, à laquelle les Sauvages ont toujours hâte de se livrer. Nous nous trouvâmes donc dans l'impossibilité de faire d'autres relevés, avec le micromètre, attendu que pour cela il faillait deux canots, et comme nous n'avions que les deux blancs qui avaient été avec nous toute la saison, il fallait se contenter d'une seule de ces embarcations. Ce que voyant, nous crûmes à propos d'employer ce qui nous restait de temps à un nouvel examen des roches du lac des Quinze, et à explorer la partie supérieure du lac des Quinze et le lac Mijicowaja, (lequel est une autre expansion de l'Outaouais, immédiatement en amont du lac des Quinze), qui, s'étendant à environ trente milles à l'est d'un point où, au pied du premier de ces lacs, nous gagnâmes le nord pour nous rendre jusqu'à Abittibi.

Ces lacs, ainsi que l'Outaouais, tant en aval qu'en amont, ayant été déjà explorés et profilés, et nul autre mesurage n'étant nécessaire pour déterminer la position des roches observées, un seul canot était suffisant pour le voyage, et nous repartîmes en conséquence le 25 septembre de Témiscamingue.

Les faits recueillis, pendant cette excursion, à l'égard des roches du lac des Quinze et de la partie ouest de ce lac, sont consignés dans le compte-rendu qu'on en a déjà fait. La seule roche rencontrée plus à l'est est du gneiss, qui, de temps à autre, fait place à du schiste micacé et hornblendique, à texture grossière. L'on voit parfois ce dernier sur les rives de la partie supérieure du lac des Quinze là où l'on a déjà dit que la direction de ce lac était nord-est pendant quinze milles et en apparence concordante avec celle des strates dont le plongement est nord-ouest et à un angle élevé. Le gneiss est généra-

lement rougeâtre, à grains passablement grossiers et d'une stratification mal définie ; mais, assez souvent, sa couleur est grise et sa stratification est aussi parfois régulière et définie. Sur la partie supérieure du lac des Quinze, le gneiss forme des collines s'élevant quelquefois de 200 à près de 300 pieds au-dessus du niveau du lac, et, ce sont les plus hautes que l'on ait vues entre le lac Témiscamingue et la hauteur des terres sur la route conduisant à Abbitibi.

Après avoir remonté l'Outaouais plusieurs milles au delà du point où il se jette dans le lac Mijicowaja, et voyant que la saison était trop avancée pour remonter cette rivière assez loin pour que les résultats en valussent la peine, nous nous remîmes en route pour Témiscamingue, au fort duquel nous arrivions le 12 octobre.

Après un retard d'une couple de jours, causé par une forte tempête de vent et de pluie, nous sommes partis pour Ottawa, où nous étions rendus le 24 octobre.

MINÉRAUX ÉCONOMIQUES

Cuivre—Dans plusieurs localités, et disséminée en petits grains, on a vu de la pyrite de cuivre et de petites quantités de carbonate vert de ce métal. On a particulièrement remarqué que le carbonate se trouvait en petites veines dans la diorite et les schistes dioritiques en aval du huitième portage du lac des Quinze.

Au pied du septième portage qui conduit de l'Outaouais à un petit lac situé sur le côté nord, on a vu des pyrites de cuivre associées à des pyrites de fer disséminées dans une couche de roche feldspathique grisâtre, épaisse d'environ trois pieds. Cependant, ici et dans les autres localités où l'on a vu du minerai de cuivre, la quantité n'était pas assez considérable pour être de quelque importance au point de vue de l'économie industrielle.

Fer—On a vu du fer magnifique dans plusieurs localités. La plus remarquable est celle déjà mentionnée comme se trouvant au huitième portage du lac des Quinze, qui se trouve sur l'Outaouais, immédiatement en aval du point où, après s'être dirigé vers le nord pendant trois ou quatre milles, cette rivière tourne brusquement au sud-ouest. Le portage est à main gauche ou sur le côté nord de la rivière, et conduit, dans une direction à peu près sud-est à un petit lac dans un étroit ravin, et sa longueur n'excède pas un quart de mille. Le minerai

de fer traverse le portage près de l'extrémité supérieure ou sud. Il se trouve en lits variant en épaisseur de la feuille de papier à un pouce, et il est entremêlé de semblables couches de quartzite à grains fins, blanchâtre, grise et rouge sombre. Le minerai de fer constitue probablement un quart ou un tiers de la masse, et comme l'épaisseur de toute la lisière est d'environ trente pieds, il se peut que l'épaisseur totale des lits de minerai de fer soit d'au moins huit pieds. On a suivi la trace de la lisière pendant à peu près cent verges. On a vu de l'oxyde de fer magnétique dans de semblables conditions sur plusieurs points de ce portage et le suivant, mais en quantité beaucoup moindre. Ce minerai se rencontre aussi sur le lac Opasatika, à environ six milles au sud de la hauteur des terres. On en a vu aussi sur le côté sud de la nappe supérieure et sur le côté ouest de la nappe inférieure du lac Abbitibi ; mais dans aucune de ces localités on ne l'a trouvé en quantité notable.

Pyrites de fer magnétique—Une couche de huit ou dix pieds d'épaisseur, formée principalement de pyrites magnétiques, a été observée sur le côté ouest du lac Opasatika, localité déjà décrite comme la première ou, en gagnant le nord, les roches gneissoïdes et granitiques de la partie sud de ce lac font place aux schistes cristallins et conglomérats de la partie nord. Elle est associée à des lits siliceux contenant une grande proportion de ce magnésite.

Stéatite—Cette roche se trouve en aussi grande quantité que la dernière dans la même localité. Tel qu'il est fait mention à la page 149, on en voit de grands affleurements sur le côté ouest du lac Opasatika. On a aussi vu de la stéatite sur le lac des Quinze, près de l'extrémité supérieure de l'île, sur le côté sud de laquelle se trouvent les quatrième, cinquième et sixième portages.

Ardoise à couvrir—Sur le cinquième portage du lac des Quinze, quelques-uns des schistes gris foncé, gris pâle et verdâtre et argileux, dont on voit là des affleurements, ont un clivage parfait, et il est probable qu'ils fourniraient de l'ardoise à couvrir.

Bois de service—Il y a du pin rouge et blanc dans toute la région explorée, et ce bois n'est pas rare aussi loin au nord que le lac Abbitibi, mais sur ce lac, à l'exception de quelques arbres de cette essence de belle venue et d'environ six pieds de circonférence, que l'on a remarqué près de la décharge, ils sont tous très petits et rabougris, et ils ne

se voient que sur les nombreuses îles et pointes. Ils sont abondants et de belle qualité sur les versants des collines de chaque côté de la hauteur des terres. Pendant notre ascension de la colline décrite comme s'élevant à 700 pieds au-dessus du lac Matawagogig, sur le côté nord de la hauteur des terres, on a mesuré plusieurs beaux arbres dont la circonférence était de huit à neuf pieds, à quatre ou cinq pieds du sol, et du sommet de la colline on a vu des bouquets de pin blanc dans toutes les directions. L'épinette blanche, le bouleau jaune et le cèdre sont assez abondants et de bonnes dimensions. On a remarqué de beaux grands cèdres droits, surtout dans les coulées des collines, sur le côté sud du lac Abbitibi.

Sur la rive des lacs Opasatika et Obikoba, généralement à une petite distance de l'eau, il y a des bouquets de pins remarquables. Sur la partie inférieure du lac des Quinze se trouve aussi des pins blancs et rouges, mais non en abondance. A une exception près, le meilleur bois de service vu par nous durant l'été est celui qui couvre les collines de chaque côté de la partie supérieure du lac des Quinze et la partie inférieure du lac Mijicouaja. L'exception se rapporte au lac des Quinze, dans le voisinage des quatrième et cinquième portages, où il y a une grande quantité de très beaux pins blancs et rouges. Sur la rivière Blanche, il y a très-peu de pin, et les quelques arbres de cette essence que l'on ait remarqués auprès du lac Rond étaient très-petits.

Les érables à sucre sont assez abondants autour de l'extrémité supérieure du lac Témiscamingue, mais on en voit pas plus au nord La même observation s'applique à l'érable et au chêne blanc de savane. On voit ces derniers en grand nombre sur les terres basses, près de l'embouchure de la Blanche, et aussi aux embouchures d'autres rivières qui se jettent dans le même lac, mais en plus petites quantités. La pruche est abondante sur la moitié inférieure du lac Témiscamingue, mais on en a pas vu aussi loin au nord que le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson.

Dans cette région, au nord de la limite des érables à sucre, le bois le plus fréquent est le tremble ; après lui vient le bouleau blanc, l'épinette blanche, le pin de Banks et le sapin. On rencontre çà et là de l'orme et du frêne sur les terrains bas, aussi loin au nord que le lac Abbitibbi.

SOL ET CLIMAT

Toute la région examinée dans une direction nord, depuis l'embouchure de la rivière Montréal, située à environ trente milles au sud de la tête du lac Témiscamingue, peut être assez exactement désignée comme plaine d'argile unie, recouverte de nombreuses collines et chaînes rocheuses. Il y a une remarquable différence entre cette région et celle du sud. Les roches laurentiennes stériles de cette dernière conservent une surface uniforme, considérablement plus élevée que le niveau de l'argile, tandis que les ardoises et schistes, plus tendres, qui occupent une si grande partie de la région plus au nord, ont été largement déplacés par dénudation, et n'ont laissé que les roches plus dures—la diorite, le quartzite et le conglomerat—pour former des collines plus ou moins isolées, entourées d'un sol argileux et arable.

La hauteur de l'argile semble assez uniforme dans toute la région. Autour du lac Abbitibbi, elle est d'environ trente pieds au-dessus du niveau du lac, dont l'élévation est estimée à 245 pieds de plus que celle du lac Témiscamingue, ce qui porterait l'argile à Abbitibbi à 275 pieds au-dessus du lac Témiscamingue. Sur la partie supérieure du lac des Quinze, on la voit çà et là, sur le bord du lac, s'élever à environ vingt pieds au-dessus ; or, comme le dernier lac est supposée être à environ 260 pieds au-dessus du lac Témiscamingue, son élévation au-dessus de ce lac doit être 280 pieds environ.

Sur la rivière Blanche, à environ trente-cinq milles en amont, les plaines d'argile les plus élevées sont presque de niveau avec le lac Rond, dont l'élévation est estimée à 275 pieds au-dessus du lac Témiscamingue. L'argile se montre, je crois, sur tous les portages entre les lacs des Quinze et Abbitibbi. D'après cela, son élévation devrait être plus considérable que celle indiquée ci-dessus, puisque le plus élevé d'entre eux—le portage de la Hauteur-des-Terres—est à environ 00 pieds au-dessus du lac Abbitibbi, ou de 305 au-dessus du lac Témiscamingue. En prenant la moyenne de ces hauteurs et en l'ajoutant aux 612 pieds d'élévation du lac Témiscamingue au-dessus de la mer, nous verrons que la plaine d'argile est à environ 900 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Les plus grandes étendues de terre arable se trouve sur la rivière Blanche et autour du lac Abbitibi. Les bords de cette rivière com-

mencent par n'être élevés que de huit ou dix pieds au-dessus de son niveau ordinaire pendant l'été, mais en remontant son cours, ils s'élèvent par échelons, et au bout de trente milles leur hauteur est de 100 à 150 pieds au-dessus de l'eau. A venir jusqu'à quelques milles du lac Rond, on ne voit pas de roche, sauf dans le chenal de la rivière ou sur les parois des falaises. En gagnant le lac Rond, le gneiss ne se montre que de temps en temps à la surface. On voit de l'argile bleuâtre dans le lit de la rivière jusqu'au lac Rond, mais à environ mi-chemin en remontant son cours, cette argile est recouverte par un sable brun assez gras, qui, à son tour, et plus haut, est encore recouvert par l'argile. A six ou huit milles en aval du lac Rond, là où les falaises ont plus de cent pieds de haut, la partie du milieu est composée de sable, tandis qu'à la base et au sommet on ne voit que de l'argile. Ainsi, dans la vallée de cette rivière, le terrain plan est formé partie d'argile et partie de sable et, probablement, en proportions presque égales. En moyenne, la largeur du sol arable est probablement d'au moins six milles et peut-être d'avantage. Sur les parties basses, une bonne étendue de la surface est probablement marécageuse : sur les parties élevées, le sol a été entièrement dénudé par de fréquents incendies.

Le lac Abbitibi est de tous côtés entouré d'un sol d'argile uni. Sur bien des points, cependant, la roche perce sa surface. Cela se voit surtout sur le côté sud du lac supérieur, où les collines de diorite déjà décrites s'approchent du lac ; mais même là on voit généralement sur la rive une lisière d'argile. Vers le nord et surtout vers le nord-ouest, le niveau de l'argile semble n'être presque pas interrompu, et il est bien connu que dans cette direction elle s'étend jusqu'aux rives de la Baie d'Hudson.

Au poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, à Abittibi, plusieurs âcres de ce sol argileux sont cultivés avec avantage. Cette année, la semence s'est bornée aux pommes de terres, mais j'ai su de celui qui est chargé de la culture de cette terre (un franco-canadien qui est établi à Abittibi depuis trente ans, mais qui a été élevé comme cultivateur près de Sorel, dans la province de Québec), que plusieurs autres cultures y ont été essayées, et avec des résultats tellement avantageux qu'il est porté à croire que toutes les céréales ordinaires peuvent venir là aussi bien que sur le Saint-Laurent.

Cette opinion d'un homme qui s'est occupé pratiquement de culture pendant tant d'années, doit être digne de foi et mérite d'être consignée ici.

Le blé-d'inde est cultivé dans plus d'une localité près de la tête du lac Témiscamingue, et l'on dit qu'il y murit bien. Je puis moi-même attester cela, car l'on m'en a montré de beaux épis murs récoltés en 1872 sur la terre de M. Angus McBride, à la tête du lac. Je dois dire, toutefois, que la localité est peut-être plus avantageuse qu'à l'ordinaire, car outre sa proximité du lac, est elle particulièrement bien abritée de tous côtés, le côté sud excepté.

(*Water McOuat*, mai 1873).

LIGNE D'EXPLORATION ENTRE LE DISTRICT DE MONTRÉAL ET CELUI D'OTTAWA

Conformément aux instructions que j'ai reçues du département, les travaux qui m'ont été confiés ont dû être divisés comme suit :

A.—Section du départ ;
B.—Section de la rivière Rouge ;
C.—Section de la rivière du Lièvre ;
D.—Section de la rivière Gatineau ;
E.—Section de la rivière Gens de Terre.

Pour résumer plus clairement ces explorations, je vais suivre l'ordre de cette division.

A—La *section du départ* commence à l'angle nord du canton Grandison, comté d'Argenteuil, où un poteau a été planté par M. Albright, arpenteur, et se prolonge jusqu'au bras est de la rivière Rouge. Cette section est la plus montagneuse de toute la ligne, notamment les douze premiers milles, c'est-à-dire jusqu'à la rive ouest du lac Chaud. Le point de départ se trouve à environ six milles au nord-nord-est de la montagne Tremblante, la plus élevée de la chaîne de montagnes entre la rivière du Nord et la rivière Rouge. Les contreforts de cette montagne s'étendent, autant que j'ai pu m'en assurer, vers le nord jusqu'à environ quinze ou vingt milles et à l'ouest jusqu'au lac Maccassie, tributaire des bras de rivières les plus à l'est traversés par ma ligne. La direction des montagnes est presque partout parallèle à la rivière Rouge, sauf quelques exceptions où elle est de l'est à l'ouest, dans les les endroits où les montagnes forment les limites des lacs qui parsèment cette partie du pays.

Le plus grand lac de cette partie de la province est incontestablement celui de la montagne Tremblante, situé sur le front ouest de cette montagne. Le nom qu'ont donné les sauvages à ce lac vient de ce que parfois, en temps calme, la surface est agitée, ce qui provient d'une action volcanique, et non, comme le disent les sauvages, parce que le lac est la demeure du mauvais esprit. A l'ouest de ce lac se trouve le lac aux Sapins, dont les eaux s'écoulent dans celui de la montagne Tremblante et de là dans les lacs Chaud et Maccassie.

La plus haute chaîne de montagnes traversée par cette ligne est sans contestation celle qui se trouve au nord du lac aux Sapins. D'après le mesurage opéré à l'aide d'un baromètre anéroïde, cette chaîne de montagne atteint une hauteur de sept cent cinquante pieds sur une distance horizontale de cinquante chaînes ou de trois mille pieds, ce qui équivaut à une proportion de 1 est à 4. Les matières qui composent toutes ces montagnes sont le granit gris, et malgré tout le trouble que je me suis donné, je n'ai jamais pu y découvrir aucunes veines de quartz d'une certaine étendue.

Du côté ouest du lac Chaud, en allant vers la rivière Rouge, cette région présente une pente légère ; on ne rencontre ici et là des élévations que dans le voisinage de quelques lacs au nord du lac Chaud.

Dans cette section du départ, la forêt se compose en majeure partie de bois franc mêlé, c'est-à-dire d'érable, de hêtre, de bouleau et d'orme, sur les flancs des montagnes, et de cèdre, de frêne et d'orme, dans les parties basses ou humides. Toutefois, on y rencontre de temps à autre quelques pins blancs et beaucoup de sapin. Cette partie appartient aux limites de MM. Hamilton et frères, de Hawkesbury. J'ai vu deux chantiers, l'un au lac Chaud et l'autre près de la rivière Rouge, en bas de High-Rollway.

J'ai peu d'espoir que cette région soit utilisée pour la culture, à moins d'y ouvrir un chemin qui relierait le canton Rawdon au bel et grand morceau de terre arable situé dans la section suivante, entre les rivières Rouge et du Lièvre. Sans nier les nombreux obstacles que rencontrerait le meilleur ingénieur, il est possible d'ouvrir un chemin qui traverserait cette section. Il y a assez de terre arable pour un bon nombre de familles, dont les établissements pourraient servir comme postes à ceux qui désireraient s'établir dans la section située entre les rivières Rouge et du Lièvre.

B—Prise comme ensemble, la *section de la rivière Rouge* est unie et onduleuse ; on n'y rencontre pas de montagnes ni de collines de quelque conséquence, excepté celle qui divise les eaux entre les tributaires des rivières Rouge et du Lièvre. Près du côté ouest de la rivière Rouge, se trouvent deux ou trois profonds ravins au fond desquels coulent des criques ; mais au delà, le terrain est en grande partie uni. On n'y rencontre que quelques pierres ou cailloux à la surface. Ici la terre doit être plus chaude, car j'ai rencontré plus de glace à mesure que j'avançais dans la section voisine.

Le sol est variable : terre jaune et noire, forte et légère. Tout ce morceau de bonne terre est des plus propres à l'agriculture. Son étendue est de cent six milles. Ces terres sont tout aussi bonnes que les meilleures terres du Haut et du Bas-Canada. Ce morceau de bonne terre est peut-être aussi plus considérable que peut se l'imaginer celui qui ne connait pas cette partie de la province de Québec. Cette région pourrait recevoir un grand nombre de ces jeunes cultivateurs canadiens qui ne peuvent rester sur le bien paternel et qui actuellement émigrent dans la république voisine, dont les institutions ne leur sont pas familières. En ouvrant cette section à la colonisation, le Canada gagnerait doublement, d'abord en retenant ici une population agricole, habituée au climat et à nos usages, le nerf d'un pays, puis en augmentant les revenus du pays.

La distance entre les rivières Rouge et du Lièvre est de vingt-huit milles et soixante-six chaînes. De cela, il faut déduire à peu près trois milles à l'ouest de la rivière Rouge, laissant environ vingt-cinq milles.

De là en descendant à peu près quarante milles et en montant à peu près vingt milles, c'est-à-dire au delà de la ferme du Bouleau, il y a une étendue de terre de mille cinq cent cinquante milles. Si l'on y ajoute une aire de dix milles sur soixante-dix à l'ouest de la rivière du Lièvre, ou sept cents milles carrés, cela forme en tout une superficie de deux mille deux cent cinquante milles carrés, ou un million et demi d'acres de terre très propre à l'agriculture.

Les fermes des deux maisons faisant le commerce de bois et qui jusqu'aujourd'hui ont monopolisé cette partie de la province de Québec, sont là pour corroborer ce que je viens d'avancer. Les fermiers en charge de ces établissements m'ont affirmé qu'ils n'ont trouvé aucune diffé-

rence dans la saison agricole sur la rivière du Lièvre et les rives de l'Ottawa. Il y a depuis les Grandes-Chutes jusqu'à la ligne et en dehors de l'étendue que je viens de calculer, un bon nombre de lisières de belles terres. Quoique ces dernières terres aient été colonisées, les colons les ont abandonnées, à cause du défaut de chemins ; jusqu'à présent, il n'y a pas de chemin, si ce n'est en hiver, sur la glace, et durant l'été, en canot, pour arriver aux Grandes-Chutes, situées à vingt-quatre milles plus haut que le village de Buckingham.

On peut atteindre par trois points différents cette belle région qui, je n'en ai pas le moindre doute, jouera un grand rôle dans le drame de la colonisation de la province de Québec : Premièrement, de Montréal, par le chemin traversant New-Glasgow et le village de Rawdon, puis par un chemin qui devrait longer ma ligne jusqu'à la rivière Rouge ;

Deuxièmement, en continuant ce chemin le long de la rivière Rouge, jusque dans le comté d'Argenteuil et en suivant à partir de la ferme de MM. Hamilton et frères, leur chemin de chantier, qui de cet endroit se continue sur une distance de plus de quatre-vingts milles Je puis observer ici que partout où ces messieurs ont des établissements, on trouve de bons chemins, qui évitent toujours les lacs ou les savanes. Ce sera donc une grande économie pour le pays ;

Troisièmement, en continuant le chemin qui actuellement relie la cité d'Ottawa à l'établissement de la crique du Prêtre, distance de dix milles, ce qui fournirait à ces pauvres gens, qui ont attendu patiemment ces cinq dernières années, une chance d'avoir un moyen de communication avec un marché. Ces dix milles amèneraient le chemin jusqu'à la rivière du Lièvre, à environ trente milles de la rivière Ottawa. D'ici, il serait facile d'ouvrir un chemin jusqu'à la rivière du Lièvre, et il ne serait pas nécessaire d'ouvrir un chemin depuis Buckingham jusqu'à l'Ottawa ainsi qu'à la crique du Prêtre et du chemin de la rivière du Lièvre, puisque la distance d'Ottawa serait la même qu'à Buckingham.

Le bois qui domine ici est l'érable, mêlé de bouleau, noir et jaune, et de sapin. Je n'y ai pas rencontré de hêtre. Dans les savanes, on trouve du cèdre, du frêne et de l'orme. Le pin est rare, dispersé çà et là, et non en talles, comme dans les régions bien boisées.

Le terrain de cette région paraît être de l'alluvion reposant sur le calcaire ou des brèches de calcaire diluvien à l'état primitif. J'ai

trouvé ces roches près de la hauteur des terres, ainsi que sur la rivière du Lièvre, aux rapides des cèdres, en bas de Tapanee. J'ai perdu les échantillons que j'avais recueillis.

C—*La section de la rivière du Lièvre* a dû être divisée en deux parties. La première, commençant à la rivière du Lièvre et se terminant à la ligne de division des eaux entre la rivière du Lièvre et la Gatineau, s'élève graduellement et presque sans interruption.

L'autre moitié, qui se trouve comprise dans le bassin de la rivière Gatineau, est fort accidentée. J'ai rencontré des côtes escarpées et des savanes pierreuses, alternant avec d'immenses marécages qui étaient submergés, lorsque j'ai passé dans le voisinage des nombreux cours d'eau qui abondent dans cette région. La première moitié de cette section est seule propre à l'agriculture. Cette partie comprend l'aire de terre donnée comme faisant partie de la section de la rivière Rouge. Le sol est en majeure partie de terre jaune, mais non pierreux, quoiqu'il se trouve des endroits rugueux dans les environs de quelques-uns des lacs situés dans le voisinage de ceux qui appartiennent aux tributaires de la Gatineau. La seconde partie de cette section sera, à peu d'exceptions près, propre à la colonisation. Ces exceptions se trouvent dans le canton Baskatong.

Les bois croissant dans la première moitié sont surtout des bois francs ; dans les endroits bas, on rencontre du cèdre, du frêne et du sapin, mêlés à quelques pins blancs d'une bonne pousse. Le contremaître d'un chantier s'est plaint de la grande étendue de terre qu'ils avaient à parcourir pour avoir un bon hiver d'ouvrage. La seconde moitié abonde en pin d'excellente qualité, qui paraît ici être plus groupé, et en grosse épinette. On rencontre peu de bois franc. Il y a un grand brûlis, commençant à la rivière Baskatong et s'étendant jusque près de la Gatineau. MM. Hamilton et frères, qui possèdent une ferme près des chutes à l'Esturgeon, entretiennent cette ferme plutôt comme un dépôt que pour y faire de grosses récoltes, le sol étant trop sablonneux ou trop rocheux.

D—*La section de la Gatineau*, commençant au côté ouest de la rivière Gatineau et s'étendant à trente milles, où j'ai cessé mes travaux, présente sous tous les rapports les indices d'un climat boréal. Toute cette région est accidentée et rocheuse. On y rencontre d'immenses épinettières avec de gros cailloux, se transformant soudainement en

profonds ravins, causés probablement par des éruptions volcaniques. Nous avons aussi traversé des précipices élevés et escarpés, conduisant aux environs de petits ruisseaux remplis de rapides et ne permettant pas à celui qui visite ces régions de douter que ces eaux appartiennent à la rivière Gatineau.

Je dois remarquer ici qu'en traversant la section de la rivière Rouge, où la neige avait disparu, la terre était dégelée, mais qu'ici, le douze ou le treize juin, j'ai traversé un gros banc de neige et de glace, sous lequel un ruisseau, venant des montagnes, avait frayé son cours. Les parties unies, composées d'épinettières, étaient toutes gelées et l'on voyait la glace après avoir enlevé le gazon. Toute cette section, même dans le cas où les communications seraient plus faciles, ne serait pas choisie par les colons, car elle est tout à fait impropre à la culture ; et comme le bois qui croit dans cette région se compose en majeure partie de bouleau blanc, de peuplier et de sapin, etc., sur les terres hautes, et d'épinette dans les terres basses et humides, elle restera un endroit de chasse pour les aborigènes ou pour les blancs. Comme preuve de ce que j'avance, je mentionne de nouveau la ferme Bouleau sur les rives de la rivière Gens de Terre, appartenant à MM. Hamilton et frères, de Hawkesbury. Cette ferme, quoique située dans le meilleur endroit que l'on pût choisir, avec une exposition directe au sud, est remplie de grosses pierres, et lors de mon départ, au milieu de juin, l'avoine sortait à peine de terre et l'on n'y voyait pas encore poindre les pommes de terre.

Comme je l'ai déjà observé, ce que corrobore mon rapport d'arpentage du haut de la rivière Gens de Terre, je ne puis que répéter qu'on ne trouve dans cette partie que du bouleau blanc, du peuplier, du sapin, un peu de hêtre, de sapin et d'épinette. Le cèdre, la pruche et le pin blanc ou rouge sont rares.

(*W. Wagner*, 24 octobre 1867)

SOURCES DE LA RIVIÈRE OUTAOUAIS

Après avoir fait les préparatifs nécessaires, je partis d'Ottawa le 11 mars pour me rendre sur la rivière du Moine, au poteau du 85e mille, point où je devais commencer mes opérations et le 19 du même mois, j'étais rendu à moins de neuf milles du Grand lac. J'arrivai à la

conclusion qu'ayant assez de provisions pour attendre l'ouverture de la navigation, il était préférable de continuer ma route jusqu'au lac Victoria, ce que je fis, et j'arrivai à ce lac le 7 avril, après avoir chaîné la route des canots, conformément à mes instructions. Cette route atteint le lac Victoria à son extrémité ouest, au lieu de celle de l'est, ainsi qu'on le supposait. J'ai ensuite chaîné le lac Victoria, opération que j'ai poursuivie avec diligence jusqu'au 18 mai.

Le 12 juillet, j'ai raccordé mon arpentage avec le premier arpentage fait par M. Wagner du lac des Rapides, qui a deux issues, l'une dans l'Outaouais et l'autre dans le lac Kakebonga. Je déviai de la principale branche de l'Outaouais et fis ce raccordement pour les raisons suivantes : 1° parce que de source digne de foi, j'appris que M. Wagner avait suspendu ses opérations avant d'atteindre l'Outaouais, et qu'il était très désirable d'opérer le raccordement à un point quelconque ; 2° parce que le lac des Rapides n'est qu'à sept milles de l'Outaouais, en ligne droite.

Maintenant que j'ai donné un compte rendu général de mes opérations, je vais faire quelques observations sur le sol, le bois, &c.

Généralement parlant, le sol est ou rocheux ou sableux et à l'exception de quelques lopins fertiles, à l'embouchure des rivières et des ruisseaux, il est tout à fait impropre à l'agriculture. Depuis les sources de la rivière du Moine jusqu'aux environs de la Gatineau, le pays est très plan et pourrait être comparé aux plateaux du Mexique. Dans le voisinage du Grand lac et des sources de la rivière du Moine, il y a du pin blanc en quantité considérable et de bonne qualité : plus au nord, il n'y a que quelques petits pins rabougris ; les bois les plus communs sont le bouleau, le sapin, l'épinette et le cèdre. Dans cette région, les plantes appartiennent pour la plupart à la famille des cryptogames—fougères, mousses, &c.—et ne diffèrent pas de celles que l'on trouve dans le voisignage de la ville d'Ottawa.

Les roches sont d'origine plutonique. Les minéraux, de n'importe quelle espèce, sont inconnus des indigènes. La température atteint les extrêmes du froid et de la chaleur et la transition de l'hiver à l'été est très soudaine. En hiver, le mercure descend jusqu'à 46° au-dessous de 0 et en été il s'élève parfois jusqu'à 102°. L'année ne comprend que deux saisons—l'hiver et l'été—le printemps et l'automne étant à peu près inconnus. La gelée commence vers le 1er septembre et la

glace disparaît vers la fin de mai, et alors la végétation progresse avec beaucoup d'activité. Les gens de la compagnie de la baie d'Hudson cultivent avec beaucoup de succès, à leur poste du lac Victoria, les pommes de terres, les navets et en général tous les légumes. L'année dernière, quelques acres de terre bien mal cultivée ont produit 300 minots de pommes de terre et 200 minots de navets. La compagnie de la baie d'Hudson garde à ce poste des bœufs, des vaches et un grand nombre d'autres animaux domestiques.

Les sauvages de cette région appartiennent à différentes tribus ; mais la plupart sont des algonquins. Leurs mœurs et leurs coutumes diffèrent peu de celles des autres sauvages. L'œuvre philantrophique des missionnaires et des employés de la compagnie de la baie d'Hudson les amène promptement au christianisme.

Les animaux les plus communs dans cette contrée sont l'orignal, le chevreuil, le caribou et le castor. Les lacs et les rivières regorgent de poissons de presque toutes les espèces. Parmi les meilleurs espèces, on compte le poisson blanc, qui se prend dans le lac Victoria en grandes quantités et qui, pour la forme et la grosseur, peut être comparé à l'alose.

En terminant, je dirai que le lac Barrière, l'endroit le plus éloigné que j'ai atteint sur l'Outaouais, est d'après les renseignements que j'ai obtenus des employés de la compagnie de la baie d'Hudson, éloigné d'environ cent vingt milles, en suivant les sinuosités de la rivière, du lac à la Truite, qui est sa source. Ce lac est situé entre la rivière Gens de Terre et la branche ouest de la rivière Gatineau.

(*H. C. Symmes*, 25 août 1867)

En recevant les instructions, les provisions furent expédiées à l'établissement de MM. Burstall et cie, sur la rivière du Moine, à 53 milles de son embouchure. Le 13 mai, mon escouade se mit en route pour le lac Victoria et, de cette date au 13 juin, fut occupée à transporter les provisions à travers la ligne de faite séparant la rivière du Moine du lac Victoria, et plus bas sur l'Outaouais.

L'intervalle compris entre le 13 juin et le 4 août fut employé à faire le relevé de la rivière Outaouais, entre le lac Victoria et la rivière

des Quinze. Du 4 au 16 août, nous avons exploré la route conduisant de l'Outaouais au lac Abbitibbi.

La partie de la rivière Outaouais comprise dans cette exploration traverse une région très uniforme, quant à la composition, la surface et la qualité du terrain et aussi quant aux essences ligneuses qui dominent. Cette région est partout accidentée par des collines basses, généralement rocheuses, de formation laurentienne, qui couvrent toute cette étendue. Les parties planes n'ont qu'une aire restreinte et se composent presque toutes de savanes, où croissent l'épinette blanche et le tamarac.

Comme on peut le voir par le plan, la rivière décrit de nombreux et longs zigzags, ou des déviations au nord et au sud de la direction générale de sa course, qui est vers l'ouest. Ces déviations ne sont pas des méandres comme ceux qu'on voit dans le cours des rivières à travers des terrains plans, ou courant d'un bord à l'autre d'une grande vallée plate : ces zigzags proviennent de ce que le cours de la rivière suit l'espèce de tranchée formée par les synclinales du terrain. La direction des plis est, apparemment, presque parallèle partout, courant dans la plupart des cas à peu près nord 10° est, ce qui est la direction déjà assignée à d'autres parties de la même formation, du côté nord de l'Outaouais, par sir William Logan. Ce parallélisme est frappant depuis le lac Témiscamingue jusqu'à la rivière Gatineau, et se révèle, à l'est de la région que j'ai explorée, dans la direction nord et sud des longues baies du lac Victoria, des lacs de l'Outaouais, entre le lac Victoria et le lac Kakebonga, le lac des Rapides et enfin dans le lac Kakebonga lui-même.

Nonobstant de grandes irrégularités, il y a une uniformité générale d'altitude dans la surface de la région comprise entre la ligne de partage des eaux des rivières Coulonge, du Moune et Keepawa, en allant au nord, et le versant des terres dont les eaux s'écoulent dans la baie d'Hudson. La dépression formée par la vallée de l'Outaouais est presque insensible. Cette région n'est qu'un plateau rugueux, légèrement incliné vers l'ouest, quelle que soit la hauteur à laquelle il s'élève dans la direction opposée, vers les les sources du Saint-Maurice et du Saguenay. Les plus fortes collines que nous avons vues, quelques milles en deça du lac des Quinze, ont environ 350 pieds de hauteur. En ajoutant ce chiffre aux 140 pieds de déclivité dans le cours de la

rivière, entre ces deux endroits, on trouve environ 490 pieds pour la hauteur des collines du lac Victoria, au lieu de 450 pour les collines situées dans la région plus basse, différence à peine sensible, dans une estimation de cette nature. Ces hauteurs, qui sont les extrêmes de ce que nous avons vu dans cette exploration, donneraient une élévation au-dessus du niveau de la mer de 1,250 à 1,300 pieds. La hauteur moyenne de toute la région, en prenant une moyenne générale entre l'élévation des collines et le niveau des vallées, est d'environ 900 à 1,000 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le sol, en tant que nous avons pu en juger par ce que nous avons vu au cours de l'exploration, est généralement léger, sablonneux et pauvre. En beaucoup d'endroits, les collines ne sont que des rochers nus et en d'autres, que des rochers recouverts d'une mince couche de terre et d'une pauvre forêt. Dans les vallées et les terrains bas qui avoisinent les rivières, le sol est plus profond, mais presque toujours de même espèce que sur les hauteurs, quand il est sec. La plus grande partie du terrain bas, on plan, se compose de marécages où croissent l'épinette et le tamarac ou de savanes couvertes de mousse. Dans quelques cas exceptionnels, nous avons vu une étroite lisière de sol plus riche, le long des rivières, provenant des alluvions formées par la crue de ces dernières. Il y a un endroit où ces alluvions ont une étendue considérable et qui leur donne de l'importance—c'est un confluent de l'Outaouais avec son tributaire de l'Abbitibbi. Ici, l'Outaouais s'est élevé suffisamment au nord pour atteindre l'extrémité sud du terrain de glaise blanche qui forme la partie avoisinante du versant du bassin de la baie d'Hudson. En plusieurs endroits, cette glaise paraît avoir dépassé la ligne de faîte pour recouvrir les terrains de la région de l'Outaouais. La raison qui me fait adopter cette opinion, c'est que les eaux de la branche de l'Abbitibbi et celles des petites criques qui se déchargent dans l'Outaouais, près de cette branche, sont épaisses et blanchâtres, à raison de ce qu'elles tiennent en solution beaucoup de matières glaiseuses provenant de l'érosion de leurs rives, dans la partie supérieure de leurs cours.

D'après les apparences, il semble que l'Outaouais avait dans les temps anciens une vallée beaucoup plus large qu'à présent. Ses eaux, endiguées plus bas, à l'endroit où se trouve aujourd'hui le dernier rapide, devaient former une expansion et être comparativement mortes, inondant la région située en arrière jusqu'aux environs des chutes à

l'Ours et en remontant la branche Abbitibi. En se mêlant aux eaux du cours principal, l'alluvion provenant de cette branche et des autres petits tributaires, a rendu vaseux le lac ainsi formé, lequel a déposé ses matières terreuses sur toute cette étendue, donnant ainsi naissance au sol profond qu'on y trouve maintenant. Nous n'avons remarqué, dans aucune partie de l'exploration, de pareils dépôts d'une certaine étendue ; les eaux de la rivière sont trop claires pour cela, vu qu'elles proviennent, dans cette partie de son cours, des terrains laurentiens. Je pense que la couleur brun foncé, qui les caractérise, provient entièrement de la teinture végétale formée soit par les mousses qui tapissent son lit, soit par la décomposition des matières provenant des innombrables savanes de mousse qui lui envoient leurs eaux.

La végétation forestière est la même dans toute la région que nous avons parcourue, sauf de légers changements dans les dimensions des arbres, correspondant aux changements dans la nature du sol et leur position, selon qu'ils croissent sur des sommets arides ou dans des vallées fertiles. Les espèces que nous avons observées sont le sapin, le bouleau à canot, le peuplier, l'épinette grise et noire, le tamarac, le pin résineux et le cèdre, en les énumérant approximativement par ordre de prédominance. Nous n'avons vu que peu ou point de pin blanc propre à faire du bois marchand. Comme nos explorations n'ont pas excédé le voisinage de la rivière, il serait téméraire d'affirmer que ces remarques s'appliquent à toute la contrée ; mais il m'est avis que les apparences conduiront n'importe quel explorateur de forêt à la conclusion qu'il n'y a pas là de pins de grandes dimensions ni en grande quantité.

Quant à cela, cependant, de même que pour les autres traits généraux qui caractérisent cette région, les conclusions que je donne ne sont pas basées seulement sur l'observation des bords immédiats de la rivière, quoique cela serait déjà d'une grande valeur, vu que le cours sinueux de cette rivière fait parcourir à l'observateur beaucoup plus de terrain que si la course était droite. Nous avons profité de toutes les occasions que présentaient les sommets des coteaux ou des collines pour examiner le pays environnant et quelquefois nous avons pu ainsi embrasser de l'œil des étendues de plusieurs milles carrés. A raison de son importance comme ressource propre à cette région et pour le revenu public, nous avons fait une étude spéciale de la forêt ; mais

nonobstant tout le soin que nous avons pris pour qu'aucun bois n'échappât à notre observation en descendant la rivière et bien que du sommet des hauteurs nous ayons employé la lunette d'approche pour tout voir, nous n'avons découvert aucune forêt de pin blanc.

Nous avons vu quelques petits pins blancs au lac Nameway ; sur les rives sud des lacs Expanse et Quinze, nous avons aperçu une forêt clair-semée de pins blancs rabougris ainsi qu'une petite talle de pins rouges près du dernier de ces lacs, mais rien qui puisse être considéré par un marchand de bois comme digne de recherche.

Outre les connaissances acquises dans cette exploration, par la connaissance personnelle que j'ai d'une grande partie de la région située à l'ouest de la Gatineau, le long des sources des rivières Désert, Coulonge, Noire, du Moine et Keepawa, je suis porté à croire qu'on trouvera peu de pin au nord des sources de ces rivières. Il est difficile d'assigner une raison à cela, vu que le sol et le climat ne diffèrent pas sensiblement du sol et du climat des régions traversées par ces rivières et où l'on trouve en quantité le plus beau pin. Ce n'est pas parce qu'au point de vue du climat cette contrée se trouve au delà de la limite nord de la région du pin, car j'ai vu des arbres de ce bois bien poussés, mais isolés, au lac Abbitibi, près de cent milles plus au nord ; ce n'est pas non plus à cause de la pauvreté du sol, car il est évident que dans la région de l'Outaouais, le pin blanc croît dans n'importe quel sol, excepté le sable pur, et la seule chose qu'on observe, c'est que dans les terrains stériles, les arbres sont creux et noueux.

La rareté du pin et ses petites dimensions, dans toute la région que j'ai exploirée, porteraient à croire que ce bois a été détruit par le feu et remplacé, comme cela est naturel, par le bouleau, le peuplier et le sapin, qui formentla forêt actuelle.

Quant aux petits fruits, nous avons vu les suivants : bleuets, fraises, framboises, cerises, atocas et poires.

La branche mère de l'Outaouais nous a paru nourrir en quantité des poissons de différentes espèces. Les principales espèces que nous avons vues, des espèces mangeables, furent le maskinongé, le brochet, le doré, l'achigan, l'éturgeon, le poisson blanc, l'atanabit et dans les espèces plus petites, de qualité inférieure, le doré, la carpe, la brème, le dard, la barbotte et l'anguille. Il n'y a pas de truite dans la rivière-

mère ; mais on en trouve en abondance et d'excellente qualité dans quelques-uns des lacs dont elle reçoit les eaux.

Certains animaux ne sont pas en grand nombre et les animaux à fourrures le sont encore moins, vu qu'ils sont décimés par les chasseurs et les trappeurs indigènes de la compagnie de la Baie d'Hudson. L'orignal et le caribou sont les seuls représentants de la famille des daims, mais ils sont en petit nombre, comparativement à ce qu'ils sont dans le territoire du Saint-Maurice, ou dans les parties de la province situées plus à l'est. Les principaux animaux à fourrures—ceux de terre—sont l'ours, le lynx, le pécan, le renard et la marte ; les amphibies sont la loutre, le castor, le vison et le rat-musqué.

Les oiseaux et le gibier sauvages comprennent la perdrix à collier, l'oie du Canada, la perdrix blanche, rare, les canards de différentes espèces, le butor, quelques outardes et très peu de cygnes.

Quant au climat, dans la contrée que nous avons parcourue, le printemps est de quinze jours plus tardif qu'à Ottawa et l'hiver commence quinze jours plus tôt. La grande altitude de cette région et le fait qu'elle est plus immédiatement exposée aux vents froids de la baie d'Hudson, rendent l'été beaucoup plus froid que dans la région du bas de l'Outaouais, de même que la température de l'hiver est aussi plus basse et le froid plus continu. L'épaisseur moyenne de la tombée de la neige est de dix-huit pouces à deux pieds de plus qu'à Ottawa, et si l'on pouvait mesurer la quantitée de pluie, je pense qu'on trouverait la même proportion.

Quant au premier point, on peut avoir des renseignements assez corrects des indigènes, mais pour ce qui concerne l'autre, leurs idées sont plus confuses. Ma propre expérience, si courte qu'elle a été, me porte à dire qu'il y a là beaucoup plus de neige que dans la région inférieure de l'Outaouais.

Relativement à l'intensité et à la durée des chaleurs de l'été, je ne crois pas qu'elles soient suffisantes pour faire murir le blé. L'avoine et l'orge pourraient peut-être parvenir à maturité. Au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, au lac Victoria, on récolte des pommes de terre de grosseur moyenne et d'excellente qualité.

Il serait difficile de faire une peinture favorable de l'adaptabilité de cette région à la colonisation et de ses ressources pour l'avenir. A

part le climat, la nature de la surface du sol est telle, qu'à l'exception de la partie mentionnée comme se trouvant au confluent de la rivière Abbitibi, je ne connais pas et on ne m'a mentionné aucune partie de cette région qui soit susceptible d'une culture profitable, dans le sens que l'entendent de nos jours les colons canadiens. Même dans les endroits où le sol pourrait être fertile, le climat limiterait trop les espèces de grains qui pourraient être cultivées. Il serait absurde, cependant, de dire que cette région ne pourrait pas faire vivre par l'agriculture une certaine population. Quand toutes les parties mieux situées de ce continent seront habitées par des populations denses, comme celles de l'Europe, notre région nord de l'Outaouais pourra, comme la Pologne, au nord de la Russie, être habitée par une population dissiminée qui pourra, au moyen d'efforts industrieux et persévérants, pour lutter contre la stérilité du sol et la sévérité du climat, vivre dans la pauvreté, mais aussi dans l'indépendance.

Comme je l'ai déjà dit, il n'y a rien qui atteste l'existence du pin marchand et les renseignements que nous ont donnés les sauvages sur la nature du pays, dans l'intérieur, confirment l'opinion que ce bois est rare, et dans ce cas, cette région ne peut pas, comme celle du bas Outaouais, être classée parmi les régions qui offrent un champ à l'exploitation de l'industrie forestière. La forêt actuelle ne pourra avoir de valeur commerciale que dans l'avenir, quand les bois, même ceux d'espèces inférieures, deviendront rares et recherchés. Alors les nombreuses savanes de mousse de cette région pourront être utilisées pour fournir du combustible.

Les ressources minérales de cette région sont à découvrir. Au cours de notre exploration, nous n'avons vu aucunes veines ou roches métallifères et nous n'avons pas entendu dire qu'il y en ait. Les animaux à fourrure et les poissons sont les principales ressources des habitants de cette contrée, et ceux-ci paralysent tellement l'augmentation de ces ressources qu'elles ne deviendront jamais suffisantes pour attirer dans cette contrée une population civilisée.

En donnant des renseignements sur les ressources agricoles de cette contrée et d'autres régions semblables qu'ils occupent, les employés de la compagnie de la Baie d'Hudson sont enclins à condamner en bloc ; d'un autre côté, des théoristes enthousiastes veulent faire accepter les espaces blancs qui se trouvent sur la carte de la province, comme des régions plus ou moins favorables à l'immigration, à une date future.

Les opinions que je donne ici n'ont pas été influencées par les gens de la compagnie de la baie d'Hudson, de même que les opinions d'un explorateur canadien d'expérience ne doivent pas l'être par les théoristes.

La brève description qui précède s'applique particulièrement à la contrée que nous avons parcourue en faisant le relevé de l'Outaouais. Quant à la région que nous avons parcourue dans le cours de l'exploration jusqu'au lac Abbitibi et de la vallée de la rivière Blanche, je dois faire en sus les observations suivantes :

La première chose qui frappe, sur la route entre le lac de Quinze et le lac Abbitibi, c'est que la rivière Solitaire, de même que la branche de l'Abbitibi, est vaseuse, ses eaux ressemblant à du lait, ce qui provient de ce qu'on approche là des glaises blanches de la baie d'Hudson. La rivière Solitaire, d'environ une chaîne de largeur à son embouchure, a de chaque côté d'étroites et plates berges d'alluvion, qui ne s'étendent pas loin dans l'intérieur. L'aspect général du pays continue, tel qu'il vient d'être décrit, jusqu'à la ligne de faîte, où le terrain s'aplanit davantage et ne paraît pas si rugueux, et là, le sol, où nous l'avons examiné, est glaiseux. Vers le milieu du lac Opasatika, la formation géologique change : les roches gneissoïdes ou le gneiss granitoïde, qui dominent jusqu'ici, sont remplacées par une diorite dure, à grains fins, qui se continue jusqu'au lac Abbitibi et au delà. Nous n'avons pas pu constater le point même où ce changement se produit ; mais, près de l'endroit indiqué plus haut, nous avons vu le gneiss pour la dernière fois et quelques milles plus loin, en remontant le lac, nous avons trouvé pour la première fois les roches de diorite.

A partir de la ligne de faîte, la route se continue par la rivière Abbitibi et traverse le lac Matawagogig, dont les îles forment un labyrinthe des plus pittoresques, jusqu'à la sortie de ce lac, qui écoule ses eaux dans une rivière deux fois plus grande que la rivière Solitaire, serpente à travers une vallée plate, boisée des essences ligneuses ordinaires, le peuplier et le bouleau, mais formée d'un sol glaiseux de meilleure qualité que celui que nous avons vu dans la vallée de l'Outaouais.

La route traverse ensuite le lac Agatowekami, parsemé d'îles rocheuses et entouré par des rives de même nature, puis reprend la rivière Abbitibbi qui, dans ce parcours, coule lentement, à l'exception

du portage Danseur, jusqu'à son embouchure dans la baie voisine du poste de la compagnie de la baie d'Hudson, sur le lac Abbitibi.

Quoiqu'il ait un périmètre excédant 150 milles, le lac Abbitibi n'a qu'environ quarante-cinq milles de longueur et une largeur variant de trois à douze ou quatorze milles, du fond d'une baie à l'autre. La contrée environnante est si plate qu'on peut à peine apercevoir autre chose que ses rivages rocheux. En certains endroits, il est parsemé d'îlots qui, comme le terrain avoisinant le rivage, sont couverts par une chétive forêt de peuplier, de bouleau et de sapin. Le peu d'élévation de ces forêts augmente de beaucoup les distances, en apparence ; en plusieurs endroits les rivages les plus éloignés et les îles se confondent à l'horizon, qui n'est limité que par la ligne bleue du firmament et de l'eau. Cela, je crois, est la cause des récits exagérés que les voyageurs on donnés de l'étendue de ce lac.

Comme le peu de profondeur de l'eau correspond ordinairement à l'aplatissement des rivages, le lac Abbitibbi est très peu profond et pour cette raison, dans les grands vents, l'eau se soulève promptement et forme des vagues désagréables. Comme celles de ses tributaires que nous avons vues, les eaux du lac Abbitibi sont blanches et vaseuses. Le rétrécissement qui se trouve environ aux deux tiers de la longueur du lac, en descendant, le divisent pour ainsi dire en deux lacs, entre lesquels le courant est à peine perceptible. Après trois ou quatre milles d'un cours lent, la rivière dans laquelle le lac se décharge se précipite par deux bonds d'une hauteur totale de trente pieds. Cette chute nous a permis de juger du volume de la rivière. J'estime que ce volume est à peu près le même que celui de la rivière Madawaska, à son confluent avec l'Outaouais, à Arnprior. Ces chutes sont le point le plus reculé que nous avons atteint dans cette exploration.

Après la rivière par laquelle nous avons pénétré dans lac Abbitibi, son principal tributaire est la rivière au Poisson-Blanc, dont les sources, m'a-t-on dit, sont à peu près franc est de ce lac. J'estime que la longueur de son cours est de soixante à soixante et dix milles. Le reste des eaux du lac est fourni par les nombreux ruisseaux qui lui sont tributaires.

Le gibier et le poisson de la contrée de l'Abbitibi sont les mêmes que ceux que j'ai mentionnés pour la région de l'Outaouais, à l'exception de l'orignal, qui ne va pas si loin vers le nord ou a été détruit.

Quant au climat, on me dit qu'il y a en été beaucoup de pluie et de temps crû ; mais la température est évidemment assez élevée pour faire mûrir les pommes de terre, car on en récolte en quantité au poste de la campagnie de la Baie d'Hudson.

Relativement à l'exploration de la rivière Blanche, à raison de la fertilité qu'on assigne à sa vallée, à son embouchure, je me suis cru justifiable de consacrer à l'étude de cette région les quelques jours qui nous restaient pour descendre, vu que son accès facile et son peu d'altitude rendait cette étude importante. J'ai remonté sa branche principale, ou branche de l'est, environ trente-cinq milles, jusqu'à la première interruption sérieuse de la navigation. J'ai aussi remonté quelques milles, sa branche secondaire, du côté de l'ouest. J'ai aussi exploré ses bords en plusieurs endroits jusqu'à un mille ou deux dans l'intérieur.

La vallée de cette rivière offre plusieurs particularités intéressantes. C'est une plaine d'alluvion, s'élèvant en allant vers le nord, à partir du lac Témiscamingue, en plateaux successifs, dans la partie supérieure de la rivière. En vertu de la théorie de la formation des terrasses, il faut présumer que ces plateaux correspondent aux changements de niveau du lac, dans les temps reculés. La largeur de cette plaine est probablement limitée par le prolongement des collines de chaque côté de l'espèce de tranchée dans laquelle se trouve le lac et dont la vallée n'est évidemment que le prolongement vers le nord et qui formait jadis l'extrémité nord d'un lac plus ancien que le lac Témiscamingue.

Sur les îles basses, formées par le delta de l'embouchure de la rivière Blanche et sur les bords de la rivière, plusieurs milles en remontant, il y a une belle forêt d'ormes, de chênes, d'érables et de frênes, avec un peu de sapin et d'épinette. Vus de la rivière, ses bords riches et profonds, formés du plus beau sol et couverts d'une riche forêts, donnent une idée favorable des terrains de l'intérieur. En pénétrant dans l'intérieur, j'ai été fort désappointé de voir que le terrain s'abaisse et que les bois que je viens de mentionner sont à peu de distance remplacés par l'épinette noire et le tamarac, qui pousse dans une savane continue. La couche de mousse et d'eau qui se trouve à la surface a peu d'épaisseur et en creusant, on trouve de la bonne glaise à quelques pouces ou un pied ; mais, tout de même, pour tirer parti de

ce terrain, il faudra beaucoup de drainage. Ce premier plateau est élevé de dix à quinze pieds au-dessus du niveau des basses eaux du lac Témiscamingue. A environ quatorze milles, en remontant la rivière, ses bords ont de vingt-cinq à trente pieds de hauteur. Le terrain est sec, ainsi que l'indiquent les grands brûlis. Le sol, quoique plus léger que dans la région plus basse, est tout à fait propre à la culture. A vingt-cinq milles de son embouchure, la rivière coule à travers un troisième plateau, une plaine, élevé de quatre-vingts ou quatre-vingt-dix pieds au-dessus de la surface de l'eau, qui est de six ou huit pieds plus haute que le niveau du lac Témiscamingue. Un éboulis de deux ou trois acres en superficie, causé par des sources, nous a procuré l'opportunité de voir une section de ce terrain. A la surface, sur le haut, il y avait deux ou trois pouces de matières végétales en décomposition, reposant sur une couche de sable rouge d'environ un pied d'épaisseur, puis une couche de glaise grise et enfin de la glaise bleuâtre, plastique, s'étendant jusqu'au-dessous du lit de la rivière.

Le sol n'est pas également bon tout le long de la rivière ; cependant je suis convaincu qu'un jour ou l'autre, il pourra se faire de bons établissements dans cette vallée, qui est reliée par la navigation au lac Témiscamingue.

Quant aux Sauvages qui habitent la contrée que nous avons explorée, je ne sais trop quoi dire qui ne soit déjà bien connu. Ils appartiennent tous à la race algonquine. Ils sont tranquilles et paisibles, tout à fait soumis aux officiers de la compagnie de la baie d'Hudson et aux missionnaires, leurs zélés et dévoués directeurs spirituels. Cette double soumission aux employés de la compagnie de la baie d'Hudson et aux missionnaires a eu pour effet de changer la condition morale de ces Sauvages, d'en faire des hommes, sinon instruits, du moins civilisés, et, comme ils ont adopté les arts et le costume des gens civilisés, leur manière de vivre est plus rapprochée de la nôtre que beaucoup de gens ne le pensent.

(*Lindsay Russell*, 28 mars 1868.)

Mes instructions m'enjoignaient de descendre la rivière des Outaouais jusqu'à un poteau planté par M. Symmes aux rapides Barrière ; mais j'ai succombé à la tentation de faire entrer ce lac dans mon plan, de sorte que j'ai mesuré les principales lignes, sans m'occuper des per-

pendiculaires pour atteindre le fond des grandes baies, puis, en souvenir et en reconnaissance des grands services que l'arpenteur général de la province a rendus pour l'exploration de la rivière Outaouais, j'ai donné à ce lac le nom de lac Bouchette et j'ai désigné sous le même nom la partie de la rivière comprise entre les lacs Bouchette et Barrière.

J'ai ensuite commencé à descendre la rivière, que j'ai chainée jusqu'aux rapides Barrières, où M. Symmes avait planté un poteau Cet endroit est connu sous le nom de rapides Barrière ou sous celui de poste de la mission du lac Barrière. C'est le cimetière des sauvages de cette région.

M. Symmes a aussi arpenté la rivière qui sort du lac des Rapides pour couler vers l'Outaouais et planté sur la pointe des Iroquois, à la tête du lac des Rapides, où les eaux coulent vers le lac Kakebonga, un poteau marqué 67 milles 16 chaines. A mon retour, j'ai relié ce poteau avec un arbre marqué H B, à l'extrêmité de mon premier arpentage du lac des Rapides et de la rivière Gens de Terre. Cette opération raccorde ces arpentages avec ceux qui ont été faits sur la rivière Désert.

Il est connu au Département des Terres que le lac des Rapides a trois décharges : l'une dans l'Outaouais, arpentée par M. Symmes ; la deuxième, ou principale décharge, arpentée par moi il y a quelques années, se jette dans le lac Kakebonga, à environ dix milles au sud de l'extrémité supérieure de ce lac ; la troisième, connue sous le nom de Route-des-Canots, n'a pas été arpentée, et comme je n'avais pas instruction de l'arpenter, je me suis contenté de noter la direction des principales courses et de mesurer les distances au pas, afin de donner une idée aussi correcte que possible des communications entre ces deux grands lacs. J'ai indiqué sur mon plan tous les points de repère et les ai rattachés les uns aux autres afin de donner une meilleure idée de la situation de cette magnifique route par l'eau. Le terrain traversé par cette partie de ma ligne n'est accidenté qu'en peu d'endroits par des collines de quelque importance ; le reste est onduleux, parsemé d'un grand nombre de lacs, à tel point qu'à mon avis l'eau occupe au moins 30 pour cent de l'étendue totale.

Il est indubitable que cette ligne se trouve en dehors de la région forestière faisant partie de la contrée de l'Outaouais, car je n'ai pas vu une seule talle de pins ; les essences ligneuses qui prévalent sont le bouleau, l'épinette, le sapin et le peuplier. Sur le coteau à l'ouest du

lac Kakebonga, il y a un peu de bois franc—érable et merisier rouge. Pour les fins agricoles, cette étendue de terrain n'a aucune valeur quelconque. Les montagnes que j'ai traversées sont toutes formées de granit, appartenant aux formations laurentiennes, coupé ici et là par des veines de quartz.

(*W. Wagner*, 1er avril 1868)

BLOC A, COMTÉ DE PONTIAC

Quant au sol et au bois, l'examen du plan et de mes notes d'arpentage fournira les meilleurs renseignements sur ces deux points. Cependant, je puis ajouter qu'il y a dans le voisinage de la ligne une grande étendue de bons terrains arables, propres aux fins agricoles, que cette région est en général assez plane et qu'il n'y a pas de hautes montagnes. Le sol se compose en grande partie de glaise et il est plus que probable que si, dans un avenir prochain, il est construit un chemin de fer traversant au nord des Laurentides, le courant de l'immigration prendra bien vite cette direction. Il y a de très beau pin sur la 2e et sur la 5e limites et beaucoup de pin rouge sur la première. Il y a aussi une grande quantité de très belle épinette rouge qui, s'il est construit un chemin de fer, sera très utile pour faire des traverses. Malheureusement, une grande partie du meilleur bois a été renversée par le vent. De grandes étendues ont été ravagées par le feu, particulièrement dans les 5e et 6e limites du 2e rang.

Comme l'arpentage n'est pas terminé, je ne ferai pas un long rapport ; j'attendrai pour cela le temps où je serai en état de donner un rapport complet sur les ressources de cette contrée.

(*John O'Sullivan*, 11 décembre 1882)

Dans les rapports préliminaires que j'ai transmis à votre Département, sur l'arpentage d'une ligne de base, franc est et ouest, et des lignes méridiennes sur le bloc A, dans le comté de Pontiac, conformément aux instructions du Département des Terres de la Couronne, en date du 14 juin 1882, j'ai donné une description du bois et du terrain etc., traversés par ces lignes. Je vais maintenant donner une description plus détaillée de ce sol et de ce bois et aussi une description plus générale de la région avoisinant le bloc A.

Depuis le lac Témiscamingue jusqu'au 20e poteau de mille, le long de la ligne frontière entre la province d'Ontario et celle de Québec, le pays est passablement uni et en grande partie très-propre à la culture. A environ un mille au nord du lac, le terrain commence à être humide et sur une distance de trois ou quatre milles, il est marécageux, mais s'il était défriché et asséché, ce serait en grande partie un bon terrain à foin. Ce terrain se trouve sur la réserve des Sauvages, qui a dix milles de profondeur, le long de la frontière et contenant une superficie de 38,400 acres. Une grande partie de cette étendue est propre à la culture, et comme les Sauvages sont de très pauvres cultivateurs, je suis d'opinion qu'il serait préférable pour eux et pour le pays que le gouvernement fit arpenter la réserve en lots de ferme et donnât un certain montant d'argent chaque année, au lieu d'acheter des provisions et des vêtements pour la tribu. Plusieurs des sauvages, environ quinze ou dix-huit, m'a-t-on dit, sont morts de faim, l'hiver dernier, dans un circuit de trente milles de l'endroit où j'arpentais. Si ces pauvres gens avaient eu quelques moyens de se procurer un cent de farine et une couverture de lit ou quelques vêtements, ils seraient venus à bout de passer l'hiver, vu qu'il n'y a pas plus de cinq ou six familles qui font des travaux de culture sur la réserve.

Depuis la réserve des Sauvages jusqu'à la ligne de base, le terrain est plus élevé et plus sillonné par des ruisseaux et des criques. Le bois sur le terrain bas est surtout l'épinette blanche, l'épinette rouge et le sapin, et sur le terrain élevé, le bouleau, le tremble, l'épinette et du petit pin rouge.

Depuis le 20e poteau de mille, sur la ligne frontière, le premier point de départ de mon arpentage, jusqu'au ruisseau à la Loutre, le terrain est bon, uni et boisé d'épinette rouge et blanche, de bouleau, de pin rouge et de tremble. L'épinette rouge n'est pas grosse, mais serait superbe pour des traverses de chemins de fer. La ligne traverse la rivière entre 61 et 67½ chaînes de la frontière. Cette rivière a de quarante à cinquante pieds de largeur et se jette dans la rivière Blanche, traversant la frontière au 19e mille. Depuis le ruisseau à la Loutre, le terrain continue à être assez bon pour à peu près un mille et quart, puis il devient rocheux et marécageux en certains endroits, et le bois est de médiocre qualité.

Sur le cinquième mille, il y a une jolie plaine et le bois se compose surtout d'épinette blanche et d'épinette rouge et cet dernière est de

très-bonne qualité. Sur le septième mille, il y a beaucoup de bois renversé par le vent, principalement sur les hauteurs. Sur le huitième mille, entre les 60e et 65e chaînes, il y a une élévation d'environ quatre-vingts pieds. Sur le neuvième mille, il y en a une autre d'environ deux cent pieds et il y a une magnifique forêt de pin blanc, le long de ce sommet, qui se trouve presque nord et sud. La première moitié du dixième mille est un terrain marécageux ou bas, et sur la partie élevée le bois est presque tout renversé par le vent jusqu'au onzième mille et le terrain est pauvre et rocheux. Sur le douzième mille, il y a beaucoup de pin, mais il est en grande partie renversé par le vent. Sur la moitié [illegible] de ce mille, il y a surtout de l'épinette rouge et de l'épinette blanche et la ligne traverse une vaste prairie qui s'étend jusqu'à un mille vers le nord-est. Le treizièmg mille est en grande partie en terrain élevé et passablement bon, mais la partie la plus élevée est rocheuse. On voit du pin blanc sur cette partie. A 13 milles 33⅓ chaînes, la ligne traverse la rive ouest du lac Barrière, et à 14 milles 38 chaînes, la rive est. Sur ce lac se trouve le chemin principal de la compagnie de la baie d'Hudson, entre l'Outaouais et le lac Abbitibbi, et de là à la baie d'Hudson.

Au 15e poteau de mille, la ligne passe à travers une élévation rocheuse, à partir de laquelle, jusqu'à 15 milles et 64 chaînes, le terrain est onduleux. Ici la ligne frappe l'extrémité sud d'un joli petit lac qui abonde en poisson. On y trouve du pin, du cèdre et du bouleau.

Entre 47 et 53 chaînes au delà du 18e mille, la ligne traverse un autre lac autour duquel il y a beaucoup de pin. M. McTaggart a pris tout un radeau de bois de pin autour de ce lac, le printemps dernier.

Un portage d'environ une demie-vergée de longueur est tout ce qu'il y a à faire pour se rendre depuis la tête de ce lac jusqu'à un grand lac ayant une direction nord et formant partie du lac Barrière. Depuis le 19e jusqu'au 31e mille, la ligne traverse un terrain onduleux, dont les parties élevées sont en général rocheuses, avec de la bonne terre dans les endroits bas. Sur le 24e mille, il y a une chûte d'environ soixante et quinze pieds dans une savane d'atocas, puis ensuite une élévation d'à peu près 125 pieds dans l'espace de trois chaînes. Au nord-est de cette élévation, il y a un lac d'une certaine longueur, à une distance de moins d'un demi-mille de la ligne.

A 30 milles et 46 chaînes, la ligne traverse la rive ouest du lac Rodger et à 31 milles et 42 chaînes, la ligne traverse la rive est. Sur la péninsule, entre ce lac et le lac traversé au 19e mille, il y a au sud de la ligne une grande étendue de bonne terre, dont une grande partie a été ravagée par le feu. Le terrain est généralement bas et le sol est de terre glaise, forte, et ferait de la bonne terre à prairie. Il y a au sud de la ligne, depuis un mille et demi jusqu'à quatre ou cinq milles, une série de petits lacs qui joignent presque les deux lacs. Sur le 24e et le 25e milles, il y a une bonne quantité de pin blanc.

Depuis le lac Rodger jusqu'à l'endroit où la ligne traverse l'Outaouais, distance de cinq milles, c'est une magnifique étendue de pays; le terrain est uni et le sol bon. Le bois est généralement l'épinette blanche et le tremble, avec de l'épinette rouge et quelques pins blancs. Près de l'Outaouais, il y a quelques grands merisiers rouges. Le lac Rodger a deux décharges ; l'une, à l'extrémité sud et allant dans une direction presque sud, se jette, à travers une série de petits lacs, dans le lac des Quinze ; l'autre, coulant presque parallèlement à la ligne de base sur la rive sud, une distance de quatre milles et demi, fait de là une courbe vers le nord, puis est traversée par la ligne à trente chaînes de l'endroit où elle se jette dans l'Outaouais. Elle se décharge dans ce cours d'eau treize chaînes au nord de la ligne.

La ligne atteint la rive droite de l'Outaouais à 36 milles et 78 chaînes, et la rive gauche à 37 milles, 11 chaînes et 60 mailles. La largeur de la rivière ici est de 13 chaînes et 60 mailles. La rivière coule presque nord et sud et sur plusieurs milles dans les deux directions elle conserve une largeur moyenne d'environ 12 chaînes. A 40 milles 34 chaînes la ligne traverse l'Outaouais une seconde fois. L'étendue de terre renfermée dans la courbe de la rivière et en réalité toute l'étendue sud, jusqu'au lac Winnowaya, est une pauvre contrée stérile ; il y a des côtes rocheuses ou des marais fangeux et le terrain a été en grande partie ravagé par le feu. Il y a cependant une assez bonne partie de terrain depuis cinquante à quatre-vingts chaînes en profondeur, le long de la rivière.

A 40 milles 51 chaînes, la ligne traverse une petite rivière de quarante pieds de large et qui sort à un demi-mille au sud d'un lac d'environ trois milles en longueur et un demi ou trois quarts de mille de largeur. Entre 45 et 52 chaînes au delà du 46e mille, la ligne

traverse trois fois une crique d'environ une demi-chaîne de largeur à 47 milles et de nouveau à dix-huit chaînes plus loin une autre crique de 30 mailles de large. Depuis ce cours d'eau jusqu'à l'Outaouais, l'on ne voit pas de bois de commerce, mais du petit cyprès qui indique un terrain pauvre, et cependant dans les endroits où le sol était découvert il paraissait être d'une assez belle qualité. Cette section semble avoir été ravagée par le feu il y a environ 30 ans. La largeur de l'Outaouais, à l'endroit où la ligne le traverse une seconde fois, est de 6 chaînes et 70 mailles ; la rive droite se trouve à 49 milles, 40 chaînes et 70 mailles. Depuis l'Outaouais jusqu'à 50 milles et 20 chaînes, le terrain est bon et le bois est généralement l'épinette rouge, le tremble et l'épinette blanche. La ligne traverse ensuite une savane d'atocas qui s'étend au 52e mille.

Depuis le 52e jusqu'au 57e mille, le terrain est plus onduleux, avec des espaces de terrain tantôt marécageux et tantôt élevé et des élévations de 40 à 60 pieds. Le bois consiste généralement en épinette blanche, épinette rouge et cyprès, avec du tremble sur les lopins de bonne terre. Depuis le 57e jusqu'au 60e mille, à l'extrémité de la ligne de base, le terrain est plus inégal et les montagnes plus élevées. A 58 milles et 9 chaînes, la ligne passe à une chaîne de l'extrémité sud d'un lac ayant une direction nord de plusieurs milles, et une largeur de la moitié ou des trois quarts d'un mille.

Sur les 59e et 60e milles, il y a un beau coteau de pin blanc ; l'autre bois est assez gros aussi et consiste en bouleau, épinette blanche, sapin et quelques cèdres.

Entre 53 et 15 chaînes, sur le sixième mille, la ligne passe au centre d'un étang de forme ovale, dont l'eau est très claire et très profonde, et je n'ai pu en voir ni l'entrée ni la sortie. A partir de cet étang, le terrain s'élève vers l'est environ 100 pieds en cinq chaînes, puis il est uni pour à peu près sept chaînes et descend de nouveau d'environ soixante pieds jusqu'au soixantième poteau de mille.

Le 60e poteau de mille est sur le versant de la colline. Ce poteau est en épinette rouge et d'à peu près 6 pouces carrés. J'ai aussi coupé une épinette blanche de six pieds de haut et je l'ai équarrie comme poteau et ai marqué dessus la distance, le numéro de la limite et la date.

Depuis le 60e poteau de mille, j'ai tiré une ligne méridienne jusqu'à la rivière Outaouais, distance de huit milles cinquante-six chaînes

et demie. Tout ce qu'il est necessaire de dire du terrain le long de cette ligne peut se résumer en quelques mots, savoir : c'est un terrain pauvre et stérile, et sur huit milles, rocheux ou marécageux et en grande partie ravagé par le feu. Le dernier demi-mille, à partir de l'Outaouais, est cependant d'une terre assez bonne et le bois se compose en général de tremble, d'épinette rouge et blanche ; mais la longueur des arbres n'est pas très grande, vu que c'est une pousse de 30 années seulement.

Ligne méridienne depuis le 35e poteau de mille—Depuis le 35e poteau de mille, j'ai tiré une ligne méridienne sud jusqu'au lac Winnowaya, distance d'environ 11 milles 64½ chaînes. Le terrain est bon tout le long de cette ligne, mais particulièrement sur les cinq premiers milles, à partir de la ligne de base. Une grande partie de cette bande de terrain entre le lac Roger et l'Outaouais, paraît être de bonne terre et est assez bien boisée d'épinette rouge et blanche, de sapin et de tremble ; il y a aussi du gros bouleau et un peu de merisier. A cinq milles et un quart, la ligne passe dans une baie marécageuse de l'Outaouais, et à 6 milles 7 chaînes elle suit un détour de la rivière, plus d'un quart de mille.

A 6 milles 47 chaînes, la ligne traverse une petite rivière d'une chaîne et demie de large et qui sort d'un petit lac ou étang, un peu vers l'ouest. Un quart de mille plus loin, le terrain s'éleve, en sortant des marécages situés entre le petit lac en dernier lieu mentionné et la rivière Outaouais. Vis-à-vis celle-ci, il y a une grande forêt de pin sur le côté est, ou rive gauche de la rivière.

Depuis le septième mille jusqu'au dixième ou premier rang, le terrain est accidenté et raboteux, mais le sol paraît être bon.

Depuis le dixième mille jusqu'au lac Winnowaya, le terrain est bas et uni et apparemment bon ; le bois est l'épinette blanche, l'épinette rouge, le tremble et le pin. Il y a une assez bonne forêt de pin, le long de l'Outaouais, sur la rive ouest, quelques milles en haut du lac Winnowaya.

Le plus beau pin que j'ai vu paraît être à l'extrémité sud de la sixième limite, dans le second rang, le long de la rive ouest du lac Rodger et sur la fin de la seconde limite.

Le climat, à la tête du lac Témiscamingue, ne diffère pas beaucoup de ce qu'il est à Québec. La saison est peut-être de quelques jours

plus courte, mais la tombée de la neige n'est pas aussi considérable. Il est difficile de juger par le dernier printemps, vu que ce printemps a été tardif et humide par toute la province. J'ai vu de très beau blé croître l'été dernier le long de la rivière des Quinze, et M. McTaggart a une ferme qu'il a commencé à ensemencer, l'année dernière, sur la rive ouest du lac des Quinze, et je n'ai jamais vu de plus belles pommes de terres ni de plus belle avoine que celles qu'il a récoltées.

Les frères Burwash ont deux fermes, l'une sur le côté sud du lac des Quinze, et l'autre, je comprends, sur la réserve des Sauvages, et l'un d'eux m'a dit, le printemps dernier, qu'ils avaient vendu pour au delà de deux mille piastres valant de foin et d'avoine, au chantier de M. Grant et de M. McTaggart. Quand je suis allé pour arpenter, ils montaient une machine à faucher et à moissonner. Depuis le temps de mon arrivée à l'endroit où j'ai discontinué mes opérations l'automne dernier, à partir du 24 mars jusqu'au 14 avril, le thermomètre en général marquait entre cinq degrés au-dessus et dix en bas de zéro, durant la nuit, mais les journées étaient belles. Les 16, 17 et 18 avril, nous avons eu une pluie chaude qui a fait fondre la neige partout dans les terres marécageuses, tellement que les hommes ont dû marcher dans l'eau et se défaire de leurs raquettes ; c'était plutôt une température de juillet que d'avril. Avant cela nous ne pouvions trouver de l'eau que dans les lacs et dans les grandes rivières. Heureusement pour nous, nous avons eu du temps froid et des nuits de gelée le reste du mois ; autrement nous n'aurions pu finir, vu qu'il était impossible de monter des provisions. Nous avons dû travailler le dimanche et nous avons été plusieurs jours avec rien que des miettes de biscuit et une petite quantité de lard.

Le 27 avril, nous sommes parvenus à l'endroit où nous avions un dépôt de provisions, et alors je suis revenu au 35e poteau de mille, pour terminer la ligne méridienne depuis cet endroit jusqu'au lac Winnowaya. La glace étant disparue sur l'Outaouais, je me suis procuré un canot d'écorce au fort Winnowaya et je suis parti le 3 mai et j'ai remonté l'Outaouais, en faisant le tour par la rivière Rodger, jusqu'à la ligne. J'ai dû envoyer ensuite quelques-uns de mes hommes dans le haut de l'Outaouais quérir du bagage que nous n'avions pu emporter avec nous, quand les provisions vinrent à manquer.

Durant le temps que j'ai été occupé à tirer la ligne méridienne, depuis le 35e poteau de mille jusqu'au lac Winnowaya, nous avons eu

du temps très défavorable, vu qu'il a plu ou neigé presque tous les deux jours. J'ai terminé la ligne jusqu'au lac, le dix-sept mai, et ce n'est que le jour précédent, le seize, que la glace avait disparu du lac. Il y avait encore une grande quantité de neige sur le flanc nord des montagnes et dans les terrains couverts de conifères.

Le 18, j'ai chaîné partie de la rive pour raccorder la ligne avec un arpentage que j'avais fait antérieurement, pour localiser l'embouchure de l'Outaouais jusqu'au lac Winnowaya. Le 19, nous avons laissé le Fort Winnowaya pour retourner, et les 21 et 22 il neigea et gela si fort dans la nuit, que nous avons dû briser la glace pour passer à travers les baies peu profondes, avec nos canots d'écorce. Après cela la température est devenue belle et nous avons eu du beau temps jusqu'à notre arrivée à Matawa, le premier juin.

Dans le cours de l'arpentage, j'ai pris des notes sur la configuration générale du pays et j'ai recueilli les informations que j'ai pu avoir, avec l'intention de faire rapport sur la ligne la plus praticable pour un chemin de fer ; mais la presse des affaires m'a empêché de de faire une étude aussi complète que celle que je m'étais proposé de faire ; aussi je m'abstiendrai, pour le présent, de faire aucune remarque sur ce sujet.

(*John O'Sullivan, 1883*)

HAUT DE L'OUTAOUAIS

Conformément aux instructions du département, en date du 10 août dernier, m'ordonnant de faire le relevé de la partie de l'Outaouais supérieur, comprise entre le confluent de la rivière Shu-shu-guan et le poteau planté par l'arpenteur Wagner, à l'extrémité de la ligne entre les comtés de Pontiac et de Montcalm, ainsi que le relevé d'une partie des tributaires de l'Outaouais, venant du nord, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit :

Après avoir fait les préparatifs nécessaires, je partis de Québec le 13 septembre et arrivai le 20, dans la soirée, à la tête du lac Témiscamingue. Ici, je me procurai des canots ainsi que des hommes et me mis en marche pour remonter la rivière, arrivant au lac Wabooskanan le 4 octobre, et je commençai à faire le relevé d'un cours d'eau venant du nord et supposé être une branche de l'Outaouais, sortant de l'extré-

mité nord du lac Victoria et se jetant dans le lac Wabooskuan. Le lit de cette rivière a à peu près la même largeur que celui de l'Outaouais ; mais l'eau est moins profonde, n'a pas de courant, et après avoir remonté cinq milles, j'ai constaté que la rivière se rétrécit à moins d'une demi-chaîne et qu'il n'y a même pas assez d'eau pour faire flotter un canot. La forêt qui borde de chaque côté la rivière indique aussi que celle-ci n'a pas d'importance, de sorte que jugeant qu'il n'était pas à propos de la remonter plus loin, j'ai abandonné ce relevé. J'ai appris ensuite que cette rivière ne sort pas du lac Victoria et qu'elle ne s'y rattache pas.

Je me suis ensuite dirigé vers le lac Kitchisagan, ou Victoria, où j'arrivai le 7, et continuai ma route jusqu'à l'embouchure de la rivière Shushuguan (Poêle à frire) et commençai là le chaînage de l'Outaouais, que je continuai jusqu'au poteau de l'arpenteur Wagner. Après avoir terminé ce chaînage, je me rendis à la rivière Kapitajewano et en fis le relevé sur une distance d'environ vingt-cinq milles. La largeur moyenne de cette rivière est d'environ deux chaînes. Elle est profonde et son cours est paisible. Ses bords sont bas et plans partout. Le sol est excellent. La forêt se compose de tremble, de bouleau, d'épinette blanche, de sapin et d'épinette rouge.

Je descendis ensuite à la rivière Shushuguan dans le but de faire le relevé d'une partie de cette rivière, pour constater si le sol était aussi bon et aussi propre à la culture que je le pensais ; mais je ne pus pas me rendre loin avant que le froid ne se fît sentir, et la glace se formant rapidement, je vis qu'il était urgent de cesser mes opérations et de descendre en toute hâte, pour ne pas être pris dans les glaces.

De la tête du lac Témiscamingue au lac des Quinze, l'Outaouais n'est qu'une série de rapides et de portages qui font l'horreur des voyageurs, et encore bien plus des forestiers, pour la saison du bois. De la tête du lac Expanse jusqu'au delà du lac Victoria, la largeur moyenne de l'Outaouais est d'environ huit chaînes. Les bords sont bas et en beaucoup d'endroits couverts d'herbe. Le sol est bon, et sur les bords de la rivière, la forêt se compose de tremble, de bouleau, d'épinette blanche, de sapin, d'épinette rouge et de pin. Le terrain est plan et l'on ne voit pas de collines. A quelle distance de la rivière se continuent cette bonne terre et cette croissance de bois, je n'avais pas instruction de le constater.

Les plantes qu'on a tenté de cultiver (princ[illegible]lement les pommes de terre) ont parfaitement réussi. On récolte de grandes quantités de pommes de terre aux lacs des Quinze et Victoria. J'en ai aussi trouvé un champ au lac Wabooskuan, cultivé par un sauvage, qui était absent. Le chef Pawpawte, qui réside au lac au nord du lac au Bouleau, en récolte aussi en quantité suffisante pour les besoins de son monde. Près de l'embouchure de la rivière Kapitajewaby, il y a aussi un sauvage, nommé Natawe, qui a un défrichement considérable où il fait de bonnes récoltes. Il avait plusieurs bêtes à cornes, de bonne apparence, et une grande quantité de foin sauvage pour les hiverner.

Avant de terminer ce rapport, il me sera bien permis d'exprimer l'opinion, qu'à raison de l'uniformité de niveau de cette région, de la grande étendue de bonnes terres qu'elle renferme et de la facilité à ouvrir des chemins pour y conduire, on peut s'attendre à ce qu'il se forme des établissements considérables dans cette contrée, dès qu'elle sera connue.

(*John Bignell*, novembre 1887)

RIVIÈRE QUEUE-DE-LOUTRE

Vos instructions comportaient que je devais commencer mon ouvrage au poteau du cent dixième mille, placé sur le lac Témiscamingue ; cela m'a été tout à fait impossible, car après deux jours de recherches, je ne suis parvenu à trouver que celui du cent cinquième mille, où j'ai commencé mes opérations, ainsi qu'il appert par mes notes et plan. Mes notes ne sont pas volumineuses, car j'ai traversé un immense brûlis. Le terrain plan et arable, consistant d'argile et sable, est très fertile et propre à la culture, surtout dans les cantons projetés de Guigue et Duhamel. Dans ces cantons, il y aurait peu d'ouvrage pour établir des fermes, car presque le tout est en brûlis, à part les abords des rivières et des lacs ; seulement que quelques souches à enlever et l'on peut m[illegible] la charrue de suite. M. M. Piché, [illegible] demeure dans le canton [illegible], possède une jolie ferme, c'est-à-[illegible] au delà de cent acres [illegible]re et il réussit très bien. Il cultive même son propre blé. Du [illegible] Témiscamingue, j'ai continué le relevé de la rivière principale jusqu'[illegible] sources. Ensuite j'ai commencé à opérer sur la branche Camer[illegible] que j'ai trouvée être d'une telle importance, que je me suis ren[illegible] ainsi que le comportait mes instruc-

tions, jusqu'au lac des Quinzes. Sur cette branche, il y a une bonne chaussée et deux glissoires de construites. Trois grands radeaux de pin rouge y ont déjà été exploités par MM. Humphrey et Roche, il y a quelques années. Du lac Sasseganega à la rivière des Quinzes, le terrain est assez bien boisé de pin rouge et blanc. C'est ma ferme conviction que si l'on désire éviter les rapides des Quinzes, il sera facile et peu coûteux de faire descendre le bois par la branche Cameron, au moyen d'un canal de peu de longueur ; mais, pour cela, il faudrait une autre exploration de cette partie, c'est-à-dire de quelques milles, afin d'y choisir la place la plus avantageuse.

(*Arthur Cimon*, 24 octobre 1881)

RÉGION DES RIVIÈRES ROUGE, DU LIÈVRE ET PETITE-NATION

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant, sur l'exploration entre la rivière du Lièvre et le Saint-Maurice. Sur le plan accompagnant les instructions, la ligne principale, ou ligne de base, est divisée en sections numérotées en allant vers l'est, à partir du commencement de cette ligne. Ces sections sont pareillement indiquées et numérotées sur le plan qui accompagne le présent rapport. Ces divisions facilitent les descriptions et les références au plan. Chaque section mentionnée dans ce rapport doit s'entendre comme renfermant l'espace compris de l'un et l'autre côté de la ligne de base, dans l'étendue de la distance à laquelle elle s'éloigne de cette ligne et s'étendant au nord-ouest et au sud-est aussi loin que nos explorations ont atteint et sont indiquées par les notes sur la conformation physique et les descriptions données sur le plan.

Outre le terrain avoisinant les lignes réellement arpentées, nous avons naturellement parcouru une grande étendue de terrain en allant et venant, pour atteindre le champ de nos opérations, ainsi que pour transporter nos provisions et nous les procurer. Les renseignements acquis et les opinions que nous nous sommes formées, de cette manière, sur la nature de ces localités que nous avons ainsi traversées, n'ont pas, comme de raison, l'exactitude et la précision résultant d'un examen plus minutieux sur les lignes arpentées ; mais ces renseignements et ces opinions ont tout de même leur valeur, en ce qu'ils aident à se former une idée approximative du caractère général de cette contrée, quant à son adaptabilité à l'agriculture ainsi qu'aux facilités d'accès par les moyens de transport naturels ou artificiels.

La vallée de la rivière de la Petite-Nation, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'à ses sources les plus éloignées, a été ainsi parcourue deux fois—d'abord par toute mon escouade, en se rendant à l'ouvrage, et une seconde fois par moi-même, avec un relais d'approvisionnements, ce qui nous a fourni une excellente occasion de comparer les parties occupées de cette vallée, avec les parties plus éloignées et encore inoccupées. L'impression résultant de cette comparaison est en faveur de la partie inoccupée, dont le terrain est plus fertile et plus plan.

La section Un embrasse le pays qui se trouve le long de la prolongation de la ligne extérieure nord du canton de Kiamica, et le long de la ligne de base jusqu'à l'intersection formée par la ligne transversale depuis le lac Rond jusqu'au lac Nomining. Le plan représente cette partie comme étant propre à être colonisée, mais sur une si grande étendue, qu'on ne pourrait jamais y établir des noyaux considérables de population. Le long des lignes de cette section, nous avons traversé quelques terres d'excellente qualité pour l'agriculture; d'un sol riche, composé de terre glaise noire, une surface assez unie pour être cultivée avec la charrue, des bois de la meilleure qualité, des érables très gros pour une région aussi montagneuse, dont plusieurs ont une couple de pieds de diamètre ; du merisier rouge ou blanc, de trois pieds de diamètre, en différents endroits, du bois blanc de dimensions semblables et quelques pruches. Ces deux derniers bois démontrent certainement que le climat peut permettre au blé de parvenir à maturité. Je dois ajouter que j'ai vu dans cette section quelques grands noyers isolés. Ces derniers sont une preuve encore plus évidente de la bonté du climat pour la culture du grain.

Les bonnes terres sont généralement sur les collines, tandis que le sous-sol des terrains bas, qui sont marécageux en certains endroits, est presque partout pauvre et sablonneux et couvert de mousse à la surface. Par cette richesse du sol sur les plus hautes collines, le pays ressemble à quelques endroits des Cantons de l'Est.

Les désavantages de cette section, sont :

1o. Qu'il n'y a pas de grandes étendues des meilleures terres. Les collines et les hauteurs ne sont pas élevées et les montées et descentes ne sont généralement pas raides ; mais les alternatives de monts et vallons se présentent souvent sur des distances relativement peu considérables. Le sol des vallons est généralement pauvre, comme j'ai dit

plus haut, les montées et descentes, les variations entre les basses et hautes terres, et vice-versâ, sont souvent rocheuses, quand elles ne sont pas raides, et invariablement, quand elles le sont, en sorte qu'il ne reste de bonne terre à utiliser, que les plateaux ou surfaces planes ou les pentes douces qui se trouvent près du sommet des collines et des hauteurs qui se suivent.

2o. Le second désavantage consiste en ce que les terres marécageuses et rocheuses, qui se trouvent entre les terres arables, nécessitant non-seulement divers établissements épars, mais exigeant l'ouverture d'un chemin plus long pour un certain nombre d'habitants, seraient aussi la cause d'une plus grande dépense pour construire ce chemin à travers les espaces où il faudrait enlever des rochers ou des pierres, ainsi que fasciner et égoutter les terres marécageuses.

J'ai parlé du sol des basses terres comme étant pauvre. Je ne voudrais pas qu'on comprit par là qu'elles sont toutes inutiles, ou entièrement impropres à l'agriculture. Il n'y a pas de doute qu'avec un système d'égoût convenable, quelques-uns de ces marécages pourraient être avantageusement cultivés en les réunissant à d'autres terrains plus élevés et plus favorables, qui sont limitrophes. Ces terres seraient plus avantageuses que celles où il y a beaucoup de roches et de pierres. Dans certains endroits où croît du beau bois franc, où le sol est bon et fort, il produit une forêt bien fournie de gros arbres, mais il est tellement rempli de roches et de cailloux, qu'il est inutile de penser à y labourer. Cependant, malgré ces empêchements, je considère que la section I est comprise dans la partie habitable du pays qui s'étend le long de la vallée de la rivière de la Petite-Nation, et de là au nord-ouest, de l'autre côté de la rivière du Lièvre et probablement jusqu'au Baskatong, et qu'elle est propre à être divisée en cantons et en lots convenables à l'établissement des colons. La rivière Kiamica, les ruisseaux les plus considérables qui l'alimentent et les chutes de la rivière de la Petite-Nation, offrent de nombreux pouvoirs d'eau propres à faire fonctionner des moulins ou d'autres manufactures presqu'à tous les endroits où l'on pourrait en avoir besoin. Je puis mentionner en particulier les deux chutes qui se trouvent au pied du lac Big-Bark, sur la rivière Kiamica, comme d'excellents sites pour des moulins, chacune d'elles étant assez forte pour faire mouvoir une demi-douzaine de moulins ou manufactures les plus considérables, en tout temps de l'année.

La rivière Kiamica, quoiqu'étant suffisamment grande, ne pourra jamais offrir des moyens de transport à quelqu'état de l'établissement auquel puisse parvenir le pays. Son cours est trop souvent interrompu par de longs rapides, peu profonds et très inclinés.

Nous n'avons vu de pin convenable au commerce nulle part ailleurs que là où la plus grande partie qui en valait la peine avait été coupée ; mais avant même qu'il eût été coupé, il devait y en avoir peu dans cette section. Là où il n'y a pas de bois franc, les terres sont généralement boisées d'épinette, de sapin, d'épinette rouge et de frêne. Nous n'avons pas vu d'épinette rouge assez grosse pour être employée ailleurs que dans ces endroits, quoiqu'il y en ait beaucoup d'assez grosses pour servir aux constructions locales. Quant à rencontrer des minéraux utiles, je ne sache pas que notre géologue, qui a pour attributions de les faire connaître, ait jamais réussi à en trouver. Aucun de ceux qui faisaient partie de l'exploration n'en a vu.

La section II comprend la partie du terrain exploré qui se trouve entre la ligne transversale de LeBer, au septième mille de la ligne de base et la ligne d'exploration nord-ouest de M. Wagner. Elle est indiquée au plan comme étant propre à faire des établissements disséminés.

Le pays, dans cette section, est le même que dans la section précédente. Toutes les remarques qui ont été faites sur celle-là s'appliquent directement à celle-ci, avec cette différence qu'ici il y a une faible augmentation de terre rocheuse, spécialement au nord-ouest de la ligne de route depuis le lac Little-Bark, sur la rivière Kiamica, traversant le lac au Brochet jusqu'au lac des Cônes. Les remarques concernant le pin et les autres bois de commerce qui se trouvent dans la première section s'y appliquent aussi. J'ai fait une omission quant aux minéraux utiles dans cette section, le géologue ayant trouvé à différents endroits des couches de calcaire cristallin, parmi les gneiss qui y prédominent. Cela assure aux futurs colons une source d'approvisionnement de chaux, article si utile.

La section III comprend le terrain qui a été exploré le long de la ligne d'opération, et sur chacun des côtés de cette ligne, entre la ligne de M. Wagner et la ligne de traverse dans le 23e mille de la ligne d'opération. Le sol change de nature dans cette partie du pays, et ce changement ne se trouve pas du tout favorable à l'agriculture. Il est indiqué sur le plan comme offrant ça et là des endroits disséminés,

propres à la culture, surtout entre la ligne d'opération et la rivière Rouge. Il va sans dire que ce changement ne suit pas notre ligne de division, entre celle-ci et la partie antérieure, ni qu'elle se fasse d'une manière assez subite et bien définie pour que nous puissions indiquer avec précision le point où la métamorphose se fait du mieux au pire. Une ligne courant à l'est depuis le lac des Cônes jusqu'à la rivière Rouge formerait, à mon avis, une ligne moyenne, au nord-est de laquelle je crains bien qu'aucune partie de la contrée traversée par nous ne puisse être trouvée propre pour les fins agricoles, telles qu'on les comprend aujourd'hui. Cette opinion est basée non-seulement sur la connaissance que nous avons du pays qui avoisine nos lignes, mais encore sur celle que nous avons de plusieurs autres points que nous avons été obligés de visiter.

A part un changement qui nous conduit à une surface beaucoup plus accidentée, à un sol inférieur et sablonneux, ainsi qu'à des pousses de bois excessivement pauvres en venue et en qualité, il y a aussi à constater généralement une plus grande élévation dans le terrain. Ce changement de niveau cause les longs rapides de la rivière Rouge. Il est aussi très remarquable dans les terres hautes qui se trouvent au nord-est du lac Kiamica et contournent ensuite la vallée Kiamica au-dessus du lac ainsi que sur les hautes collines qui s'enfoncent au nord et au nord-ouest, en contournant le rivage nord-est du lac Brûlé.

Soit à raison de la différence du climat, soit à cause de la plus grande élévation du terrain, la pruche ne se trouve pas au nord-est du lac Kiamica, ce qui est un fait significatif.

La ligne de division imaginaire, susmentionnée, allant vers l'est, à partir du lac des Cônes et traversant les rapides longs, sur la rivière Rouge, laisserait comprise dans l'espace propre à faire des établissements disséminés (*scattered cultivation*) presque toute la troisième section du côté sud-est de la ligne de base. Dans cette section, on trouve entre la ligne de base et la partie sud-ouest du lac Brûlé, un petit espace couvert de pins propres à faire des billots et du bois de bonne qualité. Ils se trouvent néanmoins en petit nombre, car ils sont enlevés dans l'espace décrit en face du 21e et du 22e mille de la ligne de base.

Les sections IV et V sont avec raison décrites ensemble, car leur nature est tout à fait identique, et elles sont entièrement impropres à

la colonisation. Les bois mous y prédominent, et ça et là se rencontrent certains morceaux de terre où croissent des merisiers d'une assez belle venue, mesurant à peu près 18 pouces de diamètre, et quelques rares érables ; les bois ordinaires sont l'épinette, le bouleau blanc, le sapin et le tremble. Les endroits où viennent les bois francs sont invariablement rocheux et pleins de cailloux. Il est rarement arrivé, dans ce district, que notre chaîneur ait planté son piquet sans aussi rencontrer une pierre.

La surface de cette contrée est inégale ; elle offre des collines qui ne s'élèvent pas, il est vrai, à une grande hauteur, mais elles se succèdent les unes aux autres avec la régularité des vagues de l'Océan. En la parcourant, l'on traverse soit des marécages couverts d'épinettes moussues, dans le creux de la vallée, soit des monts escarpés, dont le plateau offre peu de niveau, et chaque fois que le bois franc s'y rencontre, ce qui indique une meilleure qualité de sol, il se trouve presque toujours sur le sommet de ces collines.

Dans la section V, dès que l'on a traversé le *Stone-House*, tributaire de la rivière Rouge, désigné par les hommes de chantier qui l'exploitent sous le nom de *Cameron's Creek*, le caractère prédominant du pays consiste en savanes moussues, les rangées de collines sont moins élevées, le sol est pauvre ainsi que la végétation, le premier se composant principalement de sable blanc et l'autre consistant en sapins rabougris, bouleaux blancs et épinettes.

L'examen de la cinquième section ne fut pas continuée plus loin, à partir de la ligne principale ou du côté sud-est, parce que d'abord la principale branche de la rivière Rouge la traversait et qu'elle avait déjà été décrite par différents explorateurs du gouvernement et ensuite à cause de la stérilité bien connue de la partie supérieure des bords de la rivière, chose que nos observations ont constaté facilement en les parcourant d'un bout à l'autre.

Nous n'avons pas rencontré de pins près de nos lignes dans les sections quatre et cinq, mais en nous dirigeant vers la rivière du Lièvre, en partant du lac Brûlé, et en suivant le cours de la crique des Iroquois, j'entrevis sur ses rives des touffes de pins qui vaudraient la peine d'être exploitées.

La section VI, comme les deux précédentes, est impropre à la colonisation. Le caractère général du sol offre les mêmes aspects que la dernière partie de la session V, et pour les mêmes raisons déjà mentionnées l'exploration des lignes fût limitée. De fait, l'aspect du pays ne valait pas la peine d'explorer une ligne transversale, mais sachant que dans le but d'aider à la construction d'une carte générale de ce pays, cette ligne serait utile pour relier les sources de la rivière Rouge à la principale branche de la rivière du Lièvre, je crus à propos de mesurer la distance entre ces deux points. J'avais espéré qu'avant d'atteindre la ligne nord-est de cette section, nous rencontrerions la région des pins blancs qu'on dit se trouver dans les environs des sources de la Mantawin, ou rivière du Milieu, et de la rivière Manouan, mais nous n'en pûmes voir le moindre vestige.

D'immenses savanes couvertes d'épinettes, entrecoupées par des chaînes de roche, avec des bouleaux blancs rabougris et des trembles, sont les signes caractéristiques du côté nord-ouest de la ligne de base. Au sud-est de la ligne principale, les bords de la rivière Rouge sont rocailleux et escarpés ; le terrain est sablonneux et pauvre et couvert d'une végétation chétive ; on y voit du bouleau blanc, des sapins, du tremble et de l'épinette.

En terminant la description du pays qui borde la ligne principale de l'exploration, je dois faire observer que ces terrains sont très impropres à la construction des voies publiques et des chemins de fer, que l'on pourrait avoir, plus tard, l'intention d'établir, pour relier entr'elles les différentes places de cette localité. Ces difficultés se feraient sentir principalement pour la construction des chemins de fer.

Les collines ne sont pas élevées, mais leur forte déclivité et leur grand nombre exigeraient une excavation et un remblai considérable presque continuels, pour obtenir sur le chemin une pente qui ne serait pas trop forte. Quant aux chemins ordinaires, cette inégalité et cette aspérité du sol présentent naturellement beaucoup moins d'obstacles, vu qu'on peut presque toujours ouvrir ces espèces de route, même lorsqu'il y a des collines d'une forte déclivité.

Le gibier et le poisson, le poisson surtout, sont d'un très grand secours aux premiers colons qui vont s'établir dans ces places éloignées. Je ferai observer en conséquence que toute cette partie du pays que nous avons visitée est abondamment pourvue de gibier et de

poisson, comme le sont la plupart des autres parties du nord de l'Outaouais. Les animaux à fourrures sont presqu'entièrement détruits. L'élan, le caribou et le chevreuil sont assez communs. Les lacs et les petites rivières paraissent renfermer une quantité assez considérable de poisson de plusieurs des plus belles espèces, entr'autres la truite, le doré et le brochet. La chasse est faite surtout par quelques sauvages du lac des Deux-Montagnes.

Je dois maintenant faire quelques remarques sur le pays en général qui est compris dans les vallées de la rivière du Lièvre, de la Petite-Nation et de la rivière Rouge...

La rivière de la Petite-Nation peut être indiquée comme coulant au milieu d'une région habitable qui s'étend en arrière, à partir de l'Ottawa, dans une direction nord-ouest, avec quelques interruptions jusqu'au Baskatong, d'après ce que je suis porté à croire, et se trouve renfermée entre la rivière du Lièvre et la rivière Rouge, jusqu'à ce que ces rivières prennent une direction nord et nord-est. Le haut de la rivière de la Petite-Nation m'a paru plus favorable à l'agriculture que les terres qui sont déjà habitées à son embouchure. Pareillement, les rives de la rivière du Lièvre, sur une distance d'environ cinquante milles à son embouchure, nous parurent plus pauvres et d'un aspect plus rude, que les soixante ou soixante et dix milles qui suivent. Au contraire, le bassin formé par la rivière Rouge a sa partie la plus riche dans la vallée qui se trouve à l'embouchure de la rivière. Ces faits démontrent clairement l'existence d'une certaine étendue de bonne terre ayant, comme je l'ai déjà mentionné, une direction nord-ouest à partir de l'Ottawa et se continuent jusqu'à l'embouchure de la rivière de la Petite-Nation et de la rivière Rouge. La direction de notre ligne principale d'exploration, au nord-est, nous a porté dans cette étendue de terre là où elle est la moins considérable et nous fûmes en conséquence bientôt hors de ses limites.

Si je dis que ces terrains sont propres à la colonisation, on ne doit cependant pas comprendre que je veuille les comparer aux terres si unies et si fertiles qui bordent le St-Laurent, dans la province de Québec ou dans Ontario. Cependant, les connaissances que je possède sur tout le côté nord de la vallée de l'Ottawa, à l'ouest ou au-dessus de la partie dont je parle, connaissances que j'ai acquises par une longue suite d'années passées à explorer ces cantons dans toutes les directions,

me justifient de dire que cette partie du pays renferme les meilleures terres de la Couronne qui soient offertes à la colonisation, sur le côté nord de l'Ottawa, au-dessus de Grenville.

Le meilleur moyen pour parvenir à l'ouverture des chemins dans cette partie du pays serait de continuer les chemins de la vallée de la rivière de la Petite-Nation. Ces chemins présentent le trajet le plus court pour se rendre aux points où l'on rencontre les bateaux à vapeur. Le chemin qui part de l'Ottawa, allant à Papineauville et de là traversant St-André Avelin est un des meilleurs chemins de campagne qu'il y ait sur l'Ottawa, et déjà il est complété jusqu'au lac Simon ou Barrières. La qualité du sol qui, en cet endroit, est graveleux et découvert, se prêterait merveilleusement bien à faire de ce chemin une grand artère qui pourrait être prolongée dans l'intérieur, vu que les pluies n'ont pas l'effet de rendre les chemins aussi mauvais que dans les terrains où il se trouve une plus grande quantité de glaise. Il serait sage de continuer ce chemin, en le poussant jusqu'au bord ouest de la rivière de la Petite-Nation, ensuite en suivant une ligne qui passerait à quelques milles des bords du lac Simon, le poursuivre vers l'ouest en passant à travers le canton Kiamica ou en arrivant à son extrémité nord-est, et de là traverser la rivière du Lièvre et la ferme de MM. McLaren & Cie. Il serait alors facile d'ouvrir des routes qui partiraient de ce chemin et qui donneraient accès aux bonnes terres qui avoisinent le lac Nomining ainsi que les terres qui se trouvent mentionnées aux sections 1 et 2 de notre exploration. En construisant un chemin de colonisation le long de la rivière Rouge, on aiderait beaucoup à l'établissement de cette partie du canton.

Le sol, le long du bas de la rivière du Lièvre, est d'une qualité si peu favorable à l'établissement du chemin, que les habitants du haut de la rivière auront à passer par la Petite-Nation d'un côté et les colons de la Gatineau par l'autre côté, pour parvenir à cet endroit.

(*Lindsay Russell*, 15 janvier 1870.)

HAUT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE

En obéissance aux instructions de votre département, en date du 5 septembre 1873, pour l'arpentage de partie de la rivière du Lièvre s'étendant de l'angle nord-ouest du canton de Campbell jusqu'aux

Fourches, et de là en montant ses trois branches principales jusqu'à leurs sources, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant :

Etant incapable de trouver le piquet, à l'angle nord-ouest de ce canton, ni aucun vestige de la ligne, à cause de la grande étendue des travaux des chantiers et des embarras qui se sont faits depuis que ce piquet a été placé (en 1846), je pris pour point de départ de mes opérations un endroit proéminent, appelé "Cheval Blanc," qui est une grosse roche grise, qui se trouve au milieu de la rivière, à une petite distance plus bas que l'endroit où ce piquet aurait dû se trouver. Nous fîmes en montant le relevé de la rivière, marquant les arbres de mille en mille à mesure que nous avancions, et arrivâmes aux Fourches, en canots, le 30 novembre, rencontrant de la glace tout du long de la route et faisant des portages partout où elle était arrêtée. Depuis le *Cheval Blanc* jusqu'aux Fourches, le terrain, dans le voisinage de la rivière, est plan et le sol généralement bon ; on rencontre plusieurs terres où le grain et le fourrage sont récoltés pour alimenter les chantiers. Les bords de la rivière sont bas et le courant en est assez fort, brisé çà et là par des rapides. Les bois sont l'épinette, le pin, le sapin, le merisier, l'orme, le cèdre et le frêne.

Depuis les Fourches, après avoir pris une observation pour la latitude et constater la variation, je tirai une ligne vrai sud-est pour intersecter la ligne d'exploration entre les rivières du Lièvre et St-Maurice, laquelle je rencontrai entre les piquets des 32e et 33e milles, tel que mentionné en mon livre de notes. Cette ligne passe sur un terrain inégal et montagneux ; on y rencontre plusieurs petits lacs et ruisseaux ; le sol, en différents endroits, est médiocre et rocheux. Les bois sont le sapin, l'épinette, le merisier, le bouleau, le cèdre, l'érable, l'épinette rouge et le pin : ce dernier abonde dans le voisinage des Fourches, dans les premiers deux et trois milles, mais il diminue en quantité vers le douzième mille, au delà duquel il disparaît tout-à-fait. Vers le milieu du 8e mille, la ligne traverse un chemin d'hiver, lequel était tout nouvellement ouvert, de la ferme *Tapanee* aux camps des chantiers, situés entre les 14e et 22e milles, au-dessus des Fourches, sur la branche est. La distance des Fourches à la ligne d'exploration est de vingt et un milles, et des piquets de mille sont plantés tout du long et numérotés depuis les Fourches.

Cette ligne étant complétée, nous retournâmes aux Fourches et fîmes sur la glace le relevé de la branche est, jusqu'à la décharge du

lac Nemicachingue, d'où nous continuâmes le relevé, par une petite rivière et la chaîne des lacs à travers la branche ouest, que nous relevâmes aussi depuis les Fourches jusqu'à sa source, ainsi que la branche secondaire nord-ouest qui coule dans la branche est, vingt-cinq milles au-dessus des Fourches. Ces trois tributaires sont rapides et traversent plusieurs lacs, dont quelques-uns sont d'une assez grande étendue. L'aspect de cette région est partout le même, c'est-à-dire accidenté, en maints endroits, montagneux et rocheux. Le sol est pauvre et couvert de sapin, tremble, épinette rouge et pin. Ce dernier abonde depuis les Fourches et pour 25 milles au-dessus, le long de la branche est, et au delà, et diminue rapidement en quantité et est de qualité bien inférieure. Il se trouve aussi en abondance en certains endroits, le long de la branche ouest, mais diminue graduellement en allant vers la tête du lac Mejomangoos, où il disparaît tout-à-fait.

De la tête de la branche ouest, nous avons chaîné jusqu'à la branche est de la Gatineau, relevant le grand lac appelé Manjobagoos, situé à son embouchure. De là nous avons traversé en chaînant jusqu'à la tête de la rivière au Ruban, que nous avons relevée de sa source à son confluent avec la rivière Matawan, près du St-Maurice, où nous avons terminé nos opérations. Toute cette partie du territoire est inégale, accidentée et montagneuse; le sol est de médiocre qualité, sablonneux dans le voisinage des rivières et des lacs, et généralement rocheux sur les côtes. Il y a un brûlis assez considérable à l'entour du lac Manjobagoos et le long de la rivière au Ruban, et là où il n'est pas brûlé, le bois est le sapin, l'épinette, le bouleau, le cyprès, le tremble et l'épinette rouge.

Ayant terminé nos opérations nous nous rendîmes au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, situé à Weymontachingue, et le jour suivant nous descendîmes le St-Maurice jusqu'à la *Tuque*, où nous fûmes retenus une journée.

(*John Bignell*, 22 août 1874)

RIVIÈRE À L'OURS

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur l'arpentage que j'ai fait de la rivière à l'Ours et de ses principaux tributaires.

La rivière à l'Ours est un des principaux affluents de la rivière du du Lièvre et c'est une rivière importante au point de vue du commerce

du bois. Elle n'est pas connue sous le nom de rivière à l'Ours, mais sous celui de rivière du Sourd ; cependant, je lui conserve le nom de rivière à l'Ours, qui se trouve dans mes instructions. On peut, pour ainsi dire, considérer la lac à l'Ours comme la source de cette rivière. C'est un beau lac, de bonne grandeur, parsemé d'îles et dont les bords sont accidentés par un grand nombre de baies et de pointes. Le plan indique deux grands ruisseaux, la crique Cameron et la crique Kavanagh, comme débouchant dans ce lac. La crique Cameron est la plus considérable des deux. En descendant la rivière, à partir du lac, le premier tributaire qu'on trouve est la crique au Bouleau, qui est assez considérable, jusqu'à quatre milles de son embouchure, pour permettre la flottaison des billots. Le tributaire qui vient ensuite est la crique Kennedy, l'affluent le plus considérable de la rivière à l'Ours. A environ deux milles et demi, elle se bifurque. Ces deux branches sont longues et sur chacune d'elles les gens de chantiers ont fait la flottaison du bois. Vient ensuite, en descendant la rivière à l'Ours, la crique Benjamin, qui est assez considérable et propre à la flottaison du bois, sur tout le parcours que j'ai relevé. En descendant encore la rivière à l'Ours, on passe quelques chutes, des rapides, etc., puis on arrive à la rivière du Lièvre. La rivière à l'Ours a un cours rapide, accidenté par beaucoup de petites chutes et de rapides et les pouvoirs d'eau qu'elle forme sont tout simplement immenses.

La région arrosée par cette rivière est pierreuse et couverte de montagnes. Le lac à l'Ours est environné de petites montagnes et la contrée, dans son aspect général, est accidentée. Plusieurs îles embellissent ce lac et donnent aux paysages environnants une apparence qui charme la vue. Il existe aussi, aux alentours, quelques petits lacs, et les rivages des cours d'eau ont une hauteur moyenne de six à huit pieds.

Bois—Si on calculait la valeur du bois de pin qui a été descendu dans la rivière à l'Ours, on arriverait à des millions de dollars, et pourtant on est encore loin d'avoir enlevé tout celui qu'il y a. On rencontre aussi l'épinette blanche et rouge, ainsi que le bois franc et le sapin, ce dernier en quantité considérable.

Sol—Le sol se compose de terre sablonneuse, argileuse. Près des lacs et des ruisseaux au Bouleau et Kennedy, il est de très belle qualité ; mais, près du ruisseau Benjamin, il devient sablonneux et peu propre à attirer la colonisation.

Pêche et chasse—Le poisson existe en abondance dans le lac à l'Ours ; on y trouve la truite, le brochet, l'achigan, etc. Les cours d'eau sont moins fréquentés par le poisson, pour la raison que le courant est assez rapide et les fosses peu nombreuses, et on peut aussi ajouter, parceque la descente des billots s'y fait sur une grande échelle.

Si j'en juge par ce que j'ai pu constater durant mes opérations d'arpentage, le gibier est loin d'être abondant dans cette région.

(*G. E. McMartin*, 14 novembre 1887)

RIVIÈRE ROUGE

En arrivant à l'endroit fixé pour le commencement de mes opérations, je pris une méridienne à la première occasion qui s'offrit et procédai à la vérification de l'arrière-ligne de Clyde et de la ligne ouest de Grandison, opérations qui sont toutes décrites en détail dans mes notes d'arpentage.

Les tributaires venant de l'est sont la rivière aux Trois-Branches, deux criques considérables qui ont leur confluent immédiatement en aval des grands rapides, la crique de l'Ile, à environ quarante-six milles et demi, la crique à la Butte, à cinquante-six milles et trois-quarts, et la dernière, mais non la moindre, la rivière aux Deux-Branches, à quarante-sept milles et trente-cinq chaînes. Les tributaires du côté de l'ouest sont les grandes criques Nominingue et au Brochet, la petite crique Nominingue, deux grandes criques en aval des grands rapides, la crique à la Butte, un peu au-dessus du 60e mille et enfin la crique de la Maison-de-Pierre, où je cessai mes opérations pour cette saison.

Nous avons exploré tous ces cours d'eau jusqu'à une petite distance de leur confluent. J'ai arpenté une partie de la rivière aux Trois-Branches, c'est-à-dire la branche appelée Macaza, jusqu'au lac au Sapin, distance de neuf milles, où la rivière aux Trois-Branches, à environ un mille et demi, se divise en trois bras appelés respectivement la crique Macaza, la crique Froide et la crique Chaude. La première est regardée comme la plus considérable et elle reçoit les eaux de plusieurs lacs. La crique Froide n'a pas de lacs. La crique Chaude reçoit les eaux de plusieurs lacs, mais elle n'est pas aussi longue que les deux

autres, qui pénètrent dans l'intérieur jusqu'à trente milles au moins. Les sauvages m'ont appris que la rivière aux Deux-Branches se raccorde avec la Matawin, tributaire du Saint-Maurice.

Les cours d'eau d'un volume et d'une longueur assez considérables pour valoir la peine d'être arpentés sont la rivière aux Trois-Branches, les criques de l'Ile et de la Butte ainsi que la rivière aux Deux-Branches, à l'est ; les grandes criques Nomininguе et au Brochet, les deux criques débouchant en bas des grands rapides, la crique à la Butte et celle de la Maison-de-Pierre, à l'ouest, et la rivière Rouge, sur un parcours d'environ trente milles. J'ai cessé mes opérations à moins de trois milles du lac Rouge, le seul qu'il y ait sur la rivière du même nom.

Dans les hautes eaux, les rapides de cette rivière sont formidables pour la navigation en canot ; mais à partir du rapide Long le cours de la rivière—y compris les rapides et les chutes—n'offre aucune difficulté à la flottaison du bois—billots ou bois carré—excepté dans la partie inférieure du canton Grenville. La débâcle se fait de bonne heure sur cette rivière, de sorte que le bois qu'on lui confie pour la flottaison est rendu de bonne heure sur les marchés.

Les bords de la rivière sont hauts, massifs, formés de terre grossière et sablonneuse et ne renfermant pas de roches, excepté aux rapides. A partir de l'arrière-ligne de Clyde, les montagnes disparaissent dans la région traversée par la rivière Rouge, à mesure qu'on avance vers le nord. J'ai calculé approximativement le dénivellement du lit de la rivière, depuis le commencement de l'arpentage, à l'arrière-ligne de Clyde, jusqu'au confluent de la crique de la Maison-de-Pierre, au moyen de quelques niveaux pris en passant et qui sont comme suit :

1. Chute aux Iroquois...	6	milles	6	chaînes	de long..	30	pieds
2. Rapides des Pins.....	9½	"	4	"	" ..	4	"
3. Chute des Deux-Sœurs.	12	"	2	"	" ..	14	"
4. Chute du Rocher-Fendu	12½	"	3	"	" ..	10	"
5. Rapides Longs.....	13	"	115	"	" ..	50	"
6. Un petit rapide.....	18	"	8	"	" ..	2	"
7. Roche-Glissante.....	18½	"	5	"	" ..	8	"
8. Rapide de Lantier....	30	"	55	"	" ..	30	"

9. Longs Rapides.....	44 c. 56 m.	1121	chaînes de long..	840 pieds
10. Rapide à la Truite...	60 "	30	" " ..	30 "
11. Rapide Caribou.....	68 m. 70 chs.	10	" " ..	10 "
		1359	à 8 pds par m.	1028
12. Distance en eau calme mais rapide,.....		4187		418
		5546		1446

69 m. 26 chs.

13. Trois milles de rapides considérables jusqu'au lac Rouge. 54

1500

De l'Outaouais à Clyde, la distance et l'élévation égalent la somme ci-dessus..... 1500

De l'Outaouais au lac Rouge..... 3000

Le bois (pin) a été très abondant sur les bords de cette rivière, depuis l'arrière-ligne de Clyde jusqu'au pied des Grands-Rapides ; à partir d'ici, il diminue en grosseur comme en qualité jusqu'à la tête des rapides et dans la contrée avoisinante, où l'on ne voit plus que quelques pins blancs ; mais on le trouve en quantité en arrivant au lac Rouge. Comme de raison, je ne puis parler que de ce que j'ai vu et l'étendue du terrain que j'ai vue est petite, comparativement à ce que je n'ai pas vu.

La rivière aux Trois-Branches, les deux criques Nominingue et celle du Brochet sont de bonnes rivières à pin blanc. Plus haut que le canton Clyde, l'épinette est généralement petite ; mais il y en a en quantité et propre à l'exploitation dans les cantons Arundel, Montcalm, De Salaberry, Ponsonby, Suffolk et Amherst.

Le sol se compose généralement d'une terre légère, d'alluvion, sur les bords de la rivière et de chaque côté jusqu'à un demi mille dans l'intérieur. Nous n'avons vu de terrain de glaise, de peu d'étendue, qu'à la ferme du Milieu, vers le vingt et neuième mille. Sur les hauteurs, principalement du côté ouest de la rivière, le sol est léger ; c'est une terre jaune nette, approchant un peu du sable. A l'est de la

rivière, le terrain est plus accidenté par des côteaux rocheux et des marais sablonneux que du côté de l'ouest. Le terrain qui se trouve à l'ouest de la rivière, depuis l'endroit où j'ai commencé mon arpentage jusqu'au pied des Grands-Rapides, distance de vingt-six milles du nord au sud, et sur une largeur de cinq milles, constitue une bonne région pour l'agriculture et il me fait beaucoup plaisir de la recommander au gouvernement comme une bonne région de colonisation, dès qu'il sera fait des chemins pour y donner accès.

Il serait impossible de désirer un tracé plus propice pour ouvrir un chemin que celui qui longe la rivière Rouge, depuis l'arrière-ligne de Clyde jusqu'aux Grands-Rapides. Le terrain est propice de chaque côté de la rivière, mais plus à l'ouest qu'à l'est. Il y a un chemin d'hiver et un chemin d'été pour conduire les bêtes à cornes, depuis l'extrémité du chemin du gouvernement, dans Arundel, jusqu'aux Grands-Rapides, longeant la rivière à une certaine distance, en quelques endroits, du côté est, jusqu'à la première ferme de MM. Hamilton, frères, et de là sur le côté ouest de la rivière, sur une distance de vingt milles, jusqu'à la ferme du Milieu, où le chemin traverse la rivière, et à partir de là, après avoir traversé la rivière, ce chemin se continue sur le côté est jusqu'au pied des Grands-Rapides, où il finit.

Par ce chemin, on peut atteindre les terrains de colonisation situés le long de la rivière Rouge ; mais il y en a un autre, également bon, sinon meilleur, qui partirait du bout du chemin du gouvernement, dans le canton Suffolk, passerait par la petite rivière Rouge, tributaire de la rivière Nation et de là se rendrait au lac Maskinongé, où le morceau de terrain que je viens de décrire serait atteint de suite.

Il y a du pin blanc dans les vallées des criques ainsi qu'autour des lacs et des savanes, à l'ouest de la rivière. Le bois franc, qui est de beaucoup le plus abondant dans les endroits colonisables, est en général petit : c'est du peuplier, du bouleau—le bouleau des voyageurs—avec de grandes étendues d'érable dur.

Les terrains de la partie supérieure de la vallée de la rivière Rouge appartiennent aux formations que les géologues appellent métamorphiques, en partie stratifiées et en partie non stratifiées, ordinairement appelés gneiss syénitique.

Cette expédition a ajouté quelques faits aux connaissances que j'avais déjà, relativement à la croissance et à l'âge du pin ainsi qu'aux

causes de sa destruction, que je ferai connaître dans une autre occasion, vu que les renseignements donnés en réponse aux seize questions comprises dans mes instructions, concernant le pin et les autres bois de commerce, exigent un rapport spécial pour être traitées d'une manière appropriée.

J'estime comme suit l'aire des forêts de pin de la rivière Rouge, encore inoccupée, en arrière de la ligne de Clyde : quarante-cinq milles de profondeur en gagnant le nord, parcours déjà exploré, et je pense qu'il qu'il y en a encore quinze milles, ce qui ferait soixante milles et j'ai constaté que la largeur de ces pinières s'étend au moins dix milles de chaque côté de la rivière Rouge, ce qui donnerait 60 x 20 milles, c'est-à-dire 1,200 milles carrés, ou assez pour faire vingt-cinq grandes limites de cinquante milles carrés chacune.

(*Duncan Sinclair*, 20 mai 1864)

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur le parachèvement de l'arpentage de la rivière Rouge, dans le comté d'Ottawa, et de quelques-uns de ses principaux tributaires, d'une partie de la rivière du Milieu, affluent de la Matawin, qui se jette dans le St-Maurice—le tout exécuté conformément aux instructions du Commissaire des Terres, en date de Québec, le 17 février 1864, et aussi conformément aux instructions supplémentaires datées d'Ottawa, le 27 décembre 1865. L'ouvrage fait en vertu de ces instructions a été exécuté en trois campagnes ou expéditions : la première, au printemps de 1864 ; la seconde, durant l'hiver 1864-65 ; la troisième et dernière, durant l'hiver de 1866. Le cours principal de la rivière Rouge a été arpenté depuis l'arrière-ligne de Clyde jusqu'à sa principale source. Ceux de ses affluents qui ont été arpentés sont la rivière aux Trois-Branches, la crique Lantier et la rivière aux Deux-Branches, du côté de l'est ; la crique Nominingue et ses lacs ainsi que la crique Songu, nom sous lequel on désigne la partie supérieure de la crique Nominingue, du côté de l'ouest. La distance mesurée sur chacune de ces rivières et criques est comme suit :

Rivière Rouge, 115 et 38 milles	143	milles
" aux Trois-Bras	129	"
" aux Deux-Bras, 17¼. ruisseau Lantier, 6	23¼	"
Crique Nominingue	76½	"
Rivière du Milieu	68¾	"
Total arpenté	450½	"

Sol—Le sol est généralement léger et sablonneux ; mais il y a du côté ouest de la rivière Rouge, depuis l'arrière ligne de Clyde jusqu'au pied des Grands-Rapides, distance de quarante-cinq milles, une étendue assez fertile pour produire de bonnes récoltes durant quelques années après le défrichement. Le bon terrain qu'il y a du côté est de la rivière se trouve en si petite quantité et en lopins si disséminés, que pour le présent il n'offre pas d'avantages à la colonisation.

A partir du pied du rapide Long, sur le 45e mille de l'arpentage, le terrain est rugueux et rocheux, le sol est léger et sablonneux, et ces remarques s'appliquent à toute la région qui s'étend jusqu'aux sources de la rivière Rouge, à l'exception que le terrain devient plus marécageux en approchant de la ligne de faite. Cependant, il y a un morceau de très beau terrain environnant le dernier lac de la rivière aux Deux-Bras et le premier lac de la Matawin : ce terrain est boisé en érable, merisier, avec un peu de sapin et d'épinette. Du lac Matawin à la rivière du Milieu, le sol se compose d'un gros sable près du rivage ; mais je suis convaincu que si on explorait les coteaux de bois franc que l'on aperçoit à distance tout le long du chemin en descendant, on y trouverait un meilleur sol que celui qui se trouve sur le bord de la rivière.

Bois—De l'arrière-ligne de Clyde au pied du rapide Long, distance de 45 milles, comme je l'ai déjà dit, la vallée de la rivière Rouge est bien boisée en pin blanc d'une grosseur moyenne, mais plus ou moins sain. Ces pinières ne s'étendent pas au loin de la rivière, pas à plus de cinq milles perpendiculairement, principalement du côté de l'est. Il n'est pas en quantité suffisante pour rendre son exploitation payante, sur les tributaires de la rivière aux Trois-Bras, au delà du treizième ou du quatorzième mille de l'arpentage de ces ruisseaux, savoir : le ruisseau Macaza, le ruisseau Froid et le ruisseau Chaud. Mais on trouve du pin en petites talles disséminées sur les coteaux qui bordent le ruisseau Songu jusqu'à sa source, du côté ouest de la rivière Rouge et j'ai raison de croire qu'il en est ainsi sur les ruisseaux au Brochet et Nominingue.

Le long des tributaires supérieurs de la rivière Rouge, le terrain est boisé principalement en bouleau, épinette et sapin, de petites dimensions. On trouve à peu près les mêmes bois sur la rivière du Milieu jusqu'au vingtième mille, où l'on rencontre un gros tributaire de cette rivière, le long duquel le bois est d'espèces différentes, cyprès ou pin

résineux, qui constitue une forêt dense de chaque côté de la rivière, jusqu'au lac Long, où l'on trouve un peu de petit pin rouge et blanc,—je dis petit, comparativement aux dimensions requises pour l'exportation. Depuis le lac Long, au 26e mille de l'arpentage, jusqu'au 35e mille, il y a beaucoup de pin blanc près de la rivière ; mais à mesure que le terrain s'élève en s'éloignant des rives, le bois franc prend le dessus et se compose principalement de bouleau et de peuplier. Le reste de la rivière du Milieu, aussi loin qu'atteint mon arpentage, est boisé en cyprès et en pin blanc de petites dimensions ; mais tous les arbres ont été détruits par le feu, de sorte que l'on aperçoit à peine un arbre verdoyant jusqu'aux Fourches, plus bas que le lac des Pins.

(*Duncan Sinclair*, 8 mai 1866)

RIVIÈRE DU DIABLE ET SES TRIBUTAIRES

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport suivant sur l'arpentage que jai fait de cette partie de la rivière du Diable et de ses tributaires, commençant dans le comté de Terrebonne, au 2e rang de Grandison, traversant le canton Wolfe et s'étendant jusqu'aux sources de la rivière, dans le comté de Montcalm.

Le nom de cette rivière paraît avoir été bien choisi, si l'on en juge par les chutes, rapides, remous, etc., que l'on rencontre dans cette périlleuse et pénible tâche de l'arpentage d'une des rivières les plus agitées. Depuis sa source, les eaux de cette rivière passent par une suite de commotions violentes, faisant à certains endroits un bruit tellement assourdissant qu'aucun son au monde ne pourrait être entendu, puis des détours calmes suivis de torrents qui se précipitent avec la rapidité d'un cheval à la course, et de là traversent les lacs. Cette rivière continue ainsi à serpenter entre le pied de la montagne Tremblante et celui de la montagne Bleue ; et, de là, traversant la Tuque, un véritable pinacle, elle continue sa course autour des ombres de cette mystérieuse montagne Tremblante, où, se joignant à la rivière Brulé, elle devient une rivière importante. La rivière Brulé est de même agitée et déserte, et ces deux pouvoirs d'eau réunis pourraient être estimés à une force de plusieurs millions de chevaux.

Aspect—En général, près de la source des rivières, le pays est plat et ondulé, et de même en est-il pour la rivière du Diable et ses tributaires. Le terrain est d'abord uni, et à mesure que l'on descend, les

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

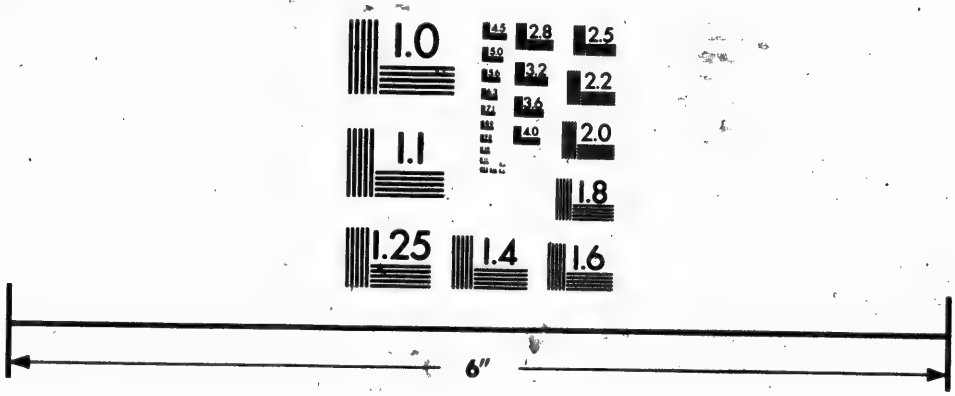

Photographic Sciences Corporation
23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

collines s'élèvent et les montagnes se dessinent et le pays devient tour à tour uni, ondulé et montagneux ; mais l'aspect du pays est certainement favorable à la colonisation. Les lacs intérieurs sont en petit nombre et sans importance.

Sol—On ne voit pas de sol fertile le long de cette rivière. C'est, ou une terre glaise légère ou une terre meuble jaune et sablonneuse; et bien qu'en l'examinant, l'impression soit qu'elle n'est pas de qualité à assurer des établissements, néanmoins il semble bien y avoir un nombre de colons qui attendent vivement le jour où cette contrée sera arpentée et ouverte à la colonisation ; et je n'ai pas le moindre doute que si leur désir était comblé, il y aurait, dans peu de temps, des établissements aussi prospères qu'à St-Jovite, qui, je m'en rappelle, était, il y a sept ans, un endroit aussi silencieux que la forêt. Où trouver dans le Canada un pareil avancement ? Aucun endroit dans le nord-ouest, avec sa richesse renommée, n'a fait plus de progrès. J'ai trouvé là une ville avec des églises, magasins, hôtels, moulins à farine et à carde, scieries et des commerçants de toutes sortes. Déjà des préparatifs se faisaient pour bâtir une nouvelle église paroissiale devant coûter $15,000. Il y a aussi un système d'aqueduc complet et chaque famille s'approvisionne de bonne eau pour une somme variant de 4 à 6 piastres par année. Et tout ce progrès s'est opéré dans l'espace de 7 ans. Il y a en outre un joli village à 5 milles environ vers l'est, connu sous le nom de Saint-Faustin, et qui est aussi prospère. Ces deux places se trouvent situés dans un rayon de 4 ou 5 milles d'un pays non arpenté. Les gens sont intelligents, sobres et industrieux. Telle est la classe de colons que j'ai trouvés peuplant le nord de notre pays, et telle est la classe de ceux qui demandent plus de terrain pour y coloniser.

Bois—Contrairement à la plupart de nos cours d'eau, la rivière du Diable ne peut pas faire parade de ses arbres de pin ; et quoique ce soit une rivière bien boisée, elle manque de bois de pin. Mais presque tous les autres bois que l'on rencontre dans nos forêts canadiennes s'y trouvent en abondance, de bonne grosseur et de bonne qualité. On y voit fréquemment du beau bois franc, y compris du merisier jaune et du bois blanc d'une grosseur peu commune. Près de la source de la rivière, le bois est petit, mais s'étend seulement à une courte distance de la rivière, où l'on trouve un grand bois. Je remarquai que les chantiers de bois s'étendaient le long de la rivière jusqu'au premier lac, et au delà pas de pin d'aucune valeur.

Pêche et Chasse—Pour ceux qui recherchent les amusements de la chasse ou de la pêche, je puis leur dire en toute sûreté que la contrée arrosée par la rivière du Diable est, pour les chasseurs, un véritable séjour de délices, où la rivière et la forêt abondent en gibier. La truite, la perche, le brochet, le brocheton, etc., remplissent les rivières et les lacs. La loutre, qui est leur seul ennemi, est dix fois plus destructive pour les poissons que les seines, lances, etc.

Le gibier, tel que le chevreuil, le caribou et l'orignal, est en abondance et rôde en liberté, sans être inquiété, dans ces paisibles forêts. Actuellement, il est tellement apprivoisé qu'il n'a aucune crainte de l'homme et peut être approché facilement à quelques verges de distance. Le petit gibier est peu nombreux. Parmi les animaux à fourrure, l'ours, la loutre et le vison sont en grand nombre ; mais le castor est presque complètement disparu. La seule raison pour laquelle le gibier est si abondant sur cette rivière est l'absence du bûcheron, dont la hache ne s'est jamais fait entendre en ces lieux. Les Sauvages, je suis chagrin de le dire, sont maintenant presque totalement disparus sur la rivière Rouge et ses tributaires, et pour ces raisons, le pays est encore resté à l'état primitif.

(*G. E. McMartin*, 13 juillet 1887)

DISTRICT DE SAINT-MAURICE

—

TERRITOIRE ENTRE LES RIVIÈRES DU LIÈVRE ET SAINT-MAURICE, PARTIE OUEST

Je partis du camp le 29 avril, accompagné par deux hommes et un sauvage, que j'avais engagé comme guide pour me conduire aux sources de la rivière du Lièvre et je me dirigeai vers le sud pour atteindre le lac Morialice et de là, par les portages, la rivière Pasquatezebe, qui débouche au nord dans le lac Madanbaskikac, ou lac des Tombeaux, qui est un lac d'une certaine étendue, situé à environ deux milles au sud de l'une des grandes baies du lac Wabaskoutyunk. J'ai trouvé sur la rive nord de ce lac un brûlis d'une grande étendue, où il ne reste pas de vestige d'un seul arbre, et j'ai été informé par mon guide que ce brûlis s'étend jusqu'au lac Manouan. Il y a sur les bords du lac, au sud, une colonie sauvage composée de quatre familles, qui ont défriché un lopin de terre où elles font chaque année une bonne récolte de pommes de terre.

Les lacs regorgent de truite, de maskinongé, de brochet, de poisson blanc, de doré et de carpe.

En partant du lac Madanbaskikac, j'ai suivi la rivière Otatenzibe, qui débouche dans le lac des Sucreries, où l'on trouve encore le brûlis mentionné plus haut. Au sud-ouest de ce lac, il y a une érablière qui est beaucoup fréquentée par les sauvages durant la saison du sucre. Partant du lac des Sucreries, j'ai traversé un portage d'environ trois quarts de mille, conduisant au lac Mazamasquahegon, qui est la source de la rivière du Lièvre. Ce lac a environ huit milles de longueur et plusieurs baies profondes. Le rivage est bordé par de hautes montages, couvertes en grande partie de bouleau blanc et rouge, d'épinette et de sapin.

Après avoir cherché en vain au sud de ce lac la ligne de MM. Russell et LeBer, je descendis la rivière du Lièvre environ six milles, où je recontrai la ligne tirée par ces messieurs à partir de la rivière Rouge. Je suivis cette ligne jusqu'au point où elle intersecte la ligne principale, entre le 50e et 51e poteau milliaire, d'où je retournai à

mon camp au lac Tourbis, où j'arrivai le 3 mai. Le 10 du même mois, ayant fini de construire un canot, je partis du lac Tourbis, accompagné de deux hommes, et descendis à la ferme du lac des Bois, pour compléter mon personnel. Le 18, je repartis de la ferme et atteignis le 53e poteau milliaire, sur la ligne d'exploration de la rivière du Lièvre et du Saint-Maurice, le samedi 18 juin, après quatre semaines de travail constant et ardu, occasionné en grande partie par de longs et nombreux portages, nécessités par le grand nombre de rapides que nous avons rencontrés sur notre route. A ce dernier endroit, après avoir établi la latitude et la variation de mon compas, j'ai tiré une ligne courant nord-est, astronomiquement, et l'ai prolongée jusqu'à sept milles.

Du 53e au 60e mille le terrain, dans le voisinage immédiat de la ligne, est très montagneux et rocheux. Le sol se compose de sable gris et jaune et le bois se compose principalement de bouleau, blanc et rouge, de sapin, d'épinette, de tamarac, d'érable et de pin. En montant sur le sommet d'une haute montagne, entre le 57e et le 58e poteau milliaire, j'ai eu une vue magnifique du pays environnant, qui est très montagneux et sillonné par un grand nombre de cours d'eau. Un vaste brûlis s'étend vers le nord jusqu'au delà du lac Madanbaskikac, et vers l'est, aussi loin que la vue peut atteindre.

Du 60e au 70 mille, la ligne traverse le brûlis mentionné plus haut, lequel est couvert par une jeune pousse de bouleau, de frêne, d'aulne, de cerisier et d'érable. La dernière partie de ce brûlis est marécageuse, de terrain rugueux, couvert de cailloux ou formé de bancs de gneiss. Le bois se compose de bouleau, blanc et rouge, d'épinette, de sapin, de frêne, de peuplier, de cèdre et d'épinette rouge. Le sol se compose de sable gris et jaune ; il est léger et très rocheux.

Conformément à mes instructions, au 60e poteau milliaire, j'ai tiré des lignes à angle droit avec la ligne de base et prolongé ces lignes jusqu'à un mille. J'ai aussi fait des explorations, à des intervalles réguliers, ainsi que l'indique le plan qui accompagne ce rapport, et constaté que le terrain est semblable à celui que traverse la ligne principale et, à mon avis, impropre à la culture. Au 70e poteau milliaire, après avoir, par des observations astronomiques, établi la latitude et la variation de mon compas, j'ai tiré une ligne nord-ouest, astronomiquement, que j'ai prolongée jusqu'à 52.33 chaînes, où j'ai intersecté la ligne de base de M. Arcand, pour la division est.

Je n'ai vu du pin, et en très petite quantité, que dans le voisinage du 50e mille. Je n'ai pas pas trouvé de spécimens de roches valant la peine d'être apportés au département.

(*Edmund B. Temple*, 12 septembre 1870)

TERRITOIRE DU SAINT-MAURICE, PARTIE OUEST

Le deux juin, je suis arrivé au poteau du trentième mille, sur la ligne de base pour la section est, à l'ouest du Saint-Maurice. J'ai commencé immédiatement mes opérations, continuant une ligne courant sud 45° ouest, astronomiquement, sur une distance de vingt-trois milles et cinquante chaînes, où j'ai rencontré une ligne transversale tracée par M. Temple, à 52 chaînes 33 mailles au nord-ouest de la ligne de base pour la section ouest du Saint-Maurice, à la profondeur de 70 milles du canton Kiamika.

La contrée que j'ai parcourue est fortement accidentée ; c'est partout un terrain rocailleux ou sablonneux, sur lequel s'élèvent quelques rochers escarpés, ou encore, quelques petites chaînes de montagnes peu élevées, entourant des lacs de peu de grandeur et dont le lit est également rocailleux.

Assez rarement nous avons remarqué quelques petites vallées où il existe une couche de terre végétable de bonne qualité ; mais, généralement, le terrain est très sablonneux et semble peu propre à la culture. Les différentes espèces d'arbres que nous avons remarquées sont surtout des arbres résineux, tels que sapin, cyprès, épinette, cèdre et pin ; encore ce dernier est-il en très petite quantité. On voit aussi beaucoup de bouleau et quelques rares merisiers.

(*Ls O. A. Arcand*, 29 août 1870)

DISTRICT DU SAINT-MAURICE—PARTIE EST

Nous avons l'honneur de faire rapport sur le progrès accompli dans les opérations qui nous ont été confiées et d'accompagner ce rapport des observations que nous croyons utiles au département, concernant les caractères physiques de la région que nous avons parcourue et son adaptabilité à la colonisation.

Le 25 juin, après avoir complété tous les préparatifs et envoyé une partie de nos hommes en canots par le Saint-Maurice, pour nous rejoindre aux Piles, nous partîmes de Trois-Rivières, en compagnie de M. A. Webster, un des officiers de Sir W. E. Logan et en charge de la partie géologique de l'expédition et nous nous rendîmes par terre à l'endroit où nous attendaient nos hommes. Nous entrâmes ici dans l'accomplissement de notre mission et commençâmes nos opérations en prenant pour point de départ un endroit situé sur la rive sud de la petite rivière Flamand, cours d'eau de peu d'importance qui débouche dans le Saint-Maurice, sur la rive droite, environ trois quarts de mille au nord des rapides du Grand-Détour, entre le 80 et le 81e mille, tel qu'indiqué sur le plan fait par M. Bignell de l'arpentage du Saint-Maurice et qui accompagnait nos instructions. Après avoir établi la latitude et la variation respective de nos théodolites, nous tirâmes une ligne courant sud 45° ouest, astronomiquement et la prolongeâmes sur une distance de trente milles, jusqu'au lac Cawashekamick, qui a plus de cinq milles de longueur et environ trois de largeur.

Le long des dix premiers milles de la route, le terrain qui avoisine la ligne est très accidenté et présente une surface rocailleuse, entrecoupée par un nombre considérable de lacs vaseux et peu profonds. Le sol est composé de sable jaune et gris cendré, offrant peu de profondeur, et les bois consistent principalement en épinettes, en sapins, en bouleaux, cyprès et pins.

Depuis le poteau du dixième mille jusqu'à celui du douzième, l'aspect général du pays est extrêmement âpre et montagneux ; il se compose presqu'entièrement de gros cailloux et de formations gneissiques avec une légère surface de sable gris cendré et de mousse. Quelques parties de cette section sont marécageuses. Les bois que l'on trouve sont principalement l'épinette, le sapin, le bouleau, le cyprès, l'épinette rouge et l'aune commune.

Arrivés au poteau du vingtième mille, nous trouvâmes un endroit dans le voisinage, d'où nous pûmes obtenir une vue plus étendue du pays avoisinant, s'étendant vers le nord-ouest, à une distance de huit milles et à dix milles vers le sud-ouest. C'était partout le même aspect montagneux qui prédominait, et aussi loin que l'œil pouvait atteindre le sol paraissait avoir été balayé par l'incendie.

Depuis le poteau du vingtième mille jusqu'à celui du trentième, la ligne passe à travers une grande étendue de terrain brûlé, mentionné plus haut ; l'aspect est moins montagneux que celui que nous venons de traverser.

Le sol se compose de sable jaune et gris ; ça et là on trouve des endroits d'un aspect plus encourageant que celui de la contrée que nous avons parcourue, mais ils occupent si peu d'étendue et l'on éprouve de telles difficultés à s'y rendre, que les probabilités d'y mener à bonne fin la création d'un établissement, ne peuvent être que très éloignées. La dernière partie de cette section offre une surface rocheuse, brisée et rabotteuse, couverte de cailloux et de roc solide de gneiss et de granit, qui la rend tout à fait impropre à la colonisation.

Conformément à vos instructions, au poteau du dixième et du vingtième mille, nous tirâmes des lignes à angle droit à notre ligne d'opération, mais à cause du terrain, évidemment impropre à la colonisation, nous n'avons pas continué à tirer ces lignes à la distance voulue, la surface étant inégale et pierreuse et la qualité du bois et du terrain étant semblable à celle de la ligne principale.

Au poteau du trentième mille, nous établîmes des lignes de chaque côté de notre ligne d'opération courant astronomiquement N. O. et S. E. et nous les prolongeâmes à une distance de quatre milles à partir de notre ligne d'opération. En général, vers le côté sud-est, la terre est d'une meilleure qualité que celle où nous avons déjà tiré nos lignes ; néanmoins, dans certaines parties, le sol est pierreux et bouleversé. Les bois consistent principalement en épinette, en bouleau rouge, en bouleau blanc, en pin et en érable. Vers le nord-ouest la ligne traverse le lac Cawashekamick qui se termine à la rivière Mondenak. Le long de cette ligne, l'aspect général de la contrée est uni ; on rencontre quelques parties fertiles, entrecoupées ça et là de parties marécageuses. Le sable jaune et gris semble prédominer dans la composition du sol. Les bois que nous rencontrâmes dans cette localité consistaient en sapin, en coudrier, en épinette rouge et en peuplier.

Nous avons aussi exploré à différents intervalles des deux côtés de la ligne d'opération, aux endroits où nous croyions la chose avantageuse, tel qu'on pourra s'en rendre compte par le plan ci-annexé, et d'après l'aspect général du pays, qui est montueux, rocheux et marécageux, il est, à notre avis, impropre à la colonisation.

Nous avons trouvé du pin seulement sur la première partie de la ligne sud-est, ci-dessus mentionnée, au trentième mille ainsi que nous l'avons dit plus haut, en référant plus particulièrement au bois que l'on a trouvé dans ces endroits respectifs. Dans l'endroit premièrement mentionné, des hommes de chantier sont occupés maintenant à tirer le bois de la forêt.

En retournant à notre point de départ, nous prolongeâmes notre ligne d'opération dans la direction du nord-est, à une distance de neuf milles et demi. L'aspect du sol et la nature des bois est en tous points semblable à ceux des autres parties de la ligne d'opération. A une distance d'à peu près quatre milles et demi du point du départ, la ligne coupe la rivière Windigo, qui se déverse dans le Saint-Maurice, à cinq milles de cet endroit. On trouve quelques pins dans cette localité, et les coupes de bois sont faites par les personnes qui ont établi des chantiers ici.

Pendant que nous continuions cette exploration vers le nord-est, nous reçûmes du département l'ordre de cesser les travaux à la première apparence de neige et, comme il y en avait alors une couche de six pouces sur le sol, nous arrêtâmes de suite nos travaux et nous mîmes en route pour revenir.

Nous ferons remarquer que d'après les renseignements obtenus des gens faisant du bois dans le voisinage, il paraîtrait exister, à peu de distance de l'endroit où nous avons discontinué nos opérations, une très grande étendue de terrain plan et fertile, dans la direction du lac Saint-Jean.

S'il est jugé à propos de continuer cette exploration, comme affaire d'économie, nous nous permettrons d'observer qu'il serait avantageux de faire transporter les provisions en hiver et de les cacher à des endroits convenables le long de la route, ce qui ferait éviter bien des retards et les risques qu'il faut nécessairement courir pour faire cette besogne en été.

(*L. O. A. Arcand,*) }
(*E. B. Temple.*) } 1869

RIVIÈRE MANOUAN, DE SON EMBOUCHURE AU LAC KEMPT

La contrée qui se trouve située entre le St-Maurice et l'entrée du grand lac Wabaskoutyunk ou lac Kempt, en suivant la direction de la Manouan, est élevée, accidentée et rocheuse ; la surface est brisée par des montagnes, ondulantes comme les vagues et généralement peu élevées. Il y a quelques chaînes de collines ou de petites vallées couvertes de petits bois, épinette noire, cyprès, bouleau et sapin ; il y a aussi quelques endroits savaneux, complantés en épinette rouge ; mais, règle générale, depuis le poste du Coucoucache et même un peu au delà, sur le St-Maurice, jusqu'à l'entrée du lac Kempt, les seuls bois qu'on trouve sont le bouleau, le cyprès, l'épinette et quelques sapins ça et là. Il n'y a pas de grandes pinières dans cette région et les seules que j'ai rencontrées sont situées vers les 25, 26 et 33e milles, du côté de ma ligne de base, et aussi sur les côtés sud-est du lac Manouan. Mais, au dire d'une personne compétente, qui a exploré le cours de la Manouan, l'on trouve de grandes quantités de pins sur les côtes qui bordent le grand lac Wabaskoutyunk, ou Kempt.

Le sol de cette vaste région est entièrement formé de sable, et par endroits tellement couvert de pierre et de roches, que l'on peut renoncer à l'idée de le rendre cultivable. Il y a cependant d'assez bonnes terres, mais d'une étendue peu considérable et si isolées qu'elles sont tout-à-fait impropres à la colonisation.

Les roches fixes appartiennent toutes à la formation granitique et nulle part je n'ai rencontré de trace de minéraux ou de stratification.

(*T. C. DeLachevrotière*, 31 mai 1872)

RIVIÈRE MANOUAN, DE LA LIGNE DE TEMPLE AU LAC KEMPT

Je me suis donc rendu à la ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, au poteau No. 65. De là j'ai chaîné, en suivant cette ligne et en gagnant le nord-est, distance de 67 chs. 30 m., jusqu'à l'endroit où cette ligne coupe la rivière appelée en langue sauvage Baskoutysiébi, où j'ai commencé le relevé de la Manouan. Après avoir constaté, par mesurages et angles du vrai méridien, la position exacte de ma première course de relevé, avec la dite ligne de relevé de MM. Temple et Arcand, j'ai planté un poteau de pin à ma première station, sur lequel

est gravé ce qui suit : " Commencement du relevé du lac Wabaskoutyunk ; T. C. D. L. 1873." Le commencement de ma ligne d'opération se trouve, en cette endroit, dans un grand brûlis, et je n'ai pu, en conséquence, plaquer aucun arbre vert auprès de ce poteau, point de mon départ. J'ai donc commencé à cette endroit le relevé de la Manouan, dans son cours général, jusqu'à l'endroit où je l'ai laissée l'année dernière, au poteau de 51 mille, à la décharge du lac Wabaskoutyunk. Je me suis conformé autant que possible à mes instructions. J'ai entré, dans mes notes d'arpentage les courses d'une station à l'autre, d'après le méridien magnétique, ayant eu soin, dans tous les cas, à chaque station, après mon départ, d'observer l'angle, à la minute d'un degré, que forme la dite ligne de relevé, d'une station à l'autre. Au bout de chaque mille chaîné, dans ma ligne de relevé, j'ai planté sur la rive sud un poteau marqué du nombre de milles qui se trouvent depuis la ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, jusqu'à l'endroit où j'ai arrêté mes opérations l'an dernier, au poteau marqué 51 milles du relevé de la Manouan. Ensuite, j'ai de là continué les numéros de l'année dernière, à partir de 51 milles, jusqu'à la hauteur des terres. J'ai aussi, suivant que les circonstances me le permettaient, marqué trois arbres dans les environs de chaque poteau. Lorsque j'ai rencontré des îles, j'ai suivi autant que possible le chenal du côté sud de ces îles. Néanmoins j'ai quelquefois passé de l'autre côté d'icelles, lorsque j'en ai été empêché par des rapides et des chutes. Dans ces derniers cas, j'ai seulement pris note des deux bouts ou extrémités de ces îles. Lorsqu'il y en avait plusieurs, j'en ai fait la reconnaissance et ai déterminé, par un mesurage, la largeur des plus considérables, et en ai conservé une esquisse figurative dans mon journal, ainsi que de la largeur de la rivière ou du lac en ces endroits. Quand les baies du lac Wabaskoutyunk m'ont paru d'une étendue assez considérable, comme dans les cas de la baie du Tonnerre, de celle nommée Moréalice, de celle appelée Obaoukanane et de celle de Pinataocou, j'ai fait alors un relevé rapide de leurs contours. J'ai aussi fait mention, dans mon journal d'exploration, des rivières et ruisseaux qui se déchargent dans la Manouan, tant d'un côté que de l'autre d'icelle, et de leurs noms ainsi que de la description du sol et des bois, faisant en même temps mention de chaque espèce de bois et de son abondance relative, de l'aspect général du terrain, soit qu'il fût uni ou montagneux, indiquant en même temps les côtes soit élevées, escarpées, soit planes qui se sont rencontrées sur mon passage. J'ai enfin fait mention des brûlis, pinières,

montagnes que j'ai trouvés dans le cours de mon exploration ainsi que de leur étendue et direction générale. J'ai de plus pris note des chutes et pouvoirs d'eau qui se sont présentés sur ma route, indiquant leur hauteur approximative et les endroits où il y a des portages. J'ai suivi leur direction, comme faisant partie du relevé en chaînant par équerre, les distances de ma ligne de relevé à aller au bord de la rivière, et j'ai pris soin de remarquer s'il se trouvait des îles intervenant avec le bord opposé de la rivière. J'ai fait du tout un plan figuratif, pour me servir dans la confection de mon plan général. J'ai suivi cette ligne de conduite dans tout le cours de mes opérations, et finalement je suis arrivé à la fin du relevé de la rivière Manouan, à la hauteur des terres, entre les eaux de la rivière Manouan et celles de la rivière du Lièvre. Rendu au milieu du portage, entre ces deux eaux opposées l'une à l'autre, et qui ne sont distantes l'une de l'autre que d'environ quatre arpents, dont l'une, la rivière du Lièvre, se décharge dans l'Ottawa, et l'autre, la Manouan, dans le St-Maurice, j'ai planté un bon poteau de cèdre équarri et sur lequel est gravé ce qui suit : Au sud-est, "77 milles, 38 chs. du St-Maurice ;" au nord-ouest, "Portage à la rivière du Lièvre ;" vers le nord, "Hauteur des terres, var. 13° 16′ ouest ;" vers le sud, "1873. T. C. de La chevrotière, Arpt. Prov.," le tout inscrit d'une manière ineffaçable. J'ai exécuté de la même manière l'arpentage et le relevé du lac Némicachinque, à la tête de la rivière du Lièvre. J'ai terminé mes opérations au poteau "No. 23 milles," à la décharge de ce lac qui forme, à cet endroit, la rivière appelée la rivière du Lièvre. Les poteaux plantés à chaque mille du relevé de ce lac sont numérotés respectivement à commencer par un, à la hauteur des terres, et se continuant sur le contour nord-est du lac, jusqu'au poteau No. 23, comme je viens de le mentionner.

La contrée qui se trouve située entre la ligne d'exploration de MM. Temple et Arcand, jusqu'au poteau de 51 milles du relevé de l'année dernière, à la décharge du grand lac Wabaskoutyunk est, en général, accidentée, mais les chaînes de montagnes ne sont pas très élevées. Le sol est, pour la plus grande partie, sablonneux. On y rencontre cependant des endroits d'une riche terre brune, surtout aux établissements de MM. Stoddard et Cie et au poste principal des sauvages Têtes de Boule, indiqué sur mon plan No. 1, sous le nom de "Dubé." Dans ces derniers endroits, le sol est très propre à la colonisation, car les grains, légumes, etc., viennent parfaitement à matu-

rité, ce qui indiquerait que le climat est plus doux qu'à Weymontachinque, où les pommes de terre viennent rarement à maturité. Ces renseignements m'ont été donnés par un nommé Dubé, canadien, allié à ces sauvages, qui y demeure depuis de longues années, et j'ai pu me convaincre de la vérité de ces informations par la récolte qui s'est faite à l'endroit appelé "Dubé," dans le cours de l'automne dernier.

Les sauvages dont je viens de parler, nommés Têtes de Boule, sont naturellement paisibles, assez civilisés, parlant très peu le français et sont visités de temps à autre par des missionnaires, ce qui peut expliquer jusqu'à un certain point leur état de civilisation. A l'endroit appelé "Dubé", se trouve marquée une place de chapelle et un cimetière où les sauvages qui décèdent sont inhumés.

Je crois devoir faire mention des travaux que MM. Stoddard et Cie ont faits dans le cours de l'hiver dernier. Tout en travaillant dans leur propre intérêt, ils ont ouvert un chemin de communication de 15½ milles de longueur qui plus tard pourrait être très utile à la colonisation, car ils se proposent de finir ce chemin, dès cet été, pour pouvoir s'en servir en toutes saisons. En effet, ce chemin relie la rivière Matawin à la Manouan, à l'endroit appelé Métabeskegaziébi, tel qu'indiqué sur mon plan, et sur ce parcours, le terrain est généralement uni et sablonneux, et les bois, tels que merisiers, épinettes blanches et rouges, bouleaux, etc., sont d'une belle pousse. Il pourrait s'y former des cantons offrant plus d'avantages que les établissements qui ont été formés à Ste-Emilie de l'Énergie, St-Zenon, etc., que j'ai parcourus en montant à la Manouan, qui cependant paraissent en voie de progrès, malgré les accidents du terrain. MM. Stoddard & Cie paraissent vouloir sérieusement faire de grands travaux sur la Manouan, car dès le mois de janvier dernier, ils avaient déjà une quarantaine d'hommes employés à construire des bâtisses sur la rivière Métabeskégaziébi pour servir de logements pour les travailleurs et contenir des approvisionnements qui, déjà, étaient assez considérables, car il y avait alors 200 barils de fleur et 150 barils de lard de rendus sur les lieux. Ils sont maintenant en voie d'y construire un vapeur pour faire le service des bois sur le grand lac Wabaskoutyunk.

Le pin se trouve en assez grande quantité dans l'espace compris entre l'entrée du lac Wabaskoutyunk et la hauteur des terres, tel que je l'ai indiqué sur mon plan par le mot "Pin," ainsi que dans l'espace

situé entre la baie Atibène et le lac Wabaskoutyunk même. Je n'en ai pas vu en aussi grande quantité ailleurs, mais il y en a partout un peu. D'après les renseignements fournis par des personnes compétentes, le pin est partout d'une excellente qualité.

LAC NÉMICACHINQUE

Tête de la rivière du Lièvre—Le sol et l'aspect du terrain se trouvent à peu près les mêmes à Némicachinque qu'à la Manouan. Le pin ne s'y trouve pas en aussi grande quantité qu'ailleurs ; cependant il s'en trouve un peu depuis la hauteur des terres jusque vers le poteau " No. 7 milles " du relevé du lac. Les autres qualités de bois sont à peu près les mêmes qu'à la Manouan, c'est à savoir : le cyprès, le pin rouge, l'épinette, le bouleau, le sapin et en quelques endroits le cèdre. Je n'ai eu occasion de remarquer des érables qu'à deux endroits seulement, sur l'île aux Erables, appelée " Erimaticou Ministécoru," et aux environs de l'établissement " Dubé," où les sauvages les ont déjà exploités en y faisant du sucre.

Il se rencontre, dans différents endroits environnant le Manouan, d'immenses brûlis qui ont fait un tort considérable aux bois, tel qu'indiqué sur mon plan général. Ces brûlis ont été causés par la négligence des sauvages ; mais aujourd'hui ils paraissent plus soigneux, car ils s'aperçoivent qu'ils se sont fait tort à eux-mêmes en diminuant leurs moyens d'existence, qui proviennent exclusivement de la chasse.

En somme, je considère que l'étendue de terrain que j'ai explorée, cette année, est beaucoup plus avantageuse, soit sous le rapport de la colonisation soit sous celui de la valeur et de la richesse des bois, que celle que j'ai explorée l'an dernier depuis Weymontachinque jusqu'au poteau 51 milles, à l'entrée du lac Wabaskoutyunk.

(*T. C. de la Chevrotière*, 31 mai 1873)

RIVIÈRE DU LOUP

Voici une description générale de la petite région que j'ai parcourue, touchant sa conformation, ses forêts, la qualité de son sol, les dépôts métalliques, son gibier et son poisson.

Le terrain arrosé par cette partie de la rivière du Loup est généralement montagneux et rocheux. La hauteur des montagnes varie de soixante à deux cents pieds et leur inclinaison de quatre à au delà de quatre-vingts pieds. Plusieurs caps, même, présentent l'aspect de murailles verticales. Au nord-ouest du canton Chapleau, à l'est de la rivière du Loup, au delà de la portée de la vue, et à l'ouest jusqu'à la région du lac des Iles et du lac Sorcier, tout le pays a été, depuis une douzaine d'années, ravagé par le feu. La valeur du bois de service détruit par ces feux est énorme. Le terrain baigné par le grand lac des Iles, par le lac Sorcier et le lac Sans-Bout et leurs décharges, et les terrains adjacents du côté de l'ouest, ont été préservés du feu. La forêt comprend encore en ces endroits, du pin, de l'épinette et du cèdre en assez grande quantité. La hauteur des sources de la rivière excède peut-être de trois cents pieds la hauteur du point de départ de mes opérations.

Le terrain cultivable se trouve par compeaux isolés plus ou moins étendus ; je les ai indiqués sur le plan ainsi que les gorges des montagnes franchissables, d'un lac à l'autre. J'ai trouvé un peu de minerai de fer à la surface du roc, sur la côté du sud de la crique Spaulding, près de son embouchure dans la rivière principale. L'endroit où j'ai trouvé ce fer est aussi indiqué sur mon plan. Autour du lac Sorcier, je n'ai pas vu de fer, mais la variation de l'aiguille aimantée subit des altérations variant de 10° à 45°. Sur la côte ouest du lac du Côteau, se trouve une veine de quartz d'environ vingt pouces de largeur sur une largeur de dix ou douze pieds, au bout de laquelle la veine plonge dans le roc. Cette veine présente à sa surface quelques petites globules d'argent. La veine se trouve marquée sur mon plan.

Outre le gibier errant, tel que le vison, la loutre et autres, il y a, dans cette partie de la rivière du Loup, une quantité assez considérable de castor. Si la chasse au castor était prohibée durant dix années, ce gibier se multiplierait prodigieusement.

Excepté dans les branches du lac Sorcier, du grand lac des Iles et du lac Sans-Bout, la petite truite est d'une abondance étonnante dans cette partie de la rivière du Loup, mais on n'y trouve pas d'autre poisson.

(*Hector LeBer*, 1885)

LACS ET RIVIÈRES DANS LE CANTON RADNOR ET LA SEIGNEURIE DU CAP DE LA MAGDELEINE

J'ai mesuré cent huit milles et un quart (108¼) de lacs et rivières, y compris les perpendiculaires.

La petite rivière des Cinq, qui se présente la première dans l'ordre de mes opérations, figure dans le total ci-dessus pour.... 3⅓ milles
La grande rivière des Cinq avec ses branches pour.... 16⅓ "
La rivière à la Pêche..... 21 "
La rivière Folle..... 20 "
La rivière Bouchard..... 7⅔ "
La rivière Matawin..... 0½ "
Formant ensemble 68¾ et laissant environ 40 milles pour les conteurs des lacs et les perpendiculaires.

La région renfermée par les rivières susdites forme environ cent milles superficiels, que l'on peut partager en trois plateaux, chacun à une élévation plus grande que l'autre.

Elévation du terrain—Le premier, celui de la petite rivière des Cinq, commence à près d'un mille du Saint-Maurice, avec une élévation d'environ quatre cents pieds au dessus du Saint-Maurice, contient environ dix-huit milles carrés d'un terrain généralement uni. Ce plateau est à peu près le même que celui de la rivière Bouchard.

Le second plateau est celui du grand lac des Cinq, environ cent pieds plus élevé que le premier, et se continue jusqu'aux lacs à la Pêche, où il se confond avec le premier.

Le troisième plateau est celui du lac Fou, environ deux cents pieds au-dessus du précédent, et sept cents pieds au-dessus du Saint-Maurice. Ce dernier plateau couvrirait environ vingt-quatre milles carrés, et le second autant ou plus que les deux autres réunis.

Pouvoirs d'eau—La rivière des Cinq, qui paraît prendre son nom de cinq rapides qui s'étendraient du Saint-Maurice jusqu'aux premières eaux navigables de la rivière Matawin, donnent quatre forts pouvoirs d'eau, dont le dernier en aval a, lui seul, environ deux cents pieds de chute.

La rivière Folle en donne sept, dont quelques uns de trente pieds de chute.

La rivière Bouchard en donne quatre et la rivière à la Pêche deux, tous très puissants.

Le bois—Si, dans cette région, l'on ne rencontre plus de pin en quantité notable, l'épinette, le tamarac, le cèdre, la pruche s'y trouvent en abondance. J'ai remarqué les érablières des lacs à la Pêche dont quelques-unes sont exploitées. Les hauteurs entre le lac Fou et le lac Bouchard sont couronnées de beaux bois francs, où l'on voit du chêne. On a commencé à exploiter le cèdre près du lac Bouchard. Bien que le cèdre se rencontre d'ordinaire dans les savanes, on voit en maints endroits, dans la région décrite en ce rapport, des cédrières considérables sur des hauteurs. J'ai mesuré un cèdre de onze pieds de circonférence. J'y ai vu aussi de l'orme, du frêne et du tilleul, de belle futaie, du noyer tendre et le pembina, qui sont considérés comme indices d'un bon sol.

Le sol—Bien que, dans la région dont il s'agit ici, j'aie rencontré une quinzaine de caps de roche, je crois qu'il s'y trouve généralement une couche de terre suffisante pour la culture, à l'exception toutefois d'une montagne, sur la ligne entre Radnor et la seigneurie de Batiscan, dévastée par le feu et présentant à la surface des rochers nus.

Une évidence de la profondeur du sol, c'est que l'on y voit très peu de bois renversé. Et à l'encontre de ce que l'on voit souvent ailleurs, dans les Laurentides, le sol ici m'a paru peu rocheux et exceptionnellement exempt de cailloux, avec peu de mines de fer pour influencer l'aiguille aimantée.

Le sol est généralement de bonne terre jaune, à partir de la petite rivière des Cinq jusqu'à la Matawin, avec des traces d'argile, et devient plus argileux en descendant la rivière à la Pêche et la rivière Bouchard, jusque près du Saint-Maurice, où les bancs d'argile affleurent à la surface.

Améliorations du sol et bâtisses—J'ai remarqué, à partir du lac Bouchard en descendant à la rivière à la Pêche, les vestiges d'un chemin que le gouvernement a fait construire, il y a plus de quinze ans, avec un pont de vingt-quatre pieds d'arche, encore solide.

On voit un commencement de défrichement au lac Etienne, un autre au lac Parker, un troisième au 1er lac à la Pêche, où se trouve un assez bon logement que MM. Boyer, Parker et Cie ont fait bâtir. Ces MM. ont aussi fait commencer une construction sur le lac Fou.

Distance aux établissements des colons—Il y a maintenant une chaîne d'établissement de colons, depuis les Piles, à venir au lac du Français, ou 4me lac à la Pêche, environ six milles de distance, et dans les limites de la nouvelle paroisses des Piles. Cela s'est tout fait depuis environ dix ans, et vu le développement que prend ici le commerce de bois et la facilité croissante des communications, la région des lacs et rivières que j'ai relevés d'après vos instructions susdites sera recherchée pour les fins de la colonisation et fournira le site à de nouvelles paroisses. Le district des Trois-Rivières vous devra d'avoir préparé cet événement en mettant en lumière cette région par des opérations qui pourront servir de base à de nouvelles subdivisions en lots de ferme.

(*James Barnard*, 4 décembre 1886)

RIVIÈRE A LA CHIENNE

La rivière à la Chienne, qui tire son nom d'un rapide situé près de son embouchure, sur la rivière Matawin, est navigable en canot pour les premiers six milles. Les deux milles suivants sont marqués par deux cascades : la première d'une hauteur d'environ 200 pieds, et l'autre, d'environ 75 pieds. Ces deux milles nous amènent à une région de lacs entrecoupés de collines, puis à une contrée de plaines. Les instructions limitant mes opérations à 50 milles, je n'ai pas pu explorer le haut de cette vallée, dont l'aspect m'a semblé propre à la colonisation.

La rivière à la Chienne est renommée pour la pêche au brochet et à la truite. Quant au brochet, si je n'ai pu constater sa présence ici, comme j'ai fait dans une expédition précédente, dans un autre endroit sur la Matawin, où j'en ai vu prendre des pièces de quinze livres et des dorés d'une dizaine de livres, je ne doute pas que le lac au Brochet, qui figure sur le plan de ce tributaire, est ainsi nommé d'après une expérience satisfaisante. Quant à la truite, j'en ai vu prendre, au grand lac à la Chienne, pesant dix livres et en abondance. J'ai constaté qu'il y a de la carpe et de la perche dans un petit lac que j'ai nommé lac à la Carpe, où l'on en a pris pour servir d'appât à la truite, qui m'a paru très friande de cet appât.

Le cyprès, le tremble et le bouleau sont les seules essences que j'aie rencontrées sur cette rivière en quantité notable. Les quelques pins qu'on y voit sont des débris échappés aux ravages d'un incendie, le-

quel aurait balayé ce territoire d'une façon désastreuse pour le commerce de bois, il y aurait environ vingt ans.

Le sol, autant que j'ai pu en connaître sous une couche de trois pieds de neige, paraît être de bonne alluvion, sur une étendue de cinq milles de front et d'un mille en profondeur, à l'embouchure de cette rivière, si j'en juge par l'apparence de la végétation qui consiste en grandes herbes de prairie, en frênes épars et en aulnaies. En arrière, c'est un terrain onduleux et des côteaux qui paraissent être de terre jaune de bonne qualité, par l'abondance d'aulnaies qu'ils produisent. Le pembina, indice d'un bon sol, s'y rencontre en maints endroits. L'absence de roches est remarquable.

Pour juger de la fertilité du sol, je crois suffisant de faire remarquer qu'en sus de la présence de terres fortes que j'y ai notée, tout le territoire avoisinant cette rivière et dévasté par le feu depuis peu d'années est presque partout recouvert d'une épaisse végétation.

En somme, je crois qu'il y a, sur les bords de la rivière à la Chienne, une étendue suffisante de bonnes terres pour y asseoir une paroisse prospère.

(*James Barnard*, 2 août 1888)

RÉGION ENTRE LE SAINT-MAURICE ET LA RIVIÈRE BATISCAN, DU CANTON MACKINAC AU LAC EDOUARD

D'après le rapport détaillé ci-dessus, j'arrive à la conclusion que plus de la moitié du territoire que j'ai visité est propre à la colonisation et qu'aussitôt qu'il y aura des chemins de colonisation pour y communiquer, il se couvrira bientôt d'une population robuste et industrieuse. Le sol, quoique rocheux par endroits, est d'une très bonne qualité de terre jaune, qui ne le cède en rien, non seulement aux cantons arpentés qui l'avoisine, mais à la plupart des Cantons de l'Est, qui n'ont pas un sol végétal d'aussi bonne qualité, et sont même plus rocheux. Les chutes d'eau abondent ainsi que les lacs poissonneux. L'autre moitié peut être réservée pour l'approvisionnement du bois de chauffage et faire un bon pâturage, où le sol est le plus rocheux, ce qui, au lieu de nuire à la colonisation, serait un bien public et particulier, car je crois qu'il est temps, en livrant le sol à la colonisation, de faire de telles réserves. Les rivières flottables sont les rivières

Mékinac et Eau-Morte, qui sont des tributaires du Saint-Maurice ; la rivière Batiscan a pour tributaires plusieurs décharges de lacs et les rivières Mequik, à Pierre et Michel. Le bois de commerce descendant de ces rivières alimente en partie les marchés de l'Angleterre et de l'Amérique, en passant par Québec ou Montréal, suivant l'endroit vers lequel on le dirige pour la vente. Le bois de commerce a presque tout disparu sous la hache des exploitateurs.

Les chemins de colonisation, pour atteindre cette région, peuvent facilement, non sans dépense, partir des lieux déjà habités. Le chemin de colonisation déjà ouvert au delà du canton Montauban peut être prolongé jusqu'à la ligne principale établie en vertu de mes instructions, qui n'est qu'à environ vingt et un milles du canton Montauban; ce chemin intersecterait les rivières Eau-Morte et Mékinac, vers le septième mille de la ligne, distance d'environ vingt et un mille. Un autre chemin de colonisation peut être ouvert, soit à l'est soit à l'ouest de la rivière Batiscan, jusqu'à l'île du lac Edouard. Ce chemin, en prenant la branche sud-ouest de la rivière Batiscan, appelée rivière Jeannotte, traverse sur son parcours des terres propres à la colonisation. Deux autres chemins de colonisation en voie de construction nommés Radnor et de la Magdeleine, ayant leur point de départ dans la seigneurie du Cap de la Magdeleine, appartenant au gouvernement, peuvent être dirigés vers ce territoire qui, après leur jonction aux Piles, continueraient l'un le long de la rive est ou ouest du Saint-Maurice jusqu'à la rivière aux Rats, un des tributaires du Saint-Maurice, où déjà, sur différents points des rives susdites, se trouvent des défrichements nouveaux et anciens et des colons hardis et entreprenants qui n'ont que les canots et les berges pour les mettre en communication avec leurs voisins.

Le climat de ce territoire est à peu près le même que celui des Trois-Rivières. Tous les fruits naturels ont atteint une maturité parfaite tant sur le haut des collines que sur les platins des rivières : la première gelée est venue le vingt-huit septembre.

Dans ma descente j'ai porté une attention particulière sur le territoire arrosé par partie des rivières Mequick, à Pierre et Michel, le long desquelles se trouvent des terrains bien propres à la culture.

(*H. Legendre*, 31 janvier 1870)

RIVIÈRES MOÏSE ET CROCHE

J'ai l'honneur de vous transmettre le plan ainsi que les notes de l'arpentage et du relevé de la rivière Moïse et de la rivière Croche.

Le terrain, dans le voisinage de ces rivières, est en général accidenté et montagneux ; cependant, le long de la rivière Moïse, il se rencontre quelques petits vallons très propres à la culture. Une exploration plus étendue, de chaque côté de cette rivière, ferait encore mieux connaître cette partie du pays qui s'étend de la rivière, allant vers le lac des Passes.

Le bois le plus commun, le long de ces rivières, est l'épinette, le sapin et le bouleau ; on rencontre aussi, en quelques endroits, l'épinette rouge et l'épinette connue sous le nom *d'épinette à chatte*. Le sol est généralement sablonneux, sable rouge, mêlé de gravier, et ailleurs, terre noire.

(*F. Pagé*, 1er avril 1887)

RÉGION ENTRE LA TUQUE ET LE LAC SAINT-JEAN

La région comprise entre le Saint-Maurice et le lac Saint-Jean est élevée, accidentée et rocheuse partout. C'est là que se trouvent les sources des tributaires du Saint-Maurice et du lac Saint-Jean. Le terrain est accidenté par des montagnes ressemblant à des vagues. Ces montagnes, en général, ne sont pas très élevées ; mais leurs flancs sont abruptes et elles ne sont pas rattachées les unes aux autres. Il y a peu de rangées régulières de collines ou de grandes vallées et toute cette région est couverte par une forêt de petit bois mêlé, se composant principalement d'épinette noire et grise, de sapin et de bouleau, avec ça et là quelques merisiers, peupliers, épinettes rouges et érables. Le sol de cette vaste région se compose presque partout de sable, formant parfois une terre jaune légère ; mais il est si pierreux et si rocheux qu'il y a peu d'espérance qu'il soit jamais mis en culture.

Cette région est bien arrosée par un grand nombre de petits cours d'eau ainsi que d'innombrables lacs, petits et grands ; mais les vallées de ces cours d'eau sont étroites et de peu d'étendue. La roche fixe est granitique et je n'ai observé nulle part ni minéraux ni stratification.

Il n'y a pas de grandes tailles de pin dans cette région ; mais ce bois est disséminé en grandes quantités sur les collines qui bordent les lacs et les rivières, principalement le long des rivières Bostonais et Croche. Beaucoup de ce bois est sain et bon ; mais, en règle générale, beaucoup d'arbres sont endommagés par des fissures et des nœuds et plus propres pour faire des billots que du bois équarri. S'il faut en croire les renseignements qui m'ont été donnés, les grandes pinières du Saint-Maurice se trouvent à l'ouest de cette rivière.

L'idée qu'il existe une grande vallée reliant le Saint-Maurice au lac Saint-Jean est tout à fait erronée ; le fait est qu'au lieu d'une vallée, c'est une ligne de faite élevée, accidentée par des rangées de collines qui séparent les bassins des différents cours d'eau. Ces collines, qui atteignent une hauteur considérable dans le voisinage des plus grandes rivières, diminuent généralement en approchant de la ligne de partage des eaux, le terrain s'élevant graduellement pour atteindre le sommet de la ligne de faite et s'abaissant pareillement de l'autre côté de cette ligne.

De cette description de la contrée comprise entre le Saint-Maurice et les établissements du haut du Saguenay, il faut bien conclure que les accidents du terrain, qui est rugueux et montagneux, et la qualité du sol, qui est aride, laissent peu d'espérance de voir cette région utilisée pour les fins de la colonisation. J'ai rencontré dans le cours de mon exploration beaucoup de lopins de terre comparativement bonne, mais ils ont si peu d'étendue et ils sont tellement isolés qu'il serait impossible d'en tirer parti pour la colonisation. A mon avis, le seul moyen qu'il y ait de faire des établissements continus et reliés les uns aux autres, se trouve dans l'utilisation de la vallée de la rivière Croche, où les dépôts d'alluvion qui forment les bords de cette rivière constituent les seuls terrains propres à faire des établissements.

(*W. F. Blaiklock*, 18 août 1859)

RIVIÈRES TRENCHE ET PIERRICHE

Après avoir transporté sur la rivière Trenche et la rivière Pierriche les approvisionnements requis pour ce travail, j'ai procédé au relevé de cette dernière, que j'ai poursuivi jusqu'à sa source, la distance étant de 22 milles et 37 chaînes. La chaîne de montagnes qui borde le St-

Maurice se trouve à ce point considérablement aplanie. A partir de la Tuque, la rivière St-Maurice est presque toujours en rapides, cascades et chutes. A une distance d'un mille de l'embouchure de cette rivière, nous laissons les montagnes. Depuis le 4e mille du relevé, nous traversons un terrain généralement uni de chaque côté de la rivière, et qui s'étend pareillement aussi loin que la vue peut atteindre. Les bois sont d'une seconde venue qui date de 40 ans environ. D'après mes observations antérieures, il est constaté que tout ce territoire a passé au feu, il y a une quarantaine d'années. Une étendue d'environ un million d'acres de terre en superficie a été ainsi balayée par le feu. J'ai remarqué en quelques endroits des troncs d'arbres d'une forte dimension, que la conflagration générale de ce territoire avait épargnés alors. Par ces indices, nous voyons que ces endroits étaient autrefois richement boisés. Le sol se compose d'une terre jaune, et en d'autres lieux d'une terre grise, mêlée de sable ça et là, sans cependant découvrir aucune roche sur le sol, qui est presque partout recouvert d'un humus très riche. Rendu au 19e mille, les bois sont d'une plus petite pousse, le feu ayant ravagé, en certains endroits, une seconde fois depuis cette conflagration. Le sol, cependant, paraît très propre à la culture. En arrivant à la tête de cette rivière, le bouleau domine sur tous les autres bois et il est d'une assez belle pousse.

D'après mes observations, la lisière de terre comprise entre la rivière Trenche et la rivière Pierriche, depuis son embouchure jusqu'à sa source, est propre à la culture, notamment l'espace compris entre les 5e et 19e milles, qui renferme un sol supérieur pour la culture. Et le climat est des plus favorables. La couche de neige, dans cet espace, était de 10 à 12 pouces le 14 février.

Je suis ensuite retourné à la rivière Trenche, en allant prendre le portage qui conduit à cette rivière, à l'embouchure de la rivière Pierriche. Après avoir établi la variation de l'aiguille, j'ai procédé au relevé de la rivière Trenche, depuis son embouchure jusqu'à sa source, la distance étant de 102 milles et 21 chaînes. Je dois faire, pour le voisinage, à l'embouchure de cette rivière, la même observation que j'ai faite pour la rivière Pierriche, où le terrain est généralement uni L'espace de terrain traversé par cette rivière, jusqu'à la chute rencontrée dans le 6e mille, est susceptible de culture et formé de bonne terre jaune. Ces places étaient autrefois richement boisées en pins ; mais, à partir de la chute, le pin était en petite quantité. Il se fait

cependant des chantiers dans cette localité, mais le pin est rare. En revanche, le cyprès et l'épinette, comme bois de commerce, donneront, plus tard, une exploitation très-riche. Le feu, comme je l'ai déjà fait remarquer, sur la rivière Pierriche, s'est aussi étendu jusqu'à cet endroit et est de même date. Cette seconde pousse de bois, comprenant le cyprès et le pin, pourra, dans quelques années, être exploitée avantageusement.

Depuis la chute, la rivière Trenche est en eau morte ; il y a cependant quelques petits rapides jusqu'à la 2e chute, qui se trouve au poteau du 43e mille. Sur toute cette distance, cette rivière est des plus avantageuses pour la descente des bois de commerce. Elle traverse presque partout un terrain généralement uni, complanté d'une seconde venue de bois, de même âge, et d'une même espèce, ce qui indique que cette conflagration de tout le territoire compris entre la rivière Chamouchouan et la rivière Saint-Maurice, paraît s'être étendue jusqu'à la hauteur des terres qui divise les eaux qui tombent dans le lac Saint-Jean, d'un côté, et de l'autre, jusqu'à une distance inconnue vers l'ouest. Tout cet espace de terrain ainsi traversé par cette rivière, jusqu'au 43e mille, est très propre à faire des établissements et s'étend d'un côté, jusqu'à la rivière Croche et le lac Saint-Jean, et de l'autre, aussi loin que l'ont peut voir, le terrain est aussi propre à la culture. Entre les 43e et 60e milles, les côtes de la rivière sont généralement montagneuses ; certains espaces, cependant, d'une assez grande étendue, permettraient de faire des établissements. Au delà de la rangée de montagnes qui bordent la rivière, quoique accidenté, le terrain est susceptible de culture, tant par la qualité du sol que par le climat. J'ai trouvé partout la couche de neige d'une épaisseur de 12 à 15 pouces, prise le 9 mars.

Depuis le 60e mille jusqu'à la source de la rivière, les montagnes disparaissent graduellement et partout le terrain paraît uni. Le sol est formé d'une terre jaune et grasse et de terre grise. Il n'y a pas de roches sur le sol. On remarque cependant, entre les 70e et 85e milles, de gros rochers ça et là ; le terrain, toutefois, serait cultivable tout autour. Le feu, en certains endroits, dans les derniers 10 milles du relevé, a ravagé de nouveau, en différentes places ; il se rencontre certains espaces où le cyprès et l'épinette pourront être utilisés plus tard comme bois de commerce. Il n'y a point de pins. On remarque aussi en certains endroits, dans les ravins, quelques places que le feu a

épargnées, dans cette conflagration à laquelle j'ai déjà fait allusion, et on y voit du bois de fortes dimensions, ce qui ne laisse aucun doute que ce territoire était aussi bien boisé que la vallée du lac Saint-Jean. La partie nord du grand lac de la rivière Trenche a souvent passé au feu ; là, les bois sont d'une petite venue. Le terrain est uni dans tous les alentours du lac, dont fait partie la rivière ; la terre est aussi propre à la culture.

Le 14 mars, étant à la hauteur des terres qui divise les eaux qui tombent dans le Saint-Maurice de celles qui s'écoulent dans la rivière Chamouchouan, j'ai mesuré la neige en différents endroits, et son épaisseur variait de 15 à 18 pouces.

J'ai remarqué en différentes places, autour du lac de la rivière Trenche, plusieurs endroits où les sauvages de la tribu des Têtes de Boule font la pêche l'été et prennent leur subsistance. Ce lac abonde en poisson, tel que le doré, etc.

Conclusions—L'exploration que j'ai été chargé de faire en 1873 et 1874, sur la rivière au Saumon et la rivière Windigo et leurs principaux tributaires, et celle que j'ai faite cette année, m'ont permis d'établir assez correctement l'étendue des terrains susceptibles de culture, comprise entre le Saint-Maurice et la hauteur des terres qui divise les eaux qui tombent dans la rivière Chamouchouan. Or l'ensemble de ces explorations me permet de dire que la partie de ce territoire ainsi connue, contient environ un million d'acres de terre arable. D'après mes observations, prises pendant le cours de ces explorations, j'ai acquis la certitude que le climat, dans toutes ces forêts, est tout aussi favorable pour la culture du grain qu'aux alentours du lac Saint-Jean.

Je crois donc devoir attirer particulièrement l'attention du gouvernement sur l'importance d'ouvrir à la colonisation ce vaste territoire, en y donnant des voies de communication. Je pense que l'ouverture d'un chemin d'hiver pourrait être faite à peu de frais, à partir des derniers établissements de la rivière à l'Ours, en ligne presque directe, jusqu'à l'endroit appelé les Fourches, puis de là, en suivant le côté nord-est de la rivière Trenche jusqu'à son embouchure, donnant une distance d'environ 70 milles, presque toujours unie. En attendant l'ouverture d'une voie ferrée, la population du lac Saint-Jean et des environs se servirait de ce chemain pour transporter leurs produits

dans les chantiers du haut du Saint-Maurice, ce qui aiderait grandement la colonisation du lac Saint-Jean, vu les prix élevés payés pour les produits dans ces chantiers.

(*Gédéon Gagnon*, 4 juillet 1877)

RIVIÈRES WINDIGO ET AU SAUMON

J'ai fait le relevé de la rivière au Saumon, depuis son embouchure jusqu'à ses sources. J'ai ensuite relevé le portage de la rivière Windigo jusqu'à l'intersection d'une des branches de cette rivière, laquelle j'ai relevé jusqu'à son embouchure, ainsi que ses principaux tributaires et ceux de la rivière au Saumon, qui toutes ont été relevées depuis leur embouchure jusqu'à leurs sources.

Sol et bois—rivière au Saumon—A partir du neuvième mille jusqu'au premier lac de la rivière au Saumon, dans le quarantième mille, la rivière est presque toujours en rapides, offrant beaucoup de places favorables pour des moulins. J'ai rencontré plusieurs chutes dans cette partie de la rivière ; la plus haute est de vingt pieds, dans le vingtième mille. A quinze chaînes du quarante et unième mille, sur la même rivière, se trouve un site favorable pour un moulin. Plusieurs autres places favorables pourraient aussi se trouver à l'intersection du petit lac au Rognon.

Le terrain traversé par la rivière au Saumon, depuis son embouchure jusqu'au vingt-quatrième mille, est généralement uni, chaque côté de la rivière, aussi loin que la vue peut atteindre ; le sol est de bonne qualité, il est composé de terre jaune et de terre grise argileuse. A part les bois originaires que le feu a épargnés, dans les ravins et les bas-fonds, qui sont d'une grosse coupe, composés de bois franc et mou, le bois qui domine est le bouleau de moyenne dimension. A partir du septième mille, l'épinette blanche, d'assez grosse dimension, ainsi que le pin gris, se trouve en assez grande quantité. Le pin gris, depuis le seizième mille en remontant, se trouve en grande quantité dans des talles rencontrées çà et là, et d'une assez grosse coupe pour l'exploitation. Depuis le vingt-quatrième mille jusqu'à la tête de la rivière au Saumon, le sol est généralement d'assez bonne qualité et rocheux en certains endroits ; c'est un composé de terre jaune et de terre grise argileuse.

Le feu qui a dévasté ces terrains dans toute l'étendue traversée par la rivière au Saumon et ses tributaires, et au delà, au nord-ouest, date de cinquante à soixante ans. Il serait difficile de se faire une juste idée de l'immense quantité de bois importants, de toutes espèces, qui a été détruite dans cette localité. L'épinette blanche, le pin, le bouleau, le tremble, se trouvent en abondance dans les endroits où le feu n'a pas pénétré. Partout le bois était d'une belle venue, ce qui démontre que le sol est propre à la culture.

Depuis le quarante-deuxième mille, le terrain est accidenté, en montant jusqu'à la tête de la rivière, particulièrement autour des lacs à la Croix et au Rognon ; le bois est rabougri, le terrain rocheux.

Bras sud-est de la rivière au Saumon—Le bois, le long de la branche sud-est de la rivière au Saumon, autour du lac Clair et des autres lacs, est d'une belle venue ; le bouleau domine. Le terrain est plus plan, les montagnes sont moins hautes ; leurs flancs sont boisés en gros bouleaux ; le bois de construction est assez abondant, particulièrement le pin gris et l'épinette rouge. Le seul bois franc est le bouleau. La terre est jaune en différents endroits ; il n'y a pas de roches. On trouve de magnifiques plateaux qui s'étendent au loin, boisés d'épinette rouge et blanche, et quelques bouleaux, le sol paraît être de bonne qualité.

Rivière du Cran—Le terrain traversé par la rivière du Cran est uni. Le sol est de qualité supérieure, composé en grande partie de terre argileuse, grise, et de terre jaune sableuse, sur les élévations comme sur la rivière au Saumon, le pin blanc est rare sur la rivière au Doré et sur ses branches.

A partir du neuvième mille, le terrain est montagneux et en taillis sur les montagnes, dont la plupart sont nues. Le frêne est partout d'une belle pousse, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'au septième mille de la branche susdite.

La branche nord-est de la rivière au Doré et ses tributaires traversent des terrains très propres à la culture, couverts de bois franc et mou d'une belle pousse, en certains endroits, au nord-ouest, incendiés jadis et couverts aujourd'hui d'une seconde venue ; le bois consiste en sapin, bouleaux, épinettes, et en quelques places il y a quelques érables. Mais à partir du quatorzième mille, du côté nord-ouest de la rivière

Doré, les montagnes se succèdent jusqu'aux sources de cette rivière, et sont couvertes en taillis en certains endroits et presque nues ailleurs; de gros rochers çà et là bordent la rivière.

Le doré et le wiwitouche sont les poissons les plus communs dans les lacs formés par ces rivières.

Rivière de la Fraie au saumon—Le bois, en général, de chaque côté de cette rivière, jusqu'au quatrième mille de son embouchure, est d'une grosse pousse, tel que bouleau, épinette rouge et blanche, aulne, sapin, le dernier domine. Le sol est généralement bien bon de chaque côté de la rivière ; mais, à partir du quatrième mille, la partie du terrain traversée par cette rivière est montueuse et rocheuse. Le bois est très long et d'une moyenne grosseur ; il y a beaucoup de bois sec et renversé sur les penchants des montagnes. L'épinette blanche et rouge, comme bois de construction, se trouvent en assez grande quantité, au nord-est de cette rivière, qui a beaucoup de rapides sur tout son parcours.

Rivière du lac des Portages—Le sol est rocheux tout le long de ce tributaire. Certains plateaux, aux alentours du lac des Portages, sont susceptibles de culture.

Dans une partie du premier et du deuxième mille, on rencontre des talles de cyprès ou de pin gris d'une moyenne grosseur, le diamètre variant de quinze à vingt pouces. On y trouve aussi de l'épinette blanche.

Rivière à Côté—La partie sud-est et sud-ouest de la rivière à Côté, jusqu'à la rivière au Saumon, est très propre à la culture. La partie nord-ouest est montagneuse. Les bois sont d'une moyenne venue et en brûlis en différents endroits, de même que le long de sa charge. Les autres tributaires de la rivière au Saumon traversent des terrains généralement impropres à la culture. Les espaces qui permettraient de faire de la culture ne sont pas d'une assez grande étendue pour faire des établissements.

Le portage de la rivière Windigo est généralement uni, de même que les alentours des lacs traversés par cette rivière. Du treizième au dix-huitième mille, les bois sont d'une assez belle pousse, l'épinette rouge domine. Autour des lacs, notamment autour du lac Wabepilen, l'épinette est en grande quantité et d'un diamètre variant

de dix-huit à vingt pouces. Le terrain est sablonneux et généralement rocheux. Certains espaces, ça et là, permettraient d'y faire des établissements. Depuis le dix-huitième à venir au vingt-quatrième mille, le terrain est pierreux et en brûlis sur les portages des lacs ; le même aspect se présente vers le nord-est. Le feu a renouvelé ses ravages, il y a une couple d'années, et s'est étendu vers la hauteur des terres des tributaires de la rivière Chamouchouan. Depuis le vingt-deuxième jusqu'au vingt-sixième mille le sol est d'une meilleure qualité. Cet espace, traversé par le portage, est propre à la culture. Les bois sont d'une belle pousse. L'épinette rouge, d'un diamètre variant de vingt à vingt-quatre pouces, se trouve en grande quantité, de même que le tremble et le bouleau, qui sont aussi d'une belle venue. A partir du vingt-sixième mille jusqu'à l'intersection de la rivière Kabetogoanigun, tributaire de la rivière Windigo et au delà de cette rivière, dans toutes les directions, aussi loin que la vue peut atteindre, le terrain est complètement uni, le sol est sablonneux et rocheux. Il en est de même de tout le terrain traversé par la rivière Kabetogoanigun jusqu'à son embouchure dans la rivière Windigo.

Sol et bois sur la rivière Windigo et ses principaux tributaires—Depuis l'embouchure de la rivière Kabetogoanigun, la rivière Windigo, jusqu'au quatorzième mille, est bordée de montagnes dont la plupart sont nues et n'ont aucun bois de commerce. Avant d'atteindre les sources de cette rivière, on rencontre un peu de bois vert, surtout du côté nord-ouest. En quelques endroits les alentours du lac Kawasbashowa sont boisés de bois d'une belle venue ; on y trouve de l'épinette blanche en assez grande quantité. Il n'y a pas de pin blanc sur ce tributaire ni sur aucun autre tributaire de la rivière Windigo en montant à ses sources. Les espaces de terrains qui sont susceptibles de culture sont de peu d'étendue, traversés par ces derniers tributaires.

La rivière Windigo, à partir de la rivière Kabetogoanigun, en descendant jusqu'aux chutes appelées Kwarasesiasita, est encadrée de hautes montagnes, dont quelques-unes atteignent les bords immédiats de la rivière, et en certains endroits s'éloignent de vingt à trente chaînes. Les plateaux sont boisés d'épinette blanche, cyprès, bouleau, d'une moyenne pousse ; la terre est jaune et rocheuse en certains endroits. Les montagnes sont généralement bien boisées en épinette blanche et rouge d'une belle venue.

Le terrain, à partir des chutes dites Kwarasesiasita, est uni jusqu'à la branche nord-ouest de la rivière Windigo, offrant une étendue de bonne terre de vingt-cinq à trente mille acres. La côte opposée de la rivière Windigo est une suite de montagnes, dont la plupart sont couvertes de bois vert d'une petite venue, et le sol est peu propre à la culture.

Le lac Kakashguataman, ainsi que sa décharge jusqu'à la rivière Windigo, sont entourés de vallées magnifiques ; quoique montagneuses, elles sont d'une grande étendue du côté ouest. Il n'y a pas de pins blancs, mais outre le sapin, le bouleau et l'épinette rouge sont en grande quantité autour du lac. Sur les autres tributaires, au nord-ouest de la rivière Windigo, depuis le trentième mille, le pin blanc se trouve en assez grande quantité, de même que l'épinette blanche et rouge, jusqu'à l'embouchure de la rivière Windigo. Le sol, dans cette distance, est de terre jaune très propre à la culture, du côté nord-ouest, et quatre ou cinq rangs pourraient y être divisés avantageusement, lorsque la colonisation aura plus tard atteint ces localités. Dans la même distance, mais au nord-est de la rivière Windigo, le terrain propre à la culture permettrait de diviser deux rangs, ce qui donnerait une étendue d'environ quatre-vingt mille acres de terrain propre à la culture, comprise entre le trentième et le cinquante-quatrième mille du relevé de la rivière Windigo.

De bonnes places de moulins se trouvent en différents endroits, sur la rivière Windigo, depuis son embouchure jusqu'à ses sources.

Le terrain traversé par la branche nord-ouest de la rivière Windigo est généralement uni jusqu'au quinzième mille du relevé et paraît s'étendre vers le nord-est jusqu'à la rangée de montagnes qui bordent la rivière Windigo C'est une bonne terre jaune sablonneuse, sans roches, rendant cette partie très propre à la colonisation. Le pin blanc et l'épinette blanche, particulièrement, y sont en grande quantité aussi loin que la vue peut atteindre dans toutes les directions.

Les incendies ont aussi promené leurs ravages sur la plus grande partie des terrains traversés par la branche nord-ouest de la rivière Windigo, à partir du vingtième mille du relevé de cette rivière en montant à ses sources. Le sol, dans cette partie de la rivière, est généralement sablonneux et rocheux et impropre à la culture. Les

espaces exemptés par le feu sont boisés en bois franc et en bois mou d'une belle venue. De bons pouvoirs d'eau se trouvent en différents endroits sur cette rivière.

La rivière Kakastinowagamag, tributaire au sud-ouest de cette dernière, offre beaucoup de bois de commerce. On trouve le pin blanc et l'épinette blanche le long de cette rivière et au loin le sol est une terre jaune grasse et une terre noire dans les ravins, de même qu'autour du lac Kasaganabiskug, tributaire de la rivière susdite.

La rivière Kakaninacashenewac, tributaire de la même rivière, est encadrée de montagnes sur presque tout son parcours, presque tout est en brûlis ; certains endroits au sud-ouest, exemptés par le feu, ont de l'épinette blanche de moyennes dimensions, et en assez grande quantité. Le sol est partout sablonneux et rocheux.

Conclusion—L'étendue de terrain propre à la culture traversée par la rivière au Saumon et ses principaux tributaires, à part du canton Demeules, déja arpenté, comprend environ douze milles de front, à partir de l'embouchure de la rivière au Saumon, en montant la rivière Chamouchouan, sur sept milles de profondeur, formant environ cinquante mille acres ; puis tout l'espace compris entre la rivière des Mousses, la rivière Trenche et la rivière au Saumon, formant une étendue d'environ soixante mille acres, dont les trois quarts pourraient être divisé en lots. Il n'y a pas de pin blanc sur la rivière au Saumon, ni sur ses tributaires ; mais le cyprès, ou pin gris, d'une moyenne grosseur, s'y trouve en grande quantité en différents endroits. L'épinette blanche et rouge, sur la plupart des tributaires de la rivière au Saumon, se trouve en assez grande quantité.

Portage de la rivière Windigo—A part quelques endroits traversés par le portage de la Windigo, autour des lacs et le long des tributaires de la rivière Trenche, il n'y a aucun bois de commerce. Le sol, en général, tout le long de ce portage, est de terre sablonneuse et rocheuse et impropre à la culture.

La rivière Windigo et ses prrincipaux tributaires—Depuis l'embouchure de la rivière Windigo jusqu'à trente milles environ, y compris la principale branche et ses tributaires, mille acres de terres sont propres à la culture. Sur le reste de la rivière Windigo et ses tributaires, il n'y a pas de terrain propre à la culture, pour y former des établissements. Il n'y a pas de pin blanc ; mais on y trouve l'épinette

blanche et rouge en assez grande quantité, en avançant à ses sources. Là le terrain paraît plus propre à la culture. Le pin blanc est en assez grande quantité, de même que l'épinette blanche et rouge, sur la rivière Windigo et ses tributaires, depuis son embouchure jusqu'à trente milles environ, mais pas au delà

(*Gédéon Gagnon*, 16 juin 1874)

RIVIÈRE MATAWIN ET SES TRIBUTAIRES

Le relevé sur lequel j'ai l'honneur de faire rapport comprend une longueur totale d'environ quatre-vingt-six milles et demi, renfermant une superficie d'environ soixante et douze mille carrés.

	Milles	Chaînes.
Sur cette longueur, la rivière Matawin prend dix-neuf milles et vingt-trois chaînes et demie	19	23½
La rivière des Ours, cinq milles vingt et une chaînes et deux tiers	5	21⅔
La rivière Antikaiagamak, cinquante et un milles et dix-sept chaînes et demie	51	17½
La crique d'Isaie, huit milles et soixante chaînes	8	60
La rivière Shawenigan	2	25½
Longueur totale	86	48¼

Rivière Matawin—J'ai remarqué neuf rapides ou cascades qui couvrent une longueur totale d'environ six milles et demi. La chûte de la petite Grand'Mère, qui tombe d'environ trente pieds, est la plus considérable. A partir du pied des cascades du Galet, en aval, on aperçoit d'abord un grand brulis décrit ci-dessous. A part du littoral des rapides, plus ou moins abrupts et rocheux, les rives de la Matawin présentent des étendues d'alluvion en prairie naturelle qui s'étendent quelque part jusqu'à un demi-mille en profondeur. En aval de la rivière Antikaiagamak, la rive sud de la Matawin présente une chaîne continue de pinières en jeune bois, jusqu'au rapide des Cinq, que cotoient des hauteurs couronnées de bois franc et dont les assises sont en dépots argileux. La rivière Matawin abonde en brochet, doré et ouatosé.

Crique des Ours—Cette crique avoisine le brûlis mentionné plus haut. On y voit quelques pinières et beaucoup de jeunes épinettes, sur des coteaux en terre jaune.

Crique du Crapaud—Cette crique conduit à une grande savane boisée en tamarac et éclaircie ça et là par des prairies de castor. En aval, sur la Matawin, se trouve le rapide du Cran, bordé d'excellentes terres jaunes.

Rivière Antikaiagamak—Les sources de cette rivière sont contiguës à une chaîne de montagnes nues, qu'on aperçoit à six milles de distance, et autour desquelles s'étend un vaste brûlis dont je n'ai pu découvrir la limite à l'ouest. Sur le parcours de cette rivière on rencontre des prairies naturelles considérables, et principalement sur les rives du lac du même nom. Cette rivière présente trois cascades : celle en amont du lac du même nom est seule remarquable par sa hauteur. Ce lac, qui n'est guère au-dessus des eaux de la Matawin, dans laquelle il se déverse par un cours navigable, abonde en brochet. On y remarque une argile blanche très légère. Sur la branche qui sort du lac à la Belette, on aperçoit quelques pinières, mais le bois le plus commun sur cette rivière est le bouleau blanc.

Crique d'Isaïe—On y a récemment exploité le pin. On y voit de bonnes terres jaunes et argileuses.

En général, ce pays m'a paru propre à la colonisation.

(*James Barnard*, 26 janvier 1888)

DISTRICT DE BATISCAN, PORTNEUF ET QUEBEC

—

TERRITOIRE ENTRE LES RIVIÈRES JACQUES-CARTIER ET BATISCAN

J'ai commencé cette exploration par le côté nord-ouest de la rivière Jacques-Cartier et à environ deux milles au nord-est de la ligne sud-ouest de la seigneurie Saint-Gabriel. A cet endroit, les accores de cette rivière sont très élevés, principalement par le côté nord-ouest, mais sont de terre cultivable et d'une assez bonne qualité. Les espèces de bois dominantes consistent en érable, mérisier, hêtre, bois blanc, épinette et sapin. Une fois cet grand accore monté, le terrain devient plus plat l'espace d'un quart de mille ; ensuite sa surface est irrégulière, il y a moins de bois franc et la terre est d'une qualité inférieure à la précédente. A environ deux milles de la rivière Jacques-Cartier est le lac Saint-Michel, qui a environ un mille de long sur deux tiers de large, auprès duquel il y a quelques petits rochers et l'espèce de bois dominante est le sapin, l'épinette et le bouleau. A un demi-mille de ce lac, le bois est mêlé et la terre assez bonne, quoiqu'il y ait encore des petits rochers ça et là. A environ deux milles du lac Saint-Michel est le lac Tentaré, qui a environ deux milles de long sur un demi de large, lequel abonde en excellent poisson: il est la source principale de la rivière aux Pins et est entouré par de moyens rochers, excepté qu'à son extrémité nord-ouest, où les accores sont plus bas et les rochers disparaissent.

Partant de ce lac, il y en a quatre autres petits, dans l'espace d'un mille, qui rendent la surface du terrain irrégulière ; mais la terre est cultivable et est probablement bonne. Les espèces de bois dominantes sont l'épinette, le sapin, le bouleau et l'aulne. Le même terrain continue jusqu'à un gros ruisseau qui coule à l'ouest et avec beaucoup de rapidité. La distance entre ce ruisseau et le dernier lac est d'un mille et trois quarts. Entre le ruisseau et la rivière Touryali, il y a une forte montagne, le sommet de laquelle est couvert par des rochers qui varient en hauteur et superficie ; mais son déclin, de part et d'autre, est de terre cultivable. Les espèces de bois sont le mérisier, le bouleau, l'épinette et le sapin.

La rivière Touryali est une des principales branches de la rivière Sainte-Anne : elle coule sur un lit de pierre avec beaucoup de rapidité et vers le nord-ouest, le vallon dans lequel elle serpente, a environ un arpent et demi de profondeur ; mais en rapprochant de la Sainte-Anne, les grands accores s'abaissent et lui laissent un passage plus libre, en sorte que son vallon devient à avoir sept ou huit arpents de profondeur et est de très bonne terre cultivable.

Partant de cette rivière, le terrain s'élève beaucoup et continue ainsi par échelons environ deux milles et la terre est cultivable, dans cette espace de terrain, et c'est du bois franc mêlé de toutes espèces, qui couvre sa surface. A la suite de ces deux milles, il y a une chaîne de rochers qui s'étend environ un mille et demi, du sud-est au nord-ouest et qui est entrecoupée par plusieurs petits lacs, d'une profondeur considérable, l'eau desquels coule à la rivière Sainte-Anne. Partant du dernier de ces lacs, il y a une forte montagne à descendre, qui a environ un mille; elle a plusieurs échelons qui donnent des descentes extrêmement raides. Vers la moitié de la montagne, la terre devient cultivable et est passablement bonne, dans le pied de laquelle passe la rivière Sainte-Anne, d'un arpent et un tiers de large, coulant sur un lit de pierre et avec beaucoup de rapidité. Elle serpente dans un très petit vallon, qui est bordé par le côté nord-ouest par la montagne Talayarde, qui n'est rien autre chose qu'un rocher aride et d'une hauteur considérable. Cette montagne se trouve interrompue par une branche de rivière d'environ soixante pieds de large, qui se précipite avec une rapidité extraordinaire du haut en bas de ces rochers et va se perdre dans la rivière Sainte-Anne à environ un quart de mille au sud-ouest d'ici. A environ un mille sur le haut de cette montagne, j'ai trouvé trois petits lacs qui sont entourés par de forts rochers, l'eau desquels coule vers le sud. Depuis la rivière Sainte-Anne jusqu'à ces lacs, la surface du terrain est très irrégulière et couverte de rochers ; le bois est le sapin, l'épinette et le bouleau. Depuis ces lacs, à monter à la troisième rivière Sainte-Anne, il y a environ quatre milles et demi. Dans cet espace, la surface du terrain est en grande partie couverte par des rochers, qui diffèrent en hauteur et en superficie et se dirigent indirectement les uns des autres, entre lesquels on trouve quelques pièces de terre cultivable, mais d'une faible étendue et d'une qualité bien moyenne, excepté qu'en approchant cette dernière rivière, il y a dans le bas du grand accore, du côté sud-est, beaucoup de terre

cultivable, entre les petits rochers qui se trouvent encore dans cet accore. Cette troisième rivière Sainte-Anne a un arpent de large, coulant sur un lit de grosses pierres avec beaucoup de rapidité et vers le sud. Le bois sur ces rochers consiste en épinette, sapin, bouleau et d'une venue très petite.

Au bout de ces cinq milles et demi, j'ai commencé à traverser vers le sud-ouest et j'ai continué ainsi environ six milles. Dans cette espace de terrain, j'ai toujours trouvé la même chaine de rochers. Vers la mi-distance, j'ai rencontré une forte montagne qui paraît se diriger du nord au sud. Dans le déclin ouest, j'ai trouvé plusieurs petits lacs et au bout des six milles, j'ai rencontré une branche de la rivière Batiscan, appelée rivière Pierre, de soixante pieds de large, coulant sur un lit de grosses pierres avec beaucoup de rapidité et vers l'ouest. De là, j'ai pris une direction à peu près sud-est, pour aller sortir à Fossambault.

Partant de cette rivière, le terrain relève beaucoup et à environ trois quarts de mille, j'ai trouvé deux petits lacs qui coulent à la rivière Pierre et qui sont entourés par des fort rochers, et à environ trois milles de la rivière Pierre, j'ai rencontré une forte montagne, qui paraît se diriger ici du nord-est au sud-ouest et qui fait la séparation des eaux entre la Batiscan et la Sainte-Anne. Après avoir descendu cette montagne, j'ai trouvé deux petits lacs qui sont bordés par des forts rochers ; mais à la distance d'environ deux milles de ces lacs, les montagnes deviennent plus régulières et commencent à descendre par échelons, en inclinant vers l'est. Les rochers disparaissent et la terre est cultivable. Le bois de construction consiste principalement en érable, mérisier, hêtre, épinette et sapin. Le même terrain continué jusqu'à la troisième rivière Sainte-Anne, qui coule sur un lit de grosses pierres avec un peu de rapidité et vers le sud. Le vallon dans lequel elle serpente a environ deux ou trois arpents de profondeur et la terre est d'une bonne qualité. Les espèces de bois principales sont du frêne, orme, peuplier et aulne. Le grand accore, du côté sud-est, est très élevé, mais d'une manière régulière et graduelle ; ensuite, la surface du terrain est irrégulière, mais le sol est d'une bonne qualité. Le bois de construction consiste en érable, hêtre, merisier, épinette et sapin. Le même terrain continue jusqu'à la rivière Sainte-Anne, laquelle coule sur un lit de gravier et avec peu de rapidité; elle a plusieurs îles d'une certaine étendue et la terre est d'une bonne qualité. Le vallon dans lequel elle serpente a environ quatre ou cinq arpents de profondeur ;

ensuite commencent les grands accores du côté sud-est de la rivière Sainte-Anne, qui ne sont pas bien élevés et sont de très bonne terre, jusqu'à la distance d'environ deux milles de cette rivière, où il y a plusieurs petits lacs, auprès desquels se trouvent quelques petits rochers, entre lesquels il y a plusieurs pièces de terre cultivable et d'une assez bonne qualité. Entre ces lacs et celui de Saint-Joseph, il y a une élévation régulière de très bonne terre. Le bois de construction consiste en érable, merisier, hêtre etc. Ensuite j'ai descendu au moulin de Fossambault et j'ai commencé à remonter vers le nord-ouest, auprès de la ligne seigneuriale entre Fossambault et le Bourg-Louis. Partant des derniers établissements de la seigneurie Fossambault, le terrain est presque horizontal jusqu'au lac Sergent, excepté qu'aux différents petits courants qui serpentent dans ce territoire, il y a des petites cavées, dans lesquelles les espèces de bois dominantes sont le cèdre, l'épinette, le sapin, le frêne et l'aulne. Sur les terrains plats, le bois est le merisier, le hêtre, l'érable, l'épinette et le sapin. La terre est d'une bonne qualité. Le lac Sergent est bordé par des terres basses, excepté du côté nord-ouest, où le terrain s'élève graduellement environ un mille. Ensuite, il incline au nord-ouest et il y a un petit rocher à descendre au pied duquel passe un gros ruisseau coulant vers le sud-ouest. Après l'accore du nord-ouest monté, le terrain est presque horizontal jusqu'à la décharge du lac aux Sept-Isles, qui est la branche principale de la rivière Portneuf. Ses accores sont un peu élevés. Entre le lac Sergent et le lac aux Sept-Iles, la terre est d'une bonne qualité, les espèces de bois principales, sur les élévations, sont l'érable, le hêtre, le merisier, l'épinette et le sapin ; dans les endroits les plus plats sont l'épinette, le cèdre, le frêne, le sapin et l'aulne. Partant de la dite décharge ou rivière Portneuf, le terrain s'élève graduellement environ trois quarts de mille, ensuite il commence à incliner à la rivière Sainte-Anne et à une petite distance il y a une savane à traverser, d'un demi-mille, où le terrain est horizontal et d'une mauvaise qualité. Après cette savane passée, le beau terrain recommence et continue jusqu'à la rivière Sainte-Anne et s'abaisse par degrés. Les espèces de bois dominantes entre la rivière Portneuf et Sainte-Anne sont le merisier, l'épinette, le sapin et l'aulne. La distance est d'environ deux milles.

La rivière Sainte-Anne coule ici sur un lit de gravier et avec peu de rapidité, dans laquelle il y a plusieurs îles d'une assez grande superficie et qui sont de très bonne terre. Le vallon dans lequel elle ser-

pente à environ cinq arpents de profondeur et ses grands accores sont peu élevés, mais celui du côté nord-ouest l'est un peu plus que l'autre, et après cet accore monté, le terrain est horizontal jusqu'à la troisième rivière, où il y a aussi une côte à descendre, d'une moyenne hauteur, au pied de laquelle il y a un très beau vallon, avant d'arriver à cette troisième rivière, qui coule sur un lit de gravier et avec peu de rapidité, dans laquelle il y a plusieurs îles, d'une étendue assez considérable et de très bonne terre. La distance entre ces deux dernières rivières est d'environ deux milles, la terre est d'une bonne qualité. Le bois de construction consiste en érable, mérisier, hêtre, épinette et sapin.

L'accore du côté nord-ouest, qui borde le vallon de cette troisième rivière, est un peu haut et escarpé ; mais une fois qu'il est monté, le terrain est horizontal environ un mille, ensuite il commence à incliner au nord-ouest l'espace d'un demi-mille, au bout duquel j'ai rencontré une petite rivière de quarante pieds de large, coulant sur un lit de grosses pierres avec beaucoup de rapidité et vers l'est. Le terrain entre ces deux dernières rivières est d'une bonne qualité ; le bois consiste en érable, merisier, hêtre, etc., etc., etc. Du côté nord-ouest de cette petite rivière, il y a une forte côte à monter et qu'il faut descendre aussitôt, à environ un demi-mille de la dernière petite rivière. Je l'ai encore rencontrée qui vient du côté nord ; ici elle est bordée du côté ouest d'une forte montagne, laquelle j'ai montée obliquement et son sommet est couvert par un fort rocher. C'est ici où finissent les terres cultivables de la rivière Sainte-Anne et après avoir descendu un échelon de ce rocher, j'en ai trouvé un autre à monter et enfin à la distance de quatre milles et demi de la dernière petite rivière, j'ai commencé à trouver des petits lacs et dans l'espace d'environ trois milles et demi, j'en ai trouvé cinq qui sont tous bordés et séparés les uns des autres par des rochers arides extrêmement élevés et escarpés. L'eau de ces lacs coule au sud-ouest. Du côté nord-ouest du dernier, il y a une forte montagne qui est couverte par des petits rochers et qui rendent sa surface irrégulière et il y a environ un mille et demi à la traverser, dans le pied nord-ouest de laquelle passe la rivière Ferrée, de soixante pieds de large, coulant sur un lit de roc avec beaucoup de rapidité et vers le sud-ouest, elle va se perdre dans le lac Long. Cette dite rivière est bordée du côté nord-ouest par un fort rocher, le sommet duquel est assez plat, environ un demi-mille ; ensuite il y a une forte chaîne à

monter, qui a le sommet très irrégulier et à environ deux milles de la rivière Ferrée commence une descente qui est extrêmement raide et qui se continue environ un mille, dans le pied de laquelle passe la rivière des Aulnaies, de trente pieds de large, coulant sur un lit de sable, avec un courant très lent et vers l'orient; elle prend son eau dans un lac qui est à une petite distance à l'est d'ici, va se perdre dans un autre, qui est à l'ouest, à peu près à égale distance et ensuite coule à la Batiscan.

La montagne qui sépare cette petite rivière de la rivière Ferrée, est la hauteur des terres entre la Sainte-Anne et la Batiscan. Dans le déclin nord-ouest de cette montagne, il y a environ la moitié du terrain qui peut être cultivé et qui est passablement bon. Le bois, dans cette partie, consiste en érable, merisier, épinette et sapin. La rivière des Aulnaies serpente dans un petit vallon de très bonne terre dans lequel il y a beaucoup d'aulnaies. Partant de cette rivière, il y a une forte montagne qui s'élève graduellement, le sommet de laquelle est assez plat et a environ un demi-mille de profondeur ; ensuite il faut descendre une certaine hauteur, mais bien doucement, et à la distance d'environ un mille et demi passe un gros ruisseau coulant à l'ouest. Dans cette dernière montagne, il y a environ le tiers du terrain qui peut être cultivé. Entre les petits rochers qui se trouvent sur sa surface, le bois est l'érable, le hêtre, le merisier, l'épinette et le sapin. Du côté nord-ouest de ce gros ruisseau, il y a aussi une forte montagne, sur laquelle il y a quantité de rochers et le bois est d'une mauvaise qualité. Dans le déclin nord-ouest, j'ai passé entre deux petits lacs qui coulent à la rivière des Aulnaies. Par le côté nord-ouest de ces lacs, le terrain s'élève très doucement et continue ainsi environ un demi-mille, au bout duquel il devient horizontal environ un tiers de mille ; ensuite il y a une forte descente qui incline au nord, au pied de laquelle passe la rivière Pierre, qui est aussi une branche de la Batiscan, coulant sur un lit de sable et très lentement, dans un canal profond et dans un assez beau vallon de bonne terre. A l'endroit où je suis arrivé à cette dite rivière, il y a trois petits lacs, qui lui donnent une largeur beaucoup plus considérable que celle qu'elle conserve le reste de son cours. Dans la dernière montagne que je viens de passer, il y a au moins la moitié du terrain qui peut être cultivée et la terre est d'une bonne qualité. Le bois de construction consiste en érable, merisier, hêtre épinette et sapin, et la distance entre la rivière des Aulnaies et l'endroit où j'ai passé celle-ci, est d'environ sept ou huit milles.

Dans la partie inférieure du dernier lac, qui est dans la rivière Pierre, se trouve l'embouchure de la rivière Lincheque, de quatre-vingts pieds de large, coulant sur un lit de sable et très lentement. Partant de la rivière Pierre, le terrain s'élève par dégrés environ un mille ; ensuite il incline au nord-ouest, avec une pente assez douce, environ deux milles et demi. Dans le pied de cette descente, passe la rivière Batiscan, qui a environ deux arpents et demi de large, coulant sur un lit de gravier avec peu de rapidité et vers le sud ; elle serpente dans un vallon de deux ou trois arpents de profondeur. Le terrain, entre la Rivière Pierre et la Batiscan, est presque tout cultivable et la terre est d'une bonne qualité. Les espèces de bois dominantes sont l'érable, le hêtre, le merisier, l'épinette et le sapin.

La température paraît être bien plus chaude sur la Batiscan que sur la Sainte-Anne, car les mêmes espèces de fruits qui étaient verts sur cette dernière lorsque je l'ai traversée, étaient mûrs quand je suis arrivé à la première, ce qui annonce une différence d'au moins quinze jours dans la saison et cela peut être attribué à ce que la Batiscan coule dans un canal beaucoup plus profond que celui de la Sainte-Anne.

Le vallon du côté nord-ouest de la rivière Batiscan est bordé par un moyen rocher, et ensuite le terrain s'élève par dégrés, qui est de terre cultivable et d'une assez bonne qualité jusqu'à la distance d'environ deux milles et demi ; après cette distance il y a beaucoup de fortes montagnes qui sont couvertes par des rochers. Dans cette chaîne de montagnes, j'ai trouvé trois petits lacs, qui sont bordés par des rochers extrêmement escarpés. Du côté nord-ouest de ces lacs, il y a une forte montagne à monter et qu'il faut descendre aussitôt, avec une pente très raide, au pied de laquelle passe la rivière Propre, de quatre-vingt-dix pieds de large, coulant sur un lit de grosses pierres et avec beaucoup de rapidité, elle serpente entre deux fortes montagnes. La distance entre cette rivière et la Batiscan est d'environ dix milles et il n'y a qu'environ trois milles de distance partant de la rivière Batiscan où la terre est cultivable ; dans les autres trois milles, il ya aussi quelques pièces qui peuvent être cultivées, mais qui sont d'une très petite étendue.

Partant de la rivière Propre, j'ai été vers le sud, et à une distance d'environ trois milles, j'ai rencontré un petit lac, et à un mille plus au sud, j'ai passé entre deux autres petits lacs. L'eau de ces trois lacs coule vers l'ouest et ils sont entourés par de fortes montagnes, qui

sont presque toutes couvertes par des rochers. Entre la rivière Propre et ces lacs, il n'y a que peu de terre cultivable, entre les rochers qui couvre la surface de ce territoire. Le bois de construction est assez bon, principalement dans le déclin de ces rochers. Le même terrain s'étend jusqu'à un autre petit lac, qui est à environ quatre milles des deux derniers ci-devant mentionnés, l'eau duquel coule à l'ouest. Ensuite j'ai pris une direction pour aller passer au lac Long, qui est sud-est, ou à peu près, et partant du dit dernier lac, j'ai monté une montagne, dans laquelle il y a des petits rochers ça et là jusque sur le haut, où le terrain commence à incliner à la rivière Batiscan et continue ainsi à s'abaisser par degrés jusqu'au vallon de cette rivière.

Dans toute cette grande descente la terre est cultivable et d'une assez bonne qualité ; le bois de construction, dans les parties qui inclinent, consiste en érable, mérisier, hêtre, épinette et sapin, et dans les parties plates, c'est du frêne, tremble, épinette, sapin et aulne. Plusieurs petits courants arrosent ce territoire ; le vallon dans lequel la rivière Batiscan serpente ici est d'environ sept ou huit arpents de profondeur et la terre est de la meilleure qualité ; le bois est le frêne, le tremble, le peuplier, l'orme et l'aulne ; il y a aussi quelques pins ça et là. Les petits accores de cette rivière sont de terre glaise, excepté un lit de sable fin de quinze à dix-huit pouces d'épaisseur, qui repose sur cette glaise. Cette rivière est très profonde et coule avec un courant extrêmement lent dans cette partie. Le terrain, du côté sud-est, s'élève par degrés jusqu'à une distance d'environ trois milles et la terre est d'une bonne qualité. Le bois est à peu près le même que du côté nord-ouest de cette rivière.

Après ces trois milles commence une forte montagne, mais qui s'élève assez régulièrement ; son sommet est couvert de petits rochers, qui rendent le terrain presqu'inculte. Dans le déclin sud-est de cette montagne, j'ai passé entre deux petits lacs qui sont bordés par des rochers de moyenne hauteur, et ces rochers s'étendent environ un mille, et ensuite je me suis trouvé dans le déclin ouest d'une forte montagne, qui est de terre cultivable, excepté que sur le sommet, il y a des petits rochers ça et là qui rendent sa surface irrégulière. Elle va se terminer à la partie supérieure du lac Long, qui à environ cinq milles de long sur un de large, dans sa plus grande largeur. Il abonde en excellent poisson ; il est entouré par des terres hautes, mais qui s'élèvent par degrés, étant cultivable et d'une assez bonne qualité. Le bois est généralement de l'érable, merisier, hêtre, épinette et sapin.

Ce lac est la source principale de la rivière Noire, qui a deux tiers d'arpent de large, coulant sur un lit de pierre et de gravier avec un peu de rapidité et va se perdre dans la rivière Sainte-Anne, dans la seigneurie des Grondines. Cette petite rivière serpente dans un vallon de deux ou trois arpents de profondeur, qui est bordée de chaque côté par de forts accores, mais qui s'élèvent par dégrés et qui sont de terre cultivable et d'une assez bonne qualité. Le bois de construction, sur les parties élevées, consiste en érable, hêtre, merisier, épinette et sapin et dans les parties basses, c'est du frêne, tremble, peuplier, épinette, sapin et aulne. J'ai descendu par le côté ouest de la rivière Noire jusqu'aux premiers établissements qui sont sur la rivière Sainte-Anne et dans la seigneurie des Grondines ; de là je me suis rendu aux établissements les plus reculés sur la rivière Batiscan et dans la seigneurie Sainte-Anne, là où je me suis muni d'un canot et j'ai remonté la rivière Batiscan jusqu'au pied des grands courants, distance d'environ soixante et quinze milles du fleuve Saint-Laurent.

La partie de cette rivière qui coupe la seigneurie Sainte-Anne et des Grondines est presque droite ; elle a cinq chutes, entre lesquelles son courant est très lent et elle est généralement profonde, son cours est du nord au sud. Ses petits accores sont bas, excepté qu'auprès des chutes, où ils sont un peu élevés. Rendu à environ trois milles et demi au-dessus de la seigneries des Grondines, j'ai été explorer le pays du côté nord-ouest de la rivière, jusqu'à la profondeur de sept ou huit milles. Partant de la rivière, il y a un vallon de cinq ou six arpents de profondeur, ensuite le terrain relève graduellement environ deux milles et demi, après cela il s'élève par dégrés et les échelons sont un peu raides et quelques-uns sont escarpés, principalement en arrivant à la profondeur des sept ou huit milles ; mais la terre est cultivable dans toute cette étendue et d'une assez bonne qualité. Le bois de construction consiste principalement en érable, merisier, hêtre, frêne, orme, épinette, sapin &c. Ensuite j'ai continué à remonter la rivière depuis la seigneurie des Grondines, jusqu'à l'embouchure de la rivière des Aulnaies. Elle se dirige généralement vers le nord-est, serpente beaucoup et dans un vallon de huit ou neuf arpents de profondeur, ses petits accores sont de terre glaise étant aussi couverts par un lit de sable fin. Elle coule sur un lit de vase et de sable avec un courant très lent entre plusieurs chutes qui se trouvent aussi dans cette partie. Au-dessus de la rivière des Aulnaies, elle se dirige vers le nord, étant généralement plus droite ; ses petits accores sont toujours les mêmes et le

vallon conserve aussi sa même profondeur jusqu'à l'embouchure de la rivière Propre, là où les grands accores commencent à s'approcher l'un et l'autre et les petits sont sablonneux, et il y a de grosses pierres ça et là ; elle devient aussi plus rapide. A l'embouchure de la rivière Pierre, ses petits accores sont un peu élevés et le vallon qui est bordé par les deux grands, n'a plus que deux ou trois arpents de profondeur. Dans ces grands accores, il commence à y avoir de petits rochers ça et là et ils sont plus escarpés et plus hauts ; dans le pied des grands courants, les grands accores viennent jusqu'aux rives de la rivière, dans lesquelles il y a beaucoup de forts rochers qui sont très escarpés. La rivière coule sur un lit de grosses pierres, avec beaucoup de rapidité. Ici j'ai discontinué de la remonter et j'ai été explorer le pays de chaque côté d'elle, en allant aussi perpendiculairement que possible à cette rivière. J'ai commencé à monter par le côté est. Partant de la rive jusqu'à la distance d'environ deux milles, j'ai trouvé beaucoup de rochers, qui sont d'une certaine hauteur, sur lesquels il n'y a que des petits sapins et épinettes ; ensuite commencent de fortes montagnes qui s'élèvent par dégrés et s'abaisent de la même manière lorsqu'elles sont interrompues par des ruisseaux. A environ six milles est le haut de la montage qui borde la rivière Lincheque, par le côté nord-ouest qui est considérablement élevé et escarpé. Dans les dernières montagnes que je viens de passer, il y a quelques pièces de terres cultivables, entre les petits rochers qui se trouvent sur la surface de ces montagnes, dans lesquelles il y a beaucoup de pierres détachées. Le bois de construction consiste principalement en merisier, bouleau, épinette et sapin. Entre les rochers, qu'il y a partout sur la rivière Batiscan, il y a aussi quelques petites pièces de terre cultivable, mais qui sont d'une si faible étendue qu'elles ne mériteront jamais l'attention de l'agriculture. Alors j'ai reconnu que j'étais à la profondeur des terres cultivables dans le voisinage de cette rivière, ensuite j'ai monté par le côté ouest. Partant de cette rivière, il y a plusieurs rochers à monter, quelques-uns sont très escarpés ; à environ deux milles ils sont plus forts et à deux milles et demi j'ai passé par l'extrémité sud d'un petit lac qui est bordé de tous les côtés par des rochers extrêmement hauts et escarpés. A la distance d'environ un demi-mille de celui-ci, j'en ai rencontré un autre, un peu plus petit, qui est aussi bordé par de forts rochers et à deux tiers de mille de ce dernier, commence une descente extrêmement raide et longue d'environ un demi-mille, dans le pied de laquelle passe la rivière du Portage, de quatre-vingt-dix pieds de large,

coulant sur un lit de grosses pierres et de roc, avec beaucoup de rapidité et vers le sud. La distance entre ces deux rivières est d'environ six milles et il n'y a que dans les deux premiers milles, partant de la Batiscan, que l'on trouve quelques petites pièces de terre cultivable. Entre les rochers, qui couvrent environ les cinq-sixièmes de la surface du terrain, le bois, sur ces terres cultivables, est le bouleau, le merisier, le sapin et l'épinette, et sur les rochers, entre les rivières, il est d'une mauvaise qualité, d'un crû très petit.

Partant de la rivière du Portage, il y une très forte montagne, qui s'élève par dégrés jusqu'à la distance d'environ deux milles et qui est couverte par des rochers ; après ces deux milles, j'ai trouvé une chaîne de rochers de différentes hauteurs et superficies, qui se dirigent indirectement les uns des autres, entre lesquels il y a beaucoup de lacs, et j'ai continué sur ces rochers environ huit milles au nord-ouest de la rivière au Portage, où j'ai rencontré le lac Clair, qui a environ deux milles de long, l'eau duquel me paraît couler à la rivière St-Maurice. Entre la rivière du Portage et le lac Clair, je n'ai pas trouvé de terres cultivables et le bois sur ces rochers est d'une mauvaise qualité et d'un crû très petit ; alors j'ai aussi reconnu que j'étais à la profondeur des terres cultivables, dans le voisinage de la rivière Batiscan, en conséquence j'ai discontinué l'exploration et je m'en suis retourné à Québec, sans aucune interruption.

Le territoire qui est borné au sud-est par les seigneuries Jacques-Cartier, Bourg-Louis, Fossambault et autres, au sud-ouest par Perthuis, au nord-ouest par une forte chaîne de rochers et au nord-est par St-Gabriel, contient quatre-vingt-neuf mille six cents acres ; mais sur cette étendue de terre, il y a environ le tiers qui est couvert par des rochers ; alors, il reste, net, cinquante-neuf mille huit cent soixante-sept acres, qui font cinq cent quatre-vingt-dix huit terres de cent acres chacune et un petit reste. Celui qui est borné au nord-est par la seigneurie Perthuis, au sud-est, par Deschambault, Lachevrotière et la Tesserie, au sud-ouest par les Grondines et au nord-ouest par la ligne de profondeur des terres cultivables, contient cent quarante mille huit cents acres ; mais il y a aussi sur cette partie environ le quart qui est inculte par les petits rochers qui se trouvent çà et là sur sa surface ; alors il reste, net, cent cinq mille six cents acres, qui font mille cinquante-six terres de cent acres chacune. Et celui qui est borné au sud-ouest par la seigneurie Perthuis, au nord-ouest et au nord-est par la ligne de

profondeur des terres cultivables, et au sud-est par la chaîne de rochers, contient cent quinze mille deux cents acres ; mais il y a environ la moitié de la surface de cette étendue, qui est couverte par des petits rochers ; en conséquence, il ne reste que cinquante-sept mille six cents acres, net, qui font cinq cent soixante-seize terres de cent acres chacune.

La totalité des terres est de deux mille deux cent vingt-neuf, ce qui peut faire quatre bonnes paroisses.

(*J. P. Proulx*, 26 décembre 1829)

RÉGION ENTRE SAINT-RAYMOND ET LE LAC EDOUARD

Votre lettre d'instruction, en date du 4 février dernier, ayant rapport à l'exploration et au tracé de cette partie du chemin de fer proposé entre Québec et le lac Saint-Jean, comprise entre Saint-Raymond et la partie sud de l'île du lac Edouard, nous était parvenue avant que nos travaux de vérification et lignes d'explorations dans la vallée de la rivière Batiscan fussent terminés.

1° Nous avons commencé l'exploration du chemin de fer, proprement dite, au pied de l'île du lac Edouard, à vingt chaînes, environ, au nord du poteau du 51e mille, du côté est de la rivière Batiscan, justement opposé à la jonction de la rivière Jeannotte. Un poteau équarri et dûment inscrit, en marque le point de départ.

Nous avons étudié soigneusement l'une et l'autre rives en descendant le cours de la Batiscan, jusqu'à la rivière Meguick, tributaire considérable qui vient du sud-est, et avons constaté que la rive est était plus favorable au passage de la ligne. En conséquence, des plaques ont été faites sur les arbres, dans sa course générale, de manière à ne pas s'y tromper plus tard pour la localisation. Cet espace mesure une longueur de cinq milles environ. Le niveau des deux premiers milles est de quarante pieds, et celui des trois derniers, de vingt pieds plus bas que le point de départ.

2° Avant de continuer l'exploration en suivant le cours de la Batiscan, nous avons visité la vallée de la rivière Meguick, afin de la bien connaître et de juger si plus tard on pourrait y revenir. De l'embouchure de ce tributaire, qui est sinueux, coulant dans un fonds bien

uni et assez étendu, nous avons traversé son cours en nous dirigeant vers le sud et suivant une coupe assez large: on découvre, après deux milles de marche le lac Bellevue, de forme circulaire et d'un diamètre de quinze cents verges environ. Son aspect est charmant ; les montagnes qui le contournent à l'ouest sont couvertes de bois de toutes les essences. Le pin, cependant, abattu par l'exploiteur, ne domine plus dans ces solitudes. A l'est, un promontoire isolé s'avance sur la rive du lac, mais non pas assez près pour nuire au tracé. Dans la partie la plus voisine du lac, à cinquante pieds de hauteur au moins, une ouverture béante, de dix pieds sur trois, apparaît dans la façade perpendiculaire du cap, et par cette porte de géant, toute grande ouverte, mais où la nuit se fait, une immense quantité de débris, de roches, terre et sable est sortie mystérieusement et est venue s'accumuler à sa base, pour ainsi aider par ce moyen à le franchir. Au sud du lac, la coupe plus haut mentionnée continue au sud-est, et en la suivant jusqu'au cinquième mille de marche, on rencontre les eaux d'une branche de la rivière Meguick, qui serpente à notre gauche ; et en suivant son cours et le remontant, on parvient à sa source, après avoir laissé, des deux côtés, d'autres branches plus ou moins fortes, mais de directions différentes.

Sur le parcours de ces douze milles, environ, depuis l'embouchure de la Meguick, aucune difficulté ne se rencontre, pour ainsi dire ; le niveau est d'apeu près deux cent vingt pieds plus haut qu'à la Batiscan, réparti également sur chaque mille. Ce passage est étroit par endroit, mais suffisant pour remplir le but désiré. Le terrain uni est exempt de roches et est bien facile à travailler.

La source de cette branche de la Meguick abreuve aussi un autre cours d'eau, mais dans une direction opposée, c'est-à-dire, coulant au sud, se prêtant bien à la prolongation de notre course : nous l'avons suivi jusqu'à son confluent dans la branche nord de la rivière Pierre, autre tributaire de la Batiscan. Ce cours d'eau, d'une longueur de trois milles environ, à une largeur de cinq à dix mailles. Sur le premier mille, en partant de sa source, les hauteurs environnantes se rapprochant tout à coup, se sont presque reliées par des quartiers de rochers, détachés de leurs flancs ; le ruisseau, cependant, y a continué son cours, laissant à l'homme le soin de se frayer un passage par les moyens à sa disposition. Ces roches détachées sont, par endroits, superposées, laissant

cependant des espaces libres, toutefois faciles à déblayer. La descente à la rivière Pierre, où le niveau est de cent pieds plus bas qu'à la source du ruisseau, ne rencontre, pour toute difficulté, que ces roches détachées. Des bords de la rivière Pierre, l'aspect du terrain, en regardant au sud, promet plusieurs milles de sol uni ; cependant une chaîne de montagnes, dans le lointain, s'étend du nord-est au sud-ouest, mais n'approche de la rivière que cinq ou six milles plus bas. Celles du côté nord-ouest s'approchent et s'éloignent plus ou moins de son cours sinueux, pour la même distance.

Sur le sol uni, que nous venons de mentionner, coule la branche principale de la rivière Pierre, qui se rejoint à la première un peu plus bas que l'embouchure du ruisseau en dernier lieu exploré. Trois petits lacs se succèdent, en montant cette branche sud, dans l'espace de deux milles, et dans le beau et bon terrain qui les entoure, un commencement d'établissement a été formé par la maison Bennett ; une étendue de terre de cinquante acres, au moins, à été mise en état de culture, et une maison, ou dépôt, de soixante pieds, à deux étages, sert de magasin aux nombreux chantiers des environs. L'avoine récoltée sur cette ferme est d'une belle venue et de bonne qualité, si on en juge par les échantillons laissés dans les hangars de l'établissement. Ce bon terrain peut former huit à dix milles acres de terre colonisable.

3° Laissant de côté, pour le moment, cette partie de notre exploration, nous sommes revenus à l'embouchure de la Meguick et avons remonté le cours de cette rivière par la branche principale ; mais voyant que sa course générale prenait trop au nord-est, nous avons abandonné cette partie pour explorer la Batiscan, en descendant son cours jusqu'aux établissements des cantons Montauban et Chavigny.

4° Pour les huit premiers milles, surtout du côté sud-est de la rivière, le terrain se prête assez bien au tracé d'une voie ferrée. Plus bas, le rivage accidenté et les courbes rapprochées et subites multiplient les difficultés, sans cependant les mettre sans remède. Avant de franchir cet endroit, une coupe de montagnes courant au sud, appelée la Grande-Coulée, conduit directement à la rivière Pierre et n'offre aucune difficulté. Cependant, en descendant la rivière, le terrain s'améliore et au dixième mille, les rives prennent leur premier aspect et continuent ainsi, avec interruptions d'accores élevés, soit d'un côté

soit de l'autre, jusqu'au vingt-deuxième mille, à l'embouchure de la rivière Pierre, qui se décharge sur la rive sud-est de la Batiscan. De ce tributaire jusqu'à la paroisse de Notre-Dame des Anges, septième portage de la rivière Batiscan, le terrain est bien propice pour les travaux en vue et le sol est d'excellente qualité.

5° Afin de connaître la vallée de la branche principale de la rivière Pierre, nous avons retourné sur nos pas jusqu'au chemin qui conduit au dépôt de M. Bennett, au-dessus des fourches de la rivière Pierre, explorant des deux côtés jusqu'au-dessus du dépôt. Toute cette distance parcourue ne présente aucune difficulté sérieuse, le terrain étant généralement uni et d'excellente qualité. Mais un mille au delà du dépôt, la vallée se referme subitement et ne laisse au torrent, resserré par la pierre vive, qu'un lit brisé et saccadé. Le niveau du dernier mille que nous avons exploré est de plus de cent pieds et le terrain ne s'améliore pas en remontant, plus haut, un mille encore.

En revenant à la rivière Batiscan, nous fîmes un examen minutieux des montagnes et des coupes qui bordent la rivière Pierre, au sud-est ; et précisement au grand détour qu'elle fait vers le nord-ouest, à quatre milles environ de son embouchure, une passe presque unie nous amène aux eaux de la rivière Noire, tributaire de la rivière Sainte-Anne, à moins d'un mille de distance. Le niveau, au grand détour, depuis le dépôt, est d'environ soixante et dix pieds, l'espace de six milles et le terrain est facile et sans obstacles.

6° Ceste branche de la rivière Noire, que nous avons suivie, serpente entre deux chaînes de montagnes parallèles et éloignées de quinze à vingt chaînes et se dirige vers le sud-sud-est jusqu'au lac Montauban, quatre milles plus loi. Le niveau de ces quatre mille est de soixante pieds et il est uniforme.

Le lac Montauban, que nous avons exploré du côté ouest et dont les rives ne présentent pas trop de difficultés sérieuses, pourra de même être cotoyé du côté est, en s'éloignant de ses rives sur le premier mille, après avoir franchi la charge nord-est de ce lac. Continuant du côté ouest de la décharge, en arrière du lac Long, que l'on côtoie du même côté, jusqu'à la baie de la montagne, à deux milles environ de la charge du lac.

Si le terrain accidenté, les caps perpendiculaires de deux cents pieds et les murailles de roches qui bordent les rivages du lac Long pour un mille au moins, ne se trouvaient que d'un côté, nous aurions continué l'exploration de cette rivière jusqu'à sa sortie, dans la grande vallée du Saint-Laurent, quelques milles plus bas ; mais cette voie étant trop dispendieuse, nous avons étudié un autre passage, moins accidenté, mais s'éloignant un peu plus à l'ouest, c'est-à-dire, nous avons suivi la vallée de la rivière Blanche, que nous avons atteinte par la baie de la montagne, entre laquelle et le lac des Sept-Iles, une épinettière de soixante chaînes, des plus unies, permet de franchir aisément la hauteur des terres.

7° Du lac des Sept-Iles, en descendant par la rivière Blanche, on ne voit pas de grandes difficultés pour parvenir à Saint-Alban, de même que par une passe un peu plus à l'est et pour le moins aussi facile, le plus grand niveau étant de deux cents pieds pour trois milles de descente, à la vallée unie du Saint-Laurent. De Saint-Alban, en suivant le pied des montagnes, au nord de la rivière de Sainte-Anne, ou au sud de cette rivière, le meilleur terrain propre à la construction d'une voie ferrée se rencontre et s'étend jusqu'à Saint-Raymond, but de notre exploration ; de Saint-Alban à Saint-Raymond, le niveau monte de cent pieds dans l'espace de douze à quinze milles.

8° Cependant, afin de nous assurer personnellement de la possibilité d'une ligne directe, nous avons exploré, dans ce but, la vallée de la rivière Jacob jusqu'à sa source.

Pour parvenir au lac Simon, le terrain s'y prête avantageusement dans deux endroits différents, mais au delà, jusqu'à la hauteur des terres, l'élévation dépasse cent pieds de niveau, par demi-mille, surtout en approchant les hauteurs.

Vu la saison avancée, le peu de provisions qui nous restaient, la fatigue de quatre mois et l'allocation épuisée, nous avons terminé là nos explorations, prêts à y retourner dans la belle saison pour étudier certaines parties qui ne sont pas encore connues et qui pourraient peut-être donner un résultat satisfaisant.

En conclusion, nous pouvons dire que l'ensemble de nos explorations a obtenu le résultat désiré, savoir : la possibilité de franchir le

versant sud des Laurentides et trouver un passage facile, pour parvenir à la vallée du lac Saint-Jean, afin de permettre à la ligne de Gosford sa prolongation jusqu'au bord de ce lac.

(*P. H. Dumais*, 3 mai 1876)

BRAS NORD DE LA RIVIÈRE SAINTE-ANNE

Je donnerai à ce rapport deux divisions distinctes : la première aura trait à la partie arpentée depuis la ligne de division des cantons Rocmont et Gosford jusqu'à l'endroit communément appelé les " Fourches " ; la deuxième comprendra l'arpentage à partir des Fourches jusqu'à la tête de mon ouvrage, y compris en sus quelques lacs que j'ai trouvé convenable de relever.

L'aspect du terrain avoisinant le bras nord-est de la rivière Sainte-Anne, dans cette partie, est très pittoresque. La rive droite, au côté est de la rivière, est un plateau de terrain assez uni. Si j'en juge par la qualité du sol et du bois, et par la satisfaction apparente des quelques colons qui habitent cette partie du pays et qui sont au nombre de sept, ce terrain est bon.

Ce plateau de terrain a une largeur moyenne de dix arpents. Il est cependant retréci, en remontant vers les " Fourches," par les montagnes dont les hauteurs augmentent graduellement et qui s'approchent toujours de plus en plus de la rivière. Les montagnes, sur la rive gauche, touchent toutes plus la rivière que sur le côté opposé. Il n'y a pas de terrain en culture de ce côté, à part toutefois une ou deux langues de terre, formés par des sinuosités où pousse le foin.

Le sol est sablonneux, d'une terre assez grasse, plus ou moins pierreuse. Les bois qu'on y rencontre sont mêlés : l'érable, le merisier, le hêtre, l'orme et l'épinette. Ce dernier domine. Les colons à qui j'ai eu occasion de parler, me disent que, durant l'été, cette rivière abonde en poisson et qu'on prend de la truite en grande quantité, mais qu'elle est généralement petite.—J'ai appris aussi qu'un monsieur de New-York, un artiste peintre, paraît-il, du nom de Grace, a été si charmé par la beauté du site et les attraits enchanteurs de cette contrée, qu'il s'est acheté une propriété près de l'endroit appelé les " Fourches" et y vient passer la belle saison avec sa famille, depuis une couple d'années.

A partir de l'endroit appelé les "Fourches," en remontant vers les lacs que j'ai arpentés jusqu'à la fin de mon relevé, la rivière, à part quelques courtes distances en eaux mortes, tel qu'indiqué dans mon livre de notes, est encaissée entre les montagnes et brisée, sur tout son parcours, par une suite de rapides.

La décharge même du lac C ne se fait que sur un échelon de rochers à pics, minés par le temps et les eaux. Longeant le tributaire du bras N. E., depuis sa décharge en remontant vers les lacs A. B. C., le terrain est surtout très montagneux, le sol inculte.

Les principaux bois sont le sapin, le bouleau, l'épinette, ce dernier étant trop petit pour les fins de construction.

En général, dans cette deuxième partie, le terrain est montagneux et inculte, le bois, qui est en grande partie le sapin, est de trop petite dimension pour être d'utilité.

La grande quantité des lacs et leur proximité les uns des autres font du terrain un magnifique endroit de chasse et de pêche ; mais, malheureusement, il y aura toujours grande difficulté pour les amateurs à s'y transporter.

Dans ces lacs, il y a de la truite, mais en petite quantité et d'une grosseur moyenne.

De l'endroit appelé les "Fourches," en suivant le bras de rivière et remontant vers la décharge, au lac Crapeaud, le bois, dont l'épinette est l'espèce dominante, est d'une meilleure qualité, d'une grosseur moyenne et très convenable pour la construction.

(*Eugène Lafard*, 14 juillet 1887)

RIVIÈRE TALAYARDE

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait le relevé de la rivière Talayarde et de ses tributaires dans le comté de Portneuf.

L'aspect général du terrain, de chaque côté de cette rivière, est très rocailleux et montagneux dans toutes les directions. Le sol est généralement composé de terre jaune très rocheuse et j'oserais dire,

tout à fait impropre à la culture. La forêt est aussi généralement composée de sapin, de bouleau, d'épinette et de merisier, d'un diamètre moyen de dix pouces. Le sapin est l'essence dominante.

Cette rivière, qui serpente vers le sud, va se jeter dans la rivière connue sous le nom de rivière Sainte-Anne, sur le 5e rang du canton Gosford. Son cours est en majeure partie rapide et souvent bordé de rochers perpendiculaires qui, parfois, sont difficiles et même dangereux à franchir.

Quant aux lacs qui alimentent cette rivière, ils ont peut-être été plus poisonneux qu'ils ne le seront à l'avenir, car la loutre, le vison et la martre, qui fréquentent ces endroits, semblent détruire journellement les espèces qui s'y trouvent—truite et goujon.

Le climat a été très froid et il y a eu beaucoup de neige ; mais, en somme, la saison a été très favorable pour le travail de cet arpentage.

(*N. J. E. Lefrançois*, 4 août 1888)

RIVIÈRE MAUVAISE

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait le relevé de la rivière Mauvaise et de ses tributaires, et aussi celui de différents lacs compris dans la partie non divisée du canton de Rocmont, dans le comté de Portneuf, etc.

La contrée arrosée par ces rivières est très rocheuse et montagneuse dans toutes les directions. Le sol est généralement sablonneux. Les essences forestières sont le sapin, le bouleau, l'épinette et le merisier d'une grosseur qui pourrait convenir au bois de commerce.

Cette rivière, connue sous le nom de rivière Mauvaise, serpente vers le sud-est jusqu'au bras nord-ouest de la rivière Sainte-Anne et est alimentée par quinze principaux lacs, dont j'ai fait les mesurages, moins le ruisseau Noir, qui est assez considérable, mais qui se trouvait au delà des limites que je devais suivre. Alors, rendu au lac No. 9, situé à la hauteur des terres et considéré comme la tête de la rivière Mauvaise, j'ai tiré une ligne jusqu'à la rencontre du lac No. 10, distance de 28 chaînes et 13 mailles afin de rattacher mon relevé à celui des lacs déchargeant dans le lac du Coin, et de là vers le nord-ouest, comme nous pourrons le voir sur le plan et les notes qui accompagnent le présent rapport.

La majeure partie de ces lacs, d'un aspect fort pittoresque, sont généralement assez poisonneux et les espèces qui s'y trouvent sont la truite et le goujon.

Quant au climat, nous avons remarqué à peu près les mêmes changements de température que nous éprouvons dans les environs de Québec.

(*N.-J.-E. Lefrançois*, 12 juillet 1888)

RIVIÈRES TOWACHICHE ET EAUX MORTES

La rivière Towachiche, située dans le comté de Portneuf, à trente milles du fleuve Saint-Laurent, par 46° 50" de latitude nord et 72° 28' 30" de longitude ouest, au point de départ, est un des affluents de la rivière Batiscan. Cette rivière n'est pas beaucoup poissonneuse, cependant, le grand lac Masketsy et plus particulièrement le lac Roberge, qui l'alimentent, abondent en grosses truites. Ces deux lacs sont, en vérité, de magnifiques places de pêche. La rivière aux Eaux-Mortes, sa branche nord et ses affluents la rivière aux Brochets, la crique Prononvault, la décharge du petit lac des Iles et la décharge du lac à la Vase, que j'ai aussi arpentées, sont situées dans le comté de Champlain, un peu plus au nord que la précédente et se déchargent dans le lac Mekinac. Ces rivières ne sont pas non plus beaucoup poissonneuses, excepté la rivière aux Brochets, où l'on fait une pêche abondante de brochets. Mais ce poisson se tient plus particulièrement dans les lacs aux Chats et aux Brochets, qui se trouvent sur la rivière aux Brochets. Les lacs Hamel, à la Dame, au Castor, et principalement le lac à la Truite, qui sont situés sur la branche nord de la rivière aux Eaux-Mortes, sont aussi de bonnes places pour la pêche à la truite. Il en est de même pour les lacs à l'Ours, Dussault, et spécialement le lac Desrochers, situés sur la branche principale de la rivière aux Eaux-Mortes. Mais les meilleures places de pêche à la truite et au brochet sont certainement dans le petit lac des Iles, le lac Long et surtout le lac Travers.

Je suis heureux de vous dire que ces rivières traversent un terrain généralement propre à la culture et aux établissements. Ce terrain est aussi couvert d'épinette, de merisier et d'autre bois de commerce, à part du pin, qu'on ne voit qu'en petite quantité aux deux endroits marqués sur le plan ci-joint.

Le chemin de fer des Basses-Laurentides, dans la partie où il est parachevé, passe dans le terrain que j'ai arpenté, le long et à l'ouest de la rivière Towachiche, jusqu'à près d'un demi-mille du lac à Lauguste ; de là, s'il est construit suivant son tracé actuel, il se dirigera un peu vers l'est, passera entre le lac MasKetsy et le lac Roberge, puis entre le petit lac des Iles et le lac Long, pour ensuite suivre une direction le plus au nord possible, tel qu'il est figuré sur le plan ci-joint. Ce chemin serait plus utile s'il passait plus au sud, dans les meilleures terres du canton de Chavigny et de la paroisse de Notre-Dame des Anges, pour aller aboutir à un point plus rapproché sur le chemin de fer du lac Saint-Jean. Il est difficile de présumer les raisons qui ont pu décider la compagnie chargée de faire ce chemin à lui donner cette direction trop au nord et une plus grande longueur inutile. Seulement, la construction de ce chemin est subventionnée d'une somme d'au delà de $10,000 par mille, mais elle ne coûte pas au delà de $7,000 par mille, ce qui laisserait aux entrepreneurs un bénéfice net de plus de $3,000 par mille, à part la propriété qui doit valoir encore plus. Je crois humblement que, dans l'intérêt du gouvernement et du public, il serait urgent qu'un officier compétent fût nommé aux fins de surveiller et de contrôler le tracé et la construction de tous les chemins de fer qui sont subventionnés par le gouvernement.

Les avantages naturels qu'offre le terrain que j'ai parcouru dans cet arpentage, les bois de commerce, les pouvoirs d'eau, les places de pêche et de chasse, la présence d'un chemin de fer qui la traverse, donnent à cette contrée la plus grande importance et en font un foyer avantageux pour la colonisation.

(*P.-P.-N. Du Tremblay*, 15 janvier 1887)

DISTRICT DU LAC SAINT-JEAN

LAC ST-JEAN ET RÉGION ENVIRONNANTE

Partant de Chicoutimi le 30 septembre, notre équipage fut envoyé par terre jusqu'au pied du lac Kenogami, distance de 15 milles. Ici nous avons engagé un second canot, ce qui m'a permis de visiter plusieurs points sur le lac, pendant que nos provisions et autres effets étaient envoyés au devant dans une chaloupe. Nous traversâmes par le Bon-Portage de la tête du lac Kenogami au lac Kenogamishish et de là allant au pied de ce dernier lac et descendant la rivière Aulnais, nous gagnâmes la Belle Rivière et par là le lac St-Jean, dont nous examinâmes les côtes et les îles. Nous avons de plus monté trois de ses affluents, savoir la Belle Rivière, l'Ouiatchouan pour la distance d'un mille et la Peribonka pour douze milles.

Description géographique de la région—Depuis l'entrée du Saguenay jusqu'au cap à l'Ouest sur la rive droite, distance de 50 milles, nous montâmes si rapidement que j'eus seulement le temps de remarquer sur chaque bord les escarpements abruptes de rochers presque nus, paraissant être du gneiss et s'élevant à des hauteurs de 300 à 1,100 pieds. Ce n'est qu'aux décharges de quelques-uns des tributaires qu'on trouve un peu de sol propre à l'agriculture. Tel est le cas à l'entrée de la rivière Ste-Marguerite, sur la rive gauche, à treize milles environ du fleuve, du petit Saguenay à 18 milles sur la rive droite et celle du St-Jean à 24 milles sur le même côté. Partout ailleurs où le sol n'était pas dénué de toute végétation, il portait de petits arbustes tels que des bluets et quelques sapins et pins nains.

Partant du Cap, la surface est recouverte par des argiles post-tertiaires, à travers lesquelles les affleurements du terrain laurentien paraissent comme des îles ou se montrent quelquefois le long des rivières. Ces argiles offrent un très bon sol, mais dans quelques localités et notamment aux environs du lac St-Jean, elles sont recouvertes d'une couche d'un à trois pieds de sable et de gravier, qui fait que des étendues considérables ne sont pas propres à l'agriculture. Il serait cependant facile dans beaucoup d'endroits de tirer parti de ces terres,

à l'aide d'un système de culture qui consisterait à mêler le sous-sol argileux avec les sables, donnant ainsi un mélange très avantageux et propre à la culture. L'effet qu'aurait un procédé semblable se fait voir en plusieurs localités où la couche de sable mêlée par le labourage avec les argiles offre un sol facile à travailler et bien fertile.

Les argiles entre Chicoutimi et la tête de la Grande-Baie atteignent en quelques endroits une épaisseur de 600 pieds et donnent souvent lieu à des éboulis, qui communiquent à la surface un aspect bien accidenté. Les traces de ces éboulements sont très nombreuses sur les rivières Ha ! Ha ! et St-Alphonse, qui se déchargent dans la Grande Baie, et sur la route entre cette baie et Chicoutimi. Mais les conditions qui ont causé ces accidents s'étendent jusqu'au lac St-Jean et même au delà, car des argiles semblables, ayant quelquefois 100 pieds d'épaisseur, ont été trouvées sur le lac Kenogami, au Bon-Portage et sur la Belle Rivière, où, comme on l'a déjà mentionné, les argiles sont en partie recouvertes de sable. Au lac St-Jean ces mêmes argiles ont été observées à l'est de la Metabetchouan, au poste de la compagnie, et au nord-ouest de la rivière Ouiatchouan, jusqu'à la Pointe-Bleue, où sont établis bon nombre de colons. A l'est et au nord de la pointe, et sur la rive nord du lac jusqu'à sa décharge, la côte, qui est basse, se compose d'un sable blanc grisâtre, qui paraît provenir de la décomposition des roches du terrain laurentien.

La plus grande longueur du lac Saint-Jean est d'environ 26 milles, s'étendant dans la direction N. 20° O. de la décharge de la Metabetchouan jusqu'à celle de la Péribonka, et sa plus grande largeur est de 20 milles, depuis l'embouchure de l'Ouiatchouanish jusqu'à la grande décharge. Les affluents principaux du lac sont comme suit : La Belle Rivière, qui entre au sud à environ six milles plus haut que la petite Décharge. La largeur moyenne de cette rivière, au delà du niveau du lac, est d'environ une chaîne. Vient ensuite la Métabetchouan, qui a des dimensions à peu près doubles de celles de la dernière et se décharge à huit milles plus haut. Au bout d'une distance égale se trouve l'Ouiatchouan, qui est aussi grande que la précédente, et après six milles encore on trouve un petit affluent, l'Ouiatchouanish. Une distance de six milles nous conduit à l'extrémité orientale du lac, et à la décharge de la rivière Chamouchouan à deux milles au nord de laquelle se trouve la Mistassini.

Ces deux derniers ont chacune une largeur d'environ un mille à leur embouchure, et lorsque les eaux du lac sont à leur maximum de hauteur, qui est de 14 ou 15 pieds au-dessus de leur minimum, les deux rivières se joignent à quelque distance à l'intérieur. Lorsque les eaux sont basses, le bord du lac offre ici un delta de sable, d'un à deux milles de profondeur, et qui est traversé par de nombreux canaux. Une côte semblable s'étend à une distance de douze milles jusqu'à la décharge de l'affluent suivant, la Péribonka, où la grève sablonneuse atteint une largeur de deux milles et disparaît plus loin sur la rive nord-est. A la suite de ces sables stériles se trouve une lisière de terre sablonneuse couverte d'herbes, de petits arbres et de broussailles. Tout ce dépôt fait voir l'accumulation de débris des roches laurentiennes, qui a presque rempli le bassin du lac et donné origine à son nom indien de Pia-Kouai-Kanny, qui signifie, dit-on, lac large et peu profond.

Les premiers douze milles, en montant la Peribonka, s'étend à une largeur d'un quart à un demi-mille ; ses bords sont bas et sablonneux, et il renferme plusieurs flots de sable, mais au delà le chenal se rétrécit tout d'un coup à la largeur d'une chaîne, qu'il maintient pendant un mille, formant un courant excessivement rapide et violent. Plus haut la rivière s'élargit et les eaux deviennent tranquilles ; puis on trouve plus loin un canal rétréci qui forme un courant violent, ce qui se répète plusieurs fois, la rivière traversant tour à tour des régions basses et marecageuses, alternantes avec des hauteurs rocheuses qui paraissent indiquer la direction des ondulations du terrain ; ces portions élevées portent, dit-on, de beaux pins et en fournissent des quantités considérables aux moulins de MM. W. Price et fils. Les autres essences communes à cette région sont l'épinette, le sapin, les bouleaux jaunes et blancs et l'érable sur les argiles, avec l'orme et le frêne dans les bas-fonds. Le pin blanc ne se trouve que sur les parties sablonneuses et plus ou moins élevées.

La vallée du lac Saint-Jean peut être regardée comme commençant à la baie de Ha ! Ha ! qui se trouve à l'extrémité orientale d'une dépression dont le lac est la partie la plus basse. A partir de cette baie la vallée s'élargit, sa limite septentrionale allant environ N. 20° O. pendant une distance 30 milles et ensuite N. 75° O. l'espace de 60 milles. Au sud la limite de la vallée s'éloigne un peu de la rive sud de la baie et se dirige d'abord au sud-ouest ; ensuite elle tourne à l'ouest

du nord et gagne la rive sud du lac Kenogami et du lac Vert, plus loin. Continuant à peu près dans la même direction, la limite sud de la vallée traverse la rivière Metabetchouan à environ un mille de son embouchure, et le Ouiatchouan à une chute qui est à la même distance à peu près du lac, après quoi elle se tourne N. 55° O., et traverse l'Ouiatchouan à une distance de six milles du lac. De la Pointe-Bleue on peut voir encore la vallée qui suit la même direction sur une distance de 20 milles, et se tient toujours au sud du Chamouchouan. A ce point la vallée a une largeur d'environ 50 milles, et sa longueur jusqu'à la tête du lac est d'à peu près 75 milles dans une direction N. 70° O. Ses limites au delà me sont inconnues, mais si l'on suppose encore une distance de 30 milles, la vallée aurait une superficie de 5,000 milles carrés. Vue du lac Saint-Jean, cependant, la hauteur qui limite la vallée au nord semble s'abaisser, et il est possible que la vallée s'étende l'est comme a prétendu un de mes Indiens, qui dit qu'on peut la suivre dans cette direction jusqu'aux Sept-Iles dans le Saint-Laurent, et à l'ouest au lac Temiscaming. Je ne saurai dire jusqu'à quel point ses indications étaient dignes de foi, mais elles sont en quelque sorte confirmées par des faits que j'ai appris l'an passé aux îles Mingan, où M. Henderson, du poste de la Compagnie, m'a informé que de gros blocs de calcaire, lesquels, d'après sa description, appartiendraient au terrain diluvien, se trouvent derrière les Sept-Isles à des distances considérables de la côte dans la direction du lac Saint-Jean. Je suis porté à croire que là ou ces blocs se trouvent, le terrain diluvien existe, donnant probablement comme au lac Saint-Jean un sol propre à l'agriculture.

Les hauteurs au nord de la vallée du lac sont beaucoup plus élevées que celles du sud ; elles atteignent quelquefois apparemment 2,000 pieds, tandis que celles du nord ne dépassent guère 700 ou 800 pieds ; celles du nord ont dessommets presque nus, tandis que celles du sud sont arrondies et couvertes d'arbres résineux ; mais en approchant la baie de Ha ! Ha ! les collines deviennent plus hautes et les arbres paraissent rabougris.

Une très grande proportion de la vallée du lac offre un sol arable, et dans les parties cultivées les récoltes sont uniformément bonnes, de sorte que la vallée me paraît destinée à soutenir une population nombreuse. D'après ce que disent les colons, toutes les plantes

cultivées aux environs de Montréal réussissent également bien ici et la douceur remarquable du climat comparé avec celui d'autres régions plus au sud, donne à cette vallée un grand intérêt.

(*James Richardson*, 1857)

RIVIÈRES OUIATCHOUAN, BOSTONNAIS ET BATISCAN

Pour me conformer à votre lettre d'instruction, en date du 12 novembre 1873, me chargeant du relevé des rivières Ouiatchouan, partie de la Bostonais et de la Batiscan et de ses tributaires, la rivière Jeannotte et partie de la rivière au Lard, la petite rivière Bostonnais et ses lacs, la rivière Croche et Ouiatchouanish, j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport final de mes opérations, ainsi que le *field book* et le plan de tout le territoire exploré.

Nous avons commencé nos opérations au poteau planté par M. l'arpenteur Blaiklock, à l'extrémité nord-est de la ligne venant de la Tuque, à l'angle nord-ouest du canton Charlevoix, relevant le rivage du lac St-Jean jusqu'à l'embouchure de la rivière Ouiatchouan. J'ai établi à cette endroit la variation de l'aiguille aimantée. Sur la rive ouest de la Ouiatchouan, j'ai planté un poteau équarri pour marquer le point de départ du relevé de la dite rivière et continué le chaînage en remontant son cours jusqu'à sa source. J'ai relevé le portage de la grande chute sur le commencement du 2e mille jusqu'au 3e exclusivement, et continué ensuite sur la rivière jusqu'à l'extrémité sud-ouest du lac Bouchette, où un nouveau portage que j'ai relevé nous conduit au lac des Commissaires, sur le 24e mille A part le 2e et le 3e mille, qui donne un terrain accidenté et rocheux, le sol est peu propre à la culture ; le feu y a détruit presque tout le bois, le meilleur ayant déjà été enlevé pour le commerce et l'utilité des colons. Tout ce terrain, légérement ondulé et composé d'un bon sol, sera d'un grand avantage plus tard et facilitera l'agrandissement des cantons Charlevoix et Roberval, pour les fins de la colonisation. La rivière est coupée de temps à autre de rapides, dont le plus difficile est celui du Diable.

Le lac des Commissaires court du nord au sud et mesure 21 milles de longueur sur un mille plus ou moins de largeur. Plus des trois

quarts du terrain qui l'environne est propre à la culture, bien boisé de toutes les essences de bois du Saguenay ; le commerce peut en retirer de beaux profits.

Plusieurs petites rivières, qui s'y déchargent en tous sens, égouttent une grande superficie de terrain. La principale que j'ai relevée et qui est une continuation de la rivière Ouiatchouan, serpente en partant de l'extrémité sud du lac des Commissaires dans une vallée d'un mille environ de largeur, très unie et composée d'un sol riche et fertile.

Sur le 49e mille, la rivière prend la direction est et passe dans une coupe de rochers qui accidentent son lit par une succession de rapides jusqu'au Kouakouagamissis, belle nappe d'eau formant le second et dernier plateau dans la vallée de cette rivière. Le terrain est généralement uni autour de ce lac et le sol très-propre à la culture. Les bois dominants sont l'épinette, le sapin, le bouleau et quelques pins. Le lac prend la direction primitive de la rivière courant au sud-ouest et reçoit d'un côté et de l'autre de petits tributaires qui l'alimentent. Le principal que nous avons relevé se compose d'une suite de lacs, jusqu'à la hauteur des terres, dont le plus grand est le lac Ecarté, formé de baies et de détours qui lui ont valu son nom. On s'aperçoit ici qu'on est parvenu avec peu d'effort sur la cime des Laurentides. Sur la petite montagne, au sud-est du lac, près du Portage, on aperçoit les rives du lac St-Jean ; la vallée de la rivière Bostonais et de la rivière Batiscan est aussi en vue, ainsi qu'un vaste pays à l'est et à l'ouest, légèrement onduleux et bien boisé.

La rivière Ouiatchouan, depuis son embouchure jusqu'à sa source, a un parcours de relevé de 68 milles. Le portage, entre les eaux de cette rivière et celles de la rivière Bostonais, est de 47 chaînes de longueur, passant sur un terrain plan et bien boisé, mène au lac des Perdrix, où commence le 1er mille du relevé de cette rivière. Les eaux de ces deux rivières sont ici à peu près de niveau. Le lac des Perdrix se décharge par une petite rivière, en passant par le lac au Vison, dans le lac Bostonais, à son extrémité nord ; entre les deux premiers lacs, il y a un portage pour éviter des rapides qui obstruent la navigation. Le terrain s'élève de chaque côté de cette rivière et est pourvu de bois long et très gros, tels que épinette, merisier et tremble, et pin en petite quantité.

Le lac Bostonais ayant été déjà relevé, j'ai chaîné sa longueur sur le milieu à peu près et ai relevé la rivière de la Savane, se déchargeant au sud de ce lac sur le 13e mille. Après avoir franchi la première chute, au commencement du 14e mille, la rivière se trouve en eau morte, bordée d'épinette rouge et grise et de bouleau sur les hauteurs, à droite ; le terrain à gauche est plan et de bonne qualité. Une seconde chute se trouve au 15e mille, et le dernier échelon sur le 22e mille est formé par un rapide d'environ 12 chaînes de longueur et sur lequel les lacs à l'Etoile et Baptiste reçoivent les eaux des nombreux petits tributaires qui égouttent un vaste bassin, borné à l'est par les hauteurs en deçà de Metabetchouan, au sud par la berge de la rivière Batiscan et à l'ouest par les montagnes nord du lac Edouard, les plus hautes de cette région. Ce bassin, magnifiquement boisé, est légèrement onduleux et bien propre à la culture et peut contenir près de 20,000 acres de terres arables. Des hauteurs du lac Bastiscan on aperçoit la chaîne de montagnes à l'ouest du St-Maurice, toute la superficie du lac Edouard, la vallée de la rivière Bostonais et celle de la Metabetchouan. La rivière mesure au delà de 31 milles de longueur et le portage à celle Batiscan est de un mille. Cette dernière se trouve d'un niveau plus bas que la précédente, parce que le portage, n'allant pas d'une source à l'autre, tombe à la Batiscan plusieurs milles en bas de sa source. En sortant du portage, on se trouve sur le lac Caribou, à l'embouchure d'un ruisseau qui s'y décharge. Ce lac court du sud-ouest au nord-est et sort par la rivière Batiscan en passant par deux autres petits lacs qui se jettent dans le lac Edouard. Une rangée de montagnes borde cette rivière du côté sud-est jusqu'à ce lac et du côté nord-est continue jusqu'au delà. Cette partie de la rivière est remplie de rapides dans l'intervalle des lacs ; la dernière partie est en eau morte et bordée des montagnes ci-haut mentionnées. Les fonds de chaque côté, de 15 à 20 chaînes, sont de bonne terre et bien boisés.

Le lac Edouard est d'une forme irrégulière ; présentant d'abord l'apparence d'une large rivière, il change tout à coup d'aspect, les profondes baies qui l'entourent font souvent perdre de vue le chemin que doit suivre le voyageur pour parvenir à son extrémité et les hauteurs qui le dominent par leur régularité et leur contour charmant, couvertes de magnifiques forêts de toutes les essences de bois, en font une des perspectives les plus belles, les plus pittoresques en même temps un site invitant pour fonder une colonnie, avec l'avantage de posséder un excellent terrain et de jouir d'un climat aussi propice et salubre que possible.

La première décharge du lac Edouard se trouve sur le 13e mille de relevé de la rivière Batiscan, sur la rive est du lac ; elle est pour ainsi dire cachée par les sinuosités du rivage, et il faut la connaître pour ne pas passer outre ; même à une chaîne de son embouchure, on ne peut la découvrir. On y entre justement comme fait la clef pour entrer dans un anneau ; cette entrée de 30 à 40 mailles de largeur se change en lac deux à trois chaînes plus loin et continue ainsi un mille et demi environ jusqu'au premier rapide, où nous avons arrêté notre examen avant d'en faire le relevé, étant assuré que c'était bien une décharge et non une charge. Cette décharge remplit sa raison d'être seulement lorsque les eaux du lac montent au-dessus d'un certain niveau, autrement on peut dire que tous ces eaux vont alimenter la rivière Jeannotte. Si le rapide plus haut mentionné coule vers le sud, ce sont les eaux des petits tributaires au-dessus du rapide, qui prennent cette direction. Il est vrai que lorsque j'y suis passé, le niveau de l'eau était au moins 3 pieds plus bas que la marque ordinaire, aussi ne restait-il que 6 à 8 pouces d'eau à l'entrée de la décharge et sans le moindre courant.

Avant de relever cette première décharge, profitant du beau temps et du peu de neige sur la glace du lac, je pris l'occasion de le relever immédiatement au lieu de le faire en revenant de l'autre côté de la rivière Jeannotte, ce qui me permit d'envoyer mes portageurs en avant pour porter les provisions jusqu'au premier bras est de la Batiscan, et aussi en arrière chercher le restant du dépôt sur la Ouiatchouan. Le total du rivage du lac Edouard, par le relevé que j'en ai fait, mesure 61 milles, sans compter le relevé de la grande île qui contient acres en superficie. Cette île est bien boisée et aux trois quarts forme un niveau de 5 à 10 pieds au-dessus du lac. La partie nord est beaucoup plus élevée et est dominée par deux petites montagnes, aux sommets arrondis et recouverts de bouleaux, merisiers, épinettes, sapins et quelques pins : le sol de cette île est composé, comme la terre ferme, de terre grise et jaune, mélangée de sable et très propre à la culture. Il s'y rencontre aussi d'autres petites îles toutes bien boisées et de bonne terre. Plusieurs tributaires s'y déchargent, le principal vient du nord. Sur les 7e et 11e milles, deux rivières que j'ai explorées y déchargent une suite de lacs venant de l'est. Le côté nord et ouest du lac est plus élevé que celui du sud et de l'est, mais le terrain est de même qualité ainsi que le bois.

La première décharge est très peu accidentée: les rapides s'y rencontrent à longs intervalles, et jusqu'au lac à la Croix, sur le 20e mille,

le sol est parfaitement plan et de magnifique apparence. Au poteau du 21e mille, sur le lac à la Croix, se décharge la rivière du nord-est que j'ai relevée sur une distance de plus de 6 milles, où elle est bordée en cette endroit de hautes montagnes et de rochers très accidentés et dépourvue de bonne terre, et se divisant en plusieurs petites branches qui vont dans toutes les directions N. E., E. et S. E., avec un lac sur cette rivière que je relevai, forme un total de 8½ milles.

Après avoir relevé le lac à la Croix et un autre lac sur le 24e mille, j'ai continué la descente de la rivière Batiscan jusqu'au 34e mille, où se décharge la rivière de l'Est. Cette dernière partie du relevé, en ce qui regarde l'île du lac Edouard, est en tout semblable à la précédente; mais le côté est de la rivière, sans être montagneux, est plus accidenté que la première partie. Les montagnes s'y rencontrent cependant sur le 29e mille, mais isolées et sans suite. Le pin, sur les hauteurs, assez nombreux, nous a paru d'une bonne qualité, et en amont et au confluent de la rivière de l'Est, nous avons vu le site du premier chantier qui a été exploité sur cette rivière.

La rivière Batiscan, d'une largeur de 2 à 4 chaînes avec une profondeur moyenne de 3 à 6 pieds, forme ici et là par les accidents du terrain des chutes et rapides,—pouvoirs d'eau magnifiques—qui auront leur utilité un jour, lorsque cette vallée se colonisera.

J'ai relevé la rivière de l'Est jusqu'à l'extrémité supérieure du lac des Passes. Sur les deux premiers milles, cette rivière n'est qu'une suite de rapides et de chutes de 10 à 25 pieds de hauteur, et le plateau, où se trouve le lac des Passes, a plus de 400 pieds d'élévation au-dessus de la rivière Batiscan. Ce lac porte bien son nom. Tout le terrain qui l'entoure, à l'exception d'une partie au nord-est où j'ai terminé le relevé, est bien propre à la culture et forme comme un bassin de 2 à 3 milles de diamètre d'un terrain plan, bien boisé et composé d'un sol excellent. Revenant au 34e mille du relevé de la Batiscan, j'ai continué le chaînage en descendant son cours qui se brise en cascades sur le 35e mille, en gros rapides sur les 36e et 38e milles, et arrive en eau morte au confluent de la rivière du lac Batiscan, avec une largeur de 3 à 6 chaînes et une profondeur de 4 à 8 pieds.

L'aspect, du côté est, est à peu près le même. Les montagnes, quoique plus éloignées de la rivière—un demi-mille environ—sont plus élevées et plus rapprochées les unes des autres ; on dirait qu'elles s'éloi-

gnent ainsi pour donner place à celles que l'on trouve à quelques chaînes de la rivière, sur le côté de l'île Edouard, en approchant de la rivière de l'Est, et qui se continuent presque sans interruption jusqu'à la rivière Jeannotte, et de là jusqu'en bas du rapide des Trois-Roches, où j'ai terminé mon exploration. Ces montagnes ont de 300 à 400 pieds d'élévation et ne s'étendent pas dans l'intérieur de l'île ; elles bordent seulement la rivière en laissant entre elles des coupes faciles par où se déchargent les cours d'eau qui sortent des nombreux lacs de l'intérieur. Le sol y est bon, quoique accidenté, et le bois se montre sur toutes les hauteurs d'une longueur et d'une grosseur remarquables ; le pin et l'épinette grise y ont été exploités, mais il en reste encore beaucoup.

J'ai relevé la rivière du lac Batiscan, qui se décharge sur le 4le mille. Ses rives sont accidentées, une chute de 35 pieds sur le 5e mille et une autre de 30 pieds sur le 10e mille forment les deux échelons qui nous montent sur les hauteurs où se trouvent enclavé le lac Batiscan. On dirait un aperçu de la rivière Saguenay avec ses monts gigantesques, ses masses de granit de 15 à 18 cents pieds perpendiculaires, et ses eaux unies et profondes ; il y a des endroits où la glace ne se fait pas. Le long de son cours, un tiers de terrain est propre à la culture et le bois est bien poussé, le bouleau principalement est long et gros. A l'extrémité sud-est du lac Batiscan, un gros ruisseau s'y décharge et un portage côtoie ce dernier jusqu'à la ligne du chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean. Tout en cotoyant ce ruisseau, il franchit une hauteur que j'ai estimée à 900 pieds au-dessus du lac Batiscan, dans l'espace d'un mille tout au plus. J'ai terminé le relevé de cette rivière justement à l'extrémité sud-est du petit lac qui se trouve sur la hauteur aux environs du poteau du 20e mille, suivant ce que nous avons constaté par le plan fourni par votre département. Ce poteau a probablement été renversé ou la hauteur de la neige, 5 à 6 pieds, sur le flanc de la montagne, où passe la ligne, dérobait à nos recherches notre point d'arrêt. Nous avons planté un poteau à la charge du petit lac où la ligne du chemin cité plus haut la coupe, et nous avons exploré le terrain des alentours, constatant, à première vue, l'impossibilité d'y construire un chemin de fer avec les moyens que nous avons dans ce pays à notre disposition. Ce point se trouve à une hauteur d'au moins 1500 pieds au-dessus du lac Saint-Jean, et j'ai cru m'apercevoir que la ligne n'était pas encore rendue à la hauteur des terres. Le relevé de cette rivière, y compris le lac Batiscan, mesure 30½ milles de chainage.

J'ai continué ensuite le relevé de la rivière Batiscan interrompu au 40e mille. Depuis la Fourche, en descendant, se trouvent un grand rapide qui finit par une chute où des améliorations ont été faites pour faciliter la descente du bois. Sur le 44e mille, une petite rivière venant du côté ouest a aussi été exploitée pour le bois, un camp est bâti à son embouchure, mais il n'a pas servi à la coupe du bois l'hiver dernier, ni celui plus haut mentionné. La rivière continue ensuite en eau morte pour plusieurs milles, le terrain des deux côtés a bonne apparence, le bois mêlé, tel que le merisier, le bouleau, le sapin, l'épinette et le pin est d'une belle venue, la terre jaune et grise, mêlée de sable, qui compose le sol, est d'excellente qualité, si j'en juge par la longueur et la grosseur du bois. Quelques rapides et une chute sur le 50e mille, et puis nous arrivons à la Fourche, ou jonction des deux décharges du lac Edouard à la rivière Jeannotte. Les deux bras en se rencontrant forment une chute de 30 pieds environ sur la fin du 51e mille ; et quelques chaînes plus bas, une autre chute de 25 pieds suivie du gros rapide est la dernière qui se trouve sur notre ligne d'exploration de cette rivière.

Un vieux camp de chantier est en ruine à la décharge de la rivière Jeannotte, et un autre à celle de la rivière Meguik qui débouche du côté sud-est de la Batiscan sur le 56e mille. J'ai terminé le relevé de cette rivière à la ligne de prolongation du canton Roquemont au rapide des Trois-Roches. Cette ligne court magnétiquement.

Au-dessus de cet endroit la rivière descend près d'un mille en rapide, suivant ce que j'ai pu voir. J'ai planté un poteau équarri à la ligne Roquemont, marqué du nombre de milles, 56, ainsi que la date et l'année. Depuis la Fourche, les hauteurs qui bordent la rivière en sont plus rapprochées et plus escarpées, surtout du côté ouest ; le sol, à part les montagnes de roches, est bon et avantageux ; le bois se compose de merisier, bouleau, tremble, épinette, pin, quelques ormes, aulnes, etc. Du côté sud-est, en approchant de la rivière Meguik, le terrain est plus plan et fait mine de se continuer tel dans cette direction pour un certain espace. Tout ce terrain est bien propre à la culture et d'un aspect agréable. Il y a un commencement de culture à l'embouchure de la rivière Meguik et des bâtisses, mais personne n'y réside.

Revenant à la rivière Jeannotte ou seconde décharge du lac Edouard, j'en ai fait le relevé en remontant son cours jusqu'au susdit lac. J'ai constaté le tirage de deux lignes de limite ou d'exploration, la première par l'arpenteur*** sur le 1er mille et la seconde par l'arpenteur*** sur le 7e mille.

Un chantier a fait des opérations sur cette rivière au 8e mille ; depuis la décharge jusqu'à ce camp, la rivière forme, pour ainsi dire, un rapide continu. Trois autres rapides au-dessus de cet endroit, jusqu'au grand rapide, près du lac Edouard, sont les seuls obstacles que l'on y rencontre sur cette rivière. Le terrain de chaque côté est généralement plan et bien boisé, propre au défrichement et avantageusement situé.

J'ai exploré en passant une partie de la rivière et du lac au Lard, et ayant constaté que la direction de ce cours d'eau m'éloignait au lieu de me rapprocher de la Petite-Bostonais, j'ai jugé prudent de me servir de l'ancien portage. Le terrain arrosé par la rivière et le lac au Lard est de magnifique apparence ; boisé en bois franc, bouleau et merisier, et légèrement onduleux, il se compose de terre grise et jaune, recouverte d'un humus très-riche.

Le lac au Castor, qui traverse la rivière Jeannotte, reçoit les eaux d'une autre rivière qui vient du nord, dont les bords tortueux, entrelacés d'aulnes et de bois rouges, et les eaux claires de glace m'ont décidé à passer outre sans le relever ; les derniers milles de la rivière Jeannotte ont été relevés sur le rivage, faute de glace.

Après avoir terminé le relevé de la rivière Jeannotte jusqu'au lac Edouard, j'ai exploré aux environs de ce lac pour y découvrir le portage mentionné dans vos instructions, et après bien des recherches, j'ai trouvé son point de départ à l'extrémité sud-ouest, j'ai suivi les indices et les vieilles *plaques* qui sont presque toutes disparues sous la croissance des arbres, jusqu'à la rivière des Aulnaies plus haut mentionnée, après avoir passé une suite de petits lacs et franchi la hauteur des terres entre la rivière Jeannotte et la branche nord-ouest qui se décharge dans le lac au Castor. Remontant le cours de ce tributaire je l'ai relevé jusqu'au delà du premier lac qui s'y rencontre, cherchant le plan en mains, la suite du portage de la petite Bostonais. Ayant constaté une erreur sur le plan, ou sur le terrain, j'ai décidé, après mûre

réflexion, de piquer au plus court pour parvenir aux eaux du Saint-Maurice ; les provisions s'épuisant promptement, quoiqu'à la ration, il était prudent de ne pas perdre de temps à chercher un portage dont les plaques ou indices étaient disparus.

Prenant la direction sud-ouest à l'embouchure d'un ruisseau, sur la rive du petit lac Ecarté, je suis heureusement parvenu juste à la tête de la principale branche de la petite Bostonais.

Le terrain sur tout le parcours du portage est plus ou moins accidenté ; sans y avoir de montagne, le sol du côté nord est plus élevé que celui du sud qui est comparativement plan. Le sol, quoique coupé ici et là de rochers, n'en est pas moins propre à la culture. Le bois est le même que déjà décrit pour les hauteurs, les fonds sont généralement boisés d'épinette grise, noire et rouge, sapin et aulnes. Le poteau du 9e mille se trouve sur la hauteur des terres et la descente se fait facilement et graduellement en passant par une suite de petits lacs de peu d'importance et qui forment une vallée étroite, limitée par une rangée de petites montagnes, des deux côtés, qui disparaissent sur le 16e mille pour faire place à un vaste plateau uni, limité à l'est par le petit Wayagamack, et à l'ouest, par le grand lac du même nom.

En continuant le relevé de la rivière, j'ai passé du côté ouest une branche venant du nord-ouest sur le 16e mille et j'ai rencontré au 17e mille la décharge du petit Wayagamack. Je me suis aperçu là que nous n'avions pas suivi la dernière partie du portage, sans cela nous serions arrivés au petit lac Wayagamack par la charge qui s'y trouve. J'ai pu m'assurer cependant que la branche que je venais de relever était plus longue et plus considérable que celle que nous aurions suivie si nous n'avions pas manqué le portage. Ça n'a pas empêché toutefois le relevé du petit Wayagamack qui est une jolie nappe d'eau abritée au nord-est par une chaîne isolée de montagnes qui sépare cette vallée de la Batiscan et qui court du nord au sud ; elle est bien boisée ; on y voit beaucoup de pin et d'épinette. Les rives du lac sont généralement caduleuses et formées de bonne terre jaune et grise ; quelques rochers s'avancent sur le lac et forment une masse de granit. Ce lac est très poissonneux ; la truite qu'on y pêche sert au marché des Trois-Rivières. Il est généralement très profond, excepté à sa décharge, que des plantes marines ont envahie et qui recouvrent les bas-fonds.

J'ai ensuite continué la descente de la rivière jusqu'au grand lac Wayagamack, que j'ai relevé dans toute son étendue, plantant des poteaux de milles du côté nord-ouest jusqu'à sa décharge, et de là par le portage au Gosland, du côté sud-ouest jusqu'au Saint-Maurice, où j'ai terminé le relevé de la petite Bostonais en plantant sur sa rive sud un poteau équarri marqué 37e mille.

Les alentours du grand lac Wayagamack se composent d'un sol semblable à celui du petit Wayagamack, le bois est de même essence ; et le tout présente tous les avantages propres à l'ouverture de nouveaux établissements et paraît s'étendre sans obstacle jusqu'au Saint-Maurice sur le côté sud de la petite Bostonais. Le côté nord est montagneux et seulement propre à l'exploitation des bois de construction, tels que le pin et l'épinette. Les pinières sur cette rivière ont déjà été exploitées, on a pour cette raison éclusé le lac à sa décharge avec chaussée et glissoire. On approche la rivière Saint-Maurice par un plateau d'une hauteur de 100 pieds au moins au-dessus de la rivière, composé de sable et de terre jaune, reposant sur le fond d'argile qui forme le rivage. Des pointes de rivières mises en culture par les exploiteurs de bois, servent à alimenter les chantiers de foin et d'avoine. Ces fermes sont tenues avec soin et on y voit dans leurs étables des animaux de race de magnifique apparence.

Le plateau plus haut mentionné est couvert d'une nouvelle pousse de petits cyprès que dominent quelques grands pins blancs et rouges que le feu a épargnés.

J'ai chaîné le Saint-Maurice en remontant jusqu'à la rivière Croche, afin de ne pas interrompre le cours suivi de mes opérations. Le rapide de la Tuque, resserré entre deux rochers, réduit la largeur de la rivière à quelques chaînes, tandis qu'au-dessous et au-dessus elle mesure plus d'un quart de mille de largeur. Ce rapide a près de 80 pieds de hauteur, et dans les hautes eaux du printemps, il y passe une épaisseur d'eau de 15 à 20 pieds. La rive ouest du Saint-Maurice est escarpée et montagneuse, en partie passée au feu, mais on y voit encore beaucoup de pins intacts.

Au-dessus du rapide se décharge la rivière Bostonais ; elle serpente, avant d'y arriver, dans un terrain plan composé d'alluvion et d'argile recouvert d'un fond d'orme, de frêne, de saule et d'aulnes que borde de chaque côté une chaîne de montagnes sur son parcours dans la direction du nord-est.

La chaîne du côté nord sépare la rivière Bostonais de la rivière Croche, qui se décharge dans le Saint-Maurice quelques milles plus haut et du même côté. De magnifiques terrains s'étendent depuis le Saint-Maurice jusqu'à une certaine distance dans l'intérieur, laissant la chaîne de montagnes que je viens de parler comme une arête entre les rivières Croche et Bostonais.

Une grande partie de ce beau terrain appartient à M. G. B. Hall, de Beauport, qui y a fait faire des défrichements considérables, près de son poste d'affaires ; la ferme est tenue sur un bon pied et est bien fournie de bétail.

Le seul inconvénient est la crue des eaux, le printemps. Eclusée, pour ainsi dire, par l'étroit rapide de la Tuque, la masse des eaux de la partie supérieure du Saint-Maurice monte rapidement, refoulant les eaux de la Croche et de la Bostonais, s'étendant ensuite sur les rives qu'elles recouvrent entièrement. Le printemps de 1873 s'est surpassé, l'eau est montée presque au-dessus des fenêtres de la maison occupée par M. Alliot, agent de M. Hall, et c'est grâce à la cheminée en pierre, elle n'a pas été balayée par le torrent comme les autres bâtiments de la ferme.

Je dois à l'obligeance de ce monsieur et de M. MacGregor, l'agent de M. Ritchie, à la Tuque, tous les renseignements importants sur rivière et surtout les secours opportuns qu'il nous ont rendus en mettant à notre disposition les approvisionnements indispensables pour continuer nos opérations, sans compter la généreuse hospitalité qui nous a été offerte de grand cœur et que nous avons accepté, avec gratitude.

N'ayant pu faire d'observations astronomiques, à l'embouchure de la Croche, j'ai commencé le relevé de cette rivière, prenant mon point de départ à un gros orme sur la rive sud-est, que j'ai marqué dans ce but, plus propre à servir qu'un poteau que l'on peut enlever. La Croche est certainement une belle rivière ; semblable au serpent qui déploie ses anneaux mollement sur la plaine verdoyante, elle aussi décrit ses longs détours, qui reviennent et retournent incessamment vers sa source, dessinant dans la vallée unie et richement boisée qu'elle fertilise, les contours sinueux de son paisible et capricieux cours.

Sur le 4e mille une ferme considérable exploite les richesses de ce sol inépuisable. Jusqu'au delà du 60e mille, on pourrait en dire la même chose, si ce magnifique terrain était ouvert à la colonisation. La vallée a une largeur de trois quarts de mille à un mille et demi, boisée d'orme, de frêne, bouleau, tremble, peuplier, merisier, épinette, sapin, saule et aulnes, terre d'alluvion reposant sur un fond d'argile. Des prairies naturelles remplacent la forêt aux différents endroits que le feu a, pour ainsi dire, défrichés.

Il se rencontre sur son cours, de distance en distance, des petits tributaires qui descendent des hauteurs d'un côté et de l'autre, après avoir pris leur source dans les nombreux lacs des alentours, servant d'irrigation à cette vallée luxuriante. La principale est la petite rivière Croche, sur le 50e mille, très-riche en pin de première qualité et sur laquelle on a exploité, l'hiver dernier, 15 à 20 mille billots. Sur le 42e mille, une jetée de 3000 billots, sur le côté nord-ouest de la rivière, est la seule que nous ayons rencontrée sur cette rivière.

Le premier rapide, sur le 33e mille, ainsi que le second, sur le 49e mille, ne sont que de quelques chaînes, et les hautes eaux du printemps les couvrent entièrement. La première chute, sur le 55e mille, est formée par un rocher qui traverse complètement la vallée et ferme le passage de la rivière ; elle franchit cependant en deux ou trois bonds de 40 pieds de hauteur. Reprenant au-dessus son cours paisible et sa vallée, un moment rétrécie, ne disparaît qu'au commencement du rapide des Crans-Serrés sur le 65e mille. Les Crans-Serrés font une crevasse dans la montagne de 200 à 300 pieds de profondeur, au fond de laquelle des roches énormes ont roulé du sommet et font écumer le torrent dans son lit étroit de 30 à 40 mailles et d'un demi-mille de longueur. Au-dessus de ce rapide, le terrain change d'aspect, le sol est légèrement onduleux et les montagnes disparaissent. Le grand rapide sur le 69e mille est plutôt une suite de chutes variant de 10 à 25 pieds jusqu'au premier lac. Après avoir franchi le grand rapide, le plateau élevé que l'on contemple nous distrait heureusement des fatigues de la marche pénible que l'on vient de faire et nous fait oublier les désordres de cette nature bouleversée.

Le lac de L'équerre est entouré d'un terrain légèrement onduleux, et peu au-dessus du niveau du lac, on aperçoit à droite, à gauche et en avant des issues qui nous laissent incertains de la direction que suit la rivière, lorsque tout à coup, au détour d'une pointe à droite, la rivière

vient de l'est et change de physionomie, prenant la forme de lacs plus ou moins larges, avec passes où le courant se fait très-peu sentir jusqu'au 85e mille, où se trouve la dernière chute que l'on rencontre sur cette partie du relevé que j'en ai fait. Je devrais dire les chutes ; la rivière, ici, large de 8 chaînes, est remplie d'îlots qui forment autant de bras séparés, faisant toutes le même saut, mais avec plus ou moins de différence entre leur hauteur et leur volume d'eau. Ces derniers échelons franchis, les lacs se suivent jusqu'au portage Ouiatchouanish. Laissant sur le 89e mille la rivière Croche du côté nord, nous prenons le portage sur la côte sud-est du dernier lac au 90e mille. Cette rivière a encore une largeur moyenne, où nous l'avons laissée, d'une chaîne environ et paraît venir du nord-ouest, prenant ces lacs sur les mêmes hauteurs que celles de la rivière à l'Ours et au Saumon.

Depuis le premier lac jusqu'au portage, le terrain est généralement onduleux, quelques petites montagnes font diversion cependant à la monotonie du tableau et y ajoutent quelque variété par leur pittoresque. Le sol est composé de sable, terre jaune et gravier, des rochers se succèdent aux détours des pointes et aux passes des lacs, laissant des fonds de meilleure terre dans les intervalles. Le bois est plus petit et de qualité inférieure, le cyprès, l'épinette noire et le bouleau sont les essences qui y dominent.

Les tributaires sont sans importance ; cela s'explique par le voisinage de la rivière qui la cotoie parallèlement à quelques milles de distance, depuis le St-Maurice, à l'ouest, la rivière Ouiatchouanish, qui vient jusque dans ces lacs, à peu de distance à l'est.

Le portage de la rivière Ouiatchouanish est plus long que je m'y attendais ; les Sauvages ne pouvant se servir de cette rivière l'hiver, pour la raison que la glace s'y fait mauvaise, l'ont cotoyée jusqu'à son premier lac. J'ai suivi ce portage en le relevant soigneusement, estimant aussi approximativement que possible sa distance de la rivière, explorant le terrain et relevant les lacs sur le parcours.

L'espace entre les deux rivières Croche et Ouiatchouanish est rempli de petits monticules de sable et de terre jaune, recouverts de cyprès, sapin et bouleau d'une nouvelle pousse de bois ; le feu, par endroit, a entamé cette jeune forêt ; il ne serait pas impossible, avec peu de frais, de faire tomber les eaux de la Croche dans le lac St-Jean.

La rivière Ouiatchouanish, que j'ai relevée depuis son premier lac jusqu'au cordon supérieur de Roberval, coule paisiblement dans une vallée unie et large ; un seul rapide s'y rencontre sur ce parcours.

Le sol est généralement bon : terre mêlée, beau bois et égoût suffisant. Le pin ne se rencontre que plus bas ; ici l'épinette grise et rouge, le sapin, le bouleau et quelques merisiers sont les espèces les plus abondantes.

J'ai planté au *terminus* de mes travaux un poteau équarri marqué 108¾ milles, la date, etc., tel que voulu par les instructions.

Conclusion—L'ensemble des explorations faites dans cette partie du territoire du lac Saint Jean et du Saint Maurice donne une idée assez juste de l'importance relative de ces deux vallées, au point que l'on peut dire que l'une est presque la continuation de l'autre, tant sont insignifiants les obstacles qui se présentent entre elles. Les secrets de la géologie pourraient peut-être nous dire la date précise de leur séparation, car le lac St-Jean a dû, dans les temps reculés, décharger ses eaux dans le St-Maurice par la rivière Croche.

On peut certainement supposer que les terres que nous cultivons aujourd'hui dans le comté de Chicoutimi étaient autrefois le fond de ce lac et que la belle et fertile vallée de la Croche servait de passage à ses eaux vers le Saint-Laurent par une voie tout opposée à celle qu'elles suivent maintenant et se mêlaient aux eaux du Saint-Laurent plus intimement qu'elles le font à Tadousac. Cela suffit pour démontrer grandement que la vallée du lac Saint-Jean n'est pas un bassin sans issue vers l'ouest, comme on l'avait cru d'abord, entourée de toutes parts par la chaîne élevée des Laurentides, qui rendait l'ouverture des communications très difficile et impossible, surtout par voie ferrée, et isolait notre belle vallée de celle du Saint-Laurent et du Saint-Maurice par un espace de plus de cent milles de terre ingrate et stérile, entièrement impropre aux fins de la colonisation.

Nous avons nous-même traversé les Laurentides plusieurs fois dans des endroits reconnus les moins difficiles et les plus avantageux ; mais chaque fois, nous sommes resté avec la certitude que ce vaste pays était uniquement propre à la chasse et à la pêche, convaincu, en même temps, de l'impossibilité d'y passer une voie ferrée, bornis d'y semer des millions. Aujourd'hui, mettant en regard les explorations passées que nous avons faites et celles du moment, le contraste nous rassure ; je

vois une descente douce et presque sans obstacle vers le Saint-Laurent, côtoyant des montagnes et des précipices que nous regardions comme notre seule voie possible. Nous y voyons aussi un terrain peu accidenté, bien propre à la culture et couvert de magnifiques bois de construction, avec facilité de transport ; un terrain capable de recevoir et d'établir une population de plusieurs milliers d'âmes ; de nombreux pouvoirs d'eau disposés ici et là pour l'utilité et l'industrie de cette population : un terrain qui peut permettre d'y poser un chemin de fer de 1000 pieds au-dessous du tracé actuel, et surtout traversant une région fertile, qui ne demande que des bras pour la remuer et pour devenir riche et prospère.

Les vallées de Ouiatchouan, Bostonais, Batiscan, petite Bostonais et de la Croche, que j'ai explorées, contiennent près d'un million d'acres de terre arable avec un demi-million d'acres que renferme encore le comté de Chicoutimi. C'est bien plus que suffisant pour intéresser le gouvernement et les amis de la colonisation à favoriser et aider en même temps à l'établissement du vaste domaine que la province de Québec renferme et qui peut si bien contribuer à son agrandissement et à sa prospérité.

(*P. H. Dumais*, 4 septembre 1874)

J'ai l'honneur de vous informer que l'exploration et le relevé des rivières Ouiatchouan, partie de la grande Bostonais et Batiscan, comprenant l'île du lac Edouard et autres tributaires à l'est, la petite-Bostonais et partie de la rivière Croche et Ouiatchouanish, aidés d'un hiver exceptionnellement favorable, sont heureusement terminés. Le résultat de mes travaux surpasse les espérances que j'entretenais sur la possibilité d'ouvrir à la colonisation une partie de ces vastes espaces qui nous séparent de la vallée du Saint-Laurent. On peut dire aujourd'hui, sans crainte de se tromper, que dans un avenir peu éloigné, une longue suite d'établissements florissants rèliera la colonie isolée du lac Saint-Jean aux belles paroisses du Saint-Laurent, entre Québec et les Trois-Rivières, et aussi à la vallée du Saint-Maurice. Les Laurentides se sont pour ainsi dire effacées de cette région que j'ai explorée ; les plus hautes terres n'ont pas 600 pieds d'élévation au-dessus des eaux du lac Saint-Jean. Lorsqu'on a franchi le premier échelon qui s'élève au sud du lac, sur le 2e mille, on est tout

étonné de se trouver sur un plateau légèrement onduleux, s'étendant du nord au sud pour une grande distance ; au delà du lac des Commissaires, un nouvel échelon, moindre que le premier, nous met au niveau de la hauteur des terres et forme le second et dernier plateau. La descente vers le Saint-Laurent se fait insensiblement. La vallée est large et le coup-d'œil magnifique. Pour le sol et le bois, l'essentiel, on serait satisfait à moins. Le sol n'est pas, à la vérité, composé d'alluvion et d'argile, comme la plus grande partie de la vallée du lac Saint-Jean se compose ; non, une terre jaune et grise mêlée de sable en certains endroits et recouverte d'un humus très riche, promet beaucoup, si l'on doit compter pour un bon indice les luxuriantes forêts de toutes les essences de bois que l'on rencontre dans notre province, et se succède sans interruption d'une rivière à l'autre.

L'île du lac Édouard est la clef ou plutôt le trait-d'union entre les deux vallées du Saint-Laurent et du Saguenay.

La vallée de la rivière Croche est composée d'un sol plus riche. Des plates-bandes, si je puis m'exprimer ainsi, de près d'un demi-mille de large, recouvertes d'une riche végétation—le bois dominant est l'orme et le frêne—s'étendent de chaque côté de la rivière sur un parcours de 50 milles au moins. Il s'y rencontre plusieurs établissements qui y font d'abondantes récoltes de foin et d'avoine.

Le bois de construction et de commerce se rencontre sur le parcours de toutes ces rivières. Nous n'avons pas perdu les pins de vue depuis le canton Charlevoix, sur le lac Saint-Jean, jusqu'à la Tuque. La rivière Croche est très-riche en pin de 1ère qualité. M. Hall y fait tous les ans 25,000 billots, et à ce compte il en a encore pour un grand nombre d'années.

J'ai été peu agréablement surpris à l'aspect des bords du Saint-Maurice. C'est presque le Saguenay en miniature, avec ses bords escarpés et ses rochers nus. En vous disant qu'il n'y a pas de chemin praticable le long du Saint-Maurice ; que les maisons de commerce qui exploitent le haut du Saint-Maurice n'ont pas encore trouvé moyen d'ouvrir un chemin de communication avec les Piles, c'est vous dire que les avantages et les commodités qu'offre une partie de ce pays ne sont pas tout à fait au niveau de la description et des rapports encourageants que nous avons lus maintes fois sur cette intéressante vallée.

Après informations de personnes compétentes, agents des maisons de commerce plus haut mentionnées, résidant dans cette partie depuis plus de vingt ans, un chemin de fer est presque impossible ou coûterait énormément, par la vallée du Saint-Maurice.

La voie naturelle, la moins dispendieuse (600 pieds au moins au-dessous du tracé de M. Sullivan sur les hauteurs) et traversant des espaces de plus d'un million d'acres de bonnes terres et boisés de magnifiques forêts, se rencontre seulement par la vallée de la rivière Batiscan. Un embranchement peut facilement relier le Saint-Maurice et la rivière Croche par la vallée de la petite Bostonais, les rivières au Lard et Jeannotte.

(*P. H. Dumais*, 6 avril 1874).

RIVIÈRES OUIATCHOUAN, BATISCAN, BOSTONAIS ET SAINT-MAURICE

Afin de mettre à exécution les instructions supplémentaires contenues dans votre lettre du 29 octobre dernier, ayant rapport à l'arpentage de certaines lignes d'exploration pour vérifier l'exacte position de quelques-unes des branches des rivières Ouiatchouan, Bastiscan, Bostonais et Saint-Maurice, nous nous sommes transporté à l'extrémité nord du lac Najoualunk, au poteau du troisième mille du relevé de partie de la rivière Bostonais.

Les circonstances ne nous permettant pas de faire sur les lieux une observation astronomique, nous avons procédé à l'arpentage de la ligne J. K. en la partant magnétiquement du poteau plus haut mentionné jusqu'au sixième mille, où une observation de l'etoile polaire établit la course astronomique nord 65° 30' ouest, la variation étant 16°. Nous avons prolongé la ligne sur cette course jusqu'à l'intersection de la ligne d'exploration de M. Blaiklock tirée de la Tuque au lac Saint-Jean en 1857 et 1858 et courant nord 20° 30' est astronomiquement, à un endroit non défini, n'ayant trouvé aucun poteau soit d'un côté soit de l'autre, mais à un angle de vingt degrés de différence avec l'angle droit et à une distance de mon point de départ de huit milles soixante et dix-neuf chaînes et cinquante mailles. Etablissant par le levé des plans, l'exactitude du relevé précédent de la rivière Ouiatchouan, de la Bostonais, nous avons relevé sur le parcours de cette ligne le lac Kapinitissmack ou lac de Travers de la petite rivière Croche.

Nous avons ensuite procédé à la vérification de la distance entre le lac des Cèdres ou Kiakissink qui se décharge dans la rivière Bostonais et la ligne tracé par M. l'arpenteur J. Sullivan pour le chemin de de fer de Québec au lac Saint-Jean.

Après avoir relevé la baie nord-est du lac des Cèdres, depuis le poteau du soixante et troisième mille du relevé de la rivière Bostonais, fait par M. l'arpenteur Bignell, nous avons tiré la ligne L. M. sur le rumb de vent 56° 50' est, astronomiquement, depuis le poteau que nous avons planté au nord-est de cette baie, traversant la hauteur des terres entre les eaux de la Bostonais et celles de la rivière Métabetchouan, et continué du côté est de cette rivière jusqu'à l'intersection de la ligne Sullivan, que nous avons frappée à un angle de 68°, et à une distance de trente-huit chaînes et soixante mailles au nord du poteau du soixante et seizième mille, de la dite ligne Sullivan. Cette ligne de vérification mesure deux milles, soixante et treize chaînes et soixante et dix mailles. Sur le parcours de cette ligne et sur la précédente, le sol est généralement bon et composé de terre jaune et grise mêlée de sable. Le bois consiste en épinette blanche, rouge et grise, sapin, bouleau, merisier, tremble et quelques pins.

Après avoir terminé cet opération, nous nous sommes dirigés sur l'île du lac Edouard, pour y prolonger la ligne méridienne tirée par MM. les arpenteurs Legendre et Casgrain. Etant à l'extrémité nord de cette ligne, nous l'avons continuée dans cette direction astronomiquement jusqu'à l'intersection de la branche nord-est de la rivière Batiscan, près de la décharge du lac aux Orignaux et explorant des deux côtés jusqu'aux limites de l'île.

Cette ligne E. C. traverse un terrain onduleux et de bonne qualité. Le bois est gros et long et de toutes les essences. Le pin et l'épinette sont d'une exploitation facile ; la distance parcourue à la chaîne mesure, depuis le quatorzième mille jusqu'à la branche nord-est, six milles, cinquante chaînes et soixante et dix-huit mailles.

Revenant au poteau du seizième mille planté dans la ligne E. C., afin de tirer une ligne transversale, qui est à l'ouest de ce poteau, nous avons été obligés de continuer plus au sud pour éviter le flanc trop escarpé d'une montagne près de la ligne à l'ouest, et c'est à vingt-sept chaînes et seize mailles sur le [illegible]ième mille que nous avons parti, à angle droit, c'est-à-dire à l'est astronomiquement, la dite ligne transver-

sale et que nous avons prolongée jusqu'à la branche nord-est de la rivière Batiscan, distance de deux milles, cinquante-trois chaînes et soixante et quinze mailles de la dite ligne centrale, à vingt-neuf chaînes au nord du poteau du vingt-cinquième mille du relevé de cette branche. Nous avons ensuite prolongé cette même ligne transversale à l'ouest astromiquement, depuis la ligne centrale susdite jusqu'à la rive ouest du lac Edouard, distance de trois milles, cinquante et une chaînes et soixante et quinze mailles.

Le terrain et le bois, dans cette partie, sont les mêmes qu'en dernier lieu mentionnés.

Nous avons procédé ensuite à l'arpentage d'une autre ligne transversale partant du poteau du quatrième mille de la même ligne méridienne de Legendre et Casgrain.

Le côté est (cette ligne transversale courant est astronomiquement) a été en partie chaîné et plaqué jusqu'au lac Trompeur, sur le sixième mille, d'après ce que nous avons pu en juger par des poteaux trouvés sur son parcours, et c'est par erreur probablement que ce chaînage n'a pas été prolongé plus loin, prenant le lac où elle se termine pour la branche nord-est de la rivière Batiscan, laquelle se trouve à quinze chaînes sur le huitième mille, tel que vérifié par nous dans cet arpentage. Cette ligne traverse un terrain coupé de montagnes, du nord au sud, avec d'étroites vallées entre elles, composées de bonne terre et boisées de toutes les essences de bois plus haut mentionnées. Le merisier, surtout, se trouve en plus grande qualité ; le pin et l'épinette ont été en partie exploités depuis des années.

Revenant à la ligne centrale, nous avons prolongé à l'ouest astronomiquement, du poteau du quatrième mille de l'arpentage primitif, cette ligne transversale en partie chaînée et plaquée jusqu'au lac Raccourci, à un mille, vingt-quatre chaînes quarante mailles de la ligne centrale. Ce lac a été pris pour la branche nord-ouest de la rivière Batiscan, quoiqu'il décharge ses eaux au nord, à l'inverse de la rivière, laquelle se trouve à vingt-trois chaînes et vingt mailles sur le troisième mille. Nous avons continué l'arpentage de cette ligne, relevant soigneusement les lacs sur son parcours et la terminant aux eaux de la rivière Bostonais, représentée par un cours d'eau se déchargeant à l'est dans cette rivière, à trente chaînes, environ, au nord-est du petit lac Wayagamack.

Cette ligne mesure neuf milles, trente-six chaînes et quarante-cinq mailles depuis la ligne centrale et est marquée C. D. E., traversant une bonne étendue de terre arable, bien boisée, mais interrompue ici et là par des montagnes et rochers, surtout en approchant le petit lac Wayagamack.

Ne sachant si nous pourrions frapper la ligne extérieure nord-est du nouveau canton Malhiot avant que nos provisions fussent épuisées, pour plus de sûreté nous avons continué en relevant le cours d'eau plus haut mentionné, jusqu'à la petite Bostonais, cette dernière, jusqu'au petit lac Wayagamack et ensuite sa décharge jusqu'au grand lac de ce nom, nous arrêtames à la ligne extérieure sud-est du canton Malhiot, à vingt-huit chaînes environ du poteau du huitième mille du chaînage de cette ligne par M. l'arpenteur DelaChevrotière.

Dans la partie relevée de la petite rivière Bostonais, le terrain est très propre à la culture ; le bois est bien poussé et d'une longueur remarquable. Le pin et l'épinette peuvent s'y exploiter avec avantage, la rivière étant exempte d'obstacles jusqu'au grand lac Wayagamack.

Le relevé de cette partie de la petite rivière Bostonais et de son tributaire, depuis l'extrémité ouest de la ligne transversale C. D. E. jusqu'à la ligne extérieure sud-est du canton Malhiot, a une longueur de six milles, neuf chaînes et dix-sept mailles.

Revenant à la rivière Jeannotte, ou branche nord-ouest de la Batiscan, nous avons descendu cette branche jusqu'à la fourche et de là, le cours de la branche principale jusqu'à la ligne du rapide des Trois-Roches, tirée par M. l'arpenteur Déry, entre les cantons Colbert et Rocmont et prolongée jusqu'à la rivière Batiscan.

A. B. Cette ligne court nord 45° ouest astronomique, la variation étant de quinze dégrés. Nous l'avons prolongée la distance de quatre milles, soixante-deux chaînes et trente mailles, ne pouvant la pousser plus loin, étant menacé d'un grand dégel, nos provisions diminuant considérablement, nos raquettes délabrées et ayant encore trop à faire avant la débacle pour nous risquer quelques jours encore dans cette direction.

Le terrain, dans cette dernière partie, est très accidenté ; les montagnes sont très hautes et rocheuses, les bois de construction, tels que pin, épinette, ont été en grande partie exploités depuis des années.

Quelques lacs ont été relevés et la ligne plaquée avec poteaux de milles numérotés.

Nous avons terminé ainsi cet arpentage après avoir rencontré des difficultés de toutes sortes et subi une série de mauvais temps, pluie surtout, qui a été loin de nous favoriser dans l'expédition de nos travaux.

Avant de conclure ce rapport, nous devons mentionner un travail de vérification fait l'automne dernier à la demande de votre Département, entre la rivière Bostonais, en partant du groupe d'îles qui se trouvent sur cette rivière, jusqu'au lac Edouard, à l'embouchure de la rivière au Rat, qui se décharge dans la baie nord-ouest de ce lac, relevant cette rivière sur tout son parcours ainsi que ses lacs, le portage de la hauteur des terres et les lacs qui s'y rencontrent.

Ce relevé mesure vingt et un milles, vingt-sept chaînes et quarante-deux mailles, y compris les lacs, et renferme un terrain arable en grande partie propre à la culture, quoique un peu accidenté ici et là par des hauteurs peu considérables. Les bois de construction sur les bords de la rivière Bostonais ont été en grande partie enlevés par les marchands de bois, mais il s'en trouve encore sur les rivages du lac Edouard.

En définitive cette exploration démontre, une fois de plus, que toute cette région encore inhabitée et qui s'étend au nord-ouest de Québec jusqu'au lac St-Jean, est bien propre à la colonisation et ne demande que l'ouverture d'une voie ferrée projetée pour en faciliter l'accès et la livrer au défrichement.

(*P. H. Dumais*, 4 juillet 1876)

RÉGION ENTRE LE LAC DES CÈDRES, OU KISKISSINK, ET LE LAC SAINT-JEAN

Pour me conformer à votre demande verbale m'enjoignant de vous faire un rapport sur la nature du pays entre le lac des Cèdres, ou Kiskissink, et le lac Saint-Jean, par la vallée de la Métabetchouan qui est traversée par la ligne du chemin de fer que j'ai arpentée pour M. Beemer, j'ai l'honneur de vous faire l'exposé suivant.

Depuis le lac des Cèdres jusqu'à l'extrémité inférieure du lac Magnagami ou Métabetchouan, une distance d'environ quatre milles, le pays est rocheux et montagneux, et il y a très peu de terrain ou de bois de quelque valeur. Plus bas que le lac Métabetchouan, le pays est décidément meilleur et l'on trouve quelques belles étendues de terrain plan, principalement sur le côté ouest de la rivière. Des feux de forêt ont ravagé une partie considérable du côté est de la rivière et aussi une partie du côté sud, qui est maintenant tout couvert de bouleau et de tremble. En quelques endroits, les montagnes se rejoignent ; mais la majeure partie du terrain le long de la rivière, depuis le lac Magnagami, en descendant jusqu'à l'arrière-ligne du canton de Métabetchouan, une distance d'à peu près trente milles, est propre à des établissements. A environ mi-chemin entre le lac à la Carpe et le lac Magnagami, il paraît y avoir une étendue de bonne terre. Le sol est excessivement riche sur les deux côtés de la rivière ; c'est en général un fond de riche argile recouvert d'une marne abondante d'une couleur brun foncé. Dans le canton de Dequen, le sol est excellent le long de la rivière et le terrain non arpenté sur le côté opposé ou côté est, paraît être aussi excellent. Les chasseurs, qui travaillent avec moi à cet arpentage, disent qu'il y a quatre à cinq milles en profondeur de terrain propre à la culture sur chaque côté de la rivière, mais je crains qu'une grande partie de ce terrain ne soit un peu pierreux.

Bois.—Il y a une quantité considérable d'épinette blanche et quelques excellentes épinettes rouges chaque côté de la rivière. Les vieux brûlis sont recouverts d'une épaisse croissance de bouleau, tremble et sapin, et comme les pouvoirs d'eau ne sont pas rares, il n'y a pas d'endroit qui promette plus pour une manufacture de pulpe ou pour d'autres manufactures qui emploient la qualité de bois ci-dessus mentionnée. Le chemin de fer a été construit sur la vallée de la Métachouan.

(*Henry O'Sullivan*, 8 mars 1887)

RIVIÈRE MÉTABETCHOUAN ET SES TRIBUTAIRES.

Commençant mes opérations à la partie ouest du lac Saint-Henri, qui est formé par la rivière Métabetchouan, j'ai relevé ce lac au moins trois milles de longueur et trois quarts de mille de largeur, avec des bords s'élevant en différents endroits presque perpendiculairement, le

bois se composant d'épinette grise, épinette rouge et bouleau, et se rétrécissant à son extrémité sud sur une largeur de 150 pieds. Il y a en cet endroit une chute de 30 pieds, ou plutôt deux de 15 pieds, qui séparent ce dernier du lac Hugh, à peu près trois milles de long, sur trente chaînes de large, que je relevai complètement jusqu'à l'entrée de la rivière Métabetchouan. Ensuite, je continuai par le relevé de cette dernière, en remontant son cours, rencontrant, à trente chaînes du susdit lac Hugh, un fort rapide, long d'un mille, et une chute de quinze pieds, puis un parcours de 30 chaînes d'une eau tranquille, avant d'arriver à son confluent sur la rivière Metascouac. De là, discontinuant pour quelque temps le relevé de la rivière, je fis le relevé de la rivière et des lacs Métascouac jusqu'au 5me lac inclusivement, et une partie de ses deux branches venant de l'est. Cette rivière ainsi que ses branches, presque sans courant, serpentent à travers un terrain plan qui a été ravagé par le feu, de même que les montagnes les plus rapprochées ; on y voit encore des épinettes rouges desséchées par le feu. Le terrain est exempt de roches, et étant cultivé, on y ferait de belles prairies.

Je descendis le cours de cette rivière et je continuai le relevé de la rivière Métabetchouan, le lac A sur le plan, le lac à la Place et d'autres petits lacs, jusqu'à la rivière No. 2, un des tributaires venant de l'est, que je relevai sur le parcours de cinq milles et un quart.

Ensuite, je continuai le relevé de la rivière Métabetchouan sans interruption jusqu'au lac aux Rognons, un parcours d'environ dix milles, rencontrant trois rapides : le premier est long de trois-quarts de mille, avec une chute de vingt-cinq pieds ; le second est long d'un mille ; le troisième est une succession de chutes et rapides de plus de 200 pieds de hauteur, sur une distance de près de deux milles, et complètement renfermé par de hautes montagnes sur ses deux bords.

Sur les premiers huit milles, en partant du lac à la Place, à l'exception des deux rapides, la rivière, presque sans courant, regorge de truites et serpente à travers de magnifiques prairies naturelles où l'herbe sauvage pousse d'une manière luxuriante, procurant de splendides pâturages à l'orignal et au caribou qui abondent dans ces localités. Les montagnes sont peu élevées et sont couvertes de bouleaux et de trembles, et sur les bas-fonds, d'épinettes grises, rouges, noires et sapins. On arrive à la source de cette rivière dans le lac aux Rognons,

alimenté par la décharge du lac des Mâles et celles du lac des Iles, qui se jette dans cette première à un demi-mille avant d'arriver au lac aux Rognons. Je fis d'abord le relevé de ce lac, dont le pourtour est de 8½ milles ; les montagnes qui l'entourent des côtés est et ouest sont boisées en épinette, sapin et bouleau ; au sud est une plaine où passe la charge du lac aux Rognons.

J'ai terminé mes opérations par le relevé d'une partie de la décharge du lac des Iles, venant du nord-est, sur un parcours de quatre milles et trente et une chaînes, et celle du lac au Mâle venant du sud-est et qui a onze milles de longueur. Leur cours est capricieux, par leurs sinuosités, mais facile et d'une largeur moyenne de trente-cinq pieds. Le sol est de médiocre qualité partout où il n'est pas montagneux : c'est un terrain rocheux ou sablonneux, Le bois de commerce est rare, c'est aussi la même végétation d'épinette noire et de tremble de petites dimensions.

(*E. Casgrain*, 25 avril 1887)

RÉGION ENTRE LE LAC LACROIX ET LA MÉTABETCHOUAN

J'ai commencé mes travaux le 14 mars dernier, au lac Lacroix, faisant partie de la rivière Batiscan, au vingtième mille du levé de M. Dumais, arpenteur, en gagnant le nord-est vers la hauteur des terres, et de là en suivant des rivières, lacs et portages jusqu'à la rivière Métabetchouan, à la ligne d'exploration de M. M. Sullivan et Casgrain, où j'ai rattaché, conformément à mes instructions, mes mesurages, comme démontré au plan qui accompagne le présent.

Je n'ai pas rencontré de lignes de limite à bois dans le cours de mes opérations, du moins je n'en ai pas vu de traces ; mais j'ai bien rencontré la ligne d'exploration Sullivan et Casgrain et l'ai relevée et chaînée l'espace de trois milles, afin de bien m'assurer du point où je devais relier mes mesurages. J'ai noté avec soin tous les caractères géographiques remarquables que j'ai rencontrés, savoir : les chutes d'eau, les rapides, les îles, etc. J'ai aussi pris des notes détaillées sur la qualité du sol et du bois, sur l'aspect général du terrain de chaque côté des rivières et lacs, sur les endroits de pêche, etc., etc., tel que le tout est indiqué au plan.

La grande partie des lacs rencontrés durant ces travaux sont tous poissonneux ; la truite à chaire rouge doit être abondante, surtout dans les lacs aux Biscuits, Travers, Trois-Caribous, Brulé, etc, etc, par les essais de pêche que j'ai pu faire en passant.

Le bois le plus commun est l'épinette rouge, le bouleau, quelquefois le merisier ; l'aulne est commun dans les fonds de rivière, le pin est assez rare, pour dire que je ne me rappelle pas en avoir vu. A part les alentours du lac Brulé et du petit lac des Chicots, je n'ai pas remarqué que le feu ait ravagé ailleurs, car tout le bois est vert et est d'une belle pousse.

Les montagnes ne sont ni hautes ni escarpées ; les terrains que j'ai remarqués être propres à la culture, en passant, sont de chaque côté de la rivière Sauvage et dans la vallée de la rivière Métabetchouan ; ailleurs, je suis d'opinion que le terrain est trop pauvre et rocheux pour cultiver.

(*T. C. De laChevrotière*, 8 juillet 1887)

BLOC F.—La troisième exploration comprend l'étendue du terrain située entre le chemin de Québec, à l'est ; la ligne d'exploration partant de la décharge du lac à la Loutre et joignant le lac Bouchette, au nord ; le lac Bouchette, le lac des Commissaires et le lac Quaquagamack, à l'ouest ; le 48e parallèle de latitude et la ligne qui part du soixante et douzième mille, sur la ligne de Blaiklock, et joint le chemin de Québec, au sud.

Depuis la décharge du lac à la Loutre, en se dirigeant sur le lac Bouchette, l'espace de quatre milles, le terrain est très rocheux et de très mauvaise qualité ; le bois que j'y rencontrai est principalement le sapin et l'épinette, de petite dimension. Le sol est généralement plat et coupé par de nombreux ruisseaux, dont l'un mesure quinze pieds de largeur. Sur le cinquième mille, je traversai un renversis de quatorze arpents de long. Les dimensions du bois paraissent augmenter quelque peu. Depuis ce point jusqu'à dix-neuf milles, je ne rencontrai qu'un sol rocheux et impropre à la culture, mais généralement peu accidenté. Le bois, composé surtout de sapin, de tremble, de bouleau, d'épinette rouge et blanche, est presque partout de moyenne grosseur. Sur les quatorzième, quinzième et dix-septième milles, cependant, le bois est très petit. Par contre, je remarquai de très belles épinettes rouges et blanches sur le quatorzième et le quinzième.

Sur le sixième mille se trouve un grand renversis, qui se continue une partie du septième, sur lequel je rencontrai une savane, un coteau de bouleau et un brûlis qui se termine sur les rives de la rivière aux Ecorces, située sur le huitième mille.

Après avoir traversé cette rivière, toute trace du brûlis disparaît ; le bois est vert partout jusqu'au quinzième mille, où se trouve un grand brûlis de près d'un mille de largeur.

Sur le seizième mille, le bois vert reparaît. Cette contrée est traversée par la rivière aux Ecorces et par plusieurs ruisseaux grands et petits. J'y rencontrai aussi quelques petits lacs vaseux. Sur le vingtième mille, le terrain est beau et le bois formé principalement d'épinettes blanches et d'une bonne grosseur. Cette région se continue jusqu'au vingt et unième mille, sur les bords de la rivière Métabetchouan qui, à cet endroit, a environ trois cents pieds de largeur.

Sur le vingt-deuxième mille, la terre est très bonne ; c'est en partie une terre franche d'excellente qualité. Le bois, formé de peupliers, de sapins et d'épinettes rouges et blanches, est très gros ; il s'y rencontre une petite aunaie.

La bonne qualité du sol et du bois se continue jusqu'au vingt cinquième mille, sur la fin duquel se trouve une aunaie parsemée de grosses épinettes rouges. A partir de ce point jusqu'au trente-deuxième mille, le sol est rocheux et médiocre. Le bois, composé surtout de sapins, de bouleau, d'épinettes grises, rouges et blanches, est de moyenne grosseur. Je rencontrai quelques pins dispersés sur le vingt-cinquième mille et une aunaie, sur le trente-deuxième, dans laquelle je remarquai de très grosses épinettes rouges. Je vis encore des épinettes assez grosses sur le vingt-septième et sur le trentième mille ; mais elles étaient peu nombreuses. Généralement, le terrain de cette partie est peu accidenté ; quelques montées, ruisseaux, petites rivières, petits lacs seuls entrecoupent le terrain.

Depuis le trente-deuxième mille jusqu'à la rencontre du lac Bouchette, sur le trente-huitième mille, le sol et le bois reprennent leurs bonnes qualités. Le terrain, presque partout formé d'une terre franche, serait très avantageux à cultiver, à l'exception du trente-cinquième mille, où il est rocheux. Le bois est composé en majeure partie d'épinette de sapin, de bouleau, de quelques merisiers et aunes. Il est en général d'une bonne grosseur.

Je suivis ensuite pendant quelque temps le lac Bouchette, puis le lac des Commissaires ; mais, rendu à quatre milles de la tête de ce dernier lac, je pris une ligne d'exploration de trois milles de long en courant vers l'est. Tout le long de cette ligne, le terrain est plan et d'excellente qualité. Les épinettes grises et rouges, le sapin et le pin dominent presque partout. Sur les bords du lac des Commissaires seulement, il serait facile de faire douze mille billots. On y rencontre aussi une aunaie et quelques épinettes noires très petites.

Au delà du troisième mille, le sol et le bois paraissent conserver leur bonne qualité. Puis je revins sur mes pas et me rendis au premier portage du lac Quaquagamack, sur le 48e parallèle de latitude, en passant à travers une contrée dont le sol m'a paru de bonne qualité. De là je me dirigeai vers l'est, en suivant le susdit 48e parallèle jusqu'à la rivière Métabetchouan.

Sur les six premiers milles, la terre est très bonne ; c'est en majeure partie une terre franche avec quelques lopins de terre noire, mais elle n'est pas rocheuse. Le bois dominant est l'épinette rouge, grise et blanche, le bouleau et le sapin. Quelques épinettes peuvent mesurer vingt pouces de diamètre.

Sur le quatrième mille se trouve une platière de deux arpents de large, couverte surtout de foin avec quelques aunes et épinettes rouges. Cette platière est suivie d'une savane de quatre arpents.

Sur le premier et le cinquième mille, je rencontrai deux aunaies assez étendues, dont le sol est excellent. Cette partie n'est pas montagneuse ; mais elle est sensiblement ondulée et coupée par quelques petites rivières et de nombreux ruisseaux.

Depuis le sixième mille jusqu'à la rencontre de la rivière Métabetchouan, le terrain et le bois laissent beaucoup à désirer. Le sol est en grande partie une terre jaune de médiocre qualité. Le bois dominant est le sapin, les épinettes grises et le bouleau, le tout de moyenne grosseur.

En arrivant à la rivière Métabetchouan, je rencontrai un brûlis d'une assez grande étendue. Tout le long de cette dernière rivière, le terrain m'a paru généralement bon et propre à la culture.

Dans cette même exploration, je suivis pendant quelques temps la rivière aux Ecorces, à partir du commencement du huitième mille, sur ma ligne d'exploration nord. A mon point de départ, je remarquai un grand brûlis du côté de l'est, repoussé en sapins, épinettes grises et rouges, de moyenne grosseur. Du côté de l'ouest, le terrain est plan. Toute cette première partie ne présente qu'un sol de médiocre qualité et par conséquent d'une culture peu avantageuse, après quoi la terre s'améliore et devient d'une exploitation facile. Ici, le bois est encore le sapin et l'épinette. Plus loin, la terre devient supérieure et le bois prend de très fortes dimensions. Ici se trouve une fourche de rivière venant du sud-est et dont le courant est fort rapide. Les bords de cette fourche sont couverts de belles épinettes blanches dispersées, reposant sur un terrain d'assez bonne qualité.

En résumé, le lopin de terre étudié dans ma première exploration est de mauvaise qualité tant sous le rapport de la colonisation que sous celui du commerce de bois. La partie étudiée dans ma seconde exploration, quoique préférable à la précédente, ne possède cependant pas les qualités qui pourraient la faire accepter, soit pour la coupe du bois soit pour la culture ; ce n'est toujours, en un mot, qu'une terre des plus médiocres. Mais l'étendue étudiée pendant ma troisième exploration offre des avantages réels et incontestables sous tous les rapports. Il est vrai que quelques parties de cette étendue sont peu propres à la culture ; mais elles ne couvrent qu'une surface relativement peu considérable. Quant à la qualité du bois, elle est assez bonne pour payer amplement son exploitation.

Je dois cependant constater que cette partie du bloc F, dont j'ai fait l'exploration, ne donne qu'une idée très inexacte des terrains qui avoisinent le lac Saint-Jean, à l'ouest et au nord-ouest de cette nappe d'eau. La valeur du bloc F ne peut former une base de calculs pour la compagnie qui entreprendrait un chemin de fer reliant Québec au lac Saint-Jean. Ce que cette compagnie doit surtout considérer, c'est la fertilité exceptionnelle des terres auxquelles le chemin de fer offrirait un débouché. Autour du lac et sur le parcours des rivières qui s'y jettent, s'étendent d'immenses terrains d'une richesse dont on a très peu d'exemples dans les autres parties de la province. Là, on rencontre la Métabetchouan, la Ouiatchouan, la Ouiatchouanish, la rivière aux Iroquois, la rivière à l'Ours, la Chamouchouan et la Mistassini, qui toutes arrosent les plus beaux terrains du monde. Quelques établis-

sements ont déjà été formés dans cette vallée. C'est ici que se trouve Saint-Jérôme, la Pointe-Bleue, la Pointe-aux-Trembles, nées d'hier et qui, malgré de désastreux incendies, sont devenues très florissantes.

Mais que sont ces quelques établissements, contre l'immense contrée qui n'attend que la hache du défricheur pour produire cent pour un ! Ils n'en forment pas la centième partie. Ainsi, entre la Mistassini et la Chamouchouan, s'étend une langue de terre d'une richesse inépuisable et dont la profondeur mesure plus de quinze lieues ; puis, de cette dernière rivière jusqu'à la Métabetchouan, se trouve une autre étendue de terre un peu moins longue que la précédente, mais dont la fertilité n'est pas moindre. Le sol dominant dans toute cette région est une terre argileuse d'excellente qualité, dont la fécondité est d'autant plus grande qu'elle a été plus exposée à l'air, plus labourée, plus mélangée. Dans quelques endroits, on rencontre quelques petits lopins de terre légère dont l'utilité dans la culture est hautement reconnue.

Toute cette étendue de terre est couverte d'une riche forêt, dont le bois dominant est l'épinette, de fortes dimensions. L'exploitation de cette forêt sera, j'en suis convaincu, très lucrative.

(*E. Casgrain*, 7 novembre 1872)

Comme j'en avais ordre, après m'être entendu avec M. l'arpenteur Casgrain, chargé de l'exploration de la partie est du même lac, je me suis rendu à la ligne d'exploration tirée en 1857 par M. Blaiklock et dirigeai toutes mes recherches pour trouver le poteau du vingt-neuvième mille, qui devait me servir de point de départ pour établir la limite sud-est du lac. J'ai pu déterminer d'une manière assez précise où il devait ou avait dû se trouver et de là, partant ma ligne de base sur la course ouest, je la continuai à la distance de seize milles, le mesurage était fait au pas.

De cette ligne plaquée seulement comme ligne d'exploration et prenant pour base la ligne Casgrain, tirée en 1870, j'ai, suivant la nature du terrain, de cinq milles en cinq milles, jusqu'à la quarante-huitième parallèle, tiré des lignes transversales d'exploration sur la course générale est et ouest et variant en largeur, suivant la nature du terrain, de quatre à six milles, prenant note de l'aspect général du territoire traversé par ces lignes.

M. l'arpenteur Casgrain me chargea de faire un examen du littoral du lac Edouard et de l'île du lac Edouard. J'ai, pour sauver le temps et les transports, choisi la voie d'eau et suivi le cours de la rivière Ouiatchouan au lac Quaquagamack ou des Commissaires, d'où prenant pour base la ligne de la Tuque au lac Saint-Jean, tirée par M. Blaiklock, j'ai, sur la course ouest indiquée sur le plan, tracé la ligne extérieure nord-ouest du lac jusqu'à la rivière Croche.

Le terrain compris entre la limite sud-est et la quarante-huitième parallèle est inégal, brisé et rocheux ; des montagnes et monticules escarpés, courant dans des directions très irrégulières, rendent pour bien dire impropres, sinon à une colonisation éloignée, du moins prochaine, les quelques vallons assez unis où, malgré un sable aride, il pourrait se trouver quelques milliers d'acres propres à la culture.

De nombreux lacs, rivières et ruisseaux arrosent cette contrée ; malheureusement les bons plateaux de terre formés par iceux ont si peu de suite, qu'il faudra avec d'autres ressources ne compter que sur des établissements isolés.

En général le bois est de peu de valeur ; dans les parties basses, l'épinette noire prédomine ; ailleurs c'est un mêlé d'épinette blanche, sapin et bouleau. Le pin est en petite quantité et de peu de valeur. Comme ailleurs, le feu a fait quelques ravages ; le bois brulé a été remplacé par le bouleau, tremble et peuplier, ce qu'on nomme communément taillis. Le bois renversé par le vent atteste que de forts ouragans ont porté plus particulièrement dans une direction sud-est.

La rivière Métabetchouan sépare pour ainsi dire cette partie du bloc F en deux parties. Sa largeur varie d'une chaîne et cinquante mailles à neuf chaînes et il s'y trouve de magnifiques pouvoirs d'eau qui dans un endroit plus propre à la culture, acquerraient une valeur. La navigation en est, ça et là, interrompue par des rapides, chutes et cascades, nécessitant des portages de dix à quatre-vingts chaînes.

Dans la partie circonscrite par la quarante-huitième parallèle, le lac des Commissaires, la rivière Croche et la limite nord-ouest, le bois est plus mêlé et gros, le pin est plus abondant, quoique, cependant, dispersé et par conséquent de moindre valeur.

Comme ailleurs, la nature montagneuse du terrain empêchera pendant bien des années d'utiliser ce que les bords de la rivière Croche, du lac des Commissaires et autres tributaires, offrent de terrains arables.

En suivant la rivière Pequagasoni, qui forme partie des limites ouest du dit bloc, le terrain, surtout dans la partie étroite, m'a paru très propre à la culture ; mais où le lit de la rivière s'élargit, le sol est plus rocheux.

L'exploration du lac Edouard est plus satisfaisante ; de gros bois franc et mou annoncent une terre plus riche. Quelques montagnes viennent, il est vrai, ça et là aboutir au lac, mais présentent une pente assez douce. Ajoutant aux vallons qu'elles forment, une superficie de deux milles et demi à trois milles, que peut donner l'île du lac Edouard, nous aurions dans cette région plusieurs milliers d'acres de terre cultivable. La largeur du lac varie d'un demi à trois milles ; l'eau y est, même à quelques pieds des bords, très profonde.

(*R. Têtu*, 12 novembre 1872)

RIVIÈRES MISTASSIBI, AU RAT ET ASSIEMSKA

En obéissance aux instructions de votre Département, datées du 18 janvier dernier, relatives à l'arpentage des rivières Mistassibi, au Rat et Assiemska, j'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant.

Dans l'opinion des sauvages du lac Saint-Jean, la rivière Mistassibi est plus considérable que la Mistassini, ayant de plus qu'elle plusieurs grands tributaires, et j'ai pu, moi-même, constater que son volume d'eau, en cette saison, est tout aussi fort que celui de cette dernière. Elle égoutte ce vaste plateau qui s'étend au nord du lac Saint-Jean et qui, des environs de la Ouiatchouanish, apparait comme une plaine sans bords. Ce plateau domine la rivière Mistassibi de 75 pieds à son embouchure, mais cette hauteur décroit à mesure que l'on rencontre les rapides et les chutes. La plus considérable de celles-ci se trouve à la fin du premier mille et nous rapproche du sommet du plateau de trente pieds environ ; sur le second mille, celles qu'y forment des îles et des rochers, au milieu de la rivière, se trouvent par le bras nord-ouest, plus courtes, mais plus à pic que celles du bras sud-est, où elles méritent plutôt le nom de longue cascade. Sur le cinquième mille une chute, aussi divisée par des îlots, mêle son bruit à celui d'une autre chute dont elle n'est séparée que par quelques chaînes. Cette dernière offre ceci de remarquable, qu'elle se trouve placée sur le long de la rivière et la traverse par une diagonale d'à peu près trois quarts

de mille, dans un endroit où la Mistassibi n'a que sept à huit chaînes de largeur : elle me fit l'effet d'une immense glissoire répandant d'un côté le trop plein de ses eaux. Sur le sixième mille, une autre chute nous amène presqu'au niveau du plateau mentionné au point de départ, puis de là jusqu'au onzième mille, le terrain est généralement uni ou légèrement onduleux en quelques endroits et la rivière peut se remonter sans obstacles. De cet endroit, deux chutes et deux rapides, en suivant les dégrés du plateau, nous élèvent à 120 pieds environ au-dessus du lac Saint-Jean, niveau qui s'augmente encore de trente pieds sur le seizième mille. Ici la rivière a un léger courant ; elle mesure de 10 à 18 chaînes de largeur, avec une profondeur de 10 à 12 pieds d'eau ; dans les hautes eaux, elle en a bien 20. Elle se continue ainsi sans obstacle jusqu'au trente-cinquième mille, où, réserrée entre des rochers et brisée par des roches détachées, son cours paisible est plus brusquement interrompu par une chute de 10 pieds sur le trente-septième mille, un petit rapide sur le trente-huitième mille et l'on arrive au dernier sur la partie de cette rivière que j'ai relevée. Au-dessus de cette chute, la rivière reprend son cours paisible dans une direction à peu près nord et garde une largeur de 8 à 15 chaînes sur une grande distance. Le terrain paraît généralement plan vers le nord-ouest, et accidenté au nord-est, avec des intervalles de brûlis.

J'ai borné là mes explorations sur cette rivière et je retournai à son embouchure, pour de là remonter la Mistassini et cette partie de la rivière au Rat déjà explorée. D'après les explorations faites de distance en distance, sur l'un ou l'autre côté de la rivière Mistassibi, je suis resté convaincu qu'au moins les trois quarts des terrains qu'elle arrose sont propres à la culture, se composant en grande partie de terre grise, jaune, d'argile mélangé de sable à la surface, avec un sous-sol d'alluvion d'une grande profondeur, sans roches, excepté en quelques endroits où des rochers sortent à la surface pour rompre le niveau à peu près uniforme du plateau. Ces rochers sont plus élevés et plus étendus au-dessus du trentième mille et semblent disparaître au-dessus du quarantième mille, sur le côté ouest de cette rivière. Le sol est couvert de bois de toutes les essences qui croissent dans la vallée du lac Saint-Jean, excepté le cèdre. Il y a là une poussée d'environ quatre-vingts ans d'âge, qui atteste, par sa grosseur et sa longueur remarquables, une grande richesse de sol. Il ne reste aucune trace de l'ancienne forêt détruite par les feux. Pour ces raisons, le bois propre au

commerce se réduit à peu de chose, sur les bords immédiats de cette rivière. Quelques centaines de pins et quelques milliers d'épinettes, voilà tout ce que l'on pourrait en tirer aujourd'hui. Dans quelques quarante ou cinquante ans, si quelques nouveaux feux ne viennent exercer ici leurs ravages, cette jeune pousse fournira un fort appoint au commerce de bois. Mais les avantages que ces superbes terres offrent aux colons ne sauraient rester longtemps incompris et je n'ai aucun doute qu'avec des communications plus faciles, cette jeune forêt n'ait bientôt fait place à de beaux champs de blé.

La rivière au Rat, autre tributaire de la Mistassini, s'y décharge sur le même côté que la rivière Mistassibi—côté nord-est—à un mille plus haut que cette dernière.

Du point de départ du relevé que j'ai fait de la rivière au Rat, à environ dix milles de son embouchure, elle ne se trouve qu'à une petite distance à l'est de la Mistassini, c'est-à-dire 61 chaînes, par le mesurage d'une ligne tirée à cet effet et qui sert à relier les opérations sur cette rivière. Après une observation astronomique, à mon point de départ, j'ai relevé cette rivière en remontant son cours la distance de 30 milles, tel que mentionné dans votre lettre d'instructions. J'ai mesuré les angles des courses et chaîné leur longueur, marquant à tous les milles le numéro voulu sur un arbre équarri, plus sûr qu'un poteau, et explorant de temps à autre les deux rives à une certaine distance dans l'intérieur pour apprécier la valeur du bois et du sol. De son embouchure à notre point de départ, cette rivière offre un magnifique aspect, ses rives unies et bien boisées sont composées d'un sol riche et facile à exploiter. Trois chutes et quelques rapides partagent à peu près également ces dix premiers milles. Sur le commencement du premier mille de relevé que j'ai fait, un gros rapide en cascades, d'un quart de mille environ de longueur, coupé en deux par une île de roches—pierre de gros sable—mesure 30 pieds de chute. Vers la fin du quatrième mille et sur les première chaînes du cinquième, deux chutes se succèdent, formant ensemble une hauteur de 40 pieds environ. Sur le septième mille se trouve la chute la plus considérable et la dernière sur la partie relevée. Elle tombe sur une longueur de quelques chaînes d'une hauteur d'environ 60 pieds. Un rapide de 25 chaînes, sur le neuvième mille, et un autre de 6 chaînes, sur la première partie du dixième mille, terminent la série d'obstacles qui obstruent cette rivière sur le relevé des trente

milles spécifiés. Un lac commence aussitôt et se termine au dix-neuvième mille, variant en largeur d'un quart à trois quarts de mille. La rivière continue ensuite son cours aussi varié qu'imprévu dans une direction générale nord-est ; elle serpente ainsi dans un grand fond uni d'alluvion, recouvert de beau bois, qui s'étend à l'ouest par le tributaire qui débouche sur le vingt et unième mille et continue au nord-est, sur une lisière de terrain de plusieurs chaînes de large, bien au delà du poteau du trentième mille de relevé, lequel poteau a été marqué tel que voulu par les instructions. Deux tributaires se déchargent du côté ouest de cette rivière, celui plus haut mentionné, et la rivière au Foin, au commencement du huitième mille. Du côté est, ce sont plutôt des ruisseaux que des rivières proprement dites.

Après avoir ainsi terminé le relevé de cette partie de la rivière au Rat et avoir exploré de chaque côté à une distance suffisante pour avoir une idée exacte de la nature du terrain comme de la qualité et de la valeur du bois, je retournai sur mes pas jusqu'à la ligne de vérification, ou point de départ du relevé. Par cette ligne et en remontant le cours de la Mistassini, je suis arrivé à l'embouchure de la Wassiemska, autre tributaire se déchargeant du côté sud-ouest sur le quarantième mille du relevé de la rivière Mistassini.

L'observation astronomique faite, comme à l'ordinaire, j'ai commencé le relevé de la Wassiemska, au poteau planté par moi sur la pointe formée par les deux rivières, mesurant les angles et chaînant les courses sur la longueur autorisée de 30 milles. Cette rivière est presque aussi considérable que la Mistassini et parallèle à son cours jusqu'à une distance de 50 milles. Le terrain qui les sépare est plus élevé et plus accidenté que celui qui s'étend au sud vers Tikouapee. Le sol se compose de terre argileuse grise et jaune, et de sable, percé par ci par là de rochers variant en hauteur de 50 à 150 pieds.

Le feu de 1870 a ravagé les belles forêts qui couvraient les deux rives jusqu'au quinzième mille. Le bois vert reprend de là et comprend les mêmes essences mentionnées dans Mistassibi. Sur le trente et unième mille, la forêt disparaît de nouveau sur l'espace d'environ dix milles, d'après ce que j'ai pu voir ; mais la date de la destruction de cette dernière est antérieure à 1870. Les seuls obstacles qui s'opposent à la navigation de cette rivière sont quelques rapides sur la partie que j'en ai relevée, si bien, qu'en la descendant dans les hautes eaux,

ces obstacles disparaissent. Ces rapides sont au nombre de cinq sur les seize premiers milles ; les quatorze milles restant sont en eau morte, de même que pareille distance au-dessus. Sur le dix-septième mille un embranchement venant du sud-ouest, aussi large que le bras principal, communique immédiatement avec un lac de neuf milles de longueur, que j'ai relevé à mon retour. D'ici en remontant, l'aspect change ; le sol est plus uni et les rochers disparaissent sur une distance de six milles, mais reprennent de nouveau et continuent en augmentant de hauteur bien au delà des trente milles relevés : mais ces rochers laissent chaque côté de la rivière de grands plateaux unis, plus ou moins larges, suivant les sinuosités des rives.

A la hauteur des trente milles de relevé, j'ai planté un poteau dûment inscrit sur la rive droite, en montant ; c'est aussi sur ce côté de la rivière que chaque mille de relevé a été marqué.

Revenant au lac plus haut mentionné, j'en ai fait le relevé dans toute sa longueur. Il est contourné à l'ouest par les rochers, avec des espaces de bon terrain, mais de peu d'étendue. Cette chaîne de rochers se termine à la tête de la rivière Tikouapee. Du côté est, les hauteurs sont moins fortes et se terminent vers la moitié environ du lac. Le terrain se continue ensuite de même niveau et s'étend vers le lac Saint-Jean sans interruption, comme au sud, jusqu'à la rivière Ashuapmouchouan.

Le sol, légèrement onduleux, est mêlé d'argile, de terre jaune et de sable, mais il ne reste plus de bois vert, le tout ayant été détruit par le feu de 1870.

Du lac à James—ainsi nommé—j'ai suivi un portage jusqu'à la rivière Ashuapmouchouan, et cette dernière jusqu'au lac Saint-Jean, et de là à Hébertville par le chemin Kenogami.

Je ne saurais terminer ce rapport, Monsieur le Commissaire, sans soumettre à votre sérieuse considération que les travaux que je viens de faire sur ces trois rivières ont pleinement confirmé l'opinion que je m'étais faite à l'endroit de cet vallée du lac Saint-Jean, dès les premières explorations que j'y ai conduites par ordre du gouvernement de cette province. Cette opinion, timide d'abord, mais devenue plus forte à mesure que je pénétrais plus avant dans mes travaux, n'est rien moins aujourd'hui qu'une conviction inébranlable, que je voudrais

voir partager par tous, pour le plus grand avantage du pays. Je suis convaincu que la plus gande partie de cette région comprise dans le fond de ce vaste bassin qui entoure le lac Saint-Jean, du côté du nord surtout, c'est-à-dire une étendue d'au moins quatre millions d'acres en superficie, se compose des terrains les plus favorables à l'agriculture, tant à cause de la richesse du sol que de la douceur du climat. Pour offrir un point de comparaison assez juste, je crois devoir dire, sans craindre d'être taxé d'exagération, que nous avons dans ce bassin du lac Saint-Jean une assez grande étendue de belles et bonnes terres pour établir à l'aise une population aussi dense que celle qui habite la plus belle partie de la vallée du Saint-Laurent, celle occupée par les comtés de Richelieu, Yamaska, Verchères, Bagot, Saint-Hyacinthe, Rouville, Saint-Jean, Napierville et Laprairie. Les alluvions du lac Saint-Jean sont tout aussi étendues et plus profondes que celles qu'arrosent les rivières Richelieu et Yamaska ; quant au climat, nous n'avons rien à envier à ces localités.

Avec votre indulgente permission, Monsieur le Commissaire, j'établirai ici un autre point de comparaison. Depuis plusieurs années déjà, l'on essaie de déverser le trop plein de la population des anciennes paroisses canadiennes-françaises dans une province éloignée et l'idée paraît se répandre chez nous que Manitoba est le paradis des colons. Je voudrais avoir la voix assez forte pour me faire entendre des coins les plus reculés de notre province de Québec, et je ferais comprendre à tout le monde que tout bien considéré, la vallée du lac Saint-Jean est de beaucoup plus avantageuse pour mes compatriotes, pour ceux qui manquent d'avances, comme pour ceux, plus favorisés, qui ont quelques centaines de dollars de capital en mains. Pour les premiers, surtout, il ne peut y avoir le moindre doute. Qu'on demande à tous les propriétaires des fermes sises sur les bords du lac Saint-Jean si lorsqu'ils ont laissé leur paroisse natale, sur le Saint-Laurent, ils avaient d'autre capital que leurs bras nerveux et leur hache, pour se faire jour et trouver le pain à travers la forêt. Qu'on songe aussi à ce qu'ils auraient gagné avec ce bagage sur la route de Manitoba. S'y seraient-ils jamais rendus ? Quant à ceux qui ont des avances, leur sort n'est pas moins bien mieux assuré sur nos bords qu'à Manitoba. Pour commencer à s'établir à ce dernier endroit, il faut bien au moins six à huit cents dollars. Avec cette somme, puis de l'énergie et du travail, le colon industrieux se tirera d'affaire, probablement, pourvu que les sauterelles ne devancent la faucille. Avec pareille somme pour commencer

son établissement, dans la vallée du lac Saint-Jean, le colon, s'il a la même énergie, avec du travail, se mettra plus vite à l'aise encore que celui du Nord-Ouest, même en mettant les sauterelles hors de cause, car il y a un danger à Manitoba qu'on ne saurait jamais redouter au lac St-Jean à circonstances égales, bien entendu, c'est-à-dire, avec des communications faciles pour les deux. Il ne peut manquer d'arriver quelque jour, pour les colons du Nord-Ouest Canadien ce que ceux du Nord-Ouest Américain ont eu à essuyer plusieurs fois. Ignore-t-on partout que ceux-ci se sont assez souvent vus dans la nécessité de préférer chauffer leurs maisons avec le blé-d'inde, récolté dans leurs champs que de le porter au marché, que nos colons se devraient croire à jamais préservés de pareille alternative ?

Le colon du lac St-Jean aura-t-il jamais l'ombre de ce danger à craindre ? Non, si les moyens de communication qu'on semble vouloir prodiguer à ce Nord-Ouest, en avance même des colons, ne sont pas totalement refusés aux braves habitants établis depuis cinq, quinze ou vingt ans sur les bords du lac. Malgré l'avantage que leur pays d'adoption leur offre, ces colons ne sauraient oublier que l'obstacle qui s'oppose seul, aujourd'hui, à leurs progrès, est peut-être plus grand encore que le fléau des sauterelles et celui non moins sérieux de la longueur des distances ne sauraient l'être pour les colons de Manitoba. L'on ne répètera jamais trop que les cent vingt-cinq à cent cinquante milles de forêt qui nous séparent seront toujours une barrière insurmontable au développement de la colonisation dans une belle vallée, à moins que l'on ne se décide enfin à continuer ce chemin de fer promis depuis si longtemps.

Sans cette grande œuvre, que nos colons attendent encore avec une foi chancelante devant l'inactivité de la compagnie que le gouvernement de cette province et la ville de Québec ont subventionné d'une manière si généreuse, sans cette grande œuvre, dis-je, les dix comtés qu'on pourrait tailler dans les magnifiques terrains de la grande vallée du lac Saint-Jean, ne s'établiront peut-être pas avant deux cent cinquante à trois cents ans. En l'accomplissant, sans retard, l'on peut y arriver dans vingt-cinq ou trente ans.

(*P. H. Dumais*, 24 juin 1878)

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

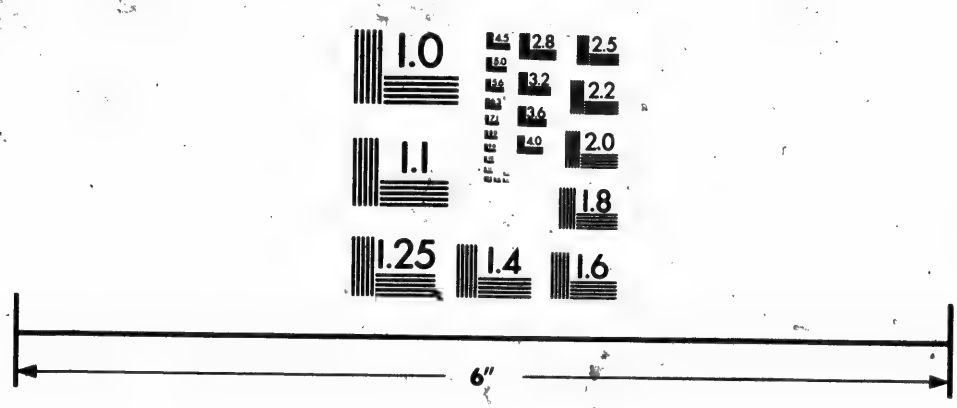

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
2.5
3.6
2.2
2.0
1.8
1.1
1.0

PETITE RIVIÈRE PÉRIBONKA

Prenant pour point de départ un poteau planté sur la rive nord-est de la dite rivière, nous avons fait le chaînage et relevé les sinuosités de son cours depuis son embouchure jusqu'à sa source, marquant les milles sur tout son parcours possible, rencontrant peu d'obstacles et sans perdre une journée.

On trouve sur les huitième, douzième, quatorzième, seizième, vingt-troisième, cinquante-sixième et soixante et dix-huitième milles, des chutes de dix, quinze à trente pieds d'élévation. Les principaux rapides sont sur les onzième, treizième, vingt-cinquième, trente-sixième, trente-neuvième, quarantième et soixante et dix-huitième milles et mesurent de deux à quatre-vingts chaînes. Les lacs sont peu importants ; les plus considérables que j'ai explorés alimentent les petits tributaires qui se déchargent dans la rivière, soit d'un côté soit de l'autre. Sur le cinquante et unième mille commence un brûlis qui s'étend jusqu'au soixante et dix-huitième mille. Le feu a détruit la forêt primitive, mais une nouvelle pousse de pin gris, tremble et bouleau, clair-semés sur les montagnes, recouvre en grande partie les plateaux.

Les montagnes commencent au trente-neuvième mille, bordent la rivière des deux côtés jusqu'au cinquante-septième mille et de là s'en éloignent, principalement du côté de l'ouest, pour la rejoindre de nouveau au soixante et quatorzième mille, se terminant à la hauteur des terres par de petits mamelons arrondis, qui contournent les bords des lacs, des îles et des îlets et s'affaisent au niveau de l'horizon dans la direction du nord-ouest.

Les essences de bois dominantes sont l'épinette grise, le sapin, le bouleau, le pin gris ou cyprès, le mérisier, le tremble, le pin blanc et jaune, la saule, l'aulne, le bois blanc, le coudrier, le cormier et la plaine.

Le sol, généralement plan ou légèrement onduleux pour les quarante premiers milles, se compose de terre argileuse grise et jaune, alluvion mêlée de sable sur les bords de la rivière, et recouvert d'un riche humus sur les plateaux dominants.

Les montagnes de roches, recouvertes de terre jaune sablonneuse, sont boisées en épinette noire, bouleau et sapin, quelques pins ici et là, et les plus élevées ne dépassent pas mille pieds d'altitude.

Sur le cinquante-septième mille, les montagnes s'éloignant de la rivière, la vallée s'élargit peu à peu et forme un bassin de trois à cinq milles de large, qui se termine au pied du grand rapide sur le soixante et dix-septième mille.

Ce bassin était autrefois rempli d'eau et formait un grand lac ; mais depuis le creusement de la digue naturelle que formait la montagne sur le cinquante-sixième mille, il s'est vidé et est resté presque à sec ; seulement de petits lacs plats et leurs petites décharges sinueuses varient l'uniformité de ce terrain légèrement onduleux, que les eaux ont si longtemps baigné. Si nous n'apercevions de temps en temps quelques vieux troncs calcinés dominant la forêt, la nouvelle pousse de cyprès, vielle de vingt à trente ans, qui croît vigoureuse et forte, sur les deux rives de la petite Péribonka jusqu'au pied des montagnes qui entourent le bassin, nous serions portés à croire que ces jeunes arbres sont les premiers nés d'un sol vierge nouvellement fécondé.

Les sources de cette rivière se trouvent sur les hauteurs qui dominent à l'est la vallée de la grande Péribonka et à l'ouest celles des rivières au Rat et aux Foins, toutes deux tributaires de la Mistassini. La fourche principale de cette rivière se trouve à quelques chaînes en deçà du poteau du quatorzième mille, au point de départ d'une ligne, que le chaînage constate mesurer huit milles et trente-deux chaînes, en courant franc ouest jusqu'à la rive ouest de la Mistassini, à onze chaînes et demie du poteau entre les treizième et quatorzième rangs du canton Parent et du côté nord-est d'icelui. Cette fourche principale mesure soixante et quinze mailles de largeur à son confluent et court dans la direction du nord-ouest.

Les autres tributaires sont de simples ruisseaux. Sur le parcours de l'un d'eux se trouvent, à deux milles environ de la rivière, trois à quatre cents pins propres à l'exploitation. Ce cours d'eau se décharge au commencement du quarante-troisième mille sur le côté sud de la rivière. Sur le soixante et unième mille, sur les hauteurs qui bordent un cours d'eau venant aussi de l'est, des pins isolés dominent les bouquets de bois vert épargné par le feu. Le pin, sur le cours proprement dit de la petite rivière Péribonka, est clair-semé et ne pourra être exploité avec avantage que par ceux qui exploiteront en même temps l'épinette. La qualité du sol, pour les quarante premiers milles, sans être supérieure, peut cependant être considérée comme bien propre à la cul-

ture. Le terrain est plan et couvert de toutes les essences de bois que l'on trouve sur la rive sud du lac St-Jean. Si jamais la vallée du lac St-Jean était traversée par une voie ferrée, cette partie nord du lac serait bien vite envahie et pourrait rivaliser avec les autres parties qui sont déjà établies.

La ligne de traverse à Mistassini passe sur terrain parfaitement plan et très propre au défrichement ; à part deux ou trois savanes qui courent au nord et dont le fond se compose en partie de sable recouvrant l'argile, le reste est bien boisé et avantageux. Le pin, sur les bords de la Mistassini, a été en grande partie exploité ; il n'y reste que le jeune pin.

La variation de l'aiguille, sur la hauteur des terres, d'après une observation astronomique, est de 21° 15' ouest. J'ai aussi constaté une légère augmentation dans la variation en montant le cours de la rivière, par l'angle des courses.

En terminant, je dois mentionner qu'à l'entrée de la grande rivière Péribonka, les prairies naturelles exploitées l'automne dernier par les colons de Roberval et d'Ashuapmouchouan, ont donné un rendement de plusieurs milliers de bottes [illegible] foin très propre au bétail et que les chevaux ne dédaignent pas. [illegible] de ces prairies se trouve à l'entrée de la petite rivière Péribonka et a aussi été exploitée.

(*P. H. Dumais*, 22 juin 1875)

RIVIÈRE SHIPSHAW

J'ai terminé le relevé de la rivière Shipshaw depuis l'arrière-ligne du canton Simard jusqu'à cent cinquante milles en remontant vers le nord, y compris les lacs qui forment ses extensions.

L'arrière-ligne du canton Simard, d'après une méridienne que nous avons érigée sur le lieu, court nord 59°15' ouest, astronomiquement, ou 76°15' d'après la boussole, la variation étant de 17°15' ouest. Cette ligne, avec la première course du relevé, forme un angle de 56° sur le théodolite qui a servi à la triangulation et à nos calculs géodésiques.

En remontant la rivière, à partir du point de départ, son cours général suit une direction nord-est, à une distance de cinq milles, puis tournant brusquement à l'est, garde cette direction en prenant l'expansion d'un lac étroit, jusqu'à dix milles. C'est une petite nappe d'eau parsemée de quelques îles, bordée par une côte très irrégulièrement formée, dentelée par plusieurs baies qui forment des promontoires hardiment dessinés.

Au-dessus de cette nappe d'eau, le cours supérieur est à peu près nord jusqu'à l'intersection de l'arrière-ligne, antérieurement érigée par nous, de la limite numéro soixante-quatre. La rivière, dans quelques endroits, se rétrécit comme un ruisseau, mais avec un courant violent.

Jusqu'ici le terrain, de chaque côté de la rivière, est quelquefois rugueux et nu. Il y a cependant d'immenses intervalles de meilleur sol, à diverses distances, où le pin blanc se voit en abondance avec une belle venue et peut avoir une grande importance commerciale ; on fait aujourd'hui des tentatives pour l'exploiter et il n'est pas improbable qu'avant longtemps des établissements s'étendront dans cette région pour la raison que la rivière offre une grande facilité naturelle.

En remontant jusqu'au vingt-quatrième mille, la rivière passe à travers une riche plaine alluviale, produisant le pin et l'épinette blanche en abondance. Cette partie de la rivière, parfois, se resserre en gorges étroites et se précipite par de forts rapides, ou bondit par des chutes escarpées. Prenant ensuite une direction plus vers l'est, son cours, jusqu'au trente-troisième mille, est presque partout abrupte, rocheux et escarpé. Les précipices, avec des collines inaccessibles, s'élèvent à de grandes hauteurs et à des distances modérées, nous en avons mesurées de quatre à cinq cents pieds. Cette perspective est un coup d'œil vraiment pittoresque, mais qui, cependant, recommande peu cette région à la colonisation ou à des améliorations permanentes.

En remontant la rivière, nous nous aperçûmes que les eaux de son cours consistaient en une chaîne de petits lacs, ou un élargissement de vingt chaînes environ. A la tête de cette nappe d'eau, au trente-huitième mille, nous aboutîmes à un grand lac qui fût bientôt reconnu comme étant celui représenté sous le nom de lac Ouatchiway, sur le plan figuratif qui accompagne mes instructions.

On voit beaucoup de paysages pittoresques dans cette partie de la rivière Shipshaw : le gibier et le poisson de toutes sortes abondent partout. Le castor, la loutre, le vison, la martre, le renard trouvent dans ces régions éloignées et non fréquentées un gîte sûr. Les principaux tributaires sont la rivière Napash et la décharge du lac des Epinettes.

Nous avons trouvé la variation de la boussole, dans cet endroit, de 19° 0' 60".

Le relevé des rives du lac Ouatchiway a été commencé au trente-huitième mille, c'est-à-dire au point où le cours régulier de la rivière a cessé. Longitudinalement le grand lac est situé à peu près du sud-ouest au nord-est. Une partie de la côte orientale est dénudée et exposée à tous les vents. Les escarpements découverts et sans abri, son sol rocheux, a produit des arbres rabougris, ou autres espèces de bois de petite venue, qui semblent choisir le sol le plus pauvre pour croître et s'attacher aux fissures des rochers nus. L'extrémité nord-est du lac se déploie en une baie profonde, qui forme des irrégularités en tous sens. Au cinquième mille, nous atteignâmes la décharge du lac, affectant une largeur moyenne de deux chaînes, que nous relevâmes sous quelques dégrés à l'ouest, trois quarts de mille, pour reprendre là, la continuation du lac Ouatchiway. Cette section détachée présente la forme d'un losange. Une île assez considérable coupe transversalement les courants, qui sont fort attirés par une petite chute sur le cinquantième mille.

Sur les bords de ce lac, les montagnes s'éloignent et les côtes deviennent basses ; parfois elles descendent jusqu'au niveau de l'eau par des plages larges et basses. Ces plages inclinent par de longues pentes d'une très faible déclivité. A l'ouest de la grande baie orientale, la côte devient plus régulière, offrant des lignes sans échancrures. Jusqu'ici il n'y a que peu de places que l'on puisse raisonnablement citer comme possédant des capacités digne d'une grande attention pour des entreprises agricoles. Des portions de la partie inférieure de la vallée produisent du pin blanc d'une bonne qualité ; mais les parties supérieures, particulièrement le pays environnant le lac, est exclusivement une succession de crêtes de rochers nus, où la plus grande partie des arbres est composée d'épinettes noires rabougris et de petits cyprès nains.

Les eaux qui forment la charge du lac Ouatchiway se traînent mollement à travers une immense savane, en faisant comme le serpent qui rampe, mille plis sur elles-mêmes, jusqu'au soixante-septième mille. Cette vallée est très caractéristique, parcequ'elle est uniformement bordée de chaque côté par un rempart de quelques pieds avec un peu de terre arable sur les bords, et maigrement revêtue de petits arbres sans vigueur. A quelque distance en arrière, la contrée est formée de falaises interrompues et rocheuses, coupées par des vallées étroites. Dans ces vallées, nous avons vu une immense quantité d'épinette rouge.

Au-dessus de ces vallées, jusqu'au quatre-vingt-deuxième mille, nous avons remarqué plusieurs parties susceptibles d'améliorations ; ces terrains sont parfois larges et étendus. Le sol donne naissance à de bon frêne, à des merisiers et aussi à du pin blanc.

En remontant le cours de cette vallée, nous relevâmes quatorze milles par erreur, une branche, courant à l'ouest, que notre guide prit pour le cours principal. Cette branche, navigable en canot, traverse un pays d'un caractère montagneux, avec des collines abruptes et escarpées des deux côtés. A l'extrémité supérieure, les montagnes sont dénudées et s'élèvent à une hauteur de sept cents à huit cents pieds au-dessus de la rivière.

D'après l'échelle du plan accompagnant mes instructions, nous aurions dû atteindre le grand lac Pamouscachiou et d'ailleurs nous nous apercûmes que les eaux avaient apparemment trop diminué, après beaucoup d'inquiétudes que nous concûmes sur l'existence du vrai cours de notre relevé, nous fîmes nous-mêmes une exploration vers l'est, à travers une vallée unie et riche en bois de toutes les essences, qui nous conduisit au commencement d'un lac immense, parsemé d'îles et que nous reconnûmes pour le lac Pamouscachiou. Après une traversée pénible, nous rejoignîmes notre expédition le lendemain. Nous avions préalablement relevé un mille sur la branche est et il était constaté que les deux branches avaient une capacité d'eau à peu près égale à leur bifurcation.

Au quatre-vingt-deuxième mille, nous atteignîmes le lac Pamouscachiou. Dans son caractère général, ce lac ne diffère pas matériellement des autres parties de la vallée décrite dans ce rapport. La contrée le long de ses plages latérales est presque partout rocheuse et nue. Les

bords sont en partie escarpés et abruptes et souvent montagneux. Nous y avons remarqué, cependant, des lambaux d'excellente terre, où la surface est passablement unie, couverte d'une végétation vigoureuse ; mais dans aucun endroit ces lambeaux ne semblent avoir une grande étendue, dans le voisinage immédiat du lac.

La continuation du lac Pamouscachiou est une belle nappe d'eau, environnée de collines pittoresques. Ses rives sont d'une grande régularité et interrompues sur ses bords par aucune projection ni promontoire. Les bords, à l'extrémité nord, sont moins symétriques ; ils forment des anses nombreuses et des baies étroites et profondes. La longueur extrême des deux sections du lac, y compris la petite dépression qui les sépare, est de cinquante-huit milles.

La rivière, au-dessus du lac, après avoir quitté un terrain assez tourmenté à l'embouchure jusqu'au cent cinquantième mille, serpente à travers une grande plaine alluviale presqu'exclusivement couverte de pin rouge. Nous n'avons vu dans cet endroit aucunes collines ni montagnes. Les bords de cette rivière sont généralement bas ; la rivière, après avoir traversé un terrain plat et humide, se déploie en marais à son extrémité nord, au cent cinquantième mille, où nous plantâmes avec inscription le dernier poteau de notre relevé.

L'aspect général de cette dernière partie de notre arpentage n'offre rien d'attrayant. De vastes marais couverts de grands joncs s'étendent à de grandes distances ; ils offrent un abri à une grande quantité d'oiseaux aquatiques. Comme ces marais sont au niveau de la rivière, nous avons cru qu'il est possible de leur donner un écoulement artificiel. Il y a des localités moins répulsives où l'on trouve des plaines riches, où la qualité du sol doit être précieuse, si on en juge par l'abondance de ses végétaux et les variétés des bois qui les abritent.

Le calcul de latitude démontre que le dernier point de notre relevé est en mesure linéaire à quatre-vingt-quatre milles en ligne directe, du point de départ. D'après le même calcul, la dernière station serait à trente-cinq milles à l'est du départ, c'est-à-dire qu'en prenant sur le nord astronomiquement un angle ayant vers le sud 22° 0' 0" ouest, on aboutirait au point de départ.

Conformément aux instructions qu'il vous a plu de me donner, la dernière partie de mon arpentage a été le tracé d'une ligne reliant la rivière Shipshaw au cent cinquantième mille à la rivière Péribonka.

L'itinéraire que je devais suivre comme le plus propre à me procurer un passage à travers un pays peu ou point connu, promettait d'être difficile et j'ai jugé de me prévaloir de l'endroit le plus étroit et le plus avantageux qui, d'après mes calculs, était au cent cinquantième mille. Traçant une méridienne, j'ai pris sur icelle un angle vers l'ouest de 75° et j'ai tracé une ligne parallèlement au canton Simard onze milles et quatre chaînes, où nous avons intersecté la rivière Péribonka. Nous fîmes ensuite des recherches et nous ne trouvâmes aucuns poteaux sur la rivière Péribonka.

Comme d'autres parties du pays où le système laurentien occupe la surface, la région parcourue dans cette exploration est stérile et rocheuse.

(*Geo. B. DuTremblay*, 15 juillet 1875)

RIVIÈRES VALIN, BETSIAMITES, SHIPSHAW ET PERIBONKA

J'ai fait le relevé de la rivière Valin, jusqu'à sa source principale, partie des rivières Betsiamites et autres arpentages entre les rivières Shipshaw et Péribonka, dans le comté de Chicoutimi, et j'ai maintenant l'honneur de vous rendre compte de mes opérations ainsi que de mes examens sur les principaux traits géographiques du terrain qui avoisine les rivières que j'ai chaînées.

Nous atteignîmes l'intersection de l'arrière-ligne du canton Tremblay sur la rivière Valin, que nous n'avions pu suivre jusque là, à cause de ses bords escarpés et de ses rapides inaccessibles.

N'ayant aucune connaissance exacte de la portion que j'allais visiter, j'engageai un guide qui me fit remonter la rivière Valin jusqu'à sa source, au delà de laquelle un court portage nous mena à la source de la rivière Betsiamites, et par son canal, nous descendîmes au grand lac Pipmuakan, où étant, nous remontâmes un autre grand tributaire de la rivière Betsiamites, la rivière à l'Epinette, jusqu'à un portage bien connu des montagnais, sous le nom de Portage-à-l'Aviron, sur la rivière Shipshaw, pour reprendre un autre grand portage qui nous conduisit finalement à la rivière Péribonka.

Nous avons mis trois semaines à nous frayer un chemin passable et remonter la rivière jusqu'à sa source. Nous avons nivelé en différents endroits, et le calcul démontre que cette rivière descend dans la moyenne cent pieds par quatorze arpents, c'est-à-dire trois mille huit cent pieds dans dix-huit milles, jusqu'à la hauteur qui divise les eaux qui coulent vers le Saguenay, de celles qui coulent vers le nord, au lac Pipmuakan. Nous avons eu tous les jours des chutes de neige qui ont rendu notre passage parfois excessivement difficile, jusqu'à ce que nous eûmes atteint la hauteur de cette partie du territoire, où nous avons mesuré dix pieds de neige au commencement de février.

La végétation générale, jusque là, est enracinée dans un sol rocailleux, composé de calcaire et de sable pauvre. D'après les essences de bois qui y croissent, on est certain d'un pays pauvre ; cependant, j'y ai remarqué une bonne qualité de jeunes pins dont les dimensions varient de dix à vingt-quatre pouces de diamètre. L'épinette blanche est le bois dominant dans cette contrée.

La rivière Valin est bordée par des rives escarpées, raboteuses et unies qui offrent, avec la succession de montagnes qui l'avoisinent et qui sont superposées les unes sur les autres, des effets forts pittoresques et quoique la contrée soit stérile, le passage devient très attrayant. Les collines s'élèvent à une très grande hauteur ; j'en ai mesuré de cinq cent quarante pieds, de trois cents pieds, de six cent sept et, au soixante-troisième, de sept cent vingt pieds. Les crêtes de ces montagnes sont généralement unies, blanchies et leurs contours escarpés leur impriment un cachet qui contraste fortement avec les petits plateaux qui les environnent. On a partout rencontré des arbres rabougris ; mais ce n'est qu'au sommet des falaises et dans les autres places exposées aux vents violents que les arbres sont chétifs.

Près du canton, la forêt est déjà ouverte et le bois d'une bonne qualité et comparativement gros domine. Les collines escarpées présentent des variétés de roches semblables ; nous en avons vu des masses d'un aspect bigarré, composées d'un gros grain, de feldspath blanc et de couleur foncée, avec du quartz. Parmi les autres matières de valeur économique, les roches que nous venons de mentionner renferment de la pierre à chaux, des schistes, dont on peut en quelques cas se servir comme de pierre à aiguiser.

Les sources de la rivière dont nous venons de parler se trouvent sur la hauteur des montagnes qui bordent le Saguenay ; et ses fourches principales se trouvent dans le premier, dans le troisième, au huitième et au dixième mille. Tous ces tributaires sont assez gros pour faire flotter les billots, mais ne sont pas navigables en canot, à cause des courants qui ne sont que rapides et cascades.

Le deuxième jour de février nous passaines par un portage de quelques chaines aux sources de la rivière Betsiamite, que nous descendimes en suivant son cours et en prenant les angles sur tout son parcours possible, jusqu'au quatre-vingt-troisième mille, où nous avons intersecté le lac Pipmuakan, en traversant le lac des Iles, le lac Maucouche, le lac Itomamo et le lac Ouichkawashicotect.

Ayant donc commencé mes opérations le deux de février sur la rivière Betsiamites, je les terminai le dix-neuf mars.

Les lacs qui forment les sources de cette rivière sont peu profonds ; ils sont alimentés par plusieurs petites rivières, ou ruisseaux, qui prennent leur origine dans la hauteur qui sépare le versant du Saguenay du grand versant du nord. Les principaux tributaires se trouvent sur les troisième, cinquième, dixième, douzième, quinzième, seizième, vingt quatrième, quarante et unième, quarante-deuxième, quarante-cinquième, quarante-sixième, quarante-septième, soixante et dix-neuvième, quatre-vingtième, quatre-vingt-deuxième et quatre-vingt-troisième milles. Nous n'avons trouvé aucune chute sur tout le parcours. Le terrain incline légèrement vers le nord et ne donne aux eaux qu'un courant à peine sensible. Quelques petits rapides se trouvent aux vingt-quatrième, trentième, trente-deuxième, trente-troisième, trente-huitième, quarante et unième, soixante-deuxième et soixante-quatorzième milles. Nous avons mesuré des chutes.

Au dix-huitième mille, de.....	17	pieds
Au quarante-neuvième mille, de.....	19	"
Au soixante-cinquième mille, de.....	22	"
Au soixante-neuvième mille, de.....	79	"

Nous avons fait des recherches ensuite pour trouver la rivière Portneuf et il nous a été impossible de la trouver, de manière que nous nous sommes rendus au lac Pipmuakan sans avoir pu trouver cette rivière. Rendus au lac Pipmuakan, nous fimes une observation astro-

nomique et d'après nos calculs la variation était de 16° ouest. Pour identifier un point compris dans le lever de la rivière Betsiamites, je fis le lever de la pointe sud-est du lac Pipmuakan et je continuai par un levé secondaire jusqu'au Portage-à-l'Aviron, où j'arrivai le dix-sept mars. Sur cette rivière, je traversai plusieurs lacs. Cette section du territoire est sillonnée par des montagnes escarpées et couvertes de de petites épinettes noires rabougries. Le terrain est tout à fait inculte. Le bois dominant est l'épinette noire, le cyprès et le sapin, de petite pousse.

Conformément aux instructions subséquentes qu'il vous a plu de me donner, la dernière partie de mon arpentage a été destinée au tracé d'une ligne de vérification entre les rivières Shipshaw et Péribonka. M'étant prévalu du terrain le plus accessible, j'ai chaîné vers l'ouest jusqu'à ce que nous eûmes atteint le poteau marqué pour le soixantième mille du relevé de la rivière Péribonka : c'était le premier avril.

Cette région, comme le reste parcouru dans cette exploration, est stérile, rocheuse et ne deviendra jamais importante pour les fins agricoles ou pour l'exploitation du bois, qui n'a aucune importance.

(*Geo. B. Du Tremblay*, 14 juin 1876)

RIVIÈRE VALIN, BRAS NORD

Conformément aux instructions relatives à l'arpentage de la branche nord de la rivière Valin, en date du 17 janvier 1877, j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant de mon service :

Partant du confluent de la dite rivière, j'ai relevé les sinuosités de son cours jusqu'à sa source, et j'ai planté des poteaux de mille sur tout son parcours.

Il y a des chutes sur les 1er, 6me, 13me et 14me milles, qui mesurent de 10 à 30 pieds ; les principaux rapides se trouvent sur les 1er, 2me, 5me, 6me, 13me et 14me milles ; ces rapides sont fort longs. Il y a plusieurs ruisseaux qui alimentent ce tributaire ; le plus important est la décharge du lac Charles, au milieu du 2me mille.

Sur tout le terrain parcouru, le sol, généralement inculte, se compose de terre blanchâtre et jaune. Une riche forêt, verte et primitive, enrichit la contrée comprise entre les 2me et 17me milles.

Au départ, entre les 1er et 2me milles, le feu a détruit une quantité de pins et autres bois utiles pour laisser un terrain rugueux et nu.

Entre les 17me et 22me milles, il n'y a que des épinettes noires ou autres espèces de bois de petite pousse, qui ne croissent que sur un sol pauvre. Il y a des montagnes très-hautes entre les 7me et 13me milles, qui bordent la rivière de chaque côté. Toutes les montagnes couvertes de terres sont boisées de bouleaux rouges et d'épinettes grises. Les montagnes qui marquent la plus grande altitude, se trouvent entre les 11me et 13me milles. Le lopin de terre le plus riche, sous le rapport de son sol et de ses productions, se trouve compris entre les 13me et 19me milles. Là, la rivière, après avoir quitté un terrain tourmenté, serpente à travers un lambeau de terre dont la surface est passablement unie et couverte d'une végétation vigoureuse. Les essences de bois dominantes sont le pin et l'épinette ; il y a aussi quantité d'épinettes rouges, propres au commerce. Partout ailleurs le sol est abrupt et pauvre, couvert d'épinettes noires et de sapins, rabougris. Au 20me mille, sur une hauteur bordée à l'ouest par un ruisseau venant du nord, j'ai vu quantité d'épinettes rouges.

(*Geo. B. Du Tremblay*, 7 mai 1877)

RIVIÈRE A MARS ET HA ! HA !

L'aspect général du terrain, du point de départ au troisième mille, est ondoyant, très facile à cultiver. Le sol est propre à la culture. Le seul bois qu'on y rencontre est le jeune bouleau, sur les bords de la rivière ; il est de diverses essences plus loin. Du troisième mille au septième, le feu a presque complètement détruit le bois ; l'aspect général du terrain est identique à la partie précédente ; il en est de même du sol. Du septième mille au trente-quatrième, l'épinette est de bonne qualité ; à partir du vingtième mille, le bois diminue en quantité et l'on n'y voit que le sapin, l'épinette et le bouleau. Le sol

m'a paru propre à la culture jusqu'aux environs du vingtième mille. De ce dernier point aux sources de la rivière, il est de qualité inférieure.

L'espace de terrain compris entre le trente-septième mille et le lac à Mars est une savane où l'on ne rencontre que quelques épinettes rouges, accompagnées de quelques bouleaux et sapins.

Vers le vingt-quatrième mille s'élèvent de chaque côté de la rivière de hautes montages qui se tiennent et se contiennent jusqu'aux sources de la rivière ; elles s'éloignent d'environ un mille de celle-ci, mais, parfois, se rapprochent tellement que son cours les sépare. Ces montagnes, à l'exception de quelques-unes, qui se trouvent dans la partie supérieure de la rivière, sont couvertes de bouleau, épinette et sapin. Je n'ai pas rencontré de pin, quelques souches de ce bois que j'ai vues dans les premiers milles m'ont prouvé qu'il y en avait autrefois, mais pas en grande quantité.

Le dix-sept février, je terminais le relevé de la rivière à Mars et le lendemain je me mettais en marche pour la descendre. J'arrivai à la ligne sud-ouest du canton Bagot—point de départ—le vingt-cinq. Le vingt-sept je me transportai à la ligne sud-est du canton Bagot, afin de commencer immédiatement le relevé de la rivière Ha ! Ha ! Le lendemain, après avoir trouvé le point de départ, je commençai le relevé de cette rivière et le soir je fis une observation astronomique à la première station afin de prendre la variation de l'aiguille aimantée.

Les bois que j'ai rencontrés du point de départ au grand lac Ha ! Ha ! sont l'épinette, le sapin, le bouleau et le cyprès. Ils s'y trouvent en grande quantité. J'ai aussi vu quelques ormes et frênes, mais pas en grand nombre. L'épinette est bonne. L'aspect général du terrain est onduleux et le sol, de bonne qualité. Les rives du grand lac Ha ! Ha ! s'élèvent graduellement à une hauteur assez considérable.

Du grand lac au vingt-septième mille, les bois sont les mêmes que dans la partie précédente. L'aspect général du terrain est onduleux. A partir de ce dernier mille, une chaîne de montagnes borde la rivière jusqu'à ses sources. Du vingt-septième mille, en remontant, les bois n'existent pas en aussi grande quantité. Je n'ai pas plus rencontré de pin dans cette rivière que dans celle à Mars. Le peu qu'il y avait a été depuis longtemps enlevé.

(*F. Vincent*, 16 mai 1882)

RIVIÈRES UPIKAUBA ET AUX ÉCORCES

Partant du lac Kenagomi, embouchure de l'Upikauba, j'ai relevé cette rivière jusqu'à la distance d'environ soixante milles et la rivière aux Ecorces jusqu'à une cinquantaine de milles, allant généralement vers le sud-est sur l'Upikauba et vers le sud-ouest sur la rivière aux Ecorces. La largeur moyenne de l'Upikauba est d'environ deux chaînes et demie et celle de la rivière aux Ecorces d'environ trois chaînes.

L'aspect de ces rivières et de leurs abords est assez pittoresque ; il y a environ dix milles de rapides dans l'embouchure de l'Upikauba, bordés de montagnes escarpées, que le feu a complètement déboisées et en arrière desquelles le sol, quoiqu'assez montagneux, est cependant couvert d'un magnifique bois vert consistant en épinettes blanches à billots, épinettes noires, sapins et bouleaux.

Au-dessus, jusqu'au point où j'ai terminé, des rapides, situés de distance en distance, contrastent avec la monotonie des eaux mortes. Ici encore on remarque des montagnes, mais plus basses et plus éloignées des bords de la rivière ainsi qu'une riche croissance de bois de commerce, surtout l'épinette blanche à billots ; mais, sur les rives de son principal tributaire, la petite Pikauba, le bois est encore en plus grande abondance. Le sol est moins montagneux ; seulement, quelques élévations et du terrain plan.

Le cours de la rivière aux Ecorces offre à peu près les mêmes perspectives : cinq milles de rapides à son embouchure, après quoi des eaux mortes, quelques petits rapides et un lac qui porte le même nom. Le sol de chaque côté, généralement plan, bien qu'on y remarque encore quelques petites élévations, est couvert de magnifiques forêts de bois de commerce, lequel est le même que sur la rivière Upikauba.

Cette partie du pays offre aussi ses avantages. Il y a presqu'autant de places de moulins que de rapides. Le poisson abonde dans ces rivières. Déjà de nombreux chantiers sont commencés sur les rivières Upikauba et ses tributaires, la petite Pikauba, l'Upika et la petite Pika ; sur la rivière aux Ecorces et son tributaire, la rivière aux Canots. Pendant longtemps encore il y aura là du bois à exploiter. Enfin la terre, étant en plusieurs endroits d'une excellente qualité, est très propre à la colonisation, et nous pouvons espérer que lorsque les voies

de communications seront plus développées, dans un avenir plus ou moins éloigné, nous y verrons des colons en voie de prospérité.

(*J. Maltais*, 18 août 1886)

RÉGION AUTOUR DU LAC SAINT-JEAN

J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information du gouvernement le rapport concernant les explorations qui ont été faites sous ma surveillance.

Les endroits que j'ai visités et explorés sont les suivants :

1. Le terrain compris entre la limite ouest du canton Delisle prolongée jusqu'à la rivière Péribonka sur une profondeur de 10 à 12 milles au nord du lac Saint-Jean ;

2. L'espace compris entre la rivière Métabetchouan et les cantons Caron, Mésy et Plessis ;

3. Le résidu du canton Demeules.

Après avoir marché pendant près d'un mois, dans toutes les directions du terrain en premier lieu mentionné dans mes instructions, j'ai acquis la profonde conviction que ce terrain offre sous tous les rapports les plus grands avantages à la colonisation. On pourrait aussi y exploiter toutes les branches de l'industrie avec la plus grande facilité et presque sans frais, à cause des nombreux pouvoirs d'eau naturels qu'on y rencontre.

L'espace compris entre l'embouchure de la rivière au Cochon et l'embouchure des rivières Péribonka, jusqu'aux chutes de ces dernières rivières, offre un terrain tellement plat, qu'à certains endroits, à la fonte des neiges, l'eau séjourne longtemps et empêche, même sur des étendues assez notables, mais peu nombreuses, la croissance du bois. C'est en s'appuyant sur cette dernière observation, que plusieurs ont dit que ces terrains étaient en savane ; mais c'est là une erreur. Malgré les pluies abondantes que nous avons eues au mois de juillet, lorsque je suis passé en ces endroits, l'eau avait ou complètement disparu ou ne séjournait que sur une épaisseur de 2 à 3 pouces dans les mousses. L'égouttage de ces terrains peut même se faire avec facilité.

Dans ces prétendues savane, la tourbe n'offre qu'une épaisseur moyenne de 7 à 10 pouces et recouvre une magnifique terre d'alluvion. J'ai constaté ce fait à plusieurs reprises.

A part ces bas-fonds, le reste du terrain en question est d'un égoutage facile, le sol est entièrement d'alluvion : c'est une terre jaune grasse propre à toutes les cultures. La partie avoisinant le lac, a 9 ou 10 pieds au-dessus des plus hautes eaux du lac, par conséquent il n'y a pas à craindre l'inondation de ce côté. Les bords des rivières Péribonka ont une élévation de 18 à 35 pieds. J'ai trouvé en cet endroit les bois les plus variés : le sapin, l'épinette, le bouleau, le merisier, l'orme, le frêne, le cormier et l'aulne ; mais le bois dominant est l'épinette blanche. Tous ces bois sont d'une très belle venue et indiquent la richesse du sol. Dans toutes mes courses à travers ce terrain, je n'ai pas trouvé une seule roche.

Les rivières Péribonka, jusqu'à leurs chutes, sont parfaitement navigables. J'ai remonté le cours de ces rivières depuis leurs chutes jusqu'à une hauteur de dix milles ; les terrains limitrophes offrent le même aspect général que ceux décrits plus haut. Le sol y est aussi en grande partie d'alluvion. On y remarque cependant de légères élévations, et partant des terres plus riches, quoique de même composition. Dans la partie qui avoisine le canton Delisle, ces élévations sont plus prononcées et offrent une terre jaune, grasse, plus légère ; il y avait là autrefois beaucoup de pin. Les bois sont les mêmes que ceux mentionnés plus haut, l'épinette y domine comme bois de commerce. Il n'y a pas de roches.

Partant des rivières au Cochon et à la Pipe, allant à l'est, le terrain est le même que les précédents, seulement les élévations sont beaucoup plus prononcées, les élévations même sont propres à la culture, mais elles sont toujours un obstacle à la culture facile. Comme on le voit, cette partie du territoire offre des avantages réels et immenses à la colonisation ; c'est à mon avis le plus beau des terrrains qui bordent le lac St-Jean.

2° Partant de la rivière Péribonka, je me suis rendu au sud des cantons Plessis, Mésy, Caron et Métabetchouan.

La partie nord-est de ces terrains, depuis la décharge du lac de la Belle-Rivière, jusqu'à la rivière aux Ecorces, est très-accidentée et

rocheuse. Les vallons formés par ces coteaux sont d'une terre de bonne qualité et pourraient être cultivés. Ces coteaux sont eux-mêmes en partie recouverts de terre et sont, de même que les vallons, bien boisés de sapin, d'épinette, de bouleau, de tremble, de merisier, d'épinette rouge et d'aune ; le bois dominant est l'épinette. Ces coteaux ne sauraient être cultivés, vu la trop mince couche de terre qui les recouvre généralement. Je ne crois pas que la culture puisse être bien avantageuse pour le présent en ces endroits. J'en recommanderai cependant l'arpentage, car ils peuvent servir au moins de magnifiques terres à bois. Il y a quatre colons établis à l'est de la décharge du lac de la Belle-Rivière, sur le chemin de Québec. Le terrain à cet endroit et sur un parcours de deux milles vers l'est, a un meilleur aspect, il y a moins de coteaux et moins de roches ; il pourrait être, avec avantage, divisé en lots de ferme.

Au sud des cantons Caron et Métabetchouan, depuis la décharge du lac de la Belle-Rivière jusqu'à la rivière Métabetchouan, le terrain est à peu près uni, le sol se compose d'une terre jaune grasse, de bonne qualité. Ces endroits sont bien propres à la culture, quoiqu'un peu rocheux. Les environs du lac à la Carpe sont magnifiques sous tous les rapports. Les essences forestières qui boisent ces terrains sont très variées ; l'épinette surtout s'y trouve en grande quantité. Les routes nécessaires à la colonisation de ces terres seraient, 1° le prolongement du chemin qui se fait actuellement le long et à l'est de la rivière Métabetchouan, 2° un chemin partant du chemin de Québec et longeant la ligne centrale du canton Caron jusqu'au lac à la Carpe. Ces routes et la division des lots sont indiquées sur le plan ci-annexé.

3° Le résidu du canton de Demeules est généralement rocailleux et impropre à la culture ; il n'y aurait d'exception que pour les extrémités est et ouest du dit canton, c'est-à-dire qu'une superficie d'environ huit milles à chacune de ces extrémités, pourrait être, à la rigueur, divisée en lots de ferme. Ces derniers endroits, bien que rocailleux et accidentés, offrent une terre de bonne qualité. La partie impropre à la culture est couverte de jeune cyprès, les extrémités sont très bien boisées d'arbres d'espèces variées. Suivant mon opinion, le résidu de ce canton devrait être divisé en lots qui seraient vendus comme terres à bois.

4° Le 22 septembre, j'avais terminé les explorations que vous aviez bien voulu me confier le 14 juillet dernier.

Le Révd M. Lizotte, curé de Roberval, me remit alors de nouvelles instructions par lesquelles vous me chargiez d'aller explorer les terrains situés en arrière des cantons Charlevoix, Roberval et Ouiatchouan.

Je ne parlerai d'abord que des parties au-dessus des cantons Roberval et Ouiatchouanish, parce que les terres y sont absolument de même qualité. Le terrain n'est pas absolument uni, il s'élève graduellement d'une manière peu sensible, de chaque côté de la rivière Ouiatchouanish ; cette élévation est beaucoup plus prononcée à la partie sud-ouest de la rivière. Le sol aux environs de la rivière est une terre d'alluvion, dans les parties plus élevées, il se compose de terre jaune, grasse et forte, et de bonne qualité. Il n'y a que très-peu de roches. Ce terrain est couvert de bois mêlés : épinette, sapin, merisier, bouleau, tremble, frêne, cormier. L'épinette y domine. Je n'ai pas remarqué de pouvoir d'eau naturel dans cette partie de la rivière Ouiatchouanish.

Dans la partie située au-dessus du canton Charlevoix, à l'ouest de la ligne d'exploration de La Tuque au lac St-Jean, sur une profondeur d'environ 7 milles, jusqu'au lac des Commissaires, le terrain est très-accidenté, mais cependant propre à la culture. Les vallons formés par les montagnes et rochers sont d'une terre de très bonne qualité ; les flancs mêmes des montagnes seraient en grande partie cultivables, mais le sol y est inférieur ; c'est une terre jaune très compacte. Dans les vallons et surtout dans la partie qui avoisine immédiatement le canton Charlevoix, le bois est beau et varié. Le feu à complètement détruit le bois sur les hauteurs.

Je crois devoir recommander la division de ces terrains, qui sont des plus avantageux à la colonisation, tant par la richesse du sol que par la proximité des centres d'affaires déjà existants. J'ai soigneusement indiqué sur le plan dont j'ai déjà parlé, la manière dont devra se faire la division des lots et la position des routes projetées.

(*John Langlois*, 13 novembre 1883)

RÉGION AVOISINANT LE CHEMIN DES MARAIS

Conformément aux instructions qui m'ont été adressées de Québec, sous la date du 22 octobre 1863, j'ai l'honneur de vous adresser mon rapport d'exploration du terrain adjacent au chemin de colonisation de Charlevoix, vulgairement dénommé *chemin des Marais*.

Ce chemin étant la seule voie de communication facile entre les établissements nouveaux encore, mais déjà très-prospères, de l'Anse Saint-Jean et les anciens centres d'habitation, est aussi la route la plus directe pour les habitants du bas du comté de Charlevoix pour communiquer avec le haut Saguenay.

La ligne de chemin, telle que tracée par les habitants de la Malbaie, dans l'automme de 1862, a son point de départ à environ 4 milles du village Nairne et s'appuie au chemin de la reine qui suit la côte est de la rivière Murray. Partant de là, la ligne incline à l'est l'espace d'environ 1½ mille, puis suit une course générale nord-ouest jusqu'à environ 4 milles, où elle incline davantage à l'ouest pour gagner un camp anciennement construit pour la pinière, et occupé lors de mon passage par des habitants de la Malbaie, occupés à faire des courbes d'épinette rouge. A environ 4 chaînes au delà de ce camp, le relevé intersecte le cordon en profondeur de la seigneurie de Mont-Murray, à 5 milles et 7 chaînes des habitations.

Dans la partie de la seigneurie traversée par la ligne, à part la 1ère et une partie de la seconde concession, où le sol est d'une qualité supérieure, les terres sont prises jusqu'à environ le tiers de la distance; mais elles ne servent qu'à approvisionner leurs propriétaires de bois de chauffage et le sol, quoiqu'inférieur à celui de la 1ère concession, ne laisse pas de promettre quelqu'avantage à la culture, du moment que le bois de chauffage en aura disparu.

Depuis le point de départ, le terrain est tant soit peu accidenté, mais vers le milieu du 3e mille, il prend un aspect plus uni, quoique brisé encore en plusieurs endroits. Vers le 4e mille, le terrain s'aplanit jusqu'à l'intersection du cordon de la seigneurie et se continue ainsi jusqu'aux deux tiers du 1er mille, à compter de la ligne seigneuriale susdite, d'où doivent dater particulièrement mes remarques relativement à la qualité du terrain propre à offrir quelqu'avantage à la colonisation sur ce chemin.

La partie plane du 1er mille, dont je viens de parler, m'a paru s'étendre au delà de deux milles, tant à l'est qu'à l'ouest du chemin.

Le bois, principalement du bouleau, sapin et quelques épinettes grises, est d'une belle pousse et indique un sous-sol, sinon très riche, du moins très propre à la culture, si on le compare à la généralité des

terres cultivées dans la majeure partie des comtés de Charlevoix et Saguenay. Il se compose d'une couche supérieure de terre jaune sablonneuse avec un sous-sol plus riche, prouvé par la vigueur de la végétation. Partant de là, le terrain n'offre rien à la culture jusqu'au piquet marque 1er mille du côté de l'ouest ; mais à l'est, il y aurait facilement la profondeur des lots en appuyant le front perpendiculairement au chemin qui, en montant, suit lentement une pente dont l'angle avec l'horizon varie de 5 à 12 dégrés. C'est la Passe-des-Monts, si difficile par le chemin de Ste-Agnès.

Depuis le haut des Monts jusqu'à la moitié du 3me mille, le terrain m'a paru offrir toutes les conditions qu'on peut en attendre pour la culture. Le sol, quoiqu'un peu rocheux, se compose de bonne terre jaune où le bois, principalement le bouleau et le sapin, est généralement d'une belle venue. Mais à partir de la moitié du 3me mille, le terrain n'est guère propre à la culture, la passe que suit le chemin n'ayant à peu près qu'un demi-mille de largeur, resserrée qu'elle est par la montagne du côté de l'est, et par le 1er lac des Marais, du côté de l'ouest.

En arrivant au 4me mille, la montagne s'éloigne à l'est ; la plaine s'étend des deux côtés de la ligne à environ un mille à l'est et deux milles à l'ouest. Le bouleau et le sapin sont ici d'une belle venue et le sol, moins rocheux, m'a paru très propre à la culture. Quant au climat, en cette endroit, je n'y ai rien vu de plus rigoureux qu'en tout autre endroit de la Malbaie. Il n'y avait pas encore de neige, tandis que dans les concessions habitées de la Malbaie, notamment dans Ste-Agnès, la neige couvrait la terre à cette époque de l'automne. A 19 chaînes 80 mailles du piquet du 4me mille, la ligne suit le bord est d'un marécage de 9 chaînes de longueur, dans le sens du chemin. Ce marécage, à sec lors de mon passage, m'a permis de voir un sous-sol formé d'une riche marne avec une couche de terre jaune en dessus. Le bois, principalement l'épinette et le sapin, indique un sol puissant. La montagne disparait à l'ouest, tandis qu'à l'est la base du mont n'est guère éloignée de la ligne que de huit arpents. Partant du bord du marécage, le terrain offre toujours la même uniformité jusqu'à 20 chaînes environ, où la ligne, après avoir traversé un ruisseau de 50 mailles de largeur, monte sur un dos d'âne l'espace d'environ 10 chaînes par un angle de 35° avec l'horizon. Après avoir suivi le bord est d'un ravin profond, au fond duquel coule le ruisseau qu'elle vient de traverser, la ligne est

tracée sur un terrain qui s'élargit rapidement vers l'ouest, tandis qu'à l'est on continue toujours à cotoyer le ravin jusqu'au 5e mille, où le terrain s'élargit aussi et finit par former un plateau couvert d'une riche végétation, consistant en bouleau, sapin, épinette et buis. Le sol est bon et m'a paru très propre à former des établissements sur un rang, de chaque coté de la ligne. Le terrain est généralement uni, offrant par ci par là de légères ondulations jusqu'à 10 chaînes en deçà du piquet du 8e mille, Partant de là, le terrain incline rapidement à l'ouest en gagnant le 3e lac des Marais et la ligne descend par un angle de 12° à 20° au bord est du lac que je viens de nommer. Le terrain, depuis là, n'offre rien de remarquable et n'est guère propre à la culture, resserré qu'il est d'un côté par le 3e lac et de l'autre par une montagne. En cet endroit, la ligne doit dévier rapidement à l'est pour éviter une montagne qui se trouve à la tête du 3e lac et gagne le petit lac à la Truite, au bord duquel se trouve construit un bon camp pour les voyageurs et leurs chevaux. Aux abords du camp, le terrain cultivable n'aurait point la profondeur des lots entre la base des deux monts ; mais à 10 chaînes, tout au plus, au delà, il incline à l'ouest, s'aplanit à environ 10 chaînes plus à l'ouest et offre facilement la profondeur de deux rangs, jusqu'à la base de la montagne.

Je ferai la remarque ici que le lac à la Truite décharge son eau dans le 3e lac des Marais, qui, lui, se décharge vers la rivière Saguenay, ce qui mettrait le point culminant du niveau au-dessus du fleuve Saint-Laurent, dans cet endroit, puisque tous les cours d'eau que la ligne a traversés ou suivis coulaient auparavant vers le sud-est ou le sud-ouest. Vers le milieu du 9e mille, la ligne traverse la décharge du 3e lac, qui coule, comme je viens de le dire, vers le nord-est. Depuis ce point, le terrain s'étend en une plaine de plus de deux milles, de chaque côté du chemin ; le sol m'a paru propre à la culture et le bois, consistant en bouleau, sapin et épinette, est d'une belle venue. A 36 chaînes, la ligne traverse un cours d'eau de 50 mailles de largeur, coulant vers le nord-est. Tous ces ruisseaux offriraient des pouvoirs d'eau assez puissants pour faire mouvoir toute espèce de moulins, et l'épinette fournirait abondamment le bois nécessaire aux besoins des colons. Cette remarque s'applique également à tout le terrain exploré depuis mon point de départ du cordon de la seigneurie Mont-Murray. Le chemin qui a suivi une course presque régulièrement nord-nord-ouest depuis le 4e mille, incline plus à l'ouest en partant du 12e pour gagner le lac des

Cèdres. A environ 30 chaînes en deçà du 13e mille, le terrain cultivable ne s'étend plus que vers l'ouest et la distance entre la ligne et la tête du lac des Sables, à l'est, n'est guère que d'une cinquantaine de chaînes, distance qui diminue graduellement pour venir à 6 chaînes 20 mailles en arrivant au 13e mille. Le chemin suit le bord ouest du lac à la même distance jusqu'à environ un demi-mille. A partir d'ici, le terrain n'est guère propre à la culture et alternativement uni et onduleux. La ligne suit une décharge, à une distance de 15 mailles à 6 chaînes, qui vient du lac Fraser et forme un étang où croissent des aunaies en plusieurs endroits de son cours.

A 20 chaînes du piquet du 14e mille, la ligne traverse un brûlis qui se continue jusqu'à 50 chaînes au delà du piquet du 15e mille, en même temps qu'elle traverse la décharge du lac Fraser pour faire un portage qui conduit au lac Fraser. Ce lac, que l'on suit dans le sens de sa longueur l'espace de 34 chaînes, est séparé du lac des Cèdres par un portage de 20 chaînes.

Le lac des Cèdres, que le tracé suit par le côté est, de même que pour le lac précédent, est un bassin d'environ 160 acres en superficie, encaissé entre trois montagnes assises en trépied, laissant une passe au nord-ouest et une autre plus facile au nord-est. C'est cette dernière que l'on suit pour aboutir, par une course généralement nord-est, à un petit lac de 25 acres en superficie, appelé lac Ourson.

Le chemin est débarrassé sur la rive ouest et reprend une direction presque nord-ouest jusqu'à l'intersection du relevé et de la 48e parallèle de latitude, qui forme la ligne de démarcation entre les comtés de Charlevoix et Chicoutimi. Cette ligne, déterminée par computation seulement, intersecte le chemin à une distance franc nord de 16 milles et 12 chaînes, partant du cordon de la seigneurie Mont-Murray et à 19 chaînes 60 mailles en deçà du 19e mille du relevé.

A 29 chaînes 26 mailles au delà du piquet marqué 18 et 19, le terrain prend un aspect plus uniforme ; la passe s'étend d'environ 30 chaînes à l'ouest et une couple de milles vers l'est, et le sol est très-propre à la culture. Le bois est d'une belle pousse, consistant principalement en sapins et bouleaux. Parvenu à environ près de 60 chaînes du dernier mille, la route descend une pente de 5° à 15°, l'espace de 16 chaînes environ. Le terrain laisse apercevoir une grande baisseur à

l'est. Le piquet du 19e mille se trouve posé au bord d'une aunaie qui s'étend à l'est et que la ligne traverse dans le sens de sa largeur et à son extrémité nord. De l'autre côté, le terrain est boisé en épinette et sapin et le sol est de terre jaune, un peu rocheux, mais très propre à la culture, sur une étendue en largeur d'environ un mille du côté est et de 2½ milles du côté ouest. La distance entre la base des montagnes se maintient la même, par un terrain légèrement onduleux et de la même qualité jusqu'au 24e mille, où les monts se rapprochent à une distance d'un demi-mille du côté de l'ouest.

La ligne traverse le lac des Castors dans le sens de sa plus grande longueur, sur une distance de 21 chaînes et 9 mailles, et le chemin est débarrassé sur le côté est. A partir du milieu du 22e mille, on côtoie le bord oest d'un ruisseau qui coule dans le sens de la ligne sur une distance de 36 chaînes 96 milles.

Au point où la ligne est parvenue, c'est-à-dire au piquet du 24e mille, le tracé tourne brusquement à l'ouest par un angle avec le méridien de 56° astronomiques pour rentrer dans la passe appelée Passe-de-Roches. Ici, les monts, éloignés d'environ 1½ mille, se rapprochent insensiblement ; au 25e mille, la passe n'a guère qu'un demi-mille de largeur et le chemin suit le pied du mont de l'ouest. A 57 chaînes et 49 mailles au delà du piquet du 27e mille, elle est devenue si étroite qu'elle n'a guère plus de 6 chaînes de largeur. C'est l'endroit de tout le tracé le plus difficile et l'obstacle le plus sérieux à l'ouverture de ce chemin à la colonisation des terres adjacentes à toute la ligne et de celles de l'Anse Saint-Jean. Néanmoins, je ne crains pas d'affirmer qu'avec 1,200 piastres, le gouvernement ouvrirait dans cet endroit un passage facile aux voitures pour toute saison de l'année, et le parachèvement de tout le parcours de ce chemin jusqu'à l'embranchement du chemin de Sainte-Agnès ne dépasserait guère 6 à 7 mille piastres.

En partant du piquet du 28e mille, la vallée s'ouvre de nouveau rapidement vers l'ouest et plus lentement vers l'est. Le sol est excellent : le bois, principalement, bouleau, merisier et sapin, est d'une pousse vigoureuse ; mais il serait difficile de trouver encore plus d'un rang de canton entre la base des deux montagnes. Arrivée au 29e mille, la passe peut avoir 60 à 80 chaînes de largeur et va toujours en s'élargissant jusqu'au 30e mille, où elle s'ouvre en une plaine s'étendant à droite et à gauche à perte de vue.

Cette ligne de chemin ne suit pas une course générale régulière. Depuis le cordon en profondeur de la seigneurie Mont-Murray jusqu'à 60 chaînes environ du 12e mille, sa course astronomique est généralement nord 4½° ouest sur une distance de 11 milles et 37 chaînes, en ligne droite, offrant environ 8295 acres de terrain cutivable entre la base des montagnes et répartis en 79 lots de 105 acres chacun, y compris le chemin. Partant de là, la course générale incline à l'ouest et devient nord 36° 45' ouest astronomique, l'espace de 2 milles 74 chaînes et l'on pourrait facilement former des établissements sur une superficie de 2520 acres, divisés en lots de 105 acres, y compris le chemin. Depuis l'extrémité sud du lac Fraser, la ligne suit la course générale nord 46° 45' ouest astronomique, l'espace de 73 chaînes, puis tourne brusquement à nord 20° 15' est par un angle intérieur de 112° jusqu'au 18e mille, et enfin devient nord 13° ouest jusqu'à l'intersection de la 48e parallèle de latitude.

Parvenu à ce point, le tracé prend la direction nord 25° 15' ouest astronomique pendant environ 2 milles et 63 chaînes, revient à une course nord 10° 45' est, pour 1 mille, 74, chaînes et 90 mailles, puis enfin nord 56° 15' ouest astronomique jusqu'au point d'intersection du chemin de Saint-Jean, où j'ai terminé mon opération.

Depuis l'intersection de la 48e parallèle, le terrain offrirait encore quelques parties cultivables, mais en petites quantités, vu l'espace rétréci que laissent entre elles les montagnes en se rapprochant jusqu'à une distance d'environ 6 chaînes dans le plus étroit de la Passe-de-Roches. Néanmoins, l'on pourrait facilement trouver au delà de cette ligne 1,000 à 1,100 acres de terre propre à la colonisation, ce qui assurerait une voie de communication permanente et sûre entre la Malbaie, l'Anse Saint-Jean et le haut Saguenay, communication dont le besoin se fait plus sentir à mesure que les rapports augmentent entre les habitants de ces différentes localités.

(*J. C. Desmeules*, 4 avril 1864)

RÉGION AVOISINANT LE CHEMIN DE L'ANSE ST-JEAN

Après avoir déterminé par une bonne observation astronomique la course de la ligne de la réserve, j'ai poursuivi mes opérations en commençant le relevé du chemin à son point d'intersection avec la

ligne de la réserve, que j'ai continuée jusqu'à la ligne extérieure nord-ouest du canton St-Jean, en inscrivant dans mon livre de notes la course du relevé à chaque station, ainsi que la variation de mon instrument.

Le tracé du chemin étant terminé, j'ai continué mes opérations sur le tracé de certaines lignes de rang servant de fronteaux, dans lesquelles j'ai planté des pôteaux numérotés qui correspondent à ceux du chemin, lesquels déterminent le front des lots.

Pour déterminer la superficie des lots d'une partie du premier rang, j'ai été obligé aussi de chaîner la profondeur de ce rang dans la ligne extérieure sud-ouest. Dans le parcours que j'ai fait, j'ai trouvé le sol peu propre à la culture, excepté sur le chemin, où il est d'une assez bonne qualité, surtout depuis la réserve jusqu'au numéro 35, presque partout composé de terre d'argile et d'alluvion, et en quelques endroits, sur les plateaux près de la rivière, on remarque des terres végétables. On voit aussi sur les battures de la rivière des cailloux roulés, entraînés par la rapidité du courant, dans la crue des eaux.

Depuis le lot 35 jusqu'à la ligne extérieure, la terre n'est pas aussi bonne, aussi favorable à la végétation ; quoique d'une assez bonne qualité, elle est en partie composée de terre jaune et noire, et un peu rocheuse. Je n'ai pas fait d'examen particulier dans les autres parties du canton que je n'ai pas arpentées, mais le terrain paraît montagneux.

Les hautes montagnes qui bordent le Saguenay et qui, en se séparant, forment une anse profonde appelée baie de St-Jean, se prolongent en traversant le canton dans une direction sud-ouest, sur une distance de deux lieues et demie, conservant à peu près la même hauteur jusqu'à un mille et demi, et de là elles diminuent sensiblement jusqu'au point où elles [illegible]nt entièrement. On voit aussi d'autres petites montagnes qui se croisent dans tous les sens et qui rencontrent presque toutes les précédentes. Ces montagnes sont couvertes de bois vert, à l'exception de quelques crêtes entièrement dépourvues de bois et couvertes de végétation. Elles sont composées de rochers couverts d'une légère couche de tourbe. Ces rochers stratifiés sont inclinés généralement vers le levant et sont composés de granit, felspath et quartz, pour la quantité dominante. On voit très peu de bonne terre à travers ces montagnes, excepté quelques petites vallées sur le versant des montagnes et quelques ravins étroits.

L'espace compris entre ces montagnes forme la vallée de l'anse St-Jean, ou les établissement de l'anse St-Jean. Cette vallée a environ deux milles de large sur le bord de la baie, mais elle varie beaucoup et est bien plus étroite en quelques endroits. La rivière St-Jean, qui a son embouchure dans la baie St-Jean, traverse en serpentant la vallée dans toute son étendue ; elle est large d'une chaîne et demie à deux chaînes. Elle a deux à trois pieds de profondeur, mais elle vient considérable dans la crue des eaux. Il y a trois moulins sur cette rivière, dont un moulin à farine et deux moulins à scie. Le moulin à farine et un moulin à scie sont bâtis dans la réserve, près de l'embouchure de la rivière, et appartiennent à un monsieur Simon Boudreault ; l'autre est bâti sur le lot 37 et appartient à un M. D. Girard.

La rivière St-Jean prend sa source dans le petit lac St-Jean, à dix-huit milles de son embouchure. La rivière du Portage, la rivière du Moulin et toutes les autres petites rivières qui arrosent la vallée de l'Anse St-Jean, sont ses tributaires. Elle reçoit aussi les eaux des grands lacs des Islets, des lacs à la Balle, à l'Ours et le lac Quenouilles, qui déchargent dans le lac St-Jean, avec plusieurs autres rivières qui tombent aussi dans le même lac. Par le cours des rivières, on voit que la grande vallée, en arrière du canton Otis, qui s'étend jusqu'à l'Anse St-Jean, est inclinée vers l'orient.

Les bois, dans la vallée de l'Anse St-Jean, sont d'une crue remarquable et d'une qualité bien supérieure à ceux du haut Saguenay ; je vous l'ai déjà fait remarquer dans mon rapport de l'arpentage du canton Périgny, le printemps dernier.

(*J. O. Tremblay*, mai 1867)

DISTRICT DU SAGUENAY

—

RÉGION ENTRE LE SAGUENAY ET LES SEPT-ILES

En mai dernier, j'ai reçu instruction de Sir W. E. Logan de faire une exploration géologique de la rive nord du bas du St-Laurent, entre la rivière Saguenay et la baie des Sept-Iles, ce qui couvre une distance d'environ 220 milles. Je fus en même temps chargé de remonter une ou plusieurs des principales rivières de la côte. Celles que j'ai choisies à cet effet sont la Manicouagan et la Betsiamites. La première fut explorée sur une distance d'une quarantaine de milles, tandis que la dernière, qui avait déjà été relevée par l'amiral Bayfield, fut remontée sur une distance de trente milles.

En sus des matières économiques déjà mentionnées, les sables de fer de cette région, qui ont attiré une grande attention, peuvent être signalés. Les dépôts de ces sables à Moisie ont été examinés par le Dr Hunt, qui a démontré qu'ils appartenaient aux sables silicieux stratifiés du district, que recouvrent ici les anciennes argiles marines à des hauteurs considérables au-dessus du niveau actuel de la mer. J'ai remarqué dans beaucoup d'endroits des lits contenant tant de minérai de fer qu'ils présentaient des couches foncées ou presque noires parmi les sables silicieux gris et bruns. On les voyait ayant ce caractère à différentes places le long de la côte, à des hauteurs de 100 et même de 200 pieds au-dessus du niveau de la marée ; et sur la rivière Manicouagan, à vingt-quatre milles de son embouchure, les bancs de sable, qui atteignent jusqu'à 256 pieds au-dessus de la mer, laissant voir les mêmes bandes de sable ferrugineux foncé, à 40 ou 50 pieds au-dessus de l'eau.

Sur la côte, entre Portneuf et le Sault-au-Cochon, et aussi entre la rivière Sainte-Marguerite et la baie des Sept-Iles, des côtes d'argiles post-tertiaires ou quaternaires, contenant des fossiles marins et atteignant des hauteurs de 50 à 150 pieds, sont souvent couronnées de quarante à cinquante pieds de sable brun fin et gros semblable, rubané de couches foncées également chargé de minerai de fer noir.

Les riches accumulations de minerai que l'on voit le long de la grève paraissent, ainsi que le Dr Hunt l'a observé, être le résultat d'un procédé naturel de concentration par l'action de l'eau sur ces sables Ils ont été observés dans un grand nombre d'endroits sur la côte, vers la marque des hautes eaux, en lisières de trois à neuf et douze pieds de large, et de deux pouces à deux pieds d'épaisseur, s'étendant souvent sans interruption sur plusieurs milles. On dit que l'étendue et les richesses visibles de ces dépôts locaux est quelque peu modifié par l'action variable du vent et de l'eau. Les endroits où j'ai remarqué ces lisières de sable ferrugineux le long de la partie de la côte que j'ai examinée, sont les suivants, savoir :

1. Le voisinage de Tadousac, sur une distance de trois milles en descendant ;

2. De Jérémie à Betsiamites, et de là à la Papinachois, distance de douze milles ;

3. La péninsule formée par les embouchures des rivières aux Outardes et Manicouagan, trente milles ;

4. De la Pointe-aux-Anglais à la rivière de la Pentecôte, huit milles ;

5. La côte des deux rives de la rivière Sainte-Marguerite, sur dix milles, faisant en tout soixante-six milles.

A tous ces endroits, sauf au premier, près de Tadousac, je pense que la quantité de minerai est telle qu'il pourrait être recueilli avec profit, surtout au moyen de mécanisme concentrant convenable. On pourrait, si c'était nécessaire, établir des pouvoirs d'eau dans plusieurs de ces localités près des bancs de sables, entre autres, à la chute de la rivière Baude, sur la côte, à trois miles en aval de Tadousac ; à la chute de la Papinachois, aussi sur la côte ; à celles des rivières aux Outardes et Manicouagan, à la tête des eaux de marée (respectivement à douze et quinze milles de la direction générale de la côte) ; à une chute qui se trouve dans un cours d'eau, sur la côte, à un demi-mille au nord-est de la rivière de la Pentecôte ; et aux chutes de la Sainte-Marguerite, à trois milles de la côte.

Les embouchures des rivières Betsiamites, Papinachois, aux Outardes, Manicouagan, de la Pentecôte et Ste-Marguerite, offrent toutes des havres sûrs, sur un fond de sable, et les vaisseaux tirant douze pieds d'eau peuvent y entrer à marée haute, quoique l'accès en soit un peu difficile à cause des nombreux bancs de sable qui s'y trouvent. Dans chacune d'elles, un quai de 40 à 50 pieds suffirait pour atteindre le chenal.

La surface de toute la région examinée, à l'exception des endroits mentionnés plus bas, est tourmentée et irrégulière. Les collines de roches dures atteignent parfois une hauteur de plus de 2,000 pieds, outre lesquelles il y a des collines d'argile stratifiée, recouvertes de sable, s'élevant souvent à 200 pieds de plus, et même dans un cas, près de Tadousac, à 400 pieds.

Un sol très mince recouvre parfois les collines rocheuses, mais généralement, dans les grandes étendues de terrain où les incendies ont détruit la végétation, il ne reste guère que la roche nue.

Sur la partie de la côte située entre le Saguenay et la rivière aux Outardes, lorsque le sol le permet, il y a des bois d'assez bonne venue, consistant en pin jaune, épinette blanche, sapin résineux, épinette rouge et bouleau. Le pin jaune était autrefois coupé sur la rivière Portneuf, et il en reste encore des quantités considérables sur les rivières des Escoumains, du Sault-au-Mouton, du Sault-au-Cochon, Betsiamites et des Papinachois. Les billots de pin, tels que je les ai vus aux moulins et dans la forêt, avaient de douze à vingt pouces de diamètre. On ne rencontre plus de pin jaune après avoir dépassé la rivière aux Outardes, et de là aux Sept-Iles, les autres arbres sont plus petits, et les parties denudées sont plus étendues.

De Tadousac à la rivière Baude—distance d'environ trois milles le long de la côte—il s'étend une lisière de moins d'un mille de largeur, de sable brun jaunâtre, mélangé à de minces couches de sable ferrugineux déjà mentionné. En suivant cette dernière rivière sur une distance d'environ deux milles au nord, les argiles sortent graduellement de sous le sable et forment un excellent sol. L'hon. David E. Price, sénateur, me dit que cette espèce de sol s'étend au nord vers la rivière Sainte-Marguerite et couvre une surface considérable, mais on ne peut y avoir accès à cause de l'absence des chemins. A l'anse et sur la rivière des Petites-Bergeronnes, il y a une lisière de sol également bon, d'une longueur de quatre à cinq milles sur environ un mille de lar-

geur, et à l'anse des Grandes-Bergeronnes, il y a 1,000 à 1,500 acres d'excellentes terres, produisant de bonnes récoltes de légumes et de toute espèce de grains.

Depuis cette dernière anse jusqu'aux Escoumains, une plaine s'étend de la rive à une crête nue de gneiss rougeâtre, pénétrant de deux à sept milles à l'intérieur et couvrant une superficie de quarante à cinquante milles carrés. Le sable de cette plaine est un gros sable brun avec plaque de mousse, probablement dans les dépressions, et supporte une végétation de bleuets et autres arbrisseaux, avec quelques épinettes rabougries, des pins résineux et des bouleaux blancs. On y a fait quelques tentatives de culture, mais avec peu de succès, excepté à quelques endroits de la côte, près du cap Bon-Désir, à l'ouest, où l'argile, qui supporte ce sable, a été découverte par des éboulis.

A partir du village des Escoumains, à l'embouchure de la rivière de ce nom, jusqu'à la baie des Mille-Vaches—distance d'une vingtaine de milles—s'étend une autre lisière de sable semblable à la précédente, large d'un à deux milles, percée par intervalles de pointes de gneiss. Ici encore, les seules tentatives heureuses de culture sont bornées aux endroits où l'argile sous-jacente a été mise à découvert par les causes dont je viens de parler.

Entre la baie des Mille-Vaches et le Sault-au-Cochon—distance de douze milles—une plaine de sable identique règne le long de la côte et s'étend aussi à une couple de milles dans l'intérieur. Depuis ce dernier point jusqu'à la rivière Portneuf, des falaises d'argile, recouvertes de sable, s'élèvent à pic sur la rive jusqu'à des hauteurs de 100 à 200 pieds. Ces falaises, qui ont déjà été mentionnées lorsque j'ai parlé des sables ferrugineux, ont dans leur partie inférieure de cinquante à cent cinquante pieds de belle argile bleue, dans laquelle j'ai trouvé des restes fossiles de *mallotus villosus*, ou capelan, ainsi que plusieurs espèces de coquilles marines récentes. Le sable brun, qui a souvent de quarante à cinquante pieds de puissance et qui recouvre cette argile, présente des lits alternatifs grossiers, fins, et est rubané d'autres lits contenant du sable ferrugneux noir. De Portneuf à Jérémie—distance d'environ quatorze milles—la côte est rocheuse et ne présente que quelques lambeaux isolés de sol sablonneux ; mais de Jérémie à la pointe St-Giles, à l'embouchure de la Manicouagan—distance de près de quarante milles—l'on retrouve les plaines de sables, avec des masses de gneiss qui les traversent de temps à autre.

Des étendues considérables de terrain sont couvertes de mousse le long de cette côte, comme on peut le voir immédiatement à l'est du village des Sauvages et au poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, à Betsiamites. Ces lisières sablonneuses comprennent une partie de la réserve des sauvages Betsiamites, ainsi que la péninsule qu'il y a entre l'embouchure des rivières aux Outardes et Manicouagan, et leur étendue peut être approximativement portée à 200 milles carrés. En remontant la rivière Betsiamites, sur une distance de trente milles environ, l'on rencontre des lambeaux isolés de 200 à 1000 acres de sol sablonneux, reposant entre des crêtes rocheuses.

En remontant la rivière Manicouagan, depuis un point situé à vingt-quatre milles de son embouchure jusqu'aux Fourches, à quatorze milles plus loin, se trouve une nappe d'eau profonde, avec un courant tranquille, entre des berges de dix à cinquante pieds de hauteur, composées de sable brun, avec couches contenant le minerai de fer noir ordinaire. La rivière a ici, comme je l'ai déjà dit, 256 pieds au-dessus de la mer, et la vallée, qui a environ un mille de largeur, est encaissée entre des crêtes de gneiss s'élevant à des hauteurs variant de 300 à 1,500 pieds, souvent complètement nues. Cette vallée sablonneuse est généralement couverte d'une végétation rabougrie d'épinette blanche, sapin résineux et bouleau blanc ; mais aux Fourches, et sur une distance d'environ quatre milles plus bas, le sol est de glaise et supporte une forêt de peupliers et de bouleau blanc qui atteignent une assez bonne grosseur ; l'un de ces derniers, que j'abattis moi-même, avait huit pouces de diamètre à la base, et 102 pieds de hauteur ; son âge, à en juger d'après les anneaux de croissance, devait être de soixante à soixante et dix ans.

Depuis la pointe St-Giles jusqu'à la rivière Godbout—distance de vingt-six milles—la côte est presque partout rocheuse et aride, à l'exception d'environ 600 acres de sol sablonneux à l'embouchure de la rivière, entourés de collines de gneiss et de là à la pointe aux Anglais, le pays est encore presque entièrement rocheux et nu. Depuis la pointe aux Anglais jusqu'à la rivière de la Pentecôte—environ huit milles—il se trouve une autre lisière de sol sablonneux semblable, dont la largeur moyenne est d'un à deux milles.

Entre la rivière de la Pentecôte et la pointe Ste-Marguerite—vingt-sept milles—elle est encore aride et rocheuse, et de là jusqu'à la baie des Sept-Iles, une autre distance de trente milles, un sol sablon

neux semblable recouvre une lisière de terrain dont la largeur varie d'un à une douzaine de milles, le tout donnant une superficie d'environ 500 milles carrés. En arrière de cette lisière, entre la pointe Ste-Marguerite et la rivière Moisic, l'on voit des collines rocheuses nues, dont la hauteur moyenne est d'environ 1000 pieds.

Il peut se trouver dans l'intérieur des surfaces de cette même espèce de sol que je n'ai pas vues ; mais elles sont probablement de peu d'étendue et d'un accès difficile. Bien que ces sols sablonneux soient susceptibles d'être cultivés, il faut en bien connaître le traitement pour pouvoir le faire avec succès.

(*James Richardson*, 18 juillet 1870)

RIVIÈRE SAINTE-MARGUERITE

J'ai commencé le relevé du bras nord-est de la rivière Ste-Marguerite, à son embouchure. J'ai relevé ce bras jusqu'au quarante-huitième mille. A quarante et une chaînes du quarante-cinquième mille, la rivière se partage en deux branches et j'ai continué le relevé sur la branche nord-est. A cinquante chaînes du trente-quatrième mille de ce relevé, j'ai remonté, du côté nord-ouest, la principale branche de cette rivière, dont la largeur est de cent pieds. J'ai rencontré plusieurs chutes dans cette partie du relevé ; la plus haute, dans le vingt et unième mille, est de quarante pieds. Cette rivière est en rapides depuis le quinzième jusqu'au vingt-quatrième mille, et depuis le vingt-neuvième jusqu'au trente-quatrième mille. Une maison et d'autres dépendances, au sud-ouest de cette rivière, sur le cinquième mille, ont été construites pour l'utilité des touristes, durant les mois de pêche au saumon, depuis l'embouchure jusqu'à la première chute, sur le cinquième mille.

A partir de l'embouchure de ce bras il n'y a aucun colon résident ; les travaux de défrichement que l'on rencontre en différents endroits, jusqu'au troisième mille du relevé, sont de peu d'étendue. Cette partie de la rivière Ste-Marguerite, comprise entre l'embouchure et le huitième mille, offre un terrain très propre à la culture.

A partir du neuvième mille jusqu'au seizième, la rivière est bordée de montagnes en brûlis, aussi loin que la vue peut s'étendre ; il n'y

a par conséquent ici aucun bois de commerce. Les fonds de chaque côté, variant de quinze à vingt chaînes, sont de terre propre à la culture; mais pas au delà.

La partie nord-est de la rivière, à partir du seizième mille jusqu'au trentième, est moins montagneuse que la partie sud-ouest. Quoique le pin blanc ne soit pas en grande quantité, sur ce parcours, c'est pourtant la partie de cette rivière qui en offre le plus, car au delà du trentième mille, on observe le pin très rarement. L'épinette blanche est en abondance dans le même espace, des deux côtés de la rivière, mais pas assez grosse pour le commerce. Les rangées de montagnes qui bordent la rivière sur ce parcours laissent à peine un espace suffisant pour les portages ; elles sont escarpées jusqu'aux bords immédiats de la rivière.

L'espace compris entre le vingt-sixième et le trentième mille est moins montagneux ; cependant le terrain, là, est aussi impropre à la culture. Je n'ai observé aucun bois franc depuis le huitième mille.

Dans l'espace compris entre le trentième mille et le quarantième mille, l'épinette blanche est en grande quantité, en différents endroits, et d'un plus fort volume. L'épinette qui se trouve dans cette localité est propre au commerce. On découvre quelques pins blancs sur les montagnes et dans leurs flancs.

Depuis le quarantième mille jusqu'au quarante-septième, le terrain est généralement moins montagneux ; mais le sol, partout, est sablonneux et rocheux. Une lisière de terre presque toujours unie, sur une distance de quinze à vingt chaînes, dans ces derniers dix milles, paraît susceptible de culture en différents endroits de chaque côté de la rivière.

Dans les derniers dix milles de relevé, je n'ai observé aucun bois de commerce ; l'épinette grise et noire, d'une petite venue, est le bois qui domine dans les bas-fonds et ravins ; ailleurs, les montagnes sont presque nues. J'ai discontinué ici le relevé.

Je me suis ensuite transporté à la ligne latérale ouest du canton LaBrosse, au point d'intersection de la rivière Sainte-Marguerite, au poteau planté lors de l'arpentage de ce canton, et de là, après avoir établi la variation de l'aiguille, j'ai procédé au relevé de cette rivière, laquelle j'ai suivie jusqu'à sa source, à la hauteur des terres, de même aussi que pour ses principaux tributaires.

Depuis la ligne ouest du canton LaBrosse jusqu'au trente-sixième mille de relevé de la rivière, il n'y a aucun portage ; mais depuis le trente-sixième mille jusqu'au quarante-cinquième, nous rencontrons quatre chutes de soixante et dix à quatre-vingts pieds de hauteur chacune. La rivière étant en rapides entre ces chutes, depuis le quarante-cinquième mille jusqu'à sa source, est une chaîne de lacs et en eau morte entre ces lacs.

En différents endroits, depuis la ligne ouest du canton LaBrosse jusqu'à l'intersection de la ligne nord du canton Saint-Germain, se trouvent plusieurs maisons construites pour l'utilité des touristes qui font la pêche au saumon. Cette rivière abonde en saumon et en truite de la plus belle espèce.

Depuis la ligne ouest du canton LaBrosse, au sud-ouest de la rivière Sainte-Marguerite, jusqu'au dix-septième mille, se trouve une rangée de montagnes, boisées en bois franc et mou d'une belle pousse et qui suivent une direction presque parallèle à la rivière. Les fonds, de ce côté ci de la rivière, donnent une profondeur de quarante à cinquante chaînes, et sont de terre jaune grasse et d'une profondeur suffisante pour former un beau rang. L'orme, le frêne et le merisier sont d'une belle venue.

Toute la partie nord-est, depuis l'embouchure de cette rivière jusqu'au trente-troisième mille, est bordée par la chaîne des monts de la rivière Sainte-Marguerite. Il se trouve cependant une lisière de terre unie et propre à la culture, de cinquante à soixante et dix chaînes, richement boisée en bois franc et mou ; l'orme et le frêne sont les bois qui dominent. Au delà du trente-troisième mille, du côté nord-est de la rivière, il n'y a aucun espace de terrain susceptible de culture. Toute cette région, aussi loin que la vue peut atteindre, est une suite de chaînes de montagnes, qui s'étendent jusque près l'embouchure de cette rivière, dont la plupart sont inaccessibles à cause de leur hauteur ; les flancs et les sommets de ces montagnes sont complètement nus. Sur une des montagnes qui bordent la rivière Sainte-Marguerite du côté sud-ouest, dans le canton Champigny, j'ai pu constater que ces montagnes sont de niveau avec la chaîne de montagnes qui borde la rivière Saguenay. Tout cet espace, quatre ou cinq rangs, compris entre les cantons Saint-Germain et LaBrosse, est généralement propre à la culture, quoique montagneux aux alentours des lacs.

Cependant, on constate partout que ces montagnes sont richement boisées de bois franc et mou, ce qui démontre que l'étendue de terrain impropre à la culture, dans cette contrée, ne sera pas un obstacle à la colonisation de cette partie du territoire du Saguenay, comme on est porté à le croire à la vue des montagnes qui bordent le Saguenay. L'espace non encore arpenté, entre le canton Saint-Germain et le canton LaBrosse, contient environ cinquante mille acres de terrain propre à la culture, deduction faite de la partie occupée par la chaine de montagnes qui bordent le Saguenay, laquelle est impropre à la culture.

Depuis l'embouchure du bras sud-ouest de la rivière Sainte-Marguerite, jusqu'à quinze milles environ, le feu a presque tout détruit les bois, particulièrement du côté nord-est de la rivière ; on ne voit que brûlis partout ; le feu n'a rien épargné. Les quelques troncs de pins qui restent encore debout démontrent que cette localité était jadis bien boisée en bois de commerce, particulièrement en pin. Le feu a aussi promené ses ravages au sud-ouest de la rivière Sainte-Marguerite, sur toute l'étendue comprise entre la rivière Saguenay et la rivière Sainte-Marguerite, jusqu'à la ligne latérale est du canton LaBrosse ; conséquemment il n'y a aucun bois de commerce dans toute cette étendue.

Dans le voisinage de la ligne latérale ouest du canton LaBrosse, au nord-est de la rivière Sainte-Marguerite, l'épinette blanche, d'un diamètre variant de quinze à vingt pouces, se trouve en assez grande quantité dans toutes les coupes de montagnes des alentours. On observe aussi quelques talles de pin blanc dans différentes directions, du point d'où je les ai observés, à quelques chaînes au-dessous de la ligne latérale ouest du canton LaBrosse, mais en petite quantité. Sur le septième mille, on découvre quelques talles de pins blancs, au nord de la rivière, à une distance d'un mille environ, mais de peu d'étendue. J'ai aussi observé du pin blanc sur le douzième mille, dans une direction nord, mais en petite quantité, jusqu'à une distance de trois ou quatre milles. Outre le merisier, l'orme et le frêne, dont je viens de parler, sur tout le parcours du plateau traversé par le bras sud-ouest de la rivière Sainte-Marguerite ; entre le premier et le trentième mille, j'ai constaté que l'épinette blanche d'un diamètre variant de quinze à vingt pouces et au delà, se trouve en quantité suffisante pour en faire une exploitation avantageuse, particulièrement au nord-est. La côte

sud-ouest de cette rivière, dans la même distance, est richement boisée en bois franc ; quelques pins blancs ça et là, d'un accès facile, pourraient aussi faire partie de l'exploitation ci-dessus.

Au trente-sixième mille, du côté sud-ouest de la première chute, connue sous le nom de chute de la Fouille-au-Saumon, j'ai traversé une étendue de plusieurs milles dans une direction nord et j'ai constaté sur les hauteurs une étendue considérable de bonne terre, en arrière des cantons Harvey et Tremblay, bien boisées en bois franc, le bouleau étant le bois dominant. Là aussi le pin est rare et l'épinette diminue de grosseur depuis le trente-troisième mille.

Entre le trente-troisième et le quarante-troisième mille, la rivière est bordée de montagnes infranchissables, boisées en bois mou d'une moyenne pousse, impropre au commerce. La rivière descend en rapides entre quatre chutes—la première, de soixante et quinze pieds, se traverse à trente-quatre chaînes du trente-cinquième mille ; la seconde est à une chaîne au-dessous du trente-septième mille ; sa hauteur est de quatre-vingts pieds ; la troisième, de soixante et dix pieds de hauteur, est à vingt-quatre chaînes au-dessus du quarante-deuxième mille. Il n'y a pas de pin blanc entre le quarante-troisième mille et la source de cette rivière ; tout le parcours est boisé en épinette grise et rouge d'une moyenne taille. L'épinette blanche de dimension voulue pour le commerce y est rare. Il n'y a pas de bois franc au delà des montagnes au nord-est de la rivière, depuis le quarante-troisième mille.

J'ai aussi relevé la branche nord-ouest de la rivière Ste-Marguerite, depuis son embouchure jusqu'à sa source. Les rangées de montagnes qui bordent la rivière depuis son embouchure jusqu'au quatorzième mille sont pour la plupart dénudées, et partout où la vue peut atteindre, dans toutes les directions, le sol est pauvre et couvert de sapins, épinettes grises et noires d'une petite venue. En montant depuis le quatorzième mille, l'aspect du terrain change et les montagnes, tout en s'éloignant de la rivière, diminuent sensiblement de hauteur, jusqu'au delà du dix-neuvième mille du relevé ; là le bois est d'une meilleure pousse et le terrain est généralement plan. La rivière est en rapides dans cette dernière distance ; la chute la plus haute est de cent pieds et se trouve à trente-trois chaînes du poteau du dix-huitième mille. Une autre chute de soixante et quinze pieds se trouve à huit chaînes en bas du poteau du dix-septième mille, et à trente-deux

chaînes au-dessus du poteau du dix-septième mille, se trouve une autre chute de trente pieds de hauteur. Depuis le dix-neuvième mille, la rivière, jusqu'à sa source, est entrecoupée de lacs, dont le plus considérable a une étendue d'un mille environ. A trente et une chaînes du poteau du dix-neuvième mille, cette rivière se partage en deux branches, qui sont de même longueur. J'ai continué le relevé sur le bras nord-ouest. Le bois mou est d'une meilleure poussé, jusqu'à la source de cette rivière. L'épinette rouge abonde et est de la plus belle venue.

L'un des tributaire du bras sud-ouest de la rivière Ste-Marguerite, qui se décharge dans le vingt-cinquième mille, est en rapides et cascades depuis son embouchure jusqu'à cinq milles. L'aspect du terrain est partout le même, c'est-à-dire accidenté, en différents endroits montagneux et rocheux.

Conclusion—Sur le bras sud-ouest de la rivière Sainte-Marguerite, jusqu'au trentième mille, l'épinette blanche, de grosseur suffisante pour le commerce, se trouve en assez grande quantité pour l'exploiter avantageusement et la rivière n'offre aucun obstacle à la flottaison du bois de commerce. Le pin blanc est en petite quantité, mais il paraît sain. Dans les derniers six milles du relevé du bras nord-ouest, l'épinette rouge, d'un fort volume, est en abondance. Il n'y a pas de terrain propre à la culture sur ce tributaire. Au delà du seizième mille du relevé du bras nord-est de la rivière Sainte-Marguerite, il n'y a pas de terrain propre à la culture. L'épinette blanche, depuis le seizième jusqu'au quarantième mille, est le seul bois d'une exploitation avantageuse, il n'y a aucun bois franc et très peu de pin.

L'étendue de terrain cultivable comprend environ un rang de chaque côté de la rivière Sainte-Marguerite, depuis son embouchure jusqu'à la ligne est du canton Harvey, formant environ soixante mille acres d'excellente terre, richement boisée en orme, frêne, merisier, épinette, pin et sapin.

La continuation du chemin de Tadousac à la rivière Sainte-Marguerite, le long du bras sud-ouest de cette rivière jusqu'à la rencontre de la ligne latérale est du canton Saint-Germain, puis en ligne presque directe jusqu'à l'anse à Vellot, donnerait un élan considérable à la colonisation de cette partie du territoire du Saguenay. Les cantons Saint-Germain, Champigny, LaBrosse et Albert offrent à la colo-

nisation environ deux cent mille acres de bonne terre richement boisée, déduction faite de la partie non cultivable, occupée par la chaîne de montagnes qui bordent le Saguenay.

(*Gédéon Gagnon*, 19 juillet 1875)

RÉGION AVOISINANT LE CHEMIN MARITIME

Canton Tadousac—Le chemin connu sous le nom de chemin à Baude, traverse dans tout son parcours un terrain qui n'est pas cultivable. A l'exception d'une trentaine d'acres de bonne terre jaune, le reste est un sable bien fin, que le moindre vent transporte d'une place à l'autre. Des colons qui cultivaient autrefois 30 à 35 acres, ne peuvent cultiver aujourd'hui qu'un peu de patates et deux ou trois minots d'autres grains et encore, c'est dans le sable ; mais, avec assez d'engrais, ils parviennent à faire produire leur peu de semence.

J'ai pris la peine d'aller avec mes hommes dans le haut des lots, voir si réellement, ce n'était pas meilleur que près du chemin: à l'exception de quelques morceaux qui ne sont pas emportés par le vent, le reste est la même chose.

Dans la ligne des lots H et I, les colons sont à leur troisième clôture, qui est ensevelie dans le sable ; il y a au moins quinze pieds de hauteur de sable charroyé par le vent. Les colons vivent en partie de chasse et de pêche et au chantier des M. Price et autres.

Sur les lots B, C et D, le terrain est un peu meilleur, du moins en des endroits ; mais ce n'est pas assez grand pour pouvoir suffir aux besoins des familles. La plus grande partie de ces colons ont d'autres lots ou terrains dans la concession du moulin à Baude, où le sol est bien meilleur ; mais ce n'est encore pas assez défriché pour qu'ils puissent récolter de quoi se nourrir pendant l'hiver, et ils sont trop pauvres pour pouvoir les défricher tous ; avec assez de temps, ils parviendront peut-être à se mettre mieux qu'ils sont maintenant.

Traverse des Bergeronnes—Ce chemin, connu sous le nom de Traverse des Bergeronnes, depuis le 1er rang de Tadousac jusqu'au passage de la petite rivière Bergeronnes, sur le lot 7, est fait à travers les montagnes et des rochers escarpés. Il n'y a pas, jusqu'au rang Bergeronnes, dans le canton Tadousac, un acre de terre propre à la

culture ; à l'exception d'un mille et demi de bois vert, le reste est du bois que les feux ont détruit et qui, au moindre vent, menace de s'abattre sur le voyageur. Ce chemin est très désavantageux pour les colons, d'abord dangereux en hiver, alors que le voyageur surpris par une tempête, serait bien certain d'y mourir. Quand il tombe beaucoup de neige, les colons l'abandonnent et prennent le tracé Ballantyne, qui se trouve plus dans le bois vert et n'est pas exposé aux rigueurs de la tempête. Ensuite vient la fonte des neiges. L'eau qui descend du haut de ces montagnes, entraîne le peu de terre qu'il y a dans le chemin et les gens sont obligés d'y travailler dix à douze jours avec des chevaux, etc, pour mettre de la nouvelle terre, que le printemps suivant les eaux emportent de nouveau. Ce chemin est bordé d'un nombre considérable de petits lacs dont quelques-uns renferment du poisson.

Canton Bergeronnes—Dans les Petites-Bergeronnes, le sol est argileux et très-plat. Le chemin, depuis le lot 13 jusqu'au lot 7, est bordé d'arbres de chaque côté. Dans les Grandes-Bergeronnes, le terrain est sablonneux et très rocheux en plusieurs endroits. Ce chemin est très bien fait pour ces localités, et un peu onduleux, jusqu'à l'endroit appelé "Plaine de Bon-Désir," où le terrain est très-plat. Cette immense plaine est un terrain sablonneux, en général impropre à la culture, excepté différents endroits. Bien que ces terrains soient sablonneux, il n'y a pas cependant un roc, à cinq ou six pouces comme ailleurs.

Le bois se compose en partie de bouleau, sapin, épinette, etc, dans différents endroits, et dans d'autres, il n'y a rien. La qualité du sol est la même depuis la traverse de la rivière de Bon-Désir jusqu'à la rivière Escoumains, où le terrain est meilleur, jusqu'au canton Iberville, étant bien boisé en bouleau, sapin, épinette, frêne, cèdre et merisier.

(*P. Th. Desmeules*, 19 septembre 1876)

RIVIÈRES PETITES ET GRANDES BERGERONNES, ESCOUMAINS, SAULT-AU-MOUTON, PORTNEUF ET SAULT-AU-COCHON

Conformément à votre lette d'instructions, en date du 12 novembre 1876, m'enjoignant, en ma qualité d'arpenteur provincial, de faire le relevé des rivières sus mentionnées, situées sur la rive nord du fleuve St-Laurent, en bas de la rivière Saguenay, dans le comté de Saguenay, je procédai immédiatement, après leur réception, à organiser mon

parti d'hommes, et aussitôt les préparatifs terminés, je me suis transporté sur le lieu de mes opérations, profitant du dernier voyage du bateau à vapeur, le *Clyde*, de la compagnie des remorqueurs du Saint-Laurent, pour me transporter à Tadousac. Je trouvai des voitures pour le transport de nos effets et de nous-mêmes, dans l'impossibilité de me servir de la voie du fleuve, à cause des glaces et des vents. Nous nous rendîmes enfin heureusement à la petite rivière Bergeronnes, point de départ de mes opérations.

La petite rivière Bergeronnes étant encore à l'eau claire et ne pouvant la relever correctement sur ses rives, j'employai le temps d'attente à explorer le terrain des environs, à relever plusieurs lacs assez importants, tels que les lacs à Gobeil, à Paradis, à Patrice, les lacs Bergeronnes et des Sables, et aussitôt que la rivière fut passable sur la glace (cette rivière prend bien rarement en bonne glace et il se rencontre souvent des endroits qui ne prennent jamais) je procédai au relevé, après avoir déterminé la variation de l'aiguille aimantée de mon instrument et vérifié la longueur de ma chaîne.

Cette rivière offre un havre de refuge assez facile aux embarcations d'un faible tirant d'eau, qui peuvent remonter son cours jusqu'au pont bâti par le gouvernement sur le chemin de Tadousac aux Escoumains. L'entrée proprement dite de la rivière est bordée de hautes montagnes, bien boisées au sud-ouest et de rochers dépouillés de toute végétation, au nord-est. Mais après avoir pénétré un demi-mille dans l'intérieur, la vallée s'étend peu à peu et forme bientôt un joli bassin que la nature s'est plue à arbriter, de tous côtés, contre les grands vents si fréquents dans ces parages. Le sol se compose d'argile et de terre d'alluvion dans les fonds, de terre grise et jaune, mêlé de sable sur les contours. Le bois, sur les hauteurs, est de plusieurs essences, parmi lesquelles, le bouleau, le sapin et l'épinette dominent. On voit quelques pins jaunes et rouges, cyprès, &c., &c. Le flux et le reflux se font sentir près de trois milles dans la rivière et la rendent navigable à cette distance, pour les moyennes embarcations.

Plusieurs habitants cultivent avec avantage l'étroite lisière laissée au pied des hautes montagnes de chaque côté de la rivière ; mais tout signe de culture disparaît à la fin du 4e mille. Sur ce mille se trouve un pouvoir d'eau remarquable, qui est d'une force à mouvoir des manufactures de toutes sortes, surtout depuis que ces travaux importants y ont été exécutés.

Sur les premières chaînes du 5e mille, une chute de deux cents et quelques pieds de hauteur, presque perpendiculaire, a obligé le propriétaire du moulin à construire une seconde glissoire, pour la descente des billots, qui à dû coûter des sommes assez importantes ; une écluse de 150 pieds environ, de largeur, et d'une hauteur de 10 à 12 pieds, à fait disparaître tous les obstacles qui se rencontraient sur le parcours supérieur de cette rivière, en refoulant l'eau jusqu'au lac des Sables. La rivière est ici emmuraillée, pour ainsi dire jusqu'à ce lac ; sur le 7e mille, une assez étroite lisière qui longe la rivière, s'élargissant plus ou moins en différents endroits, permet d'y passer un chemin, sur le côté ouest seulement, pour communiquer avec l'intérieur. Le bois de construction a été en grande partie enlevé jusqu'au lac ; on y voit encore quelques pins, épinettes grises et rouges ; le cèdre, le sapin, le bouleau, le tremble et l'épinette noire sont les espèces de bois qui dominent. Le sol susceptible de culture n'a pas assez d'étendue pour former des établissements ; mais sa valeur peut rémunérer suffisamment ceux qui le défrichent. Le lac des Sables, le plus important sur cette rivière, a 13 ou 14 milles de pourtour, mesurant 4 milles environ de longueur sur deux milles et demi de largeur. Des chantiers sont établis dans les environs, mais le plus grand nombre des billots se flotte sur la partie supérieure de cette rivière, au nord-est du lac. Les hautes montagnes qui l'entourent sont bien boisées de toutes les essences de bois qui se trouvent dans le Saguenay. L'épinette, le bouleau, le sapin, le pin blanc et rouge, le merisier, le tremble, le peuplier, le cèdre, l'aune et le bois blanc s'y trouvent, soit isolement soit mêlé.

A part la pointe de sable et d'une partie étroite de la vallée, en remontant le cours sinueux de la rivière jusqu'à sa source, tout ce terrain est impropre à la culture, se composant en grande partie de montagnes et de rochers presque inaccessibles. Le lac à Paradis se décharge au nord-ouest, dans le lac des Sables, par un cours d'eau de quelques chaînes. Le lac à Patrice en fait autant au nord-est, ainsi qu'une foule d'autres petits lacs qui alimentent les petits cours d'eau dans les coupes des montagnes aboutissant au lac. En remontant la rivière au-dessus du lac des Sables, on la trouve interrompue dans son cours paisible par deux chutes de peu d'importance, une surtout, que l'on peut considérer comme un gros rapide, ne peut gêner en rien la descente des billots.

Sur le 16e mille, la rivière se divise en deux branches, la principale se dirigeant vers l'ouest, tandis que l'autre coule vers le nord-est. L'aspect du pays est partout le même. Le bois est moins feuillu à mesure que l'on avance. Le pin est plus commun et l'épinette plus nombreuse à mesure que l'on avance. Sur le 19e mille, une nouvelle branche prend la direction du sud-ouest, et se prolongeant jusqu'au lac des Bergeronnes, sert à décharger le surplus de ses eaux. Un petit lac se trouve sur le 20e mille, et après avoir franchi un petit brûlis sur la rive ouest, on arrive à la source de cette rivière, dans un petit lac alimenté par un ruisseau, du côté nord-est, lequel se perd bientôt dans un ravin presqu'impénétrable.

Au poteau du 20e mille, source de la petite rivière Bergeronnes, une gorge étroite se prolonge à l'ouest et l'on aperçoit à deux milles environ de distance la chaîne de montagnes qui borde la rivière Sainte-Marguerite, et plus loin, à l'horizon, les hautes cimes qui bordent le Saguenay, à l'ouest. On trouve du pin et de l'épinette jusqu'à la source de la petite rivière Bergeronnes, qui peut porter des billots sur tout son parcours, sans autres améliorations que celles déjà faites.

Je relevai ensuite le bras du nord-est, afin de rejoindre la source de la grande rivière Bergeronnes, passant le lac Caribou et d'autres petits lacs, jusqu'à la source de ce bras. Je prolongeai ma course au nord-est dans ce but, mais au lieu de tomber dans les eaux de la grande Bergeronnes, je touchai celles de la rivière à Polette, tributaire des Escoumains. Prenant une nouvelle direction, plus à l'est, je ne pus rencontrer les eaux que je cherchais, mais bien celles de la rivière à Cassette, autre tributaire des Escoumains. Après avoir pris des informations auprès des hommes de chantiers qui travaillent sur cette rivière, sur la position probable des sources de la grande rivière Bergeronnes, ce que j'en appris me décida à aller commencer le relevé de cette rivière par le fleuve. C'est ce que je fis en descendant aussitôt la petite Bergeronnes, et reprenant le relevé de cette rivière depuis mon premier point de départ en allant vers le fleuve. Cela fait et ayant détourné la pointe des Sauvages, je commençai à remonter la grande Bergeronnes. Mais ayant considéré que j'avais à relever plusieurs grandes rivières dans le cours de l'hiver et craignant qu'en relevant la grande Bergeronnes, qui est la plus courte, la saison du dégel m'eût empêché de terminer les plus longues, réservant la grande Bergeronnes pour ma dernière opération, je continuai ma route jusqu'aux Escou-

mains et commençai l'exploration et chainage de cette rivière, après avoir été retardé quelques jours pour renouveler nos raquettes et préparer les bagages et provisions nécessaires. Il m'a été impossible de vérifier la variation de l'aiguille à mon départ, le temps ne l'a pas permis. En conséquence, je dus établir mon point de départ au coin nord-est de la culée du pont qui traverse cette rivière près de son embouchure dans le fleuve, vis-à-vis l'extrémité sud-ouest du moulin à scie.

Le village des Escoumains se trouve bâti sur le rivage de la petite baie dans laquelle se décharge la rivière. Le village est peu considérable, une église en forme le centre et domine le paysage. La culture est assez avancée, mais sur une petite échelle. Le sol est bien propre à toute espèce de culture, sur une étendue de plusieurs milles, le long de la rivière, surtout au nord-est. Il se compose d'argile, marne, terre à grain, jaune, et sable mêlé de petits graviers. Le bois est une nouvelle pousse de sapin, tremble, peuplier, bouleau, épinette, saule et aune. Plusieurs habitants, sur le 2e mille, ont fait d'assez importantes améliorations sur leurs terres, ce qui leur permet de récolter suffisamment pour leurs propres besoins et leur laisse même un surplus à vendre. Sur le 3e mille, un pont fait par le bureau de colonisation traverse la rivière Escoumains et le chemin continue sur sa rive ouest, en remontant son cours, mais aussi en s'en éloignant plus ou moins pour éviter les coulées et les côtes qu'elles auraient nécessitées.

En partant du 4ème mille, le terrain s'élève peu à peu et la vallée se rétrécit tellement que, dans plusieurs endroits, les montagnes ne laissent aucun passage sur l'une ou l'autre des rives de la rivière.

Sur le 10e mille se décharge la rivière à Cassette, venant de l'ouest-nord-ouest. Sur le 11e mille, les brûlis ont complètement remplacé la forêt primitive. On trouve seulement ça et là quelques petits bouquets épargnés par l'incendie. Sur tout le terrain jusqu'au 18e mille, qui a passé au feu, quelques petits taillis de saules, trembles et aunes poussent dans les fonds et ravins ; les troncs calcinés et les souches des pins et épinettes abattus sur les flancs des montagnes et rochers environnants, forment le fonds du tableau. La rivière à Polette, venant du ouest-nord-ouest, sur le 16e mille, laisse voir le bois vert à quelques milles de son embouchure, sur les flancs des montagnes qui la longent. La maison Tetu a renouvelé sur ce tributaire d'anciens chantiers pour le pin et l'épinette. Cette branche des Escoumains prend sa

source dans une suite de lacs qui limite au sud-ouest les eaux de la petite Bergeronnes. Sur le 17e mille, la rivière Parent, faible cours d'eau, venant de l'est, se décharge à un demi-mille plus haut que la rivière à Polette. J'en ai relevé et exploré le cours ainsi que des lacs : beaucoup de bois de commerce a été enlevé le long de ce cours d'eau ; ce qui en reste a passé au feu. Les montagnes, en s'éloignant de ce cours d'eau, s'élèvent considérablement, mesurant de 800 à 900 pieds d'altitude, presque perpendiculaires et ne laissent aucun passage sur la rive est de la rivière Escoumains. Des éboulis de crans et de roches ont encombré la rive et une partie du lit de la rivière. A l'ouest, les montagnes, en s'éloignant, s'élèvent à une hauteur de 1200 pieds environ. J'ai fait l'ascension d'une de ces montagnes et de son sommet, j'eus une magnifique vue du Saint-Laurent, depuis Saint-André de Kamouraska jusqu'à Sainte-Flavie de Rimouski, ainsi que de toutes les îles entre ces deux points. On aperçoit les sources des rivières Petits-Escoumains et Parent à l'est, et celles des Bergeronnes, à Cassette et à Polette à l'ouest, ainsi que la vallée de la rivière Sainte-Marguerite, tandis que les montagnes du Saguenay se perdent au-dessus, dans l'horizon, vers l'ouest.

Sur le 18e mille, le surplus des eaux du lac des Petits-Escoumains, lorsqu'arrive la fonte des neiges, le printemps, se décharge dans la rivière Escoumains, par un ruisseau d'un mille environ de longueur. Sur la fin du 21e mille, la rivière s'est creusé un passage dans le roc vif : les crans serrés offrent une suite continue de rapides, de chutes et de cascades qui interrompent tout à fait la navigation de cette rivière. J'en continuai cependant le relevé en la suivant sur tout son parcours, les hommes, de leur côté, profitant d'un portage pour passer leurs charges, s'épargnant ainsi beaucoup de difficultés et de peines. Ces obstacles disparaissent sur le 24e mille, d'où la rivière continue en eau morte jusqu'au 25e mille, où un rétrécissement donne à l'eau un courant extraordinaire. Une petite rivière, dans la direction du nord-est, se décharge au pied de ce dernier rapide. On y a fait chantier les années dernières et l'on voit encore ici et là les vieux camps qui ont servi à l'exploitation, lesquels sont encore pourvus de tout ce qui servait aux travaux du chantier.

La petite rivière à Maclure, venant du sud-ouest, se jette dans les Escoumains sur le 26e mille. Le lac du même nom, que j'ai relevé ainsi que la rivière, est peu considérable et la région qu'elle arrose a

fourni son contingent de bois de construction. Il y reste encore un peu d'épinettes et quelques pins. Les montagnes sont plus éloignées vers le sud-ouest, mais au nord-est elles suivent toujours la rivière aussi près que possible, en se maintenant à une hauteur de 7 à 800 pieds au-dessus du niveau de son cours. Au 28e mille, elles changent tout à coup de direction, celles du sud-ouest se perdent à l'ouest, tandis que celles du nord-est forment un angle droit comme la rivière et s'affaissent peu à peu en suivant son cours. La petite rivière Chatigny va prendre sa source sur les hauteurs, à l'ouest, dans une suite de lacs qui en facilitent la navigation. Tout le bois disponible sur ces terrains a déjà été exploité pour les chantiers de la maison Tétu. La rivière, en eau morte sur l'espace de quelques milles, change d'aspect avec les rapides que nous montons pour ainsi dire, jusqu'au lac Gorgotton, sur le 43e mille. Deux cours d'eau déjà exploités se trouvent, le 1er sur le 37e mille, que l'on appelle rivière à Jos. Boucher, et l'autre sur le 38e mille, appelé rivière à la Savane. On n'a pas encore exploité le pin et l'épinette, surtout, au-dessus du lac Gorgotton. Du reste, dans cette région, il y a peu de bois propre au commerce ; une bonne partie de la forêt a passé au feu depuis longtemps, et la nouvelle pousse de bois ne sera jamais propre à l'exploitation. On trouve partout quelques coupes où le bois est d'une belle venue, mais en petite quantité. En continuant jusqu'à la hauteur des terres, l'aspect du pays ne change presque pas. L'épinette et le sapin sont les espèces de bois qui dominent. Les rochers sont partout les mêmes, prenant parfois les dimensions de montagnes et s'élevant de 4 à 500 pieds de hauteur. Une branche de la rivière Portneuf passe à l'ouest de la tête des Escoumains et en la cernant, limite la longueur de cette rivière à 66 milles, en tenant compte des sinuosités des lacs et de la rivière. J'ai marqué à la hauteur des terres un poteau numéroté 66e mille, avec la date et ma signature. J'ai relevé les principaux lacs que traverse la rivière et quelques-uns sur les principales branches et les ai explorés de temps à autre, suivant les circonstances et l'occasion.

Je redescendis le cours de cette rivière jusqu'au lac des Cœurs et de là je me dirigeai vers le sud-est du lac et remontai un cours d'eau et les lacs menant à la hauteur des terres, afin de rencontrer, s'il était possible, les eaux de la rivière Sault-au-Mouton ; mais le premier cours d'eau que nous trouvâmes, sur le penchant opposé des Escoumains, à l'est, formait partie de la rivière aux Ours, tributaire de

Portneuf. Alors, prenant une direction nouvelle, au sud-ouest, nous trouvâmes bientôt les eaux supérieures de la rivière Sault-au-Mouton, que je chainai depuis sa source, en descendant, jusqu'à son embouchure dans le Saint-Laurent.

Cette rivière mesure 54 milles et ¼ de chaine, en suivant toutes les sinuosités de son cours. Les branches principales sont celles de la rivière aux Castors, à Roussel, le ruisseau à Martel et les petites rivières de l'Est et de l'Ouest. Les chantiers établis l'automne dernier sur la rivière Sault-au-Mouton ont pris des billots sur les bords de la Petite-Montagne, et ce qui reste de bois au-dessus de ce lac, a aussi été exploré dans le but d'en pousser l'exploitation jusqu'à sa source, s'il est possible. La descente du bois, avec les améliorations importantes faites sur cette rivière, peut se faire avec facilité sur presque toute sa longueur. A la décharge du lac de la Petite-Montagne, une écluse de 18 pieds de hauteur, sur une longueur d'au moins 100 pieds, permettra de refouler l'eau jusqu'à six ou sept milles, en remontant la rivière et aidera puissamment à la descente des billots, en créant un courant par l'ouverture des pelles disposées à cet effet.

Les bois dominants sont l'épinette, le bouleau, le sapin, le cyprès, le tamarac et le pin. Le sol est généralement onduleux et rocheux. Les montagnes, dans la partie supérieure, ont peu d'élévation ; mais après avoir descendu la grande chute sur le 24e mille, les hauteurs qui bordent la rivière doublent leur élévation, par le fait d'une descente subite de 300 pieds et les sommets conservent leur niveau, malgré le changement de celui de la rivière. On trouve, de distance en distance, sur le parcours de cette rivière, plusieurs pouvoirs d'eau remarquables. En jetant un coup d'œil sur le plan qui accompagne ce rapport, vous jugerez de leur position et de leur hauteur approximative. Il y a peu de terrain propre à la culture dans la vallée du Sault-au-Mouton, quelques étroites lisières, en deux ou trois endroits, en deçà de la Grande-Chute, et à l'embouchure de la rivière, sont les seuls points susceptibles de défrichement et d'amélioration. La baie de Mille-Vaches, près de la sortie de cette rivière, offre de bons établissements au colon. Une chapelle a été bâtie près du fleuve St-Laurent et un prêtre y réside depuis plusieurs années. Les terres ont peu d'étendue, mais sont d'excellente qualité. D'immenses prairies naturelles s'étendent autour de la baie et sont d'un grand avantage aux cultivateurs qui s'y occupent de l'élevage du bétail.

Le poste du Sault-au-Mouton, situé à l'entrée de cette rivière, forme un joli petit village, coquettement et proprement bâti. Une chute de 60 pieds de haut, tombant dans le fleuve, est le dernier des nombreux sauts qui se trouvent sur cette rivière, qui porte bien son nom. Vue du fleuve, cette chute, d'une hauteur imposante, donne au paysage un reflet de grandeur que les monts pittoresques du voisinage encadrent admirablement, le tout formant un bien charmant tableau.

Après avoir terminé sur la rivière Sault-au-Mouton les opérations voulues, je me transportai immédiatement à l'embouchure de la rivière Portneuf et commençai le relevé de cette rivière, en prenant pour point de départ la chapelle du poste de Portneuf, sur la rive sud-ouest de cette rivière. La culture est peu avancée à Portneuf; sa population en dit assez là-dessus ; cependant, une assez grande étendue de bon terrain permettrait la formation d'une petite paroisse, avec tous les éléments pour réussir, aussitôt qu'un bon chemin serait ouvert sur le bord du fleuve, rejoignant les postes plus bas au chemin de la baie de Mille-Vaches à Tadousac. La marée se fait sentir près de trois milles dans la rivière, qui, dans cette partie, a une largeur de 15 à 20 chaînes et une profondeur de 3 à 4 pieds à marée basse. Les rives sont escarpées et le plateau domine la rivière d'une centaine de pieds. Le sol se compose de sable, terre jaune et grise, reposant sur un sous-sol d'argile. Le premier rapide rétrécit considérablement la rivière qui, sur l'étendue de 70 milles environ, n'a pas plus de 2 à 3 chaînes de largeur.

Sur le 7e mille, la rivière s'est creusé un lit étroit et profond dans une coupe de rochers aux flancs perpendiculaires et inacessibles, et les eaux franchissent cette dalle naturelle avec la vitesse de l'éclair. Avant de prendre les eaux mortes, une chute de 30 pieds de hauteur précipite la rivière par trois issues également distantes les unes des autres, dans la dalle plus haut mentionnée. Le portage se trouve à l'est de la rivière et a un peu plus d'un mille de longueur. A partir de cette chute, la rivière maintient une largeur de 2, 3 et 4 chaînes, jusqu'à la seconde chute sur le 20e mille. Les brûlis, sur cette rivière, commencent immédiatement sur la rive sud-est de la rivière Noire, sur le 16e mille, à l'est. Au 18e mille, à l'ouest, la rivière Portneuf reçoit la décharge de la rivière des Cèdres. Le brûlis ne s'étend pas à plus d'un mille de long de cette dernière et l'on aperçoit dès son embouchure les hauteurs boisées qui suivent son cours et se continuent jusqu'au Sault-au-Mouton. A l'est, le brûlis s'étend environ à moitié

distance du Sault-au-Cochon. La quantité de pin qui a été enlevée dans toutes les directions ayant fait disparaître une bonne partie de la forêt, le feu trouvant un aliment tout préparé dans ces abattis, a balayé complétement le sol, ne laissant que les troncs calcinés qui témoignent suffisamment de la richesse plus qu'ordinaire de la forêt primitive.

Au-dessus de la 2e chute, sur le 20e mille, un rétrécissement d'une demie-chaîne, pour l'espace de quelques chaînes, a fait donner le nom de Cran-Serré à cette partie de la rivière. Une 3e chute, sur le 25e mille, de 25 pieds de hauteur, oblige le canotier à un portage de quelques arpents à l'est de la rivière. Les brûlis sont interceptés ici et là par des lisières de bois vert ; on y distingue quelques pins et épinettes d'une bonne grosseur ; le sapin, le bouleau et l'épinette noire sont les espèces de bois qui y dominent. Le sol se compose de sable et de cailloux sur les plateaux. Les montagnes des deux côtés montrent à nu la roche dont elles sont formées. Le peu de bois qui les domine n'a aucune valeur. Les brûlis finissent à peu près sur le 30e mille. La vallée est étroite et bordée de hautes montagnes. Une coupe à l'est donne passage à la rivière à la Loutre sur le 38e mille. Une autre, à l'ouest, en fait autant sur le 48e mille, pour la rivière aux Ours, dont j'ai exploré la source à la tête du Sault-au-Mouton, lors du relevé de cette dernière.

Des montagnes de 500 à 1,200 pieds d'élévation suivent parallèlement la rivière : les formes variées et accidentées de leurs sommets, jointes aux profondes coupes qui livrent passage aux tributaires plus haut mentionnés, forment le tableau le plus pittoresque comme aussi le plus grandiose de cette région. Les plateaux élevés, couverts de cyprès ou de pin gris, qui bordent la rivière et s'étendent jusqu'au pied des montagnes, sont formés de sable, terre jaune et petits cailloux roulés. Leur hauteur varie de 30 à 100 pieds et leur largeur, suivant la direction des montagnes, de 20 à 40 chaînes. Ils disparaissent absolument à la fourche de la rivière, sur le 56e mille.

C'est là que la rivière Portneuf proprement dite change d'aspect et de caractère ; sur l'espace de 5 longs milles, elle franchit une suite continue de chutes et de rapides, entre deux murailles, à une chaîne ou deux de distance, les unes des autres, et aussi hautes que celles du Saguenay. Les rayons du soleil (d'hiver) n'ont jamais éclairé les profondeurs de ce ravin.

Au potesu du 60e mille, il fallut faire un détour de 2 milles pour franchir 4 ou 5 chaînes, impraticables par la rivière.

Sur le 62e mille, la rivière reprend pour ainsi dire son premier aspect en partant du fleuve. Sa largeur varie de 2 à 8 chaînes et elle est presque sans courant. Ses rives s'élèvent graduellement à une hauteur de 500 à 600 pieds et ont été ravagées par le feu depuis de longues années. Une pousse de petits trembles, bouleaux, cyprès et saules, couvre les hauteurs aussi bien que les fonds. Il se rencontre souvent des endroits où l'on ne voit aucun signe de végétation. L'épaisseur de la neige (8 à 10 pieds) qui recouvrait les côteaux et les montagnes au moment de l'exploration, en février, dérobait sans doute à nos regards les arbustes et les taillis, qui doivent tout naturellement y croître, ombrageant les petits vallons et les bords unis de la rivière pendant les beaux jours de l'été.

Le premier obstacle sérieux qui arrête le cours si facile de la navigation de cette partie de la rivière, se trouve sur le 86e mille. Une chute s'élevant par dégrés à une hauteur de 40 pieds, reçoit les eaux du lac Caché, qui se trouve immédiatement au-dessus. L'on y arrive par un portage du côté ouest. Les lacs se succèdent à partir de là, sans interruption, jusqu'au 99e mille, et les brûlis disparaissent sur le 103e mille, chaîné sur la branche supérieure nord-est, que je pris, cette dernière, pour la principale, vu sa largeur plus apparente, celle du nord-ouest venant, par un ravin inaccessible et étroit, se joindre à la précédente, ne donne aucune idée des changements qui surviennent un mille plus haut, et des grands lacs intérieurs qui s'y déchargent.

Sur le 104e mille, le feu a endommagé une partie du bois de la rivière nord-ouest ; mais le bois, en général, à cette hauteur, est d'une qualité bien inférieure, se composant d'épinette noire, de bouleau et de sapin. La rive est du lac à l'Ile-Verte a été exemptée du feu ainsi que la partie nord-est de sa charge, que j'ai explorée jusqu'au 111e mille, où je terminai mes opérations sur cette partie de la rivière.

Je descendis alors la rivière Portneuf jusqu'à sa principale branche, sur le 56e mille. De là, je relevai cette fourche jusqu'à la hauteur des terres, en suivant toujours la branche est, afin de parvenir au plus vite sur la rivière Sault-au-Cochon et d'y rencontrer les approvisionnements que je faisais transporter à mi-chemin pour l'exploration de cette dernière rivière.

Dans tout le cours de cette exploration, je n'ai rencontré aucun changement dans la nature du sol. Le bois, tel que pin et épinette, cyprès ou pin gris, se rencontre de temps à autre sur le parcours des 7 premiers milles ; mais lorsqu'on a franchi la Grande-Chute, l'épinette noire et le bouleau couvrent la plus grande partie de tout le terrain arrosé par les eaux de cette branche, qui a plusieurs petits tributaires du côté ouest et une foule de lacs qui s'y déchargent. Parvenu à la hauteur des terres entre Portneuf et Sault-au-Cochon, j'ai rencontré, en descendant le penchant opposé, les eaux de la petite rivière au Bouleau, que j'ai relevée ainsi que les lacs sur son parcours, jusqu'à sa décharge dans le Sault-au-Cochon, sur le 65e mille, suivant le chaînage de cette dernière de haut en bas. Cette petite rivière porte on ne peut mieux le nom qu'elle a emprunté à l'immense forêt de bouleaux qui recouvre toutes les montagnes qu'elle contourne, soit d'elle-même soit par ses tributaires et qui ressemble si bien à autant de belles sucreries, comme on en voit dans les cantons de l'est, qu'on la prendrait pour une immense érablière.

Ayant renouvelé mes approvisionnements, je montai immédiatement la rivière du Sault-au-Cochon jusqu'à sa source, afin de la chaîner en descendant. En me rendant sur les hauteurs, j'ai eu occasion de rencontrer plusieurs familles d'indiens, qui m'ayant parfaitement renseigné sur la branche principale de Portneuf, et me trouvant bien près de cette rivière, je pris sur moi d'aller explorer à la hâte cette partie de la rivière et ses grands lacs, afin d'en faire un plan aussi exact que possible pour servir au plan général. Commençant mes opérations à la partie nord du lac qui fait la tête de la rivière Sault-au-Cochon, je relevai ce lac et une foule d'autres lacs plus petits, en descendant leur cours jusqu'au grand lac Kakuskanus ou lac des Pêcheries, que je relevai complètement, explorant seulement la partie ouest, qui forme un lac à part sous le nom du lac des Baies, ainsi nommé pour cause. On ne trouve sur cette partie supérieure de la rivière qu'un terrain rocheux et montagneux, couvert d'épinette noire, bouleau et sapin d'une longueur et grosseur moyenne.

Le lac Kakuskanus est une magnifique nappe d'eau d'une forme très irrégulière et capricieuse, entourée de montagnes et de côteau très variés dans leur contours comme dans leurs élévations, d'un ensemble agréable autant qu'original, pouvant rivaliser avec les petits lacs canadiens ou américains, tant sous le rapport du pittoresque que sous celui des beautés naturelles de ses nombreux points de vue. Laissant à

regret derrière moi cette perspective séduisante, je continuai la descente de la rivière en la relevant ainsi que les nombreux petits lacs qui en font partie, jusqu'au Grand-Portage, sur le 44e mille. Ce terrain a, en grande partie, passé au feu depuis nombre d'années ; la nouvelle pousse de trembles, cyprès, bouleau, saules et aunes qui recouvre les plateaux et les montagnes environnantes, lui donne un aspect particulier, agréable à contempler après avoir franchi un certain espace de forêt primitive ou l'épaisseur du fourré et les hautes cimes des arbres nous dérobent naturellement à la vue les sinuosités de la rivière et les contours variés des montagnes qui la bordent.

Ne voulant pas risquer la descente de la rivière par les Crans-Serrées et le Grand-Rapide, je relevai le portage des Indiens ainsi que les lacs que l'on rencontre sur son parcours, jusqu'au pied de ce portage sur le 56e mille. Ce sentier, que les Sauvages ont tracé et fréquenté depuis des siècles, côtoie le flanc des montagnes, arrivant insensiblement sur les hauteurs, et de là fait les mêmes ingénieux détours pour descendre de l'autre côté, sans fatiguer ni allonger le chemin. Les hauteurs sont couronnées d'épinette noire, mêlée de bouleau, tremble et sapin ; dans les couples, le bois est plus gros, l'épinette grise surtout, mais en petite quantité, si on le compare aux autres essences.

Après avoir franchi le portage sans trop difficulté, je continuai le relevé de la rivière en descendant son cours capricieux par ses sinuosités, mais facile et d'une largeur de 2 à 10 chaînes, sans rapides ni courant, jusqu'au 62e mille. Ici une chute de 18 pieds de hauteur et un rapide d'un mille et demi, forcent le canotier à suivre le portage, légèrement onduleux, qui se trouve sur la rive ouest et revient de nouveau à la rivière, qui est en tout semblable à la partie située au-dessus de ce rapide en bas du Grand-Portage. Le bois est de meilleure qualité à partir du Grand-Portage ; mais les essences qui dominent sont le bouleau, le cyprès, l'épinette et le sapin. Les montagnes mesurent de 600 à 700 pieds de hauteur, avec une vallée entre elles, la rivière comprise, de ¼ à ½ mille. Le terrain est sablonneux sur les rives et plateaux et rocheux sur les hauteurs. Au pied du dernier rapide se trouve la fourche nord-est, presque aussi considérable que le maître bras. Cette branche va rejoindre au nord-est les sources de la rivière Laval. Depuis le 63e jusqu'au 62e mille, la rivière n'est interrompue par aucun rapide et coule paisiblement entre les deux chaînes de montagnes parallèles qui la dominent et traverse de distance en distance l'étroite

vallée, baignant tantôt le pied des monts d'un côté, pour aller en faire autant l'instant d'après, du côté opposé. La rivière des Bouleaux se décharge du côté ouest, sur le 65e mille. Plusieurs autres petites rivières en font autant, soit d'un côté soit de l'autre, et les coupes des montagnes qui donnent passage à ces tributaires sont généralement mieux boisées que la vallée même de la rivière. L'épinette, le pin, le bouleau, le cyprès le sapin et le tremble, sont d'une bonne grosseur et d'excellente qualité ; le pin, cependant, depuis qu'il a été exploité, n'est pas aussi recommendable, les meilleurs ayant disparu.

La maison Price a ouvert des chantiers l'automne dernier, depuis la rivière ou lac à Cassette, sur le 88e mille, en descendant vers les chutes, sur le 101e mille. Malgré la quantité extraordinaire de neige tombée dans le cours de l'hiver dernier, les employés ont cependant réussi à préparer un nombre assez important de billots, vu le petit nombre d'hommes employés dans les commencements de l'hiver.

J'ai relevé le lac à Cassette et je crois que la meilleure partie du pin et de l'épinette se trouve dans les environs de ce lac; cependant, on a déjà exploité ces terrains, il y a près de 20 ans ; or, il est tout naturel que depuis ce temps, le bois ait pris des proportions qui le rendent propre à l'exploitation. A partir du 101e mille, les montagnes disparaissent entièrement, la rivière s'est creusé alors un canal de 80 à 100 pieds de hauteur dans le plateau qui s'étend depuis le pied des montagnes, au nord, jusqu'au fleuve St-Laurent, courant à l'est à perte de vue, vers la rivière Betsiamites, et à l'ouest jusqu'à la baie de Mille-Vaches. Tout ce plateau est presque d'un niveau parfait et se compose de sol sablonneux, mêlé de terre jaune et grise, reposant sur un sous-sol d'argile et de marne.

Les espèces de bois qui dominent sont le cyprès, l'épinette noire, grise et rouge, le sapin, le bouleau, le tremble, le peuplier, le pin, le bois boc et l'aune. Des pouvoirs d'eau magnifiques se suivent en descendant jusqu'au fleuve. Le sol est de meilleure qualité, le bois, d'une grosseur et d'une longueur propres seulement aux meilleures. C'est un terrain très-propre à la culture et qui devra, avant longtemps, former l'assiette de beaux établissements, si les chantiers qui s'ouvrent le long de la côte nord du St-Laurent savent attirer dans leur voisinage nombre de ces vaillants colons, comme on en trouve partout dans le Haut-Saguenay.

Sur le 111e mille se trouve les grandes estacades et l'écluse pour retirer les billots juste au-dessus de la dernière chute, haute d'environ 40 pieds, qui domine le petit village de Forrest-Ville, avec sa chapelle et ses moulins.

Ce qui manque aux différents postes, sur cette partie de la côte nord, c'est une voie de communication par terre, surtout l'hiver. Il Il est très dangereux et souvent impossible de suivre le rivage du fleuve. Bien souvent les tempêtes font détacher la glace formée au rivage et sur laquelle est tracé le chemin ; le voyageur se trouve alors arrêté dans sa marche et obligé de retourner sur ses pas, souvent après un long trajet et beaucoup de misères et de fatigues pour lui-même comme pour son attelage.

J'ai terminé mes opérations sur la rivière Sault-au-Cochon, à son embouchure dans le St-Laurent, où j'ai planté un poteau sur le petit îlot qui s'y trouve, dument marquée 111¼, avec la date et mon nom, suivant les instructions. Ayant été retardés quelques jours par le vent contraire et les glaces, nous n'avons pu remonter le fleuve immédiatement jusqu'à la grande Bergeronnes. Je profitai de ce retard pour explorer le terrain des environs et j'ai pu constater la possibilité d'y trouver un endroit favorable pour passer un chemin.

Nous avons repris ensuite notre voyage, tantôt par eau et tantôt par terre, jusqu'à la grande Bergeronnes. Là j'ai continué immédiatement les opérations commencées en janvier. Je relevai cette rivière aussi correctement que possible, en suivant les rives soit d'un côté soit de l'autre. Cette rivière ne prenant presque jamais à glace et étant très embarrassée d'aunes, de renversis et autres obstacles, j'ai été obligé de suspendre mes opérations de chaînage au-dessus des chutes, sur le 9e mille. La fonte des neiges, la difficulté des travaux et le peu d'importance de ce cours d'eau, jointes aux fatigues causées par les longues courses de l'hiver et à la diminution des vivres, m'obligèrent de restreindre mes explorations à une partie seulement de cette rivière, au-dessus des chutes du 9e mille.

Au commencement du premier mille, c'est-à-dire au pont du gouvernement, sur le chemin de Tadousac, cette rivière se divise en deux branches, celle du nord-ouest, ou rivière à Bas-de-Soie, d'a peu près 12 milles de long et la branche nord-est, celle que j'ai relevée, porte le

nom de rivière à Beaulieu et est reconnue comme la principale branche de la grande Bergeronnes. Le terrain arrosé par ces branches de rivière est presque tout propre au défrichement ; une bonne partie en est déjà en bon état de culture ; les habitants vivent dans l'aisance et le missionnaire qui visite ces fidèles en retire un secours étonnant.

Jusqu'au 9e mille, sur la rivière à Beaulieu, le sol est de la meilleure qualité. Le lac à Beaulieu, en deça, est entouré de prairies naturelles qui sont d'un grand avantage pour les colons de cette localité. Le bois a été en grande partie exploité et encore aujourd'hui les chantiers sont ouverts sur la partie supérieure de la rivière à Bas-de-Soie. J'ai exploré une partie de celle-ci et ai pu constater un magnifique espace de bon terrain, bien propre aux établissements et avantageusement situé pour favoriser la mission des grandes Bergeronnes et en former, avant peu, une des meilleures paroisses de cette partie de la côte du nord. Un moulin à farine est en opération près du pont plus haut mentionné et la chapelle se trouve bâtie sur le côteau à l'est de la rivière. La marée se fait sentir jusqu'au moulin et permet aux légères embarcations de remonter la rivière jusqu'au pont.

(*P. H. Dumais*, 23 août 1873)

RIVIÈRES BETSIAMITES, AU LOUP-MARIN ET AUX OUTARDES

Nous partîmes de Betsiamites le 11 février et remontâmes la rivière jusqu'aux chutes éloignées d'environ quarante milles du Saint-Laurent.

La Betsiamites est une rivière des plus importantes, tant pour le grand volume que par la profondeur de ses eaux. Un nombre considérable de lacs et de cours d'eau, dont quelques-uns méritent à tous égards la qualification de grandes rivières, viennent s'y jeter ; mais, sur tout le parcours de la rivière le pays est très accidenté. Les montagnes se suivent presque sans interruption ; elles sont en général assez élevées ; plusieurs même mesurent au delà de mille huit cents pieds d'altitude. Cette longue succession de montagnes a, on le conçoit facilement, influé beaucoup sur le cours de la rivière : aussi cette dernière est-elle coupée par des chutes nombreuses et souvent très élevées. On en rencontre quelques-unes qui ont cent pieds et plus de haut.

Apprécié d'une manière générale, le terrain est d'une qualité inférieure. Le long de la rivière, il est formé presque partout d'une terre jaune rocailleuse, d'une apparence misérable. Dans quelques endroits, assez rares cependant, on rencontre un peu de sol glaiseux. Les terres de première qualité sont encore plus rares.

Comme forêt à exploiter pour la coupe du bois de commerce, la région que traverse la rivière Betsiamites et ses nombreux tributaires, est actuellement de peu d'importance. Cette région paraît avoir été à plusieurs reprises ravagée par de terribles incendies qui ont tout détruit sur leur passage. On y retrouve cependant quelques endroits que le feu a respectés et où l'on rencontre des pins, épinettes, merisiers et frênes d'une excellente venue. Il n'y a aucun doute que l'exploitation de ces richesses forestières ne procure des bénéfices élevés.

Sous le rapport du climat, la localité que nous avons exploirée est d'une rigueur excessive. L'hiver y est très long, très froid et très neigeux. Comme démonstration de cet avancé, je me contenterai de faire connaître que, le dix juin, il y avait encore une neige fort épaisse dans les lieux ombragés, qu'à cette même époque les arbres ne portaient pas encore de feuilles même dans les lieux les plus déserts et que le froid était si intense, en hiver, que quelquefois il nous était impossible de nous éloigner de la tente. Sur un des nombreux lacs qui se rencontrent sur la rivière Betsiamites, appelé le Pipmuakan par les sauvages, les glaces ne partirent que le vingt-six de mai : ce qui nous retarda quelque peu dans notre travail d'exploration.

Tous ces faits généraux ressortent parfaitement des détails recueillis pendant l'exploration, ainsi que vous allez le voir.

A mon de départ, aux chutes, je plantai un poteau puis je suivis la rivière Betsiamites sur une longueur de quatre-vingt-dix milles, où je plantai un poteau indiquant la ligne extrême de mon exploration dans cette partie de la rivière.

Depuis les chutes jusqu'aux sixième mille, la rivière coule presque continuellement entre des montagnes escarpées. Six ruisseaux et rivières viennent en outre s'y jeter, dont deux à l'est et quatre à l'ouest. Ces ruisseaux et rivières sont également encaissés dans les montagnes. Dans cette localité, le long de la Betsiamites et de tous les cours d'eau, on rencontre quantité de bois de commerce, tel que pins, épinettes,

bois blancs, merisiers et frênes. La forêt se continue aussi bien fournie, jusqu'aux huitième mille, c'est-à-dire jusqu'à environ cinquante milles des bords du Saint-Laurent. Cette petite forêt est entourée de tous côtés par des brûlis qui s'étendent aussi loin que la vue peut atteindre. Le sol y est une terre jaune, rocheuse même dans les endroits où les montagnes s'abaissent.

Depuis le huitième jusqu'aux onzième mille, les montagnes continuent à être très hautes et très rapprochées de la rive ouest ; mais, du côte de l'est, elles en sont assez éloignées. On y rencontre de très larges platins, mais le bois de service a complètement disparu. Il ne s'y trouve que d'immense brûlis dont la végétation nouvelle est presqu'exclusivement composée de petits bouleaux et trembles, avec quelques jeunes épinettes.

La rivière suit la direction nord-ouest jusque vers le milieu du dix-huitième mille, et est fortement resserrée entre les montagnes hautes qui la bordent des deux côtés. Entre le quatorzième et le dix-huitième mille, il y a un assez long portage; de quatre milles, à faire pour éviter les nombreux rapides et chutes qui coupent la rivière en cet endroit.

Dans toute cette région, les montagnes sont rapprochées de la rivière et le pays est un immense brûlis, nouvellement repoussé, sur lequel on rencontre le bouleau, le tremble, avec quelques petites épinettes. Sur le milieu du dix-huitième mille, un ruisseau peu important vient se jeter dans la Betsiamites. C'est aussi vers ce même point que la rivière abandonne la direction nord-ouest pour se relever un peu plus vers le nord et prendre la direction moyenne de N. 30° O., qu'elle suit jusqu'au-dessus du vingt-septième mille, en se rapprochant de plus en plus du franc nord. Dans cette distance de neuf milles, les montagnes sont moins nombreuses et plus éloignées de la rivière. Les ruisseaux et les rivières tributaires de la Betsiamites sont au nombre de six, dont trois à l'ouest et trois au nord-est. Il s'y trouve aussi quelques chutes qui nous ont obligés à faire trois courts portages. Le terrain de cette localité est de très mauvaise qualité et complètement impropre à la culture, lors même que le climat la permettrait. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un immense brûlis repoussé en bouleaux, en trembles et en épinettes noires et grises.

Sur le vingt-neuvième mille se trouve un petit lac dans lequel vient se jeter, du côté de l'est, un gros ruisseau. Au sud de ce petit lac se trouve un second lac d'un mille et demi de long sur un mille dans sa plus grande largeur de l'est à l'ouest. Ce dernier se décharge dans le précédent par un cours d'eau peu étendu. Ce lac est borné à l'ouest par des montagnes hautes et continues. Le terrain qui s'étend entre le lac et la rivière Betsiamites est peu montagneux, mais il est très rocheux. Au poteau du vingt-neuvième mille, on laisse la rivière et l'on commence un long portage appelé portage des Dix-Milles, dans le but d'éviter les nombreux accidents dont la rivière est parsemée en cet endroit. Le long du portage, le sol est en général rocheux, mais relativement peu montagneux. On y trouve aussi quelques terres sablonneuses sur les trente-deuxième, trente-troisième et trente-septième milles, ainsi qu'une petite savane sur le trente-neuvième mille. Sur tout le parcours du portage, la forêt a été ravagée autrefois par d'immense incendies qui ont détruit tout le bois de service. La nouvelle végétation consiste généralement en trembles et en bouleaux, avec quelques épinettes noires et quelques cyprès sur les trente-deuxième, trente-troisième, trente-quatrième, trente-cinquième, trente-sixième, trente-septième et trente-huitième milles. A partir du commencement du portage, le terrain monte graduellement jusque près du poteau du trente et unième mille. Là se trouve une surface plane, puis le terrain est fortement ondulé et présente des dépressions de trente et même cinquante degrés. Le sol, sur le trente-neuvième mille, est parfaitement plat. Enfin, le portage longe les bords de sept lacs de toutes grandeurs, dont le plus long ne mesure pas plus d'un mille ; beaucoup d'autres petits lacs, situés de chaque côté de la ligne d'exploration, viennent se jeter dans les lacs du portage. De ma ligne d'exploration sur le portage, je pris quelques courses vers le nord pour reconnaître le cours de la rivière Betsiamites, que j'avais dû abandonner au vingt-neuvième mille, ainsi qu'il a déjà été mentionné. La rivière, entre la sortie et l'entrée du portage des Dix-Milles, a un cours des plus irréguliers. Toute cette distance est parsemée de gros rapides, qui en rendent la navigation impossible. On y rencontre aussi une chute de vingt-cinq pieds de haut. Un mille environ avant d'arriver au portage, la Betsiamites est interceptée par une chute très étroite, d'où l'eau tombe d'une hauteur de cent pieds.

Sur le quatrième mille, nous reprenons la rivière que nous suivons jusqu'au poteau du quarante et unième mille et à cet endroit elle mesure dix chaînes de large. Sur la distance que nous venons de parcourir, les montagnes sont très-rapprochées de la rive et le pays a une apparence des plus stériles. Ici commence un lac très étendu, très profond et mesurant treize milles dans sa plus grande longueur, à part les larges et nombreuses baies que nous avons dû contourner et explorer. Ce lac a reçu le nom de Natuakimian par les Sauvages. Nous en avons relevé tous les contours à l'est et à l'ouest, afin de pouvoir recueillir les renseignements nécessaires sur sa configuration, la nature du terrain et du bois.

A part la rivière Betsiamites, peu de cours d'eau importants se jettent dans le lac Natuakimian ; les plus volumineux se trouvent sur la rive ouest. Deux petits îlots seulement se trouvent dans ce lac, et tous deux sont situés près de la rive ouest : le premier vis-à-vis le milieu du cinquante-deuxième mille, et le second à trois milles et demi environ plus au nord : ils sont très rapprochés de la rive. Les bords du lac Natuakimian sont en partie entourés de montagnes, de hauteur moyenne ; le sol y est généralement de mauvaise qualité, sablonneux et rocheux. La perspective des alentours du lac est des plus tristes. C'est un immense brûlis dont la nouvelle végétation est excessivement pauvre. Les essences les plus communes sont le cyprès et l'épinette noire, avec quelques trembles et bouleaux de petites dimensions. On n'y rencontre aucun bois de commerce.

Depuis l'endroit où elle se jette dans le lac Natuakimian, distance de plus de dix-neuf milles, la Betsiamites est interceptée par quelques rapides, dont un surtout est très fort. Ce dernier se trouve en face du poteau du soixante-huitième mille ; il n'a qu'un arpent de long environ et, pour l'éviter, il faut faire un court portage par le côté sud de la rivière. Puis on reprend le cours de la rivière que l'on suit jusqu'au milieu du soixante-neuvième mille. En cet endroit, les rapides recommencent et se continuent pendant l'espace d'un mille et demi. On portage sur toute cette distance et on ne reprend le cours de l'eau qu'à l'endroit marqué par le poteau du soixante et dixième mille. Ce portage se fait par la rive nord de la rivière. Le lit de la Betsiamites est aussi occupé par plusieurs îlots, dont quelques-uns ont une superficie relativement considérable. Toute cette localité est fort accidentée ; de hautes montagnes entourent de toutes parts la Betsiamites et ses tribu-

taires. Dans quelques endroits, ces montagnes sont très rapprochées de la rivière. Le terrain est rocheux ou graveleux presque partout où il n'est pas montagneux. Il est complètement dépourvu de tout bois de commerce, le feu ayant ravagé toute cette région. Actuellement on n'y retrouve que de petits bouleaux, trembles et petites épinettes noires avec de rares cyprès sur quelques parties de la Betsiamites et des ruisseaux qui s'y jettent. Cette nouvelle végétation est des plus misérables et sous tous les rapports la localité est d'une pauvreté qui fait mal à contempler.

Avant d'arriver au poteau du soixante et quatorzième mille, la rivière s'élargit brusqement et continue à augmenter en largeur jusqu'au poteau du soixante et dix-huitième mille. Ici, on découvre devant soi une immense nappe d'eau sur laquelle la vue étonnée s'étend sans obstacle aussi loin qu'elle peut atteindre et pénètre dans d'énormes échancrures dont la profondeur semble incommensurable. On dirait d'une mer intérieure, jetée dans ces régions lointaines et désolées pour fournir un repos bien mérité à la pensée fatiguée par l'aspect du pays qu'elle vient de parcourir. C'est le lac Pipmuakan, ainsi nommé par les sauvages qui habitent ces contrées.

Le lac Pipmuakan a une configuration très irrégulière. La rive nord surtout présente des enfoncements dont la longueur atteint de bien près celle du lac lui-même. Cependant sa forme générale est celle d'un arc de cercle très développé. La rive sud, au contraire, ne possède que quelques petites échancrures qui n'altèrent en rien sa forme parfaitement circulaire. Dans sa plus grande longueur, depuis le milieu du soixante et quatorzième mille jusqu'au fond de la baie la plus éloignée de sa décharge, le lac mesure plus de trente milles; mais sa largeur est relativement peu considérable, car il ne mesure que trois milles et demi environ dans sa plus grande étendue, d'une rive à l'autre, sans toutefois tenir compte des baies non plus que des langues de terre qui s'avancent à une grande distance dans le lac.

Ce ne fût que le 27 mai que nous pûmes commencer le relevé du lac Pipmuakan; car avant cette date, il était couvert d'une si grande quantité de glaces flottantes que toute navigation y était impossible; aussi fûmes-nous obligés d'attendre quinze jours avant que cet immense champ de glace eût disparu. Pendant ce repos forcé, un sauvage, aidé de quelques hommes, confectionna un canot jugé nécessaire pour acco-

lérer la descente. Le reste du parti fut employé à l'exploration de la partie est du lac Pipmuakan et d'une petite partie de la rivière Betsiamites, depuis l'endroit où elle se jette dans le lac jusqu'au poteau du quatre-vingt-dixième mille, en suivant la direction nord-est. Ce poteau indique la limite extrême de mon relevé dans cette région ; j'y gravai les mots suivants : "90. M. E. Casgrain, A. P., 27 mai 1873." Nous fûmes forcés de terminer ici cette exploration à raison de la grosseur des eaux. La rivière a monté de vingt-quatre pieds verticalement et a complètement couvert le campement que nous avions dû abandonner.

Suivant le rapport des sauvages, le poteau du quatre-vingt-dixième mille ne marque pas plus de la moitié de la longueur totale de la Betsiamites ; au delà, elle est aussi longue que la distance que nous venons de parcourir depuis les bords du St-Laurent, ce qui porterait à deux cent soixante milles environ la longueur totale de la rivière. Suivant le même rapport, cette dernière prendrait sa source dans une multitude de lacs dont quelques-uns sont très étendus. De cette station, nous nous rendîmes, le même jour, jusqu'à la grande charge du lac, sur le quatrième mille, qui avait été donnée comme rendez-vous à tous les hommes de l'expédition. De là, nous traversâmes l'entrée de la grande charge pour continuer le relevé du lac Pipmuakan en côtoyant sa rive nord.

A six milles et trois quarts de notre point de départ, sur la rive nord du lac, près de la grande charge, nous rencontrons une grande baie qui court vers le nord et dont nous côtoyons toutes les rives. La longueur totale de cette baie est de près de quinze milles ; sa largeur, à son embouchure, est d'un peu plus de deux milles ; à la tête de la baie, cette largeur est d'un peu moins de trois-quarts de mille. La longueur totale du relevé, sur toutes les rives de cette baie, y compris la profondeur de quelques petites échancrures du terrain, est de plus de trente milles. Dans cette baie, nous rencontrons quatre petites îles dispersées, dont la plus grande mesure vingt chaînes sur vingt. Cette dernière île est située près de la rive ouest de la baie, de laquelle elle n'est éloignée que de douze chaînes. Une seule île se trouve sur la rive est ; elle ne mesure pas plus de dix chaînes de long sur autant de large. Sur cette même rive, trois milles avant d'arriver à la tête de la baie, on rencontre l'entrée d'un portage qui se dirige vers le nord-est,

Sur la rive ouest, à peu près vers le milieu de la longueur de la baie, se trouve une énorme masse rocheuse qui s'avance dans la baie en forme de cap. Ce cap de pierre n'a pas moins de huit cents pieds de haut ; il mesure un peu moins d'un demi-mille de long.

Revenus à l'embouchure de la baie, sur la rive ouest, nous nous dirigeons vers le nord-ouest pour continuer le relévé du lac. La navigation se fait ici à travers un grand nombre d'îles et de baies de formes plus bizarres les unes que les autres ; souvent nous parcourons plusieurs milles sur de grandes nappes d'eau qui mériteraient plutôt le nom de lacs que celui de baies. Puis, après avoir côtoyé leurs rives, nous sommes ramenés jusqu'au point d'où nous étions partis. Mais enfin, après une navigation de plusieurs jours à travers ce dédale presque inextricable d'îles et de baies, après avoir suivi toutes les directions imaginables, nous nous sommes trouvés en face d'une baie plus régulière que les précédentes, mais beaucoup plus étendue.

Cette baie n'est, à vrai dire, que la continuation du lac Pipmuakan à son extrémité sud-ouest. Elle se dirige vers le sud-est. Sa largeur, à son embouchure, est de plus de deux milles ; mais, à trois milles plus loin, elle se retrécit brusquement et sa largeur n'est plus que d'un demi-mille. La longueur totale de la baie, en ligne droite, peut être évaluée à sept milles. Sur la rive est de cette baie, à un mille et demi de sa tête, on rencontre un cap de pierre de quatre cents pieds de haut sur cinquante chaînes de long. Nous avons côtoyé toutes les rives de cette baie, puis nous sommes remontés vers le nord, et nous avons fait le relevé de la rive sud du lac jusqu'à sa décharge dans la rivière Betsiamites sur le soixante et quatorzième mille.

Le lac Pipmuakan est parsemé d'un nombre considérable d'îles, surtout dans sa partie ouest. Ces îles sont en général assez peu étendues. Au delà de soixante cours d'eau de toutes dimensions viennent se jeter dans le lac Pipmuakan ou dans ses baies. Tous les relevés du lac Pipmuakan, des baies et de ses îles ont été faits au moyen du micromètre Rochon avec un succès des plus complets. La distance totale parcourue autour du lac Pipmuakan, sans compter la ligne des poteaux de milles, sur la rive est, est de cent soixante milles ; ce qui, ajouté à longueur d'exploration de la rive ouest du lac Natuakimian, qui est de trente-quatre milles, et à celle de plusieurs autres petit lacs, forme un montant de deux cent quarante-quatre milles. Sur tout le

parcours de mon exploration, et aux endroits les plus remarquables, j'eus soin de prendre plusieurs observations astronomiques et de déterminer la variation de l'aiguille aimantée ainsi que la latitude de la station.

Le lac Pipmuakan est très profond et navigable dans toutes ses parties. Ses rives sont généralement bordées de montagnes de hauteur moyenne. Le sol est de qualité inférieure, rocheux, ou sablonneux. Le bois de commerce y est complètement nul ; ce n'est de tous côtés qu'un immense brûlis repoussé en bouleaux, trembles, épinettes noires et grises, ainsi que des cyprès de chétive apparence. Tous les lacs et les rivières que nous venons de parcourir sont d'une richesse exceptionnelle en poissons de toutes sortes. Les espèces les plus communes sont le brochet, le touladis, le poisson blanc, la truite et une espèce de queue d'anguille dont le goût se rapproche un peu de celui de la morue. Le saumon ne remonte la rivière Betsiamites que jusqu'à la chute située à quarante milles des bords du St-Laurent, et qui a été le point de départ de l'exploration. Par contre, la chasse est à peu près nulle. A part quelques loutres et de rares castors, les animaux à fourrures ont entièrement abandonné cette région pour s'enfoncer dans les contrées plus froides du nord. Le caribou, par exemple, n'y est plus qu'un souvenir. Le sauvage qui parcour ces régions n'espère rencontrer les grands animaux de nos forêts qu'à deux cent soixante à trois cents milles au nord des bords du St-Laurent.

En somme, si nous exceptons la première partie de l'exploration qui, comme on l'a vu, est assez riche en bois de service, toute cette immense contrée est d'une pauvreté excessive sous presque tous les rapports : rude climat, terrain stérile et montagneux, et bois de commerce inconnu.

Le point de départ de cette exploration se trouve sur la décharge du lac à l'Eau-Morte, à l'endroit où elle se jette dans le lac des Iles. Le lac à l'Eau-Morte tire son nom de la tranquillité constante de ses eaux. Ce lac se décharge en tout temps dans la rivière aux Outardes : mais, le printemps et l'automne, lorsque les eaux sont très grosses, la décharge de l'est ne suffit plus ; alors une partie des eaux coule vers l'ouest et va se jeter dans le lac Papinachois. La décharge du lac à l'Eau-Morte, est très étroite ; c'est un petit ruisseau ne mesurant pas plus de cinq pieds de de largeur et dont le fond est excessivement rocailleux dans toute sa longueur.

Le lac des Iles se jette dans le lac en Brûlis. Sa décharge coule d'abord dans une direction généralement nord-ouest, puis elle fait une longue courbe en se dirigeant vers le nord-est, et enfin le sud-est pour déboucher dans le lac en Brûlis. Le terrain traversé par cette décharge présente peu de faits dignes d'être notés. C'est une longue suite de collines et de montagnes dépourvues de tout bois de quelque valeur.

Le lac en Brulis, appelé Kanittagamac par les sauvages, est de moyenne grandeur ; il mesure environ un mille et trois-quarts dans sa plus grande longueur, sur un mille dans sa plus grande largeur. Il se dirige généralement vers le sud-est. La décharge du lac en Brûlis n'est, à proprement parler, qu'une longue suite de rapides séparés par des lacs de petites dimensions, et dont le courant est à peu près insensible.

Toute la contrée par ce cours d'eau est une suite presque continue de montagnes et de collines. Cette localité est très pauvre sous tous les rapports. Le bois de commerce y est nul ; toute la forêt a été dévastée par des incendies et ne présente qu'un aspect des plus désolés. La nouvelle végétation est composée de petits bouleaux de trois à huit pouces de diamètre et de petites épinettes noires d'une chétive apparence.

En laissant la rivière du lac en Brûlis, à l'endroit où elle se décharge dans la rivière au Loup-Marin, nous continuons le relevé en suivant cette dernière jusqu'à la rencontre de la rivière aux Outardes. La rivière au Loup-Marin est un cours d'eau plus important que celui du lac en Brûlis, tant par sa largeur que par la profondeur de ses eaux. Elle mesure en moyenne quarante pieds de largeur. Avant de se rencontrer avec la rivière qui vient d'être relevée, la rivière au Loup-Marin sort du lac du même nom, auquel elle sert de décharge et coule dans la direction du nord-ouest ; puis, après avoir reçu les eaux de son tributaire, elle se dirige vers le nord-est sur une longueur de dix-huit chaînes ; puis elle incline vers le sud et coule vers le sud-est jusqu'à sa rencontre avec la rivière aux Outardes. Peu d'accidents troublent la régularité et la tranquillité de son cours. On n'y rencontre qu'un petit rapide près de l'embouchure de la rivière du lac en Brûlis, et une chute de trente pieds de haut à environ deux milles et un quart plus bas.

Le terrain arrosé par la rivière au Loup-Marin est la continuation naturelle de celui que nous venons de quitter. C'est toujours la même apparence misérable, le même brûlis, la même absence de tout bois de service et la même végétation de bouleaux et d'épinettes noires. Cependant, en arrivant à son embouchure, on trouve quelques plateaux occupés par des trembles bien venus, mais petits.

Sur la pointe nord de l'angle formé par la jonction de la rivière au Loup-Marin avec celle aux Outardes, nous avons planté un poteau sur lequel ont été gravés les mots suivants : "1 juillet 1873, E. Casgrain, A. P." Ce poteau marque la longueur du relevé depuis la tête du lac des Iles jusqu'à l'embouchure de la rivière au Loup-Marin, laquelle longueur est de vingt-huit milles. Depuis ce poteau, nous descendons la rivière aux Outardes sur une distance de vingt-cinq milles, en prenant, comme d'habitude, sur tout le parcours les observations que nous croyons nécessaires pour bien faire connaître la localité.

La rivière aux Outardes coule dans une direction généralement sud-ouest ; cependant cette direction est loin d'être régulière. Neuf ruisseaux et deux rivières viennent joindre leurs eaux à celles de la rivière aux Outardes dans la partie parcourue. Quelques-uns arrivent à l'ouest, mais le plus grand nombre viennent de l'est. En sus, on y rencontre sept îles de différentes dimensions. La plus grande a environ un mille de long sur six chaînes de largeur ; elle est située sur le septième mille. La suivante est sur le seizième mille et n'a que dix chaînes sur cinq. Sur le vingtième mille se trouve une troisième île très petite ; sur le vingt et unième, une quatrième île de deux chaînes sur quatre ; sur le vingt-deuxième, une cinquième île plus grande que la précédente ; sur le bas du vingt-troisième, une sixième de dix chaînes sur huit, et une septième de vingt chaînes sur huit. Deux chutes se rencontrent sur cette partie de la rivière aux Outardes : la première au commencement du vingt-troisième mille sa hauteur est de dix pieds, et la seconde au point où s'arrête notre relevé.

Le sol de cette partie de la rivière aux Outardes est de très médiocre qualité ; partout où il n'est pas montagneux, c'est un terrain rocheux et sablonneux ; cependant, on rencontre un peu de terre glaise vers le milieu du vingt-troisième mille.

Le bois de commerce est aussi rare que sur les rivières précédentes ; c'est aussi la même végétation de bouleaux, d'épinettes noires et de trembles de petites dimensions.

(*E. Casgrain*, 8 septembre 1873).

RIVIÈRES AUX OUTARDES, BETSIAMITES ET PÉRIBONKA

Je laissai Bersimis avec mes deux premiers assistants, le 4 septembre, entrai dans la rivière aux Outardes et arrivai à l'embouchure de la rivière au Loup-Marin, où je commençai mes opérations le 11 du même mois.

La largeur de la rivière varie de 7 a 15 chaînes, ayant une profondeur moyenne de huit pieds ; son lit est formé de gros sable, et les nombreux bancs de sable, qui forment un courant rapide, changent constamment de position. Il se rencontre quelques rapides et chutes qui, bien entendu, occasionnent des portages.

Le lit de cette rivière est de beaucoup plus élevé que celui de la Manicouagan, quoique distante de cette dernière de quelques milles seulement ; et les montagnes sont moins élevées, moins rocheuses et moins escarpées. Les bords sont sablonneux et généralement bas. Un sol propre aux établissements se rencontre sur tout le parcours de la rivière, sur une distance de deux cents milles, par circuits variant en étendue de 50 à 5,000 acres et, en moyenne, plus de 70,000 acres pourraient être utilisés. Le climat, dans la partie inférieure de cette rivière, n'est point sévère et la gelée ne s'y fait point sentir trop tôt. La preuve, c'est que nous avons pu nous servir de nos canots jusqu'au 4 novembre, quoiqu'à vrai dire, nous avons trouvé, en deux occasions, la rivière bouchée par les glaces, sur une distance de près d'un demi-mille ; mais nous étions à la latitude 51° 26' et à une hauteur de onze cents pieds au-dessus du niveau de la mer. Les bois sont le sapin, l'épinette blanche, le bouleau, le tremble et le cyprès. A une distance de 200 milles, le bouleau et le tremble diminuent en quantité, et à quelques milles plus loin, ils disparaissent entièrement ; on ne rencontre plus que quelques épinettes blanches et rouges et cyprès de petite dimension, et à la tête de la rivière ainsi que sur la hauteur des terres, l'on ne voit que quelques petites épinettes rabougries.

A 200 milles de l'embouchure de la rivière au Loup-Marin, à l'endroit appelé Teewatepilui (confluent de rivières) où un bras de rivière considérable vient de l'ouest, nous fûmes arrêtés par la glace, le 4 de novembre. En conséquence, nous mîmes de côté nos canots pour faire les préparatifs nécessaires pour nos courses d'hiver. Ici nous construisîmes des raquettes et des traineaux, mais nous fûmes obligés de revenir sur nos pas, en laissant la rivière, ce qui nous prit deux jours de marche, avant de pouvoir trouver du bouleau propre à ce genre de construction. Et, ayant complété nos préparatifs, nous commençâmes l'arpentage sur la glace, en nous servant de la chaîne pour faire les mesurages (le travail précédemment fait, l'ayant été avec le micromètre-Rochon) et au bout de 9 milles, nous atteignîmes le grand lac Pletipi, dont nous fîmes plus tard l'arpentage.

Nous côtoyâmes ensuite la baie, et à la distance de 42 milles, la rivière se divise en deux branches, dont l'une, la principale, vient de l'ouest, laquelle nous laissâmes pour le présent, et l'autre coule vers le nord-est, jusqu'à la hauteur des terres. Nous suivîmes cette dernière et au bout de six milles, environ, nous atteignîmes sa source. De ce point, la hauteur des terres n'est qu'à quatre milles de distance et dans ce parcours, vers le nord, nous rencontrâmes la rivière Mooshaulagan, dont la largeur à ce point est d'environ 40 mailles, longeant la hauteur des terres et conduisant à un lac, 12 à 15 milles à l'ouest. Cette rivière est la branche ouest de la rivière Manicouagan et elle a sa source tout près de la branche ouest, ou branche pricipale de la rivière aux Outardes et de la rivière Péribonka.

Les montagnes Otish, qui forment la hauteur des terres, sont ici dénudées, rocailleuses et désertes ; nous les escaladâmes jusqu'à leur sommet, qui est à 1,300 pieds au-dessus du passage, et à 3,700 pieds au-dessus du niveau de la mer. De cette hauteur, nous ne fûmes pas peu désappointés de ne pas avoir un meilleur point de vue, attendu que nous nous trouvions dans le nues. A leur base, vers le nord, se trouve un petit lac qui forme les sources de l'une des branches de la rivière Rupert ; et, à environ 30 milles sur cette rivière, est le poste Nitsequan, de la compagnie de la baie d'Hudson, qui est alimenté par elle et fréquenté par une trentaine de familles indiennes de la tribu des Nascapees.

Nous laissâmes ensuite la hauteur des terres pour retourner aux Fourches, longeant la branche ouest jusqu'à sa source, et de là, dans une direction presque sud, nous passâmes à un autre cours d'eau qui se jette dans le lac Pletipi. En faisant cette traversée, nous rencontrâmes plusieurs petits lacs et cours d'eau, tributaires de la Péribonka, et arrivâmes au lac Cawashagamits, ou Eau-Claire. Ce lac a deux décharges, dont l'une coule vers l'ouest dans la Péribonka, et l'autre, coulant vers le sud, se jette dans le grand lac Pletipi. Nous relevâmes cette dernière en descendant l'espace d'au delà de 150 milles. Nous nous rendîmes alors au grand lac Pletipi et remontâmes un cours d'eau venant du sud et appelé rivière au Hibou, prenant sa source dans un petit lac. Ce lac alimente encore un autre cours d'eau qui est la rivière Manouanis, coulant vers le sud-ouest dans le lac de ce nom, lequel a environ 15 milles de longueur et est la source de la rivière Betsiamites. A environ six milles à l'ouest de ce dernier lac, se trouve le lac Manouan, que l'on dit beaucoup plus grand que le lac Pletipi et dans lequel la rivière Manouan prend ses eaux.

Cette région n'est fréquentée que par des sauvages appartenant à la tribu des Montagnais, de la côte, et quelques Nascapees, de Nitsequan. Durant la saison de la chasse, ils s'occupent à tendre des pièges pour prendre les animaux à fourrures, tels que castors, loutres, renards blancs, noirs, argentés, rouges, etc., martres, visons et rats-musqués ; ils ne se nourrissent que de poissons, lièvres, perdrix, et surtout de caribou. Et lorsque la chasse leur fait défaut, ils se trouvent reduits à une grande gêne et souvent meurent de faim. Il y a quatre ans, plusieurs familles, comprenant 42 âmes, n'ayant rien à manger, se mirent en quête de caribou, mais n'en ayant point rencontré, tous moururent de misère et de faim.

Etant rendu à la tête du lac Manouanis, je me trouvai avoir complété six cents milles de relevé, distance à laquelle j'étais limité par mes instructions ; et, quoiqu'elles m'enjoignissent de faire l'arpentage de la rivière Betsiamites, en descendant, jusqu'au lac Peetmagan, ainsi que celui de la Péribonka, car on était sous l'impression, au Département, que ces trois rivières n'excèderaient pas 600 milles, je ne crus pas devoir prendre sur moi de le faire avant d'avoir votre assentiment.

(*John Bignell*, 18 août 1877)

RIVIÈRES LAVAL, BLANCHE ET COLOMBIER

Rivière Laval — Je commençai mes opérations sur la rivière Laval. Au départ, je plantai un poteau du côté est de la rivière. Je donnai une attention particulière à l'exploration qui se fit tous les jours, autant que possible. Je suivis la rivière Laval sur tout son parcours. Elle traverse, en suivant un cours très capricieux, une contrée généralement montagneuse. Il y a d'énormes chaînes de montagnes qui, bien souvent, ne sont que des rochers nus. Le bois, sur les premiers trente milles, est en général sapin, épinette, bouleau ; cependant, en s'éloignant de la rivière, à droite et à gauche, on trouve en plusieurs endroits de l'épinette et du pin jaune et blanc en assez grande quantité et de bonne qualité. A vingt milles de la côte, la rivière forme trois chutes qui se suivent à peu de distance et où l'on peut construire sans trop de frais des scieries ou autres moulins.

Le cours de la rivière, sur les premiers trente milles, est souvent rapide et l'eau n'y atteint que rarement la profondeur de cinq pieds ; aussi la glace était-elle très dangereuse sur presque tout le cours de la rivière ; il fallait de grandes précautions pour ne pas s'exposer à un danger qui nous suivait à chaque pas bien souvent nous ne marchions que sur une épaisse couche de neige qui s'enfonçait derrière nous. Le fait est aussi que l'hiver a été exceptionnel pour la neige ; en maints endroits nous pouvions lui trouver de huit à dix pieds de profondeur, et l'on peut dire qu'ils ont été relativement rares les jours où nous n'avons pas eu à fouler une couche de neige de quinze à dix-huit pouces de neige nouvelle.

Depuis le mille vingt-neuf jusqu'au mille trente-trois, surtout, la rivière suit un cours impraticable, vu les rapides qui se succèdent sans interruption, encadrés qu'ils sont par des rochers escarpés. Pour établir cette partie de la rivière, nous avons fait le relevé d'une autre petite rivière, à laquelle nous avons donné le nom de rivière à la Loutre et qui suit la première à une petite distance. C'est le portage que suivent le plus ordinairement les sauvages lorsqu'ils remontent la rivière Laval pour y faire la chasse. Nous avons aussi relevé et plaqué un autre petit portage qui joint les deux rivières à peu près à mi-chemin de la rivière à la Loutre ; mais celui qui suit cette dernière est de beaucoup préférable. Nous l'avons suivie sur une distance de cinq milles ; elle forme un rapide qui descend une pente assez douce sur un espace de quatorze chaînes, nous l'avons laissée par un petit por-

tage qui tombe sur le grand lac de la rivière Laval. La partie difficile de cette dernière n'a été relevée qu'à l'aiguille. La dernière partie de la rivière Laval traverse une contrée moins montagneuse que la première, mais le sol y est plus pauvre ; on n'y trouve que du sable gris ou jaune.

La majeure partie du bois consiste en petite épinette grise, mêlée de sapins et de quelques épinettes rouges. Lorsqu'on arrive à la tête de la rivière, on retombe au milieu des montagnes ; une foule de petits lacs communiquant par des fils d'eau surgissent à travers les hauteurs et forment les sources de la rivière Laval. Nous avons fait à l'aiguille le relevé de quelques-uns de ces petits ruisseaux.

Rivière Blanche.—Le deux avril, je commençais le relevé de la rivière Blanche. Comme sur la rivière Laval, je plantai un poteau au départ. L'ouvrage ne marcha pas aussi rapidement que je l'aurais voulu, parce que la rivière était très embarrassée ; elle était tellement obstruée de branches que je fus obligé de la faire défricher sur toute sa longueur. Cette rivière, très irrégulière aussi, coule sur un terrain beaucoup moins montagneux que la rivière Laval ; on n'y rencontre pas de montagnes amoncelées les unes sur les autres ; la contrée n'est généralement qu'onduleuse. La rivière est bordée de forêts riches en épinette et en pin rouge, jaune et blanc, la plupart de bonne qualité ; le sol est presque partout de terre grise ou jaune argileuse.

Quoique la rivière soit très étroite, elle doit charroyer une assez grande quantité d'eau, car elle sert de décharge à des lacs qui ont jusqu'à dix-huit brasses de profondeur. A quatre ou cinq milles de la côte, elles descend de petite chutes qui seraient propices à la construction de moulins.

Rivière Colombier—J'explorai le meilleur portage à suivre pour aller de la rivière Colombier à la rivière Betsiamites. Par les chaînage que j'exécutai, je pus déterminer que la distance entre la source du Colombier et l'île au Pin, de la rivière Betsiamites, est de deux milles et demi. La contrée entre ces deux rivières, vis-à-vis la tête du Colombier, est très montagneuse ; cependant, en suivant les vallons et les ravins, on peut trouver une communication assez facile d'une rivière à l'autre.

Le quatorze avril je reprenais le chaînage de la rivière Colombier, ayant comme sur les autres, planté un poteau inscrit au départ. Cette rivière n'a pas un cours moins capricieux que les précédentes ; cependant elle coule sur un terrain généralement plan, mais le sol est pauvre en bois ; on n'y rencontre presque partout que de l'épinette grise et du bouleau, sauf quelques endroits, vers la source de la rivière, où il y a du pin et de l'épinette rouge. Sur le huitième mille, cette rivière descend une chute d'au delà de vingt pieds de hauteur.

(*P. E. Lavergne*, 16 juillet 1878)

RIVIÈRES MANICOUAGAN, PENTECÔTE, TRINITÉ ET GODBOUT

Je laissai Betsiamites le 10 septembre suivant et entrant dans la rivière aux Outardes, je fis un portage pour atteindre la rivière Manicouagan, au-dessus des chutes. Le temps n'étant pas propice, il me fut impossible de prendre une observation en cet endroit ; en conséquence, je me dirigeai vers les fourches, au confluent de la rivière Tootnustook, ou rivière au Coude, venant de l'est, avec la Manicouagan.

Le terrain, depuis les chutes jusqu'aux fourches, est accidenté et même montagneux en quelques endroits ; le sol, où il est à l'abri des inondations, est formé d'un sable sec recouvrant un lit d'argile et les bois sont le sapin, le bouleau et l'épinette blanche, avec quelques pins çà et là. Les bords de la rivière, en divers endroits, sur une certaine distance, sont nus et rocheux, s'élevant perpendiculairement à une hauteur variant de trois cents à cinq cents pieds ; en d'autres places, ces côtes se trouvent à 15 et 20 chaînes de la rivière, laissant ainsi entre cette dernière et leur base une lisière de terre de riche alluvion.

Pendant que j'étais aux fourches, je constatai que la Tootnustook, ou branche est, est relativement courte, ayant sa source dans le voisinage du lac Tshimanicouagan. J'ai donc cru qu'il était prudent de suivre la branche ouest, ou branche principale, conduisant à la ligne de faîte dont il est désirable de déterminer la position, laquelle est beaucoup plus éloignée qu'elle n'est généralement représentée.

A mesure que nous avançons, la vallée de la rivière devient plus large ; les montagnes s'éloignent et donnent, entre leur base et la rivière, un plus grand espace de terrain plan, variant de vingt chaînes

à environ un mille, composé en grande partie d'alluvion ; mais où les bords sont assez élevés pour ne pas être atteints par les inondations, le sol est de sable, recouvert d'une couche de terre végétale. Les bois sont le sapin, l'épinette blanche, le bouleau et le tremble, avec quelques pins çà et là.

A 119 mille des basses fourches (ou de Tootnustook) se trouvent les fourches supérieures, confluent de la rivière Moosh-a-ulagan, venant de l'ouest, avec la Manicouagan.

Des deux côtés de la rivière, à environ vingt milles des fourches, il y a deux lacs, dont un sur la branche ouest, nommé Moosh-a-ulagan, et l'autre sur la branche est, nommé Tshimanicouagan, qui ont tous deux la même étendue, c'est-à-dire de 45 à 50 milles. Mon intention était d'en faire le relevé en les remontant et traversant de la tête de l'un à celle de l'autre, et de là, en descendant, jusqu'aux fourches ; mais la saison étant avancée, je craignis que la glace ne se formât à la décharge et vînt à causer quelque grand inconvénient. En conséquence, je fis le relevé de la décharge du lac Tshimanicouagan, sur la branche est et retournant aux fourches, je chainai de là, en montant, jusqu'à la tête du lac Moosh-a-ulagan, espérant pouvoir traverser de la tête de ce dernier lac à celle du premier ; mais à mon arrivée là, je trouvai tous les petits lacs et rivières pris à glace. Je retournai donc au lac Moosh-a-ulagan, et traversant du bas de sa décharge à la Manicouagan, je me rendis à sa source, où je laissai mes canots. Espérant que, dans quelques jours, nous pourrions remonter la rivière sur la glace, nous nous fîmes là des raquettes et des traînes ; mais nous fûmes désappointés, car l'inondation qui s'était produite auparavant, baissant rapidement, empêcha la glace de tenir ferme et la glace qui descendait la rivière nous empêcha de la remonter en canots, ce qui, d'ailleurs, se fait rarement, à cause des nombreux rapides qui s'y rencontrent.

Depuis les basses fourches, en montant le long de la rivière, il y a environ soixante et dix mille acres de terre propre à la culture, et la gelée ne s'y fait pas sentir trop tôt. Dans les environs des deux grands lacs plus haut mentionnés, le sol est sablonneux et les bois sont le sapin, l'épinette blanche et rouge, le tremble et le cyprès ; mais au delà, l'épinette blanche, de qualité inférieure, prédomine, et à l'endroit où nous avons retourné, en latitude 52° 12', le seul bois qu'on voie est la petite épinette noire et la rouge.

Retrouvant notre cache de provisions à l'endroit susmentionné, dans un état parfait, nous nous frayâmes un passage vers le lac Tootnustook, à travers un pays montagneux et dont les bois sont le sapin, le bouleau, l'épinette blanche et le tremble, et nous atteignîmes les sources de la rivière à un petit lac, distant de onze milles du lac Tshimanicouagan. Nous suivîmes cette rivière en descendant, la distance d'environ soixante et dix milles, passant un nombre considérable de lacs, variant en étendue d'un à neuf milles. La région à travers laquelle coule la rivière est montageuse et, en quelques endroits, rocheuse ; le sol, dans les parties basses, près de la rivière, est bon et les bois dominants sont le sapin, l'épinette blanche, le tremble et le bouleau. Nous laissâmes alors la rivière pour remonter un petit ruisseau venant de l'est, et à environ neuf milles, nous atteignîmes les sources de la rivière Pentecôte, dans une forêt d'épinettes blanches et d'épinettes rouges ; de là cette rivière coule tranquillement environ neuf milles, passant à travers plusieurs petits lacs, d'où elle commence à couler rapidement, descendant, sur une distance de quinze milles, autant de centaines de pieds, et étant ça et là interrompue par des chutes et des rapides.

Le pays avoisinant cette rivière est montueux ; mais on y trouve de la bonne terre et le bois est de meilleure qualité qu'à la Manicouagan ; il y a beaucoup d'épinette, dont quelques-unes sont très belles ; et le long de toute la côte, distance de 80 milles, il y a aussi de l'épinette rouge et un peu de pin.

En arrivant à l'embouchure de la rivière Pentecôte, nous continuâmes pour nous rendre à la rivière Trinité, que nous relevâmes de l'embouchure à la source, et atteignîmes ensuite la rivière Godbout que nous relevâmes aussi, depuis le lac Peseton, sa source, jusqu'à son embouchure. La description déjà donnée des autres rivières peut s'appliquer à ces deux dernières, c'est-à-dire—pays montagneux, bonne terre auprès des rivières, et les mêmes espèces de bois, excepté sur la rivière Trinité, où il se rencontre un peu plus de pin, et le long de la côte, où il y a du cèdre, qu'on ne trouve nulle part ailleurs.

Dans le voisinage de ces quatres rivières, il peut y avoir une étendue d'environ cent cinquante mille acres de terre propre à la culture.

Je n'ai pas été peu surpris, en faisant le trajet le long de la côte, de voir qu'il y avait si peu de colons d'établis, considérant les grands avantages qui leur sont offerts ; mais je suis forcé d'admettre que la cause de ceci, est que cette contrée est encore inconnue. Quoique le sol soit sablonneux, médiocre et facile à épuiser, il peut, cependant, être aisément enrichi par les engrais provenant de la mer et produits de la pêche, qui se trouvent à la porte et qui seraient pour les colons une source intarissable de profits. Je n'ai aucun doute que, s'il y avait un chemin de colonisation de fait dans cette région, en peu de temps l'on y verrait prospérer plusieurs paroisses.

(*John Bignell*, 12 septembre 1873)

RIVIÈRE MOISIC

Je fis ce relevé sur la côte est de la rivière Moisic partant du point A, sur le plan, jusqu'au ruisseau près du Spring-Portage, où je plantai un poteau dûment inscrit et je nivelai la rivière, partant du même point de départ jusqu'au point B, où j'ai rencontré la surface des eaux cinq pieds plus haut qu'à leur hauteur ordinaire. Les eaux étaient tellement grosses que je n'ai pu constater moi-même l'endroit où l'influence de la marée cessait de se faire sentir. Pour cela, j'ai été obligé de m'en rapporter aux sauvages qui m'accompagnaient, et d'après leurs connaissances, la marée refoulerait le courant de la rivière, dans les eaux les plus basses, et se ferait sentir jusqu'au point C.

La largeur de la rivière est de dix à vingt chaînes. Les bords sont sablonneux et généralement élevés. Les bois sont le sapin, l'épinette blanche, le bouleau et le tremble. Sur les premiers douze milles, le bois a été tout bûché, on ne voit que des sapins et des petits bouleaux. Le bois est tellement touffu, que malgré le travail des bûcherons, en partie des Indiens, ces travaux se sont effectués avec lenteur : de plus les pluies ont été très fréquentes.

(*E. Casgrain*, 10 août 1882)

RIVIÈRES SAINTE-MARGUERITE, A LA TRUITE ET MANITOU

Rivière Sainte-Marguerite—Cette rivière est navigable pour les goélettes et les bateaux jusqu'au premier rapide ; près de l'embouchure s'offre un tributaire, avec un bon pouvoir d'eau, ce qui facilitera l'exploitation du bois de commerce. La rivière Sainte-Marguerite ainsi que ses tributaires sont bien boisés en bois de commerce, tel que épinette blanche, etc., de bonne qualité et en grande quantité, de 30 à 40 pouces de diamètre à la souche, et ce, depuis son embouchure jusqu'au Grand-Portage, distance de 52 milles, sauf un espace de 9 milles, sur environ 1½ mille de profondeur, entre la rivière au Canard et la rivière Ochogan, ce territoire ayant été ravagé par le feu.

Le sol, sur ces 52 milles, est presque partout de terre glaise recouverte d'une épaisse couche de sable. En différents endroits, les montagnes s'approchent de la rivière et en d'autres elles s'en éloignent d'une vingtaine d'arpents.

Les endroits où se trouve le minerai de fer commencent à la rivière au Fer pour finir à la rivière Ochogan, distance de 18 milles.

Entre le premier rapide et le Grand-Portage, se trouvent 25 remous propres à la pêche au saumon : ils sont indiqués sur mon plan.

Le long du Grand-Portage, les bois sont mêlés, francs et mous, de moyenne pousse. Les terrains sont sablonneux et rocheux.

Outre le saumon, la rivière Sainte-Marguerite fournit le touradis, le brochet, l'alose, le poisson blanc, la carpe, le caplan, etc.

Depuis la rivière au Goujon jusqu'à la rivière à Gamache, distance de 21 milles, les montagnes sont généralement escarpées et les bois de petite et de moyenne pousse.

Sur tout le parcours de la rivière Sainte-Marguerite, on trouve, en différents endroits, des bancs de sable magnétique.

De la rivière à Gamache à la rivière Kamalatshinekikatest, distance de 24 milles, les montagnes s'aplanissent ; on voit partout des éboulis de sable, les plateaux s'étendant de 20 à 30 arpents, en différents endroits, et bien boisés en bois francs et bois mous, où l'épinette blanche, de bonne pousse, propre au commerce, se trouve en assez grande quantité. Les flancs des montagnes, au loin, ont été balayés par le feu il y a une quinzaine d'années.

Depuis la rivière de la Montagne Blanche, jusqu'aux Fourches, distance de 28 milles, le feu a exercé presque partout ses ravages. Les endroits épargnés fournissent des bois francs et des bois mous d'une grosse pousse ; dans certains endroits, on en trouve même ayant 15 à 20 ans d'existence.

Le dernier lac, dans la rivière Sainte-Marguerite, est entouré de hautes montagnes où se rencontre aussi le minarai de fer.

Aux Fourches, près de la hauteur des terres, le climat est propre à la culture.

Rivière à la Truite—Les bois, sur cette rivière, depuis son embouchure jusqu'au lac à la Truite, ont été en grande partie détruits par le feu, dans le cours de quatre ou cinq années. La principale charge de ces lacs est bien boisée en bois de commerce, tel que l'épinette blanche. Le terrain est propre à la culture, de chaque côté, sur une longueur d'un mille environ. Ailleurs, les bois sont de moyenne et de petite pousse.

Le minerai de fer se trouve aussi sur les côtés nord-ouest et sud-ouest du lac à la Truite, tel qu'indiqué au plan. Le saumon ne va pas au delà de la chute, à l'embouchure de cette rivière.

Rivière Manitou—L rivière Manitou est une bonne rivière pour le bois de commerce. A l'exception des deux tiers environ de la partie nord-est du lac Manitou, qui ont été ravagés par le feu, on peut compter 50 milles, sur 4 ou 5 milles plus ou moins de profondeur, bien boisés en épinette blanche de 30 à 40 pouces de diamètre à la souche, autour des lacs et des tributaires, et le long de la rivière Manitou, laquelle rivière traverse des terrains sablonneux et susceptibles de culture, s'étendant à 15 et 20 arpents de chaque côté, surtout entre le lac Asec et le lac Manitou. Les alentours de ces lacs sont montagneux et rocheux et impropres à la culture.

Les remous ou endroits de pêche sont indiqués sur le plan.

La truite de la [illegible] espèce, d'une longueur de 25 à 30 pouces, abonde dans la rivière [illegible] les deux lacs, ainsi que dans le lac Manitou.

Les goélettes et les [illegible]teaux peuvent pénétrer, à marée haute, jusqu'au rapide où se trouve [illegible]ite avantageux pour un moulin, ce qui ne peut que faciliter l'exploitation du bois de commerce.

Conclusion—Comme l'industrie du fer promet d'être, dans l'avenir, d'une grande importance pour le Canada, je crois devoir attirer sur ce qui précède l'attention du gouvernement.

Sur les rivières que j'ai arpentées, surtout la rivière Sainte-Marguerite, se rencontrent les plus purs minerais de fer. Comme le bois se trouve en abondance partout, près des gisements de minerai, l'exploitation devra en être profitable, vu que l'on préfère, pour fabriquer ce fer, du charbon de bois, ce qui lui donne une qualité de beaucoup supérieure à celle que l'on obtiendrait avec la houille et en élève par conséquent le prix. La quantité peu considérable de combustible que requièrent les nouvelles méthodes et le fait que, pour la production du gaz, employé comme combustible, la tourbe et autres combustibles à bon marché, sont également bons, sont autant de considérations qui doivent aussi fixer l'attention de ceux qui sont intéressés à développer les ressources du pays. Grâce aux avantages que présentent les nouveaux procédés de fabrication, ces dépôts de minerai de fer peuvent devenir des sources de fortune nationale, tandis qu'en se servant des méthodes ordinaires, il est à peine possible, au prix actuel du fer et de la main-d'œuvre, de faire concurrence aux produits que donnent les minerais beaucoup plus pauvres, exploités dans le voisinage des mines de houille.

(*Gédéon Gagnon*, 1887)

RIVIÈRES SAINT-JEAN, MINGAN, NATASHQUAN ET AUX ESQUIMAUX

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai terminé les travaux d'arpentage que j'avais ordre de faire, d'après vos instructions en date des 17 et 20 juillet dernier, dans certaines parties des rivières Saint-Jean, Mingan, Natashquan et aux Esquimaux, et de vous en soumettre le rapport suivant :

La rivière Saint-Jean coule à travers les Laurentides et va se jeter dans le golfe Saint-Laurent à environ 70 milles en bas de la rivière Moisic. Elle est navigable pour les canots sur un parcours de 30 milles, jusqu'à une forte chute qui interrompt la navigation. Les rives, depuis son embouchure jusqu'à environ trois milles, sont des falaises d'argile,

sur laquelle repose une couche de sable mélangé avec de la terre noire, qui rend ce terrain propre à la culture des pommes de terre et de l'avoine. M. Sirois et quelques autres habitants ont fait une assez bonne récolte, cette année. L'épaisseur de cette couche de terre varie de 10 à 50 pieds. De là jusqu'à 15 milles, la même côte d'argile se prolonge, mais le terrain supérieur n'est pas tout à fait d'aussi bonne qualité. Les bois que j'ai remarqués sont l'épinette blanche, le sapin, le bouleau, l'aune et le saule. La grosseur de ces bois varie de 3 à 8 pouces de diamètre. De là jusqu'au point où j'ai terminé mes opérations, ce ne sont que des montagnes de granit qui bordent la rivière. La hauteur de ces montagnes est de 100 à 900 pieds.

Le climat est des plus salubres, mais l'été est court. Cet été, la température a été plus douce que d'habitude. Si j'excepte les 29, 30 et 31 juillet, qui ont été un peu plus froids, la saison a été pour ainsi dire plus chaude que sous notre latitude. Il n'y a pas eu autant de brume qu'à l'ordinaire, pendant les mois d'août et de septembre. En général, l'été a été très sec. Les 21, 22 et 23 septembre ont été remarquables par un fort vent d'est accompagné de pluie. Durant cette tempête, plusieurs barges qui faisaient la pêche sur les bancs de Saint-Jean ont été poussées vers la côte et perdues, mais il n'y a eu aucune perte de vie. D'autres furent chassées, avec plus ou moins d'avaries, jusqu'au havre de Magpie. La pêche à la morue a été assez considérable cette année. M. Sirois en a pris pour sa part environ mille quintaux, et les Robin, quatre mille.

Au point de vue de l'agriculture, j'ai remarqué que les pêcheurs pourraient, sans perte de temps pour la pêche, cultiver des légumes, comme la patate, le choux, etc., qui viennent bien. Ce serait une excellente affaire pour eux, qui n'ont que du poisson pour nourriture en hiver ; ils paient $3 pour une barrique. Malheureusement, comme disait un pêcheur avec pleine connaissance de cause, ils sont livrés à la pêche et ils croiraient tout perdre en prenant une heure pour se livrer à la culture. Les autorités rendraient un service immense à ces gens, en leur procurant, au printemps prochain, des plants de patates et légumes et en les obligeant à les ensemencer.

Quoique je n'aie pas été envoyé spécialement pour constater la pêche qui peut se faire dans ces rivières, je me permettrai de mentionner les observations que j'ai faites durant mon exploration.

Les renseignements que j'ai pris relativement à la valeur de cette rivière, au point de vue de la pêche au saumon, ne s'accordent pas toujours ; mais j'ai lieu de croire, d'après ce que j'ai vu et d'après l'avis d'un homme qui m'accompagnait et qui s'y entend, que cette rivière est très fréquentée par le saumon. Les remous sont indiqués sur le plan que j'ai soumis au bureau. Il n'y a aucun obstacle qui puisse empêcher le saumon de fréquenter cette rivière. Je n'ai pu cependant constater par moi-même la présence du saumon, car la saison était trop avancée ; il était monté au-dessus des chutes. Il y a quelques amateurs qui ont droit de pêcher à la ligne aux chutes. Ils ont pris jusqu'à 27 saumons dans deux jours. Pour en prendre autant à la ligne dans cet espace de temps, il faut qu'il y en ait beaucoup.

Quoiqu'il soit d'habitude, ailleurs, de louer la rivière par remou, je ne conseillerai pas cette méthode, parce que les dépenses que cette pêche nécessite sont trop considérables. Il vaudrait mieux louer toute la rivière à un seul homme ou à une compagnie. Je n'ai entendu dire à personne que cette rivière était pillée, comme il arrive en beaucoup d'endroits. M. Chambers, qui est le gardien des chutes, fait une bonne surveillance.

La rivière Mingan, comme la rivière Saint-Jean, traverse les Laurentides du nord-est au sud-ouest et se jette dans le Saint-Laurent. Elle est navigable pour les canots légers jusqu'au pied du grand rapide, à une distance de 9 milles environ. Il est impossible d'aller plus haut, la navigation étant interrompue par une suite de rapides impraticables.

Les rives, à partir du fleuve jusqu'au pied de la première chute, environ cinq milles, sont, comme à Saint-Jean, des falaises de terre glaise sur laquelle repose une couche de sable mélangé avec de la terre noire. L'épaisseur de cette couche de terre est de 10 à 25 pieds. J'ai remarqué que la qualité de l'argile était la même que celle de Saint-Jean. Elle se rencontre encore sous la même forme à Natashquan. On trouve, en cette partie de la rivière, du sapin, de l'épinette et du bouleau. La dimension de ce bois varie de 3 à 7 pouces de diamètre. De la première chute jusqu'à dix milles, où j'ai terminé mes opérations, les rives sont des rochers de granit. Par ci par là, nous trouvons quelques arbres brûlés dans un incendie qui a eu lieu, il y a quelques années. La hauteur des montagnes est de 100 à 500 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le climat est le même qu'à Saint-Jean, ainsi que la température.

Pendant notre séjour en cet endroit, des pêcheurs ont capturé une magnifique baleine de 98 pieds de long : c'était la troisième qu'ils prenaient cette année. Elle a donné près de 80 barils d'huile. Les deux autres étaient plus petites que celle-là.

Je ne crois pas que la pêche à la morue soit jamais abondante à Mingan. La compagnie de la baie d'Hudson a là un magnifique poste. Le commis nous a reçus avec beaucoup de courtoisie. M. Duguay, garde-pêche pour le département des pêcheries à Ottawa, réside aussi là.

La pêche au saumon a été bonne cette année, bien que ceux qui ont une licence n'aient pas les meilleurs endroits de pêche.

On ne néglige pas, comme à St-Jean, l'agriculture. Là, les pêcheurs cultivent autant qu'il leur est permis de le faire. Les patates, les choux et les autres légumes y viennent très bien. L'officier de la compagnie en avait une magnifique récolte, et il a aussi plusieurs bêtes à cornes et un très-beau cheval. Je mentionne ce fait, car il est rare sur la côte.

Il n'y a pas beaucoup de monde à Mingan ; à part l'officier de la compagnie, il n'y a pas plus que trois ou quatre habitants. C'est à Mingan que se réunissent les sauvages, quand ils reviennent de la chasse. Ils y passent à peu près deux mois et remontent dans les terres.

D'après ce que j'ai pu voir, la pêche au saumon est très abondante dans cette rivière. Je ne puis mentionner combien on en a pris cette année, car je crois que ces gens ont intérêt à ne pas dire la vérité. Depuis l'embouchure jusqu'à la première chute, les remous indiqués ne sont pas les meilleurs, mais je dois dire que ceux qui sont au-dessus sont plus qu'excellents. Cela s'explique : le saumon ayant franchi la première chute, cherche nécessairement un endroit où il puisse se reposer. La hauteur des petites chutes n'est que de 4 à 6 pieds, tandis que la première est de 46·18 pieds.

Vu le nombre des chutes mentionnées, l'on pourrait croire qu'il serait peu avantageux d'aller jusqu'au grand rapide. Les portages sont si faciles et si courts que ce n'est point un obstacle. C'est une des plus belles rivières pour le saumon. Rendu à la saison du frai, le

saumon monte le grand rapide et va, d'après les rapports, jusqu'a vingt lieues dans l'intérieur. La loi de pêche est strictement observée comme à S-Jean.

La partie de la rivière Natashquan que j'ai explorée court presque parallèlement au golfe St-Laurent et se jette dans ce golfe au nord de la pointe Natashquan. Cette partie de la rivière est navigable pour les chaloupes d'une moyenne grosseur, jusqu'au pied de la première chute, qui est à douze milles environ, de l'embouchure. Les amateurs qui ont un permis de pêche aux-chutes y ont une magnifique résidence.

Comme je l'ai fait remarquer plus haut au sujet du terrain qui borde la rivière Mingan, c'est la même composition géologique ; la couche d'argile se voit seulement dans les îles, mais elles existe à une faible profondeur sur les rives. Le terrain constituant ces rives est du sable mélangé avec une espèce de terre provenant des feuilles mortes et de la mousse qui y croît en abondance. Il est peu cultivable.

Le bois est assez beau sur les rivages ; mais il atteint rarement 5 à 6 pouces de diamètre. Les espèces qui y dominent sont l'épinette, le bouleau, le sapin et quelques trembles ; il y a aussi des aunes et quelques cèdres.

Le climat n'est pas aussi sain qu'à St-Jean et Mingan. Durant les trois semaines que j'ai passées là, il y a eu beaucoup de brume et il a plu la majeure partie du temps. Le vent du nord-ouest se fait sentir très fort à l'embouchure de cette rivière. Il n'y a eu, cet été, qu'un coup de vent qui a fait dommage au havre ; cinq barges furent jetées à terre et d'eux d'entre elles furent brisées.

La pêche à la morue a été assez bonne cette année ; mais c'est celle du hareng qui est la meilleure. Lorsque je suis parti, les pêcheurs étaient satisfaits. Je me permettrai, au sujet de la pêche du hareng, de mentionner un fait que j'ai constaté. C'est la destruction complète du hareng dans ces parages. Et qui en est la cause ? assurément ce ne sont pas ces malheureux pêcheurs qui habitent la place et qui n'ont d'autres ressources que cette pêche.

M. l'abbé Côté, missionnaire de l'endroit, m'a fait remarquer comment on enlevait, pour ainsi dire, le pain des *Cayens*. Le jour suivant je vis des bateaux pêcheurs qui couvraient le havre en tous sens. Lors qu'ils rencontraient un *banc* de hareng, ils jetaient leur seine et captu-

raient toute le poisson qui s'y trouvait. Ils prirent 60 barils de hareng d'un seul coup de seine. Sur ces 60 barils, 20 seulement étaient bons à saler ; le reste, c'est-à-dire les deux tiers, fut jeté à la mer. Si, au lieu de seiner, on avait tendu des rets, le petit poisson se serait échappé et aurait été une ressource pour les années subséquentes. M. l'abbé Côté, qui s'intéresse avec toute l'ardeur d'un vrai missionnaire, aurait plusieurs griefs à exposer auprès des autorités : par exemple, le permis des licences pour vendre des boissons alcooliques est-il nécessaire dans un pays où les gens ont toutes les peines du monde à se procurer le nécessaire ? L'année dernière, il y a eu deux pertes de vie : c'est la boisson qui en a été la cause. Si l'on veut promouvoir les intérêts de la pêche, je crois que l'on ferait bien de prendre des moyens plus énergiques.

La culture est bien difficile, pour ne pas dire impossible, dans cette partie de la côte ; cependant j'ai vu de petits champs de patates assez bien réussis, mais ils ont demandé beaucoup de soins. Le succès est plutôt dû à la patience et à l'amour de la culture, qu'à la qualité du sol.

Outre la pêche qui se fait en été, il y a la chasse au loup-marin. Elle commence vers la fin de mars ou aux premiers jours d'avril et dure jusqu'à la fin de mai. Cette année, la chasse a été pénible et peu fructueuse.

Les remous à saumons dans cette rivière sont, en grande partie, près de la chute. Le capitaine Joncas, qui exploite la rivière depuis quatre ans, fait, en général, d'excellentes pêches. Cet été, cependant, il n'a pas aussi bien réussi. Le nombre de barils pris est de 125 en moyenne par année. En général le saumon abonde dans cette rivière. Je crois que le Département a déjà loué à des amateurs les remous qui sont au pied des chutes.

Le loup-marin remonte cette rivière en grande quantité.

La rivière aux Esquimaux—connue sous le nom de rivière Saint-Paul—se jette dans le havre de Bonne-Espérance. Elle se divise en deux branches à quatre milles environ de son embouchure. L'un des bras, celui de l'est, est connu sous le nom de rapide Champagne ; celui de l'ouest, rapide à la Perche. Elle est navigable pour les vaisseaux d'un tonnage assez considérable jusqu'à cinq milles. De là jusqu'à

l'endroit où j'ai terminé mes opérations, les canots ordinaires peuvent aller aisément. M. Chevalier m'a assuré qu'à partir du pied de ces rapides jusqu'aux chutes, il y avait de 80 à 90 milles.

Cette rivière est bordée de montagnes de granit. Il pousse des arbres qui semblent prendre racines dans la mousse qui recouvre quelquefois ces rochers. Il n'y a aucun endroit où la végétation soit possible, si l'on excepte quelques morceaux de prairie qui ne valent presque pas la peine d'être mentionnés.

Les seuls bois qui croissent sont le sapin, l'épinette et quelques bouleaux. La nature du sol ne permet pas à ces arbres d'atteindre une grosseur qui dépasse 3 à 4 pouces de diamètre. Cependant, le bois est d'une qualité un peu meilleure au haut de la rivière.

La température, quoique assez saine, est dure ; il fait froid généralement, quoique nous ayions eu de magnifiques journées. Pendant notre séjour en cet endroit, il a fait mauvais pendant une grande partie du temps, soit de la brume soit de la pluie accompagée de brume. La chaleur, même dans les belles journées, n'est jamais intense.

Il ne se fait aucune culture.

La seule occupation des habitants est, en été, la pêche à la morue, et au printemps, la chasse au loup-marin. Cette année, la pêche et la chasse ont été assez bonnes, mais je ne puis préciser le nombre de barriques qu'on a remplies. C'est une des meilleures places de la côte pour la pêche.

Le rapport que j'ai obtenu au sujet de la pêche au saumon qui se fait et peut se faire dans cette rivière, est des plus beaux. C'est la rivière la plus fréquentée par le saumon. M. Chevalier, qui a loué cette rivière, ne l'exploite pas comme il pourrait le faire. Ce brave pêcheur est trop pauvre, pour ne pas l'accuser de négligence, pour en retirer le bénéfice désirable. Jamais il ne dépasse de 60 à 80 barils par an, et un homme qui aurait droit de pêcher pourrait assurément prendre en moyenne 500 barils de saumon, sans diminuer la richesse de la rivière.

Chaque remou indiqué est une bonne place de pêche. M. Chevalier n'exploite que le remou qui se trouve indiqué près de sa résidence : de sorte que le Département peut facilement louer à d'autres personnes les autres remous, sans nuire à M. Chevalier.

Le loup-marin fréquente beaucoup cette rivière. Je ne sache pas qu'il y ait un gardien pour cette rivière.

(*C. E. Forgues*, novembre 1885)

RIVIÈRES MUSQUARRO ET KEGASHKA

La rivière Musquarro coule à travers les montagnes des Laurentides et se jette dans le golfe St-Laurent à quarante-cinq milles, environ, en bas de la rivière Natashquan. Cette rivière est navigable pour les canots de bois jusque où nous avons terminé nos travaux d'arpentage, tel qu'indiqué sur le plan que nous avons transmis au Département.

Il n'y a aucun terrain propre à la culture sur les bords de cette rivière. Les bois sont l'épinette noire et le sapin, qui parviennent rarement à une grosseur dépassant sept ou huit pouces de diamètre. Arrivés à cette dimension, il sèche par manque de matière nutritive, et encore n'en croît-il que dans les ravins, au bord des lacs ou des rivières.

Les seuls poissons qui fréquentent cette rivière et les lacs sont la truite et le saumon. Ce dernier n'a pas été nombreux cette année, mais, en revanche, la truite a été très abondante. Il y a dans les lacs une espèce de poisson dont je n'ai pu identifier le nom. Il est à peu près de la même grosseur que la truite et sa chair est aussi bonne.

Le climat est très salubre, mais un peu froid.

La compagnie de la baie d'Hudson a un poste très considérable sur cette rive, à environ trois milles du fleuve. Les sauvages qui visitent ce poste sont au nombre de plusieurs centaines de familles.

Nous avons indiqué sur le plan les remous à saumon.

Nous avons commencé nos travaux où finit la marée, c'est-à-dire où le Capt. Bayfield a terminé ses opérations géodésiques.

A la rivière Kegashka, le sol et le climat sont en tout semblables à ceux de la Musquarro, la distance entre ces deux cours d'eau n'étant que de quinze milles. Le bois est le même aussi ; seulement, il devient un peu plus gros et se trouve en plus grande quantité.

M. W. Fourneau a cette rivière à bail depuis plusieurs années. Il n'a pris cette année que vingt-cinq barils de saumon et truite. Elle est plus fréquentée par le saumon que la Musquarro Les montagnes qui bordent ces rivières sont, à peu de chose près, semblables ; elles varient en hauteur jusqu'à cinq cents pieds.

(*G. E. Forgues*)
(*N. P. Du Tremblay*) } 1886

RIVIÈRE WASHECOOTAI

La rivière Washecootai coule à travers les Laurentides et va se jeter dans le Saint-Laurent à environ cinquante milles en bas de la rivière Natashquan. Elle est praticable pour les canots jusqu'au pied du grand rapide, distance de quinze milles de son embouchure. Il y a une chute de quarante-sept pieds à environ sept milles du golfe Saint-Laurent. Cette rivière est remarquable par ses grands lacs. J'ai fait faire des sondages en plusieurs endroits ; mais je n'ai pu atteindre le fond, le plomb de sonde n'avait que dix-sept brasses. Les rives sont formées par des montagnes de granit, quelquefois couvert d'une terre composé d'un détritus végétal sur un fond de granit. Je n'ai rencontré que vingt-cinq ou trente chaines qui étaient formés de sable ordinaire.

Les bois qui y croissent sont l'épinette, le sapin et le bouleau, et atteignent rarement plus de sept ou huit pouces de diamètre ; ils sèchent généralement quand ils ont atteint trois à quatre pouces. La hauteur des montagnes atteint jusqu'à 500 pieds.

Le climat est généralement salubre. En été, les nuits sont froides et les jours sont chauds. La saison a été assez pluvieuse cette année. Il n'y a aucune terre cultivée dans tout le pays que j'ai parcouru.

Au point de vue de la pêche, je dois vous dire que cette année le saumon a très peu fréquenté cette rivière ; mais je suis porté à croire qu'il a franchi les chutes et rapides avant que l'on se soit occupé de tendre des raies.

La truite abonde dans les lacs. Ce poisson atteint jusqu'à vingt-quatre pouces de longueur. Il y a aussi un autre poisson, dont je n'ai pu identifier l'espèce. Il est à peu près de la même grosseur que la

truite, avec cette différence que la chair est plus blanche, et il est environ aussi large que celle-ci.

J'ai attrapé aussi un éperlan en pêchant à la ligne, je ne puis m'expliquer comment ce poisson à pu sauter les chutes pour gagner ces grands lacs.

(*C. E. Forgues*, mai 1886)

DISTRICT DE LA HAUTEUR DES TERRES

DE BETSIAMITES AU LAC MISTASSINI

Dans le mois de mai 1884, je reçus instruction de faire un relevé du lac Mistassini, le raccordant à un autre relevé en deçà de la hauteur des terres et dans les limites de la province.

La route choisie fut la rivière Betsiamis, qui avait été arpentée jusqu'aux chutes, distance de trente-six milles, par l'amiral Bayfield, et de là une autre distance de quatre-vingt-dix milles, quatre milles plus haut que le lac Peetmagan, par M. Casgrain.

Cette route fut choisie surtout pour raccorder l'arpentage de la rivière Betsiamis par M. Casgrain à un arpentage antérieur fait par moi de la rivière aux Outardes, lequel arpentage finissait au lac Manaounis, source de la Betsiamis. Bien que la distance soit le double de celle par la route du lac St-Jean, soit par la rivière Chamouchouan et son tributaire la rivière du Chef, soit par la rivière Mistassini, néanmoins elle fut choisie de préférence, ces deux routes ayant déjà été parcourues jusqu'au lac Mistassini, au lieu que la région entre la Betsiamis et le lac Mistassini était complètement inconnue.

Le 15 de ce mois, je commençai à faire les préparatifs nécessaires, à me procurer l'équipement et à faire construire des canots, etc., et à me tenir en communication avec Bersimis, afin de savoir quand les eaux du printemps auraient baissé suffisamment pour nous permettre de monter la rivière avec des canots bien chargés, et afin d'apprendre aussi l'arrivée des sauvages de leur chasse d'hiver, vu que c'était mon intention de les engager pour m'accompagner dans cette expédition. Dans le mois de juin, j'envoyai mes provisions d'hiver aux soins de M. F. H. Bignell, par la route du lac St-Jean et la rivière Chamouchouan, au poste de la Cie de la Baie d'Hudson, à Mistassini.

Aucune nouvelle favorable ne fut reçue de Bersimis jusqu'au milieu de juillet, alors que je fus informé que la rivière était suffisamment basse, que presque tous les sauvages étaient arrivés et que le reste serait bientôt de retour. En conséquence, j'expédiai tous nos

effets par une goélette qui partit de Québec le 18 juillet et devait nous prendre à Rimouski, où l'on s'attendait d'arriver le 20 juillet au matin. Le jour suivant, 19 juillet, je descendis par l'Intercolonial en compagnie de M. A. P. Low, le géologue du parti, mon assistant et deux autres. Nous arrivâmes à Rimouski à dix heures p. m. et nous attendions la goélette le lendemain matin ; cependant nous fûmes désappointés par un fort vent d'est et du mauvais temps qui survinrent ; le vaisseau fut retardé et n'arriva que le 25. Nous nous embarquâmes alors pour traverser à Bersimis, où nous arrivâmes le jour suivant, samedi, et nous y campâmes.

Je saisis immédiatement l'occasion pour visiter ceux des sauvages qui étaient arrivés et prendre arrangement avec eux pour qu'ils m'accompagnassent ; les autres étaient attendus sous peu. Je leur donnai instruction de se préparer à partir bientôt, mais je savais qu'il serait presqu'impossible de déterminer ces hommes à laisser précipitamment leurs amis pour un voyage de dix-huit mois, après avoir été absent durant tout l'hiver. D'ailleurs leur fête annuelle était proche, et c'est pour le plus grand nombre un motif d'être alors à Bersimis. Ils commencèrent néanmoins à faire des raquettes, des souliers mous et des équipements d'hiver et je me procurai d'autres canots, à part ceux déjà construits pour moi, et finalement, le 19 août, nous nous embarquâmes dans quatre canots bien chargés, M. Low m'ayant précédé de quelques jours dans un canot avec deux hommes et promettant de m'attendre aux chutes, au premier portage. J'envoyai aussi en sus deux autres canots avec des provisions jusqu'au lac Peetmagan.

A mon arrivée aux chutes, à l'endroit ou le portage commence, je constatai que M. Low était parti avec les deux hommes. Comme il n'avait rien emporté avec lui, sauf son propre bagage, il traversa rapidement et nous restâmes au portage avec toutes les provisions pour les deux partis, ce qui occasionna un retard ; mais nous le rejoignîmes finalement un peu plus bas que le lac Peetmagan. La montée de la rivière jusqu'au lac Peetmagan fut ennuyeuse et difficile, le courant était fort et les portages nombreux, variant en longueur de quelques cents verges jusqu'à dix milles. Nous arrivâmes au lac le 10 septembre.

Comme je devais atteindre le haut Bersimis vers le nord, afin de raccorder les deux arpentages déjà mentionnés, j'envoyai la plus grande partie des provisions aux soins de M. Low par un plus court

chemin nord-ouest, au lac Manaouan, où je l'avertis de m'attendre au portage conduisant du lac à la Péribonka.

Nous fûmes arrêtés par les vents de l'équinoxe au lac Peetmagan, du dix au 15 septembre, et à 3 heures p.m., ce jour-là, le vent étant tombé, nous partîmes, quatre des canots allant vers le nord-ouest, ayant engagé un homme de plus avec son canot sur notre chemin en montant, et moi je montai la rivière avec deux canots et quatre hommes, ne prenant avec nous que ce dont nous aurions absolument besoin jusqu'au moment où nous rejoindrions l'autre parti à Manaouan.

Depuis Peetmagan jusqu'à Manaouanis, la rivière porte le nom de Tsa-shats, c'est-à-dire la baie principale de Peetmagan. Elle varie en largeur de deux à douze chaînes ; le courant est très fort et il a plusieurs rapides, ce qui occasionne plusieurs portages. Le volume d'eau est très considérable. La profondeur de la rivière varie avec la largeur entre les rives et la vitesse du courant. On rencontre souvent des bancs de sable. Les rives sont généralement basses et, du côté ouest, elles sont unies, bien que l'on aperçoive quelques élévations de temps en temps. Sur la rive est, à une distance d'un ou deux milles de la rivière, le pays est plus accidenté. Le sol, dans la plupart des endroits, est de gros sable sec et impropre à la culture, bien qu'à certaines places il y ait un sous-sol de terre glaise, et ce à une profondeur de plusieurs pieds. Le bois consiste en épinette, sapin, bouleau, grand tremble, épinette rouge et cyprès, diverses espèces de bois qui prédominent en différentes localités. Il y aussi plusieurs brûlis, dont quelques-uns d'une grande étendue.

Le 4 octobre, nous arrivâmes au lac Manaouanis et raccordâmes les deux arpentages. La distance, depuis Peetmagan, est de cent vingt-six milles. Nous continuâmes alors à franchir l'espace allant sud-ouest vers Manaouan, où nous arrivâmes le 11, après avoir traversé sur notre chemin les lacs Kapitagamat, Opitoonis et Opitoon. Le premier nommé se jette dans l'Opitoonis, qui est comme l'Opitoon, sur la rivière Manaouan, en bas du lac du même nom. De Manaouanis à cet endroit, le pays est plat ; le bois consiste surtout en épinette, cyprès et épinette rouge ; le sol est généralement sablonneux, graveleux et pauvre.

Nous fûmes, durant deux jours et demi, retenus par les vents sur le lac ; mais le 16 nous arrivâmes au portage conduisant aux eaux de la Péribonka, espérant trouver les autres gens de notre parti, mais M.

Low avait pris une autre direction, laissant une lettre dans laquelle il exprimait son intention d'avancer autant que possible avant le commencement de l'hiver, oubliant que lorsqu'il serait arrêté par la glace, nous serions aussi arrêtés, et que nous nous trouverions alors en arrière, sans autres provisions qu'un petit sac de farine qu'il nous avait laissé au portage, et sans raquettes.

Les conséquences de cette grave erreur, pour employer une expression modérée, se sont fait sentir durant tout. l'hiver, vu que cela nous a forcés à retourner sur nos pas et à faire un voyage pour aller chercher les provisions que nous avions laissées le long de la route, attendu que nous en manquions, et, plus tard, à retourner sur nos pas pour reprendre l'ouvrage à l'endroit où nous avions été obligés de l'abandonner, pour la même raison, enfin à retourner sur nos pas pour aller chercher nos canots. Tout cette perte de temps et ces voyages—plus de 600 milles—auraient été évités si mes instructions avaient été suivies.

Nous continuâmes notre route et traversâmes le portage vers un petit lac, dont nous suivîmes l'issue, faisant de temps en temps des portages, jusqu'à un grand cours d'eau venant du nord, lequel nous suivîmes jusqu'à la rivière Péribonka, qui est la décharge du lac Onistagan, où nous arrivâmes le 23 octobre.

Le pays depuis Manaouan jusqu'ici est plat, presque tout en brûlis et le sol est pierreux et pauvre.

Comme le temps était froid et qu'il y avait toute apparence que la glace serait bientôt prise sur les rivières, et comme nous étions à la veille d'aller chercher des provisions, j'interrompis l'ouvrage là pour le moment et le midi du 23 octobre, je traversai le lac Onistagan et remontai la Péribonka à la recherche de l'autre parti.

La nuit fut froide ; le lendemain matin, nous rencontrâmes beaucoup de glaces sur la rivière et à quelques milles plus loin, nous trouvâmes la glace stationnaire et la rivière prise. Nous laissâmes les canots et une partie du bagage pour être envoyés le jour suivant, et voyant la demeure d'un sauvage à environ un mille plus haut, nous poursuivîmes notre chemin et campâmes tout près de là. Nous fûmes informés par ce sauvage, un *nascapi* nommé Benjamin, que l'autre parti était campé près d'un petit lac à environ quarante milles en avant et

qu'ils étaient à faire des traineaux, etc., pour le voyage d'hiver. Ils avaient été arrêtés par la glace, qui se forme toujours plus tôt sur les petits lacs que sur les grands lacs ou sur les rivières. Le jour suivant, le 25, nous fîmes avancer les canots et le bagage le long des battures, et le lendemain, j'envoyai un homme à travers les bois, vu que la glace n'était pas assez solide, pour ramener avec lui quatre hommes de l'autre parti, afin de nous aider à transporter nos canots et nos effets à l'endroit où ils étaient campés. En attendant, nous nous occupâmes à construire des traineaux. Ce fut un bonheur pour nous d'avoir rencontré ce sauvage, vu qu'il nous fournit de la viande de castor et pût nous prêter de la farine et du lard, jusqu'à ce que nous pussions rejoindre l'autre parti.

Dans la nuit du 29, les hommes revinrent et rapportèrent que la glace était faible sur les lacs qu'ils avaient traversés, que quelques-uns d'eux étaient passés à travers. Nous restâmes à ce camp jusqu'au 3 novembre, vu que la glace n'était pas assez solide pour passer dessus jusqu'à ce jour. Nous nous mîmes alors en marche et en trois jours nous rejoignîmes l'autre parti. Avant le départ, je fis des arrangements avec Benjamin pour qu'il nous guidât jusqu'au poste de Mistassini, vu qu'il connaissait tous les chemins, lacs et portages ; mais il nous dit qu'il ne pourrait nous rejoindre avant deux semaines, attendu qu'il avait à pourvoir aux besoins de sa famille durant son absence et à faire en sus des raquettes et des souliers mous.

Nous restâmes à ce camp jusqu'au 27 novembre, attendant notre guide Benjamin. Durant cet espace de temps nous fîmes toutes les traines sauvages pour le transport du bagage et des provisions et nous mîmes les canots en hivernement. Ce jour là, notre guide nous ayant rejoints, nous poursuivîmes notre route et le 9 décembre, nous traversâmes la hauteur des terres ; le jour suivant, nous arrivâmes à Témiscami, un grand lac avec plusieurs baies profondes, dont il nous fut impossible de connaître l'étendue. Nous suivîmes la décharge de ce lac une certaine distance, puis ensuite nous nous éloignâmes, pour nous diriger vers le petit lac Mistassini, où nous arrivions le soir du 13, presque sans provisions. Nous continuâmes à suivre le lac jusqu'au 17 courant, lorsque nous laissâmes tout le bagage inutile afin de voyager plus rapidement, et le 19, j'envoyai deux sauvages au poste pour chercher des provisions qui avaient été expédiées à Mistassini, par la route du lac St-Jean. Ces hommes marchèrent jour et nuit et nous les ren-

contrâmes à leur retour le 21. Le 23 décembre, quand nous étions à quelques milles seulement du poste, nous rencontrâmes M. Miller, l'officier en charge, accompagné d'un certain nombre de ses employés. Ils nous escortèrent en revenant et nous arrivâmes à 2 heures p. m. Nous restâmes au poste jusqu'au lendemain, et alors nous campâmes, ayant, durant cet intervalle, reçu l'hospitalité de M. et de Mme Miller.

Nous demeurâmes au camp durant une semaine, les hommes réparant les raquettes, les souliers mous et les vêtements, et le 30, ils retournèrent au petit lac Mistassini ou Mistassinis, pour chercher le bagage, et revinrent avec le 12 janvier 1885.

Bien que mes instructions m'enjoignassent d'hiverner à Mistassini, je préférai pousser les travaux depuis la Péribonka jusqu'aussi loin que possible avant le printemps. Vers la fin de janvier, je commençai à préparer les dépêches que j'envoyai par des courriers au lac St-Jean, le 2 février. M. Low accompagna ces courriers, malgré la défense que je lui fis de laisser son ouvrage. Je résolus alors de reprendre l'ouvrage à la Péribonka, et vu que l'accomplissement de ces travaux requièrerait une quantité considérable de provisions, il devenait nécessaire de faire deux charges pour les cent premiers milles ou à peu près. En conséquence le 5, j'envoyai les hommes avec la première charge, et après leur retour, nous partîmes avec la seconde et continuâmes ainsi jusqu'à notre arrivée à l'entrée du petit lac Mistassini, le 23. Au lieu d'aller vers la Péribonka, pour travailler de là à l'ouest, je résolus de travailler depuis l'entrée de Mistassinis à l'est, vu qu'à mon arrivée à la Péribonka, je pourrais libérer quelques-uns des hommes et les envoyer à la recherche des canots.

Je commençai à l'embouchure de la baie et j'arpentai environ onze milles en montant la rivière, m'éloignant un peu de ma course, afin d'aller voir et marquer la position d'une *caverne en marbre*, qui est indiquée sur une ancienne carte géographique faite par le Père Laure, jésuite missionnaire, 1733, avec l'inscription suivante : *Antre de marbre en forme de chapelle gichèche manitou outchouapi, maison du grand Génie.* Une description que j'avais eue de cette caverne par un sauvage me rendit curieux de la visiter. Il me dit qu'il y avait une antichambre et une chambre intérieure élevée de trois marches au-dessus de l'antre, que les deux chambres étaient de forme ovale et les murs parfaitement polis et blancs. Il me dit aussi que les anciens rapportaient qu'on leur avait toujours dit que dans les temps anciens, une pierre en forme de

cloche se projetait au-dessus de l'entrée. La caverne est remarquable, mais ne répond nullement à ce que je m'attendais de voir, excepté sous le rapport de la grandeur. La chambre extérieure a 18 pieds de largeur sur 16 de profondeur ; la porte, ou plutôt l'ouverture, est de toute la largeur de la chambre et d'à peu près 8 pieds de haut.

La chambre intérieure a environ 8 pieds de largeur sur 6 de profondeur. Elles paraissent avoir été entourées par des fragments de rochers détachés et arrondis par le mouvement des eaux. Les murs ne sont pas de marbre, mais de spath. Le caveau est sur le flanc d'une montagne escarpée, environ soixante pieds au-dessus de la rivière et à quinze chaînes de distance de cette dernière. Le laps de temps (152 ans) a sans aucun doute opéré un changement et il y a des indices de la façade de l'ouverture où se trouvait la porte. Nous déposâmes quelques provisions dans la caverne pour être employées à notre retour et nous laissâmes la rivière, qui est la décharge du lac Témiscami, allant dans une direction est. De ce point, il nous fallut ouvrir un chemin à travers les bois jusqu'à la Péribonka, ayant cependant la bonne fortune de rencontrer assez souvent des lacs, qui sont nombreux, et des brûlis, dont plusieurs sont d une grande étendue.

Le 11 mars, nous traversâmes la hauteur des terres, qui est ici de 2,115 pieds au-dessus du niveau de la mer, et nous atteignîmes la Péribonka, opérant un raccordement avec nos travaux du 20 courant. Plusieurs de nos gens souffraient du mal d'yeux causé par la neige, maladie communément appelée "mal de neige."

Le jour suivant, j'envoyai quatre hommes en haut de la Péribonka pour chercher les canots et avec le reste du parti, je revins sur mes pas le long de la ligne en gagnant vers le poste. Nous retraversâmes la hauteur des terres le 25 et arrivâmes au poste le 8 avril, espérant trouver nos courriers revenus du lac Saint-Jean ; mais ils n'arrivèrent que le 26, à 2 heures a. m., accompagnés de deux hommes disant appartenir au parti de M. Low, qui retournait à Mistassini, et qu'ils l'avaient laissé à soixante milles en arrière, manquant de provisions. Comme ces hommes étaient trop épuisés pour retourner de suite, j'envoyai immédiatement deux nouveaux hommes avec des secours.

Le 20, M. Low arriva avec le reste de son parti et me remit une lettre me rappelant. Dans cette lettre, on m'ordonnait de cesser mes travaux et de revenir à Québec par la route la plus courte, c'est-à-dire par le lac Saint-Jean, et de remettre à M. Low tous les effets appartenant au gouvernement, y compris les provisions et les canots, excepté ce qui m'était nécessaire pour retourner au lac Saint-Jean.

Les raisons alléguées pour me rappeler sont, " la perte de temps et le peu d'ouvrage fait."

La distance mesurée est de 316 milles, ce qui a nécessité des courses formant une longueur totale de 1,500 milles. Ces courses n'ont pas été continues, comme de raison, mais ont été occasionnées par les traverses répétées des portages avec nos provisions et les voyages répétés des canots, dans les endroits où il fallait partager la charge. De ces 1,500 milles, environ 400 ont été parcourus en canots et le reste à pied, chaque homme transportant, aux portages, de 200 à 400 livres sur son dos ; après le commencement de l'hiver, le transport se fit avec des sleighs sur les lacs et à travers les montagnes, jusqu'au poste de Mistassini.

Quant à la perte de temps, j'affirme péremptoirement qu'elle est due exclusivement à l'obstination et à la désobéissance opiniâtres de M. Low, qui n'a pas suivi mes instructions.

Le 30 avril, les hommes revinrent avec les canots, rapportant que la rivière était libre aux " Grands-Détroits," qui sont à quinze milles du poste.

Comme le parti de M. Low, composé de six, n'avait apporté aucunes provisions avec lui, j'envoyai quelques-uns des hommes pour chasser, afin d'augmenter nos provisions et de me permettre de lui en fournir une partie. Ils revinrent au bout de quelques jours, rapportant quatre castors et un ours.

Le poste à Mistassini est sous la charge de M. Wm Miller, qui y réside avec sa famille. Il a avec lui trois ou quatre employés permanents, parmi lesquels des gens mariés. C'est un groupe de quatre ou cinq constructions, y compris l'entrepôt de la Compagnie. M. Miller est à construire une chapelle. Le poste est approvisionné par la voie du fort Rupert, sur la baie James, où M. Miller se rend chaque année, en juin, avec les fourrures recueillies durant l'année et revient avec les

provisions requises pour l'année suivante. On cultive de bonnes patates et autres légumes à ce poste, bien que le terrain n'ait eu qu'un traitement raisonnable et ait été ensemencé durant plusieurs années sans avoir jamais été engraissé. On y garde bon nombre de chiens esquimaux, que l'on emploie seulement en hiver pour rentrer la provision annuelle de bois de chauffage, et aller visiter les rets, dont quelques-uns se trouvent à une certaine distance. Ces chiens se nourrissent seulement de poisson, durant l'hiver, et en été ils trouvent eux-mêmes leur nourriture.

Sur chaque côté de la hauteur des terres et dans une direction parallèle, il y a plusieurs bancs de rochers ou récifs, variant en hauteur de cent cinquante à trois cents pieds et distancés de quatre à six milles. Entre ces récifs, il y a un grand nombre de lacs, dont quelques-uns, très longs et comparativement étroits, ont une direction parallèle à ces rochers.

Le terrain, sur le côté sud-est du lac, aussi loin que j'ai pu le voir, un peu au delà de cent milles, est bas et uni et il serait, sans aucun doute, aussi productif que le terrain autour du Poste.

Le bois consiste principalement en bouleau, en merisier blanc, épinette et sapin. Il est plus abondant et plus gros sur le côté nord de la hauteur des terres qu'il ne l'est sur le côté sud ; il s'y trouve beaucoup d'épinette propre à la construction. Les gens du poste, qui viennent tous de la baie d'Hudson, lui donnent le nom de " pin," et je suppose que ce faux nom explique les rapports que nous trouvons de temps à autre concernant le pin, qui est représenté comme très abondant dans cette contrée.

Il y aussi de grandes étendues de bon terrain entre l'extrémité sud-ouest de Mistassini et le lac Saint-Jean ; le pays, ici, n'est pas aussi élevé et la hauteur des terres, sur cette route, est de plusieurs cents pieds plus bas que là où je la traversai en premier lieu, c'est-à-dire environ cent cinquante milles plus loin au nord-est.

La température à Mistassini atteint les extrêmes. Le thermomètre, en hiver, descend souvent à 50 ou 60 degrés en bas de zéro (Fahr) ; mais le froid ne se fait pas sentir d'une manière rigoureuse, vu que l'air est très sec. La glace atteint souvent une épaisseur de six pieds ; la quantité de neige qui tombe est généralement considérable et son épaisseur l'hiver dernier était de cinq pieds. La glace se

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

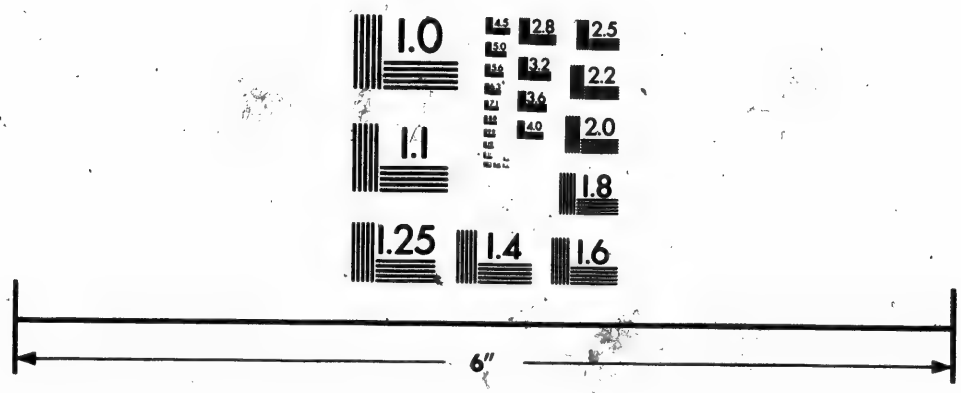

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

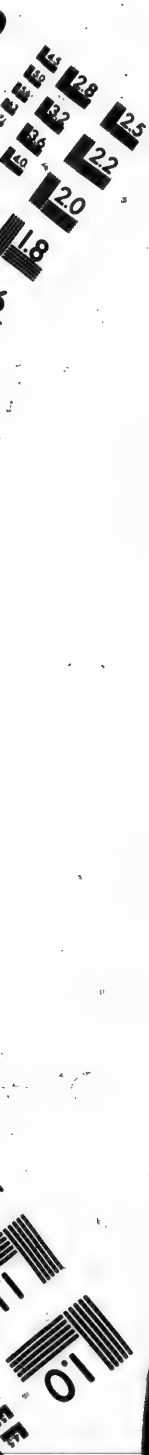
2.8
3.2
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

forme dans les baies en octobre ou novembre et sur le grand lac pas avant janvier, et elle se brise dans les baies à peu près vers la fin de mai et sur le lac, vers le milieu de juin, environ. On dit que les étés sont très chauds et que des orages mêlés d'éclairs et de tonnerre ont lieu fréquemment. C'était une pratique constante chez les sauvages, durant un orage accompagné d'éclairs et de tonnerre, de courir hors de leurs cabanes et avec des fusils, des haches ou des couteaux, de défier l'orage. Mais dans une certaine occasion, il y a 12 ou 15 ans, pendant qu'un parti revenait du fort Rupert au poste, avec les provisions annuelles, un orage éclata le soir, la foudre tomba au milieu d'eux, en tua sept et en blessa et estropia dix-huit autres. Peu s'en fallut que le reste du parti ne s'échappât, vu qu'il y avait plusieurs cents livres de poudre parmi les marchandises qui restèrent intactes. Depuis ce temps-là, cette pratique a été discontinuée.

Les Sauvages, ici, ne sont pas nombreux ; ils sont *nascapis* et chrétiens de nom et visités de temps en temps par un ministre protestant de la baie James. Il n'y a environ que vingt-six chasseurs qui fréquentent le poste pour des fins de commerce ; le seul temps où il soit possible de les voir tous ensemble, c'est depuis le milieu de juin jusqu'au milieu de juillet, ou aussitôt que le lac est libre de glaces. Ils apportent alors leurs fourrures pour les vendre et chacun fait tout son possible pour apporter avec lui quelque chose afin de contribuer au festin ou régal qui se continue sans interruption jusqu'à ce que les provisions soient épuisées. Ces provisions se composent de viande et de graisse d'ours, de castor (frais, fumé ou séché), caribou, porc-épic, lièvres, perdrix, poissons de toutes sortes et de tout autre gibier qu'ils peuvent attraper. Après être restés un mois au poste, il se dispersent et vont chacun à leur endroit de chasse.

Il y a une grande variété et une grande abondance de poisson dans le lac Mistassini, dont les eaux sont profondes et froides, de même dans plusieurs des autres lacs, tels que la truite, le brochet, le poisson blanc, le brocheton, la carpe et ce qu'on appelle la "maria," poisson ressemblant un peu à la morue. Ce serait une affaire facile pour les sauvages d'en amasser une provision suffisante pour l'hiver ; mais ils sont naturellement imprévoyants et de plus superstitieux sur ce chapitre. Ils disent que s'ils se précautionnaient pour les besoins futurs, ils éprouveraient quelque malheur et mourraient probablement, et alors leur travail serait perdu. Les animaux à fourrures sont abondants, par

ticulièrement le castor, la loutre, la martre et les ours noirs, qui sont très gros. Le caribou est bien rare ; il en est de même des loups et du glouton, qui n'ont pas été vus dans cet endroit durant les trois dernières années.

Quant à la grandeur du lac, on n'en sait rien de positif, si ce n'est qu'il est très large et je considère le fait qu'il n'est pas connu comme une preuve de sa grande étendue, puisque ces gens, qui sont dans l'habitude de faire des centaines de milles dans toutes les directions, n'en savent rien. Un sauvage très intelligent, à qui je parlai de la chose, me dit qu'il y a quelques années, il avait rencontré un vieux sauvage qui lui apprit que d'après ce qu'il connaissait lui-même et d'après ce qu'il avait entendu dire, il pensait qu'un bon marcheur, ne prenant avec lui que ce dont il avait besoin pour le voyage, pourrait le printemps, sur la croûte, aller d'un bout à l'autre du lac en dix jours. Or comme 50 ou 60 milles par jour ne seraient considérés que comme une marche exagérée, l'on peut se faire une idée de l'étendue approximative de ce lac, et si l'on prend seulement la moitié de ce calcul, nous pouvons encore dire que c'est un lac immense. C'est l'opinion générale qu'on ne pourrait l'arpenter tout autour en moins d'un été.

Depuis le jour du retour des hommes avec les canots, le 30 avril, jusqu'au 28 mai, nous restâmes campés au poste, attendant que la rivière fût libre, et ce jour-là, la baie étant suffisamment libre de glaces, nous nous embarquâmes pour le lac Saint-Jean, et le 30, nous traversâmes la hauteur des terres et nous atteignîmes le lac Grindstone ou lac à la Meule, improprement appelé "File Axe." Nous arrivâmes à la rivière Chamouchouan le 5 juin et le 10 au lac Saint-Jean, où je laissai entre les mains de M. Cummings, la personne en charge du poste de la Cie de la Baie d'Hudson, mes canots, tentes et divers autres articles, le tout sujet aux ordres de M. Low, conformément à mes instructions. Le jour suivant, nous quittions le lac Saint-Jean pour Chicoutimi où nous arrivâmes le lendemain ; nous prîmes le bateau à vapeur à 3.30 a. m. le 13, et arrivâmes à Québec dans l'après-midi du 14, ayant été retenus sur le fleuve par la brume.

(*John Bignell*, 3 novembre 1885)

Nous remontâmes la rivière et arrivâmes à la première chute le 11, la distance étant d'environ quarante-cinq milles dans une direction nord-ouest. La rivière a été naviguée jusqu'à cet endroit par un petit vapeur qui fait le service de la scierie située à son embouchure.

La vallée de la rivière, taillée dans le plateau voisin, varie en largeur d'un quart de mille à un mille. Ses cotés sont formés par des collines laurentiennes qui s'élèvent de deux à six cents pieds au-dessus du cours de l'eau. Ces collines sont bien boisées d'épinette blanche, noire et rouge, de peuplier baumier et de bouleau, et on tire tous les ans de grandes quantités de beau bois de construction, qui est débité à la scierie à vapeur établie à l'embouchure de la rivière. La vallée a été partiellement remplie par des dépôts de drift glacière, car les berges de la rivière sont pour la plupart composées de sable et d'argile, souvent de plus de cinquante pieds de hauteur. Une bonne partie de l'argile montre des preuves évidentes de stratification, et les différents lits sont excessivement plissotés et repliés.

Entre ces berges, la rivière, dont la largeur varie de cent à deux cents verges, descend avec un courant vif et uniforme, et elle est rejoint par un certain nombre de petits cours d'eau des deux côtés, dont le principal est la rivière Népie, qui vient de l'est et entre dans le Betsiamites à la tête de la marée, à sept milles de la mer. Cet affluent descend dans la vallée par une très jolie chute de plus de cent pieds de hauteur.

A environ trente milles en remontant la rivière et vers le nord, la contrée a été frequemment ravagée par de grands incendies, qui n'ont laissé debout que très peu de la forêt primitive, la région étant pour la plupart couverte d'une seconde venue de tremble, de bouleau rouge, de pin gris et d'épinette blanche, qui ne sont pas encore bien gros. La première chute est formée de deux cascades, chacune d'environ cinquante pieds de hauteur, avec un remou entre elles, dans lequel un grand nombre de billots ont été charroyés de temps à autre, et avant qu'ils aient pu échaper à son influence ils ont été tellement brisés et endommagés qu'ils n'avaient plus aucune valeur commerciale et ils sont restés entassés sur les bords. En amont de cette chute la rivière court N. 30° O. et conserve cette direction pendant dix milles, avec un courant mort. Les collines de chaque côté s'élèvent 800 à 1,000 pieds au-dessus de son niveau et elles sont pour la plupart nues ou couvertes de bois de petite de venue.

La rivière vient ensuite de l'ouest pendant neuf milles, dans les quatre premiers desquels elle est rude, ayant quatre chutes de quinze, dix et vingt pieds respectivement, avec de forts rapides entre elles, ce qui nécessite le portage des canots sur toute cette distance.

D'ici a Waweashton, éloigné de dix milles, la direction est N. 35° O., avec deux courts portages qui rachètent des chutes de douze à trente pieds.

A Waweashton, une grosse branche entre du côté est et la rivière principale, tournant vers l'ouest, descend dans les dix milles suivant d'au moins 500 pieds à partir du plateau général dans la vallée et elle est tout à fait impraticable pour les canots, en sorte qu'il faut faire un portage sur une montagne de plus de 1,000 pieds de hauteur. Il nous fallut une semaine pour transporter nos canots, nos provisions, etc., sur cette distance. Au delà de ce point, la rivière tourne au nord, et pendant seize milles elle s'élargit pour former le lac Natuakimin, qui a une largeur d'un demi-mille à un mille et demi et se trouve de bien peu plus bas que le niveau général de la contrée environnante, qui est ici comparativement égale et n'est caractérisée que par des collines basses, s'élèvant rarement à plus de 200 pieds au-dessus du niveau de l'eau.

La rivière vient ensuite de l'ouest pendant quinze milles, mais elle est devenue étroite et rapide et il faut faire un portage d'un mille et demi au bout de cette distance. Les berges et les côtes sont semblables à celles du dernier bief. Tournant ensuite au nord-est, la rivière, sur une distance de huit milles, descend en ligne droite à travers les collines de labrodorite qui forment des murailles presque verticales des deux côtés, s'élevant de 200 à 400 pieds au-dessus de l'eau et produisant le plus beau paysage que l'on rencontre sur cette route. En amont de ce bief se trouve le lac Pipmuakan, que nous atteignîmes le 25 août et qui est éloigné, en suivant la rivière, de 135 milles de la mer.

Ce lac est de forme très irrégulière, partout bordé de profondes baies, et a une superficie de plus de cent milles carré. La rivière Betsiamites le traverse du côté est, la distance entre l'entrée et la décharge étant de neuf milles. Plusieurs autres petites rivières et de nombreux ruisseaux se jettent aussi dans le lac.

Les rives du lac sont généralement basses, mais en certains endroits elles sont rocheuses et s'élèvent à des hauteurs de cent à deux cents pieds au-dessus de l'eau ; elles sont partout couvertes d'une assez belle forêt d'épinette blanche, de sapin et de bouleau rouge.

Les eaux du lac et de la rivière Betsiamites sont très poissonneuses, les principales espèces étant la truite de lac et de rivière, le poisson blanc, le brochet et la carpe, et en bas de la première chute de la rivière, le saumon et la truite de mer.

Quittant M. Bignell le 15 septembre, nous suivîmes une baie courant au nord-ouest, jusqu'à la rivière Pipmuakan, petit cours d'eau qui se décharge dans le lac au fond de la baie, à une distance de vingt-cinq milles de la décharge. En traversant le lac, nous fûmes considérablement retardés par le vent et nous n'atteignîmes la rivière que le 19.

Ayant remonté la rivière Pipmuakan, dans un terrain bas et marécageux, sur une distance de douze milles, la direction générale étant N. 15° O., nous l'abandonnâmes et passant par quatre portages et trois lacs plus petits (la distance totale étant de cinq milles, direction nord-ouest), nous atteignîmes un petit lac appelé Otachoao, qui se décharge, par une petite rivière longue de deux milles, dans le lac Manouan. Cette rivière est une branche de la Péribonka, qui se jette dans le lac Saint-Jean et part de la Manouan. A l'endroit où nous y entrâmes, elle avait une largeur de 600 pieds. Remontant la rivière jusqu'à une distance de seize milles, dans une direction N. 20° O., on arrive à une chute de cinquante pieds. En bas de cette chute, le courant est lent, mais varié par quelques courts rapides et la rivière passe au milieu de collines de deux à quatre cents pieds de hauteur, qui ont partout été dévastées par de fréquents incendies.

Au delà de cette chute la rivière se rétrécit et devient rapide pendant huit milles, tandis que les collines qui la bordent atteignent des hauteurs de 600 a 800 pieds au-dessus de son niveau et forment une crête qui court du nord-est au sud-ouest. La rivière coule ensuite avec un courant lent et uniforme pendant dix milles, direction N. 10° E., à travers une région couverte de collines basses et arrondies, apparemment disposées en crêtes, ayant une direction nord-sud. La rivière s'élargit ensuite et devient très rapide et basse sur une distance de trois milles: ici, nous la quittâmes et suivîmes une route de portage de

dix-neuf milles, direction nord, à travers plusieurs petits lacs et ruisseaux, afin d'éviter un grand détour de la rivière, rempli de rapides et impraticable pour les canots.

Nous atteignîmes de nouveau la rivière à un mille du lac Manouan, et continuant à la remonter, nous entrâmes dans le lac le 3 octobre.

En arrivant au lac Manouan, nous en suivîmes le côté nord, en faisant un mesurage du lac par cheminement, qui fut terminé le 8.

Ce lac est aussi très irrégulier, ayant à peu près vingt-deux milles de longueur, de l'est à l'ouest, avec plusieurs grandes baies profondes de chaque côté, courant du nord au sud. Il est parsemé de nombreuses îles, tant grandes que petites. Le terrain autour du lac est presque plat, étant accidenté par des crêtes de collines seulement au sud et à l'ouest. Elles ne s'élèvent pas à plus de 300 pieds au-dessus du lac, mais ont l'apparence de hautes montagnes par leur contraste avec l'égalité générale de la contrée environnante. A peu près la moitié du bois a été détruit par les incendies ; ce qui en reste consiste en épinette blanche et noire, sapin et bouleau rouge, peu d'arbres ayant plus de huit pouces de diamètre à trois pieds de terre.

Nous attendîmes l'arrivée de M. Bignell au lac Manouan jusqu'au 14, lorsque, craignant d'être pris par la glace avant d'arriver à la rivière Péribonka, nous partîmes par une route de portage du coté ouest du lac Manouan et traversâmes plusieurs petits lacs reliés par un petit ruisseau qui se jette dans un bras de la Péribonka, à une douzaine de milles du lac Manouan. En arrivant à ce bras, nous le descendîmes pendant environ seize milles et nous atteignîmes la rivière elle-même à un demi-mille en bas du lac Onistagan—direction générale, sud-ouest. Ce lac a plusieurs mille de longueur et deux de largeur. Le traversant le seize, nous continuâmes à remonter la Péribonka et atteignîmes un cours d'eau venant de l'ouest, qui entre dans la rivière à une couple de milles en aval des grandes fourches, éloignées de trente milles du lac Onistagan—direction, quelques dégrés à l'est du nord.

La Péribonka, sur les vingt premiers milles, varie de deux à trois cents verges de largeur et a peu de courant, mais sur le reste de la distance elle est étroite et pleine de gros rapides. La contrée le long de la rivière est semblable à celle décrite autour du lac Manouan. Les forêts y ont aussi été dévastées par les incendies. Ce qui en reste montre des arbres plus gros que ceux mentionnés en dernier lieu.

Nous remontâmes l'affluent du côté ouest pendant six milles, jusqu'à un petit lac qui, étant en partie congelé, nous força d'abandonner notre voyage en canot le 23 octobre. Nous établîmes alors un campement permanent, et M. Bignell nous y rejoignit le 4 novembre, ayant été arrêté par la glace sur la Péribonka, à environ quinze milles du lac Onistagan.

Après nous être confectionné des traînes sauvages pour transporter nos provisions et nos effets de campement, car personne d'entre nous ne connaissait le chemin du lac Mistassini, en attendant l'arrivée d'un guide, nous levâmes le camp le 27 novembre et arrivâmes à la hauteur des terres le 9 décembre. La route parcourue suit un cours d'eau qui passe par une suite de grands lacs reposant entre des chaînes de collines basses courant du nord au sud. Ces collines ont une élévation moyenne de pas plus de cinquante pieds au-dessus du niveau de l'eau. Le terrain près des lacs, sur la plus grande partie de la contrée, est marécageux et couvert d'une épaisse venue de petites épinettes noires et de mélèzes et est tout à fait impropre à l'agriculture. La distance du campement du lac à la hauteur des terres est d'environ quarante milles, direction presque ouest. Les lacs sont très poissonneux. Le gibier n'est pas abondant. Nous ne vîmes que très peu de canards, parce qu'ils n'y trouvent pas beaucoup à manger, et nous ne rencontrâmes aucune trace d'orignal ou de caribou.

En traversant la hauteur des terres, nous descendîmes d'environ 300 pieds sur une distance de douze milles jusqu'au lac Temiscamié, long lac qui court nord-sud, variant d'un à trois milles en largeur et très profond. Un poste avancé de l'établissement de Mistassini avait autrefois été établi ici par la compagnie de la Baie d'Hudson, mais il a été abandonné il y a quelques années, parce que les sauvages qui y trafiquaient dans le temps sont morts ou se sont habitués à aller vendre leurs fourrures au lac Saint-Jean.

Suivant la rivière Temiscamié, qui sort du lac du même nom et va se jeter dans le grand lac en passant par le lac Mistassinis, ou petit Mistassini, sur une distance de six milles, nous traversâmes un lac très tortueux d'environ quatre milles de longueur, puis continuâmes à descendre la rivière pendant six milles, après quoi nous suivîmes une route de portage de deux milles de long et atteignîmes ainsi l'extrémité nord-est du lac Mistassinis le 13 décembre. La direction générale depuis le lac Temiscamié jusqu'à cet endroit est ouest-nord-ouest.

La rivière se continue presque parallèlement au lac et s'y jette du côté est à une trentaine de milles de son extrémité nord et en sort du côté opposé, un peu plus loin vers le nord.

Le lac Mistassinis, ou petit Mistassini a environ cinquante milles de longueur du nord-est au sud-ouest ; il est presque parallèle au grand lac et a d'un à huit milles de largeur, six milles étant a peu près sa largeur moyenne.

Nous descendîmes du côté est jusque près de son extrémité sud-ouest, où nous le traversâmes, et suivant ensuite une route de portage par deux petits lacs d'environ quatre milles de longueur en tout, nous atteignîmes le lac Mistassini à une trentaine de milles au nord-est du poste de la compagnie de la baie d'Hudson. En suivant la rive est, nous arrivâmes au poste le 23 décembre, terminant ainsi une longue et difficile marche en raquettes ayant voyagé pendant les dix derniers jours fort à court de provisions, le thermomètre descendant parfois jusqu'à quarante degrés au-dessous de zéro.

Bientôt après mon arrivée je fis des arrangements avec M. Miller, le chef du poste, qui me donna un logement chez lui, et j'y installai mes instruments, fis des observations météorologiques régulières durant le mois de janvier. Au bout de ce temps, ayant eu plusieurs différends avec M. Bignell au sujet des opérations du parti, je me décidai à retourner à Ottawa et m'étant entendu avec M. Miller pour qu'il continuât les observations météorologiques durant mon absence, je partis le 2 février, accompagné de deux hommes, que M. Bignell envoyait au lac Saint-Jean avec des lettres. En partant du poste, nous nous rendîmes à l'extrémité sud-ouest du lac, traversâmes la hauteur des terres près de là, et, après avoir passé plusieurs petits lacs, arrivâmes à une branche de la rivière du Chef, que nous suivîmes jusqu'à son confluent avec la rivière Chamouchouan, puis nous continuâmes à descendre cette dernière et arrivâmes au lac Saint-Jean le 21 février.

Deux grosses tempêtes de neiges nous assaillirent pendant le voyage, ce qui rendit notre marche tellement difficile qu'il nous fallut abandonner notre tente ainsi que notre poêle de tôle et nous fûmes obligés de coucher dans la neige pendant plus d'une semaine.

La région que nous traversâmes est fort semblable à celle que l'on voit sur la rivière Péribonka, et elle a été décrite par M. McOuat, dans son rapport sur la rivière Mistassini. (Rapport des opérations de la

Commission géologique, 1871-72). Depuis l'exploration de M. McOuat, la contrée a été complètement dévastée par le feu, et il n'y reste plus que quelques touffes d'arbres verts.

Lac Mistassini—Le premier qui ait laissé un compte rendu écrit de ses explorations du lac Mistassini est le Père Charles Albanel, missionnaire jésuite, qui le traversai, en 1672, en allant du lac Saint-Jean à la baie d'Hudson, qu'il atteignit en descendant la rivière Rupert. Le récit suivant de son exploration est emprunté aux *Relations des Jésuites dans le Nouvelle-France*, vol. III, pp. 49-50, intitulé : "Voyage de la Mer du Nord par terre, et la découverte de la baie de Hudson. Mission de Saint-François-Xavier, en 1671 et 1672. Père Charles Albanel :"

"Le 18 (juin) nous entrasmes dans le grand lac des Mistassirinins, qu'on tient estre si grand qu'il faut vingt jours de beau temps pour en faire le tour. Ce lac tire son nom des rochers dont il est remply, qui sont d'une prodigieuse grosseur ; il y a quantité de très belles îles, du gibier et du poisson de toute espèce ; les orignaux, les ours, les caribouxs, le porc-épic et les castors y sont en abondance. Nous avions déjà fait six lieues au travers des îles qui l'entrecoupent, quand j'aperçeu comme une éminence de terre d'aussi loin que la veuë se peut estendre ; je demanday à nos gens si c'estoit vers cet endroit qu'il nous falloit aller ? "Tais-toy," me dit nostre guide, "ne le regarde point, si tu ne veux périr."

"Les sauvages de toutes ces contrées s'imaginent que quiconque veut traverser ce lac se doit soigneusement garder de la curiosité de regarder cette route, et principalement le lieu où l'on doit aborder ; son seul aspect, disent-ils, cause l'agitation des eaux et forme des tempestes qui font transir de frayeur les plus assurés."

C'est là tout ce que le Père Albanel a écrit au sujet de ce lac, et comme il n'a dû en traverser que l'extrémité sud en allant au portage de la rivière Rupert, il ne pouvait parler du reste du lac que par ouïdire. Il a probablement obtenu son idée du lac et du nombre de jours qu'il fallait pour en faire le tour, des sauvages qui habitaient autour, et s'ils n'étaient pas plus véridiques que ne le sont leurs descendants d'aujourd'hui, leur témoignage ne valait pas grand'chose. Six lieues sont à peu près la distance qu'il aurait eu à parcourir en descendant la baie sud-est pour arriver aux îles qui se trouvent en face

de la pointe, à l'endroit où l'on traverse maintenant, et ici les îles sont éloignées d'environ six milles de l'une ou l'autre rive. Il n'a pas dû rester longtemps à Mistassini, car il est arrivé au lac Némiskou, sur la rivière Rupert, le 25 juin, et il faut six jours pour s'y rendre en canot.

Le nom de Mistassini est formé de mots algonquins : " Mista," qui signifie grosse, et " assine ", pierre, et il est ainsi nommé à cause des gros cailloux de gneiss parsemés le long de sa rive occidentale.

Le lac Mistassini est une longue et étroite nappe d'eau, qui s'étend du nord-est au sud-ouest, avec une courbe perceptible entre les extrémités, la concavité de cette courbe étant vers le sud-est. Il est situé entre les 50° et 51° 24' de lat. N., et 72° 45' à 74° 20' de long. O. La longueur en droite ligne, entre les extrémités des baies nord-est et sud-ouest, est de près de cent milles, et la largeur moyenne de sa nappe principale est d'environ douze milles. A chaque bout du lac, il s'avance une longue pointe qui en divise les extrémités en deux profondes baies. Entre ces pointes, et paraissant leur faire suite, il y a une longue chaîne d'îles rocheuses qui, se recouvrant les unes les autres, divisent presque le lac en deux parties, en sorte que l'on peut rarement voir le côté opposé en suivant la rive. Un léger abaissement du niveau actuel du lac donnerait lieu à deux lacs séparés.; car entre les îles l'eau est fort basse et forme un contraste sous ce rapport avec la grande profondeur qui existe entre les îles et les rives de deux côtés. Là, le lac est très profond, car un sondage isolé, fait en traversant, a donné 374 pieds à un endroit qui, me dit-on, n'était pas dans la partie la plus profonde du lac.

La baie qui se trouve au sud-est du lac est appelée Abatagouche. Cette baie, qui a seize milles de longueur à partir de son embouchure est elle-même divisée par une longue pointe en deux autres baies C'est sur cette pointe, à environ quatre milles du bout, que se trouve le poste de la compagnie de la baie d'Hudson.

La partie orientale, appelée la baie de Cabistachouan, court un peu à l'est du sud, sur une ligne irrégulière, pendant une douzaine de milles, la petite rivière à la Perchaude (Little Perch River) s'y jetant dans le fond. La partie occidentale est beaucoup plus grande et plus irrégulière. Elle s'avance vers le sud pendant seize milles, une petite rivière venant du lac Wakinitche y entrant à cette distance. Un bras latéral de la baie court à l'ouest pendant plus de dix milles. La largeur

générale de la baie d'Abatagouche est d'environ cinq milles. La baie sud-ouest, ou de Pounichouan, sur une distance de vingt milles à partir de son entrée, a une largeur moyenne d'environ cinq milles. Ses rives sont échancrées par de plus petites baies et sa surface est couverte d'îles, variant de six milles de longueur sur un mille et demi de largeur, jusqu'à de simples cailloux. Après les vingt premiers milles, la baie se rétrécit à une largeur moyenne de moins d'un demi-mille et elle se continue dans une direction nord-ouest sur une longue distance, car nous n'en avions pas atteint le fond après l'avoir remontée de quatorze milles. Les sauvages disent qu'une grande rivière se jette dans le lac à la tête de cette baie. Les baies du nord-est et du nord-ouest ne sont pas aussi profondes que celles du sud, et la distance du bout de la pointe a l'embouchure de la rivière Papasqutsatie, gros cours d'eau qui entre à la tête de la baie nord-ouest, est de quinze milles, avec une largeur moyenne d'un peu plus de quatre milles. De l'embouchure de la rivière Toquaoéo, qui entre dans la baie nord-est à sa tête, au bout de la pointe, la distance est de dix-neuf milles et sa largeur moyenne est de moins de quatre milles. Par cette rivière, une route canotable se rend jusqu'à un poste de la compagnie de la baie d'Hudson, appelée Nitchicoune, située sur un bras de la grande rivière de l'est (East Main River) vers le nord-est. Ce cours d'eau baisse rapidement durant la saison sèche, faisant exception aux autres rivières qui se déchargent dans le lac, lesquelles, sortant elles-mêmes de grands lacs, ne sont pas beaucoup affectées par les pluies locales.

Outre celles qui viennent d'être mentionnées, la grande rivière qui part du lac Témiscamié, en passant à travers le lac Mistassinia, entre dans le lac du côté est, à une vingtaine de milles du fond de la baie nord-est. Presque vis-à-vis cette rivière, du côté ouest, il y entre un cours d'eau plus petit, appelé la rivière Wabassinon.

La rive du lac est échancrée par de nombreuses plus petites baies et il y a beaucoup d'îles le long de ses bords. Les rives du lac sont pour la plupart rocheuses, sans marais ou grèves, ce qui explique l'absence d'échassiers ou de canards herbivores en grands nombres. La berge occidentale s'élève de trente à soixantepieds au-dessus de la surface de l'eau et en beaucoup d'endroits elle est perpendiculaire. La berge orientale n'est pas aussi élevée et monte plus graduellement.

Au sud du Mistassini, et courant vers le nord-est, il y a une crête de collines qui forment un escarpement d'environ 300 pieds de hauteur

et constituent la hauteur des terres ou ligne de partage entre les eaux qui vont se jeter dans le Saint-Laurent et celles qui se dirigent vers la Baie d'Hudson ; elle forme aussi la ligne de division entre la province de Québec et le territoire du Nord-Ouest. Au nord, il y a une autre chaîne qui passe à moins de dix milles du lac et se dirige vers l'ouest. La plus haute de ces collines ne s'élève pas à plus de 500 pieds au-dessus du niveau du lac.

Le terrain, dans le voisinage du lac, est en général légèrement ondulleux, avec des collines arrondies, s'élevant de trente à soixante pieds au-dessus du niveau de l'eau, et il est parsemé de nombreux petits lacs et marais.

Ainsi qu'on le verra par le résumé qui suit, compilé des observations météorologiques quotidiennes prises au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, sur le lac Mistassini, lesquelles sont données en détail à l'annexe III, le climat rend la contrée avoisinante impropre à l'agriculture, car il y gèle tous les mois, excepté en juillet.

On me dit que la saison de 1885 a été une bonne moyenne du climat ici, excepté que les pluies ont été excessives.

Résumé des observations météorologiques, lac Mistassini, 1885.

—	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Juin.	Juillet.	Août.
Température moyenne...	—18.5	—00.1	01.9	25.3	42.3	53.1	59.9	56.7
Température maximum..	16	36	35	54	85	79	76	81
Température minimum..	—56	—46	—47	—19	08	30	39	31
Variation mensuelle....	72	85	82	73	77	49	37	50
Moyenne de la température maximum.....	—05.1	11.1	—16.6	30.6	52.6	64.7	67.0	63.1
Moyenne de la température minimum.....	—31.6	—09.2	—18.0	16.0	29.3	39.4	49.8	45.7
Moyenne de la variation quotidienne.....	—26.5	20.3	34.6	14.6	24.3	25.3	17.2	23.4
Nombre de jours de pluie.	.....	.....	.....	4	17	20	.....	21
Nombre de jours de neige.	12	10	13	8	2	2	.....	.....
Nombre de jours de beau temps.....	12	16	19	16	12	12	.....	9
Direction résultante du vent.....	N. 45° E.	N. 56° E.	N. 74° E.	N. 20° E.	N. 43° O.	S. 80° O.	S. 40° O.	S. 67° O.

La neige couvre la terre vers le milieu d'octobre et y reste tard en mai, tous les petits lacs étant congelés durant ce temps. La nappe principale du lac Mistassini fait exception, car par suite de sa profondeur et de la lenteur du changement de sa température qui en résulte, la glace ne s'y forme généralement pas avant le 20 décembre et il n'est libre qu'une couple de semaines après les autres lacs au printemps.

Durant les mois d'été, le ciel est nuageux la plus grande partie du temps et il est accompagné de pluies brumeuses et de gros orages avec tonnerre. Le sol de la région qui recouvre le bassin de calcaire, dans le voisinage du lac Mistassini, est une terre sablonneuse avec sous-sol argileux, et il produirait de bonnes recoltes dans un climat plus favorable.

Sur la nappe principale du lac et vers le nord, la saison d'été est plus courte et plus froide que dans le voisinage du poste. Durant le mois de juillet, les terrains bas qui bordent le lac étaient solidement gelés à moins d'un pied de la surface, partout où les arbres étaient un peu touffus. Cette différence marquée est incontestablement due au voisinage d'une aussi grande nappe d'eau froide, qui abaisse la température générale de l'air durant les parties les plus chaudes de l'année. Le sol qui recouvre les gneiss et schistes laurentiens est léger et sablonneux et il n'y en a généralement qu'une couche mince sur ces roches.

Au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, l'endroit le plus favorable à l'agriculture sur le lac, on ne réussit à faire qu'une pauvre récolte de pommes de terre tous les ans. Elles sont petites, car les tiges sont toujours gelées avant qu'elles ne mûrissent. Au printemps, aussitôt que la terre eût été dégelée, je semai des pois de jardin, des haricots, du maïs et des navets. Le 20 août, les pois commençaient à remplir les cosses, les fèves étaient en fleurs et le maïs n'avait que dix-huit pouces au-dessus de terre ; les navets seuls venaient bien. Je crois qu'on a semé de l'orge ici, mais elle n'a pas mûri. Une liste complète des arbres et plantes avec leurs distributions est donnée à l'annexe II par M. Macoun, et j'ajouterai seulement que je n'ai pas vu d'arbres d'une valeur commerciale près du lac. Sur les hauteurs, à l'extrémité sud, il y avait de l'épinette blanche, du tremble, du sapin et du bouleau rouge, dont quelques-uns avaient dix-huit pouces de diamètre

à trois pieds de terre. Les savanes sont couvertes d'une épaisse venue de petites épinettes noires et rouges et les petites étendues de terrain brulé sont généralement boisées de pin gris de seconde venue.

M. Macoun, dans son rapport, donne aussi une liste des oiseaux trouvés autour du lac (annexe I).

Les eaux du Mistassini et de tous les grands lacs voisins sont remplies de poissons. Les principales espèces sont la truite de lac, la truite de rivière, le poisson blanc, le brochet, le doré et la carpe, qui sont tous très gros et d'excellente qualité. Ces pêcheries auraient une grande valeur commerciale si on pouvait y avoir accès par un chemin de fer. Le poisson est le principal aliment des sauvages autour du lac. Pendant la saison du frai, en automne, lorsque le poisson vient dans l'eau basse, il s'en prend de grandes quantités dans des filets et on le fait fumer pour l'approvisionnement d'hiver. En hiver, on prend le poisson à la ligne, dans des trous ouverts dans la glace. Les gens de la compagnie de la baie d'Hudson en prennent et salent aussi une grande quantité.

Description générale de la rivière Rupert—Comme le voyage du lac Mistassini au comptoir de Rupert fut très prompt et que par conséquent de grandes étendues de pays furent traversées en peu de temps, je vais donner ici quelques extraits de mon journal quotidien tenu en route :

22 *août*—M. Macoun et moi partons du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson à Mistassini à 4 heures p. m., dans un grand canot, avec dix hommes aux avirons, et campons pour la nuit au "Gros-Détroit," à dix-huit milles du poste.

23 *août*—Partis au point du jour et traversé du côté ouest du lac ; remonté la rive jusqu'à la baie du Portage, éloignée de dix milles de la décharge de la rivière. Ici, passant sur une crête rocheuse basse, par un portage long de deux cents verges, nous entrons dans la rivière Rupert et la descendons pendant dix milles, dans une direction N. 16° O., jusqu'à un petit portage qui traverse une longue pointe et qui évite de gros rapides dans la rivière. Campé sur le portage.

La décharge du lac Mistassini a environ cent verges de largeur. Immédiatement au-dessous de la décharge, la rivière s'élargit et forme

de nombreux chenaux entre les îles dont elle est couverte. La rivière a une largeur variant d'un quart de mille à deux milles et elle est remplie d'îles jusqu'au dernier portage. Le terrain avoisinant est presque plat avec des collines basses et arrondies, qui ne dépassent jamais cinquante pieds d'élévation au-dessus du niveau de la rivière. Le bois est principalement de l'épinette noire et du bouleau rouge, avec tremble, épinette rouge et pin gris—tous petits et n'ayant jamais plus de six pouces de diamètre à trois pieds de terre. Le bois est brûlé près des portages.

24 *août*—Continué à descendre la rivière, qui se rétrécit maintenant à une largeur variant de cent verges à un mille avec un courant vif et plusieurs petits rapides que l'on rachète par des portages en remontant. La rivière est toujours encombrée de petites îles rocheuses. Distance parcourue aujourd'hui, trente milles, dans une direction générale nord. Le terrain n'est pas aussi plat que celui passé hier, quelques collines s'élevant de 75 à 100 pieds au-dessus de la rivière. Le bois dominant est l'épinette noire, le bouleau, le pin gris et l'épinette rouge, tous petits. La plus grande partie du côté ouest a été incendiée et est couverte d'une seconde venue de bouleau rouge. La rive nord-est n'est pas brulée et l'épinette noire prédomine.

Un gros vent de l'ouest, avec des orages, a duré toute la journée, rendant la marche très froide et désagréable.

25 *août*—Continué à descendre la rivière pendant onze milles jusqu'au lac Miskittenow, à l'extrémité est duquel passe la rivière. Ce lac a sept milles de longueur—direction ouest—et une largeur moyenne d'un mille et demi. Du côté nord de l'extrémité ouest, il y a une colline d'environ 300 pieds de hauteur, qui constitue un point de repaire saillant et est appelée la montagne de Miskittenow.

Quittant la rivière, nous passons à l'extrémité supérieure du lac, et de là, par un portage de 1,100 verges, au lac Kanataïkow. Passant à travers ce lac, qui est très tortueux, pendant neuf milles, nous traversons un portage, long d'un quart de mille, jusqu'à un petit lac appelé Kakomenhane, et par celui-ci—trois milles—jusqu'au portage de l'autre bout, où nous campons pour la nuit. Direction générale de la marche d'aujourd'hui, N. 55° O. La région traversée était plus raboteuse que celle d'hier, avec collines arrondies s'élevant de cent à trois cents pieds au-dessus du niveau général.

Le bois consiste en petite épinette blanche, bouleau, pin gris et épinette rouge, la plupart de seconde venue.

26—Levé le camp au point du jour et, traversant le portage, long de 250 verges, nous entrons dans le lac Wabistan, tête de la branche à la Martre de la rivière Rupert. Nous suivons ce lac pendant huit milles, jusqu'à sa décharge, par un petit ruisseau de 300 verges de longueur, puis traversons un petit lac d'un mille et quart et descendons la rivière deux milles et quart, jusqu'à un autre petit lac, et ensuite pendant treize milles par le lac Mork-how-astook. Nous passons ensuite par sept petits lacs reliés par la rivière. Distance totale, quarante-sept milles ; direction, No. 60°O. Bois très petit et pour la plupart de pin gris de seconde venue, avec épinette noire et bouleau.

27 *août*—Continué à descendre la rivière à la Martre, passant trois petits lacs en treize milles jusqu'au lac de Jacob, et par celui-ci pendant onze milles. Ses rives sont en brûlis et couvertes de gros cailloux. D'ici, nous descendons dix milles par la rivière jusqu'au lac de Robert, campant à sa décharge, à cinq milles de l'entrée. Distance totale, quarante milles ; direction, N. O. Le pays est plus plat qu'hier, aucune colline ne dépasse cent cinquante pieds d'élévation. On voit beaucoup plus de terrain incendié que les jours précédents. Le bois est très petit, aucun arbre n'ayant plus de six pouces de diamètre à trois pieds de terre, et consiste principalement en épinette noire. On vit quelques petits sapins sur la berge basse de la rivière, dans l'après-midi.

28 *août*—Forte gelée la nuit dernière. Voyagé toute la journée sur la rivière à la Martre, passant à travers quatre lacs, appelés respectivement Ka-wé-wat-in-ou, Te-say-kow, Cooper et aux Mouettes (*Gull*) ; fait aussi des portages le long de plusieurs petits rapides. Distance totale, trente-six milles ; direction, N. O. Terrain plus plat qu'hier et fortement boisé d'épinette noire et rouge, avec un peu de bouleau. Pas beaucoup de brûlis. Sol pauvre et marécageux ou roches nues.

29 *août*—Continué à descendre la rivière à la Martre, passant cinq petites chutes par des portages, la pente totale en dix-sept milles étant de 110 pieds.

Ici, la rivière à la Martre entre dans la rivière Rupert. En descendant celle-ci, qui a une largeur moyenne d'un demi-mille ici, nous passons la branche Nitchicoune, à deux milles et demi plus bas.

Les canots qui vont au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, à Nitchicoune, sur la grande rivière de l'Est (*East main*), quittent ici la Rupert et suivent la Nitchicoune en traversant une série de lacs semblables à ceux que l'on passe sur la Martre.

En descendant la Rupert, dont le courant est fort, pendant six milles, on passe une chute et un rapide de vingt pieds par un portage d'un demi-mille ; la rivière court ensuite avec un courant vif pendant trois milles, jusqu'à l'entrée du lac Némiskow. Descendant ce lac pendant huit milles, nous campons sur une petite île, où la compagnie de la baie d'Hudson a emmagasiné des provisions pour les sauvages qui hivernent dans le voisinage. La contrée parcourue aujourd'hui était beaucoup plus basse que celle d'hier, étant presque plate ; le bois à peu près le même, avec plus de bouleau et de tremble de seconde venue et de petites dimensions. Le lac Némiskow est encombré par les détritus charroyés par la rivière jusqu'à deux milles au delà de l'endroit où nous campons et est caractérisé par des îles basses et des bancs de sable, couverts de broussailles, de saules et de joncs, à travers lesquels il passe un chenal d'un demi-mille de largeur.

30 *août*—Descendu le lac jusqu'à un campement des sauvages, venus du comptoir de Rupert, qui étaient occupés à pêcher et fumer de petits esturgeons pour leur hiver. Repartis à 2.30 p. m. et suivi la baie nord-est pendant six milles et demi, jusqu'à la plus petite décharge.

Le lac Némiskow est formé de trois profondes baies, formant un Y, chacune ayant à peu près quinze milles de longueur et une largeur moyenne de trois milles. La rivière Rupert y entre par la baie sud-est et sort à peu près à la moitié de la baie nord-est, ayant deux décharges, la plus grosse étant à plusieurs milles plus au nord que la petite. Une grande rivière se jette dans la baie sud-ouest et forme la route des canots pour aller à Washwanaby, poste de la compagnie de la baie d'Hudson sur la rivière Notaway. Plusieurs autres grands cours d'eau se jettent aussi dans le lac.

La contrée environnante est comparativement plate, étant plus élevée au sud-ouest, où les collines ont probablement une élévation de 200 pieds au-dessus de l'eau. Au nord et à l'est, elle est beaucoup plus basse et marécageuse. L'eau du lac est peu profonde.

Le père Albanel dit, dans les *Rélations des Jésuites*, qu'il faut dix jours pour faire le tour du lac et qu'il est entouré de hautes montagnes formant un demi-cercle du sud au nord. Passant par la plus petite décharge, nous la descendîmes de deux milles jusqu'à un portage de 600 verges de longueur, qui rachète un rapide et une chute de quarante pieds. Campé au bout du portage. Le bois était un peu meilleur qu'hier, avec des touffes de tremble et de bouleau le long du lac, et pas de terrain brulé.

31 *août*—Continuant à descendre la rivière, nous atteignons la principale décharge par un portage d'un quart de mille de longueur, qui rachète un rapide de dix pieds de chute, à une distance de quatre milles et demi du campement; la direction générale du lac Némiskow, à cet endroit, est N. 20° O. La rivière descend maintenant avec un fort courant et de petits rapides, sur vingt-six milles, dans une direction N. 50° O., jusqu'à la chute de la Farine-d'Avoine (*Oatmeal Fall*). Celle-ci, comme les autres chutes sur la rivière, consiste en une cascade perpendiculaire et de gros rapides au bas.

On passe la chute de la Farine-d'Avoine par un portage d'un mille et quart de longueur. Plus bas, à une distance de deux milles trois-quarts, il y a une autre chute de trente-cinq pieds de hauteur, appelé le Castor-Blanc, qui nécessite un portage d'un demi-mille. Au delà de celle-ci, la rivière coule rapidement pendant sept milles et demi, ou nous campâmes pour la nuit.

Jusqu'à la chute de la Farine-d'Avoine le terrain était très plat, mais ensuite la rivière passe dans une vallée dont les flancs ont de trente à cinquante pieds de hauteur. En amont de celle-ci, nous n'avons pas vu de vallée distincte. Le bois devient plus gros et meilleur à mesure que nous descendons et nous n'avons pas vu de bois brulés, excepté sur les portages et entre les chutes de la Farine-d'Avoine et du Castor-Blanc.

1er *septembre*—En descendant la rivière, entre des berges de vingt à cinquante pieds de hauteur, pendant six milles, nous arrivons au premier portage des "Quatre." Ce portage, qui a trois quarts de mille de longueur, rachète un gros rapide et une chute de cinquante pieds. A un demi-mille plus bas se trouve le second portage, sur une chute de soixante et quinze pieds; ensuite, à trois quarts de mille plus loin, il y a une troisième chute de cinquante pieds, qui nécessite un portage

d'un demi-mille, puis on descend un gros rapide jusqu'au dernier portage, pour éviter des rapides dont la pente est de trente pieds dans un espace d'un quart de mille.

Aujourd'hui le terrain était plus élevé et le sol meilleur. Le bois était aussi beaucoup plus gros. Nous avons vu du peuplier baumier pour la première fois depuis que nous avons quitté le Mistassini et aussi du sapin, à l'exception de quelques arbres sur la rivière à la Martre, mentionnée plus haut. Observé de l'épinette blanche, ayant un diamètre de vingt pouces à trois pieds de terre, sur les portages des Quatre. Bien peu de bois brûlé. La contrée semble descendre par une suite de terrasses basses, semblables à celles que l'on voit sur les bords du fleuve Saint-Laurent, chaque chute de la Rupert paraissant être causée par le passage de la rivière sur un escarpement.

2 *Septembre*—La rivière descend pendant sept milles avec un courant modéré et un petit rapide, long de trois quarts de mille, jusqu'au portage Shekash, long d'un mille et quart, qui rachète un rapide et une chute de soixante et quinze pieds. Au delà de ce point, le courant modéré se continue pendant dix milles, où l'on passe par une autre chute de vingt pieds, par le portage des Chats, long d'un quart de mille. La rivière coule ensuite tranquillement pendant onze milles, jusqu'à un autre rapide de vingt pieds, où nous campons. Jusqu'au portage des Chats, la rivière passe entre des berges d'argile, de vingt à quarante pieds de hauteur, fortement boisées de gros tremble et d'épinette blanche ; plus bas le terrain devient très plat et marécageux et il est couvert de petite épinette noire et rouge, et de tremble de seconde venue. Direction générale suivie aujourd'hui, N. 70° O.

3 *Septembre*—Partis à bonne heure ce matin, descendant le rapide du Plum-pudding, long d'un mille et demi, avec quinze pieds de pente et ensuite deux milles jusqu'au rapide de la côte à la Boucane (*Smoke Hill*), qui descend de vingt et un pieds, et passés par un portage d'un mille. En bas de ce rapide, le courant est modéré pendant dix milles, après quoi nous sautons le dernier rapide, d'un mille de long et de dix de chute, rempli de gros cailloux et nous arrivons au comptoir de Rupert, un mille plus loin.

Le comptoir de Rupert est situé à l'embouchure de la rivière qui se jette dans la baie de Rupert, prolongement de la baie James.

A cet endroit, la rivière a plus d'un demi mille de largeur et décharge un volume d'eau que l'on estime être égal à celui de la rivière des Outaouais, à Ottawa. La contrée, entre le rapide du Plum-pudding et l'embouchure de la rivière, est très plate et marécageuse, couverte de bois d'assez bonne grosseur. Le sol est principalement d'argile forte et est généralement trop humide et trop froid pour les fins agricoles.

Au comptoir de Rupert, on cultive les légumes potagères avec assez de succès ; on y sème aussi de l'orge, mais elle mûrit rarement, à cause de la brièveté de la saison et des gelées durant l'été. Nos opérations de la saison se terminaient ici et nous nous préparâmes à revenir à Ottawa. Nous ne pûmes partir, cependant, que le 9, alors que nous traversâmes le bas de la baie James jusqu'à la factorerie de l'Orignal, distance de cent-vingt milles, dans un grand canot, avec six hommes. L'eau de la baie est très basse, tellement que, lorsque la marée se retire, on ne voit rien que des battures de vase.

Ayant été retardés par de gros vents, nous n'atteignîmes la factorerie de l'Orignal que le 14. Ayant alors changé notre canot pour un plus petit, avec trois hommes, nous remontâmes la rivière de l'Orignal, le lendemain, et arrivâmes au lac du Chien, à la hauteur des terres, le 29. Ici prenant le chemin de fer Canadien du Pacifique, nous arrivions à Ottawa le 2 octobre.

(*A. P. Low*, octobre 1885)

DU LAC SAINT-JEAN AU LAC MISTASSINI

Partis du lac Saint-Jean, comme je l'ai déjà dit, le 13 juillet, nous montâmes la Mistassini sur un parcours de cent cinq milles jusqu'à un point situé dans une direction N. 13° O. à une distance de quatre-vingts milles de l'embouchure, en droite ligne. A ce point nous laissâmes la rivière à l'ouest, et nous commençâmes notre exploration ; la rivière Mistassini avait été antérieurement visitée par M. Blaiklock, A. P. La distance de ce point au lac Mistassini, en ligne droite, est de soixante et un milles, dans une direction N. 50° O., bien que la distance mesurée soit d'environ quatre vingt-dix milles. Nous arrivâmes au lac à l'extrémité d'un bras long et étroit appelé la baie de Cabistachouan et à environ neuf milles au nord-est de l'extrémité sud de la baie d'Abagatush, où vient toucher la ligne de M. Richardson.

La première partie de notre exploration—entre la rivière Mistassini et le lac du même nom—peut se diviser en trois sections. La première s'étend de la rivière du Chef qui, d'après le rapport de M. Richardson, est le bras principal de l'Ashuapmouchouan, sur une distance en droite ligne, de vingt-huit milles, dans une direction N. 80° O. A peu près à mi-chemin la ligne traverse la rivière Wassiemska, qui semble aussi considérable que la Mistassini, où elle se jette. La seconde section est celle qui va du point mentionné en dernier lieu jusqu'à la hauteur des terres entre le bassin du Saint-Laurent et celui de la baie d'Hudson, distance d'environ trente milles, dans une direction N. 25° O. La rivière du Chef, à environ un mille en amount du point où notre ligne la rencontre, forme deux bras de dimensions à peu près égales. Nous avons exploré le bras le plus à l'ouest sur un parcours d'environ vingt milles en amont du point de bifurcation. La direction générale est presque nord-sud. Telle est aussi la direction de presque tous les petits cours d'eau qui se jettent dans l'Ashuapmouchouan, entre ce point et la hauteur des terres et dont plusieurs sont coupés obliquement par la ligne mentionnée en dernier lieu. Cette ligne et la précédente se touvent tout entières sur la série laurentienne. Les roches sont, en général, composées de gneiss micacé, à grain assez fin, de couleur grise et d'une quantité considérable de gneiss hornblendique vert sombre, ordinairement en assises d'un pouce à un pied d'épaisseur. Le gneiss rouge est rare. Le plongement se maintient vers l'est ou le sud-est et l'angle d'inclinaison est généralement considérable ; souvent même les strates ont une attitude verticale. Il y a une relation remarquable entre la conformation particulière de la surface et la direction uniformément nord et sud des strates. Dans toute la région de la rivière Mistassini, jusqu'à la hauteur des terres et deux ou trois milles au delà, autant que nous avons pu le constater en suivant notre ligne de traverse, la surface présente des arêtes étroites dont la direction est presque nord et sud ou nord-est et sud-ouest. Ces arêtes ont rarement plus de trois cents pieds et, souvent, cent pieds à peine au-dessus du niveau général. La direction des rivières concorde généralement avec cette configuration et les petits cours d'eau que l'on trouve dans toutes les vallées forment souvent des lacs larges d'un quart de mille à un demi-mille et longs peut-être de plusieurs milles. Ces lacs sont si nombreux que, du sommet de la montagne aux Grenouilles, qui s'élève à une hauteur d'environ 350 pieds et est située vers le milieu de la seconde des deux lignes sus-mentionnées, j'ai compté plus de quarante de ces lacs dans un rayon de six ou huit milles.

Le reste du parcours, entre la hauteur des terres et le lac Mistassini, forme la troisième section de la ligne d'exploration. La distance, en droite ligne, n'est que de cinq milles et demi et la direction est N. 60° O. L'arête formant le plateau à environ dix chaînes de largeur et au point où nous la traversâmes, il y a un petit lac de chaque côté ; celui du sud-est se décharge par un affluent de l'Ashuapmouchouan et l'autre va se jeter dans la rivière Rupert, en passant par le lac Mistassini. Ces deux petits lacs sont presque sur le même niveau et à soixante pieds seulement au-dessous du point le plus élevé de la ligne de faîte. Nous descendîmes jusqu'à un mille du lac Mistassini par une petite rivière rapide, appelée la petite rivière à la Pêche. A trois milles environ du lac, ce cours d'eau passe sur un escarpement de plus de soixante pieds faisant face au nord-ouest et dominant une région unie qui s'étend dans cette direction jusqu'à perte de vue. Dans cet escarpement, la roche est du gneiss gris, semblable à celui qui a été déjà décrit et plongeant environ S. 65° E. ∢ 50°. A environ un mille à l'ouest, à deux milles du lac, on rencontre des calcaires durs, gris-bleuâtre. Ce sont les calcaires aplattis du lac Mistassini, que M. Richardson désigne dans son rapport comme le plus septentrional des groupes traversés par sa ligne d'exploration.

A environ mi-chemin entre le dernier affleurement de gneiss et le premier affleurement de calcaire, distance, comme je l'ai déjà dit, d'un mille environ, il y a de petits affleurements d'une roche feldspathique rougeâtre, d'apparence brecciolaire, présentant des veines calcaires et contenant une quantité considérable d'un minéral stéatiteux. Cette roche occupe de très près la position dans laquelle on pouvait espérer trouver le second groupe de M. Richardson, qui comprend les strates cuprifères et peut représenter quelques-uns des conglomérats de ce groupe ; mais s'il ne les représente pas, nous n'avons point observé de roche de cette série. Nous n'avons rien vu de semblable aux schistes chlorités des lacs Chibogomou et Wakinitchee qui, sur le premier de ces lacs, d'après M. Richardson, contiennent des gisements importants de minerai de cuivre.

Les explorations sur le lac Mistassini constituent la seconde partie de nos travaux de la saison. Nous avons mesuré, sur ce lac, une côte d'environ cent cinquante milles, où il n'y a point de baie dont la largeur soit moindre d'un mille. Le corps du lac est très allongé dans une direction S. O.—N. E., avec une courbe sensible entre

l'extrémité sud-ouest et le point le plus éloigné que nous ayons aperçu; la concavité de la courbe est tournée vers le sud-est. Un langue de terre longue et tourmentée, ayant plus de vingt milles de long et partant de l'extrémité sud-ouest, divise cette partie du lac en deux sections, dont celle qui est le plus au sud-est présente plusieurs bras longs et étroits qui sortent de la direction générale et s'étendent du nord au sud. On aperçoit de loin une série d'îles longues et étroites qui s'étend sur plusieurs milles dans la même direction, au delà du point susmentionné et semblent parallèles au plus grand axe du lac. Nous fîmes nos mesurages autour de la longue pointe jusqu'à la tête de la baie, qui se trouve au nord-ouest et s'appelle la baie de Poonichuan et, de là, nous suivîmes la côte nord-ouest du lac sur un parcours d'environ soixante et dix milles, à partir de l'extrémité sud-ouest. Comme, de ce point, nous n'apercevions point la terre en regardant vers le nord-est d'une hauteur d'environ quarante pieds au-dessus du niveau de l'eau, il est probable que la longueur du lac est d'au moins cent milles. Toutefois il semble ne pas excéder quinze milles de largeur, à moins que cette largeur n'augmente beaucoup au delà du point que nous pouvions apercevoir.

Toutes les roches que nous avons vues sur le lac sont des calcaires aplatis déjà mentionnés. Il plongent rarement à un angle de plus de vingt dégrés et bien qu'ils soient tourmentés par de petites ondulations, leur direction générale semble suivre celle du lac. Ces strates semblent exister sur toute l'étendue occupée par le lac, mais le long de la côte nord-ouest, ils sont bornés par le gneiss laurentien. Il semble ne pas s'étendre beaucoup au delà du lac dans la direction sud-ouest et il est probable qu'ils sont interrompus par la réunion du gneiss laurentien et des roches que M. Richardson place dans le second groupe.

La nature du sol est à peu près telle que M. Richardson l'indique et je n'ai rien d'important à ajouter sur ce point, bien que j'ai pris des notes copieuses, qui trouveront place dans un rapport plus détaillé après qu'on aura fait une exploration plus complète.

(*Walter McOuat*, 9 mai 1871)

VOYAGE A LA BAIE D'HUDSON PAR LE SAGUENAY, PAR LE P. ALBANEL, EN 1671-72

Je me rendis à Tadoussac, dit-il, le 8e jour d'aoust, où je me vis obligé de soustenir beaucoup de combats, pour rompre les oppositions qu'apportèrent les sauvages à cette entreprise.

L'affection de ce bon homme ne s'arresta pas là, il voulut nous embarquer avec nos pacquets dans sa chaloupe, comme estant plus commode que nos canots, et nous conduire avec ses gens à quarante lieues de là.

Nous en avions déjà fait quinze, voguant sur la rivière du Saguenay, quand nous fismes rencontre de deux canots qui descendoient, dans l'un desquels estoit un homme, qu'on presumoit sçavoir les chemins de la mer, puisqu'il n'y avoit pas plus de huit ans qu'il en estoit venu. Après luy avoir fait entendre nostre dessein, je le priay de nous vouloir servir de guide, mais l'experience du passé luy faisant craindre l'advenir, il sexcusa long-temps sur la difficulté des chemins ; il luy fallut pourtant ceder à l'instance de nostre conducteur.

Nous partismes donc tous ensemble le 22, et ayant eu le vent contraire, nous fusmes quatre jours à nous rendre à Chegoutimit. Nous y restâmes trois jours.

Le 29, après avoir fait un present considerable à ces bons sauvages, qui nous avoient portez dans leur chaloupe jusques icy, et les avoir remerciez de tous les bons services qu'ils m'avoient charitablement rendus, nous montâmes en canot, pour franchir les premiers rapides qui se presentèrent, jusqu'au lac de Kinougami, où nous arrivâmes le lendemain, et où je trouvay deux cabanes de sauvages de Sillery, qui furent bien réjouis de trouver cette occasion de faire leurs devotions, de se confesser et de communier.

Le 1er de septembre, nous couchâmes au delà d'un petit lac qu'on appelle Kinougamichis, renommé pour la multitude de grenouilles à longues queues qui l'habitent, et qui y font un croacement continuel ; on tient qu'elles sont fort venimeuses, quoy qu'en ces païs les crapaux, les serpens et les vipères ne le soient pas.

Le 2, nous logeâmes sur l'entrée du lac S. Jean, nommé Pingagami, qui a 30 lieues de longueur, 10 de largeur, 12 rivières entrent dans ce lac, et il y en a qu'une seule qui en sorte, laquelle forme cette belle et

grande rivière qu'on appelle le Saguenay. Ce lieu est beau, les terres sont fort unies et paroissent bonnes, il y a de belles prairies, c'est le pais des loutres, des orignaux, des castors et principalement du porc-épic ; c'est pour cela que les sauvages qui y font leur residence s'appellent Kakouchac, prenant leur nom du mot Kakou, qui en leur langue signifie porc-épic ; c'estoit autrefois l'endroit où toutes les nations qui sont entre les deux mers, de l'est et du nord, se rendoient pour faire leur commerce ; j'y ay veu plus de vingt nations assemblées. Les habitans ont esté extrêmement diminuez par les dernieres guerres qu'ils ont eues avec l'iroquois, et par la petite vérole, qui est la peste des sauvages ; maintenant ils commencent à se repeupler par des gens des nations estrangères, qui y abordent de divers costez, depuis la paix. Nous arrestâmes là trois jours pour faire provisions de vivres, qui commençoient déjà à nous manquer.

Le 7, nous gagnâmes le bout du lac. Le bonheur voulut que je fisse rencontre de deux sauvages, qui nous accommodèrent de deux fusils propres pour la chasse, quatre des nostres estans inutiles.

La saison estant trop avancée pour se rendre à la mer avant les neiges et les glaces, par lesquelles nous fusmes arrestez le dernier jour d'octobre, nos sauvages choisirent ce lieu pour y passer l'hyver, à cause de la chasse, qui s'y trouve abondante.

Mais il est temps de reprendre la suite de nostre voyage. Le printemps avait déjà succedé aux rigueurs de l'hyver, les rivières estoient libres, les glaces s'estoient écoulées, quand il fallut entrer dans des contestations avec nos conducteurs, au sujet de nostre entreprise.

Ce fut le premier de juin 1672, que nous partismes de Nataschegamiou pour continuer nostre route, au nombre de dix-neuf personnes, dont il y avait seize sauvages et trois français, dans trois canots. nous eusmes six journées de rapides ; il falloit faire monter presque continuellement le canot contre le fil de l'eau, bien souvent il falloit mettre pied à terre, marcher dans les bois, grimper sur des rochers, se jetter dans des fossez, et remonter sur des éminences escarpées à travers des touffes d'arbres, dont les branches nous déchiroient nos habits, et d'ailleurs nous estions extrêmement chargez ; ensuite, nous fusmes arrestez deux jours par des pluyes.

Le neuvième donna grand exercice à nostre patience, à raison d'un portage fort difficile, soit pour sa longueur, que quelques-uns font de quatre lieues, soit pour les mauvais chemins, ayant toujours l'eau jusqu'à my jambes, et par fois mesme jusqu'à la ceinture, pour passer et repasser des ruisseaux, qui passent au milieu d'une vaste campagne, qu'il faut traverser pour la rivière de Nikoubau, qui est au sor-oüest de celle qu'on quitte. Les sauvages mesme apprehendent cette journée comme pleine de fatigues et de perils.

Le dixième, sur les six heures du matin, nous arrivâmes à Paslistaskau, qui divise les terres du nord et du sud ; c'est une petite langue de terre d'environ un arpent en largeur, et deux en longueur. Les deux bouts de cette pointe sont terminez par deux petits lacs, d'où sortent deux rivières : l'une descend à l'est, et l'autre au nor-oüest ; l'une entre dans la mer à Tadoussac par le Saguenay, et l'autre dans la baye de Hutson par Nemeskau, où est le milieu du chemin entre les deux mers. Sur le soir, nous fismes rencontre de trois Mistassirinins dans un canot, qui estoit en fort bon estat ; ils venoient au devant de nous, ayant aperçu de grandes fumées que nous faisions de temps en temps approchant de cette nation, pour signal de nostre arrivée.

Le 15, tous les particuliers nous regalèrent à leur mode, et je continuay à faire nos fonctions, et à les intruire.

Le 16, après avoir dit la sainte Messe, nous partismes et arrivâsmes à Kimaganusis. Le 17, à Pikousitesinacut, c'est-à-dire, au lieu où l'on use les souliers, c'est ainsi qu'il est nommé pour expliquer la difficulté du chemin.

Le 18, nous entrasmes dans ce grand lac des Mistassirinins, qu'on tient être si grand, qu'il faut vingt jours de beau temps pour en faire le tour ; ce lac tire son nom des rochers dont il est remply, qui sont d'une prodigieuse grosseur ; il y a quantité de très belles îles, du gibier, et du poisson de toute espèce ; les orignaux, les ours, les caribous, le porc-épic, et les castors y sont en abondance. Nous avions déjà fait six lieues au travers des îles qui l'entrecoupent, quand j'apperceus comme une éminence de terre, d'aussi loin que la veuë se peut étendre ; je demanday à nos gens, si c'estait vers cet endroit qu'il nous fallait aller ? Tais-toy, me dit notre guide, ne le regarde point, si tu ne veux périr. Les sauvages de toutes ces contrées s'imaginent, que quiconque veut traverser ce lac se doit soigneusement garder de la curio-

sité de regarder cette route, et principalement le lieu où l'on doit aborder ; son seul aspect, disent-ils, cause l'agitation des eaux, et forme des tempestes qui font transir de frayeur les plus assurez.

Le 19, nous arrivasmes à Makoüamitikac, c'est-à-dire, à la pesche des Ours : c'est un lieu plat, et l'eau y est fort basse, au reste fort abondante en poissons ; les petits esturgeons, le brochet et le poisson blanc y font leur demeure. Il y a du plaisir à voir les ours qui marchent sur les bords de cette eau, et qui prennent de la patte en passant, avec une adresse admirable, tantost un poisson et tantost un autre.

Le 22, nous allasmes à Oüetataskoüamiou ; cette journée nous fut bien rude. Il fallut quitter la grande rivière, les cheutes d'eau et les rapides estans trop violens, et prendre notre route parmy des petits lacs, à la faveur des dix-sept portages, pour retomber dans la mesme rivière. Ce fut icy où notre guide s'égara par deux fois, ce qui nous obligea de faire un portage de deux grandes lieues, par des rivières, des descentes et des montagnes, des plaines noyées et des ruisseaux qu'il fallut traverser ayant l'eau jusqu'à la ceinture.

Le 23 et le 24, nous trouvasmes un païs qui n'est pas si montagneux, l'air y est bien plus doux, les campagnes sont belles, et les terres y produisoient beaucoup, et seroient capables de nourrir de grands peuples, si on les faisoit valoir. Ce païs, le plus beau de nostre route, a continué jusqu'à Nemiskau, où nous arrivasmes le 25 juin sur le midy.

Nemiskau est un grand lac de dix journées de circuit, entouré de grandes montagnes, depuis le sud jusqu'au nord, formant un demi cercle ; on voit à l'embouchure de la grande rivière, qui s'étend de l'est au Nordest, des vastes plaines, qui règnent mesme au-dessous des montagnes qui font le demy rond, et toutes ces campagnes sont entrecoupées si agréablement d'eau, qu'il semble à la veuë que ce soient autant de rivières, qui forment un si grand nombre d'iles, qu'il est difficile de les pouvoir compter. On voit toutes ces iles tellement marquées des pistes d'orignaux, de castors, de cerfs, de porc-épics, qu'il semble qu'elles soient le lieu de leur demeure, où ils font leurs courses ordinaires. Cinq grandes rivières se déchargent dans ce lac, qui font que le poisson y est si abondant, qu'il faisait autrefois la principale nourriture d'une grande nation sauvage qui l'habitoit, il y a que huit ou dix ans. On y voit encore les tristes monumens du lieu de leur demeure, et les vestiges, sur un ilot de roches, d'un grand fort

fait de gros arbres par l'iroquois, d'où il gardoit toutes les avenuës, et où il a fait souvent des meurtres ; il y a sept ans qu'il y tua ou emmena en captivité, quatre-vingts personnes, ce qui fut cause que ce lieu fut entièrement abandonné, les originaires s'en estant escartez. Il y avoit grand trafic, et on y abordoit de divers endroits à cause de la rivière qui est grande, et du voisinage de la mer. Cette rivière fait un grand coude tirant au Nordest ; il nous fallut faire quatre portages de très mauvais chemins, par des petits lacs, pour la couper droit au Nordest, et nous fusmes coucher à Nataoüatikoüan.

Le 26, à Tehepimont, païs fort montagneux. Le 27, nous achevasmes de franchir les portages.....

Le 28, à peine avions nous avancé un quart de lieuë, que nous rencontrasmes à main gauche dans un petit ruisseau, un heu avec ses agrez de dix ou douze tonneaux, qui portoit le Pavillon Anglois et la voile latine : de là à la portée du fusil, nous entrasmes dans deux maisons desertes. Un peu plus avant on découvrit que les sauvages avoient hyverné là proche, et que depuis peu ils en estoient partis ; nous poursuivismes donc nostre route jusques à une pointe esloignée de six lieuës de la maison des Europeans. Là, la marée estant basse, et le vent contraire, nous nous en retirasmes les vases jusqu'au ventre, dans une petite rivière à main droite, tirant au Nordest, où, en tournant et cherchant, nous rencontrasmes deux ou trois cabanes, et un chien abandonné, qui nous firent connoistre que les sauvages estoient proches, et qu'il n'y avoit que deux jours qu'ils avoient délogé. Tout ce soir nous arrestames là, tirant de grands coups de fusils pour nous faire entendre, et nous divertissant à considerer la mer que nous avions tant recherchée, et cette si fameuse baye de Hutson, de laquelle nous parlerons cy-après.

Le 29, un de nos canots partit pour aller à Miskoutenagachit, là où nos gens pensoient que les sauvages devoient estre.....

Avant que de sortir de la baye de Hutson, il faudroit vous en donner le plan. Mais le peu de séjour que j'ay fait à Meskoutenagasit, ne m'a pas donné le loisir de la visiter, n'y de m'instruire à fond des particularitez de cette baye et du païs voisin, outre que j'ay esté d'employer la meilleure partie de ce temps à instruire et à baptiser soixante-deux personnes, tant enfans, qu'adultes. C'est pourquoy je n'en feray pas ici l'exacte description qu'on peut trouver dans les cartes qui en ont esté faites.

Je diray seulement que la rivière par laquelle nous sommes entrez dans la baye, s'appelle Nemiskausipiou, qui prend sa source du Lac de Nemiskau, et en retient le nom ; cette riviere est fort belle. Elle est large presque de demie lieue et plus en divers endroits, mais elle n'est pas bien profonde ; elle vient du Sudest et s'estend au Noroüest environ quatre-vingts lieues ; elle est fort rapide et entrecoupée de dix-huit saults, c'est pourquoy de peur de briser les canots et s'exposer a tout perdre, on les porte avec tout l'équipage à travers les bois. Tous ces portages sont longs et difficiles, il y en deux ou trois d'environ trois lieues, les autres d'une lieue, de deux et de deux et demie.

Le flux et le reflux, qui est icy très reglé, entre quatre lieues dans cette rivière, jusques à ce qu'il soit arresté par un sault qui n'empesche pas que les eaux ne conservent leur douceur pendant les marées les plus hautes, non seulement dans la rivière, mais mesme quatre lieues avant dans la baye.

Il n'est pas croyable combien loin la mer se retire lors de la marée basse ; les Sauvages mettent bien vingt lieues ; tout ce grand espace à perte de veue, qui, pour la plupart, n'est que de vase et que de rochers, demeurant presque tout à sec, de sorte que la rivière qui s'étend sur cette vase, et qui s'y perd, n'a pas pour lors assez d'eau pour porter les canots.

Nous avons trouvé que l'embouchure de la riviere est au cinquantiesme dégré d'élevation, et nous avons veue, que dès son entrée, elle coupe la baye par quantité de detours, qui forment des isles propres pour estre habituées.

A la pointe de l'Oüest, sont logez les Kinistinons et dans la baye, les Matouakirinouek et les Monsounik ; chaque nation est séparée par de grande riviere. Les gens de la mer habitent au costé du Nordest, sur la rivière de Miskoutenagasit, où nous avons esté, et avancé vingt lieues dans la mer ; c'est une longue pointe de roches, située au cinquante-uniesme degré, où de tout temps les Sauvages s'assemblent pour faire leur commerce ; et plus avant, en prenant au Nordest sont placez les Pitchibontounibuek, les Kouackouikouesiouek, et beaucoup d'autres nations. A trois journées dans la profondeur, au Noroüest, est une grande riviere, que quelques Sauvages appellent Kichesipiou, et quelques autres la riviere des orignaux, Mousousipiou, sur laquelle il y a beaucoup de nations, et sur le chemin, on laisse à main gauche l'Isle

fameuse de Oüabaskou, qui est de quarante lieuës de long et de vingt lieuës de large, remplie de toute sorte d'animaux, mais principalement recommandable pour les ours blancs ; on dit qu'il y a une petite baye où l'eau ne gele jamais, et dans laquelle les navires peuvent hyverner fort commodement.

Je ne dis rien de l'abondance du gibier qui se trouve en ce païs ; dans l'Isle d'Oüabaskou, s'il en faut croire les Sauvages, elle est si grande, que dans un endroit où les oyseaux quittent leurs plumes quand ils muent, les Sauvages et les bestes fauves qui s'y engagent, ont de la plume par dessus la teste, et s'y perdent souvent sans pouvoir sans retirer.

Je ne dis rien non plus de la variété et de l'abondance des fruits qui croissent icy, parce qu'il n'y faut pas venir pour chercher la delicatesse et la friandise ; ce qui s'est présenté à moy pour l'ordinaire sont de petits fruits qu'on appelle bluets a cause de leur couleur, de petites pommes rouges, de petites poires noires, et quantité de groiselles for communes dans tous ces païs froids.

J'y ay veu quantité de grands arbres en divers endroits, d'où les escorces avoient esté enlevées, et demandant à mon guide si ce n'estoient pas des marques et des écritures dont ils ont coutume de se servir, il me répondit, que les sauvages réduits à la faim, avoient pelé ces arbres pour se nourrir de leurs escorces. Dieu a donné aux païs chauds les refraischissiments nécessaires, et en ces régions froides, les ours, les orignaux, les castors et le porc-espic, ce sont une nourriture qui vaut bien les figues et les oranges, pour fortifier l'estomach en ces contrées.

Ceux-là se sont trompez, qui ont crû que ce climat estoit inhabitable, soit à raison des grands froids, des glaces et des neiges, soit par le défaut de bois propre à bastir et à se chauffer. Ils n'ont pas veu ces vastes et épaisses forests, ces belles plaines et ces grandes prairies, qui bordent les rivières en divers endroits, couvertes de toute sorte d'herbage propre à nourrir du bétail ; je puis assurer qu'au quinziesme de Juin, il y avoit des roses sauvages aussi belles et aussi odoriferantes qu'à Québec, la saison mesme m'y paraissoit plus avancée, l'air fort doux et agreable. Il n'y avoit point de nuit, quand j'y estois, le crepuscule n'estoit pas encore finy au couchant, quand l'aube du jour paroissoit au levant du soleil.

Le sixiesme, nous reprismes nostre riviere avec bien de la peine, à cause de la rapidité de son cours et des frequentes cheutes d'eau qui l'entrecoupent. C'est alors qu'il faut que les Sauvages se mettent dans l'eau pour traisner leurs canots à force de bras, les uns les tirant avec des cordes, les autres les poussant avec de longues perches, et bien souvent estant impossible de rompre l'impetuosité de l'eau qui passe par dessus les roches avec une vitesse estrange, il faut les porter et tout le bagage à travers le bois, tantost entre de hautes et affreuses montagnes, tantost par des vastes campagnes et par des chemins fort fascheux.

Nous fusmes quatre jours à gagner Nemiskau, où nous arborâmes les armes du Roy sur la pointe de l'Isle, qui coupe ce Lac, le neufiesme de juillet.

Le 18, nous arrivâmes à la rivière Minahigouskat, où nous estions attendus de deux cens autres Sauvages, lesquels, après nous avoir saluez à la façon du païs, nous regalèrent tous chacun à leur tour..

Le 19, sur les deux heures après midy, je plantay les armes de nostre puissant et invincible Monarque sur cette riviere, pour servir de sauve-garde à tous ces Peuples, contre toutes les Nations Iroquoises.

Le 23, nous nous rendismes au lac de saint Jean, après beaucoup de peines. Je fus tout surpris à mon arrivée, d'apprendre que les Mistassirinins m'attendoient depuis un mois..

Le 29, nous partismes du Lac pour aller à Chegoutimik, où Monsieur de saint Denis, capitaine de Tadoussac, nous attendoit pour nous embarquer dans son vaisseau ; nous y arrivasmes le premier d'Aoust.

Jusques icy, on avoit estimé ce voyage impossible aux François, qui après l'avoir entrepris déjà par trois fois et n'en ayant pû vaincre les obstacles, s'estoient veu obligez de l'abandonner dans le désespoir du succez.

Il est vray que ce voyage est extremement difficile, et que tout ce que j'en escris n'est que la moindre partie de ce qu'il y faut souffrir. Il y a 200 saults ou cheutes d'eau, et partant 200 portages, où il faut porter canot et équipage tout ensemble sur son dos ; il y a 400 rapides, où il faut avoir toujours une longue perche aux mains pour les monter et les franchir ; je ne veux rien dire de la difficulté des chemins, il faut l'experimenter pour le comprendre. Mais on prend courage quand

on pense combien d'ames on peut gagner à Jésus-Christ. Il faut faire 800 lieues pour aller et pour revenir ; nous en avons fait plus de 600 en moins de quarante jours. Nostre maxime estoit de partir de bon matin, et de gister bien tard ; nous nous mettions en route aussi tost que le point du jour nous permettoit d'entrevoir les roches dans la riviere, et nous la continuions jusqu'à ce que par le défaut de clarté, on ne pouvoit plus les distinguer.

RIVIÈRES SAINT-MAURICE ET GATINEAU

Montréal, mai 1871

Monsieur,—Au mois d'avril dernier, vous me donnâtes instruction de faire une étude de la région inexplorée au nord du lac Saint-Jean, sur la rivière Saguenay, en vue de déterminer la structure géologique de cette région et les avantages qu'elle peut offrir à l'agriculture. Partant du lac Saint-Jean, nous remontâmes l'Ashuapmouchouan. Cette rivière, sur un parcours d'un peu plus de quatre-vingt-dix-sept milles, à partir de son embouchure, avait été antérieurement explorée, au point de vue topographique, par M. Blaiklock, A. P., en sorte qu'à l'aide d'un plan de son exploration, dressé à l'écelle de deux pouces au mille, je pus noter avec soin, sur tout le parcours, les particularités géologiques et autre que j'observai le long de la rivière. La direction générale de la rivière, à partir du lac Saint-Jean, est environ N. O. Un peu en amont du quatre-vingt-dix-neuvième mille, la rivière se bifurque. Le bras le plus considérable, coulant du N. N. E., est appelé par les sauvages rivière du Chef ; l'autre que nous remontâmes, et qui est moins considérable, conserve le nom d'Ashuapmouchouan. A l'extrémité de la ligne d'exploration de Blaiklock, nos mesurages commencèrent d'après la méthode ordinairement suivie, c'est-à-dire que les distances furent déterminées au micromètre et les directions sur la boussole à réflexion, tous les chiffres étaient vérifiés. Les calculs de chaque jour étaient faits le soir et les mesurages relevés sous la tente quand la chose était possible ; en sorte que nous pouvions, en tout temps, constater qu'elle était notre position et quel chemin nous avions fait.

Excepté sur le premier mille de son cours, en remontant, où la rivière a une direction N. O., jusqu'au point où nos mesurages commen-

cèrent, elle se dirige S. O., et nous étions alors à environ vingt-quatre milles du lac Ashuapmouchouan. A partir de ce lac, la direction générale, en montant, est nord-ouest, jusqu'à la hauteur des terres qui sépare les eaux du Saguenay de celles qui se jettent dans la Baie d'Hudson. Cette partie de la rivière, que l'on appelle rivière Nikoubau, traverse plusieurs petits lacs. Le premier s'appelle Nikoubau inférieur, le second, Nikoubau, le troisième, lac à la Perche et le quatrième, lac Branch. A la tête de ce dernier, la rivière se divise en deux bras ; l'un vient du N. E., et l'autre, en montant, continue vers le nord-ouest et traverse une sorte de lac double appelé le lac " Narrow Ridge " ; de là, par un portage d'environ un mille, on atteint le lac le plus élevé qui s'appelle le lac au Poisson-Blanc. Ce lac est près du plateau qui forme la frontière entre la province de Québec et le territoire au nord. Nous étions alors à près de soixante et douze milles du point de départ de notre exploration, c'est-à-dire à 170 milles du lac Saint-Jean. Continuant vers le nord-ouest, nous traversâmes plusieurs petits étangs et descendîmes, sur un parcours d'environ deux milles, la rivière des Deux-Décharges, par laquelle s'écoulent les eaux de cette région. Nous arrivâmes ensuite au lac Abatagomaw ; après l'avoir traversé, nous nous trouvions avancés d'environ dix milles dans la même direction ; de là nous prîmes une direction presque perpendiculaire à celle que nous venions de suivre, c'est-à-dire que nous dirigeâmes vers le N. E. Traversant quelques petits lacs ou étangs, qui se trouvent sur un petit cours d'eau aboutissant au lac mentionné en dernier lieu, nous atteignîmes un plateau qui sépare les eaux du lac Abatagomaw de celles du lac Chibogomou. Ce dernier lac est à seize milles du précédent, ou à un peu plus de deux cent milles du lac Saint-Jean. Le lac Chibogomou s'étend aussi dans la direction nord-est, sur une distance de vingt-deux milles, et par deux décharges, distantes entre elles d'environ trois milles, et une chute, d'environ vingt-cinq pieds sur 100 à 200 pas, se jette dans un autre lac qui lui est parallèle. Ces deux lacs et le lac Abatagomaw sont supposés être les sources de la Notaway, grande rivière qui se jette dans la baie James. Continuant dans la même direction, en passant plusieurs petits étangs et traversant un autre plateau, soit une distance d'un peu plus de quatre milles, on arrive au lac Wakanotiche. Ce lac s'étend dans la même direction sur un parcours de près de vingt-quatre milles. Suivant le cours d'eau par lequel il se décharge et traversant plusieurs petits étangs, on arrive

après avoir parcouru quatre milles, à la baie d'Abatagoush, qui forme partie du lac Mistassini. Nous explorâmes cette baie sur un parcours de trente milles,—soit treize milles jusqu'au poste de la compagnie de la baie d'Hudson et dix-sept milles au delà. A ce point, le lac est ouvert à droite et à gauche, et M. Burgess, chef du poste de la compagnie de la baie d'Hudson, me dit qu'à partir du même point le côté ouest se dirige vers le nord, sur un parcours d'environ six milles, au bout duquel on rencontre une baie, appelée Poonichuan, large de douze milles, et qui s'étend de l'est à l'ouest sur une distance d'environ trente milles. Il me dit encore qu'à travers la baie, la ligne de la côte se continue dans une direction nord-ouest sur un nouveau parcours de quarante à quarante-cinq milles et de là, vers le nord, sur un parcours d'environ soixante milles. Sur une partie de cette dernière distance est la décharge du lac où la rivière Rupert prend sa source. Si, donc, M. Burgess a évalué les distances avec une exactitude, même approximative, la longueur du lac Mistassini, y compris les baies, serait d'environ 150 milles, ou de bien peu moindre que celle du lac Ontario. Je n'ai aucune donnée sur sa largeur. Outre les deux baies déjà mentionnées, il y en a une troisième sur le côté est ; elle s'appelle Cabistachuan et s'étend du sud à l'ouest à partir d'un point qui se trouve environ à mi-chemin entre le poste de la compagnie de la baie d'Hudson et l'extrémité de nos mesurages, et qui a environ vingt milles de profondeur. A l'extrémité sud de cette baie, il y a un cours d'eau du même nom, que l'on dit considérable et qui y pénètre en venant de l'est.

La distance totale, du lac St-Jean au point où se terminèrent nos mesurages sur le lac Mistassini, est, par la route suivie, de près de 290 milles. Je me proposais d'aller plus loin en suivant la tête du lac, mais nos provisions n'étant pas arrivées et n'ayant pu m'en procurer au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, nous fûmes obligés de retourner au lac Nikoubau, où nous avions un dépot. Nous quittâmes donc le lac Mistassini le 13 août et nous arrivâmes au lac Nikoubau le 20 du même mois. Nous reprîmes notre exploration à partir de ce dernier lac. Remontant un cours d'eau appelé la rivière "Foam Falls", ou Chutes écumeuses, nous traversâmes les lacs Askatiche, Kakaskapstethiouisse et Normandin pour arriver à un plateau qui sépare le bassin du lac St-Jean de celui de la rivière St-Maurice, distance de notre point de départ, dans une direction générale sud-ouest, de qua-

rante et un milles. De là, en suivant à peu près la même direction, nous descendîmes un affluent du St-Maurice, appelé la rivière à l'Eau Claire, qui traverse les lacs à l'Eau-Claire et Pamacachie et nous amène, après un trajet de vingt-deux milles, au lac au Banc-de-Sable. A environ deux milles du point où nous entrâmes dans ce lac, le St-Maurice s'y jette en venant du nord-ouest et à une distance d'environ dix-huit milles, il passe par un étroit chenal dans le lac Traverse. La distance totale du lac Nikoubau, à ce point, est d'environ quatre-vingt-un milles et demi. Comme le St-Maurice avait déjà été exploré à partir de ce point, il devenait inutile de continuer nos mesurages. Nous descendîmes donc la rivière jusqu'à Kirkendatch, distance de vingt milles, en notant les faits intéressants que nous constatâmes sur la route. Nous trouvant à court de provisions et ne pouvant nous en procurer à cette endroit, je fus obligé d'envoyer à Weymontachinque, distance de soixante milles, ou nous trouvâmes une partie de ce dont nous avions besoin.

Nous arrivâmes à Kirkendatch le 7 septembre et le 13, après avoir pris un guide sauvage de plus, nous partîmes pour les sources de la Gatineau. Sur cette partie de notre route nous calculâmes les distances au chronomètre, excepté sur les portages, que nous mesurâmes au pas, et quelques-uns des plus grands lacs, dont nous fîmes la triangulation en mesurant une base. De Kirkendatch nous traversâmes quelques petits lacs, puis nous descendîmes un cours d'eau qui forme la décharge du dernier lac et se jette dans un affluent du Saint-Maurice, appelé la rivière "Hair Cutting," rivière de la coupe des cheveux. Nous suivîmes celle-ci jusqu'à sa source dans le grand lac aux Castors et nous arrivâmes à un plateau entre le bassin du Saint-Maurice et celui de la Gatineau. Nous traversâmes ce plateau en suivant un portage d'environ un demi-mille pour arriver au lac "Light Fire." La distance de Kirkendatch à ce point est d'environ trente-cinq milles, dans une direction à peu près sud-ouest. Le lac Light Fire est sur le bras sud-est de la Gatineau et à plusieurs milles en aval de sa source. Nous descendîmes jusqu'au bras nord-ouest et de là, jusqu'à la rivière du Désert, où nous arrivâmes le 26 septembre : nous avions fait 300 milles depuis notre départ de Kirkendatch. M. Leitch et moi, nous quittâmes le Désert pour nous rendre, par terre, à Ottawa, qui se trouve à une distance d'environ 100 milles ; nous pouvions mieux juger ainsi des ressources agricoles de la région que si nous avions suivi la rivière.

Toutefois, les sauvages descendirent la rivière avec nos canots et nous les rejoignîmes à Ottawa, le 30 septembre et arrivâmes tous ensembles à Montréal, le 3 octobre ; là les sauvages nous quittèrent pour se rendre chez eux, au lac Saint-Jean.

Tous les travaux de la saison ont été relevés à l'échelle de deux pouces au mille et la carte ci-jointe est une réduction de ce relevé à l'échelle de quatre milles au pouce. Il faut observer, toutefois, que sur certains points, les distances ne sont indiquées, pour le moment, que d'une manière approximative.

MINÉRAUX ÉCONOMIQUES

Cuivre—J'ai déjà dit que la pyrite de cuivre existe dans le voisinage de la montagne à la Peinture, sur le lac Abatagomaw. Dans un endroit situé un peu au sud-est de la montagne, sur la rive du lac, on trouve ce minerai en paillettes avec des taches de carbonate vert, mais on n'a point observé de lits ou de veines définis. La roche est du schiste chlorité vert, légèrement calcaire. Ces indices de cuivre sont visibles sur près d'un demi-mille au nord-est, le long de la côte du lac, jusqu'à un autre point où un lit ou veine épaisse de deux pieds et contenant de la pyrite de cuivre, est visible dans la roche chloritée sur une distance d'environ vingt pieds. La distance est N. 31° E. et S. 37° O., et l'on n'a pu déterminer sur quoi elle repose. La portion de la veine qui affleure rendrait probablement de quatre à cinq p. cent de cuivre sur tout son parcours, et certaines portions rendraient de dix à douze p. cent. Sur un parcours d'environ trois quarts de mille plus loin, en suivant la rive du lac, on observe des paillettes de sulfure jaune et de carbonate vert de cuivre, dans tous les endroits où la roche est visible. Au bout de ce parcours et juste au pied de la montagne à la Peinture, la roche est fortement chargée de pyrite de fer à grain fin et de sulfure jaune dans une gangue quartzeuse. A cet endroit, la pyrite de fer ne constitue pas moins de quinze ou vingt pour cent de la roche ; sur toute la distance indiquée plus haut, environ un mille et un quart, la pyrite ne manque jamais, bien qu'elle n'existe parfois qu'en petites quantités. A ce dernier endroit, est la dépression décrite à la page 302. Comme je l'ai déjà dit, elle est remplie de matières d'alluvion et l'on n'y voit point de roches ; mais si l'on en juge par les quantités de pyrite de fer et de cuivre que l'on rencontre dans la roche des deux côtés de la dépression, il est très possible que, sous les alluvions, il y ait un gisement précieux de cuivre.

Fer—Environ un demi-mille au sud-ouest du minerai de cuivre mentionné en premier lieu, et près de la rive du lac, il y a un gisement de minérai de fer magnétique dans un schiste chlorité, sa largeur est de cinquante pieds et il est visible, en suivant sa direction—qui est S. 65° O. et N. 65 E.—sur une distance d'environ 200 pas. Le minerai existe en morceaux et grains cristallins dans toute la roche. Cette roche de cinquante pieds rendrait probablement une moyenne de quinze à vingt pour cent de fer.

Ochre—La seule place où ce minéral a été observé se trouve dans la partie nord-est de la montagne à la Peinture, où l'on rencontre un petit gisement à environ mi-côte de la montagne, qui doit probablement son nom à la présence de cet ochre, ou " peinture."

Chaux—Dans toutes les localités où l'on a signalé le calcaire, il est abondant et très propre à la fabrication de la chaux.

Pierre à bâtir—Il est inutile de spécifier chacune des localités où l'on trouve cette pierre, qui est est abondante dans toute la série laurentienne et dans la formation de calcaires plats autour du lac Mistassini.

Nature du sol—Vallée de l'Ashuapmouchouan—La région qui entoure le lac St-Jean a été décrite dans le rapport géologique de 1857 et sa fertilité est bien connue d'autres sources.

Quand on remonte la rivière sur un parcours de trente-six milles, la région ne diffère que peu de celle qui entoure le lac ; elle repose sur l'argile, ce qui forme un sol excellent. En plusieurs endroits, le sol est couvert de sable et de marne sablonneuse, et vers le trente-sixième mille les côtes de sable prédominent et le sol est, par suite, moins favorable à la culture que plus bas. Toutefois, le terrain sablonneux est de petite étendue, comparativement à celle du sol qui parait bon. Des établissements se sont sont déjà formés sur un parcours de dix milles à partir du lac St-Jean et d'après ce qu'on me dit et ce que j'ai pu observer moi-même, toutes les espèces de grains et plusieurs sortes de légumes y sont d'un bon rendement. Un champ de blé de printemps, de cinq ou six acres d'étendue, avait une très belle apparence le 23 juin. A partir du trente-sixième mille, la région qui borde la rivière, en montant, devient rocheuse et la terre y est peu épaisse. Çà et là des espaces variant probablement de quelques acres à cinquante ou cent acres, sont couverts de sable, très souvent grossier et offrant une grande quantité de galets arrondis et de gneiss variant en pesanteur

d'un once à 100 livres. Les montagnes de gneiss atteignent de 150 à 300 pieds et l'une d'elles, appelée la montagne à l'Epervier, près de la rive est, s'élève à 500 pieds environ. Jusqu'à la rivière Shecobish, à cinquante-huit milles du lac St-Jean, la région présente un aspect analogue. La rivière elle-même n'est, pour ainsi dire, qu'un rapide continu ; au trente-sixième mille sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 512 pieds et la Shecobish est à une hauteur de 853 pieds, soit une élévation de 341 pieds sur un parcours de vingt-deux milles. La chute et les rapides de la Chaudière, qui s'étendent sur un parcours d'un peu moins d'un mille et représentant une élévation de 121 pieds, sont sur ce parcours. De la Shecobish au ruisseau à la Loche, l'aspect de la région est le même, mais la rivière est moins rapide et sa hauteur à cet endroit est de 939 pieds, soit une élévation de quatre-vingt-six pieds sur un parcours de vingt-trois milles. Entre le ruisseau à la Loche et les Fourches, les montagnes ont de quatre-vingts à 300 pieds de hauteur, mais elles sont encore couvertes de sol sablonneux et de quelques plaques sabloneuses remplies de galets de gneiss.

Toute la région entre le lac St-Jean et les Fourches a été brulée l'été dernier, à l'exception de quelques îles et quelques étendues dans les bas-fonds près de la rivière. Les arbres de ce district incendié semblaient être principalement l'épinette, le sapin blanc, le bouleau blanc, le peuplier, le frêne des montagnes et une espèce de cèdre nain. L'épinette a de douze à dix-huit pouces de diamètre et atteint une hauteur de quarante à quatre-vingts pieds ; les autres arbres sont de dimensions moindres.

Des Fourches jusqu'à cinq ou six milles du lac Ashuapmouchouan, la région est comparativement unie. Près de la rivière, il y a surtout des gisements considérables de sable brun souvent remplis de galets arrondis de gniess. Ces sables à galets ont souvent une épaisseur de plus de cent pieds. Dans plusieurs endroits où il n'y a point de végétation, le vent réunit les sables les plus fins en arêtes basses et en monticules. Des deux côtés de la rivière, à des distances variant de un à trois milles, des arêtes rocheuses de gneiss s'élèvent à travers le sable, jusqu'à cent ou deux cents pieds au-dessus du niveau de la rivière. Dans les intervales sablonneux, la végétation est presque nulle, et sur les montagnes de gneiss, il ne croît que quelques petits bouleaux blancs et une espèce de sapin (1) appelé " cyprès " dans la

(1) *Pinus Banksiana*, aussi connu, dans la région, sous le nom de sapin nain (T. S. H.)

localité. Bien qu'il y ait des intervalles où les roches sont dénudées, des espaces considérables sont couverts de bouleaux blancs qui semblent âgés de dix à douze ans. Certains indices font voir qu'une forêt primitive, dont les arbres n'atteignaient pas de grandes dimensions, a été détruite par le feu. Sur ce parcours, la rivière présente de nombreux rapides. Dans un endroit, entre le quatre-vingt-dix-huitième et le cent-deuxième milles, l'élévation est de 115 pieds ; la hauteur au-dessus du niveau de la mer, à ce dernier point, est de 1,114 pieds, et, sur les neuf ou dix milles suivants, elle augmente de soixante-cinq pieds, ce qui donne 1,180 pieds au-dessus du niveau de la mer. De cette dernière localité au lac Ashuapmouchouan, la région visitée est basse près de la rivière et du lac, le sol presque entièrement formé de marne sablonneuse, et, par la suite, très propre à la culture. Les bois qui prédominent sont l'épinette blanche et rouge, qui atteignent de bonnes dimensions, le sapin et le bouleau blanc sont plus rares et plus petits. A ce lac, sur l'emplacement d'un ancien poste de la compagnie de la baie d'Hudson, dans les clairières qui entourent les vieux bâtiments et dans d'autres clairières près de la rivière et du lac, l'herbe atteignait de trois à quatre pieds de haut et le mil deux pieds, le neuf juillet. Les bluets étaient mûrs le 5 et le 6, et les framboises le 7 et le 8 juillet. La hauteur de ce lac est de 1,184 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Le sol et la végétation sont les mêmes sur la rivière Nikoubau, depuis le lac jusqu'au rapide à la Perche, distance d'environ sept milles ; mais à ce rapide, et plus haut, jusqu'au lac Nikoubau, les bords sont formés de sable brun avec caillous de gneiss, ces derniers ordinairement si gros et si nombreux que tout le gisement ressemble à une alluvion de gros galets, alluvion dont les interstices seraient remplis de sable. Le sol s'élève de vingt à quatre-vingts pieds au-dessus du niveau de la rivière et le gisement de caillous est quelquefois interrompu par des collines de gneiss hautes de quatre-vingts à deux cents pieds. La forêt semble en grande partie brûlée depuis dix à vingt ans et dans les brûlis il croît de petits bouleaux blancs et des cyprès peu abondants ; souvent les brûlis sont entourés d'arbustes à bluets qui, à l'époque de ma visite, étaient couverts de fruits mûrs. Dans les parties qui n'ont pas été brûlées, les bois sont l'épinette blanche, le sapin, l'épinette rouge, le peuplier et le frêne des montagnes. Au lac Nikoubau, tous ces arbres atteignent de bonnes dimensions.

Rivière Gatineau, depuis la rivière du Désert jusqu'à la hauteur des terres—A la rivière du Désert, à environ cent milles, franc nord, de la ville d'Ottawa, on calcule que l'élévation de la Gatineau, au-dessus du niveau de la mer, est de 369 pieds. A ce point et sur un parcours de six milles plus loin en remontant la Gatineau, le sol est de marne sablonneuse et le niveau général de la région varie de douze à trente pieds au-dessus de la rivière, bien que, parfois, on aperçoive des collines rocheuses de cent pieds. Sur ce parcours, il y avait une étendue considérable de terres en culture, où poussaient l'avoine, l'orge, les pois et le blé de printemps et d'automne. Plusieurs champs de blé avaient une très belle apparence le 26 septembre. On m'informa que le rendement de ces terres varie entre vingt-cinq à trente minots par acre. Les pommes de terre semblent bien réussir et sont d'excellente qualité. En amont de ce point, il n'y a plus d'établissements agricoles, excepté sur les terres qui dépendent des chantiers où l'on exploite le bois. L'une de ces terres est celle de l'Isle appartenant à MM. Gilmour & Cie.; la suivante, qui est la dernière en montant, appartient à MM. Hamilton Frères. M. Grant, qui en est le gérant, m'a fourni les renseignements qui suivent :—400 acres sont en culture et produisent 140 tonnes de foin, 3,500 minots d'avoine, 200 minots de pois, cinquante minots de sarrasin, 1,300 minots de pommes de terre, plus des quantités d'orge, navets et betteraves que je n'ai pas constatées. Dans le voisinage, il y a trois autres fermes ayant une étendue collective de 350 acres et qui produisent 180 tonnes de foin, 3,000 minots d'avoine, 100 minots de pois et 1,400 minots de pommes de terre. J'ignore si on a récolté du blé sur ces terres. Le principal objet de ces entreprises agricoles est d'obtenir la nourriture nécessaire aux chevaux et bœufs employés à tirer le bois durant l'hiver.

Il me semble que les faits sus mentionnés indiquent une région bien propre à la colonisation. Le sol est le même qu'à la rivière du Désert, la marne sablonneuse, et, autant qu'on a pu le constater, il est encore presque le même sur une distance de plus de cinquante milles en suivant la Gatineau, à partir de l'embouchure du Désert. Les bords de la Gatineau ont de vingt à cinquante pieds de hauteur. Quelquefois on rencontre des collines rocheuses de 100 à 150 pieds de haut, mais elles sont généralement à quelque distance de la rive. Outre les grandes quantités de pin que ce district produit, comme on le sait, il s'y trouve aussi de l'épinette blanche, du sapin, du bouleau noir et des étendues considérables sont couvertes de bouleau blanc et de quelques

frênes blancs et bruns. Chose assez curieuse, quand on rencontre de l'érable, c'est en bosquets sur les points les plus élevés. La rivière, excepté aux portages, est généralement calme comme un lac et sa largeur varie de 100 mètres à non moins d'un demi-mille. Il y a en tout dix portages, variant en longueur de cinquante mètres à un mille environ. L'élévation totale, depuis la rivière du Désert jusqu'à la ferme Hamilton, est d'environ 142 pieds, en sorte que la ferme de Hamilton se trouve à 512 pieds environ au-dessus du niveau de la mer. De la ferme de Hamilton au confluent des bras nord-est et sud-est, distance d'environ quarante milles, la région offre le même aspect, si ce n'est que le sapin devient graduellement plus rare et plus petit. Il y a lieu de croire que, soixante et dix ou quatre-vingts ans passés, une grande partie de ces quarante milles de forêt fut brûlée et qu'elle est remplacée par une seconde pousse de bouleau blanc. Les sapins les dépassent ; en plusieurs endroits les sapins sont nombreux et, en apparence, d'âge comparativement récent, vu que bien peu d'entre eux ont plus d'un pied de diamètre. L'intérêt du pays demanderait que cette jeune forêt fût protégée pour plusieurs années à venir.

Sur un parcours d'environ dix milles, en amont de la ferme de Hamilton, la rivière présente le même aspect : sur ce parcours, on franchit quatre portages qui représentent une élévation de 114 pieds. Plus haut, la rivière devient rapide, sans portages et plus étroite ; l'élévation additionnelle, jusqu'aux Fourches, est de 185 pieds, soit 815 pieds au-dessus du niveau de la mer. Sur un parcours d'environ douze milles, en montant le bras sud-est, la rivière est rapide et l'élévation représente près de 300 pieds, soit 1,015 pieds au-dessus du niveau de la mer. La rivière est large d'une demi à deux chaînes ; ses bords sont rocheux et présentent des collines, hautes de soixante et dix à 105 pieds, couvertes d'un sol pauvre et sablonneux, où croissent principalement le bouleau blanc et, çà et là, quelques pins semblables à ceux que l'on remarque en aval des Fourches. Je ferai remarquer que, passé ce point, l'on n'a point observé de bois dur, tel qu'érable, bouleau noir et frêne. Toutefois, au bout du parcours, on a aperçu un petit frêne.

Sur les vingt-cinq milles suivants, la rivière est moins rapide et l'élévation n'est que de soixante-cinq pieds. La région est basse et les hauteurs n'y dépassent point cinquante pieds. Le sol est sablonneux, mais produit en abondance l'épinette, le sapin, le bouleau blanc,

l'épinette rouge et le peuplier, avec quelques pins de petites dimensions. Ce point, situé à 230 milles environ au nord de la cité d'Ottawa, et 1,080 pieds au-dessus du niveau de la mer, semble être la limite des forêts de pins sur ce bras de la Gatineau. Les douze milles suivants sont montueux, mais l'épinette, le sapin, l'épinette rouge et le bouleau blanc y croissent en abondance. Les montagnes varient de 150 à 450 pieds en hauteur, et parfois leurs sommets présentent des roches dénudées et des escarpements. Ces montages sont suivies de collines rocheuses variant en hauteur de 100 à 500 pieds et de terraces de sable à galets hautes de vingt à trente pieds. Près de la rivière on voit, sur les deux rives, quelques peupliers, cyprès et bouleaux blancs. Jusqu'à la rivière à la Martre, trois milles plus loin, la région est plus basse et ne s'élève au-dessus du niveau de la rivière que de vingt à 150 pieds. Les arbres sont de bonnes dimensions ; l'épinette blanche et l'épinette rouge, par exemple, ont de douze à dix-huit pouces de diamètre et de soixante et dix à quatre-vingts pieds de haut. L'aspect de la région et de la forêt est le même jusqu'au lac à l'Ours-Blanc, environ neuf milles plus loin. Jusqu'à ce point la rivière présente de nombreux rapides et sa hauteur au-dessus du niveau de la mer est de 1,450 pieds. Au delà, jusqu'à la hauteur des terres, la rivière atteint 1,500 pieds au-dessus du niveau de la mer. La région présente le même aspect, excepté sur trois ou quatre milles au sud-est, où l'on aperçoit des collines rocheuses hautes de 300 à 400 pieds et noircies par des incendies récents.

Le portage qui conduit du lac à l'Ours-Blanc ou lac Hair-Cutting est d'environ un demi-mille ; le point culminant se trouve a 1,514 pieds au-dessus de la mer et seulement de quatre pieds au-dessus du dernier lac, soit une différence de dix pieds seulement entre le bassin de la Gatineau et celui du Saint-Maurice. Le long du lac Hair-Cutting, long d'environ sept milles et dont la largeur varie de deux chaînes à deux milles environ, il y a une plaine unie s'élevant au-dessus du lac de dix à vingt pieds et formée de sable brun ; cette région est presque partout stérile. Sur la côte du lac, aux endroits où les vagues ont battu le sable, on rencontre des sables ferrugineux comme ceux du bas du Saint-Laurent. En descendant la rivière Hair-Cutting, jusqu'aux lacs du Grand et du Petit-Castor, la région est comparativement unie et offre des plaines sablonneuses, s'élevant parfois en terrasses jusqu'à soixante pieds au-dessus de la rivière et presque partout couvertes

d'arbustes à bluets et, çà et là, de troncs de petites épinettes brûlées. A partir de ces lacs jusqu'au point où la traverse franchit la rivière Hair-Cutting, et de là jusqu'à Kirkendatch, sur le Saint-Maurice, distance d'environ dix-huit milles, la région est encore couverte de sable brun et les inégalités de la surface varient, en hauteur, de vingt à cent vingts pieds. Cette région, jusqu'au lac au Huard, est abondamment couverte d'épinette rouge et blanche, de bouleau blanc et de quelques sapins. Au nord du lac au Huard et de la jusqu'à Kirkendatch, il y a une plaine unie de sable brun dont l'étendue est de plusieurs milles carrés. Cette plaine, qui s'élève à soixante pieds au-dessus du niveau de la rivière Saint-Maurice, était couverte d'une forêt composée principalement d'épinettes ayant de six à neuf pouces de diamètre, mais elle a été presque entièrement détruite par les incendies fréquents qui ont ravagé ce district. Sur le Saint-Maurice, en bas de Kirkendatch, la région est plus élevée et plus rocheuse, sur un certain parcours du moins, et la forêt y semble aussi avoir été détruite par le feu. A Kirkendatch, la hauteur du Saint-Maurice au-dessus du niveau de la mer est de 1,275 pieds. Le long du Saint-Maurice, en remontant, jusqu'à l'extrémité supérieure du lac Traverse, on parcourt une région comparativement unie et la rivière serpente à travers de grandes battures de marne sablonneuse qui sont couvertes d'eau au printemps et à l'époque des inondations. Quelques-unes de ces battures produisent beaucoup d'herbe qui pourrait alimenter de nombreux bestiaux. M. Spence, employé de la compagnie de la Baie d'Hudson à Kirkendatch, me dit que les quelques vaches qu'il a réussissent admirablement bien ; en été, elles trouvent d'abondants pâturages sur les battures et, en hiver, on les nourrit avec cette même herbe sechée. L'élévation de la rivière entre Kirkendatch et le lac au Banc-de-Sable, lequel se trouve immédiatement en amont du lac Traverse, est de quatorze pieds, en sorte que le lac au Banc-de-Sable se trouve à 1,289 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le lac Traverse, long d'environ dix-huit milles et dont la largeur varie de quelques chaînes à deux milles et demi, a des bords de sable qui s'élèvent de dix à quarante pieds au-dessus du niveau de l'eau. Quelques collines, à deux ou trois milles du lac, s'élèvent de 100 à 300 pieds et d'autres, à six à sept milles au sud-est du lac, atteignent de 400 à 600 pieds. En fait de bois, on trouve l'épinette rouge et blanche, le sapin et le bouleau blanc: les épinettes ont de six à douze pouces de diamètre à la base. La

rivière Saint-Maurice qui, comme je l'ai dit, se jette dans le lac à un mille et demi en aval de l'extrémité nord-est, a environ cinq chaînes de large.

En remontant la rivière à l'Eau-Claire, affluent de la rivière Saint-Maurice, par les lacs Pemscachie, Watoush, à la Pêche et à l'Eau-Claire, jusqu'au portage de la hauteur des terres, distance d'environ dix-sept milles, la région présente un aspect aussi uni que celle du lac au Banc-de-Sable. Sur la moitié, presque, de ce parcours, la forêt a été brûlée et, sur des espaces considérables, il ne croît que des petits cyprès hauts de quatre à cinq pieds. Dans les endroits où la forêt n'a pas été brûlée, le sol sablonneux produit des arbres plus petits que ceux du lac au Banc-de-Sable. La rivière, sur ce parcours, jusqu'à la hauteur des terres, ne s'élève que de 131 pieds, soit 1,418 pieds au-dessus du niveau de la mer. La distance de la hauteur des terres descendant depuis la rivière à la Chute, par les lac Normandin, Kakaskapstethiouisse et Askatiche, jusqu'au lac Nikoubau, est d'environ trente-quatre milles. Sur tout ce parcours on peut appliquer la description donnée de la région qui longe la rivière à l'Eau-Claire. C'est la même alternance de forêts vertes et brûlées et le sol est comparativement uni, stérile et sablonneux. L'élévation du lac Nikoubau au-dessus du niveau de la mer est de 1,266 pieds, soit une descente de 152 pieds depuis la hauteur des terres.

Du lac Nikoubau au lac Mistassini—La distance de l'extrémité inférieure du Nikoubau à la hauteur des terres est, en droite ligne, de quinze milles environ ; mais, par la rivière et les lacs, elle est à peu près de vingt-quatre milles. Sur ce parcours, la forêt est verte en quelques endroits, savoir : à l'extrémité inférieure du lac Nikoubau, au lac à la Perche et, troisièmement, au lac Narrow-Ridge. Les arbres sont de bonnes dimensions. Il y a quelques collines s'élevant de 100 à 300 pieds. La montagne à Patrick, à l'ouest du lac Narrow-Ridge, s'élève à 500 pieds environ au-dessus du niveau du lac et est couverte principalement de bouleau blanc ayant de cinq à huit pouces de diamètre. Autant que j'ai pu l'observer, le sol est encore sablonneux sur tout le parcours. La hauteur des terres, qui forme la frontière nord de la province de Québec, atteint à cet endroit 1,359 pieds au-dessus du niveau de la mer. Elle s'élève à quatre-vingt-treize pieds au-dessus du lac Nikoubau, mais seulement à cinquante-trois pieds au-

dessus de sa source et à vingt pieds seulement au-dessus du bassin de la baie James. La longueur du portage qui sépare ces bassins n'est pas tout à fait d'un demi-mille.

De la hauteur des terres au lac Abatagomaw, distance d'environ cinq milles, la région est un peu moins unie et toujours sablonneuse et stérile ; on n'y voit, en général, que quelques petits cyprès et quelques épinettes et bouleaux blancs. La descente pour arriver au lac est de 153 pieds, en sorte que le lac se trouve à 1,206 pieds au-dessus du niveau de la mer. Ce lac est plein d'îles rocheuses basses qui rarement s'élèvent à plus de trente pieds au-dessus de l'eau. Toutefois on rencontre bientôt des arbres plus grands sur les îles et sur la terre ferme. On suppose que le lac mesure environ douze milles du nord-est au sud-ouest et environ neuf milles du S. E. au N. O. On dit que la décharge est au sud-ouest et forme un des bras de la rivière Notaway, qui se jette dans la baie James. De ce lac à Chibogomou, distance d'environ huit milles, la région est onduleuse et le point le plus élevé se trouve à environ soixante pieds au-dessus de l'Abatagomaw et seize pieds au-dessus du Chibogomou. La région est rocheuse par endroits et, sur d'autres points, on rencontre des crêtes de sable brun, sur les quatre premiers milles. Le reste de la distance présente une surface couverte de larges massifs angulaires et arrondis de roches blanches quartzeuses et granitiques sur lesquelles il y a une couche de six à douze pieds de mousse. La forêt a été brûlée en grande partie et, en plusieurs endroits, le sol est couvert d'arbustes à bluets qui produisent de très gros fruits. Je mentionnerai à ce propos que, sur l'un des portages, on a trouvé quelques arbustes ressemblant à l'arbuste à bluets, mais portant un fruit qui ne se distingue du bluet que par sa couleur, qui est celle de la gadelle blanche. Je regrette de ne pouvoir dire si cet arbuste est d'une espèce différente de l'arbuste à bluets, n'en ayant pas rapporté d'échantillon.

Le lac Chibogomou a environ vingt milles de longueur sur une ligne que nous avons suivie, mais sur le côté sud-est, il a environ cinq milles de plus. Une crête sur laquelle repose la montagne du Sorcier, 425 pieds au-dessus du niveau du lac, projette au sud-ouest sur un parcours d'environ douze milles, entre les deux bras du lac. Au sud-ouest de de cette crête, la largeur du lac est de six à sept milles. Sur le côté nord-ouest, il se jette, par deux décharges, dans un autre lac parallèle dont les eaux s'écoulent, dit-on, dans la rivière Notaway. Ce second

lac s'étend, sur une distance d'environ douze milles jusqu'à un point situé vis-à-vis l'extrémité ouest du lac Chibogomou et sa largeur est d'un à deux milles. Le lac Chibogomou est parsemé de nombreuses îles basses et allongées, surtout dans son prolongement sud-est. Elles sont souvent rocheuses et les rives du lac, qui sont basses, font voir le roc solide ou des galets couverts d'un pied environ de mousse. Vers l'extrémité nord-est et presque tout le long de la côte sud-est, la marne sablonneuse prédomine dans les clairières, il croît de bonne herbe sauvage. La forêt est verte autour du lac, excepté dans le voisinage de la montagne à la Peinture, où elle a été brûlée. Cette montagne en forme de crête est située entre les deux lacs et se continue entre les deux décharges. Elle s'élève à 250 pieds au-dessus du lac supérieur et de 275 pieds au-dessus du lac inférieur.

De Chibogomou à Wakinitche, la distance est d'environ quatre milles. Sur les portages et autour des petits lacs, la forêt est presque partout brûlée et le sol est généralement rocailleux et stérile. Le point le plus élevé sur le dernier portage jusqu'à Wakinitche est de 1,485 pieds au-dessus du niveau de la mer et 240 pieds au-dessus du lac Chibougomou, mais seulement 45 pieds au-dessus du lac Wakinitche, ce dernier se trouvant à 1,440 pieds au-dessus du niveau de la mer. Le lac Wakinitche s'étend dans une direction nord-est et sur une distance d'environ vingt-quatre milles et sa largeur varie d'un demi à trois milles. Sur le côté sud-est, une étendue considérable à été visitée par le feu, mais ailleurs la forêt est verte, les arbres sont de bonnes dimensions et des espèces ordinaires : épinette blanche, bouleau blanc, épinette rouge et sapin. La hauteur de la côte, sur la partie examinée, est de 100 à 150 pieds au-dessus du niveau du lac, et le sol est de la marne sablonneuse bien propre à la culture. Le côté nord-ouest et l'extrémité sud-ouest de ce lac sont partagées en baies parallèles les unes aux autres et variant en longueur d'un à quatre milles ; ces baies sont séparées les unes des autres par des crêtes rocheuses étroites variant en hauteur de 100 à 250 pieds. Une montagne à l'extrémité sud-ouest, sur le côté nord-ouest, a 300 pieds de haut, suppose-t-on. Au détroit, six milles environ au nord-est, un escarpement rocheux dénudé s'étend sur quatre milles environ au nord-est et s'élève de 150 à 200 pieds au-dessus du niveau du lac. A un demi-mille de cet escarpement, on aperçoit la forêt verte. Au delà du détroit, la côte est basse et le sol de même qualité que sur le côté sud-est, excepté sur la montagne

Wakinitche, qui a été décrite à la page 303. Il y a une autre montagne de roches à sept milles environ au sud-ouest de la précédente, elle semble à peu près de la même hauteur, mais moins étendue. En regardant vers le nord, du sommet de la montagne Wakinitche jusqu'aux baies du lac Mistassini, on aperçoit une plaine unie et, par intervalles, les longues baies étroites du lac. Le lac Wakinitche se jette dans la baie d'Abatigoush par un cours d'eau long d'environ quatre milles. Sur ce parcours, il y a trois portages et l'on suit une descente de cinquante-neuf pieds, laquelle, déduite de la hauteur (1,440 pieds) indiquée pour le lac Wakinitche, donne 1,381 pieds au-dessus du niveau de la mer pour la hauteur du lac Mistassini.

Nous avons exploré environ trente milles des baies Abatigoush et Cabistachuan, jusqu'au point où elles donnent sur le lac principal. J'ai déjà indiqué les dimensions probables du lac Mistassini. Sur toute sa longueur, il offre probablement les mêmes caractères que dans la partie explorée. Comme je l'ai déjà dit, peu après qu'on a passé Wakinitche, la région repose sur des strates calcaires, comparativement plates et dont la décomposition forme un sol calcaire fertile. La surface est unie et, sur aucun des points que j'ai examinés, elle ne s'élève à plus de trente pieds au-dessus du niveau du lac, en sorte que la région est propre à la culture. Je ne saurais dire quelle est l'influence du climat sur la végétation ; le seul fait que je puisse mentionner est que M. Burgess, du poste de la compagnie de la Baie d'Hudson, nous a fournit, le 7 août, des pommes de terre de bonnes dimensions ; c'est la seule récolte qu'on fasse actuellement à cet endroit.

(*James Richardson*, 20 avril 1880)

SOURCES DES RIVIÈRES SAINT-MAURICE, GATINEAU ET OUTAOUAIS

Conformément aux instructions du Département des Terres, en date de Québec, le 18 août 1871, ordonnant l'arpentage du cours supérieur des rivières Saint-Maurice, Gatineau et Outaouais et de constater si les eaux de la région située au delà de la ligne de faîte, près d'Obidjouan, s'écoulent par la rivière Chamouchouan—et par conséquent sortent d'une région formant partie de la province—ou vers la baie d'Hudson et aussi d'établir la frontière sur la ligne de partage des eaux entre la baie d'Hudson et la province de Québec, j'ai l'honneur de faire rapport comme suit :

En partant des Piles, le voyage alla bien et nous atteignîmes la Tuque en cinq jours. De la Tuque à Weymontachinque, la marche fut lente, vu que nos canots étaient très chargés et les eaux très basses. Entre ces deux endroits, les portages sont nombreux, mais le peu de profondeur de l'eau nous força d'en faire à beaucoup de places où l'on passe ordinairement en canot. Cependant, avec le temps, nous passâmes Weymontachinque et Oskisketak, ou Kikendatch et arrivâmes au poteau du 190e mille, à partir de la rivière au Rat. Comme c'était notre point de départ, nous commençâmes les opérations, mesurant les distances avec le micromètre Rochon et notre progrès fut assez rapide tant que la glace ne prit pas sur les lacs et les rivières. Nous réussîmes à nous rendre avec nos canots jusqu'au lac Onigamis ; mais il nous fut impossible de nous en servir plus loin, à cause de la glace, qui était solide. Voyant qu'il n'y avait pas assez d'eau claire en avant de nous pour qu'il valût la peine de transporter nos canots de l'autre côté du lac, nous les mîmes en hivernement et campâmes pour faire des *traînes sauvages* et les autres préparatifs nécessaires au transport par terre et aux voyages d'hiver.

Depuis notre point de départ jusqu'au lac Onigamis, le terrain est plan, bien qu'on aperçoive de temps à autre, dans le lointain, des collines isolées. La forêt se compose d'épinette, de qualité inférieure, de sapin, de cyprès, de bouleau, de tremble et de tamarac. Le sol est généralement léger et sablonneux. La sévérité du climat et les gelées hâtives empêcheraient les céréales de mûrir. A Weymontachinque, qui est beaucoup plus bas, on fait souvent d'excellentes récoltes de plantes-racines et de céréales, mais on ne peut pas compter sur ce résultat d'une manière régulière, et à Kikendatch, soixante milles plus haut, les pommes de terre parviennent rarement ou même jamais à maturité.

Après avoir fini dans quelques jours nos préparatifs, nous nous mîmes en route sur la glace, qui alors était bonne, mais ne le resta pas longtemps, car au bout d'une couple de jours elle fut couverte par une couche de neige, qui la rendit peu sûre. Je ne sais pas si cela est un trait caractéristique des rivières de cette région, dû à ce que ce sont leurs sources, ou s'il faut attribuer cela au fait que l'hiver fut d'une douceur exceptionnelle, mais toujours est-il que la glace a été dangereuse durant tout l'hiver. Sur les lacs et les rivières situés plus au sud, on a coutume de voyager en hiver sur la glace, même sur les

rapides, avec la plus grande confiance ; mais ici, il fallait faire la plus grand attention pour marcher sur les rivières ou en sortir, sans quoi nous ne manquions pas de tomber à l'eau : la glace et les rapides étaient particulièrement dangereux.

En atteignant le lac Cawakabiskitec, je me rendis à sa tête et laissai mes gens là pour se reposer durant mon absence. J'emmenai avec moi mon chaineur, un autre homme et deux sauvages Métiscan, et tirai une ligne à travers la ligne de partage des eaux, jusqu'à ce que je trouvasse celles qui coulent dans la direction opposée et dont j'avais connu l'existence dans une exploration précédente. On m'avait informé que ces eaux s'écoulaient dans la baie d'Hudson ; mais d'autres prétendaient que c'était la source de la rivière Chamouchouan et pour arriver à la vérité, je suivis la rivière, en descendant son cours, jusqu'au poste de la compagnie de la baie d'Hudson, à Métiscan.

Ce poste est sous la direction de M. Thomas Moore, qui nous accueillit avec la plus grande bienveillance, ce qui est d'ailleurs l'usage à tous les postes de la compagnie. Il me procura les renseignements que je cherchais et m'informa que cette rivière s'appelle Métiscan, qu'elle est un des affluents de la rivière Waswanepe, qui débouche dans la baie d'Hudson ; que le poste est à environ vingt jours de marche de la baie ; que le cours de la rivière est accidenté par un grand nombre de chutes et de rapides, qui nécessitent des portages et rendent le voyage comparativement long. Durant mon séjour à Métiscan, il arriva deux sauvages qui m'informèrent que la rivière Chamouchouan se trouvait à une distance d'environ quatre-vingts milles vers le nord-est et que la région à parcourir pour l'atteindre est rugueuse et montagneuse.

Entre le lac Onigamis et la ligne de partage des eaux, le terrain est plan et sablonneux, mais le bois est plus gros qu'en bas du lac, principalement le tremble et l'épinette rouge. Quelques-unes de ces épinettes, sur la ligne de faite, sont longues et très grosses. Entre la ligne de faite et le poste de Métiscan, le terrain est plan, un peu ondulant et généralement sablonneux. Environ le tiers de ce terrain est en brûlis ; le reste est couvert par une forêt d'épinette, de cyprès, de sapin, de bouleau, de tremble et, près de Métiscan, de petit cèdre rabougri, bois qui ne se trouve qu'à une certaine distance en bas de Weymontachinque.

A Métiscan, le climat ne permettrait pas de faire avec profit la culture des céréales, qui ne mûriraient pas : les pommes de terre ne viennent pas plus grosses que des noisettes.

Revenu à la ligne de partage des eaux, j'y plaçai une borne pour indiquer la frontière entre la province de Québec et le territoire de la baie d'Hudson, marquant sur le poteau la latitude, la variation de l'aiguille et la distance, à partir de la rivière au Rat. Sur un autre poteau, planté sur le bord du lac Cawabiskitec—d'où je partis ma ligne traversant la ligne de faîte—j'ai marqué " Portage à Métiscan " et la distance pour se rendre à ce poste.

Après avoir ainsi établi d'une manière satisfaisante la ligne de partage des eaux, je repris le relevé du Saint-Maurice, que j'arpentai jusqu'à sa source. A mesure qu'on avance, le pays devient plus pauvre ; la forêt, dont les arbres sont très petits se compose de cyprès, épinette, sapin, bouleau et épinette rouge et avant d'atteindre les sources de la rivière, on tombe dans un brûlis—le même qu'à Métiscan —qui s'étend loin à l'ouest et au sud. Après avoir longé une certaine distance la ligne de faîte, le Saint-Maurice origine dans deux petites sources, une dans un petit marécage et l'autre, à un quart de mille, au pied d'un coteau formant partie de la hauteur des terres. A quelques pas de ce coteau, on se trouve dans le territoire de la baie d'Hudson. En chaînant de cette source vers le sud-ouest, nous entrâmes immédiatement dans ce territoire, où nous trouvâmes plusieurs lacs formant les sources de la rivière Kenusio, ou au Brochet, et continuant quelques milles plus loin dans la même direction, nous rentrâmes dans la province de Québec et immédiatement de l'autre côté de la ligne de faîte, nous rencontrâmes la source de la branche ouest de la rivière Gatineau.

La région dans la laquelle se trouve cette partie de la ligne de faîte est extrêmement pauvre et stérile, rocheuse, rugueuse et accidentée par un grand nombre de petites collines, parsemées de gros cailloux et souvent séparées les unes des autres par de petites savanes. Tout ce terrain est en brûlis, mais les petites collines sont couronnées par des bouquets de cyprès nain, de quelques pieds de hauteur. En les apercevant, de prime abord ces collines ont l'apparence de hautes montagnes situées au loin et couvertes de gros bois ; mais une marche de peu de

longueur nous amène à leur pied et l'on constate que la hauteur de ces collines et la distance à parcourir pour les atteindre sont illusoires et ces montagnes comme ces gros bois se transforment en petites collines et en chétives broussailles.

J'ai chaîné cette branche de la Gatineau en descendant, jusqu'à ce que j'eusse raccordé ce chaînage à celui de la partie déjà arpentée de la rivière, puis je retournai sur mes pas et repris ma course primitive, qui me conduisit à une troisième branche de la même rivière. Prenant toutes ces branches à leurs sources, je les chaînai en descendant aussi loin qu'il me parut à propos, c'est-à-dire aussi loin qu'allait la course que je désirais suivre. Quand je m'aperçus que la troisième branche commençait à incliner vers l'est, je l'abandonnai et me dirigeai vers l'Outaouais, que je pris à sa source et chaînai jusqu'au poteau planté à l'extrémité de la ligne entre le district de Montréal et celui d'Ottawa, sur le bord du lac Kamechapegal ou Grosse-Pierre.

Toute cette partie de la région de la Gatineau est stérile et sans valeur : la partie supérieure est un vieux brûlis, parsemé de collines dénudées et rocheuses, qui impriment à cette contrée une apparence de désolation. Un peu avant de laisser la Gatineau pour commencer la traverse vers l'Outaouais, il y a un peu de bois vert—épinette, cyprès, sapin, bouleau, tremble et épinette rouge—et entre les deux rivières le terrain est ondulant. En approchant de la tête de l'Outaouais, on commence à trouver un peu de pin, bois que je n'avais pas vu depuis le voisinage de Weymontachinque. Il y a une petite quantité de pins entre la source de l'Outaouais et environ un mille plus bas que la décharge du lac Travers ; le pin disparaît ensuite pour ne reparaître que vers le 40e mille, à partir de la source de la rivière et à partir de là il augmente en quantité et en qualité, à mesure qu'on descend le cours de la rivière.

La région du haut de l'Outaouais est comparativement plane, en beaucoup d'endroits, le long de la rivière, il y a des platières d'alluvion, bordées en arrière par des terrains hauts et en général cette région est susceptible de culture.

Les Sauvages du haut de l'Outaouais appartiennent à la tribu des Algonquins et sont peu nombreux, quoiqu'il y ait là beaucoup plus de chasse—orignal et caribou—que dans le haut du Saint-Maurice. Les animaux à fourrure, excepté le castor, sont très rares dans la région

supérieure de l'Outaouais et de la Gatineau et jusqu'à un peu plus bas que la source du Saint-Maurice ; mais de la ligne de partage des eaux jusqu'à Métiscan et le long du Saint-Maurice jusqu'au lac Wesquatowcow, la martre noire, de très belle qualité, est très abondante, et à partir de ce point on trouve dans tous les lacs et leurs tributaires le castor, la loutre, le vison, le rat-musqué, la martre et le pécan, qui donnent tous de précieuses fourrures.

(*John Bignell*, 16 août 1872)

RÉGION DU GOLFE

ILES MINGAN

Le groupe des îles Mingan ne paraît pas posséder beaucoup de sol. La Grande Ile, quoiqu'à 100 pieds au-dessus de la mer en quelques parts, plus particulièrement sur les côtés sud et sud-ouest, est marquée par les niveaux des anciennes plages marines, composées de petits cailloux de calcaire et, excepté les endroits où la mousse s'est étendue sur ces cailloux, on apercevait peu de différence entre ces anciennes plages et celles que baigne maintenant l'océan. Une succession de ces plages est bien marquée par une série de degrés ayant chacun une surface horizontale au-dessus, d'une largeur irrégulière, ne suivant pas toujours les sinuosités de celle qui est inférieure. Quelquefois deux de ces terrasses se confondent et s'élèvent l'une sur l'autre de cinq, vingt et trente pieds.

La portion sud-ouest de l'île se compose d'une succession de terrasses semblables, qui sont encore privées de sol. La végétation ne se présente que sur des lambeaux de terrain et ces lambeaux ont des contours très irréguliers, ne dependant nullement, autant que j'ai pu voir, de la forme ou de la direction des terrasses. Quelquefois ils montrent une configuration irrégulière sur une terrasse, puis s'élancent en haut ou en bas par bandes irrégulières à la terrasse suivante, donnant à toute la descente des dégrés un aspect parti-colore, comme celui d'un corps à demi privé de sa peau.

Un autre trait qui marque fortement le changement de niveau de la terre et tend en même temps à donner un caractère fort pittoresque au paysage est la présence de ce que l'on a nommé les roches au Pot-de-fleur (Flower-pot-rocks). Comme leur nom l'indique, elles ressemblent à des pots à fleurs de vastes dimensions. Des centaines de ces roches émergent à la marée montante à des hauteurs variant de dix à quinze pieds, avec des largeurs depuis quelques pieds, à trente et quarante, s'élargissant au sommet. Elles sont composées de couches horizontales de calcaire empilées les unes sur les autres et sont les restes de masses stratifiées qui furent jadis unies, mais qui ont été graduelle-

ment évidées par l'action destructive de la mer, et tandis que beaucoup d'entre elles sont encore dans l'eau à des profondeurs différentes, suivant l'état de la marée, on en voit quelques-unes éparses, élevées sur l'île, montrant une action semblable de la mer, quand son niveau différait de cinquante à soixante pieds de ce qu'il est maintenant.

La direction des roches du groupe Mingan ne diffère pas beaucoup de celle d'Anticosti et la distance à travers les assises, depuis les lits les plus élevés de la Grande Ile au plus bas d'Anticosti, est de dix-neuf milles à peu près. En supposant que l'inclinaison dans cet espace ne diffère pas de la moyenne de celle des deux extrémités, qui n'aurait pas loin de quatre-vingt-dix pieds au mille, l'épaisseur des assises dans l'eau serait de 1,700 pieds.

(*James Richardson*, 1er mars 1857)

ILE D'ANTICOSTI

Caractère du pays et de la côte—Une grande partie de la côte est bordée de récifs qui sont secs à l'eau basse, tandis qu'à l'eau haute il sont couverts à divers dégrés de profondeur suivant l'état de la marée. Les bords extérieurs de ces récifs forment un précipice de vingt, cinquante, même cent pieds, suivant Bayfield. Parfois ils sont un peu inclinés, mais si peu généralement que les vaisseaux qui s'approchent de la côte peuvent difficilement connaître le danger par les sondages.

Ces récifs sont composés du calcaire argileux de l'île et se déploient du rivage à un quart de mille ou un mille, et en deux ou trois places, à environ un mille et demi. Ils se conforment aux courbes de la côte et là où des baies se présentent on ne peut s'attendre à trouver l'eau profonde à un quart ou un demi-mille de la tête de la baie, en suivant une ligne qui passerait par le centre, ordinairement à angles droits avec le cours général de la côte.

De l'extrémité ouest, les récifs sont continus sur le bord sud jusqu'à la rivière Sainte-Marie; pendant six milles environ à l'est l'eau est profonde le long du rivage. De là, les récifs s'étendent encore à la pointe sud-ouest, à l'exception d'un mille avant de l'atteindre, et d'un mille de chaque côté de la rivière Jupiter. De la pointe sud-ouest,

ils courent pendant quatre milles à l'est. Au delà, à la rivière au Fer (Iron River), l'on n'a observé que quelques points où les récifs existassent.

Mais de la rivière au Fer à la pointe Heath et sur une étendue de deux milles au nord-est, ils sont très généraux. Sur le côté septentrional, l'eau est profonde près de la plage jusqu'à la baie Observation; mais à la baie Observation, à l'extrémité ouest, les récifs sont bien marqués, sauf sur une étendue d'un mille tournant la pointe Nord (North Point).

Sur les récifs, il n'est pas rare de trouver des blocs erratiques, mais on peut parcourir de grandes distances sans en voir. Quand ils se présentent, c'est généralement en quantité considérable, couvrant des étendues d'un ou deux acres jusqu'à un demi-mille. On les voit plutôt dans les baies que dans les endroits moins abrités. Mais la pointe Nord serait une exception à cette assertion. Là, ils sont empilés, les uns près des autres, sur une étendue d'un demi-mille environ, et quelques-uns sont de grosse dimension. Ils sont dérivés des roches laurentiennes.

Le côté sud de l'île est bas, dans son aspect général. Les points les plus élevés près de cette côte sont à l'embouchure de la rivière Jupiter, où des falaises s'élèvent sur le côté est à une hauteur de quatre-vingts à cent pieds, et à cent cinquante pieds sur le côté ouest. On n'a pas observé sur toutes les autres parties de la côte sud qu'ils s'élevassent à plus de trente et soixante pieds ; mais la hauteur générale au-dessus de la mer est de dix à vingt pieds.

De la pointe sud-ouest, à l'extrémité ouest, les collines intérieures sont plus élevées qu'elles ne le sont à l'est. Elles se dressent, en général, graduellement et d'une façon plus continue à partir du rivage, atteignant la hauteur de cent cinquante pieds entre un et trois milles de distance environ. De cela, il faut cependant excepter certaines localités sur la côte, où l'on trouve des plaines ayant une superficie de cent à milles acres, avec de la tourbe sous-jacente, sans végétation en partie, mais nourrissant sur de grands espaces des herbes épaisses, ayant de quatre à cinq pieds de haut.

D'une position, à quelques milles à l'est de la pointe sud-ouest à la baie au Naufrage (Wreck Bay), qui est à l'extrémité occidentale de l'île entre la pointe Heath et la pointe Est, l'élévation de la côte au-

dessus des hautes eaux est de sept à quinze pieds, à l'exception du voisinage de la pointe Sud et de la pointe Cormoran, qui s'élèvent à la hauteur de vingt à trente pieds sur le rivage ; mais il y a peu d'élevation à l'intérieur, sur une étendue d'un à trois milles, et cette surface plate est bornée au sud par un talus graduel s'élevant à une hauteur de cent à deux cents pieds et devenant probablement plus élevé encore en avançant vers l'intérieur.

Le pays bas est une succession de tourbières, parfois nues, mais souvent recouvertes d'herbes, le tout mêlé de rangées et bouquets d'arbres et parsemé de petits lacs, sur lesquels les canards, oies et autres oiseaux sauvages se montrent en quantités innombrables.

Tout le côté septentrional de l'île offre une succession d'élévations, en forme de crête, ayant de 200 à 500 pieds au-dessus de la mer, et séparées par des dépressions. Depuis le cap des Anglais (English Head), trois milles à l'est de l'extrémité ouest, jusqu'au cap Ouest, distance de cinquante-huit milles en ligne droite, chaque crête et vallée successive occupe une largeur de quatre à six milles ; les crêtes forment une extrémité quelque peu arrondie, faisant face à la mer au nord. Leur élévatien est d'abord bien marquée jusqu'à un quart de mille du rivage, et au bout d'un mille à peu près, plus à l'intérieur, elles atteignent leur plus grande élévation. Prolongeant cette élévation au sud et s'élargissant, elles rétrécissent la vallée intermédiaire; aussi loin que l'on sache, le pays devient, en caractère doucement onduleux. La direction des vallées est, à quelques exceptions près, de S. 10° O. à S. 30° O.

La crête ou montagne Macastey, à onze milles à l'est de l'extrémité ouest, s'élève à plus de quatre cents pieds à un mille à peu près à l'intérieur. Le grand Cap (High Cliff), à dix-huit milles plus loin à l'est, a probablement 500 pieds, à un quart de mille du rivage. Ce sont à quelques égards les crêtes les plus remarquables. Le grand Cap est un promontoire hardi, tandis que la montagne Macastey est séparée par une vallée plus large qu'à l'ordinaire de sa voisine à l'est et est plus élevée que toute autre à l'ouest. La montagne Macastey est une élévation remarquable, même quand on la contemple de la rive méridionale de l'île dans le voisinage de la baie Gamache. En remontant vers ce port naturel, on l'observe en face un peu à droite, à cinq ou six milles de distance, à peu près.

La succession de crêtes et de vallées, depuis English Head jusqu'au cap Ouest (West Cliff), est régulière, caractéristique, et produit un effet agréable et beau. Du cap Ouest à la baie Observation, distance d'environ vingt milles, il existe une succession semblable, mais sur cette partie les crêtes atteignent leur plus grande élévation plus près du rivage. Le cap Ouest se dresse immédiatement au-dessus de la mer à une élévation ayant entre 200 à 400 pieds. La pointe Charleton a une élévation d'a peu près cent pieds au-dessus de la mer et, à un quart de mille à l'intérieur, elle s'élève à 300 ou 400 pieds ; de la pointe Charleton à la baie Observation, la côte est un peu basse, la baie Observation formant sur la côte une dentelure profonde d'un mille et un quart, et ayant cinq milles par le travers. De la tête de cette baie, une vallée, bien marquée, se dirige S. 10° O.

De la baie Observation au cap Mouette (Gull Cape), distance de cinquante-trois milles, les falaises deviennent plus proéminentes sur la côte, en s'élevant presque perpendiculairement aux points à la hauteur de 100 à 300 pieds, et les échancrures sont nombreuses, formant des vallées mieux définies.

Entre le cap à l'Ours (Bear Head) et le cap Robert, distance de cinq milles et demi, la plus grande échancrure, a, en ligne droite, à peu près un mille et demi. Mais elle est subdivisée en baie Easton, baie de la Tour (Tower Bay) et baie Blanche (White Bay), la dernière étant la plus grande.

La baie de la rivière au Saumon (Salmon River Bay), à l'est du cap Henry, a cinq milles de large et sa plus grande profondeur est d'un mille. La rivière au Saumon court à travers une vallée bien marquée, dont la direction générale en amont du courant est S. 65° O., pendant près de six milles, puis une vallée transversale, dans la direction N. 77° O. et S. 77° E. (presque parallèle à la côte), la rencontre et lui donne deux courants allant dans des directions opposées. A partir du milieu de la vallée, le sol s'élève graduellement de chaque côté, à la hauteur de 400 à 450 pieds, et le lit de la vallée doit s'élever assez vite ; car, quoique le cours de la rivière n'ait pas de chute, il est rapide.

La baie Prinsta, plus à l'est, est une échancrure d'environ un mille de profondeur, avec une largeur d'un mille et demi. Des falaises perpendiculaires entourent cette baie à la hauteur de 100 à 150 pieds hormis à la tête, où deux rivières se frayent un passage à travers la

roche. Sur le côté ouest de la baie Prinsta se trouve le cap Jacques (James Cape), ayant 150 pieds de haut, et à l'est se trouve le cap à la Table (Table Head). Le cap à la Table a une face de 100 à 150 pieds perpendiculaires et gagne presque immédiatement une autre hauteur, du sommet de laquelle il y a une descente graduelle sur le flanc opposé, la surface donnant sur le flanc une forme irrégulière à la vallée à travers laquelle la rivière au Renard (Fox River) passe à la baie au Renard, laquelle fournit à l'île un second havre important. Le cours supérieur de la vallée de la rivière au Renard est N. 72° O.

De la pointe au Renard sur le côté ouest de la baie au cap Mouette (Gull Cape), à plus d'un mille sur le côté est, il y a une distance de six milles, dans laquelle la côte est basse, la pointe au Renard, son plus haut point, n'étant pas à plus de trente à quarante pieds au-dessus de la mer.

Du cap Mouette à la baie au Naufrage (Wreck Bay), distance de onze milles, les falaises sont, en général, perpendiculaires, et de 100 à 130 pieds de haut. Elle ne gagne que peu d'élévation à l'intérieur, probablement pas plus de cent pieds, tandis que la surface en arrière donne, aussi loin qu'on l'ait observé, une surface légèrement onduleuse.

Sauf la vallée de la rivière Jupiter, il n'y a point de vallée bien définie sur le côté sud de l'île.

Par rapport au sol de l'île, les plaines, sur le côté sud, sont comme on l'a dit, composées de tourbe ; mais la végétation générale du pays est enracinée dans un sol d'alluvion, composée en grande partie d'une argile calcaire et de sable léger gris ou de couleur brune. Les éléments du sol feraient conclure qu'il est bon, mais l'opinion de beaucoup de personnes, jugeant d'après les essences du bois qui y croît, ne serait pas favorable, parce qu'il y a une absence presque complète, aussi loin que je poussai mes observations, des arbres de bois franc, lesquels on suppose être l'indice le plus sûr d'un pays propre à l'agriculture.

L'arbre le plus abondant est l'épinette, dont les dimensions varient de huit à dix-huit pouces de diamètre et de quarante à quatre-vingts pieds de haut. Sur le côté nord et dans quelques parties du sud, l'épinette est de bonne grosseur dans les bois près de la baie, et pas mélangés d'arbres rabougris. On a parfois rencontré des arbres rabougris

sur le côté nord, mais ce n'est qu'au sommet des falaises et dans les autres places exposées aux vents violents que l'épinette et les autres arbres sont chétifs. Dans ces positions, il y a souvent une barrière basse, épaisse et impénétrable d'épinette rabougrie. Cette barrière a de dix à vingt pieds de large ; rarement elle dépasse cent. Au delà les forêts sont ouvertes et le bois de qualité et grosseur comparativement bonnes domine.

On a remarqué du pin dans la vallée de la rivière au Saumon (Saumon River), à quatre milles à peu près à l'intérieur. Dix ou douze arbres que l'on mesura donnèrent douze à vingt pouces de diamètre à la base, et soixante à quatre-vingts pieds de haut. Les bouleaux blancs et jaunes sont communs ; ils varient de quelques pouces à deux pieds de diamètre à la base, et de vingt à cinquante pieds de haut. On a vu le balsamier, mais il était petit et peu abondant. Nous avons remarqué du tamarac, mais lui aussi était petit et peu commun. Cependant, un de nos hommes, qui est chasseur sur l'île, m'informa qu'il avait vu des bouquets de ce bois au nord de la baie Gamache. Quelques-uns des arbres avaient trois pieds de diamètre et plus de cent pieds de hauteur. On a trouvé des bouquets de peuplier, près de la baie, sur le côté septentrional de l'île.

Parmi les arbres et arbustes à fruits, le sorbier des oiseaux était le plus grand. Il était très abondant à l'intérieur, mais me parut atteindre ses plus grandes proportions près de la baie, où il arrive à la hauteur de quarante pieds avec des branches longues et un peu grêles, couvertes de grappes de fruits. Le pembina (*Viburnumopulus*) produit un gros fruit juteux et est très abondant. Une espèce de buisson à groseilles de deux à trois pieds de haut se trouve dans les bois, mais il paraît se plaire mieux près des galets sur la plage, où des bandes, large de six à neuf pieds et longues d'un demi-mille, en sont parfois couvertes ; le fruit est très bon et ressemble à la groseille des jardins; il est lisse et de couleur noire et à peu près de la grosseur d'une bille ordinaire. L'arbre semble très fécond. Les groseilles à grappes rouges et noires sont également abondantes. Elles sont, ce semble, de deux espèces de chacune ; la baie de l'une est unie, elle a le goût et l'aspect de celle de jardin, celle de l'autre est armée de piquants et son goût est amer.

On trouve des fraises près de la plage. Par leur grosseur et leur saveur, elles sont peu inférieures au fruit de jardin. Elles abondent

dans l'herbe et les clairières ; leur saison commence au milieu de juillet et va jusqu'à la fin d'août. On a remarqué cinq ou six autres espèces de plantes fructifères. Quelques-unes pourraient être utiles. En une place ou deux on a vu le cannebergier. Il était assez abondant, mais on m'a informé qu'il était bien moins abondant que durant beaucoup d'autres saisons passées. Rarement nous avons trouvé la framboise.

La partie la plus surprenante de la végétation naturelle était une espèce de pois que l'on a trouvé sur la plage et dans les clairières des bois. Sur la plage cette plante, qui ressemble au pois ordinaire cultivé dans les champs, couvrait souvent des superficies d'un quart d'acre à un acre en étendue. La tige et la feuille étaient fortes et le pois suffisamment gros pour qu'on pût le récolter et en faire usage. On en coupe la paille et on la fait sécher pour nourrir les bestiaux et chevaux pendant l'hiver.

On connait peu, jusqu'à présent, les qualités arables de l'île. Les seules tentatives de culture qui aient été faites sont à la baie de Gamache, à la pointe Sud-Ouest et à la pointe Heath. La pointe Sud-Ouest et la pointe Heath sont deux des places les plus exposées de l'île ; et la baie Gamache, quoique dans un site abrité, a un sol tourbeux. Ces trois positions sont donc défavorables.

Le 22 juillet, les pommes de terre étaient avancées et dans un état prospère à la baie Gamache, mais un pré, semé de sain foin, trèfle et herbe naturelle, ne paraissait pas devoir donner une grosse récolte. A la pointe Sud-Ouest, M. Pope a environ trois acres de pommes de terre, plantées par rangs séparés de trois pieds. Il m'a dit qu'il s'attendait à une récolte de 600 boisseaux, et à l'époque de mon arrivée, le 5 août, les plantes étaient en pleine fleur et couvraient entièrement le terrain. A en juger par l'apparence, elles étaient le plus beau champ de pommes de terre que j'eusse jamais vu. Un demi-acre d'orge commençait alors mûrir. Elle avait environ quatre pieds de haut, avec un fétu vigoureux et un épi bien garni. Dans un champ voisin je remarquai de l'avoine ; on l'avait semée tard pour nourrir les bestiaux pendant l'hiver. Son apparence faisait prévoir une grosse récolte.

Le jour de mon arrivée à la pointe Heath, le 23 août, j'accompagnai M. Julyan à un mille environ du phare, à une pièce de terre composée de limon brun jaunâtre, qu'il avait défrichée au milieu des bois et plantée de pommes de terre et pois, à peu près vers le mi-juin. Il

remplit de pommes de terre un sceau. Elles étaient de bonne grosseur et de moyenne qualité. Les pois étaient en fleur, cependant quelques gousses étaient déjà bonnes à manger. Dans ce champ, je découvris trois épis de blé, dont la graine avait été mêlée à celle des pois. Ils fleurissaient et étaient probablement destinés à mûrir. L'épi avait une grosseur moyenne, les fétus environ trois pieds et demi de haut.

J'ai remarqué une seule gelée, le 18 septembre ; mais elle ne fut pas assez forte pour faire dommage aux récoltes et M. Julyan m'informa que la température la plus basse, l'hiver précédent, n'avait été que de sept dégrés Fahrenheit au-dessous de zéro. Sur la côte, l'atmosphère est humide, comme l'on peut s'y attendre et la température de dix à quinze dégrés au-dessous de celle de l'intérieur durant juin, juillet, août et septembre, et probablement mai et octobre.

Pendant les trois mois de mon séjour sur l'île, des brouillards régnèrent durant dix jours, dont six furent le 31 juillet, les 1er, 2, 3, 4 et 5 août, tandis que nous étions à la pointe Sud-Ouest ; M. Pope m'informa que c'était une chose peu commune. J'ai remarqué que l'on voyait de fréquentes éclaircies dans le brouillard, vers l'île, ce qui m'a conduit à l'idée qu'il était moins dense à l'intérieur.

A la pointe Sud-Ouest, j'ai remarqué des bestiaux appartenant à M. Pope et à M. Corbet. Ces bestiaux paraissaient en bonne condition, quoiqu'on les eût laissés pourvoir à leur subsistance dans les clairières ou le long du rivage. Un cheval, appartenant aussi à M. Pope, était également dans une bonne condition.

Havres—La baie Gamache et la baie au Renard sont les deux seuls ports de l'île qui soient comparativement à l'abri de tous les vents. Le premier est à huit milles du phare de l'extrémité ouest, sur le côté sud ; le dernier est à quinze milles du phare de la pointe Heath, sur le côté septentrional. Du cap Aigle (Eagle Cape) au cap Henry, à travers l'embouchure de la baie Gamache, la distance est de deux milles, avec une largeur d'eau profonde, de trois-quarts de mille, s'étendant en haut de la baie à un mille et demi, tandis que la profondeur de l'échancrure est de deux milles et demi. La baie au Renard est plus petite et a une profondeur d'eau moindre que la baie Gamache. La distance, à travers l'embouchure, est d'un mille et demi, avec un demi-mille d'eau profonde au centre, s'étendant en haut de la baie sur les neuf-dixièmes d'un mille ; la profondeur entière de l'échancrure

étant d'un mille et deux-dixièmes. On rencontre ces deux ports dans la formation géologique où la roche présente une surface très régulière et comparativement unie, sur laquelle on pourrait aisément construire une route d'un port à l'autre, la distance étant de 120 milles. Par ce moyen les points extrêmes de l'île seraient réunis par une route d'une longueur modérée, avec un port naturel à chaque extrémité.

Un ingénieur seul pourrait dire jusqu'à quel point ces ports naturels pourraient recevoir des améliorations artificielles. La ceinture de de récifs, d'un mille environ de large, qui borde le rivage entre ces havres, est composée de calcaire argilacé en lits presque horizontaux, qui sont secs à l'eau basse des marées de printemps. Il serait peut-être possible de pratiquer des excavations dans le calcaire, à la profondeur exigée et de se servir des matériaux qu'on en tirerait, en partie afin d'élever les flancs de l'excavation assez haut pour les jetées, et en partie pour la construction des brises-mer à l'intérieur. La profondeur de l'eau sur les récifs, aux marées de printemps, est d'environ six pieds et on pourrait donner aux brises-mer une force en conséquence. On m'a informé qu'un navire de 900 tonneaux avait reçu une cargaison de bois dans la baie Gamache.

Pendant un fort vent de l'est, tandis que j'étais à la baie au Renard, une goélette y vint chercher abri et parut y être parfaitement en sûreté.

Je ne connais sur l'île aucun autre port qui soit à l'abri de tous les vents, mais il me semble, d'après toutes les autres positions de la côte, qu'un navire près du rivage, depuis le plus grand bâtiment jusqu'à la goélette, serait, durant un fort vent, obligé de gagner la haute mer. Quant aux petits bateaux, depuis trois jusqu'à dix tonneaux, il n'est guère d'étendue de dix milles sur la côte où ils ne puissent trouver un abri en remontant les petites rivières à la marée haute, et il y a beaucoup de baies que, peut-être, on pourrait rendre sûres, par des excavations semblables à celles dont il a déjà été parlé.

Rivières et lacs—Les rivières que l'on rencontre le long de la côte sont très nombreuses, en considération de son étendue. On ne peut guère faire un mille sans trouver un cours d'eau claire, et à chaque espace de dix ou neuf milles on en rencontre un d'une largeur assez grande, pour faire mouvoir une machine. Les chutes près de la côte présentent souvent des sites excellents pour cela. L'eau de ces rivières

est toujours plus ou moins calcaire. Sur le côté sud, les plus grands cours d'eau sont la Becscie, la Loutre (Otter River), la Jupiter (qui est la plus considérable rivière de l'île), la Pavillon et la Chaloupe. Au nord, les rivières au Renard et au Saumon sont les plus considérables.

Sur le bord sud, nous avons vu de nombreux étangs et petits lacs, à l'intérieur de la plage aux galets. Vers l'extrémité orientale de l'île, on les rencontre sur les terrains plats, bas, marécageux, qui court le long du rivage. Plus loin, en arrière, on n'en a pas trouvé, et sur le côté septentrional de l'île, l'on n'a vu que quelques petits étangs près de la plage.

Le grand lac Salé (Great Salt Lake), le petit lac Salé (Little Salt Lake), le lac Chaloupe et le lac Lacroix sur le côté sud, et le lac au Renard sur le côté nord, sont en réalité des lagunes d'eau salée, soumises aux influences de la marée et mêlées de l'eau douce des rivières.

Dans la plupart des rivières et lacs fourmillent la bonne truite de ruisseau, la truite saumonée, et nous avons remarqué presque journellement de vastes bancs de maquereaux tout autour de l'île. Mais, durant mon excursion, je n'ai pas vu de goélettes occupées à la pêche, sauf une à la pointe Sud. Les seules opérations, ayant trait à ce commerce, dont j'ai entendu parler, ont lieu à l'embouchure de quelques-unes des grandes rivières sur le côté sud et à celle de la rivière au Saumon au nord, par des hommes employés par M. Corbet, locataire de l'île, et elles se bornent entièrement à la capture du saumon et de la truite saumonée. Les phoques sont très abondants ; sans quelques Indiens qui viennent de Mingan, en juillet et août et en prennent quelques-uns sur la côte nord de l'île, ils ne seraient pas du tout inquiétés. Ces animaux se rassemblent par milliers dans les baies et dans les places abritées autour de l'île. Plus d'une fois il nous est arrivé d'en surprendre un endormi sur la plage, où nous l'expédions généralement d'un coup de marteau.

Nous avons remarqué que plusieurs espèces de baleine étaient abondantes à l'extrémité ouest de l'île. Cette partie doit être pour elles un lieu favori, car on les voyait ou entendait fréquemment, à des intervalles irréguliers, le jour ou la nuit. En passant, le 8 septembre,

près de la baie de Prinsta, nous en trouvâmes une échouée sur le récif Elle avait soixante pieds de long et quinze pieds au-dessus de la surface de l'eau.

Les seules goélettes de pêcheurs que je vis, à l'exception de celle dont il a été question, étaient aux îles Mingan, où douze ou treize de ces navires vinrent se refugier dans le port durant une tempête. Le chargé du poste de la compagnie de la baie d'Hudson, à Mingan, M. Henderson, m'apprit qu'ils venaient tous des ports américains.

Animaux sauvages—Les animaux sauvages trouvés sur l'île sont autant que je sache, l'ours noir commun, le renard rouge, noir et argenté, et la martre. On dit que les ours sont très nombreux et les chasseurs disent les avoir rencontrés quelquefois par douzaines. Mais, dans mon excursion, je n'en ai remarqué qu'un à la baie Gamache, deux près de la pointe au Cormoran. et un dans le voisinage du cap Observation. J'ai trouvé cet ours sur une étroite bande de la plage, au pied d'un rocher haut et presque vertical. De loin je le pris pour un morceau de bois charbonné et ce ne fut qu'à cent cinquante pieds de lui que je m'aperçus de mon erreur. Il paraissait trop occupé à déjeuner sur les restes d'un phoque, pour faire attention à moi, car malgré les coups de marteau que je portai sur un caillou et autres bruits que je fis pour lui donner l'alarme, il ne leva pas la tête et continua de manger jusqu'à ce qu'il eut achevé sa carcasse, ce qui m'obligea, n'ayant pas de fusil, à demeurer une demi-heure spectateur de son repas. Quand il ne resta plus du phoque que les os, l'ours grimpa, tout à loisir, à la surface du rocher nu, lequel est, à peu de chose près, perpendiculaire, en faisant rouler sur son passage de gros cailloux, et disparut sur le sommet, qui n'était pas à moins de cent pieds au-dessus de la mer.

Les renards et les martres sont très abondants. Souvent pendant la nuit on entendait les martres dans le voisinage de notre camp et plusieurs fois nous vîmes des renards. Chaque hiver, les chasseurs ont tué de quatre à douze renards argentés, animaux dont la fourrure se vend vingt-cinq à trente livres courant.

Le locataire de l'île emploie plusieurs hommes durant cette saison, pour les chasser et je sais que ce commerce lui donne des profits.

Il ne m'a pas été parlé d'animaux d'autre espèce, excepté des oiseaux sauvages. Je n'ai vu ni grenouilles, ni reptiles, et les chasseurs m'ont assuré qu'il n'y en avait point.

Ayant, dans ce rapport, décrit les faits géologiques, présentés à mon observation à Anticosti, je desire attirer l'attention sur les renseignements que donnent ces résultats sur les capacités agricoles de l'île. On ne peut accorder qu'une faible importance aux faits fournis par la végétation naturelle du sol, ou les expériences agricoles limitées déjà mentionnées ; mais en les combinant avec les considérations suggerées par l'attitude et le caractère minéral des roches ils me paraissent mériter un examen sérieux.

Les roches d'Anticosti, étant presque horizontales, ne peuvent manquer de donner à la surface du pays un contour jusqu'à un certain point semblable. La surface doit être presque unie, avec quelques modifications seulement, provenant de l'érosion plus profonde dans dans une direction longitudinale de quelques-uns des lits les plus tendres, produisant des escarpements d'une élévation médiocre, avec des pentes douces, à partir des sommets dans une direction vis-à-vis du soleil, qui sera à peine perceptible à l'œil. Le caractère de désagrégation facile des roches donnerait un sol composé de leur débris melangés avec les matières transportées du nord. Il est raisonnable de supposer que ces calcaires argileux auront donné à ces débris des qualités fertiles. C'est précisément sur de pareilles roches, dans de semblables conditions, que se trouvent les meilleurs sol de la péninsule occidentale du Canada, ainsi que la contrée de Genessée dans l'Etat de New-York. Je n'ai rien vu qui puisse me porter à supposer que, pour ce qui regarde le sol, Anticosti soit inférieure à ces régions ; et les considérations du climat seules peuvent faire qu'elle leur soit inférieure au point de vue agricole.

Les trois mois que j'ai passés sur l'île ne me permettent pas de me former une opinion sur le climat d'Anticosti. Mais en considérant le fait connu, que les grandes masses d'eau sont plus difficiles à refroidir et plus difficile à échauffer que de vastes surfaces de terre, je suis disposé à présumer qu'Anticosti n'est pas aussi froide en hiver et pas aussi chaude en été que les districts qui sont plus à l'intérieur et plus au sud, et qu'on peut la comparer avantageusement avec tous les pays

entre elle et Québec. Si les gelées d'automne arrivent plus tard à Anticosti, le printemps est probablement un peu plus précoce qu'à Québec.

Mais la condition de l'île est telle à présent qu'il n'y a pas un arpent carré de sol cultivé par un colon permanent et l'on peut dire qu'à l'entrée de l'océan, dans la province, un million d'acres de bonne terre restent incultes, tandis que l'on fait de grandes dépenses pour transporter les colons sur les parties les plus reculées de l'ouest. Il me semble qu'un établissement de population agricole sur l'île, mis en rapport avec les pêcheries et jouissant de l'amélioration de la navigation du Saint-Laurent, ne profiterait pas seulement aux colons eux-mêmes, mais serait d'un grand avantage pour la province entière.

(*James Richardson*, 1er mars 1857)

ILES DE LA MADELEINE

Dans les lettres patentes qui accordent les îles de la Madeleine à Isaac Coffin, écr., il n'est fait mention que de six îles, parce qu'alors sous le nom général d'île de la Madeleine, on comprenait Amherst, Grindstone, Allright, Wolfe et Grosse-Ile, comme ne formant qu'une île. Cependant le groupe des îles de la Madeleine comprend dix îles distinctes, désignées maintenant sur toutes les cartes et dans tous les documents publics sous les noms d'îles d'Entrée, Amherst, Corps-Mort, Grindstone, Allright, Wolfe, Grosse-Ile, île Coffin, île Bryon et île aux Oiseaux. Quatre de ces îles, savoir : l'île d'Entrée, le Corps-Mort, l'île Bryon et l'île aux Oiseaux, sont absolument isolées, n'ayant aucune communication entr'elles, ni avec le groupe principal, dont la plus éloignée, l'île aux Oiseaux, se trouve à une distance de dix-huit milles, et la plus rapprochée, l'île d'Entrée, à une distance de trois milles. L'île Bryon se trouve elle-même à dix milles de la Grosse-Ile et le Corps-Mort à huit milles d'Amherst. Les six autres îles, savoir : la Grosse-Ile, l'île Coffin, l'île Allright, l'île Wolfe, l'île Grindstone et l'île Amherst, comprises dans les lettres patentes sous le nom collectif d'île de la Madeleine, sont bien unies en quelque sorte entr'elles par des bancs de sable, qui forment des lagunes d'une assez grande étendue, mais ces bancs de sable sont cependant coupés par des goulets, qui isolent complètement ces différents groupes et en forment autant d'îles différentes.

Toutes ces îles ensemble, comprises entre les parallèles quarante-sept degrés, treize minutes, et quarante-sept degrés, cinq minutes, de latitude nord, et entre soixante et un degrés, huit minutes et soixante et deux degrés, douze minutes, de longitude ouest, se trouvent situées, à peu de chose près, au milieu du golfe St-Laurent, à cent cinquante milles environ de la côte de Gaspé, formant une partie fort considérable de ce comté, puisque seules elles offrent une étendue de côte d'au delà de cent quarante milles dans le parcours de leurs rives extérieures, n'étant environ que cinquante milles de moins que tout le littoral du reste du comté.

On peut encore se faire une idée de leur grande étendue, quand on considère qu'il y a une distance de soixante dix milles du havre Amherst, l'extrémité sud-est de ces îles, à la pointe de l'Est, l'extrême limite au nord-est du groupe principal. Cependant aucune de ces îles ne dépasse trois milles et demi dans sa plus grande largeur, l'île Grindstone étant celle qui mesure le plus dans sa profondeur.

Il serait difficile de donner la superficie exacte de toutes les îles de la Madeleine, prises collectivement, ou de chacune d'elles en particulier, avant de les avoir mesurées, ou avant que l'arpentage en soit complété : mais, d'après une computation approximative, on peut évaluer leur étendue superficielle à 55,000 acres de terre qui, d'après les statistiques accompagnant le recensement de 1871, seraient distribués comme suit : 18,300 acres pour l'île d'Entrée et l'île Amherst ; 13,700 acres, pour l'île Grindstone ; 8,600 acres pour l'île Allright ; et 14,800 acres, répartis entre l'île Coffin, la Grosse-Ile et l'île Bryon. De cette superficie générale, il paraîtrait que 6,000 acres sont sous culture et à cette dernière quantité, si l'on en ajoute autant, c'est-à-dire 6,000 acres, pour les prés naturels, les dunes, les savanes, etc., on a une balance de 43,000 acres de terrain en bois debout, dont probablement 5,000 acres peuvent être inclus dans les terres déjà concédées. Il y aurait donc encore sur ces îles à peu près 38,000 acres de terrain boisé non concédé, et 6,000 acres de prés naturels, dunes, savanes, etc., dont le propriétaire peut encore disposer et dont la valeur, en général, peut être, sinon supérieure, au moins égale à celle des terres en bois debout.

Le bois qui croît sur les îles de la Madeleine est loin, par lui-même, de leur donner quelque importance puisque la variété en est limitée à trois espèces seulement, le sapin, l'épinette et le bouleau ; encore ce dernier, le seul qui autrefois pouvait servir à la construction

des goélettes, est-il devenu fort rare. Aussi les habitants voient-ils avec inquiétude la disparition rapide des petites forêts de bois court et rabougri qui couvrent encore le sommet de leurs montagnes, redoutant le jour où elles auront disparu complètement, soit par le défrichement, soit par la consommation de chaque hiver, soit encore davantage par l'effet destructeur d'un malheureux incendie. Voilà cependant ce qui donne au bois que l'on trouve encore debout sur ces îles, une valeur qu'il n'atteint pas dans toute autre partie de la province. Et aussi n'est-ce pas sans de graves motifs d'urgence que le corps municipal a passé des règlements prohibant la coupe inutile des bois et a préposé des gardiens pour surveiller chaque arrondissement et arrêter ce gaspillage vraiment illimité qui se pratique dans tout le reste du comté. Il est donc évident que cet article si nécessaire à l'économie domestique des habitants, non-seulement pour chauffer leurs habitations, mais encore pour clôre leurs terres, deviendra, chaque année, de plus en plus dispendieux, sur ces îles, à mesure qu'il deviendra plus rare, que la population augmentera et que les défrichements s'étendront.

Si, d'un côté, la rareté du bois, qui exige même aujourd'hui l'importation du charbon de Pictou, dans une localité où les habitants sont laissés à leurs propres ressources pendant six mois de l'année, sans aucun moyen de communication à l'extérieur, est déjà une entrave à l'augmentation rapide de la population résidente sur ces îles, d'un autre côté, pour contre-balancer ces désavantage, les habitants des îles de la Madeleine puisent dans le sol de leurs terres, et au sein de la mer qui les environne, des richesses inépuisables, qui ne demandent qu'une culture judicieuse et soignée pour produire en abondance les légumes, les grains et les herbes fourragères ; et des bras vigoureux pour la pêche de presque tous les poissons que les eaux du golfe peuvent fournir.

Des hommes compétents n'ont pas craint de dire que le sol des îles de la Madeleine est encore plus riche que celui de l'île du Prince-Edouard, et cependant cette dernière île est considérée comme le jardin de l'Amérique du Nord. Si l'on examine, en effet, le dernier recensement, on trouve que pour une population de 3,172 âmes, il est récolté 19,148 boisseaux de grains et 68,876 boisseaux de pommes de

terre, faisant six boisseaux de grains et vingt et un boisseaux de de racines potagères pour chaque unité de la population. Les habitants trouvent encore une plus grande source de richesse dans le produit des près naturels, où ils récoltent une immense quantité de foin, qui leur permet d'élever des animaux en si grand nombre qu'ils comptaient en 1871, pour 555 familles, 576 chevaux, non inclus les élèves; 2,591 bêtes à cornes et près de 5,000 moutons, représentant une valeur d'au dela de $100,000. On serait encore loin du chiffre réel, si en doublant ce montant, on portait à $200,000 la valeur probable de la quantité d'animaux qui pourraient être élevés sur ces îles, quand on considère le peu de soin que les habitants donnent à leurs prairies et l'immense quantité de fourrage qui est perdu chaque année dans ces vastes prés naturels.

Si l'on veut aller encore plus loin et qu'on veuille maintenant se faire une idée de la valeur de la propriété immobilière, comprenant les améliorations faites sur les terres occupées, il n'y a qu'à consulter le rôle d'évaluation, dont le total nous présente le chiffre assez important de $159,835, montant que l'on ne peut taxer d'être exagéré et qu'on pourrait plutôt porter à $250,000, si l'on réfléchit à la répugnance qu'ont généralement les habitants à grossir la valeur de leur propriété, ou plutôt le zèle qu'ils montrent à se faire évaluer au chiffre le plus bas, quand il s'agit de l'impôt municipal ou scolaire.

On voit, par les chiffres qui précèdent, que sous le rapport agricole les îles de la Madeleine ne sont certes pas en arrière du reste du comté et pourraient être mises en comparaison, d'une manière avantageuse, avec d'autres comtés de la province mieux favorisés. Cependant le sol n'est pas seul à contribuer à l'importance de ces îles ; la mer, qui les environne de tous côtés, peut fournir à une variété d'industries et alimenter un commerce avec tous les pays du monde, où le produit de nos mers peut être exporté.

La position des îles de la Madeleine au centre de vastes pêcheries donne aux habitants de ces îles d'incontestables facilités pour les exploiter. Le loup-marin, le hareng, le maquereau, la morue et une foule d'autres poissons, se succèdent à la saison propre à chacun, et

quand l'un fait défaut, le pêcheur peut presque toujours compter qu'un autre comblera le déficit par une plus grande abondance.

Le produit de la mer est donc pour les habitants des îles de la Madeleine une source inépuisable de richesses, qui ajoutera tous les ans à leur prospérité industrielle et commerciale, à mesure que leurs communications avec les provinces voisines et le reste de la Puissance deviendront plus faciles et plus fréquentes, et que leurs relations avec les pays qui consomment leurs produits, deviendront plus intimes et plus étendues.

On s'étonnera peut-être qu'avec autant d'avantages et autant de facilités de promouvoir leur bien-être matériel, il n'y ait qu'un petit nombre des habitants dans un état prospère. Il faut dire qu'il y a peu d'endroits où des pêcheurs aient atteint un certain degré d'aisance ; mais il n'y a pas une autre localité où ils pourraient arriver, en aussi peu de temps, à un certain état d'indépendance, si les rentes onéreuses que les habitants ont à payer pour leurs terres, n'étaient un obstacle à leur avancement dans la voie du progrès. Il n'y a pas à se le dissimuler, le système actuel de la tenure des terres tiendra toujours les habitants dans un état d'hésitation, qui les rend stagnants, abaisse leur moral et les empêche d'entrer dans une nouvelle carrière de progrès et d'améliorations. Un grand nombre de familles ont déjà été chercher un refuge sur la côte du nord, abandonnant leurs fermes dans un état assez avancé, préférant fonder un nouvel établissement ailleurs que continuer des améliorations sur des terres qui pourraient leur être enlevées un jour, si la rente excessive de vingt centins l'acre n'était pas payée successivement chaque année. Tant que les terres seront sujettes à cette rente, leurs propriétaires se sentiront mal à l'aise, demeureront dans un état d'insouciance et conserveront cette indifférence qui les empêche de travailler plus activement à l'amélioration de leur condition. D'ailleurs, il ne faut chercher nulle part une race d'hommes plus intelligents, plus forts, plus robustes, des marins plus hardis et plus endurcis aux fatigues de la navigation, et une classe de pêcheurs plus capables d'endurer toutes les privations et les travaux prolongés, et plus prêts à affronter les périls de la mer.

On devrait donc se sentir empressé à conserver dans toute son intégrité une petite population née pour ainsi dire sur l'eau, et des-

tinée, en grande partie, à vivre sur l'eau. Il n'y a pas de sacrifices qu'on ne devrait faire pour améliorer leur position, les attacher au sol et rendre leur sort meilleur, en adoptant des mesures législatives qui changeraient la tenure actuelle et donneraient à chaque habitant un meilleur titre à la terre qu'il occupe.

(*Ant. Painchaud*, décembre 1875)

DISTRICT DE GASPE

—

DESCRIPTION DE LA RIVIÈRE MADELEINE

La rivière Madeleine se décharge dans la rive sud du St-Laurent en latitude 49° 15′ 32″ N. et longitude 65° 18′ 36″ O., à peu près. Son embouchure est environ soixante milles au-dessus du cap Rosier, et soixante et dix milles plus bas que le cap Chatte.

L'entrée de la rivière est sur le côté ouest d'une baie peu profonde, et la rive droite de la rivière, pour la distance d'un mille, est formée par une lisière de gravier un peu au-dessus du niveau des hautes mers, tandis que la rive gauche ou ouest se compose d'une falaise d'argiles stratifiées ayant une hauteur de quatre-vingt-dix pieds et renfermant des coquilles marine du *drift*. Cette falaise se prolonge un quart de mille au delà de la décharge de la rivière et se reposant sur un schiste noir bitumineux, forme le cap à la Madeleine. Elle s'étend le long de la côte pour une distance de deux ou trois milles et les argiles dont elles se compose s'étendant à la distance d'un mille ou un mille et demi à l'intérieur, donnent une surface onduleuse très propre à l'agriculture. Des champs de blé, de seigle et d'orge semblaient promettre une récolte moyenne, et d'autres de pommes de terre et de navets avaient également assez bonne mine, quoique la culture était indifférente.

De l'embouchure de la rivière à la limite de nos explorations, la distance en ligne droite, environ S. O., n'est que de trente et un milles et demi, tandis que, suivant les détours de la rivière, elle est de soixante et la distance totale mesurée par le micromètre était de soixante et deux milles deux chaînes et soixante-cinq chaînons.

La première étendue de la vallée, depuis l'embouchure jusqu'à une hauteur que nous avons nommée le cap au Porc-épic, est à environ onze milles, mais par la rivière la distance est à peu près quinze milles, la direction en montant étant environ S. 25° E. La navigation de cette partie de la rivière est interrompue environ cinq milles au-dessus de son embouchure par deux chutes verticales de douze et soixante-deux pieds avec un torrent rapide au-dessus et entre les deux ; le tout se

trouve dans un ravin étroit aux bords escarpés, ayant une hauteur de 800 à 900 pieds. Nous fûmes obligés de faire un portage sur cette hauteur par le côté est et les difficultés que nous éprouvâmes furent tellement grandes que nous y primes sept jours, quoique la distance ne dépassât pas beaucoup un mille. Non seulement fûmes-nous obligés de couper un chemin à travers une forêt impénétrable de petites épinettes, mais de tailler des marches pour nos pieds et de nous servir de cordes en montant et en descendant la montagne.

En traversant ce ravin la rivière fait un détour d'environ un demi-mille vers l'ouest. Plus bas la vallée continue à être étroite, jusqu'au terrain plat à la décharge du ruisseau, où les collines s'élèvent irrégulièrement sur les deux côtés à des hauteurs peu inférieures à celle du portage. Au-dessus du portage la vallée est moins profonde et plus large ; les collines qui ont une pente plus douce, sont recouvertes par une couche mince de sol, tandis que la vallée offre ça et là des plateaux de gravier et de sable, couverts de balsamiers, de bouleaux blancs, de cèdres et, plus rarement, de frênes et d'ormes ; les flancs des montagnes depuis la mer sont bordés de balsamier, d'épinette, de bouleau blanc et de pin ; ce dernier se trouve en abondance près du portage.

En montant encore quatre milles et demi plus haut que le cap Porc-épic, la direction générale de la vallée est un peu à l'ouest du sud et la longueur, en suivant la rivière, est un peu plus que six milles et quart, jusqu'à un tributaire qui entre du côté droit et que nous avons désigné, à cause de la basse température de ses eaux, sous le nom de ruisseau à l'Eau-Froide Ce tributaire est le premier d'une certaine importance que nous avons rencontré ; il coule du sud à travers une vallée qui est une prolongation de celle de la Madeleine. Avant de se joindre à cette rivière, le tributaire passe entre deux montagnes remarquables, que nous avons désignées à cause de leur forme sous les noms de terrasses de l'Est et de l'Ouest. Sur leur côté nord, ces deux montagnes, et surtout celle de l'ouest, offrent près du sommet des falaises escarpées, ayant de cinquante à cent pieds de hauteur et s'élèvant perpendiculairement les unes derrière les autres à des distances irrégulières. Tournant au sud, en gagnant la vallée du ruisseau à l'Eau-Froide, ces terrasses plongent vers le sud et devenant moins marquées, finissent par se confondre et finalement disparaissent. D'après un relevé approximatif, la montagne de l'Est a une hauteur de

1375 pieds au-dessus de la rivière ou de 1957 pieds au-dessus du niveau de la mer. La hauteur du sommet de l'autre, éloignée environ un mille à l'ouest, n'a pas été mesurée, mais il est probable qu'elle dépassera de 200 pieds celle de l'est.

La nature du sol et des arbres au-dessus du cap Porc-épic diffère que peu de celle d'en bas, sauf que le pin blanc y est plus abondant. Entre le portage et les montagnes Terrasse, cette essence m'a paru former environ la sixième partie du bois sur les flancs des collines; une grande partie de ces pins sont assez gros pour scier et pourraient même fournir du bois équarri. Je n'ai pas pu déterminer jusqu'à quelle distance ces pins peuvent s'étendre de la rivière, mais il me semble que même les arbres qui se trouvent en vue seraient dignes de l'attention des exploiteurs de bois. Les chutes et les rapides près du portage présenteraient, il est vrai, des obstacles à la sortie de ce bois, mais il serait possible d'y faire des améliorations, en même temps que ces chutes offrent des pouvoirs d'eau immenses. Du pied de la chute, il serait facile de faire flotter le bois scié jusqu'à la décharge de la rivière, où il y a un bon havre assez grand pour deux bâtiments et ayant dix-sept pieds d'eau à son entrée, même à mer basse.

A partir des montagnes Terrasse, la rivière en montant tourne à peu près à l'ouest et suit cette direction pendant environ cinq milles, offrant, avec une succession de rapides, un fort courant dans toute la distance. Au sud la montagne de l'Est s'étend pour deux milles et demi, mais elle perd beaucoup de son élévation au bout du premier mille. Au nord, dans la même distance, la rivière est bordée par des collines de la hauteur d'environ 500 pieds; plus loin les collines des deux bords s'éloignent et sont moins élevées.

En montant encore la vallée, la rivière s'étend dans une direction N. 25° O. pour l'espace de six milles. Les montagnes des deux côtés sont plus escarpées que celles d'en bas, ne dépassant guère une hauteur de 500 pieds au-dessus du niveau de la rivière. Au bout de ces six milles, il y a un détour, où entre un ruisseau de la rive gauche. Ce tributaire, qui a douze pieds de largeur à sa décharge, paraît venir du sud; mais si, comme j'ai lieu de le croire, il vient d'un petit lac dont la position m'avait été indiquée, la direction générale de son cours serait du sud-ouest, et dans ce cas, il se trouverait dans une dépression qui

serait une prolongation de la vallée de la partie supérieure de la rivière de la Madeleine et répondrait apparemment à la depression qui se voit au sud de la montagne du Portage.

En montant encore la vallée de la Madeleine, nous avons suivi une ligne droite de S. 55° O. l'espace d'environ vingt-quatre milles et, ici, finissant nos mesurages avec le télescope micrometre. Dans cette partie de la vallée, il ne se rencontre qu'une seule déviation marquée de la direction indiquée et cela se trouve à une hauteur de six milles, l'eau du cours devient environ ouest pendant deux milles. Au commencement de cette déviation, la rivière reçoit de la rive droite un tributaire d'une largeur de quinze pieds et un autre de la rive gauche de vingt-quatre pieds, un demi-mille plus haut, tandis que la rive droite à deux milles plus haut encore en offre un autre d'une largeur de vingt huit pieds, que nous avons nommé ruisseau à l'Eau-Claire. Nous n'avons rencontré qu'un seul autre tributaire de quelque importance. Celui-ci entre par la rive gauche à environ trois milles en bas de la pointe où nous avons terminé nos mesurages ; il a une largeur de trente pieds à sa décharge.

Les collines de chaque bord dans cette distance de 24 milles sont moins élevées que celles plus bas, mais de forme plus régulières et courent en crêtes parallèles avec la rivière. Celles qui sont près de la rivière ne paraissent pas dépasser 200 ou 300 pieds et les autres ne sont guère plus élevées ; sur la rive gauche, cependant, et près de la jonction du premier tributaire mentionné, se trouve une montagne escarpée, vers le nord, et offrant une hauteur d'environ 700 pieds, avec une pente douce vers le sud. Cette montagne rappelle la montagne Terrasse de l'est et étant dans son cours, elle est probablement d'une formation identique avec celle-ci.

Les arbres de la vallée, au delà des montagnes Terrasse, sont plus petits qu'en bas ; leurs essences sont la pinette noire, le balsamier, le bouleau blanc et le cèdre avec quelques arbres de pin blanc. Le sol est [illegible] sur les plateaux et sur les [illegible]teurs. Le sous-sol de la vallée est un gravier rempli de cailloux de syénite rougeâtre, petits en bas, mais augmentant de dimensions en montant la vallée jusqu'à la fin de nos mesurages, où de grandes masses arrondies de syénite se trouvent dans le lit de la rivière. Cette syénite ressemble à celle du terrain laurentien et peut très bien provenir du nord du fleuve.

Environ un mille et un quart du point où nous avons terminé nos mesurages, un grand tributaire se décharge par la rive gauche dans la Madeleine. Il traverse une vallée peu profonde, dans laquelle son cours est visible sur une distance de 9 ou 10 milles, avec une direction N. 25° O. en montant. Dans le premier mille, il a une largeur moyenne de quarante pieds et offre des rapides et son courant paraît fort dans toute la distance mentionnée. Plus loin, d'après des renseignements que je dois à un chasseur, cette branche se dirige à l'ouest du sud et, au bout de quatre milles, atteint le pied d'une montagne, sur laquelle se trouvent quelques petits lacs qui, suivant le chasseur, seraient la source de ce tributaire.

Environ cent pas au-dessus de la décharge de ce dernier tributaire, il s'en présente un autre sur la rive opposée, qui a une largeur de dix pieds ; il traverse une vallée dont la direction, en montant est S. 10° E. La rivière principale, depuis la terminaison de nos mesurages jusqu'à ce point, a une largeur de 60 à 80 pieds et une direction en montant qui est d'environ S. 70° O., formant à peu près un angle droit avec les deux tributaires dont nous venons de parler. Elle maintient cette direction jusqu'à la base de la montagne, formant un arc dont la corde serait une prolongation de la direction précédente, et aurait une longeur de cinq milles, s'éloignant à mi-distance à environ un mille et demi de la course de la rivière. A partir de l'extrémité ouest de la courbe, la direction en montant est à peu près nord l'espace de trois milles, après quoi la rivière fait un détour rapide et son cours devient est durant encore quatre milles. La vallée principale se divise ici en plusieurs dépressions traversées par des ruisseaux qui proviennent de petits lacs sur différentes parties de la montagne qui est la source du tributaire mentionné plus haut ; certains de ces lacs se trouvent près de la source de ce dernier, tandis que d'autres ne sont éloignés que d'un mille ou deux de l'extrémité est de la courbe formée par la rivière autour de la montagne.

Cette montagne s'élève brusquement et ses cimes atteignent probablement une hauteur de 1000 ou 1500 pieds au-dessus de la contrée environnante. A mesure qu'on l'approche, les arbres deviennent plus petits et il se rencontre des prairies couvertes seulement d'une chétive végétation. Les flancs de la montagne sont presque dépourvus d'arbres et les hauteurs sont entièrement nues. De grandes superficies sur les hauteurs semblaient recouvertes de gros blocs détachés de roches grisâ-

tres et en quelques parties on remarquait des bandes rouges. Le 20 juillet, il y avait encore des bancs de neiges en grande abondance sur la montagne.

Dans la direction des branches nord et sud de la Madeleine, cette montagne offrait une largeur de dix milles. D'après les observations de M. Murray, la rivière Ste-Anne coule le long d'une large vallée entre la montagne désignée par lui, dans son rapport de 1845, sous le nom de mont Albert, et celle dont je viens de parler. Celle-ci sous certains points de vue présente l'aspect d'une montagne isolée et elle forme évidemment l'extrémité orientale de la chaîne des montagnes Shickshock, ce qui à partir de la rivière Matane, où M. Murray, en prit la limite occidentale, donnerait à cette chaîne une longeur d'environ 65 milles.

En montant la Madeleine, nous avons essayé de mesurer son élévation, mais la rivière est si rapide dans toute la distance, que nous avons rencontré beaucoup de difficultés à faire des nivellements et comme nous n'avions pas de baromètres, il nous aurait été nécessaire pour arriver à des résultats exacts de nous servir d'un niveau à esprit de vin dans toute la distance, ce qui aurait exigé trop de temps. J'ai donc dû me contenter de mesurer avec le niveau de mon clinomètre l'élévation des chutes et des rapides, et d'estimer les autres parties d'après l'aspect du courant et la résistance qu'il offrait à nos canots. A l'exception de deux petites distances, où nos voyageurs purent se servir de leurs avirons, ils ont été obligés de monter à l'aide de perches ou de traîner les canots en marchant eux-mêmes dans l'eau. Sous ces circonstances, nous debarquâmes souvent et montâmes en suivant la rive et en prenant l'élévation au moyen du niveau de mon clinomètre. Je donne ici les résultats ainsi obtenus, qui cependant ne doivent être regardés que comme une approximation grossière.....

Le calcul précédent donnera pour la vallée de la Madeleine, une élevation moyenne d'environ trente-deux pieds par mille, mais en déduisant les chutes et rapides du portage de la montagne et les portions mesurées des rapides de la montagne de la Terrasse, l'élévation serait réduite à environ vingt-cinq pieds par mille. A la rivière Ste-Anne, où M. Murray n'a pas rencontré de chutes, il a déterminé par des observations barométriques que l'élévation pour la partie mesurée de cette rivière égalait environ vingt pieds par mille, et d'après la description qu'il m'en a donnée il paraîtrait que son courant offre bien moins de

difficultés en montant que celui de la Madeleine, même en mettant de côté les chutes du portage de la Montagne et les rapides de la montagne de la Terrasse.

Le calcul que nous avons fait ne paraît donc pas extravagant. Si nous estimons à 2000 pieds l'élévation de la vallée à la jonction des branches nord et sud, et y ajoutons 1500 pieds pour l'élévation de la montagne entre les rivières Madeleine et Ste-Anne, nous aurons 3500 pour la hauteur de cette montagne au-dessus du niveau de la mer. M. Murray dans ses observations barométriques a trouvé pour le mont Albert une hauteur de 3778 pieds et comme il dit que de son sommet la vue était limitée par la montagne à l'est de la rivière Ste-Anne, il s'ensuivrait que cette dernière montagne aurait une hauteur au moins égale à celle du mont Albert, ce qui s'accorderait à peu près avec mon calcul.

RÉGION ENTRE LA RIVIÈRE MADELEINE ET LA BAIE DE GASPÉ

En partant de la décharge du ruisseau à l'Eau-froide nous avons rencontré la rivière York après une distance traversée d'environ 11 milles en ligne droite S. 25° E. Nous avons suivi la vallée du ruisseau qui se trouve un peu à l'ouest, mais notre plus grande distance de la ligne droite ne dépassait pas un mille et demi, ce qui se fit après avoir monté trois milles et demi, à un point où un tributaire ayant une largeur de 10 pieds et venant du sud-est se décharge par la rive droite. A partir de ce point la vallée s'approche de nouveau vers la ligne droite et au bout d'un mille et un quart il y a un autre tributaire qui vient du même côté et parallèle à peu près avec ce dernier. Un troisième se rencontre sur la rive gauche à trois quarts de mille plus haut et trois milles et demi plus loin nous gagnons la source du ruisseau principal, sur une superficie d'environ 30 ou 40 arpents, où surgissent un nombre considérable de sources abondantes qui se réunissent pour former un courant. Ces sources se trouvent à la hauteur des terres, estimée à 800 pieds au-dessus de la Madeleine à sa jonction avec le ruisseau et par conséquent environ 1400 pieds au-dessus du niveau de la mer. A partir des sources on arrive au bout de deux milles et demi à la rivière York, après une descente qui égale probablement 800 pieds.

Dans la vallée du ruisseau à l'Eau-froide comme dans celle de la Madeleine, le sol paraît léger. Jusqu'au premier tributaire les arbres que l'on a rencontrés étaient de l'épinette noire, du sapin et du cèdre et nous avons remarqué des étendues considérables où ils paraissaient avoir été déracinés et recouvraient le sol, formant avec les petits arbres qui avaient poussé subséquemment des halliers presque impénétrables. Au-dessus du premier tributaire, on rencontre encore des arbres des mêmes essences, mais qui n'ont ordinairement que deux ou trois pouces de diamètre. Ici le premier crû paraît avoir été détruit par un incendie et quoiqu'il était rare de trouver des pins debout, on rencontrait souvent de gros troncs jonchant la terre et noircis par le feu.

Du point où nous avons gagné la rivière York, la distance en ligne droite aux établissements sur le bras nord-ouest de la baie de Gaspé est de 30 milles dans une direction est, mais par la route que nous avons suivie, la distance était de 35 milles. Au bout du onzième mille et à un point que nous avons appelé les *Ponds*, M. Barlow nous a quittés pour aller à la Madeleine, qu'il a rencontrée en ligne droite N. 63° O. à une distance de 17½ milles. Dans la première partie de notre route, nous avons gardé durant environ trois milles la rive droite de la rivière York, qui avait un fort courant avec des rapides et offrait une largeur d'une chaîne et demie à deux chaînes. Les bords en étaient escarpés, offrant des falaises de calcaire de 50 à 200 pieds de hauteur, dépourvues de toute végétation. Pendant ces trois milles la rivière reçoit de la rive gauche trois tributaires notables qui viennent du nord-ouest par des ravins profonds de 200 à 300 pieds. Plus bas, la rivière rencontre une élévation de 300 à 500 pieds au bas de laquelle elle tourne vers le sud. Cette hauteur sépare la rivière York d'une autre que nous avons rencontrée à une distance d'environ quatre milles du dernier des tributaires que nous venons de mentionner et que nous avons pris pour la partie supérieure de la rivière Darmouth ; elle avait 24 pieds de largeur, où nous l'avons traversée et se dirigeait vers le nord, mais en montant elle paraissait tourner vers l'est et plus loin dans cette direction elle occupe probablement la première vallée au nord de la rivière York, courant parallèlement à cette rivière, mais dans une direction opposée. En retournant de son expédition, M. Barlow a rencontré cette même rivière à deux milles et demi au nord du point où nous l'avons vue. Sa direction était encore au nord ; mais il est probable qu'elle tourne à l'est un peu plus bas pour gagner le coin nord-ouest du canton de Sydenham-sud et le point où nous l'avons rencontrée à deux milles plus bas dans notre traversée vers l'est.

Poursuivant notre route vers la baie de Gaspé, nous n'avons rencontré que deux autres rivières notables, tributaires du Darmouth. L'une d'elle se trouvait à une distance d'environ neuf milles du point où nous avons premièrement rencontré ce dernier ; elle avait une largeur de vingt-quatre pieds et coulant vers le nord, elle doit joindre le Darmouth un peu au-dessus de la limite ouest de Sydenham-sud. L'autre tributaire, à trois milles et demi à l'est, reçoit des habitants le nom de Lady-Steps Brook. Là où nous l'avons traversé, il avait une largeur de 20 pieds et coulait du sud-ouest, où sa source se trouve probablement non loin de celle du Darmouth. Ce ruisseau traverse un ravin profond, ayant une montagne remarquable à l'ouest et une autre bien plus remarquable à l'est. Nous avons donné à cette dernière, qui peut avoir une élévation de 1200 ou 1300 pieds au-dessus de la rivière, le nom de mont Serpentine, en raison d'une bande de serpentine qu'elle renferme et que nous avons pu suivre, à une distance d'un mille et demi. Au pied de cette montagne, la rivière tourne vers l'est et gagne le Darmouth environ trois milles plus bas.

Entre le Lady-Steps Brook et la rivière York, le terrain offre peu d'irrégularités ; mais environ trois milles à l'est du point où nous avons premièrement traversé le Darmouth se trouve une hauteur de 300 ou 400 pieds couronnée par un escarpement de 50 à 100 pieds, faisant face au sud-ouest et formé de calcaire schisteux. Après avoir traversé cette hauteur, nous avons descendu environ la même distance en gagnant les Ponds déjà mentionnés comme le point du départ de M. Barlow dans sa traversée à la Madeleine. Les eaux, des deux côtés de cette élévation, coulent au sud vers le Darmouth. L'espace des quatre milles et demi suivants, jusqu'au ruisseau déjà mentionné comme coulant vers le nord, nous n'avons rencontré que quelques ravins de 80 à 100 pieds de profondeur, mais à la distance d'un mille, après avoir traversé le dit ruisseau, nous montâmes 700 pieds et nous gardâmes cette hauteur durant un mille et trois quarts puis nous descendîmes 800 ou 900 pieds le quart de mille suivant. Cette descente n'était qu'à trois quarts de mille de Lady-Steps Brook et formait le flanc de la montagne déjà mentionnée comme se trouvant à l'ouest de ce ruisseau.

A l'est du mont Serpentine, notre route aux établissements de la baie de Gaspé était bordée à droite par une chaîne de montagnes s'élevant à des hauteurs de plus de 1500 pieds au-dessus du niveau de la mer et coupée par des ravins transversals, tandis qu'à gauche la vallée du Darmouth se trouvait à une petite distance.

Les arbres que nous avons rencontrés sur cette route étaient en grande partie des balsamiers, des épinettes et des cèdres, d'abord petits, mais qui devenaient plus grands dans les derniers quinze milles ; dans les bas-fonds on voyait quelquefois des cèdres ayant plus de trois pieds de diamètre. Nous n'avons trouvé des pins qu'en parcourant les derniers huit milles et les plus beaux paraissaient avoir été abattus, de sorte que ceux qui restent sont de peu de valeur.

En montant le Darmouth depuis son embouchure, le courant suit dans les premiers neuf milles jusqu'au Lady-Steps Brook à peu près la direction des strates et quoique rapide il est navigable pour des canots. Dans les deux milles au-dessus il traverse les strates et présente dans le premier demi-mille plusieurs chutes verticales de deux à dix pieds. Ensuite durant l'espace de quatre milles il suit une ligne zigzag, tantôt avec, tantôt à travers les couches, et gagne la limite orientale du canton de Sydenham-sud. Nous ne l'avons pas monté plus haut, mais nous avons déjà indiqué son cours supérieur.

Un peu plus haut que la ligne de Sydenham-sud le Darmouth reçoit un tributaire qui vient du nord à travers les couches et possède une largeur de 18 pieds à sa jonction, qui formait notre point de départ pour le grand Etang. Ce tributaire reçoit des deux côtés plusieurs ruisseaux qui coulent dans des vallées profondes et coupent obliquement les couches, en donnant à la surface un aspect plus accidenté que dans la traversée plus au sud ; quant au reste, le sol et la végétation n'offraient aucune différence remarquable.

Nous avons fait la traversée de l'anse à Griffon à l'anse de la Péninsule par le nouveau chemin maintenant en voie de construction par le gouvernement. Ici le sol paraissait meilleur et les arbres de plus grandes dimensions que dans aucune autre portion de cette région. Sur des étendues considérables, on trouve des forêts plantureuses de bouleau jaune et d'érable avec des frênes et des ormes qui indiquent un sol fertile et propice à l'agriculture.

(*J. Richardson*)

RIVIÈRE MADELEINE

Nous commençâmes à remonter la Madeleine le 20 juin et au bout de quatre semaines nous arrivâmes au plus haut point où pussent aller les canots. A cette place, la rivière, quoique peu profonde, avait soixante pieds de large et contenait encore un volume d'eau considérable. Le seul mollusque trouvé dans la rivière dans toute la distance fut la *linnea umbrosa* (Say), qui adhérait généralement aux pierres, dans les endroits abrités. Après avoir passé le portage de la Montagne, à cinq milles de l'embouchure de la rivière, on se les procura dans des flaques d'eau tranquille. La rivière est sujette à de grandes crues, lors de la fonte des neiges, au printemps, et nous pûmes nous apercevoir par le dommage fait à l'écorce et aux branches des arbres, par la glace ou le bois flottant, que ces crues élèvent quelquefois l'eau à dix pieds au-dessus du niveau qu'elle avait alors. Les débordements s'étendent à travers les bois, de chaque côté, et produisent souvent des changements dans le canal. La rivière entre les chutes est rapide dans toutes ses parties et l'absence de coquilles est probablement due à ces circonstances et à des perturbations constantes et périodiques.

Dans les bois le long de la rivière, on a trouvé en beaucoup de places des mollusques terrestres, les espèces étant *Hélix hortensis, H. Striatella, H. lucida, Succinea obliqua, et S. vermeta. L'Hélix hortensis* était un grand spécimen de la variété striée ; on se l'est procuré, le 30 juin, à 450 pieds au-dessus de la mer environ. Il y avait quantité d'œufs à l'ouverture de la coquille.

Le porc-épic du Canada (*Hystrix dorsata*, Linn.,) était très abondant le long de la rivière.

Les bois le long de la Madeleine se composent d'épinette blanche, pin, cèdre, sapin, bouleau blanc et peuplier, et de petites quantités de sorbier (que nous avons vu en fleur le 1er juillet), érable, bouleau jaune, tamarac et frêne noir.

Les bois, entre la rivière Madeleine et la baie de Gaspé, sont pour la plupart composés des mêmes espèces que sur la rivière, à l'exception des pins, dont nous ne vîmes que très peu. Entre l'anse Griffon et la baie de Gaspé, on trouve quelquefois des érables.

(*Robert Bell*, 1er mars 1858)

RIVIÈRES MONT-LOUIS, ANSE PLEUREUSE, PIERRE ET CLAUDE

J'ai commencé à relever la rivière Mont-Louis le 9 août. J'eus fini la branche ouest le vingt-neuf septembre et j'ai abandonné la branche est le onze octobre, au moment où elle commençait à se séparer en plusieurs branches.

Partant de la fourche, dans la branche ouest, la rivière, très rapide est encaissée dans des bancs de près de cinq cents pieds de hauteur, puis, plus loin, elle subit un repos et les bancs s'éloignent pour se rapprocher un peu avant d'arriver au Grand lac, mais n'ayant plus qu'une centaine de pieds de hauteur. Autour du Grand lac, le terrain est pauvre généralement, des cédrières ou des savanes d'épinettes noires. La branche est est suivie venant du sud-est sur environ sept milles, puis tourne brusquement, fait un angle droit et coule de l'est. Le long de la première partie, les terres sont riches en bois de toutes sortes et très propres à la culture. Il a été fait, l'automne dernier, le long de cette partie de la branche est, un chemin, à peu près comme le montre le plan, pour transporter les provisions aux chantiers de la rivière Madeleine. Le lit de la rivière sur trois milles de long est recouvert par des amas considérables de corps d'arbres atteignant jusqu'à quinze pieds de hauteur ; puis des bancs de cent à deux cents pieds de hauteur se rapprochent de la rivière pour s'éloigner plus loin et les bords de la rivière deviennent savaneux avec des grandes roches plates. Il y a beaucoup de bois de commerce de toutes sortes le long de cette rivière.

La rivière Anse-Pleureuse, arpentée du dix-sept au vingt-huit octobre, est petite, mais remarquable par ses chutes, dont une, dans la branche ouest, a plus de cent pieds de hauteur. Triste pays en haut de la fourche, mais beaucoup d'épinette bonne pour le commerce. A certains temps de l'année, le volume d'eau qui passe en bas de la fourche doit être considérable, car il existe une quantité de bras qui sont asséchés à ce temps-ci de l'année et à certains endroits on perd le lit de la rivière complètement pour le retrouver un peu plus loin.

Puis j'ai commencé à arpenter la rivière Pierre. En partant de la mer, il existe une cèdrière où la rivière se divise en plusieurs bras et avant d'arriver à la fourche, il existe plusieurs bonnes érablières. J'ai arpenté d'abord la branche ouest, qui prend sa source dans trois lacs, dont un, d'un mille de long, à ce qu'on me dit ; mais n'ayant pas de raquettes, une bordée de neige m'a forcé de l'abandonner à deux ou

trois milles avant d'arriver aux lacs, terrain peu propre à la culture. Partant de la fourche, le cours de la rivière est peu rapide jusqu'à ce que les bancs s'approchent de la rivière, où il devient plus rapide et mêlé de chutes de dix à vingt pieds de hauteur. La branche est, peu longue, prend sa source dans trois ou quatre petits lacs, avoisinant deux autres lacs qui s'en vont décharger dans le grand lac du Mont-Louis et que j'ai arpentés en voulant arpenter la charge du lac du Mont-Louis, pour pouvoir *chéquer* la rivière Pierre à celle du Mont-Louis, mais les provisions me faisant défaut, je n'ai pu. Terrain savaneux le long de la charge du lac du Mont-Louis et des lacs de la rivière Pierre. Le bois est petit, consistant en sapin, épinette et cèdre. Entre les deux branches, il existe un rang de hautes montagnes.

La rivière Claude, arpentée au commencement de décembre, se décharge dans le golfe, près d'un poteau de cèdre planté sur la ligne entre le canton Duchesnay et la seigneurie du Mont-Louis. Le terrain est très bon jusqu'à la fourche et l'on trouve plusieurs bonnes érablières. De la fourche jusqu'au lac, dans lequel la branche est prend sa source, des bancs considérables existent qui se rendent à la rivière ; le cours de celle-ci est très rapide, avec beaucoup de petites chutes. On trouve de l'érable, du merisier, du bouleau, de l'épinette et du sapin. Il a été fait chantier d'épinette et de pin il y a quelques années. La terre, sur les hauteurs, est assez bonne. A l'est du lac Claude, le terrain est montagneux et à l'ouest il est bas et savaneux.

Je n'ai relevé la branche ouest que pour une couple de milles, mon contrat étant terminé.

Quoique je sois passé plusieurs fois le long des branches des rivières Pierre et Mont-Louis dans l'intention de trouver les lignes qui bornent à l'ouest et au sud la seigneurie du Mont-Louis, je n'ai pu réussir.

(*E. A. LeBoutillier*, 2 juillet 1888)

RIVIÈRES MATANE, SAINTE-ANNE, CAP CHASTE, SAINT-JEAN OU DOUGLASTOWN ET PLATEAU INTÉRIEUR DE LA GASPÉSIE

Rivière Matane—La rivière de Matane tombe dans le St-Laurent par les 48° 51' de lat. sept., et les 67° 33' de long. occidentale, suivant la carte du capitaine Bayfield, environ soixante milles au-dessous de l'île du Bic et trente-cinq milles au-dessus du cap de Chatte.

Un bassin, comprenant une aire d'environ quarante-cinq acres, à l'embouchure, est séparé du golfe par une longue et étroite barrière de gravier, à l'extrémité occidentale de laquelle il y a un chenal mesurant transversalement 368 pieds, par lequel s'échappe l'eau de la rivière pour joindre celle du fleuve. Des goélettes et autres petits vaisseaux peuvent passer par le chenal et lorsqu'ils sont dans le bassin, trouvent un havre sûr, mais l'approche de dehors en est dangereuse à cause d'une barre de sable qui se trouve presque vis-à-vis de l'entrée.

A environ trois quarts de mille au-dessus de cette entrée, le bassin se resserre jusqu'à n'avoir plus que 400 à 500 pieds de largeur, la rivière y tombant rapidement, et à une petite distance au-dessus de la tête du bassin, où un moulin à scier a été érigé, elle est traversée par une digue qui s'étend d'une rive à l'autre et donne une chute de dix à douze pieds. Prenant la digue ou écluse de moulin pour point de départ, la distance totale mesurée sur la Matane, y compris trois lacs à sa source, fut d'un peu plus de soixante milles, les cours en amont de la rivière, sans faire attention aux petites courbures, avec les distances mesurées et les distances en droite ligne aux différents points les plus remarquables, étant comme suit :

		Dist. mesurés. Milles, chaînes.		Dist. en dr. ligne Milles, chaînes.	
De la digue du moulin au ruisseau de Buteau, rive gauche.....	S. 28° O..	9	31	6	54
Du ruisseau de Buteau à la petite Matane, rive droite.....	S. 45° E..	8	98	5	67
De la petite Matane à la Taouagadie, rive gauche.....	S. 20° E..	11	45	7	15
De la Taouagadie à la rivière à la Truite, rive gauche.....	S. 68 E..	12	75	8	53
De la rivière à la Truite au pied du lac d'en bas.....	N. 80° E..	10	0	7	36
Du pied du lac d'en bas à la tête du lac d'en haut.....	N. 7° O..	7	55	6	15

Le ruisseau de Buteau, la petite Matane, la Taougadie, la rivière à la Truite, sont des noms locaux sous lesquels les principaux affluents sont connus des sauvages et autres qui fréquentent cette contrée ; chacun de ces affluents joint la rivière à l'une de ses principales courbures.

La hauteur de quelques-uns de ces points au-dessus du niveau de la mer, à la marque des hautes eaux, a été déterminée approximativement par des observations barométriques et elle est comme suit :

	Pieds.
Petite Matane	176
Taouagadie	246
Rivière à la Truite	433
Pied des lacs	634
Tête des lacs	721

On verra par ceci que la chute ou descente moyenne de la rivière va à environ douze pieds par mille ; mais comme ces élévations résultent d'observations faites avec un seul baromètre, elles ne doivent pas être prises comme tout à fait exactes : à en juger d'après la rapidité générale du courant, elles excèdent probablement la vérité. L'aire des trois lacs qui sont à la tête de la branche principale de la Matane est d'environ 667 acres, savoir :

	Acres.
Lac Inférieur	400
Lac Mitoyen ou du milieu	91
Lac Supérieur	176
	667

Prenant sa source dans la contrée située au nord des monts de Notre-Dame, où se trouve le plus reculé des trois lacs, la branche principale de la Matane coule au sud, coupant par la rangée une gorge profonde, qui est occupée par une partie du lac du Milieu et par la totalité de celui d'en bas, ainsi que par le courant qui les unit. Elle court ensuite à l'ouest, entre la base méridionale des montagnes et un escarpement de roche calcaire, jusqu'à la rivière à la Truite, qui y verse une masse d'eau considérable. Tournant de là autour de l'extrémité occidentale de la chaîne, presque vis-à-vis de la branche appelée Taouagadie, elle finit par suivre la direction du nord jusqu'à son entrée dans le St-Laurent. Avec ses affluents, cette rivière dessèche probablement une étendue de pays d'environ 300 milles carrés.

Rivière Ste-Anne—La rivière de Ste-Anne joint le St-Laurent par 49° 10' de latitude nord et 66° 28' de longitude ouest, onze milles plus bas que le cap Chatte. La distance totale mesurée, en la remontant, a été un peu moins de trente-deux milles, son lit s'étant trouvé, plus haut, trop rompu et trop rapide pour pouvoir être remonté en canot. Le premier cours général, à partir de l'embouchure, était S. 5° O., l'espace de treize milles soixante chaînes (dix milles trente chaînes en ligne droite,) au bout desquels elle atteint la base des monts Notre-Dame, puis S. 70° E. dix milles huit chaînes, (huit milles quarante chaînes en ligne droite,) tombant rapidement le long de la base septentrionale de la rangée. Au bout de cette distance, elle est jointe par une branche venant du nord et appelée la rivière à la Martre, et puis tournant au S. 43° E., elle suit cette direction, l'espace de sept milles et cinquante-huit chaînes (égale à six milles en ligne droite,) jusqu'au bout de la distance mesurée, où elle se divise en deux courants d'environ la même largeur, l'un tournant autour de la grande montagne d'où nous mesurâmes la contrée environnante par triangulation et ayant sa source dans un lac à la distance de douze ou treize milles au sud ; l'autre, après avoir couru à l'est, l'espace de trois ou quatre milles, se repliant au nord et après s'être partagée en plusieurs petites ourches, se terminant parmi les montagnes. La largeur de la rivière, au-dessous de la jonction des deux branches, était d'environ 190 pieds, et la hauteur estimée, au même point, était de 620 pieds, donnant un abaissement moyen de dix-neuf pieds par mille, mais la bien plus grande partie de la descente est comprise dans les limites des deux derniers cours, le premier ayant un courant comparativement modéré. L'aire desséchée par la rivière est probablement de plus de 300 milles carrés.

Un des traits les plus remarquables de la peninsule de Gaspé est la chaîne des monts Notre-Dame. L'extrémité occidentale de cette chaîne arrive à deux milles de la rive orientale de la Matane, suivant, depuis l'embouchure de cette rivière, une direction S. 25° E. à la distance, en ligne directe, d'environ vingt et un milles et demi. Sa largeur n'excède pas ici deux milles, tandis que ses crêtes sont, l'une portant l'autre, à 2,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. La chaîne de montagnes court presque vrai E. et O. par la boussole, et entre les rivières de Matane et de Ste-Anne, elle croît en largeur et hauteur, en avançant vers l'est. Aux lacs de Matane, elle occupe une largeur de quatre milles et les plus hauts sommets ont environ 2,700 pieds; et vers la Chatte, où cette rivière coupe la chaîne, aux montagnes du

Bonhomme et du Sud, comme il a été constaté, l'année précédente, il y a une largeur de six milles et les plus hauts pics s'élèvent à plus de 3,500 pieds. De ce point, jusqu'à ce qu'elle atteigne la rivière Ste-Anne, les plus hauts sommets du côté du nord conservent une élévation à peu près uniforme et suivent encore la direction de l'est ; mais au delà de ce point, la chaîne paraît se partager et après que la vallée de la rivière a tourné, en remontant, au sud de l'est, les plus hauts sommets de son flanc méridional s'en éloignent de trois ou quatre milles, en même temps qu'une rangée, qui commence au nord, décline un peu au N. de l'E. pour s'approcher du lac d'où sort la rivière à la Martre et paraît courir finalement vers Mont-Louis, sur la côte.

Aux fourches, où se termina notre mesurage, la vallée profonde qui coupe la chaîne est passablement large. Du côté de l'est, s'élèvent de hautes montagnes, probablement en continuation de la chaîne principale, courant dans cette direction, et un éperon de ces montagnes, qui borne la vallée de la Ste-Anne, dans son détour méridional, sépare les eaux de cette rivière de celles de la Madeleine. Du côté de l'ouest s'élève au-dessus des Fourches une vaste montagne qui, comme nous nous en assurâmes par observation barométrique, en y montant, atteint une hauteur de 3,224 pieds au-dessus du point où nous avions laissé la rivière, ou de 3,778 au-dessus du niveau de la mer. Cette montagne fut nommée " mont Albert " en honneur de Son Altesse Royale, le Prince Albert, avec d'autant plus d'à-propos que ce fut le jour anniversaire de sa naissance, le 26 août, que nous gravîmes le flanc de cette montagne. Le sommet est un espace nu et aride de sept à huit milles en carré, dont les parties les plus élevées sont aux extrémités du N. E. et du S. O. de chacune desquelles la surface incline légèrement vers le centre, où elle est fréquemment molle et marécageuse, produisant une herbe courte et effilée, qui est à peu près la seule trace de végétation qu'on y rencontre.

Du plus haut point de l'extrémité du sud-ouest, nous pûmes voir au-dessous de nous presque toute la chaîne occidentale de montagnes, parmi lesquelles se reconnaissaient distinctement les hauts sommets du pic du Pavillon et du mont Bayfield. Les vallées des branches supérieures de la Chatte et de la Cascapédia gisaient à l'ouest et au sud de notre station et en même temps que les montagnes de Gaspé et de Bonaventure se présentaient à nous au sud-est, le paranoma étant borné au nord-est par la rangée qui sépare les eaux des rivières de Sainte-Anne et de la Madeleine.

De la station du nord-est, les mêmes montagnes situées entre les mêmes rivières bornaient notre vue à l'est et les mêmes pics de Gaspé et de Bonaventure étaient vus au sud-est ; plusieurs des mêmes montagnes à l'ouest ; mais au nord de l'ouest, le Saint-Laurent se déployait jusqu'à son rivage septentrional et la vallée de la Sainte-Anne pouvait être suivie sur une grande étendue, tandis qu'immédiatement au-dessous de nous, nous pouvions distinguer çà et là son rapide torrent se précipitant parmi les escarpements rocheux.

Sur la surface nue de la grande montagne, on voit dans presque toutes les directions des étangs et des sources d'eau excellente, qui donnent naissance à un nombre de ruisseaux et de rigoles, dont plusieurs, s'unissant sur le flanc du sud-est, forment un courant considérable, qui coule avec rapidité à l'est, dans une gorge profonde, et joint la principale branche du sud de la rivière : d'autres, coulant au nord, se déchargent dans le lit principal, au-dessous des fourches.

Entre le mont Albert et la partie orientale de la haute chaîne continue, partant de la Chatte, les montagnes ne paraissent pas excéder généralement la hauteur de 2,000 à 2,500 pieds et il y a fréquemment des lacs à leurs sommets ; elles gisent à la distance de deux ou trois milles au sud de la rivière. Traversant cette partie du pays, en partant d'un point situé à environ deux milles au-dessous de la rivière à la Martre, et poursuivant la route au S. S. O., le long des rives d'un petit ruisseau, l'espace d'environ trois milles, on arrive à une chaîne qui sépare les eaux du côté du sud de la péninsule. Du côté opposé du versant, nous suivîmes d'abord le cours d'un ruisseau qui coule au sud et continuant à avancer l'espace d'un mille et demi ou deux milles, nous atteignîmes un lac que nous supposâmes être la source d'une des principales branches de la Cascapédia. Ce lac a un peu plus de deux milles de longueur ; la direction générale au-dessous est S 6° O., et sur une largeur moyenne de d'environ dix-sept chaînes, il contient une aire d'environ 290 acres. Un cours d'eau d'environ 60 pieds de largeur coule de l'extrémité du sud-ouest : il appartient probablement à la fourche qui a été observée, l'été précédent, comme tombant dans la Cascapédia, environ deux lieues au-dessous de la montagne Conique. Le point le plus éloigné, jusqu'où nous pûmes suivre de l'œil la vallée de ce courant, était, par la boussole, en partant de l'extrémité inférieure du lac, dans la direction S. 65° O. et pouvait être à trois milles de nous.

La position du lac fut constatée, du sommet des hauteurs qui s'élèvent au-dessus de ses bords, en prenant les directions à différents points déjà déterminés le long de la chaîne de l'ouest.

La totalité de la chaîne, à l'ouest du mont Albert, est couverte par la forêt, excepté sur les extrémités des sommets des plus hautes montagnes, qui sont des rochers nus. La crue, sur les plaines les plus élevées, consiste principalement en épinette ou sapin de petite venue, et dans une moindre proportion, en bouleaux presque nains, fort éloignés l'un de l'autre, les intervalles étant généralement tapissés d'une abondante crue de hautes fougères. Plus bas les flancs des montagnes sont revêtus de sapins, d'épinettes et de bouleaux, avec quelques pins blancs et quelques bouleaux noirs, à de longs intervalles, et de cèdres dans les endroits humides. Le mont Albert, lui-même, présente presque partout, tant sur son sommet que sur ses flancs, un vaste rocher nu ; et les montagnes qui sont à l'est, entre les rivières de Ste-Anne et de la Madeleine, semblent être aussi, pour la plupart, dépourvues de végétation.

En général, la contrée située au nord de la grande chaîne de montagnes consiste en une série de rides, courant parallèlement l'une à l'autre et à la chaîne et qui deviennent moins élevées, à mesure qu'elles s'avancent vers l'ouest et qu'elles s'approchent des bords du Saint-Laurent. Ces rides sont entièrement couvertes d'une épaisse forêt, consistant en sapin, épinette ou sapin, bouleau blanc, noir et jaune, avec pin blanc et cèdre blanc ; il s'y rencontre des érables, des ormes et des frênes, mais comparativement en petite quantité. Des pins de bonne hauteur et plusieurs bosquets de belle épinette se présentent aussi sur les hauteurs, près des rives des rivières de Sainte-Anne et de Chatte, mais ces arbres sont rares sur la branche principale de la Matane, quoiqu'ils n'y manquent pas absolument. La chose est d'autant plus à regretter, que cette rivière fournit plus de facilités qu'aucune autre de la côte du sud du Saint-Laurent pour faire flotter ou descendre le bois de construction, étant d'un accès facile jusqu'au plus haut de ses lacs.

Excepté sur les terrains plats et sur les terres basses, près des rivages, le sol paraît se composer d'une terre très-légère et offre peu d'encouragement à y faire des défrichements. Sur les terres basses, la qualité du sol est fréquemment favorable et les établissements de Matane, de Sainte-Anne et du Cap-Chatte en sont des exemples. Au sud de la rangée de montagnes, sur la Matane, les dimensions et le

caractère des arbres de la forêt indiquent un sol d'une meilleure qualité qu'au nord et le pays étant moins accidenté ou montagneux qu'à l'est, pourrait, si ce n'était de son éloignement, être défriché et cultivé. Jusqu'à présent, il n'a été visité que rarement, si ce n'est par des Sauvages ou des chasseurs, à la poursuite des fourrures ou du poisson. Le gibier abonde par toutes ces forêts et les rivières sont amplement pourvues, durant l'été, de poissons et d'oiseaux aquatiques : le saumon et la truite de mer de la meilleure espèce abondent dans les rivières de Chatte et de Sainte-Anne ; mais depuis l'érection du moulin à scies, étant incapables de passer par-dessus la digue, ils ont entièrement disparu des eaux de la Matane, où l'on dit qu'autrefois ils étaient en aussi grande quantité que dans toute autre rivière de la côte.

Rivière St-Jean—La rivière St-Jean, ou de Douglastown, tombe dans la baie de Gaspé, par les 48° 46' de lat. N., et les 64° 30' de long. O. A l'embouchure de la rivière, il y a une large baie sur un bassin occupant une aire de deux ou trois milles carrés, dans laquelle on entre du côté de la mer par un chenal de 365 pieds de largeur, entre deux barres de sable, dont l'une joint la grande terre du côté du sud, au village de Douglastown, et l'autre, du côté du nord, près du chemin allant au bassin de Gaspé. Un embarras ou amas solide de bois mort a barré la rivière, à environ deux milles au-dessus du fond de la baie, portant le courant à travers le terrain bas et plat du rivage immédiat, qui est traversé par un nombre presque innombrable de chenaux et découpé en un groupe d'îles. Par ce labyrinthe, l'expérience de ceux qui connaissent la rivière fut absolument nécessaire pour nous guider ; mais après avoir passé l'embarras, il ne se rencontre rien pour empêcher de remonter la rivière en canots, jusqu'au point où s'étendit notre exploration. La distance totale mesurée le long du cours de la rivière, fut de quarante-huit milles dix-sept chaînes, dans une direction courant généralement N. 71° O. Au-dessus de ce point, la vallée court dans la direction du N. O. et je fus informé par les sauvages, qui connaissent le pays, que la rivière se partage en plusieurs petits courants, à la distance de trois ou quatre milles au-dessus du point que nous atteignîmes et se termine finalement parmi les montagnes, près des sources de la Bonaventure et du bras du sud-ouest de Gaspé. A l'endroit où nous nous arrêtâmes, la rivière avait une largeur d'environ soixante pieds ; mais s'élargissant en descendant, à mesure qu'elle était grossie par ses affluents, elle avait, à une petite distance au-dessus de l'embarras, plus de 200 pieds d'une rive à l'autre. La descente totale estimée dans toute la distance mesurée, était de treize pieds par

mille, la hauteur du point le plus élevé étant de 643 pieds au-dessus du niveau de la mer.

Quatre affluents considérables se jettent dans la rivière St-Jean : deux la joignent dans les limites des premiers sept milles, à partir de son embouchure ; les deux autres, aux distances respectives de trente-neuf milles et un quart et de quarante-six milles et un quart de l'entrée, tous venant du sud, sans parler de plusieurs autres plus petits, tombant de l'un et de l'autre côté. On suppose que les deux premières branches prennent naissance près des sources de la branche supérieure du N. E. de la Bonaventure et le plus bas des deux passe au delà de la base occidentale de la montagne connue des sauvages sous le nom de " mont Alexandre," un des plus hauts points déterminés dans notre triangulation du mont Albert.

La partie inférieure de la rivière coule, l'espace d'environ treize milles, par un pays plan, produisant le pin blanc, l'épinette et une espèce de melèze, fréquemment d'une grandeur considérable et d'une qualité de valeur, le sapin, le cèdre et trois variétés de bouleau, avec érable, orme et frêne, en moindre abondance. Mais là où le pays a été dénudé de sa forêt primitive par les ravages du feu, qui s'est étendu sur une très grande aire, une crue épaisse de petits arbres, principalement bouleaux blancs et pins, occupe la surface.

Une rangée de collines borne l'étendue méridionale de ce pays plat, commençant près de la côte de la mer, à Malbaie, laquelle courant dans la direction du nord-ouest, et s'approchant graduellement de la rivière, l'atteint à environ treize milles de son embouchure.

Du côté du nord de la rivière, le pays continue à être plan dans l'étendue en travers jusqu'au Bras du sud-ouest de Gaspé et paraissant être couvert d'un bon sol de terre sablonneuse, il est sans doute bien propre à être mis en état de culture et pourrait probablement devenir un district agricole aussi bon que tout autre de la péninsule.

Toute la partie supérieure de la rivière coule par une contrée montagneuse en quelques endroits, la vallée est large, ayant des plaines alluviales étendues, qui occupent les intervalles entre la rivière et les montagnes ; tandis qu'en d'autres, elle se resserre en une vallée profonde et étroite, les côtes s'élevant sur chaque rive en précipices quelquefois hauts de 300 et 400 pieds.

Les collines croissent en hauteur en suivant le cours ascendant de la rivière et la plus haute sur laquelle nous montâmes mesurait 845 pieds au-dessus du niveau de la mer.

De la colline qui s'élevait directement au-dessus du point où notre exploration se termina, nous vîmes, gisant directement au sud, le mont Alexandre, qui par son sommet long en forme de faîte droit ainsi que par sa grande élévation, se distinguait aisément comme un des points les plus remarquables vus, du mont Albert, à notre horizon oriental.

Une vaste portion de cette région, y compris presque toute la partie de la rivière qui coule entre les montagnes et la contrée orientale située entre le mont Alexandre et les Fourches supérieures, a été complètement dépouillée de sa forêt par l'incendie et les flancs de collines couverts de simples perches ou troncs brûlés, parmi lesquels il ne s'est pas encore montré de crue nouvelle, à l'exception de quelques courts arbustes ou de ronces, offrent une scène triste et effrayante et rotent presque la possibilité d'y voyager.

(*A. Murray*)

RIVIÈRE SAINT-JEAN ET DOUGLASTOWN

Dans le but de terminer, si c'était possible, l'examen de la rivière Saint-Jean et Douglastown, qui avait été déjà mesurée par M. Murray en 1845, jusqu'à sa fourche,—distance de quarante-huit milles par la rivière, ou de trente-huit en droite ligne, à partir de son embouchure,—nous fîmes une excursion en cet endroit. Cependant, en arrivant à la fourche, nous vîmes que, comme l'eau était très basse et qu'il était impossible de traverser la forêt sans avoir un plus grand nombre d'hommes avec nous, il n'y avait pas moyen d'aller plus loin dans cette direction. M. Murray dit (Rapports de 1845-46, p. 107-8) qu'au-dessus de ce point " la vallée prend une direction nord-ouest et je fus informé par des sauvages qui connaissaient le pays que la rivière se ramifie en plusieurs petits cours d'eau à une distance de trois ou quatre milles en amont de l'endroit auquel nous avions atteint, et finissait par se perdre dans les montagnes près des sources des rivières Bonaventure et du sud-ouest de Gaspé (York). A l'endroit où nous arrêtâmes, la rivière avait une largeur de soixante pieds, mais elle se grossit en descendant

en proportion des affluents qu'elle reçoit, et à une petite distance de son embouchure, elle a plus de 300 pieds de largeur. La pente estimée sur toute la distance mesurée était de treize pieds par mille, la hauteur du point le plus élevé était de 643 pieds au-dessus du niveau de la mer."

La rivière Saint-Jean reçoit quatre tributaires considérables, dont deux se jettent dans les sept premiers milles de son embouchure, et les deux autres à trente-neuf milles et quart et quarante-six milles et quart de l'entrée, tous les quatre venant du sud, ou plusieurs petits cours d'eau qui la rejoignent d'un côté ou de l'autre. On suppose que les deux branches supérieures prennent leur source tout près du bras nord-est de la Bonaventure, et la plus basse des deux passe au pied occidental d'une montagne appelée par les sauvages le mont Alexandre, qui était l'un de mes points de repère pour notre triangulation à partir du mont Albert.

La partie inférieure de la rivière, sur une distance de treize milles, passe à travers un pays plat, qui produit du pin blanc, de l'épinette blanche, ou une espèce de mélèze ou épinette rouge de bonne qualité et souvent d'une grosseur considérable, du peuplier baumier, du sapin, du cèdre, et trois variétés de mérisier ou bouleau, de l'érable à fruits laineux, de l'orme et du frêne en moindre abondance.

Au sud cette region unie est formée par une chaîne de collines qui, commençant sur la côte près de la Malbaie, court dans une direction nord-ouest, et s'approchant graduellement de la rivière, elle la rejoint à treize milles de la côte. Sur le côté nord de la rivière le terrain conserve son caractère uni, vers le sud-ouest, jusqu'à la rivière York, et comme il parait être couvert d'un bon sol de marne sableuse, il est sans doute très propre à l'agriculture, et cette lisière pourrait probablement acquérir une aussi grande valeur agricole que tout autre dans la péninsule.

Toute la partie supérieure du cours d'eau passe à travers une region montagneuse. En certains endroits il existe de grandes platières d'alluvion entre la rivière et les montagnes, tandis qu'ailleurs, la vallée se rétrécit tellement qu'elle n'est plus qu'une gorge étroite, les collines s'élevant à pic des deux côtés jusqu'à des hauteurs de 300 à 400 pieds. Les collines augmentent de hauteur à mesure que l'on remonte la rivière, et la plus élevée que nous ayons gravie mesurait 845 pieds au-dessus du niveau de la mer.

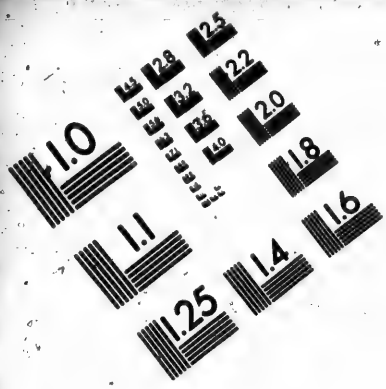

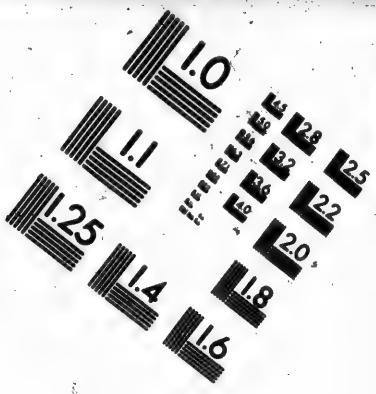

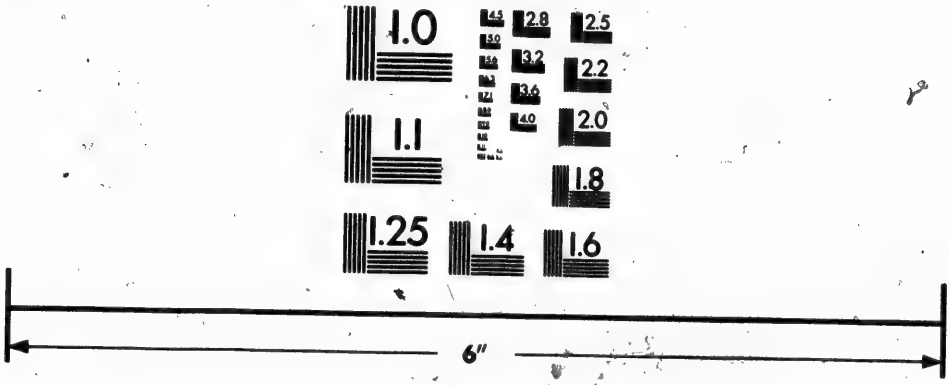

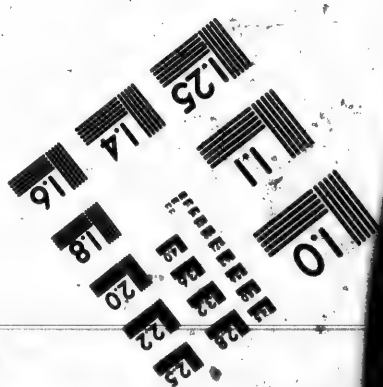

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

6"

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
3.6
2.0
4.0
1.8
1.0

De la colline qui se trouve directement au delà du point où notre mesurage se termina, le mont Alexandre est droit au sud. Par sa longue cime droite en forme de toit ainsi que par sa grande élévation, on le distinguait facilement du mont Albert, comme étant l'un des points de repère les plus saillants dans notre horizon oriental.

La partie supérieure de ce cours d'eau, à partir de la fourche jusqu'à environ treize milles de son embouchure, suit l'allure de la série des calcaires de Gaspé et presque la marche d'une anticlinale, qui est sans doute le prolongement occidental de celle qui aboutit à la grève de Percé. Les roches étalées le long de la rivière sont des calcaires siliceux bleus et gris, ou des calcaires de mêmes couleurs en lits minces, et des argiles schisteuses calcarifères grises ; les calcaires en lits minces sont souvent noduleux et feuilletés. Les seuls fossiles trouvés par M. Murray dans ces roches étaient des fucoïdes, probablement des *Cauda-galli*. Ceci les porterait à l'horizon de la formation d'Oriskany. Les treize milles inférieurs sont occupés par des grès de Gaspé, gris, avec tiges de plantes.

Nous remontâmes aussi la rivière Darmouth jusqu'à quatre milles en amont de la Fourche-Nord supérieure. Sur ce cours d'eau, la ligne de séparation entre les séries des grès et des calcaires ne peut être clairement définie. La première, qui occupe la partie inférieure de la rivière jusqu'aux chutes, à environ trois huitièmes de mille en amont du ruisseau de Lady-Steps, a un plongement régulier de 20°—25° O. ∢35°—40°, et devient graduellement plus calcarifère. Aux chutes les lits renferment des tiges de plantes, mais à une centaine de mètres en bas de la deuxième île en amont des chutes, des bancs de calcaire gris qui contiennent une abondance de fossiles semblables à ceux que l'on trouve sur la rivière de l'Anse-au-Griffon et dont nous avons déjà parlé. Le plongement de ces lits inférieurs, qui représentent la série des calcaires, est S. 15° O. ∢60°. A une légère distance plus haut, ces roches reposent sur des argiles schisteuses calcarifères noires et des grès gris-vert qui ont l'aspect de ceux de Sillery.

De là en la remontant, la rivière est occupée par des argiles schisteuses calcarifères noires et grises, avec bandes de calcaires, de conglomérats et de grès, ressemblant à ceux de la formation de Lévis, dont ils sont les équivalents incontestables ; mais à deux milles et demi en amont de la Fourche-Nord supérieure, des grès de Sillery gris-verdâtre sont de nouveau recouverts par des calcaires à grains fins et des argiles schisteuses à bandes minces, contenant des fossiles identi-

ques à ceux signalés plus bas sur la rivière et indiquant clairement le prolongement occidental du bassin dévonien. Il nous fut impossible de pénétrer plus loin par suite du peu d'eau qu'il y avait dans la rivière, mais nous essaierons l'été prochain de terminer le mesurage et l'examen de la partie supérieure, à partir de la rivière de la Fourche en gagnant le nord.

Cet étage est excessivement riche en fossiles, dont de grandes collections ont été faites en différents temps par divers membres de la Commission. Ceux qui appartiennent à la portion inférieure ont déjà été mentionnés plus haut (page 8 et 9) ; et afin de faciliter les comparaisons, nous en donnons ici d'autres formes, qui ont été déterminées principalement par M. Billings.

(R. W. Ells, 1882.)

RIVIÈRES PABOS, PORT DANIEL ET NOUVELLE

Ayant trouvé la rivière en débâcle depuis le bassin jusqu'au port, à son embouchure dans le golfe, je plantai, à l'est du pont, à haute marée et près du chemin, un gros piquet pour mon point de départ et je nivelai et ajustai mon instrument de manière à me trouver prêt à prendre mes observations à l'heure précise. Après avoir déterminé avec satisfaction un vrai méridien et noté la variation de l'aiguille aimantée de mon instrument, que j'ai trouvée être de 24° 45′ ouest, le vingt-six je commençai le relevé de la petite rivière Pabos, du pôteau que j'avais planté la veille, en suivant d'abord le côté ouest du bassin jusqu'à la décharge de la rivière dans ce bassin ; ensuite prenant le milieu du chenal, quand il était possible de le faire, c'est-à-dire quand le procédé n'était pas interrompu par l'ouverture de la rivière et en chaînant à l'équerre à différentes places ou à chaque fois qu'il me semblait observer un changement, soit dans l'élargissement ou le rétrécissement de la rivière et aussi en marquant des pôteaux à chaque mille ainsi parcouru. Je devais, de la ligne d'exploration de M. Blaiklock, traverser à la grande rivière Pabos, pour faire le relevé de cette rivière. Je relevai ainsi cette rivière la distance de quarante milles, où je trouvai sa source, dans une savane presque totalement dépourvue de bois et qui m'a paru d'une grande étendue, ayant par hasard ren-

contré la veille, le seize, un sauvage chasseur du nom de Noel Dedarn, qui venait de Douglastown et allait au Petit-Pabos en tendant des attrapes, j'appris de lui que je devais voir la rivière Saint-Jean peu au delà de la source de la petite rivière Pabos, qu'il avait souvent et presque chaque hiver fait la chasse sur cette rivière et qu'il la connaissait parfaitement. En effet, après avoir posé un dernier pôteau à l'extrémité des quarante milles et pendant que mes hommes cherchaient un lieu où nous pourrions camper, je procédai sur mes raquettes vers l'est-nord-est et rencontrai de fait la rivière Saint-Jean, à peu près à trois quarts de mille du dernier pôteau que je venais de planter. Cette rivière longe de hautes montagnes qui s'étendent de l'est à l'ouest et presque totalement dépourvues de bois à leur sommet, pourquoi on les nomme généralement "les monts Blancs." Elles servent aussi de guide en été aux pêcheurs de Pabos, de la Grande-Rivière, du Cap-d'Espoir, lesquels, privés souvent, par de grands orages, de la vue des terres à la rive, lorsqu'ils sont à capturer la morue sur les bancs bien éloignés, se prévalent de ce point, qui d'ailleurs est bien remarquable, pour effectuer leur course à la rive. Elles semblent aussi avoir été mises là par la nature pour former une barrière entre les tributaires du golfe, à l'entrée de la baie, et ceux du Saint-Laurent. Je ne doute point qu'elles forment partie de la lig[illegible] Shickshocks.

En laissant la source de la petite rivière Pabos, il semble que le terrain décline vers le nord ; pourtant on ne peut facilement observer ce changement qu'après avoir marché quelques arpents vers le nord, mais de la rivière Saint-Jean, en se tournant vers le sud, on s'aperçoit sensiblement de l'inclinaison du terrain.

La petite rivière Pabos, de son embouchure au trente-troisième mille, est magnifique, d'un très fort pouvoir et rapide ; il n'y a qu'une seule chute, dans tout son parcours, de la hauteur de douze pieds. Cette chute, peu au delà du huitième mille, décrit un angle de quarante degrés ; l'eau quelle décharge passe sur un lit de roches vives, coupées à chaque côté en forme de dalles et d'une profondeur telle, que les plus gros billots peuvent y descendre sans la moindre interruption. J'ai pu remarquer qu'après la débâcle des glaces, à la fonte des neiges, l'eau atteint quelquefois un niveau de vingt pieds à pic ; mais ceci n'a lieu qu'aux endroits où la rivière, se trouvant immédiatement bordée par des

rochers coupés presqu'aplomb, ces rochers ne permettent point à l'eau de s'étendre, tandis qu'aux endroits où les plateaux prédominent, l'eau s'étend à travers ces plateaux et ne peut atteindre un aussi grand niveau. En somme, cette rivière est une des plus faciles et des plus belles que nous ayions dans le comté de Gaspé ; elle est alimentée par une infinité de ruisseaux, de grands pouvoirs qui, pour la plupart, peuvent aussi ouvrir un accès facile à la descente du bois et faire tourner les plus gros moulins.

Je regrette cependant de dire que le bois de commerce fait généralement défaut ; il se trouve dans les montagnes une assez grande quantité de pins et d'épinettes, mais de dimension, à peu d'exception près, au-dessous de la moyenne et leur accès dans les montagnes est si difficile que peu oseraient en faire l'exploit. En revanche le terrain, sur le sommet de ces montagnes, bien qu'accidenté, est fertile ; le bois franc mêlé y domine et est de grosseur suffisante pour faire preuve de la bonne qualité de la terre où il croît. Le côté ouest, d'après exploration faite par moi-même, est de beaucoup préférable, le bois étant généralement plus abondant et plus gros.

Ayant ainsi terminé l'arpentage de cette rivière, je la descendis jusqu'au vingt-troisième mille, où nous campâmes tard dans la nuit. Le lendemain, le vingt, nous procédâmes au dépôt que j'avais laissé ou fait faire vers l'endroit où je devais rencontrer la ligne d'exploration de M. Blaiklock, mais comme les recherches multipliées que nous fîmes pour découvrir cette ligne furent infructueuses et ne trouvant pour ainsi dire d'accès possible pour escalader les montagnes à cet endroit avec des charges, je décidai de poursuivre ma route jusqu'à la rencontre de l'arrière-ligne de la seigneurie de Pabos et suivre cette ligne jusqu'à la jonction avec la branche nord de la grande rivière Pabos, ce que nous fîmes le même jour.

Arrivé enfin à la rivière que j'ai cru être la branche nord de la grande rivière Pabos et que j'ai prise pour telle par la distance parcourue depuis la petite rivière Pabos et par le grand volume d'eau qu'elle charroyait comme aussi par sa position sur le plan B, qui accompagne mes instructions, je me suis hâté de commencer mes opérations sur cette rivière. A cette effet, j'ai exploré d'abord tous les bois depuis l'arrière-ligne du canton de New-Port pour m'assurer si je pourrais

retracer la ligne d'exploration, et n'ayant point réussi ici plus que sur la petite rivière Pabos, j'établis mon point de départ vers l'endroit où devait se poursuivre cette arrière-ligne de New-Port qui, elle comme l'autre, n'était visible ni d'un côté ni de l'autre de la rivière. Je plantai d'abord un poteau et plaçai une grosse épinette. De ce point, je fis le relevé de cette rivière jusqu'à sa source, que j'ai rencontrée dans une savane à onze milles et cinquante-deux chaînes de mon point de départ et quoique la distance ainsi parcourue me parût courte, cependant j'étais encore sous l'impression que c'était Pabos-Nord et ce ne fut que lorsque j'atteignis sa jonction avec la grande rivière Pabos que je m'aperçus de cette erreur. Cette partie du relevé nous fit découvrir beaucoup plus de bois que nous en avions trouvé sur la petite rivière Pabos. A l'exception des six derniers milles, qui se trouvent dans une savane, tout le reste est bien boisé d'épinette et de pins et il se trouve des coteaux où le merisier de la meilleure qualité croît abondamment. Les côtes étant plus basses, le terrain est moins accidenté et de beaucoup préférable à celui de la petite rivière Pabos. La descente du bois peut s'effectuer sans difficulté quelconque par cette belle rivière, dont le pouvoir est d'une force considérable. Il se trouve sur son parcours plusieurs chutes plus ou moins considérables, tel qu'il appert par mon journal ; mais ces chutes, en raison de leur déclin peu rapide, ne sont point une obstruction au passage du bois.

Après avoir planté un dernier poteau pour terminer cette partie du relevé, je procédai à mon point de départ et là continuai le relevé de cette rivière en descendant, marquant à chaque mille le numéro correspondant jusqu'à ce que j'atteignisse la grande rivière Pabos. Arrivé à la jonction de ces rivières, je rencontrai un nommé Patrick Hamilton qui demeure sur le côté ouest du bassin du Petit-Pabos et qui avait obtenu un contrat pour la coupe de bois pour l'érection des ponts sur les rivières Pabos et qui alors coupait ce bois. J'appris de lui que la rivière que je venais d'arpenter était la rivière Sèche et que ce nom lui venait de ce qu'elle fut longtemps ignorée en raison de ce qu'à son point de jonction avec la grande rivière Pabos, elle passait sous un lit de sable et n'attirait nullement l'attention des gens qui, d'ailleurs, ne fréquentaient les bois que très rarement. Aujourd'hui, cette rivière ne peut se traverser inaperçue à son embouchure, car elle est aussi large et profonde là que la branche principale de la grande rivière Pabos et semble rivaliser en pouvoir avec cette dernière.

Ayant aussi appris que je n'étais qu'à quelques milles de la baie du Grand-Pabos et vu que la saison avançait et que la rivière menaçait de se débâcler, je jugeai prudent de faire d'abord le relevé de cette branche en descendant ; en conséquence, après avoir planté un poteau à l'extrémité ouest de ma dernière station sur le milieu du chenal de la branche nord de la grande rivière Pabos, j'exécutai cette partie du relevé jusqu'à sa décharge dans la baie du Grand-Pabos, marquant à chaque mille des arbres pour les numéroter, du bassin ou de la baie en remontant et de là poursuivant par le coté ouest de la baie, suivant mes instructions, jusqu'à son embouchure dans la baie des Chaleurs. Ceci terminé, je marquai mes poteaux de mille de l'embouchure susdite en montant, commençant d'abord par le numéro un et ainsi de suite et arrivé au poteau que j'avais planté la veille à l'embouchure de la branche sud-ouest. Je fis le relevé de cette rivière jusqu'au moulin érigé ci-devant par la compagnie des pêches de Gaspé, distance de son embouchure de trente-huit chaînes et quatre-vingt-dix mailles. Les feux qui se sont succédé chaque année à cet endroit ont entièrement détruit la ligne divisant New-Port de la seigneurie de Pabos, de manière à ne laisser aucun vestige de cette ligne, en conséquence je n'ai pu m'assurer de son cours. J'ai planté un poteau près du coin nord-est de l'ancien quai, sur lequel j'ai inscrit le nombre de chaînes ainsi mesurées, après quoi je retournai à la branche principale de la grande rivière Pabos et engageai un bac pour la remonter. Arrivé a la rivière Sèche, au poteau que j'avais préalablement planté à sa jonction, je continuai le relevé de la branche nord de la grande rivière Pabos, jusqu'à sa source, à cinquante milles de son embouchure, marquant comme ci-devant les numéros de milles correspondants.

Je suis heureux de dire que j'ai rencontré beaucoup de bois le long de cette rivière et sur la hauteur des terres qui l'environnent. J'ai particulièrement observé un grand nombre de cèdres remarquables par leur grosseur énorme et leur longueur. Ces cèdres croissent généralement dans de grands plateaux (j'entends dire par plateaux du terrain d'alluvion, bas rapports de rivières, qui se trouvent à chaque côté de la rivière, et quelques-uns d'une étendue telle que l'on pourrait y former de magnifiques établissements,) les cèdres, dis-je, que l'on rencontre sur ces plateaux sont les plus gros et les plus nombreux que l'on puisse voir dans le district de Gaspé ; c'est, du moins, l'opinion géné-

rale. J'ai vu moi-même un de ces arbres coupé et équarri par le nommé Patrick Hamilton pour le pont ci-dessus mentionné, qui mesurait vingt-huit pouces carrés à soixante et quatre pieds de sa souche, encore avait-il dû être aminci de plusieurs pouces pour le rendre plus maniable, et ce cèdre, comme la plupart des autres, était parfaitement sain.

La grande rivière Pabos, à part des quelques chutes que l'on rencontre le long de son parcours, est généralement peu rapide ; sa largeur moyenne, jusqu'au pied des chutes, est de près d'un arpent et sa profondeur de douze à dix-huit pouces. Des chutes à sa source, elle est de beaucoup plus étroite ; cependant elle fournit une aussi grande épaisseur d'eau à raison de ce que ses rives sont plus rapprochées et ne peuvent être submergées, étant de beaucoup plus élevées qu'elles ne le sont au pied des chutes. Le bois peut y descendre sans interruption depuis sa source jusqu'à son embouchure : les chutes ne pourraient qu'en augmenter la rapidité.

Que de beaux établissements on pourrait former le long de cette rivière, de chaque côté, si les lots avaient la rivière même pour frontière ! Les ruisseaux très nombreux qui se déchargent dans la rivière sont pour la plupart capables de faire virer les plus gros moulins, et outre cet avantage, ils ont encore celui d'offrir une descente libre aux billots à plusieurs milles de leur embouchure. Tels sont, entre autres, les ruisseaux suivants: le *Rocky Brook*, le Site-des-Pêcheurs, (les étrangers font toujours la pêche à l'embouchure de ce ruisseau de préférence aux autres, pourquoi il est appelé le site des pêcheurs) le *Deep Brook*, la branche Ouest qui, jusqu'à sept ou huit milles de son embouchure, est presque aussi puissante que la branche Nord, la rivière aux Rats, où le bois franc domine, le ruisseau à la Loutre, où le pin et l'épinette abondent.

Il se trouve à la source de la grande rivière Pabos une grande savane, la même sans doute que j'ai rencontré à la source de la petite rivière Pabos, et dans laquelle les deux rivières ainsi que la rivière St-Jean prennent leurs eaux. La preuve que cette savane est la même, c'est que la même rangée de montagnes que j'ai vue à la source de la petite rivière Pabos se poursuit vers l'ouest et se trouve bien près de mon dernier poteau de cinquante milles. De plus, je pus facilement, de ce poteau, reconnaître les mêmes montagnes que j'avais vues en ter-

minant mes arpentages sur la petite rivière Pabos ; elles se continuent vers le nord-ouest.

Après avoir ainsi terminé l'arpentage de cette rivière, le vingt-cinq avril et avoir planté un dernier poteau de mille, j'explorai les montagnes afin de voir ce que je pouvais découvrir au delà: je marchai jusqu'au sommet de la plus élevée et de là je pus voir aussi loin que la vue pouvait me le permettre, tout autour de moi ; j'ai observé qu'il y avait du côté du nord plusieurs autres montagnes non moins élevées que celle sur laquelle j'explorais. J'ai aussi observé que la savane où j'ai terminé, après avoir longé ces montagnes-ci une distance d'à peu près deux ou trois milles, s'étend vers le nord, au pied de celles que je viens de décrire ; elle paraît s'éteindre là pour faire place à du terrain plus élevé. Les montagnes d'où je prenais mes observations n'étaient couvertes que de bois rabougris d'aucune valeur. Ce bois me paraît si court et ses branches pousser si bas, que j'ai cru devoir m'assurer de la profondeur de la neige ; or après avoir coupé une perche que j'enfonçai avec force jusqu'au fond, je constatai qu'il y avait neuf pieds de neige d'épaisseur, cette grande quantité de neige qui enterrait les arbres les faisait tout naturellement paraître plus courts qu'ils ne l'étaient réellement, cependant ils sont rabougris et sans valeur.

Du sommet de cette montagne je retournai sur mes pas au point où j'avais laissé, et poursuivant ma course vers le nord-est, je me trouvai sur un embranchement de la rivière St-Jean, que je poursuivis jusqu'à la rencontre de la rivière, à trois milles environ de sa source et de là remontant la rivière jusque vers un demi-mille de ma dernière station à l'est, où elle disparaît.

Ayant ainsi complété cette partie de mes arpentages et sachant fort bien par la saison avancée et la conduite du temps qu'il me serait impossible de continuer sur les autres rivières, je fus forcé de suspendre mes opérations ; en conséquence nous nous acheminâmes lundi le vingt-huit avril et marchant sur nos traces, à l'exception où la rivière était ouverte, nous descendîmes cette rivière jusqu'à la branche Ouest ; de la branche Ouest, sur une course à peu près sud-ouest, nous arrivâmes au Port-Daniel lundi le premier mai. A la branche sud-ouest de la grande rivière Pabos, la neige devint si molle et le terrain si accidenté qu'il était plus facile pour les hommes de porter sur leur dos qu'autrement.

(*E. H. Legendre*, 13 novembre 1873)

RIVIÈRES PABOS, PORT-DANIEL, HALL, CASCAPÉDIA ET NOUVELLE

J'ai fait le relevé des rivières Pabos, Port-Daniel, Hall, Petite Cascapédia et Nouvelle, dans les comtés de Gaspé et Bonaventure. J'ai commencé mes opérations sur la petite rivière Cascapédia, au lieu d'aller continuer l'ouvrage que j'avais laissé à Pabos, le printemps dernier, vu qu'il était impossible, à cette époque, de me rendre à ce dernier endroit, à cause des chemins, tandis que l'autre rivière, étant gelée, il m'était facile d'en faire le relevé.

Je découvris le même jour, 11 décembre, l'arrière-ligne du canton de New-Richmond, dans un brûlis, à quarante chaînes à l'est de la rivière, courant nord 80° O. magnétique ; je la prolongeai jusqu'à la rivière, où je pris mon point de départ.

Le treize je commençai mes opérations topographiques. Comme la glace n'était pas assez forte pour me permettre d'y passer sans danger, je déviai de mes courses de quelques pieds, sans toutefois nuire à la justesse de mon travail.

De New-River aux fourches, grande abondance de bois de commerce—cèdre, peuplier, orme. Ces bois sont généralement très grands, gros et d'excellente qualité. Les côteaux et les montagnes fournissent du pin en petite quantité, mais beaucoup d'épinette. Le sommet des hauteurs est presque partout boisé en merisier et en bois mou. J'ai vu là du merisier qui pouvait fournir un *plançon* de trente pieds de long sur vingt pouces carré. Il y a déjà eu exploitation de ces forêts ; mais il reste encore assez de pin et d'épinette pour donner une valeur considérable à ces terrains.

Je commençai ce jour-là, le 20, à travailler sur la branche ouest et le trente et un décembre, j'avais fini mes opérations sur cette rivière.

J'ai parcouru différents cours d'eau, la Samaragne, la rivière Trois-Saumons, le *Deep-Brook* et le ruisseau Jaune. La Samaragne est le meilleur pouvoir d'eau. Sur ceux-là, le pin et l'épinette abondent, et la flottaison du bois est facile, au moins sur les quelques milles que j'en ai vu. La branche Ouest prend sa source dans un magnifique lac, à soixante et un milles de l'arrière-ligne de New-Richmond. Dans ce lac, il y a une langue de terre d'un demi-mille de long, courant vers le nord-est, élevée de six pieds. Cette langue se trouve coupée par un

ruisseau fourchu, dont la source m'est inconnu. Je crois que le ruisseau Jaune forme une des sources de cette branche. J'ai pu faire ces découvertes du sommet d'une haute montagne qui se trouve entre les deux rivières.

La branche ouest de la petite rivière Cascapedia reçoit les eaux d'un grand nombre de petits ruisseaux. Elle est très accidentée sur son parcours : il y a rapides et eaux mortes sur terrains plats et savanes.

Le bois, qui consiste en ces endroits en cèdre, merisier, peuplier, épinette et sapin, est d'une grosseur remarquable et en grande quantité. J'ai vu plusieurs cèdres de dix-huit à vingt pieds de circonférence et généralement sains. Cette richesse diminue graduellement en approchant du lac à la Truite. Là, le terrain devient sablonneux et ne produit que du bois rabougri, impropre à aucun commerce ou usage.

La vallée de la branche Ouest, malgré qu'elle soit riche en bois à certains endroits, et d'apparence très pittoresque, est tout à fait impropre à la culture. S'il y a des terrains fertiles, il y a d'un autre côté tant de montagnes, de mornes et de savanes qui bordent la rivière, qu'il serait excessivement dispendieux d'y faire des chemins praticables pour la colonisation.

Le douze janvier 1874 je partis pour la Fourche, où j'arrivai le seize. Le soir du même jour, je commençai mes opérations sur la branche Est, que je terminai le trente et un. Cette branche n'a que cinquante milles à partir de l'arrière-ligne de New-Richmond et jusqu'à la source, ou cinq milles de moins que la branche Ouest. Elle est plus large à certains points et son pouvoir d'eau a l'air plus puissant.

De la Fourche au trente-deuxième mille, du côté est, on trouve beaucoup d'épinette, on trouve aussi beaucoup de cèdre et de peupliers. J'ai remarqué que dans ce comté, les bas-fonds sont ordinairement boisés en bois mou. Sur les terrains élevés, le merisier est bon et en assez grande quantité. Du côté ouest de la rivière, à partir du trente et unième mille jusqu'au quarante-deuxième, il n'y a que marécages et pas de bois. Du quarante-cinquième mille à la Fourche, je n'ai vu que des savanes. Le côté est de cette rivière est plus élevé que le côté

ouest et m'a paru pourvu de végétation. Le lac qui forme la source est entouré de marécages et savanes, mais il y a au nord un coteau de bouleau.

Le premier février, je partis pour le quatrième rang de New-Richmond où je fus rendu le sept. Le huit, je partis avec des voitures pour me rendre à Maria, et je repartis le lendemain pour Paspébiac. Le dix, je me rendis avec beaucoup de difficultés à Port-Daniel. Le treize, je partis pour la rivière Pabos, où j'arrivai le quatorze au soir. Le seize, j'explorai toute la journée. Le dix-sept, après avoir établi un méridien et corrigé la variation, qui était de 20° 40 ouest, je commençai mes opérations sur la rivière Pabos et les terminai le vingt-quatre. Je remarquerai en passant que le temps était magnifique et qu'ainsi j'ai pu travailler rapidement.

La branche sud-ouest de la rivière Pabos, forte jusqu'au dix-huitième mille, est très propre à la descente du bois de commerce. Ensuite il n'y a que rapides et cascades. Elle se rétrécit et disparaît souvent parmi les rochers et au vingtième mille, elle cesse de paraître, sans qu'on s'attende à trouver là sa source. A cet endroit, il y a inclinaison de terrain vers le sud, jusqu'à la rivière Port-Daniel. Près de la rivière Pabos, il y a beaucoup d'épinette, jusqu'au dix-neuvième mille. Quant au reste de la branche sud-ouest, à partir des Fourches, il n'y a là aucun bois de valeur ; mais à partir de l'arrière-ligne du canton de New-Port, on trouve en abondance du cèdre et du peuplier, sur les bords de la rivière, et sur les hauteurs et les ruisseaux, du pin et de l'épinette.

Le lac qui forme la source de la rivière est peu profond et je crois qu'il assèche en été. Il n'y a pas de végétation, mais le terrain s'élève un peu à l'est. On voit à deux milles de hautes montagnes.

Le relevé de cette rivière étant fini, je me rendis à la rivière Port-Daniel. J'en ai fait le relevé à partir du canton de ce nom jusqu'à sa source et je n'ai trouvé aucun bois de commerce.

Je marchai ensuite vers l'ouest jusqu'à la branche sud-ouest ; il y avait débâcle et je ne pus l'arpenter. Je suivis cette rivière environ dix milles et me dirigeai ouest-sud-ouest jusqu'à la rivière Hall, que je relevai en descendant jusqu'à l'arrière-ligne de Cox.

Tout le terrain en arrière des cantons que j'ai parcourus n'a aucune valeur pour les fins agricoles ou commerciales ; cependant, la rivière Hall est bien fournie de merisier, de pin et d'épinette ainsi que la grande rivière Pabos. Quant à la rivière Nouvelle, je n'ai pu en terminer le relevé, à cause du mauvais temps ; mais j'ai pu avec beaucoup de peine et de labeur faire la branche est. Je l'ai terminée le treize. Sur cette rivière, j'ai trouvé du bois de commerce en assez grande quantité pour en encourager l'exploitation ; mais là, comme dans les autres rivières, je ne crois pas qu'il soit possible de pratiquer l'agriculture d'une manière avantageuse.

La rivière Nouvelle est un pouvoir d'eau qui m'a semblé très régulier et très fort.

(*E. H. Legendre*, 18 septembre 1874)

RIVIÈRE BONAVENTURE

Conformément aux instructions que j'avais eu l'honneur de recevoir de vous à Paspébiac, je partis, le 17 septembre dernier, avec quatre sauvages et deux canots, pour faire une exploration sur la rivière Ouagamette, ou Bonaventure. L'examen de l'embouchure étant achevé, nous commençâmes, le 18, à remonter la rivière, mesurant nos distances en avançant, avec le micromètre, déterminant nos gisements au moyen d'un compas prismatique et couchant en même temps par écrit la description des roches exposées sur les rives, et le caractère du pays par lequel coulait la rivière, aussi bien que les observations barométriques faites pour la détermination des hauteurs.

Ayant, le 2 octobre, complété l'exploration d'environ cinquante-trois milles, nous trouvâmes notre progrès en avant obstrué par un amas solide de bois tombé ou dérivé, qui embarrassait la rivière l'espace d'un mille devant nous, et la crainte de trouver la difficulté d'avancer plus grande au-dessus de l'embarras, qu'elle ne l'avait été au-dessous, en conséquence du peu de profondeur de la rivière, particulièrement dans les rapides (causé par la sécheresse), m'induisit à éviter le délai d'un portage et à tenter d'atteindre à pied un lac, que mes sauvages disaient être la source de la rivière et à deux ou trois journées de marche.

Caractère de la rivière—La Bonaventure tombe dans la baie des Chaleurs, environ sept mille au-dessus de New-Carlisle, dans le comté qui en porte le nom. Elle se jette dans la baie entre deux longs et étroits bancs de gravier, l'un desquels part d'une partie plus élevée du rivage, du côté du sud, et l'autre, de la plaine où est situé le village de Bonaventure, du côté du nord. En dedans de ces deux bancs, se trouve un bassin spacieux, mesurant un mille et demi du nord au sud, et trois quarts mille de l'est à l'ouest ; un nombre d'îles alluviales basses occupent une portion considérable de cet espace, dont une partie est mise à sec, à basse marée, du côté du sud. Le chenal principal de la rivière, au nord de toutes ces îles, a de soixante et dix à cent verges de largeur, et est borné, sur sa rive septentrionale, par de basses plaines marécageuses qui sétendent du côté du village.

De l'embouchure de la rivière jusqu'au plus haut point que nous atteignîmes, la direction générale est à peu près vrai nord et la distance en droite ligne est d'environ treize lieues ; mais en suivant les diverses courbures de son cours, la distance excéderait vingt lieues. La partie qui en a été mesurée était de cinquante-trois milles et quarante-neuf chaînes, mais en y comprenant une petite partie d'une branche ou fourche, dont le confluent est du côté de l'est, et au-dessus duquel le courant principal est barré par le bois flottant.

A la distance d'environ six lieues de son embouchure, la rivière passe par un pays plan, ou légèrement ondulé, produisant le pin blanc, le sapin, la sapinette, le bouleau, blanc et noir, le cèdre, et des variétés de frênes et d'ormes, mais ces deux dernières espèces en petite quantité. Cette partie constitue presque en entier la profondeur du canton Hamilton et peut avoir une largeur de dix milles, en droite ligne, jusqu'à la partie de la côte la plus voisine.

Le sol d'une portion considérable de cet espace, à en juger par les établissements de New-Richmond et de New-Carlisle, est très susceptible d'une culture avantageuse, et elle est amplement arrosée en différents sens, par les divers affluents de la rivière principale. Deux branches considérables y arrivent du côté de l'est, l'une à environ quatre milles, et l'autre à environ onze milles de l'embouchure, et plusieurs ruisseaux s'y jettent, tant de l'un que de l'autre côté. La largeur de la rivière varie, dans la distance, de trois cents à cent pieds et

elle est bornée par des rives ou berges, qui, en quelques endroits, s'élèvent à la hauteur de plus de cent pieds, et qui en d'autres, n'excèdent pas dix à douze pieds. Au-dessus de ces six lieues, le pays devient accidenté et moins accessible. Une montagne à trois sommets ou massifs appelés les "Trois Frères" s'élèvant abruptement du bord de la rivière à une hauteur de cinq cent cinq pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, est le premier indice de l'approche d'une contrée montagneuse, et le caractère d'une contrée telle devient plus tranchée, à mesure qu'on avance. Le pin, quoique abondant, diminue en quantité, et il est de dimensions moindres que plus bas ; en même temps que le sapin et la sapinette, quoiqu'en plus grande quantité, sont aussi de moindre hauteur et grosseur.

A la distance d'environ vingt-cinq milles et demi de l'embouchure, une troisième branche, venant du nord, joint la rivière sur la rive droite, et à la jonction, la direction de la vallée principale en amont fait soudainement, à l'est, un coude, un peu au-dessous duquel il y a des rapides appelés "Les Chutes" par les bûcherons, bien que ce nom leur soit d'autant moins applicable, qu'on peut les remonter en tout temps dans des canots légers. A ce point, les collines s'élèvent à une hauteur de cinq à six cents pieds au-dessus du lit de la rivière, les pins deviennent encore plus rares, et l'espèce inférieure de sapinettes et de sapins prédomine, bien que le cèdre blanc de la plus belle sorte abonde dans les lieux bas.

La direction de la rivière continue d'être à l'est, l'espace d'environ deux lieues, en suivant celle de la stratification ; elle tourne alors de nouveau vers le nord, et est jointe au détour, par une quatrième branche venant du sud. Dans cette distance, sa largeur se rétrécit fréquemment au point de n'être que d'environ soixante et dix pieds, d'une rive à l'autre, et s'évase quelquefois jusqu'à atteindre deux cents et même plus de trois cents pieds.

Deux autres branches se jettent dans la rivière, au-dessus de celle dont il vient d'être parlé, la première, à la distance d'environ trente-quatre milles de l'embouchure, du côté de l'est, et la seconde, environ deux milles et demi plus haut, du côté de l'ouest.

Des collines de cinq à six cents pieds de hauteur s'élèvent, par endroits, des bords de la rivière, puis s'éloignent jusqu'à une certaine

distance, laissant le long des rives des plaines spacieuses, que je supposerais capables, si elles étaient en état de culture, de produire d'excellent foin, article qui serait d'une grande valeur pour les bûcherons, ou exploiteurs de bois, comme fourrage pour leurs animaux. La limite des opérations de cette classe industrieuse de personnes se trouve à une petite distance au-dessous de la sixième branche, et une quantité considérable de bois de construction est envoyée annuellement de ce point et de plus bas, à l'embouchure de la rivière ; mais au-dessus de la sixième branche, le pin disparait presque entièrement ou est trop rare ou trop petit pour attirer l'attention.

Au-dessus de la jonction du sixième bras, le cours supérieur de la rivière en amont se replie de nouveau à l'est et continue dans cette direction l'espace d'environ une lieu, présentant de fréquents rapides là où sa largeur se réduit quelquefois à un espace qui n'excède pas quarante pieds, entre de hautes montagnes qui s'élèvent de ses rives en pente escarpée, mais après avoir tourné au nord, elle suit cette direction jusqu'au point le plus haut que nous ayons atteint. L'eau devient tranquille, les collines s'éloignent et des plaines portant de forts arbres de sapinette et de cèdre se déploient jusqu'à leur base, sur une grande surface.

Le flottage qui obstrue, comme il a déjà été dit, le principal courant, a près d'un mille d'étendue. Repoussée par cet obstacle, l'eau d'au-dessus a inondé les plaines de chaque côté et en creusant une multitude de petits canaux, a formé un labyrinthe de petites îles. Ayant tenté de passer entre ces îles, ce ne fut qu'après être montés, pour observer, sur une colline élevée de 785 pieds au-dessus du lit de la rivière, ou de 1392 pieds au-dessus de la marque des hautes eaux, par mesurage barométrique, que nous nous aperçumes que nous avions laissé le chenal principal et que nous avions remonté jusqu'à une petite distance, un affluent qui s'y jette de l'est. Cette branche avait rarement plus de vingt-cinq à trente pieds de largeur et les fréquentes interruptions qu'elle présentait et qui provenaient d'arbres tombés ou dérivés, rendaient notre progrès en avant si lent et si difficile, qu'il nous parut impraticable d'aller plus haut.

La contrée que nous traversâmes à pied est située entre cette branche orientale et le canal principal et consiste en un plateau élevé,

qui atteint une hauteur de 1453 pieds au-dessus du niveau de la mer, et produit du bouleau, du sapin, de la sapinette et une espèce de mélèze connu dans le pays sous les noms de tamarac, génévrier, etc. La crue de ces arbres, parmi lesquels on ne voyait point de pins, était, en plusieurs endroits, si épaisse et si serrée, qu'il nous devint nécessaire de nous y ouvrir un passage avec la hache. Ces arbres sont généralement petits.

A l'exception de l'embarras de bois sur le courant principal, il ne paraissait pas offrir d'obstacle qui empêchât de le remonter en canot, jusqu'au point le plus haut que nous atteignîmes, et il me paraît probable que quand l'eau n'y est pas trop basse, il pourrait être navigable au delà, jusqu'à une distance considérable. La Bonaventure est remarquable par la transparence particulière de ses eaux, circonstance observable en remontant depuis son embouchure, et d'où lui est venu le nom que lui ont donné les sauvages, qui l'appellent Ouagamette, c'est-à-dire l'Eau Claire. Différente de la Chatte et de la Cascapédia, elle paraît être presque entièrement dépourvue de poisson ; car à l'exception de quelques saumons, de truite de marée et d'anguilles (ces dernières ne paraissant pas remonter plus haut que la première fourche), nous n'en vîmes point dans tout l'espace que nous explorâmes. Les oiseaux de rivière sont rares aussi, probablement en conséquence du manque de poisson. La seule espèce que nous rencontrâmes était le grand merganser. Deux espèces de coqs-de-bruyère, le *fraisé*, ou perdrix de montagne, et le tacheté, ou perdrix de savane, fréquentent les bois ; et les bêtes fauves que nous vîmes étaient la martre et le porc-épic, en une abondance qui nous fut utile, en même temps que l'ouvrage récent du castor et les pistes fraîches du caribou, indiquaient aussi leur présence dans les régions éloignées, près de la jonction du dernier affluent.

(*Alexandre Murray*, 20 avril 1845)

Conformément aux instructions relatives à l'arpentage des eaux supérieures de la grande rivière Bonaventure et ses tributaires, j'ai l'honneur de soumettre le rapport suivant, ainsi que le plan et les notes de cette opération.

Il y avait aussi autrefois un chemin de chantier, de New-Richmond à la branche ouest ; mais les ponts et les pavés des divers ravins sont maintenant impassables ou ont été emportés par les inondations, et dans plusieurs endroits, les embarras ont presque complètement bouché la voie ; pour la rendre praticable, il faudrait faire des travaux considérables et très-dispendieux.

Les 1er, 2e et 3e jours de janvier, je fis transporter la plus grande partie de mes approvisionnements à environ six milles de la branche ouest et partis avec l'intention d'aller camper à mon point de départ ; mais je trouvai qu'au delà de l'île à l'Epine, il n'y avait plus de glace. Je fus, en conséquence, obligé de camper là ; et le lendemain, je montai avec mon premier chaîneur jusqu'à la branche ouest, où nous fîmes un radeau, qui nous transporta à notre camp, la rivière étant aussi libre de glace, sur l'espace de cinq milles, qu'au milieu de l'été. Ici, je fus obligé de couper des portages tout le long, ce qui occasionna beaucoup de travail, les bords de la rivière étant couverts d'une épaisse forêt de cèdres.

Tandis que mes hommes transportaient les approvisionnements, j'employai quelques jours à la recherche de l'arrière-ligne du canton Hamilton, devant passer ainsi qu'il est dit dans mes instructions, au pied de la montagne Pelée ; mais je ne pus réussir à en trouver aucune trace. Les plus anciens colons, et ceux qui ont travaillé dans les chantiers, depuis trente ans, m'ont assuré qu'elle n'avait jamais été tirée plus loin que la ligne entre les 8e et 9e rangs du canton.

J'avais l'intention de commencer l'arpentage de la branche ouest ; mais ce cours d'eau n'étant pas encore pris en glace, à raison des nombreux ruisseaux qui s'y jettent, non plus que la grande rivière, plusieurs milles plus bas, je dus abandonner ce projet. Durant la plus grande partie de janvier, le temps fut très défavorable ; il a plu presque tous les deux jours, et par intervalles, une gelée intense bouchait complètement la rivière de glaces et, en plusieurs endroits, faisait refluer ses eaux plus de 15 pieds perpendiculairement.

En remontant la rivière principale, je traçai cinq milles sur la branche B ou 1ère branche. Des deux côtés, le terrain est accidenté et entrecoupé de vallées et de plateaux bien boisés de cèdre, épinette, peupliers et pin. On voit çà et là d'anciennes glissoires qui font voir qu'il s'y faisait autrefois du bois carré.

Voyant la douceur exceptionnelle de l'hiver et craignant une débâcle prématurée, j'arrêtai mes opérations sur cette branche et remontai la rivière principale, afin d'en atteindre les sources avant le printemps. Chemin faisant, je traçai six milles sur la deuxième branche est, ou branche C. A son embouchure, elle est aussi large que la grande rivière ; mais en la suivant, elle diminue et à 5 13/80 milles, elle se bifurque.

Nous suivîmes la branche nord-est jusqu'au 6e mille. La branche sud-est est apparemment la plus considérable des deux. Toute cette région, des deux côtés de ce tributaire, est inégale et montagneuse ; elle est boisée en épinette et en sapin. Il s'y faisait autrefois du bois carré. Il est possible que la fourche D ou branche ouest court aussi loin vers le nord que la grande rivière. J'en ai relevé qu'une petite partie en montant. Au-dessus de cette fourche, la grande rivière est très sinueuse et le terrain, des deux côtés, est montagneux jusqu'au 20e mille ; mais de ce point au 26e mille, elle devient plus droite et le terrain plus uni, si ce n'est sur le 23e mille, où il y a deux fortes montagnes, dont une, vers l'est, a environ sept cents pieds de hauteur, et l'autre se trouve à environ un demi-mille à l'ouest. Il s'y trouve cependant de forts beaux plateaux de terre et l'orignal et le caribou y abondent.

Sur le 19e mille, les deux petits ruisseaux indiqués sur la carte de Sir William Logan prennent leur source dans le même cours d'eau, qui est d'une largeur considérable et coule à une hauteur de plus de cent pieds. Le terrain, au-dessus, est en général raboteux et boisé en pin et épinette. Sur le 24e 34/80 mille, il y a un large cours d'eau à l'est, tel qu'il se trouve sur la 2e copie de la carte de Sir Wm Logan. Je le relevai la distance de quatre milles. Il longe une vallée de bonne terre entre des rangées de montagnes, richement boisées en sapin et épinette. A gauche du 2e piquet de mille, il y a cependant une forte montagne dénudée, d'une surface unie de plusieurs acres et élevée d'environ 60'. Sur le 27e et partie du 28e mille les vieux arbres entassés les uns sur les autres obstruent le passage de l'eau de la rivière et la font couler sous terre, à travers un sol d'alluvion mouvant, pour reparaître ensuite en divers petits cours d'eau, formant un groupe d'îles recouvertes d'une épaisse végétation de cèdres de haute futaie et de 2 à 4 pieds de diamètre.

Du 28e au 46e milles, la rivière reprend son cours naturel et sa largeur varie d'une chaîne et quart à trois quarts de chaîne. Le terrain est accidenté et couvert d'épinette, cèdre, bouleau et quelques pins ; jusqu'au 34e mille, le sol est formé d'une terre glaise graveleuse, d'assez bonne qualité ; mais d'une étendue insuffisante pour faire des établissements.

Il y a plusieurs cours d'eau dont je ne pourrais vous parler sans allonger considérablement ce rapport, mais pour la description desquels je vous renvoie au plan et livre de notes qui accompagnent ce rapport.

Depuis le 46e mille, la rivière est encore complètement bouchée par de vieux arbres et se divise en plusieurs petits cours d'eau jusqu'au 49e mille, d'où elle redevient claire, mais très rapide.

A 51 55/80 milles, il y a un lac de peu d'étendue et peu profond ; il a 10 chaînes de largeur sur 22 de longueur, et du côté est de sa décharge, il y a un arbre plaqué et marqué ainsi : 1856 I. P. Ici les montagnes ne sont pas aussi escarpées qu'en bas, et le sol est de qualité inférieure et savaneuse. Sur les 52e et 53e milles on rencontre un grand lac, long de ¾ de mille et variant en largeur de 10 à 25 chaînes, avec deux *recharges* à son extrémité nord ; celle venant du nord-est me parut être la plus large, mais en la suivant environ 30 chaînes, je la trouvai à sec. L'autre, que je relevai jusqu'au 55½ mille, coule vers le nord, et sur le 55 61/80, elle contourne une montagne de forme conique, qui a plus de 1000 pieds de hauteur et peut être considérée comme la source de la grande rivière Bonaventure. Je fus retenu ici durant plusieurs jours, à cause du temps pluvieux que nous eûmes au commencement de mars. Désirant prendre une observation sur le sommet de la montagne, je dus, dans ce but, gravir cette dernière le 12 mars ; mais j'en fus empêché par le vent et la pluie qui s'élevèrent tout-à-coup. Alors j'envoyai des hommes avec le bagage et restai avec mon chaîneur pour explorer la contrée dans la direction des eaux opposées, mais il tomba une pluie et une neige incessantes qui firent manquer mon projet. J'en vis assez toutefois pour me convaincre qu'une rangée de montagnes court à peu près est et ouest, en ligne avec celle en forme conique ci-devant mentionnée, et d'où le terrain penche vers le nord. Le long de cette rangée de montagnes, il y avait

de 6 à 8 pieds de neige, tandis qu'à la fourche E, ou piquet du 26e mille, il n'y en avait guère plus de 18 pouces. Je dois faire remarquer ici que tout le long de la rivière, depuis la grève jusqu'au lac le plus éloigné, il n'y a pas une seule chute, mais que c'est au contraire un rapide continu, libre de tout obstacle quelconque, excepté toutefois les deux embarras dont j'ai parlé plus loin.

La différence totale en latitude entre mon point de départ à l'embouchure de la branche ouest et la source de la rivière principale est de 89 06/100 milles, et il n'y a que 22¼ chaînes de différence en longitude—distance par la rivière, 56½ milles, laquelle peut à peu près courir franc nord.

En descendant, je relevai jusqu'à leurs sources tous les cours d'eau qui se trouvent au-dessus des dernières fourches. La grande rivière était libre de glace depuis les lacs, en descendant, jusqu'à la seconde branche est. J'envoyai quelques-uns de mes hommes à la grande fourche D, où j'avais mis en dépôt quelques approvisionnements, pour chercher des canots, et avec le reste de mon parti, je continuai, en montant, le relevé du tributaire ouest, tant que durèrent mes provisions. Je ne fis que 12 milles sur la branche principale, où, sur les derniers cinq milles, je ne rencontrai aucune glace. Il y a trois cours d'eau assez considérables qui se jettent dans cette branche, dont un a sept milles et un autre quatre milles de longueur. Je relevai ces deux derniers jusqu'à leurs sources. La terre ici est meilleure que sur aucun des tributaires de la grande rivière Bonaventure, dont j'ai fait le relevé, à l'exception de la 1ère branche de l'ouest, où le pin, le sapin, l'épinette et le cèdre abondent.

Le 6 avril, j'arrêtai l'ouvrage et laissai les hommes pour descendre le bagage par la rivière, espérant rencontrer le parti que j'avais envoyé chercher des canots, mais je m'apperçus qu'il y avait environ une dizaine de milles d'une glace solide. Je me décidai à partir pour aller examiner le bas de la rivière et voir si je pourrais m'y procurer des canots. Je trouvai la rivière libre depuis la branche de l'ouest jusqu'au ruisseau appelé *Dead water Creek* ; mais de là jusqu'à la grève, la glace était aussi bonne qu'en aucun temps de l'hiver. J'arrivai aux établissements le 8 et fis transporter en voitures à la rivière Duval, deux canots et autres effets, et de là jusqu'en eau profonde, nous fûmes obligés de trainer le tout sur la glace. Je commençai le 16 le relevé

de la branche de l'ouest et le terminai le dernier jour du mois. Cette branche, à son embouchure, paraît être très-large, mais à 24 chaînes du point A, un grand cours d'eau s'y décharge, venant de l'ouest et appelé McGinnis, où l'on a fait, il y a plusieurs années, du bois d'équerrissage. Plus haut que l'embouchure de ce ruisseau, la branche de l'ouest s'élargit et forme des baies et des flaques d'eau ou marais, et un peu plus bas que le piquet du 1er mille, elle prend une direction est, mais il n'y a plus d'eau sur une bonne distance. Sur les 2e et 3e milles, il a été fait jadis du bois d'équerrissage et l'on y voit encore d'anciennes traces de chantier. Le long de la grande rivière, jusqu'au 2e piquet de mille et sur la branche de l'ouest sur une bonne distance, il y a de magnifiques terres, d'une étendue d'environ dix mille acres. Les vallées sont bien boisées d'épinette, pin, sapin et peuplier, et sur les montagnes, c'est de l'épinette blanche, quelques pins et merisiers blancs. Sur le 6e mille, le cours d'eau s'étend à travers un plateau de cèdres d'un demi-mille de largeur et l'eau disparaît sur plus d'un mille. A 6 61/80 milles un grand cours d'eau vient de l'ouest, ainsi qu'un autre à 7 14/80 milles. Ce dernier est presque aussi considérable que la branche principale et est boisé d'épinette, sapin, cèdre, pin et peuplier ; et à un demi-mille des fourches, il y a une belle chute de 25 pieds de hauteur, coulant entre deux côtes escarpées et hautes de plus de 50 pieds. La largeur de la vallée de la branche principale varie de 20 à 50 pieds et est bien boisée d'épinette, sapin, cèdre, merisier blanc et quelques pins. Un peu plus bas que le piquet du 10e mille, ce cours d'eau se divise encore et sa branche principale coule vers le nord-ouest. Au delà du 10e mille, les montagnes se rapprochent, ne laissant qu'un étroit passage d'une à deux chaînes de largeur et le long de la branche du nord-ouest elles s'élèvent de cinq à six cents pieds au-dessus du niveau de l'eau.

Lorsque nous étions campés sur la branche de l'ouest, je grimpai sur la montagne Pélée qui est haute de 500 pieds, et de la tête d'un grand arbre, sur le sommet de cette montagne j'eus une magnifique vue de la contrée environnante, d'un côté, vers le sud, la baie des Chaleurs et la côte du Nouveau-Brunswick ; à l'ouest, les montagnes de Cascapédia, et bien loin vers le nord et l'est, des rangées de petites montagnes, groupées les unes sur les autres et couronnées des têtes bleues des monts Shickshocks et des montagnes à la tête de la rivière Port-Daniel et du bassin de Gaspé.

Le cèdre de la rivière Bonaventure mérite une mention spéciale, car je n'ai encore rien vu dans aucune partie de la province pour l'égaler, en dimensions, en qualité ou en quantité. Il y a aussi beaucoup de pin, épinette, sapin et peuplier, et suivant les rapports des explorateurs et forestiers qui ont visité les sources des rivières Hall, Duval et Creuse (*Deep water*), l'érable et le merisier abondent dans ces localités.

En terminant ce rapport, je ne puis m'empêcher d'exprimer ma surprise de voir l'agriculture dans un état aussi peu avancé, malgré qu'il y ait des avantages réels pour les colons et le long de la côte, de New-Carlisle à New-Richmond, il n'y a que le premier rang d'établi, bien que, en différents endroits, depuis le 5e jusqu'au 10e mille en arrière, le terrain soit bon et plan et paraisse se continuer ainsi jusqu'à Port-Daniel.

La rivière ayant déjà été explorée par un géologue plus expérimenté que je ne le suis, il serait superflu de prolonger davantage ce rapport et d'entrer dans de plus longs détails sur ses propriétés géologiques ; je me bornerai à dire simplement que la roche d'ardoise est partout prédominente. Il n'y a jusqu'à présent que quatre tributaires dont l'exploration n'est pas terminée, si j'excepte cependant ceux qui se jettent dans la rivière Bonaventure, en bas de la branche de l'ouest ; mais il est plus facile de les explorer en été qu'en hiver.

(*Henry O'Sullivan*, 28 juillet 1874)

RIVIÈRES SAINTE-ANNE, MADELEINE, BONAVENTURE, CASCAPÉDIA ET PLATEAU INTÉRIEUR

Afin de compléter la carte de la péninsule de Gaspé, dont la partie qui borde la baie des Chaleurs a été publiée en 1882, on a trouvé qu'il était nécessaire d'examiner plus minutieusement le pays aux alentours des sources des rivières Cascapédiac et Bonaventure, au sud, et des rivières Sainte-Anne-des-Monts et Madeleine, au nord, et à l'est des monts Notre-Dame ou Shickshocks, et d'obtenir, s'il était possible, des renseignements plus précis sur la formation de cette chaîne, surtout quand à sa relation avec la formation de Lévis, apparemment sous-jacente au nord, et déterminer les limites des systèmes silurien et devonien qui occupent les parties centrales et méridionales de la péninsule. L'exploration et le relevé de la rivière Sainte-Anne et de la

partie supérieure de la Madeleine ont été confiés à M. A. P. Low, B. S. App., qui avait été mon aide pendant les deux années précédentes et dont le rapport se trouve ci-joint (F).

Il fut fait des relevés micrométriques des eaux de la rivière Bonaventure à partir des fourches supérieures, qui furent atteintes par M. Murray en 1844, jusqu'au lac qui se trouve près de la tête du cours d'eau principal, au moyen desquels nous avons pu obtenir une coupe des roches presque jusqu'à la rivière de la Madeleine. Plus tard, on fit le relevé des deux bras principaux de la rivière Cascapédiac. Celui qui est le plus à l'est, appelé la branche au Saumon (Salmon Branch), prend sa source dans le lac Cascapédiac, au cœur des montagnes Shickshocks et à peu de distance de quelques-uns des bras de la rivière Sainte-Anne. Celui-ci se joint au cours principal à cinquante milles de son embouchure et mesure une longueur de vingt-sept milles entre le lac et la fourche. Le tributaire occidental, appelé le Bras-du-Lac (Lake Branch), a une longueur de dix-huit milles à partir de la fourche de la branche au Saumon jusqu'au point de jonction de l'Entrée-du-Lac (Lake Inlet) et du ruisseau du Mineur. On fit le relevé de ces deux-ci. Le dernier fut examiné sur une distance de vingt-sept milles de plus, faisant en tout une longueur de quatre-vingt-treize milles à partir de l'embouchure du cours d'eau principal, au delà duquel il se continue probablement à travers des savanes pendant six ou sept milles de plus jusqu'à sa source.

L'Entrée-du-Lac, ainsi nommée à cause d'une magnifique nappe d'eau que l'on trouve à un demi-mille du point de sa jonction avec le ruisseau du Mineur, fut mesurée sur une distance d'environ cinq milles, ou jusqu'à la grande gorge qui passe à travers le plongement occidental de la chaîne des montagnes de Berry. Plus loin, elle vient d'une direction nord-ouest presque parallèle au ruisseau du Mineur, et prend tout probablement sa source dans les mêmes terrains plats et marécageux. Le Casupscull, grand cours d'eau qui se jette dans la rivière Métapédiac, prend sa source au même endroit. Cela se trouve aux environs du grand lac Matane, entre lequel et le Casupscull, il y a, dit-on, des portages suivis par les sauvages.

Les travaux de l'année dernière ont été fort retardés en juin et en juillet à cause des pluies battantes et des crues qui en résultaient, ce qui rendit impossible l'ascension des rivières pendant plusieurs jours à la fois, tandis qu'en septembre l'eau était si basse qu'il devint impos-

sible de se servir de canots. Le fait qu'il fallait, dans tous les cas, remonter les rivières sur des distances de cinquante milles ou plus avant d'arriver au point de départ de nos relevés, fut aussi une cause de beaucoup de retards.

Beaucoup d'ouvrage avait été fait auparavant dans les régions en question. En 1884, Sir William Logan fit une exploration transversale du fleuve Saint-Laurent à la baie des Chaleurs. Il remonta la rivière Chatte jusqu'aux fourches, distance de vingt-sept milles, puis fit un portage à travers les forêts par la voie du ruisseau *Go-ashore* et du mont Conique, jusqu'au Bras-du-Lac de la rivière Cascapédiac, qu'il descendit jusqu'à son embouchure, distance de soixante-quatre milles. Un grand nombre de pics de la chaîne des Shickshocks furent triangulés du haut des montagnes du voisinage du portage de la Chatte. En 1845, M. Murray fit le relevé de la rivière de Ste-Anne-des-Monts jusqu'aux fourches, distance de trente-deux milles, et pendant plusieurs semaines fit la triangulation des pics de la portion orientale de la chaîne. Il remonta aussi la Bonaventure jusqu'aux fourches supérieures, à cinquante-trois milles de son embouchure et fit le relevé de la rivière Saint-Jean ou Douglastown sur une distance de cinquante-quatre milles. En 1857, M. Richardson fit le relevé de la rivière de la Madeleine sur une distance de soixante milles, jusqu'aux fourches supérieures, et fit plusieurs courses entre ces cours d'eau et les rivières qui se jettent à l'est dans le bassin de Gaspé. Plus tard, M. Bell fit le relevé des rivières York et Darmouth, la première sur une distance de cinquante milles jusqu'au ruisseau de la Madeleine, et la dernière sur une distance de quarante-trois milles. Pendant la saison dernière (1883) M. Low traversa la péninsule par la voie de la branche sud de la Saint-Anne-des-Monts et la branche ouest de la Petite Cascapédiac, un portage de trois milles seulement ayant été nécessaire.

Pour donner suite au plan dressé pour les opérations de la campagne, nous partîmes d'Ottawa le 6 juin pour Dalhousie, qui était le centre le plus commode pour notre travail. En attendant nos approvisionnements qui avaient été retardés en venant de Montréal, nous fîmes une excursion jusqu'aux fourches de la rivière Scaumen, du coté opposé du havre de Ristigouche, pour y faire une collection de fossiles et déterminer par là d'une manière définitive l'horizon des roches siluriennes, qui y supportent le bassin dévonien. Nous fûmes assez heureux pour en trouver une grande variété et quelques formes parfaites. Ces fossiles ont, depuis notre retour, été soumis à l'examen

de M. Whiteaves et le résultat de cet examen sera donné dans le chapitre relatif au terrain silurien. De Dalhousie, nous nous rendîmes à New-Richmond et atteignîmes l'embouchure de la rivière Cascapédiac le 15 juin. Ici, pendant que nous attendions que l'inondation se retirât, nous employâmes notre temps à chercher des fossiles dans différentes localités des environs. Ayant enfin réussi à nous procurer trois canots avec leurs équipages, nous partîmes le 19 pour remonter la rivière, mais des pluies constantes nous forcèrent d'abandonner la tentative de nous rendre jusqu'à sa source. Nous nous rendîmes donc à l'embouchure de la rivière Bonaventure, et au bout de six jours, en dépit de l'eau haute et de la difficulté que nous éprouvions en conséquence à la remonter à la perche, nous arrivâmes aux fourches. Après nous être frayé un passage à travers les immenses amoncellements de bois de dérive qui avait arrêté M. Murray en 1844, nous commençâmes le relevé de la rivière principale le 3 juillet, et au bout de six jours nous atteignions le lac qui se trouve à sa tête, à vingt-sept milles plus loin, notre marche étant très lente à cause du caractère embarrassé de la rivière, qui nécessitait l'ouverture de nombreux chemins de portage aux endroits où les " embarras " étaient trop considérables pour être démolis. Un goulet d'une grosseur assez considérable entre dans le lac à son extrémité nord. Il se divise, à une distance de deux milles, en trois branches, dont celle de l'est et du milieu prennent naissance tout près de la rivière York, tandis qu'une crête de médiocre hauteur sépare leurs sources des eaux de la Madeleine au nord. On a calculé à l'anéroïde que le lac se trouvait à 1,450 au-dessus du niveau de la mer. La descente du goulet est beaucoup plus rapide que celle de la rivière principale, car elle est d'environ vingt-huit pieds par mille, tandis que des fourches à la mer la pente moyenne par mille ne dépasse pas douze pieds.

La contrée qui borde la partie inférieure de la rivière Bonaventure a déjà été décrite jusqu'à un certain point par M. Murray, dans son rapport de 1844. En amont des fourches l'allure générale de la vallée est nord (variation magnétique à peu près 25 ouest). Les collines de chaque côté, sur une distance de quinze milles, ont de 500 à 800 pieds d'élévation au-dessus de la rivière. Au delà de ce point le terrain devient beaucoup moins raboteux, et il y a d'assez grandes étendues de terre basse le long des berges. Il y a beaucoup d'épinette, de sapin et de bouleau blanc de grandes dimensions, mais le cèdre, qui est si abondant et de si belle qualité le long de la grande rivière, disparait presque entièrement sur sa partie supérieure. Comme source d'approvi-

sionnement de bois de construction, la vallée de la Bonaventure est bien supérieure à toutes celles que nous nous avons vues dans la péninsule de Gaspé. L'épinette a jusqu'ici échappé aux agents qui ont fait de si grands ravages dans les forêts le long des cours d'eau qui vont se jeter dans le bassin de Gaspé à l'est, tandis que de grandes quantités de pin restent encore sur ses affluents. De vastes étendues de bonnes terres, tout à fait propre à l'agriculture, bordent la rivière sur une longueur de vingt-cinq milles à partir de son embouchure, mais sur le haut du cours d'eau, le terrain, quoique d'assez bonne qualité par endroits, est tellement élevé que les gelées y feront probablement du tort. Durant la première moitié de juillet, il y avait de la glace presque toutes les nuits claires.

La rivière Bonaventure est renommée pour l'extrême limpidité et la froideur de son eau. Sa température, prise en differents temps durant le mois de juillet, donnait une moyenne 45° F. On y trouve pas de poissons, à l'exception de quelques très petites truites, jusqu'à l'arrivée du saumon et de la truite de mer. Les oiseaux de toutes sortes, et surtout le gibier aquatique, qui est si abondant sur toutes les rivières de Gaspé et du nord du Nouveau-Brunswick, sont presque entièrement absents.

Le relevé des différentes branches, qui sont au nombre de cinq d'un assez gros volume, se trouva impraticable en canot à cause des amoncellements de bois et du peu de profondeur de l'eau, tandis que celle-ci était tellement froide qu'il était impossible d'y marcher. Voyant donc qu'il était inutile d'essayer à travailler davantage dans cette direction, nous decendîmes la rivière et retournâmes à la Cascapédiac, où une seconde tentative d'atteindre la branche au Saumon, à cinquante milles de son embouchure, fut couronnée de succès, et nous en commencâmes le relèvement le 27 juillet.

La longueur de la branche au Saumon jusqu'au lac Cascapédiac est de vingt-sept milles, et elle a une pente de 840 pieds sur cette distance, ce qui la rend très rude et rapide. Nous n'avons pu en relever que vingt-deux milles en canot, et dans cette partie il y a trois chutes ; la première à seize milles, de 4 pieds, la seconde à dix-huit milles, de 25 pieds, et la troisième à dix-neuf milles, de 10 pieds. A l'endroit où nous cessâmes notre relevé, il y a de très gros rapides. Ils sont causés par un brusque détour que fait le cours d'eau pour passer l'éperon d'une immense falaise qui n'a pas moins de 1,000 pieds de hauteur, du

côté ouest, tandis que sur la rive est, il y a une platière basse entre la rivière et le pied d'un piton, appelé la montagne du Sud, qui s'élève à pic jusqu'à une hauteur de près de 1,400 pieds.

La partie supérieure de la branche au Saumon, sur une quinzaine de milles, doit avoir une pente de près de cinquante pieds par mille, et elle offre l'aspect d'un torrent de montagne. A une légère distance en bas de son embouchure, une chaîne de hautes collines, appelées les Grosses montagnes de Berry, traverse la Cascapédiac. Au nord de cette chaîne une lisière de terrain comparativement de niveau s'étend jusqu'à huit ou dix milles et forme un grand plateau intérieur, très bien défini pendant plusieurs milles, tant à l'est qu'à l'ouest et qui s'avance probablement depuis le voisinage du lac Métapédiac jusqu'au Bassin de Gaspé. Ce plateau fut parcouru sur une distance de vingt-cinq milles, en suivant le Bras-du-Lac (*Lake Branch*) de la Cascapédiac et il paraissait s'étendre beaucoup plus loin, car on ne voyait pas de hauteurs dans cette direction, tandis qu'à l'est il traverse les sources de la Petite-Cascapédiac dans le voisinage du lac de Sainte-Anne. Ce plateau peut mesurer de 1,200 à 1,500 milles carrés et une grande partie en est élevée de 500 à 700 pieds. Si les gelées précoces ne s'y font pas sentir, sa valeur au point de vu agricole est considérable, car le sol *est généralement d'une excellente qualité*, et les grandes étendues couvertes de savanes, d'épinette et d'aune, si elles étaient défrichées, fourniraient de bonnes terres à pâturage. La première gelée blanche, qui cependant a été légère, eut lieu le 16 août.

Les vallées de la chaîne des monts Notre-Dame et de plusieurs cours d'eau examinés dans cette direction contiennent une grande quantité de magnifique bois qui n'a pas encore été attaqué par la maladie et qui sera une source de revenus pendant nombre d'années. Si l'on avait jamais l'intention de construire une ligne de chemin de fer à partir de l'Intercolonial jusqu'au Bassin de Gaspé, la route par ce plateau serait certainement la plus courte et la plus facile, puisque le terrain est comparativement uni, tandis qu'en traversant les sources des différents cours d'eau l'on éviterait les ponts dispendieux qui deviendraient nécessaire en suivant la ligne du bord du golfe. Il ouvrirait ainsi une vaste région aujourd'hui inaccessible. La distance de l'Intercolonial à Gaspé, par cette route, ne serait guère plus de 150 milles. Entre le bras du lac de la Cascapédiac et la baie des Chaleurs, la contrée n'est pas bien propice pour les établissements. Près du fond des cantons de Maria et de New-Richmond, la surface devient excessive-

ment accidentée et rugueuse, et il s'y trouve une série de collines et de coteaux de 800 à 1,700 pieds de hauteur. L'étendue de terrain plat dans le voisinage de la rivière Nouvelle, dont il est question dans le rapport de 1881, n'atteint évidemment pas jusqu'à cette rivière, car les chaînes sont entrecoupées de gorges profondes et, d'après ce qu'en disent ceux qui ont parcouru cette région, il existe comparativement peu de terrain plat. Dans le voisinage de la Fourche-Carrée (*Square Fork*), grand tributaire qui vient de l'ouest à trente-huit milles de l'embouchure, le paysage devient particulièrement sauvage, les petites et grosses montagnes de Berry ayant des pics de 1,500 à 2,000 pieds de hauteur. Du haut de ces montagnes on a une magnifique vue du panorama des Shickshocks, surpassant en grandeur tout ce que l'on voit ailleurs dans la partie orientale du Canada. Au premier plan l'immense massif de la montagne de la Grange (*Barn-shaped-mountain*) s'élève en un double pic jusqu'à une hauteur de 3,400 pieds. Elle marque la limite septentrionale du plateau intérieur, et en arrière se trouvent des pics granitiques secondaires vers la tête de la rivière et du lac de Sainte-Anne. Dans le fond du tableau, la longue crête dentelée des monts Notre-Dame, terminée à l'est par l'énorme masse du mont Albert, et contenant entre autres les immenses massifs des monts Logan, Bayfield et Matawees, s'étend vers l'ouest au delà de la portée de la vue. Plus loin, à l'est, la chaîne transversale de la montagne de la Table, dont les pics n'ont guère moins de 4,000 pieds, semble s'avancer à angle droit de l'allure de toutes les autres, tandis que de la plaine approximativement unie qui s'étend à nos pieds s'élèvent plusieurs masses coniques, qui par leurs contours accusent une origine probablement ignée.

A l'est de la Cascapédiac, la contrée est beaucoup moins rugueuse. Sur la petite Cascapédiac, la Bonaventure et les rivières de Port-Daniel et de Pabos, on peut trouver de grands espaces et de vastes platières qui paraissent propres à la culture. Entre le plateau intérieur dont nous avons déjà parlé et le pied de la chaîne de Notre-Dame, on voit une seconde lisière de terre apparemment bonne, formée de roches calcaires et feuilletées. Elle a aussi une étendue considérable, tant à l'est qu'à l'ouest. Son élévation moyenne est d'environ 1,000 pieds. Une bonne partie en est bien boisée, surtout d'épinette, et la forêt s'étend aussi loin que la vue peut porter.

La région qui avoisine le Bras-du-Lac de la Cascapédiac et ses deux tributaires, l'Entrée-du-Lac et le ruisseau du Mineur, est pour la plupart comparativement basse et accidentée de quelques crêtes et émi-

nences dispersées. La plus saillante de celles-ci est le prolongement occidental des montagnes de Berry, qui s'étendent jusqu'à trente-cinq ou quarante milles et divisent, dans leur partie supérieure, les eaux de l'Entrée-du-Lac et du ruisseau du Mineur. Nous ne pouvons rien dire de la région située au sud de cette chaîne d'après nos observations personnelles, mais suivant les rapports des chasseurs, il y a une autre superficie de terrain bas d'une étendue considérable. Le caractère paresseux de l'Entrée-du-Lac et le fait que la Fourche-Carrée de la Cascapédiac, ainsi que la rivière Nouvelle, prennent naissance ici dans de grands lacs, tendent à confirmer ces rapports.

(*R. W. Ells, 1882*)

RIVIÈRE CAP-CHATTE

Dans l'intention de procéder à l'examen des districts de Gaspé et Bonaventure, pour continuer les opérations de l'été précédent, je partis de Montréal, le 27 mai dernier, accompagné de mon assistant, M. Murray, et nous étant embarqués à Québec à bord du vaisseau à vapeur "l'Unicorn," nous arrivâmes à Gaspé le 1er juin. Sans perdre plus de temps qu'il ne nous en fallut pour nous pourvoir de sauvages, de canots et de provisions, et pour vérifier la marche de notre chronomètre, ce à quoi l'endroit était très propice, étant marqué par le capitaine Bayfield comme une de ses stations d'observations, dans ses admirables cartes hydrographiques du Saint-Laurent, nous commençâmes notre investigation au cap Rosière ou des Rosiers, et côtoyant, amont le rivage méridional du fleuve jusqu'au cap Chatte, ou de Chaste distance d'environ cent milles, nous examinâmes chaque point où des coupes ou sections favorables nous promettaient l'occasion de constater la véritable nature des roches.

Le terrain qui borde le fleuve, entre le cap des Rosiers et le cap Chatte est d'un caractère montagneux ; les rides ou collines courent, en succession régulière, vers l'intérieur, en faisant un très-petit angle avec la direction du rivage et à l'exception d'un espace de neuf milles, entre le point premièrement mentionné et l'anse à Griffon, les collines se rapprochent généralement du fleuve sur une marge rocheuse et fortement inclinée, ne laissant que très peu d'espace capable d'établissement ou habitation, au delà des plages étroites qu'on rencontre aux

embouchures des principales rivières qui descendent des hauteurs dans le Saint-Laurent. Ces plages sont généralement occupées par des pêcheries plus ou moins importantes, et parmi les principales sont celles de la grande et de la petite rivière au Renard, et celles des rivières de la Madeleine, de Mont-Louis, de Sainte-Anne et de Chatte. Sur la plus grande partie de ces plages, il n'y a que peu d'espace propre aux travaux de l'agriculture, et les habitants, exclusivement occupés à la pêche, comptent sur les importations de Québec pour leurs approvisionnements, qui paraissent leur venir par la voie de Gaspé et du Cap des Rosiers, et les provisions deviennent plus chères, à proportion qu'on se rapproche de Québec, en remontant jusqu'au cap Chatte.

En atteignant la rivière Sainte-Anne, le sol, sur les bords immédiats du Saint-Laurent, prend un aspect moins rude que plus bas sur le fleuve. Là, ainsi que sur la rivière de Chatte, on aperçoit quelques indices de culture, et cette culture pourrait acquérir de l'extension, au moyen d'un petit espace de terre labourable, qui se trouve dans les environs.

Les rivières de la Madeleine, du Mont-Louis et de Sainte-Anne sont les seules qui offrent des havres, le long de la côte. Celui de la Madeleine est le plus sûr, et si ce n'était d'une barre de sable, qui se trouve à son entrée, il y aurait assez d'eau pour des vaisseaux plus grands que ceux de la classe de goélettes qui le fréquentent. Celui de Mont Louis fournit un bon abri à de petits bâtiments côtiers ; tandis que l'entrée et la sortie deviennent difficiles dans celui de Sainte-Anne, quoique plus profond que les autres, y ayant un écueil dangereux justement à son entrée. On y construit quelquefois de gros vaisseaux, et il y en avait un du port de 340 tonneaux sur les chantiers, lorsque nous visitâmes l'endroit ; mais un tel vaisseau ne pouvait pas être chargé complètement dans le havre, n'y ayant que douze pieds d'eau sur la barre, dans les plus hautes marées.

L'embouchure de la rivière de Chatte ne fournit d'abri pour aucune espèce de vaisseaux. Il y a sur le cap une colline conique de 366 pieds de hauteur, et à environ trois milles plus bas, la rivière entre dans le Saint-Laurent, par le fond d'une baie de peu de profondeur, bornée à l'est par une pointe basse, qui est couverte de sable au-dessus de la marque des hautes eaux, mais s'avance en une bordure de rochers mis à nu, l'espace de plusieurs centaines de verges, quand la marée a baissé. Un courant qui vient obliquement du côté opposé, à travers le Saint-Laurent, avec une vitesse constante d'un à deux nœuds par heure, et

qui donne contre le rivage, rend cette pointe et tout le voisinage dangereux à la navigation ; et le corps d'un beau navire, appelé le Premier, naufragé l'automne précédent en se rendant en Angleterre, avec un grand nombre d'officiers et de soldats, et gisant sur le récif après avoir été déchoué au printemps et s'être échoué de nouveau durant un fort coup de vent, qui eut lieu lorsque nous étions dans l'endroit, fournissait une triste preuve des périls de la côte et du peu de sûreté qu'offre la baie.

A l'embouchure de la rivière du cap Chatte, il y a une petite lagune, que la marée descendante laisse à sec et qui est séparée de la baie par une étroite barrière ou digue d'argile, de sable et de gravier, et en portant nos regards de là, à travers la lagune, vers le haut de la vallée du courant, nous eûmes une vue magnifique des majestueux monts de Notre-Dame, qui portaient leurs pics élevés au sud, et sur lesquels nous avions intention de passer, dans une ligne d'exploration jusqu'à la baie des Chaleurs, aussi approchante de la droite que le permettraient les circonstances, à travers la direction de la stratification.

L'exactitude à laquelle on pouvait atteindre en faisant soigneusement usage de ces moyens, s'aperçoit par le résultat de nos mesurages à travers l'espace de pays qui se trouve entre le Saint-Laurent et la baie des Chaleurs, tel que représenté par une carte sur une échelle d'un pouce au mille. Nous prîmes les rumbs de vent de la rivière de Chatte et ayant, au moyen de directions ou gisements, vérifié la position du sommet d'une montagne élevée de 2669 pieds, tout près de la rive gauche ; du sommet de cette montagne et du sommet d'un des pics déterminés au moyen de notre ligne de base, sur le rivage du Saint-Laurent, et qui s'apercevait de l'autre, nous déterminâmes, par une opération trigonométrique, la situation d'un pic conique, à dix-sept milles en avant de nous, sur le bord d'une rivière qui se décharge dans la Baie des Chaleurs. Nous étant dirigés vers cette montagne, à travers la forêt, nous nous rembarquâmes sur cette rivière et en prîmes les directions jusqu'à la baie. La distance totale, en suivant les détours de notre route, est de plus cent onze milles ; mais en ligne droite, d'après notre carte, elle est de soixante et quatorze milles et soixante chaînes. La même ligne, telle que déterminée par les latitudes et les longitudes de ses extrémités, prises des cartes correctes du capitaine Bayfield, est de soixante et quatorze milles, soixante et dix neuf chaînes et telle que montrée par la nouvelle carte du député-

arpenteur-général Bouchette, sur le point d'être publiée, sa longueur est de soixante et quinze milles et dix chaînes. La direction de la ligne coïncide tellement dans les trois cartes, que la différence est à peine perceptible.

La distance que nous mesurâmes sur la rivière de Chatte, avant d'être obligés d'abandonner nos canots, était de trente-deux milles et demi, en suivant ses détours, et de vingt-cinq milles et trois quarts seulement, en prenant le cours général de la vallée. Cette distance parcourue nous porta à travers la chaîne des monts de Notre-Dame, qui s'élève à une distance de douze milles, en ligne directe, des bords du St-Laurent et occupe une largeur de six milles de plus. Le courant coupe ces montagnes, à leur base même et, au point où nous le laissâmes, nous trouvâmes que la hauteur de son lit au-dessus du niveau de la mer était de 587 pieds après avoir remonté deux petits saults dans la gorge de la montagne, l'un de dix pieds et l'autre de soixante, donnant une déclivité de dix-huit pieds par mille pour l'eau et de vingt-trois pieds par mille pour la vallée de la rivière. La largeur de cette rivière (de Chatte), à notre dernière station sur son cours, était de cinquante à soixante pieds, tandis qu'à son embouchure, sa largeur était d'environ cent cinquante pieds. Son cours en descendant entre ces deux points, abstraction faite de ses légères courbures, est comme suit, d'après la boussole, la variation étant de 22° 30' ouest.....

A chaque coude fait par ces cours ou directions, à l'exception des trois derniers, qui courent par un terrain mou, la rivière reçoit un ruisseau ou cours d'eau de plus ou moins d'importance, mais ses sources les plus reculées se trouvent sur un plateau, à environ trois ou quatre milles au sud des monts Notre-Dame, qui est un terrain beaucoup plus bas et constitue le versant entre le fleuve Saint-Laurent et la baie des Chaleurs, sur un espace de terrain qui, à l'est et à l'ouest, s'étend beaucoup au delà de la Chatte, qui n'en comprend pas plus de douze à quatorze milles. Les eaux de ces sources sont amenées à l'entrée de la profonde ravine ou gorge de montagne, par trois courants principaux, qui se rencontrent justement à ce point, deux desquels suivant exactement la même ligne, mais en sens opposés, sont dans la direction de la stratification et marquent la borne de la formation de Notre-Dame, tandis que le troisième fait une section partielle presque à angle droit avec les autres, à travers les couches qui gisent sur ces rochers, dans la direction du sud. Toute l'aire dont la rivière de Chatte reçoit les eaux n'excède peut-être pas trois cent milles carrés. Près de la

moitié de cet espace se trouve au sud des grandes montagnes, ou entre elles. Elles envoient le tribut de leurs eaux principalement par deux profondes vallées longitudinales, directement à l'opposite l'une de l'autre, dans la direction de la chaîne, qui s'étend à environ six milles de chaque côté de la gorge et qui s'y déchargeant, sont terminées par deux sommets élevés, à leurs extrémités, et à treize milles l'un de l'autre, en ligne directe, tandis que plusieurs vallées transversales viennent à leur aide pour raviner et façonner la masse montagneuse en un nombre considérable de monticules ou de contreforts moins élevés, mais importants.

Nous visitâmes les deux sommets principaux. En montant sur celui de l'Est, qui se trouve justement vis-à-vis de la partie inférieure de la vallée de la Chatte et semble la terminer, lorsqu'on le voit du Saint-Laurent, nous gravîmes le versant du nord de la chaîne, qui présente une face dont la déclivité ne peut être de moins de 45° par 3000 pieds et nous trouvâmes qu'avant que l'horizon s'éclaircit sur les collines inférieures, entre nous et le fleuve, nous avions atteint une élévation de 1753 pieds au-dessus de sa surface. La plus haute source d'eau que nous pûmes découvrir se trouve à une élévation de 3544 pieds. L'eau de cette source, venant des strates de la base supérieure du pic, est abondante et d'une excellente qualité potable. Le sommet du pic lui-même, qui est une pointe ou crête de rochers nus, a 3768 pieds d'élévation, tandis que la cime large et plate d'une autre montagne, à laquelle nous donnâmes le nom de " Mattaouisse," mot qui, en micmac, signifie un porc-épic, par la raison que nous avions tué un de ces animaux, en gravissant par un de ses flancs et sur laquelle nous passâmes la première nuit de notre montée, y étant parvenus par mégarde, est élevée de 3365 pieds. Une ravine profonde sépare le mont Mattaouisse du pic principal et une autre le sépare d'un sommet en forme de dôme de presque autant de hauteur, à environ une demi-lieue à l'ouest, entre lequel et la gorge de la Chatte est un dôme gigantesque.

Quant au principal sommet, à l'ouest de la rivière de Chatte, auquel nous donnâmes le nom de montagne de Bayfield, en l'honneur du capitaine Bayfield, qui en a indiqué la position sur une de ses cartes, nous constatâmes qu'il était élevé de 3471 pieds, après y être parvenus par une montée très raide et très fatigante, de la gorge à un noyau ou massif escarpé de montagne, à 2660 pieds d'élévation, et qui acquit le nom de " Bonhomme, " de l'existence d'une grosse pierre comme levée debout sur un gradin de son penchant, dans l'attitude

d'un homme qui épierait ce qui se passerait au-dessous et par une course le long de la chaîne ou du cours d'une montagne à triple sommet, de plus de 3000 pieds de hauteur, séparée du mont Bayfield par deux ravines et une montagne intermédiaire de moyenne élévation.

Toutes ces hauteurs données entre les deux sommets extrêmes sont les chaînons ou anneaux d'une chaîne située sur le versant septentrional des vallées longitudinales qui ont été mentionnées, et quoiqu'elles constituent la ride dentelée la plus élevée, aucune d'elles n'est à beaucoup plus d'un mille de la basse septentrionale de toute la rangée Les cinq milles qui composent le reste de sa largeur présentent des sommets d'une hauteur moins considérable et l'un des plus élevés de ces sommets, qui saille d'une manière remarquable dans la gorge, du côté de l'est et auquel nous donnâmes le nom de montagne du Sud, se trouva être élevé de 2413 pieds. Tous ces sommets de montagnes, aussi bien que la crête du nord, sont escarpés sur leur flanc septentrional et généralement à pente plus douce sur celui du sud, dans la direction probable du plongement des couches et celles-ci, comme l'indiquent les rides, ont une direction qui, dans cette partie de la chaîne, peut être considérée comme E. N. E. et O. S. O., magnétiquement.

Du plus haut sommet que nous visitâmes, le spectacle, le panorama qui se déployait sous mes regards, était grand et magnifique au plus haut degré. Dans la moitié septentrionale du cercle, les eaux du Saint-Laurent, orné de ses navires et de ses bateaux pêcheurs, s'étendaient, à droite et à gauche, aussi loin que notre vue pouvait atteindre. Sur sa berge septentrionale, immédiatement en front de notre position, on pouvait distinguer, à la simple vue, le phare de la pointe des Monts, à quelques cinquante milles de distance, d'où les collines granitiques qui s'élèvent immédiatement au delà dans l'intérieur s'abaissaient graduellement au-dessous de l'horizon, à mesure qu'elles s'éloignaient de nous, quand nous les suivions jusqu'à l'entrée du golfe, à un point où nous pensions que nous pourrions discerner l'île d'Anticosti, à cent milles de nous, à travers le brouillard causé par la distance, tandis qu'à nos pieds étaient disposées en lignes parallèles les collines et les vallées de l'espace entre le fleuve et nous. A l'est, un amas confus de montagnes et de ravins appartenant à la chaîne des monts Notre-Dame remplissait plusieurs degrés du cercle et nous supposâmes qu'un des sommets où l'on remarquait une tache de neige était plus élevé que celui où nous étions. Plusieurs des pics étaient nus et à mesure qu'ils

se retiraient l'un derrière l'autre, et occupaient un plus petit angle dans la perspective, il devenait difficile de distinguer ceux des monts Notre-Dame de ceux qui appartenaient à d'autres chaînes. Tournant au sud, le tableau était occupé par une mer de rides ou collines parallèles ondulées et nous présumâmes que les plus éloignées pouvaient présenter un plateau, ou une plaine élevée, avec quelques points remarquables s'élevant en cônes et en dômes ; et par un enfoncement, ou une ouverture, qui était probablement la vallée de quelque rivière coulant au sud, nous distinguâmes à l'horizon une lueur bleuâtre, que nous crûmes pouvoir être dans le Nouveau-Brunswick. Les points proéminents devenaient encore plus rares, en tournant à l'ouest, jusqu'à ce que l'horizon fût de nouveau interrompu, dans cette direction, par le contour bien marqué d'une partie assez peu éloignée de la chaîne sur laquelle nous étions.

Les plus hauts sommets à la portée de notre vue étaient généralement des rochers nus. Ceux qui les suivaient immédiatement dans l'échelle étaient couronnés d'arbres nains, d'épinette ou sapinette, raides et très branchus, dont plusieurs n'avaient pas cinq pieds de hauteur, mais croissaient si près les uns des autres que leurs branches s'entrelaçant, il était très-difficile de s'y frayer un passage. Sur ceux qui étaient encore moins élevés, la sapinette se mêlait avec le bouleau blanc et la hauteur des arbres augmentait graduellement, à proportion que l'élévation diminuait. Un trait qui nous parut remarquable dans la végétation, à une certaine hauteur sur les flancs des montagnes, et qui ne pouvait que nous être agréable, après avoir été pour ainsi dire emprisonnés dans les forêts situées à leur pied, c'était la grande étendue des clairières qui se montraient de tous les côtés, excepté de celui du nord. De larges espaces en pente, à l'est, au sud et à l'ouest, étaient tapissés par la végétation la plus riche, et surtout par la grande diversité des espèces de fougères, du milieu desquelles s'élevaient ça et là des touffes de sapinettes ou de bouleaux blancs, ou de ces deux espèces d'arbres ensemble, ce qui donnait presque parfois à ces flancs de montagnes l'apparence d'un parc ou d'un parterre, comme si l'art eût arrangé et distribué le tout pour l'ornement, et présentait souvent, combiné avec les pics, les ravins et un horizon lointain, des paysages d'une grande beauté.

Sur les collines qui bordent la rivière de Chatte et dans les terrains bas, les arbres consistent principalement en épinettes de bonne hauteur, sapins, cèdres et bouleaux blancs, avec ça et là, dans les lieux

humides, des peupliers ou trembles et des rangées d'aunes sur les rives. L'érable n'est pas commun : nous n'en vîmes qu'un groupe ou bosquet, de la grandeur de ceux qu'on entaille comme sucreries et c'était à la base du mont Mattaouisse, d'où nous commençâmes notre montée. Les pins blancs n'y manquaient pas, bien qu'ils n'y fussent pas en grande quantité, et il nous parut évident que le bûcheron n'avait jamais essayé le taillant de sa hache sur aucun d'eux. En remontant la rivière, nous vîmes sur ses rives, et tout près de l'eau, des arbres en quantité suffisante pour fournir une bonne cargaison et assez près du fleuve pour qu'il ne fût pas nécessaire de les haler, et à un mille plus haut sur la rivière, nous comptâmes douze beaux arbres à troncs élevés, ayant neuf ou dix pieds de circonférence, à cinq pieds au-dessus du sol, et treize arbres de la même grandeur, dans un autre endroit.

Les rapides et les cascades n'étant pas nombreux dans la Chatte, cette rivière pourrait devenir un excellent moyen de flottaison ou de descente pour le bois de merrain et s'il y avait un bon port dans le voisinage, ce bois, avec des troncs de pin pour construction, des billots d'épinette pour planches et madriers, du cèdre blanc pour lattes et bardeaux, pourrait fournir quelques cargaisons profitables.

Le sol est léger, sur les bords de la rivière de Chatte, au-dessus de son embouchure, se composant de sable et de gravier, mais je doute fort qu'il y ait de la terre végétale d'une certaine épaisseur sur les sommets et les flancs des montagnes. Les parties basses, telles que les prairies le long des ruisseaux, pourraient peut-être fournir d'assez bon foin, si elles étaient défrichées; mais la vallée étant étroite, la quantité n'en pourrait pas être considérable.

Ayant abandonné nos canots sur la Chatte, notre course pédestre par la forêt, à travers le versant sis entre le Saint-Laurent et la baie des Chaleurs, vers une montagne conique déterminée trigonométriquement, de la chaîne des monts Notre-Dame, fut généralement S. 40° E. à peu près. La distance, en droite ligne, était d'environ douze milles et demi, mais les déviations de notre route la portèrent à treize milles et trois quarts. Nous déterminâmes la position des stations intermédiaires en comptant nos pas, compensant les petits zigzags et les obstructions qui nous dérangeaient, lorsqu'il s'en présentait, et recti-

fiant notre calcul par les directions et les angles sur les pics dont nous nous éloignions, pris des sommets de hauts arbres, toutes les fois que la déclivité du terrain nous en fournissait l'occasion. Ces points successifs étaient régulièrement marqués sur la carte, de sorte que nous étions toujours préparés à indiquer la route à prendre, nous fiant à la sagacité de nos sauvages pour tenir une ligne droite, après que la direction leur en avait été donnée : par ce moyen, nous arrivâmes précisément sur notre montagne conique, bien que nous l'eussions perdue de vue, pour ne la revoir que quand nous nous trouvâmes à environ deux milles de sa base, presque étonnés de voir avec quelle exactitude nos pas avaient mesuré la distance.

Après nous être élevés dans l'espace d'un mille jusqu'au haut de la pente raide qui borne la Chatte, et que nous trouvâmes élevée de 1204 pieds au-dessus du niveau du Saint-Laurent, la surface sur laquelle nous marchâmes jusqu'à la ligne de division des eaux s'élevait en pente douce d'environ quatre-vingts pieds par mille, dans la direction que nous avions prise ; ce qui fesait environ cent vingt-cinq pieds par mille, à angles droits avec le cours de la chaîne. Les principales inégalités du terrain provenaient de quelques abruptes et étroites ravines ou coulées de 100 à 150 pieds de profondeur, constituant des cours d'eau, dont ceux de la première moitié de la distance appartiennent au fleuve Saint-Laurent, et ceux de l'autre moitié à la baie des Chaleurs. Les hauteurs barométriques déterminées, comme nous avancions, étaient de 1264 pieds ; 1194 pieds sur le bord d'un cours d'eau ; 1500 pieds sur le sommet d'un gradin en pente, au delà duquel nous ne vîmes plus rien des courants du nord ; le niveau du sommet, 1707 pieds ; 1680 pieds sur le bord du premier courant coulant au sud ; 1608 pieds, et finalement, 1167 pieds, sur un ruisseau à la base septentrionale de la montagne Conique, après une descente rapide d'environ 200 pieds. Nous trouvâmes haut de 1910 pieds le sommet ou point culminant de cette montagne, qui est de trapp, et d'où nous pûmes vérifier les angles que nous en avions pris des pics de Notre-Dame. Il nous donna aussi vue sur une rivière considérable, coulant de l'ouest, dont nous nous étions approchés, que nous voyions maintenant à sa base occidentale et que nous supposâmes avec raison être la grande Cascapédia. Autour de la base orientale de la montagne Conique, nous descendîmes rapidement par une étroite et profonde ravine vers la Cas-

capédia et en atteignant ses rives, à la distance de deux milles et trois *furlongs* du sommet, dans la direction générale de S. 20° O., nous trouvâmes que nous étions à une élévation de 651 pieds au-dessus des eaux du Saint-Laurent.

Sur la surface, entre les rivières de Chatte et de Cascapédia, il nous parut y avoir des indices d'un sol très-mince. Nous ne vîmes pourtant les couches solides qu'en deux endroits ; mais toutes les fois que nous rencontrions un arbre abattu par le vent, nous étions presque certains de voir dans ses racines renversées une masse de petits fragments angulaires (contenant souvent des fossiles,) appartenant au rocher qui devait être à peu de profondeur au-dessous, et il me parut probable que c'était plutôt à ce défaut de profondeur qu'à la qualité chimique des constituants qui seraient provenus d'une désagrégation plus complète de la roche, qui était en même temps calcaire, siliceuse et alumineuse, que devait être attribuée la présence des seules espèces d'arbres qui sont généralement considérées comme indiquant un sol peu propre aux travaux de l'agriculture. Les ruines ou débris de cette roche peuvent fournir, en d'autres endroits, une crue de bois d'une plus grande valeur, mais sur notre ligne nous ne vîmes que des épinettes blanches, des sapins et quelques bouleaux ; et il était clairement visible que les deux premières espèces étaient fréquemment disposées en larges zones parallèles, participant de la direction du nord et de celle du sud, presque entièrement accaparées, parfois par une des deux espèces et parfois l'autre. Les sapinières nous fournissaient des bois ouverts et de facile accès, tandis que les bosquets d'épinettes étaient fort touffus et qu'il était difficile d'y pénétrer.

Arrivés sur les rives de la Cascapédia, nos sauvages fabriquèrent, en trois jours, trois canots d'écorce d'épinette capables de contenir chacun deux personnes et ayant renvoyé deux de nos hommes, qui désiraient s'en retourner sur les bords du Saint-Laurent, après les avoir pourvus de la quantité de vivres qui leur était nécessaire, nous descendîmes la rivière, en prenant les directions jusqu'à son embouchure. La distance totale, en suivant tous les détours de la rivière, était de soixante-cinq milles et un quart ; mais ne suivant que les grandes courbures, nous fîmes d'abord deux milles et demi dans une direction tirant un peu à l'est de sud et puis onze milles dans une courbure se dirigeant un peu au sud de l'est, dépassant trois affluents

principaux dans une vallée de grès rouge ; notre route devint alors à peu près sud et dans cette direction, trois grandes courbures légères mais sinueuses nous conduisirent, dans l'espace d'environ trente-huit milles, à l'eau salée. Là où la rivière tournait au sud, nous eûmes encore, et pour la dernière fois, l'occasion de faire des observations sur les pics de Notre-Dame, du sommet nu d'une montagne élevée de 1435 pieds au-dessus du Saint-Laurent et sur laquelle nous trouvâmes une si grande abondance de bluets et de baies presque rampantes, ayant quelque ressemblance avec les *atoca*, que nous fûmes induits à lui donner le nom de *montagne aux Bluets*. Le courant, à sa base, était de 440 pieds d'élévation.

Jusqu'à ce détour dans cette rivière, nous n'observâmes pas beaucoup de changement dans la nature du bois, qui continuait à consister en épinette blanche, sapin, bouleau blanc et cèdre dans les lieux humides : mais plus loin, avec ces arbres commençaient à se mêler une proportion prédominante de bouleaux noirs (merisiers) et quelques pins ; mais les fréquentes *voies à bois*, comme on les appelle, anciennes et nouvelles, que l'on rencontrait, attestaient que l'entreprise mercantile avait éclairci et continuait à éclaircir rapidement ces derniers. Vers l'embouchure de la Cascapédia, les érables sont assez abondants et l'on voit des ormes et des frênes en quelques endroits, et particulièrement sur un nombre de grandes et belles îles alluviables, encore incultes, qui y divisent la rivière en plusieurs chenaux.

Nous étant pourvus de nouveau, à l'embouchure de la rivière, de bons canots d'écorce de bouleau, à la pointe des sauvages et ayant commis aux soins de M. Cuthbert, de New-Richmond, à qui je dois de la reconnaissance pour son hospitalité et ses bons procédés à notre égard, les échantillons que nous avions recueillis, pour être expédiés à Montréal, nous examinâmes la côte, à l'est, jusqu'à Pasbébiac, le point où mon investigation s'était terminée l'année dernière et où nous fûmes accueillis avec beaucoup de bienveillance par M. Hardley, le représentant de MM. Charles Robin & Cie, dont les importantes et florissantes pêcheries sur les côtes du golfe, sont si bien connues en Canada.

(*W. E. Logan*, 1er mai 1845)

En arrivant à Sainte-Anne-des-Monts, il nous fut impossible de remonter la rivière à cause de son débordement, causé par la fonte des neiges sur les montagnes, et ce ne fut que le 20 que cette rivière redevint praticable pour les canots.

Pendant que nous attendions, nous tirâmes une ligne de base soigneusement mesurée, de près de deux milles de longueur, sur un côteau éloigné d'environ un quart de mille de la rive. Cette ligne fut reliée à l'embouchure de la rivière au moyen d'un arpentage à la chaîne et sa position fut bien fixée. De cette ligne de base, la position exacte de trois pitons saillants de la chaîne des monts Notre-Dame, ou Shickshocks, fut déterminée.

Ayant engagé quatre hommes avec deux canots, nous partîmes de Sainte-Anne-des-Monts le 20 et atteignîmes les fourches de la rivière, éloignées d'environ trente-deux milles, trois jours plus tard. C'est là que nous commençâmes le travail géologique de la campagne, car la rivière avait été examinée et mesurée au micromètre jusqu'à cet endroit par M. Murray, en 1846. Voici la description qu'il en donne :— " La distance totale mesurée en remontant la rivière Sainte-Anne a été d'un peu moins de trente-deux milles. Sa première direction générale, à partir de son embouchure, était S. 5° O. (mag,) sur une distance de 13 milles et 66 chaînes (ou 10 milles 30 chaînes en ligne droite), où elle atteint la base des monts Notre-Dame ou Shickshocks ; de là S. 70° E., sur un parcours de 10 milles et 8 chaînes (ou 8 milles 40 chaînes en ligne droite), descendant très rapidement le long de la base nord de la chaîne. Au bout de cette distance elle est rejointe par un tributaire venant du nord, appelé la rivière à Martin, puis elle tourne S. 43° E., (mag,) et conserve cette direction pendant 7 milles et 58 chaînes (ou 6 milles en ligne droite,) jusqu'à la fin de la distance mesurée, où elle se divise en deux bras de volume à peu près égal.

Nous passâmes trois jours à collectionner des spécimens de roches et de plantes dans le voisinage, pendant que les hommes étaient occupés à apporter des provisions à un camp voisin établi aux fourches.

Partis des fourches, le 27 juin, nous fîmes un arpentage au micromètre de la branche Sud ou principale jusqu'au lac Sainte-Anne. Cette

distance fut parcourue en trois jours, y compris un portage de plus d'un mille de longueur, pour passer les chutes qui se trouvent à peu près à un demi-mille en amont des fourches et ont environ 60 pieds de hauteur. La rivière s'est ici frayé un passage dans le flanc est du mont Albert et en bas des chutes, elle passe dans une belle et profonde gorge longue d'un quart de mille et dont les murailles perpendiculaires s'élèvent à plus de 200 pieds au-dessus de la rivière. Par endroits elle n'a pas plus de six pieds de largeur, mais est très profonde et en amont des chutes elle est tellement rapide qu'on ne peut la remonter que pendant les hautes eaux et alors même avec beaucoup de difficulté,

A sept milles en haut des fourches, sur une distance d'un demi-mille, il y a cinq petites chutes de deux à sept pieds de hauteur, causées par des bancs de granit qui traversent ici la rivière. Il fallut faire cinq portages pour les passer, ce qui nous retarda beaucoup.

De là au lac, éloigné d'environ trois milles, la rivière passe dans une région plane et à peu de pente, mais elle est obstruée par des amoncellements de bois et est très tortueuse. La distance totale des fourches au lac est de 10 milles et 67 chaînes (ou 9 milles 52 chaînes en droite ligne) et sa direction générale est S. 15° E.

Comme les fourches sont à 709 pieds au-dessus du niveau de la mer et le lac Sainte-Anne à 1,313, il y a différence de 604 pieds, ce qui donne à la rivière une pente moyenne de près de 60 pieds par mille entre ces deux endroits.

La rivière passe, sur les quatre premiers milles de son cours en remontant, dans une profonde vallée formée dans les monts Notre Dame, qui s'élèvent à partir de son lit, de chaque côté, en pics qui varient de douze à quinze cents pieds de hauteur. Après avoir traversé la chaîne, le terrain devient comparativement plat, avec des petites collines qui bordent la rivière. Celles-ci s'élèvent à 200 ou 300 pieds et il y a parmi elles quelques pitons isolés de granit qui atteignent une hauteur de plus de 1,400 pieds. Cette région est une continuation du grand plateau devonien qui s'étend depuis le voisinage du lac Métapédiac, en suivant le côté sud de la chaîne des Shickshocks, jusqu'au lac Sainte-Anne, et ensuite jusqu'aux rivières de la Madeleine et York, formant une étendue de terrain presque plan depuis le chemin de fer Intercolonial, près du lac Métapédiac, jusqu'au bassin de Gaspé,

beaucoup plus favorable à un embranchement de chemin de fer qui aboutirait à Gaspé que ne l'est la route de la côte à partir de la station de Métapédiac.

Par suite de son élévation, ce plateau n'a que peu ou point d'importance au point de vue agricole, car les gelées d'été y sont fréquentes. Le bois qui y croît est petit et d'apparence rabougrie, et il consiste principalement en épinette blanche et noire, sapin baumier et bouleau blanc, mais on ne trouve pas de cèdre au delà des chutes de la Sainte-Anne.

Le lac Sainte-Anne, qui a trois milles de longueur et rarement plus d'un quart de mille de largeur, se dirige au sud-est et est divisé en deux parties par un détroit peu profond d'une centaine de verges de longueur sur cinquante de largeur. Le lac est très profond, le fond n'ayant pas été atteint, au milieu de la partie la plus grande, avec une sonde de quarante verges. Sur les côtés est et ouest du lac, des pics de granit s'élèvent à des hauteurs de 1,200 à 1,500 pieds au-dessus de son niveau, tandis qu'au nord-est et au sud-ouest l'on voit des chaînes de collines basses dont les plus hautes n'ont pas plus de 500 pieds. Ces collines sont composées de grès dévonien, comme le sont aussi les flancs inférieurs des pics de granit. Le granit a fait éruption à travers le grès et fait partie du massif de la montagne de la Table au nord.

Ayant terminé le relèvement du lac et exploré un portage jusqu'aux sources de la branche ouest de la petite Cascapédiac, qui passe à environ trois milles au sud du lac, nous retournâmes aux fourches le 4 juillet. Le lendemain nous fîmes l'ascension du mont Albert. Son sommet est à environ 3,000 pieds au-dessus du lit de la rivière et il en est éloigné d'un mille et demi.

Ici, nous établîmes un campement et nous passâmes deux semaines sur le sommet plat de la montagne, tirant une ligne de base de trois milles et quart de longueur. De cette ligne nous pûmes faire la triangulation de 158 pics des chaînes environnantes. Les investigations géologiques furent en même temps poursuivies et nous relevâmes des coupes le long de trois ruisseaux qui prennent leurs sources sur la montagne et se jettent dans la Sainte-Anne.

Le sommet du mont Albert est presque plat et il est déchiré par une profonde gorge du côté est, qui, près de sa tête, se ramifie en plusieurs autres plus petites. Les parois de ces gorges sont absolument dénuées de végétation et les roches de serpentine nue ont pris une légère couleur chamois sous l'action des agents atmosphériques. Sur la cime de la montagne, des blocs de serpentine sont éparpillés et partiellement couverts d'une épaisse couche de mousses et de lichens. Les endroits abrités sont occupés par de l'épinette noire (*Abies nigra*) rabougrie, qui atteint rarement dix pieds de hauteur. Les branches s'entrelacent près du sol et forment un fourré impénétrable. Toute la surface à une apparence morte et rappelle les tableaux de la lune. Le sommet de la montagne a une légère inclination du sud-ouest et du nord-est vers le centre, et la ligne de base fut tirée depuis le mât du pavillon au nord-est jusqu'à un point élevé sur le côté sud, la direction étant S. 28° O. De l'extrémité nord-est de la ligne de base, où l'esquisse ci-jointe a été prise, on a une magnifique vue de la contrée environnante.

Partant de l'ouest, tous les pics importants de la chaîne Notre-Dame sont visibles jusqu'au delà de la rivière Matane. Au nord de cette chaîne, les collines plus basses de roches cambriennes courent dans une série de crêtes parallèles à la côte et sont recoupées par les vallées des rivières du Cap-Chatte et de Sainte-Anne. Au delà est le golfe parsemé de navires qui passent et à l'horizon on aperçoit les montagnes de la rive nord, le tout formant un grandiose et magnifique tableau.

En se tournant vers l'est, les montagnes de la côte deviennent plus élevées et leurs pics s'élèvent souvent à des hauteurs presque égales à ceux des Shickshocks et nous cachent la vue du golfe. Plus loin au N.-E., on voit la partie nord de la grande montagne de granit appelée la Table par M. Richardson.

Cette montagne, avec ces divers pics, dont quelques-uns sont plus hauts que le mont Albert, remplit tout l'horizon du côté est. Elle s'élève abruptement à plus de 2,000 pieds au-dessus du niveau de la région environnante, qui ondule depuis la vallée de la Sainte-Anne jusqu'à sa base. Les parties les plus élevées et les flancs de la montagne sont nus, les arbres ne pouvant venir dans des endroits aussi exposés.

Au sud-est on voit la vallée de la Sainte-Anne, avec le lac Sainte-Anne dans le lointain, qui a l'air d'un ruban d'argent ; elle est entourée de pitons de granit nus. Au sud, le grand plateau déjà mentionné s'étend le long de la base des Shickshocks, interrompu seulement par quelques pics de granit, tandis que dans le lointain, on voit les montagnes dévoniennes qui forment plusieurs rangées parallèles, recoupées par de profondes vallées transversales dans lesquelles coulent les différents bras de la rivière Cascapédiac.

Ayant terminé notre travail sur la montagne et fait une collection de plantes alpines, nous descendîmes aux fourches le 20 juillet.

MM. Porter et Hamilton restèrent ici pour faire les arpentages au pas le long de plusieurs petits ruisseaux du côté nord de la rivière et j'envoyai deux hommes ouvrir un chemin jusqu'au sommet de la montagne de la Table, éloignée d'environ huit milles, pendant que je descendais la rivière Sainte-Anne-des-Monts pour me procurer de nouvelles provisions et comparer mon baromètre avec celui de M. Vibert, qui eut la complaisance d'enregistrer trois observations par jour durant tout l'été, ce qui me permit d'établir la hauteur de tous les pics gravis pendant la campagne.

Par suite d'une crue de la rivière, il me fut impossible de retourner aux fourches avant le 27. Les hommes avaient alors terminé le chemin et nous partîmes pour la montagne de la Table, mais ne pûmes en atteindre le sommet que le lendemain, car nous n'avancions que lentement à cause du mauvais état du sentier et du poids de nos paquets. La montagne de la Table a environ quinze milles de longueur du nord au sud et une largeur moyenne d'environ trois milles. Sa surface est inégale et de nombreux pics, qui s'élèvent souvent à 500 pieds au-dessus du niveau général, lui forment une espèce de ceinture, tandis que le centre est une plaine onduleuse parsemée de nombreux lacs, nous en avons compté jusqu'à vingt-six d'un même point, variant de un à cent acres en superficie. L'espace central est à environ 3,000 pieds au-dessus du niveau de la mer, mais plusieurs de ces pics sont plus hauts que le mont Albert. Le pic de Richardson (3,700 pieds) est le plus élevé. Cette montagne présente un contraste frappant avec le mont Albert. Les pics de ses rebords forment un bassin de la partie centrale, dans laquelle l'épinette noire, protégée

contre les rigueurs de la température, atteint une hauteur de trente pieds, beaucoup d'arbres ayant plus d'un pied de diamètre ; elles forment des touffes ou bosquets séparés par de petits vallons couverts d'un riche tapis de mil sauvage alpin et de fougères. Les couleurs mariées de la sombre épinette, des herbes d'un vert tendre, des lacs bleus et des pics de granit rose et nu, forment un paysage agréable. La truite de ruisseau abonde dans tous les lacs et les ruisseaux qui en sortent, tandis que les bois fourmillent de perdrix de savane.

Les lacs sont disposés par groupes, chaque groupe se déchargeant par un gros ruisseau.

A l'est magnétique des fourches de la Sainte-Anne, sur le côté ouest de la montagne, il y a deux groupes : l'un de cinq, au sud, et l'autre de trois, au nord. Les ruisseaux de ces groupes, en partant de la montagne, descendent d'une hauteur de plus de 600 pieds et se rejoignent à une légère distance de sa base, puis vont se jeter dans le bras nord de la rivière Sainte-Anne à une couple de milles des fourches. Immédiatement au sud de ces lacs il y en a un autre groupe de trois, qui constituent les sources du bras du milieu de la Madeleine ; et le bras nord prend naissance dans un groupe situé à l'est de ces derniers. Au nord, plusieurs lacs se déversent dans un ruisseau qui rejoint le bras nord de la Sainte-Anne à environ six milles des fourches, tandis que plus loin encore vers le nord il y a un grand lac et plusieurs autres plus petits, qui forment les sources de ce bras lui-même.

Après avoir passé quelques jours à examiner le sommet de la montagne, ayant été considérablement retardés par la pluie, je partis, accompagné de M. Porter et de deux hommes, pour descendre le bras du milieu de la rivière la Madeleine. Nous fîmes un arpentage micrométrique depuis les lacs à sa tête jusqu'aux fourches, pour le relier à l'arpentage fait par M. Richardson en 1857.

Pendant que nous étions occupés à faire ce travail, M. Hamilton était resté sur la montagne à faire la triangulation des pics à l'est et au sud.

En partant des lacs, le bras du milieu descend une gorge dans la montagne sur une distance de sept milles, la direction générale étant S. 20° E. Cette gorge est très profonde et divise la montagne en deux

parties. En bas de la gorge, la rivière tourne à l'est sur une distance de deux milles et passe entre des collines de calcaire qui n'ont pas plus de 800 pieds au-dessus de son niveau. Elle tourne alors au N. 20° E. et traverse une région de même nature sur un parcours de sept milles, après quoi elle rejoint le bras sud et à un demi-mille plus bas se trouve la jonction du bras nord, où s'est terminé le mesurage de M. Richardson.

Le long du premier bief, le bois est petit et rabougri, consistant principalement en épinette noire et blanche, bouleau blanc et sapin baumier. Celui que l'on trouve le long du second bief et de la partie supérieure du troisième est encore plus pauvre, consistant en une épaisse venue d'épinette noire, dont bien peu d'arbres ont plus de six pouces de diamètre. La moitié inférieure du troisième bief est bien boisée, surtout d'épinette blanche et de bouleau blanc et il reste encore quantité de beaux arbres, quoique l'on ait fait beaucoup de bois dans les environs.

Cette exploration devint très difficile à cause de la pluie qui ne cessa de tomber pendant les trois derniers jours. Elle gonfla tellement la rivière qu'il était impossible de marcher dans l'eau, tandis que le bois le long des rives était presque impraticable à cause des chablis. Nous atteignîmes les fourches vers dix heures du matin, le 4 août, et comme nous n'avions plus de provisions, nous repartîmes immédiatement pour le campement de la montagne de la Table, éloigné de quinze milles, où nous arrivâmes à neuf heures du soir. Après nous être reposés le lendemain, nous redescendîmes aux fourches de la Sainte-Anne, le 6. Ici la hauteur de l'eau nous retint pendant trois jours, puis nous la descendîmes de quatre milles jusqu'à un gros ruisseau qui s'y jette du côté nord. De là M. Porter se rendit directement jusqu'à Sainte-Anne-des-Monts, afin de faire sécher et mettre en ordre les spécimens des plantes collectionnées durant l'été. Après avoir passé deux jours à explorer ce ruisseau, nous descendîmes à un autre qui entre dans la Sainte-Anne du côté sud à une vingtaine de milles de son embouchure. Rendus à la tête de ce ruisseau, nous essayâmes d'atteindre le lac Cascapédiac, éloigné d'environ trois milles, mais nous ne pûmes y réussir à cause des grands chablis qui couvraient les flancs de la montagne aussi loin que la vue pouvait atteindre. En y passant, je me refoulai un genou si gravement que j'eus toutes les peines du monde à me rendre à Sainte-Anne. Le lendemain, 17 août, nous descendîmes dix-neuf milles jusqu'à un gros ruisseau appelé la rivière à Coté, venant

du sud. Mon genou étant très sensible, je laissai à M. Hamilton le soin de l'explorer et mesurer et je me rendis à Sainte-Anne-des-Monts. M. Hamilton, ayant terminé son relèvement, vint nous rejoindre le 18 et partit, le 22, pour Ottawa avec M. Porter. Ils emportèrent avec eux tous les spécimens collectionnés durant l'été et une partie de l'équipement dont nous n'avions plus besoin.

Le 23 août, je partis pour remonter la rivière du Cap-Chatte avec deux hommes et un canot. Nous éprouvâmes de grandes difficultés à cause de l'état de la rivière, qui était très basse, et ne pûmes nous rendre qu'à environ vingt-cinq milles de son embouchure. Cette rivière a été décrite par Sir William Logan dans son rapport de 1844.

Nous revînmes alors à Sainte-Anne-des-Monts et j'en repartis le 29 pour traverser la péninsule de Gaspé par la voie des rivières Sainte-Anne et petite Cascapédiac.

J'arrivai aux fourches le 1er septembre et nous employâmes la journée à abattre du cèdre et faire un nouveau fond à notre canot, car la rivière était tellement basse en amont des chutes qu'il nous fallut tirer le canot presque tout le temps jusqu'au lac, que nous atteignîmes le 6. De là nous fîmes un portage jusqu'à la branche ouest de la petite Cascapédiac, éloignée de trois milles. Il nous fallut deux jours pour pratiquer un chemin et transporter notre canot et nos bagages.

A l'endroit où nous touchâmes cette rivière, elle n'a que quinze pieds de largeur et elle est fortement embarrassée de billots et de troncs d'arbres, en sorte qu'il nous fallut quatre jours pour nous frayer un passage et traîner le canot sur une distance de sept milles. La rivière est très tortueuse, sur cette distance et a peu de courant. Plus loin, comme elle reçoit plusieurs gros ruisseaux, elle devient plus navigable et atteint une largeur d'environ cinquante pieds et son courant est assez rapide. Les arbres renversés qu'elle charroye forment d'immenses "embarras" tous les trois ou quatre milles. Pour les passer, il nous fallait ouvrir des portages à travers le bois et tout transporter à dos d'homme, ce qui nous faisait perdre beaucoup de temps.

A sept milles du portage, la rivière reçoit un gros ruisseau venant de l'ouest et immédiatement en aval de celui-ci elle forme une chute de trente-cinq pieds de hauteur, au pied de laquelle elle reçoit un gros ruisseau du côté est. En bas de la chute, les collines sont plus élevées,

ayant de 800 à 1,000 pieds au-dessus de la rivière. Le sol le long des platières de la vallée semble être bien meilleur que près du lac Sainte-Anne. On trouve de la bonne épinette et du bouleau tout près de la rivière, avec une quantité de pin sur les collines.

A neuf milles en aval de la première chute, il y en a une seconde de dix pieds et, en bas de celle-ci, le courant, qui jusqu'alors était rapide, diminue de vitesse, et la rivière serpente d'un côté à l'autre d'une vallée large d'un mille environ, contenant un excellent fond de terre couvert d'une riche venue d'épinette blanche, de bouleau blanc et jaune, de cèdre et de peuplier, avec quelques frênes et érables. Cette belle vallée s'étend sur une distance de douze milles, dans une direction sud. A un mille en amont des fourches, éloignées de dix-huit milles de l'embouchure, la rivière redevient rapide et la vallée se retrécit à moins d'un quart de mille.

La petite Cascapédiac, depuis les fourches jusqu'à son embouchure, a été décrité par M. Ells. (Voir comptes-rendus de 1880-82, pp. 9 et 13.)

Ayant été considérablement retardés par les causes ci-dessus mentionnées, nous n'atteignîmes l'embouchure de la rivière que dans la soirée du 10, et comme nous avions compté faire cette traversée en dix jours, nous n'avions emporté de provisions que pour douze jours, en sorte que nous dûmes passer deux jours sans manger. Le lendemain nous remontâmes la baie des Chaleurs jusqu'à Dalhousie, où nous rencontrâmes M. A. E. Barlow, qui avait été laissé là par M. Ells pour nous aider à faire des arpentages micrométriques dans le voisinage de Richmond. Après avoir passé trois jours à Dalhousie, à faire une collection de fossiles et de spécimens de prehnite des falaises du cap Bon-Ami, nous nous rendîmes au lac Métapédiac, où nous passâmes trois jours à examiner les roches de la rive est du lac. De là nous allâmes à Rimouski pour faire plusieurs arpentages de chemins dans le voisinage ; mais comme le temps était froid et inconstant et les chemins en très mauvais état, il nous fut impossible de faire ce travail. Nous quittâmes donc Rimouski le 28 septembre et arrivâmes à Ottawa le 1er octobre.

Le travail de la campagne fut très retardé par les pluies fréquentes des mois de juin et de juillet et de la première semaine d'août.

(A. P. Low, 1884)

RIVIÈRE NOUVELLE, BRANCHE OUEST

Je commençai l'arpentage de la rivière à l'arbre marquant le 6e mille, chainant en montant, sur la glace, lorsque la chose était praticable et autrement, à travers le bois, jusqu'à l'arbre du septième mille, que je marquai comme tel, sur le côté ouest de la rivière. Je rencontrai le long de la rivière un cours d'eau venant de l'est et traversai diverses petites îles. Le sol, dans les plateaux, est fertile et se compose d'une terre grasse rouge. Le bois principal est l'épinette et le sapin, avec quelques trembles de fortes dimensions.

Je continuai ainsi l'arpentage sur le bord ouest de la rivière tout en marquant et établissant les arbres de milles, jusqu'à une petite fourche, à 14 milles et 14,50 de chaînes, où la rivière se divise en deux branche, la principale courant à l'ouest et l'autre, au nord-ouest. Entre le septième mille et ces fourches, je fis rencontre de divers petits cours d'eau et îles, le premier fournissant à la rivière principale un volume d'eau assez considérable. Je ne pus obtenir les noms d'aucuns de ces ruisseaux, qui n'étaient encore connus sous aucuns noms. Le sol dans cette localité est riche et le bois de grandes dimensions, sain et droit, principalement l'épinette, qui serait très propre à l'exploitation. Dans les environs et entre les 9e et 10e milles, il y a des pins de bonne qualité, qui croissent sur le versant des montagnes, des deux côtés de la rivière. Les cours d'eau qui se jettent dans la rivière principale sont petits. L'épinette et le sapin sont de grandes dimensions : il y a aussi du merisier et du bouleau. Le sol est bon, quoique rocheux en certains endroits. D'excellent bois de charpente de la même qualité abonde sur le versant des montagnes. A une petite distance au delà du neuvième mille, il y a un cours d'eau d'une largeur assez considérable, venant de l'ouest et qui, après l'avoir passé, se dirige vers le nord-ouest, jusqu'au vingt-troisième mille. Entre ces deux points, le sol n'est pas tout à fait aussi bon ; le bois n'y est pas non plus aussi gros, comprenant principalement le sapin et l'épinette, d'une petite venue, avec quelques merisiers. Les bords de la rivière sont peu élevés, n'excédant pas généralement trois ou quatre pieds. La rivière, en cet endroit, coule rapidement, mais elle est libre de chutes. Depuis le vingt-troisième mille jusqu'à sa source, elle se rétrécit considérablement et le sol est pauvre et pierreux ; le bois d'épinette et de sapin, qui s'y rencontre, est de qualité inférieure.

A vingt-huit milles et soixante-cinq chaînes, la rivière se divise en trois petits cours d'eau coulant nord sur une distance d'environ un quart ou un demi-mille chacun, prenant leur source dans une aunaie, lesquels peuvent être considérés comme la tête des eaux de la branche ouest de la rivière Nouvelle.

Le terrain, dans le voisinage de sa source, est plan et se continue ainsi, vers le nord-ouest, aussi loin que la vue peut atteindre. Je dois ajouter qu'il ne se trouve pas, sur cette rivière, depuis mon point de départ jusqu'à sa source, une seule chute et que ce cours d'eau peut être considéré comme un rapide continu, libre de tout obstacle. En général, le long de la rivière et des deux côtés, la largeur de la bande de terre est à peine assez considérable pour permettre de faire des établissements ; mais à la source de la rivière, il y a une grande étendue de terrain propre à la colonisation.

(*P. Murison*, 1876)

RIVIÈRE CASUPSCULL

A partir du confluent des rivières Métapédiac et Casupscull, en montant la vallée de la Casupscull jusqu'au ruisseau des Quatre-Milles, ce n'est en général qu'un brûlis et le terrain est inculte. Les deux côtés de cette rivière n'offrent à la vue que des côteaux escarpés et nus et des rochers arides d'une hauteur progressant toujours jusqu'à ce qu'ils atteignent une altitude moyenne de deux cent cinquante à trois cents pieds. Sur le sommet de ces coteaux, le terrain paraît cependant propre à la culture. Dans la vallée il est en général inculte. Il y a bien ici et là, tantôt d'un côté de la rivière, tantôt de l'autre, de petites étendues de terrains cultivables, mais pas en quantité suffisante, à chaque endroit, pour engager aucun colon à en tirer parti, excepté un certain endroit situé à environ trois milles et demi du confluent des deux rivières, sur le versant gauche, où il y a une pointe d'un terrain très propre à la culture, quoiqu'échelonné sur une étendue d'environ cent cinquante à deux cents acres, qui pourrait former une belle ferme. On peut, dès à présent, communiquer par un chemin de chantier de cet endroit au chemin Métapédiac. Cette pointe est occupée, dit-on, par un M. Bruno Danjou, qui y récolte du foin et y fait paturer des animaux.

Du ruisseau des Quatre-Milles à celui des Huit-Milles, il y a aussi de fréquents brûlis ; mais il y a ici et là quelques bouquets de bois de peu de valeur. Dans ce parcours, il y a chaque côté de la rivière des coteaux escarpés, tantôt arides, tantôt boisés et des rochers encore plus escarpés et tout à fait arides, conservant une hauteur uniforme et d'une moyenne de deux cent cinquante à trois cents pieds. Dans la vallée, il n'y a pour ainsi dire pas de terrain propre à la culture, si ce n'est quelques petites pointes d'une étendue insignifiante, comme on en rencontre de temps à autre jusqu'à la tête de la rivière, et le gros bois qu'il y a est en trop petite quantité pour en permettre l'exploitation. On y voit de l'épinette blanche et grise, du cèdre, du bouleau, du sapin, du merisier. Cependant, à l'embouchure du ruisseau des Huit-Milles et en suivant ce ruisseau, le bois est sain, assez beau et en quantité suffisante. J'aurais pu en dire autant du ruisseau des Quatre-Milles. Sur le sommet des coteaux le terrain, quoiqu'accidenté, est propre à la culture.

A trois milles plus loin est un petit ruisseau qui offre une berge d'un accès facile et le long duquel les sauvages ont établi un chemin de portage pour communiquer avec les lacs Casupscull, où ils vont pêcher la truite. Dans le parcours de ces trois milles et un mille plus loin, le terrain présente les mêmes caractères—mêmes aspects, même topographie que celui entre le ruisseau des Quatre-Milles et le ruisseau des Huit-Milles, excepté qu'il n'y a pas de brûlis et que la vallée et les coteaux sont mieux boisés. Le bois est de moyennes dimensions. Le terrain, sur le sommet des coteaux, paraît peu propre à la culture.

Puis viennent une succession de cascades et rapides d'un accès difficile et parfois dangereux, jusqu'au Sault, distant d'environ cinq milles du ruisseau des Huit-milles et qui peut avoir environ vingt pieds de hauteur. En haut du Sault, il y a encore un mille et quart de rapides et de cascades. En été, le canotier détourne cet endroit dangereux par un chemin de portage, à gauche, qui aboutit précisément au 2e chemin de portage des sauvages, celui qui fait communiquer les lacs Casupscull avec le chemin Métapédiac, à travers les terres. Le long des cascades et rapides, les coteaux qui bordent la rivière sont moins élevés, mais quelquefois plus à pic.

Sur le parcours entre le deuxième chemin de portage des sauvages jusqu'à la grande décharge des lacs Casupscull, distance d'environ sept milles, il y a encore un rapide notable, à environ cinquante-cinq chaînes du deuxième portage des sauvages, où il y aurait un endroit

très propice pour établir des moulins. L'aspect et la topographie du terrain sont à peu près les mêmes que ci-devant ; seulement les côteaux ne sont pas aussi escarpés. En remontant la grande décharge des lacs, à quelques chaines seulement de la rivière, il y a un sault qui empêche le saumon de se rendre aux lacs Casupscull. Il y a là, jusqu'aux lacs, du cèdre, de l'épinette et du sapin de bien belle qualité. Le terrain est accidenté et impropre à la culture. De la grande décharge à la petite décharge, sur la rivière, distance d'environ un mille et demi, le terrain présente le même aspect que ci-devant. A partir de la rivière, sur la petite décharge, jusqu'à environ cinquante-cinq chaines, le terrain s'élève toujours graduellement ; il est de peu de valeur, quoique le bois soit assez beau, après quoi il devient plan, humide et savaneux ; on n'y voit que de l'épinette noire rabougrie.

Les lacs sont poissonneux. Tous les hivers, les sauvages de Ste-Anne de Ristigouche s'y rendent en grand nombre pour faire la pêche de la truite, qu'ils vendent à Campbellton, à des commerçants qui l'exportent. Il s'en prend des quantités très considérables. Autour des lacs, on ne voit généralement que de l'épinette noire et du cèdre de peu de valeur ; mais à l'intérieur des terres, le bois est plus mêlé et assez beau.

De la grande décharge à la branche sud, sur la rivière Casupscull, la hauteur des coteaux diminue graduellement. Le terrain est inculte dans la vallée et sur le sommet des coteaux ; le bois est mêlé et de moyennes dimensions. Sur la branche sud, le bois est assez beau jusqu'à trois milles et demi, endroit où cette branche se subdivise ; à partir de là jusqu'à la source, le terrain est humide et savaneux et il n'y pousse que de la petite épinette noire rabougrie. De la branche sud jusqu'aux Eaux-Mortes, la hauteur des coteaux diminue graduellement et aux Eaux-Mortes, ils disparaissent complètement. Le bois diminue en valeur à mesure que l'on monte la rivière et le terrain, aussi, est de moins en moins bon. Le saumon monte, dit-on, jusqu'aux Eaux-Mortes. Des Eaux-Mortes jusqu'à la fin de cet arpentage, le terrain se continue toujours plan, humide, excepté en une couple d'endroits, où se trouvent de petits coteaux. Le bois est très pauvre ; il n'y a que de la petite épinette noire rabougrie.

La rivière Casupscull abonde en truite et en saumon ; mais je regrette de dire que c'est là toutes ses richesses. En somme, le sol, ni le bois, ne valent les frais de leur exploitation.

(*C. S. Lepage*, 4 février 1888)

Ce rapport sera court et précis, parce que je l'accompagne d'un journal où vous trouverez tous les détails que vous exigez et qu'il m'a été possible de recueillir, soit par mon travail, soit par des informations prises. Cette exploration vous sera, je crois, d'une grande utilité, car lorsque vous verrez dans les détails de mon journal tous les endroits où l'on fait du bois, vous en trouverez peut-être quelques-uns où les licences accordées par vous ne s'étendent pas. Ce qui m'a fait penser que beaucoup de marchands de bois ne se gênent pas d'y couper du bois, c'est qu'aucun d'eux ne tient de chemin ouvert pour communiquer avec les habitations en hiver. On monte l'automne avec des provisions pour toute la saison des chantiers et l'on coupe le bois avec beaucoup de facilité le long des rivières, vu qu'il n'y a presque pas du tout de charroyage. L'épinette est tellement près de toute les grandes rivières et de leurs tributaires, que plusieurs entrepreneurs ne se servent pas de chevaux, ils jettent le bois à l'eau à bras. Une autre chose encore que l'on pratique et qui me semble un abus, c'est qu'on ne met pas d'estacades à l'embouchure des rivières ; au temps de la descente du bois, on met des hommes pour guetter et mettre immédiatement en radeau chaque morceau qui arrive. Aussitôt les radeaux sont trainés par des vapeurs, soit à Dalhousie, aux moulins de M. Moffat, soit aux moulins de M. Montgomery, à New-Richmond.

Le pin, l'épinette et le cèdre sont en assez grande abondance dans toute cette région. Avec le cèdre, qui est de très-bonne qualité, on fait, à part l'autre commerce, une grande quantité de bardeau qu'on exporte aux Indes Occidentales en paquets de 20 pouces de long (longueur des bardeaux) et 9 pouces de large ; et chaque paquet contient cent bardeaux. On fait aussi beaucoup de bardeau semblable à celui qui se vend ici. Le pin, en général, est bon, sans être cependant d'une aussi bonne qualité que celui du Haut-Canada. L'épinette de commerce est de beaucoup supérieure à celle que l'on voit partout ailleurs.

Il y a beaucoup de chasse partout dans cette contrée : on y voit en grande quantité l'orignal, le caribou, la martre et le pékan et aussi de la loutre, du vison et du castor. Le castor est rare, parcequ'il est, comme l'orignal, beaucoup trop chassé dans le temps défendu. J'ai remarqué que la loutre et le vison détruisent affreusement les œufs du saumon qui fraie dans toutes les rivières qui arrosent ces terres. Il y a beaucoup de saumon et de truite dans toutes les rivières et de la

truite seule dans tous les lacs. Quelques-unes des rivières sont plus avantageuses que les autres pour la pêche, mais toutes sont poissonneuses. Aussi on fait beaucoup la pêche.

Vu le grand nombre de montagnes qu'il y a partout, le sol est inculte, si ce n'est dans les endroits indiqués sur le plan qui accompagne ce rapport. Une autre raison qui m'a engagé à désigner sur mon plan ces terrains comme réservés pour le bois, c'est qu'il y a encore dans les cantons voisins, plus rapprochés de la mer, une grande étendue de terre propre à la culture et qui n'est pas encore colonisé. Ainsi, depuis le canton Nouvelle jusqu'au canton Port-Daniel, le sol est très bon et moins montagneux que celui dont j'ai parlé plus haut et il peut se faire de la colonisation là aussi facilement que dans n'importe quelle partie de la province.

Je dois vous dire en terminant que mon travail a été parfois dur et pénible, mais j'ose croire qu'il ne sera pas infructueux.

Le 22 octobre, j'ai commencé mon exploration sur la rivière Causapscal. Le long de cette rivière, il y a un brûlis d'environ huit milles de long, en montant, depuis son confluent avec la rivière Métapédia. Les deux côtés de cette rivière sont montagneux, mais il y a un peu de terrain propre à la culture sur le sommet des montagnes.

Le 23 octobre, j'ai continué mon exploration en remontant la petite décharge des lacs, jusqu'à environ cinq milles. Là, j'ai trouvé beaucoup d'épinette, de cèdre, de sapin et de bouleau. J'ai surtout remarqué le sapin, qui est très gros et aussi exploitable que l'épinette.

Le 24 octobre, j'ai continué en remontant la grande rivière Causapscal jusqu'à environ cinq milles. La vallée de cette rivière est comme celle de la décharge des lacs, quant aux espèces de bois. Le terrain est montagneux et le sol mauvais.

Le 25 octobre, j'ai continué à monter jusqu'à la chute : mêmes montagnes et mêmes bois que les journées précédentes. A l'ouest, il y a du merisier en assez grande quantité. J'ai remarqué que l'on a fait du bois de commerce, il y a 15 ou 16 ans, depuis le confluent de la Matapédia avec la rivière Causapscal jusqu'à la chute indiquée sur le plan.

Le 26 octobre, j'ai exploré la partie est entre la rivière Causapscal et le Grand lac. Dans tous les lacs, il y a de la bonne épinette, du cèdre et du sapin ; et sur les montagnes, du bouleau, du sapin et de la petite épinette. Presque tout le gros bois est renversé par le vent.

Le 27 octobre, j'ai exploré à l'ouest, entre la rivière et la seigneurie du lac Matapédia. Le terrain est montagneux et les bois sont le cèdre et l'épinette dans les fonds ; sur les montagnes, le bois est presque tout renversé.

Le 29 octobre, j'ai continué mon exploration en remontant la rivière jusqu'à la grande décharge des lacs. J'ai trouvé partout du cèdre de l'épinette et du sapin. Le terrain est montagneux et le bois renversé, sur les montagnes.

Le 31 octobre, j'ai exploré à l'ouest en gagnant vers la seigneurie de Matapédia. Les bois et les terrains sont les mêmes que les précédents.

Le 1er novembre, j'ai continué à remonter la rivière Causapscal en explorant et j'ai rencontré très peu de bois exploitable ; le bois est court, rabougri, et il y a un peu de cèdre et d'épinette noire.

Le 2 novembre, j'ai exploré à l'ouest dans l'intérieur. Il n'y a que des montagnes et du bois renversé.

Le 3 novembre, j'ai exploré à l'est entre la rivière et le nord des lacs. Partout le terrain est montagneux et le bois rabougri.

Le 19 décembre, j'ai repris mon exploration interrompue, j'ai continué à remonter la rivière Causapscal jusqu'à environ 6 milles plus haut que la grande décharge. Les deux côtés de la rivière sont montagneux, et plus on monte, plus le bois devient petit.

Le 20 décembre, j'ai exploré vers le nord en gagnant la rivière Matane. Le principal bois est de la petite épinette noire, dans les fonds, et sur les hauteurs, du bouleau et du sapin renversé.

Le 21 décembre, j'ai transporté mon camp, tout en explorant, à environs 6 milles plus haut. Peu de bois de service sur ce parcours, si ce n'est d'assez bonne épinette rouge, bonne pour des traverses de chemin de fer. Le terrain est savaneux et bas.

Le 22 décembre, j'ai transporté mon camp à environ 5 ou 6 milles, j'ai trouvé mêmes terrains et mêmes bois que la journée précédente.

Le 23 décembre, dimanche, j'ai transporté mon camp près de la hauteur des terres, à environ 6 milles, même terre et même bois.

Le 24 décembre, j'ai exploré en gagnant vers les sources des rivières Matane, Cap-Chatte et Cascapédia. Il y a de grosses montagnes qu'on appelle les Shickshocks, sur lesquelles le bois est très petit, ces bois sont le bouleau, le sapin et l'épinette noire. Dans les fonds, le bois et le terrain sont les mêmes que ceux mentionnés plus haut.

Le 25 décembre, je suis redescendu camper à l'embouchure de la branche sud-est de la rivière Causapscal.

Le 26 décembre, j'ai fait l'exploration de cette branche en la remontant. Près de l'embouchure, il y a de l'épinette bonne pour les billots jusqu'à environ 4 milles ; mais plus haut, le terrain est savaneux et peu boisé, comme le reste de cette contrée.

Le 27 décembre, j'ai transporté mon camp au troisième lac Causapscal. Autour de ces lacs, que j'ai explorés, il y a passablement d'épinette et beaucoup de cèdre. Le terrain est montagneux. Toute l'épinette dont j'ai parlé et qui se trouve le long de cette rivière, est de première qualité, bonne épinette grise. Dans le haut de la rivière, surtout, on peut faire un grand nombre de traverses de chemin de fer en épinette rouge. La rivière Causapscal est très belle pour la descente du bois et l'on peut facilement la descendre même dans les décharges des lacs et de leurs tributaires. Cette rivière est aussi très riche en poisson, surtout en saumon et en truite. Le saumon monte jusqu'au haut de la branche est, tel qu'indiqué sur le plan ci-joint. Les lacs qui jettent leurs eaux dans cette rivière sont aussi remplis de truite ; le saumon est retenu par la chute indiquée sur leur décharge. On m'a dit que chaque hiver, il se prenait dans ces lacs pour près de $300 de truites par des gens de Campbellton, qui l'envoyaient aux Etats-Unis. Le plan dressé de cette rivière et des lacs est d'après un relevé fait avec un chainage au pas et des courses prises au compas.

Le 28 décembre, j'ai transporté mon camp à la tête de la rivière Nouvelle et sur le parcours, j'ai rencontré, en laissant les lacs, du bon bois, du cèdre et de l'épinette rouge bonne pour les traverses de chemin de fer. A l'ouest de cette ligne parcourue, le bois est presque tout renversé.

Le 29 décembre, j'ai transporté mon camp à la tête de la rivière Assemetcouagan. En laissant la tête de la rivière Nouvelle, il y a du bon bois, de l'épinette dans les fonds, mais sur les hauteurs, je n'ai rencontré que du petit bois et des *renversis*. Le long de la rivière Assemetcouagan, il y a beaucoup de bon bois, mais le terrain est très montagneux.

Le 30 décembre, dimanche, j'ai transporté mon camp plus bas, sur la même rivière, jusqu'aux fourches, à la partie déjà relevée. Tout le long de cette partie de la rivière, le bois a été fait dans l'hiver 1881 et 1882, par M. John Forest, de Campbellton, et tout est à peu près dévasté maintenant. Tout le reste du bois le long de la rivière, plus bas que la partie ci-dessus mentionnée, a été coupé, il y a 8 ou 10 ans, par un M. Moffat, de Dalhousie. Il n'y a pas de saumon dans cette rivière, mais elle est très riche en truite. La rivière Assemetcouagan est très belle pour la descente du bois.

Le 31 décembre, j'ai transporté mon camp à la tête de la rivière Escuménac. Sur le parcours, j'ai rencontré d'assez bon terrain et un peu de bon bois, mais il est bien renversé.

Le 1er janvier 1884, j'ai transporté mon camp aux fourches de la rivière Escuménac. Le terrain est montagneux. Il y a beaucoup de bois franc au loin de la rivière, et près de ses branches et de la rivière elle-même, il y a beaucoup d'épinette.

Le 3 janvier, j'ai exploré en gagnant la tête de la petite rivière du Loup et de la petite Rivière. Dans cette partie bien montagneuse, il y a beaucoup de bois, de l'épinette, mais le long de la petite Rivière, le bois a été fait en 1881 et 1882 par M. Moffat, m'a-t-on dit.

Le 4 janvier, j'ai transporté mon camp près de la ligne du canton Mann, le long de l'Escuménac. Sur ce parcours de la rivière, le bois a été fait il y a 10 ou 12 ans par M. Moffat, de Dalhousie, et dans l'hiver 1879 et 1880, il en a encore été coupé par ce même monsieur, d'après ce que j'ai pu savoir. J'ai vu moi-même deux camps qui ont servi quand ce bois a été coupé. Chaque côté de la rivière, les montagnes sont très hautes et bien boisées de beau merisier propre au commerce. Il y a aussi un peu de cèdre.

Le 5 janvier, j'ai exploré la branche nord-est de la rivière Escuménac et j'ai trouvé le bois fait là aussi par le même M. Moffat. Entre les deux dernières branches, dont je viens de parler, le terrain est montagneux et le bois est mêlé.

Le 7 janvier, j'ai exploré entre la branche est de l'Escuménac et le Rocky-Brook, et j'ai rencontré du terrain montagneux et du bois mêlé: merisier, épinette, sapin et cèdre. Le merisier et l'épinette sont de bonne qualité et propre au commerce.

Le 8 janvier, je suis allé aux habitations, à 7 milles de la mer, près des fourches. La rivière Escuménac et ses tributaires sont très avantageux pour la descente du bois et très riches en truite saumonée ; on m'a dit qu'un grand nombre d'étrangers vont y pêcher tous les étés.

Le 9 janvier, j'ai envoyé mes hommes et mon bagage à la rivière Nouvelle, et moi je suis allé à Campbellton pour avoir des provisions.

Le 11 janvier, partis de la Nouvelle, nous sommes allés camper au Tub-Brook.

Le 12 janvier, j'ai exploré entre la rivière Nouvelle et le Tub-Brook, où j'ai trouvé de l'épinette et du pin, et dans les montagnes, du bois mêlé. Le merisier est bon pour le commerce.

Le 13 janvier, dimanche, j'ai exploré le Tub-Brook, en montant vers sa source ; j'ai trouvé du pin et de l'épinette, mais il y en a eu de fait, il y a deux ans, par M. Antony Carl, de Nouvelle. Cette petite rivière est propre à la descente du bois.

Le 14 janvier, j'ai transporté mon camp aux fourches, plus haut sur la Nouvelle. En remontant la rivière, les montagnes sont très rapprochées, mais on rencontre quelques petits plateaux de terrain propre à la culture. J'ai trouvé là de l'épinette, du cèdre et du peuplier dans les fonds, et un peu de pin sur les montagnes. Il a été fait du bois, il y a quelques années, le long de toutes les branches de cette rivière. Le terrain est généralement montagneux et le bois mêlé.

Le 15 janvier, j'ai exploré la branche nord-ouest de la rivière Nouvelle jusqu'à environ 8 milles en montant, et sur le parcours, j'ai rencontré passablement d'épinette ainsi que du pin, au lieux marqués sur la carte. La rivière est bordée de hautes montagnes couvertes de bois mêlé : quelques pins et assez d'épinette.

Le 17 janvier, mes hommes on tranporté le camp plus haut, tandis que moi, j'explorais à l'est entre la rivière des Lacs et la rivière Nouvelle. J'ai trouvé sur les montagnes, dans cette partie, du bois rabougri et du bois renversé. Le long de la rivière Nouvelle, il y a beaucoup de bon bois, surtout de l'épinette.

Le 18 janvier, j'ai exploré à l'est, entre la Nouvelle et la branche nord-ouest de la Cascapédia. J'ai trouvé assez d'épinette le long du petit ruisseau et des petits lacs. Plus loin, au nord, il y a une grosse montagne très longue et couverte de petit bois rabougri.

Le 19 janvier, j'ai transporté mon camp à quatre milles plus haut sur la même rivière. Les deux côtés de la rivière Nouvelle sont montagneux et il y a un peu d'épinette dans le pied des montagnes ; sur les sommets, il y a du bouleau et de l'épinette noire.

Le 20 janvier, dimanche et le 21 janvier, lundi, j'ai exploré la partie comprise entre les deux branches de la Nouvelle et en remontant la branche ouest, environ 5 milles. Dans la vallée de cette dernière branche, il y a de grosses montagnes et du bois rabougri ; mais le long de la rivière et de ses tributaires, il y a assez d'épinette d'exploitation.

Le 22 janvier, j'ai exploré la branche nord-est de la Nouvelle jusqu'à la source des eaux de la rivière Causapscal, et j'ai trouvé du terrain savaneux dans lequel pousse de l'épinette rouge et un peu d'épinette grise, le long des petits affluents.

En général, la vallée de la rivière Nouvelle est bien boisée en épinette et en pin de bonne qualité. La rivière est belle pour la descente du bois dans tout son cours ; elle est aussi bien riche en truite. Grand nombre d'étrangers vont y pêcher en été.

Le 23 janvier, j'ai transporté mon camp à la rivière Cascapédia. J'ai trouvé passablement d'épinette autour des petits lacs et tout le long du portage. Il y en a aussi beaucoup le long du ruisseau qui jette ses eaux dans la Cascapédia.

Le 24 janvier, j'ai remonté, à l'ouest, le long de la Cascapédia ; j'y ai trouvé de l'épinette sur environ 3 milles. Plus haut se trouvent les monts Shickohocks, dont j'ai déjà parlé, et qui sont couverts de petit bois rabougri.

Le 25 janvier, j'ai transporté mon camp plus bas en redescendant la Cascapédia environ 5 milles. Tout le long il y a du bois, mais j'ai remarqué beaucoup d'épinettes sèches.

Le 26 janvier, j'ai visité la tête de la branche nord-ouest et j'y ai trouvé de l'épinette et quelques pins, sur les montagnes.

Le 28 janvier, j'ai transporté mon camp au lac, dans la rivière Cascapédiac. Sur le parcours, j'ai remarqué qu'il y a assez d'épinette et de pin, chaque côté de la rivière.

Le 29 janvier, j'ai exploré la branche du milieu, qui fait la hauteur des terres avec la rivière Cap-Chatte, et j'ai trouvé assez d'épinette des deux côtés de cette branche, principalement plus haut que la fourche. Le terrain est très montagneux, et sur les sommets on ne voit que du bois rabougri. J'ai trouvé un camp, près du bas du lac, qui a servi pour les chantiers des entrepreneurs de M. Montgomery, dans l'hiver 1881 et 1882.

Le 30 janvier, mes hommes ont transporté le camp plus bas, environ 5 milles, tandis que moi, j'explorais la rivière entre la branche du milieu et la rivière au Saumon. J'ai trouvé beaucoup d'épinette chaque côté de cette dernière rivière explorée. La vallée de cet affluent de la Cascapédia est limitée par de hautes montagnes très peu boisées.

Le 31 janvier, j'ai transporté mon camp à l'embouchure de la rivière au Saumon. Tout le long de la rivière, depuis le lac en descendant, l'épinette a été coupée près des rives, mais il en reste encore beaucoup, parce qu'il n'y en a pas eu de charroyé. J'ai trouvé un autre camp environ 6 milles plus bas que le lac, bâti dans le même hiver que l'autre en 1881 et 1882.

Le 1er et 2 février, j'ai exploré sur les bords de la rivière au Saumon en remontant et j'ai trouvé un camp bâti cet hiver en haut des fourches. Ce camp a été bâti par M. Montgomery et d'après les informations que j'ai pu prendre du contre-maître et des hommes du chantier, on a coupé 5,300 arbres d'épinette, à la façon américaine, les arbres tout à leur longueur. En montant plus haut, le bois diminue graduellement et vers la source de cette rivière, il n'y a plus que du petit bois rabougri.

Le 3 février, dimanche, j'ai transporté mon camp au Berry-Brook. Chaque côté de la rivière, j'ai remarqué, en descendant, du terrain propre à la culture, tel qu'indiqué sur le plan. Le bois a été fait en partie dans les trois derniers hivers.

Le 4 février, j'ai exploré sur les bords du Berry-Brook en le remontant. Le bois a été fait sur un parcours d'environ 4 milles. Il en reste encore un peu plus haut, mais en arrivant sur la hauteur des terres, il n'y a que du bois rabougri, surtout sur les montagnes.

Le 5 février, j'ai exploré la petite rivière Cascapédia à sa source. J'ai trouvé peu de bois, mais beaucoup de montagnes, entre la grande et la petite Cascapédia.

Le 6 février, j'ai transporté mon camp à l'embouchure de la branche nord-ouest de la Cascapédia. Là, j'ai trouvé, en descendant, un camp appartenant à des entrepreneurs de M. Montgomery : M. Johnny Ouellet et son frère. A l'est, c'est un grand brûlis en arrière duquel il y a encore du pin dans les montagnes, tel qu'indiqué sur le plan. A l'ouest, il y a encore du pin aussi, malgré qu'il ait été fait en partie en bois carré, comme de l'autre côté de la rivière, par M. Ouellet.

Le 7 et 8 février, j'ai exploré la branche nord-ouest en remontant. Le bois a été fait cet hiver et les hivers précédents sur un parcours de 8 à 10 milles. MM. Ouellet ont fait là du bois, pin carré et de l'épinette, encore cet hiver. Il reste encore plus haut, le long de cette rivière, du pin et de l'épinette. Le terrain est montagneux et les sommets ne sont couverts que de petits bois.

Le 9 février, j'ai transporté mon camp à la rivière des Lacs. En descendant à droite, c'est un brûlis comme le montre le plan ci-joint, mais il y a une lisière de bois vert dans les montagnes qui bordent la rivière de chaque côté.

Le 10 février, dimanche, j'ai exploré en la remontant la rivière des Lacs et j'ai trouvé le bois fait presque jusqu'au lac. Il y reste encore un peu de pin dans les montagnes et plus loin que la rivière, dans l'intérieur, de l'épinette. On m'a dit que ces lacs sont remplis de truite.

Le 11 février, j'ai transporté mon camp plus bas sur la rivière. Le même jour j'ai exploré la première branche à l'est, en descendant sur un parcours d'environ 6 milles. J'ai trouvé du bois fait cet hiver, mais il en reste encore un peu dans le haut de la rivière. Cette partie est très montagneuse et sur les sommets, on ne voit que du petit bois.

Le 12 février, j'ai campé aux fourches de la rivière Escuménac. J'ai trouvé, en descendant, un camp à environ 2 milles plus bas que la rivière explorée la veille. Presque tout le bois, y compris le cèdre, est coupé de chaque côté de la rivière Le sol est bon, comme l'indique le plan. Le bois est le peuplier, l'orme, le frêne dans les fonds, et dans les montagnes, le merisier et le bouleau.

Le 13 et le 14 février, j'ai exploré sur les bords de la rivière Escuménac en montant jusqu'à la branche nord-est de la Nouvelle. Il nous a fallu changer de camp et venir à la fourche de l'Escuménac. En partant, à la chute, il y a une magnifique place pour des moulins. Il y a près de cette chute un morceau de terre cultivable, où déjà trois colons ont commencé à faire des défrichements. Les bois qu'on voit dans cette partie sont le peuplier, le frêne, l'orme et le tremble. Presque tout le bois, le long de l'Escuménac, a été coupé il y a 7 ou 8 ans. On en coupait encore cet hiver dans deux chantiers sur la branche nord-est. Il y a beaucoup de merisier de commerce dans toute la partie comprise entre l'Escuménac et le canton Carleton.

Le 15 février, étant sur les lieux, j'ai fait l'exploration de la branche nord-est de la Nouvelle. J'ai trouvé le pin et l'épinette coupés presque partout et on en coupait encore, cet hiver, pour M. Moffat, dans le canton Nouvelle. Il reste encore un peu de pin et d'épinette. Ces terrains sont très montagneux et à la tête des eaux de cette rivière et de l'Escuménac, il n'y a que du bois rabougri.

Le 16 février, j'ai transporté mon camp à la chute sur la branche nord-est, qui coupe le coin du canton New-Richmond.

Le 17 février, dimanche, j'ai fait l'exploration de cette petite branche qui est propre à la descente du bois jusqu'à 6 ou 7 milles de son confluent avec la Cascapédia. J'ai trouvé deux chantiers où l'on coupait le cèdre et l'épinette ; il ne reste presque plus de bois maintenant. Il y a au loin beaucoup de montagnes couvertes de bois mêlé, merisier et autres. Il y a à la chute un magnifique pouvoir d'eau pour des moulins. Les colons habitent là jusqu'à la ligne du canton, à 13 milles de la mer.

La rivière Cascapédia offre beaucoup d'avantage pour la coupe du bois, parce que le transport des provisions se fait en automne, aux

moyens de chalands traînés par des chevaux, en deux portages seulement. Il n'y a qu'un rapide, à la ligne de division des comtés de Rimouski et Bonaventure, qui obstrue cette navigation en chalands. En deux portages on peut se rendre jusqu'à l'embouchure de la rivière au Saumon. Tous les tributaires de cette rivière sont aussi très avantageux pour la sortie du bois.

La rivière Cascapédia est, de toutes les rivières de cette partie de la province, la plus riche en saumon. On le trouve jusqu'au lac près de la source, et dans la rivière au Saumon, jusqu'à la chute.

Tout le bois qui se fait et qui sort de cette rivière est coupé par M. Montgomery, qui a son établissement à mi-chemin, entre la grande et la petite Cascapédia, dans le canton New-Richmond. On m'a dit que l'année dernière, il en avait chargé dix navires pour l'Europe et qu'il en avait vendu beaucoup dans la localité.

Le 19 février, j'ai remonté la petite Cascapédia, jusqu'aux derniers établissements dans le sixième rang.

Le 20 février, j'ai campé sur la même rivière, à deux milles plus au nord que la ligne du canton, au Mill-Brook. J'ai trouvé là des gens qui coupaient de l'épinette et du cèdre. La terre continue d'être bonne en montant le long de la rivière, comme l'indique le plan. Le bois est mêlé de peupliers, de frêne, de cèdre, d'épinette et de sapin.

Le 21 février, j'ai campé aux fourches plus haut. En montant, j'ai remarqué qu'on avait fait du pin et de l'épinette carrés et du cèdre. Le bois est en partie tout dévasté sur ce parcours, il ne reste que du cèdre, pour ainsi dire. Le terrain est montagneux, et sur les hauteurs, il y a du merisier et du bouleau et un peu d'autre bois.

Le 22 février, j'ai exploré la branche nord-ouest de la petite rivière Cascapédia, environ 6 milles en montant. Il a été fait de l'épinette et du pin sur cette branche, dans l'hiver de 1881 et 1882, pour M. Montgomery, par des entrepreneurs. Il reste encore de l'épinette sur les tributaires et un peu de pin dans les montagnes, qui sont nombreuses là comme ailleurs ; le reste du bois, qui se compose de bouleau et d'épinette noire, est rabougri.

Le 23 février, j'ai transporté mon camp sur la branche nord-est, environ 8 milles plus haut. J'ai trouvé, sur ce parcours, de l'épinette et du pin dans les montagnes. Le terrain est très montagneux et sur les sommets, il n'y a que de la petite épinette noire et du bouleau.

Le 25 février, j'ai transporté mon camp à environ 6 milles plus haut sur la même branche nord-est. J'ai rencontré des montagnes et des bois semblables à ceux de la journée précédente, à l'exception toutefois du pin, qui devient plus rare.

Les 26 et 27 février, j'ai exploré la branche nord-ouest de la même rivière. La traverse entre ces deux branches est très montagneuse et l'on ne rencontre que du bois rabougri. En suivant la rivière, on voit chaque côté assez d'épinette et un peu de pin. Sur les sommets, il n'y a que du petit bois.

Le 28 février, je suis retourné sur mes pas à l'endroit où j'avais laissé mes provisions deux jours auparavant.

Le 29 février, j'ai campé à la tête de la rivière. En montant, j'ai trouvé encore un peu d'épinette ; mais le bois raccourcit graduellement, surtout sur les montagnes, où l'on ne voit presque plus rien : un peu d'épinette noire très petite et du petit bouleau.

La petite Cascapédia, en général, est une belle rivière pour la descente des bois. Elle est aussi très abondamment remplie de saumon et de truite. Comme je l'ai déjà dit, il a été fait beaucoup de bois, depuis quelques années, sur toutes les branches de cette rivière, par M. Montgomery, d'après les informations que j'ai pu me procurer.

RIVIÈRE BONAVENTURE

Le 1er mars, j'ai transporté mon camp à la branche nord-ouest de la rivière Bonaventure. Dans toute la traversée, je n'ai rencontré que des montagnes couvertes de petits bois. Il y a un peu d'épinette de commerce en arrivant à la Bonaventure.

Le 2 mars, j'ai transporté mon camp, malgré que ce fût un dimanche, à 6 milles plus bas sur la même branche nord-ouest de la rivière Bonaventure. Sur le parcours, d'environ 4 milles, on ne voit que du petit bois, mais en descendant, l'épinette est de meilleure qualité et en plus grande quantité.

Le 3 mars, j'ai transporté mon camp environ 5 milles plus bas, en suivant toujours la même branche nord-ouest. Dans ce parcours, il y a assez d'épinette et l'on commence à voir quelques pins mêlés aux autres bois dans les montagnes, car c'est très montagneux.

Le 4 mars, mes hommes ont campé aux fourches de la grande rivière Bonaventure, tandis que moi j'explorais à l'ouest, vers la branche entre la petite Cascapédia et la grande Bonaventure. Il y a dans cette partie assez d'épinette et de pin. En descendant, vers les fourches surtout, il y a beaucoup d'épinette et de pin, tel qu'indiqué sur le plan qui accompagne ce rapport.

Le 5 mars, j'ai transporté mon camp plus haut sur la rivière Bonaventure, à environ 8 milles. Tout le long, en montant, j'ai rencontré assez d'épinette et un peu de pin dans les montagnes. Le terrain est partout montagneux et les sommets sont couverts de petit bois.

Le 6 mars, j'ai transporté mon camp plus haut aux fourches de la même rivière. Plus on monte, plus le bois est petit et rabougri, le long de cette rivière. Il n'y a que bien peu d'épinette de commerce. Sur les sommets des montagnes, il n'y a que de la petite épinette noire.

Le 7 mars, j'ai décampé et exploré en montant et j'ai campé près de l'intersection des lignes de comtés. Sur ce parcours, j'ai trouvé bien peu d'épinette de commerce ; le bois est court et ce n'est presque partout que de l'épinette noire.

Le 8 mars et le 9, dimanche, je suis redescendu jusqu'à la fourche à gauche, en bas de la branche nord-ouest de la même rivière Bonaventure.

Le 10 mars, j'ai remonté cette petite rivière jusqu'à sa source. J'ai rencontré assez d'épinette depuis les fourches en descendant et en remontant ce petit affluent ; il y a encore aussi un peu de pin. Cette petite branche est bien avantageuse pour la descente du bois.

Le 11 mars, j'ai campé plus bas au confluent de la rivière des Pins et de la Bonaventure. Tout le long de la grande rivière, en descendant, il y a d'assez bonne épinette et du beau pin. C'est très montagneux.

Le 12 mars, j'ai descendu la rivière Bonaventure jusqu'à l'arrière-ligne du canton Hamilton, et dans l'après-midi du même jour, j'ai remonté environ 3 milles sur la première branche en dehors du canton. Il y a partout, sur ce parcours, beaucoup de pin et d'épinette, malgré qu'on en ait coupé il y a quelques années. J'ai trouvé aussi beaucoup de cèdre ; c'est le bois le plus en abondance dans les fonds et sur les montagnes. Il y a aussi près de la ligne du canton Hamilton, à droite

de la rivière, du beau merisier propre au commerce. On a coupé du cèdre, l'automne dernier, tout le long de la rivière, depuis le canton Hamilton jusqu'aux fourches. Après informations prises, j'ai su que ce cèdre avait été employé à la construction du pont fait par le gouvernement plus bas, sur la rivière Bonaventure.

Le 1er mars, j'ai transporté mon camp plus haut sur la rivière des pins. Tout le long de cette rivière, on trouve beaucoup d'épinette, de cèdre et de pin, malgré qu'on en ait coupé, il y a plusieurs années. Le terrain est bien montagneux.

La vallée de la rivière Bonaventure, comme je l'ai dit en détail plus haut, est très riche en pin, en épinette et en cèdre. Cette rivière est très belle et très avantageuse pour la descente du bois; elle est aussi très poissonneuse. La truite et le saumon y abondent, m'a-t-on dit.

RIVIÈRE PORT-DANIEL

Le 1er mars, j'ai transporté mon camp à la tête de la rivière Port-Daniel. Dans la séparation des eaux de cette rivière et de celles de la Bonaventure, il y a de très fortes montagnes, couvertes de bois rabougri.

Le 15 mars, j'ai exploré toute la journée, en descendant sur la rivière Port-Daniel. A la tête de cette rivière, le bois est rabougri et petit; mais plus bas, à l'endroit où j'ai rebroussé chemin, je commençais à trouver un peu d'épinette de commerce.

Le 16 mars, dimanche, le 17 et le 18 mars, vu que nous étions à la veille de manquer de provisions, j'ai dirigé mon exploration vers la tête de la rivière Pabos. Sur le parcours, jusqu'au Pabos ouest, j'ai rencontré beaucoup de montagnes et peu d'épinette. Les sommets, surtout, ne sont couverts que de petite épinette noire. Les derniers jours, 17 et 18, j'ai continué à diriger ma course vers le grand Pabos, pour avoir une idée générale de la tête de cette rivière. Sur les terrains baignés par ses eaux, il ne pousse que du bois très petit et très court et le sol est montagneux. Tout à fait à la tête de la rivière, à gauche, on voit la continuation du grand brûlis qui traverse les rivières du bassin de Gaspé, la St-Jean, la Gaspé, etc., etc., et dont j'ai déjà fait mention dans un rapport antécédent. Dans ce brûlis, il repousse du bouleau, du tremble, de l'épinette noire et du sapin.

Le 19 mars, je suis revenu sur mes pas, jusqu'à la branche nord-est de la rivière Bonaventure.

Le 20 mars, j'ai campé aux fourches de la même branche, plus bas. Il y a très peu de bois sur tout ce parcours, c'est presque partout de la petite épinette noire seulement.

Le 21 mars, j'ai fait descendre mes hommes, par la rivière Bonaventure jusqu'au canton Cox et moi j'ai marché droit vers le sud sur le canton Hope. Sur ce parcours, j'ai rencontré, en laissant la rivière, bien peu de bois ; mais en continuant dans la même direction, j'ai rencontré une petite étendue de bon terrain propre à la culture, indiqué sur le plan. Dans cette partie, on trouve du merisier, de l'épinette, du cèdre, du peuplier et cerisier. D'après le rapport de mes hommes, il y a assez d'épinette chaque côté de la branche nord-est de la Bonaventure et la rivière est très belle pour la flottaison du bois. On m'a dit que les rivières Pabos et Port-Daniel sont très riches en saumon et en truite. Leurs vallées sont aussi bien boisées, vers leur embouchure, d'après ce que j'ai pu savoir par des informations.

(*Joseph Bureau*, 1884)

DISTRICT DE RIMOUSKI ET TEMISCOUATA

[illegible] SUD-OUEST DU COMTÉ DE RIMOUSKI

Première région—Le 4 mars et les sept jours suivants furent employés à nous transporter d'abord avec notre bagage, à l'embouchure de la branche est de la rivière Rimouski, mieux connue sous le nom de rivière Caribou, puis à examiner le terrain, les cours d'eau et les bois, partant du dernier cordon de Flynn, à petite distance de sa ligne centrale, suivant le côté droit de la rivière Caribou, avec des courses de temps en temps vers l'ouest, de manière que, rendus à la grande rivière Rimouski, toute la région comprise entre cette rivière et la rivière Caribou, en arrière des rangs arpentés de Flynn, de Duquesne et partie de Chénier, se trouvait explorée.

Toute cette région, formant une superficie d'au delà de cinquante milles, renferme des terrains d'excellente qualité, légèrement onduleux vers l'intérieur, et presque partout, ils s'approchent des rivières par une pente douce et graduelle. C'est une terre brune et jaune, généralement mêlée de graviers. Le bois franc domine sur les hauteurs. En somme, le sol, dans toute l'étendue de cette région, est propre à la culture et peut avec avantage former des établissements. Nous y rencontrons le cèdre presque partout et le cormier, indice certain de la bonne qualité du sol.

Deuxième région—Du 11 au 18, ces quelques jours furent employés à parcourir, en tous sens autant que possible, les terrains entre la rivière Rimouski et le canton Biencourt, en arrière du canton Chénier. Ces terrains sont ce qu'il y a de mieux pour les établissements ; la tête de la rivière Snellier et les autres petits cours d'eau qui s'y rencontrent, forment des vallées d'un sol fertile, terre brune et grise, dans les vallées, et terre jaune grasse sur les coteaux ; beau et grand bois, érable et merisier, bouleau, épinette, cèdre et sapin. Les bords de la rivière Rimouski sont très-élevés, bien que légèrement inclinés en certains endroits.

De l'embouchure de la rivière Caribou, où nous étions de retour le 18 au soir, nous sommes montés le lendemain au lac Rimouski, sur la rivière de ce nom, communément appelé lac à la Truite. Le 20, prenant une direction générale ouest, à travers les montagnes qui bordent la rivière, nous avons atteint le lac qui est la source d'un gros ruisseau, appelé bras-nord de la rivière Rimouski. De ce point, à environ deux milles de la rivière, le terain change tout-à-coup d'aspect ; ce ne sont plus des collines escarpées que nous rencontrons, mais de légers coteaux entourés par des petites coulées, où serpentent dans des directions opposées quelques gros cours d'eau, décharges de plusieurs beaux lacs parsemés dans l'espace. Tous ces lacs sont poissonneux. Du 21 à la fin du mois de mars, poursuivant nos courses jusqu'aux environs de la ligne entre les comtés de Rimouski et Témiscouata et en arrière de Biencourt jusqu'à la frontière, nous trouvons le même terrain partout. Le sapin, l'épinette, le bouleau et le cèdre sont de grandes dimensions ; il y a beaucoup de merisier et de cormier et quelques érables. Du 27 au 31, temps excessivement mauvais, pluie et neige continuelles. Le 1er avril, nous atteignîmes la Rimouski, près de la frontière. Ce jour-là et les sept jours suivants, même température qu'avant, mais avec des alternatives de pluie et de soleil. Les 2, 3 et 4 avril, suivant le cours de la Rimouski, nous avons exploré les terrains de chaque côté et le long des petits cours d'eau qui s'y jettent, jusqu'au lac Rimouski, d'où nous étions partis le 20 mars. Depuis la frontière, en descendant jusqu'à la fourche du bras-nord, le sol, quoique montueux en éloignant de la rivière, est excellent ; les plateaux sont très étendus et offrent tous les avantages désirables pour la colonisation. Le bois est l'épinette, en quantité propre à l'exploitation, le cèdre, le bouleau, le merisier, le sapin et les aunes. De ce dernier point, descendant encore jusqu'à environ trois milles en haut du lac Rimouski, le sol, bien que généralement uni, est maigre, composé de sable jaune et de graviers. Le sapin et le bouleau rouge sont le principal bois qui s'y trouve. Avec les trois milles comme susdit, le terrain s'élève et à mesure que l'on avance, on voit les collines s'étager les unes au-dessus des autres jusqu'à une distance de près de deux milles, dont la cime de quelques unes, dans les environs, a plus de 1,800 pieds de hauteur. Ces montagnes offrent aux regards les paysages les plus pittoresques ; leurs flancs quelquefois abrupts et rocheux, quelquefois inclinés en pente douce, ne laissent que d'étroits plateaux d'un sol de moyenne qualité, généralement

ment de sable et de graviers. Le bois comprend la sapinette et le bouleau comme avant ; mais sur le sommet des montagnes, le sol est bon et peu rocheux, puis couvert de beau bois, le bois franc surtout. Toute cette région, ainsi décrite, peut contenir environ trois cents milles en superficie.

De retour au lac Rimouski, le soir du 4 avril, nous y trouvâmes un camp de chantier où nous logeâmes, bien heureux d'avoir pu sortir sains et saufs du mauvais pas où nous étions engagés, au milieu des pluies et des neiges continuelles, dans les profondeurs de la forêt.

Le 7, lundi, nous continuâmes notre exploration le long de la rivière Rimouski jusqu'à l'embouchure de la rivière Caribou, avec des courses de temps en temps vers l'est, sur le sommet des montagnes. Le sol, ici, est de même qualité qu'avant, mais les plateaux sont plus étendus, d'un meilleur sol, et le cèdre est en plus grande quantité. En approchant la rivière Caribou, le plateau en s'élargissant forme plusieur centaines d'arpents de riche terrain, recouvert d'aunes pour la plus grande partie. Ici encore les montagnes qui, au premier coup d'œil, paraissent liées ensemble, comme une muraille, sont néanmoins entourées par des coulées plus ou moins profondes, laissant ainsi des passages faciles pour parvenir au delà. Nous trouvons d'excellents terrains sur le flanc des montagnes et dans les coulées, où pourraient se faire plusieurs bons établissements.

Le 8 avril, encore de la pluie, le dégel se continue, nous craignons les inondations. Le lendemain, je décidai de suspendre les opérations, mais pour les reprendre au retour du beau temps. Nous descendîmes donc à Rimouski, où nous arrivâmes le 11. Le 15, le mauvais temps prit de nouveau et se continua durant quinze jours encore, en sorte qu'il nous fut impossible de retourner et dès lors tout fut terminé pour cette saison.

Troisième région—Le 5 juillet suivant, nous reprîmes nos travaux d'exploration. Dans la première semaine, du 22 au 25, nous avons eu trois jours de pluies ; mais du 26 juillet au 21 août, nous fûmes gratifiés du plus beau temps qu'il fut possible de désirer. Aussi en avons-nous profité en parcourant le pays par des marches dans toutes les directions. La région qui nous occupe est comprise entre la chaîne de

montagnes à l'est de la rivière Rimouski et la rivière Mistigouèche, depuis les rangs arpentés de Flynn et de Ouimet jusqu'à la frontière de la province, dont l'étendue peut avoir 250 milles environ.

A l'exception de cette chaine de montagnes qui borde la rivière Rimouski, ainsi que des hauteurs ou larges coteaux dans le voisinage de la frontière, dont les terrains, cependant, n'offrent aucun obstacle sérieux, soit à la facilité des communications, soit à la culture, bien que le sol soit plus maigre, composé de sable et de gravier généralement, partout ailleurs nous n'avons vu aucun endroit se refusant à une exploitation avantageuse ; le sol, légèrement onduleux en éloignant les cours d'eau et les lacs, est un composé de terre jaune et grasse de bonne qualité. Les environs de la rivière Mistigouèche, sur une distance de plusieurs milles, sont magnifiques sous tous les rapports ; l'érable, le merisier, le cormier, l'épinette, le bouleau, le cèdre et les aunes sont les bois prédominants.

A l'intérieur de cette région se trouve un grand nombre de lacs, dont les plus remaquarbles sont le lac Mistigouèche, ainsi que les lacs à Sifrois et à Côté. Tous ces lacs sont la source de nombreux cours d'eau et rivières qui arrosent et sillonnent la contrée en tous sens Immédiatement à l'ouest des eaux mortes de Mistigouèche, allant sud-ouest, nous traversons une érablière de plusieurs milliers d'érables Ces érablières étaient autrefois occupées, comme sucreries, par des sauvages des environs. Le sol est d'une qualité supérieure.

Quatrième région—Descendus du bois, le 21 août, pour nous ravitailler de nouveau, nous y sommes remontés le 27, accompagnés du même nombre d'hommes.

Nous avons exploré, par des courses dans diverses directions, la région située entre le lac Mistigouèche ainsi que la rivière de ce nom, d'un côté, et la rivière Métis, la seigneurie du lac Métis et la rivière Patapédiac, de l'autre, depuis la frontière, descendant jusqu'aux arrière-lignes des cantons Ouimet et Massé, embrassant, le tout, une superficie de deux cent quatre-vingts milles, environ. De plus, nous avons examiné les terrains situés le long de la rivière Métis, côté est, jusqu'à la ligne latérale ouest de Nemtayé, sur une profondeur d'environ douze milles, soit encore une superficie de plus de 70 milles.

Dans la partie au-dessus des cantons Onimet et Massé, entre Mistigouèche et Métis, sur une profondeur d'à peu près dix milles, le sol est généralement uni et d'excellente qualité : terre jaune, grasse, sur les hauteurs, marne grise et terreau noir dans les endroits bas et humides. Les bois sont, comme avant, l'épinette, le bouleau, le merisier, l'érable le cormier, la cèdre en quantité et les aunes.

Au bout de la profondeur des dix milles, comme susdit, montant encore dix milles environ, le sol, entre le lac Mistigouèche et la branche ouest de la rivière Patapédiac, est absolument de la même description qu'avant, ainsi que le bois, mais de là, si l'on continue jusqu'à la frontière, nous traversons des terrains de pauvre apparence, très accidenté et rocheux. Le pays conserve le même caractère, en revenant entre les deux bras de la rivière Patapédiac jusque vers leurs sources. Il y a un très grand plateau aux confluents des deux Patapédiac, au pied des montagnes ; le sol y est de bonne qualité, mais rocheux. Le bois, sur ce plateau et dans les environs, soit dans un rayon d'environ 5 milles, a été totalement détruit par le feu en juillet dernier.

Quant aux 70 milles sur les bords de la rivière Métis, allant à la ligne ouest de Nemtayé, le sol est accidenté, mais facile d'accès et de bonne qualité. Sur les bords de la rivière se trouvent, de temps en temps, de grands et magnifiques plateaux de riche terrain, recouvert généralement de cèdres et d'aunes ; on y rencontre quelquefois le frêne, le peuplier et l'orme.

Dans toute cette région, les terrains de qualité inférieure, montagneux et rocheux, comme je viens de le mentionner, n'ont guère plus de 70 milles en superficie, laissant ainsi, comme très propre à la colonisation, une étendue d'environ deux cent quatre-vingts milles, suffisamment arrosés par les lacs et les rivières qui s'y trouvent.

Le 29 septembre, manquant de provisions, nous sommes revenus en chercher de nouvelles. Prêts à partir de suite pour continuer et terminer notre exploration, nous n'avons pu le faire avant de recevoir de nouveaux ordres du Département. Le 17 octobre fut reçue votre lettre du 16, nous enjoignant de terminer l'exploration. Mais les pluies continuelles jusqu'à la fin du mois et le retour si précipité de l'hiver, le 8 novembre ici, enfin la rigueur excessive de l'hiver, qui s'est fait

sentir presque sans interruption de décembre à la fin de mars, tous ces contre-temps nous ont forcés de différer jusqu'au printemps. Ce n'est que le 28 mars dernier que nous avons pu nous mettre à l'œuvre. Ce jour-là nous nous sommes transportés à Humqui. De cet endroit, après avoir engagé les deux aides dont nous avions besoin, nous sommes montés au bois le 30.

Cinquième région—Du 30 mars au 16 avril, nous avons réussi à parcourir en tous sens et à examiner la cinquième et dernière région, qui comprend tous les terrains non arpentés, situés en arrière des cantons Nemtayé et Humqui, Metalik et Milnikek, jusqu'à la seigneurie de Métis et la rivière Patapédia, formant une étendue de 330 milles environ.

Pour ce qui est de la description du terrain ici, il suffira de dire, je crois, que partout dans toute l'étendue de cette région, bien qu'il soit montueux en certains endroits, le sol est de même qualité, excellent et susceptible de la culture la plus avantageuse possible. Les espèces forestières sont très variées ; l'épinette, le bouleau, l'érable, le merisier, le coudrier, le cormier, le cèdre, sur les hauteurs comme dans les fonds, sont les principaux bois que l'on rencontre. Les feux d'autrefois ont aussi promené leurs ravages sur une grande partie de cette belle contrée. En arrière du canton Milnikek, dans le comté de Bonaventure, jusqu'à la rivière Patapédiac, sur un parcours de plus de 15 milles carrés, le feu a ruiné les plus beaux bois qui couvraient ces terres. L'épinette, le merisier, l'érable et le cèdre se trouvent encore en abondance sur les rares espaces où le feu n'a pas pénétré. Cette dévastation date de quelques années, car les taillis de toutes espèces qui aujourd'hui remplacent les bois de haute futaie, atteignent une hauteur de 15 à 20 pieds. Les terres, dans cette région, sont complètement arrosées par des lacs et les cours d'eau en grand nombre qui les sillonnent en tous sens.

Avant d'entrer dans les observations générales qui doivent terminer ce rapport, je ferai remarquer que pendant notre dernière exploration, nous avons été favorisés d'un temps magnifique—neige solide sous nos pas, terrain plan presque partout et bois clair. Evidemment, nos marches étaient bien moins fatiguantes et beaucoup plus expéditives, ce qui explique la supériorité de cette saison, quand le temps est

favorable, sur celle de l'été, pour les explorations dans les bois. En été, ce ne sont plus les lignes droites et les plus courtes que nous suivons, mais les courbes et les plus longues, tantôt pour détourner un lac, tantôt longeant une rivière sur un long parcours, pour trouver un passage, et combien d'autres obstacles encore. Je signale ces faits à votre attention, parce qu'ils donnent une juste idée des nombreuses difficultés que nous avons eu à surmonter dans le cours de nos explorations, l'été dernier, et des lenteurs qui en ont été les suites.

Les principaux cours d'eau et rivières que nous avons rencontrés dans les diverses régions ci-dessus décrites et qui méritent d'être signalés, sont au nombre de 17, savoir :

1. La rivière Caribou, ou branche est de la rivière Rimouski ;
2. La partie supérieure de la rivière Rimouski, depuis la *montagne Chéddos*, jusqu'à sa source ;
3. La rivière Snellier ;
4. La décharge du lac des Echos ;
5. La rivière des Sables ;
6. Le bras nord de la rivière Rimouski ;
7. Le bras du Sud-Ouest ;
8. La rivière Platte ;
9. La rivière à Sifrois ;
10. La petite rivière Kedzonich ;
11. La rivière Mistigouèche ;
12. La rivière Patapédiac ;
13. La rivière Métis ;
14. La rivière Mill-Stream ;
15. Le ruisseau McKennan ;
16. La rivière Humqui ;
17. Le ruisseau Sauvage.

La rivière Snellier déverse ses eaux dans la grande rivière Touradis, puis celle-ci dans la Rimouski ; la décharge du lac des Echos dans la rivière des Aigles, qui se jette dans le lac Témiscouata ; la rivière des Sables, dans la décharge du lac des Echos ; le bras Nord, celui du Sud-Ouest et la rivière Platte, dans la rivière Rimouski ; la rivière à Sifrois dans la rivière Caribou ; la petite rivière Kedzonich, dans la rivière Qouataouam Kedzonich, dans la province du Nouveau-Brunswick ; la rivière Mistigouèche, dans la rivière Métis ; la rivière Mill-Stream, le ruisseau McKennon, la rivière Humqui et le ruisseau Sauvage, dans la rivière Matapédiac.

Pouvoirs d'eau—Tous ces cours d'eau et rivières deviennent assez puissants à la crue des eaux pour porter billes, sur la plus grande partie de leur longueur. Les rivières Carillon, à Sifrois, Mistigouèche, Métis et Humqui sont flottables jusqu'à leur source, la rivière Rimouski, jusqu'à environ deux milles au-dessus de son bras nord. Les rives de chacun de ces cours d'eau et rivières peuvent offrir sur certains points de bons sites pour des moulins à moudre et à scier.

Bois de commerce—Quant au bois propre à l'exploitation, tel que le pin et l'épinette, la forêt en est en grande partie ruinée, dans le voisinage de la rivière Rimouski, de la branche Est, Métis et Mistigouèche ; cependant il y a encore en plusieurs endroits beaucoup de belles et bonnes épinettes, comme au lac à Castor, à la tête de la Snellier, de la Rimouski, des bras du Nord et du Sud-Ouest, rivière à Sifrois. La jeune pousse est en quantité partout. Sur les terrains en dehors des limites sous licence, comme la petite rivière Kedzonich, la Patapédiac, les environs des petits cours d'eau à la tête du lac Mistigouèche, on trouve beaucoup d'épinettes pour les billots et quelques pins ça et là. Il y a beaucoup de pin et d'épinette sur les bords du ruisseau McKennon et à la source de la rivière Humqui ; l'épinette est en abondance partout ailleurs. Le bois de construction, le cèdre principalement, abonde sur les hauteurs comme dans les fonds, par toute la contrée explorée.

Les lacs—Les lacs rencontrés dans cet espace sont la plupart très-poissonneux ; la truite rouge est le seul poisson qu'on y prend en quantité, autant qu'il a été possible de le constater. Cependant, nous avons vu sauter du saumon dans le grand lac de la branche est de la rivière Patapédiac ; dans le grand lac Humqui, on pêche le poisson blanc, la carpe et le touladi ; l'autre petit lac, à l'intérieur, est peuplé de belles et grosses truites. Il y a aussi du touladi dans le lac à Côté, une des sources de la rivière Sifrois, et dans les eaux mortes de Mistigouèche, où il y a beaucoup de truites.

Minerais—Nul doute qu'en bien des endroits, le long des rivières que nous avons rencontrées, au pied des montagnes, dans les rochers qui s'y trouvent, il existe des traces de minerais de quelque valeur, à en juger par la nature du sol ; mais n'ayant pas à notre disposition les outils nécessaires et le temps manquant, nous n'avons pu en faire la recherche.

Moyens de communication—Pour ce qui est des moyens de communication, j'ai rarement parcouru de pays où il soit plus facile de communiquer par des chemins dans toutes les directions. Une route partant

du chemin Taché pourrait être ouverte dans les environs de la ligne centrale de Macpès et de Flynn, jusqu'à la frontière, à travers des terrains magnifiques, généralement unis, elle serait le prolongement de la route Macpès ; d'autres encore, avec beaucoup de facilité, comme dans les vallées de la rivière Snellier, de la grande Neigette, Métis, etc. Rien ne s'oppose à l'ouverture d'un chemin de première classe partant de la station de l'Intercolonial à Humqui, jusqu'aux belles terres de la cinquième région et au delà.

Colonisation—Au point de vue de la colonisation, les terres explorées, embrassant une superficie de plus de 1,800 milles, offrent de bien grands avantages ; toutes, à de rares exceptions, peuvent faire de bons établissements. J'ajouterai qu'elles ne le cèdent en rien aux terres tant vantées du lac Saint-Jean, que j'ai déjà eu occasion de visiter. La culture de ces terres, aidée des ressources que peut encore produire pendant plusieurs années le commerce de bois, et des moyens faciles de communication pour y parvenir, donneraient l'aisance à des milliers de familles.

Climat—Le climat est à peu près le même qu'à Québec, je crois, un peu plus doux qu'à Rimouski, sur les bords du Saint-Laurent.

Les renseignements ci-haut donnés représentent les choses le plus exactement possible.

(*J. B. Lepage*, 1er mai 1885)

RIVIÈRES RIMOUSKI, NOIRE ET CARIBOU

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de terminer le relevé et l'exploration de la rivière Rimouski, comprenant sa branche nord-est, la rivière Noire et la rivière Caribou. J'ai commencé les opérations d'arpentage à l'embouchure de la rivière Rimouski, en mars dernier, après avoir établi la déviation de l'aiguille magnétique par une observation sur l'étoile polaire. A trente chaînes, environ, du point de départ, nous rencontrons à gauche le ruisseau Boucher, qui n'est d'aucune importance. Le premier mille est parsemé de petits îlots, dont le principal groupe porte le nom des îlets à Samson. A la cinquième

station, dans le premier mille, les bords de la rivière se relèvent et forment des accores passablement escarpés. Un peu avant la fin de ce premier mille, nous rencontrons à gauche le ruisseau Levasseur, qui se décharge au pied du rapide des Bradley.

Les deuxième, troisième et quatrième milles présentent dans leur parcours des bords onduleux, devenant parfois très escarpés, entrecoupés de rochers, de ruisseaux et de cascades. A la fin du deuxième mille, vers le saut Faustin, le terrain, quoique rocheux, est plat ; il y pousse quantité de bouleaux et de trembles. Le cèdre abonde sur la rive droite. Dans le cinquième mille, les rives sont tantôt unies, parfois escarpées, comme dans celui qui précède. Le 6e mille est remarquable, surtout par une abondance de bois franc de seconde pousse. Depuis le sixième mille jusqu'à douze milles et demi, c'est-à-dire jusqu'à la tête du Long-Saut, la rivière conserve à peu près le même aspect ; on y rencontre de temps à autre des brûlis d'une étendue considérable. Vers les îlets, à droite, on trouve quantité de sapins et d'épinettes. La rivière devient de plus en plus étroite jusqu'au quinzième mille, où dans certains endroits, tel qu'à la station quatorzième et suivantes, elle n'a qu'une vingtaine de mailles. On rencontre plusieurs petits sauts dans le parcours des quinze premiers milles, variant de huit à douze pieds ; mais à quinze milles et cinquante-sept chaînes, il y a un saut de soixante et quinze à quatre-vingts pieds de hauteur. Du sommet de ce saut, la rivière reprend sa largeur ordinaire et la conserve jusqu'au pied des Trois-Sauts, dans les trente-septième et trente-huitième milles, où elle devient étroite, n'ayant que trente à quarante mailles, et est bordée de rochers perpendiculaires variant de quarante à cinquante pieds de hauteur.

A partir du trente-neuvième mille, les accores disparaissent et la rivière reprend sa largeur, qu'elle conserve jusqu'à la branche nord-est. Dans les treizième, quatorzième et quinzième milles, la rivière s'encaisse dans des rochers élevés, variant de cent à cent cinquante pieds et où les eaux sont entraînées avec beaucoup de rapidité. Depuis le seizième jusqu'au vingt-quatrième mille, les bords de la rivière sont de plus en plus boisés ; parmi les différentes espèces de bois, qui sont d'une bonne qualité, le bouleau et l'épinette prédominent ; cependant, le merisier est en grande abondance dans le vingt-troisième mille.

Je ne dois pas oublier de mentionner que dans le vingt-deuxième mille, on découvre de beaux terrains, très propres à l'agriculture et qui n'attendent que la hache hardie du colon, qui finirait toujours par être récompensé de ses labeurs.

A partir du vingt-quatrième mille, les bois francs, tels que frêne, orme, merisier, deviennent plus fréquents et s'entremêlent avec l'épinette, le bouleau et le sapin, jusqu'au trentième mille. Depuis cet endroit jusqu'au quarante-sixième mille, les rives sont généralement basses et rocailleuses, assez richement boisées, il est vrai, mais les bois mous ont la prépondérance ; elles sont sillonnées par de nombreux ruisseaux et rivières, parmi lesquels il en est de très importants.

C'est après avoir parcouru la rivière Rimouski jusqu'à la distance de quarante-six milles soixante et huit chaînes et quatre-vingt-dix mailles, que commence la branche nord-est, dont je dois poursuivre le relevé.

Honorable monsieur, permettez-moi aussi d'attirer votre attention sur la branche sud-ouest de la rivière Rimouski ; elle commence, ainsi que la branche nord-est, à l'endroit que je viens de mentionner plus haut. C'est une rivière importante, dont les eaux paraissent assez abondantes. Les MM. Price ont déjà exploité du bois à peu de distance. Elle attirera sans aucun doute et dans un temps peut-être peu éloigné, les convoitises des possesseurs des limites. Je crois qu'il est de l'intérêt du gouvernement de ne point laisser ignorer cette belle rivière, qui promet des revenus abondants.

Avec la branche nord-est, j'ai commencé un nouveau numérotage pour les milles. Les deux ou trois premières lieues sont remarquables par des rives variant sans cesse de hauteur, où le cèdre et l'épinette dominent et quelquefois le pin et le sapin. A sept milles et quarante-trois chaînes et demie se rencontre une rivière assez considérable, appelée rivière Sifrois, où j'ai plaqué à gauche un cèdre pour indiquer où devra commencer le relevé de cette jolie rivière.

Le neuvième mille est bien boisé de bois mou, il est vrai, mais d'espèces très variées. Le terrain paraît d'une excellente qualité. C'est aussi dans ce mille que commence le lac à Prime, pour se terminer dans le suivant, où la rivière reçoit plusieurs ruisseaux, bordés de

cèdres jusqu'au confluent de la rivière Noire, longue d'un mille cinquante-quatre chaînes et soixante et dix mailles, y compris le lac où elle prend sa source. Les bords de cette rivière sont en partie boisés d'une grande [illegible] de belle épinette noire ; ils sont peu élevés et favorisés par une terre de belle apparence. On y remarque aussi du bouleau et du merisier.

A la station cent quarante-six, la branche nord-est prend le nom de rivière Caribou, au confluent de la rivière Noire.

La rivière Noire a une largeur variant de trente à cinquante mailles. Les rives sont basses. L'épinette et le cèdre y dominent. Elle prend sa source dans le lac du même nom. Ce lac est assez considérable ; il renferme une grande île. Une montagne élevée, recouverte de bois franc, se trouve sur la gauche, tandis que du côté opposé le sol est très plat et recouvert de bois varié.

(*L. H. LeBel*, 30 juin 1875)

RIVIÈRE SIFROIS

En avril dernier, j'ai commencé les opérations d'arpentages au confluent de la rivière Sifrois et de la branche est de la rivière Rimouski, au point mentionné, à sept milles quarante-trois chaînes et demie de la branche est. A sept chaînes du point de départ, j'ai découvert un lac d'une grandeur assez considérable, situé au confluent de la rivière Sifrois et de la branche est, que j'ai relevée. Les rives de ce lac sont généralement basses, ou peu élevées et sont boisées en épinette et cèdre ; mais l'épinette prédomine.

Le relevé de ce lac terminé, j'ai continué celui de la rivière Sifrois, jusqu'à la station numéro vingt et un, distance d'un mille quarante-deux chaînes et quatre-vingt-deux mailles, du point de départ, où elle se bifurque. De ce point, j'ai continué mes opérations en suivant la branche droite au sud, jusqu'à sa source, qui est formée par trois lacs, dont le second est d'une grandeur assez considérable. Les rives sont généralement basses, quoiqu'accidentées ; mais au cinquième mille, il

se trouve une montage assez élevée, à gauche, couverte de bouleau. Les rives sont généralement boisées en bois mêlé—merisier, bouleau, cèdre et épinette grise et rouge ; mais l'épinette grise prédomine.

Après avoir parcouru cette branche, je suis revenu à la station vingt et un, à l'endroit où la rivière se bifurque, comme susdit, et de ce dernier point j'ai poursuivi le relevé de la branche gauche, au nord-est, jusqu'à sa source, qui est formée par deux lacs, en commençant un nouveau numérotage pour les milles. Les rives de cette branche sont aussi généralement basses et couvertes de bois mêlé, mais l'épinette prédomine, surtout l'épinette grise. La rive du premier lac est bordée d'une montagne couverte de bois mêlé ; celles du dernier lac sont basses et couvertes d'épinettes noires.

Cette rivière, dont la largeur moyenne est de cinquante mailles, est flottable dans toute sa longueur et suivant le rapport des explorateurs de limites de la maison Price, on peut faire sur cette rivière environ vingt-cinq à trente milles billots, dont environ un huitième en pin.

Je ne dois pas oublier de mentionner qu'il y a très peu de terrain propre à l'agriculture le long de cette rivière et d'après le témoignage des explorateurs plus haut mentionnés, les terrains de l'intérieur n'offriraient pas plus d'avantage, vu que ces terrains sont très rocailleux et couverts de bouleau de pauvre apparence.

(*L. H. LeBel*, 25 juillet 1876)

RIVIÈRE TOULADI ET SES TRIBUTAIRES

Nous nous rendîmes à la Rivière-du-Loup pour de là nous transporter au point indiqué sur la rivière Touladi, située en dehors de la seigneurie du lac Témiscouata et que nous devions relever. Nous étions campés au point de départ de notre exploration sur la rivière Touladi, d'où j'ai fait un relevé jusqu'à la branche de la rivière des Aigles et de la rivière Squattook.

Des fourches de la dite rivière, j'ai exploré quatre milles à l'est. Il y a de bonnes terres sur les deux premiers milles, complantées de bois mêlé, de bonne qualité, et le sol est uni et exempt de pierre. Le troi-

sième et le quatrième milles sont assez bien boisés, mais le sol est accidenté et d'assez médiocre qualité. Sur ces quatre milles, le bois de commerce est très rare ; il a déjà été enlevé par des américains. De ces mêmes fourches, j'ai ensuite exploré vers le sud-ouest un mille et demi, jusqu'au sommet d'une haute montagne. Sur ce parcours, le terrain est d'une bonne qualité, boisé en cèdre, sapin blanc, érable et merisier. Du sommet de cette montagne, en gagnant vers le sud-est, on aperçoit un brûlis qui s'étend jusqu'à la tête des premiers lacs Squattook. Ce brûlis est renfermé entre les lacs Squattook et la rivière Touladi, sur un terrain plan pour la plus grande partie de son parcours et dans toutes les directions on ne voit aucun bois de commerce, si ce n'est quelques épinettes blanches disposées çà et là.

Laissant les fourches, j'ai fait le relevé de la rivière des Aigles sur un parcours de quatre milles. Je m'arrêtai alors pour explorer à l'est et à l'ouest, quatre milles chaque côté de la rivière. La première exploration fut dirigée vers l'est. Les deux premiers milles sont plans, boisés en merisier, sapin, épinette et bouleau. Le sol est de terre jaune et pas rocheux. Au commencement du troisième mille, nous traversons la rivière du Milieu et ce mille, de même que le quatrième, sont accidentés, généralement boisés en épinette, sapin, bouleau. Le sol est d'une médiocre qualité. La seconde exploration fut dirigée vers l'ouest, sur un parcours de quatre milles et sur toute cette partie, le sol est magnifique, plan et boisé en épinette, sapin, merisier, faux érable et quelques épinettes blanches dispersées. En faisant ces dernières explorations, on rencontre des chemins de chantiers.

Après ces deux explorations, je continuai le relevé de la rivière des Aigles jusqu'au lac des Aigles. Cette rivière est en eau morte sur presque tout son cours, étroite, très tortueuse et navigable partout en canot. Elle est bordée de platières, boisées d'orme et de frêne, de diverses étendues et le sol est une alluvion et très riche. Je continuai le relevé du lac jusqu'à la petite rivière St-Jean, qui se trouve à un mille du pied du lac et du côté nord-ouest. Je relevai alors la rivière jusqu'à sa source, qui se trouve être un petit lac. Sur trois quarts de mille à partir de son embouchure, elle est en eau morte et bordée de platières d'orme et de frêne ; le reste est en rapides ; il y a même une belle chute, à un mille et demi du lac, pouvant être utilisée comme pouvoir

d'eau. Le sol est assez bon. Le bois de commerce a disparu et on voit des chemins de chantiers dans toutes les directions. Je continuai ensuite le relevé du lac des Aigles jusqu'à sa charge, distante de trois milles, d'où j'ai fait des explorations au sud-est et au nord-ouest, sur une distance de quatre à cinq milles. Je dirigeai la première vers le sud-est. Les deux premiers milles sont assez plans et le sol est d'une bonne qualité, généralement boisé de bois franc de toutes qualités. Au commencement du troisième mille se trouve une branche de la rivière du Milieu, qui est assez considérable. A quatre milles et demi se trouve une montagne brûlée, très élevée, dont j'ai gravi le sommet, d'où j'ai découvert au sud-est un brûlis qui s'étend très loin. Le terrain est accidenté. Vers le nord, le terrain paraît bien plan. Vers le nord-est une montagne vous empêche de voir au delà d'un mille. Vers le sud-ouest, la vue atteint très loin ; on aperçoit le bois de commerce, à part toutefois quelques mauvais pins. Je fis ensuite la seconde exploration vers le nord-ouest du lac des Aigles. Les deux premiers milles sont plans, boisés en cèdres, sapins et quelques merisiers. Le sol est d'une bonne qualité. Le troisième et le quatrième milles sont onduleux, mais bien boisés en érable, merisier, faux érable et sapin blanc. Le sol est excellent et on n'y voit aucun bois de commerce, si ce n'est quelques épinettes blanches éparses.

De la tête du lac des Aigles, je fis le relevé de la charge qui à cet endroit est à l'état de ruisseau, formé par un petit lac quatre milles plus au nord-est. Ce ruisseau est bordé de cèdre, épinette rouge et noire, d'une petite pousse, le sol est généralement médiocre.

Après avoir terminé l'exploration de la rivière et du lac des Aigles, nous partîmes avec toute la célérité possible pour faire le relevé de la rivière et des lacs Squattook et l'exploration du pays qui l'avoisine, c'est ce que je fis en quatre sections, dont la première comprend les quatre lacs Squattook, la seconde la rivière Squattook, la troisième, le grand lac Squattook.

Sur la première section, dans le voisinage des quatre lacs, le sol est en général accidenté et de bonne qualité. La partie nord-est est en partie en brûlis. Il y a quelques pins d'une qualité inférieure et quelques épinettes blanches dispersées.

Dans la seconde section, le sol est généralement onduleux, boisé en sapin, cèdre, épinette et quelques merisiers, et peu rocheux. En gagnant la tête de la rivière, on rencontre des érablières très considé-

rables. On n'y voit aucun bois de construction ; le pin et l'épinette ont été enlevés.

Dans la troisième section, de chaque côté du grand lac Squattook, que j'ai relevé, les montagnes qui bordent ce lac sont boisées en érable sur un long parcours, du côté du sud-ouest du lac ; du côté est, l'érable est en plus petite quantité. Le terrain est plus accidenté, quoique peu rocheux.

Dans la quatrième section, la charge du lac Squattook, que j'ai relevée, est généralement bordée de platières assez considérables, boisées d'orme et de frêne et formées d'un sol d'alluvion très riche, sur un parcours d'environ quatre milles. La rivière change alors de course, retournant vers le nord-ouest, et les montagnes sont plus rapprochées. Sur le haut de ces montagnes, le terrain est plan et le sol est d'une bonne qualité et peu rocheux, boisé en érable, merisier et un peu de sapin et d'épinette. On y voit encore plusieurs pins, mais de mauvaise qualité. En revanche, dans cette dernière partie, on peut faire de l'épinette.

Conclusion—De tout ce que dessus relaté, il résulte que le bois de commerce ne pourrait y être fait avec profit et avantage ; que le sol est généralement bon et peu rocheux, que le bois franc abonde, surtout les érablières, en très grande quantité et de qualité supérieure, autour du lac Squattook.

(*E. Casgrain*, 23 mars 1872).

RÉGION ENTRE LES RIVIÈRES SQUATTOOK ET MADAWASKA

Comme l'on peut référer aux plan, procès-verbal et notes d'arpentage y annexés pour les détails de l'ouvrage fait et la description du pays traversé par notre ligne, il est seulement nécessaire dans ce rapport de faire quelques remarques sur l'aspect général, la nature et les ressources du pays ainsi que les meilleurs moyens de les développer.

Je puis en un mot exprimer ma surprise qu'un pareil site pour la colonisation soit resté aussi longtemps inaperçu. J'ai beaucoup entendu parler du district du lac St-Jean, de la vallée de l'Ottawa, des cantons de l'Est, etc., et de temps à autre j'ai arpenté plus ou moins

dans chacun de ces districts, et je dois dire que pour la fertilité, tout le pays entre le lac Squattook et la frontière de la province, surpasse toutes les étendues de terre que j'ai arpentées jusqu'à présent. Il est vrai qu'en général le terrain est très inégal, qu'il n'y a pas de plaines unies ni de plateaux élevés ; on pourrait dire que c'est un pays onduleux et accidenté, et la plus grande différence de niveau entre les plus hautes collines et les vallées les plus profondes n'excède pas sept ou huit cents pieds, et il est surprenant de dire que c'est sur les sommets les plus élevés que l'on trouve le meilleur sol et le meilleur bois. En général, au nord du St-Laurent, l'on trouve du bon merisier et de la bonne érable sur le versant des collines ; mais à mesure que l'on s'approche des sommets, à peu près à la même hauteur que les collines dans le district de Madawaska, la qualité du sol et du bois est inférieure, et sur le versant des collines on ne trouve que de l'épinette rabougrie, du pin et du bouleau, tandis que là, dans Madawaska, les fonds plats sont couverts de cèdre ; le merisier, le hêtre, l'épinette et le sapin se trouvent sur le versant des collines, et les sommets sont couronnés de magnifiques érablières à travers lesquelles l'on pourrait faire passer une voiture sans couper une seule branche. On voit quelques pins çà et là, mais la plus grande partie du bois a été coupée et enlevée il y a plusieurs années. Sur le versant des collines en plusieurs endroits, une bonne partie du bois a été abattu, mais les arbres sont tombés d'une manière si irrégulière, qu'ils semblent plutôt avoir été coupés que renversés par l'ouragan. Partout le sol est de terre grasse et argileuse, en général d'une couleur bleu grisâtre ; mais dans quelques endroits, cette couleur s'approche beaucoup du jaune. Il n'y a pas beaucoup de cailloux ; l'on voit çà et là quelques roches et pierres détachées ; mais à l'exception de quelque projection sur le versant des collines, il n'y a rien pour empêcher l'usage libre de la charrue lorsque la terre sera défrichée.

Les dépôts d'alluvion, le long du ruisseau Basley et de la rivière Owen, sont extrêmement riches ; mais en approchant du lac Squattook, il y a quelques bas marécages et une partie de la terre, à l'est de la tête du lac, a été ravagée par le feu, il y a quelques années, et est maintenant recouverte de tremble, cerisier, noisetier et d'autres broussailles. La région incendiée ne paraît pas cependant être très-étendue sur les côtes sud du lac, et en regardant vers le nord et l'est, il est facile de voir l'ancienne forêt et de magnifiques montagnes, couvertes de bois franc, semblent s'élever les unes au-dessus des autres aussi loin que l'œil peut atteindre.

Quant au meilleur moyen de développer le pays compris dans mon arpentage, je dirai qu'un chemin de colonisation d'une extrémité à l'autre de notre ligne serait très-utile et bien faisable en suivant le cours des lignes ponctuées sur le plan y annexé. Il parait que l'ouverture du Squattook pourrait facilement être améliorée pour servir d'issue, et qu'on pourrait trouver une issue encore meilleure dans le voisinage du lac Basley, pour atteindre la rivière Madawaska à mi-chemin entre le Dégelé et la frontière de la province.

Pour donner une idée plus juste de la configuration du pays, j'ai ajouté à mon plan un profil approximatif de la section traversée par ma ligne et je prends la liberté de suggérer que si ce système était suivi dans ce canton et dans l'arpentage des lignes extérieures, on en retirerait un grand avantage pour les chemins de colonisation.

(*Henry O'Sullivan*, 1882)

CHEMIN CABANO

Les premiers et deuxième milles du chemin passent dans la terre cultivée ; mais il reste sur la deuxième concession beaucoup de bois debout. Ce bois est mêlé et le sol est médiocre, car la couche de terre végétable, quoique d'une bonne qualité, est mince et en plusieurs endroits le tuf perce la surface et en rend la culture assez difficile. Les troisième et quatrième milles, aussi occupés, sont boisés en érable. Le tol est meilleur que dans les deux premiers ; il est formé de terre jaune graveleuse, sans tuf ni roches. Le cinquième mille, boisé en sapin et en épinette, est médiocre le long du chemin, mais préférable au nord et au sud. Le sixième mille est boisé en érable et possède un excellent sol. Depuis le septième jusqu'au douzième mille, le sol est supérieur, car il est composé en grande partie d'une terre grise graveleuse très riche. Les treizième et quatorzième milles sont boisés en érable, épinette et sapin, et la terre jaune graveleuse est la plus commune. La rivière Cabano coupe le quinzième mille, qui renferme plus de terre médiocre qu'aucune autre partie du chemin. Les seizième et dix-septième milles sont boisés en bois mêlé d'érable, de cèdre et de frêne, donnant un sol de terre grise et noire très riche. On voit au nord de cette partie du chemin une grande cédrière qui s'étend jusqu'à la rivière Bleue. La terre est bonne, mais exigera de grands travaux pour être

égouttée, car le terrain étant très plan, le printemps la rivière Bleue couvre une distance de dix arpents au moins, au sud. Le dix-huitième mille traverse un terrain accidenté, boisé en bois mêlé et la terre est bonne. La partie nord-est du dix-neuvième mille est médiocre et sera difficile à cultiver.

Les instructions enjoignant de terminer le chemin au confluent de la rivière Bleue avec la rivière Saint-François, j'ai été empêché de le faire par la crainte que l'eau qui recouvre les bords, à une distance variant entre deux et quinze arpents, le printemps, ne rende la construction et l'entretien du chemin coûteux.

Sans retarder le tracé du chemin Cabano, j'ai exploré le terrain dans la moitié à peu près des cantons Packington et Robinson, pour y tracer plus tard un chemin de colonisation. Partant du dix-septième mille, ce tracé se prolonge jusqu'à environ sept milles au sud et traverse un terrain plan et bien boisé en érable. Le sol est formé de terre grise et jaune graveleuse. Il serait à propos de localiser une route à cet endroit et d'y faire des divisions de lots, lequels ne manqueraient pas d'être pris aussitôt le tracé fait.

Le chemin Cabano traverse donc une des plus belles parties du pays qu'on puisse voir. L'absence de rochers et de roches, même à la surface, se fait remarquer. A part des deux montagnes du Cabano, on ne voit pas de côtes assez fortes pour être un obstacle à la culture. Partout l'érable domine, entremêlé de cèdre et de frêne. De magnifiques rivières et de nombreux ruisseaux arrosent le territoire, égayant le paysage et contribuant à sa richesse. Sur la rivière Cabano se trouve un puissant pouvoir d'eau. Les branches de la rivière Baker, au sud du chemin Cabano, donnent aussi de fortes chutes et d'excellents pouvoirs d'eau. Enfin, dans aucune partie du pays, je ne crains pas de l'affirmer, le défrichement ne se fera avec aussi peu de frais et ne donnera de plus grands revenus au colon, que dans tout ce territoire qui se trouve au sud du chemin Taché, compris entre le lac Témiscouata, la frontière du Nouveau-Brunswick et la rivière Saint-François.

Les terres qui bordent le chemin du lac Témiscouata, n'étant pas généralement supérieures, peuvent peut-être effrayer le colon quant à la nature des terres de l'intérieur ; mais, pour se détromper, il n'a qu'à prendre une des branches de la rivière Bleue et la suivre jusqu'à la rivière

St-François. Il trouvera les terres si également bonnes, qu'il ne craindra pas de s'y fixer, avec l'assurance que la qualité du sol ne manquera pas d'attirer l'attention de ses compatriotes comme elle attire celle du gouvernement. A part l'exploration du chemin qui devra servir de débouché aux colons des cantons Robinson et Packington, j'en ai fait plusieurs autres des deux côtés du chemin : elles sont toutes satisfaisantes, tant sous le rapport de la qualité du sol que pour les grandes facilités pour la culture, que la colonisation pourra y rencontrer.

(*A. F. Tétu*, 27 janvier 1864)

CHEMIN CABANO ET POHENEGAMACK

Le premier mille va en montant sur une distance de vingt-quatre chaînes, sous un angle de huit à quinze degrés. Sur le deuxième mille, à une chaîne et vingt-cinq mailles, il se rencontre une autre montée de deux chaînes, dont l'angle est de 25°. A vingt-trois chaînes, il y a une autre montée de trois chaînes, sous un angle de 15°. Jusque là le bois est mêlé et se compose généralement de sapin, épinette, merisier, cèdre et de quelques érables. A trente chaînes, il y a une descente de dix chaînes. Dans cette dernière partie, il y a un beau bois franc qui court de l'est à l'ouest. Le reste de ce mille est plan et la terre généralement grise.

Ne pouvant continuer plus loin sur cette même course, à cause d'une grosse montagne qui se trouve sur la fin du troisième mille, je dirigeai ma course nord 45° est astronomique sur une distance de trente-sept chaînes, puis étant alors assez à l'est pour pouvoir éviter cette montagne, je repris une course sud 55° 50' est astronomique, que je prolongeai jusqu'à la limite entre les cantons Pohenegamook et Estcourt, distance de quatre-vingt-quatre chaînes. Dans cette partie, le terrain est assez plan et propre à la culture. Les bois les plus communs sont le merisier, le cèdre et le sapin. La terre est généralement grise. Ici je repris une course vrai sud-est sur une distance de quatre-vingts chaînes et soixante-deux mailles, rencontrant toujours du bon terrain. Subséquemment encore, je changeai de course plusieurs fois pour éviter de passer trop près d'un gros ruisseau, dont les bords sont

trop plats pour faire un pont. La première fois, je courus nord 5° 10' ouest, une longueur de huit chaînes et cinquante-deux mailles ; la seconde fois, sud 59° 50' est, une distance de dix chaînes. Au commencement de cette dernière course, je trouvai le gros ruisseau appelé le Niger-Brook. Il est guéable. Sa course est de 30° ouest et sa largeur est de quarante mailles. A l'extrémité de cette course, je fus encore obligé de changer de direction pour éviter une cédrière. Je me dirigeai nord 76° 40' est, sur une distance de vingt chaînes et quarante-cinq mailles. Sur ce dernier mille, la terre est assez bonne. Les bois les plus communs sont l'épinette, le sapin et le cèdre. De là je traçai sud 55° 5' est, une longueur de trente-huit chaînes et trente-huit mailles, rencontrant un terrain plan et bien boisé en bois francs, tels qu'érable et merisier. La terre est grise. Je traçai ensuite sud 74° 20' est, une longueur de quatre-vingt-onze chaînes et soixante-deux mailles, rencontrant partout un sol riche, assez plan et couvert d'érablières. Sur la fin de cette course, il y a une belle cédrière, facile à égoutter. Elle s'étend en pente vers le sud-est, sa longueur est de quarante chaînes. La terre est de première qualité en cette partie.

Après la dernière course dont je viens de parler, je continuai sud 79°50' est, une distance de dix-neuf chaînes, complétant ainsi le sixième mille. Puis je commençai le septième mille, par la course sud 11°5' est, une distance de cinquante-deux chaînes et cinquante-quatre mailles. Tout d'abord, il y a une montée de six chaînes, sous un angle de 12° à 15°. Le reste est plan et le sol, d'une qualité supérieure, est boisé en hêtre, érable et merisier. Une montée graduelle de vingt-quatre chaînes commence le huitième mille, sous un angle de 4° à 5° puis vient ensuite une descente de quatorze chaînes, sous un angle semblable. Ce mille, comme le précédent, est bien boisé en érable, merisier et cèdre. Il y a dans ces bois francs de magnifiques érablières, un peu plus à l'est.

A cet endroit de mon tracé, ne rencontrant plus d'obstacles qui m'empêchaient de diriger ma course vrai sud-est, je le fis une distance de cinq milles et trente-six chaînes, jusqu'à neuf chaînes sur le quatorzième mille. Les neuvième, dixième et onzième milles sont très plans; le douzième commence par une descente de dix chaînes ; le reste du mille est assez plan. Le treizième mille est onduleux. En général, sur les cinq derniers milles, le bois se compose d'épinette, de cèdre, de sapin et de merisier. Le sol est propre à la culture. Les arbres sont très gros et très longs, ce qui annonce une grande force de végétation.

et d'après les informations que j'ai prises des personnes qui font chantier dans cet endroit depuis nombre d'années, la terre n'est point du tout rocheuse.

Sur les quatorzième et quinzième milles, il m'a fallu prendre plusieurs courses pour éviter les chenaux de la rivière Bleue et choisir le le terrain le plus élevé. A soixante-cinq chaînes, sur le quinzième mille, j'ai trouvé un endroit propice pour faire un pont sur cette rivière. Sa largeur est d'une chaîne, la profondeur de l'eau est de deux pieds, les accores sont de dix-huit à vingt-quatre pieds.

A cinq chaînes et vingt-trois mailles, sur le quinzième mille, j'ai rencontré la ligne du chemin Cabano, nouvellement tracé par M. A. Têtu, et à vingt-trois chaînes et cinquante-six mailles, j'ai arrêté mon chemin au portage, à quatorze chaînes de la rivière Saint-François, endroit indiqué dans mes instructions comme terminus de mon tracé. Dans cette dernière partie, le terrain est très propre à l'agriculture. La terre est exempte de roches. L'orme et le peuplier abondent sur les bords de la rivière Bleue.

En résumé, je crois fermement avoir judicieusement rempli le premier but que je me suis imposé en commençant ce tracé, savoir : de lui donner une direction qui pût lui faire traverser les terres les plus propres à la culture. Il suffit de lire attentivement mon rapport pour s'en convaincre. Quant à mon second but, qui était de rendre ces terres les plus accessibles aux pionniers de la colonisation, je crois l'avoir également atteint, car si j'ai mentionné dans le cours de mon rapport plusieurs montées, dont quelques-unes assez longues, il est bon de remarquer qu'elles sont fort peu escarpées, comme l'indique dans mon rapport la faiblesse de leurs angles d'inclinaison.

(*E. Casgrain*, 18 avril 1864)

RÉGION DE LA RIVIÈRE NOIRE

Conformément aux instructions de l'honorable Commissaire des Terres de la Couronne, en date du vingt-deux décembre 1871, m'enjoignant de faire une exploration des terrains comprenant les sources de la petite rivière Noire, dans les cantons Chabot et Painchaud, et aussi de constater la valeur du sol de ces deux cantons, je me transportai, le premier de mars courant, entre le septième et le huitième rang du can-

ton Pohenegamook, par la route de St-Alexandre, à l'ouest du lac Pohenegamook. Nous avons exploré six milles sur un chemin de chantier qui gagnait sud-sud-ouest et nous avons campé sur le *Wild Cat Brook*, au quarantième lot du canton Chabot, sur le dixième rang. Cette ligne d'exploration est représentée sur le plan ci-joint par une ligne rouge. Jusque là cette ligne traverse un terrain magnifique, bien boisé et exempt de roches. Le pin a été enlevé ; il ne reste plus que quelques épinettes blanches éparses ; le cèdre abonde et il est d'une très bonne qualité.

En continuant cette exploration au delà des six milles, nous avons gagné la petite rivière Noire, qui passe sur le dix-huitième lot du neuvième rang du canton Chabot. Cette rivière passe dans un ravin très profond et ressemble plutôt à un ruisseau qu'à une rivière. Avant de descendre dans cette cavée, où se trouve la rivière, nous apercevons quelques têtes de pins et épinettes. Le cèdre est très gros et en grande abondance sur tout ce parcours, et en quelques endroits, il y a des bois francs mêlés. En laissant la rivière Noire, nous côtoyons la montagne, qui est aussi très bien boisée, en faisant le sud-est. Du sommet de cette montagne, la vue s'étend très loin dans la direction du sud-est et nord-est et on aperçoit quelques pins et épinettes de bonne qualité. Nous poursuivons ensuite notre route sur une distance de deux milles, vers le sud-ouest, sur un terrain assez plan, rencontrant quelques bois franc, sur un sol assez avantageux et de bonne qualité. Nous sortons de ce canton pour entrer dans le canton Painchaud, qui est très montagneux et défavorable à la colonisation, à cause de ses ravins multipliés. Nous continuons notre route vers l'ouest environ trois milles et là nous trouvons une montagne très élevée, qui nous permet d'apercevoir à une grande distance la partie sud-est et sud-ouest du dit canton. Nous n'avons pu voir que quelques épinettes dispersées sur le versant des montagnes. Nous descendons ensuite dans un ravin, où nous trouvons un chemin de portage fait par les américains, se dirigeant vers le nord-ouest et nous l'avons suivi jusqu'au tracé du chemin Taché, entre le sixième et le septième rang du dit canton et ce chemin continue par le tracé du chemin Taché jusqu'au chemin du gouvernement, à Saint-Denis, par lequel nous sommes sortis le treize mars courant.

Conclusion—Dans la partie explorée du canton Chabot, le sol est de bonne qualité et favorable à la colonisation, boisé abondamment. Quant au canton Painchaud, il nous paraît impropre à la colonisation, au moins dans sa plus grande partie, pour les raisons déjà exprimées et à cause du sol pierreux. Pour ce qui regarde le bois de commerce, il peut en être fait sur la rivière Noire.

(*E. Casgrain*, 23 mars 1872)

PÊCHE ET CHASSE

RIVIÈRES A SAUMON ET A TRUITE

En amont ou à l'ouest de Québec, la rivière *Jacques-Cartier* est la seule qui soit encore un peu fréquentée par le saumon, dans la partie inférieure de son cours, et comme elle appartient, dans cette partie, à des particuliers, on peut dire que les rivières à saumon et à truite que les pêcheurs à la ligne peuvent louer, en tout ou en partie, du gouvernement de la province de Québec, se trouvent en aval ou à l'est de Québec, des deux côtés du Saint-Laurent, ainsi que dans la Gaspésie et la baie des Chaleurs.

"En haut de Québec, dit Rowand, *Emigrant and Sportsman in Canada*, Londres, 1876, le saumon a été détruit dans la plupart des rivières ; mais des milliers de rivières à truite et des centaines de rivières à saumon débouchent dans le golfe et le fleuve Saint-Laurent et je crois pouvoir affirmer, sans crainte d'être contredit, qu'au Canada la pêche à la ligne est la plus belle qu'on puisse trouver dans tout le monde. Sur les deux rives du Saint-Laurent, il n'y a pas un mille où le littoral ne soit coupé par une rivière ou un ruisseau. Des milliers et des milliers de lacs, qui contiennent tous de la truite, sont cachés dans la forêt ; dans le plus grand nombre de ces lacs, il est probable qu'on n'a jamais jeté une ligne à mouche. La pêche à la truite dans des centaines, je pourrais dire des milliers de rivières et de lacs charmants, est libre à tout le monde et avec une meilleure réglementation, la pêche au saumon serait à la portée de tous les pêcheurs canadiens et même de tous les étrangers qui visitent le pays et cela à cent fois meilleur marché que ne coûte la pêche au saumon en Irlande ou en Ecosse. Et quelle pêche ! Pas en ramant d'un bord à l'autre d'une rivière en eau morte, en laissant traîner les lignes derrière l'embarcation, mais en les jetant dans de magnifiques rapides où l'eau claire comme le crystal jaillit en écume sur un banc de roc, puis s'arrête dans un remou que couvrent les bulles d'écume, pour s'engouffrer après dans une gorge étroite et s'arrêter de nouveau dans des fosses, où il y a une diversité infinie de bonnes places de pêche et le spectacle

des charmes innombrables que présentent les forêts et les montagnes, les rochers et la rivière. Les bords des rivières sont beaux partout ; en certains endroits, ils sont couverts par la forêt et s'élèvent en pente douce à partir du bord de l'eau ; en d'autres, ils forment des terrasses rocheuses, de plusieurs centaines de pieds de hauteur, qui surgissent d'une manière abrupte. Quelques-unes des rivières de la Nouvelle-Ecosse ressemblent par la couleur de leurs eaux à celles d'Ecosse ; mais les eaux de la grande majorité des rivières canadiennes (de la province de Québec), presque toutes celles qui se jettent dans le Saint-Laurent, sont brillantes et claires. Il n'y a que très peu de terrains en culture, pas d'égoûts et très peu de marécages qui décolorent les eaux de ces rivières. Leurs sources se trouvent dans la forêt vierge ou dans les collines dénudées et rocheuses du Labrador et de la Gaspésie. Assis sur la berge élevée de ces rivières, quand le soleil est haut, on peut voir tous les cailloux qui en couvrent le fond et compter les truites et les saumons. Durant le temps de la pêche, il y a très peu de ces jours de temps nuageux et sombre dont sont gratifiés les pêcheurs en Europe. Durant l'été, au Canada, le soleil brille neuf jours sur dix ou dix-neuf sur vingt. Heureusement que les berges de la plupart des rivières du Canada sont hautes et à pic, ce qui fait que l'eau est ombragée jusqu'à neuf ou dix heures de la matinée et depuis quatre heures de l'après-midi."

Cette description des rivières à truite et à saumon de la province de Québec, écrite par un pêcheur d'expérience et racontant ce qu'il a vu personnellement, n'est ni fardée ni exagérée ainsi que le savent tous ceux qui ont visité ces rivières.

RIVE NORD, EN AVAL DE QUÉBEC

La *Montmorency* est la première rivière d'une certaine importance, au point de vue de la pêche, qui se jette dans le Saint-Laurent en aval de Québec, dont les fameuses chutes ne sont éloignées que d'environ six milles. A raison de cette chute, plus haute que celles de Niagara, le saumon ne peut pas remonter la rivière ; mais celle-ci, dans la partie inférieure de son cours, est encore une rivière à truite en renom, —on y prend de gros poissons—bien qu'à raison de sa proximité de Québec, elle soit excessivement pêchée. Cette truite se distingue par son agilité, sa force et sa beauté. Dans les premiers 15 ou 20 milles à partir de son embouchure, cette rivière traverse une région habitée et cette partie est naturellement la plus pêchée ; mais plus haut, sur une distance d'une quarantaine de milles, son cours, rapide jusqu'à sa source, dans

le lac des Neiges, est renommé par son immense truite grise, ou *touradi*, sa truite mouchetée et le caribou, qui s'y trouve en grand nombre. Cette partie de la rivière se trouve dans la forêt et elle est à louer. On peut s'y rendre par Laval, en canot ou par le chemin de colonisation, en passant par Stoneham et Tewkesbury.

La rivière *Sainte-Anne du Nord* se jette dans le Saint-Laurent à environ dix-huit milles plus bas que la Montmorency, entre les paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Joachim. Elle était autrefois renommée comme rivière à saumon ; mais elle a perdu cette réputation par les pratiques funestes qui en ont chassé ce poisson. On tente actuellement de la repeupler. Au-dessus des chutes, qui sont à deux ou trois milles de son embouchure et très pittoresques, cette rivière est bonne pour la pêche à la truite. On s'y rend en voiture, par *steamboat* ou en chemin de fer.

La rivière du *Gouffre*, qui vient ensuite, débouche dans la baie Saint-Paul, une quarantaine de milles plus bas que Québec. C'était jadis une excellente rivière à saumon ; mais elle a été ruinée. Le paysage est pittoresque au delà de tout ce qu'on pourrait en dire. Le cours de la rivière est sinueux et très accidenté par des rapides, qu'il est difficile de monter. Cette rivière reçoit les eaux d'un grand nombre de lacs, qui fourmillent de truite et sont à louer.

La rivière *Malbaie* entre dans le Saint-Laurent près de la place d'eau favorite du même nom, à 90 milles de Québec, et elle est remarquable par la beauté de ses paysages. Autrefois, les habitants l'appelaient la rivière *Saumonée*, à cause de l'immense quantité de saumon qui se prenait dans la baie et dans la rivière. Dans son ouvrage sur les *Pêcheries de saumon du Saint-Laurent*, feu R. Nettle, surintendant des pêcheries du Bas-Canada, parle de cette rivière dans les termes suivants :—" John Nairn, seigneur de la Malbaie, m'a informé qu'il a vu prendre dans les rets jusqu'à 200 et 300 poissons dans une seule marée et que lui-même il en avait pris une cinquantaine à la mouche, en trois ou quatre jours de pêche." Depuis le temps dont parle Nettle, la réputation de la rivière Malbaie pour la pêche au saumon est considérablement tombée ; mais il s'y fait encore parfois de belles pêches et le saumon est ordinairement gros. Le cours supérieur de cette rivière, la seule partie qui appartienne au gouvernement et qui puisse être

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

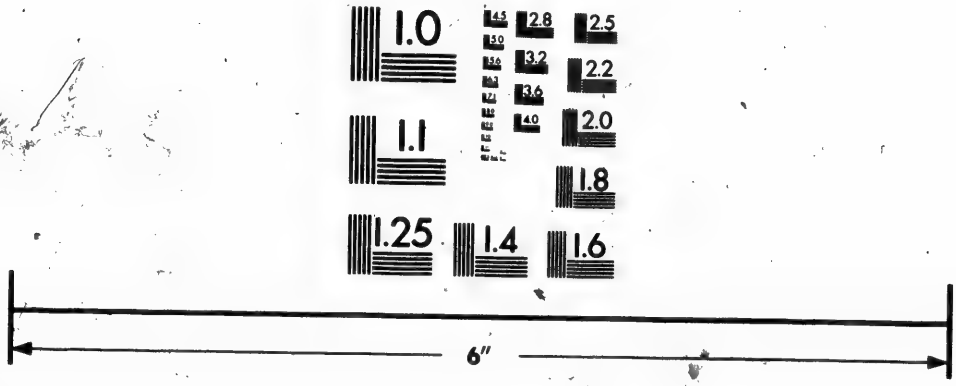

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
2.5
3.2
2.2
2.0
1.8
1.6
1.1
1.0

donnée à bail, est actuellement louée $50 par année. La partie inférieure, qui traverse la seigneurie, n'est guère fréquentée par le saumon, mais est encore renommée pour l'abondance et la grosseur de la truite qui s'y prend. Le rapport du gardien Boily, pour 1882, est comme suit : " Truite en abondance et grosse."

Les petites rivières au *Canard* et *Noire* se jettent dans le Saint-Laurent entre la Malbaie et le Saguenay. Elles ont peu d'importance au point de vue de la pêche, bien qu'on y prenne du saumon.

Le *Saguenay*, le grand, le principal affluent du Saint-Laurent, si renommé pour la sublimité et le pittoresque de ses paysages, tout en étant une des plus grandes rivières à saumon de l'univers, n'a pas d'importance pour la pêche à la ligne, excepté pour la pêche à la truite de mer, vu que le saumon ne prend pas la mouche dans ces eaux noires et profondes. Mais il n'a guère d'égal comme habitat pour ce poisson. Il serait possible de conserver dans ses nombreux tributaires assez de frai pour le remplir de myriades de saumons. A partir du lac Saint-Jean, le Saguenay reçoit les eaux de plus de trente affluents considérables, dans la plupart desquels on prenait autrefois du saumon. Mais les causes qui ont amené la destruction de ce poisson ailleurs se sont pareillement fait sentir ici, ce qui n'empêche pas qu'il y a encore plusieurs affluents du Saguenay, de belles rivières, où le saumon se rend pour frayer et qui fournissent encore une splendide pêche. Voici les plus remarquables, qu'on peut atteindre de Québec par *steamer*, quatre fois par semaine.

Le *Petit Saguenay*, belle rivière à saumon, entre dans la grande rivière du côté nord-ouest, pas loin de son embouchure. Cette rivière est louée $945 par année, en vertu d'un bail qui expire en 1890. Elle a été visitée en 1885 par M. D. C. Mackedie, l'inspecteur officiel du commissariat des terres, qui a fait le rapport suivant : " Le *Petit Saguenay* coule à travers les cantons Sagard et Dumas et va se jeter dans la rivière Saguenay à environ vingt milles au-dessus de son embouchure. Les deux rives appartiennent à la Couronne et n'ont pas même encore été arpentées, si ce n'est une langue de terre, d'environ un demi-mille de longueur, sur la rive gauche, près de son embouchure. Deux colons, les nommés Tremblay et Girard, ont mis en culture quelques acres de terre sur les bords de la rivière, un peu

au-dessus de la propriété Price. A environ quatre milles au-dessus de l'embouchure de la rivière se trouve un cottage de pêcheur, confortable, avec dépendances et ce dans un endroit pittoresque. Quatre milles plus haut existe une chute, ou plutôt, deux chutes, l'une d'environ vingt pieds, inclinée, l'autre perpendiculaire, d'environ cinquante pieds, ce qui, naturellement, retient le saumon dans les premiers huit milles de la rivière, où le locataire trouve pourtant dix à douze places de pêche, à part celles en front des terres concédées. On m'a dit qu'au-dessus des chutes on pouvait prendre, en assez grande quantité, de la truite de ruisseau. Le locataire, qui était sur les lieux lors de ma visite, m'a déclaré qu'il était satisfait du résultat de l'année ; et, comme il fait maintenant garder la rivière avec le plus grand soin, il y a tout lieu de présumer que le nombre de poissons va s'y accroître dans une large proportion."

En 1885, le plus gros saumon pris par le locataire pesait 25 livres et le plus petit, 8½ livres, donnant une moyenne de 17⅛ livres. En 1887, le locataire de la rivière n'y a pas pêché, mais le gardien fait rapport qu'il a vu " un plus grand nombre de saumons que l'année précédente sur les frayères et de la truite en abondance."

La rivière *Saint-Jean* ou de l'Anse Saint-Jean, un autre affluent du côté nord du Saguenay, est bonne pour la pêche au saumon et excellente pour la pêche à la truite. Elle a sa source dans le petit lac Saint-Jean, à dix-huit milles de son embouchure dans l'anse Saint-Jean. Elle reçoit les eaux des rivières du Portage et du Moulin, ainsi que celles des lacs des Ilets, à la Balle, à l'Ours et aux Grenouilles. L'inspecteur Mackedie en parle de la manière suivante, dans son rapport pour 1885 : " La rivière *Saint-Jean* (Saguenay) traverse les cantons Ducreux et Saint-Jean et va se jeter dans la rivière Saguenay à environ vingt-six milles au-dessus de son embouchure. Les terres, sur ses rives, depuis son embouchure jusqu'à une distance de neuf milles en remontant, c'est-à-dire sur tout son parcours dans le canton Saint-Jean, sont arpentées ; la plus grande partie sont occupées et quelques-unes sont patentées. A l'embouchure est érigé un moulin à scie considérable, dont le propriétaire fait amasser le bran de scie sur le rivage, au lieu de le laisser emporter par le courant de la rivière. La majeure partie de la pêche, dans cette rivière, se fait à un endroit tout près du

moulin et dans les limites du terrain patenté comme place demoulin. Il n'y a que trois places de pêche entre cette dernière et la chute, distance de cinq milles. Deux de ces dernières, d'après le plan de la rivière, paraissent se trouver en front des terres appartenant à la Couronne. La chute précitée a environ quinze pieds de hauteur et le saumon, en temps ordinaire, ne peut la franchir ; toutefois, lorsque les eaux sont hautes, il y parvient quelquefois, en s'aidant des bassins naturels qui existent dans le roc. sur un des côtés de la chute. On me dit, cependant, qu'il ne se fait pas de pêche au-dessus de la chute. Le saumon qui fréquente cette rivière atteint une pesanteur variant de douze à vingt-deux livres."

En 1887, le gardien constate dans son rapport qu'il a "vu au moins 150 saumons sur les frayères." Cette rivière est présentement louée au sénateur E. J. Price, le propriétaire du moulin qui se trouve à son embouchure, $150 par année.

La rivière *Eternité*, qui se jette dans le Saguenay du même côté, un peu plus haut et près du fameux cap du même nom, est aussi une rivière à saumon, qui a été sous bail jusqu'à ces dernières années.

La rivière *à Mars*, autre affluent du Saguenay venant du nord-ouest, débouche dans la baie des Ha ! Ha ! En 1885 M. Mackedie a fait sur cette rivière le rapport suivant : "La rivière à Mars, un autre tributaire de la rivière Saguenay, traverse le canton Bagot et va se jeter dans la baie de Ha ! Ha ! Bien que moins considérable que la rivière Saint-Jean, le poisson paraît la fréquenter en plus grande abondance. Les places de pêche sont aussi plus nombreuses ; on m'en a montré à peu près dix-huit en front de terres patentées ou sur le point de l'être. Il en reste cependant vis-à-vis des terres non encore subdivisées, une entre autres en face de laquelle est bâti un superbe cottage de pêcheur, à environ huit milles de la baie ; c'est une des plus belles de la rivière ; et, à l'époque de ma visite, il paraissait y avoir plusieurs centaines de poissons."

Le plus gros saumon pris dans cette rivière par le locataire, le sénateur Price, pesait 24 livres et le plus petit 10, donnant une moyenne de 12½ livres. Cette rivière est loué $250 par année. Il y a à la tête de cette rivière un grand nombre de lacs qui fourmillent de truite, laquelle abonde aussi dans la rivière même.

La rivière *Sainte-Marguerite* (en haut) est un des principaux affluents du Saguenay, dans lequel elle se jette, en venant du nord-est à environ dix-huit milles de Tadoussac. A peu de distance de son embouchure, elle se divise en deux branches désignées sous les noms de bras nord-est et bras nord-ouest, qui sont l'une et l'autre des rivières considérables. Elles prennent leurs eaux dans la région montagneuse qui borde le Saguenay et traversent une contrée remarquable pour l'âpreté et la grandeur de ses paysages. Cette rivière est renommée pour l'abondance et la grosseur du saumon qui remonte dans ses deux branches jusqu'à soixante milles. Dans ses *Pêcheries du Canada*, M. Lemoine en parle dans les termes suivants : "Principal affluent du Saguenay. Truite et saumon en abondance. Pêche à la mouche ou à la seine." Près de l'embouchure du magnifique Saguenay, dit Rowand, que fréquentent trois fois par semaine les magnifiques *steamers* venant de Québec, se trouve une des meilleures rivières du Canada, la Sainte-Marguerite. Elle est affermée au propriétaire de l'hôtel Russell (l'hôtel Saint-Louis) de Québec, par un bail expirant en 1883, à raison de $555 par année. Le locataire a fait construire le long de la rivière des *cottages* qu'il loue aux pêcheurs $50 par semaine jusqu'au 10 août et $35 depuis cette date jusqu'à la fin de la saison de pêche. Le droit de pêche est compris dans le bail, mais il faut en sus payer les canotiers et leur nourriture. Le saumon de cette rivière est en moyenne de 16 livres et il en a été pris jusqu'à 300 dans un été. La pêche à la truite est aussi magnifique." En 1875, M. l'arpenteur Gagnon a constaté que cette rivière regorgeait de truite et de saumon et M. l'inspecteur Markedie en parle dans les termes suivants, dans son rapport de 1885 : "Les branches nord-est et nord-ouest de la rivière Sainte-Marguerite sont deux rivières considérables qui prennent leurs sources dans les territoires non subdivisés du comté de Chicoutimi, se réunissent dans le canton Albert, comté de Saguenay, mêlant leurs eaux sur un parcours d'un mille et demi environ, puis vont se jeter dans la baie Sainte-Marguerite laquelle, à son tour, se décharge dans la rivière Saguenay à environ dix-huit milles au-dessus de son embouchure. La marée se fait sentir à une distance d'environ trois quarts de mille au-dessus de l'entrée de la baie. Quelques-unes des terres bordant la rivière, entre la haute marée et la jonction des deux branches, sont occupées et en état de culture, mais aucune n'a encore été octroyée

par la Couronne, si ce n'est deux lots situés au côté nord-ouest, lesquels furent patentés en 1871, en faveur de l'honorable D. E. Price.

" Le saumon abonde dans la rivière Sainte-Marguerite. Il y a, sur le côté nord-ouest, en front des terres non octroyées de la Couronne, deux bonnes places de pêche.

" La branche nord-ouest traverse les cantons Saint-Germain, Champigny, LaBrosse et Albert. Elle renferme environ trente places de pêche entre les basses et les hautes " Fourches," une distance d'environ vingt-six milles. Quelques-unes de ces places de pêche sont en front des terres octroyées par lettres patentes à feu l'honorable D. E. Price et à M. W. Russell, mais la majeure partie se trouve vis-à-vis des terres non octroyées de la Couronne.

" Cette rivière paraît plus accessible, que toute autre que j'ai visitée, à des changements dans le nombre et la position des endroits de pêche. Plusieurs places de pêche, considérées autrefois comme excellentes, ont été remplies de sable et de gravier traînés par le courant, tandis qu'on en découvre fréquemment de nouvelles et qu'on pourrait en créer d'autres à peu de frais.

" Six cottages confortables ont été bâtis sur différents points de la rivière, sur les terres patentées dont il a été parlé ci-dessus, et offrent aux touristes qui s'y rendent l'immense avantage de n'avoir pas à s'occuper d'apporter avec eux tentes, lits, batterie de cuisine, etc.

" Cette année, le poisson paraît encore y abonder plus que de coutume et la grosseur moyenne de celui qu'on y a pris, durant la dernière saison, n'avait pas été atteinte depuis sept ou huit ans.

" La branche nord-est, quoique beaucoup plus considérable que la précédente, est bien loin d'en avoir l'importance sous le rapport de la pêche qu'on peut y faire. A environ cinq milles des " Fourches," le cours en est obstrué par une chute de plus de quarante pieds de hauteur. Elle ne contient tout au plus qu'une douzaine de places de pêche dont les deux tiers se trouvent en front des terrains patentés. Le présent locataire de la partie appartenant à la Courone va, sans doute, s'efforcer d'y créer des places de pêches artificielles. Il a fait construire une glacière près des " Fourches," et il se propose, je crois, d'y bâtir une résidence l'an prochain.

" Un examen minutieux de la chute précitée me porte à croire qu'il serait facile et peu coûteux d'y faire un passage pour permettre au saumon de la remonter, en creusant, par exemple, des bassins artificiels en certains endroits, etc., etc. Ces améliorations ouvriraient au poisson un domaine nouveau pour y frayer plus à l'aise et feraient de cette branche la rivale, sinon l'égale, de la branche nord-ouest."

Depuis 1883, le bras Nord-Ouest a été affermé au " Sainte-Marguerite Salmon Club, à raison de $310 par année, et le bras Nord-Est à W. M. Brackett, le célèbre artiste américain, pour $120 par année. Le plus gros saumon pris dans le bras Nord-Ouest en 1888 pesait 28 livres et dans le bras Nord-Est, 20 livres, les plus petits pesant respectivement 10 et 12 livres. En 1885, il a été pris un saumon de 33 livres dans le bras Nord-Ouest et un de 27 livres dans celui du Nord-Est.

Les rivières plus bas indiquées sont accessibles par goélettes, yacht ou le steamer qui fait bi-mensuellement le service de la côte.

La petite et la grande rivières Bergeronnes qui coulent parallèlement et à peu de distance l'une de l'autre, sont les premières rivières d'une certaine importance sur la rive nord, en aval du Saguenay. Toutes deux sont de bonnes rivières à truite et la grande est aussi fréquentée par le saumon.

La grande rivière des *Escoumains* est une des plus considérables et des plus importantes de la rive nord. Autrefois, elle était en grand renom comme rivière à saumon ; mais elle a perdu, ou à peu près, cette réputation, ce qui n'empêche pas que la truite abonde dans la partie supérieure de son cours. Elle débouche dans le Saint-Laurent à environ vingt-trois milles plus bas que Tadoussac. Ses eaux sont froides et claires, son cours rapide et rempli de cascades et de fosses profondes.

Le *Saut-au-Cochon* est une belle rivière à truite ; mais la haute chute qui se trouve près de son embouchure la rend inaccessible au saumon. Le *Saut-au-Mouton*, un peu plus bas, est une rivière semblable à la précédente.

La *Portneuf*, qui est une rivière considérable, fournit une bonne pêche. On dit que c'est une des rivières où la pêche à la mouche est le plus agréable. Jusqu'à ses premières chutes, elle fourmille de truite et l'on rapporte que le saumon monte plusieurs milles au delà de ces chutes.

La rivière *Laval* est une belle rivière à saumon. Elle a son embouchure dans le Saint-Laurent à soixante milles plus bas que Tadoussac et elle est affermée à Sir R. W. Cameron, à raison de $75 par année. Elle a été explorée en 1858 par le surintendant Nettle, qui l'a trouvée remplie de truite et de saumon de belle qualité et tous gros. Il ajoute que " le produit de la pêche à la seine, à l'embouchure de la rivière, était en moyenne de 800 à 900 saumons, des plus gros, pesant en moyenne vingt livres, mais atteignant jusqu'à 65 livres. La pêche à la truite de mer est presque incroyable, dit-il dans son rapport, et ce poisson est de qualité supérieure. Les chutes sont à environ 27 milles de l'embouchure de cette rivière." Son cours est sauvage et pittoresque, formé de jolis rapides alternant avec des fosses profondes et étroites.

La *Colombier* est une petite rivière, mais qui promet, pour la pêche au saumon. Elle débouche dans le Saint-Laurent près du cap Colombier. En 1884, M. Mackedie a fait sur cette rivière le rapport suivant : " Le 21, je partais dans mon canot pour visiter la rivière Colombier que l'on avait rapportée au département comme riche en poissons. Mais les eaux étaient basses et charroyaient beaucoup de bois, de sorte que je ne pus avancer, mon canot se trouvant trop grand. Toutefois, je n'y vis aucune indice de la présence du saumon et ne remarquai que quelques truites saumonées. Mais je constatai que, dans les limites du premier mille à partir de l'embouchure, il existait deux ou trois places de pêche où je crois le saumon assez en abondance pour retenir, au commencement de la saison, quelques pêcheurs à la ligne. Je suis d'opinion qu'un examen de cette rivière, en juin ou juillet, établirait qu'elle peut être affermée avec avantage."

M. Lemoine représente cette rivière comme bonne pour la pêche au saumon.

La rivière *Blanche*, qui se trouve dans le voisinage de la précédente, est petite, belle, mais sans importance pour la pêche au saumon, contrairement à ce qu'en dit M. Lemoine dans ses *Pêcheries du Canada*. Elle est excellente comme rivière à truite.

La rivière au *Pluvier*, qui se trouve aussi dans le voisinage, ne diffère guère de la précédente.

Après le Saguenay, la *Betsiamites* ou Bersimis, est une des plus grandes et des plus importantes rivières de la rive nord du Saint-Laurent. Ses eaux sont abondantes et profondes ; elle égoutte une grande étendue de terrain encore couvert de forêts, excepté dans le voisinage de son embouchure, qui est le rendez-vous des sauvages de la côte ainsi que le site d'une mission et d'un poste de traite important. Elle se jette dans le Saint-Laurent à 70 milles de Tadoussac et à 200 de Québec. Elle a ses sources dans la ligne de partage des eaux entre la province de Québec et l'ancien territoire de la baie d'Hudson. Son cours, qui mesure environ 260 milles de longueur, est grossi par les eaux d'un grand nombre d'affluents, qui sont de véritables rivières, ainsi que celles de plusieurs lacs d'une étendue considérable, entres autres le lac Pipmuakan, de 30 milles de longueur, et le lac Natuakiminu, long de 13 milles, qui sont remplis de truite mouchetée, de touradi, de brochet, de poisson blanc, etc. La rivière même renferme beaucoup de poisson, mais au dire de l'arpenteur E. Casgrain (page 643) le saumon ne monte pas au delà des chutes, à une quarantaine de milles du Saint-Laurent. Lemoine, dans ses *Pêcheries du Canada*, représente la Bersimis comme " une vaste rivière, au paysage charmant et aux nombreux affluents, remplis de grosse truite, mais qui ne prend la mouche que dans les affluents." En 1858, feu M. R. Nettle, surintendant des pêcheries, a fait sur cette rivière le rapport suivant :

" La Bersimis ne cède en grandeur qu'au Saguenay et elle est après celui-ci la plus grande rivière de la côte nord. Elle est fréquentée en abondance par le plus gros saumon. Il n'y a pas de filets tendus dans cette rivière et l'une des raisons qui m'ont induit à la remonter était de voir s'il est possible d'y faire la pêche au filet. Le Saguenay est barré par des rets à plusieurs endroits et il me paraissait étrange qu'on ne pût pas en tendre dans la Bersimis. J'arrivai aux chutes le 14 août au matin. Ces chutes ont trente pieds de hauteur et l'eau tombe dans une baie d'environ un mille de circonférence, au milieu de laquelle il y a plusieurs îles. Je fus surpris d'y voir une centaine de loups-marins, plongeant à la recherche de leur proie. Le loup-marin est le plus grand ennemi du saumon, et quiconque prendra à bail cette rivière ou toute autre rivière fréquentée par cet amphibie fera bien de le détruire. Le saumon ne peut pas remonter plus haut que les chutes. Tout le poisson qui fréquente les eaux de la Bersimis doit se trouver dans la rivière et ses affluents. Après avoir pris tous les renseignements possible, nous commençâmes à descendre la rivière, puis atteignîmes la Nipewicawcacounanan et notre guide nous apprenant

que le saumon monte dans ce tributaire pour frayer, nous le remontâmes une certaine distance. Il serait impossible de trouver une rivière mieux adaptée comme frayère à saumon : il n'y a partout que de belles fosses et des hauts fonds de gravier. Ce doit être réellement la frayère de la Bersimis et l'on devrait réserver cet affluent à cette fin."

Lemoine parle dans les termes suivants de cette rivière : "Tributaire de la Bersimis ; cours d'eau enchanteur, avec ses cascades ; un paradis terrestre pour le pêcheur à la ligne." Un autre écrivain, dit " qu'à l'exception de la rivière Moisie, c'est la Bersimis, rivière charmante, qui renferme le plus gros saumon."

Les rivières *Missiquinak*, *Papinachois*, aux *Outardes* et *Saint-Pancras* ainsi que d'autres, qui ont leurs embouchures un peu plus bas, n'offrent pas de frayères au saumon, qui ne peut pas remonter les grandes chutes qui se trouvent à peu de distance de leurs estuaires ; mais il y a dans ces derniers de la truite de mer en abondance et plus haut que les chutes, de la truite de rivière.

La *Manicouagan*, qui vient ensuite par ordre d'importance, est une des grandes rivières de la côte du nord ; mais elle n'est pas, dans le vrai sens de cette expression, une rivière à saumon, vu que celui-ci est arrêté par la chute de 200 pieds qui se trouve à l'embouchure de la rivière. Cependant, à soixante milles de la mer, les rivières Godbout et Manicouagan communiquent par un lac de neuf milles de pourtour et le saumon que l'on trouve dans la rivière Manicouagan s'y rend par ce lac.

La *Mistassini*—35 à 40 milles plus bas, n'est pas une grande rivière et n'est guère fréquentée par le saumon ; mais celui qu'on y prend est beau et les places de pêches sont nettes et nombreuses.

Les rivières *Becsie* et *Sheldrake* aboutissent à la mer un peu plus bas que la précédente et sont semblables.

Vient ensuite, quinze milles plus bas et à 250 milles de Québec, la *Godbout*, une des plus fameuses rivières de la côte. Elle n'est pas affermée, quoiqu'elle soit encore en grande réputation pour l'abondance et l'excellence de son poisson ainsi que pour la belle pêche qu'elle procure. D'après le rapport du surintendant Nettle, en 1858, les gens de la compagnie de la baie d'Hudson ont pris dans cette rivière 1,250 saumons et d'autres personnes environ 600, sans compter les 2,000 pris au filet dans l'estuaire. En 1881, il fut pris à la mouche 164 saumons

pesant collectivement 2,377 livres, avec 30 livres pour poids maximum et 14¼ pour moyenne. Rowand dit "qu'il se prend de grandes quantités de saumons dans cette rivière, parfois jusqu'à 500 dans un mois, mais que le poisson est petit, pesant en général 12 livres, et que le saumon remonte la rivière jusqu'à 80 milles."

Vient ensuite la petite *Trinité*, qui est une bonne rivière à truite et à saumon. Dans son rapport pour 1887, le gardien constate qu'il est monté cette année dans la rivière plus de saumon et de truite que l'année précédente. Le locataire, M. Machin, sous-trésorier de la province, qui paie un loyer annuel de $20 au gouvernement, n'a pas pêché lui-même ; mais ses amis ont pris 4 saumons et 5 douzaines de truites. Le poids du saumon varie de 8 à 20 livres et celui de la truite atteint jusqu'à 6 livres. Il y a de la truite saumonée et de la truite de mer.

La *Trinité*, à 278 milles de Québec, est une rivière rapide. où fourmillent le saumon et la truite. Autrefois, elle a été considérablement affectée par la pêche au filet, à son embouchure, et dans son cours supérieur, par une pêche illicite et excessive ; mais elle se repeuple rapidement. M. Whitcher, qui l'a examinée en 1858, constate dans son rapport que cette rivière est admirablement adaptée au saumon, et il ajoute : "La truite de mer qui fréquente cette rivière est grosse, a la chair ferme et d'un goût exquis. Je n'ai jamais mangé de poisson plus agréable au goût et plus nutritif." En 1885, M. Mackedie a fait une autre visite de cette rivière et en parle dans les termes suivants :

"La rivière Trinité m'a paru plus considérable qu'aucune des branches de la rivière Marguerite (Saguenay). Si l'on en croit les rapports faits au département, le saumon y abonde ainsi que la truite saumonée et tous deux sont d'une grosseur satisfaisante. Toutes les terres arrosées par cette rivière appartiennent encore à la Couronne ; on peut s'y rendre en *yacht* de Tadoussac, ou en *steamboat* de Québec. Pour ces raisons, je suis d'avis que si l'on y exerce une surveillance sérieuse et que l'on n'abuse pas de la pêche durant les quatre années à venir, elle pourra, lors de la prochaine enchère, se louer beaucoup plus cher qu'elle ne l'est aujourd'hui."

Actuellement, elle est affermée pour $105 par année à M. Gilmour qui, dans une courte excursion de pêche en 1888, y a pris 51 saumons, pesant collectivement 607, faisant une moyenne de 13 livres, le plus gros pesant 16 livres et le plus petit 9½. Le rapport du gardien pour la même année est comme suit : "Saumon aussi abondant que l'année

dernière, plus gros, mais ne prend pas aussi bien la mouche, ce qui fait que la pêche a été moins abondante cette année. Je crois que cela est dû à ce que l'eau a été basse. Des quantités de jeunes saumons ont monté dans la rivière."

Cette rivière est aussi fréquentée par la truite de mer et saumonée, cette dernière en grande abondance et plus grosse qu'à l'ordinaire.

La rivière *Pentecôte*, distante de 300 milles de Québec, est aussi fréquentée par le saumon et la truite de mer. Son cours est volumineux, rapide et procure une excellente pêche, surtout pour la truite de mer. Les mêmes remarques s'appliquent à la rivière *Calumet* et à la petite rivière *Marguerite*, qui se trouvent dans le voisinage.

La rivière *Sainte-Marguerite* (en bas), qui débouche dans le Saint-Laurent à peu de distance des Sept-Iles, est une rivière considérable, navigable pour les goélettes et les barges jusqu'au pied du premier rapide. Dans son long cours, elle reçoit les eaux d'un grand nombre de lacs et de tributaires. Il y a vingt-cinq fosses à saumon entre les premiers rapides et le Grand-Portage. En sus du saumon, il y a dans cette rivière du touradi, du brochet, du poisson blanc, de l'alose, etc. Voici ce qu'en a dit le surintendant Nettle : " La Sainte-Marguerite est une belle rivière et bien que cette année (1858) il n'y ait été pris que 30 barils de saumon, je suis convaincu qu'elle en produirait beaucoup plus, si la pêche était faite convenablement. La truite est de la plus belle qualité argentée."

La rivière *Moisic*, ou *Mistéshepu*, la " grande rivière " des Montagnais, est l'un des grands affluents du Saint-Laurent, venant du nord, et l'une des plus belles rivières à saumon qu'il y ait dans le monde. Elle est renommée pour la grosseur de son poisson. Dans son rapport pour 1861-62, le commandant Fortin la représente comme l'une des rivières les plus poissonneuses de la côte nord, ajoutant que les gens de la compagnie de la baie d'Hudson y ont fait la pêche depuis que cette compagnie est devenu locataire des Postes du Roi. En 1859, l'estuaire de cette rivière était affermé à M. John Holliday, de Québec, à raison de $1,800 par année et la rivière elle-même, pour la pêche à la ligne, à MM. Williams & Bacon, de Boston, à raison de $400. En 1862, M. Holliday a pris 576 barils de saumon et MM. Williams & Bacon—à la ligne—308 saumons, formant 14½ barils. En 1878, MM. Ogilvie et Turner qui ont fait la pêche à la ligne dans la rivière Moisic ont pris, dans le court espace de deux semaines, 217 saumons, dont le plus gros pesa

37½ livres. En tout, il fut pris durant cet été, à la mouche 279 saumons, pesant collectivement 4,500 livres. En 1881, le locataire de la partie fluviale constate dans son rapport qu'il a pris 24 saumons, pesant en tout 2,967 livres. Le poids moyen a été de 27¾ livres, le plus gros saumon pesant 42 livres et le plus petit 15. La partie supérieure de la rivière Moisie est actuellement affermée à raison de $105 par année.

La rivière à la *Truite*, sept milles plus bas que la Moisic, n'a pas d'importance pour la pêche au saumon, qui ne peut pas remonter les chutes qui se trouvent à l'embouchure de cette rivière ; mais, comme son nom l'indique, elle est fameuse pour la pêche à la truite. Cependant, la pêche s'ouvre un peu tard dans cette rivière.

La *Manitou* tombe dans le Saint-Laurent un peu plus bas que les Sept-Iles. A deux milles de son embouchure, le cours de cette rivière forme une des plus grandes chutes de l'Amérique du Nord. Toute l'eau de la rivière, dont le volume est très considérable, tombe perpendiculairement et en masse solide d'une hauteur de 113 pieds et les collines environnantes, qui sont coupées à pic et en partie couvertes de sapins et d'épinettes, présente un tableau dont la beauté et le pittoresque égalent tout ce qu'il y a dans ce genre de plus beau au Canada. Cette chute ferme la partie supérieure de la rivière au saumon, qui se trouve cependant dans son estuaire ainsi que la grosse truite de mer. Au-dessus de la chute, la grosse truite mouchetée abonde. Cette rivière n'est pas affermée.

La rivière *Saint-Jean* (côte nord) traverse les Laurentides et se jette dans le golfe Saint-Laurent à 70 milles en aval de la rivière Moisic. Dans son rapport pour 1867 le commandant Tétu, de *La Canadienne*, parle ainsi qu'il suit de cette rivière :

" La pêche du saumon, elle aussi, avait rendu de bons produits et depuis nombre d'années la rivière St-Jean n'avait pas fourni une récolte aussi abondante. M. Beaulieu, d'après les ordres du département, était monté fort haut dans la rivière St-Jean, accompagné d'un mineur, et avait été assez heureux pour faire sauter un bloc de pierre de plusieurs tonneaux de pesanteur, qui jusqu'alors avait été un obstacle presqu'insurmontable à la montée du saumon aux frayères de cette belle rivière et où des milliers de poissons avaient, en voulant le franchir, trouvé la mort ; car lorsque les eaux étaient basses, l'on pouvait voir en dessous du bloc, dont j'ai parlé plus haut, une cavité ayant

plusieurs pieds de diamètre et cinq à six pieds de profondeur, invisible lorsque les eaux étaient grosses, et dans laquelle tombait le pauvre saumon qui n'avait pu sauter le bloc qui se trouvait au-dessus, et une fois là, il ne pouvait en sortir et mourait bientôt ou devenait la proie de l'ours qui, dans les eaux basses, s'aventurait jusqu'à cet endroit, appelé la "Chaudière," et dévorait tout le poisson qui s'y trouvait. M. Beaulieu lors de son expédition, a trouvé dans la Chaudière 25 à 30 saumons tous morts et nombre de débris traînés par les ours sur les rochers avoisinants. Grâce à cette amélioration dans le cours de la rivière, le saumon pourra maintenant monter sans crainte, car la mine, en brisant tout un côté de la Chaudière, a fait que dorénavant ce poisson n'y trouvera plus de danger."

Dans son rapport pour 1873, le garde-pêche de la division de Mingan constate que la pêche au filet dans la rivière Saint-Jean a produit 4,020 saumons, pesant 53,214, donnant un poids moyen de 18¼ livres et et qu'il avait été pris à la mouche 147 saumons, pesant collectivement 1,895 livres. Il ajoute : "Quoique les fosses fussent pleines de poisson, l'eau était si basse et si claire que le saumon ne prenait la mouche que les jours de temps sombre."

M. l'arpenteur C. E. Forgues, qui a visité la rivière Saint-Jean en 1885, donne le rapport suivant :

"Mais j'ai lieu de croire, d'après ce que j'ai vu et d'après l'avis d'un homme qui m'accompagnait et qui s'y entend, que cette rivière est très fréquentée par le saumon. Les remous sont indiqués sur le plan que j'ai soumis au bureau. Il n'y a aucun obstacle qui puisse empêcher le saumon de fréquenter cette rivière. Je n'ai pu cependant constater par moi-même la présence du saumon, car la saison était trop avancée ; il était monté au-dessus des chutes. Il y a quelques amateurs qui ont droit de pêcher à la ligne aux chutes. Ils ont pris jusqu'à 27 saumons dans deux jours. Pour en prendre autant à la ligne dans cette espace de temps, il faut qu'il y en ait beaucoup. Je n'ai entendu dire à personne quecette rivière était pillée, comme il arrive en beaucoup d'endroits. M. Chambers, qui est le gardien des chutes, fait une bonne surveillance."

Cette rivière est affermée à raison de $205 par année. En 1888, le locataire y a pris 72 saumons, pesant 1,188½ livres, faisant un poids moyen de 15½ livres. Le plus gros saumon pesait 26 livres.

La *Magpie* est une petite rivière au cours rapide, en grande réputation pour la pêche à la truite et au saumon.

La *Mingan*, environ quatre-vingt-dix milles plus bas que la rivière à la Truite, est aussi l'une des principales rivières de la côte nord. Elle se jette dans le Saint-Laurent après avoir traversé les Laurentides du nord-est au sud-ouest. Elle est navigable pour les canots légers jusqu'au pied du grand rapide, environ neuf milles de son embouchure ; mais plus haut, la navigation est obstruée par des rapides impraticables. Elle est renommée pour l'abondance et la grosseur du saumon qui la fréquente. Le surintendant Nettle la classe au rang des meilleures rivières à saumon du Canada et M. Lemoine dit que la pêche s'y fait avec un égal succès au filet et à la ligne et que les fosses contiennent toujours du très gros saumon. Le commandant Fortin rapporte qu'en 1863 M. McFarlane, en quelques jours de pêche, y a pris 157 saumons et 250 grosses truites. Dans son rapport sur la rivière Mingan, pour 1885, M. l'arpenteur Forgues en parle dans les termes suivants :

" D'après ce que j'ai pu voir, la pêche au saumon est très abondante dans cette rivière. Je ne puis mentionner combien on en a pris cette année, car je crois que ces gens ont intérêt à ne pas dire la vérité. Depuis l'embouchure jusqu'à la première chute, les remous indiqués ne sont pas les meilleurs, mais je dois dire que ceux qui sont au-dessus sont plus qu'excellents. Cela s'explique : le saumon ayant franchi la première chute, cherche nécessairement un endroit où il puisse se reposer. La hauteur des petites chutes n'est que de 4 à 5 pieds, tandis que la première est 46 18 pieds. Vu le nombre des chutes mentionnées, l'on pourrait croire qu'il serait peu avantageux d'aller jusqu'au grand rapide. Les portages sont si faciles et si courts que ce n'est point un obstacle. C'est une des plus belles rivières pour le saumon. Rendu à la saison du frai, le saumon monte le grand rapide et va, d'après les rapports, jusqu'à vingt lieues dans l'intérieur. La loi de pêche est strictement observée comme à Saint-Jean."

La rivière *Manitou*, tributaire important de la rivière Mingan, où elle débouche en bas de la ligne de marée, passe pour être poissonneuse. Les lacs dont elle reçoit les eaux sont aussi renommés pour la beauté et la grosseur de la truite mouchetée qu'ils renferment. Le saumon remonte les chutes sans difficulté, au delà desquelles il y a trente milles d'eau tranquille.

La petite rivière *Romaine*, neuf milles plus bas, a un cours fort accidenté, ce qui n'empêche pas qu'elle est excellente pour la truite et le saumon.

Les rivières *Watsheshoo* (grande), *Corneille*, *Pashasheebo*, *Nabissipi* et *Agwanus* ont leur embouchure dans le golfe entre Mingan et Natasquan. Elles sont toutes plus ou moins bonnes pour la pêche au saumon, principalement la première, la troisième et la dernière.

La *Natasquan*, un des grands tributaires du golfe Saint-Laurent, venant du nord, est avec raison classée parmi les meilleures rivières à saumon. Elle est navigable pour les embarcations d'un faible tirant d'eau jusqu'au pied de la première chute, à douze milles de son embouchure. Les fosses à saumon sont pour le plus grand nombre dans le voisinage des chutes. Le commandant Fortin en parle dans les termes suivants : " Il y avait beaucoup de saumon dans cette rivière cet été (1862)." Puis en 1863 : " On m'apprend que les personnes qui font la pêche à la ligne dans le haut de cette rivière ont fait une pêche splendide." Et en 1865 : " M. Powell, le fermier de la partie fluviale de cette rivière, a été des plus heureux dans sa pêche au saumon à la ligne. On n'avait jamais vu autant de saumon au pied des rapides qu'il y a dans cette rivière. On peut se former une idée de la pêche de M. Powell par le fait qu'avec trois lignes seulement ce monsieur et ses compagnons avaient déjà pris plusieurs centaines de saumons. L'un d'eux, en un seul jour, en a pris 33. Ceci est la preuve la plus concluante de l'abondance du saumon dans cette rivière." Le rapport du même pour 1868 constate que la rivière était pleine de saumon et le rapport pour 1878 établit que dans la Natasquan la pêche a été des plus encourageantes. En 1885, l'arpenteur Forgues constate que la rivière est pleine de saumon et un autre écrivain dit que "la Natasquan est une splendide rivière, fourmillant de saumons pesant de 6 à 40 livres. Il faut camper aux deuxièmes chutes et il serait inutile de changer de place pour mieux faire, car ici l'on peut prendre du saumon *usque ad nauseam*." Rowand affirme que " la Natasquan est peut-être une des meilleures rivières à saumon du Canada. Le seul désavantage, quant à cette rivière et à plusieurs autres de la côte du Labrador, c'est la difficulté de s'y rendre. Les *steamers* du gouvernement font durant l'été deux voyages à cette côte ; mais si le pêcheur manque ces chances, il lui faut descendre en bateau à voiles."

Depuis que cela a été écrit par M. Rowand, il a été établi une ligne qui fait, au moyen d'un *steamer*, le service côtier et de la malle deux fois par mois.

Jusqu'à la fin de l'année dernière, la Natasquan n'était pas affermée et était offerte, pour un bail de cinq ans, à raison de $800 par année. "Le pêcheur est obligé d'emporter ce qu'il faut pour camper ; mais cela n'est pas difficile, vu que durant le temps de la pêche le climat est charmant et le paysage magnifique. Dans cette rivière, la pêche au saumon et à la truite de mer surpasse probablement ce qui peut se faire n'importe où ailleurs. Dans toutes ces rivières, le temps de la pêche est de la mi-juin à la fin de juillet. Il y a, plus bas que la Natasquan, de magnifiques rivières qui n'ont jamais été explorées par les pêcheurs à la ligne, notamment les rivières Kegashka, Washecootai, Mecatina et Saint-Augustin. Ce serait une magnifique expédition que de visiter et explorer ces rivières durant le temps de la pêche."

La *Musquarro* descend des Laurentides et se jette dans le golfe quarante milles plus bas que la Natasquan. Elle est rapide, mais navigable pour les canots sur une distance considérable et excellente pour la pêche, à la mouche du saumon et de la truite. Lemoine la caractérise ainsi : "Rivière rapide, bords à pic. Bonne pour la pêche au filet et à la mouche."

Cette rivière n'est pas sous bail.

La *Kegashka*, quinze milles plus bas que la Musquarro et cinquante-cinq en aval de la Natasquan, est plus visitée que la Musquarro par la truite et le saumon. Dans son rapport pour 1866, le commandant Fortin la représente brièvement comme une belle rivière, mais, ajoute-t-il, il faut remarquer que le saumon y monte plus tard que dans les autres rivières de la côte nord." Lemoine dit que le saumon abonde dans la baie, mais qu'il ne peut pas remonter les rapides. Cette rivière n'est pas affermée.

La *Washecootai* vient des Laurentides et entre dans le golfe cinquante milles plus bas que la Natasquan. Elle est navigable en canot jusqu'au pied du grand rapide qui se trouve à quinze milles de son embouchure ; mais à environ sept milles de la mer, il y a une chute de 47 pieds de hauteur. Dans son rapport pour 1873, le garde-pêche de la division de Natasquan, fait le compte rendu suivant sur cette rivière : "La pêche à la ligne a été faite cette année, pour la première fois, sur la rivière Washecootai par M. John Thomas Molson et trois autres personnes. Ils ont pris en deux jours seize saumons, pesant en moyenne dix livres, et n'ont pêché en même temps qu'avec deux lignes. Il a été pris 51 saumons dans la rivière Natasquan." Dans

son rapport pour 1886, M. l'arpenteur Forgues dit en parlant du saumon de la Washecootai : " Quant à la pêche, je dois dire que cette année le saumon n'a pas beaucoup monté dans la rivière ; mais je suis porté à croire qu'il a remonté les rapides et les chutes avant que les filets fussent tendus. La truite abonde dans les lacs."—Le droit de pêcher dans cette rivière n'est pas affermé.

La rivière *Romaine* ou *Olomanasheebo*, est une des plus grandes de la côte du Labrador, bien que ses eaux soient peu profondes. Elle court du nord au sud sur une distance de plusieurs centaines de milles et forme de belles chutes. A cent milles de son embouchure, il y a un pont naturel et bien plus haut, des chutes magnifiques, qu'on dit aussi belles que celles de Niagara. Elle fourmille de saumon et de truite, tous très gros, et elle est remarquable à cause d'une espèce particulière de truite blanche et argentée, très rare, qui fréquente ses eaux.

La *Coucachoo*, *l'Etamamu* et la *Napateepe*, encore plus bas, sont aussi de magnifiques rivières à saumon et à truite, principalement l'Etamamu.

La *Netagamu*, plus à l'est, est une grande rivière, aux eaux profondes, mais que le saumon ne peut remonter qu'à peu de distance, à cause des chutes qui se trouvent près de son embouchure. C'est une excellente rivière à truite.

La petite rivière *Mecatina*, la *Saint-Augustin* et la *Cockewetpeche*, plus à l'est, sont d'excellentes rivières à truite et à saumon. Voici ce que dit M. John Neilson de la petite rivière Mecatina, dans un rapport d'exploration en date du mois de décembre 1888 :

" A partir du haut de la première chute jusqu'au pied du rapide du Chien, distance de plus de cinquante milles, trois petits brochets, aux flancs plats, ont été tout ce que nous avons pu nous procurer de poisson, dont nous avions grand besoin, malgré les efforts que nous avons faits tous les jours pour en prendre. Mais à ce rapide,—qui forme partie de la série des Sept-Rapides—dans une baie ressemblant à un remou, aussi promptement que nous pouvions les sortir de l'eau, nous avons pêché dix magnifiques truites mesurant de seize à vingt-deux pouces de longueur et respectivement huit, neuf et dix pouces de circonférence. Plus haut, jusqu'à la tête des Sept-Rapides, chaque remou contenait des quantités illimitées de ces belles truites mouchetées ; mais sans y être forcés par la nécessité, nous n'avions pas de temps à perdre pour pêcher par plaisir, tant que nous ne fûmes pas parvenus

au terme de notre exploration, au rapide de la Grosse-Truite, à l'endroit où la rivière franchit la rangée des monts *Wistowano-ni-gan-wajo.* Le 15 août, nous avons pêché une heure dans ce rapide. Tous les remous paraissaient littéralement remplis de truite. Dans un seul de ces remous, un peu plus bas que le point où nous avons terminé notre exploration, nous avons pris quarante-huit truites mesurant de 16½ à 22½ pouces de longueur et dans un autre remou près de notre camp, deux milles plus bas, nous avons pris une douzaine de truites et deux gros maskinongés, dont un avait 32 pouces de longueur.... Mes trois fils, qui me servaient d'assistants dans cet arpentage et qui connaissent à peu près toutes les rivières du Canada, s'accordent avec moi pour constater que la truite de la rivière Mecatina—*salmo fontinalis*—est la plus grosse, la plus belle et la plus délicieuse au goût qui se prenne dans les eaux canadiennes et qu'elle excède même de beaucoup en grosseur la truite de quelques-unes des rivières qu'ils ont exployées dans Terreneuve."

La rivière *Esquimaux* ou *Saint-Paul*, est une des plus éloignées, mais aussi une des plus grandes et des plus belles rivières à saumon de la province. Lemoine constate dans ses *Pêcheries du Canada* qu'autrefois les gens de la compagnie de la baie d'Hudson y ont pris au filet, dans un seul été, jusqu'à 52,500 livres de saumon. Elle est aujourd'hui moins poissonneuse, ce qui n'empêche pas qu'elle est encore une des meilleures rivières à saumon de la côte nord. Elle se jette dans le havre de Bonne-Espérance, seulement 30 milles à l'ouest de la frontière orientale de la province, au Blanc-Sablon. Elle se divise en deux branches à quatre milles environ de son embouchure. L'un des bras est connu sous le nom de rapide Champagne et l'autre sous celui de rapide à la Perche. Elle est navigable pour les vaisseaux d'un tonnage assez considérable jusqu'à cinq milles et jusqu'à une distance considérable pour les canots ordinaires. Du pied des rapides aux chutes, la distance est de 80 à 90 milles. M. l'arpenteur Forgues, qui l'a explorée en 1885, dit qu'elle est plus fréquentée par le saumon que n'importe quelle autre rivière de la côte nord.

RIVE SUD, EN AVAL DE QUÉBEC

La rivière *Rimouski* est la première de la rive sud, en bas de Québec, ayant une importance réelle pour la pêche au saumon ; mais, comme les places de pêche se trouvent presque toutes dans la seigneurie

ou dans des terrains concédés, il est inutile d'en parler, sauf pour dire que la partie supérieure de son cours ainsi que ses nombreux tributaires et les lacs qui s'y déchargent, appartiennent à la Couronne et sont riches en truite et en touradi.

La grande rivière *Métis*, qui vient ensuite, est aussi une bonne rivière à saumon ; mais elle traverse que exclusivement des terrains formant partie de la seigneurie ou appartenant à des particuliers.

La rivière *Matane*, affermée à Sir A. T. Galt, à raison de $50 par année, est une excellente rivière à saumon, qui traverse en partie la seigneurie de Matane et en partie les cantons situés en arrière, et d'un accès facile par le chemin de fer Intercolonial. Dans son rapport pour 1887, le gardien dit : "La truite et le saumon ont fréquenté cette rivière en grand nombre cet été ; mais il y en avait bien moins en haut qu'en bas de l'écluse." Il a été pris dans cette rivière des saumons pesant jusqu'à 30 et 40 livres ; mais leur poids ordinaire est d'environ seize livres. La rivière Matane a ses sources dans les monts Shickshocks et se jette dans le Saint-Laurent 33 milles à l'ouest du cap Chatte, après avoir décrit un cours d'une soixantaine de milles de longueur.

La *Tartigou* et la rivière *Blanche*, deux petites rivières qui ont leurs embouchures entre Grand-Métis et Matane, renferment beaucoup de truite de mer pesant de 4 à 7 livres et l'on y prend parfois quelques saumons.

Les mêmes remarques s'appliquent aux rivières des *Grands* et des *Petits-Mechins* ainsi qu'à celles des *Grands* et des *Petits-Capucins*.

La rivière *Cap-Chatte*, qui entre dans le golfe Saint-Laurent à 2½ milles au nord-est du cap, est une bonne rivière à saumon ; mais elle est encore meilleure pour la truite de mer et la truite saumonée. Elle est louée $50 par année. L'année dernière, le locataire a pris cinq saumons, dont le plus gros pesait 24 livres, et 2,000 truites.

La rivière *Sainte-Anne des Monts*, qui se jette dans le golfe onze milles plus bas que celle du cap Chatte, est une grande et belle rivière, qui a sa source en arrière des monts Shickshocks, dans le comté de Gaspé. A la haute marée, elle est navigable pour les goélettes jusqu'à un mille et l'on peut la remonter en canot jusqu'à 54 milles. C'est une

rivière au cours accidenté, rapide, rempli de saumon et de truite et fournissant une très belle pêche. Le saumon est généralement très gros, pesant en moyenne 20 livres. Elle est affermée à M. Henry Hogan, du St. Lawrence Hall, de Montréal, à raison de $230 par année. Le peu de pêche qui y a été fait durant les deux derniers étés atteste l'excellence de cette rivière pour la pêche au saumon. Les quantités ont été comme suit : en 1887, 159 saumons—poids collectif, 2,677 livres ; poids moyen, 16 livres ; plus gros saumon, 33 livres ; plus petit, 7 livres ; en 1888, 210 saumons ; poids collectif, 4,192 livres ; poids moyen, 20 livres ; plus gros saumon, 49 livres ; plus petit, 8 livres.

Les rivières *Claude*, *Anse-Pleureuse*, *Pierre* et *Mont-Louis*, plus à l'est, regorgent de truite de mer et sont fréquentées par quelques saumons.

La rivière *Madeleine*, dont l'embouchure se trouve soixante et dix milles plus bas que le cap Chatte, est une des plus importantes de la côte et une bonne rivière à saumon. Elle n'est pas affermée depuis quelques années. Le rapport du gardien pour l'année 1880 se lit comme suit : "Pêche à la mouche satisfaisante ; 69 saumons, pesant 1,080 livres, ont été pris dans cette rivière."—Le paysage est magnifique le long de la rivière.

On peut se rendre à toutes ces rivières par le chemin de fer Intercolonial, par la navigation sur le Saint-Laurent, ou par chemin de fer et en voiture, par l'Intercolonial et le "chemin maritime."

La rivière *Dartmouth*, qui se jette dans la baie de Gaspé, après avoir décrit un cours d'une cinquantaine de milles, est une magnifique rivière à saumon, actuellement affermée à raison de $250 par année. Voici ce qu'en dit Rowand : "La Dartmouth est une autre rivière charmante. A deux ou trois milles de son embouchure, il y a au pied des chutes un beau remon, où j'ai pris de la truite de mer et du saumon jusqu'au point de me fatiguer les bras. Dernièrement, on a fait sauter à la mine les rochers qui se trouvaient dans ces chutes, afin de permettre au saumon de monter plus haut." Lemoine dit que "cette rivière fourmille de saumon" et dans son rapport pour 1883, M. Macredie en parle dans les termes suivants :

"La rivière Darmouth coule à travers les cantons DeBeaujeu, Blanchet, Sydenham-Sud et Gaspé-Bay Sud. Toutes les terres qui se trouvent sur son parcours et auxquelles se rattachent des droits de pêche sont encore disponibles. Il y a huit ou dix bonnes places de pêche entre la ligne de haute marée et les premières chutes,—distance d'environ dix milles.—Il faudrait, pour ceux qui désireraient aller pêcher au delà de ces chutes, faire un long portage et gravir une côte escarpée. Il y a eu peu de pêche dans la rivière Darmouth cette année; on n'y a pris que vingt-six saumons pesant, en moyenne, dix-neuf livres chacun. On dit qu'il en a plus de deux cents au-dessus des chutes."—L'année dernière, le locataire de cette rivière a pris 24 saumons, d'une pesanteur moyenne de 20 livres chacun.

La rivière *York*, qui se jette aussi dans la baie de Gaspé, est une autre fameuse rivière à saumon. C'est une grande rivière, dont le cours est d'une centaine de milles, qui a de nombreux tributaires et prend ses eaux dans la région montagneuse de l'intérieur de la peninsule de Gaspé. Elle est navigable pour les gros navires jusqu'à un mille de son embouchure ; pour les bateaux, jusqu'à cinq milles et pour les canots, jusqu'à sa source. Elle est affermée à raison de $320 par année. Dans son rapport pour 1880 le gardien dit : "La pêche au saumon, à la ligne, a été très bonne dans la rivière York : en moins d'un mois, il a été pris 100 saumons pesant 2,402 livres. On rapporte que cette rivière est bien peuplée de jeune saumon. Le saumon de la rivière York pèse en moyenne 20 livres." En 1883, M. Mackedie a donné sur cette rivière le rapport suivant :

"Elle possède, sur un parcours de vingt-cinq milles, de la haute marée, une quinzaine de places de pêche qui sont à peu près les seules qui soient fréquentées par les pêcheurs, bien qu'il y en ait plusieurs autres bonnes dans les quinze milles plus haut. Le saumon commence son entrée migratoire dans la rivière York vers le milieu de mai et la continue jusqu'à la fin de juillet. On peut pêcher vers le dix de juin ou plus tard, suivant les variations de la température. Cette année, la pêche n'a pas été remarquable ; on n'y a pris que soixante et dix saumons, soit une proportion de dix pour cent sur le nombre que l'on dit exister dans la rivière, laquelle, soit dit en passant, ne contient que bien peu de truite saumonée, comparativement aux autres rivières."

Rowand dit que le saumon de cette rivière n'est pas aussi gros que celui de la rivière Saint-Jean, mais qu'il est abondant et prend très bien la mouche.

Dans son rapport pour 1887, le gardien dit :

" Comparativement à l'année dernière, j'ai constaté une augmentation de cent dans le nombre du saumon qui a fréquenté les frayères. A raison du peu de profondeur de l'eau, la pêche à la mouche n'a pas beaucoup réussi cette année. Dans le mois d'août, il y avait beaucoup de jeunes saumons dans la rivière ; mais ils ont presque tous été détruits par les oiseaux de mer. A mon avis, le gouvernement devrait offrir des primes pour la destruction de ces oiseaux." L'attention du gouvernement a été attirée sur cette question.

La rivière *Saint-Jean*, qui entre à Douglastown dans la baie de Gaspé, après avoir décrit un cours d'environ soixante et dix milles, est une des plus belles rivières pour la pêche à la ligne du saumon et de la truite de mer. On peut la remonter en canot jusqu'à ses sources, dans les hautes terres de l'intérieur de la Gaspésie. Rowand dit "qu'elle est la meilleure des trois rivières qui se jettent dans la baie de Gaspé. C'est une rivière charmante pour la pêche du saumon et de la truite." M. Mackedie en parle dans les termes suivants, dans son rapport pour 1888 :

" La rivière St-Jean (Gaspé) arrose, dans son cours, les cantons Laforce, Baillargeon, York et Douglas. On dit que sur un parcours d'environ cinquante milles, elle possède environ vingt-deux endroits de pêche (pools) situés à des distances assez considérables les unes des autres et dont la majeure partie paraît être en front de lots vacants. Il n'y avait qu'une vingtaine de saumons, l'été dernier, et on y a vu des pêcheurs vers le 10 de juin, ce qui était beaucoup trop à bonne heure. Leur chance eût été meilleure en juillet ou août, vu que le saumon fait son entrée dans la rivière en juillet ; et, l'été dernier, cette migration a continué jusqu'au 19 août, à tel point qu'à cette dernière date, on comptait vingt-cinq saumons dans une place de pêche voisine de l'embouchure de la rivière. On m'a affirmé qu'il n'y avait pas eu de pêche dans cette rivière depuis cinq ou six ans, en haut de la place de pêche de Barnes, environ trente milles de son embouchure, le garde-pêche et le locataire s'étant entendus sur l'opportunité de ne pas faire la pêche au delà. On m'a en même temps suggéré de ne pas donner de bail changeant ce présent état de chose, en y insérant une clause à cet effet."

Cette rivière est affermée à raison de $240 par année. L'année dernière, le locataire y a pris 85 saumons, pesant en moyenne 23 livres, avec 28 livres pour poids maximum.

La *Malbaie* est une autre rivière à truite et à saumon, qui débouche dans la baie du même nom, à peu de distance de Percé. Elle est navigable pour les canots sur un parcours de 30 milles. Elle traverse en partie des terrains concédés. Rowand dit que "c'est une belle rivière, accessible au saumon, mais qu'elle a été ruinée par la pêche illicite." Mais les choses se sont améliorées depuis et en 1890 le gardien constate dans son rapport que "le poisson semble augmenter constamment dans cette rivière, au moins cent saumons y ayant frayé l'année dernière."

La *Grande* rivière est une rivière à saumon de première classe, qui débouche dans la mer à 16 milles de Percé. Voici ce qu'en dit Rowand :

"C'est une bonne rivière où abonde du saumon pesant de 12 à 13 livres. Elle est affermée à raison de $200 par année. Le temps de la pêche, dans toutes ces rivières de la côte sud, commence le 10 juin et finit le 15 juillet. Ceci, comme de raison, n'est qu'approximatif, vu que le temps de la pêche varie avec celui de la fonte des neiges dans les montagnes Shickshocks. Après la mi-juillet, le cours de ces rivières est peu considérable, ce qui n'empêche pas la truite de mer et le jeune saumon de les fréquenter."

Dans son rapport pour 1880, le gardien constate que "le locataire a fait une excellente pêche et pris à la mouche 89 saumons. Au mois de novembre, il n'y avait pas moins de 300 saumons sur les frayères." Pour l'année 1882, M. Mackedie a donné le rapport suivant :

"La Grande rivière a son cours à travers le canton Rameau, appartenant à la Couronne et la seigneurie de la Grande-Rivière, propriété privée. C'est dans les limites de la seigneurie que la pêche à la ligne est la plus abondante ; toutefois, durant les mois de juillet et août, on peut faire une bonne pêche en haut de la seigneurie. Le locataire des droits de pêche, dans la seigneurie, paie $225 par année aux propriétaires, et la partie de la rivière, en dehors de la seigneurie, passe pour valoir au moins la moitié de cette dernière."

Dans son rapport pour 1887, le gardien constate "que le poisson abonde dans cette rivière. Le 15 novembre, dit-il, lors de ma dernière visite à la partie supérieure, j'ai vu environ 450 saumons sur les

frayères." La partie supérieure de cette rivière est affermée à raison de $50 par année ; mais le locataire n'y a pas pêché ces dernières années.

La petite rivière Pabos, qui se jette dans le golfe Saint-Laurent à peu de distance de l'entrée de la baie des Chaleurs, est en grand renom comme rivière à saumon et à truite. Voici ce qu'en dit M. Mackedie dans ses rapports pour 1883 et 1884 :

"La petite rivière Pabos, qui prend sa source dans les terres non arpentées, coule à travers la seigneurie de Pabos, appartenant à la Couronne. Elle possède des endroits favorables à la pêche au saumon, sur un parcours de treize milles de son embouchure, mais les pêcheurs à la ligne s'aventurent rarement plus loin que les chutes—une distance de 8 milles—et on recommande que la pêche dans la partie supérieure, c'est-à-dire en haut des chutes, soit défendue à partir du 1er août. Les terres situées le long de cette rivière, sur un parcours de quatre ou cinq milles de la baie, sont presque toutes octroyées, mais il existe plusieurs bonnes places de pêche vis-à-vis certains lots disponibles, tant sur le haut que sur le bas de la rivière. On ne paraît pas avoir fait la pêche à la ligne dans cette rivière antérieurement à 1881, alors qu'on y prit quatre saumons sur quarante qu'on la disait contenir. L'an dernier il y en avait deux cents et il en a été pris dix-huit. Cette année le même nombre passe pour y être entré, mais personne n'avait encore fait la pêche à l'époque de ma visite. Le locataire actuel, qui a eu la rivière à bail pendant plusieurs années, s'est efforcé de l'améliorer et a certainement droit à quelque considération, vu le peu de profits qu'il a retiré jusqu'à présent ; et le département devrait venir à un arrangement définitif avec lui, en ce qui a trait à la durée de son bail. Cette rivière est une des mieux gardées du district de Gaspé. Elle est trop petite pour être divisée en sections ; mais elle est bien peuplée de saumon et elle devrait donner un plus gros loyer, pour un bail de cinq ans, que ce qu'elle a rapporté jusqu'à présent."

Cette rivière est affermée à raison de $105 par année et l'année dernière le locataire y a pêché 34 saumons, pesant 418 livres, faisant une moyenne de 12 livres. Le plus gros saumon pesait 30 livres. Le locataire a pris en sus 200 truites de mer.

La grande rivière *Pabos*, éloignée de cinq milles de la précédente, est une splendide rivière à saumon, divisée en deux branches qui sont affermées à M. Henry Hogan, de Montréal, pour $30 et $50 par année, chacune. Voici ce qu'en dit M. Mackedie dans son rapport pour 1883 et 1884 :

La grande rivière Pabos,—branche nord,—coule à travers le canton Newport et la seigneurie de Pabos, appartenant à la Couronne. On y compte environ vingt bonnes places de pêche entre les terres concédées et les premières chutes, et un peu plus entre les premières et les secondes chutes. Cette rivière a été sous bail jusqu'en 1881, mais personne n'en a fait la demande durant ces deux dernières années, bien qu'elle passe pour avoir contenu du saumon en abondance l'année dernière, de même que cette année. Malheureusement, comme elle n'a pas été prise à bail, ni été l'objet d'une surveillance spéciale, le public est sous l'impression que tout le saumon qui y est entré a été immédiatement dardé. On m'a dit que le saumon fréquentait la branche ouest jusqu'à ces dernières années, alors qu'une *dame* y a été érigée, empêchant le poisson de remonter la rivière. Bien que, depuis, cette *dame* ait disparu, le saumon n'y est point revenu. Il serait peut-être possible de rétablir son ancienne réputation en repeuplant cette rivière et en y exerçant une surveillance sévère.

"J'ai aussi visité, pour la seconde fois, la grande rivière Pabos et je l'ai trouvée, malgré qu'on l'ait largement mise à contribution d'une manière illégale, passablement bien peuplée de saumons et je n'ai aucun doute que les *sportsmen* y trouveraient ample matière à s'amuser si une bonne surveillance y était exercée. Cette rivière pourrait se diviser en deux sections :—la première, depuis l'embouchure jusqu'à "Falls Brook," une distance d'environ dix milles, renfermant dix ou douze places de pêche ; et la seconde, de "Falls Brook" aux "Secondes chutes," une distance à peu près semblable à la précédente et renfermant un égal nombre de places de pêche ou même plus. Il est possible, cependant, que la rivière, dans son état actuel, ne puisse pas être ainsi louée par sections ; mais en n'en faisant l'[illegible] un seul lot pour cinq années, on devrait pouvoir en obtenir un loyer annuel de soixante et quinze piastres. Vu la pêche illégale qui s'est faite, sur une large échelle, dans cette rivière, depuis nombre d'années, il est désirable, pour ne pas dire absolument nécessaire, qu'un garde-pêche y soit [illegible] sans délai, sinon elle court grand risque d'être complètement ruinée. L'embouchure de la rivière forme un large bassin peu profond d'environ trois milles de long sur un mille et plus de large ; un banc de sable le sépare de la baie des Chaleurs, où elle déverse ses eaux par un étroit chenal. Il est hors de doute que, durant toute la saison de pêche, on prend beaucoup de saumon dans ce bassin, la nuit, sous le fallacieux prétexte de faire la pêche à l'anguille : mais il est bien reconnu que les flambeaux sont des leurres aussi effectifs pour le sau-

mon que pour l'anguille. Dans les autres rivières, et notamment la grande et la petite rivière Pabos, où il existe une surveillance sérieuse il est défendu de pêcher l'anguille au flambeau, excepté dans les endroits où il est bien constaté que le saumon n'aura pas à en souffrir. Pour cette raison, je crois devoir suggérer que les garde-pêches, qu'ils soient nommés par le gouvernement provincial ou par les locataires, soient autorisés et reçoivent instructions de faire exécuter les lois fédérales relatives aux pêcheries, dans les rivières de l'intérieur comme dans les endroits où la marée se fait sentir, de confisquer et détruire tous les dards et autres engins employés pour la pêche illégale du saumon, de traduire les délinquants devant les tribunaux, etc.; car la conservation du saumon est d'une importance au moins aussi grande pour le gouvernement fédéral—si l'on prend en considération la pêche côtière—que pour les propriétaires ou locataires des droits de pêche dans les rivières. La branche ouest de la grande rivière Pabos se jette dans le même bassin que la branche nord, mais elle est beaucoup plus petite; toutefois, elle pourrait, une fois améliorée, être une source d'amusements pour un ou deux amateurs. On m'informa, l'année dernière, qu'il n'y avait pas de saumon dans cette branche, bien qu'on en eût enlevé un barrage qui avait précédemment empêché le saumon de la fréquenter. Mais un examen personnel, dans le cours du mois d'août dernier, m'a permis d'y constater la présence de quinze ou vingt gros saumons dans une seule place de pêche, non loin de l'embouchure de la rivière et je suis convaincu que le nombre en était plus considérable dans la partie supérieure. Ça été une des nombreuses circonstances où j'ai pu m'apercevoir que les renseignements que l'on m'avait fournis l'an dernier étaient erronés et me convaincre qu'une inspection personnelle est le seul moyen d'obtenir des données sûres et permettant d'agir judicieusement. Les eaux des deux branches de la grande rivière Pabos, après avoir été gonflées par les grandes pluies, reviennent à leur niveau ordinaire bien plus vite que cela n'a lieu pour les autres rivières."

Le rapport du gardien de cette rivière, pour 1887, constate ce qui suit :

"Ai compté soixante et dix à quatre-vingts saumons dans la branche Nord et vu de la truite en quantité. Le saumon et la truite étaient moins abondants dans la branche Ouest. La truite ne monte que rarement dans cette branche, mais reste à son confluent. Il n'a été pris à la mouche que de la truite et pas de saumon."

La rivière *Port-Daniel*, qui se jette dans la baie des Chaleurs à quatre milles de son embouchure, est une rivière considérable qui se partage en trois bras. Voicé ce qu'en dit M. Mackedie :

" Les branches est, centre et ouest de la rivière Port-Daniel arrosent le canton Port-Daniel. On me dit qu'autrefois elles passaient pour renfermer beaucoup de saumon, mais, à présent, elles n'ont plus cette réputation. Je n'ai pas cru devoir les visiter, vu qu'on m'a informé, dans le temps, que toutes les terres situées sur le parcours des branches ouest et centre, en autant que la pêche au saumon peut s'y faire, sont toutes octroyées ou occupées et que la branche est est rendue inaccessible au saumon par un amas de bois qui se trouve à son embouchure."

La grande rivière *Bonaventure*, qui se jette près du village de ce nom dans la baie des Chaleurs, à sept milles en amont de New-Carlisle, bien qu'elle soit surpassée par d'autres rivières de cette région, n'en est pas moins encore une fameuse rivière pour le saumon et la truite de mer. Mais elle ne renferme absolument aucun autre poisson. Peu de rivières à saumon du Canada ont souffert plus que celle-ci de la pêche au dard, si ruineuse, pratiquée par les sauvages, et de la pêche illicite faite par les blancs. Aujourd'hui, cependant, elle commence à refaire sa réputation. Elle est admirablement adaptée aux mœurs du saumon. Exempte de chutes, les seules obstacles qui arrêtent la navigation en canot, de son embouchure à sa source, sont les amas de bois de dérive. Son cours est volumineux et ses eaux sont remarquablement claires et froides. Sa largeur varie de soixante et dix à cent verges, dans la partie avoisinant son embouchure et elle est d'environ quarante pieds, vers ses sources. Elle reçoit par ses deux rives les eaux de plusieurs affluents considérables. Elle a ses sources dans la région montagneuse de l'intérieur de la Gaspésie et la longueur de son cours, qui traverse les cantons Cox et Hamilton, au milieu des payages les plus pittoresques, est de soixante à soixante et dix milles. L'année dernière le locataire de cette rivière, qui paie $285 par année, a pris 65 saumons, pesant 1,132 livres, faisant un poids moyen de 15 livres. Le plus gros saumon a pesé 40 livres ; mais on y a souvent pris des saumons de 50 livres et plus et, en règle générale, le saumon de la rivière Bonaventure est plus gros que celui des autres rivières de cette région. Dans son rapport pour 1882, M. Mackedie dit en parlant de cette rivière :

" Le saumon et la truite y abondent et on peut en faire la pêche depuis l'embouchure jusqu'à la première branche est, distance d'environ trente-six milles. En haut du neuvième mille, les terres sont

toutes disponibles, à l'exception d'un lot, dans le canton Cox, vis-à-vis lequel il existe une couple de places de pêche. La rivière Bonaventure, à l'époque de mon inspection, n'avait encore été visitée que par quatre pêcheurs qui avaient pris environ une cinquantaine de saumons. A l'heure actuelle, elle ne paraît pas avoir grande attraction pour les touristes, bien qu'on y fait la pêche régulièrement depuis plus de huit années ; mais je crois que si le gouvernement manifestait le désir de la donner à bail, par voie d'enchère, le revenu qui en découlerait serait plus considérable que par le passé."

Dans son rapport, publié en 1885, M. Joseph Bureau, explorateur du gouvernement, dit qu'il a été informé que cette rivière est bien peuplée de saumon et de truite. Dans son rapport pour 1884, M. Mackedie ajoute :

"Comme mon inspection de la rivière Bonaventure, l'année dernière, n'a été que superficielle, j'ai cru devoir la visiter une seconde fois cette année et je me suis en conséquence rendu jusqu'à la seconde branche Est, une distance d'environ quarante milles. Il y a environ sept endroits de pêche vis-à-vis des terrains appartenant à des particuliers, sur le parcours des sept premiers milles de son embouchure ; et, sur le reste du parcours inspecté, environ quarante-huit, tous situés en face des terres non octroyées de la Couronne. Ces places de pêche pourraient être divisées en trois sections, comme suit :

"No 1.—Depuis l'embouchure de la rivière jusqu'à "Deep-water Creek," quinze milles, contenant,—outre les sept déjà mentionnées, qui peuvent être considérées comme propriétés privées,—quatorze places de pêche situées en front des terres non octroyées de la Couronne ;

"No 2.—De "Deep-water Creek" à la première branche Est, dix milles, seize places de pêche ;

"No 3.—Depuis la première branche Ouest jusqu'à la seconde branche Est, quatorze milles, dix-huit places de pêche.

"Chacune de ces sections, lorsque les eaux de la rivière sont dans de bonnes conditions, peut, durant une saison de pêche, procurer de l'amusement à quatre ou six amateurs."

En 1887, le locataire de cette rivière a pris 88 saumons, pesant 1,350 livres et faisant un poids moyen de 15 livres. Le plus gros poisson a pesé 30 et le plus petit 8 livres.

La petite rivière *Cascapédia* coule à l'est et parallèlement à la grande rivière du même nom, à une distance de six ou sept milles ; mais elle est beaucoup moins importante et beaucoup moins précieuse que la grande, comme rivière à saumon, bien qu'en 1879 il ait été pris dans la petite Cascapédia 21 saumons pesant 373 livres, faisant un poids moyen de 17 ¼ livres. Le plus gros pesait 33 livres. Elle a sa source dans les monts Shicshocks et se partage en deux bras à 22 milles de son embouchure, dans la baie des Chaleurs. Son cours a de 75 à 80 milles de longueur et traverse des paysages magnifiques. On y voit peu de saumon, au dire des gens, mais la truite abonde. Cela est corroboré par M. Mackedie, dans son rapport pour 1883. " La petite rivière Cascapedia, dit-il, était autrefois largement fréquentée par le saumon, mais aujourd'hui elle n'a plus aucune valeur, si ce n'est pour la pêche à la truite. L'usage du dard et des rets a eu pour résultat l'extinction totale du saumon qui y abondait. L'embouchure de cette rivière présente un caractère tout différent de celle de la grande Cascapédia, car elle est large et peu profonde ; mais cela n'a aucun inconvénient pour l'entrée du saumon qui y monte avec la haute marée. Pour rendre cette rivière à sa condition première, il faudrait la repeupler et y exercer une surveillance sévère durant quelques années ; après cela, je ne doute pas qu'elle serait recherchée par les pêcheurs à la ligne, dont le nombre augmente chaque année."

Il ajoute dans son rapport pour l'année suivante :

" La petite rivière Cascapédia arrose le canton Richmond et les terres non subdivisées de la Couronne. Elle est navigable, pour les canots ordinaires, jusqu'aux " Fourches," une distance d'environ vingt-quatre milles de son embouchure, et pour les canots légers, sur un parcours additionnel de douze ou quinze milles, sur les deux branches. Comme le temps fixé pour mon inspection était restreint, je n'ai visité ni l'une ni l'autre de ces branches. Dans les sept premiers milles, passant à travers des terres octroyées, il existe quatre places de pêche ; plus haut et jusqu'au seizième mille, on n'en rencontre que deux, tandis qu'au delà de ce point et sur un parcours d'un mille et demi, il s'en trouve trois. Puis, entre le vingtième et le vingt-troisième mille, il en existe encore six, ce qui porte à onze le nombre total des endroits de pêche vis-à-vis les terres vacantes de la Couronne, depuis l'embouchure de la rivière jusqu'aux Fourches. Quoique les eaux de la petite Cascapédia soient extrêmement transparentes, il ne m'a pas été donné d'y voir un seul saumon, ce qui ne m'empêche pas de croire qu'il doit y

en avoir eu, soit qu'il ait été pris illégalement soit qu'il ait franchi les Fourches. Le locataire en a vu quelques-uns après mon départ, mais n'en a point pris. On m'a dit que, il y a trois ans, on avait complètement dépeuplé cette rivière par l'usage des rets et le locataire y a encore trouvé un de ces engins de destruction cette année. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si le saumon paraît ne plus vouloir y retourner et qu'elle soit considérée comme de nulle valeur pour la pêche à la ligne. Comme il n'y a pas de gardien autorisé à empêcher la loi d'être violée ou à poursuivre les délinquants, les gens de la localité sont naturellement portés à croire qu'il leur est loisible de pêcher quand et autant qu'ils le veulent, donnant pour raison que s'ils ne pêchent pas, d'autres le feront. L'expérience est là pour montrer que quelques poursuites judiciaires, ayant pour résultat l'amende ou la prison, auraient pour double effet de réduire le nombre des violateurs de la loi et d'empêcher la destruction du saumon reproducteur, destruction qui se pratique aujourd'hui sur une si vaste échelle. Si la petite Cascapédia était bien peuplée, trois ou quatre lignes y trouveraient facilement leur compte, durant la saison de la pêche au saumon, et le gouvernement pourrait en obtenir un loyer d'au moins deux cents piastres par année, tandis que, dans son état actuel, c'est à peine si on pourra la louer cinq piastres annuellement, pour une période de cinq années. Des arrangements devraient être pris pour la repeupler, dans le cours de l'an prochain, soit par le locataire, si elle est donnée à bail, soit par le gouvernement, dans le cas contraire. Tout porte à croire que les dépenses encourues pour le repeuplement et la garde d'une rivière durant un an ou deux seraient plus que contre-balancées par le prix du loyer que l'on pourrait en retirer par la suite."

Le gardien dit dans son rapport pour 1887 :

"Le saumon a été détruit dans cette rivière par les braconniers ; mais la truite de mer abonde. Les fosses à saumon sont si petites que tout le saumon qu'elles renferment peut être capturé en une seule nuit. Pour encourager à la repeupler, il faudrait la louer pour dix ans. Cette année, à ses frais, le locataire a fait creuser l'embouchure de la rivière, pour permettre au saumon d'y monter plus facilement."

Cette amélioration, effectuée par le locataire et recommandée par M. Mackedie, semble avoir produit ses effets, puisque M. Bureau, qui a visité la rivière depuis, dit que lors de sa visite elle paraissait bien peuplée de saumon et de truite. Elle est affermée à $60 par année.

La grande *Cascapédia* est incontestablement la plus belle rivière à saumon de la province. Non seulement le saumon est plus abondant, mais il est aussi plus gros que dans les autres rivières, atteignant jusqu'à 40, 50 et même assez souvent 60 livres. Les paysages sont aussi des plus pittoresques. La rivière coule à travers des montagnes dont la beauté grandiose ne saurait être surpassée. Elle sort du lac Cascapédia—du moins le bras de l'est—long de deux milles et d'une largeur d'un demi-mille. Ce lac, qui se trouve à environ 76 milles de l'embouchure de la rivière, à New-Richmond, reçoit les eaux d'une petite rivière qui peut être considérée comme la tête de la principale branche de la Cascapédia et qui a sa source à une trentaine de milles du lac, dans les monts Shickshocks. A deux milles du lac, la largeur de la Cascapédia n'est que de vingt verges ; mais à partir de là, cette largeur augmente jusqu'au point d'atteindre 500 verges, à l'embouchure de la rivière. Le cours de la Cascapédia n'est obstrué par aucune chute, mais il forme un rapide presque continuel, ce qui n'empêche pas la rivière d'être navigable pour les canots d'écorce et de bois. L'eau est très claire et très limpide. De nombreuses îles, couvertes de forêts composées des plus beaux arbres du pays, tels que le frêne, l'orme, l'érable, le merisier blanc et le merisier rouge, croissant tous dans un sol d'alluvion, se rencontrent tout le long de la rivière et, avec les rives de celles-ci, tantôt à pic, tantôt en pente douce et recouvertes d'herbe, en font une des rivières les plus pittoresques du Canada. Il paraîtrait que pour frayer, le saumon ne se rend pas jusqu'au lac Cascapédia. Il en a été vu dans le ruisseau des Mineurs, un tributaire de la grande rivière, très rapproché du lac ; mais il est plus nombreux dans les criques et les fosses, où l'eau est profonde, à 3, 6 et 7 milles plus bas. Ici le saumon monte en grand nombre, il choisit les endroits favorables pour déposer ses œufs. La truite de mer ainsi que celle de rivière sont aussi très grosses, de belle qualité et très abondantes. Les endroits suivant sont les meilleurs de cette rivière, pour la pêche au saumon :

Montagnes Picapico.....	14	milles de la mer
Ruisseau Turner.....	2	" plus haut.
Chutes Montmorency, dans un ruisseau.....	2	" "
Ruisseau Jonathan.....	3	" "
Tracadie.....	3	" "
Ruisseau Charles-Vallée.....	4	" "
Fourche Carrée.....	6	" "

Chutes des Sauvages (rapides).	1½	milles de la mer
Confluent de la Cascapédia, proprement dite, avec la branche au saumon....	9	" " plus haut.
	43½	

La branche au *Saumon* est une des branches supérieures de la Cascapédia et prend ses eaux au pied des Shickshocks. Elle coule vers le sud-est. Elle est moins considérable que le cours principal, mais plus rapide et beaucoup plus accidentée par des chutes et des cascades. Le long de la *Fourche-Carrée*, tributaire venant de l'ouest et ayant son confluent à 38 milles de l'embouchure de la grande rivière, les payages sont particulièrement grandioses, notamment dans les environs de la petite et de la grosse montagnes aux Bluets, qui ont respectivement 1,500 et 2,000 pieds d'élévation. Du sommet de ces montagnes, on a une magnifique vue des Shickshocks, surpassant en grandeur tous les paysages de montagnes de la partie orientale du Canada. Voici ce que Rowand dit de cette rivière :

" La grande Cascapédia est célèbre pour la grosseur énorme de son poisson. C'est une grande rivière, au cours très rapide. Le saumon de la Cascapédia pèse en moyenne 23 livres et il ne se passe pas d'été que l'on en prenne de grandeur monstre. Heureusement qu'à raison de la couleur de l'eau, on peut employer pour la pêche dans cette rivière des appareils plus gros et plus forts que dans la plupart des autres rivières."

M. Joseph Bureau dit que " la grande Cascapédia est la plus belle rivière à saumon de cette partie de la province ; on trouve le saumon jusqu'au lac qui se trouve près de sa source et dans la branche au saumon, jusqu'aux chutes." M. Mackedie, dans son rapport de 1883 sur les rivières au saumon, dit ce qui suit de la Cascapédia :

" La grande rivière Cascapédia, bien connue comme l'une des plus belles rivières à saumon de l'Amérique, se jette dans la baie des Chaleurs entre les cantons Maria et New-Richmond. Toutes les terres de ces deux cantons, sur le parcours de la rivière, auxquelles sont attachés des priviléges de pêche, ont été concédées, sinon patentées et les droits de pêche affermés à raison de cinquante piastres par place. En haut des terres arpentées, c'est-à-dire depuis l'embouchure de la rivière Escumenac jusqu'à Salmon-Falls, situé sur la petite rivière au Saumon,

—distance d'environ quarante-deux milles,— il y a au moins cinquante places de pêche (pools) dont le gouvernement peut disposer. On pourrait les diviser en cinq sections, comme suit :—

" No 1. A partir de l'arrière-ligne des cantons Maria et New-Richmond, en bas de la rivière Escumenac, jusqu'à la partie inférieure de Four mile Tree Island, 4 milles—10 fosses ;

" No 2. De la partie inférieure de Four mile Tree Island au pied de Button's Rapid, 7 milles—12 fosses ;

" No 3. De Button's Rapid à Indian-Falls, 12 milles—13 fosses ;

" No 4. De Indian Falls aux Fourches, y compris la place de pêche des Fourches, 10 milles—12 fosses ;

" No 5. Des Fourches à Salmon Falls, 10 milles—12 fosses.

" Le nombre de saumons pris dans la grande Cascapédia cette année est évalué à plus de cinq cents, plus une quantité considérable de truites. Il y a tout lieu de présumer, si l'on tient compte de la réputation de cette rivière et des nombreuses demandes qui ont été faites à son sujet, que si elle était mise à l'enchère et surtout donnée à bail par sections, pour des termes de cinq ou dix années, elle rapporterait un revenu considérable au trésor, car les locataires auraient alors intérêt à bâtir des villas sur ses rives et à y exercer une plus grande surveillance."

Dans un seul été, en 1879, il a été pris à la mouche, dans cette rivière, 647 saumons, pesant en tout 16,288 livres et d'un poids moyen de 27 livres, le plus gros pesant 44½ et le plus petit 9 livres. Cette rivière est affermée au gouverneur-général du Canada, à raison de $500 par année ; mais on peut se former une idée de ce qu'elle vaut par les prix payés aux propriétaires riverains pour les droits de pêche dans la partie inférieure de la rivière. M. Dunn, de Dunn & Wiman, de New-York, a payé, dit-on, $10,000 pour deux fosses sur la propriété Woodman et un club de Boston a payé $4,000 pour le cottage de la princesse Louise et les deux fosses contiguës à cette propriété. Un autre individu, qui a acheté plusieurs fosses appartenant à des particuliers, les sous-loue à raison de $50 et parfois $150 par ligne et par été.

La *Nouvelle* et sa voisine, l'*Escumenac*, qui se jettent dans la baie des Chaleurs presque vis-à-vis Dalhousie, sont deux belles petites rivières, célèbres pour l'abondance et la superbe qualité de leur truite de mer. Voici ce qu'en dit Rowand :

"Il n'y a pas d'embarras dans l'une et l'autre de ces rivières et cependant le saumon n'y monte pas. A mon avis, cela s'explique par le fait qu'il y a à l'embouchure de ces deux rivières des hauts-fonds et des bancs vaseux, recouverts d'herbes aquatiques. Il y a dans ces rivières de la truite de mer d'une grosseur et d'une beauté remarquables. La couleur et la forme de cette truite diffèrent tout-à-fait de celles de la truite qui se trouve dans les autres parties de la baie des Chaleurs. Je regrette de ne pas connaître assez les poissons pour en donner les marques icthyologiques. Le poids moyen de la truite de ces deux rivières est plus considérable, sa couleur plus foncée et ses mœurs diffèrent de celles de la truite de mer que j'ai vue ailleurs. Quant à ses mœurs, aux endroits qu'elle habite de préférence, à la manière dont elle prend la mouche et s'agite après avoir été piquée, elle ressemble exactement au saumon. A la vérité, la pêche à la truite dans la rivière Escumenac, avec des appareils légers, n'est que la pêche au saumon en miniature. Le poids moyen de cette truite est de 8 à 8½ livres et il varie de 1½ à 6 livres. Il est peut-être à propos d'observer que cette truite est particulière à ces deux rivières, les seules de la baie des Chaleurs où il n'y a pas de saumon. La pêche à la truite dans la rivière Escumenac, au mois de juillet, est à peu près la plus belle pêche que je connaisse. Cette rivière, qui vient des Shickshocks, aux sommets couverts de neige, roule une eau froide comme la glace et claire comme le crystal. La truite civilisée ne prendrait pas la mouche dans ces conditions, mais celle de la rivière Escumenac n'est pas difficile."

Dans son rapport pour 1883, M. Mackedie dit "qu'il est bien connu que ces deux rivières renferment de la truite de mer en grande quantité et pourraient être avantageusement affermées à des personnes qui sous-loueraient et prendraient les moyens d'attirer les amateurs ne désirant faire que quelques jours de pêche. Les meilleurs endroits de pêche, au moins dans la rivière Nouvelle, se trouvent au delà des terrains concédés."

La rivière Nouvelle est affermée à $55 et l'Escumenac à $40 par année.

Toutes les rivières plus haut décrites sont d'un accès prompt et facile, soit directenent par *steamer* de Québec, soit par le chemin de fer Intercolonial et par *steamer* à partir de Dalhousie, soit par chemins

carossables. Celles qui se jettent dans la baie des Chaleurs sont particulièrement remarquables pour la magnificence de leurs paysages et la grande distance sur laquelle on peut les remonter sans rencontrer d'obstacles. Il y a très peu de portages à faire pour permettre au touriste ou au sportsman qui remonte ces rivières, de descendre par quelques-unes de celles qui débouchent dans le golfe Saint-Laurent, telles que les rivières du cap Chatte, de Sainte-Anne des Monts et de la Madeleine.

La *Ristigouche*, formant en partie la frontière entre la province de Québec et celle du Nouveau-Brunswick et débouchant dans la baie des Chaleurs, après avoir suivi un cours de près de 220 milles, à compter de ses sources près du lac Témiscouata, est une des plus grandes et des plus belles rivières à saumon du monde. Elle est pour ainsi dire la clef de la baie des Chaleurs, qui est le grand marché à saumon des provinces de Québec et du Nouveau-Brunswick. Son nom signifie "la rivière qui se partage comme la main," à raison de ce qu'à la tête de la marée elle se partage en cinq grands bras d'une longueur variant de 50 à 70 milles. L'estuaire de la Ristigouche, à la tête de la baie des Chaleurs, a trois milles de largeur et neuf brasses de profondeur. La marée se fait sentir dans la rivière jusqu'à vingt-quatre milles, dont dix-huit sont navigables pour les plus gros navires océaniques. Les principales localités, sur les bords de cette rivière, sont les petites villes de Dalhousie et Campbelltown, dans le Nouveau-Brunswick. Le long de cette rivière, le paysage est partout beau et grandiose ; mais les parties les plus remarquables sont celles où la Ristigouche franchit les régions montagneuses d'où sortent les grandes rivières du Nouveau-Brunswick et celles des Etats-Unis qui se jettent dans l'océan Atlantique. Ici l'aigle niche en toute liberté sur les plus hauts pics, l'ours et le chat sauvage établissent leurs gîtes dans les grottes et les fissures des rochers, l'orignal et le caribou broutent l'herbe de leur habitat favori, et le saumon, libre et intrépide, reflète les rayons du soleil dans les fosses les plus profondes et les plus noires. En 1872, M. S. Wilmot a écrit en parlant de cette rivière :

"Personne ne regretterait un voyage dans le haut de la Ristigouche, au point de vue de la nature ou de l'admiration de ce qui est réellement beau. Ses eaux claires, transparentes, limpides et bien

aérées sont aussi fraiches et aussi agréables au palais, au milieu de l'été, que l'eau de source elle-même. L'aspect sauvage et les scènes grandioses qui s'offrent à la vue sont presque indescriptibles. A plusieurs des détours que fait la rivière, un vaste panorama se déroule, nous fait penser à l'existence d'un vaste amphithéâtre dans ces lieux agrestes, charme les regards et remplit l'âme d'émotion. Ajoutez à cela le son harmonieux des rapides écumants, étincelant au soleil et à travers lesquels vous passez constamment et vous verrez que tout est combiné pour faire de la fameuse Ristigouche une des rivières de ce continent les plus agréables à visiter, pour les touristes ou pour les amateurs. La Ristigouche, avec ses nombreuses ramifications, est une des principales sources auxquelles les pêcheries de la baie des Chaleurs s'alimentent de saumon."

Nettle a représenté la Ristigouche comme "la grande, la majestueuse rivière aux nombreux tributaires, égouttant une aire de 5,000 milles carrés." Lemoine la donne comme une "noble rivière, aux magnifiques affluents, fréquentés par des milliers de saumons." En 1873, il a été pris dans cette rivière environ 500,000 livres de saumon; en 1874 il a été pris à la mouche 1,500 saumons, dans la rivière même et ses affluents. Le poids moyen du saumon est de 16 livres; mais on en prend souvent de 35 à 60 livres. En 1883, M. Mackedie a donné sur cette rivière le rapport suivant:

"La majeure partie des terres bordant la rivière Ristigouche, dans la province de Québec, est concédée, et les droits de pêche y appartiennent presque tous à des particuliers; quelques lots, cependant en face desquels il existe de bonnes places de pêche, sont encore disponibles. Ces lots, je les indique sur un plan de la rivière et j'ai raison de croire que les droits de pêche qui y sont attachés seront l'objet de demandes l'année prochaine et qu'on pourrait en obtenir un bon prix, si le gouvernement les mettait à l'enchère. Il y avait plusieurs conflits entre les habitants des rives opposées de la rivière, lors de mon passage, concernant leurs droits respectifs sur certaines places de pêche et je présume que ces différends seront réglés par les tribunaux. Les rives de la Ristigouche, sur une grande partie de son parcours, sont si élevées et si escarpées qu'il est impossible de les rendre propres à la culture, ce qui ne serait pas désirable, du reste, à cause du tort que cela occasionnerait pour les fins de la pêche. De plus, la colonisation n'en

serait nullement retardée, si on retirait de la vente, pour être louée comme réserve de pêche, une partie de la rive, variant de deux à cinq chaînes, suivant qu'elle serait plus ou moins escarpée. Les terres, dans le voisinage de la rivière, quoique généralement impropres à la culture, ne sont pas cependant sans avoir une certaine valeur, pour l'avenir, comme terres à bois, si l'on prend en considération les demandes toujours croissantes du bouleau blanc et du peuplier pour la fabrication des bobines, et du cèdre pour la confection des traverses de chemins de fer."

La Ristigouche est affermée en cinq divisions à raison de $200, $170, $90, $25 et $80 respectivement. Le *Ristigouche Salmon Club*, composé d'américains riches et distingués, au nombre desquels figure l'ex-président Arthur, est locataire de deux de ces divisions. Le gouvernement fédéral maintient un établissement d'élevage artificiel du saumon sur l'un des tributaires de la Ristigouche, à quelques milles plus haut que son confluent avec la Métapedia. Le *Ristigouche Salmon Club* a aussi, pour les fins de pisciculture, loué et réservé la Patapedia, un des grands tributaires de la Ristigouche, venant de la province de Québec. Ce club a un superbe hôtel, au confluent de la Métapedia avec la Ristigouche, près de l'endroit où cette dernière rivière est traversée par le chemin de fer Intercolonial. En parlant de ce club le *Morning Chronicle* de Québec disait le 4 juillet 1889 :

" Le Révérend Dr Rainsford, de l'église Saint-George, New-York, et ci-devant de Toronto, est devenu membre du *Ristigouche Salmon Club*, après avoir payé $4,700 pour son droit d'entrée. Ce révérend monsieur, qui est actuellement à l'hôtel du club, s'est assez bien amusé jusqu'à présent : il a levé un grand de saumons dont, cependant, il n'a réussi à capturer qu'une petite partie. H. W. DeForrest, le secrétaire du club, a fait la plus belle pêche cet été, sur la Ristigouche : il a pris la semaine dernière, en quatre jours, dix-neuf saumons. La plupart des saumons pris cette année sont bien plus gros que d'ordinaire et leur pesanteur, en moyenne, n'a pas été surpassée depuis bien des années."

La *Métapedia*, ou "rivière à la Musique," est une des rivières à saumon les plus en renom du Canada. Elle se jette dans la Ristigouche dix-neuf milles en amont de Campbelltown. Elle reçoit les eaux d'un

grand nombre de lacs et de rivières, notamment les rivières Assemetquagan, Casupscull et Humqui. Elle sort du lac Métapédia, long de 16 milles et large de 3, fameux pour sa truite mouchetée et son touradi. M. Wilmot, du service des pêcheries du Canada, a donné en 1873 la description suivante de cette rivière :

" La Métapedia forme avec ses affluents une magnifique nappe d'eau et, d'après tous les renseignements que j'ai pu recueillir, coule sur un lit pierreux et graveleux, très rapide dans son cours et n'offrant aucun obstacle sérieux au passage du saumon dans l'intérieur du pays. On dit qu'elle prend sa source dans les montagnes Shickshocks, à environ soixante milles dans l'intérieur et coule de là dans la direction nord-est, à travers une région inhabitable jusqu'au lac Métapedia, puis elle traverse ce lac et son cours est augmenté par le confluent de la rivière Humqui, cours d'eau considérable venant du sud-ouest. Ainsi grossie, la Métapedia coule dans la direction sud-est, jusqu'à ce qu'elle soit encore grossie, aux Fourches, par les eaux de la rivière Casupscull, qui vient du nord-est. De là elle coule très rapidement jusqu'à son confluent avec la Ristigouche. La ligne du chemin de fer Intercolonial suit les courbes de la rivière Métapedia, depuis son embouchure, la traversant plusieurs fois jusqu'au lac du même nom. Et comme ce chemin de fer sera bientôt mis en exploitation, la rivière sera également bien connue pour l'abondance du saumon qui la fréquente et comme on dit que ses ressources, comme rivière à saumon, sont considérables et que ce saumon est de grosseur plus que moyenne, cette rivière sera probablement plus recherchée par les amateurs de pêche qu'elle ne l'a été jusqu'à présent."

Voici ce que Rowand dit de la Métapedia :

" Dans cette rivière, le poisson est presque aussi gros, sinon aussi gros que dans la Cascapédia, à laquelle elle ressemble sous tous les rapports. Le saumon pèse en moyenne 21 ou 22 livres. Dans les rivières de la baie des Chaleurs, comme dans toutes celles du Canada en général, il est digne de remarque que le saumon est d'autant plus gros que le courant est plus fort. La partie de cette rivière propre à la pêche a environ quarante milles de longueur. Le meilleur endroit se trouve aux Fourches, à 35 milles de l'embouchure de la rivière. Le chemin de fer Intercolonial suit, sur un parcours de 30 ou 40 milles, les bords

mêmes de la Métapedia, qui est peut-être la plus accessible de toutes les rivières du Canada. Le saumon ne prend pas la mouche aussi bien que dans la Cascapédia. Temps de la pêche—juillet et août."

Les paysages de la Métapedia sont magnifiques. A beaucoup d'endroits, la rivière est embellie par des îles et méandres charmants ; parfois, ses eaux sont resserrées entre de hautes montagnes, au delà desquelles l'on aperçoit de grandes étendues de terrain uni. D'après le rapport du gardien, en 1880 il a été pris 200 saumons à la mouche, dans cette rivière. En 1887 le locataire, Sir George Stephens, a pris 49 saumons, pesant 1002½ livres, faisant une moyenne de 22½ livres. Le plus gros saumon pesait 36½ et le plus petit, 8 livres. En 1888, il a été pris 45 saumons, pesant 996 livres, donnant une moyenne de 23 livres. Le plus gros saumon pesait 35 et le plus petit 8 livres. La Métapedia et la rivière Humqui sont affermées à raison de $260 par année, pour les deux. La truite de mer abonde dans ces rivières.

La rivière *Casupscull* est le principal affluent de la Métapedia, dans laquelle elle débouche à 35 milles du confluent de cette dernière avec la Ristigouche. Son cours est de 60 à 70 milles. D'après Rowand, " c'est une petite rivière au cours tourmenté et rapide, fréquentée par les plus gros saumons de la Métapedia." Après avoir dit que le poids moyen du saumon de la Casupscull est de 25 livres, il ajoute : " La pêche s'y fait très rarement, à raison des grandes difficultés qu'on rencontre pour la remonter et y pêcher. Une fois, je l'ai remontée dix milles, avec beaucoup de misère. Le lit de la rivière est si accidenté et si rocheux, le courant si fort, que c'est une tâche herculéenne que d'y conduire un canot ; et les berges forment de tels précipices, qu'il est impossible d'y marcher. A un endroit, j'ai trouvé une longue gorge, dans laquelle l'eau se précipite en écumant, passant par dessus des bancs de roc à la suite desquels se forment des bassins. Dans ces bassins, il y a du saumon en abondance ; mais il m'a été presque impossible d'y pêcher. Le canot ne pouvait pas tenir en place, les berges n'étaient que des précipices et dans le cas même où j'aurais pu jeter ma ligne et piquer un saumon, je n'aurais pas pu, une fois sur dix, le tirer de l'eau."

Cette description est corroborée par le rapport de 1888 de M. l'arpenteur Lepage. Ce dernier ajoute que dans la partie supérieure de son cours, la Casupscull reçoit les eaux d'un grand nombre d'affluents

et que le saumon y monte jusqu'aux *Eaux-Calmes*, que la rivière ainsi que les lacs qui se trouvent à ses sources regorgent de truite. M. Bureau, qui a visité cette rivière en 1884, en donne le rapport suivant :

" Cette rivière est aussi très riche en poisson, surtout en saumon et en truite. Le saumon monte jusqu'au haut de la branche est. Les lacs qui jettent leurs eaux dans cette rivière sont aussi remplis de truite ; le saumon est retenu par la chute indiquée sur leur décharge. On m'a dit que chaque hiver il se prend dans ces lacs pour $300 de truite par des gens de Campbelltown, qui l'envoient aux Etats-Unis."

Dans son rapport pour 1884, M. Mackedie dit en parlant de cette rivière :

" La rivière Casupscull, tributaire de la Métapedia, coule à travers le canton Casupscull et les terres non subdivisées de la Couronne et va se jeter dans la rivière Métapedia, à environ trente-six milles au-dessus du confluent de cette dernière avec la rivière Ristigouche. Elle est navigable, pour les canots, sur un parcours de douze milles, de son embouchure, au bout desquels se trouve une chute d'une vingtaine de pieds de hauteur, interrompant cette navigation. Le gouvernement n'a encore disposé d'aucune des terres situées sur ses rives. Les renseignements que j'ai pu me procurer touchant la valeur de cette rivière, comme endroit de pêche, sont très contradictoires, comme vous pouvez vous en convaincre par les quelques échantillons suivants :—" Le saumon ne saute pas les chutes."—" Le saumon ne s'arrête nullement dans la partie inférieure de la rivière, mais, au contraire monte de suite, au-dessus des premières chutes."—" Une couple de pêcheurs pourraient peut-être trouver leur affaire dans la partie inférieure de la rivière."—" Il n'y a que les gros saumons qui puissent franchir les premières chutes."—" Rien ne peut empêcher le saumon de franchir ces chutes."—" Il n'existe que trois endroits de pêche sur les douze premiers milles," etc. Un examen de ces douze premiers milles m'a permis d'y constater l'existence d'une quinzaine de places de pêche, sans pouvoir m'assurer, toutefois, si elles étaient fréquentées par le saumon ; de sorte que je ne puis affirmer à combien d'entre elles on peut véritablement appliquer ce nom de *places de pêche*. Je suis porté à croire, cependant, que lors des pérégrinations du saumon et quand l'eau est en bonne condition, on peut faire bonne pêche dans au

moins six d'entre elles. Je suis aussi d'opinion qu'il y a quelques bonnes places de pêche au-dessus des chutes, mais je ne puis l'affirmer, n'ayant pu m'y rendre ; car il m'aurait fallu faire un portage, ce que mon personnel d'excursion ne me permettait pas de tenter. Quelqu'un qui prendrait cette rivière à bail pour cinq ans pourrait ouvrir un chemin à travers la forêt et parvenir facilement à la partie supérieure, où il aurait grande chance de faire bonne pêche. On m'a dit qu'on ne se gênait pas de faire la pêche illégalement dans la rivière Casupscull et que les principaux violateurs de la loi étaient des personnes venant du lac au Saumon, lesquelles enlevaient de grandes quantités de saumons des endroits (au haut de la rivière) reconnus pour être préférés par le saumon durant la saison du frai. Ce fait, s'il est vrai, exigerait nécessairement, pour obtenir une protection efficace, que le garde-pêche aille camper au-dessus des chutes et y reste jusqu'à l'expiration de la saison du frai. Une telle surveillance serait également profitable aux propriétaires et aux locataires des droits de pêche des parties inférieures de la Métapédia et de la Ristigouche, vu qu'elle y favoriserait le passage du saumon qui retournerait, dans ce cas, passer la saison du frai dans la rivière où il aurait pris naissance, ce qui recompenserait amplement pour les dépenses ainsi encourues par les parties intéressées."

La rivière Casupscull est comprise dans le bail de la Métapédia, en faveur de Sir George Stephens.

La rivière *Humqui*, qui débouche dans la Matapédia du côté sud-ouest, est aussi une rivière à saumon, comprise dans le bail de Sir George Stephens. Voici ce qu'en dit M. Mackedie dans son rapport pour 1883 :

" La première rivière, arrosant les terres de la Couronne, que j'ai inspectée, a été la rivière Humqui, tributaire de la Métapédia. Cette rivière est naturellement fréquentée par le saumon et renferme plusieurs magnifiques endroits de pêche ; on pourrait certainement la donner à bail, si elle était l'objet d'une surveillance efficace ; mais aujourd'hui, une partie des habitants qui vivent sur son parcours sont des violateurs invétérés de la loi, de sorte que le saumon ne peut s'y multiplier. Règle générale, tout saumon qui remonte cette rivière est dardé. Pour prévenir cette destruction en bloc du saumon reproduc-

teur, destruction qui l'éloigne de la rivière Humqui, M. Stephen a érigé une *dame* sur la rivière Métapédia, en bas du lac au Saumon. Cette *dame*, lors de mon inspection, n'était pas dans une condition propre à empêcher le passage du saumon, mais on me dit qu'on avait l'intention de l'élever et de la réparer, de manière à atteindre le but proposé. Bien qu'en contravention directe avec la loi (voir sec. 13, sub-sec. 5), cette *dame* me paraît, dans les circonstances, être une véritable protection pour le saumon dont la destruction est assurée, si on lui laisse l'entrée libre de la rivière."

L'Assemetquagan, qui débouche du côté gauche dans la Métapédia, est une rivière fameuse pour la truite.

RIVIERES ET LACS A SAUMON D'EAU DOUCE

LE LAC SAINT-JEAN ET SES TRIBUTAIRES

Le lac Saint-Jean, une espèce de mer intérieure à la tête du Saguenay, ainsi que ses nombreux tributaires, sont le domaine par excellence du fameux *ouananiche* ou saumon d'eau douce, qui attire aujourd'hui l'attention des pêcheurs et dont l'agilité et la saveur ne sont pas surpassées, même par son congénère, le vrai *salmo salar*. La truite, le brochet, le doré, le poisson blanc, etc., abondent aussi dans ces eaux et fournissent une bonne pêche ; mais, pour le *sportman*, le ouananiche constitue le véritable charme de la pêche dans ces localités. On prend ce poisson dans le lac même ainsi qu'à sa décharge et dans les rivières dont il reçoit les eaux. On se rend directement au lac par le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, qui se continue au nord-ouest jusqu'à Roberval, traversant les rivières Ouiatchouan et Ouiatchouanish, et par le nord-est jusqu'à la rivière Métabetchouan, d'où il doit être prolongé jusqu'à Chicoutimi, à la tête de la navigation à vapeur sur le Saguenay. Les principaux tributaires du lac Saint-Jean sont :

La *Belle* rivière, qui a sa source dans le lac du même nom, dans le comté de Chicoutimi, et son embouchure à environ six milles plus haut que la Petite-Décharge du lac ;

La *Métabetchouan*, belle et grande rivière, qui a son embouchure du côté sud du lac, environ huit milles plus haut que la précédente. Elle a sa source dans le lac Magnanami, près du lac Kiskissing, ou des Cèdres, que longe le chemin de fer du lac Saint-Jean. La longueur de son cours est de soixante à soixante et dix mille. La partie supérieure de cette rivière et les lacs dont elle reçoit les eaux regorgent de grosse truite de la plus belle qualité et ses eaux inférieures sont fréquentées par le ouananiche. Elle est affermée, en deux parties, à raison de $150 par année.

La *Ouiatchouan*, ce qui signifie en langue sauvage "Vois-tu la chute?" qui débouche dans la partie sud-ouest du lac Saint-Jean, a un cours de cinquante-neuf milles et demi, qui se précipite, à un mille de son embouchure, à travers une chute de 230 pieds de hauteur. Cette chute égale en hauteur celle de Montmorency et la surpasse de beaucoup quant à la distribution de l'eau, qui se précipite sur des rochers étagés. On aperçoit cette belle chute de l'autre côté du lac, ce qui lui a valu son nom. La pêche au ouananiche se fait dans l'estuaire de la rivière, jusqu'au pied de la chute, et au delà ainsi que dans les lacs, la truite rouge, le touradi, le brochet, etc., abondent.

La *Ouiatchouaniche*, ou petite *Ouiatchouan*, environ six milles plus loin, entre dans le lac du côté de l'ouest. Elle ressemble à la précédente.

La rivière des *Iroquois* est un autre petit tributaire qui se jette dans la Chamouchouan à Saint-Prime.

L'*Ashuapmouchouan* ou *Chamouchouan* est un des principaux tributaires du lac Saint-Jean, où elle entre du côté de l'ouest, et elle pourrait être considérée à bon droit comme le cours supérieur du Saguenay. Elle a plus d'un mille de largeur à son embouchure. Elle origine dans les hautes terres formant la ligne de partage entre le bassin du Saint-Laurent et celui de la baie d'Hudson et dans son cours, d'environ 170 milles de longueur, elle reçoit les eaux d'un grand nombre d'affluents et de lacs. A 92 milles de son embouchure, elle se partage en deux branches, dont la plus considérable est appelée, par les sauvages, rivière du *Chef* et l'autre se continue sous le nom de Chamouchouan jusqu'au lac de ce nom, qui est d'une grandeur considérable, et de là jusqu'au lac Nikouban, qui est sa source. Les principaux affluents de la partie inférieure de la Chamouchouan sont les rivières à l'*Ours*, au *Saumon* et *Pimonka*. Ces rivières sont excellentes pour la pêche au ouananiche. Voici ce qu'en dit M. l'arpenteur Gagnon (page 140) :

" La partie de la rivière Chamouchouan, appelée Pimonka, sur la devanture du canton, sur une distance de dix milles, offre une abondance de poisson de huit espèces différentes, qui sont le saumon, la truite, le doré, le poisson blanc, la carpe, la loche, le brochet et la perchaude. La truite, surtout, est d'une qualité supérieure, abondante et mesure de 20 à 30 pouces. Les montagnais l'appellent la " Mingouche."

" Le lac à la Witouche abonde en poissons, tels que la witouche, poissons blancs et truites, d'excellente qualité. Je puis en dire autant des autres lacs, où, cependant, la truite est plus abondante et de bonne qualité."

La rivière *Mistassini*, ainsi appelée par ce qu'on supposait qu'elle conduisait au grand lac du même nom, a son embouchure trois milles plus loin que celle de la Chamouchouan, dans le nord-ouest du lac Saint-Jean. C'est encore une grande rivière, dans laquelle le poisson abonde. Elle a de nombreux tributaires, dont les plus considérables sont la Mistassibi, la rivière au Rat et l'Assiemska.

La *Péribonka*, qui débouche au nord du lac, douze milles à l'est de la Mistassini, est une des plus grandes et des plus belles rivières qui se jettent dans le lac Saint-Jean. Elle reçoit, près de son embouchure le tribut des eaux de la petite rivière du même nom.

La *grande* et la *petite Décharge* du lac Saint-Jean sont aussi de fameux endroits de pêche, surtout la première. " La petite et la grande Décharge, dit M. l'arpenteur Duberger, offrent toutes deux un grand avantage aux colons, par la quantité de poissons de différentes espèces abondant dans leurs eaux, tels que le brochet, le ouiananiche, e poisson blanc, etc., surtout autour des îles qui bordent le lac Saint-Jean." Quelques-uns des meilleurs endroits pour la pêche au ouiananiche, dans la grande et la petite Décharge, appartiennent à des particuliers ; mais les îles de la grande Décharge, qui sont aussi d'excellentes places de pêche, appartiennent au gouvernement et sont louées vingt piastres par année.

On peut se rendre à toutes les rivières débouchant dans le lac Saint-Jean ainsi qu'à la grande et à la petite Décharge par chemin de fer, *steamer*, bateau, ou chemin carrossables.

LACS ET RIVIERES DE L'INTERIEUR

Les lacs et les rivières de l'intérieur de la province de Québec, qui renferment en abondance les différentes espèces de truites, l'achigan, le brochet, le doré et d'autres poissons recherchés par les amateurs de pêche, sont bien trop nombreux pour qu'il soit possible de les décrire ou même d'en donner une liste. A la vérité, une grande partie de la province, principalement celle du nord, n'est qu'un immense réseau de lacs et de rivières de toutes les grandeurs, constituant un véritable paradis terrestre pour le *sportman* et l'amateur de pêche. Des milliers de ces belles nappes d'eau, entourées de forêts, se trouvent dans les terres de la Couronne et sont encore vierges, c'est-à-dire qu'il n'y a jamais été fait de pêche, et n'ont pas même de noms. Quelques-uns de ces lacs et rivières sont contigus aux établissements et les autres sont accessibles en canot, par les chemins de chantiers ou les sentiers des trappeurs et des chasseurs. Les notes qui suivent ne s'appliquent, en conséquence, qu'à celles de ces eaux intérieures qui sont mentionnées dans les rapports des arpenteurs, à celles qui sont sous bail et à celles qui sont plus ou moins accessibles par les voies de communications régulières radiant des grands centres, tels qu'Ottawa, Montréal, Trois-Rivières, Québec et Sherbrooke.

RÉGION DE L'OUTAOUAIS

Cette région, comprenant les grands comtés d'Ottawa et de Pontiac, ayant pour principaux centres les villes d'Ottawa et de Hull, est égouttée par la grande rivière Outaouais ainsi que ses nombreux affluents et parsemée de tant de lacs, dont plusieurs ont une étendue considérable, qu'il serait impossible d'énumérer plus qu'une partie. Les lacs des rivières Rouge, Petite-Nation, du Lièvre, Blanche, Coulonge, Gatineau, Noire et plusieurs autres, ainsi que leurs affluents, sont renommés pour l'abondance du poisson qui s'y trouve, tels que la truite, l'achigan, le brochet, le doré, le maskinongé, le poisson blanc, etc. Entre autres lacs, on peut mentionner les suivants :

Comté d'Ottawa.—Le lac Wolfe, dans le canton Ponsonby ; les lacs Rognons, Rond, au Brochet et Long, dans Amherst ; Cameron, aux Castors et des Trois-Montagnes, dans Clyde ; Maskinongé, des

Mauves, à la Truite et Vert, dans Labelle ; de la Montagne-Tremblante, grand lac au Castor, Long, Vert et Mitchell, dans Joly ; Macaza, Chaud et à la Grue, dans Marchand ; Longue-Pointes, Désert, Cameron, Maskinongé, au Rat-Musqué et au Sable, dans La Minerve ; le grand et le petit lacs Nominingue, les lacs des Iles, Blanche, Noir, Big-Bay et Croche, dans Loranger ; des Sucreries et Rond, dans Addington ; Simon, Barrière et Vert, dans Hartwell, lesquels sont reliés au grand et au petit lacs du Poisson-Blanc ainsi qu'aux lacs Long et des Sucreries, dans le territoire non arpenté qui se trouve au nord ; les lacs à l'Ecorce, dans Lathbury ; Heart, Poisson-Blanc et Sinsic, dans Mulgrave ; Clay, dans Villeneuve ; Grand lac et lacs McArthur, McLeod, Sainte-Hélène et Tamo, dans Portland ; Rouge, Kiamika et Bark, dans Kiamika ; au Cerf et Saint-Germain, dans Dudley ; des Sables, Corbeau, Serpent, des Aigles et au Brochet, dans McGill ; des Ours et Wabassee, dans Wells ; au Poisson-Blanc, Trente-et-un-Milles, Mitchell, à la Carpe, au Rat, Cameron, Pemichangan, etc., dans Cameron, Blake et Northfield ; le grand et le petit lacs des Cèdres, les lacs Mer-Bleue, des Iles et Grant, dans Bouchette ; à la Truite et au Brochet, dans Low ; Saint-Joseph, Quinn, Long, au Castor-Blanc, Sapin, Murray et Hogan, dans Aumond ; Hall et Serpent, dans Kensington ; Baskatong, Long, Clair et Piscatosin, dans Baskatong ; Bras-Coupé, dans Lytton ; Etroit, Pontiac, Long, Hogan, Blanc et Rond, dans Egan ; Philomène et à la Carpe, dans Sicotte, etc., outre des centaines d'autres qui se trouvent en arrière, dans le territoire non arpenté.

L'arpenteur McMartin dit que dans le canton Amherst "les rivières et les lacs regorgent de poisson et les forêts de gibier." L'arpenteur Roney, en parlant des eaux du canton Blake, dit "qu'elles sont, comme celles des autres lacs de cette région, remplies de bon poisson, principalement celles du beau lac des Trente-et-un-Milles, qui renferme la plus belle truite que j'ai vue." "Il y a plusieurs bons chemins, dit l'arpenteur Rainboth en parlant du canton Bouchette, des marchés pour les produits de toutes sortes, des lacs remplis de poisson, dont les colons prennent chaque hiver d'immenses quantités." Il ajoute en parlant du canton Cameron ; "Il y a sur la crique du Poste une belle série de lacs qui s'étend de la rivière Gatineau au Grand lac et remplis de divers poissons de la plus belle qualité, tels que la truite, le poisson blanc, l'achigan, le brochet, etc." Au dire de l'arpenteur Mathieu, dans le canton Clyde "les lacs sont nombreux, remplis de truite et quelques-uns d'une très grande étendue." L'arpenteur Allen dit en

parlant des cantons Dudley et Kiamika que " les rivières et les lacs regorgent de poissons d'excellente qualité—truite, brochet, perche, achigan, doré et *chub*, poisson à la chair molle et aqueuse pesant de quatre à six livres ; la truite prédomine dans les lacs, de fait elle s'y trouve d'une manière presque exclusive et le *chub*, dans les rivières." L'arpenteur Johnston dit que dans Mulgrave," tous les lacs regorgent de truite saumonée, dont quelques-unes sont très grosses. Il ne paraît pas y avoir d'autres espèces de poisson dans ces lacs, excepté dans le lac aux Goélands, où il se prend de la perche en abondance." L'arpenteur Bainboth dit en parlant du canton Robertson que " dans cette région il y a en abondance du gibier de toutes sortes." Au sujet du territoire des rivières Rouge, du Lièvre et Petite-Nation, l'arpenteur Russell dit que " les animaux à fourrures sont passablement détruits ; le chevreuil, ou plutôt l'orignal, le caribou et le chevreuil ou cerf de Virginie ne sont pas en grand nombre. Quant au poisson, les lacs et les rivières paraissent en être bien peuplés et les principales sont la truite, de la plus belle qualité, le doré et le brochet."

Comté de Pontiac—Lacs Lapêche, dans Onslow ; Sinclair, dans Aldfield ; Kantuagama, dans Dorion ; Lacroix et Mer-Bleue, dans Church ; Ellen et Mary, dans Clapham, reliés avec lac Dumont ; Squaw, Hickey et Moore, dans Huddersfield ; Calumet et McGillivray, dans Chichester ; McConnell, dans Aberdeen ; outre les suivants, parmi un grand nombre d'autres, qui se trouvent dans le territoire non arpenté, en arrière des établissements :—Pythonge, Désert, Rond, Tomasine, Papin, Vert, Dusable, à l'Ile, Brochet, Windfall, Bark, Wolfe, à la Truite, à l'Orignal, Nicota, Big, Dam, Gardner, Kawaskiamiqua, Barrière, Kanequanika, Bouchette, Kakebonga, Poignan, Pine, Des Rapides, Travers, Great Bear, Price, Lindsay, Big, Grassy, Wolf, Oorsick, Ecarté, Sasseganigou, Winnowayu, Ostaborning, Keepawa, à la Tortue, Mohr, petit lac à l'Orignal, etc., etc.

L'arpenteur McGrath dit que "les lacs les plus poissonneux de cette partie de la province se trouvent dans les cantons Aldfield et Cawood." L'arpenteur Dumais dit que " dans le canton Guigues, sur le sixième et le septième rangs, il y a trois petits lacs où le brochet abonde. Le lac Sassaganigou, à la profondeur du neuvième rang, paraît joliment grand—4 à 5 milles de longueur—et possède des baies et des îles. Le brochet, la truite, le poisson blanc et le doré abondent dans ce lac." Dans son rapport sur les cantons Leslie et Cawood, l'arpenteur Roney dit que " cette contrée est remplie de sources, de ruisseaux, de rivières et

de lacs, dont les eaux sont pures et saines. Quelques-uns de ces lacs sont passablement grands, bien peuplés de poisson de choix et les amateurs de pêche à la truite viennent de grandes distances pour se livrer dans ces lacs à leur amusement favori. La Kazabazua, qui traverse cette région, est une belle rivière." L'arpenteur Evans dit que " le poisson abonde dans tous les grands lacs du canton Sheen et que les différentes sortes de poisson sont le brochet, le doré, l'achigan et surtout la truite." En parlant de la contrée du haut de l'Outaouais, l'arpenteur Russell dit :

" La branche mère de l'Outaouais nous a paru nourrir en quantité des poissons de différentes espèces. Les principales espèces que nous avons vues, des espèces mangeables, furent le maskinongé, le brochet, le doré, l'achigan, l'éturgeon, le poisson blanc, l'atanabit et dans les espèces plus petites, de qualité inférieure, le doré, la carpe, la brême, le dard, la barbotte et l'anguille. Il n'y a pas de truite dans la rivière-mère ; mais on en trouve en abondance et d'excellente qualité dans quelques-uns des lacs dont elle reçoit les eaux.

" Certains animaux ne sont pas en grand nombre et les animaux à fourrures le sont encore moins, vu qu'ils sont décimés par les chasseurs et les trappeurs indigènes de la compagnie de la Baie d'Hudson. L'orignal et le caribou sont les seuls représentants de la famille des daims, mais ils sont en petit nombre, comparativement à ce qu'ils sont dans le territoire du Saint-Maurice ou dans les parties de la province situées plus à l'est. Les principaux animaux à fourrures—ceux de terre—sont l'ours, le lynx, le pécan, le renard et la marte ; les amphibies sont la loutre, le castor, le vison et le rat-musqué.

" Les oiseaux et le gibier sauvages comprennent la perdrix à collier, l'oie du Canada, la perdrix blanche, rare, les canards de différentes espèces, le butor, quelques outardes et très peu de cygnes."

RÉGION DE MONTRÉAL

Cette région est ainsi désignée parce que c'est de Montréal qu'elle est le plus accessible, cette ville étant le centre de la contrée qui renferme le comté d'Argenteuil, sur l'Outaouais, et plus à l'est, ceux de Montcalm et Joliette.

Le comté d'Argenteuil—qui est à peu de distance de Montréal, par le chemin de fer Canadien du Pacifique, est traversé par les rivières Rouge et du Nord ainsi que plusieurs autres de moindre importance et ren-

ferme, en arrière, un grand nombre de lacs où la pêche est excellente, notamment les lacs de la Montagne-Tremblante et Gauthier, dans Grandison ; à la Truite, Nantel, Carré, au Castor, au Caribou, de la Baie, Maniton, de la Rouge, Cornu, Hélène, à la Petite-Truite, aux Quenouilles ou Wolfe, dans Wolfe ; aux Ecorces, Saumon, David et des Seize-Milles, dans Montcalm ; Saint-Joseph, Saint-Denis et Sainte-Marie, dans Howard ; Morin, Sainte-Agathe et aux Sables, dans Beresford. Quelques-uns de ces lacs sont à louer et plusieurs sont grands. En parlant de la partie du canton Montcalm qu'il a arpentée, M. Quinn dit qu'elle est " bien arrosée par des cours d'eau et quelques lacs dont les eaux pures sont remplies de truite et d'autres poissons. Le castor est plus abondant sur les bords de ces lacs et de ces cours d'eau que dans n'importe quelle autre partie de cette région. J'ai vu aussi beaucoup de loutres, de martes et d'autres animaux amphibies ; les bois sont remplis d'orignaux, de caribous, de chevreuils et d'autres bêtes à fourrure, qui pourraient fournir au colon un utile passe-temps à la chasse." En parlant des eaux intérieures du canton Wolfe, l'arpenteur Barnard dit : " Il y a dans la partie du canton de Wolfe, que j'ai subdivisée, outre une quinzaine de lacs peu considérables, cinq ou six autres dont l'étendue varie de trente à cent acres. Le lac Wolfe couvre à lui seul une étendue de plusieurs centaines d'acres. Ces lacs offrent un moyen de subsistance qui peut être d'un grand secours aux colons—la pêche à la truite qui s'y trouve en abondance et qui fait déjà l'objet d'une exploitation assez profitable pour les colons des établissements voisins. Ces lacs sont aussi remarquables par la limpidité et la fraîcheur de leurs eaux, qui ont en certains endroits une grande profondeur." L'arpenteur Leclerc rapporte que " la truite abonde dans tous les lacs du canton Wolfe." Dans son rapport pour 1880, le garde-pêche de la division d'Argenteuil dit que " les principales espèces de poissons qui se trouvent dans les eaux de cette division sont la truite et le touradi (dont il a été pris 5,000 livres l'été dernier), l'achigan vert, etc." L'arpenteur McMartin qui a exploré, en 1887, la rivière au Diable, qui a sa source dans Grandison et traverse le canton Wolfe, dit dans son rapport : " Pour ceux qui recherchent les amusements de la chasse ou de la pêche, je puis leur dire en toute sûreté que la contrée arrosée par la rivière du Diable est, pour les chasseurs, un véritable séjour de délices, où la rivière et la forêt abondent en gibier. La truite,

la perche, le brochet, le brocheton, etc., remplissent les rivières et les lacs. La loutre, qui est leur seul ennemi, est dix fois plus destructive pour les poissons que les seines, lancés, etc.

"Le gibier, tel que le chevreuil, le caribou et l'orignal, est en abondance et rôde en liberté, sans être inquiété, dans ces paisibles forêts. Actuellement, il est tellement apprivoisé qu'il n'a aucune crainte de l'homme et peut être approché facilement à quelques verges de distance. Le petit gibier est peu nombreux. Parmi les animaux à fourrure, l'ours, la loutre et le vison sont en grand nombre; mais le castor est presque complètement disparu. La seule raison pour laquelle le gibier est si abondant sur cette rivière est l'absence du bûcheron, dont la hache ne s'est jamais fait entendre en ces lieux. Les Sauvages, je suis chagrin de le dire, sont maintenant presque totalement disparus sur la rivière Rouge et ses tributaires, et pour ces raisons, le pays est encore resté à l'état primitif."

Le comté de Montcalm—situé en arrière d'Argenteuil, Deux-Montagnes, Terrebonne et L'Assomption, renferme beaucoup de lacs magnifiques formant les sources des rivières coulant vers l'Outaouais, le Saint-Maurice et le Saint-Laurent, parmi lesquels on peut mentionner les lacs à la Truite, dans Chertsey; de l'Orignal et Ouareau, dans Chilton; Ouareau, Vaseux, Croche, Pembina, Provost et Archambault, dans Lussier; de l'Orignal, Archambault, Minette, à la Quenouille et de la Montagne-Noire, dans Archambault; Brulé, dans Doncaster; et Long, Beaulieu, Ile-du-Pin, Wright, Catherine, Hélène, Pope, Daly, aux Sapins, aux Brochets, des Cornes, Chaud, Tapanee, &c., &c., dans le territoire situé en arrière des cantons arpentés. L'arpenteur Quinn dit que dans les cantons Archambault et Lussier, "les magnifiques lacs d'eau pure sont abondamment peuplés de truite et les animaux amphibies qui habitent en grand nombre les environs des lacs fournissent de précieuses fourrures." Au dire de l'arpenteur Regnaud, "il y a dans Doncaster un nombre considérable de lacs et de rivières. Les lacs sont généralement profonds, leurs eaux claires et limpides et leur aspect est tout-à-fait agréable." L'arpenteur Temple rapporte qu'en arrière de Montcalm, "les lacs regorgent de truite, de brochet, de Maskinongé, de poisson blanc, de doré et de carpe."

Comté de Joliette—Au nombre des lacs poissonneux de ce comté, on peut mettre les lacs Cherrier et des Pins, dans Cathcart; Deux-

Montagnes, Croche, Provost et des Trois-Sœurs, dans Cartier ; à la Truite, dans Joliette, et dans le territoire non arpenté qui se trouve en arrière, les lacs L'Assomption, des Ilets, McLelland, du Diable, Rat-Musqué, des Baies, Grand lac, Maison-de-Pierre, Bouleau, Rouge, Matawin, Jobin, Croche, Saint-Servais, Saint-Grégoire et autres. L'arpenteur Quinn dit que " la truite abonde dans la plupart de ces lacs et la rivière L'Assomption est remplie de poisson de toutes sortes."

RÉGION DES TROIS-RIVIÈRES

Cette région, qui a la ville de Trois-Rivièrs pour centre principal, comprend les comtés de Berthier, Maskinongé, Saint-Maurice et Champlain. Elle est renommée pour le grand nombre de ses lacs et de ses rivières, qui sont d'excellents endroits de pêche, principalement les eaux qui s'écoulent par le Saint-Maurice.

Comté de Berthier—Les lacs Long, Blanc, Clair, Lacroix, Caribou et Sainte-Rose, dans le canton Gautier ; David, Saint-Anselme, Remi, Saint-Pierre, Robert et Croche, dans Courcelles ; Saint-Louis, Obompsawin et Saint-Stanislas, dans Provost ; des Pins, dans Brassard ; et Long, dans Maisonneuve, peuvent être mis au nombre des meilleurs endroits de pêche qu'il y ait dans les profondeurs de ce comté. L'arpenteur Laurier dit que dans Provost et Brassard, " il y a aussi de nombreux lacs qui regorgent de très belle truite et d'autre poisson."

Comté de Maskinongé—Les arrière-cantons de ce comté et la partie non arpentée sont parsemés d'un grand nombre de lacs, reliés par des rivières, excellents pour la pêche, tels que les lacs aux Ecorces, Carufel, à la Truite, Noël, du Camp, au Violon, à Deux-Etages, au Tonnerre, Willy et Bleu, dans le canton Chapleau ; Sacacomi, dans Decalonnes ; Sans-Bout, des Sables, au Cordon, des Isles, Chamberlin, etc., dans les terrains non arpentés. En parlant des eaux du canton Chapleau, l'arpenteur de Lachevrotière dit que " les lacs sont bien peuplés de poisson et qu'il a pris d'excellentes truites dans le lac aux Ecorces." L'arpenteur LeBer rapporte " qu'à l'exception des eaux coulant dans le lac Sorcier, le grand lac des Iles et le lac Sans-Bout, il y a de la petite truite en quantité extraordinaire dans cette partie de la rivière du Loup, mais pas d'autre poisson. Outre les autres animaux sauvages, tels que le vison, la loutre et autre, il y a dans cette rivière du castor

en grande quantité. Si la chasse au castor était prohibée durant dix ans, le nombre de ces animaux augmenterait prodigieusement."

Quelques-uns des lacs de ce comté sont actuellement sous bail. En 1886 le gardien de quelques-uns de ces lacs a fait le rapport suivant : " Les lacs Willy, Tonnerre et Saint-Bernard sont bien peuplés de petite truite, pesant d'un quarteron à une demi-livre. La truite du lac Sacacomi est beaucoup plus grosse, elle pèse jusqu'à trois et même six livres, mais elle n'est pas aussi abondante que dans les autres lacs, à raison de la pêche excessive qui s'y fait depuis quelques années, hiver comme été. Il n'y a pas de doute que le lac Sacacomi reviendra bien vite aussi poissonneux qu'autrefois, maintenant qu'il est bien gardé." La même année, le locataire de ces lacs y a pris 3,589 truites pesant 1,750 livres, ce qui donne une moyenne d'une demi-livre. La plus grosse truite pesait six livres. Pour 1887, le rapport constate que la quantité de la truite augmente et une pêche de 1896 truites pesant 948 livres. En 1888, il a été pris 1795 truites, pesant 897½ livres. Ces lacs sont affermés à raison de $50 par année.

Comté de Saint-Maurice.—Les lacs et les rivières de ce comté sont nombreux et en grande réputation. Ceux qui méritent une mention spéciale sont les lacs à l'Eau-Claire, dans Caxton ; Pizagonque, des Pins-Rouges, à l'Ile, à la Couronne, dans Belleau ; le grand lac Souris, dans Shawinegan ; les lacs des Chutes, aux Chantiers et Pembina, dans Desaulniers, la rivière à la Chienne, &c. "Cette rivière, au rapport de l'arpenteur Barnard, est renommée pour la pêche au brochet et à la truite. Quant au brochet, si je n'ai pu constater sa présence ici, comme j'ai fait dans une expédition précédente, dans un autre endroit sur la Matawin, où j'en ai vu prendre des pièces de quinze livres et des dorés d'une dizaine de livres, je ne doute pas que le lac au Brochet, qui figure sur le plan de ce tributaire, est ainsi nommé d'après une expérience satisfaisante. Quant à la truite, j'en ai vu prendre au grand lac à la Chienne, pesant dix livres et en abondance. J'ai constaté qu'il y a de la carpe et de la perche dans un petit lac que j'ai nommé lac à la Carpe, où l'on en a pris pour servir d'appât à la truite, qui m'a paru très friande de cet appât."

En 1885, M. Mackedie a inspecté une partie des lacs de la région située dans l'angle formé par le confluent des rivières Matawin et Saint-Maurice et voici ce qu'il dit dans son rapport :

" A environ trois milles de Saint-Elie, sur les bords du lac Long, est bâtie la " Winchester Club House," d'abord construite pour servir de résidence d'été à M. Parker, et qui a coûté, avec les dépendances, environ $6,000. Là, je me procurai, non sans peine, des guides et des canotiers ; il me fallait de toute nécessité, pour l'inspection que j'avais en vue, un homme complètement familier avec les routes et les portages de la contrée ; autrement, je m'exposais à perdre, en démarches inutiles un temps précieux. M. Parker voulut bien se mettre à ma disposition et m'accompagner tout le temps de l'expédition. De la " Winchester Club House," nous traversâmes le lac Long, le lac à Gauvreau, le lac Vert, le lac de Joe et le lac à Bellemarre et fîmes les différents portages intermédiaires conduisant à une route carossable. Je ne crus pas devoir m'assurer de l'importance de ces lacs, vu que les terres qui les entourent sont pour la plupart concédées et qu'il est entendu qu'ils ne seront pas donnés à bail.

" Du lac à Bellemare, nous nous rendîmes au lac Pizagonque, formant partie du groupe sous bail en faveur du " Shawinigan Club," à l'extrémité sud duquel sont établis les quartiers-généraux de ce club. Ces quartiers-généraux se composent du club proprement dit, d'une longueur de 62 pieds ; de la résidence des dames, 28 pieds carrés ; d'une étable, de 36 x 30 ; d'une remise pour bâteaux et de trente arpents de terrain, en grande partie en état de culture.

" Le club a aussi ouvert un chemin carossable depuis les établissements jusqu'au lac Pizagonque ; ce chemin a six milles de long et a coûté $600. Il a également amélioré trois milles de portages entre les divers lacs et fait une foule d'autres travaux, de sorte que les dépenses totales s'élèvent à plus de $5,000, dit-on ; c'est pourquoi il désire obtenir l'octroi de trois à quatre cents acres de terre pour les mettre en culture et rencontrer les autres besoins de l'établissement.

" Les lacs sous bail en faveur du " Shawinigan Club " sont situés dans les parties non subdivisées des cantons Belleau et Desaulniers. Le plus important est le lac Pizagonque, qui a huit milles de long, mais qui est très étroit ; puis viennent le lac en Croix qui a la forme indiquée par son nom, d'un mille de diamètre ; des Isles, deux milles de long ; Rond, à peine un mille de diamètre ; grand Shawinigan, quatre milles de long ; petit Lac, trois quarts de mille ; Brodeur, deux milles et demi à trois milles ; Caribou, trois milles et plus ; aux Iles, environ deux milles (ces deux derniers lacs se trouvent à une distance de cent

verges l'un de l'autre et sont reliés par un canal naturel) ; le lac Croche, un peu plus d'un mille ; Gauthier, de petite étendue, et le lac Antikaiakamak, généralement appelé "Yagamak," de trois milles de longueur. Dans ce dernier, on trouve le brochet, le doré, la loche, la perche, le gougeon et nous y avons pris du brochet et du doré d'un poids variant de une livre à 8½ livres. La truite abonde, dit-on, dans les autres lacs et on m'a assuré qu'elle avait augmenté considérablement durant les trois dernières années, c'est-à-dire depuis que le "Shawinigan Club" les a à bail et qu'on les fait garder. Le poisson du lac Pizagonque est généralement petit, donnant en moyenne cinq à la livre ; mais on se propose d'y rémédier en y en introduisant d'autres, d'une grosseur plus considérable. Celui des autres lacs appartenant au Club est en général plus gros et atteint même quelquefois trois livres. Il paraît bien avéré toutefois que s'il est désirable que la truite augmente en nombre, il est, d'un autre côté, opportun de n'en pas tolérer au-dessus du poids de deux livres, car chaque couple de cette grosseur détruit plus de frai en une année qu'il n'en peut donner lui-même. Du pied du lac Yagamak, on se rend en dix minutes à la rivière Matawin, où le brochet abonde ; une personne de notre parti en a tué un d'une vingtaine de livres un matin, avant déjeuner, après une pêche de quelques minutes."

Pour 1887, le gardien des lacs du club Shawinigan a donné le rapport suivant : "Abondance de truite grise et mouchetée ; doré et brochet en grande quantité. La pêche de cette année, en chiffres ronds, a été d'environ 12,000 livres de truite, 2,000 livres de brochet, 2,000 livres de doré."—Le club paie un loyer annuel de $100.

Comté de Champlain—Le réseau formé par les lacs et les rivières de ce comté est considérable et comprend quelques-unes des plus belles places de pêche de la province, toutes accessibles par le Saint-Maurice et ses nombreux affluents, y compris les rivières Matawin, au Rat, Vermillon, Flamand, au Rubau, Manouan, Mekinac, petite et grande Bostonnais, Croche, Pierriche, Trenche et Windigo, ainsi que par la rivière Batiscan, le chemin de fer des Piles, celui des Basses-Laurentides et le chemin de fer du lac Saint-Jean, en partant de Québec. Parmi les lacs, on peut mentionner les lacs Mekinac, Caribou, Lafontaine, Vincent, Long, Archange, à l'Ours, Pêche, Clair, Français, Fou, Dawson, à la Truite, au Sleigh, Batiscan, Dickey, Masketay, Roberge, aux Iles, Travers, Dussault, à Beaujour, Gilardeau, Alex, Long, du Centre, au Lard, Brûlé, à la Loutre, Castor, Wayagamack, grand et petit, à Boucher, du

Raccourci, Ecarté, Kempt, Sasamaskin, grand lac des Cinq et une infinité d'autres. Quelques-uns de ces lacs sont très grands, entre autres le grand lac Wayagamack, qui mesure onze milles de longueur sur trois de largeur et, d'après l'arpenteur deLachevrotière, "regorge de poisson, y compris de la truite d'excellente qualité." M. Casgrain dit que la région comprise entre le canton Mekinac et l'île du lac Edouard "est accidentée par des montagnes à pic et des lacs, dont quelques-uns sont très grands, généralement profonds et remplis de poisson." M. l'arpenteur Blaiklock constate que "la région comprise entre La Tuque et le lac Saint-Jean est égouttée par un nombre infini de cours d'eau et de lacs, petits et grands." M. Gagnon rapporte que les lacs de la rivière Trenche "regorgent de poisson." M. Mackedie, qui a fait, en 1885, l'inspection officielle de la région des lacs, dit dans son rapport :

"J'allai inspecter quelques-uns des lacs loués à M. Parker, pour le "Laurentian Club." Le territoire où se trouvent ces lacs peut être décrit comme suit : borné au sud-ouest par la ligne de division entre les comtés de Champlain et Saint-Maurice, au nord-ouest par la rivière Mattawin, au nord et à l'est par la rivière Saint-Maurice et au sud-est par les lacs à la Pêche, et embrasse une superficie de cent cinquante milles carrés.

"Ces lacs se divisent en quatre groupes distincts. Le plus accessible est celui formé par les lacs à la Pêche et ses tributaires,—au nombre d'au moins vingt-cinq,—qui se déchargent dans le Saint-Maurice, par la rivière à la Pêche, à environ six milles au-dessus de la gare du chemin de fer des Piles. Le premier et le second lacs à la Pêche, tels que désignés sur les cartes officielles, ont respectivement trois milles et demi et deux milles et demi de longueur et sont reliés entre eux par un cours d'eau légèrement rocailleux. Ces lacs sont remplis de truite grise de bonne grosseur ; j'en ai pris moi-même de quatre à cinq livres, ce qui ne se rencontre dans aucun des autres lacs de ce groupe. On y prend aussi des perches d'une livre, ainsi que le *watassai*, une espèce de poisson ressemblant beaucoup au hareng, et des goujeons, qui servent de nourriture aux gros poissons. On a bâti un camp sur les bords du premier de ces lacs, pour la commodité des membres du club."

"Le troisième et le quatrième lacs à la Pêche, aussi appelés lac Clair et lac du Français, jolies petites nappes d'environ deux tiers de mille de diamètre chacune, paraissent former un groupe distinct des autres grands lacs. Ils fourmillent de truite, bien qu'ils aient, je crois,

reçu la visite des pêcheurs durant la saison prohibée. On y a pris, me dit-on, l'hiver dernier, environ neuf cents livres de poisson. Ces lacs ne sont pas éloignés de plus de deux milles du Saint-Maurice et de pas plus de cinq milles de la gare du chemin de fer des Piles.

"Un chemin de colonisation, connu dans l'endroit sous le nom de "Chemin Dubord," que j'ai suivi pour me rendre au premier lac à la Pêche en laissant la rivière Shawinigan, contourne une espèce de petit lac, appelé lac des Vases, où j'ai constaté la présence, en assez grande quantité, de truite de petite et moyenne grosseur. Le lac des Iles ou lac à la Truite, que j'ai aussi passé, est situé près du premier lac à la Pêche, du côté ouest : c'est un lac de grandeur considérable, ayant environ deux milles de diamètre. Les eaux en sont remarquablement claires et limpides et la truite y à l'air le plus hospitalier que puisse désirer un pêcheur.

"Ces cinq lacs (à la Truite, premier et deuxième, lacs à la Pêche, Clair et du Français) sont les seuls du groupe des lacs à la Pêche que j'ai visités et je considère qu'ils compenseraient amplement le trouble et les dépenses qu'on encourrait pour y aller pêcher.

"Un autre groupe de lacs, qui tire son nom du plus grand d'entre eux et qui en occupe le centre, le lac Fou, heureusement baptisé, se trouve à quelque distance au nord du groupe des lacs à la Pêche. Il est d'accès beaucoup plus difficile que ce dernier ; mais je crois qu'on peut trouver une route plus praticable pour s'y rendre. Celle que j'ai suivie longeait le ruisseau Fou, qui va se jeter dans le St-Maurice à environ six ou huit milles des Piles ; le ruisseau Bouchard, qui déverse ses eaux dans le ruisseau Fou, puis un portage de deux milles par un chemin d'hiver ; puis encore quelques endroits du ruisseau Fou et portages intermédiaires, jusqu'au lac même. La longueur totale des portages nécessitant le transport des canots, tentes, provisions, etc., à dos d'hommes, est de plus de six milles et comme chaque débarquement exigeait voyage double, les hommes ont eu à marcher environ dix-huit milles en portant de lourdes charges sur leurs épaules, sur un parcours d'au moins douze milles. Le trajet du lac des Piles au lac Fou nous a pris près de deux jours, mais une seule journée nous suffit pour revenir, vu que nous connaissions mieux la route à suivre et que le poids de nos provisions n'était plus le même.

"Le lac Fou a environ quatre milles de long et est de forme très irrégulière. Ce qui le rend surtout remarquable, c'est le nombre de baies profondes que l'on y aperçoit dans toutes les directions et celui qui

le parcourt pour la première fois jouit, à mesure qu'il avance, d'une foule de surprises agréables qu'il n'avait pas même soupçonnées deux minutes auparavant. Mais ce qui le rend plus particulièrement précieux, au point de vue qui nous occupe dans ce rapport, c'est l'abondance de truite qu'il contient. Le poids moyen de celles que j'y ai prises, au commencement de la saison, était d'une livre au moins ; j'en ai même pris quelques-unes pesant plus de deux livres. On m'a informé depuis que la moyenne de celles prises dans la dernière partie de la saison était plus considérable : sur seize, aucune ne pesait moins de deux livres.

"Les autres lacs de ce groupe, d'après les renseignements que j'ai pu obtenir, sont au nombre d'environ dix-huit, tous bien peuplés de truite.

"Le peu de temps à ma disposition ne m'a pas permis de faire l'inspection des lacs des autres groupes ; mais grâce au bienveillant concours de M. Parker, j'ai pu me procurer, à leur sujet, les informations suivantes :

"Il y a, sur le parcours d'un ruisseau appelé le ruisseau McLaren, qui se jette dans la rivière Shawinigan, un groupe de cinq lacs tous abondamment pourvus de truite de ruisseau. Dans deux de ces lacs (lac *Brulé* et lac à *la Truite*), le poids de la truite varie de deux à quatre livres.

"Les lacs du quatrième groupe, au nombre d'environ dix-sept, sont connus sous le nom de *lac des Cinq*. Ils se déchargent dans la rivière Matawin, à environ cinq milles au-dessus de son confluent avec le St-Maurice. On les dit sans rivaux sous le rapport de la quantité de truite qui y abonde.

"Si l'on peut ajouter foi aux rapports des hommes ayant passé une bonne partie de leur vie dans les bois, dans diverses opérations forestières ou autrement, il paraîtrait que le territoire au nord de la Matawin renferme un nombre incalculable de lacs tous poissonneux, quelques-uns même peuplés de truites de grosseur considérable. Un des anciens contre-maîtres de M. Baptist m'a fourni les détails suivants : sur le *Petit-Castor*, ruisseau qui se jette dans la Matawin, à un endroit appelé la *Tête-des-Cinq*, il y a huit lacs. Le premier de ces lacs qui soit de quelqu'importance se trouve à quatre milles de la Matawin ; sur le *ruisseau de la Truie*, deux lacs ; sur le *ruisseau de Houle*, quatre

lacs ; sur la *rivière Castor-Noir*, deux lacs ; sur le *ruisseau Prudent*, qui se jette dans la rivière Castor-Noir, deux grands lacs, longs respectivement de deux et quatre milles. Sur un autre tributaire de la rivière Castor-Noir est le *lac Clair*, abondant en grosse truite ; puis encore le *lac Long*, d'une longueur de trois milles, sur un autre tributaire.

"Et pourtant, les lacs précités ne paraissent, d'après les rapports, que former la minime partie de ceux que l'on rencontre dans un rayon de dix à douze milles au nord de la Matawin et à l'ouest du St-Maurice. On dit que les lacs se trouvent en aussi grand nombre à l'est de ce dernier. Un steamboat faisant le service sur cette rivière, entre la rivière des Piles et la Tuque, et arrêtant aux principaux endroits, ferait de ce district la patrie des pêcheurs à la ligne, qui en auraient pour bien des années avant d'épuiser toutes les jouissances nouvelles que leur offrirait chaque année ce pays enchanteur, auquel ils pourraient se rendre sans dépenses considérables, moins considérables, que celles encourues pour se passer le luxe d'une excursion dans la région des Adirondacks ou des lacs de l'Etat du Maine."

Dans son rapport pour 1886, le gardien dit que les lacs Roberge, Maketsy, etc., "sont remplis de truite," et pour 1887 le rapport sur les lacs des Cinq, Fou, à la Pêche, etc., est comme suit : "Ces lacs sont peuplés de truite de ruisseau et saumonée ; il n'y a de la truite grise que dans un seul. Le nombre de ce poisson est étonnant." En 1888, le club des Laurentides a pris dans ces derniers lacs 3,500 truites, dont la plus grosse pesait trois livres. Dans les lacs à la Pêche, la plus grosse truite qui a été prise pesait 7½ livres. Pour ces deux groupes de lacs, le club paie respectivement $50 et $75 piastres de loyer annuel. Les autres clubs qui ont loué des lacs dans la même région paient des loyers variant de $10 à $100.

RÉGION DE QUÉBEC

Cette région, comprenant les grands comtés de Portneuf, Québec et Montmorency, ayant pour centre la ville de Québec, capitale de la province, est actuellement la plus en vogue parmi les amateurs de pêche, pour la raison qu'elle est traversée dans presque toute sa longueur par le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean, une excellente ligne, munie de tout ce qu'il faut pour procurer le confort aux voyageurs. Ce chemin a ouvert et rendu plus ou moins accessible une vaste région comprise dans les Laurentides, renommée pour la beauté grandiose de ses paysages, parsemée de lacs et sillonnée de rivières,

jusqu'à présent cachés dans la forêt, remplis de truite, de doré et d'autres poissons de la plus belle qualité. Un bon nombre de clubs de Québec et d'ailleurs ainsi que plusieurs particuliers ont pris à bail la plupart des lacs et des rivières les plus accessibles, le long du chemin de fer, puis ont dépensé des sommes considérables pour construire des maisons et ouvrir des chemins. Il y a continuellement de nombreuses demandes, de riches citoyens des Etats-Unis et d'autres *sportmen* désirant louer d'autres lacs et d'autres rivières et l'immensité de bonnes eaux pour la pêche, qui se trouvent dans cette région, permettra d'acquiescer à ces demandes durant encore plusieurs années, puis à l'expiration prochaine des baux actuels, les lacs et les rivières actuellement affermés redeviendront disponibles.

Comté de Portneuf—Ce comté, qui est sillonné par les rivières Jacques-Cartier, Sainte-Anne, Batiscan, à Pierre, Noire, Meguick et leurs nombreux affluents, formant une espèce de réseau, renferme une quantité de beaux lacs, souvent groupés par vingt, trente et même cinquante ensemble, qui peuvent être loués en un seul bail. Parmi ces lacs on peut mentionner les suivants : Sept-Iles, à l'Ile, Vert, au Chien, à la Truite, dans Gosford ; Hauteur, Petit-Batiscan, du Coin, Grande-Chute, du Ruisseau, Portage, St-Joachim, au Renversi, dans Rocmont ; lacs Bon et Blanc, dans Tonti ; Clair, Belleau et Bellevue, dans LaSalle ; des Sables et George, dans Chavigny ; Montauban, Carillon, Blanc, Richard, Long, Clair, Simon, Bleu, Auguste, etc. L'arpenteur Proulx dit que le lac Long—5 milles de longueur et 1 de largeur—qui se trouve à la tête de la rivière Noire, " regorge d'excellent poisson." En parlant du bras nord de la rivière Sainte-Anne, l'arpenteur Fafard dit : " Les colons à qui j'ai eu occasion de parler me disent que durant l'été cette rivière abonde en poisson et qu'on prend la truite en grande quantité, mais qu'elle est généralement petite. J'ai appris aussi qu'un monsieur de New-York, un artiste peintre, paraît-il, du nom de Grace, a été si charmé par la beauté du site et les attraits enchanteurs de cette contrée, qu'il s'est acheté une propriété près de l'endroit appelé les " Fourches " et y vient passer la belle saison avec sa famille, depuis une couple d'années. L'arpenteur Lefrançois dit en parlant de la rivière Mauvaise que " la plupart des lacs sont très pittoresques et abondent de poisson—truite et gougeon." En 1888, le locataire du petit lac Batiscan a constaté dans son rapport qu'il avait pris 3,050 truites.

Comté de Québec—Ce comté, qui est traversé par les rivières Saint-Charles, Jacques-Cartier, Sainte-Anne, Batiscan et une multitude d'autres plus petites, renferme aussi une infinité de lacs, grands et

petits, entre autres le fameux lac Edouard, long de vingt milles, louangé avec tant de raison par "Adirondack" Murray, Kit Clarke et d'autres écrivains du sport, pour sa beauté, l'abondance, la grosseur, la force et l'agilité de sa magnifique truite mouchetée ; le grand lac Batiscan, avec sa belle truite pesant 7, 8 et même 10 livres ; le lac Kiskissing, ou des Cèdres, aussi en grand renom pour la grosseur extraordinaire de sa truite et de son doré, dont quelques-uns pèsent jusqu'à quinze livres. Le chemin de fer du lac Saint-Jean passe sur les bords mêmes des lacs Edouard et des Cèdres et la route conduisant aux autres, en canot et par les portages, n'a que 14 ou 15 milles de longueur. Au nombre des autres bons lacs, plus ou moins accessibles par chemin de fer, on peut citer les suivants : Moise, Croche, aux Rognons, Marteau, de l'Ile, des Passes, Pearl, lac et rivière aux Rats, au Canot, aux Canards, aux Becscies, Clair, à la Croix, aux Biscuits, Travers, Trois-Cariboux, Long, Brûlé, Hugh, à la Place, aux Chicots, Metascouac, des Iles, Carcajou, de Males, Maquagami, Kamamintigongue, Kakisksagamack, Bostonnais, Saint-Henri, Hugh, Miroir, au Rat, Baptiste, de la Montagne-Brûlée, L'Etoile, de la Hauteur, de la Pluie Najoualank, du Coin, aux Brochets, &c. M. l'arpenteur Casgrain dit que que "sur les premiers huit milles, en partant du lac à la Place, à l'exception des deux rapides, la rivière, presque sans courant, regorge de truites et serpente à travers de magnifiques prairies naturelles où l'herbe sauvage pousse d'une manière luxuriante, procurant de splendides pâturages à l'orignal et au caribou qui abondent dans ces localités." M. de Lachevrotière dit que "la grande partie des lacs rencontrés durant ces travaux sont tous poissonneux ; la truite à chaire rouge doit être abondante, surtout dans les lacs aux Biscuits, Travers, Trois-Cariboux, Brulé, etc., etc., par les essais de pêche que j'ai pu faire en passant."

Le lac Edouard et celui des Cèdres sont affermés, à raison de $100 par année, à la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, qui y laisse pêcher moyennant une rétribution nominale. Le club Stadacona paie $100 de loyer annuel pour la rivière et le lac aux Rognons ; celui des Laurentides paie le même prix pour les lacs Long, des Iles, Vert, etc. Le loyer du grand lac Batiscan est de $105 et des sommes moindres pour les autres lacs actuellement sous bail. Il y a un bon hôtel au lac Edouard.

Comté de Montmorency—Les rivières et les lacs disponibles dans ce comté sont d'un accès plus difficile que les autres lacs de la région de Québec, vu qu'ils sont éloignés des chemins de fer ; mais, pour cette rai-

son, ils se conserveront probablement bien meilleurs. Ce comté renferme la partie supérieure de la rivière Jacques-Cartier et le grand lac du même nom, qui jouissent d'une renommée bien méritée par l'abondance et la grosseur de leur truite ; le lac des Neiges, à la tête de la rivière Montmorency, grande nappe d'eau d'un accès difficile, excepté en hiver, mais renommée pour l'abondance et la grosseur de la truite et du touradi qui s'y trouvent ainsi que pour les troupeaux de cariboux qui habitent les forêts environnantes ; le grand et le petit lacs à l'Epaule, les lacs Régis, Noel, au Foin, des Roches, Vert, Sept-Iles, le grand lac à la Chute, le petit lac Malbaie, etc. Cette contrée est traversée par le grand chemin de colonisation de Québec au lac Saint-Jean, qui s'est détérioré depuis la construction du chemin de fer.

RÉGION DU LAC SAINT-JEAN

Elle comprend les grands comtés de Chicoutimi et Charlevoix.

Le comté de Chicoutimi—l'un des plus grands de la province, s'étend du 48e degré de latitude à la ligne de faite et a une aire de 15,206,355 acres. Il renferme une plus grande étendue d'eaux intérieures que n'importe quelle autre canton de la même superficie dans l'Amérique du Nord. Il renferme le lac Saint-Jean, qui est presque une mer intérieure, et il est sillonné par un grand nombre de rivières, dont les principales sont le Saguenay, la Chamouchouan, la Péribonka, la Mistassini, la Mistassibi, les rivières au Rat, Wassiemska, Shipshaw, Valin, Sainte-Marguerite, Petit-Saguenay, de l'anse Saint-Jean, à Mars, Ha ! Ha ! Metabetchouan, Ouiatchouan, Ouiatchouaniche, la Belle, aux Ecorces, Pikauba, Upika, Upikauba et leurs tributaires. Ce comté est traversé en grande partie par le chemin de fer du lac Saint-Jean ainsi que par une multitude de chemins carossables et de chantiers et en été une ligne de steamers fait le service entre Québec et Chicoutimi, le chef-lieu du comté. Les établissements ne s'étendent guères au delà de la lisière qui entoure le lac Saint-Jean et borde le Saguenay. Tout le reste est encore en forêts et appartient au gouvernement. Une partie de ce territoire a été arpentée et subdivisée en cantons ; mais l'autre partie, de beaucoup la plus considérable, n'est pas encore arpentée. Le nombre est infini des rivières et des lacs de ce territoire, grands et petits, remplis du fameux ouananiche, de la plus belle truite, du doré, du brochet, etc., et ces lacs n'ont pas de noms. Les plus faciles

d'accès sont les suivants : Quakamaksis, d'une étendue considérable, loué $10 par année et dans lequel il a été pris l'année dernière 1,282 truites pesant 403 livres ; le lac Ecarté, affermé pour $25 ; les lacs Caché et des Grandes-Oreilles, à l'ouest et à peu de distance du chemin de fer ; aux Rats, des Passes, au Portage, Saint-Paul, Ouitouche, Long, aux Cariboux et Carcajou, dans le canton DeQuen, traversé par le chemin de fer ; des Commissaires, long de 21 milles, affermé à $30 ; Bouchette et Ouiatchouan, dans le canton Dablon, aussi traversé par le chemin de fer ; Amabilish, des Cèdres, grand et petit lacs de la Belle rivière, d'accès facile en partant de la rivière Métabetchouan ou du chemin de colonisation de Québec ; Sainte-Croix, dans le canton Caron ; Vert, dans le canton Mésy ; Kaskouia, Clair, Long, Henri et Kenogami, dans le canton Kenogami ; grand et petit lac Ha ! Ha !, Charles, à la Belle-Truite, Ménard et Huard, dans le canton Boileau, d'un accès facile par le chemin de Saint-Urbain ; Saint-Jean, dans le canton Brébœuf ; à Johnny, dans le canton Lallemant ; Otis, à Garth, Long, à la Belle, des Ilets et Rond, dans le canton Otis ; de la Décharge et Rouge, dans le canton Saint-Germain ; des Monts, dans Labrosse ; Fortin, Gagnon, et Sainte-Marguerite, à la tête de la branche ouest de la rivière de ce dernier nom ; Roger et Bouchard, dans le canton Harvey ; Charles et à la Tortue, dans le canton Falardeau ; Labonté, Chabot et Vert, dans Bourget ; aux Brochets, dans Taché ; Ouatcheway et Pamouscachiou, à la tête de la rivière Shipshaw ; Tshitagama, sur la grande rivière Péribonka ; de l'Ouest, des Pins, des Cyprès, à l'Ile-Blanche, sur la petite rivière Péribonka ; au Rat, sur l'affluent de ce nom de la rivière Mistassini ; des Portages, Netsagamu et Kawashagami, sur la Wassiemska, branche de la même rivière, aux Rognons, à la Croix, Clair, à François, à Côté, Potowegami, Witouche et Meshusk, sur la branche Saumon de la rivière Chamouchouan; Pimoka et Dufferin, dans le canton Dufferin ; et Portneuf, Emmuraillé, Bois-Vert, Brulé, de l'Ouest, des Monts, Milanikiche, au Pécan, aux Ilots, au Renard, des Iles, Ile-Verte et grand lac des Baies, à la tête de la rivière Bersimis. L'arpenteur Gagnon constate que les lacs du canton Boileau "fourmillent de truite." En parlant du lac Saint-Jérôme, dans le canton Caron, M. Dumais dit qu'il est "très poissonneux, se déchargeant dans une branche de la rivière Couchepeganish." L'arpenteur Du Tremblay affirme que dans Dequen "les lacs sont généralement très poissonneux." En parlant du canton Saint-Germain, l'arpenteur

Gagnon dit : "Tous les lacs que j'ai rencontrés dans le cours de mes opérations sont très poissonneux ; la truite et l'anguille sont les principaux poissons." Au sujet du canton Saint-Hilaire, M. Du Tremblay constate que "ces lacs et rivières fourmillent de poissons" et en parlant de la rivière Shipshaw, il dit que "le gibier et le poisson de toutes sortes abondent partout."

Le *comté de Charlevoix*, borné au sud par le Saint-Laurent et ayant pour centre la Malbaie, place d'eau bien connue, est accessible par chemin carossable et par les bateaux à vapeur qui font le trajet de Québec trois fois par semaine. Il renferme un grand nombre de lacs et rivières où la pêche est bonne. Entre autres, on peut citer les lacs de l'Escarpe, des Caribous, Double, du Chemin-de-Canot, de l'Enfer, André, de la Souris, à Main, Porc-épic, de la Belle-Truite, des Martes, du Cran, de l'Equerre, le grand lac Malbaie, Castor, des Iles, la Galette, Antoine, Malfait, Long, Pointu, Pied-des-Monts, Larouche, des Cèdres, des Sables et des Marais, tous plus ou moins accessibles par le chemin de Saint-Urbain et celui des Marais ; les lacs des Ilots, au Plongeon, Noire et Jacob, dans le canton Chauveau ; Gauthier, Port-aux-Quilles, du Cap, de la Grosse-Truite et Baie-des-Rochers, dans Callières ; aux Canards, dans Saguenay, et à David, dans Dumas. En palant de Callières, l'arpenteur Gagnon dit que "tous les lacs de ce canton sont très poissonneux et remplis de truite." On pourrait sans doute dire la même chose de la plupart des autres de ces lacs, où la pêche n'a jamais été faite.

RÉGION DU SAGUENAY

Cette immense région, qui s'étend de la limite nord-est du comté de Chicoutimi à la frontière orientale de la province, au Blanc-Sablon, comprend tout le territoire désigné sous le nom de "Côte Nord"—une véritable solitude—mieux connue par ses rivières à truite de mer et à saumon qu'elle ne l'est par ses lacs, qui sont cependant très nombreux et pour la plupart très grands. Ils sont littéralement remplis du plus beau poisson, particulièrement la truite de différentes sortes ; mais leur éloignement et la difficulté d'y parvenir auront probablement pour effet de les laisser encore longtemps dans l'ombre. Cependant, plusieurs sont d'un accès assez facile et peu éloignés de Tadoussac et méritent d'attirer l'attention, notamment les lacs Charles, des Iles,

Russell et à la Boule, dans le canton Albert : Long, à Gobeil, des Sables, à Patrice, petit et grand Bergeronnes, à Pas-de-Soie, Caribou, de la rivière à Polette, Chatigny, à Boulanger, des Escoumains, Corbeau, aux Perdrix, Parent, à la Truite, Raymond, etc.

RÉGION DE GASPÉ

Elle comprend les comtés de Gaspé et Bonaventure, enfermés dans la péninsule de la Gaspésie, bornée au nord par le golfe Saint-Laurent, au sud par la baie des Chaleurs, et aussi renommée pour ses lacs à truite que pour ses rivières à Saumon. L'intérieur de la péninsule est parsemé de lacs et sillonné par les rivières qui en écoulent les eaux ; mais, quoique ces comtés soient d'un accès facile par le chemin de fer Intercolonial, les chemins carossables et les lignes de steamers de Québec et Dalhousie, on ne peut parvenir aux eaux de l'intérieur qu'en remontant les rivières débouchant dans la mer, ce qui est généralement facile, vu que la plupart de ces rivières, de leurs embouchures à leurs sources, n'offrent aucun obstacle à la navigation en canot. Parmi les lacs que l'on peut atteindre de cette manière figurent ceux du beau groupe qui se trouve à la tête de la rivière Madeleine et ceux d'un autre groupe à la tête de la rivière Sainte-Anne, dans le comté de Gaspé ; le lac des Chasseurs, sur la branche est de la rivière Nouvelle ; les lacs à la Truite et Trois-Saumons, sur la petite Cascapédia ; le lac Cascapédia, sur la grande rivière du même nom, dans le comté de Bonaventure, qui renferme aussi les fameux lacs Metapédia, Casupscull et au Saumon. En parlant du canton Metapedia, l'arpenteur Legendre dit : "J'ai admiré, à part la fertilité du sol, trois beaux petits lacs qui forment ensemble la source de la branche sud-est du ruisseau Gleaden. Ces petits lacs sont remplis de truites. Leur contour est bordé de foin naturel d'une immense longueur et l'on voit à travers ces foins différents chemins d'orignaux et de cariboux qui, paraît-il, paccagent là pendant la nuit."

Ceci peut donner une bonne idée des autres lacs de la même région.

RÉGION DE LA RIVE SUD

Cette grande région embrasse tous les comtés de la rive sud, entre le Saint-Laurent et la frontière du Nouveau-Brunswick, du nord au sud, puis la Gaspésie et le comté de Lévis, de l'est à l'ouest, c'est-à-dire

les comtés de Rimouski, Témiscouata, Kamouraska, l'Islet, Montmagny et Bellechasse. Ces comtés sont traversés par le chemin de fer Intercolonial et celui de Témiscouata ainsi que par une multitude de chemins carossables et de chantiers, qui facilitent l'accès des nombreux lacs et rivières se trouvant dans la partie non habitée de ce territoire.

Comté de Rimouski—C'est un des plus grands comtés de la province. Il est égoutté par la rivière Rimouski et ses nombreux affluents ainsi que par un grand nombre d'autres rivières et il renferme, dans les cantons situés en arrière, un grand nombre de magnifiques lacs, où la pêche est splendide, entre autres les suivants : Rimouski, Taché, Vingt-Quatre-Arpents, des Truites, des Baies, du Diable, à la Loutre, des Aigles, (lac et rivière) Macpès, grand et petit Neigette, Tinette, Beau, Chicots, Ferrée (lac et rivière) Noir, Rodier, Mistigouèche, des Ilés, Humqui, Malcolm, du Portage, à Johnston, La Truite, petit et grand Matane, &c., &c.

Dans son rapport sur l'arpentage du canton Flynn, l'arpenteur Garon dit : "Toute la partie arpentée par moi est, comme vous pouvez vous en convaincre, par le seul examen du plan ci-joint, très bien arrosée ; elle est coupée par plusieurs rivières et parsemée de lacs, en grand nombre, dont le plus grand et le plus important est le lac Taché. Ce lac est très profond et très poissonneux. Les autres lacs aussi en général sont très poissonneux, entre-autres les lacs Lunette et Dépot, dans Macpès, et le lac à Pierre, dans Flynn. Ce dernier verse ses eaux dans la rivière Neigette, qui se décharge dans la rivière Métis."

L'arpenteur Roy dit au sujet du canton Humqui : "A l'intérieur se trouvent un grand nombre de petits lacs généralement très poissonneux. Ces lacs sont la source de nombreux ruisseaux qui arrosent et sillonnent ce canton en tous sens."

M. Lepage, qui a fait l'exploration de cette région, dit dans son rapport : "Les lacs rencontrés dans l'espace sont la plupart très-poissonneux, la truite rouge est le seul poisson qu'on y prend en quantité, autant qu'il a été possible de le constater. Cependant, nous avons vu sauter du saumon dans le grand lac de la branche est de la Patapédia ; dans le grand lac Humqui, on pêche le poisson blanc, la

carpe et le touradi ; l'autre petit lac à l'intérieur est peuplé de belles et grosses truites. Il y a aussi du touradi dans le lac à Côté, une des sources de la rivière Sifrois, et dans les eaux mortes de la Mistigouèche, où il y a beaucoup de truite."

Au rapport de l'arpenteur LeBel, " la rivière Noire à une largeur variant de 35 à 50 mailles. Ses bords sont bas. L'épinette et le cèdre dominent. Elle a sa source dans le lac du même nom. Ce lac est joliment grand et renferme une île de bonne grandeur."—Seulement quelques-uns des lacs de ce comté sont sous bail.

Comté de Témiscouata—L'arrière-partie de ce grand comté est parsemée d'un grand nombre de beaux lacs, qui sont disponibles et de facile accès. On peut citer les suivants : les trois lacs Squatook, les lacs des Sauvages, McLean, des Iets, Sept-Lacs, Saint-Hubert, des Fourches, des Roches, Saint-Jean, Saint-François, Meruimticook, Baker, Long, etc., outre les rivières Trois-Pistoles, Boisbouscache, aux Sapins, aux Bouleaux, aux Perdrix, Saint-François, Cabano, Bleue et Baker.

" La rivière Baker, dit l'arpenteur Tetu, qui se décharge dans le lac Meruimpticook, pour de là se rendre à la rivière Saint-Jean, est certainement une fort jolie petite rivière, coulant sur un lit de sable, sans roches et sans chutes, mais en certains endroits ayant un cours assez rapide et peu profond ; elle n'est navigable que pour les canots. Les lacs qui se déchargent dans cette rivière sont profonds, très poissonneux et devraient être une ressource précieuse pour les colons qui viendront se fixer dans ces cantons, si le poisson qu'ils renferment n'était, en grande partie, détruit l'été par les pêcheurs du Nouveau-Brunswick, qui remontant cette rivière en canots et étant munis de *seines* et de *nigogs*, font un ravage irrémédiable de la grosse truite rouge et blanche qu'on y trouve. Il ne paraît pas que les soi-disants garde-pêche s'en occupent beaucoup, car aucun d'eux n'a encore jamais pris la peine d'y faire une visite, qui pourtant serait très nécessaire."

En parlant du canton Raudot, l'arpenteur Fournier dit : " Il est rare, du côté sud du fleuve et dans une aussi petite étendue de terre que celle arpentée par moi dans Raudot, de rencontrer autant de lacs. On m'a dit qu'il en existait un autre passablement grand, sur le quatrième rang, vers les lots numéros douze à dix-huit ou vingt, mais je ne l'ai pas vu. Le lac Saint-Jean est généralement profond, quoique les

terres de chaque côté, près du lac, soient planes ou s'élèvent graduellement jusqu'à une certaine hauteur et paraissent bien boisées en bois franc et mou, particulièrement le côté sud-ouest du lac. A voir du lac et d'après l'apparence du bois qui l'entoure, la terre paraît bonne pour la culture. Il y a beaucoup de poisson dans ce lac ; nous en avons pêché de trois espèces : le poisson blanc, dont quelques-uns mesuraient de quinze à dix-huit pouces en longueur, le doré et la truite. On dit qu'il s'en trouve une quatrième espèce : nous n'en avons pas pris. Le petit lac, qui se décharge dans la rivière Boisbouscache sur les lots numéros trois et quatre du troisième rang, contient, dit-on, beaucoup de truite ; nous n'y avons pas pêché."

Les lacs Squatook et quelques autres sont aussi fameux pour l'abondance de leur grosse truite rouge.

Le *comté de Kamouraska* renferme aussi d'excellents lacs pour la pêche, notamment le lac Pohenegamook, d'une grandeur considérable, et les lacs de l'Est, Sainte-Anne et Noir.

Comté de l'Islet—En dehors des seigneuries, ce comté ne renferme que peu de lacs en renom.

Comté de Montmagny—La plupart des lacs de ce comté sont petits. Le seul qui ait une certaine importance est celui de la Frontière, dans le canton Talon, au sujet duquel l'arpenteur Têtu dit : " Ce grand lac qui se jette dans la rivière Quam, par une forte décharge, est rempli du poisson appelé " touradi," de truite, poisson blanc et autres."

Comté de Bellechasse—Comparativement parlant, ce comté n'a pas de lacs d'une étendue raisonnable ni ayant de la valeur au point de vue de la pêche. L'arpenteur Lavergne dit que " les lacs sont peu importants, peu profonds et pas tous poissonneux : la truite en est le poisson principal."

RÉGION DES CANTONS DE L'EST

Cette région, traversée par plusieurs chemins de fer, notamment le Québec Central, reliant Québec à Sherbrooke et traversant les comtés de Dorchester, Beauce, Mégantic et Compton, renferme encore un certain nombre des lacs et rivières où la pêche est bonne, tels que le grand et le petit lac Abénaquis, les lacs Saint-Jean et du Portage, dans Dor-

chester ; Young, Miller, Rat-Musqué, Mecanvamack, petit et grand Saint-François, Fortin et aux Cygnes, dans Beauce ; Clapham, à la Truite, Black, etc., dans Mégantic. L'arpenteur Casgrain dit que la rivière Daaquam, dans le canton Langevin, comté de Dorchester, " abonde en poisson." L'arpenteur Legendre rapporte que dans Metgermette-Sud, " les lacs et les rivières sont très poissonneux " et il dit en parlant du canton Adstock que " les lacs à la Truite et le petit lac Saint-François sont très poissonneux et ont une grande profondeur. On trouve beaucoup de truite dans les uns tandis que dans les autres le poisson blanc domine."

Le territoire égoutté par les rivières aux Araignées et Arnold, dans le comté de Compton, est affermé, à raison de $200 par année, au club de chasse et de pêche de Mégantic.

INDEX DES ARPENTEURS ET EXPLORATEURS

A

ALBANEL (Père).—Du Saguenay à la baie d'Hudson, 699.

ALLBRIGHT, G. A.—Grandison, 1.

ALLEN, S.—Dudley et Kiamika, 293.

ARCAND, L. A. O.—Caxton, 393, district du St-Maurice, partie ouest, 492 ; do, partie est, 492.

ARCAND, L. Z.—Houde, 271.

ASHE, W. A.—Duhamel, Laverlochères et Guigues, 328.

AUSTIN, G. F.—Wakefield et Templeton, 316.

B

BARNARD, J.—Wentworth, 3 ; Wolfe, 6 ; Boucher 80, 81 ; lacs et rivières dans Radnor et le Cap de la Magdeleine, 502 ; rivière à la Chienne, 504 ; rivière Matawin et ses tributaires, 518.

BÉLANGER, C. A.—Cox, 52 ; Métapedia, 67 ; Risborough, 79.

BÉLANGER, P. R. A.—Arago, 262 ; Lessard et Beaubien, 266 ; Talon, 281.

BELL, R.—Rivière Madéleine, 757.

BIGNELL, J.—Gayhurst, 15, 16 ; Shenley, 30 ; haut de l'Outaouais, 466 ; haut de la rivière du Lièvre, 477 ; rivières aux Outardes, Betsiamites et Péribonka, 646 ; rivières Manicouagan, Pentecôte, Trinité et Godbout, 651 ; de Betsiamites, du lac Mistassini, 667 ; de Betsiamites au lac Mistassini, 667 ; sources des rivières St-Maurice Gatineau et Outaouais, 722.

BIGNELL, J. G.—Ditchfield, 14 ; Louise, 21 ; Marlow, 22, 23 ; Risborough, 29 ; Spalding, 31 ; Tessier 380.

BLAIKLOCK, F. W.—Chesham, 200 ; Marston, 210 ; Woburn, 217 ; rivière entre La Tuque et le lac St-Jean, 507.

BOIVIN, E.—Ferland, 140 ; Albert, 382 ; Bergerohnes, 385 ; Escoumains, 387.

BOUCHETTE, C. I.—Risborough, 25.

BOURGET, C. A.—Port-Daniel, 74.

BRABAZON, S. L.—Huddersfield, 334 ; Mansfield, 336.

BRADLEY, J. A.—Macpès, 366 ; Matane, 370.

BREEN, T.—Beaubien, 263 ; Lessard, 265 ; Awantjiah, 354.

BUREAU, J.—Intérieur de la Gaspésie, 822.

C

CASGRAIN, E.—Armagh, 32 ; Daaquam, 36 ; Mekinac à l'île du lac Edouard, 96 ; Langevin, 227, 231 ; Bourdages, 280 ; Estcourt, 398, 400, 401 ; rivière Metabetchouan et tributaires, 566 ; Bloc F, 569 ; rivières Betsiamites, Outardes et Loup-Marin, 635 ; rivière Moisie, 654 ; rivière Touladi et ses tributaires, 849 ; chemin Cabano et Pohenegamook, 856 ; région de la rivière Noire, 858.

CIMON, A.—Rivière Queue-de-Loutre, 468.

CRAWFORD, W.—Joly, 296 ; Marchand, 302 ; Ponsonby, 307.

D

D'AUTEUIL, L. J.—Bédard, 356 ; Lepage, 364.

DE LA CHEVROTIÈRE, T. C.—Carignan, 82 ; Langelier et rivière Croche, 83 ; Mailhot, 87 ; Chapleau, 268 ; Decallonnes, 269, 270, 271 ; Masson, 271 ; Bois, 343, 344 ; Chavigny, 345 ; Belleau, 391 ; Desaulniers, 392 ; rivière Manouan au lac Kempt, 496 ; rivière Manouan, de la ligne Temple au lac Kempt, 496 ; région entre le lac Lacroix et la Metabetchouan, 568.

DEMEULES, J. C.—Chauveau, 101 ; De Sales, 109 ; Charlevoix, 121 ; Labarre et Kenogami, 143 ; Metabetchouan, 150 ; région avoisinant le chemin des Marais, 599.

DEMEULES, P. T.—Région avoisinant le chemin Maritime, 619.

DERY, L.—Colbert et Rocmont, 346 ; Gosford et Rocmont, 349 ; Montauban, 353.

DESRUISSEAUX, F.—Polette, 91.

DESROCHERS, V.—Bungay, 260.

DORVAL, U.—Provost et Brassard, 41 ; Joliette, 259.

DURÉ, O. A.—Buckland, 35.

DUBERGER, E. A.—Ile d'Alma, 111 ; Bourget, 116 ; Deliale, 130 ; Jonquières, 142

DUCHESNAY, A.—Spalding, 30 ; Watford, 238.

DUVAL, J. N.—Ashford, 263 ; Chesnier, 358 ; Botsford, 395 ; Packington, 402.

DOUCET, G. A.—Bienecourt, 357 ; Robitaille, 377 ; Bégon, 394 ; Demers, 397.

DUMAIS, P. H.—Bourget, 116, 118 ; Normandin, 159 ; Ouiatchouan, 168 ; Parent, 172 ; Signaï, 183, 184, 185 ; région entre St-Raymond et le lac Edouard, 531 ; rivières Ouiatchouan, Bostonnais et Batiscan, 545, 559 ; rivières Ouiatchouan, Batiscan, Bostonnais et St-Maurice, 561 ; rivières Mistassibi, au Rat et Wassiomska, 575 ; petite rivière Péribonka, 584 ; petite et grande Bergeronnes, Escoumains, Sault-au-Mouton, Portneuf, etc., 620.

DUMAIS, P. J. C.—Chamouchouan, 119 ; Mésy et Caron, 122 ; Roberval, 181 ; Simard, 191 ; Duhamel, 323 ; Fabre, 329 ; Guigues, 332 ; Lorrain, 336.

DUTREMBLAY, A.—Racine, 180 ; St. Hilaire, 187.

DUTREMBLAY, G. B.—Dalmas, 124 ; Dalmas et Taillon, 127 ; Demeules, 133 ; DeQuen, 134, 136 ; Dolbeau, 137 ; Labarre et Kenogami, 147 ; Metabetchouan, 157 ; Taché, 193 ; Bergeronnes, 383 ; Iberville, 387 ; Manicouagan, 388 ; rivière Shipshaw, 584 ; rivières Valin, Betsiamites, Shipshaw et Péribonka, 589 ; rivière Valin, bras nord, 592.

DUTREMBLAY, N. P.—Rivières Musquarro et Kegashka, 664.

DUTREMBLAY, P. P. V.—Lejeune, 85 ; rivières Towachiche et Eaux Mortes, 539.

H

EELS, R. W.—Rivières St-Jean, Douglastown et Darmouth, 768 ; rivières Bonaventure, Ste-Anne, Madeleine, Cascapédia et plateau intérieur, 791

EVANS, S. T. A.—Shean, 337, 339.

F

FAFARD, EUG.—Bras nord de la rivière Ste-Anne, 536.

FLETCHER, O.—Chesham, 201 ; Whitton, 216 ; Ponsonby, 307.

FORGUES, C. E.—Rivières St-Jean, Mingan, Natashquan et Esquimaux, 657 ; Musquarro et Kegashka, 664 ; Washecootai, 665.

FOURNIER, C. F.—Pohenegamook, 260 ; Ashford, 262 ; Hocquart, 402 ; Baudot, 404.

FOURNIER, P.—Buckland, 36.

G

GAGNON, GÉDÉON.—Callières, 106 ; Bolleau, 115 ; Dufferin, 138 ; Labrosse et Albert, 148 ; Metabetchouan et Charlevoix, 158 ; St-Germain, 186 ; rivières Trenche et Pierriche, 508 ; rivières au Saumon et Windigo, 512 ; rivière Ste-Marguerite, 613 ; rivières Ste-Marguerite, à la Truite et Manitou, 655.

GARON, G.—Duquesne, 360.

GARON, L. J.—Bédard, 357 ; Flynn, 361 ; Lepage, 365 ; Macpès, 367 ; Neigette, 376 ;

GILMOUR, R.—Doncaster, 276.

GOSSELIN, L.—Laterrière, 150.

GRIFFIN, P.—Pope, 308 ; Suffolk et Ponsonby, 315 ; Huddersfield, 334, Colbert et Ossonane, 349.

GROUDIN, L. J. E.—Massé, 368, 369 ; Matalik, 369 ; Neigette, 375 ; Ouimet, 377 ; Tessier, 379.

H

HENDERSON, E. D.—Ware, 237.

HENDERSON, W.—Jersey, 16.

HILL, J.—St-Denis, 378 ; Tessier, 379.

HOLMES, J.—Alleyn, 320.

J

JOHNSTON, J.—Blake, 287 ; Lethbury, 299 ; Mulgrave, 304 ; Ripon, 312.

L

LABERGE, E.—Ashburton, 279.

LANGLOIS, J.—Taillon et Delisle, 194 ; Ashburton, 279 ; Colbert, 346 ; région autour du lac St-Jean, 596.

LAPORTE, J.—Brassard, 40 ; Provost, 42, 45.

LAURIER, C.—Provost et Brassard, 42 ; Peterborough, 272.

LAVERGNE, P. E.—Bellechasse, 32 ; Roux, 37 ; rivières Blanche, Laval et Colombier, 649.

LAVIOLETTE, G.—Wolfe, 3 ; Beresford et Howard, 406.

LEBEL, L. H.—Rivières Rimouski, Noire et Caribou, 845 ; rivière Sifrois, 848.

LEBEL, H.—Milnikek, 70 ; Lejeune, 86 ; Awantjish, 356 ; Humqui, 361 ; Nemtayé, 376 ; rivière du Loup, 500.

LEBOUTHILLIER, E. A.—Tourelle, 380 ; rivières Mont-Louis, Anse-Pierreuse, Pierre et Claude, 758.

LEBOUTHILLIER, G.—Douglastown, 248 ; Percé, 253.

LECLERC, L.—Wolfe, 10.

LEFRANÇOIS, N. F.—LaSalle et Larue, 351.

LEFRANÇOIS, N. J. E.—Rivière Talayarde, 537 ; rivière Mauvaise, 538.

LEGENDRE, E. H.—Assemetquagan, 47 ; Caussapscull, 51 ; Mann, 57, 58 ; Métapedia, 60, 61 ; Ristigouche, 77 ; rivières Pabos Port-Daniel et Nouvelle, 771 ; rivières Pabos, Port-Daniel, Hall, petite Cascapédia et Nouvelle, 778.

LEGENDRE, F.—Price, 25 ; Metgermette-sud, 236.

LEGENDRE, F. O. A.—Adstock, 13.

LEGENDRE, HILARION.—Mekinac, 90, 91 ; région entre le St-Maurice et la Batiscan, du canton Mekinac au lac Edouard, 505.

LEGENDRE, J. B.—Bulstrode, 12 ; Price, 24 ; Thetford, 278.

LEPAGE, C. S.—Carleton, 50 ; Metapedia, 65 ; Dalibaire, 359, 360 ; Matane, 372 ; Romieu, 377 ; Romieu et Dalibaire, 378 ; rivière Casupscoll, 819.

LEPAGE, J. B.—Partie sud-ouest du comté de Rimouski, 837.

LOGAN, Sir W.—Rivières Cap-Chat et Cascapédia, 798.

LOW, A. P.—Expédition du lac Mistassini, 678 ; rivières Ste-Anne et Cascapedia, 809.

LUCAS, S. B.—Cameron, 290.

M

MACDONALD, W.—Patapedia, 74.

MALTAIS, J.—Ross, 182 ; rivières Upikanka et aux Ecorces, 595.

MARTIN, J.—Joliette, 258 ; Peterborough, 272.

MARTIN, J. A.—Lesage, 300 ; Loranger, 300, 301 ; Marchand, 303.

MATHIEU, N. C.—Archambault, 274, 275 ; Lussier, 277 ; Clyde, 292 ; Kiamika, 298 ; Labelle, 298 ; Marchand, 303 ; Preston, 310.

MCARTHUR, J.—Addington, 284 ; Bouthillier, 289 ; Hincks, 296 ; Lytton, 301 ; Ponsonby, 305 ; Dorion, 327.

MCGRATH, B.—Aumond, 285 ; Aldneld, 320.

MCMARTIN, G. E.—Grenville, 2 ; Addington et Labelle, 284 ; Amherst, 285 ; rivière à l'Ours, 479 ; rivière du Diable, 487.

MCOUAT, W.—Témiscamingue et lac Abbitibbi, 413 ; du lac St-J[illegible] lac Mistassini, 695

MICHAUD, C.—Stratford et Earthby, 411.

MICHAUD, J. L.—Boisclair, 321.

MURISON, P.—Carleton, 47 ; Milnikek, 374 ; rivière Nouvelle, [illegible] ouest, 818.

MURRAY, A.—Rivières Matane, Cap-Chat, Ste-Anne et Douglas[illegible], 760 ; rivière Bonaventure, 781.

N

NEILSON, J.—Linière, 20.

O

O'DWYER, W. W.—Chesham, 197, Ditton, 201 ; Emberton, 205.

O'HANLEY, J. L. P.—Egan, 295 ; Dorion, 324.

O'NEIL, J.—Ditchfield, 14.

O'SULLIVAN, H.—Douglas, 247 ; région entre le lac des Cèdres et le lac Saint-Jean, 565 ; grande rivière Bonaventure, 785 ; région entre le lac Squatook et Madawaska, 852.

O'SULLIVAN, J.—Bloc A, Pontiac, 459.

P

PAGÉ, F.—Tonti, 353 ; rivières Moïse et Croche, 507.

PAINCHAUD, A.—Cloridorme, 242 ; Christie, 243 ; Denoue, 247 ; Duchesnay, 249 ; Fortin, 250 ; Pabos (seigneurie), 252 ; Rameau, 256 ; Taschereau, 257 ; Iles de la Madeleine, 741.

POUDRIER, A. L.—Cap-Rosier, Baie de Gaspé-Nord et Fox, 241.

POUDRIER, F. L.—Nemtayé, 377 ; Ham, 410.

PROULX, J. P.—Territoire entre les rivières Jacques-Cartier et Batiscan, 520.

PROULX, P. A.—Metgermette-Nord, 236.

Q

QUINN, T. C.—Montcalm, 2.

QUINN, F. P.—Cartier, 258 ; Joliette, 241 ; Archambault et Lussier, 275 ; Lussier, 276.

R

RAINBOTH, E. J.—Bouchette, 288 ; Cameron, 290 ; Campbell, 291 ; McGill, 303 ; Robertson, 313 ; Suffolk, 315.

RAINBOTH, G.—Portland-Est, 309.

RAUSCHER, R.—Portland, 308 ; Portland-Ouest, 310 ; Wabassee, 318.

REGNAUD, F. T. V.—Doncaster, 276 ; Wexford, 407.

RICHARD, J. B.—Wells, 409.

RICHARDSON, J.—Lac Saint-Jean et région environnante, 541 ; région entre le Saguenay et les Sept-Iles, 608 ; sources du Saguenay, du Saint-Maurice et de la Gatineau, 707 ; Iles Mingan, 728 ; Anticosti, 729 ; rivière Madeleine, 747 ; région entre la rivière Madeleine et la baie de Gaspé, 753.

ROBERTSON, H. H.—LaSalle, 350.

ROBEY, J.—Blake, 286 ; Bouchette, 288 ; Kensington, 297 ; Wells, 317 ; Church, 321 ; Clapham, 322 ; Duhamel, 322 ; Guigues, 332 ; Leslie et Cawood, 335 ; Thorne, 339 ; Thorne et Gore, 341.

ROSS, A.—Marlow, 22 ; Risborough, 27, 28 ; Buckland, 34 ; Watford, 237.

ROSS, R. J.—Jersey, 19 ; Linière, 21.

ROY, C. F.—Christie et Duchesnay, 243 ; Humqui, 362.

ROY, G.—New-Richmond, 71 ; Standon, 236.

RUSSELL, LINDSAY—Sources de la rivière Outaouais, 447 ; rivières Rouge, Lièvre et Petite-Nation, 469.

S

SINCLAIR, D.—Aberford 320 ; rivière Rouge, 481, 485.

ST. PIERRE, J. E.—Bégon, 394 ; Cabano, 396.

STEMES, H. C.—Suffolk, 315 ; sources de la rivière Outaouais, 445.

T

TASCHEREAU, G. S.—Coleraine, 278.

TEMPLE, E. B.—Metgermette-Nord, 235 ; territoire entre les rivières du Lièvre et Saint-Maurice, partie ouest, 490 ; district du Saint-Maurice, partie est, 492.

TÉTU, A. F.—Cabano, 396 ; Packington et Robinson, 403 ; chemin Cabano, 854.

TÉTU, F.—Roux, 36 ; Garneau, Casgrain et Lafontaine, 264 ; Leverrier, 267 ; Bourdages, 279 ; Rolette et Panet, 280 ; Talon, 282 ; Cabano, 371.

TÉTU, R.—Bloc F., 573.

TREMBLAY, J. O.—Anse St-Jean, 111 ; Bagot, 113 ; Otis, 166 ; Perigny, 178 ; Simard, Tremblay et Falardeau, 192 ; Région avoisinant le chemin de l'Anse St-Jean, 605.

TREMBLAY, P. A.—Chamouchouan et Demeules, 120 ; Parent, 171 ; Signaï, Labarre et Caron, 186.

TREMBLAY, W.—Delisle, 133 ; Taillon, 196.

V

VERREAULT, C. A.—Fournier, 265.

VINCENT, F.—Rivières à Mars et Ha ! Ha !, 593.

W

WAGNER, W.—Ligne d'exploration entre le district de Montréal et celui d'Ottawa, 440 sources de la rivière Outaouais, 457.

WALLACE, A.—Tr[illegible]te et Poletta, 93 ; Simard, 189.

WELLS, A.—Ga[illegible] 469 ; Stratford, 411.

WHITE, J.—Waltham, 342.

WOODS, J. E.—Baskatong, 286.

Notes pré

Contrib

Argenteui
do
do
do
do
Arthabask
Beauce
do
do
do
do
do
do
do
do
do
do
Bellechasse
do
do
do
do
Berthier
do
do
Bonaventur
do
do
do
do
do
do
do
do
do
do

TABLE DES MATIÈRES

Notes préliminaires ..... Pages III

DESCRIPTION DES CANTONS ARPENTÉS.

Comtés	Cantons	Arpenteurs	
Argenteuil	Grandison	(Allbright)	1
do	Grenville, Gore	(MacMartin)	2
do	Montcalm	(Quinn)	2
do	Wentworth	(Barnard)	3
do	Wolfe	(Laviolette, Barnard, Leclerc)	3
Arthabaska	Bulstrode	(Legendre)	12
Beauce	Adstock	(Legendre)	13
do	Ditchfield	(O'Neil, J. G. Bignell)	14
do	Gayhurst	(J. Bignell)	15
do	Jersey	(W. Henderson, R. J. Ross)	16
do	Linière	(Neilson, R. J. Ross)	20
do	Louise	(J. G. Bignell)	21
do	Marlow	(A. Ross, J. G. Bignell)	22
do	Price	(J. B. O. Legendre, F. Legendre)	24
do	Risborough	(Bouchette, A. Ross, J. G. Bignell	25
do	Shenley	(J. Bignell)	30
do	Spalding	(Duchesnay, J. G. Bignell)	30
Bellechasse	Armagh	(Casgrain)	32
do	Bellechasse	(Lavergne)	32
do	Buckland	(A. Ross, Dubé, Fourn[illegible]	34
do	Daaquam	(Casgrain)	36
do	Roux	(Têtu, Lavergne)	36
Berthier	Brassard	(Laporte)	40
do	Provost et Brassard	(Laurier)	41
do	Provost	(Laporte)	42
Bonaventure	Assemetquagan	(Legendre)	47
do	Carleton	(Murison, Lepage)	47
do	Cascapsell	(Legendre)	51
do	Cox	(Bélanger)	52
do	Mann	(Legendre)	57
do	Metapédia	(Legendre, Lepage, Bélanger)	60
do	Milnikek	(LeBer)	70
do	New-Richmond	(Roy)	71
do	Patapédia	(Macdonald)	74
do	Port-Daniel	(Bourget)	74
do	Restigouche	(Legendre, Bélanger)	77

Comtés	Cantons	Arpenteurs	
Champlain	Boucher	(Bernard)	80
do	Carignan	(De Lachevrotière)	81
do	Langelier et rivière Croche	(De Lachevrotière)	83
do	Lejeune	(DuTremblay, LaBer)	85
do	Mailhot	(DeLachevrotière)	87
do	Mekinac	(Legendre)	90
do	Polette	(Desruisseaux)	91
do	Turcotte et Polette	(Wallace)	93
do	Mekinac à l'île du lac Edouard	(Casgrain)	96
Charlevoix	Callières	(Gagnon)	100
do	Chauveau	(Demeules)	101
do	DeSales	(Demeules)	109
Chicoutimi	Ile d'Alma	(Duberger)	111
do	Anse St-Jean	(Tremblay)	111
do	Bagot	(Tremblay)	113
do	Boileau	(Gagnon)	115
do	Bourget	(Duberger, Dumais)	116
do	Chamouchouan	(Dumais)	119
do	Chamouchouan et Demeules	(Tremblay)	120
do	Charlevoix	(Dumais)	121
do	Caron et Mésy	(Dumais)	122
do	Dalmas	(DuTremblay)	124
do	Dalmas et Taillon	(DuTremblay)	127
do	Delisle	(Tremblay)	130
do	Demeules	(DuTremblay)	133
do	DeQuen	(DuTremblay)	134
do	Dolbeau	(DuTremblay)	137
do	Dufferin	(Gagnon)	138
do	Ferland	(Boivin)	140
do	Jonquières	(Duberger)	142
do	Labarre et Kenogami	(Demeules, DuTremblay)	143
do	Labrosse et Albert	(Gagnon)	148
do	Laterrière	(Gosselin)	150
do	Metabetchouan	(DuTremblay)	150
do	Metabetchouan et Charlevoix	(Gagnon)	158
do	Normandin	(Dumais)	159
do	Otis	(Tremblay)	166
do	Ouiatchouan	(Dumais)	168
do	Parent	(Tremblay, Dumais)	171
do	Perigny	(Tremblay)	178
do	Racine	(DuTremblay)	180
do	Roberval	(Dumais)	181

Comtés	Cantons	Arpenteurs	Pages
Chicoutimi	Ross	(Maltais)	182
do	Signal	(Dumais)	183
do	Signal, Labarre et Caron	(Tremblay)	186
do	Saint-Germain	(Gagnon)	186
do	St-Hilaire	(Du Tremblay)	187
do	Simard	(Wallace, Dumais)	189
do	Simard, Tremblay, Falardeau	(Tremblay)	192
do	Taché	(Du Tremblay)	193
do	Taillon et Delisle	(Langlois)	194
do	Taillon	(W. Tremblay)	196
Compton	Chesham	(O'Dwyer, Blaiklock, Fletcher)	197
do	Ditton	(O'Dwyer)	201
do	Emberton	(O'Dwyer)	205
do	Marston	(Blaiklock)	210
do	Whitton	(Fletcher)	216
do	Woburn	(Blaiklock)	217
Dorchester	Langevin	(Casgrain, Henderson)	227
do	Metgermette-Nord	(Temple, Proulx)	235
do	Metgermette-Sud	(Legendre)	236
do	Standon	(Roy)	236
do	Ware	(Henderson)	236
do	Watford	(A. Ross, Duchesnay)	237
Gaspé	Cap-Rosier, Gaspé Bay-nord et Fox	(Poudrier)	237
do	Cloridorme	(Painchaud)	241
do	Christie	(Painchaud)	242
do	Christie et Duchesnay	(Roy)	243
do	Denoue	(Painchaud)	243
do	Douglas	(H. O'Sullivan)	247
do	Douglastown	(LeBouthillier)	247
do	Duchesnay	(Painchaud)	248
do	Fortin	(Painchaud)	249
do	Pabos (seigneurie)	(Painchaud)	250
do	Percé	(LeBouthillier)	252
do	Rameau	(Painchaud)	253
do	Tascheneau	(Painchaud)	256
Joliette	Cartier	(F. P. Quinn)	257
do	Joliette	(Quinn, Martin, Dorval	258
Kamouraska	Bungay	(Desrochers)	258
do	Pohenegamook	(Fournier)	260
L'Islet	Arago	(Bélanger)	260
do	Ashford	(Dugal, Fournier)	262
do	Beaubien	(Breen)	262
			263

Comtés	Cantons	Arpenteurs	Pages
L'Islet	Fournier	(Verreault)	265
do	Garneau, Casgrain et Lafontaine	(Têtu)	264
do	Lessard	(Breen)	265
do	Lessard et Beaubien	(Bélanger)	266
do	Levetrier	(Têtu)	267
Maskinongé	Chapleau	(De Lachevrotière)	268
do	Decalonnes	(De Lachevrotière)	269
do	Houde	(Arcand)	271
do	Masson	(De Lachevrotière)	271
do	Peterborough	(Laurier, Martin)	272
Mégantic	Coleraine	(Taschereau)	278
do	Thetford	(Legendre)	278
Montcalm	Archambault	(Mathieu)	274
do	Archambault et Lussier	(Quinn)	275
do	Doncaster	(Gilmour, Regnaud)	276
do	Lussier	(Quinn, Mathieu)	276
Montmagny	Ashburton	(Langlois, Laberge)	279
do	Bourdages	(Têtu, Casgrain)	279
do	Rolette et Panet	(Têtu)	280
do	Talon	(Bélanger, Têtu)	281
Ottawa	Addington	(McArthur)	284
do	Addington et Labelle	(McMartin)	284
do	Amherst	(McMartin)	285
do	Aumond	(Magrath)	285
do	Baskatonge	(Woods)	286
do	Blake	(Roney, Johnston)	286
do	Bouchette	(Roney, Rainboth)	288
do	Bonthillier	(McArthur)	289
do	Cameron	(Lucas, Rainboth)	290
do	Campbell	(Rainboth)	291
do	Clyde	(Mathieu)	292
do	Dudley et Kiamika	(Allen)	293
do	Egan	(O'Hanly)	294
do	Hincks	(McArthur)	296
do	Joly	(Crawford)	296
do	Kensington	(Roney)	297
do	Kiamika	(Mathieu)	298
do	Labelle	(Mathieu)	298
do	Lathbury	(Johnston)	299
do	Lesage	(Martin)	300
do	Loranger	(Martin)	300
do	Lytton	(McArthur)	301

Comtés	Cantons	Arpenteurs	Pages
Ottawa	Marchand	(Crawford, Martin, Mathieu)	302
do	McGill	(Rainboth)	303
do	Mulgrave	(Johnston)	304
do	Ponsonby	(McArthur, Crawford, Fletcher)	305
do	Pope	(Griffin)	308
do	Portland	(Rauscher)	309
do	Portland-Est	(Rainboth)	310
do	Portland-ouest	(Rauscher)	310
do	Preston	(Mathieu)	310
do	Ripon	(Johnston)	312
do	Robertson	(Rainboth)	313
do	Suffolk	(Symmes, Rainboth)	315
do	Suffolk et Ponsonby	(Griffin)	315
do	Wakefield et Templeton	(Austin)	316
do	Wells	(Roney)	317
do	Wabassee	(Rauscher)	318
Pontiac	Aberford	(Sinclair)	320
do	Aldfield	(McGrath)	320
do	Alleyn	(Holmes)	320
do	Bolsclair	(Michaud)	321
do	Church	(Roney)	321
do	Clapham	(Roney)	322
do	Duhamel	(Roney, Dumais)	323
do	Dorion	(O'Hanley, McArthur)	324
do	Duhamel, Laverlochère et Guigues	(Ashe)	328
do	Faire	(Dumais)	330
do	Guigues	(Roney, Dumais)	332
do	Huddersfield	(Griffin, Brabazon)	334
do	Leslie et Cawood	(Roney)	335
do	Lorrain	(Dumais)	336
do	Mansfield	(Brabazon)	336
do	Sheen	(Evans)	337
do	Thorne	(Roney)	339
do	Waltham	(White)	342
Portneuf	Bois	(De Lachevrotière)	343
do	Chavigny	(De Lachevrotière)	345
do	Colbert	(Langlois)	346
do	Colbert et Ossonane	(Griffin)	349
do	Colbert et Rocmont	(Déry)	348

Comtés	Cantons	Arpenteurs	Pages
Portneuf	Gosford et Roemont	(Déry)	349
do	LaSalle	(Robertson)	350
do	LaSalle et Larue	(Lefrançois)	351
do	Montauban	(Déry)	353
do	Tonti	(Pagé)	353
Rimouski	Awantjish	(Breen, LeBer)	354
do	Bédard	(D'Auteuil, Garon)	356
do	Biencourt	(Doucet)	357
do	Chesnier	(Duval)	358
do	Dalibaire	(Lepage)	359
do	Duquesne	(Garon)	360
do	Flynn	(Garon)	361
do	Humqui	(LeBer, Roy)	361
do	Lepage	(D'Auteuil)	364
do	Macpès	(Bradley, Garon)	366
do	Massé	(Grondin)	368
do	Matalik	(Grondin)	369
do	Matane	(Bradley, Lepage)	370
do	Milnikek	(Murison)	374
do	Neigette	(Grondin, Garon)	375
do	Nemtayé	(LeBer, Poudrier)	376
do	Ouimet	(Grondin)	377
do	Robitaille	(Doucet)	377
do	Romieu	(Lepage)	377
do	Romieu et Dalibaire	(Lepage)	378
do	Saint-Denis	(Hill)	378
do	Tessier	(Grondin, Hill, J. G. Bignell)	378
do	Touralle	(Le Bouthillier)	380
Saguenay	Albert	(Boivin)	382
do	Bergeronnes	(Du Tremblay, Boivin)	383
do	Escoumains	(Boivin)	387
do	Iberville	(Du Tremblay)	387
do	Manicouagan	(Du Tremblay)	388
Saint-Maurice	Belleau	(De Lachevrotière)	391
do	Desaulniers	(De Lachevrotière)	392
do	Caxton (Gore)	(Arcand)	393
Témiscouata	Bégon	(Doucet, Saint-Pierre)	394
do	Botsford	(Duval)	395
do	Cabano	(Têtu, Saint-Pierre)	396
do	Demers	(Doucet)	397

Comtés	Cantons	Arpenteurs	Pages
Témiscouata	Estcourt	(Casgrain)	398
do	Hocquart	(Fournier)	402
do	Packington	(Duval)	402
do	Packington et Robinson	(Têtu)	403
do	Raudot	(Fournier)	404
Terrebonne	Beresford et Howard	(Laviolette)	406
do	Wexford	(Regnaud)	407
Wolfe	Garthby	(Wells, Richard)	409
do	Ham	(Poudrier)	410
do	Stratford	(Wells)	411
do	Stratford et Garthby	(Michaud)	411

EXPLORATIONS DE TERRITOIRES

Régions	Territoires	Explorateurs	Pages
Outaouais	Région entre les lacs Témiscamingue et Abbitibi	(McOuat)	413
do	Ligne d'exploration entre le district de Montréal et celui d'Ottawa	(Wagner)	440
do	Sources de la rivière Outaouais	(Symmes, Russell, Wagner)	445
do	Bloc A, comté de Pontiac	(John O'Sullivan)	459
do	Haut de l'Outaouais	(J. Bignell)	466
do	Rivière Queue-de-Loutre	(Cimon)	468
do	Région des rivières Rouge, Lièvre et Petite-Nation	(Russell)	469
do	Haut de la rivière du Lièvre	(J. Bignell)	477
do	Rivière à l'Ours	(McMartin)	479
do	Rivière Rouge	(Sinclair)	481
do	Rivière du Diable et ses tributaires	(McMartin)	487
Saint-Maurice	Territoire entre les rivières du Lièvre et Saint-Maurice	(Temple)	490
do	Territoire du Saint-Maurice, partie ouest	(Aroand)	492
do	Territoire du Saint-Maurice, partie est	(Aroand, Temple)	492
do	Rivière Manouan, de son embouchure au lac Kempt	(De Lachevrotière)	496
do	Rivière Manouan, de la ligne Temple au lac Kempt	(De Lachevrotière)	496

Régions	Territoires	Explorateurs	Pages
Saint-Maurice.	Lac Nemiscachinque	(De Lachevrotière)	500
do	Rivière du Loup	(LeBer)	500
do	Lacs et rivières dans le canton Radnor et la seigneurie du Cap de la Madeleine	(Barnard)	502
do	Rivière à la Chienne	(Barnard)	504
do	Région entre le Saint-Maurice et la rivière Batiscan, du canton Mekinac au lac Edouard	(Legendre)	505
do	Rivières Moïse et Croche	(Pagé)	507
do	Région entre la Tuque et le lac Saint-Jean	(Blaiklock)	507
do	Rivières Trenche et Pierriche	(Gagnon)	508
do	Rivières Windigo et au Saumon	(Gagnon)	512
do	Rivière Matawin et ses tributaires	(Barnard)	518
Batiscan, Portneuf et Québec.	— Territoire entre les rivières Jacques-Cartier et Batiscan	(Proulx)	520
do	Région entre Saint-Raymond et le lac Edouard	(Dumais)	531
do	Bras nord de la rivière Sainte-Anne	(Fafard)	536
do	Rivière Talayarde	(Lefrançois)	537
do	Rivière Mauvaise	(Lefrançois)	538
do	Rivières Towachiche et aux Eaux Mortes	(Du Tremblay)	539
Lac Saint-Jean.	Lac Saint-Jean et région environnante	(Richardson)	541
do	Rivières Ouiatchouan, Bostonais et Batiscan	(Dumais, P. H.)	545
do	Rivières Ouiatchouan, Batiscan, Bostonais et Saint-Maurice	(P. H. Dumais)	561
do	Région entre le lac des Cèdres et le lac Saint-Jean	(H. O'Sullivan)	565
do	Rivière Métabetchouan et ses tributaires	(Gaugrain)	566
do	Région entre le lac Lacroix et la Métabetchouan	(De Lachevrotière)	568

Régions	Territoires	Explorateurs	Pages
Lac Saint-Jean	Bloc F	(Casgrain, R. Têtu)	569
do	Rivières Mistassini, au Rat et Assiemska	(P. H. Dumais)	575
do	Petite rivière Péribonka	(P. H. Dumais)	582
do	Rivière Shipshaw	(Du Tremblay, G. B.)	584
do	Rivières Valin, Betsiamites, Shipshaw et Péribonka	(Du Tremblay, G. B.)	589
do	Rivière Valin, bras nord	(Du Tremblay, G. B.)	592
do	Rivières à Mars et Ha ! Ha !	(Vincent)	593
do	Rivières Upikauba et aux Ecorces	(Maltais)	595
do	Région autour du lac Saint-Jean	(Langlois)	596
do	Région avoisinant le chemin des Marais	(Demeules)	599
do	Région avoisinant le chemin de l'Anse-Saint-Jean	(Tremblay, J. O.)	605
Saguenay	Région entre le Saguenay et les Sept-Iles	(Richardson)	608
do	Rivière Sainte-Marguerite	(Gagnon)	613
do	Région avoisinant le chemin Maritime	(Demeules)	619
do	Rivières Bergeronnes, petite et grande, Escoumains, Saut-au-Mouton, Portneuf et Saut-au-Cochon	(Dumais, P. H.)	620
do	Rivières Betsiamites, au Loup-Marin et aux Outardes	(Casgrain)	635
do	Rivières aux Outardes, Betsiamites et Péribonka	(Bignell, J.)	646
do	Rivières Laval, Blanche et Colombier	(Lavergne)	649
do	Rivières Manicouagan, Pentecôte, Trinité et Godbout	(Bignell, Casgrain)	651
do	Rivières Ste-Marguerite, à la Truite et Manitou	(Gagnon)	655
do	Rivières St-Jean, Mingan, Natashquan et aux Esquimaux	(Forgues)	657
do	Rivières Musquarro et Kegashka	(Forgues et Du Tremblay)	664

Régions	Territoires	Explorateurs	Pages
Saguenay	Rivière Washecootai	(Forgues)	665
Hauteur des terres	De Betsiamites au lac Mistassini	(Bignell, Low)	667
do	Du lac St-Jean au lac Mistassini	(McOuat)	695
do	Voyage à la baie d'Hudson par le Saguenay, en 1671-72	(P. Albanel)	699
do	Rivières St-Maurice et Gatineau	(Richardson)	707
do	Sources des rivières St-Maurice, Gatineau et Outaouais	(Bignell, J.)	722
Golfe	Iles Mingan	(Richardson)	728
do	Ile d'Anticosti	(Richardson)	729
do	Iles de la Madeleine	(Painchaud)	741
Gaspé	Rivière Madeleine	(Richardson)	747
do	Région entre la rivière Madeleine et la baie de Gaspé.	(Richardson)	753
do	Rivière Madeleine	(Bell)	757
do	Rivières Mont-Louis, Anse-Pleureuse, Pierre et Claude.	(LeBoutillier, E. A.)	758
do	Rivières Matane, Ste-Anne, Cap-Chatte, St-Jean et plateau intérieur de la Gaspésie	(Alex. Murray)	760
do	Rivières St-Jean et Douglastown	(Ells)	768
do	Rivières Pabos, Port-Daniel et Nouvelle	(Legendre, E. H.)	771
do	Rivières Pabos, Port-Daniel, Hall, Cascapédia et Nouvelle	(Legendre, E. H.)	778
do	Rivière Bonaventure	(Murray, O'Sullivan, H.)	781
do	Rivières Ste-Anne, Madeleine, Bonaventure, Cascapédia et plateau intérieur de la Gaspésie	(Ells)	791
do	Rivière Cap-Chatte	(Logan)	798
do	Rivières Ste-Anne et Cascapédia	(Low)	800
do	Rivière Nouvelle, branche ouest	(Murison)	818

Régions	Territoires	Explorateurs	Pages
Gaspé	Rivière Casupscull	(Lepage)	819
do	Intérieur de la Gaspésie	(Bureau)	822
Rimouski et Témiscouata	Partie sud-ouest du comté de Rimouski	(Lepage)	837
do	Rivières Rimouski, Noire et Caribou	(LeBel)	845
do	Rivière Sifrois	(LeBel)	848
do	Rivière Touladi et ses tributaires	(Casgrain)	849
do	Région entre les rivières Squatook et Madawaska	(O'Sullivan, H.)	852
do	Chemin Cabano	(Têtu, A. F.)	854
do	Chemin Cabano et Pohenegamook	(Casgrain)	856
do	Région de la rivière Noire	(Casgrain)	858

PECHE ET CHASSE

RIVIÈRES A SAUMON ET A TRUITE, RIVE NORD, EN AVAL DE QUÉBEC

	Pages		Pages
Jacques-Cartier	861	Laval	870
Montmorency	862	Colombier	870
Ste-Anne du Nord	863	Blanche	870
Du Gouffre	863	Pluvier	870
Malbaie	863	Betsiamites ou Bersimis	871
Cazaril et Noire	864	Missiquinak, Papinachois, Outardes et St Pancras	872
Saguenay	864	Manicouagan	872
Petit Saguenay	864	Mistassini	872
St-Jean (Anse St-Jean)	865	Beoscie ou Sheldrake	872
Eternité	866	Godbout	872
A Mars	866	Trinité, petite	873
Ste-Marguerite (en haut)	867	Trinité	873
Petite et grande Bergeronnes	869	Pentecôte	874
Escoumains, grande	869	Calumet et petite Marguerite	874
Sault-au Cochon	869	Ste-Marguerite (en bas)	874
Sault-au-Mouton	869	Moisic	874
Portneuf	869		

	Pages		Pages
A la Truite	875	Musquarro	879
Manitou	875	Kegnahka	879
St-Jean (rive nord)	875	Washecootai	879
Magpie	877	Romaine ou Olomanasheebo	880
Mingan	877	Coacachoo, Etamamu et Napateapi	880
Manitou (branche de la Mingan)	877	Netagamu	880
Petite Romaine	878	Petite Meccatina, St-Augustin et Corkewetpeeche	880
Grande Watsheshoo, Corneille, Pashasheebo, Nabissipi et Agwanus	878	Esquimaux ou St-Paul	881
Natashquan	878		

RIVE SUD, EN AVAL DE QUÉBEC

	Pages		Pages
Rimouski	881	Malbaie	886
Grand-Métis	882	Grande Rivière	886
Matane	882	Petit Pabos	887
Tartigou et Blanche	882	Grand Pabos	887
Grands et Petits Mechins et Grands et Petits Capucins	882	Port-Daniel	890
Cap-Chatte	882	Grande Bonaventure	[illegible]
Ste-Anne des Monts	882	Petite Cascapédia	[illegible]
Claude, Anse-Pleureuse, Pierre et Mont-Louis	883	Grande Cascapédia	891
Madeleine	883	Nouvelle et Escuminac	896
Dartmouth	883	Restigouche	898
York	884	Métapédia	900
St-Jean (Gaspé)	885	Casupscull	902
		Humqui	904
		Assemetquagan	905

RIVIÈRES ET LACS À SAUMON D'EAU DOUCE

	Pages		Pages
Lac St-Jean et ses tributaires	906	Ashuapmouchouan ou Chamouchouan	907
Belle Rivière	906	Mistassini	910
Métabetchouan	906	Péribonka	910
Ouiatchouan	907	Petite Péribonka	910
Ouiatchouanishe	907	Grande et petite Décharge	910
Aux Iroquois	907		

LACS ET RIVIÈRES DE L'INTÉRIEUR

	Pages
Région d'Ottawa :	
Comté d'Ottawa	909
do Pontiac	911
Région de Montréal :	
Comté d'Argenteuil	912
do Montcalm	914
do Joliette	914
Région de Trois-Rivières :	
Comté de Berthier	915
do Maskinongé	915
do St-Maurice	916
do Champlain	918
Région de Québec	922
Comté de Portneuf	923
do Québec	923
do Montmorency	924
Région du Lac St-Jean :	
Comté de Chicoutimi	925
do Charlevoix	927
Région du Saguenay :	927
Région de Gaspé :	928
Région de la rive Sud :	928
Comté de Rimouski	929
do Témiscouata	930
do Kamouraska	931
do L'Islet	931
do Montmagny	931
do Bellechasse	931
Région des Cantons de l'Est :	931